VILLE DE
PARIS

Vendredi 1er septembre 2023

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 4, mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7

JUILLET 2023

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Hommage à Dorian Damelincourt, pompier de Paris. 3

Mobilisation de la Ville en réponse aux événements survenus à Paris suite au décès du jeune Nahel M. 3

Suspension et reprise de la séance. 13

Mobilisation de la Ville en réponse aux événements survenus à Paris suite au décès du jeune Nahel M. (suite) 13

Adoption d'un compte rendu. 16

2023 DAJ 22 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement de Paris. 16

2023 DFA 26 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023. 21

DFA 26-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 21

DFA 26-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023. 21

Amendement technique n° 1 déposé par l'Exécutif. 21

Amendement n° 112 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'amplification du programme rue aux écoles. 21

Amendement n° 113 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la préfiguration de la Sécurité sociale de l'alimentation. 21

Amendement n° 114 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la politique de santé publique et environnementale de la Ville. 21

Amendement n° 117 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la subvention de fonctionnement à la M.J.C. "Les Hauts de Belleville". 21

Amendement n° 118 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'équipement culturel "La Place". 21

Amendement n° 119 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux travaux de menuiserie dans les écoles du 14e arrondissement. 21

Amendement n° 120 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la rénovation thermique, au mobilier et à l'entretien des établissements scolaires. 21

Amendement n° 121 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la vie nocturne. 21

Amendement n° 135 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'amélioration de la durabilité des produits proposés dans le cadre de l'aide alimentaire. 22

Amendement n° 136 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'apprentissage du vélo 22

Amendement n° 137 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement du soutien aux structures partenaires de l'emploi. 22

Amendement n° 138 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la halle Saint-Pierre. 22

Amendement n° 139 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'OPMIRE. 22

Amendement n° 140 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au dispositif "Paris Jeunes Vacances" 22

Amendement n° 145 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la Flèche d'Or. 22

Vœu n° 2 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction de l'augmentation du taux de la taxe foncière. 22

Vœu n° 3 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de l'augmentation du taux de la taxe foncière. 22

2023 DFA 27 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2023. - 2nde délibération. 22

2023 DFA 28 - DRH - Budget supplémentaire emplois de la Ville de Paris pour 2023. 22

Amendement n° 115 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens humains de la Direction de la Santé publique. 22

Amendement n° 116 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens dédiés à la mise en œuvre de la politique de végétalisation de la Ville 22

Amendement n° 141 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. 22

Amendement n° 142 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement RH de la mise en oeuvre du Schéma directeur du bois de Vincennes. 22

Voeu n° 145 bis déposé par l'Exécutif. 22

2023 DILT 7 - Service techniques des T.A.M. - Budget supplémentaire 2023 du budget annexe. 22

2023 DPE 16 - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2023. 22

2023 DPE 15 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2023. 22

2023 DSOL 41 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. 22

Suspension et reprise de la séance. 41

2023 DFA 26 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023 (suite). 41

2023 DSOL 101 - Budget supplémentaire modifiant, pour l'année 2023, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. 50

Amendement technique n° 122 déposé par l'Exécutif. 50

2023 PP 52 - Budget supplémentaire 2023. 50

Amendement technique n° 123 déposé par l'Exécutif. 50

2023 DSP 94 - Santé publique et lutte contre les inégalités : Paris renforce son offre de prévention et de soins de premier recours. 51

2023 DSP 2 - Dotations (1.971.178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 20e). 51

2023 DSP 31 - Convention de partenariat entre l'A.P.-H.P. et la Ville de Paris pour le centre de santé sexuelle Paris-centre. 51

2023 DSP 33 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Bus social dentaire" (16e). 51

2023 DSP 43 - Subvention (100.000 euros) et avenant n° 2 à la convention Comité de Paris de la Ligue contre le Cancer (13e). 51

2023 DSP 70 - Refonte du dispositif "Paris Méd'" : vers un élargissement et un renforcement de l'aide à l'installation et au maintien des professionnel.le.s de santé libérales.aux. 51

2023 DSP 80 - Subvention (58.728 euros) et convention avec la "SELAS IPSO" pour la création d'un cabinet médical de groupe au 153, avenue d'Italie (13e) dans le cadre du dispositif "Paris Med'". 51

2023 DSP 81 - Subvention (12.070 euros) et convention avec la "SELAS IPSO" pour l'agrandissement d'un cabinet médical de groupe au 73, rue de Montreuil (11e) dans le cadre du dispositif "Paris Med'". 51

2023 DSP 83 - Convention de mise à disposition d'équipements de santé dans le cadre de l'appel à projets pour une offre de soins de premier recours en soirée, week-ends et jours fériés (Paris centre, 15e). 51

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de centres municipaux de santé. 51

Vœu déposé par l'Exécutif. 51

Compte rendu de la 6e Commission. 71

2023 DDCT 24 - Subventions (50.000 euros) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public. 71

2023 DJS 75 - Subventions (216.500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. 74

2023 DJS 76 - Subventions (281.000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances. 74

2023 DJS 80 - Centres Paris Anim' Arras et Censier (5e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Actisce". 77

2023 DJS 81 - Centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris". 79

2023 DJS 82 - Centres Paris Anim' Brancion, Espace Cévennes, Sohane Benziane, Frères Voisin et théâtre Paris Plaine (15e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "M.J.C. Brancion". 82

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif la situation de la M.J.C. "Les Hauts de Belleville" rue du Borrégo. 84

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien de la Ville de Paris à la constitutionnalisation de l'I.V.G. 85

Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au droit à l'avortement. 85

2023 DAE 135 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'E.S.P.C.I. 87

2023 DASCO 2 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942.220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. 89

2023 DASCO 71 - Caisse des écoles (20e). - Subvention d'investissement (534.283 euros) au titre de la restauration scolaire. 90

2023 DASCO 68 - Subvention d'investissement (83.584 euros) à 8 collèges au titre du budget participatif des Collèges édition 2021/2022. 91

2023 DASCO 72 - Avenant pour la prolongation de la durée de validité de la convention de subvention au titre de mobilités menées dans le cadre du programme "Erasmus +". 93

2023 DFPE 118 - Subventions (159.500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants. 95

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20e arrondissement. 96

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement du Service national universel sur le temps scolaire. 97

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux ateliers de sensibilisation aux métiers d'art dans les établissements scolaires. 98

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans. 99

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire. 100

2023 DFPE 15 - Subvention (114.879 euros), avenant n° 3 et subvention (30.142 euros) et convention d'investissement à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective située 14, rue de Thionville (19e). 102

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une évaluation indépendante des crèches confessionnelles financées par la Ville. 102

2023 DFPE 16 - Subvention (164.419 euros), avenant n° 1 avec l'association "Ohel Esther" (19e) pour son multi-accueil "Ohel Léa" situé 4-8, rue Henri-Murger (19e). 110

2023 DFPE 117 - Subvention (658.484 euros) et convention avec l'association "Ohel Esther" (19e) pour la création d'un multi accueil 19, rue Armand-Carrel (19e) dans le cadre d'une opération de relogement. 110

2023 DFPE 33 - Subvention (129.882 euros), avenant n° 3 à l'association "La Joannaise Du Gros Caillou" (7e) pour la halte-garderie "La Joannaise du Gros Caillou" 11, rue Pierre-Villey (7e)..... 110

2023 DFPE 52 - Subvention (80.567 euros), convention et avenant n° 3 avec l'association "Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique" (14e) pour la halte-garderie (14e). 111

2023 DFPE 68 - Subvention (924.707 euros) et avenant n° 2 à l'association "Gan Menahem" pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention (100.000 euros) et convention d'investissement pour un établissement. 111

2023 DFPE 99 - Subvention (240.967 euros), avenant n° 3 à la fondation "CASIP Cojasor" pour sa halte-garderie située 8, rue de Pali-Kao (20e). 113

2023 DFPE 100 - Subventions (398.464 euros), avenant n° 3 à l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant. 113

2023 DFPE 101 - Subventions (657.192 euros), avenants n° 2 avec l'association "Gan Yaël" crèche et jardin d'enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil du jeune enfant. 113

2023 DFPE 103 - Subvention (139.923 euros), avenant n° 3 à l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour la crèche collective "Haya Mouchka" 49/51, rue Petit (19e)..... 113

2023 DFPE 110 - Subvention (147.439 euros) et avenant n° 3 avec l'association "Institutions Ganone Yad" (4e) pour la crèche collective (11e)..... 114

2023 DFPE 111 - Subvention (130.652 euros), avenant n° 3 à l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la crèche collective (11e). 115

2023 DFPE 112 - Subvention (203.524 euros), avenant n° 3 à l'association "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" pour la crèche collective (13e). 115

2023 DFPE 126 - Subvention (286.684 euros) et convention avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour sa crèche collective située 22 bis, rue Claude-Lorrain (16e). 115

Rappel au règlement. 115

2023 DFPE 126 - Subvention (286.684 euros) et convention avec la Fondation "Léopold Bellan" (8e) pour sa crèche collective située 22 bis, rue Claude-Lorrain (16e) (suite). 115

2023 DFPE 129 - Subventions (845.932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance. 116

2023 DFPE 133 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri-Heine (16e). 117

2023 DFPE 148 - Subvention (276.677 euros) et convention d'ouverture avec l'association "Gan Menahem" pour l'établissement d'accueil du jeune enfant "Gan Zalmi" situé 11-13, rue Henri-Heine (16e). 117

Rappel au règlement. 119

2023 DFPE 133 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri-Heine (16e). 119

2023 DFPE 148 - Subvention (276.677 euros) et convention d'ouverture avec l'association "Gan Menahem" pour l'établissement d'accueil du jeune enfant "Gan Zalmi" situé 11-13, rue Henri-Heine (16e) (suite). 119

2023 DFPE 145 - Création d'un dispositif d'allocations de pré-recrutement à destination des élèves en scolarité d'auxiliaire de puériculture..... 122

2023 DAE 93 - Aide à l'Installation au Logement Étudiant - AILE. 123

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au bilan parisien de Parcoursup 5 ans après sa création. 125

Suspension et reprise de la séance. 127

Hommage aux victimes de l'explosion de la rue Saint-Jacques..... 127

2023 DSOL 87 - Communication de la Maire de Paris sur l'accessibilité universelle et le handicap. 135

Compte rendu de la 7e Commission. 146

2023 DAE 132 - Subvention (120.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris. 147

2023 DGRI 25 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Municipalité de Minato-Ku (Japon) dans le cadre de l'événement "Odaïba Plage 2023". 148

2023 DGRI 41 - Accord de coopération technique avec Nouakchott (Mauritanie) (50.000 euros) dans le domaine de l'agriculture urbaine et acceptation de la subvention de la DAECT (146.700 euros). 149

2023 DGRI 42 - Subvention (20.000 euros) et convention en faveur du C.C.A.F. pour l'aide humanitaire d'urgence aux personnes vivant dans le Haut Karabagh ou l'ayant fui pour s'établir en République d'Arménie. 151

2023 DGRI 49 - Subvention (32.200 euros) au Théâtre du Soleil et convention pour l'organisation d'une école nomade à Kyiv. 153

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'action européenne. 154

2023 DJS 65 - Avenant n° 1 à la concession de service conclue le 5 avril 2019 avec la société "Amaury Sport Organisation" pour l'organisation du semi-marathon et du marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024. 155

2023 DJS 93 - Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine sur le terrain d'éducation physique (T.E.P.) Castagnary (15e). 156

Information sur la collecte solidaire de téléphones. ... 159

2023 DJS 98 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères et de la baignade dans l'espace naturel de bassin de la Villette. 159

Remerciements au Groupement des agriculteurs "bio" d'Ile de France. 160

2023 SG 44 - Transformations olympiques. - Subventions (40.000 euros) à 8 associations dans le cadre du projet "Bougez la Chapelle". 161

2023 SG 46 - Transformations olympiques. - Subventions (617.200 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. "Paris 2024" et 47 associations dans le cadre du projet "Impact 2024". 162

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions d'exercice des missions des volontaires de la Ville de Paris au cours des J.O.P. 2024. 165

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au risque de sabotage des missions des volontaires de la Ville au cours des J.O.P. 2024. 166

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de bassins aquatiques mobiles sur le territoire parisien. 168

2023 DJS 18 - Subventions (309.750 euros) à dix-huit associations sportives locales (dont six avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (18e). 169

2023 DJS 20 - Subventions (139.400 euros) à vingt-trois associations sportives localisées (dont une CPO et neuf avenants) (20e). 170

2023 DJS 95 - Indemnisation de la société "LAFON TCE" dans le cadre du chantier Suchet (16e). 171

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives. 172

Vœu déposé par l'Exécutif. 172

Dépôt de questions d'actualité. 173

Suspension et reprise de la séance. 174

Examen des questions d'actualité. 174

I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de l'espace public. 174

V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation de l'espace public parisien. 174

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la réalité du racisme dans l'institution policière. 177

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'ambition de la Ville de Paris en matière de politiques publiques dans les quartiers populaires afin de garantir l'égalité républicaine. 180

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie de la Ville en matière d'investissements et de financement des installations sportives. 182

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à l'honneur de Paris. 185

Rappel au règlement. 186

VII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris sur l'avenir du conservatoire Rachmaninoff situé 26, quai de New York et ses relations avec la Ville de Paris. 188

2023 PEC 1 - La condition animale à Paris. 189

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'une mutuelle municipale parisienne pour les animaux. 189

2023 DDCT 36 - Subventions (21.000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 10e arrondissement. 200

2023 DDCT 38 - Subventions (15.000 euros) à 14 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 12e arrondissement. 201

2023 DDCT 41 - Subventions (20.000 euros) à 25 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 15e arrondissement. 202

2023 DDCT 72 - Subventions (109.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 26 associations. 203

Compte rendu de la 8e Commission. 205

2023 DPE 26 - Soutien à des associations œuvrant pour le développement du compostage de proximité. 206

Voeu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour réduire les déchets. 208

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la massification de la collecte des biodéchets. 209

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la collecte et à la valorisation des biodéchets. 209

2023 DAE 19 - Convention de financement avec "Eau de Paris" pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 euros). 211

2023 DTEC 9 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (105.000 euros) au budget de l'association "Bruitparif", pour l'année 2023. 212

2023 DTEC 24 - Convention de partenariat avec le "Health Data Club", plateforme des données de santé, pour le projet "Somnibruit". 215

2023 DTEC 27 - Subvention aux associations participant à la transition écologique de Paris. 216

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien du réseau de gaz à Paris. 218

Vœu déposé par l'Exécutif. 218

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux parties basses des quais de la Tournelle et de Montebello (5e). 220

2023 DDCT 85 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes. 221

2023 DEVE 44 - Appel à projets "Jardins Relais 2023". - Subventions (57.930 euros) à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris. 225

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e). 226

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accès de la Petite Ceinture aux chiens tenus en laisse (17e). 228

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des quatre squares de la promenade Richard-Lenoir (11e). 229

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au maintien des grilles du square de la tour Saint-Jacques. 231

2023 DAE 16 - Conventions et subventions (686.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif. 233

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien des commerces et structures d'alimentation durable. 233

2023 DAE 76 - Convention et subvention d'investissement (300.000 euros) à la structure "Terra". 234

2023 DAE 122 - Subvention (1.270.000 euros) et convention avec "Paris Habitat" pour un projet immobilier écologique incluant une halle alimentaire durable dans le 11e arrondissement. 238

2023 DEVE 48 - Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques. 240

2023 DEVE 50 - Subventions (54.000 euros) à quatre associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité et reconduction de C.P.O. 243

2023 DEVE 51 - Subvention (100.000 euros) à la Fondation de l'Armée du Salut pour son projet d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire Paris. 243

Compte rendu de la 1ère Commission. 245

2023 DAE 141 - Modification des statuts de la SEMAEST. 245

2023 DFA 43 - Augmentation de capital de la SEMAEST et de la Foncière "Paris Commerces" dans le cadre du développement de l'opérateur "Commerce". 245

2023 DAE 140 - Soutien aux E.I.T.I. parisiennes. 249

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la protection des travailleurs.euses des plateformes numériques de travail. 249

Vœu déposé par l'Exécutif municipal en réaction aux événements survenus à la suite du décès du jeune Nahel M. 252

Suspension et reprise de la séance. 253

2023 DAJ 19 - Contrat de cession de droits de propriété intellectuelle et autorisation d'exploitation commerciale d'un potelet-vélo créé par un agent de la Ville de Paris. 253

2023 DDCT 74 - Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif "Conseiller Numérique France Service" avec la Caisse des dépôts et consignations. 254

2023 DSIN 1 - Intégration des services informatiques de la DSOL-C.A.S.-V.P. au sein de la DSIN et convention de mise à disposition de compétences et de services. 256

2023 DRH 36 - Présentation du Rapport social unique (R.S.U.) 2022 : communication sur les grands axes de la politique R.H. de la Ville de Paris. 258

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au logement des agents de la Ville de Paris. 258

2023 SG 51 - Approbation du Code de la rue. 264

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apprentissage des règles du Code de la rue aux enfants. 264

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking des administrations et logements sociaux. 264

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la réalisation de contrôles renforcés après travaux sur la voirie. 265

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sanctuarisation des trottoirs pour les piétons. 265

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux cheminements piétons lors de travaux de voirie. 265

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux aides à l'achat de vélo. 265

Voeu déposé par l'Exécutif. 265

2023 DVD 43 - Stationnement de surface. - Mesures de simplification. 265

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au stationnement des professionnels. 265

2023 DVD 55 - Subventions (33.600 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. 265

2023 DVD 70 - Association "Certibruit". - Adhésion. 265

2023 DVD 76 - Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton. - Subventions (29.500 euros) et conventions avec 6 associations. 265

2023 DVD 77 - Subvention (21.000 euros) et convention avec l'association "Boites à vélo - France" pour son action contribuant à la stratégie logistique urbaine durable 2022-2026. 265

2023 DVD 85 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (250.420,81 euros). 265

Suspension et reprise de la séance. 300

2023 DRH 40 - Apprentissage. - Valorisation des rémunérations des salariés de moins de 21 ans pour renforcer l'attractivité de nos métiers en tension. 300

2023 DRH 45 - Fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris/Police municipale de Paris. 300

2023 IG 1 - Rapport d'activité de l'Inspection générale - 2022. 301

2023 DAE 89 - Subvention à l'UNAT de 35.000 euros. 303

2023 DAE 90 - Convention et subvention de fonctionnement (40.000 euros) à l'association "Vacances et Familles" (93). 304

2023 DAE 111 - Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association "Paris Biotech Santé". 305

2023 DAE 131 - Avenant pour abondement du Fonds parisien pour l'innovation. 306

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une convention citoyenne parisienne pour une intelligence artificielle responsable et éthique. 307

Vœu déposé par l'Exécutif. 307

2023 DAE 130 - Terrain 17, avenue Junot (18e). - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. 308

Suspension et reprise de la séance. 314

2023 DAE 130 - Terrain 17, avenue Junot (18e). - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (suite). 314

2023 DFA 45 - Dotation d'équilibre exceptionnelle versées à la M.G.P. pour l'exercice 2023. 314

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'adoption de dispositions particulières "charte locale rue Mouffetard" au règlement des étalages et des terrasses. 316

2023 DFA 49 - Suppression de l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des personnes qui louent leur habitation personnelle à titre de meublés classés de tourisme ou de meublés ordinaires. 317

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une ouverture du cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor-Hugo à Clichy-la-Garenne. 318

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un comité d'éthique pour les questions funéraires parisiennes. 319

Compte rendu de la 2e Commission. 320

2023 SG 41 - Subventions (48.000 euros) aux associations suivantes APIPD, CASODOM, CIFORDOM, Couleurs Pays, Difé Kako et ITM. 321

2023 DASCO 74 - Dénomination de l'école Elie Buzyn. 322

2023 DASCO 75 - Dénomination de l'école Annette Zaidman. 323

2023 DAC 281 - Subventions (230.000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre). 324

2023 DAC 287 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Le Souvenir Français". 325

2023 DAC 323 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Amar au 4, rue de Cahors (19e). 327

2023 DAC 325 - Attribution de la dénomination théâtre Sarah Bernhardt au théâtre situé 2, place du Châtelet (4e). 328

2023 DEVE 23 - Dénomination "Allée Pierre et Françoise de Menthon" à l'allée centrale du square Santiago-du-Chili (7e). 331

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage dans l'espace public à Laurent Schwartz. 333

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Françoise Gilot. 334

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom. 335

Vœu déposé par M. SOREL relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à Clément Méric. 337

Vœu déposé par M. GIRARD relatif à une dénomination d'un lieu public au nom de Annette Arm Giacometti. 338

2023 DAC 29 - Subvention de fonctionnement (37.500 euros), subvention exceptionnelle (40.000 euros) et convention avec l'association "Circusnext" (14e). 339

2023 DAC 41 - Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e). 340

2023 DAC 46 - Subventions (401.756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (A.S.T.P.). 341

2023 DAC 86 - Subventions (110.000 euros), conventions avec l'association "La Pop" et la société "Sauvage Productions" et avenant avec l'association "Glaz'Art". 342

2023 DAC 92 - Subvention (15.320.000 euros) et avenant avec l'association "Théâtre Musical de Paris" (Paris Centre). 343

2023 DAC 119 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Les Amis de Frans Krajcberg" (15e). 344

2023 DAC 143 - Subvention (380.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e). 346

Observations sur le déroulement de la séance. 347

2023 DAC 143 - Subvention (380.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e) (suite). 348

2023 DAC 147 - Subvention de fonctionnement (50.000 euros) pour le projet d'intervention artistique sur les murs du tunnel Henri IV (Paris Centre) et convention de subvention avec l'association "Urban Art Crew". 349

2023 DAC 244 - Subvention de fonctionnement (17.000 euros) et convention avec "Violette and Co Association". 350

2023 DAC 453 - Cartoucherie - Route du Champ de Manœuvre dans le bois de Vincennes (12e). - Conventions d'occupation du domaine public. 352

2023 DAC 496 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Ferraille prospection et exploitation artistique". 353

2023 DAC 526 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et "MCH Group" pour la manifestation Paris + par Art Basel. 354

2023 DAC 527 - Subventions (10.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement. 354

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la subvention de l'association "Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris". 356

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la librairie de l'Ecume des pages (6e). 357

2023 DAC 278 - Subvention (3.000 euros) à la Fondation du Patrimoine. 359

2023 DAC 279 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile de France". 360

2023 DAC 342 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église Notre-Dame de Lorette (9e). 361

Compte rendu de la 3e Commission. 363

2023 DVD 91 - Rénovation et remise à niveau du patrimoine d'éclairage public du site du Louvre (Paris Centre). 363

2023 DVD 30 - Appel à candidatures pour l'exploitation d'un service de véhicules à deux ou trois roues motorisés en autopartage en libre-service sans station d'attache. - Signature des conventions d'occupation. 365

2023 DVD 83 - Plan Vélo. - Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France. 367

2023 DVD 89 - Dispositif "Imagine R". - Convention, avec Ile-de-France Mobilités et le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) "Comutitres" pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026. 371

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prix du "pass" Navigo. 371

Observations sur le déroulement de la séance. 373

Rappels au règlement. 373

2023 DVD 89 - Dispositif "Imagine R". - Convention, avec Ile-de-France Mobilités et le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) "Comutitres" pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026. 375

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prix du "pass" Navigo (suite). 375

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place de la Zone à Trafic Limité dans le Centre de Paris. 375

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un forfait post-stationnement pour les résidents. 378

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en valeur du patrimoine parisien sur les pistes cyclables. 379

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes. 379

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement en bon ordre des vélos dans l'espace public parisien. 380

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'une piste cyclable rue Linois (15e). 382

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la trajectoire budgétaire du service Vélib'. 383

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet de végétalisation et de piétonisation de la rue Mouffetard. 384

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la qualité esthétique et la mise en valeur du patrimoine de la rue Mouffetard. 384

Suspension et reprise de la séance. 386

2023 DAJ 21 - Signature d'un protocole transactionnel relatif à l'indemnisation d'une victime de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e). 386

2023 DPMP 4 - Subvention et convention annuelle d'objectifs pour l'association "Espoir - Centres Familiaux Des Jeunes" dans le cadre de l'occupation positive de l'espace public. 387

2023 DSOL 49 - Subventions (164.600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques. 390

2023 PP 24 - CPOM 2023-2025 Fondation Louis Lépine. 395

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation du survol de Paris en basse altitude. 397

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien du Groupement parisien interbailleurs de surveillance au 8, boulevard Berthier. 399

Compte rendu de la 4e Commission. 400

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au périmètre d'intervention du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance. 400

2023 DSOL 28 - F.S.L. : avenants à convention EDF et "Eau de Paris" et conventions "Engie", "Total" et S.I.A.A.P. relatifs aux aides au maintien de la fourniture d'énergie et d'eau et aux conditions de participation au Fonds. 401

2023 DSOL 38 - Subventions (6.483.789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS. 402

2023 DSOL 39 - Subventions (1.217. 439 euros) et conventions avec 12 associations pour des projets à destination de femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion. 405

2023 DSOL 68 - Budget participatif. - Subventions d'investissement (967.921 euros) et de fonctionnement (12.500 euros) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. - Conventions. 408

2023 DSOL 69 - Aide Alimentaire juillet. - 13 subventions (871.325 euros) pour 12 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité. - Convention. - Avenants. 409

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des familles à la rue. 411

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des campements et l'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence. 411

Vœu déposé par l'Exécutif. 411

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au désengorgement du site "Paris Adresse" situé dans le 17e arrondissement. 415

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence et au fonctionnement des P.I.M.M.S. parisiens. 417

2023 DSOL 59 - Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des aînés et des aidants. - Dispositifs d'appui à la coordination, au titre des C.L.I.C. (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris. 418

2023 DSOL 75 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association "Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris". - Alma Paris. 419

2023 DDCT 14 - Subventions (338.000 euros) à 32 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+. 421

2023 DDCT 17 - Subventions (170.000 euros) à 14 associations au titre des droits humains et de la lutte contre la traite des êtres humains. 426

2023 DGRI 32 - Subventions (84.000 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'International. 427

2023 DSP 21 - Subvention (103.256 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'association "Le Bus des Femmes" (20e). 429

2023 DSP 69 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Acceptess-T" (18e). 432

2023 DSP 85 - Avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris. - Recette maximale de 42.000 euros. 434

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un Plan amiante dans le bâti appartenant à la Ville de Paris. 435

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présence d'amiante dans les établissements scolaires et de la petite enfance parisiens. 435

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au désamiantage des écoles publiques à Paris. 435

Vœu déposé par l'Exécutif. 435

Suspension et reprise de la séance. 437

Compte rendu de la 5e Commission. 437

2023 DLH 100 - Réalisation 91-101, rue Vercingétorix, 2-4 et 5, rue Fernand-Holweck (14e) d'un programme de végétalisation et d'îlot de fraîcheur par la R.I.V.P. - Subvention (91.011 euros). 439

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réhabilitation/surélévation de la Résidence Belleville par "CDC Habitat". 440

2023 DDCT 67 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement (1.021.850 euros) à 269 associations pour le financement de 413 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe). 441

2023 DDCT 78 - Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes". - Subventions (150.000 euros) à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens. 446

2023 DU 81 - N.P.N.R.U. Orgues de Flandres (19e). - Protocole d'accord global avec "I3F" et approbation de la convention de subvention régionale au titre du développement urbain relative à la rénovation du jardin central. 448

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif à la géographie prioritaire des quartiers "politique de la ville". 448

2023 DLH 94 - Location de l'immeuble 69, rue Guy-Môquet (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 451

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des commerces du 69, rue Guy-Môquet et à l'instauration de logements intermédiaires. 451

2023 DLH 141 - Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. 453

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la priorisation des désignations de demandeurs DALO du 17e pour l'attribution des logements sociaux. 453

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien. 453

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des moyens humains de l'antenne logement (17e). 453

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement du dispositif "Échanger Habiter" et à l'amélioration du taux de rotation. 453

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au fonctionnement du logiciel AIDA des demandeurs de logement social. 453

2023 DLH 148 - Réalisation au 49-53, boulevard de Ménilmontant / 7-13, passage de la Folie Regnault (11e) d'un programme de centre d'hébergement provisoire d'environ 30 places. 460

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement des anciens vestiaires du stade de Ménilmontant. 460

Rappel au règlement. 463

2023 DLH 148 - Réalisation au 49-53, boulevard de Ménilmontant / 7-13, passage de la Folie Regnault (11e) d'un programme de centre d'hébergement provisoire d'environ 30 places. 463

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement des anciens vestiaires du stade de Ménilmontant (suite). 463

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la crise du logement et aux nécessaires mesures à prendre pour y répondre. 464

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage aux personnes mortes ou disparues en mer Méditerranée. 464

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de logements sociaux au 40, avenue d'Iéna 465

Vœu déposé par l'Exécutif. 465

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des ventes de logements H.L.M. des bailleurs sociaux. 466

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'externalisation de la location des places de parking par les bailleurs sociaux. 467

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement du Bail Réel Solidaire dans le parc social. 468

2023 DAE 129 - 34-40, avenue de la Porte d'Aubervilliers (19e). - Convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance d'occupation dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. 469

2023 DICOM 9 - Convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie. 469

2023 DU 18 - Échange de 2 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 3, place du Tertre (18e). 470

2023 DU 29 - APUI "Esplanade des Invalides" (7e). - Déclassement. - Signature d'un EDDV, d'un avenant à la promesse de bail à construction et d'un bail à construction. - Autorisations d'urbanisme. 470

2023 DU 39 - Maine Montparnasse (6e, 14e et 15e). - Bilan de concertation préalable. 472

2023 DU 51 - Projet de réaménagement de l'ensemble immobilier de l'Aquaboulevard (15e). - Avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'E.I.E. et la demande de P.C. 475

2023 DU 62 - Porte de Vincennes (12e). - Modification du Plan local d'urbanisme pour le secteur du boulevard Carnot. - Déclassement du domaine public routier aux 17 et 21, boulevard Carnot. 477

2023 DU 86 - Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur le lot n° 101 de la copropriété 220, rue du Faubourg Saint-Martin (10e). 480

2023 DU 90 - Opération d'aménagement Jardin des Mécanos (ex-Ordener Poissonniers 18e). - Avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'E.I.E. et la demande de P.A. 481

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la privatisation de l'espace public par LVMH. 482

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au montant de la redevance versée par le groupe LVMH à la Ville de Paris. 484

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif au devenir de la Tour INSEE. 484

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement de la place du Louvre. 485

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au réaménagement de la façade Est du musée du Louvre. 485

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de la place du Louvre. 485

Vœu déposé par l'Exécutif. 485

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'acquisition de parcelles et de bâtiments pour des logements sociaux, équipements publics et espaces verts. 488

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de requalification et d'extension de l'ESPCI (5e). 489

Vœu déposé par l'Exécutif. 489

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la demande de labellisation "arbre remarquable" pour le tilleul du jardin de l'École polytechnique. 491

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au boulevard de la Guyane (12e). 493

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri-Frenay. 494

2023 SG 34 - Convention de prêt d'arceaux vélos entre la Ville de Paris et l'EPT Plaine Commune. 496

2023 DVD 57 - Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (273.500 euros en fonctionnement et 201.635 euros en investissement) et conventions associées. 496

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 496

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 498

Clôture de la séance. 498

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. 498

QE 2023-14 Question de Mmes Nathalie MAQUOI, Fatoumata KONÉ et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux annulations de dernière minute de classes découvertes dans des écoles parisiennes. 498

QE 2023-15 Question de Mme Léa VASA, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux contrats de collecte des déchets pour les professionnels. 499

QE 2023-16 Question de M. Emile MEUNIER, Mme Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au projet du BHV de déconstruction-reconstruction d'un immeuble situé 42, rue de la Verrerie à Paris Centre. 499

QE 2023-17 Question de MM. Emile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris concernant les décorations en fleurs artificielles sur les devantures des cafés et restaurants. 499

QE 2023-18 Question de MM. Alexandre FLORENTIN, Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'efficacité de la rénovation du parc de la Ville de Paris et du parc social des bailleurs. 500

Votes spécifiés. 500

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 502

Comptes rendus des Commissions. 514

Listes des membres présents. 523

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 531

Tableau des votes des groupes politiques. 539

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023. 546

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023. 549

Annexe n° 3 - Scrutin public sur le projet de délibération DAE 130. 553

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Hommage à Dorian Damelincourt, pompier de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce lundi 3 juillet 2023, un pompier parisien, Dorian Damelincourt, est décédé dans l'exercice de ses fonctions à Saint-Denis, alors qu'il luttait contre un incendie de véhicule dans un parking souterrain. Le drame s'est produit après que les secours aient été appelés, aux alentours de 3 heures du matin, alors qu'il s'était engagé dans le sous-sol de cet immeuble pour tenter de maîtriser l'incendie. Le pompier est tombé, en arrêt cardiorespiratoire. Malgré les premiers secours prodigués par ses collègues et un transfert à l'hôpital militaire de Clamart, dans les Hauts-de-Seine, il n'a pas survécu. Âgé de tout juste 24 ans - il les avait fêtés le 4 juin dernier - Dorian Damelincourt s'était engagé auprès des pompiers de Paris depuis moins de 4 ans. Il était natif de Bourg-Saint-Maurice et s'était lancé le 6 août 2019 auprès des soldats du feu.

Après une formation à Villeneuve-Saint-Georges, il avait été nommé au centre de secours de Saint-Denis, engagé en première ligne dans la lutte contre le Covid-19. Selon la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, il fut, un an après son entrée, promu caporal, puis caporal-chef en avril 2022. Présenté comme ayant un engagement sans faille, il avait intégré le centre de la Courneuve le 1er janvier dernier.

Au nom du Conseil de Paris, nous lui rendons hommage. Nous adressons, et j'adresse aussi en mon nom personnel toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous remercie.

Mobilisation de la Ville en réponse aux événements survenus à Paris suite au décès du jeune Nahel M.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Suite à la conférence d'organisation, il a été décidé un débat avec les présidents de groupe, suite aux émeutes et dégradations que notre pays et notre ville ont connues ces derniers jours.

Monsieur le Préfet de police, merci d'être ici à nos côtés.

Mes chers collègues, je vais introduire ce débat.

La mort du jeune Nahel, il y a tout juste une semaine, le mardi 27 juin, est un drame qui nous a toutes et tous bouleversés. Aucun enfant de 17 ans ne devrait mourir. Et toutes nos pensées vont bien sûr vers sa famille, ses proches endeuillés, qui doivent pouvoir se recueillir dans la sérénité et faire leur deuil.

Les réponses à apporter sont d'abord entre les mains de la justice. Car quiconque fait usage de la force en dehors du cadre légal doit être puni par la loi. Et notre police républicaine doit être aux services des citoyennes et des citoyens sans jamais opposer la liberté et la sécurité. Le droit à la sûreté, rendu imprescriptible par notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, en son article 2, vaut pour toutes les citoyennes et les citoyens partout en France.

Mais, je l'ai dit et je ne cesserai de le dire, la réponse à ce drame ne peut en aucun cas être la violence. Rien ne peut la justifier. Les réactions violentes, les dégradations sur les bâtiments publics, les mairies, les écoles, les bibliothèques, et sur les commerces aussi, qui ont éclaté à Nanterre puis un peu partout en France, dont ici à Paris, ne sont pas acceptables. Je les condamne, sans aucune réserve.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un nouveau cap a été franchi. Un élu a été la cible directe et préméditée de ces attaques. Je veux à nouveau apporter ce matin, au nom de notre Assemblée tout entière, en mon nom personnel, notre soutien et notre amitié à Vincent JEANBRUN, le maire de L'Haÿ-les-Roses, dont le domicile a été attaqué, avec une violence inouïe, à la voiture bélier. Son épouse et ses enfants ont été obligés de quitter le domicile en pleine nuit, épouvantés par l'incendie qu'il voyait progresser dans le jardin. Nous sommes aux côtés de cette famille et de tous les habitants de la commune, sous le choc, face à ces actes inqualifiables.

Tous les maires de France doivent être protégés. C'est pourquoi nous avons besoin d'un renforcement législatif de la protection fonctionnelle, comme je l'ai demandé, pour la maire du 12e arrondissement, notre collègue, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, à qui je renouvelle en votre nom, en mon nom, notre soutien.

Quand un maire ou une maire est visé, c'est la République qui est visée. Je crois profondément dans le travail que font les élus locaux, les élus de la proximité. Nous connaissons la réalité de nos territoires, la vie des quartiers, le quotidien dans nos rues, et nous essayons tous les jours de trouver des solutions. Je veux dire ma confiance dans cette force des élus locaux. Leur travail sera essentiel lorsqu'il nous faudra prendre le temps de mener des débats politiques apaisés pour tirer les conséquences de ce qui vient de se passer.

Comme je le disais hier, lors de notre rassemblement sur le parvis de l'Hôtel de Ville, cela suffit de faire de la politique un espace dans lequel toutes les outrances seraient permises, et les injures le lot commun entre les élus.

J'en appelle à un sursaut de respect, de responsabilité, dans les mots que l'on utilise dans toutes nos enceintes. Nous avons besoin de ce calme pour débattre, pour analyser et comprendre les ressorts profonds de l'embrasement du pays à la suite du drame de la mort de Nahel.

Il y a deux ans, nous lancions ici la démarche "promesse républicaine", pour mettre en commun notre expertise et tâcher de répondre au mieux à cette question : comment réduire les inégalités dans notre ville et réparer ce lien de confiance entre la République et ses citoyens ? En choisissant l'expression "promesse républicaine", j'ai voulu parler de cette émancipation à laquelle chacune et chacun a le droit d'aspirer.

Je remercie Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL d'avoir été les co-rapporteurs de ce rapport extrêmement inspirant, que nous mettons en œuvre tous les jours depuis : cette possibilité de s'élever socialement, intellectuellement, quelle que soit son histoire, son origine, son héritage financier ou culturel, sans délaisser personne et notamment pas les habitants des quartiers populaires.

A Paris, dans nos domaines de compétences, nous avons fait beaucoup. Dès la petite enfance, grâce à un investissement inégalé en France, 6 enfants sur 10 sont accueillis en crèche à Paris. A l'école publique ensuite, notamment grâce à des ateliers gratuits proposés à tous les enfants parisiens, le maintien du repas à 13 centimes à la cantine scolaire. Je ne peux passer sous silence, ici, les lourdes conséquences de la fermeture de classes en élémentaire et dans les collèges, principalement dans les quartiers populaires, sur lesquelles nous sommes mobilisés.

Je pense aussi à notre action dans les centres de loisirs pour les vacances, les vacances d'été, les petites vacances, à tout l'investissement de la Ville qui est fait pour permettre aux familles et aux enfants de trouver place dans notre République, avec une excellence d'offres culturelles, sportives, éducatives.

Dans les transports aussi, avec la gratuité pour les jeunes de 4 à 18 ans et les personnes en situation de handicap, mais aussi au développement des transports publics, comme nos prolongements de lignes de tramways et la création de pistes cyclables. Autant de liens entre les habitants, entre les quartiers, qui permettent d'avoir, dans notre ville, une possibilité d'aller d'un quartier à l'autre sans une ghettoïsation excessive et une ségrégation sociale, qui est aussi la cause des drames que nous avons connus ces derniers jours dans notre pays.

Je pense aux rénovations de nos quartiers populaires, de la porte Pouchet, de la porte de Vanves, de celle en cours, spectaculaire, l'emblématique porte de la Chapelle, dans le Nord-Est parisien. Voilà des preuves concrètes de notre volonté de mettre et de permettre aux habitantes et aux habitants de jouir pleinement de leur quartier, et de toutes les promesses de la République au quotidien.

Je veux remercier ici les maires d'arrondissement, et notamment les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, qui ont dans leurs arrondissements des quartiers populaires. Et je sais qu'ils œuvrent aussi au quotidien, quelle que soit la couleur politique dans cette assemblée. Je veux le dire et remercier l'engagement de chacun des maires d'arrondissement et des élus d'arrondissement qui sont présents au quotidien.

Mais aussi avec le logement. Le logement social. Avec un investissement massif. Nous avons atteint les 25 %, sous cette mandature, pour permettre à chacune et à chacun de se loger dignement à Paris, quelles que soient ses ressources, avec une qualité des constructions, en faisant appel à des architectes de renom, qui ont à cœur, non pas simplement de construire des immeubles pour loger des gens, mais de proposer une qualité d'habitat tenant compte des besoins et tenant compte, bien sûr, des défis que nous avons à relever, dont le défi climatique.

Plus généralement, avec un investissement massif dans nos quartiers populaires, qui réunissent 17 % des habitants parisiens, nos investissements représenteront 25 % de l'investissement parisien d'ici à 2026, avec plus de 90 millions d'euros consacrés à l'entretien des écoles, des collèges, des centres Paris Anim', des équipements de jeunesse, de sport. 10 millions d'euros sur le volet emploi et insertion, en lien avec la Mission locale de Paris. Mais aussi les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, tel que l'école de la 2e chance - que nous accueillons souvent dans ces tribunes - et les structures d'insertion par l'activité économique, la création de "rues aux écoles", ou encore le soutien à de nombreux équipements.

Oui, faire tenir ensemble des populations très différentes, d'origines, de cultures, les faire vivre ensemble sur un même territoire, cela suppose beaucoup de moyens, beaucoup d'investissements, des investissements matériels, mais aussi de l'investissement dans l'humain. C'est le choix que nous avons fait depuis 20 ans. La durée de cet engagement est importante dans notre Ville. Je tiens ici à le rappeler, parce que ceci a à voir avec cela.

Et malgré nos efforts, les inégalités persistent, tout comme les discriminations auxquelles sont confrontés ces habitants. A l'heure où l'Etat engage avec la Ville la renégociation du contrat de ville et envisage de réduire drastiquement des financements, en suivant aveuglément de sombres indicateurs comptables, je veux dire ici, ce matin, mon inquiétude, mais aussi ma mobilisation, notre mobilisation. Notre seul but devrait être de redoubler d'efforts, et non pas de réduire la voilure.

Avant de terminer, j'aimerais bien sûr à nouveau remercier très chaleureusement tous les élus parisiens de tous les arrondissements, ainsi que les services de la Ville, parce que si nous pouvons faire tout cela, c'est que nous avons aussi misé sur un service public municipal, sur des agents publics, des fonctionnaires municipaux, que nous respectons et qui sont pleinement mobilisés pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans cette période difficile. Réparer, nettoyer les nombreuses dégradations, et tout particulièrement l'ensemble des équipes de propreté de la Ville. Je veux ici leur dire : merci.

Je veux dire merci aux agents de la police municipale, qui sont sur le terrain, aux côtés des Parisiennes et des Parisiens. Dès le 30 juin dernier, j'ai décidé d'activer la cellule de crise de la Ville, en présence de l'ensemble des adjoints, des maires d'arrondissement et des services, afin de coordonner l'ensemble des interventions nécessaires, en lien constant avec vous, Monsieur le Préfet de police.

Je veux vous remercier, vous remercier pour la fluidité de nos échanges, pour la qualité de ces échanges et la confiance qui fait que nous pouvons ensemble discuter, anticiper et trouver des solutions, chacun à l'endroit qui est le sien.

Je veux aussi remercier la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui, avec vous, nous permet de partager toutes les informations utiles, utiles aux habitants et aux commerçants.

Je sais combien les commerces ont été touchés après les dégradations et les pillages qui parfois les empêchent de fonctionner dans des conditions normales. Revenir à la normale n'est pas encore une réalité pour beaucoup de nos commerçants. C'est pour cela qu'aux côtés des médiateurs de la police municipale parisienne, nous sommes pleinement mobilisés pour aller à la rencontre des commerçants touchés par ces actes de vandalisme et de pillage, et pour les accompagner dans leur démarche d'assurance, pour les informer et leur apporter tout le soutien nécessaire, juridique bien sûr, psychologique aussi.

C'est l'objet du vœu de l'Exécutif auquel je vous inviterai à prendre part : réaffirmer notre soutien envers toutes celles et ceux qui sont directement touchés par ces violences, que nous condamnons fermement, et proposer qu'un fonds soit débloqué pour venir en aide aux commerçants concernés, parce que l'aide financière est bien sûr nécessaire et doit être au rendez-vous.

Très chers collègues, nous traverserons cette crise ensemble, comme nous l'avons toujours fait, en portant un regard lucide sur les événements que nous traversons, leur cause et leur répercussion, dans le strict cadre des lois de notre République, et dans le respect, dans la courtoisie et dans la fraternité républicaine, qui doit aujourd'hui être la règle et l'usage de nos échanges, ici dans cette Assemblée, et à l'extérieur, notamment aussi dans les médias qui relayent nos débats.

Merci à vous. Merci d'être des élus responsables. Je pense que nous pouvons être fiers d'avoir une Ville engagée, au travail, et qui répond comme elle doit le faire à ces crises successives que nous traversons dans notre société. Merci à vous.

Mes chers collègues, le débat a été organisé sur ce sujet.

Conformément à la conférence d'organisation, je donne dans un premier temps la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, je voudrais commencer cette intervention pour dire toutes nos pensées, émues et attristées, pour le jeune Nahel, pour sa famille, pour ses proches. Vous l'avez dit : on ne doit pas mourir à 17 ans d'un refus d'obtempérer. C'est la justice, et elle seule, qui établira la vérité des faits. Elle est en cours. Nous lui faisons confiance.

Je voudrais rappeler, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, que la police et la gendarmerie, dans notre pays, constituent l'Etat de droit. La police et la gendarmerie assurent l'ordre public et la sécurité de toutes et de tous sans distinction. Celles et ceux qui veulent abîmer la police, abîment le pacte républicain. Sans la police de la République,

à quoi reviendrait-on ? A la loi du plus fort. A la violence. A la violence à laquelle on assiste malheureusement depuis plusieurs jours et plusieurs nuits.

Bien sûr, lorsqu'un fonctionnaire, un policier, commet un acte inacceptable, il doit être condamné après une instruction et un travail de la justice. Car, être policier, cela oblige à un comportement exemplaire et irréprochable. Beaucoup de débats pourraient être lancés, notamment sur la formation de nos policiers. Elle est importante. Elle doit être exigeante.

Mais je voudrais mettre en garde et dire : sans notre police, comment aurait-on bloqué, comment aurait-on arrêté des pilleurs, des délinquants, des criminels, qui brûlent, qui détruisent et mettent en danger la vie d'autres citoyens ? C'est la raison pour laquelle, si nous devons être forts face à celles et ceux qui peuvent commettre des actes inacceptables, nous devons soutenir la police de la République.

Car, la violence, elle est là. 5.000 véhicules brûlés, 1.000 bâtiments publics brûlés ou attaqués, des commerces. 700 policiers ou gendarmes attaqués, blessés. Un sapeur-pompier mort. Toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches. N'oublions jamais le sacrifice du caporal-chef Dorian Damelincourt.

Je pense aussi aux élus - j'y reviendrai tout à l'heure - qui sont une cible de ces violences. Quand on refuse d'appeler au calme, que cherche-t-on ? J'appelle solennellement à la responsabilité de celles et ceux, justement, qui en ont. Militons pour une société apaisée, de concorde et de dialogue, et d'actions résolues pour l'égalité des chances, pour l'éducation, pour notre école républicaine, où beaucoup se joue. Appelons à la responsabilité des parents, qui ont un rôle essentiel à jouer. Bien sûr, il faut mieux accompagner les parents, qui ont parfois une tâche difficile et ardue dans l'éducation de leurs enfants.

On le dira encore et encore : il faut lutter contre le cloisonnement urbain, social et culturel. Nous devons lancer de vraies politiques publiques d'apprentissage du civisme et de la citoyenneté à tout moment des parcours de vie. Pour notre jeunesse en priorité, mais pour toutes et tous. Nous appartenons à une Nation, une belle et grande Nation fondée sur un principe, la République, organisée en un système, une démocratie. Cela est fragile. Aimons notre pays. Il faut le chérir.

Pour cela, il faut rassembler autour de nos valeurs républicaines - de liberté, d'égalité et de fraternité - les faire vivre et les concrétiser pour toutes et tous sans discrimination, pour une vie plus juste, plus agréable, quelles que soient nos origines. Jacques Chirac nous l'a enseigné : "Nous sommes les filles et les fils de la République". Ne l'oublions pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Madame Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, mardi dernier, la France entière a assisté, impuissante, à un drame. Un drame qui a ôté la vie à Nahel, 17 ans. La colère que nous ressentons est parfaitement légitime, car personne ne doit mourir à 17 ans. Nos institutions ont fonctionné et la justice n'a pas failli. Elle s'est immédiatement saisie de ce drame. Le policier incriminé a été mis en examen après sa garde à vue et placé en détention provisoire à la prison de la Santé. 5 nuits d'émeutes sur tout le territoire et à Paris ont suivi ce drame. A Paris, certains quartiers se sont embrasés et de très lourdes dégradations de biens publics et privés sont à déplorer.

Ces événements ont peu de choses à voir avec le drame de Nanterre. Détruire les biens communs, piller des magasins, brûler le "Bus du Cœur des Femmes", la BAPSA, ou une antenne des "Restaurants du Cœur", caillasser et incendier des bus, tenter de mettre le feu à des bâtiments publics, appeler à tuer des policiers, des surveillants pénitentiaires, ce n'est pas manifester une colère, c'est délibérément attaquer les symboles de l'autorité et vouloir détruire ce qui fait notre société.

Et il n'y a aucune excuse à chercher à ceux qui brûlent la voiture de leurs voisins, détruisent l'école de leurs frères et sœurs, pillent la pharmacie de leur quartier. Ceux qui détruisent ce qui a été si difficilement et patiemment construit par la puissance publique et les habitants. Une destruction des biens communs dont vont pâtir en premier lieu les plus fragiles. Aucune excuse à chercher non plus à ceux qui s'en prennent aux élus. Car s'attaquer à celles et ceux qui inlassablement s'engagent au service des autres, c'est attaquer la République.

Sur l'ensemble du territoire, 99 mairies ont été attaquées. Stéphanie VON EUW, la maire de Pontoise, Emmanuel FRANÇOIS, le maire de Saint-Pierre-des-Corps, en ont été victimes. Et bien sûr, Vincent JEANBRUN et sa famille, victimes d'une tentative d'assassinat, que nous condamnons avec la plus grande force.

Cela doit cesser désormais. Dans de trop nombreux quartiers, y compris à Paris, les habitants vivent dans la peur au son des tirs de mortiers. Des professionnels ont perdu leur outil de travail, beaucoup leur moyen de transport. D'ores et déjà, le coût pour la collectivité est immense, sans parler des coûts à venir.

Depuis mercredi dernier, les policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers sont sursollicités et méritent notre gratitude. Les élus de tous bords se mobilisent pour défendre leurs concitoyens. Les services de la propreté s'attellent, chaque matin, à effacer les stigmates de la nuit.

Il nous faudra tirer les enseignements collectivement de ces nuits d'émeutes, sans fléchir, améliorer ce qui doit l'être, renforcer les liens là où ils sont distendus, notamment le lien entre population et police, et rappeler que la police doit nous protéger en toutes circonstances.

Dans l'immédiat, c'est d'unité, de solidarité et de fermeté dont nous avons besoin.

Unité pour protéger la République, qui, étymologiquement, est ce que nous avons en commun. Partout, les voix s'élèvent pour dire stop aux violences. Hier, sur le parvis des mairies, nos concitoyens se sont déplacés en nombre pour dire leur attachement à nos institutions. Oui, nous avons tous en nous une part de République. Agissons ensemble pour la défendre.

Solidarité envers celles et ceux qui ont perdu leur outil de travail, leur moyen de transport. Le Gouvernement, la Région, et vous-même, Madame la Maire, ont d'ores et déjà annoncé les mesures d'accompagnement aux commerçants : report et étalement des charges, rapidité des indemnisations, souplesses des banques. Notre soutien doit être total.

Fermeté. Des centaines de personnes ont été interpellées à Paris. La justice doit œuvrer dans la sérénité et dire très clairement le caractère intolérable de ce qui s'est passé ces derniers jours. Ce n'est qu'ainsi que nous renforcerons nos institutions républicaines, seules à même de tirer les enseignements de ces derniers jours.

Gare aux apprentis sorciers : on ne reconstruit rien sur des ruines.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Monsieur Rémi FÉRAUD, Président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaite tout d'abord, au nom de notre groupe, présenter nos condoléances à la famille et aux proches de Nahel, abattu lors d'un contrôle de police à Nanterre, le 27 juin dernier. L'enquête est en cours, mais les images restent gravées dans notre mémoire. La mort de ce jeune homme est bouleversante et révoltante, et des conséquences devront en être tirées pour que de tels drames ne se reproduisent plus. Car le lien de confiance entre la police et les Français est indispensable à notre société et à la République.

Depuis la mort de Nahel, la France est en proie à des émeutes. De nombreuses villes, et la nôtre ne fait pas exception, sont en proie à des violences urbaines et à des dégradations d'une importance inégalée. Nous devons, sans hésitation, sans ambiguïté, condamner les violences, les agressions, les pillages, les incendies, les attaques contre les institutions et leurs représentants, contre les services publics et les commerces. Ne pas condamner est une faute. Le week-end dernier, c'est le domicile d'un élu - notre collègue Vincent JEANBRUN, maire de l'Haÿ-les-Roses - et de sa famille, qui a été attaqué dans le but de tuer. Je le redis ici : s'attaquer à un élu de la République, c'est nous attaquer tous ; c'est s'attaquer à notre pacte républicain et aux fondements de notre démocratie. La violence qui existe dans notre pays est une menace pour notre démocratie.

Hier, à l'appel du président de l'"Association des maires de France", nous avons organisé un rassemblement des élus et des citoyens sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour rappeler notre condamnation sans réserve des violences, et notre soutien à tous les maires et élus de France qui ont subi des violences ces derniers jours. Comme le rappelle l'"Association des maires de France", cette crise renvoie à ce que les maires disent depuis longtemps sur la nécessité absolue de donner aux pouvoirs locaux les moyens et l'entière responsabilité de conduire des politiques de proximité efficaces.

Au temps des injonctions centralisatrices et des contraintes toujours plus grandes, doit succéder désormais celui de la confiance et du soutien de l'Etat et du Gouvernement aux collectivités et à leurs élus. Il est temps, comme l'on dit très justement les membres du "Pacte du pouvoir de vivre", de reconstruire une société fraternelle, solidaire et apaisée. Nous appelons pour cela un sursaut démocratique face aux vives tensions et violences que connaît notre pays, et à engager une forte dynamique d'action pour y répondre.

Lorsque l'ordre républicain sera rétabli, et c'est la mission première de l'Etat, il faudra bien sûr tirer lucidement et courageusement les leçons de cette crise. Paris a connu ces derniers jours un certain nombre de dégradations. Dès le début, vous avez réuni, Madame la Maire, la cellule de crise de la Ville de Paris. Face aux dégradations et aux violences qui ont touché notamment - mais pas seulement - nos quartiers populaires, les équipes de la Ville ont été à pied d'œuvre une fois encore pour réparer, nettoyer, assurer une présence ainsi qu'un indispensable travail de médiation, de prévention et d'éducation. Qu'ils en soient ici remerciés. Comme les maires et les élus d'arrondissements, très présents auprès des habitants et des commerçants au cours de ces jours éprouvants.

Je salue aussi le travail des forces de l'ordre et des pompiers pour protéger notre ville dans des conditions très difficiles. Mais Paris a été, lors de ces jours d'émeutes, nettement moins touchée que d'autres grandes villes de France. Il faut aussi le dire. Ce n'est pas le fruit du hasard. C'est aussi le résultat de la politique que nous menons depuis longtemps en direction des quartiers populaires, et de tout le travail que nous avons entrepris en faveur d'une plus grande mixité sociale et pour éviter la ghettoïsation de notre ville.

La politique de la ville que nous mettons en œuvre, avec l'Etat, vise à assurer l'égalité entre les territoires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

Un instant, Monsieur le Président.

Je pense que le respect commence par l'écoute. C'est vrai que vous n'étiez pas là au début, mais le respect commence par l'écoute. Ce n'est pas une leçon de morale. Le respect commence par l'écoute. Vous êtes des élus de la République, vous écoutez vos collègues dans le respect.

Monsieur FÉRAUD, vous pouvez poursuivre.

M. Rémi FÉRAUD. - La politique de la ville que nous mettons en œuvre vise à assurer l'égalité entre les territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers populaires. Nous devons nous battre pour la préserver. Les moyens mobilisés pour la solidarité, le logement, l'intégration, l'éducation, la sécurité, contre toutes les discriminations, sont importants - très importants - comme l'attestent tous les projets de délibération que nous examinons sur ces sujets, ici, en Conseil de Paris. L'ensemble des politiques publiques qui touchent à la vie quotidienne des habitants sont concernées : santé, accès aux droits, emploi, éducation, commerce, entretien de l'espace public, urbanisme, culture, logement, citoyenneté, et sécurité - avec la création de la police municipale, dont nous sommes fiers.

Oui, les violences doivent cesser. C'est une urgence et un préalable. Oui, aussi, une réponse politique est nécessaire et possible. Notre détermination est plus forte que jamais pour œuvrer en ce sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, j'aimerais commencer mon intervention ce matin en exprimant à nouveau les condoléances du groupe "Les Ecologistes" à la famille et aux proches de Nahel. Le drame qui s'est joué mardi dernier n'est pas un fait divers. Il est la traduction d'une montée du racisme et de son expression dans notre société et dans nos institutions. C'est ce qui explique qu'un membre des forces de l'ordre se soit senti autorisé à appuyer sur la détente à bout portant, face à un mineur qui ne représentait aucune menace pour sa sécurité. Nous ne pourrons comprendre la colère qui s'exprime et la révolte en cours si nous faisons l'économie de comprendre comment nous en sommes arrivés là, collectivement.

La réalité est là, implacable. Les chiffres montrent que lorsque l'on est un garçon, jeune, "racisé", on a 18 fois plus de chances de faire l'objet d'un contrôle d'identité - parfois dans la journée - qu'une autre personne ne correspondant pas à ces critères. Il y a, bien sûr, la loi de 2017, dont on parle beaucoup ces dernières semaines, et qui permet aux policiers comme aux gendarmes de faire feu pour immobiliser les véhicules dont les occupants refusent d'obtempérer. Des avocats, magistrats, sociologues, membres de forces de l'ordre et de trop rares élus avaient alerté, avant sa mise en application, sur le risque que cette loi conduise à une nette augmentation des tirs. Le bilan est là : 13 personnes tuées en France en 2022 pour refus d'obtempérer, contre une seule en Allemagne dans les mêmes conditions en 10 ans.

Il y a aussi des choix politiques sécuritaires depuis plusieurs années, sur lesquels le groupe "Les Ecologistes" n'a eu de cesse de vous alerter, Monsieur le Préfet, ainsi que vos prédécesseurs. Certaines images de ces derniers jours ne sont pas de nature à nous rassurer. Quand la B.R.I., plus communément appelée "antigang", est envoyée à Nanterre la première nuit suivant le meurtre de Nahel, cela donne des actes et des images incompatibles avec l'apaisement. Ce qui aurait dû être une nuit de recueillement.

Vous avez vu, j'imagine, cette image d'un membre des forces de l'ordre mettant en joue avec un fusil à pompe un adolescent au sol armé d'un seul téléphone portable. Nous n'obtiendrons pas le calme si nous ne faisons pas face à ces constats et si nous ne remontons pas la chaîne de responsabilités. Dans un autre pays européen, le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de police auraient démissionné suite à un meurtre comme celui de Nahel. C'est un message de clarté et de responsabilité qui doit être envoyé aux personnes discriminées comme aux racistes.

Au lieu de cela, Monsieur le Préfet, vous disiez avant-hier qu'il n'y aurait pas de racisme dans la police, quand un communiqué de presse de deux syndicats majoritaires dans la police parle sans ambiguïté de nuisibles et de guerre pour parler de jeunes Français. Comment expliquez-vous, Monsieur le Préfet, ces propos qui ne permettent nullement de rompre avec le cycle de la violence ? Depuis plusieurs jours, nous connaissons des nuits de violence à

Paris, comme dans de très nombreuses villes de France. Il y a eu des dégradations, des pillages et des incendies d'équipements publics. Que nous condamnons sans équivoque. Il y a eu des agressions inacceptables. Je pense en particulier à Vincent JEANBRUN, le maire de l'Haÿ-les-Roses et sa famille, à laquelle j'adresse la solidarité de mon groupe dans cette épreuve.

Mais les appels au calme ne suffisent pas si le Gouvernement ne fait pas le choix d'agir à la racine du problème et de prendre des engagements forts. Nous constatons que la majorité des auteurs des violences de cette semaine sont adolescents. Voyez comment sont traités dans notre pays les adolescents et préadolescents "racisés" qui se font arrêter. La violence des procédés et des mots employés contre des enfants, comment peut-elle être justifiée ? La violence à laquelle ils sont confrontés dès leur plus jeune âge laisse des marques qui rendent audibles ou non nos discours d'égalité et de fraternité, et alimente une envie de révolte.

Quand, en 2017, le Président Emmanuel MACRON demande à Jean-Louis BORLOO un plan en faveur des quartiers prioritaires, qui fait un relatif consensus, le même Président ne prend pas en compte ce rapport dans sa politique. Quand le contrat de ville doit être revu cette année, c'est à budget constant avant de regarder les besoins. Les quartiers sont largement délaissés. Ce n'est pas une impression, mais un fait. L'augmentation des inégalités partout sur le territoire le montre. Ce n'est pas un effet d'annonce que nous demandons, mais une vraie politique dédiée aux quartiers, avec les moyens afférents : pas un dédoublement des classes de CP et de CE1, pendant que l'on enlève dans le même temps les moyens des RASED et du soutien dans les quartiers prioritaires. Les choix politiques doivent être cohérents et volontaires.

Une fois de plus, les élus locaux sont en première ligne, sur le terrain, auprès des habitantes et des habitants, confrontés aux effets de politiques décidées par le Gouvernement. Nous devons prendre notre part de responsabilité pour apporter la solution à une question simple : que voulons-nous apporter comme débouchés à la colère de ces jeunes, voire très jeunes adolescents ? Quelle ville et quelle vie voulons-nous leur offrir ? Nous avons besoin de gestes forts, de symboles et de mesures importantes.

Alors que les populistes se réjouissent de la crise que nous traversons, que l'extrême droite se frotte les mains et que certaines digues sautent en matière de racisme et d'extrême droitisation d'une partie de notre société et de notre classe politique, nous pensons que Paris doit être exemplaire pour choisir le chemin de la mémoire, de la justice et d'un nouveau contrat social, comme souvent les services publics sont une clef pour sortir de la crise. Notre ville a un maillage territorial, un réseau associatif et social et des moyens que nous devons chérir.

Nous remercions les parents, professeurs, éducateurs, services, les bénévoles qui s'engagent dans les associations de quartiers, toutes celles et ceux qui mettent chaque jour leur énergie au service de l'intérêt général, des Parisiennes et des Parisiens.

J'aurai aussi un mot de remerciement pour les pompiers et les agents de la Ville, qui sont en première ligne ces jours-ci.

Soyez assurés, Madame la Maire, chers collègues, que vous trouverez toujours dans le groupe "Les Ecologistes" une volonté d'être force de proposition au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, au nom du groupe Communiste et Citoyen, m'associer à l'hommage et transmettre toutes mes condoléances au pompier qui est décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Il s'appelait Nahel, il avait 17 ans. Nahel est mort mardi dernier d'une balle dans le torse. Une balle d'un policier. "Un geste inexplicable, inexcusable" : ce sont les mots du Président de la République.

J'aimerais commencer mon intervention pour lui rendre hommage, pour transmettre nos condoléances à sa famille, à sa mère, à sa grand-mère, à ses proches. 17 ans, ce n'est pas un âge pour mourir. Nous le disons haut et fort : non, un refus d'obtempérer ne doit pas entraîner la mort. En 2022, 13 décès ont été enregistrés suite à des refus d'obtempérer. On ne réglera pas les problèmes en tuant les gens. Il est urgent de revoir la loi de 2017, à laquelle les élus communistes s'étaient opposés, et de retrouver une police de proximité qui noue des liens avec les habitants de ses quartiers. Retrouver la confiance, retrouver une police qui protège, retrouver une police qui est formée et a les effectifs nécessaires pour être présente sur le territoire.

Monsieur le Préfet, vous le savez, je vous ai interpellé à plusieurs reprises pour revoir aussi la doctrine, notamment du maintien de l'ordre, la doctrine des contrôles, des contrôles au faciès, trop souvent répercutés sur ces jeunes de cités.

Nahel est décédé. Une enquête est en cours. Après les premières auditions, le policier auteur du tir a été mis en examen pour homicide volontaire et placé en détention préventive. Nous appelons à ce que l'enquête établisse dans les meilleurs délais la vérité pour que la justice soit rendue.

Depuis 7 jours, la France est plongée dans la violence. Une violence aveugle. Des pillages, du vandalisme, des mises à feu. Nous la condamnons le plus fermement. Non, la violence n'a pas sa place dans notre République. Ces violences ne servent en rien la vérité et la justice, mais elles sont utilisées par les forces réactionnaires à droite et à l'extrême droite pour stigmatiser des quartiers entiers, qualifier certains d'enclaves étrangères, alors qu'ils sont comme tous les territoires une part de la France, de ses richesses, de sa force.

La dégradation des mairies, du mobilier urbain de nos communes, des écoles de nos enfants, des services publics, des équipements associatifs, des commissariats, des voitures personnelles, des commerces, pénalisent en premier lieu les familles directement touchées dans ces quartiers. Car, oui, ce sont les habitants de ces quartiers qui sont les premiers pénalisés. Nous apportons notre soutien à l'ensemble des habitants touchés par les violences, aux familles pénalisées par la destruction de leurs services, aux fonctionnaires de police, aux pompiers, à tous les bénévoles des associations, aux agents publics et aux élus locaux mobilisés pour protéger et répondre aux demandes de la population.

J'ai, évidemment, avec les élus communistes, une pensée particulière pour Vincent JEANBUN, pour sa femme et ses enfants, dont le domicile a été pris pour cible dans la nuit de samedi à dimanche, et je lui apporte tout notre soutien.

Je tiens également à saluer ces mères de famille qui se sont mobilisées pour demander la fin des violences. Mesdames, nous serons toujours à vos côtés.

Je tiens, enfin, à saluer ces fonctionnaires présents au quotidien, pour nettoyer, réparer, faire que nos services publics restent debout. Et eux aussi sont la France, la France que nous avions applaudie au moment du Covid.

Oui, il est temps de revenir au calme, le calme pour envisager un avenir meilleur. Je l'ai dit : notre responsabilité politique, c'est d'apporter des réponses politiques. D'abord, avec une réforme fondamentale dans la police et avec une formation à la hauteur. Mais aussi une responsabilité pour faire face aux inégalités, à la pauvreté, à la ségrégation. Depuis trop longtemps, des milliers d'habitants - des jeunes, des salariés - sont abandonnés par notre République et n'ont pas le droit au respect, à la dignité, à la justice, à un logement décent, à une éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs, à un emploi de qualité.

Je le dis, Madame la Maire : le groupe Communiste et Citoyen intervient régulièrement, et notamment au moment des débats budgétaires, pour plus de moyens pour l'éducation. Encore une fois, nous sommes pénalisés par des fermetures de classes dans nos collèges, dans nos écoles. Nous intervenons aussi pour une vraie politique de jeunesse. Au prochain débat que nous aurons sur le budget supplémentaire, nous présenterons un amendement, une nouvelle fois pour des départs en vacances. J'espère que cet amendement sera retenu. Mais sans une politique de fond qui permette l'émancipation humaine, qui s'adresse à chaque jeune de 14 à 18 ans, non, nous ne réglerons pas ces problèmes. Sans renforcer nos services publics de proximité dans les quartiers "politique de la ville", nous ne réglerons pas ces problèmes.

Madame la Maire, au nom des élus communistes, nous condamnons cette situation qui est insupportable et le résultat de décennies de politiques néolibérales au service du capital, au détriment des travailleurs et travailleuses du pays. Nous appelons à un Grenelle de l'égalité des territoires contre toutes les discriminations, rassemblant les acteurs et les actrices des communes des quartiers concernés, pour qu'enfin une politique à la hauteur des enjeux soit décidée et mise en œuvre. Notre objectif est simple : partagée et universelle, la République partout, tout le temps, pour tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame DATI, Présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui tous émus par le drame qui s'est noué à Nanterre et l'enchaînement de tensions, d'émeutes, de violences qui ont touché Paris et la France à la suite de la mort du jeune Nahel.

Evidemment que nous sommes tous en soutien et aux côtés de la famille du jeune Nahel. Personne ne mérite de perdre la vie de la sorte. Je sais aussi que les policiers, comme les gendarmes, en sont convaincus. Bien évidemment, il y a chez certains une part d'émotion, que l'on peut comprendre. Mais il y a, chez beaucoup d'autres, dès le plus jeune âge, une haine des institutions dont l'origine remonte à loin. Je crois que personne ne peut s'exonérer de ses responsabilités, en particulier tous ceux qui, pendant des années, ont préféré être les chantres du droit à la différence plutôt que celui de la ressemblance dans des valeurs communes qui ont fait la France. Il n'y a aucune excuse sociale qui puisse légitimer de brûler des écoles, des bibliothèques, des commissariats, des attaques de biens privés.

J'ai une pensée pour tous ceux qui, à Paris comme en France, ont été victimes de cette semaine d'émeutes et qui, pour certains, y compris dans ces quartiers déjà très défavorisés, pour ne pas dire "relégués", ont tout perdu. Comme j'ai une pensée pour tous ces policiers blessés et plus largement pour toutes ces forces de l'ordre qui, depuis des nuits et des nuits, tendent d'éviter le pire pour rétablir l'ordre.

Je pense, bien sûr, à notre collègue Vincent JEANBRUN, comme à l'ensemble de nos collègues élus qui ont été victimes d'agressions, de menaces ces derniers jours, mais aussi qui sont allés sur le terrain défendre les équipements collectifs. Tous ces biens communs qui font la valeur d'une ville mais aussi la valeur d'une cohésion républicaine.

Que révèle cet enchaînement de drames de la situation de notre pays ? On serait tenté de dire qu'ils signent l'échec de 40 années de politique de la ville. Mais cela serait raisonner à courte vue. Le problème n'est pas la politique de la ville. C'est celui d'institutions qui n'arrivent plus à prendre en charge une partie de notre jeunesse. Je pense à tous ces jeunes qui sortent trop tôt du système scolaire sans diplôme, sans formation, sans que l'on puisse s'en préoccuper, et qui finissent - j'ose le dire ; parfois, cela arrange - par vivre dans l'illégalité et dans les trafics en tous genres. On a trop longtemps accepté, aussi par cynisme, le trafic de stupéfiants parce que nous passions d'une délinquance bruyante à une délinquance silencieuse. Oui, le trafic de stupéfiants. Car c'est une délinquance silencieuse qui contribuait à maintenir le calme dans ces territoires perdus, avant que tout cela n'explose.

Trop de responsables à courte vue ont acheté une tranquillité de court terme, sans réaliser que se créaient ainsi les conditions d'une sécession délinquante, d'une désagrégation de ces quartiers. Ce sont mes combats. C'est le fondement de mon engagement politique. Si les lois ne dissuadent plus, il faut s'interroger sur la nature des peines et leur application. Elles ne sont efficaces que si elles sont fortes, rapides, y compris les mesures éducatives que nous oublions trop souvent. Car il ne faut pas avoir peur de le dire : les émeutiers sont des délinquants, parfois même, des criminels. Lors de leur comparution - et j'ai suivi cela avec beaucoup d'attention - certains ne savaient même pas à quoi raccrocher leurs actes. Nous étions bien loin de la mort de Nahel. La répression n'est évidemment pas le seul remède à cette crise. Dans nos quartiers, l'école et la justice des mineurs n'ont plus un fonctionnement adapté à la désocialisation des mineurs. Eduquer, c'est aussi assumer l'autorité, c'est aussi mettre fin à l'impunité.

Il y a certainement un problème de responsabilité parentale, mais la justice des mineurs est beaucoup trop lente. Elle doit agir rapidement parce que, sinon, elle n'est en rien éducative, ni même dissuasive. C'est précisément ce qui s'est passé pour Nahel. Je réclame depuis longtemps que l'on recrée les internats d'excellence, qui ont été supprimés, et que l'on arrête le clientélisme associatif, qui ne construit rien. Nous en avons aujourd'hui la preuve concrète. Le retour à la paix civile doit être la priorité de l'action publique. Les autorités légitimes sont là pour le faire. Puis, viendra l'heure des bilans, où l'on s'apercevra que cette explosion n'est que le résultat d'un long renoncement, non seulement à l'égalité, mais aussi à l'autorité. Pour rétablir la paix civile, il faudra les deux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Les réponses : à présent, Monsieur le Préfet de police ; puis Emmanuel GRÉGOIRE pour l'Exécutif.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'abord, vous remercier, Madame la Maire, pour l'hommage rendu à ce jeune sapeur-pompier décédé hier matin en intervenant sur un feu sur la commune de Saint-Denis. Je vous en remercie.

Je souhaite également vous remercier, vous-même, Madame la Maire, ainsi que les maires d'arrondissement, pour les relations que nous avons eues sur l'ensemble de cette séquence, qui, j'insiste, n'est pas terminée, notamment de gestion des violences urbaines qui n'ont pas épargné Paris et certains arrondissements de la Capitale.

Evidemment, à cet instant, moi aussi, j'ai une pensée pour la victime et sa famille. Répondant à certaines interventions, je voudrais d'abord rappeler que le drame qui s'est déroulé il y a maintenant huit jours, puisque vous parliez, Madame la Maire, d'Etat de droit - certains d'entre vous l'ont fait également - a été traité dans le cadre de l'Etat de droit. Je veux rappeler que le fonctionnaire de police qui est auteur de ce tir est actuellement en détention. Il a été mis en examen pour homicide volontaire. Le Procureur de la République a qualifié ces faits. La justice se saisira du dossier. Elle établira toute la vérité sur les circonstances précises dans lesquelles s'est déroulé ce drame. Mais la justice est passée - nous sommes dans un Etat de droit - et c'est le lot quotidien des policiers de travailler sous cette contrainte juridique et déontologique, et évidemment pénale. Je veux le rappeler. C'est un travail difficile et compliqué.

Deuxièmement - vous l'avez, je crois, toutes et tous souligné, pas toujours avec la même intensité - il n'y a rien qui justifie ce que nous avons vécu à l'issue de ce drame et notamment ces violences urbaines qui ont frappé l'ensemble du territoire national, et pour ce qui nous concerne, la Région Ile-de-France et également Paris. Rien ne

justifie ces violences urbaines. Pour la plupart des auteurs - en tout cas pour ceux qui ont été interpellés puisqu'il y a eu énormément d'interpellations au plan national et, pour l'agglomération parisienne qui est placée sous ma responsabilité, un peu moins de 1.400, dont pas loin d'un tiers à Paris - nous sommes confrontés à un tiers de mineurs et un âge moyen de 17/18 ans. Nous sommes sur des jeunes gens. Rien ne justifie ces violences urbaines, qui sont très éloignées de la compassion du drame qui s'est déroulé il y a huit jours.

Je veux le rappeler. Ces violences urbaines ont commencé par des attaques systématiques de bâtiments publics, de commissariats, des mises à feu de véhicules, et puis, assez rapidement, on a également dérapé vers des scènes de délinquance d'appropriation, c'est-à-dire, en clair, des scènes de pillages de commerces. Je le disais : Paris n'a pas été épargnée, au moins pour un soir, où nous avons eu des pillages de commerces. Paris n'a pas été épargnée non plus par des scènes de violences urbaines à la périphérie, sur des secteurs habituels où, généralement, il peut y avoir des violences urbaines, par exemple autour de moments festifs. Mais, encore une fois, rien ne justifie ces violences urbaines.

La réponse que, comme Préfet de police, j'ai apportée, mais qui est la réponse de l'Etat et celle du Ministre de l'Intérieur, a été évidemment une réponse extrêmement ferme de déploiement d'un dispositif policier sur l'ensemble du territoire national, en Région Ile-de-France et à Paris, qui a consisté à quadriller le territoire par une présence massive de forces de l'ordre, pour dissuader ces fauteurs de troubles, pour empêcher ces violences urbaines. Et puis, une politique qui s'est voulue être une politique d'interpellation, c'est-à-dire que nous avons souhaité que le maximum de ces fauteurs de troubles soit interpellé de manière à ce que la justice puisse passer. C'est bien normal. C'est le rôle de la police que de protéger la population.

Je veux rassurer M. le Président du groupe "Les Ecologistes" : la police est bien là pour protéger et c'est ce qu'elle démontre en ce moment.

Je souhaite évidemment, devant le Conseil de Paris, remercier l'ensemble des policiers qui ont été engagés dans ces actions de prévention des violences urbaines et d'interpellation des fauteurs de troubles. Je souhaite vraiment remercier les policiers, mais également les gendarmes mobiles qui ont été engagés, y compris sur la Capitale et puis saluer le travail des sapeurs-pompiers de Paris, qui a été un travail remarquable, qui s'est effectué toutes les nuits. On a eu énormément d'interventions sur de nombreuses mises à feu.

Evidemment, les choses ne sont pas terminées. Le dispositif que nous avons mis en place sur l'ensemble de la Région Ile-de-France et à Paris continuera tant qu'il le faudra. Nous serons présents pour protéger nos concitoyens.

Je voudrais dire également qu'évidemment je ne partage pas le lien qui a été fait très directement entre le drame d'il y a huit jours et une police qui serait raciste. Je l'ai dit sur une chaîne de télévision. Vous y faites référence, je vous le redis : "Non, la police n'est pas raciste, Monsieur le Président". Il peut y avoir des dérapages ; ils sont sanctionnés et punis. Ce que vous dites est très grave. Vous laissez entendre… Vous mettez de l'huile sur le feu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous voulez bien vous taire, s'il vous plaît ?

Cela ne m'ennuie pas, mais simplement vous n'avez pas la parole. Ici, on respecte un ordre, aussi.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je voudrais simplement vous dire que quand il y a des comportements, des propos racistes dans la police nationale, comme dans la gendarmerie, ils sont punis. Ils sont punis. Et donc, le lien que vous faites entre ce drame et une police qui serait raciste est inacceptable. Je le dis évidemment en tant que Préfet de police et je le dis également en tant que responsable des fonctionnaires de police qui sont placés sous mon autorité. C'est inacceptable.

Vous avez évoqué la loi de 2017 et l'utilisation des armes dans un cadre qui est extrêmement précis. Vous avez cité un certain nombre de personnes qui sont mortes après des refus d'obtempérer, parfois d'ailleurs avec un usage proportionné de la force, parfois non. Il y a des procédures judiciaires. Il y a des fonctionnaires de police qui sont mis en cause pour homicide volontaire. Il y a des procédures en cours. Donc la justice passe. Evidemment, il est hors de question de revenir sur cette loi de 2017, Monsieur le Président. Vous savez comme moi, et vous le savez très bien, que les refus d'obtempérer augmentent dans notre pays, que les policiers se mettent en danger. Il est hors de question que nous revenions sur cette disposition législative qui encadre très strictement l'usage de la force, sans laquelle les policiers verraient leur vie sérieusement mise en danger. Il est donc hors de question de revenir là-dessus.

Je voulais simplement, pour conclure mon propos, vous dire qu'il y a eu ce drame, que la justice passera. La justice passera. Comme à chaque fois, les policiers, qui font un travail formidable, remarquable, le font dans un cadre strict et encadré. Mais je peux vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble du Conseil de Paris, que notre détermination à lutter contre la délinquance, à continuer l'action que nous menons, à faire baisser cette délinquance, comme elle baisse à Paris et dans l'ensemble de l'Ile-de-France depuis un an, à lutter contre les rodéos urbains, contre les comportements qui mettent en danger nos concitoyens, cette action continuera et ne faiblira pas, parce que, oui, dans le cadre qui est le nôtre, la police nous protège.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Merci beaucoup pour votre réponse, et merci aussi, je tiens à le redire ici devant mes collègues, pour la qualité du travail, la transparence des informations, la qualité de nos échanges en période de crise et en dehors des périodes de crise. Je peux vous le dire, on peut avoir, et c'est normal dans une démocratie qu'il y ait des différences, des nuances, des points de vue qui permettent, et je l'espère, de converger pour gagner en qualité, gagner encore en Etat de droit. Personne ne nie que ce qui s'est passé et cet acte qui a conduit à la mort de Nahel est un acte… Et d'ailleurs, la justice a immédiatement réagi en mettant le policier en détention et en l'inculpant pour homicide volontaire.

Personne ne nie le fait que la justice est au rendez-vous, doit être au rendez-vous, parce que, oui, il y a un sujet de confiance police population, qui est vraiment incontournable de la stabilité de toutes nos institutions et de la démocratie. Ce sujet mérite d'être traité sans tabou, sans que personne ne se sente insulté, avec la prise en compte de la nuance des points de vue qui existent dans la société. On ne va pas faire comme si ces points de vue n'existaient pas. Les élus d'une assemblée qui a une majorité, une opposition et différentes couleurs à l'intérieur de cette majorité et de ces oppositions, ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas un débat dans la société.

Poser le débat n'est pas un acte d'hostilité. C'est quelque chose qui doit nous permettre de trouver le chemin. Pour ma part, je suis très claire : condamnation de toutes les violences, soutien à la police dans le rôle qui est le sien pour ramener le calme, protéger les biens et les personnes, et condamnation lorsque des personnes, dans le cadre de l'usage de l'autorité qui leur est conférée par la loi, outrepassent cette autorité en ne faisant pas et en ne respectant pas…

Je ne suis pas juge, mais citoyenne et Maire de Paris et première magistrate de cette commune.

Et si ce policier a été mis en examen et est en détention pour homicide volontaire, c'est bien parce que la justice est passée par là. Heureusement que la justice est passée par là et que nous sommes dans un Etat de droit. Nous sommes là non seulement pour porter ces débats, mais aussi pour trouver la résolution à ces débats dans le calme et la sérénité, et pas dans l'injure et dans l'insulte, ou la mise en cause des légitimités des uns et des autres.

J'appelle, dans cette Assemblée, notamment sur vos rangs, à écouter ce qui se dit, à respecter et à engager la discussion en respectant ceux qui ont la légitimité pour porter des points de vue différents. Pour ma part, je suis très claire en ce qui concerne et le rôle de la police et l'Etat de droit.

Monsieur BOULARD, pas vous, pas vous. Vous n'êtes pas obligé, Monsieur BOULARD, de sombrer dans ce jeu délétère. Vous n'êtes pas, Monsieur BOULARD… Vraiment, vous jouez à un jeu très dangereux en tant qu'élu républicain à vous inscrire dans cette attitude, qui est très, très peu conforme à ce que doit être la respectabilité de nos mandats.

Alors, oui, nous aurons ces débats. Oui, nous poursuivrons avec exigence pour faire en sorte que celles et ceux qui ont la possibilité, parce que la loi leur confère cette légitimité, d'engager la force, qu'ils soient évidemment contrôlés par l'Etat de droit. Tout pouvoir nécessite un contre-pouvoir. Quand il n'y a plus de contre-pouvoir et que ce contre-pouvoir n'est pas dans le cadre de l'Etat de droit et sous la protection de la justice, alors les choses ne peuvent plus tenir dans une société. Nous sommes quand même au bord du gouffre.

Chers collègues, de ce que j'appelle encore - et pour longtemps, je l'espère - la droite républicaine, je vous appelle aussi à un sursaut, parce que ce que vous faites au quotidien dans cet hémicycle et dans les médias… Nous, vous savez, nous essayons de faire très honnêtement notre travail. Très, très honnêtement. Et lorsqu'un élu républicain est attaqué, lorsqu'un élu des "Républicains" est attaqué, nous appelons effectivement à nous rassembler tous ensemble, non seulement pour protester contre ces attaques, lui apporter notre soutien, mais aussi être aux côtés des forces de l'ordre pour qu'elles permettent de revenir au calme.

Vous savez, mes chers collègues, nous allons suspendre la séance parce que j'exige dans cette séance le respect des élus que nous sommes, le non-détournement de la parole qui est la nôtre. Je demande à Patrick BLOCHE de réunir les présidents de groupe. Tant que le calme ne reviendra pas dans vos esprits, nous ne reprendrons pas nos travaux.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures huit minutes, est reprise à dix heures trente-quatre minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Mobilisation de la Ville en réponse aux événements survenus à Paris suite au décès du jeune Nahel M. (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Patrick BLOCHE, puis à Emmanuel GRÉGOIRE pour conclure nos débats de ce matin.

Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je serai bref naturellement, puisque j'ai réuni durant la suspension de séance les présidentes et présidents des groupes composant notre Assemblée, compte tenu de la tonalité qu'avaient prise nos débats avant la suspension. Nous avons été amenés à échanger très directement, à dire ce que ressentait chacune et chacun. Nous avons convergé, majorité et opposition, pour redonner à ce débat toute la dignité nécessaire, compte tenu du sujet évoqué et de l'exemplarité que les élus doivent avoir dans leur expression, dans la manifestation de leurs opinions.

Je rappelle, s'il le fallait, que le règlement intérieur du Conseil de Paris, qui est le règlement de toute assemblée démocratique, conduit à ce que nous soyons respectueux des uns et des autres, quoique nous pensions de la parole et des opinions des uns et des autres. Nous devons, plus que jamais, dans la situation que nous vivons actuellement, être exemplaires. C'était cet appel à l'exemplarité, à la dignité, au respect des uns et des autres, qui est, si j'ose dire, le consensus auquel nous avons abouti à l'issue de cette réunion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Patrick BLOCHE.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour conclure nos débats de ce matin.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous les présidents de groupe qui sont intervenus sur ce débat majeur pour notre pays, notre ville. Tous les intervenants l'ont dit : nos pensées sont d'abord tournées vers ce jeune, Nahel. Quelles que soient les responsabilités individuelles, jamais un jeune ne doit mourir à 17 ans. Des pensées pour sa famille.

Des pensées aussi - elles ont été évoquées, parce qu'à bien des égards, il est un symbole des errements et des drames de notre temps - pour Vincent JEANBRUN et sa famille en particulier, victimes d'une attaque tout à fait ignoble, car mettant en danger la vie de sa femme, de jeunes enfants. Rien ne peut jamais justifier ce point.

Je veux aussi dire un mot à M. le Préfet de police. Il a dû nous quitter, mais lui dire, et je sais que cela lui sera transmis, que les Parisiennes et les Parisiens ont un lien très singulier avec notre police. En particulier, nous avons tous la mémoire des moments insoutenables, des moments difficiles dans lesquels notre police républicaine a été au premier rang pour protéger les Parisiennes et les Parisiens. Je parle de la police qui, conformément à sa mission, défend les opprimés, les plus fragiles, nos concitoyens lorsqu'ils sont menacés. Evidemment, dans cette enceinte, le souvenir des attentats de 2015 et de l'honneur que nous avons témoigné à notre police manifeste le lien irréfragable sur le plan affectif qui lie les citoyens à la police.

Ne l'oublions pas - on peut, sur le plan théorique, le regretter - il n'y a pas de République, pas de démocratie sans la police. C'est un pilier de la République. C'est un pilier qui doit agir selon des règles d'engagement précises, avec des lois qui s'imposent à elle comme à chacun. Mais, nous voulons lui dire, à cette police, aux fonctionnaires qui la composent, que nous lui faisons confiance et que nous lui apportons notre affection et notre soutien.

M. le Préfet l'a dit. Il dit : "La police n'est pas raciste", mais il reconnaît lui-même qu'il peut y avoir des comportements individuels qui posent question. Il est aussi de notre devoir démocratique de les questionner. Il y a une deuxième dimension qu'il me paraît important de souligner : c'est que nous n'avons pas tous la même vision de ce qu'est la police, de ce que doit être la police. Parce que ce n'est pas une institution désincarnée, c'est une vision politique de la relation de l'ordre à la société. Je le dis : lorsqu'il y avait eu des débats fort intéressants, et ils peuvent être engagés de façon courtoise et républicaine, lorsque l'on entendait un président dire que la police n'est pas là pour jouer au foot avec les gamins, que la police de proximité était supprimée, au risque d'atténuer parfois le lien de confiance qui l'unit à nos concitoyens, en particulier dans certains quartiers, nous devons et nous pouvons avoir des débats sur ce que nous attendons de la police, sur les règles d'engagement et les missions que nous attendons d'elle.

Evidemment, nos débats interviennent dans un contexte extrêmement difficile. J'ai une pensée - la Maire l'a dit également - pour les maires d'arrondissement et tous les maires des communes de France qui se sont trouvés en première ligne pour gérer cette situation difficile. Mais, le débat qui s'impose à nous, responsables politiques, d'abord, une fois que le calme sera rétabli, il nous appartient d'essayer de comprendre ce qui s'est passé. Nullement excuser, jamais excuser, notamment des comportements individuels qui relèvent de la qualification pénale. Mais nous devons réfléchir tout simplement pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Il va de soi que les premiers responsables de cette situation sont celles et ceux qui ont commis des actes délictueux et/ou criminels, et c'est à la justice de déterminer les responsabilités en la matière. Ce qu'elle a - le Préfet de police l'a rappelé - commencé à faire, avec la mise en examen et la détention préventive du policier qui a mortellement touché le jeune Nahel.

Mais il faut aussi avoir la capacité de formuler des réponses politiques à cette crise, trouver des réponses à la violence que vivent nos concitoyennes et nos concitoyens, au premier rang desquels les habitants des quartiers populaires, qui sont soumis à la crise économique et sociale, et auxquels on impose des émeutes dont ils sont les

premières victimes. Nous devons travailler tous ensemble, notamment sur le sujet de la perte de repères et de sens commun d'une partie de la jeunesse, dont ont témoigné une partie des émeutiers.

Mais leur réaction est aussi le signe de nos échecs, en tant qu'adultes et en tant qu'acteurs politiques. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'ils ne croient pas à la parole politique quand les inégalités sont aussi criantes et qu'elles menacent à ce point la promesse républicaine ? Ne soyons pas dupes - et ce n'est pas sans lien avec l'interruption de séance que nous venons de connaître - quand ils voient la violence de la vie politique, quand ils voient l'utilisation du mensonge, la culture obsessionnelle du "clash", de l'immédiateté, eux aussi vivent dans ce monde de la post-vérité, eux aussi vivent dans ce culte de l'obsession narcissique du "buzz". Nous devons collectivement réfléchir et faire en sorte de nous inspirer des conseils que nous donnons aux autres, et nous comporter dignement pour pouvoir avoir la prétention de donner des conseils.

Il nous revient aussi de réfléchir profondément à une nouvelle "politique de la ville". Evidemment que le lien est très étroit entre la crise que connaît notre pays et la vacuité ou l'inefficacité d'un certain nombre de politiques qui ont été menées, notamment au niveau national. Requestionner des dispositifs dont l'efficacité est contestable. Je rappelle que les premières émeutes urbaines datent de 1981. Nous savons les résultats insatisfaisants. Evidemment, on ne peut avoir qu'une pensée un peu amère lorsque l'on a collectivement travaillé sur le rapport Borloo et la façon dont il a été enterré.

Il faut du droit commun, intégré, qui pense la justice sociale, la justice spatiale, et l'égalité de traitement entre toutes les citoyennes et les citoyens. C'est à cela que notre majorité s'emploie - sous votre impulsion, Madame la Maire. Avec l'ensemble de mes collègues adjoints et maires d'arrondissement, nous savons que la justice sociale s'incarne aussi par la justice spatiale et que l'égalité des chances n'est pas le synonyme d'une politique publique qui, souvent, sous couvert d'égalitarisme, servirait un fait inégalitaire absolu et assumé. Le danger ségrégationniste de notre pays est documenté depuis longtemps. Nous devons en prendre la mesure.

Nous devons combattre inlassablement les processus de discrimination, de ségrégation, d'exclusion, en intervenant au plus près de celles et ceux qui en ont besoin, à l'inverse - je le dis - d'un Gouvernement qui s'est désengagé et détricote beaucoup de ces piliers de la République, en particulier dans les quartiers : l'école, la police, la justice, la santé, la poste. On peut bien clamer son amour pour la police, mais quand on supprime 10.000 postes, c'est exactement l'inverse que l'on fait en vrai.

Il faut donner les moyens de l'action, y compris à notre police, pour qu'elle ne soit pas sous tension permanente. Là aussi, questionner les baisses de subventions d'autres acteurs publics. Je pense notamment à la Région Ile-de-France qui a fait des baisses massives de subventions, notamment dans les quartiers, sur les politiques de jeunesse, sur les politiques culturelles. On ne peut que, comme disait Bossuet, "se rire des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes". On ne peut pas pleurer sur le lait renversé en oubliant les déterminants qui ont pu fonder les conséquences que nous observons aujourd'hui.

Paris s'est beaucoup mobilisé, depuis longtemps, pour faire en sorte qu'il n'y ait aucun quartier oublié, pour faire vivre la mixité sociale dans nos quartiers, pour faire attention à l'équilibre de nos quartiers, à ce qu'aucun territoire ne soit privé de services publics de proximité, ne soit sacrifié, en particulier les écoles, puisse bénéficier d'accès au sport, à la culture, à l'éducation, à la prévention, à la médiation. C'est l'action qui est menée notamment par nos collègues Anne-Claire BOUX, Nicolas NORDMAN, Ian BROSSAT, tous les maires d'arrondissement et tout votre Exécutif.

Les enfants de la République ne se paient pas de mots. Lorsqu'on entend leur dire l'amour de la République et leur dire qu'ils sont les filles et les fils de la République, il faut le faire dans les actes et pas seulement dans les mots. Nous représentons un vœu de l'Exécutif. Il sera renvoyé en 1ère Commission, parce qu'il traite un peu d'un sujet d'urgence qui est celui de l'accompagnement des acteurs économiques qui ont été victimes de violences. Mais dire que nous sommes en soutien de l'ensemble des acteurs de terrain, que ce soit les associations, les services publics, les professionnels, les citoyens tout court, qui concourent à l'apaisement et à donner l'idée que chaque enfant de la République a et doit avoir les mêmes chances que chacun.

Non, le rêve de l'égalité n'a pas épuisé toutes les bonnes volontés. Derrière les désaccords qui ont pu s'exprimer, je ressens, de façon un peu unanime, le besoin d'action et d'urgence. Travaillons tous ensemble à ce que les jeunes Parisiennes et jeunes Parisiens aient un avenir à la hauteur de celui qu'ils méritent. Car, au final, tel est notre mandat d'élu local républicain : tenir la promesse de la République de liberté, d'égalité et de fraternité. L'énergie de chacun n'y suffira pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Nous présenterons le vœu de l'Exécutif relatif aux indemnisations et aux aides pour les commerçants dans la 1ère Commission, avec les projets de délibération afférents. Olivia POLSKI y répondra.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 a été affiché.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas, il est donc adopté.

2023 DAJ 22 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAJ 22. Il s'agit de l'octroi de la protection fonctionnelle à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Permettez-moi quelques mots préalablement. Le projet de délibération qui nous occupe à présent n'est pas sans lien avec l'actualité récente, et nous l'avons dit dans nos expressions. Le dimanche 18 juin dernier, la maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, a été victime d'une violente agression verbale et physique alors qu'elle roulait à vélo dans son arrondissement. Je tiens, avant toutes choses, à vous renouveler, à te renouveler, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, tout notre soutien, tout mon soutien. L'agresseur a non seulement attaqué Emmanuelle PIERRE-MARIE en tant que cycliste, mais aussi en tant que femme, mais également en sa qualité d'élue. Il connaissait en effet son statut de maire de l'arrondissement. Les insultes prononcées à son encontre et les actes de violence appellent à une réponse forte, qui se traduit juridiquement. C'est pourquoi nous avons souhaité lui accorder la protection fonctionnelle afin de permettre à Mme la maire du 12e arrondissement de se défendre lors du procès qui verra son agresseur jugé, le 6 juillet prochain.

Je l'ai dit et le redis : quand un maire ou une maire est visé, c'est toute la République qui est attaquée. Parce que s'en prendre à un représentant du peuple élu au suffrage universel, c'est désavouer notre démocratie et notre République. Cela doit nous interroger. La réponse juridique que permet la protection fonctionnelle est un premier pas, bien sûr, mais ce n'est pas suffisant. Plus récemment, l'agression de Vincent JEANBRUN, le maire de l'Haÿ-les-Roses, et de sa famille, le week-end dernier, dans le contexte des émeutes que nous connaissons, révèle un profond malaise. Oui, un nouveau cap est franchi, et c'est très grave.

Nous avons besoin d'une prise de conscience collective sur le sujet, sur les causes de cette violence qui touche les élus locaux en première ligne, pour recevoir la colère et les frustrations des citoyennes et des citoyens. Nous avons besoin d'un sursaut collectif pour apaiser les choses, loin des débats politiciens, loin des foires d'empoigne, loin d'un cirque qui nuit à la démocratie et nuit aux relations que nous pouvons avoir avec la population, et que les citoyens cultivent aussi entre eux. Cessons d'être caricaturaux et outranciers. Nous avons une responsabilité pour pouvoir comprendre ces violences et établir le lien de confiance et de respect avec les citoyennes et les citoyens.

Je dois dire d'ailleurs que, lorsque Emmanuelle PIERRE-MARIE a été violemment agressée, elle a eu finalement la vie sauve parce que des citoyens étaient présents et se sont mis en travers de son agresseur et que, parmi ces citoyens, il y avait aussi un policier en civil qui a permis que la personne soit interpellée, arrêtée. La justice, avec beaucoup de célérité et de sérieux, a aussi répondu.

Donc, oui, nous avons une confiance dans nos institutions, qu'il s'agisse de la police et de la justice. Nous avons aussi une responsabilité pour faire baisser le niveau de tension. Avec les tensions verbales viennent toujours les tensions physiques. Nous le savons. Les mots violents appellent la violence des actes. Les élus que nous sommes ont une responsabilité pour, comme le dirait Pierre RABADAN, élever le niveau de jeu politique, c'est-à-dire nous situer bien au-delà de ces jeux politiciens dans lesquels certains se perdent, mais qui, en fait, perdent la République tout entière.

Je suis convaincue que les élus locaux ont un rôle immense à jouer parce qu'ils sont au plus proche du terrain, connaissent leur territoire, leurs quartiers, qu'ils essaient chaque jour de trouver des solutions pour améliorer le quotidien des citoyennes et des citoyens. Nous devons toutes et tous prendre nos responsabilités.

Je donne à présent la parole - puisqu'en conférence d'organisation il a été décidé de son intervention ; c'est un projet de délibération - à M. SZPINER, pour le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Bien entendu, nous voterons ce projet de délibération et assurons à notre collègue tout notre soutien. Ce qui est arrivé est inadmissible. Nous ne pouvons pas accepter que des élus soient frappés parce qu'ils sont élus, qu'ils exhibent de leur qualité. Je souhaite que, le 6 juillet, Madame la Maire, un représentant de chaque groupe assiste à l'audience pour témoigner notre soutien à notre collègue, pour expliquer effectivement aux magistrats, par notre présence, qu'au-delà de nos divergences politiques nous ne pouvons pas accepter que ceux qui sont élus, représentants du peuple, et sont le dernier rempart de la République, soient menacés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SZPINER.

Je pense que l'ensemble des présidents de groupe accepteront cette proposition.

Madame COFFIN, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à toutes et tous. Juste une précision : Emmanuelle PIERRE-MARIE, la maire du 12e arrondissement, n'est pas là. Elle ne peut pas être présente dans la salle vu que le projet de délibération la concerne.

Je vais vous adresser ces quelques mots à plusieurs titres : au nom du groupe "Les Ecologistes" du Conseil de Paris, en tant qu'élue en charge des droits des femmes auprès de la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, et en tant que militante féministe élue et régulièrement cible d'attaques diverses, et grande admiratrice du courage quotidien d'Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, le samedi 17 juin, la maire du 12e arrondissement a été la cible d'une agression caractérisée à quelques mètres de la mairie du 12e arrondissement, rue de Charenton. Il s'agissait, en réalité, d'une triple agression, recoupant une triple violence. Un homme, un motard, l'a agressée en tant que femme, en tant que maire écologiste, en tant que cycliste. Alors qu'elle circulait à vélo, ce motard, qui roulait en sens interdit, l'a frôlée. Emmanuelle PIERRE-MARIE lui a signifié qu'il était en infraction et s'est présentée comme la maire de l'arrondissement. S'en est suivi un flot d'insultes et de menaces. Qu'il me soit permis d'en citer quelques-unes pour qu'il ne fasse aucun doute sur le caractère sexiste de l'agression : "Je vais te pénétrer", "Je vais t'enculer", accompagnées de multiples doigts d'honneur et d'un "Je vais te percuter".

L'homme a ensuite, de fait, percuté volontairement la maire avec sa moto, avant de reculer et de tenter à nouveau de lui foncer dessus. Il a été forcé de faire demi-tour en criant qu'il aurait la peau de la maire et qu'il reviendrait. Ce qu'il a fait.

Que soient ici remerciés les passants et passantes qui se sont interposés, ainsi que les représentants des forces de l'ordre qui ont par la suite interpellé le motard. Autre élément qui force mon admiration, la maire a témoigné publiquement de cette agression et dénoncé la triple violence routière, sexiste et contre les élus. Elle a décidé de faire face. C'est pourquoi nous sommes amenés à examiner ce projet de délibération pour lui accorder, dans ce cadre, une protection fonctionnelle aujourd'hui.

Il faut bien comprendre ce qui se joue ici. Cette agression relève d'une volonté d'éliminer, d'effacer certaines d'entre nous de l'espace public. L'espace public a toujours été un lieu de pouvoir très particulier, un lieu de lutte pour les femmes, les féministes, qui souhaitent y faire valoir toute leur place. La politique écologiste menée par la mairie du 12e arrondissement, qui permet de redonner toute leur place aux piétons et piétonnes, aux personnes à mobilité réduite, aux cyclistes - la rue de Charenton est, rappelons-le, la première vélo-rue - s'inscrit dans ces combats. Ils sont liés.

Je ne peux, au nom du groupe "Les Ecologistes", que saluer le courage de la maire. Les habitants et habitantes du 12e arrondissement qui la croisent chaque jour le savent. Elle n'hésite jamais à donner de la voix lorsque certains ou certaines estiment que cet espace public leur appartient et voudraient le règne du tout motorisé, le règne aussi de la virilité. Nous serons à ses côtés dans ce combat. Merci aux milliers de personnes qui lui ont adressé des messages de soutien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, au nom du groupe Communiste et Citoyen, je voudrais tout d'abord apporter tout notre soutien à Emmanuelle PIERRE-MARIE. Evidemment, nous voterons ce projet de délibération pour la protection fonctionnelle. J'entends l'appel de notre collègue, maire du 16e arrondissement, Francis SZPINER. Si c'est le cas, les élus communistes seront présents et seront représentés pour être aux côtés de la maire du 12e arrondissement.

Je voudrais dire un mot sur les violences caractérisées, à triple titre.

D'abord, en tant que femme. Ce n'est pas acceptable que des propos soient tenus qui montrent, comme l'a dit ma collègue Alice COFFIN, des actes qui sont d'un machisme, d'un virilisme et d'une agression verbale inacceptables. Le fait qu'Emmanuelle PIERRE-MARIE dénonce ces actes montre qu'ils sont malheureusement le quotidien de nombreuses femmes cyclistes à Paris. Beaucoup de témoignages nous remontent aujourd'hui de femmes à vélo dans les rues de Paris, qui se font systématiquement agresser verbalement avec des propos sexistes. Cela nous appelle à avoir une politique ferme et claire sur cette question. Nous allons échanger, avec notre collègue Hélène BIDARD, sur la question de la place de la femme dans l'espace public, sur la reconquête par la femme de l'espace public, des femmes. C'est pour nous un sujet majeur qui nécessite une réelle politique publique.

Le deuxième point, c'est l'agression en tant que maire. Ce n'est pas acceptable. C'est un acte supplémentaire, après de multiples agressions contre les maires, contre les élus. Cela nous amène à avoir un sursaut républicain, de toutes les forces politiques. Aujourd'hui, un article dans la presse titre "Les agressions se multiplient contre les maires en première ligne" et évoque la situation que nous avons connue ces derniers jours. Mais il revient aussi sur d'autres cas. Le président de l'"Association des maires de France" précise aujourd'hui que 150 mairies ou bâtiments municipaux ont été attaqués, que le nombre de démissions est élevé : 1.300 depuis 2020, sur 35.000 communes. Entre 2021 et 2022, le nombre d'agressions d'élus reporté est passé de 1.720 à 2.265, soit un bond de 32 %. Cela rappelle l'attaque caractérisée du maire de Saint-Brevin-les-Pins, dont la maison a été brûlée. Ce n'est plus acceptable, parce que c'est la République qui est attaquée. C'est notre démocratie qui est attaquée. Cela demande un sursaut républicain, ainsi qu'un dialogue de fond sur les questions de la représentation des élus dans l'espace public et dans notre démocratie.

Enfin, je voudrais terminer en disant que, sur l'espace public, notamment sur la question des vélos et des piétons, nous aurons un débat tout à l'heure, demain, sur le Code de la rue.

Mais, ce qu'a vécu Emmanuelle PIERRE-MARIE, c'est quelque chose qui doit nous alerter. Le nombre de motards sur les pistes cyclables, qui enfreignent le Code de la route, qui agressent systématiquement, cela nécessite aussi un sursaut en termes d'ordre dans l'espace public, de présence de la police municipale, de respect du Code de la route, et également d'apprentissage. Je le dirai à nouveau : du savoir rouler, qui doit être enseigné, du Code de la route, qui doit être enseigné et doit rappeler la place des cyclistes dans notre espace public.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, nous voterons ce projet de délibération et renouvelons notre soutien à Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, bien sûr, nous voterons la demande de protection fonctionnelle de notre collègue Conseillère de Paris et maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE. Nous tenons à lui exprimer la solidarité du groupe Paris en commun.

Cette demande de protection fonctionnelle est aussi l'occasion de faire part de notre indignation et de notre inquiétude. Car, oui, nous devons nous inquiéter devant la montée des violences physiques et verbales, des menaces, des intimidations, auxquelles sont confrontés de plus en plus souvent les élus de la République, tous mandats confondus et toutes sensibilités politiques confondues. S'y ajoutent ici une violence sexiste et une violence routière, que nous ne devons plus tolérer non plus.

Ce qui relevait de l'exceptionnel il y a encore quelques années a tendance à se banaliser. Des digues tombent en quasi-impunité, comme nous l'avons vu à Saint-Brevin-les-Pins il y a quelques semaines. Oui, aujourd'hui, un nombre grandissant d'élus sont agressés, craignent pour leur intégrité physique, celle de leurs proches, comme ce fut le cas récemment du fait de groupes d'extrême droite à Saint-Brevin-les-Pins, allant jusqu'à entraîner la démission de son maire, découragé par le manque de soutien de l'Etat, ou, comme nous l'avons vu, avec notre collègue maire de l'Haÿ-les-Roses.

Je le redis ici avec solennité : s'attaquer à un élu de la République, c'est s'attaquer à la représentation nationale tout entière, à l'ensemble des élus, à notre pacte républicain et au fondement de notre démocratie.

Face à cette situation, l'Etat doit prendre la mesure du phénomène et réagir beaucoup plus vite, en prenant les mesures qui s'imposent. L'"Association des maires de France", notamment, a interpellé le Gouvernement et mis sur la table des propositions concrètes et pragmatiques, qui doivent être entendues.

Sur le plan pénal, la loi doit certainement évoluer et permettre de porter les sanctions à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique. Car, à travers l'agression dont a été victime notre collègue Emmanuelle PIERRE-MARIE, ce sont tous les élus qui doivent se sentir visés et concernés, notamment l'ensemble des élus parisiens.

Je ne doute pas que nous saurons faire bloc de manière unanime pour exprimer notre plus profonde solidarité, notre soutien à Emmanuelle PIERRE-MARIE, et pour voter la protection fonctionnelle que légitimement elle demande à notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Permettez-moi de m'adresser à la maire du 12e arrondissement, même si elle a été obligée de quitter l'hémicycle.

Chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, je souhaitais vous réaffirmer mon plein et entier soutien. Les insultes, la violence, les actes dont vous avez été victime nous ont profondément choqués, et nous espérons que toutes les mesures et sanctions seront prises. Nous devons avoir pleinement confiance en la justice.

Permettez-moi de vous dire que je vous soutiens. Je vous soutiens comme homme à une femme victime de sexisme. Je vous soutiens comme élu d'un groupe, "Indépendants et Progressistes", à une élue écologiste. Je vous soutiens comme élu d'opposition alors que vous êtes d'une autre sensibilité politique de la majorité municipale. Et je vous soutiens comme cycliste. Cela nous fait là un point commun. Oui, car, au fond, nous devons être unis face à la violence pour démontrer qu'il n'y a aucune faille possible.

Nous voterons ce projet de délibération. Mais il s'inscrit aussi dans un contexte particulier. Nous assistons malheureusement à une multiplication des menaces, des injures, des violences, proférées contre des élus. Je pense évidemment à Vincent JEANBRUN, le maire de l'Haÿ-les-Roses, à sa famille, à son épouse, à ses enfants, attaqués jusqu'à leur domicile. Je pense à notre collègue, Stéphanie VON EUW, maire de Pontoise, victime de violence. Sa voiture a été saccagée. Elle a eu des blessures physiques. Je pense à Yannick MOREZ, le maire de Saint-Brevin-les-Pins. Je pense à vous, Madame la Maire de Paris, chère Anne HIDALGO, insultée par un individu xénophobe il y a quelques mois. Notre réprobation a été totale, la condamnation de notre part immédiate, car nous devons lutter sans réserve contre la violence à toutes les élues et tous les élus.

Nous devons lutter contre la haine - tous - car nous sommes tous confrontés à la violence et à la recrudescence de l'inacceptable. Permanence dégradée, que j'ai moi-même connue. Des mails ou des lettres anonymes ciblées vous menaçant de mort, en expliquant où vous habitez et où l'on peut vous trouver, et quels cafés vous fréquentez. On a connu cela. Ne laissons pas passer. Rien ne justifie les violences commises à l'égard des élus. Quand des élus sont attaqués, c'est la démocratie qui est menacée. C'est la remise en cause de l'expression du suffrage des citoyennes et des citoyens. Ni la haine ni la violence n'ont leur place dans la démocratie. Aucun désaccord politique ne justifiera jamais que l'on puisse utiliser la menace, l'injure et la violence. La démocratie, faut-il le rappeler, c'est le dialogue permanent. Aucune ambiguïté n'est possible. Nous devons condamner toutes les violences, toutes les formes de violence quand un élu ou une élue est menacé, injuriée ou violentée. Nous devons être exemplaires et rester vigilant en la matière. Car, au-delà de nos légitimes différences politiques, nous partageons bien les mêmes valeurs démocratiques et républicaines.

Les Parisiennes et les Parisiens jugeront chacun de nos actes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je veux à mon tour exprimer ma solidarité à ma collègue maire du 12e arrondissement, qui a subi des violences verbales et physiques inacceptables. Ce qu'Emmanuelle PIERRE-MARIE soulève à travers cet épisode malheureux, c'est notre quotidien, celui de nombreux élus locaux, des maires de proximité que nous sommes, en première ligne et au plus près des réalités du terrain.

Lorsque nous sommes témoins d'une incivilité ou d'un délit, la réalité aujourd'hui, c'est que, juridiquement, nous sommes incapables de nous faire respecter parce que nous ne sommes pas assermentés. Le fait de brandir sa qualité de maire a exposé Emmanuelle PIERRE-MARIE aux insultes et à la violence. Ce qui est intolérable. Nous avons une légitimité, celle des urnes et de la présence sur le terrain. Nous sommes identifiés. Mais tout cela ne tient que sur l'investissement et les qualités individuelles de chacun. Bien sûr qu'il est essentiel de pouvoir bénéficier de la protection fonctionnelle, et nous allons voter ce projet de délibération. Mais, au-delà, nous devons réfléchir collectivement à l'évolution de notre statut, compte tenu aussi de la montée de l'insécurité et des violences concernant les élus en général.

Les Conseils de Paris se succèdent, mes chers collègues, et désormais, c'est devenu une banalité d'accorder la protection fonctionnelle à chaque séance, notamment avec la montée en puissance du numérique et des réseaux sociaux, qui, tels une pieuvre, supplantent aujourd'hui nos démocraties. Attention à la banalisation. Puis, être obligés de passer par un projet de délibération du Conseil de Paris pour obtenir cette protection est devenu particulièrement lourd. Là aussi, il faut réfléchir à de nouveaux procédés juridiques.

Pour terminer, je dirai que ce sujet de la mise en danger de la vie des élus mérite mieux que des clapotis politiques ou des débats stériles. C'est l'unité nationale qui doit prévaloir.

Je vous remercie, Madame la Maire, des mots de soutien que vous avez réaffirmé à plusieurs reprises en direction de notre collègue Vincent JEANBRUN.

Hier, je participais, avec la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, avec le maire du 16e arrondissement, Francis SZPINER, au rassemblement des élus de tous bords pour être à ses côtés, aux côtés des

habitants de L'Haÿ-les-Roses traumatisés - ce que l'on a vu hier était glaçant - par la tentative d'assassinat dont ont été victimes à leur domicile, l'épouse du maire et ses deux enfants en bas âge. C'était important pour nous d'être présents. Parce que nous sommes trop souvent - nous, élus parisiens - considérés comme repliés sur nous-mêmes. Pourtant, en tant qu'élus de Paris, nous avons peut-être, plus que d'autres élus, la responsabilité de nous montrer solidaires de nos départements voisins, de nos collègues maires qui ont subi des agressions physiques. Je pense, moi aussi, à Stéphanie VON EUW, la maire de Pontoise, aux maires dont les équipements publics ont été pillés, vandalisés, aux mairies incendiées, comme celles de Persan et de Garges-lès-Gonesse, pour n'en citer que quelques-unes.

Car nos destins sont liés, et nous devons répondre ensemble à ce défi collectif. D'ailleurs, je pense à tous ces fonctionnaires de la Ville - et ils sont nombreux - qui servent les Parisiens au quotidien et habitent au-delà du périphérique, dans ces communes franciliennes pour lesquelles les derniers jours ont été extrêmement éprouvants et qui expriment un sentiment de colère.

Sur tous ces sujets aussi graves, qui déstabilisent nos démocraties, il est plus que temps de parler d'une seule voix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais intervenir, moi aussi, pour soutenir de vive voix dans cette enceinte la maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE. Je l'avais déjà fait sur Twitter. Bien entendu, je voterai ce projet de délibération pour sa protection fonctionnelle. Il ne peut y avoir aucune justification à l'agression physique d'un élu. Il se trouve que, là, elle a été victime d'une triple agression, comme l'a dit si bien Alice COFFIN. Elle a été agressée en tant que femme, agressée en tant que maire écologiste et agressée en tant que cycliste.

Agressée en tant que femme, d'abord, parce que, oui, le contexte particulier, c'est aussi la montée des violences sexistes. Il y a un enjeu à ce que les femmes ne se sentent pas en permanence menacées dans l'espace public.

Agressée en tant que cycliste aussi, parce que, oui, il y a aussi un enjeu à réaffirmer la place du vélo, à faire en sorte que les motards et les automobilistes acceptent de partager la rue sans qu'ils aient l'impression, pour les hommes en particulier, que leur virilité soit menacée.

Agressée en tant qu'élue, en tant que maire, à côté de sa mairie, parce que, oui, le contexte est aussi la montée des agressions physiques contre les élus. Il ne peut évidemment y avoir aucune justification aux agressions contre Vincent JEANBRUN, par exemple, ou aux attaques de l'extrême droite contre Yannick MOREZ, le maire de Saint-Brevin-les-Pins. Les auteurs de ces actes doivent être jugés à la mesure de leurs actes.

Mais les raisons de la montée de ces tensions doivent être analysées, parce que l'on ne pourra pas y répondre simplement en jugeant, voire en mettant en prison, en sanctionnant. Il faudra répondre aussi en cherchant une solution politique à cette rupture qui monte entre élus et population. On ne peut pas simplement en appeler à la défense de la République. Ce sont des mots. Il faut faire en sorte justement de comprendre pourquoi il y a cette rupture. C'est une crise démocratique. C'est une crise sociale. C'est une crise politique. Les actes individuels doivent être jugés, mais la situation globale doit être analysée pour trouver une réponse politique à la mesure de la crise.

Je ne veux pas être trop long sur cette analyse, même si je n'ai pas pu, lors du premier débat, dire mon mot. J'en profiterai, dans le cours de ce Conseil de Paris, pour dire ce que je n'ai pas pu dire au début. Mais je voulais surtout, aujourd'hui, maintenant, ici, réaffirmer mon soutien à Emmanuelle PIERRE-MARIE, dire évidemment que je voterai ce projet de délibération pour l'octroi de la protection fonctionnelle. Malheureusement, on est obligé de passer par là.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SOREL.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les élus qui sont intervenus au nom des différents groupes pour que notre Assemblée apporte un soutien collectif et unanime à notre collègue Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement, suite à l'agression qu'elle a subie le 18 juin dernier.

Les échanges que nous venons d'avoir ont été l'occasion d'affirmer un soutien à tous les élus agressés dans le contexte de la recrudescence des agressions ou insultes vis-à-vis des élus. Entre 2021 et 2022, c'est-à-dire en un an

seulement, les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux, notamment les maires et leurs adjoints, ont augmenté de 32 %, passant de 1.720 à 2.265.

Ce débat a permis également d'affirmer à nouveau notre soutien à Yannick MOREZ, maire de Saint-Brevin-les-Pins, et à Vincent JEANBRUN, maire de L'Haÿ-les-Roses.

Il y a incontestablement, et vous l'avez souligné, un air mauvais dans notre société. Un climat qui s'installe, dans lequel chacune et chacun devient, hélas, un adversaire pour chacune et chacun, et où celles et ceux qui font preuve d'un engagement au service des autres - les élus locaux en particulier - deviennent les réceptacles de toutes les colères et de la libération d'une parole de plus en plus haineuse, comme on le voit ici avec les injures adressées à notre collègue Emmanuelle PIERRE-MARIE. L'exposé des motifs opportunément en rappelle la teneur.

Quel sera le déclic qui inversera cette tendance ? Jusqu'où irons-nous ? Notre société saura-t-elle se ressaisir, ou faut-il que nous nous enfoncions encore plus ? Il y a en tout cas nécessité collectivement, à travers ce projet de délibération et au-delà - c'est un peu la teneur du débat que nous avons depuis le début de cette séance du Conseil de Paris - de dire notre détermination à ne laisser passer aucune agression envers les élus parisiens en particulier, et évidemment à l'égard de tous les élus en général.

Je vous remercie de la qualité du débat. Nous pouvons maintenant collectivement, et si j'ai bien compris unanimement, voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAJ 22.

Je réaffirme tout notre soutien à notre collègue maire d'arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAJ 22).

Je m'en réjouis.

2023 DFA 26 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023.

DFA 26-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

DFA 26-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

Amendement technique n° 1 déposé par l'Exécutif.

Amendement n° 112 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'amplification du programme rue aux écoles.

Amendement n° 113 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la préfiguration de la Sécurité sociale de l'alimentation.

Amendement n° 114 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la politique de santé publique et environnementale de la Ville.

Amendement n° 117 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la subvention de fonctionnement à la M.J.C. "Les Hauts de Belleville".

Amendement n° 118 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'équipement culturel "La Place".

Amendement n° 119 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux travaux de menuiserie dans les écoles du 14e arrondissement.

Amendement n° 120 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la rénovation thermique, au mobilier et à l'entretien des établissements scolaires.

Amendement n° 121 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la vie nocturne.

Amendement n° 135 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'amélioration de la durabilité des produits proposés dans le cadre de l'aide alimentaire.

Amendement n° 136 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'apprentissage du vélo.

Amendement n° 137 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement du soutien aux structures partenaires de l'emploi.

Amendement n° 138 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la halle Saint-Pierre.

Amendement n° 139 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'OPMIRE.

Amendement n° 140 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Amendement n° 145 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la Flèche d'Or.

Vœu n° 2 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction de l'augmentation du taux de la taxe foncière.

Vœu n° 3 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de l'augmentation du taux de la taxe foncière.

2023 DFA 27 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2023. - 2nde délibération.

2023 DFA 28 - DRH - Budget supplémentaire emplois de la Ville de Paris pour 2023.

Amendement n° 115 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens humains de la Direction de la Santé publique.

Amendement n° 116 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens dédiés à la mise en œuvre de la politique de végétalisation de la Ville.

Amendement n° 141 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

Amendement n° 142 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement RH de la mise en oeuvre du Schéma directeur du bois de Vincennes.

Voeu n° 145 bis déposé par l'Exécutif.

2023 DILT 7 - Service techniques des T.A.M. - Budget supplémentaire 2023 du budget annexe.

2023 DPE 16 - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2023.

2023 DPE 15 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2023.

2023 DSOL 41 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons à présent examiner le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2023, projet de délibération DFA 26.

Il a été prévu un débat organisé, avec les temps de parole fixés en conférence d'organisation.

Bienvenue à M. le Représentant du Préfet de police.

Je précise qu'il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes. Ce qui est habituel dans notre règlement intérieur.

Je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, à mi-chemin de l'exercice 2023, ce projet de budget supplémentaire nous montre combien les budgets locaux sont aujourd'hui contraints. Les aléas budgétaires générés par l'inflation se sont ajoutés aux contraintes de plus long terme liées au désengagement de l'Etat et à l'absence de soutien aux collectivités territoriales. Dans ce contexte incertain et difficile, nous tenons notre cap et nos priorités. Pour les financer, nous inscrivons donc 137 millions de dépenses de fonctionnement nouvelles et 155,1 millions de dépenses d'investissement complémentaires. Nous pouvons être fiers de notre gestion, car, grâce à nos efforts pour maintenir nos marges de manœuvre, ces besoins sont financés de façon autonome, c'est-à-dire sans aucun recours à l'emprunt.

Dans la continuité de notre budget primitif, le budget supplémentaire porte notre niveau d'investissement à un niveau inédit pour financer les grandes priorités de cette mandature. L'accélération des investissements annoncés, travaillés avec toutes nos équipes… Je veux bien sûr remercier Paul SIMONDON, Antoine GUILLOU, l'ensemble des adjoints et l'administration de la Ville, ainsi que les maires d'arrondissement. En début d'année, nous avons annoncé ces investissements, que nous accélérons. Ici, nous avons une traduction concrète, avec l'ouverture de 155 millions d'euros de crédits supplémentaires sur l'exercice et de 320 millions d'euros d'autorisations de programme. Cet effort va porter notre budget d'investissement annuel à un niveau inédit de 1,950 milliard d'euros.

Je l'ai dit, ce niveau d'investissement est inédit. Il reflète les grandes priorités de notre majorité. Bien sûr, d'abord, la transition écologique, la végétalisation ; mais aussi notre priorité en faveur du logement et des questions sociales, avec l'amélioration des conditions de logement de tous les Parisiens ; l'embellissement, l'aménagement et l'entretien de nos quartiers prioritaires. Nous venons d'en parler longuement. La territorialisation de nos politiques publiques ou encore l'accessibilité, qui est l'un des éléments sur lesquels nous insistons particulièrement, non seulement dans les mots, mais aussi dans les actes, et avec le budget.

Pour le logement, ce sont 50 millions d'euros de crédits qui vont être ouverts pour poursuivre notre politique de création de logements pour tous. Pour soutenir la nouvelle politique commerciale parisienne, ce sont 4,5 millions d'euros qui vont être alloués à la capitalisation de la SEMAEST 5 millions d'euros sont destinés à l'aménagement de la voirie ainsi qu'à l'embellissement des quartiers. 3,6 millions d'euros de crédits sont ouverts pour répondre aux besoins de rénovation du patrimoine parisien.

En ce qui concerne la gestion courante, les nouvelles dépenses que nous proposons d'inscrire concernent aussi nos services publics parisiens, notamment ceux de la culture, de la santé et de l'action sociale.

Pour la santé et l'action sociale, ce budget supplémentaire répond à un besoin de financement de 15,7 millions d'euros, dont 7 millions d'euros de dépenses complémentaires au titre de l'hébergement de l'Aide sociale à l'enfance - l'A.S.E. -, 2,5 millions d'euros au titre des dépenses d'hébergement des personnes en situation de handicap, ou encore 5 millions d'euros complémentaires alloués aux crèches associatives.

Un ajustement à hauteur de 19 millions d'euros est également effectué en faveur de l'enseignement, tandis que 11 millions d'euros vont être attribués à la culture.

Le budget supplémentaire, c'est aussi plus de 6 millions d'euros pour la propreté, ou encore 300.000 euros en faveur de l'alimentation "bio", durable et locale.

Enfin, la Ville accroît aussi sa contribution au budget spécial de la Préfecture de police de 6 millions d'euros. A cet égard, je salue la mise en place du groupe de travail conjoint entre les services de la P.P. et nos services, afin de clarifier les financements de nos compétences respectives, comme demandé par la Cour des comptes il y a quelques années. D'ailleurs, cela se fait dans un très bon état d'esprit.

Cette étape budgétaire est une nouvelle fois révélatrice de la pression que fait peser l'Etat sur les budgets locaux. Au budget supplémentaire, la pression qu'exerce l'Etat sur les budgets locaux se fait donc sentir. Elle se manifeste d'abord par la prise en compte pour 18,8 millions d'euros de mesures de revalorisation salariale, évidemment attendues, annoncées récemment par le Gouvernement, sans aucune concertation avec les élus locaux, qui sont pourtant directement concernés, sans aucune compensation ou indexation. Je vous rappelle, au cas où ce chiffre ne serait pas encore connu, que la dotation globale de fonctionnement de l'Etat pour la Ville de Paris s'élève à zéro euro pour 2023. La dernière fois, je vous avais dit 40.000 euros. En fait, c'est devenu zéro euro. C'étaient sans doute 40.000 euros de trop.

Ce désengagement se manifeste aussi par l'inscription de nouvelles dépenses de péréquation, parce que, bien sûr, on continue à prélever au-delà des 720 millions d'euros déjà inscrits comme péréquation dans le budget 2023. L'Etat a décidé de rajouter 20,6 millions d'euros supplémentaires de péréquation. Et toujours zéro euro de dotation.

S'il est, bien sûr, indispensable de soutenir les agents publics face à la hausse des prix, ce n'est pas juste, du tout, que cet effort soit reporté en totalité sur les budgets locaux. Je ne suis pas la seule maire à m'exprimer ainsi, puisque c'est une expression convergente de tous les maires de France et de l'"Association des maires de France". Cela, alors même que l'Etat ignore les solutions et les propositions apportées par les collectivités territoriales et nos associations d'élus, non seulement en matière de fiscalité, mais aussi de réforme de l'architecture du financement du

secteur public local. Tout ceci, évidemment, relève d'une immense impasse. J'espère que les événements que nous connaissons dans le pays permettront qu'il y ait des solutions, et pas un mur supplémentaire.

Enfin, alors que Paris vient d'accueillir la commission onusienne sur le financement du développement durable des villes, je veux rappeler, à l'occasion de ce budget supplémentaire, la nécessité pour les grandes villes de disposer d'un financement plus direct et plus massif pour investir et accélérer, notamment dans la transition écologique qui nécessite des investissements massifs. Le rapport Pisani-Ferry, et bien d'autres documents, précise combien cela est important. Pour l'instant, ces documents restent lettre morte. Ils sont stockés sur des étagères, alors que la planète brûle et que tout le monde convient, à l'échelle de la planète, que si les villes avaient les moyens d'accélérer la transition écologique par des investissements plus importants, il y aurait encore moyen de ralentir ce réchauffement.

Nous aurions pu imaginer inscrire davantage de recettes de cofinancement dans ce budget supplémentaire, notamment au titre du fonds vert, pour lequel l'Etat annonçait une mise en œuvre rapide. Mais cela ne sera absolument pas le cas. On nous avait promis, du côté de la Préfecture de région, une cinquantaine de millions d'euros au titre du fonds vert. Nous en sommes encore quasiment au stade zéro de la solution concernant la mobilisation de ces financements de l'Etat, parce que les projets soumis par la Ville aux services de l'Etat tardent à être instruits. En plus, il y a de telles rigidités d'appréciation des critères d'instruction de ce fonds que, pour l'instant, aucun des dossiers n'est éligible. D'ailleurs, je ne sais pas comment on peut faire pour être éligible, compte tenu des critères visant à ce que finalement rien ne soit éligible.

Au niveau européen, nous faisons le même constat. Les fonds européens sont trop peu territorialisés, et très peu lisibles et utilisés par les acteurs locaux. Sur la période 2014-2020, dans le cadre de la programmation du fonds européen de développement régional, les villes de plus de 500.000 habitants - c'est-à-dire Paris, Lyon et Marseille - n'ont perçu en moyenne que 3 euros de subvention européenne par an. 3 euros. Cette situation n'est pas tenable, surtout lorsque l'on connaît les besoins de financements très élevés de ces villes pour réduire leur empreinte carbone.

La piste d'une banque européenne et internationale d'investissements dédiés au financement du développement durable des villes est une solution que j'appelle de mes vœux, et à laquelle je travaille dans un groupe, sous l'égide de l'ONU, avec l'économiste Jeffrey SACHS, lequel est par ailleurs le conseiller sur les questions climatiques du Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'avec le maire de Rio et un groupe de maires qui travaillent pour qu'un fonds vert des villes puisse être mis en place, qui ne nécessite pas de passer par la validation des Etats puisque celle-ci retarde l'investissement. Je ne suis pas la seule à le dire, puisque tout cela est très largement attesté et a été commenté lors du Sommet international qui s'est tenu à Paris la semaine dernière.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire concernant ce budget supplémentaire.

Je veux à nouveau remercier Paul SIMONDON, également Antoine GUILLOU, la Secrétaire générale, le Secrétariat général et la Direction des Finances, et bien sûr, toutes les adjointes, adjoints et présidents de groupe, notamment de la majorité, qui ont contribué à élaborer ce budget supplémentaire.

Je donne à présent la parole à la première oratrice, Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, les exercices budgétaires se suivent et se ressemblent, puisque vous nous avez gratifiés ce matin à nouveau de désengagement de l'Etat. Rappelons que la trajectoire de la D.G.F. est prévue depuis 2014. Vous vous plaignez de la péréquation ou encore de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires. Alors vous ne serez pas étonnée que nous dénoncions, à notre tour, la fuite en avant budgétaire et la spéculo-dépendance dont la Ville fait preuve, et qui fait peser des risques majeurs sur les finances de la Ville et des Parisiens.

Rappelons-le. En 2013, les droits de mutation - les fameux D.M.T.O. - contribuaient à hauteur de 918 millions d'euros au budget de la collectivité parisienne. Cette année, au moment des comptes administratifs, ce chiffre a atteint 1,745 milliard d'euros. Au cours des 9 derniers exercices, ce sont donc 12,87 milliards d'euros qui sont venus abonder le budget de la Ville. Une manne financière, qui crée la dépendance et conduit la Ville à la schizophrénie : dénoncer d'un côté le rôle du marché, et dans le même temps, espérer que surtout il ne se retourne pas pour pouvoir boucler chaque année son budget.

Depuis 2014, nous n'avons eu de cesse de vous alerter sur la volatilité de cette ressource et sur la nécessité de ne pas attendre un retournement de conjoncture pour mettre en œuvre les indispensables réformes de structures. Nous vous avions même proposé de "caper" la contribution des droits de mutation, et participer ainsi, grâce au surplus, au désendettement de la Ville.

4 juillet 2023, nous y sommes. Le marché immobilier n'a pas simplement ralenti, il s'est retourné. Sous l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt et du peu d'empressement des banques à prêter, le nombre de transactions immobilières diminue et le prix au mètre carré s'apprête à passer sous la barre des 10.000 euros à Paris. En un an,

le prix au mètre carré a baissé de 2,6 % et le volume des ventes a reculé de 21 %. Avec une conséquence immédiate pour le budget parisien : au mois de mai dernier, les D.M.T.O. ont représenté 111 millions d'euros, contre 141 millions en mai 2022, soit une baisse de 21 %, après un recul de 8 % en janvier, 13 % en février, 25 % en mars et 9 % en avril.

Les prévisions - déjà optimistes, utilisées dans le budget primitif 2023 à hauteur de 1,645 milliard d'euros de D.M.T.O. - ne pourront être tenues. Malgré ce fait majeur, documenté par tous, les prévisions de D.M.T.O. dans ce budget supplémentaire n'ont pas été revues à la baisse. Toujours 1,650 milliard d'euros. Alors comment expliquer le fait que le budget supplémentaire soit muet sur le sujet ? Certes, le renoncement à votre promesse de campagne de ne pas augmenter les impôts procure à la Ville une manne financière importante. En cumulant l'augmentation de la taxe foncière et la hausse des valeurs de base cadastrales, c'est bien une hausse de 62 % à laquelle sont confrontés les propriétaires parisiens. Mais cela ne suffira pas à combler le trou engendré par la baisse des D.M.T.O.

Doit-on s'attendre dès lors à de nouvelles augmentations d'impôts pour compenser cette lourde perte ? Doit-on considérer que le niveau annoncé des autorisations de programme ne sera pas tenu ? C'est au moins à l'un des renoncements que nous assisterons, sans quoi le budget serait insincère.

Je voudrais terminer mon propos en parlant du budget supplémentaire de la Préfecture de police de Paris et de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. D'abord, pour avoir une pensée pour le caporal-chef Dorian Damelincourt, mort hier au feu, à l'âge de 24 ans. Ce budget supplémentaire de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris traduit une non-augmentation de la contribution de la Ville, en raison de la baisse de la démographie parisienne, qui a un impact sur sa contribution. Un budget marqué par le redéploiement, en raison d'une sous-exécution liée à la non-atteinte du nombre d'emplois fixé au budget primitif. Cette situation nous inquiète énormément à la veille de la Coupe du monde de rugby, des Jeux olympiques et paralympiques, alors que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris connaît déjà une très forte tension opérationnelle.

Il y a une sursollicitation désormais structurelle. Il nous faut donc travailler collectivement à l'attractivité de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Son excellence opérationnelle, démontrée une nouvelle fois ces derniers jours, doit être renforcée par des actions spécifiques en termes de fidélisation et de cadre de vie. On ne peut qu'encourager la Ville à accélérer sur ce point.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, oui, Paris avance, mais l'examen de ce budget supplémentaire 2023 est aussi l'occasion de rappeler une fois encore - désolé, chère Maud GATEL - la réalité à laquelle nous sommes confrontés depuis bien des années maintenant : celle du désinvestissement grandissant de l'Etat. Puisqu'inexorablement l'Etat organise d'année en année, savamment, patiemment, l'érosion des ressources de la fiscalité locale. Ce serait Paris qui le dit, on pourrait dire "posture politicienne", mais ce sont tous les maires de France qui le disent, tous les présidents de département, tous les présidents de région, quelle que soit leur couleur politique. Je pense que l'opposition municipale parisienne devrait également les écouter.

Suppression de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, non-compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui entraînent un manque à gagner de 83 millions d'euros pour Paris, contrairement aux engagements qui avaient été pris. Non-remboursement intégral du R.S.A. Et, spécialement pour Paris, un petit traitement particulier : hausse de la péréquation et baisse des dotations. La liste est malheureusement longue. Je doute que le prochain projet de loi de finances 2024 vienne contredire cette funeste trajectoire, au vu des déclarations du Ministre de l'Economie.

Le soutien aux collectivités territoriales, qui en ont pourtant bien besoin au sortir des années Covid, au sortir de ces journées terribles que beaucoup de villes viennent de vivre, n'est définitivement pas dans l'identité politique de ce Gouvernement. Nous avions pourtant eu une lueur d'espoir, avec l'annonce d'un filet de sécurité de 1,5 milliard d'euros prévu par le Gouvernement pour aider les communes, départements et régions à compenser une partie de la hausse des coûts de l'énergie en 2023. Mais, que l'on se rassure, comme l'a dit la Maire de Paris, les conditions pour en bénéficier sont tellement restrictives qu'il n'y aura rien ou quasiment rien pour Paris, ni pour des milliers d'autres communes de France d'ailleurs.

En effet, le décret publié, dénoncé par l'ensemble des associations d'élus, retient comme critère une perte d'au moins 15 % d'épargne brute entre 2022 et 2023. Des pans importants des coûts des collectivités locales ont ainsi été oubliés, comme les frais d'électricité des cantines ou le chauffage des collèges. C'est cela, la réalité, la conception du soutien aux territoires par le Gouvernement. On pourrait le résumer ainsi : "Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer".

Pourtant, des solutions pour aider les collectivités existent, dont certaines ne coûteraient strictement rien, ni à l'Etat, ni aux contribuables parisiens, comme la réforme de la taxe de séjour, dont nous avons parlé lors de notre précédent Conseil de Paris, et que nous réclamons à cor et à cri depuis des mois. Le sujet n'est pas nouveau et les parlementaires de gauche déposent chaque année à l'Assemblée nationale et au Sénat des amendements sur le sujet au projet de loi de finances. La réponse du Gouvernement est toujours la même : non. Alors, nous devons faire avec, ou plutôt, nous devons faire sans. Il faut regarder notre budget dans ce contexte.

Même si nous nous réjouissons de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, qui s'élève à près de 14 millions d'euros supplémentaires pour Paris, je note que l'Etat est très allant lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sans concertation et sans compensation, qui viennent peser davantage sur nos finances locales, puisque c'est par voie de presse qu'au mois de juin dernier, pour une mise en œuvre dès ce mois de juillet, alors que les budgets étaient presque bouclés, nous avons appris cette augmentation de 1,5 % du point d'indice. C'est dans ce contexte global qu'a été élaboré le budget supplémentaire que nous examinons aujourd'hui. Il ne faut pas cesser de dénoncer le manque de considération - je suis gentil en employant cette expression - de l'Etat vis-à-vis des collectivités.

Le budget supplémentaire que nous votons est orienté vers nos priorités : la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation de la ville, avec l'accélération des investissements, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Et aussi, notre priorité pour le logement social, afin d'atteindre 40 % de logements publics en 2035. Nous disons ce que nous faisons, et nous faisons ce que nous avons promis de faire au moment des élections. C'est notre contrat démocratique avec les Parisiens. Car, contrairement à la droite parisienne, qui dit tout et son contraire au gré d'une opposition systématique, sans jamais une proposition, nous avançons avec constance, avec conviction, avec ambition, pour mettre en œuvre le projet pour lequel nous avons été élus en 2020. Cela reste notre feuille de route plus que jamais, comme l'illustre ce budget supplémentaire de manière très concrète.

Paris est bien gérée. Cette bonne gestion, dont je tiens à féliciter l'Exécutif et les services de la Ville, nous permet de financer nos projets, d'aller plus loin, sans avoir recours - il faut le souligner - à davantage d'emprunts, notamment grâce à l'autofinancement dégagé en fonctionnement. L'accélération des investissements s'était déjà concrétisée au budget primitif, avec une inscription à 1,7 milliard d'euros. Ce budget supplémentaire permet d'aller plus loin, puisque l'investissement de la Ville atteindra désormais plus de 1,9 milliard d'euros. Cela démontre notre volonté de continuer à transformer Paris en investissant massivement. C'est cet investissement des villes qui est absolument déterminant pour la préparation de l'avenir. Ce rôle même des villes que le Gouvernement refuse, là aussi, obstinément, de reconnaître et surtout de prendre en compte.

Très concrètement, avec ce budget supplémentaire, ce sont 320 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme qui sont axés sur nos priorités. Je pense notamment au dispositif "Embellir votre quartier", qui concernera particulièrement mon arrondissement - le 10e arrondissement - la rue René-Boulanger et l'avenue de Verdun. Je tiens à le saluer avec un peu de patriotisme d'arrondissement. Les investissements supplémentaires concerneront la piétonisation de plusieurs places pour rendre davantage l'espace public aux piétons. Je pense à la place du Châtelet, à la place Saint-Michel, à la place de l'Opéra, au pont Louis-Philippe.

Ces investissements supplémentaires concerneront la construction d'une piscine rue Belliard, dans le 18e arrondissement, la rénovation du stade Boutroux, dans le 13e arrondissement, car le sport de proximité est une priorité. Ils concerneront aussi les investissements inscrits au budget supplémentaire de la culture et du patrimoine, avec la rénovation de "La Cartoucherie", dans le 12e arrondissement, et la rénovation de l'église Saint-Augustin, dans le 8e arrondissement. Ils concerneront aussi des travaux dans les cités mixtes régionales, comme François-Villon, dans le 14e arrondissement.

La liste n'est pas exhaustive. On voit bien que ces investissements touchent à la fois l'embellissement de la ville et la vie quotidienne des Parisiens.

C'est donc un budget supplémentaire sérieux, crédible, ambitieux, au service du projet politique écologiste et solidaire qui nous réunit, que nous allons donc voter aujourd'hui sans réserve.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, une taxe foncière augmentée de 62 %, c'est la mauvaise surprise qui attend les contribuables parisiens à leur retour de vacances, malgré votre promesse et votre engagement de ne jamais augmenter les impôts. Alors que le pouvoir d'achat est une préoccupation constante des Français, votre politique aura dégradé le niveau de vie de nombreux petits propriétaires, de retraités, de jeunes primo-accédants et, évidemment, des locataires, car ces hausses seront reportées sur eux. Impôts, taxes, tarifs, redevances, droits de mutation, en 2022, la Ville de Paris n'aura jamais autant ponctionné les Parisiens, n'aura jamais autant fait supporter la charge de vos erreurs accumulées, en particulier sur les classes moyennes et les familles.

Faut-il ajouter que les Parisiens s'interrogent aujourd'hui : à quoi sert ce 1,7 milliard d'euros de recettes générées par les droits de mutation, en progression de 90 % depuis 2013 ? A améliorer la sécurité ? Non. A quoi servent les 342 millions d'euros de recettes liées au stationnement, en progression de 442 % ? A réduire l'anarchie sur la voie publique ? Non. Si ces recettes avaient pu au moins contribuer au désendettement de Paris, nous aurions pu les regarder avec indulgence. Hélas, non. Aujourd'hui, la dette parisienne atteint 10 milliards d'euros. Elle était de 3,6 milliards d'euros à votre arrivée et seulement de 1 milliard d'euros en 2001. La dette coûte chaque année 460 millions d'euros aux Parisiens, aux dépens des services au public.

Venons-en au budget supplémentaire. Paris bénéficie encore de conditions exceptionnelles, avec 131,2 millions d'euros de recettes supplémentaires. Vous auriez pu décider de les utiliser afin justement de limiter l'augmentation de la taxe foncière dans cette période d'inflation, et ainsi, d'éviter de la faire peser sur le pouvoir d'achat des Parisiens. Absolument pas. Vous avez choisi de voter 325 millions d'euros de dépenses supplémentaires, comme si l'argent prélevé sur les Parisiens vous brûlait les doigts, et que, finalement, il fallait le dépenser à tout va. Plus encore, vous réussissez la prouesse de dépenser 2,5 fois plus que ce qui a été prélevé. Le sentiment que vous donnez, c'est que vous n'avez qu'une seule obsession : assommer les Parisiens de nouvelles taxes, mais pas l'ambition d'améliorer leur vie quotidienne.

Pour nous, plus que jamais, il est temps évidemment de changer Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Paul SIMONDON, on ne va pas tourner autour du pot : il n'est pas si mal, ce budget supplémentaire. Il consacre notamment une avancée notable en faveur du compte foncier pour préempter des logements dans l'existant. C'est une très bonne nouvelle, parce que cela fait 3 ans que les écologistes déposent un amendement de 100 millions d'euros pour augmenter le compte foncier. Enfin, nous sommes entendus. Nous avions déjà obtenu 50 millions d'euros à l'occasion du budget primitif 2023. Là, ce sont 50 millions d'euros supplémentaires qui vont venir abonder le compte foncier pour préempter du logement dans l'existant. C'est donc une très bonne nouvelle.

Toutefois, je formulerai une remarque qui est identique à celle que je formule à chaque exercice budgétaire : il est grand temps de s'alléger du superflu et de se délester de l'inutile, pour orienter toujours et encore plus nos dépenses vers ce qui compte vraiment, l'écologie et le social. Je vais vous donner quelques exemples. Loin de moi l'idée de vouloir déshabiller les volontaires des Jeux olympiques, mais, franchement, a-t-on vraiment besoin de dépenser 2 millions d'euros supplémentaires pour l'achat de tenues pour les volontaires des Jeux olympiques, tenues qui seront remisées au placard une fois l'événement passé ? A-t-on aussi vraiment besoin de dépenser 1,7 million d'euros pour une "fan zone" à l'occasion de la Coupe du monde de rugby ? Ce sont des dépenses qui, nous le croyons, sont à ce stade superflues.

Cet effort de priorisation beaucoup plus poussé des dépenses est rendu d'autant plus nécessaire que l'Etat abandonne Paris. C'est donc en priorité du côté des plus précaires et des plus vulnérables que nous devons concentrer l'intégralité de nos efforts, puisque les plus précaires subissent déjà de plein fouet l'inflation, la hausse des prix de l'énergie, et sont les premières victimes du dérèglement climatique. C'est le sens de trois des amendements que nous avons déposés.

Le premier amendement affiche notre volonté d'accélérer les rénovations du bâti scolaire. Nous devons protéger et sanctuariser les écoles. Je le rappelle ici, mais c'est une donnée que nous avons communiquée à plusieurs reprises : 36 degrés Celsius ont été atteints dans une école à Paris l'été dernier. Face à cette folle course contre la montre du dérèglement climatique, c'est aux côtés des enfants, public parmi les plus vulnérables, que nous devons nous tenir en priorité. Garantir aux enfants des conditions d'apprentissage de qualité, quel que soit son quartier, demeure notre boussole. C'est une question d'égalité et de santé publique avant tout.

Il y a certes l'abondement de 10 millions d'euros de l'enveloppe budgétaire pour l'entretien localisé des écoles. C'est une très bonne nouvelle, mais cela demeure insuffisant. Nous avons besoin d'une petite révolution pour garder les enfants au frais l'été et au chaud l'hiver. Nous demandons donc 30 millions d'euros supplémentaires pour poursuivre notre trajectoire de rénovation thermique des écoles, ainsi que 250 millions d'euros supplémentaires pour des besoins immédiats de matériel, qui, en plus, apportera de l'emploi local pour faire les travaux.

Le deuxième amendement accroît les moyens humains de la DEVE. Nous avons besoin de plus de jardiniers et d'agents d'entretien des espaces verts. Avec le réchauffement climatique, nous devons notre salut collectif à ces agentes et agents du quotidien. Le fameux "Plan 300" suppose d'avoir à nos côtés des équipes qui soient renforcées, formées et équipées pour végétaliser notre ville et la rafraîchir. Afficher un objectif de 300 hectares supplémentaires, c'est bien et inédit. Le rendre possible, c'est notre mission historique et de notre responsabilité. Cela suppose aussi d'améliorer la politique d'attractivité de ces métiers.

Enfin, le dernier amendement permet la préfiguration d'une sécurité sociale de l'alimentation. Cet amendement est rendu indispensable dès cette année compte tenu de l'urgence sociale, accentuée par une hausse des prix des

denrées alimentaires qui ne faiblit pas et atteint plus 16 % sur 1 an. Concrètement, c'est 1 Français sur 6 qui ne mange pas à sa faim aujourd'hui. Un vœu a été déposé en ce sens par toute la majorité de cette Assemblée au précédent Conseil. Il a été voté. Il faut maintenant le mettre en œuvre.

L'argent que nous sommes capables de dépenser et de mettre sur la table pour dépenser des "clusters start-up", par exemple, nous devrions être capables de le mettre sur la table également pour financer des dispositifs innovants destinés à lutter contre la précarité alimentaire.

Ces amendements traduisent ni plus ni moins un besoin de changer de vitesse et d'accélérer toujours et encore plus, pour éviter de tomber dans le ravin climatique et social. Nous espérons que les propositions constructives que nous formulons seront entendues par notre hémicycle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous ne pouvons pas avoir ce débat budgétaire sans être connectés aux émeutes et à ce que l'on a connu ces derniers jours, car il faut une réponse politique et des choix politiques face à ce contexte. Or, les choix politiques du Président MACRON ont été désastreux pour les classes populaires, plus encore pour les quartiers populaires, qui sont malheureusement, depuis de longues années, les grands oubliés des politiques publiques.

L'abandon, en 2018, du "Plan Borloo pour les banlieues", l'appel à peine entendu de Grigny lancé en 2017 par Philippe RIO et par une centaine de maires de tous bords, l'inaction dans la politique du logement, notamment en matière de logement social, le contexte post-Covid et l'inflation historique depuis un an, sont autant d'accélérateurs d'inégalités, de pauvreté, sans perspectives pour les jeunes, à qui l'Etat est incapable de proposer un avenir constructif et heureux, et encore moins pour leurs parents.

Il aurait fallu investir massivement dans l'école, la culture, le sport, dans tout ce qui permet de se construire psychologiquement, de s'émanciper par le haut, pour éviter d'être tenté par l'autre côté, celui de la délinquance et de la violence. L'Etat a fait le contraire, il se désengage. On constate que la France de 2023 est beaucoup plus fracturée que celle de 2005, territorialement mais aussi socialement.

Avec notre majorité, en particulier depuis l'accélération du plan d'investissement de mandature rendu possible par l'augmentation de la taxe foncière, nous allons renforcer le service public. C'est notre boussole, notre fil conducteur. La question des recettes se pose d'ailleurs chaque année avec plus d'acuité pour les collectivités territoriales. La suppression à venir de la C.V.A.E. réduit encore notre marge de manœuvre, et ce, d'autant plus que le mécanisme de compensation ne permettra pas de respecter le dynamisme de cette cotisation. Cela ne viendra pas non plus de Bercy, fermé à tout dialogue avec les collectivités, comme l'ont prouvé les dernières Assises des finances publiques le mois dernier, qui ont été boycottées par l'ensemble des associations des collectivités.

Malgré ce contexte social, économique et budgétaire à la fois contraint et incertain, nous parvenons à garder le cap d'un investissement public fort et à développer une réponse sociale, en augmentant singulièrement à mi-mandat les lignes de certains budgets. Je pense à la culture, avec plus de 11 millions d'euros, à l'enseignement, à l'action sociale, à la santé, les secteurs qui bénéficient le plus de ce budget supplémentaire. Sans parler de l'augmentation des dépenses de la masse salariale pour 19 millions d'euros, afin de tenir compte de la revalorisation du point d'indice de 1,5 au 1er juillet 2023, qui n'est pas compensé par l'Etat, comme vous l'a rappelé Mme la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, dans le contexte actuel, ce n'est pas rien, et nous pouvons encore aller plus loin. Avec les élus communistes, je suis attaché à certains budgets, dans le contexte que nous venons de vivre. D'abord, comment ne pas évoquer la jeunesse ? La jeunesse est sacrifiée. Nous devons renforcer nos politiques publiques en matière de jeunesse. Nous vous proposons un amendement très simple, celui d'augmenter le dispositif "Paris Jeunes Vacances", qui permettrait, s'il était adopté, à 400 jeunes supplémentaires de partir en vacances dès cet été et aux prochaines vacances. C'est un signal fort. Nous souhaitons que cet amendement soit adopté.

Nous vous proposons de renforcer l'observatoire contre la ségrégation sociale que nous connaissons dans nos écoles, l'observatoire pour la mixité sociale et la réussite éducative. Nous proposons, en lien avec ce que nous verrons tout à l'heure - le Code de la rue - d'augmenter le dispositif d'apprentissage du savoir rouler pour les écoliers. Je pense notamment à certaines associations qui interviennent dans les écoles, comme le "Paris Cycliste Olympique" qui demande plus de vélos et l'aménagement d'un dispositif dédié sur la pelouse de Reuilly.

Autre sujet - et j'en terminerai, puisque ma collègue l'a évoqué - nous avons besoin de plus de jardiniers pour entretenir nos espaces verts. Je pense au bois de Vincennes. Puisque nos collègues de l'opposition proposent une Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois, commençons par renforcer les dispositifs. Il y a des besoins accrus, notamment concernant les équipements sportifs.

Voilà, mes chers collègues. Mes collègues Barbara GOMES et Raphaëlle PRIMET entreront dans les détails de l'ensemble de ces amendements.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme à chaque débat budgétaire, nous vous dressons les mêmes constats, nous vous faisons les mêmes propositions, les mêmes demandes de programmes d'investissement pour la mandature, pour, finalement, le même dénouement et une trajectoire budgétaire non tenue, avec un sentiment de plus en plus partagé qu'aucun cap n'est fixé et que la qualité de vie à Paris se dégrade.

Nous pourrions vous rappeler une fois encore que la Ville a un niveau d'endettement sans précédent, que la dette a été multipliée par 2 depuis 2014, et que les prévisions à court terme ne vont pas dans le sens d'une diminution. Nous pourrions vous rappeler que la masse salariale ne cesse d'augmenter, avec un bond d'environ 450 millions d'euros depuis 2013. Nous pourrions vous rappeler que Paris dispose d'un taux d'administration bien supérieur à celui des autres grandes villes de France, qui ne font pourtant pas moins bien que vous en matière de lutte contre le réchauffement climatique ou de solidarité. Nous pourrions vous rappeler que nous regrettons que vous ayez ignoré nos avertissements et nos propositions alternatives, alors que chaque année vous avez du mal à trouver l'équilibre budgétaire, ce qui vous conduit à faire appel soit à l'emprunt, soit à l'augmentation des impôts, soit aux deux.

Aujourd'hui encore, vous accusez tantôt la crise, tantôt l'Etat, tantôt la péréquation, comme étant les causes de votre dérive budgétaire. Vous dénoncez les recettes de la Ville prélevées par l'Etat au titre de la péréquation. Vous avancez cet argument comme si Paris subissait cette perte de manière inattendue, alors qu'elle est comptablement connue depuis plus de 20 ans, que la péréquation a d'ailleurs été érigée en objectif de valeur constitutionnelle, et qu'il apparaît normal que Paris puisse participer à la solidarité nationale des communes et réduire les inégalités territoriales. Quand ce n'est pas le mécanisme de péréquation, vous choisissez d'accuser l'Etat directement.

Mes chers collègues, ce n'est pas un combat de Paris contre l'Etat ou de l'Etat contre Paris que les Parisiennes et Parisiens attendent, mais c'est bien une action publique collective et renouvelée.

Si nous plaidons en faveur d'un assainissement des finances de la Ville, si nous défendons une maîtrise de la fiscalité et une diminution de la dépense publique de fonctionnement, c'est avant tout pour permettre plus d'investissements en faveur de la transformation de la ville. Ces investissements doivent prioritairement s'inscrire afin d'adapter la ville au changement climatique. Au-delà d'une priorité, c'est une nécessité absolue.

L'excellent rapport de la M.I.E., "Paris à 50 degrés", nous le rappelle. Je tiens à saluer ici le caractère transpartisan et l'excellent travail de nos collègues Maud LELIÈVRE et Alexandre FLORENTIN. Comment répondre aux enjeux de demain sans la mise en œuvre de solutions de rupture ? Comment mettre en œuvre ces solutions qui nécessitent des moyens sans précédent ? Comment comptez-vous les financer concrètement quand on constate l'état actuel des finances de la Ville ? Comment comptez-vous encadrer budgétairement, planifier et coordonner leur mise en œuvre ? Là encore, un P.I.M., que nous vous demandons depuis 2020, aurait été bien utile.

En 5 minutes de temps de parole, il m'est difficile d'intervenir sur l'ensemble des sujets, mais prenons un exemple très concret. Lors du Conseil budgétaire de décembre, nous avions remarqué des baisses de budget, notamment celui alloué à la plantation d'arbres et à la végétalisation, ainsi que celui pour l'entretien des arbres et des bois. La baisse est de 3,3 millions d'euros par rapport à 2022, et ce, alors même que vous avez présenté il y a quelques mois un premier bilan du "Plan Arbres 2" à grand renfort de communication.

Le budget supplémentaire que vous nous présentez confirme cette diminution, et qu'elle ne sera donc pas rattrapée. Comment doit-on interpréter ce choix ? Quel message souhaitez-vous envoyer, alors que la végétalisation a un rôle primordial dans le rafraîchissement de la ville ? Ainsi, que ce soit en matière d'adaptation de la ville aux conséquences du réchauffement climatique, comme sur d'autres sujets, nous vous appelons sincèrement à passer des annonces aux actions concrètes, en prenant des engagements chiffrés et planifiés budgétairement.

Pour toutes ces raisons, nous ne pourrons pas voter en faveur de ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Orateur suivant : Monsieur SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce budget supplémentaire n'est pas un budget de rupture, donc ce n'est pas encore aujourd'hui que je vais rejoindre la majorité.

Oui, ce budget est contraint. En cela, je suis d'accord avec l'Exécutif. Le bon élève de la contractualisation, la Ville de Paris, n'est toujours pas récompensé par l'Etat. Le désengagement de l'Etat s'accentue, avec la suppression de la C.V.A.E., que partiellement compensée. Donc, un manque à gagner de 83 millions d'euros. La dotation de fonctionnement est à zéro. Les dépenses de péréquation augmentent. Oui, on doit dénoncer ce désengagement et l'on doit dénoncer le refus du Gouvernement de toucher à la taxe de séjour, mais à condition que ce ne soit pas une manière de ne pas assumer ses propres responsabilités en matière de politique budgétaire.

La Ville ne peut pas rester éternellement droguée aux droits de mutation. Je rappelle que les droits de mutation sont alimentés par la spéculation immobilière, cette spéculation qui prend les Parisiens à la gorge et les chasse de leur ville. L'une des solutions serait de consacrer l'entièreté de cette manne à la lutte contre la spéculation immobilière. 50 millions d'euros de plus pour le compte foncier, c'est bien, mais pas suffisant.

Sur l'augmentation de 1,5 % de l'indice, ce n'est pas grand-chose au regard de l'inflation. 14 millions de plus. Le compte n'y est pas pour la plupart des syndicats de la Ville, en termes d'embauches, de déprécarisation et de primes.

Oui, de manière générale, ce budget n'est pas un budget d'austérité. Mais, pour moi, ça reste un budget "petits bras" pour répondre à l'urgence sociale et climatique. Changer de priorités dans ce contexte d'inflation, d'augmentation de précarité et de chômage, c'est aussi répondre à l'urgence sociale dans les quartiers populaires, c'est accélérer la transition écologique. Evidemment, je voterai les amendements du groupe Communiste et Citoyen et du groupe "Les Ecologistes" qui vont dans ce sens. Je ne voterai pas les amendements d'austérité de la droite.

Il y a urgence. Il faut donc un budget de rupture pour y répondre. Malheureusement, je me vois contraint aujourd'hui de voter contre.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je prends aujourd'hui la parole pour évoquer avec vous le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2023. Je souhaite saluer le travail de Paul SIMONDON, Antoine GUILLOU, tout l'Exécutif et les services la Ville pour ce budget supplémentaire. Ce budget exprime bien le choix des Parisiens dans les urnes depuis plus de 20 ans, celui d'une ville de gauche.

D'abord, une ville de gauche, c'est une ville qui met l'accent sur la culture. C'est pourquoi ce budget prévoit notamment la rénovation du théâtre de "La Cartoucherie", dans le 12e arrondissement, et la construction d'un équipement culturel polyvalent rue des Rigoles, dans le 20e arrondissement, comme l'évoquait mon collègue Rémi FÉRAUD tout à l'heure.

Une ville de gauche, c'est aussi une ville qui donne à ses habitants une offre sportive variée. Ce budget permettra ainsi de construire une piscine rue Belliard, dans le 18e arrondissement, de rénover le stade Boutroux, dans le 13e arrondissement, et de financer le projet gymnase Goutte-d'Or, dans le 18e arrondissement. Après le T.E.P. Boris Vian, nous nous attelons au gymnase Goutte-d'Or.

Une ville de gauche se doit aussi de porter une attention particulière à son patrimoine historique. C'est pourquoi nous proposons de financer la rénovation de l'église Saint-Augustin, dans le 8e arrondissement, ainsi que 4 mairies d'arrondissements.

Une ville de gauche, c'est aussi une ville qui investit dans les transports en commun et les mobilités douces. Cette fois, je citerai les chiffres, car ils sont particulièrement éloquents. 32 millions d'euros seront investis pour l'extension de la ligne 3 du tramway. 5 millions d'euros serviront à la piétonisation des places du Châtelet, Saint-Michel et de l'Opéra, ainsi que du pont Louis-Philippe.

Une ville de gauche, c'est aussi une ville inclusive qui porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap. Ainsi, à travers ce budget supplémentaire, nous proposons de financer la mise en accessibilité des lignes de bus et des équipements de petite enfance. Pour les lignes de bus, nous avons un programme particulièrement ambitieux, sur lequel ma collègue Lamia EL AARAJE reviendra plus précisément demain matin.

Une ville de gauche, enfin - et je finis sans doute par-là, car je suis moi-même proviseur - c'est une ville qui veille à ce que ses enfants bénéficient des meilleures conditions d'éducation possibles. C'est pourquoi nous proposons de financer des travaux dans les établissements scolaires parisiens, plus précisément les collèges des cités scolaires François-Villon, dans le 14e arrondissement, Janson de Sailly, dans le 16e arrondissement, Bergson, dans le 19e arrondissement, Lavoisier, dans le 5e arrondissement, Carnot, dans le 17e arrondissement, et Jean-Baptiste-Say, dans le 16e arrondissement.

Evidemment, notre action est constamment guidée par une préoccupation environnementale pour répondre aux défis du changement climatique qui impactent tant Paris. Tous les travaux de rénovation et de construction que j'ai évoqués prennent en compte ces enjeux pour faire de Paris une ville plus propre et sobre.

Voilà donc, chers collègues, quelques exemples concrets de ce que la gauche fait lorsqu'elle est au pouvoir. Ce budget supplémentaire traduit concrètement notre action quotidienne pour les Parisiennes et les Parisiens, et les nombreux usagers de Paris.

Avant de clôturer cette intervention, j'aimerais revenir sur deux points qui me semblent particulièrement importants.

D'abord, concernant la propreté, qui a été un sujet prégnant ces derniers mois. Je tiens à souligner les 4 millions d'euros supplémentaires qui sont prévus dans ce budget au titre des dépenses territoriales de propreté. J'en profite pour saluer le travail de Colombe BROSSEL en tant qu'adjointe.

Enfin, et j'en resterai là, j'attire votre attention sur la suppression de la C.V.A.E. décidée par le Gouvernement, qui entraîne pour notre Ville une perte nette de 83 millions d'euros, pour les Parisiennes et les Parisiens - chère Maud GATEL - soit le budget des cantines de la caisse des écoles. Cette décision me paraît profondément injuste, d'autant plus dans un contexte où Paris et toutes les autres villes doivent supporter des investissements très importants pour s'adapter au réchauffement climatique. Je dénonce donc vivement cette suppression, qui nous confirme, si nous en doutions, que le Gouvernement suit une politique de droite. Car quoi de plus droitier qu'une suppression d'impôt en temps de crise ? Pour nous, l'impôt, lorsqu'il est juste, est une façon de redistribuer les richesses.

Madame DATI, oui, nous sommes pour l'impôt lorsqu'il est juste, lorsqu'il nous sert à mettre en place des équipements et des services publics. Vous n'avez que le mot "sécurité" à la bouche, alors que lorsque vous étiez Ministre du Gouvernement SARKOZY, il y a eu une suppression de 10.000 postes de policiers. Nous, avec l'impôt que nous mettons en place, nous pourrons financer la police municipale, un service public qui nous permettra de participer à la sécurisation de l'espace public.

Mais, je vous rassure : en dépit du désengagement de l'Etat, nous continuons à mener une politique profondément de gauche à Paris, au service du plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens, et du progrès de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Je donne la parole à la présidente de la 1ère Commission, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Rachida DATI est intervenue sur votre triple mensonge concernant l'explosion de la taxe foncière.

Le premier mensonge, c'est que vous avez tenté de faire croire aux Parisiens que vous avez dû augmenter la taxe foncière à cause de la Covid, de l'Etat, de l'inflation, alors que votre gestion seule est en cause. Toutes les collectivités ont été impactées par la Covid, par le désengagement de l'Etat et par l'inflation. Et pourtant, seule Paris remporte haut la main la médaille du surendettement.

Le deuxième mensonge, c'est que vous avez également tenté de faire croire que la taxe foncière augmentera de 7 points à Paris, en omettant bien sûr de dire qu'une augmentation de taux de 7 points, c'est en réalité une progression de plus de 50 % de ce taux. Une augmentation de 50 points, si vous préférez.

Le troisième mensonge, un impôt foncier - chacun le sait - est un taux multiplié par des valeurs locatives. Vous avez tenté de faire croire, et l'avez fait même voter par votre majorité, que les valeurs locatives ne seront revalorisées en 2023 que de 3,5 %, alors que c'est le double. Je l'avais dénoncé publiquement dès votre annonce et aussi en séance budgétaire. En réalité, c'est bien de 62 % que va augmenter l'addition pour les propriétaires parisiens, dont les dépenses de copropriété explosent avec l'augmentation des coûts de l'énergie, de toutes les autres charges locatives, des travaux à réaliser pour avoir un D.P.E., etc., eux dont les loyers sont bloqués. Je n'y reviens pas. Je l'ai déjà dit et redit.

Je voudrais consacrer mon propos à vous remémorer un engagement pris en novembre dernier, au moment de l'annonce de l'explosion de la taxe foncière.

En novembre dernier - ce n'est pas si vieux - lors de cette conférence de presse, Madame HIDALGO, vous aviez tenté de faire croire que, certes, vous alliez faire payer aux Parisiens beaucoup plus d'impôts, mais que gérant les finances de la Ville en bonne mère de famille - c'est bien connu - vous alliez de votre côté réduire les dépenses de gestion du quotidien, le train de vie de la Ville de Paris en somme. Et vous alliez les réduire pas que d'un peu : de 30 %. Enorme. Alors que vous avez fait exploser dans le passé les dépenses de fonctionnement de la Ville, que vous avez dû "racketter" les bailleurs sociaux à hauteur de 1,60 milliard d'euros et recourir massivement aux billets de trésorerie pour finir les fins de mois depuis des années. On allait voir ce que l'on allait voir : hop, moins 30 % sur les dépenses de gestion du quotidien.

D'ailleurs, vous alliez présenter "tout un volet d'économies, invitant la Ville à se concentrer sur l'essentiel, à réduire le train de vie de la Ville". "Ce serait"- avait annoncé votre ex, futur ex, successeur, enfin je ne sais plus, candidat à la Mairie de Paris - "un effort généralisé". Je cite encore : "Il y a des associations qui verront leurs subventions réduites, pas partout, pas dans le domaine social, mais les achats de fournitures, les budgets d'études, de recours à des conseils, à des agences d'urbanisme, seraient particulièrement visés".

Ce plan d'économies, nous l'avons attendu en vain au moment de l'adoption du budget primitif pour 2023, un mois plus tard. Patatras, dans les documents budgétaires pour 2023, non seulement les dépenses de fonctionnement - c'est le seul concept budgétaire utile - n'ont pas baissé d'un centime, mais vous les avez établies en progression de 356 millions d'euros. Ce n'est pas l'épaisseur du trait, quand même.

Celles et ceux, s'ils existaient encore, qui voudraient vous accorder le bénéfice du doute, pouvaient attendre à la mi-année, lors de ce budget supplémentaire, une présentation de ce fameux programme d'économies. Evidemment, en juillet, il aurait fallu y aller plus fort encore. Moins 30 % annuels à réaliser en une demi-année seulement, quand non seulement on n'a rien fait de janvier à juin, mais qu'au contraire on a augmenté les dépenses de 350 millions d'euros, c'est exigeant.

Et voilà, nous y sommes, le budget supplémentaire est là. Et c'est non, encore une fois. Le plan d'économies, les résultats de "l'effort généralisé" que vous nous aviez promis en novembre, non seulement ce ne sont pas des économies, mais au contraire 137 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Au total, entre le budget primitif et le budget supplémentaire cumulé, ce sont près de 500 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires que vous aurez inscrits pour cette année.

Oui, il faut le savoir, quand Mme HIDALGO fait des économies de 30 %, ce sont 500 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Cela a, je crois, été démontré à maintes reprises : vous n'aimez pas trop les chiffres. Chacun le saura désormais : non seulement vous n'aimez pas les chiffres, mais vous confondez un peu les plus et les moins. En politique, croyez-vous, Madame la Maire, un jour efface l'autre, les affirmations d'un jour sont oubliées le lendemain, tout va vite, on peut mélanger les chiffres et confondre avec beaucoup d'assurance les plus et les moins. Je ne le crois pas. Les Parisiens non plus, eux qui disent à 70 % que, malgré cette gabegie de dépenses, la situation financière de la Ville est catastrophique, à 44 % que la lutte contre la pollution a échoué à Paris, à 71 % que Paris est plus sale, à 70 % qu'il est plus difficile de s'y loger et à 70 %, de s'y déplacer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne maintenant la parole au vice-président de la 1ère Commission, Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Paul, vous allez voir, la tonalité va être un peu différente.

Nous vous alertons depuis longtemps sur la nécessité de revoir notre stratégie budgétaire pour cette deuxième partie de la mandature. C'est avec cette logique que nous avons déposé tous nos amendements budgétaires.

Ma collègue Alice TIMSIT a déjà proposé les amendements structurels demandant une réelle transition écologique pour renforcer la résistance de Paris, qui complète la bonne trajectoire de ce budget supplémentaire.

Par rapport à la présidente de la 1ère Commission, je rappellerai que par rapport à la contrainte financière que subit la Ville de Paris, aucune collectivité territoriale n'a eu à subir une perte de 1,5 milliard d'euros de sa dotation globale de fonctionnement. Cela correspond à un véritable choc structurel. C'est ce que l'on dirait si l'on avait un Etat en face de soi.

Néanmoins, ce budget supplémentaire, par certains aspects, est étrange et mystérieux. Nous y retrouvons quoi ? Côté recettes, la reprise du résultat du fonctionnement est de 149 millions d'euros, compte tenu du compte administratif. Pour l'investissement, la reprise du résultat reporté d'investissement est de 41,1 millions d'euros. Cela permet de nombreuses sources de dépenses : 137 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement nouvelles ; pour les dépenses d'investissement, ce sont 188,3 millions d'euros. A cela, il faut ajouter les 271 millions d'euros d'autorisations de programme.

L'épargne brute est en baisse de 81,7 millions d'euros, mais l'autorisation d'emprunt n'est pas modifiée. Contrairement aux bancs de la droite, nous ne nous opposons pas au principe de la hausse de la dépense. Mais pour quoi faire ?

De nombreuses lignes sont imprécises et des dépenses nous paraissent non prioritaires pour un budget supplémentaire. Je vais en citer quelques-unes. 0,9 million d'euros pour le réaménagement des espaces verts des Champs-Elysées. 2 millions d'euros pour l'achat des tenues pour les volontaires participant à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. 1,7 million d'euros pour l'organisation d'une "fan zone" lors de la Coupe du monde de rugby 2023, qui risque de faire l'apologie de "TotalEnergies", l'un des sponsors. Les Jeux olympiques continuent à alourdir nos finances locales, avec 24 nouveaux postes budgétés.

Ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU vous parlera d'une partie des 3,8 millions d'euros de dépenses supplémentaires sur le budget sécurité, parfois surprenants, mais pas la totalité.

Quels sont nos amendements pour équilibrer le budget supplémentaire ? Je vais commencer par insister sur ce que ma collègue Alice TIMSIT a dit, sur le vœu concernant la sécurité sociale alimentaire. L'inflation des prix alimentaires met en difficulté de nombreuses familles parisiennes. L'aide alimentaire a plus que doublé depuis le Covid à Paris. Le Conseil de sécurité sociale de l'alimentation a émergé pour proposer d'instaurer démocratiquement un droit à l'alimentation, grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléchées dans des structures conventionnées.

Un vœu a été voté lors du dernier Conseil de Paris pour expérimenter ce dispositif, après les villes de Montpellier et le département de la Gironde. Nous proposons ici 315.000 euros pour lancer une expérimentation sur 3 arrondissements et permettre différents types d'expérimentation, puisque l'on sait qu'il y a différents types de modèles par rapport à cela. Nous proposons de le gager sur l'épargne brute, augmentée des 315.000 euros. Nous allons reprendre la reprise sur une situation d'investissement, celle qui a été versée au fonds parisien pour l'innovation, car cette innovation sociale est tout aussi importante que celle des "start-up".

11 millions d'euros sont prévus pour la DAC, mais plus de la moitié est destinée à la "Philharmonie de Paris". Nous demandons un juste équilibre entre toutes les structures, petites ou grandes, adapté à leurs coûts. S'il est normal de soutenir la "Philharmonie de Paris", nous pensons qu'il est également normal de soutenir l'équipement culturel "La Place", dédié à l'accompagnement de la création du mouvement du hip-hop, beaucoup impacté par la crise du Covid et qui a besoin d'une petite rallonge de 70.000 euros.

Nous proposons un autre soutien, avec le groupe Communiste et Citoyen, à la M.J.C. des Hauts de Belleville. La M.J.C. déploie, dans le quartier Télégraphe du 20e arrondissement, depuis plus de 60 ans, un projet original d'éducation populaire. Elle est associée à un foyer de jeunes travailleurs, mais a dû faire des investissements qui ont dégradé sa situation financière. Nous demandons 250.000 euros, dans l'attente d'une modification du modèle économique en cours.

10 millions d'euros sont prévus pour la rénovation des établissements scolaires, mais cette ligne budgétaire doit inclure également d'autres travaux moins importants, néanmoins indispensables, pour assurer la continuité des écoles. Nous proposons ici 500.000 euros.

Pour terminer, nous demandons également 150.000 euros pour sécuriser la vie nocturne parisienne, lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

En cas de refus de tous nos amendements, nous les maintiendrons tous. Nous attendons la réponse de M. SIMONDON sur tous ces amendements.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le budget culture aura donc une augmentation de 11 millions d'euros. Ces crédits que nous avions appelés de nos vœux étaient plus que nécessaires. Mais force est de constater que 10 millions d'euros seront consacrés principalement à la "Philharmonie de Paris", à la transition écologique dans les milieux culturels et à la subvention du Théâtre de la Ville. Il reste un peu moins d'un petit million pour les structures de proximité et à peine 500.000 euros pour l'éducation artistique et culturelle. Ce sont pourtant des structures essentielles qui favorisent les pratiques artistiques, l'émergence d'artistes, qui s'adressent aux jeunes au cœur des territoires et fabriquent ce lien social qui nous fait tant défaut aujourd'hui.

On aurait pu "a contrario" revaloriser la dotation culturelle de proximité. Créée en 2001, elle était de 1 euro par an et par habitant. Elle n'a jamais été révisée en 22 ans. Avec l'inflation, c'est comme si aujourd'hui la Ville donnait 50 centimes d'euro par habitant. On se doute bien que ce budget décentralisé ne peut plus répondre aux besoins des arrondissements.

Nous avons déposé deux amendements : l'un de 20.000 euros pour soutenir les activités culturelles de "La Flèche d'Or", qui développe un projet culturel très dense, en lien avec des thématiques spécifiques et à des prix très accessibles. La deuxième demande à la Ville est de rétablir la subvention de la Halle Saint-Pierre. Nous en reparlerons en 2e Commission, mais nous ne comprenons pas cette baisse injustifiée.

En ce qui concerne les ressources humaines, nous nous félicitons que l'amendement de plus de 700.000 euros relatif à la formation des personnels de la petite enfance, que nous avions défendu au budget primitif, puisse trouver une concrétisation avec le financement d'une bonne centaine de formations, qui, nous l'espérons, permettront de renforcer les équipes de la Ville sur la durée.

Concernant la déprécarisation, nous constatons les premières avancées avec les 168 postes pour permettre à des contractuels et à des vacataires, notamment à la DAC et à la DASCO, de bénéficier d'un véritable statut de fonctionnaire.

Pour finir, nous portons également un amendement de 500.000 euros afin de renforcer l'accès à des denrées de qualité issues d'une alimentation durable et locale pour les Parisiens en situation de précarité alimentaire, sur le modèle de ce que proposent "L'Armée du Salut" et "Kelbongoo", permettant la distribution de 3 à 4 tonnes de denrées chaque semaine. Car, aujourd'hui, 1 Français sur 6 ne mange pas à sa faim. Ce sont 4 % de Français de plus qu'il y a 6 mois. L'inflation alimentaire dépasse toujours les 15 %.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais commencer cette intervention comme ma collègue Maya AKKARI l'a finie, c'est-à-dire en parlant du Gouvernement.

La suppression de la C.V.A.E. n'est malheureusement que l'un des nombreux marqueurs du mépris du Gouvernement pour les collectivités locales. Permettez-moi de remettre en perspective cette décision qui s'inscrit dans une logique d'abandon financier des collectivités locales, savamment mise en œuvre.

D'abord, la taxe d'habitation, intégralement supprimée à partir du 1er janvier 2023, engendrant une perte de recettes fiscales de 21,6 milliards d'euros pour les communes et intercommunalités françaises.

Le projet de loi de finances pour 2023 a également permis au Gouvernement de rétablir et même d'aggraver les contrats de Cahors, par un passage en force avec le recours au 49.3. Contrats de Cahors, contrats de confiance, quel que soit le nom, la logique est toujours la même : contraindre les collectivités à des économies et à une trajectoire budgétaire que l'Etat et le Gouvernement ne sont pas eux-mêmes en capacité de tenir. C'est aussi cela, le mépris : être à la tête de l'Etat, imposer des règles intenables aux collectivités, et en même temps, ne pas se les appliquer à soi-même. Bien sûr, le tout sans concertation.

Le Gouvernement demande maintenant aux collectivités de participer à un plan d'économies de 10 milliards d'euros du fait de son incapacité propre à contenir le déficit public.

Enfin - c'est la dernière en date - la décision de rehausser le point d'indice de la fonction publique a été prise unilatéralement par le Gouvernement, sans aucune concertation, au point que la Première Ministre s'est même sentie obligée de présenter ses excuses et d'avouer que les collectivités territoriales n'y avaient pas été associées. Bien sûr, nous sommes tout à fait d'accord avec la hausse du point d'indice, et la Ville de Paris a à cœur de préserver le pouvoir d'achat de ses agents, surtout dans un contexte inflationniste. Mais cette décision est révélatrice de la méthode du Gouvernement, qui passe en force et ne montre aucune considération pour les collectivités territoriales. Cette manière de faire n'est plus acceptable.

Mépriser les collectivités locales, c'est aussi mépriser les citoyennes et les citoyens qui y vivent. Si Paris a pu libérer des marges de manœuvre pour investir dans la transformation de la ville et son adaptation au changement climatique, toutes les villes de France n'ont pas cette capacité. Mais, visiblement, le Gouvernement n'en a pas grand-chose à faire.

Revenons plus précisément au budget supplémentaire que nous nous apprêtons à voter aujourd'hui. Je souhaite revenir sur un point capital pour les habitantes et habitants : l'aménagement de l'espace public et de la voirie. Ce sont ainsi 48,7 millions d'euros qui sont proposés à ce titre dans le budget supplémentaire 2023, dont 26,4 millions d'euros pour le programme "Embellir votre quartier". C'est un signal fort de la volonté de l'Exécutif de continuer à transformer notre ville pour qu'elle soit plus apaisée, plus végétale, plus accueillante pour tous. Comme vous le savez, "Embellir votre quartier" est une démarche participative, une construction avec et pour les habitantes et habitants. Cette culture de la concertation de notre Ville contraste nettement avec les pratiques du Gouvernement que j'ai décrites précédemment. Nous devons en être fiers collectivement.

Pour finir, je m'attarderai sur le budget supplémentaire emploi 2023, qui, là aussi, témoigne de la politique de gauche que nous menons à Paris. Dans une optique de résorption de l'emploi précaire, 168 postes sont créés pour permettre à des contractuels et à des vacataires d'accéder à un statut plus protecteur. Cela permettra, par exemple, à 87 adjoints d'animation de la Ville de la Direction des Affaires scolaires d'obtenir un emploi pérenne. Les créations d'emplois sont aussi révélatrices de l'action de la Ville, car, dans ce budget supplémentaire, 2 postes seront créés pour le projet baignade, ainsi que 5 postes à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, au titre de la nouvelle gouvernance commerce.

Enfin, je tiens à souligner la création de postes de conseillers numériques. Il est fondamental de pouvoir soutenir les Parisiennes et les Parisiens qui sont en situation de fragilité ou d'exclusion numérique, qui mine le quotidien de certains.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je crois qu'il faut rappeler ce qu'est ce budget supplémentaire. Pour ceux qui nous écouteraient et ne seraient pas familiers des finances locales ni de celles de la Ville de Paris, il faut rappeler que ce n'est pas un nouveau budget. Ce n'est pas un budget de plus, contrairement à ce que pourrait laisser entendre sa dénomination. C'est en réalité le budget finalisé et parfaitement abouti, du point de vue comptable, de ce budget de la Ville de Paris, tenant compte des comptes arrêtés sur 2022, que nous avons arrêtés il y a quelques semaines, lors du précédent Conseil de Paris, à l'occasion du vote du compte administratif.

On comprend bien que ce budget supplémentaire porte mal son nom. Il le porte d'autant plus mal qu'en réalité on devrait plutôt parler d'un supplément de mauvaises nouvelles, plutôt que de budget supplémentaire. Car c'est bien un supplément de mauvaises nouvelles que nous apporte ce document. Il faut donc s'interroger, pour en prendre la mesure, sur le socle sur lequel repose ce budget finalisé.

La première mauvaise nouvelle, c'est que la confiance s'est dégradée à l'égard des finances de la Ville et de la part de ses prêteurs. Nous disposons d'un indice très précis pour pouvoir apprécier cette dégradation. C'est ce que l'on appelle le "spread". Derrière ce terme extrêmement technique, c'est quelque chose de très simple. En réalité, c'est l'écart entre la confiance que l'on accorde à la Ville et la confiance que l'on accorde à ce qui serait considéré par les financiers comme le meilleur emprunteur, à savoir, en règle générale, l'Etat. On comprend bien que quand le "spread" s'accroît, cela signifie que la confiance en la Ville de Paris se dégrade. C'est précisément ce qui s'est passé au cours des derniers mois. Ce "spread" était de 52 le 16 décembre 2022, mais il n'était que de 19 le 3 février 2022. Vous voyez que la dégradation est quand même assez considérable. Contrairement au publireportage que nous fournissait Rémi FÉRAUD voici quelques minutes, la Ville est mal gérée.

Monsieur FÉRAUD, dans votre publireportage, vous nous asséniez que la Ville était bien gérée. Non, le "spread" se dégrade. La dégradation est même très nette.

La deuxième mauvaise nouvelle, c'est que, même lorsque Mme HIDALGO partira, les Parisiens auront encore à subir pendant très longtemps l'endettement dans lequel elle a enlisé la Ville. La mauvaise nouvelle de ce matin, c'est qu'à supposer que la Ville arrête de s'endetter à aujourd'hui, malgré tout, jusqu'en 2052, les Parisiens et leurs successeurs seront encore contraints de payer l'addition. Pourquoi ? Parce qu'en avril 2022, vous vous êtes notamment endettés sur 30 ans. Parce qu'auparavant, vous preniez souvent des durées moindres. Mais, là, on va jusqu'à 30 ans. Contrairement à ce qu'affirmait voici 2 ans le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, qui annonçait 2047, en réalité, à aujourd'hui, on est passé à 2052.

La troisième mauvaise nouvelle, c'est qu'en réalité il n'y a pas de pilotage dans la Ville. Je vais vous en donner la démonstration. Vous allez voir, c'est assez contre-intuitif. Mais, finalement, on comprend la logique assez vite.

Mme HIDALGO, son adjoint aux finances, ses soutiens de ce matin, se félicitent de pratiquer l'autofinancement et de ne pas avoir contracté de nouvelles lignes d'emprunt depuis le 1er janvier. Mais, en réalité, c'est tout simplement que vous ne savez pas où vous allez, puisque dans le budget que vous nous avez fait voter, que vous nous avez proposé pour 2023, vous avez demandé une autorisation d'emprunt de 596 millions d'euros. Mais pourquoi vous l'avez demandée ? Je vous pose la question. Pourquoi l'avez-vous demandée, puisque depuis le 1er janvier, et nous sommes le 4 juillet, vous n'avez pas tiré dessus ? Non pas que je vous pousse au vice. Mais, enfin, c'est un peu comme si, cet après-midi, j'allais voir mon banquier et lui disais : "J'ai besoin de 200.000 euros", et après, je les laisse sur mon compte courant et n'en fais rien. Mon banquier me dit : "Monsieur ALPHAND, vous êtes certain que vous savez ce que vous me demandez ?" Vous, c'est pareil. Je pense que les Parisiens comprennent maintenant.

Pour la quatrième et dernière mauvaise nouvelle, vous vous targuez de ne plus avoir en effet recours à l'emprunt. Vous vous en félicitez. Vous dites : "On pratique par autofinancement". Mais il faut aller jusqu'au bout du raisonnement parce qu'il vous manque une case. C'est la dernière et la plus importante. Il faut rappeler une chose : vous avez aujourd'hui un autofinancement parce qu'hier Mme HIDALGO a trahi sa promesse. Elle a trahi sa promesse de ne pas augmenter les impôts. Car la réalité est bien là. Si les Parisiens ne l'avaient pas compris encore, bien qu'ils en fussent largement informés, ils vont dans quelques semaines le comprendre douloureusement quand ils recevront leur feuille d'imposition. Malheureusement, c'est la quatrième et peut-être la pire des nouvelles ce matin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

On avait bien compris, dans l'intervention de David ALPHAND, qu'il manquait une case à son raisonnement et qu'il ne manquait pas de case à Paul SIMONDON. Je dis cela pour la bonne tenue de nos débats, qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, comme promis par Jérôme GLEIZES, d'abord, un mot de l'augmentation du budget sécurité de la Ville.

Depuis quelques jours - d'autres collectivités peuvent en témoigner - l'Etat se décharge sur les villes dotées de la police municipale de la sécurisation des biens et des personnes, voire leur reproche la faiblesse des moyens dédiés, comme ce fut le cas pour Lyon. La confusion entre la compétence municipale et les missions régaliennes était un risque, identifié par les écologistes lors de la création de la police municipale. Nous l'avons vue ces derniers jours, nous la craignons pour les Jeux olympiques et paralympiques : cette confusion nuit à l'activité de la police nationale, de la police municipale, et de la protection de toutes et tous. 1.000 agents et agentes de la police municipale désormais, 2.000 annoncés pour les Jeux olympiques et paralympiques et 3.000 pour la fin du mandat. C'est dans "20 Minutes" que nous avons pris connaissance de ces chiffres, différents des 3.400 agents et agentes annoncés auparavant. Les écologistes auraient donc apprécié qu'un bilan précis de l'installation de la police municipale soit mené, d'autant plus que ce budget supplémentaire prévoit des crédits tant pour des travaux que pour des équipements.

Mais on y découvre surtout la création d'une brigade équestre, avec 200.000 euros fléchés à cette fin. Si l'idée a été évoquée dans "Le Parisien" à l'automne dernier, ce dispositif n'a pas été présenté aux élus de Paris. Il interroge pourtant sur beaucoup d'aspects : sur la philosophie des actions de la police municipale, sur notre éthique vis-à-vis des animaux et sur son articulation avec la charte du bien-être animal en ville. Quel sera le statut des chevaux ? Quelles seront les conditions d'activité ? Quelles seront les exigences de formation ? Qu'est-il prévu en cas de blessure ou même pour la retraite de ces animaux ? Quelle infrastructure accueillera cette brigade équestre ? La Garde républicaine, comme évoqué il y a quelques mois ? Si oui, selon quelle convention ? Les écologistes reviendront donc sur la politique de sécurité de la Ville à la rentrée, en demandant que notre Conseil soit informé des travaux en cours.

J'en viens au budget spécial de la Préfecture de police. Avant tout, je tiens à renouveler les condoléances du groupe "Les Ecologistes" à la famille, aux proches et aux collègues du caporal-chef Dorian Damelincourt, mort au feu le 3 juillet. C'est le cruel rappel de l'engagement sans faille de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, au service des habitants et habitantes de Paris et de la petite couronne. Que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris soit encore une fois assurée de notre plein et entier soutien.

Il nous appartient de traduire, d'essayer de traduire ce soutien en des termes budgétaires. Le budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2023 concerne en effet très majoritairement le budget de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Néanmoins, il me semble important de prendre quelques instants pour discuter des points de méthode, le principal étant bien sûr l'avenir même du budget spécial de la Préfecture de police.

Ce sujet a été abordé par le Préfet, Secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de police, lors de la Commission consultative de gestion de la Brigade. Le budget spécial est en effet une incongruité, qui suit en cela l'exception que représente la Préfecture de police de Paris. Les membres de la Commission consultative de gestion de la Brigade se sont vu confirmer que des travaux étaient en cours pour réintégrer le budget spécial à un budget normalisé de la Ville. Mme la Maire s'est d'ailleurs réjouie tout à l'heure de la création de ce groupe de travail et des échanges constructifs qui y ont eu lieu. Les écologistes ont été très investis sur la question de la clarification des missions financées par le budget spécial. Rappelez-vous le financement du mur Forceval.

Nous aimerions donc qu'une communication soit faite à ce sujet en Conseil de Paris avant d'entamer le débat budgétaire à proprement parler pour l'année 2024. Ce sera d'ailleurs l'occasion de revenir sur un progrès qui nous a été annoncé lors du débat sur les comptes administratifs 2022 : la tenue d'une réunion de l'ensemble des collectivités contributrices au budget spécial.

Néanmoins, ce budget supplémentaire spécial nous inquiète quant à notre capacité à soutenir l'activité de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Car la Brigade fonctionne en surrégime. C'est l'excellence de sa gestion et l'investissement des effectifs qui lui permettent de tenir un tel rythme. Je remercie le général DUPRÉ LA TOUR de l'avoir présenté avec clarté et sérénité lors de la Commission consultative de gestion de la Brigade. L'activité opérationnelle est tout juste contenue. Certains mois, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris connaît une moyenne de 1.365 interventions par jour, alors qu'elle est dimensionnée pour 1.250 interventions. Voilà ce que nous apprend le rapport d'activité 2022, assorti d'une analyse des tendances lourdes qui influencent l'activité, comme l'augmentation du nombre d'interventions nocturnes corrélées aux températures caniculaires. "Paris à 50 degrés", c'est aussi une augmentation sans précédent des interventions qui est à prévoir pour les missions de sécurité civile.

La Brigade a également conduit une enquête pour mieux connaître les pompiers et pompières qui composent ses rangs et comprendre leur motivation. Les 300 postes non pourvus représentent un grave problème stratégique.

Les crédits ainsi dégagés permettent de financer la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Mais il y a une forme d'absurdité à cette opération. Cette tendance n'est pas soutenable. Qui sera sur le terrain pendant les Jeux olympiques et paralympiques ? Comment affronter une telle pression opérationnelle ? Comment la Ville et l'Etat imaginent assurer la sûreté si nous avons à affronter une autre crise qui appellerait un déploiement solidaire des forces de sécurité intérieure ? Ces dernières années, ce sont par exemple les importants feux de forêts qui nous y ont obligés.

La nouvelle campagne de recrutement ne suffira pas. L'indemnitaire est bien entendu au cœur des préoccupations. La revalorisation du point d'indice, en plus d'être insuffisante, est tardive et ne permet pas de préparer sereinement l'exécution budgétaire. Une décision modificative sera à prévoir. La Commission consultative de gestion de la Brigade l'a autorisé, si ce n'est une hausse de la contribution des collectivités.

Je conclus en rappelant que la Ville de Paris a été un modèle dans le soutien à ses pompiers, avec la conception et le déploiement du plan de modernisation de la Brigade. Dans les mois qui viennent, il nous faudra imaginer une nouvelle manière de renforcer la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, notamment en appelant l'Etat à ses responsabilités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, notamment pour avoir tenu le temps de parole du groupe "Les Ecologistes", à 2 secondes près en votre faveur.

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES, qui, de ce fait, a 3 minutes et 1 seconde pour tout nous dire, ou presque.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les événements de ces derniers jours sont brutaux sur tant de dimensions. Dans nos villes, nos quartiers, nos banlieues, les gens se sentent abandonnés par l'Etat, méprisés. En fait, les gens en ont marre de subir au lieu de vivre. Ils en ont marre de travailler pour des cacahuètes à faire les pires corvées, tout cela pour être assimilés par le patron du M.E.D.E.F. ce matin même à des trafiquants de drogue.

Pour faire République, il faut permettre à tout le monde de vivre dignement, de s'émanciper, d'avoir un emploi payé correctement, d'avoir du temps pour sa famille et ses amis - enfin, pour faire autre chose que son travail - d'avoir un logement décent qui ne soit pas à trois heures de son "boulot". C'est être respecté, ne pas être stigmatisé, être en mesure de partir en vacances de temps en temps, faire du sport sans se ruiner, se sentir en sécurité et soutenu.

Au niveau local, à Paris, nous faisons tout notre possible pour le permettre à notre échelle. Nous saluons, à ce titre, les 75.000 euros supplémentaires pour "Paris Jeunes Vacances", que les jeunes Parisiens sollicitent tant. C'est une excellente nouvelle. En 2021 et 2022, les 875 chéquiers n'avaient pas suffi à répondre aux demandes. Ce budget supplémentaire va donc permettre aux jeunes de faire des découvertes culturelles et sportives, de s'évader du quotidien, bref, d'encourager leur autonomie, leur créativité, et donc, leur émancipation. Comme l'ont rappelé Nicolas BONNET-OULALDJ et Raphaëlle PRIMET avant moi, nous gagnerons à renforcer aussi d'autres dispositifs. Il y a, par exemple, l'OPMIRE qui œuvre à la mixité scolaire, donc contre la ségrégation scolaire, ou encore les dispositifs d'insertion.

Les Parisiens et les Parisiennes éloignés de l'emploi se retrouvent dans des situations de grande précarité. Nous défendons l'importance d'un engagement individualisé, qui puisse prendre en compte toutes les spécificités, celles de chaque public. Les enjeux sont multiples. Retrouver une activité permet aussi de recréer du lien social, de retrouver confiance en soi. C'est permettre l'émancipation par l'accès au droit du travail et à la protection sociale, à un salaire. Lorsque le budget alloué à l'insertion pour 2023 baisse de 4 millions d'euros, nous ne le comprenons pas au regard de ces enjeux de l'insertion par l'emploi.

Nous avions fait voter un amendement budgétaire pour augmenter l'enveloppe de 200.000 euros en direction des structures parisiennes de la Ville, les P.E.C., l'E2C, les missions locales. Seulement, à notre surprise, aucune n'a pu bénéficier de ces crédits. C'est pourquoi nous redéposons cet amendement qui répond à de réels besoins.

Par ailleurs, nous souhaitons soutenir davantage l'Observatoire des femmes victimes de violences. Nos échanges de ce matin témoignent de l'importance de ce type de dispositif. Cet Observatoire créé en 2014 par la Ville a notamment vocation à coordonner les actions de protection et à accompagner les victimes, à sensibiliser les populations, à créer des plans de formation pour les professionnels. Bref, tout cela, c'est beaucoup de travail. Nous demandons la création d'un poste nécessaire au bon fonctionnement de l'Observatoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vraiment, là aussi, la grande classe. Je parle par rapport à la forme, mais sans désaccord en tout cas sur le fond.

Pour votre information, je vous propose que l'on écoute Jean-Philippe DAVIAUD, Jean-Pierre LECOQ et Rudolph GRANIER. Puis, je suspendrai la séance pour que l'on puisse avoir les réponses de l'Exécutif et de M. le Représentant du Préfet de police.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de faire aussi bien que les deux oratrices précédentes dans la maîtrise du temps.

Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, je voudrais évoquer le budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police. Mais avant, je souhaite à mon tour rendre hommage au caporal-chef Dorian Damelincourt. Ce drame nous rappelle, une nouvelle fois, le dévouement extrême mais aussi le péril auquel sont confrontés à chaque intervention les soldats du feu. Paris sait ce qu'elle leur doit. Nous l'avons vu il y a encore très peu de temps, lors du drame de la rue Saint-Jacques. J'adresse à sa famille et à ses collègues toutes mes condoléances et celles des élus de mon groupe.

Le débat sur le budget supplémentaire de la Préfecture de police nous rappelle le rôle important que la Ville de Paris joue dans le financement de la Préfecture de police. Je reviendrai dans un instant sur l'apport de la Ville à ce budget spécial. Mais je voudrais commencer en évoquant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Tout d'abord, rappeler une nouvelle fois - Raphaëlle RÉMY-LELEU y a fait allusion - que la Brigade doit effectuer un trop grand nombre d'interventions chaque jour. Alors que le modèle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris prévoit 1.250 interventions quotidiennes, il n'y a pas eu un mois cette année au cours duquel la moyenne des interventions quotidiennes était inférieure ou même égale à ce nombre. Il est impératif que des solutions soient trouvées pour que d'autres services interviennent sur des situations pour lesquelles les compétences des sapeurs-pompiers ne sont pas requises.

Par ailleurs, en cohérence avec ce que je viens de rappeler, le nombre quotidien d'appels au 18 explose, puisqu'il a augmenté de 7,5 % entre 2022 et 2023. Sur un autre plan, il faut saluer l'engagement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris dans son plan d'économies. La question de la consommation d'énergie s'est bien évidemment posée à la Brigade comme partout. Il s'agit ici non seulement de faire des économies financières, mais aussi de consommer moins d'énergies fossiles et de contribuer ainsi à la sauvegarde de notre environnement. D'ailleurs, depuis novembre 2022, la consommation d'énergie a baissé de près de 6 %.

Toujours pour concilier les exigences financières et environnementales, la Brigade a économisé, de janvier à mai, 336.000 euros en acquisition de vêtements grâce à la remise en état et en service d'effets détériorés. Enfin, 113.000 euros ont été économisés durant la même période sur la commande publique grâce à la renégociation de contrats, et une économie globale de 176.000 euros est attendue en 2023.

Par ailleurs, et cela n'est pas sans conséquence sur les dépenses de fonctionnement, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris fait face, comme de très nombreux services publics et employeurs, à des difficultés de recrutement importantes. Les effectifs ont même baissé de 347 depuis décembre 2021. Pourtant, la Brigade met en œuvre de multiples mesures pour être plus attractive, en améliorant les conditions de vie comme de travail, à commencer par le pouvoir d'achat et particulièrement celui des bas salaires. Cela permet d'afficher de meilleurs traitements à l'embauche. Les contrats proposés sont de 9 ans, ce qui devrait permettre d'assurer une plus grande stabilité.

La Ville de Paris agit également en matière de logements. A titre d'exemple, un projet de délibération présenté à ce Conseil va permettre l'attribution de 10 logements sociaux à des sapeurs-pompiers. Ce type de projet de délibération est appelé à se multiplier. Mais surtout, le plan de modernisation, que nous venons d'évoquer, lancé en 2020, prévoit la réfection de nombreuses casernes parisiennes. Nous avons parlé de la caserne Masséna lors du Conseil de Paris de juin. Beaucoup d'autres seront rénovées dans les prochaines années, avec la rénovation et l'ajout de nouveaux logements en leur sein.

C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler la nécessité d'augmenter le parc de logements sociaux et de logements publics plus largement. C'est tout le sens du "Plan 2035", que nous avons voté il y a quelques mois pour le logement, et même du P.L.U. bioclimatique. Je le dis à l'opposition : en vous opposant en permanence à nos choix en matière de logements, "in fine", vous pénalisez par exemple des sapeurs-pompiers et des agents des services publics qui ont besoin d'être logés dans Paris.

La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris sera pleinement mobilisée à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Les travaux de la base avancée de la Préfecture de police se déroulent conformément au calendrier. Le gros œuvre de la partie terrestre devrait être livré ce mois-ci. Tout devrait être achevé en mars 2024. Précisons que la réserve pour les Jeux olympiques et paralympiques comptait déjà 811 membres en avril, sur les 1.000 attendus l'été prochain.

Compte tenu de ce que je viens d'évoquer en matière de recrutement et du rééquilibrage des contributions des différents départements pour des raisons démographiques, la contribution de la Ville de Paris au budget supplémentaire de la Préfecture de police n'est pas destinée cette année à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

mais aux services communs, c'est-à-dire le Laboratoire central de la Préfecture de police, l'Institut médico-légal, le Laboratoire central des services vétérinaires et le Service des objets trouvés. Tous ces services sont essentiels pour les Parisiens.

La contribution supplémentaire de la Ville, qui s'élève à 6,6 millions d'euros, sera répartie comme suit : c'est-à-dire 6 millions d'euros pour le fonctionnement des services que je viens d'évoquer, et 600.000 euros pour des petites dépenses d'investissement immobilier.

En conclusion, ce budget supplémentaire démontre une nouvelle fois l'engagement de la Ville dans le financement de la Préfecture de police. Il démontre également le travail fin que vous effectuez en étroite collaboration, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Monsieur NORDMAN, pour que soient assurées la sécurité et la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à M. le maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, chers collègues, le débat que nous avons à l'occasion de ce budget supplémentaire est, pour le maire d'arrondissement que je suis, l'occasion de revenir sur un certain nombre de vérités et d'évidences.

Rachida DATI, David ALPHAND et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ont rappelé la fragilité de nos finances, minées par l'explosion des dépenses de fonctionnement, de la dette et du poids de certaines politiques. Nous avons déjà abondamment parlé du logement, où votre politique d'acquisition d'immeubles entiers - souvent occupés - a alimenté la hausse des prix à Paris, à l'achat comme à la location, tout en restreignant le marché du locatif privé, ce qui pousse les familles à l'exode et entraîne malheureusement de nombreuses fermetures de classes, notamment dans l'Est parisien.

S'agissant de votre politique culturelle, je pose la question : ne faudrait-il pas un jour s'interroger sur sa pertinence et sur les publics visés ? Si tout ce qui est orienté vers les arrondissements est pertinent et mérite même d'être amplifié dans un certain nombre de cas, je pense notamment aux ateliers culturels, aux ateliers beaux-arts, aux cinémas, à nos théâtres d'arrondissements et à nos conservatoires, dont le nombre d'élèves ne répond pas à la demande ? Ne doit-on pas s'interroger sur le coût et le public fréquentant certains grands théâtres ainsi que sur les nombreux établissements culturels qui ont été créés depuis 20 ans ?

Cette réflexion semble d'autant plus fondée que certains secteurs culturels - orchestres, etc. - souffrent particulièrement et que, par ailleurs, nous ne sommes pas à l'abri d'un désengagement de l'Etat de certaines grandes institutions parisiennes. En revanche, l'espace public parisien continue d'être le parent pauvre de vos politiques : insuffisance du budget consacré à la DPE en dépit de quelques améliorations, refus de réexaminer l'organisation actuelle après la grève subie au printemps et les faiblesses qu'elle a révélées, situation insatisfaisante de nombreux espaces verts parisiens alors que le changement climatique va leur conférer - nous le savons tous - un rôle accru.

Je pourrais continuer cette énumération pendant longtemps. Mais c'est une autre politique de l'espace public parisien et une autre politique tout court que nous appelons de nos vœux au groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, alors que nous examinons le budget supplémentaire de la Préfecture de police, permettez-moi tout d'abord, au nom de notre présidente Rachida DATI et de tous les élus du groupe Changer Paris, de rendre hommage aux forces de sécurité et à tout le personnel de la Préfecture de police. Ils accomplissent en temps normal un travail difficile, qui demande abnégation et engagement. Les émeutes de ces derniers jours ont demandé aux policiers encore plus d'efforts et de sens du sacrifice. D'ailleurs, il faut saluer leur sang-froid et leur professionnalisme face au déferlement de violence et de haine auquel ils ont été confrontés.

Je tenais aussi particulièrement à rendre hommage aux sapeurs-pompiers de Paris, qui sont également en première ligne face aux émeutiers et aux nombreux incendies allumés dans la Capitale et en petite couronne.

Un hommage douloureux aujourd'hui, avec la mort au feu du caporal-chef Dorian Damelincourt, appelé dans la nuit de dimanche à lundi pour un incendie de véhicule dans le parking souterrain d'un immeuble à Saint-Denis. Avec le caporal Brice Caron, ce sont deux soldats morts. Deux soldats de trop. Ils demeurent, dans leurs actions, placés sous l'égide de leur devise : "Vaincre ou périr". Mais, malgré cette devise, une colère sourde anime nos concitoyens.

Le budget supplémentaire que nous avons à évaluer a été marqué par sa faiblesse par rapport aux années précédentes. Je retiens les mots du général DUPRÉ LA TOUR, puisqu'il appelle ce budget "à être placé sous le sceau de la vigilance". Un budget primitif certes plus généreux, mais en grande partie pour compenser l'inflation et les hausses salariales qui en découlent, même s'il faut dire que si on le compare au budget primitif de 2022, il est très décevant. Pire encore, comme cela a été rappelé tout à l'heure par ma collègue Maud GATEL, ce budget supplémentaire n'existe que par les marges de manœuvre dégagées par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris elle-même. Et donc, par sa bonne gestion, il convient de féliciter les équipes administratives.

Concernant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, les dépenses de fonctionnement sont complètement stables dans ce budget supplémentaire. Donc, la contribution de la Ville de Paris n'est pas augmentée d'un centime malgré l'inflation. L'essentiel des nouveaux besoins de fonctionnement courant, notamment pour couvrir la hausse de cette inflation, est aussi financé par un redéploiement des crédits de masse salariale.

Sans l'ambition de recruter, qui n'est malheureusement pas atteinte - nous sommes aujourd'hui à 250, 300 soldats du feu en deçà dans les effectifs attendus - nous n'aurions pas ces marges de manœuvre, ce qui est très dommageable. Ces tensions de recrutement sont un vrai défi pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, alors que le nombre d'interventions augmente sans cesse, comme l'a rappelé ma collègue RÉMY-LELEU, et que les Jeux olympiques approchent. D'ailleurs, les Jeux olympiques captent l'essentiel des dépenses du budget supplémentaire. Pourtant, loin d'y remédier, ce manque de personnel est de plus en plus fort.

Je tiens à saluer l'enquête menée auprès des personnels de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, afin de mieux comprendre les motivations des sapeurs-pompiers et de relever le défi des effectifs en termes de recrutement et de fidélisation. Féliciter par-là le colonel d'ASTORG pour la conduite de ses travaux, qui seront amenés à être reconduits dans 3 ans. Cette enquête a recueilli les réponses de 6.000 sapeurs-pompiers, soit une grande partie d'entre eux. On notera que les sapeurs-pompiers indiquent éprouver de l'attrait pour la province, notamment en cas d'évolution familiale, et que le logement de service est très apprécié à Paris. Cela met l'accent sur la nécessité d'attribuer en priorité - c'est ce que nous défendons au groupe Changer Paris - les logements sociaux aux fonctionnaires qui travaillent en horaires décalés.

Au cours de la commission de gestion, il a été rappelé à ce propos qu'au tournant des années 1990, la Ville de Paris avait affecté 2.500 logements sur 5 ans aux fonctionnaires de police et assimilés, en abandonnant ses droits de réservation de logements sociaux au profit de la P.P. C'est beaucoup plus que ce qui est actuellement réalisé. Dans ce Conseil de Paris, nous aurons à analyser et à voter un projet de délibération qui - attention, c'est énorme - attribue 10 logements sociaux aux pompiers. Par rapport au volontarisme politique que nous avons pu connaître à la Ville de Paris, vous conviendrez que les chiffres sont minables.

Une autre question est celle du pouvoir d'achat et des efforts fournis dans le cadre du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui prévoit des revalorisations salariales, malheureusement en grande partie gommées par l'inflation. D'ailleurs, en commission consultative de gestion de la Brigade, il nous a été indiqué que ce budget supplémentaire ne prenait pas en compte les mesures de revalorisation salariale annoncées par le Gouvernement le 12 juin pour des raisons de délais, et évidemment pour des raisons d'absence d'évaluation de ces mesures à l'heure actuelle. Cela pourrait nous conduire à un réexamen de ce budget à l'automne si les contributions des co-financeurs devaient être réévaluées. Cette improvisation du Gouvernement, avec une absence totale d'évaluation du coût des mesures qu'il propose, est déplorable et inquiétante.

Nous vous demandons aujourd'hui, cher Nicolas NORDMAN et Monsieur SIMONDON, si les calculs ont pu être effectués depuis les 15 derniers jours. Et si une estimation est déjà disponible, vous pourriez la partager avec nous. Je pense notamment aux départements limitrophes et aux communes qui nous écoutent et nous regardent, embarquées également dans cette incertitude.

Enfin, nous avons appris que la Maire de Paris souhaitait mettre fin au statut particulier du budget spécial de la Préfecture de police et qu'à ce titre, un groupe de travail sur l'avenir du budget spécial de la P.P. a été lancé. Je souhaite vous rappeler deux lignes rouges : le caractère militaire de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et sa mise à disposition fonctionnelle auprès du Préfet de police. Nous demeurons inquiets, et souhaiterions que vous apportiez des précisions sur ce groupe de travail et sur les intentions de la Mairie de Paris qui ont conduit à sa création. Groupe de travail auquel je me dois de vous rappeler que l'opposition n'a pas été associée. On me signale dans l'oreillette que certaines composantes de la majorité n'y ont pas été associées non plus. On peut parler de la démocratie à longueur d'hommages, mais on doit la faire vivre au quotidien.

Enfin, je souhaiterais revenir sur l'intervention du Préfet de police et les différentes réactions au sein de l'Exécutif. La réalité, c'est que votre soutien sélectif, votre double discours et vos indignations à géométrie variable sont dévastateurs pour notre société et fracturent résolument nos territoires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme je vous l'avais déjà dit, la séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 45 avec les réponses de l'Exécutif et de M. le Représentant du Préfet de police.

Je vous souhaite un bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-six minutes, est reprise à quatorze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

2023 DFA 26 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023 (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après le débat sur le budget supplémentaire, nous en venons au moment des réponses de l'Exécutif et de la Préfecture de police de Paris. Je vais donc donner la parole à Paul SIMONDON, puis à Antoine GUILLOU, puis à M. le Représentant du Préfet de police, puis à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

Tout d'abord, je vous demande de vous asseoir et d'être attentifs aux réponses qui seront apportées au débat que nous avons eu ce matin. Asseyez-vous dans tous les groupes, y compris les adjoints, s'il vous plaît. Merci. Nous pouvons reprendre nos débats.

Paul SIMONDON, vous avez la parole.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions de ce matin. Je suis désolé d'y apporter des réponses après la pause déjeuner, j'espère néanmoins que je serai clair et que vous arriverez à m'entendre. Merci à toutes et à tous, et en particulier à Alice TIMSIT pour sa litote sur le budget supplémentaire "pas si mal". Elle montre - avec pudeur, certes - que notre majorité est rassemblée sur les objectifs et que les véhicules budgétaires sont bien là pour les porter.

Au-delà de l'exercice habituel de reprise des résultats constatés aux comptes administratifs à notre dernière séance, le budget inscrit bien sûr la volonté portée par la Maire de Paris d'accélérer les investissements de notre Ville en faveur de la lutte contre le réchauffement et le dérèglement climatiques. Vous avez été nombreuses et nombreux à citer les sujets pour lesquels l'accélération des investissements est inscrite dans ce document. En effet, il y a 155 millions d'euros d'investissement complémentaires pour le logement, mais aussi pour une emprise sur la petite ceinture dans le 20e arrondissement afin de créer plus d'espaces verts pour les Parisiens, et pour accélérer l'entretien et rénover la performance énergétique des écoles, et investir massivement dans les transports en commun. Ce sont des efforts très concrets qui sont dans ce document.

Nous avons aussi un exercice d'ajustement des crédits en fonction de l'exécution et des besoins. Comme d'habitude, il y a un ajustement avec ce que la loi de finances votée en décembre par le Parlement a eu comme conséquences. De ce point de vue, Madame CARRÈRE-GÉE, Madame la Présidente de la 1ère Commission, oui, nous préférons toujours être prudents tant que les parlementaires n'ont pas dit leur dernier mot sur la loi de finances. Nous avons l'habitude des surprises, et elles sont rarement bonnes dans les lois de finances pour la Ville de Paris budgétairement parlant. Nous avons eu l'occasion d'en débattre, y compris sur l'évolution des bases, par exemple.

Ce qui est beaucoup plus gênant, en revanche, et c'est le cas de tous les acteurs publics, c'est d'avoir à inscrire dans nos équilibres budgétaires des décisions prises par l'Etat sans aucune concertation - vous en avez parlé - et, bien sûr, sans mécanisme de compensation. Je pense entre autres à la hausse du point d'indice, mais il y en a plusieurs. Oui, le pouvoir d'achat des agents du service public est important, surtout à un moment où l'attractivité de certains métiers est difficile. Néanmoins, cela ne justifie pas le mépris avec lequel sont traitées toutes les collectivités. Manifestement, il n'y a même pas eu de discussions à l'intérieur du Gouvernement, il y a donc vraiment dû y avoir un "cafouillage". Ces décisions ont été annoncées au dernier moment et nous n'avons eu aucune concertation ni compensation, mais nous avons reçu les excuses de la Première Ministre pour cette méthodologie regrettable. C'est toujours agréable, mais, comme c'est la même que l'an dernier, autant vous dire que cela n'aide pas spécialement.

Ce budget supplémentaire permet de financer en fonctionnement le point d'indice et la masse salariale en général, avec 19 millions d'euros en plus, et les mécanismes de péréquation, qui, oui, sont indispensables. Paris est bien sûr solidaire des autres départements, des autres villes et des autres collectivités, il n'y a pas de doute, ce n'est pas la question. La question, c'est : comment les mécanismes sont conçus ? Traduisent-ils effectivement la part de richesse, non pas du territoire, mais des recettes de la collectivité ? Ce n'est pas tout à fait la même chose. Enfin, est-ce que toute cette péréquation horizontale n'est pas là pour dissimuler le désengagement de l'Etat, qui est majeur ? Je le mets de manière interrogative, mais je suis très affirmatif en réalité, nous le voyons à chaque étape.

Le budget permet également de financer des dépenses de fonctionnement supplémentaires, que ce soit des dépenses liées à l'inflation - je pense beaucoup, dans les E.S.A. des mairies d'arrondissement, les dépenses de

fluides - pour 11 millions d'euros, ou des dépenses qui arriveront, pour l'Aide sociale à l'enfance, le handicap, la C.A.S.-V.P., les crèches associatives. Ces dépenses sont liées soit à l'inflation, soit à des hausses de masse salariale, et donc de pouvoir d'achat des agents concernés, et seront couvertes par ce budget. Enfin, il y en a plus sur les mobilités, cela a été dit, et plus sur la propreté, 6 millions d'euros, dont une partie importante pour l'enveloppe dite "souplesse" dans les arrondissements. Enfin, il y a 11 millions d'euros pour renforcer la politique culturelle et le soutien aux acteurs, qui avaient été annoncés dès le début de l'année 2023.

Avec ces dépenses, en plus de la reprise de l'excédent de l'année précédente, vous l'avez dit, nous avons aussi des recettes complémentaires adaptées sur la fiscalité par la prise en compte de la réalité de l'évolution des bases. Cela nous permet d'augmenter également l'autofinancement pour avoir plus d'investissement directement, y compris avec des co-financements de la Solideo, de la R.A.T.P. sur les transports, qui viennent ajouter 50 millions d'euros sur le compte foncier logement. C'est notre trajectoire pour atteindre 40 % de logements publics et garder une ville mixte et accessible à tous. Il est important de renforcer notre capacité à ce sujet.

Ce sont également des capacités en plus pour les écoles, avec 10 millions d'euros complémentaires pour les travaux dans les écoles ou pour les cours "Oasis", 3 millions d'euros sur l'accessibilité, et 12 millions d'euros, dont j'ai parlé, pour les espaces verts dans le 20e avec une acquisition foncière de la petite ceinture, et des espaces de végétalisation sur les Champs-Élysées aussi. A mon avis, cher Jérôme GLEIZES, des espaces verts en plus dans le 20e, c'est très bien.

Enfin, il y a plus d'argent pour "Embellir votre quartier". Sur ce point, je voudrais répondre à Mme IBLED, qui a peur d'une disparition des crédits de végétalisation. Je vous rassure, tous les maires d'arrondissement pourront vous le dire, ils sont bien là. En revanche, ils sont en grande partie dans la démarche "Embellir votre quartier", qui sert beaucoup à végétaliser nos rues et à planter plus d'arbres. C'est bien de cette manière que les crédits sont utilisés, en plus de la rénovation d'un certain nombre d'équipements. Ils ont été cités, mais je citerais par exemple le stade Boutroux, plusieurs gymnases et le site des théâtres de la Cartoucherie, qui demande une rénovation importante.

Tout cela se fait effectivement sans changer l'autorisation d'emprunt, mais il faut toujours se préparer à des surprises. Nous avons entendu M. ALPHAND nous reprocher de ne pas assez nous endetter - cela m'a plu -, pas assez vite, pas assez tôt, quelque chose de cet ordre…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Seul M. SIMONDON a la parole, s'il vous plaît.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Monsieur ALPHAND, je veux vous rassurer. Nous avons une autorisation d'emprunt de 597 millions d'euros pour cette année, et elle est inchangée après ce budget supplémentaire. Je vous rassure, nous avons émis pas plus tard qu'hier des obligations en format durable, "sustainable bonds", pour 300 millions d'euros. A mi-année, nous sommes donc finalement à la moitié de l'autorisation, et cela s'est fait dans des conditions extrêmement favorables avec un prêt de 29 millions d'euros. En l'occurrence, cela montre bien la confiance des investisseurs. Ce prêt est sur 20 ans, c'est vrai qu'il aurait pu être sur 30 ans, mais cette fois nous avons trouvé sur 20 ans. Quand nous en trouverons sur 30 ans, nous le ferons aussi. Je vous assure que les investissements que nous faisons ne sont pas pour 10 ans, c'est donc tout à fait normal que l'emprunt soit sur ce type de maturité.

Je vous propose maintenant de répondre aux vœux et aux amendements qui ont été déposés. Je confirme d'abord aux groupes notre soutien à la jeunesse, surtout en ce moment, par une amplification du dispositif "Paris Jeunes Vacances" dès cette année, avec un soutien de la M.J.C. du 20e arrondissement. Un vœu dans la commission adaptée montrera le soutien de la Ville sur le sujet. Sur les sujets scolaires, en plus des 10 millions d'euros d'entretien, il y aura bien sûr plus de moyens dès cette année pour acheter, et en particulier du matériel et du mobilier dans les écoles. Nous avons déjà beaucoup ajouté de projets d'éco-rénovations, et ils seront mis au niveau de l'ambition de notre plan climat dès que ce dernier sera annoncé.

Il y aura aussi un soutien face au renforcement des inégalités scolaires et face au renforcement des moyens de l'enseignement privé par rapport au public, qui nous inquiète fortement, de la part du Gouvernement. Nous avons ainsi besoin de renforcer notre Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative pour avoir des éléments très objectifs sur les risques pour le territoire parisien de l'absence de mixité dans les écoles.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, nous suivons bien sûr le dispositif "Savoir rouler" avec Patrick BLOCHE, et les crédits pour acheter des vélos sont là. Il faut également ranger ces vélos et savoir les entretenir, mais ce sont des sujets sur lesquels Patrick BLOCHE est tout à fait concerné et très volontaire pour que ce soit un savoir fondamental pour les enfants.

Pour la santé, je vous confirme qu'il y aura un renfort en soutien aux centres de santé en investissement. S'agissant de l'alimentation, nous avons voté ensemble le mois dernier la perspective d'expérimenter une caisse de solidarité des dispositifs de solidarité alimentaire en 2024. Ils seront bien sûr suivis par Audrey PULVAR et de nombreux et nombreuses autres membres de l'Exécutif. Je vous confirme aussi le soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire dès cette année, et ils pourront préfigurer les différents dispositifs à lancer en la matière, puisqu'il faut les tester et les évaluer.

Vous avez aussi eu des demandes sur la culture. Je vous confirme qu'il y a bien 11 millions d'euros globalement sur les équipements culturels et pour renforcer notre action. Je vous invite à discuter avec ma voisine, Carine ROLLAND, des cas particuliers de chaque établissement, mais, par exemple, "La Place" a bien eu l'augmentation réclamée. Par ailleurs, je vous confirme le soutien au dispositif de prévention des violences faites aux femmes, en particulier des violences sexistes et sexuelles, dans le cadre nocturne notamment, suivi par Frédéric HOCQUARD.

Voilà pour les amendements déposés par les groupes de la majorité. Je souhaiterais également répondre aux deux vœux du groupe Changer Paris sur la taxe foncière, pour dire, d'une part, que votre proposition est illégale mais je pense que ce n'est pas l'essentiel du problème. C'est bien sûr impossible dans le calendrier, mais vous le savez. Potentiellement, nous ne parlons donc pas de 2023 mais bien de l'année suivante. Peu importe, ce n'est pas le sujet. D'autre part, le fait de proposer soit de ne pas augmenter les impôts, soit de les augmenter mais moins, prouve que vous ne savez pas du tout où vous allez. Finalement, je retiens que vous avez proposé l'augmentation de la taxe foncière, certes pas dans les mêmes taux, mais une augmentation malgré tout, et je trouve cela intéressant. La vraie question est : serez-vous capable de proposer une diminution, avec la diminution de tout le service public qu'elle entraîne, dans les années futures ?

Pour le reste, je propose de ne pas refaire le débat sur ce sujet. L'enjeu, c'est la qualité du service public et notre capacité d'investissement face à l'urgence climatique. Aussi, face à la crise sociale et au délitement que nous pouvons voir dans le pays, le renfort des services publics est absolument essentiel. L'abandon de l'Etat - que vous souhaitiez le voir ou non - est réel : la disparition de la C.V.A.E., c'est 83 millions d'euros en moins pour Paris, 300 millions d'euros en moins pour l'ensemble des départements, et 700 millions d'euros en moins pour l'ensemble des collectivités locales du pays. Que chacun exprime son opinion, fallait-il le faire ou fallait-il ne pas le faire ?

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Paul SIMONDON, pour ces réponses précises.

Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci pour vos interventions sur ce projet de budget supplémentaire. En ce qui me concerne, pour la partie emploi et masse salariale, le point principal - Paul SIMONDON vient de l'évoquer -, c'est la hausse de 19 millions d'euros liée à l'impact des mesures bénéfiques au pouvoir d'achat des agents publics. Elle est absolument nécessaire en ce moment, tant du point de vue de l'inflation que du point de vue de l'attractivité des postes du service public, qu'il faut absolument maintenir.

Evidemment, ce que nous déplorons, Paul SIMONDON l'a dit également, c'est la méthode qu'a employée le Gouvernement. Je le rappelle, l'ensemble des employeurs publics sont en réalité plus concernés que l'Etat par les mesures que l'Etat a lui-même annoncées, pourtant la plupart des employeurs publics ont découvert ces annonces dans la presse, après même les organisations syndicales. Nous voyons bien que cette méthode par à-coups qu'emploie l'Etat ne peut permettre aux collectivités d'aborder les prévisions budgétaires avec la sérénité qui convient et la prévisibilité nécessaire compte tenu des sommes qui sont en jeu.

Au-delà de ce point, nous avons dans ce budget supplémentaire emplois un certain nombre d'ajustements et de transformations de postes, dans lesquels je n'entrerai pas en détail. C'est traditionnel pour un budget supplémentaire. Toutefois, il y a sans doute deux points principaux que nous pouvons mettre en exergue. Tout d'abord, il y a la poursuite de notre plan de déprécarisation, avec près de 170 créations de postes permanents à ce budget. Ils permettront à un certain nombre d'agents qui occupaient auparavant le statut de contractuel sur des durées courtes ou le statut de vacataire d'intégrer les effectifs de la Ville sur un statut plus sécurisant. Nous poursuivons donc le déroulement de ce plan pluriannuel de déprécarisation, qui avait, je le rappelle, recueilli l'avis favorable de six organisations syndicales représentatives sur sept.

Dans ce budget supplémentaire emplois, nous avons également le rattachement d'un certain nombre d'agents de la fonction informatique du C.A.S.-V.P. qui sont transférés à la Ville. Ce projet d'unification de la fonction informatique de la Ville est rendu d'autant plus nécessaire par les enjeux de cybersécurité. En effet, nous parlons régulièrement au sein de notre Conseil de l'importance d'avoir une forte expertise en la matière et d'avoir une vision d'ensemble sur les systèmes d'information du périmètre de la Ville et du C.A.S.-V.P. De plus, au-delà même des enjeux de cybersécurité, la technicité des enjeux informatiques est de plus en plus grande.

Nous créons aussi dans ce budget supplémentaire emplois un certain nombre de postes non pérennes pour les Jeux olympiques et paralympiques afin de préparer ce bel événement dans un an maintenant.

En ce qui concerne les différents projets d'amendements et de vœux déposés par les groupes, je soulignerai que nous accompagnons évidemment la création et la montée en puissance de la Direction de la Santé publique. Grâce à nos efforts d'attractivité, nous avons réussi à pourvoir la quasi-totalité des postes de médecins disponibles, chose qui n'était pas arrivée à la Ville depuis longtemps, comme beaucoup de collectivités. Nous travaillons d'arrache-pied avec Anne SOUYRIS en ce sens et nos efforts semblent porter leurs fruits. Bien entendu, nous

continuerons à le faire dans les années à venir, notamment pour accompagner l'ambition renouvelée qui sera présentée par la suite. Je n'entre pas dans les détails, de peur de trop anticiper le sujet et la suite de nos débats.

S'agissant de la Direction des Espaces verts, la végétalisation de l'espace public et l'entretien des espaces verts, des parcs et jardins de manière générale sont un enjeu fondamental de notre programme de mandature, du programme de notre majorité. Une fois encore, nous y consacrons des moyens conséquents. Il se trouve que des enjeux d'attractivité se posaient pour certains métiers, et notamment de jardiniers. Nous y avons aussi consacré des efforts importants et, entre décembre 2022 et aujourd'hui, à mi-année, nous avons réussi à recruter plus de 115 jardiniers et agents d'entretien des espaces verts supplémentaires. Nos efforts de résorption des postes vacants portent donc leurs fruits, et nous continuerons en ce sens, car il en reste un certain nombre. Au-delà, nous continuerons à accompagner le développement de la Direction des Espaces verts pour permettre le bon entretien de ces nombreux nouveaux hectares d'espaces verts, à la fois espaces clos et végétalisation de l'espace public que nous développons.

Je conclurai en disant que nous portons aussi une attention particulière aux violences faites aux femmes au moyen de l'Observatoire, et nous nous assurons avec ma collègue Hélène BIDARD que l'ensemble des moyens afférents y sont consacrés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, lors des débats du Conseil de Paris de ce matin, deux sujets principaux ont été évoqués concernant le budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police. Le premier porte tant sur la capacité opérationnelle actuelle de la B.S.P.P. que sur sa capacité à être prête pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le second est la question du groupe de travail sur l'éventuelle suppression du budget spécial de la Préfecture de police.

Je vais vous répondre sur ces deux sujets. Mais auparavant, il me semble nécessaire de remercier les élus qui nous ont fait part ce matin, par leur expression publique autant que par leur expression privée, de leur soutien à la Préfecture de police et à ses personnels en ces temps agités. Sachez que le Préfet de police et l'ensemble des personnels de la Préfecture de police y sont très sensibles, car nous sommes tous attachés aux services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens, particulièrement en matière de sécurité.

Le budget supplémentaire qui est soumis à votre approbation appelle une augmentation de la contribution de la Ville de Paris de 0,6 million d'euros en section d'investissement et de 6 millions d'euros en section de fonctionnement, contribution VDP. Il vise, je le rappelle, trois objectifs : garantir les dépenses obligatoires, garantir le maintien opérationnel des services, et intégrer les effets budgétaires des différentes mesures salariales favorables relevant de la fonction publique et connues à la fin mai. "A contrario", je le précise en termes de méthode, les surcoûts liés aux annonces gouvernementales du 12 juin dernier n'ont pas pu être intégrés dans ce budget supplémentaire pour des raisons de délai de préparation. Cette prise en compte est renvoyée à une probable décision modificative qui sera proposée à votre Conseil à l'automne.

Enfin, ce budget supplémentaire sanctuarise la majeure partie du résultat net 2022 que vous avez voté en juin dernier pour garantir, en investissement, les engagements votés pour le financement de la base avancée des Jeux olympiques 2024 à hauteur de 4,9 millions d'euros, et, en fonctionnement, pour structurer un fonds de roulement suffisant pour assurer la trésorerie à hauteur de 28,8 millions d'euros grâce à un mécanisme dit de "crédits non affectés", des crédits mis en réserve qui n'ont pas vocation à être dépensés au cours de cet exercice.

Pour répondre plus précisément à vos questions et en premier lieu sur la B.S.P.P., le budget supplémentaire que la Préfecture de police vous présente prévoit un redéploiement de 6,3 millions d'euros de crédits de personnel vers le fonctionnement courant. Ce redéploiement est rendu possible du fait d'une sous-exécution budgétaire prévue, qui découle directement des difficultés de recrutement. Plusieurs d'entre vous l'ont signalé ce matin, dans la droite ligne de nos débats précédents en C.C.G.B. où nous n'en avons absolument pas fait mystère. La situation de sous-effectif est bien sûr un point de vigilance pour le Préfet de police et pour le commandant de la B.S.P.P.

Ayant présidé la dernière C.C.G.B., je me permettrai de reprendre directement quelques propos du général DUPRÉ LA TOUR. Il a d'abord souligné que, s'il manque 347 sapeurs-pompiers à la date de la réunion, l'évolution à la baisse est ralentie depuis le début de l'année et la B.S.P.P. se maintient à 96 % de ses effectifs. Il a ajouté : "Plusieurs actions sont entreprises, notamment l'amélioration de l'intégration des jeunes recrues dans les centres de secours et la hausse réelle des rémunérations depuis trois ans et demi". Sur ce point particulier, la Brigade est particulièrement favorisée par le plan de modernisation comprenant l'I.S. B.S.P.P. et les mesures en faveur des bas salaires. Le recrutement des réservistes et des V.S.C. se poursuit en vue des Jeux olympiques 2024.

Je le redis donc avec force, la B.S.P.P. a, grâce à vous, aux autres collectivités locales et à l'Etat, son premier financeur, les moyens d'assurer ses missions au service des Parisiennes et des Parisiens et des habitants de la

petite couronne. Par ailleurs, quand des événements exceptionnels interviennent comme encore récemment avec l'épisode de violence urbaine que nous vivons, la B.S.P.P. fait appel à la solidarité nationale. Ce fut encore le cas il y a quelques jours, avec huit engins qui nous ont été prêtés.

Concernant la préparation aux Jeux olympiques 2024 de la Brigade, hormis les renforts nationaux qui seront appelés, la B.S.P.P. a conduit une analyse des risques pour la totalité de la période des Jeux olympiques 2024. De cette analyse, quatre types de risques - courants, aggravés, spécifiques et exceptionnels - ont été identifiés, et une réponse opérationnelle en trois niveaux a été définie en conséquence. Un niveau de base nécessite 2.300 sapeurs-pompiers et injecte la couverture courante des engins de réserve. Un niveau moyen, fort de 2.500 sapeurs-pompiers, injecte en complément les engins dédiés à la formation. Enfin, un niveau haut, fort de 2.800 sapeurs-pompiers, nécessite des moyens de renfort extérieurs en plus de ceux que j'ai déjà évoqués. Pour y faire face, la Brigade a d'ores et déjà engagé des actions pour mobiliser en 2024 son vivier de réservistes, programmer des recrutements pour armer sa future base avancée, qui doit être livrée au printemps prochain, et mobiliser des ressources supplémentaires dès cette année pour former les sapeurs-pompiers dans l'optique des Jeux olympiques 2024.

En conclusion, la B.S.P.P. se prépare en effectuant au moins trois exercices interservices mensuels d'ampleur. Elle intègre désormais la variable Jeux olympiques dans tous ses exercices et, bien évidemment, la Coupe du monde de rugby cet automne sera une forme de répétition générale. Je vous précise enfin que le général DUPRÉ LA TOUR présentera un bilan de ces exercices à la prochaine commission consultative de gestion de la Brigade, prévue en novembre prochain.

Le second point que vous avez abordé est celui du groupe de travail commun à la Ville de Paris et à la Préfecture de police concernant une éventuelle suppression du budget spécial. Le Préfet de police a pris acte fin 2022 de la volonté exprimée par la Ville de Paris de mettre en œuvre la recommandation de la Cour des comptes datant de 2019 tendant à supprimer le budget spécial et à organiser les relations financières entre la Ville de Paris et la Préfecture de police dans le cadre de conventions particulières. Je cite là l'extrait du rapport de la Cour. Le Préfet de police s'est donc engagé vis-à-vis de la Maire de Paris à la constitution d'un groupe de travail entre nos deux institutions, dans le cadre des discussions qui ont présidé à l'adoption du budget primitif 2023.

Ce groupe de travail est un groupe de travail technique qui a pour rôle d'établir un diagnostic partagé sur toutes les briques constitutives du budget spécial. Il a été installé début avril. Le Préfet de police m'a désigné, et non quelqu'un de son cabinet, pour co-animer ce groupe technique, tout comme la Maire de Paris a désigné la Secrétaire générale de la Ville, Mme Marie VILLETTE. La réunion de lancement a permis de définir la méthode de travail, qui s'organise autour de quatre briques de discussion, et d'affiner le calendrier de ces échanges : la B.S.P.P., qui, à elle seule, représente 71 % du budget spécial, les administrations parisiennes, les services communs et, enfin, les services d'intérêt local.

Nous avons commencé nos échanges techniques sur la B.S.P.P. Ces échanges se font entre la DFA de la Ville, la D.F.C.P.P. - la direction des finances, de la commande publique et de la performance de la Préfecture de police -, la Secrétaire générale de la Ville et nos collaborateurs. Nous nous retrouvons tous les trimestres pour faire un point sur l'avancée de ces travaux. Notre prochaine réunion est dans quelques jours.

Les discussions sur l'avenir du budget spécial, et surtout sur les décisions qui en découleront, n'interviendront pas avant les Jeux olympiques. Ce temps de maturation administrative est nécessaire car la mécanique est complexe et qu'il faut savoir précisément de quoi on parle et évaluer les conséquences de telle ou telle voie de réforme.

Voici, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les éléments de réponse à ce budget supplémentaire 2023 que je suis en mesure de vous apporter pour éclairer vos décisions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police de Paris. Oui, nous pouvons vous applaudir, il n'y a pas de problème, bien au contraire. Je salue d'ailleurs la présence des fonctionnaires de la Préfecture et des différents services qui travaillent notamment sur ces groupes de travail mis en place entre la Ville et la Préfecture pour répondre au rapport de la Cour des comptes, notamment. Bienvenue à vous dans cet hémicycle.

Nicolas NORDMAN, pour conclure ce débat.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi de profiter de ce débat sur le budget spécial de la Préfecture de police pour rendre hommage, comme cela a été fait par de nombreux collègues, aux sapeurs-pompiers de la B.S.P.P., très engagés dans les jours qui viennent de s'écouler, mais pas seulement. Je voudrais souligner leur engagement aussi au moment des manifestations retraite et lors de l'explosion du 21 juin, rue Saint-Jacques. En nous y rendant à plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion avec Mme la Maire de voir le niveau d'engagement des pompiers, qui ont limité grandement ce qui aurait pu advenir à la suite de cet accident.

Bien entendu, je souligne également leur engagement lors des violences que nous avons connues ces derniers jours, avec, nous l'avons dit, plus de 200 feux de voie publique maîtrisés. Je voudrais aussi remercier

l'investissement et l'engagement de la police et des forces de l'ordre, qui ont bien sûr été extrêmement présents ces derniers jours. Enfin, je voudrais m'associer aux mots qui ont été prononcés ce matin et à la minute de silence pour le caporal-chef Dorian Damelincourt, décédé à Saint-Denis. Nous avons une pensée pour ses proches.

Concernant le budget spécial, vous avez, Monsieur le Préfet, donné quelques éléments de chiffres et des réponses par rapport aux différentes interventions qui ont été faites, je ne reviendrai pas dessus. Toutefois, je voudrais souligner que le budget spécial et ce budget complémentaire sont dans le droit fil du budget primitif que nous avons eu l'occasion de voter en fin d'année 2022, avec toujours un objectif majeur : permettre le plan d'investissement et de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers. Cela est vrai en fonctionnement, mais aussi en investissement. C'est, je crois, le fil rouge que nous poursuivons, budget après budget, afin de contribuer à la modernisation de la Brigade.

Il y a un point d'alerte concernant la question du point d'indice pour les pompiers, vous l'avez souligné et je le répète, mais nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir, notamment s'il est besoin de faire des ajustements au moment de la D.M. Néanmoins, Rudolph GRANIER l'a souligné, c'est vrai que nous avons eu les informations extrêmement tardivement, ce qui nous a rendu les choses particulièrement difficiles.

Pour les quelques éléments de réponse aux interventions que je peux apporter, Monsieur GRANIER, vous avez évoqué la question du logement des pompiers. Evidemment, c'est une priorité. Vous l'avez dit également, il y aura dans ce Conseil un projet de délibération, un premier, permettant une convention avec "Paris Habitat" afin de loger des pompiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous n'avez pas la parole ! S'il vous plaît, écoutez lorsque l'on vous répond.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Vous avez souligné le nombre de logements, mais vous n'avez pas souligné la première que constitue ce projet de délibération et le fait que nous avons, avec la Préfecture de police, la volonté de poursuivre. Loger les pompiers à Paris, comme loger l'ensemble des agents du service public, est évidemment extrêmement important, et nous nous y engageons résolument. Je souligne d'ailleurs que, dans le cadre du plan de modernisation en investissement, lorsque les casernes sont rénovées, des logements sont également prévus pour les pompiers, cela fait bien sûr partie de nos priorités.

Monsieur DAVIAUD, vous avez parlé du niveau opérationnel élevé des pompiers de Paris. C'est bien sûr pour nous une préoccupation et nos budgets permettent aujourd'hui de répondre à ce haut niveau d'implication et d'engagement des pompiers. Bien sûr, nous serons attentifs si les choses devaient se détériorer, mais nous ne le souhaitons pas. Encore une fois, l'engagement des pompiers est décisif dans notre ville.

Je vais faire une incise concernant le budget Ville. Madame RÉMY-LELEU, vous avez eu l'air de déplorer le fait que nous inscrivions des crédits d'investissement pour équiper la police municipale, et vous avez notamment utilisé l'expression "confusion régalienne". Je vous rassure sur ce point, il n'y a aucune confusion régalienne. Les matériels que nous allons acquérir pour la police municipale ne servent en aucune manière au maintien de l'ordre. D'ailleurs, aucun policier municipal n'a été engagé ces derniers jours pour faire du maintien de l'ordre. Ce budget vise tout simplement à acquérir des matériels qui leur sont utiles, je pense par exemple à des jumelles radars, à des sonomètres, pour mettre en application le code de la rue. Nous augmentons donc le niveau opérationnel de la police municipale, mais c'est pour leur permettre de faire leur travail de manière plus efficace encore qu'ils ne le font aujourd'hui, sur ces sujets qui relèvent totalement de leurs compétences.

Je ne reviens pas sur le groupe de travail, des réponses ont été données.

Je terminerai en disant que nous avons là un budget spécial pour la Préfecture de police dans la continuité de ce que nous avons adopté au budget prévisionnel. C'est un budget réaliste et ambitieux qui permet, je crois, de faire face aux besoins opérationnels, et notamment ceux de la brigade, en étant attentifs aux différentes alertes qui ont été faites, celles sur le recrutement en font partie. Le général DUPRÉ LA TOUR, que je voudrais vraiment remercier pour son engagement à la tête de la Brigade, nous a alertés sur cette difficulté du recrutement pour les pompiers de Paris, qui renvoie finalement à des difficultés de recrutement en général sur les forces de sécurité. C'est un problème qui nous dépasse très largement ici, mais, évidemment, des efforts vont être faits.

Nous avons besoin de cette Brigade de sapeurs-pompiers pleinement engagés pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Nous allons à présent mettre successivement aux voix les budgets supplémentaires de la Ville et les budgets spécifiques, ainsi que les amendements et les vœux. Je vous rappelle que les votes des budgets supplémentaires s'effectueront globalement, et non par chapitre. Je vous rappelle aussi qu'il n'y aura pas de reprise de parole au moment des votes et que, avec Paul SIMONDON, nous donnerons l'avis de l'Exécutif sur les différents textes soumis à votre approbation.

Nous abordons le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2023, le projet de délibération DFA 26.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 1 est adopté.

Nous avons une série de vœux et d'amendements.

Les amendements nos 112, 113, 114, 117, 118, 119, 120 et 121, déposés par le groupe "Les Ecologistes", sont-ils retirés ? Oui. Je vous remercie.

L'amendement n° 135, déposé par le groupe Communiste, est-il retiré également ? Oui. Je vous remercie.

Les amendements nos 136, 137, 138 et 139, déposés par le groupe Communiste, sont aussi retirés.

Les amendements nos 140 et 145, déposés par le groupe Communiste, sont également retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 2 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3, avec un avis défavorable de l'Exécutif, déposé par le groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

Je vous propose à présent de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023, amendé, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 54 1ère adoptée lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2023 ;

Vu la délibération 2023 DFA 8 des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu les délibérations 2023 DFA 22 des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2023, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 est arrêté comme suit :

- à la somme de 320.374.087,00 euros en dépenses pour ce qui concerne les autorisations de programme, soit un total net post budget supplémentaire de 7.139.907.534,88 euros, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 218.307.394,21 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, ce qui porte les crédits votés à 2.709.041.806,21 euros.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 3 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est inchangé et demeure à 596.840.482,00 euros."

(Voir annexe n° 1).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 26-1° ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2023 amendé est adopté. (2023, DFA 26-1°).

Je vous propose aussi de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DFA 54-2 des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2023 ;

Vu les délibérations 2023 DFA 22 des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2023, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 205.079.069,84 euros.

- Recettes : 205.079.069,84 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération, ce qui porte le montant des crédits votés à 9.886.959.044,84 euros en dépenses et en recettes.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

(Voir annexe n° 2).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 26-2°.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2023 est adopté. (2023, DFA 26-2°).

Oui, nous pouvons applaudir aussi. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 27. Il s'agit du budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2023 du deuxième projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 27).

Je vous propose de vous prononcer sur le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023, le projet de délibération DFA 28 - DRH.

Les amendements n^{os} 115 et 116 du groupe "Les Ecologistes" sont-ils retirés ? Oui. Ils sont retirés.

Les amendements n^{os} 141 et 142 du groupe Communiste sont-ils retirés ? Oui. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 145 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 28 - DRH relatif au budget supplémentaire emplois 2023 de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 28 - DRH).

Pour les budgets annexes, nous commençons par le budget supplémentaire du Service technique des Transports automobiles municipaux pour 2023, le projet de délibération DILT 7.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DILT 7).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour 2023, le projet de délibération DPE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 16).

Je mets aux voix, à main levée, le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour 2023, le projet de délibération DPE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 15).

Je mets aux voix, à main levée, le budget supplémentaire du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour 2023, le projet de délibération DSOL 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 41).

2023 DSOL 101 - Budget supplémentaire modifiant, pour l'année 2023, les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Amendement technique n° 122 déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour le budget supplémentaire modifiant les emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour 2023, le projet de délibération DSOL 101, il y a un amendement technique n° 122 déposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 122 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 101 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DSOL 101).

Les budgets supplémentaires de la Ville de Paris de 2023 sont donc adoptés, et je vous en remercie.

2023 PP 52 - Budget supplémentaire 2023.

Amendement technique n° 123 déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2023, c'est le projet de délibération PP 52.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 123 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 123 est adopté.

Un vote dissocié a été demandé par le groupe "Les Ecologistes" sur le chapitre 931-2, sections 93-1211, 93-1212 et 93-122, et sur le chapitre 901-2, sections 90-1211, 90-1212 et 90-122.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'ensemble de ces chapitres.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Les chapitres sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 52, amendé, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, PP 52).

Le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023 est adopté. Je vous remercie, mes chers collègues. Merci à vous, Monsieur le Représentant de la Préfecture de police.

2023 DSP 94 - Santé publique et lutte contre les inégalités : Paris renforce son offre de prévention et de soins de premier recours.

2023 DSP 2 - Dotations (1.971.178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 20e).

2023 DSP 31 - Convention de partenariat entre l'A.P.-H.P. et la Ville de Paris pour le centre de santé sexuelle Paris-centre.

2023 DSP 33 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Bus social dentaire" (16e).

2023 DSP 43 - Subvention (100.000 euros) et avenant n° 2 à la convention Comité de Paris de la Ligue contre le Cancer (13e).

2023 DSP 70 - Refonte du dispositif "Paris Méd"' : vers un élargissement et un renforcement de l'aide à l'installation et au maintien des professionnel.le.s de santé libérales.aux.

2023 DSP 80 - Subvention (58.728 euros) et convention avec la "SELAS IPSO" pour la création d'un cabinet médical de groupe au 153, avenue d'Italie (13e) dans le cadre du dispositif "Paris Med'".

2023 DSP 81 - Subvention (12.070 euros) et convention avec la "SELAS IPSO" pour l'agrandissement d'un cabinet médical de groupe au 73, rue de Montreuil (11e) dans le cadre du dispositif "Paris Med'".

2023 DSP 83 - Convention de mise à disposition d'équipements de santé dans le cadre de l'appel à projets pour une offre de soins de premier recours en soirée, week-ends et jours fériés (Paris centre, 15e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de centres municipaux de santé.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre nos débats et ce Conseil avec un débat organisé sur une question cruciale, santé publique et lutte contre les inégalités : Paris renforce son offre de prévention et de soins de premier recours. C'est le projet de délibération DSP 94, auquel il convient d'adjoindre les projets de délibération DSP 2, 31, 33, 43, 70, 80, 81 et 83.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Comme toujours, ce débat inclura la présentation des vœux dans les temps de parole. Mesdames et Messieurs, je vais introduire ce débat. Celles et ceux qui doivent quitter la séance peuvent le faire sans aucun problème. Nous poursuivons.

Paris subit, comme l'ensemble de notre pays, une crise inédite de personnels de santé. Aujourd'hui, l'âge moyen des spécialistes à Paris est de 60 ans, et 43 % des spécialistes ont plus de 65 ans. Les années qui viennent

seront particulièrement difficiles. Rien que pour l'année qui vient, nous nous attendons à un départ à la retraite de 10 % des personnels de santé exerçant en libéral. C'est historique.

Comme toujours, cette situation pénalise bien sûr les plus pauvres, les plus fragiles, celles et ceux qui sont les plus éloignés de notre système de santé. Nous le savons, les inégalités de santé, déjà insupportables, dont nous avons tant parlé durant la crise du Covid, ne cessent de se creuser. C'est particulièrement vrai à Paris, où seulement sept généralistes sur dix et deux spécialistes sur dix exercent en secteur 1. Ces populations aux déterminants de santé les plus dégradés vont en payer les frais, et ce sont souvent les Parisiennes et les Parisiens cumulant des facteurs de vulnérabilité liés à la précarité économique, à l'âge, à un handicap, au genre, aux difficultés d'accès aux droits, à l'exil.

Paris a aussi une exigence de solidarité avec les habitantes et les habitants des petite et grande couronnes, qui peuvent faire face à des difficultés d'accès à la santé encore plus vives. D'ailleurs, près de 30 % des personnes fréquentant nos centres de santé municipaux habitent en dehors de Paris, principalement dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Enfin, Paris connaît des enjeux de santé propres à la vie en zone urbaine dense. C'est notamment la raison pour laquelle, avec Anne SOUYRIS - que je veux ici remercier et saluer très chaleureusement pour le travail qu'elle fait -, j'ai voulu que soit créée une direction de la santé publique dès le début de la mandature. J'y reviendrai, mais je veux remercier à travers vous, chère Marie VILLETTE, Eve PLENEL, la directrice de notre Direction de la Santé publique.

Je sais combien cette Assemblée partage ces préoccupations, et l'important travail réalisé l'an dernier par la Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé que vous avez souhaité mettre en place en atteste. Je tiens à saluer son président, Jean-Pierre LECOQ, et son rapporteur, Hamidou SAMAKÉ, pour leur engagement exigeant et leur souci de trouver des solutions transpartisanes à des problèmes qui concernent toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Bien sûr, contrer les effets de la démographie médicale à Paris, comme dans l'ensemble du pays, relève en premier lieu d'une politique nationale de santé publique, d'attractivité des métiers, de qualité de la formation, d'accompagnement des pratiques professionnelles, mais aussi de juste rémunération. Malgré tout, Paris a pris ses responsabilités et anticipe cette crise depuis déjà quelques années. Nous n'avons pas attendu pour faire face à cette situation, et nous avons renforcé notre offre de soins pour combattre les inégalités de santé et construire une vraie politique de santé publique.

Aux côtés d'Anne SOUYRIS, que je veux à nouveau remercier, Paris s'est mobilisée pour enrayer les effets prévisibles d'une pyramide des âges défavorable dans toutes les spécialités médicales. Je veux aussi saluer le travail fait, avant Anne SOUYRIS, par Bernard JOMIER, qui, dès 2014, s'est battu sur ces sujets.

Notre politique de santé publique s'attaque frontalement aux inégalités sociales et territoriales en santé en renforçant la prévention. La santé publique, ce n'est pas seulement un médecin qui prescrit des médicaments, c'est tout le parcours de prévention qu'il y a autour, les travailleurs sociaux, les sages-femmes, les infirmiers. C'est pourquoi nous mettons au centre de notre action les personnes concernées en pensant cette action avec elles et pour elles. Avec notre approche de l'aller vers, nous rapprochons les personnes les plus éloignées du système de santé pour mieux répondre à leurs besoins.

C'est l'ambition du dispositif "Paris Med'", que nous avons mis en place il y a quelques années et qui s'articule autour de trois axes. Le premier est de faciliter la primo installation des jeunes médecins généralistes en secteur 1. Le deuxième est d'encourager les modes d'exercice collectif de la médecine, et nous savons que c'est une revendication des jeunes professionnels de santé, notamment avec des maisons de santé pluriprofessionnelles, les M.S.P., et des cabinets de groupe associant d'autres professions de santé. Enfin, le troisième est de lutter contre les inégalités territoriales en concentrant les aides sur les quartiers qui en ont le plus besoin.

Il y a un an, nous avons fait le choix, avec Antoine GUILLOU, mon adjoint en charge des ressources humaines, de renforcer significativement l'attractivité des carrières médicales et paramédicales à la Ville de Paris. Pour cela, nous avons lancé une revalorisation inédite des rémunérations des médecins et des sages-femmes, et une application extensive des décrets Ségur. Près de 1.000 agents sur les 1.300 que compte la Direction de la Santé publique ont ainsi vu leur pouvoir d'achat accru. Résultat : nous ne peinons plus à recruter des médecins dans nos centres de santé et nos centres médicosociaux, et notre service public est dynamique et attractif. Il répond aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, et nous devons bien sûr le renforcer encore.

Grâce à ces mesures, nous avons pu amortir le choc de cette baisse de la démographie médicale, même s'il faut continuer à travailler. Quelques chiffres résument à eux seuls les effets bénéfiques de cette politique, qui, je le rappelle, n'est pas en soi une compétence municipale. Plus de 200 professionnels de santé se sont installés, près de 300 professionnels ont pu être aidés et accompagnés, ce qui n'est pas rien, notamment dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, 45 structures ont pu être aidées et accompagnées, en l'occurrence 18

cabinets, 22 maisons de santé et 5 centres de santé. Enfin, 34 maisons de santé pluriprofessionnelles sont aujourd'hui actives à Paris, avec une augmentation de 60 % entre 2017 et 2021.

C'est fort dommage que ces aspects de notre vie municipale soient si peu commentés dans nos médias. Pourtant, les questions de santé sont une des premières préoccupations de nos concitoyens. Comme on le dit, il vaut mieux être son propre média, je vous invite donc, mes chers collègues, à revendiquer et à faire de cette politique quelque chose de beaucoup plus connu. Ce n'est pas le fait du hasard, c'est le fait de la volonté d'une équipe municipale engagée sur ces sujets, qui considère que ce n'est pas une fatalité que de voir ces déserts médicaux, y compris dans notre propre ville.

Vous le savez, j'ai également fait de la territorialisation de l'action municipale un axe majeur de ce mandat pour prendre systémiquement en compte les spécificités des quartiers et des habitants. Je tiens à nouveau à saluer l'engagement de la Secrétaire générale, Marie VILLETTE, et de l'ensemble des maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, qui se sont pleinement engagés dans cette démarche qui porte déjà ses fruits. La nouvelle Direction de la Santé publique - et à travers elle je salue à nouveau sa directrice, Eve PLENEL - s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle compte dans ses équipes de responsables territoriaux en santé publique des agents de terrain, qui, avec les mairies d'arrondissement, travaillent les projets de santé à l'échelle du quartier, parce qu'ils se font à cette échelle du quartier et à l'échelle de la "ville du quart d'heure".

Pour mener cette politique volontariste et ambitieuse d'accès à une offre en santé de premiers recours, nous pouvons d'ores et déjà compter sur notre maillage d'équipements de santé que constituent nos 7 centres de santé municipaux, dont 2 centres dentaires - et j'aimerais ici remercier le groupe Communiste et Citoyen pour son vœu et son engagement dans la durée à défendre le développement de ces structures -, le réseau des 24 centres de santé sexuelle parisiens, dont 6 centres en régie, nos 3 centres médicosociaux et nos 7 centres de vaccination.

Tous ces lieux ont vocation à assurer un accès inconditionnel à la santé et à redonner confiance à toutes celles et ceux qui ont subi des discriminations et qui n'ont pu éviter les non-recours à la santé du fait de leur situation. Nous bâtissons à travers eux un service public de santé territorial, innovant, relié à une démarche de santé communautaire, fer de lance pour repenser l'organisation de notre système de santé. 150.000 consultations médicales sont réalisées chaque année dans nos équipements de santé municipaux. Je le redis, nous pouvons en être fiers.

Je suis très fière, aujourd'hui, de poursuivre sur cette voie en vous présentant un projet de délibération portant sur le renforcement significatif de l'offre municipale et du dispositif "Paris Med'" d'aide à l'installation des professionnels de santé exerçant en libéral et en secteur 1. Nous répondons ainsi à deux défis : améliorer l'accès à la santé des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés du système de santé en élargissant l'offre de santé soutenue, répondre aux nouvelles attentes des professionnels de santé qui veulent un exercice plus coordonné et intégré dans des parcours pluridisciplinaires.

Concrètement, avec "Paris Med' 2", les aides seront élargies à l'ensemble du territoire parisien avec un mécanisme de pondération en faveur, comme toujours, des quartiers les plus déficitaires et les plus vulnérables, nos quartiers populaires. Qui plus est, cette aide touchera un spectre plus étendu de professionnels de la santé, tels que les infirmiers, les orthophonistes, les infirmières en pratique avancée, les assistantes médicales, les médiateurs et les médiatrices de santé, tous ces professionnels incontournables pour rattraper les publics les plus éloignés du soin et leur permettre de s'inscrire dans un parcours favorable à leur santé.

Enfin, et c'est un apprentissage de l'expérience du premier "Paris Med'", le nouveau "Paris Med' 2" ne s'attachera pas seulement à aider à s'installer pour la première fois, mais aussi à maintenir la structure par un accompagnement à la transition lors des départs à la retraite. Un soutien financier sera donc apporté à chaque fois qu'une structure médicale sera confrontée à un départ ou à un prix trop élevé du foncier. Dans le même sens, nous allons aider celles et ceux qui veulent s'installer à trouver des locaux à loyer abordable, parce que c'est cela, le principal problème. Pour cela, en partenariat avec "Paris Commerces" et l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville, nous nouons un nouvel accord. Nous nous appuierons bien sûr aussi sur le nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique, qui indique 80 nouveaux lieux dédiés à la santé, ce qui est une première dans un P.L.U. et une mesure d'une ampleur inédite.

Quant au maillage territorial de l'offre municipale de soins, là encore nous allons faire plus. D'ici à la fin de la mandature, nous allons accroître de 30 % notre offre de consultations médicales dans les centres municipaux de soins. Pour commencer, j'ai souhaité que, dès cette année, les capacités d'accueil et l'offre de santé des centres Marcadet, dans le 18e, Belleville, dans le 20e, et Edison, dans le 13e, soient augmentées, car les besoins de ces quartiers sont particulièrement criants. De nouveaux centres de soins municipaux sont planifiés et ouvriront dans les prochaines années : un centre de santé à Charles-Hermite dans le 18e, et un centre de prévention primaire adossé à un centre de santé associatif à Python-Duvernois, dans le 20e.

Un travail va désormais s'engager avec tous les acteurs concernés pour élaborer une planification de la hausse de nos effectifs médicaux et paramédicaux, qui se traduira dans les prochains budgets de la Ville. L'ensemble des élus parisiens qui le souhaitent y seront bien sûr associés. Je souhaite aussi que nous développions de manière

encore plus forte une approche collective et territoriale de la santé en recrutant dans nos équipes des assistants médicaux, des infirmières en pratique avancée, des psychologues, des médiateurs de santé et des assistantes sociales.

Enfin, dans le sillage de la Mission d'Information et d'Evaluation de 2022, nous allons renforcer encore nos actions de prévention en ciblant des moments et des âges particuliers de la vie et en répondant aux besoins spécifiques d'une ville dense comme Paris. Grâce à notre réseau unique de centres de protection maternelle et infantile - avec un centre accessible à moins de 15 minutes à pied ou en poussette partout dans Paris -, nous déployons d'ores et déjà la politique dite des "1.000 premiers jours" du jeune enfant, qui est à la fois une politique de prévention, de repérage des difficultés et de soutien à la parentalité sous toutes ses formes.

Le bien-être des plus petits passe également par la santé de leurs parents, c'est pourquoi, dès septembre 2023, nous allons déployer un dispositif de repérage systématique de la dépression périnatale auprès des jeunes parents, surtout des jeunes mamans, à l'aide d'un questionnaire et d'un circuit de prise en charge organisé avec le G.H.U. Paris psychiatrie & neurosciences. La dépression périnatale est un fait social encore trop tabou, mais il concernerait 10 à 15 % des familles, principalement les jeunes femmes.

Ensuite, nous allons renforcer le dispositif sport santé dans son ensemble en accompagnant toutes ces personnes dont le médecin a prescrit de l'activité physique adaptée à leur pathologie, leur situation médicale, mais aussi à des personnes qui voudraient commencer une activité physique mais se sentent en difficulté. Je pense aussi aux aidants familiaux, qui s'engagent, parfois au détriment de leur propre santé, dans l'accompagnement de leur proche. La maison sport santé Curial dans le 19e arrondissement a montré que cette structure est très appréciée, fortement fréquentée, notamment par des femmes âgées. Sur les 314 bénéficiaires du dispositif, 254 étaient des femmes. C'est pourquoi trois autres maisons ouvriront d'ici à la fin de la mandature.

Enfin, nous allons continuer à nous pencher sur les questions spécifiques de la santé des femmes. Oui, nous allons continuer à améliorer l'accès à un gynécologue ou à une sage-femme, et nous savons que, en matière de gynécologie aussi, beaucoup de médecins vont arrêter dans les années qui viennent. La création de notre Direction de la Santé publique a permis dans ce sens de réunir dans une même dynamique nos ex-centres de planification et d'éducation familiale et nos centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du V.I.H. et des infections sexuellement transmissibles. Paris est ainsi la première ville de France à faire converger les offres de ces dispositifs pour un meilleur accès de toutes et tous à une offre de santé sexuelle de qualité, adaptée aux besoins de chacune et de chacun.

Nous continuerons de nous battre pour faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse ou instrumentale dans tous nos centres. Je vous invite ainsi à voter les projets de délibération sur le financement des centres de santé sexuelle associatifs parisiens, ainsi que ceux sur le centre de santé sexuelle Paris Cité que nous gérons conjointement avec l'Assistance publique des hôpitaux de Paris sur le site de l'Hôtel-Dieu depuis 2019.

Voilà quelques-uns des exemples de mesures que nous allons prendre et que nous avons déjà prises. Il y en a tant d'autres. Au sujet de la santé environnementale, par exemple, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en fin d'année pour l'acte 2 de nos discussions et de l'approbation de notre politique en matière de santé pour la conclusion des assises qui sont en cours sur ce sujet de la santé environnementale.

Mes chers collègues, à l'issue d'un mouvement social historique qui a démontré que les Françaises et les Français veulent débattre de la question de l'espérance de vie en bonne santé et donc des inégalités de santé, en tant qu'élus parisiens administrant cette ville, nous prenons notre part. Alors que certaines prestations de santé sont menacées, le détricotage de l'aide médicale d'Etat ou encore le moindre remboursement des soins dentaires, alors que des droits fondamentaux comme l'accès à l'I.V.G. sont menacés par des velléités les plus réactionnaires - comme en attestent les opérations d'affichage sauvage ces dernières semaines -, voilà le message très simple que je veux rappeler aujourd'hui : nous continuerons à faire de l'accès égalitaire aux offres de soins notre priorité.

L'égalité doit rester la boussole d'une politique de santé publique, sinon elle n'en est plus une. Je veux à nouveau remercier Anne SOUYRIS, Eve PLENEL, toutes celles et ceux qui, dans nos centres de santé, dans notre administration parisienne contribuent à améliorer cet accès aux soins et à améliorer tout simplement la vie des Parisiennes et des Parisiens. C'est à financer tout cela que sert un budget, c'est à financer tout cela que sert une augmentation de la taxe foncière, c'est à financer ces mesures essentielles que nous souhaitons porter pour les Parisiennes et les Parisiens. Je crois que nous pouvons le dire ici, nous sommes fiers de faire œuvre utile à leurs côtés sur la question majeure pour la population française aujourd'hui qu'est celle de l'accès aux soins et de la santé.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Nathalie LAVILLE pour le groupe Paris en commun, première oratrice de ce débat organisé.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, il est difficile aujourd'hui de ne pas faire le lien entre l'embrasement de nos quartiers populaires et le fait qu'une partie de leur population se sente abandonnée par l'Etat au travers de la

dégradation, voire de la suppression, de ses services publics. Oui, il est essentiel pour que les citoyennes et les citoyens adhèrent au projet d'une nation de sentir que cette nation prend soin d'eux, les protège, en particulier par l'intermédiaire de ses services de l'éducation, ou encore de ceux de la santé.

Nous-mêmes qui sommes des élus de terrain voyons bien que la présence ou l'absence de professionnels de santé dans un territoire impacte profondément la qualité de vie de ses habitants. Devoir attendre des mois pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste qui est trop demandé peut vous conduire à négliger les signaux que votre corps vous envoie, voire à abandonner toute démarche vers le soin jusqu'à ce qu'il soit parfois trop tard pour guérir, tout simplement. Cela est d'autant plus vrai lorsque les seuls médecins disponibles sont en secteur 2 et qu'il est impossible pour les populations les moins favorisées d'assumer le surcoût des dépassements d'honoraires.

L'impact sur le parcours de vie des personnes, sur leur santé, au-delà du simple traitement des maladies et des infirmités, des inégalités territoriales mais aussi sociales de santé, nous ne le connaissons que trop bien à Paris. Il faut ajouter à cela, surtout dans le cadre de la crise climatique, les facteurs environnementaux, qui peuvent s'avérer eux aussi lourds de conséquences. Alors, oui, concevoir une politique de santé ambitieuse qui pallie les désengagements divers de l'Etat et de la Région, c'est aussi revenir à ces fondamentaux. Améliorer la santé des Parisiennes et des Parisiens, cela commence par les soins de premier recours et la prévention au plus près des territoires et des populations.

Nous le savons, la lutte contre les inégalités ne peut être conçue en profondeur sans inclure dans son champ la santé. Pour cela, bien sûr, nous ne partons pas de rien à Paris, qui a déjà un solide bilan à son actif. C'est particulièrement notable s'agissant de la lutte contre la désertification médicale sur l'ensemble de l'Île-de-France. Pour pallier le manque de vision stratégique d'un Etat qui est resté trop longtemps accroché au principe du "numerus clausus" et qui est aujourd'hui si timide dans sa revalorisation des professions de santé, la Ville de Paris a lancé dès 2015, sous l'impulsion de Bernard JOMIER, une approche volontariste pour aider à l'installation de jeunes médecins en secteur 1, en priorité dans les maisons de santé pluriprofessionnelles et les cabinets de groupe, et avant tout dans les quartiers déficitaires et les plus vulnérables.

"Paris Med'", qui est un dispositif dont l'intérêt est, je pense, salué par tous aujourd'hui, a ainsi accompagné plus de 300 professionnels et 45 structures, et a permis quelque 200 nouvelles installations, ainsi qu'une augmentation de 60 % des centres de santé médicaux ou polyvalents à Paris entre 2017 est 2021. Cette approche nous a permis de tempérer les effets d'une raréfaction, qui est encore plus forte ailleurs en Île-de-France.

Bien sûr, il reste beaucoup de chemin à parcourir, car la densité médicale varie du simple à l'octuple entre les quartiers. Le secteur 2 reste plus fort à Paris qu'ailleurs en France, et il est largement majoritaire chez les spécialités. Aussi, près d'un médecin sur dix pourrait prendre sa retraite cette année ou dans les années à venir.

C'est pour ces raisons que "Paris Med' 2" ne se contente pas de reproduire le premier dispositif, mais s'adapte à ces réalités en évolution. Moins focalisé sur la primo-installation, il prévoit un accompagnement à la transition pour les départs en retraite afin de maintenir la structure, ainsi que pour les difficultés liées aux aspects bâtimentaires et fonciers. L'accent est aussi mis sur l'exercice collectif et pluridisciplinaire, et il se traduira par l'inclusion d'autres professionnels du soin, dont le manque fait cruellement défaut, comme les orthophonistes ou encore les infirmières et les infirmiers. Un partenariat avec "Paris Commerces" lui permettra de faire face à la contrainte du marché immobilier. Enfin, les modalités de calcul sont aménagées pour permettre de pondérer les aides en fonction des besoins des différents quartiers.

J'ai participé à la M.I.E. Santé à Paris et je retrouve là des préoccupations récurrentes dont nous ont fait part les actrices et les acteurs de la santé dans leur diversité. Je salue donc ces évolutions, et je serai pour ma part très attentive aux réalisations qui en seront issues.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame LAVILLE.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce débat est essentiel pour beaucoup de nos concitoyens et encore plus pour les Parisiennes et les Parisiens. En effet, la documentation de plus en plus précise des nombreuses pathologies qui peuvent affecter l'être humain a assurément resensibilisé à ces problématiques de santé beaucoup d'entre nous. La crise sanitaire et ses effets dans tous les domaines, sur le plan psychique et mental pour de nombreuses personnes, sur la démographie médicale, sur la capacité d'accueil de nos hôpitaux qui s'est affaiblie d'au moins 20 %, ont des conséquences très fortes pour un secteur qui était déjà affaibli en 2020.

Les gouvernements successifs n'ont pas pris la juste mesure des multiples appels à l'aide des professionnels de santé et des cadres hospitaliers du secteur public ou du secteur privé. Tous et toutes, notamment depuis 2017, ont pointé du doigt les fermetures massives de lits, les salaires insuffisants et les difficultés de recrutement de tous les types de personnels. Le secteur de la santé mentale a été totalement négligé. Quant au grand âge, en dépit de la

multitude des rapports, la loi annoncée régulièrement est constamment repoussée, les aide-soignantes étant quant à elles sous-payées, notamment dans les zones métropolitaines et particulièrement à Paris.

La M.I.E. transpartisane, que nous avons animée avec mon collègue Hamidou SAMAKÉ, a fait de nombreuses propositions adoptées à l'unanimité de ses membres. Mes collègues Hélène JACQUEMONT, Rudolph GRANIER, Alix BOUGERET et Jérôme LORIAU reviendront au nom de Changer Paris sur nombre de ces propositions.

Madame la Maire, dans votre communication, vous avez rappelé les nombreux domaines dans lesquels notre Ville s'efforce d'agir pour le bien-être de ses habitants. Dans le sillage de l'Etat, beaucoup de ses moyens s'étaient affaiblis progressivement. Vous voulez leur donner un nouveau souffle, c'est bien, mais ne nous voilons pas la face. Les défis sont considérables et la situation peut encore s'aggraver avec l'arrêt d'activité de très nombreux médecins libéraux, le manque d'implication des jeunes générations de médecins, la fragilité financière de nombreux centres de santé privés et la faible attractivité de l'hôpital public.

Si la santé environnementale est reconnue comme une priorité, et nous nous en félicitons, elle doit être prise en compte dans tous ses aspects, qu'il s'agisse des nuisances sonores devenues insupportables dans toute la Capitale ou de la gestion des chantiers de construction - ou pire, de démolition -, où beaucoup de règles restent à édicter.

Enfin, mes chers collègues, Madame la Maire, pourquoi ce silence assourdissant sur l'A.P.-H.P. ? Nous réclamons, avec d'autres collègues et avec le groupe communiste, son changement de statut. La Maire de Paris doit reprendre un pouvoir de contrôle sur l'A.P.-H.P., où les enjeux sont multiples, mais qui s'enfonce dans ses contradictions. Nous avions un directeur bavard, nous avons hérité du "muet du sérail", alors que des lits sont fermés depuis des mois, les urgences, saturées, et le projet de l'hôpital de Saint-Ouen, remis en cause.

Mes chers collègues, à l'issue de cette intervention, permettez-moi de saluer toutes celles et tous ceux qui travaillent à protéger la santé de nos concitoyens. Ils méritent tous notre reconnaissance et notre engagement à leurs côtés.

Je vous remercie, en m'applaudissant de les applaudir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Si cela ne tenait qu'à moi, nous changerions le statut de l'A.P.-H.P., c'est clair.

Je voudrais saluer en tribune toute l'équipe de "Paris Med'", et les applaudir aussi. Merci à vous.

Madame Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes", vous avez la parole.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Comme mes collègues l'ont souligné avant, ce débat est effectivement essentiel. Pourquoi ? Nous le savons, l'enjeu est de taille si nous devons prendre la mesure, toute la mesure, de l'urgence sanitaire qui est causée par les impacts de l'environnement. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les facteurs environnementaux qui pourraient être évités provoquent en Europe 1,4 million de décès par an. C'est le Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé qui nous rappelle, à juste titre, que l'air que nous respirons, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit et les rayonnements auxquels nous sommes exposés influent de manière plus ou moins directe sur notre santé.

Cancer, obésité, diabète, troubles de la reproduction, maladies respiratoires, neurodégénératives ou cardiaques, face à l'explosion des maladies chroniques liées à la pollution de notre environnement et à ce qui pourrait bien être l'un des plus gros enjeux de notre siècle, nous, écologistes, souhaitons faire de la santé environnementale une priorité qui doit structurer l'ensemble des politiques publiques que nous menons. Selon nous, cette priorité aurait dû se traduire dans l'appellation de la nouvelle Direction de la Santé publique, que nous saluons, mais, malgré nos demandes, elle n'a pas été renommée "direction de la santé publique et environnementale".

J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, le choix de la dénomination de cette direction, tout comme celle d'un Ministère, n'est pourtant pas anodine. Je regrette que cette communication soit quasi uniquement centrée sur l'offre de soins et qu'un seul paragraphe, deux tout au plus, soit consacré aux questions de santé environnementale. Malgré tout, j'entends, Madame la Maire, vous l'avez souligné, que nous attendons l'acte 2 du futur Plan parisien de santé environnementale. Nous l'attendons avec impatience, nous attendons aussi les conclusions des assises, notamment, et vous pourrez compter sur les écologistes pour être force de proposition.

Oui, mieux vaut prévenir que guérir. Nous devons placer au cœur de notre action publique une véritable politique préventive digne de ce nom et faire de la santé environnementale un des piliers de notre système de santé, qui reste aujourd'hui, malheureusement, le parent pauvre du système français public. Je connais l'engagement de notre Ville, notamment sous votre impulsion, Madame SOUYRIS, pour mener une politique volontariste afin de réduire les sources de nuisances et de pollutions, prévenir et diminuer les risques d'exposition des populations et protéger les générations futures.

Sous votre impulsion, Paris a d'ailleurs montré la voie en étant la première ville de France à s'engager et à signer la charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens". Paris s'est également dotée d'un formidable outil cartographique des zones de fragilité en santé environnementale, qui a pour but d'apporter des éléments factuels pour identifier les quartiers prioritaires en termes d'action publique afin, notamment, de réduire les inégalités territoriales de santé en priorisant les quartiers sur lesquels nous devons agir. Sans surprise, cette cartographie met en évidence une géographie des zones de fragilité en santé environnementale très proche, malheureusement, de la géographie des quartiers "politique de la ville".

Nous le savons, ce sont avant tout les habitantes et les habitants des quartiers populaires, mais aussi celles et ceux qui vivent au bord du périphérique, qui cumulent les inégalités sociales, sanitaires et environnementales. Nous nous réjouissons d'ailleurs que toute construction aux abords du périphérique soit désormais interdite pour protéger les plus vulnérables face aux pollutions. Néanmoins, nous devons aussi leur assurer un meilleur accès aux soins, transformer les quartiers, transformer le bâti, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie, tout simplement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame SAGASPE.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous partageons toutes et tous les mêmes constats sur la situation alarmante de la santé en France, à Paris, et sur les inégalités. Comme l'a dit mon collègue LECOQ tout à l'heure, qui a présidé notre Mission d'Information et d'Evaluation, ces constats sont en dehors des clivages politiques et nous les partageons sur l'ensemble de cet hémicycle.

Permettez-moi toutefois de vous rappeler, en introduction de mon propos, quelques évidences sur la santé publique. Oui, la santé est un bien commun. Non, la santé ne doit pas être dans des logiques marchandes. Non, les hôpitaux ne sont pas des machines à "fric", et nous devons continuer à développer des centres de santé publique à Paris. Je vous remercie, Madame la Maire, dans votre introduction, de nous avoir rendu hommage pour la continuité dans notre combat pour les centres publics de santé à Paris. Le vœu que nous allons voter nous permet de voter ce projet de délibération pour "Paris Med'" et l'ensemble des projets de délibération qui sont proposés au débat.

Retraite à 64 ans, pas de hausse des salaires, mais des primes qui dépriment et dernièrement un dégel du point d'indice de 1,5 % : voilà comment notre Gouvernement remercie les soignants pour leur engagement après la crise sanitaire. C'est inacceptable. C'est impardonnable. En deux ans, le nombre de postes d'infirmiers vacants est passé de 10.000 à 60.000 sur le plan national. A Paris, les chiffres sont aussi alarmants. Depuis 20 ans, le nombre de médecins généralistes a baissé de 20 %. Aujourd'hui, près de 40 % des médecins ont plus de 65 ans et ont le droit de partir en retraite, ce qui veut dire qu'un nombre massif de départs aura lieu dans les dix années qui viennent. Nous devons nous y préparer et nous y adapter.

Surtout, c'est la rupture entre le secteur 1 et le secteur 2 qui est la plus importante. Dans notre Capitale, 80 % des médecins spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires. Aucun Parisien ne devrait avoir à choisir entre se soigner et manger. Face à cette situation, Paris développe des outils mais doit aussi défendre l'existant. Par l'existant, j'entends d'abord ses hôpitaux. Aujourd'hui, deux d'entre eux sont encore sous la menace : l'hôpital Bichat et l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Au moment du vote du Plan local d'urbanisme, une première victoire a été obtenue contre les appétits financiers qui menacent l'Hôtel-Dieu. Son déclassement en zone commerciale permettant d'y implanter des commerces de luxe n'a finalement pas eu lieu, et la parcelle de cet hôpital reste donc pour l'instant en zone urbaine de grands services publics urbains. Je dis bien "pour l'instant", car, suivant la procédure légale de renouvellement du P.L.U., celui-ci va désormais être passé au crible par l'administration de l'Etat, qui pourra effectuer les modifications qu'elle souhaite. Nous demandons donc le plus fermement possible à ce que le vote des Conseillers de Paris soit respecté afin de préserver l'Hôtel-Dieu contre tout projet commercial.

La crise sanitaire l'a montré, nous avons plus que jamais besoin des hôpitaux, et aussi de l'hôpital Bichat. L'urgence n'est pas de fermer cet hôpital mais d'en ouvrir de nouveaux. Nous avons besoin d'une troisième offre hospitalière de proximité, et non de prendre prétexte de la construction d'un nouvel hôpital pour en fermer deux. Nous le rappelons, l'A.P.-H.P. ambitionne de fermer cet hôpital ainsi que l'hôpital Beaujon de Clichy pour créer un mastodonte à Saint-Ouen qui supprimerait 1.000 emplois et 300 lits d'hospitalisation. Il est temps de dire "stop" à ces projets de restructuration comptable, "stop" aux économies au détriment de la santé de proximité. C'est d'ailleurs le sens du moratoire que les élus communistes ont fait voter au Conseil de Paris en 2021. D'autant plus que nous, communistes, ne sommes pas les seuls à remettre en cause ce projet. Le rapporteur public a déclaré le 21 juin que le décalage avec les besoins prévisibles est d'une gravité telle qu'il nécessite l'annulation de la déclaration d'utilité publique.

Nous devons donc défendre l'existant et poursuivre le développement d'outils qui fonctionnent. C'est le cas de ce projet de délibération et de votre projet de "Paris Med' 2". Oui, Paris doit continuer à accompagner l'installation de

médecins généralistes et spécialistes en secteur 1. Cependant, nous avons quelques remarques sur la nouvelle version et des éléments nous interrogent. En ouvrant le dispositif aux cabinets paramédicaux, la Ville permet à des cabinets paramédicaux d'ouvrir sans médecins généralistes ou spécialistes. Par ailleurs, en s'ouvrant à l'ensemble de Paris, le dispositif ne cible plus les quartiers populaires comme une priorité.

C'est pourquoi nous pensons - et nous déposons un vœu en ce sens - que, au-delà du dispositif "Paris Med'", nous devons renforcer notre offre de santé par des centres publics et des centres municipaux de santé parce qu'ils pratiquent systématiquement des tarifs en secteur 1 et le tiers payant, parce qu'ils garantissent un accueil inconditionnel à tous les publics, parce qu'ils emploient des médecins salariés avec une rémunération fixe, ce qui encourage à prendre le temps lors des consultations, et enfin parce qu'ils sont attractifs pour les jeunes médecins qui cherchent à s'installer grâce à des honoraires définis qui permettent de concilier vie professionnelle et familiale, un meilleur niveau de protection sociale, un exercice diversifié en lien avec les actions de santé publique, en lien avec l'éducation à la santé, la recherche, la formation, une gestion administrative assurée par un secrétariat payé par la Ville, une liberté de mobilité et, en cas de départ, la Ville conserve le cabinet et le matériel.

Le vote de notre P.L.U. le 5 juin dernier confirme notre volonté d'implanter de nouvelles structures de santé avec la création de plus de 80 nouvelles réserves. Nous vous proposons avec ce vœu d'implanter dès maintenant la création de centres municipaux de santé dans les quartiers "politique de la ville". Nous pensons par exemple au 10e arrondissement avec le quartier Belleville, le quartier Fontaine-au-Roi du 11e, nous pensons à la porte de Vincennes dans le 12e, à la Z.A.C. "Bédier" dans le 13e, à gare des Mines-Fillettes, à cité Charles-Hermite dans le 18e, dans les quartiers "politique de la ville" Danube du 19e. Nous pensons finalement à tous ces quartiers "politique de la ville" qui sont impactés par la pauvreté et où beaucoup de familles renoncent à se soigner simplement pour des raisons budgétaires, pour des raisons de pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération et nous voterons le vœu qui l'accompagne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Mme BÜRKLI pour le groupe "Indépendants et Progressistes", maire du 9e.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chaque année, les difficultés d'accès aux soins s'accentuent sur le territoire parisien et se révèlent être une problématique et une grande inquiétude pour bon nombre de nos concitoyens à Paris. C'est une réalité tangible. Il est de plus en plus fréquent que nous soyons interpellés, sollicités pour aider un habitant, une famille à trouver un médecin ou un spécialiste, je pense notamment à la pénurie de pédiatres à Paris, à tel point que l'on parle aujourd'hui de Paris, de notre ville, comme du plus grand désert médical de France.

Au fil des années, la fracture sociale, sanitaire et territoriale s'est élargie. L'hôpital est devenu le dernier rempart, nous savons toutes les difficultés rencontrées par l'A.P.-H.P., et l'évolution démographique de nos professionnels de santé reste alarmiste. Tout cela appelle à un sursaut général et à des mesures fortes, profondes et durables pour améliorer l'accès aux soins des Parisiennes et des Parisiens.

Il y a huit ans, pour répondre à ce défi qui était déjà d'actualité, vous nous présentiez un premier dispositif qui, en réalité, comportait dès le départ de grandes limites et qui n'a pas permis de faire face à la gravité de la situation, c'est d'ailleurs l'Inspection de la Ville qui le dit, avec une certaine sévérité, dans un rapport d'évaluation publié en mai dernier. Huit ans plus tard, vous nous présentez une nouvelle communication, finalement une réactualisation du premier dispositif, avec "Paris Med' 2", qui suscite, de fait, nos interrogations, voire quelques inquiétudes.

D'abord, la question des moyens affectés n'est pas très claire. Avez-vous prévu un plan d'investissement pour accompagner le déploiement de ce nouveau dispositif ? Dans quelle mesure les arrondissements y seront-ils associés ? Vous prétendez vouloir accroître de 30 % l'offre de consultations médicales dans les centres de la Ville de Paris d'ici la fin de la mandature ou engager de nouveaux professionnels médicaux au sein des équipes de la Ville dans le cadre d'une politique collective. Où ? Comment ? Avec quels moyens financiers ?

Aussi, vous évoquiez les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé à Paris. L'une de ses préconisations insistait pour que le dispositif "Paris Med'" soit largement étoffé et transformé en guichet unique pour l'installation des médecins secteur 1 en leur apportant notamment des aides, certaines financières, mais aussi techniques, juridiques et comptables. Qu'en est-il vraiment de la mise en œuvre de cette préconisation ? Enfin, comment comptez-vous relever concrètement le pari de la territorialisation et prendre en compte les spécificités des territoires, des arrondissements ? Un territoire comme le 9e, malgré nos demandes, n'a jamais été concerné par le premier dispositif.

Puis, il y a des sujets qui, curieusement, n'apparaissent pas dans cette communication, ce qui nous interpelle. D'abord, la question du logement des personnels de santé n'est absolument pas abordée dans le cadre de cette communication. C'est surprenant, alors que c'est pourtant un enjeu essentiel à Paris. Je sais que l'A.P.-H.P. et

l'A.R.S. travaillent actuellement à libérer du foncier hospitalier pour construire d'ici deux ans des logements dédiés à Paris. Qu'en est-il du rôle de la Ville de Paris en la matière ?

Autre sujet de préoccupation, à Paris comme dans le reste du pays, nous sommes touchés par le manque de personnel dans le soin préventif ainsi que dans les soins psychologiques. Nous sommes confrontés à des situations difficiles liées aux addictions, aux troubles du comportement mais aussi à l'éco-anxiété. C'est vrai à l'école, c'est surtout vrai au collège, où nous avons vraiment du mal à trouver du personnel médicosocial : infirmiers, médecins scolaires. C'est un véritable fléau, et nous attendons de la Ville des engagements en la matière.

Pour finir, sur la question de la santé environnementale, elle doit bien sûr se décliner dans toutes nos politiques publiques désormais, mais, encore une fois, nous attendions plus de cette communication pour aller encore plus loin dans la compréhension, la résorption, le contrôle et la prévention de tous ces facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des Parisiens et des générations futures.

Plus qu'une communication, nous aurions pu espérer un véritable plan d'action pour Paris, avec de nouveaux outils de pilotage suffisamment performants pour préparer l'avenir et des solutions concertées avec nos partenaires, les représentants des professionnels de santé et les différents établissements de santé parisiens et franciliens. Malheureusement, ce n'est pas le cas, ou pas suffisamment. Nous continuerons donc à porter ces propositions et à vous alerter pour avancer sur ce sujet qui, nous l'avons dit sur l'ensemble de ces bancs, est devenu aujourd'hui la principale préoccupation des Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Maud LELIÈVRE pour cinq minutes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, le dispositif "Paris Med'" qui a été créé en 2016 ne pouvait à lui seul répondre aux besoins en termes de santé de la population résidant en Île-de-France, en témoignent notamment les chiffres actualisés par l'Assurance maladie et cartographiés par l'APUR. Pour toutes les professions de santé et selon les arrondissements, les écarts de densité médicale s'échelonnent de 37 à 289 professionnels pour 10.000 habitants. Les spécialités, au-delà des chiffres, ne correspondent pas forcément à la sociologie des habitants et à leurs besoins.

De plus, les études de l'APUR le démontrent, de nombreux Franciliens n'habitant pas à Paris sont contraints, du fait d'une offre de santé encore plus insuffisante sur leur territoire, d'aller se soigner à Paris. I.R.M., orthophonie, kinésithérapie, dentisterie, autant de parcours du combattant faute d'une voie de territorialisation de proximité dans chacune des villes du territoire francilien.

Aussi, je ne peux que saluer l'initiative de renforcer le dispositif de "Paris Med'" afin d'encourager et de renforcer le maillage des professionnels de santé. Il est essentiel pour notre Capitale d'attirer et de fidéliser de jeunes médecins en mettant les moyens nécessaires, notamment pour leur installation, mais également des spécialistes, car, au cours des dernières décennies, nous avons perdu plusieurs centaines de généralistes et de spécialistes. Pour autant, les annonces de cette communication restent faibles et ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé du territoire parisien.

Il est d'abord regrettable que la question de santé des personnes âgées, des aînés ne soit pas abordée. C'est un sujet essentiel compte tenu du vieillissement de la population parisienne. Les projections prévoient 25 % de séniors à l'horizon 2040. Faudra-t-il être en bonne santé, jeune et sans enfant pour vivre demain à Paris ? Je tiens à rappeler que le groupe MoDem a tenté à plusieurs reprises de mettre ce sujet à l'ordre du jour du Conseil de Paris, notamment avec un vœu déposé au Conseil de Paris en juin dans le cadre du P.L.U. demandant l'augmentation du nombre de places en E.H.P.A.D. à Paris, vœu rejeté par la majorité. En février 2022, dans le cadre de notre niche, nous avons également demandé que la présence d'animaux dans les E.H.P.A.D. parisiens soit rendue possible de façon concrète, car les conditions de résidence dans cette dernière partie de vie sont une question de dignité et de bien-être pour les personnes âgées. Qualité, végétalisation, activités, soins devraient faire partie de notre priorité dans ces établissements.

Cette communication indique que la Ville de Paris prévoit une planification de la hausse des effectifs médicaux et paramédicaux. Cette préconisation va dans le bon sens, mais encore faudrait-il que cette prévision permette de compléter le maillage d'offres de soins en assurant le recrutement et l'installation de nouveaux professionnels sur le territoire parisien. Mme la Maire a évoqué tout à l'heure l'orthophonie. Là encore, un nouveau parcours du combattant pour les familles, bien souvent les mères, trop souvent les mères, qui, faute de professionnels à cause des raisons de loyers trop chers, doivent accompagner leurs enfants et se heurtent à de longues listes d'attente avant de trouver des solutions. Une fois encore, nous avions fait des préconisations précises dans le cadre de la M.I.E. santé.

Je tiens également à rappeler que le groupe MoDem a fait voter en 2015 un vœu relatif à l'instauration de logements tremplins destinés aux internes en médecine. Ce vœu prévoyait que, en échange d'un accès facilité à un logement social, les internes s'engageraient à exercer à Paris. Cette proposition avait été à l'époque adoptée à l'unanimité, mais elle n'a jamais été mise en place. Cela aurait pu notamment résorber une partie du problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Il serait nécessaire que cette proposition, au-delà de la communication, soit remise à l'ordre du jour.

Cette communication comporte aussi une lacune assez forte en matière de santé et de santé mentale des Parisiens, notamment des adolescents et des enfants. La crise du Covid a mis en exergue la difficulté, notamment pour les plus jeunes, de vivre à Paris, de vivre dans des logements trop petits, d'affronter une société complexe, compliquée et anxiogène. Nous avons également fait des préconisations dans le cadre de la M.I.E. santé. Il est urgent que cette question soit remise à l'ordre du jour pour l'ensemble de la population et vital pour les enfants et les adolescents, quand les services d'accompagnement psychiatrique et psychologique de l'ensemble des établissements publics sont en surcharge plus qu'ailleurs.

Enfin, un dernier point sur la question de la santé environnementale. Paris est tenue de faire mieux, peut-être en commençant par reprendre les préconisations de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" afin de limiter les risques sanitaires causés par les effets de vagues de chaleur en végétalisant massivement l'espace public et en ayant des logements adaptés afin que ceux-ci ne deviennent pas des amplificateurs d'inégalités socio-économiques. La Ville doit également agir sur les pollutions : la pollution lumineuse de l'espace public parisien, la pollution sonore la nuit, car redonner à la nuit sa tranquillité et sa vocation de repos va dans le bon sens pour améliorer la santé publique.

Face aux défis qui se présentent à nous, il est impératif d'adopter un plan d'action plus ambitieux, plus concret, plus efficace pour répondre de façon urgente aux difficultés des Parisiens dans le but de réduire les inégalités sociales de genre et d'âge dans l'accès aux soins.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, en octobre dernier nous présentions le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation santé commandé par la Maire de Paris, pour lequel nous avons, les uns et les autres, eu l'occasion d'auditionner de nombreux responsables. Nous le constations, les médecins ont des difficultés à s'installer à Paris, notamment en raison du prix de l'immobilier. Paris a perdu près de 20 % de ses omnipraticiens en 20 ans. C'est aussi le cas dans le 18e, tous les corps de professionnels de santé sont déficitaires, et nous sommes à 6 médecins généralistes et demi pour 10.000 habitants, pour un peu plus de 11 à Paris en 2020.

Le constat de la désertification ne se fait pas qu'à Paris, c'est un sujet qui concerne l'ensemble du territoire, devant amener, à mon sens, l'Etat à repenser le schéma de la médecine libérale traditionnelle, qui, incontestablement, ne fonctionne plus. A défaut, je me félicite de voir que la Ville de Paris est toujours aussi volontaire sur les questions de santé. Cette Ville, notre Ville est résolument engagée pour la réduction des inégalités en termes de santé.

Voilà pourquoi, dans un quartier comme Charles-Hermite où il n'y a plus de praticiens de santé ou presque, il était essentiel d'implanter un centre de santé municipal. Les 3.000 habitants de ce quartier en transformation étaient dépourvus d'offres, et nous le ferons grâce à ce beau projet d'aménagement urbain dit de la gare des Mines. Toutefois, cela ne suffit pas et doit se compléter d'actions d'aller vers. C'est le sens de notre soutien à de nombreuses associations sur le territoire qui vont chercher les Parisiennes et les Parisiens en bas de chez eux pour les informer et les orienter vers les dispositifs de santé. Je pense notamment au travail de l'association "Basiliade", qui est mobilisée pour la réduction des inégalités sociales de santé et qui accompagne des personnes atteintes du V.I.H. et/ou d'autres maladies chroniques, ainsi que des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité sociale. C'est avec cette mobilisation des associations et de tous les pouvoirs publics que nous réussissons et réussirons à répondre aux besoins de santé pour toutes et tous.

Encourager l'installation de médecins en secteur 1 est une des réponses de la Ville de Paris à cet objectif de réduction des inégalités. "Paris Med'" a permis d'accueillir de nombreux praticiens dans le 18e, de créer deux maisons de santé pluridisciplinaires à la porte de Saint-Ouen et rue Marcadet, notamment, et a également pu soutenir l'implantation de médecins à Pajol. C'est aussi ce dispositif qui a permis l'ouverture du premier cabinet médical dédié à la santé des femmes à Paris, qui accueille des médecins généralistes, des gynécologues, des sages-femmes et des sages-femmes échographistes.

La santé des femmes est un enjeu important et notre mobilisation en ce sens est indispensable. Leur consacrer des lieux dédiés permet par ailleurs de retrouver des professionnels de santé avertis. C'est le sens de l'installation de l'association "Amazones", qui vient nous rejoindre avenue de la porte de Saint-Ouen, et qui vise à informer, accompagner et améliorer les conditions de vie des femmes atteintes du cancer. C'est également le rôle du "Bus des

femmes", que nous avons accueilli une première fois l'année dernière à la halle Pajol, pour la prévention et le dépistage de maladies cardiovasculaires de femmes éloignées des parcours de soins. Malheureusement, il a été incendié. Je veux redire ici mon plein soutien à l'association "Agir pour le cœur des femmes", dont l'activité est essentielle.

Ainsi, nous poursuivons notre engagement pour la santé de proximité avec le P.L.U. bioclimatique. Ce sont 80 nouveaux lieux réservés à l'implantation d'équipements de santé qui ont été fléchés. La refonte de "Paris Med'" permettra d'élargir le spectre des professionnels de santé pouvant bénéficier d'accompagnements à l'installation, mais aussi d'élargir le dispositif à l'ensemble du territoire parisien. Je pense que cela fait beaucoup de sens.

Nous renforçons aussi notre propre offre de santé, avec l'accroissement de 30 % de l'offre de consultations médicales dans les centres municipaux de santé d'ici 2030. Ce sera le cas dans le 18e, je le disais, au centre Marcadet, qui est un acteur important de la santé dans mon arrondissement. La Ville va également renforcer l'attractivité des carrières médicales et paramédicales au sein de son service public de santé territorial en les revalorisant, et c'est tout cela qui va nous permettre d'avancer et de rendre un meilleur service de santé aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je suis donc très heureux de pouvoir voter les projets de délibération qui sont rattachés à cette communication pour concrétiser l'action volontariste de la Ville et permettre aux habitantes et aux habitants de bénéficier d'une offre de santé renforcée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Chers collègues, la question de l'accompagnement et de l'accès aux soins et à la santé des personnes âgées et très âgées interroge notre société. Le vieillissement de la population a pour conséquence un recours croissant des personnes âgées à des services d'urgence hospitaliers. Ces patients requièrent une prise en charge spécifique si l'on souhaite éviter que le séjour ne contribue à altérer plus encore les fonctions cognitives et une indépendance fonctionnelle déjà affectée par la maladie ou un traumatisme.

Le temps d'attente aux urgences est long, très long, et deux fois plus long pour les personnes âgées de 75 ans et plus que pour les 15-74 ans, comme l'indique une étude récente de la D.R.E.E.S. En effet, le nombre d'examens complémentaires plus important pour les patients âgés et les délais nécessaires à leur réalisation contribuent à augmenter la durée de passage aux urgences. Ces constats sont corroborés par la publication des résultats d'une étude centrée sur des patients de plus de 75 ans réalisée à l'A.P.-H.P., qui ont été présentés le 8 juin dernier lors du congrès "Urgences" à Paris. Passer une nuit sur un brancard aux urgences induit une surmortalité de 46 % dans les 30 jours qui suivent. Pire, si on s'intéresse plus spécialement aux patients âgés qui ont une autonomie limitée, et donc qui sont encore plus fragiles, ces patients meurent près de deux fois plus s'ils passent une nuit sur un brancard plutôt que dans un lit d'hospitalisation classique.

Ces résultats sont impressionnants. Tous les patients qui attendent sur des brancards ont une morbidité, c'est-à-dire une complication de leur maladie et une mortalité, qui est augmentée. La gravité de la situation doit être soulignée. Madame la Maire de Paris, présidente de l'A.P.-H.P., ne pensez-vous pas qu'il est temps d'évaluer notre qualité d'accueil des séniors aux urgences en nous préoccupant des éléments structurels, organisationnels et architecturaux, à l'instar des urgences pédiatriques ? Il est urgent de repenser l'accueil aux urgences de la personne âgée.

Vous l'avez compris, ce passage aux urgences est à éviter à tout prix pour le bien-être de ces personnes. Pour cela, une médecine de ville à domicile qui permet d'anticiper, voire de prévenir les épisodes aigus est indispensable. Pourtant, l'accès à la santé chez soi est devenu très difficile, voire inaccessible pour les personnes très âgées dépendantes qui ne peuvent plus se déplacer ou les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer. Je rappelle que 40 % des nonagénaires parisiens sont atteints de la maladie d'Alzheimer. Il est devenu quasi impossible de recevoir à la maison la visite de son médecin traitant ou généraliste. Que dire des autres professionnels, de santé, "kinés" et pédicures ? Ce n'est guère mieux. Plusieurs raisons à cela, mais il en est une qui mérite d'être soulignée : les difficultés de transport et un temps de circulation qui permet difficilement de rationaliser l'organisation des visites.

Puisque vous mettez en avant une approche "aller vers" visant à atteindre les personnes les plus éloignées du système de santé, il vous appartient, Madame la Maire, de faciliter et même d'encourager les visites à domicile des professionnels de santé auprès des personnes âgées qui ne peuvent plus sortir de chez elles. Sinon, c'est de fait une inégalité d'accès aux soins. Je rappelle que 82 % des Français veulent vieillir à domicile, alors ne laissons pas un angle mort s'installer. Nous ne devons et ne pouvons pas laisser en marge une partie des Parisiens vieillissants. Il s'agit aujourd'hui de réveiller les consciences sur ces deux enjeux de santé publique, trop longtemps relégués au second plan.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Paris doit être une ville inclusive pour toutes et tous, y compris les publics vulnérables, les femmes, les personnes L.G.B.T.Q.I.+, les usagers de drogue, les T.D.S., travailleuses et travailleurs du sexe, les migrantes et les migrants.

Paris s'est dotée d'une direction publique de la santé qui se doit de réduire les inégalités territoriales et les inégalités d'accès aux soins liés à la précarité économique, à l'âge, à un handicap, au genre, aux difficultés d'accès aux droits, à l'exil. Pour relever le défi de l'égalité d'accès aux soins, la Municipalité doit être en capacité d'agir et déploie une politique d'accès à une offre en santé de premier recours en régie ayant vocation à assurer un accès inconditionnel - ce mot est important - à la santé et à redonner confiance à toutes celles et tous ceux qui ont subi des discriminations.

La crise sanitaire a contribué à accentuer les inégalités de santé déjà existantes, mettant notamment un coup d'arrêt à la politique de lutte contre le V.I.H. et aux actions hors les murs menées par les associations qui ont dénoncé une précarisation des publics fragiles vivant avec le V.I.H., notamment les personnes transgenres, les personnes nées à l'étranger et les travailleuses et travailleurs du sexe.

Face au désengagement de l'Etat, avec la menace de suppression de l'A.M.E., aide médicale d'Etat, Paris bâtit un maillage de centres de santé et nous appelons de nos vœux l'augmentation du nombre des brigades renforcées pour aller vers les personnes à la rue et les raccrocher au système de santé. Merci à toutes les associations qui, au travers de permanences ou de maraudes, nous accompagnent dans cette action : "Emmaüs", "Croix-Rouge", "Armée du salut", "Secours catholique".

Alors que nous allons d'ici deux ans célébrer les 50 ans de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse, force est de constater que l'accès à l'I.V.G. est un parcours du combattant - ou plutôt de la combattante. Paris met tout en œuvre dans ses centres de santé pour faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse ou instrumentale, selon le choix de l'intéressée.

Pour les publics très vulnérables comme les usagers et les usagères de drogue, je rappelle l'importance des haltes "soins addictions" et des espaces de repos qui leur permettent de raccrocher au système de soins. Au sein de ces structures, les associations "Aurore" et "Gaïa" mènent un travail essentiel que nous saluons en assurant des permanences d'accès aux droits. Il y a aussi la salle de consommation à moindre risque. Nous pouvons peut-être espérer que, après le voyage organisé à Copenhague avec les élus parisiens, d'autres salles verront le jour, car elles sont le premier pas vers une amélioration de la santé de l'usager, mais aussi vers l'apaisement de l'espace public.

Face aux facteurs de vulnérabilité, Anne SOUYRIS multiplie les actions d'aller vers, actions reconnues par de nombreux collectifs. Le "Bus dentaire" en est un des exemples, et je vous invite à voter le projet de délibération DSP 33. Face aux personnes les plus vulnérables, Anne SOUYRIS met au centre de son action les personnes concernées et favorise la santé communautaire, avec par exemple le "Bus des femmes", pour lequel je vous invite à voter le projet de délibération DSP 21.

Avec toutes ces actions, il s'agit de faire de Paris une ville productive de santé. Paris doit donc mener une véritable politique de santé communautaire que nous, écologistes, appelons de nos vœux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Eric PLIEZ. Monsieur le Maire du 20e, c'est à vous.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je vous remercie. Je dois sortir ma carte.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Faites donc. Ouvrez votre sacoche, attrapez votre portefeuille, je meuble pendant ce temps. Amis qui nous regardent, les affaires d'Eric PLIEZ sont très bien rangées, mais il ne trouve pas sa carte. C'est bon, nous y sommes.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci à toutes et à tous de votre patience. Je vais essayer d'être plus rapide.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est à vous !

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Evidemment, cette lutte contre les difficultés d'accès aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé sont une priorité de notre action, mais aussi de notre action dans le 20e. Dans le 20e, nous sommes confrontés à une démographie médicale en baisse et à de réelles difficultés pour attirer l'installation de nouveaux professionnels de santé, pérenniser leur installation et assurer les remplacements en cas de départs, notamment de départs à la retraite.

La densité des professionnels de santé reproduit les inégalités sociales territoriales. Ainsi, le 20e compte 39,6 professionnels pour 10.000 habitants, quand le 8e en compte 289, ou encore 2 % de spécialistes, quand le 16e en compte 16 %. C'est une situation inquiétante, voire dramatique qui frappe les quartiers populaires de Paris, et elle n'est pas acceptable. Elle touche évidemment les familles les plus modestes et favorise le non-recours et le renoncement aux soins.

C'est pourquoi je soutiens évidemment totalement les orientations de cette communication, qui vise non seulement à enrayer ces inégalités en facilitant la primo installation des médecins en secteur 1, mais aussi à encourager l'exercice collectif de la médecine et concentrer les aides à l'installation en faveur des quartiers les plus déficitaires. L'évolution de "Paris Med' 2" nous aidera à mieux répondre aux attentes des professionnels de santé avec des mécanismes incitatifs en faveur de l'installation dans les quartiers les plus vulnérables.

Nous mettons en œuvre cette politique dans le 20e arrondissement - cela a été souligné par Mme la Maire tout à l'heure - notamment dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Python-Duvernois, porte de Bagnolet, avec un centre municipal de prévention et un centre de santé associatif. La volonté est d'y impulser une démarche de santé communautaire pour agir sur l'offre de soins, mais aussi sur les déterminants sociaux de santé en mettant les habitants au cœur du projet pour être au plus près de leurs besoins.

Nous travaillons également avec la R.I.V.P. et l'A.R.S. pour installer un cabinet médical ou une maison de santé dans ce quartier très déficitaire. Cette offre bénéficiera par la même occasion à nos voisins, les habitants des communes de Montreuil et de Bagnolet, qui rencontrent les mêmes problématiques de déserts médicaux.

Nous comptons aussi sur la mise en œuvre du nouveau P.L.U. bioclimatique, qui prévoit le fléchage de sept équipements de santé dans l'arrondissement. Le 20e s'est également emparé de la nouvelle possibilité de préempter des locaux commerciaux pour favoriser l'implantation de professionnels de santé avec une première préemption dans le quartier Saint-Blaise. Nous travaillons également sur l'hypothèse d'installer une maison des 1.000 premiers jours en faveur de la santé des jeunes enfants et du soutien à la parentalité.

La mairie du 20e travaille également en lien étroit avec la communauté professionnelle territoriale de santé, appelée également C.P.T.S., très active dans notre arrondissement sur les actions de prévention et motrice dans les démarches de participation des habitants et des habitantes. La maison de santé de Belleville a d'ailleurs récemment remporté un appel à projets de l'A.R.S. sur la santé participative.

Toutefois, cette politique d'accès aux soins ne peut fonctionner que si elle est soutenue et financée par l'Etat, et les collectivités locales ne peuvent être laissées seules à la manœuvre. Je vais revenir sur deux choses soulignées par la Maire de Paris tout à l'heure. D'abord, la récente décision de diminuer le taux de remboursement des soins dentaires est inacceptable et va inévitablement se retourner contre les populations les plus précaires. De même, la remise en cause récurrente de l'aide médicale d'Etat, l'A.M.E., dans le débat public après un premier durcissement des conditions d'accès aux soins des étrangers sous le premier quinquennat d'Emmanuel MACRON va à l'encontre des principes d'universalité de l'accès aux soins et menace clairement les politiques de prévention, notamment pour les personnes à la rue ou vivant dans les campements.

Je vous propose donc de défendre ensemble le droit pour que chacun et chacune bénéficie de la même offre de soins, quels que soient son lieu de vie et sa condition sociale.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, cette séance nous réserve beaucoup de surprises : jamais je n'aurais pu être autant en phase avec le groupe communiste. A vrai dire, cela change un peu par rapport à ce matin. Nous étions prêts à voter pour le vœu n° 4 déposé par les communistes relatifs à la création des centres municipaux de santé. Tout d'un coup surgit le vœu de l'Exécutif, qui, dans la tradition des vœux de l'Exécutif, rend les choses moins précises, moins détaillées, beaucoup plus floues. Nous allons le voter malgré tout, sachez-le, mais nous tenons à ce que vous puissiez vous engager à rendre compte devant la 4e Commission et devant les membres de la M.I.E. santé, comme le rappelait Eric LEJOINDRE tout à l'heure, après les travaux productifs sous la direction de Jean-Pierre LECOQ, du suivi des engagements qui sont inscrits dans ce vœu, quand bien même ils sont flous et imprécis.

Nous sommes encore une fois en phase avec les communistes sur la fusion Beaujon-Bichat. Nous critiquions déjà depuis 2017 la fusion des hôpitaux Beaujon-Bichat en un même établissement à Saint-Ouen, le projet de l'hôpital Grand Paris Nord. Ce projet, cela a été dit par Eric LEJOINDRE supprime 300 lits, 32,6 % en moins par rapport à la capacité existante, et supprime 1.000 postes hospitaliers. Très concrètement, je vais le matérialiser d'une façon simple, c'est 3.000 bébés qui voient le jour à Beaujon-Bichat aujourd'hui. La nouvelle maternité ne pourra en accueillir que 2.000. De plus, ce grand projet participerait de la densification du territoire audinien.

Nous avons obtenu par un vœu de juin 2021 - proposé par les communistes, encore une fois, et que nous avons voté - que l'hôpital Bichat ne fasse l'objet d'aucune cession immobilière, qu'il soit maintenu et rénové, et que le dimensionnement et l'implantation du projet de l'hôpital Grand Paris Nord soient revus pour intégrer les enjeux environnementaux. Vous en parlez, vous en parlez, nous demandons des actes.

Cette opposition s'est matérialisée l'an dernier par un recours déposé pour excès de pouvoir pour contester la déclaration d'utilité publique du futur hôpital, autrement dit contre le sous-dimensionnement du projet et le manque

d'ambition du projet. Un an après, cela a été dit par mes collègues précédents, les conclusions du rapporteur public ont été rendues : elles sont cinglantes. Il préconise l'annulation totale du projet de campus hospitalo-universitaire et de cet hôpital pour défaut d'utilité publique compte tenu de l'insuffisante offre de soins. A voir, plus tard, si la juridiction tiendra compte des avis du rapporteur public.

Enfin, et cela a aussi été évoqué par mon collègue maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, je souhaite m'adresser à la présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Nous avons parfois tendance à l'oublier, mais oui, Anne HIDALGO est présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Demander des modifications ou s'en remettre à l'Etat quand cela ne va pas, ce n'est pas assez, mes chers collègues. Afin de pallier son incompétence et masquer son incurie, l'Exécutif n'a de cesse - vous êtes responsables collectivement - de critiquer l'Etat. Pendant la crise sanitaire, la Ville aurait également pu prendre sa part, et il en va de même pour la charge médicale des toxicomanes dans le Nord-est de la ville, où vous vous défaussez une nouvelle fois sur l'Etat.

C'est pour cela que nous proposons de substituer au conseil de surveillance un conseil d'administration qui assurerait une bonne représentation des élus de l'ensemble du territoire, des personnels soignants et médicaux, ainsi que des usagers et de leurs familles. Madame Anne SOUYRIS, Madame la Maire, ne dites pas que vous pourriez être contre cette proposition. Ainsi, les groupes d'opposition, notamment, pourraient offrir un vrai contrepoids, rendre compte de ce qu'il se passe dans ce conseil d'administration et être également - faisons le pari de l'intelligence - force de proposition.

Dernier point en ce qui me concerne : les déserts médicaux. Le 18e est particulièrement concerné, au même titre que le 19e, j'associe donc ma collègue Marie TOUBIANA, et que le 20e, j'associe donc mon collègue François-Marie DIDIER. Paris est toujours moins attractive pour les professionnels de santé, et certains quartiers deviennent de véritables déserts médicaux, Eric LEJOINDRE le rappelait tout à l'heure pour le 18e. L'A.R.S. a classé dès 2018 les 18e et 19e arrondissements en zones d'intervention prioritaire, tandis que les 13e, 14e et 20e ont été placés en zones d'action complémentaire. L'Île-de-France serait le premier désert médical de France métropolitaine. Je suis petit-fils de paysan originaire de Lozère, il y a donc plus de médecins en Lozère qu'il n'y en a à Paris. Passez le périphérique, vous verrez, cela vous fera du bien.

Entre 2010 et 2020, Paris a perdu 181 médecins généralistes libéraux, près de 1.000 lits sont fermés par manque de personnel, 450 postes d'infirmiers restent vacants. Nous regrettons que la Ville ne s'engage pas davantage pour garantir l'attractivité de Paris pour les professionnels de la santé et afin de s'assurer que les professionnels hospitaliers sont en mesure de faire face au coût de la vie de la Capitale. Même tonneau lorsque je défendais ce matin pour la B.S.P.P. du logement social pour les acteurs qui font vivre Paris.

C'est pourquoi nous défendons la mise en place de dispositifs permettant de rendre le territoire parisien attractif pour les professionnels de santé. Cela doit notamment passer par la création d'un guichet unique d'aide à l'installation qui assiste les professionnels dans leurs démarches, et le développement du dispositif "Paris Med'" doit être l'opportunité pour encourager l'installation de médecins libéraux sur le territoire.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis profondément persuadée que l'on peut avoir une critique - elle est légitime - de la politique portée par l'Exécutif sans pour autant avoir des mots insultants et traiter d'incompétente quelconque élue que ce soit dans cette Assemblée. Cela n'enlèvera rien à notre débat démocratique. Malgré tout, vous poursuivez dans la veine de ce matin.

Mme Mélody TONOLLI a la parole.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire, et merci aussi de rappeler quelques bases essentielles.

Garantir un égal accès à la santé pour toutes et tous en luttant contre les inégalités sociales et territoriales à Paris est un principe fondamental qui guide notre action politique depuis plusieurs années. Si les questions relatives à la santé relèvent au premier chef de la compétence de l'Etat, les collectivités territoriales peuvent et doivent se mobiliser.

Le constat d'une diminution et d'une répartition de plus en plus inégale des professions de santé sur le territoire a encouragé une action volontaire de la Ville de Paris avec la mise à place d'une véritable politique de santé municipale et locale pour agir sur l'installation de jeunes médecins généralistes en secteur 1, soutenir l'exercice collectif de la médecine avec les maisons de santé et prioriser les quartiers les plus fragiles et déficitaires, ce qui est très important. Tout en se déployant sur ces trois axes, la Ville de Paris a porté en parallèle avec détermination une offre de santé municipale de premier recours, indispensable pour assurer l'égalité de l'accès aux soins.

C'est pourquoi nous sommes très attachés au soutien et au développement d'une médecine en régie municipale pour un accès inconditionnel à la santé. Celle-ci a aujourd'hui un maillage important avec 7 centres de santé municipaux, 24 centres de santé sexuelle, 3 centres médicosociaux et 7 centres de vaccination, et 2 nouveaux

centres de soins municipaux sont à venir dans les 18e et 20e arrondissements. C'est plus de 150.000 consultations qui sont réalisées actuellement chaque année grâce à nos équipements de santé municipaux.

C'est donc une offre de soins précieuse qui existe dans notre ville et qui est accessible à tous et toutes, sans condition. C'est pourquoi nous porterons une vigilance renforcée aux côtés de notre collègue Anne SOUYRIS pour que ces centres bénéficient de l'entretien qu'ils méritent, mais aussi des ressources nécessaires, avec une juste rémunération des personnels, pour que nos centres de santé puissent pleinement remplir leurs missions essentielles auprès des Parisiens et des Parisiennes.

En complément de cette offre médicale municipale, la Ville de Paris s'est également employée à faire face à une pyramide des âges défavorable dans toutes les spécialités médicales, couplée à un vieillissement de la population qui augmente les besoins. La désertification médicale est en effet un sujet de préoccupation majeure pour la Ville de Paris : plus de la moitié des généralistes en exercice ont plus de 60 ans à Paris, et même 33 % ont plus de 65 ans. Il est un fait aussi que la densité médicale à Paris varie de 37 à 289 professionnels pour 10.000 habitants et habitantes selon les arrondissements.

Le dispositif "Paris Med'", lancé en 2015, a permis de soutenir la création de centres de santé, qu'ils soient associatifs ou mutualistes, de maisons de santé et de cabinets libéraux de groupe. Ce dispositif, en contribuant à lever les obstacles fonciers à l'installation de nouveaux médecins et de professions paramédicales sur le territoire parisien, a porté ses fruits. Avec Paris Med', les centres de santé médicaux ou polyvalents ont augmenté de 60 % en quatre ans.

Le nouveau "Paris Med'", en s'attachant notamment, dans un souci de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, à porter un effort financier de la Ville plus important pour les projets d'installation dans les quartiers déficitaires ou jugés prioritaires, est à saluer. C'est l'objet du projet de délibération DSP 70. Trop de personnes se privent encore à Paris de soins pourtant indispensables. Tous nos efforts pour renforcer une offre de soins en secteur 1 dans les quartiers les plus en difficulté sont nécessaires.

Chers collègues, alors que plus de 50 % des Français déclarent avoir un accès compliqué, long ou partiel aux services leur permettant de bien se soigner et que notre système de santé va de crise en crise en attendant une refondation, la Ville de Paris agit à son échelle et à sa place en déployant une politique de santé publique s'attaquant frontalement aux inégalités sociales et territoriales.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, nous sommes nombreux à prendre la parole aujourd'hui pour affirmer qu'il est nécessaire de penser l'accès aux soins à l'échelle d'un territoire et au plus près des besoins, particulièrement s'agissant des publics éloignés du soin.

Je partage évidemment le constat et les attentes soulignés par mes collègues en particulier, Nathalie LAVILLE, Eric LEJOINDRE et Eric PLIEZ à l'instant, mais je n'y reviens pas. Si j'interviens pour fermer la marche des oratrices et orateurs pour mon groupe, c'est d'abord en tant que rapporteur de la M.I.E. santé, avec le président Jean-Pierre LECOQ, et c'est aussi au titre de mon expérience professionnelle dans le champ de la santé. Je soulignerai ainsi trois points particuliers, qui ne sont pas pour autant des points de détail.

Le premier, c'est l'adéquation entre la finalité annoncée de la politique de santé publique à Paris, celle de la lutte contre les inégalités, et sa focale principale, celle de la prévention et du premier recours. En effet, c'est souvent là que le bât blesse pour celles et ceux qui sont le moins au fait des pratiques de soin et qui sont les plus dissuadés par le reste à charge et autres dépassements. Le recours à la santé se fait plus fréquemment que pour les autres uniquement lorsqu'il n'est plus possible d'y couper, parfois en urgence, et souvent dans un usage dit "interstitiel" de l'offre hospitalière. Cela obère évidemment leurs chances de succès et contribue à surcharger ces services de situations qui auraient pu être traitées mieux et plus tôt dans un autre cadre.

Si l'hôpital et son aspect aseptisé scientifiquement et institutionnellement abouti passe volontiers pour le cadre le plus prestigieux de la médecine, je dirais plutôt que c'est dans la pratique de l'aller vers, de la médiation en santé et de la prévention que se font aujourd'hui les innovations à fort impact en ce qu'elles permettent d'améliorer durablement et en amont de toute maladie ou infirmité la qualité de vie de tout un chacun. Cela se fait dans l'écoute et le non-jugement et au plus proche des habitants, et non dans une relation verticale de "savoir-pouvoir".

Le deuxième aspect qui recoupe en partie la question de la prévention, c'est l'évaluation de l'impact de l'environnement pour la santé des personnes. Les conclusions des assises de la santé environnementale fin 2023 pourront appuyer et renforcer ce que nous avons d'ores et déjà mis en œuvre s'agissant de la lutte contre le plomb dans les équipements de la petite enfance, par exemple, c'est-à-dire agir à tous les niveaux pour réduire l'exposition aux polluants, améliorer la qualité de l'air et la détection précoce des maladies respiratoires pour les enfants, ou

encore faire face à l'accentuation des problèmes d'allergie. Nous avons des études qui permettent d'identifier les facteurs de risque et de protection, leurs effets ne sont plus à démontrer.

En systématisant la prise en compte de l'environnement dans le développement des dispositifs et d'actions, nous pourrons aussi agir durablement pour la santé de tous et de toutes. Cet axe rejoint aussi la dynamique d'ores et déjà bien enclenchée des études d'impact en santé, sur lesquelles Paris est leader.

Enfin, un besoin important pointé par les travaux de la M.I.E. santé et qui s'accentue avec les retombées des confinements et déconfinements ces dernières années est celui de la santé mentale. L'inclusion des psychologues dans le dispositif "Paris Med' 2" permettra, je l'espère, de répondre à la demande importante des plus jeunes, notamment. L'accent mis sur l'accompagnement en périnatalité et dans les 1.000 premiers jours de l'enfant peut aussi grandement améliorer l'accompagnement sur deux aspects interconnectés de la santé mentale, à savoir le repérage des besoins liés aux dépressions post-partum d'une part, et le développement psychique le plus harmonieux possible dans la petite enfance d'autre part. Ici encore, c'est par l'accompagnement en prévention et en premier recours que les améliorations et le bien-être se font sentir.

C'est donc par ces approches que nous pouvons le plus nous replacer dans la conception la plus pleine de la santé au sens de l'O.M.S., c'est-à-dire celui de la santé globale. Oui, le curatif est essentiel, mais l'insistance sur ses progrès ne doit pas nous faire oublier tout ce que nous devons à l'ensemble d'une chaîne du soin qui commence dans le quotidien et dans les territoires.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

J'interviendrai pour ma part sur un volet spécifique de la politique menée en matière de santé publique : la santé mentale. C'est un sujet de préoccupation majeur largement révélé, s'il en était besoin, par la crise sanitaire, et un sujet de grande préoccupation s'agissant notamment de nos jeunes - de plus en plus jeunes, d'ailleurs.

Les professionnels de santé, les associations, les structures jeunesse, les clubs de prévention, tous nous alertent sur le mal-être de notre jeunesse, sur sa perte de repères, sur des souffrances que nous avons du mal à définir, à nommer et donc à soigner. La crise sanitaire a aussi révélé l'utilité de l'échelon local dans la coordination, voire la prise en charge de ces enjeux sanitaires. A ce titre, les conseils locaux de santé mentale sont des organes précieux.

C'est le cas dans le 17e, où nous réunissons régulièrement les professionnels de santé intervenant sur ces sujets et sur le territoire, la C.P.T.S. Paris 17, bien sûr, les services de la Ville de Paris, l'A.D.S.P. - et je veux saluer la territorialisation qui est utile sur ce sujet -, les associations et les acteurs de terrain de manière à partager l'information et à coordonner les actions. Un constat : tous poussent un cri d'alarme face au manque de moyens à leur disposition, manque de médecins scolaires, de psychologues, d'orthophonistes, de psychiatres, d'infirmiers. Tous constatent que ces souffrances psychologiques concernent des jeunes de plus en plus jeunes, de tous les quartiers et de tous les milieux. Tous alertent sur la bombe à retardement que cette situation représente.

Il y a donc urgence à renforcer les moyens humains et matériels des structures de santé pour aider les professionnels et, bien sûr, pour les aider à accompagner les jeunes et leurs familles, souvent très démunies, renforcer le nombre de médecins scolaires, ouvrir des maisons des jeunes et des maisons des adolescents, orienter les actions des centres sociaux sur des mesures concrètes de santé publique, développer les dispositifs de détection des troubles psychiques ou psychologiques en allant vers les personnes nécessitant un parcours de soins ou parfois tout simplement un accompagnement social.

C'est le sens du dispositif E.L.I.A.H.S., qui va être étendu au 17e arrondissement. Ce dernier va ainsi bénéficier d'une équipe de liaison intersectorielle d'accompagnement entre habitat et soins, qui, dans les prochains mois, en lien avec la mairie d'arrondissement et les bailleurs sociaux, interviendra auprès des résidents signalés en situation psychosociale dégradée. En effet, si le domicile peut parfois être un refuge et est en principe un lieu de sérénité où l'on se retrouve, c'est aussi un lieu d'isolement, de mise à l'écart. C'est donc une bonne chose d'aller vers ces personnes fragiles et, parfois, de prévenir des situations catastrophiques.

Vous l'aurez compris, les souffrances psychologiques grandissantes de nos concitoyens, et notamment des jeunes, dans une ville qui peut paraître parfois hostile pour des personnes en souffrance, nous préoccupent. Nous pensons qu'il faut aller encore plus loin, l'Etat, bien sûr, dont c'est la compétence, mais aussi la Mairie de Paris, en activant l'ensemble des leviers pour permettre à nos jeunes de s'épanouir et de trouver leur place.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Jérôme LORIAU sera le dernier intervenant. Il vous reste 4 minutes 51.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quelques mots en ces quatre minutes pour ce débat organisé qui traite d'un enjeu majeur pour les habitants de notre Capitale. Au cours de nos différents débats en Conseil, en nous appuyant sur la M.I.E. que nous avions initiée, en créant une direction de la santé publique qui permet de donner de la visibilité et de gagner en efficacité, la Ville démontre effectivement sa volonté d'être un acteur de santé au-delà même de ses strictes obligations, et tout cela est favorable.

Une version 2.0 du système "Paris Med'" nous a été présentée en Commission et fait l'objet du débat qui nous anime actuellement. Je salue l'élargissement des perspectives de cette nouvelle version, moins restrictive, tournée vers les paramédicaux, qui reprend bon nombre des propositions que nous avions suggérées au cours de nos précédents débats lors de la session précédente du Conseil. J'ai entendu que les quartiers en situation difficile étaient des déserts médicaux, mais nous serons attentifs à ce que "Paris Med'" puisse continuer à bénéficier à tous les arrondissements, car, malheureusement, aucun arrondissement de Paris n'est épargné par la désertification médicale.

Cet enjeu de pérennisation du développement d'offres de soins reste un enjeu immense qui nous oblige. Nous faisons face à une pyramide des âges qui, au cours de la décennie, cela a été rappelé, va voir des départs massifs de soignants, mais ce n'est pas tout, nous observons aussi un refus de cette tolérance ancienne à la contrainte et aux rythmes de travail inadaptés qu'avaient les soignants jusqu'à maintenant. Cela va dans le sens de l'évolution de notre société, et il faut en tenir compte : là où on observe le départ d'un médecin, c'est sans doute un médecin et demi ou deux médecins qu'il faudra recruter pour prendre en charge la même population et dispenser le même volume de soins. L'exercice de la médecine évolue, il est de notre devoir d'en tenir compte. Si on ajoute à cela la part de travail administratif demandé à tout soignant, cela réduit encore le temps qu'il peut consacrer aux soins. L'équation qui nous pose problème est donc excessivement complexe.

Néanmoins, le projet de délibération DSP 3, qui est inclus dans notre débat, montre que des solutions existent, des solutions innovantes. Voilà l'exemple même d'une réussite commune où, en conjuguant la volonté d'entreprendre et le dynamisme d'un groupement de soignants, la connaissance de terrain et la proximité de la mairie d'arrondissement, et l'action de la nouvelle Direction de la Santé publique, on peut créer, grâce à cette conjonction d'efforts, une nouvelle structure de soins qui réponde à la question majeure des soins non programmés. Message personnel à Anne SOUYRIS toutefois, le poste de référent 15e n'est toujours pas pourvu, malheureusement. Merci.

On commet souvent l'erreur d'assimiler des soins non programmés à des soins urgents, mais cela aboutit surtout à l'engorgement des services d'urgence pour des pathologies qui n'en relèvent absolument pas et entretient cette spirale de dégradation des services d'urgence qui subissent les conséquences de la réduction de l'offre de soins de notre ville. Nous devons garder à l'esprit qu'un soin non programmé, comme son nom l'indique, est un soin que l'on n'a pas réussi à programmer parce qu'il y avait un problème d'agenda, parce que le médecin n'était pas disponible, parce qu'il n'y avait plus de place, pour une pathologie bénigne qui nécessitait de voir un médecin, pas forcément d'aller faire la queue cinq heures dans un service d'urgence.

Cette idée d'ouvrir des horaires variables dans des locaux municipaux qui auraient été fermés avec une activité sans rendez-vous en soirée et en fin de semaine permettra d'éviter des recours au système hospitalier, et c'est quelque chose de positif. Ce sera, je crois, la seconde initiative de ce type à Paris dans des locaux municipaux, et je veux encore souligner cette réussite qui va voir le jour dans le 15e arrondissement.

Pour terminer, notre débat porte également sur les moyens accordés aux centres de santé sexuelle. Il s'agit d'une thématique extrêmement importante qui nous mobilise, mes collègues et moi-même, totalement. Je voudrais dire ici combien l'enjeu du développement de la vaccination contre le H.P.V., par exemple, qui doit permettre à terme de protéger définitivement les générations à venir des cancers que ce virus peut engendrer, est motivant mais doit mobiliser tous les moyens possibles pour nous permettre de nous adresser à toutes les populations du 15e. J'ai un point d'inquiétude en lisant le projet de délibération, car il mentionne qu'un des deux centres du 15e va prochainement fermer, sans qu'une piste alternative ou la création d'un nouvel accueil soit présentée. Je ne crois pas que le seul centre du 15e qui restera ouvert à l'hôpital européen Georges Pompidou puisse absorber la totalité de l'activité nécessaire au développement de ces politiques en faveur de la santé sexuelle. J'espère, Madame la Maire, que vous pourrez nous rassurer sur ce point.

Comme nous l'avons démontré au cours de la M.I.E., vous pourrez toujours compter sur les élus du groupe Changer Paris pour être des moteurs sur les thématiques de santé et soutenir toute action menée en faveur du renforcement et de l'amélioration de l'offre de soins à Paris. La santé de notre Capitale, c'est d'abord celle des siennes et des siens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup pour ce débat très riche, avec beaucoup d'interventions. Ces interventions sur la santé montrent que, même si ce n'est pas notre fonction régalienne, la santé à Paris intéresse tout le monde, quels que soient les partis politiques, et que c'est un point central de nos préoccupations d'élus. C'est pour cette raison que je pense que la direction de la santé était et est la bienvenue, et qu'elle a toute sa place.

Mme la Maire a parlé de deux phases en introduction. La première est l'accès aux soins, qui est l'urgence à laquelle il nous faut répondre, et à laquelle l'Etat ne répond pas pour le moment, ou en tout cas pas suffisamment. Nous essayons d'une part de pallier un certain nombre de déficits, et d'autre part d'être "les têtes chercheuses" à Paris pour donner des idées à l'Etat, qui peut-être en manque, de manière à agir efficacement et à démultiplier nos efforts.

La deuxième phase sera évidemment de répondre à la question de la santé environnementale. Cela a beaucoup été dit et remarqué dans les interventions. Dans ce contexte, nous avons choisi de faire des assises de santé environnementale. Je rappelle que, en 2015, il y avait eu des Assises de la santé en général à Paris, desquelles étaient venues des feuilles de route, y compris "Paris Med' 1", mais il n'y avait pas eu d'assises de santé environnementale précisément. Beaucoup de choses sont intervenues depuis, et je crois avoir beaucoup lutté pour que ce sujet prenne une place centrale. La M.I.E. Santé a aussi mis la santé environnementale au centre, ainsi que la M.I.E. "50 degrés à Paris". Il était donc important de faire une séquence complète sur cette santé environnementale, qui, comme plusieurs l'ont dit, est complètement transversale à toutes nos politiques. Il s'agissait d'avoir une possibilité d'actions, de recommandations, de feuilles de route à la fin, puisque nous le voterons au Conseil de Paris, à la hauteur des enjeux.

Pour revenir à ce premier point qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire l'accès aux soins de premiers recours et à la prévention, nous avons souhaité mettre en avant un certain nombre de dispositifs nouveaux. J'ai entendu dire : "Oui, ce ne sont pas des dispositifs nouveaux". Au contraire, "Paris Med' 2" est bien un dispositif nouveau. Pourquoi ? Parce qu'il répond à des questionnements que vous avez.

Quand vous disiez, Monsieur LORIAU, qu'il ne faut pas oublier tous les territoires, en particulier ceux du 15e mais pas seulement, c'est une des ambitions de "Paris Med' 2". L'objectif est bien de ne pas simplement s'arrimer aux choix faits par l'Agence régionale de santé, mais d'élargir notre dispositif à l'ensemble du territoire parisien, y compris dans les arrondissements plus riches, moins déshérités, où il y a un manque cruel de secteur 1, alors même qu'il y a une population mixte. Dans certains quartiers, il n'y a pas simplement des habitants très riches et c'est tout, ce n'est pas vrai.

Mme SAGASPE l'a dit tout à l'heure, dans les zones de fragilité environnementale, on voit qu'il faut regarder ce maillage avec beaucoup de précisions, mais toujours avec une priorité aux quartiers sociaux et aux quartiers "politique de la ville", parce que ce sont eux qui ont le moins de médecins en tout. Cela a été dit par plusieurs maires d'arrondissement, la présence médicale est multipliée de 1 à 10 selon les arrondissements. Nous sommes bien conscients de cela et nous y faisons particulièrement attention.

J'ai entendu une deuxième interrogation sur la question de "Paris Med'" et du maillage territorial pour les personnes âgées en particulier et le parcours de soins non hospitaliers… Je suis désolée, mais j'entends un brouhaha un peu pénible. Peut-être que la réponse vous intéresse moins que vos questions, je le comprends, je ne vais pas répondre à tout, mais je vais tout de même tenter de faire des débuts de réponse à vos propositions ou questions.

Sur la question des personnes âgées, nous y faisons très attention avec ma collègue Mme LEVIEUX quand nous réfléchissons à un maillage territorial de maisons de santé pluriprofessionnelles et de cabinets. Comme vous le savez, puisque vous l'avez vu, il n'y aura pas simplement un médecin et du personnel paramédical, mais il pourra y avoir des installations paramédicales seules. Pourquoi ? Si on souhaite que les personnes restent dans leur domicile, qu'elles soient âgées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques, ce maillage est nécessaire, et parfois il n'est pas seulement médical mais paramédical, car c'est presque le plus important pour rester chez soi.

Cette attention, nous l'avons eue avec "Paris Med' 2", et maintenant ce sera possible. J'entends aussi la question des deux orthophonistes, mais ils entrent maintenant dans les aides. Vous voyez que, toutes ces questions, nous les avons entendues. Elles venaient beaucoup des M.I.E., et nous avons souhaité y répondre parce que cela dépasse largement les clivages partidaires et que l'objectif était de partir des territoires pour avoir une vision et des réponses fines aux questions qui se posaient.

"Paris Med' 2" est donc un nouveau dispositif, et un dispositif plus facile d'accès. J'ai entendu parler de guichet unique : nous l'appelons de nos vœux. Nous avons simplifié l'accès à ce dispositif pour les professionnels de santé, mais nous ne pouvons pas forcer la main aux autres opérateurs, en l'occurrence d'Etat, sur cette question, puisqu'il y a plusieurs dispositifs. Malgré tout, nous sommes en train de travailler avec eux pour y arriver. C'est un de nos objectifs, et nous faisons ce qui est possible à notre niveau tout en tendant la main sur cette question. J'espère que nous y arriverons, parce que tout le monde y a intérêt.

Je ne reviendrai pas sur la désertification médicale, sur les problèmes des généralistes manquants et du nombre de spécialistes, je crois que cela a été dit et répété pendant toutes les interventions. Nous partons tous de ce constat et cette communication est vraiment faite pour y répondre, je vais donc directement aux réponses.

Vous savez que les projets de délibération que nous avons souhaité avoir pour "Paris Med'" concernent principalement et même exclusivement tout ce qui est exercices regroupés. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui était très parlant pour vous, mais c'était la bonne nouvelle de "Paris Med' 1", c'est pourquoi nous avons souhaité le renforcer. Chaque fois que nous avons souhaité favoriser l'exercice regroupé, nous avons eu du succès, et chaque fois que nous avions un local, nous avons vraiment fait en sorte d'avoir l'équipe médicale et paramédicale pour s'y installer en secteur 1, quels que soient les lieux proposés.

Plusieurs d'entre vous et Mme la Maire ont souligné les 80 lieux qui sont maintenant fléchés par notre P.L.U., une part de ces lieux était déjà présente, d'autres sont nouveaux. Evidemment, nous avons souhaité qu'il y en ait plus là où il y avait le moins de médecins et le plus de besoins, mais c'est quelque chose qui va nous permettre d'organiser de nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles, des cabinets regroupés et de nouveaux centres de santé. Certains sont planifiés, les deux qui ont été mentionnés dans les 20e et 18e arrondissements, pour des projets dans les années qui viennent, et il y en a d'autres que nous souhaitons mettre en place là où nous identifierons le plus de besoins, c'est-à-dire là où il y a le moins de médecins en secteur 1, le plus de besoins des populations les plus précaires, et où les maisons de santé ne se sont pas installées ou en tout cas ont des difficultés à s'installer pour le moment.

C'est cette analyse que nous allons avoir dès septembre prochain, pour envisager les implantations. Il y a plusieurs étapes, mais nous le verrons en 4e Commission, puisque c'est un engagement de, petit à petit, construire avec vous cette question.

D'ailleurs, je reprendrai la question de la territorialisation, qui était vraiment très importante dans notre démarche. Je le rappelle, notre objectif était, un, une démocratie sanitaire renforcée et, deux, une territorialisation renforcée. Tout d'abord, cela implique de ne plus faire de la santé sans les personnes concernées, soit les maires d'arrondissement et les acteurs locaux.

C'est pourquoi nous avons monté depuis quelque temps des conseils de santé mentale et des conseils de santé locaux, et c'est aussi pour cela que, pour "Paris Med'", par exemple, dans la manière dont nous allons étudier et instruire les dossiers, les maires d'arrondissement auront leur mot à dire. Nous ferons vraiment de ce dispositif quelque chose de complètement transparent, à la fois dans les critères et dans le regard apporté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chère Anne SOUYRIS, je vous invite à cheminer vers votre conclusion.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'ai beaucoup à dire parce qu'on m'a dit beaucoup de choses, mais je vais terminer sur le point de l'aller vers les plus précaires, qui est évidemment un des enjeux majeurs. Dans certains endroits à Paris et pour certaines populations, il y a très peu de recours aux soins, voire une incompréhension complète de ce qu'il peut se passer.

Nous avons décidé de renforcer non seulement l'aller vers, comme l'a dit M. PLIEZ, mais aussi de faire en sorte d'avoir une santé communautaire renforcée, y compris de réfléchir à comment renforcer les financements pour l'accès aux droits des travailleurs et travailleuses du sexe, en particulier sur la question de la santé. Je pense au "Lotus Bus", qui n'a pas été mentionné. C'est un programme sanitaire pour les personnes chinoises à Belleville et dans le 13e arrondissement qui sont en situation de prostitution et qui ont besoin d'une aide avec une médiation culturelle.

Ces projets, comme ceux auprès des usagers de drogue et comme ceux aussi auprès des personnes à la rue, seront renforcés dans le cadre de programmes spécifiques.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais mettre aux voix les différents projets de délibération qui sont soumis à notre Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 2).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 43).

Nous allons mettre aux voix le vœu n° 4 du groupe Communiste et Citoyen. Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui. Je vous en remercie, Monsieur le Président.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 4 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 108).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 80).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 81).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 83).

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DSP 94.

Merci à tous pour ce beau débat.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant entamer les travaux de la 6e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 6e Commission s'est réunie le 27 juin dernier à 10 heures 30 en ligne. Nous avons étudié plusieurs projets de délibération présentés à ce Conseil. Deux sujets se sont particulièrement détachés de nos échanges.

Le premier - et la période s'y prête - concerne les vacances des petits Parisiens. Je parle évidemment ici des séjours "Arc-en-ciel", des séjours des Caisses des écoles, mais aussi des séjours apprenants. Cet été, ce sont plus de 300 centres de loisirs qui sont ouverts en juillet, et 246 en août. Il y aurait bien plus à dire sur ces projets de délibération, notamment sur les 8.000 places de séjour proposées cette année, sur les 284 séjours des Caisses des écoles ou encore sur les plus de 2.000 mini-séjours organisés, mais je sais que nous y reviendrons lors de nos débats.

Nous avons aussi longuement débattu sur un sujet qui, je le sais, animera nos échanges cet après-midi, les crèches dites "à caractère propre" ou crèches confessionnelles. Au-delà de cette question, Céline HERVIEU a pu présenter le financement de plusieurs établissements d'accueil de la petite enfance. C'est aussi à ce moment de l'année que l'on étudie ces demandes.

Nous avons également échangé sur de multiples sujets présentés par les adjoints et adjointes. Hélène BIDARD a insisté sur le projet de délibération DJS 73, par lequel la Ville de Paris accorde une subvention à 55 associations œuvrant pour l'insertion professionnelle des jeunes, sur le DJS 75 et le DJS 76, finançant plusieurs associations agissant pour l'engagement des jeunes, pour l'accès au sport, à la culture, aux vacances, mais aussi sur le DDCT 24, un projet de délibération très important qui accorde une subvention à des associations pour l'accès à l'espace public et en particulier pour un accès égalitaire entre les femmes et les hommes. Ce projet de délibération illustre très bien l'approche menée par la Ville, par Hélène BIDARD et par Emmanuel GRÉGOIRE pour une meilleure répartition de l'espace public et son accessibilité aux femmes.

Patrick BLOCHE nous a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation sur les sujets familles. Deux projets de délibération ont particulièrement attiré l'attention des membres de la Commission, il s'agit des projets de délibération DFPE 129 et 151, qui concernent les Relais parents/enfants. Patrick BLOCHE a également évoqué plusieurs projets de délibération relevant du Conseil de Paris, comme le DDCT 85, qui porte sur la création d'une nouvelle M.I.E. sur les bois de Boulogne et de Vincennes. Nous avons également évoqué le projet de délibération DAJ 22, dont nous avons parlé ce matin, qui accorde la protection fonctionnelle de la Ville à notre collègue Emmanuelle PIERRE-MARIE. Je profite de cette intervention pour redire tout notre soutien à notre collègue, les violences contre les élus et dans la société doivent impérativement cesser.

Marie-Christine LEMARDELEY nous a présenté plusieurs projets de délibération relevant de sa délégation, par exemple le DAE 93, qui porte sur l'aide à l'installation aux logements étudiants. Il permet aux étudiants dans le besoin de s'installer dans notre ville, c'est évidemment très important. Enfin, Dominique VERSINI a présenté les projets de délibération portant sur le budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre du budget supplémentaire ou sur la création d'un nouvel établissement parisien d'aide à l'enfance rue des Pyrénées dans le 20e arrondissement.

Chers collègues, Madame la Maire, je vous remercie, je remercie l'ensemble des membres de la 6e Commission pour leur travail et leur engagement, et je nous souhaite de bons travaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2023 DDCT 24 - Subventions (50.000 euros) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 24, qui porte sur des subventions à 16 associations au titre du genre dans l'espace public.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, qui termine son coup de fil.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, je n'ai pas du tout entendu de quoi vous attendiez que je vous parle, je dois donc vous reposer la question.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'adore cette séance, elle est totalement surréaliste. Je vous propose d'intervenir sur le projet de délibération DDCT 24. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons proposer à Mélody TONOLLI de commencer et vous prendrez le relais tranquillement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Absolument, c'est tout à fait préférable. Je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mélody, c'est toi que nous attendons.

Mme Mélody TONOLLI. - La Ville de Paris s'est engagée dans toutes ses politiques publiques depuis plusieurs années à la prise en compte systématique des questions de genre. Elles visent, selon l'orientation qu'on leur donne, soit des politiques de solidarité et de cohésion sociale, soit des politiques d'urbanisme favorisant un aménagement du territoire et de l'espace public plus inclusif. En effet, les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même manière les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs.

C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite reconquérir l'espace public pour l'égalité et la mixité, afin d'en finir avec une division genrée de l'espace public plus que datée. Dans cette optique, trois guides ont été produits. Le dernier vient d'être publié en juin. Cet outil doit contribuer à développer une culture de l'égalité dans l'urbanisme et dans l'animation de l'espace public. Il s'agit là de mieux investir l'espace social en restituant aux femmes et aux minorités de genre toute leur place dans l'espace public.

L'urbanisme sur lequel porte ce dernier guide est, dans ce cadre, un chantier prioritaire, tant le retard est grand. Le constat est sans appel : alors que les écoles d'architecture sont composées à plus de 40 % d'étudiantes, elles ne sont plus que 10 % parmi les responsables d'agence. Ces chiffres sont révélateurs des disparités qui persistent, y compris dans notre ville, qui a été et qui est encore en très grande partie conçue par et pour des hommes, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'urbanisme, mais aussi sur l'espace public, les hommes ayant conçu les espaces selon leurs propres perceptions et leurs propres vécus. Or, l'environnement urbain influence nos sens et nos comportements, il est donc déterminant d'adopter une approche égalitaire et inclusive.

En parallèle de cette action au long cours, la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement œuvrent au quotidien pour proposer une meilleure répartition des usages dans les espaces publics, qu'il s'agisse de nos rues ou de nos équipements publics. C'est peut-être de cela qu'Alexandra CORDEBARD va nous parler. En témoignent les aménagements de cours Oasis dans nos écoles publiques, qui redéfinissent les modalités de partage de la cour d'école entre garçons et filles. Leur objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous et toutes. En effet, certains aménagements, on le sait et on le voit, aident plus spontanément un partage mixte de l'espace : espaces verts accessibles, jeux d'escalade, espaces modulables pour pratiquer des jeux choisis collectivement par les élèves, et pas quasiment 100 % de la cour utilisée au "foot" par des garçons.

En témoignent aussi nos actions pour inclure les femmes dans les concertations en matière d'aménagement des espaces publics, comme les marches exploratoires dédiées, pour que soient mieux identifiées et prises en compte leurs attentes et leurs aspirations. Ces marches nous permettent de parcourir la ville pour la rendre plus sûre et plus accueillante, de revisiter le cadre bâti et les espaces publics afin qu'ils soient davantage accessibles aux habitantes, et de solliciter l'avis des femmes en leur confiant l'élaboration de diagnostic sur leur cadre de vie. Dans le 14e, c'est notamment ce que nous avons fait sur les concertations des places Brancusi et Denfert-Rochereau.

Enfin, en cohérence avec nos objectifs de politique publique sur les questions de genre, le tissu associatif parisien s'investit à travers différentes actions, qui vont de l'accompagnement des marches exploratoires, que j'évoquais, à la prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif, en passant par l'"empowerment" des femmes des quartiers populaires, mais aussi des pratiques sportives dans l'espace public, vélos, rollers, et "foot", et sensibilisation des jeunes. C'est de ces associations que ce projet de délibération parle. J'en profite pour souligner ici l'association "Tatane", qui organise dans le 14e arrondissement des matchs en mixité en quartier "politique de la ville".

Mes chers collègues, à travers l'ensemble de ces outils et de ces actions, l'enjeu est de faire la ville ensemble pour favoriser la mixité en permettant la conquête de l'espace public par les femmes afin qu'elles s'y sentent enfin à leur place.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Comme vous l'avez compris, je suis un peu dans l'improvisation, mais ce sujet est vraiment important dans beaucoup de nos quartiers.

Je voudrais dire que, comme maire - et comme tous mes collègues, j'imagine -, je n'arrive pas à me résoudre au fait que la ville soit moins hospitalière pour les femmes dans un certain nombre de quartiers. Mélody TONOLLI l'a bien décrit, nous avons de nouveaux outils pour identifier ces lieux, et les marches exploratoires et les consultations de femmes à toutes les heures de la journée, et notamment de la soirée, nous ont permis d'identifier des aménagements qui pourraient les rendre plus confortables.

Au-delà, les dispositifs d'aménagement doivent impérativement s'associer à d'autres actions, et notamment l'action de notre police municipale, qui s'est engagée résolument dans le fait de faire respecter les règles et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public. Ces dispositifs doivent également être accompagnés d'une forme de conscience collective qui fait que nous n'admettrions plus que les moments où jeunes filles, femmes et femmes plus âgées doivent se déplacer dans la ville ou dans les transports seules peuvent devenir des moments véritablement angoissants, que c'est finalement passé dans les mœurs. Nous devons réussir à lutter contre cette culture, qui est tout bonnement insupportable.

Tous les outils sont utiles, mais, surtout, je crois qu'une culture de la non-violence - nous en avons beaucoup parlé ces derniers temps -, une culture du respect doit se développer, et nous, femmes politiques, devons le porter avec force au moment où nous pouvons donner de la voix.

Merci, Madame BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie pour vos interventions et pour votre travail au quotidien au service des droits des femmes dans vos arrondissements respectifs.

Ce projet de délibération vise donc à soutenir 16 associations à hauteur de 50.000 euros pour des actions qui visent la conquête de l'espace public par les Parisiennes. C'est un objectif clé pour l'égalité, l'inclusion, la mixité et la lutte contre toutes les violences, particulièrement contre les violences sexistes et sexuelles, car il s'agit de favoriser le droit des femmes à la sphère publique, leur droit et leur liberté de circuler, de faire du sport, de flâner, de s'exprimer en tout lieu et à toute heure, dans la tenue de leur choix, sans être repoussées vers la sphère privée parce que discriminées, menacées ou harcelées.

La seule approche répressive en ce sens ne suffit pas et il faut favoriser la présence et l'expression des Parisiennes dans l'espace public. Cela passe par des actions comme celles de "A places égales" avec les marches exploratoires de femmes, celles de "Consentis" en milieu festif, de "Tu vis ! Tu dis !" à travers le sport ou "Tatane", que vous avez citée, de "Womenability" auprès des jeunes filles, ou encore les actions d'associations comme "Archipélia", "Quartiers du monde" qui s'emparent de la question de la participation citoyenne des Parisiennes les plus éloignées de la vie publique.

Il y a un véritable cercle vertueux, je le pense, pour toutes et tous, dès lors que les collectivités chaussent les lunettes du genre et adoptent une approche intégrée pour les aménagements et l'animation de l'espace public. C'est un cercle vertueux pour la mixité, et un cercle vertueux aussi pour l'inclusion de toutes et tous. Mieux appréhender la place des femmes dans la ville, c'est aussi mieux appréhender celle des personnes L.G.B.T.Q.I., des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. C'est ce que nous constatons après près de dix ans maintenant de réflexions et d'expérimentations à la Ville de Paris dans un champ d'action qui était, il y a encore quelques années, un continent inexploré des politiques publiques.

Je tiens à remercier le premier adjoint en charge de l'urbanisme, Emmanuel GRÉGOIRE, et les services également, qui se sont emparés avec nous de ces questionnements, poussés par les associations féministes et les Parisiennes qui refusent le harcèlement de rue et toutes les formes de violences sexuelles et sexistes dans l'espace public. Ensemble, nous avons pu réunir les intelligences, passer en revue les initiatives pionnières, celles en Europe ou ailleurs en France, nous avons mis en place des stratégies de sensibilisation, de formation des directions, des professionnels, et de mobilisation des habitantes - encore dernièrement d'ailleurs, avec le dispositif "Embellir votre quartier", porté par Jacques BAUDRIER.

Nous avons publié deux guides déjà, devenus des références pour les professionnels de l'urbanisme, et nous venons en effet de lancer un troisième guide le 22 juin dernier au Pavillon de l'Arsenal avec Emmanuel GRÉGOIRE, et il nous est déjà beaucoup demandé. La question est maintenant intégrée dans le programme "Héritage" des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et le réflexe est pris pour les grands projets urbains.

Nous avons donc engagé un mouvement d'innovation et de modernisation de nos politiques publiques, dont je suis très fière, qui a d'ailleurs été récompensé par un prix Territoria de l'innovation publique.

Bien entendu, il reste beaucoup à faire, notamment concernant la lutte contre les violences faites aux femmes dans l'espace public. Cela ne règle pas tout, mais c'est pourtant extrêmement important. Je vous confirme, Madame la Maire du 10e, que nous faisons tout avec Nicolas NORDMAN pour que cette lutte soit prioritaire aussi bien dans la police municipale que dans le cadre de nos politiques partenariales avec les autorités de l'Etat, notamment avec la police nationale. Nous en reparlerons d'ailleurs le 25 novembre, puisque nous dédierons ce jour avec la Ville de Paris à la lutte contre les violences sexuelles, et, bien entendu, dans la préparation des grands événements populaires pour lesquels la sécurité et la participation des femmes restent une question à traiter en tant que telle et pour laquelle nous sommes très mobilisés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande de votes d'articles disjoints par le groupe Changer Paris, je vais donc vous proposer de mettre aux voix les articles 5, 7 et 15, puis le reste du projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 15 est adopté. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 24 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 24).

Je vous en remercie.

2023 DJS 75 - Subventions (216.500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 75. C'est un amendement technique, Madame BIDARD ? Manifestement, oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 157 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 157 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 75 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DSJ 75).

2023 DJS 76 - Subventions (281.000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 76, qui porte sur des subventions, conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.

La parole est à Nathalie MAQUOI. Non, la parole est à Laurent SOREL. Je n'y suis pour rien, sur l'ordre.

M. Laurent SOREL. - J'ai voulu m'inscrire sur ce projet de délibération non pas parce que j'ai quelque chose à lui reprocher…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cette séance est assez "rigolote", objectivement.

M. Laurent SOREL. - Je n'ai pas tout suivi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cela ne m'a pas totalement échappé. Je vous propose un immense effort de concentration collective. A ce stade, nous serons encore ensemble vendredi soir à minuit et demi. Notez bien que j'adore l'idée, mais nous devrions pouvoir arriver à accélérer.

C'est le projet DJS 76, vous ne savez pas ce sur quoi il porte ?

M. Laurent SOREL. - Si, je sais absolument ce qu'il traite.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous ne voulez pas intervenir ?

M. Laurent SOREL. - Si, je veux intervenir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Dans ce cas, nous sommes partis !

M. Laurent SOREL. - Les 73 associations qui sont financées ont des projets allant de faciliter l'accès à la culture, à la pratique sportive ou aux vacances, et nous sommes évidemment loin d'en faire assez, en particulier dans cette période de désengagement de la Région et de l'Etat.

Pourtant, ce genre de projets en direction de la jeunesse sont importants. Quand on parle de politique en direction de la jeunesse aujourd'hui, on a forcément en tête les chiffres donnés par les Ministères de la Justice et de l'Intérieur : 30 % des interpellés seraient des mineurs et la moyenne d'âge serait de 17 ans. C'est le moment de se rappeler que les jeunes, en particulier les mineurs, peuvent commettre des délits, certes, mais qu'ils sont avant tout des citoyens en construction.

Alors que le Ministre de la Justice appelle à une réponse judiciaire rapide, ferme et systématique, c'est le moment de rappeler un des principes de la République : la séparation des pouvoirs. Le judiciaire ne doit pas être aux ordres de l'exécutif, et encore moins de la police. Quitte à en appeler à la défense de la République, autant en défendre aussi les principes les plus fondamentaux.

C'est aussi le moment de rappeler que les jeunes ne doivent pas être considérés, comme ils le sont trop souvent, comme une classe dangereuse, à dresser, à civiliser, ou, comme le dit un syndicat majoritaire de la police, comme "des hordes de sauvages", "des nuisibles", de la "chienlit". Bref, pour certains dans la police, la jeunesse populaire idéale est une jeunesse bien sage, à genoux, les mains sur la tête, comme les lycéens de Mantes-la-Jolie.

Petit rappel supplémentaire, depuis 2002, ce ne sont pas moins de six textes de loi sur la délinquance des jeunes qui ont été votés. On l'oublie trop souvent ou on regarde ailleurs, mais aujourd'hui ce sont des milliers de jeunes qui passent devant les tribunaux en comparution immédiate. C'est de l'abattage, ce n'est pas de la justice. Pour une paire de baskets, certains se prennent plusieurs mois. Pour avoir été pris à proximité de lieux de pillage, même sans preuve tangible, certains se prennent du ferme. On sort de l'individualité de la peine, c'est de la punition collective. C'est sous la pression de l'exécutif que cela se fait, vu que le Ministre de la Justice a demandé explicitement dans une circulaire des déferrements systématiques et que les procureurs requièrent des mesures de sécurité.

Encore une fois, pas de faux débat, il ne s'agit pas de dire qu'un jeune commettant un délit au regard de la loi ne doit pas être jugé. Toutefois, si on parle de justice, et non de punition, la peine doit être adaptée au regard du délit, de l'âge et de toute une série d'autres considérations, pas pour faire un exemple, ni pour se venger, ni par volonté sadique de châtier. C'est d'ailleurs une des conditions d'un retour au calme durable.

Bref, il est temps de rompre avec cette conception de la jeunesse comme une classe dangereuse qu'il faudrait dresser. Quand ce ne sont pas des jeunes des classes populaires qui sont montrés du doigt, ce sont leurs parents. Notre rapport à la jeunesse doit d'abord être de l'accompagner, de lui donner les moyens de son émancipation et de son autonomie. C'est pour cela qu'il faut mettre les moyens dans notre politique en direction de la jeunesse, pas parce qu'on se dit que, si on ne met pas de l'argent, les jeunes vont tout casser. Ce ne sont pas des animaux, ce ne sont pas des bêtes, ce ne sont pas des sauvages - pardon pour les animaux et les bêtes, d'ailleurs, ce n'est pas ainsi qu'il faut voir les choses.

Mettons les moyens et votons ce projet de délibération qui va dans le bon sens, mais surtout soyons conscients qu'il faudrait faire bien mieux que ce qui est fait actuellement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Laurent SOREL. - Vous voyez, je savais bien de quoi cela parlait.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - En effet.

La parole est maintenant à François CONNAULT.

M. François CONNAULT. - Madame la Maire, mes chers collègues, par cette intervention je souhaite évoquer l'article 73 et le projet de subvention de 6.000 euros destiné à l'association "Tous en colo".

Je me permets de vous résumer succinctement l'objet de cette association. Elle propose des séjours pour tous qui sont inclusifs et écoresponsables pour les jeunes. Malgré l'usage de ce néologisme barbare, l'intérêt de cet objectif ne saurait être contesté, puisque plus de 15 % des jeunes Parisiens ne partent en effet jamais en vacances. Surtout, les colonies de vacances présentent l'intérêt de découvrir la vie en société, tout en créant un esprit de cohorte en mélangeant les jeunes issus de tous les horizons. Les récents événements montrent que la jeunesse de notre pays a besoin plus que jamais de lieux d'éducation, de lieux de transmission bienveillante, que les jeunes ont besoin plus que jamais de se mélanger, de vivre ensemble, de jouer ensemble.

Néanmoins, en l'espèce, c'est le projet éducatif de l'association qui interpelle. A ce propos, le site internet indique que ce sont les jeunes qui élaborent le planning. Ils ont la liberté de faire ce qui leur plaît, les séjours s'adaptent au rythme et envies de chacun. Ce serait, en somme, le paradis pour les chantres de l'éducation positive, où tout serait à la carte. Or, il n'y a de liberté qu'avec un cadre fait de normes et de règles communes. C'est à l'intérieur de ce cadre que tous peuvent s'épanouir. L'association écrit qu'il ne vient à l'idée de personne d'imposer à une personne adulte une heure de lever ou une heure de coucher, un emploi du temps ou des activités. Or, c'est justement parce que nous autres, adultes, avons un cadre, que ce soient des cadres professionnels, sociaux ou familiaux, que la vie en société est possible.

La colonie de vacances étant le cadre idéal pour un apprentissage de la vie en société, l'association "Tous en colo" où tout serait à la carte ne répond donc pas à ce qui doit être l'objectif. La liberté, ce n'est pas "Après moi le désert", ce n'est pas un individualisme où chacun déjeune à l'heure qu'il veut, où chacun participe comme il veut à la vie collective. Le b.a.-ba de la philosophie politique, c'est de réaliser que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Difficile, en effet, de susciter un esprit de cohorte et de faire société si chacun fait bande à part. Tous les sports obéissent à des règles sur les terrains, elles en sont même les conditions.

Dans un autre domaine, la Ville de Paris vient d'annoncer un code de la rue qui comportera des règles élémentaires destinées à apaiser et à sécuriser le partage de l'espace public, quitte à multiplier les contraventions et le recours à la vidéo-verbalisation. Je ne me prononcerai pas sur les règles contenues dans ce code de la rue, ce sera l'objet de débats ultérieurs, mais le fait même qu'il soit proposé confirme qu'il est difficile de parler de liberté si elle se limite à avoir des droits et non des devoirs.

Pour en revenir au projet éducatif de l'association "Tous en colo", oui, l'apprentissage de la vie en société peut impliquer de donner un cadre aux adolescents, mais, rassurez-vous, ils s'en remettront. A l'inverse, l'absence de limites dessert leur émancipation et leur développement, car, si tout est possible, alors tout devient fade et sans intérêt. Il en va de même pour chacun d'entre nous et en premier lieu pour nos adolescents, dont l'autonomie est certes réelle, mais qui doivent être accompagnés pour découvrir ce dont ils ont envie, pour susciter leur curiosité, élargir leur esprit et leurs centres d'intérêt.

Bienveillance et pédagogie ne doivent pas être synonymes de laxisme et d'absence de règles. Pour ces raisons, nous demandons un vote distinct sur l'article 73 et voterons contre le projet de subvention au profit de l'association "Tous en colo".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chers collègues, pour vos interventions.

Je vais commencer par revenir au fond de ce projet de délibération, qui vise à attribuer 281.000 euros à 73 associations portant des projets avec et pour les jeunes, pour faciliter leur accès à la culture, au sport, et leur permettre de partir en vacances. C'est un enjeu de premier plan. A un an des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, alors que le coût est le principal frein d'accès aux activités culturelles pour les jeunes de 18 à 30 ans et que 65.000 jeunes Parisiennes et Parisiens ne sont jamais partis en vacances, il s'agit pour nous, je le crois, d'un enjeu de santé mentale.

Pour répondre à tous ces enjeux, nous avons de nombreux dispositifs, que vous connaissez, comme le "Pass Jeunes", "Talents 2024", "Paris Jeunes Vacances", dont les succès depuis la crise Covid sont exponentiels. Je rappelle simplement que nous distribuons cette année 100.000 "Pass Jeunes" au lieu de 25.000 avant la crise, et que le nombre de dossiers reçus pour "Paris Jeunes Vacances" a déjà doublé sur les six premiers mois de l'année 2023 par rapport à l'année précédente. Les jeunes se tournent donc massivement vers nous, vers le service public, face à la situation de précarité dans laquelle ils et elles se trouvent.

Au-delà de nos dispositifs, il est donc essentiel de soutenir les acteurs locaux et les associations de territoire qui développent des projets très concrets pour répondre aux attentes des jeunes en matière de pratiques culturelles,

sportives et de séjours. C'est tout l'objet de ce projet de délibération, avec 73 associations dont les projets sont pour la plupart récurrents et inscrits, d'ailleurs, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Sur la jeune association "Tous.tes en colo", je pense que vous avez convaincu beaucoup d'entre nous de voter pour, car c'est une très belle et jeune association qui a un projet original d'éducation populaire. Oui, nous assumons de chercher à diversifier les offres pour qu'elles correspondent à tous les jeunes dans leur diversité, cela va donc des scouts à "Tous.tes en colo". Dans ce cadre, je suis très heureuse que nous vous proposions d'augmenter la subvention pour "Tous.tes en colo", qui propose de co-construire avec les jeunes. C'est vraiment un principe de base de l'éducation populaire.

Pour répondre à l'autre intervention, je voudrais rappeler un élément qui me semble important. Après le Covid, nous avions eu les chiffres des études : 25 % des jeunes ont des pensées suicidaires. Ce taux n'a jamais été aussi élevé et il est bien au-dessus de tout le reste de la population. Je pense qu'il faut bien comprendre cette situation pour comprendre ce qu'il se passe actuellement.

Pour le reste, puisque ce n'est pas précisément l'objet de ce projet de délibération, je préfère me réjouir de l'augmentation des projets déposés pour permettre aux jeunes de partir en vacances. Je pense qu'il y a une prise de conscience sur cette importance. 33.000 euros de ces 281.000 euros sont consacrés aux départs en vacances, avec une augmentation par rapport à 2022, notamment pour "Jeunesse sportive et culturelle Pitray-Olier" dans le 6e, "Paris des Faubourgs" dans le 10e, "Oasis 18" dans le 18e, qui font des propositions pour permettre le départ des jeunes.

Enfin, je remercie celles et ceux qui ont voté le budget supplémentaire ce matin, qui réaffirme un engagement pour la jeunesse avec 75.000 euros en plus pour le dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous avons été saisis d'une demande de vote disjoint sur l'article 73.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 73 du projet de délibération DJS 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 73 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 76 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 76).

2023 DJS 80 - Centres Paris Anim' Arras et Censier (5e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Actisce".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 80, qui concerne les centres Paris Anim' Arras et Censier dans le 5e arrondissement. Cette fois, la parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'interviens pour introduire la réflexion des écologistes concernant la gestion des centres Paris Anim'. Personne ici ne sera surpris, nous sommes déjà intervenus avec Sylvain RAIFAUD et nous avions déjà suggéré il y a quelques mois des pistes d'évolution à l'Exécutif. Comme nous sentons que, pour convaincre, il faut entrer dans le détail et le prouver par des faits, je vais me risquer à cet exercice aujourd'hui.

Mon objectif est de vous convaincre que la mise en concurrence dans le cadre de procédures de marché public ou de D.S.P. n'est ni opérant ni efficace pour que les centres Paris Anim' répondent à la diversité des besoins des Parisiens, à la diversité des territoires, à leurs problématiques, à l'enjeu de faire du commun dans une société qui commence à être très clivée, dans un quotidien souvent difficile pour celles et ceux qui ne disposent pas suffisamment de ressources économiques, sociales ou culturelles. Bien sûr, il y a des choses que nous partageons avec l'Exécutif, notamment la volonté de nous inscrire dans une démarche d'éducation populaire, mais, pour que celle-ci ait du sens au XXIe siècle, il faut accepter de laisser l'initiative à celles et ceux qui la pratiquent au quotidien, qui réfléchissent, l'expérimentent, et le faire en dialogue avec eux.

Commençons par reprendre les arguments avancés par l'Exécutif pour justifier un mode de gestion des équipements jeunesse en D.S.P. et confrontons-les un par un, au réel, sur la base des documents nombreux qui ont été transmis à tous les Conseillers et Conseillères de Paris.

Premier argument : la D.S.P. permet une mise en concurrence. Faux. Par exemple, dans le cas qui nous est présenté, un seul candidat a répondu. Je précise d'ailleurs tout de suite que ce n'est pas un problème pour les écologistes, cela démontre simplement que nous pourrions avoir un autre dialogue avec les gestionnaires des centres que des procédures qui durent un an et demi, qui demandent la production de centaines de pages, qui occupent à temps plein des agents de service public de deux directions à faire des tableaux, qui fait un dialogue très formel à coups de questions, de réponses, d'auditions, et tout cela pour arriver au résultat suivant, si on prend l'exemple du 5e arrondissement, sur le sujet de la jeunesse.

Pour le centre Arras, l'accueil des jeunes se fera dans un point d'information jeunesse. Selon le rapport qui nous est fourni - c'est le rapport de la Maire -, il est minimal et conforme à un point d'information jeunesse, mais pas à un accueil informel. Le même rapport reconnaît que les locaux du centre ne sont pas entièrement adaptés à l'accueil informel, ce qui est vrai. La Ville a donc un cahier des charges, mais elle passe commande d'une prestation dont elle reconnaît elle-même que les locaux ne sont pas adaptés pour qu'elle puisse se tenir dans de bonnes conditions.

Le deuxième argument de l'Exécutif pour justifier les procédures de D.S.P. est de dire que le service public sera le même partout, pour tous les jeunes sur le territoire. Pourtant, ce n'est pas vrai dans le 5e. A Arras, l'accueil informel du point d'information jeunesse se déroulera dix heures par semaine, pour des jeunes de 14 à 25 ans, le samedi de 12 heures 30 à 16 heures 30, le mercredi de 14 heures à 17 heures, et le vendredi de 19 heures à 22 heures. Bref, nous sommes à peu près persuadés que le porteur de projets aurait sûrement imaginé, avec les mêmes moyens dédiés, quelque chose de mieux adapté à ses locaux et allant dans le sens d'une politique jeunesse si on lui en avait laissé la possibilité.

La Ville souligne aussi dans son cahier des charges vouloir développer des activités d'insertion. Beaucoup de choses sont possibles derrière ces appellations. Les centres du 5e accompagnent 28 habitants en français et en langues étrangères six heures par semaine, organisent des goûters intergénérationnels pour permettre aux personnes âgées de rencontrer un élu d'arrondissement et un professionnel, ainsi que trois ateliers de soutien scolaire d'une heure et demie. A juste titre, le rapport souligne que, même si l'offre existe et qu'elle est satisfaisante, elle est minimale.

Nous sommes d'accord que c'est une demande de la Ville et, souvent, des mairies d'arrondissement - quelle que soit leur couleur politique, ce n'est pas le sujet ici -, qui ont conscience de l'apport des centres Paris Anim' dans les réseaux de solidarité. Vous nous proposez donc de signer pour cinq ans une offre insuffisante, avec impossibilité de revenir dessus, puisque c'est un contrat de D.S.P. Vous nous direz peut-être que nous pourrons faire des avenants pour les améliorer, mais quelle perte de temps pour les habitants.

C'est pour cela, parce que ce n'est pas fantastique et parce qu'on n'aura pas la possibilité de revenir dessus, que nous vous demandons de retirer ce projet de délibération. Sinon, nous ne le voterons pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chère collègue.

Je crois comprendre que vous n'intervenez pas directement sur l'objet de ce projet de délibération, qui permet de conventionner avec l'association "Actisce" une délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' du 5e arrondissement, les C.P.A. Arras et Censier, pour une durée de cinq ans à partir du 1er septembre 2023. C'est un choix du 5e arrondissement, qui, rappelons-le, a délibéré en séance du 29 novembre 2021 pour le choix de la délégation de service public comme mode de gestion des centres Paris Anim', puisqu'ils sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité. Il s'agit de l'aboutissement d'une procédure initiée il y a deux ans afin de permettre une continuité de service public à partir du 1er septembre prochain, puisque l'actuelle délégation de service public prend fin le 31 août.

Votre intervention, chère Nathalie MAQUOI, s'inscrit en écho à celle que vous aviez faite lors de la séance de mars dernier sur les deux projets de délibération, similaire à un vœu rattaché. Ma réponse fera donc également écho à celle que j'avais pu vous faire alors.

Comme je vous l'indiquais en mars, je partage avec vous l'ambition de renforcer la dynamique d'éducation populaire dans nos centres Paris Anim' jeunesse et intergénérationnels. Je crois même que, au vu de l'actualité, c'est un euphémisme de dire que nous avons impérativement besoin de plus de service public et de plus d'éducation populaire. Les associations gestionnaires que j'ai pu réunir en urgence hier à midi, d'ailleurs, ne m'ont pas dit autre chose.

Au passage, il n'est pas inutile de rappeler que, si la Ville de Paris passe aujourd'hui par la commande publique pour la gestion des équipements, c'est précisément pour pouvoir faire appel à ces associations d'éducation populaire et s'appuyer sur leur compétence afin de permettre l'animation du quartier, l'information jeunesse et la mise en place des loisirs éducatifs.

Un deuxième paramètre important à rappeler, c'est que les Parisiennes et les Parisiens sont très attachés à l'offre d'activité proposée dans ces équipements. Il faut pouvoir répondre à cette demande des usagères et des usagers en facilitant notamment l'accès des plus modestes. Vous n'en avez pas parlé, mais c'est un élément central, c'est le sens de la tarification sur la base du quotient familial ou encore de la tarification jeune. Ce sont autant de mesures que nous ne pouvons imposer en droit que dans le cadre de la commande publique.

Du reste, aucune activité dans les espaces Paris Jeunes, pourtant tous gérés en marché public, n'est payante. Toutes les activités des E.P.J. consistent à construire des projets avec les jeunes pour leur ouvrir des espaces de parole et faciliter le dialogue avec les institutions, ou encore organiser concrètement les séjours collectifs de vacances. Cela, aussi, nous ne pouvons l'imposer que dans le cadre de la commande publique. Nous avons donc là des projets d'équipements totalement tournés vers l'éducation populaire, et gérés dans le cadre de la commande publique, c'est vrai.

Enfin, pour ces marchés publics comme pour les D.S.P., un dialogue de gestion existe pour faire un point régulier avec les associations gestionnaires sur les orientations de programmation et les priorités parisiennes, mais aussi les priorités locales, notamment celles discutées avec les arrondissements. Ce n'est donc pas parce qu'il y a une commande publique et un cahier des charges que les projets sont figés et que ni les associations ni les maires d'arrondissement ont la possibilité d'adapter les projets aux réalités et besoins de territoire.

Cela étant dit, vous avez évoqué un modèle alternatif la dernière fois, adopté par la Ville de Lyon, basé sur des conventions d'occupation de domaine public à titre gratuit, des conventions d'objectifs et des subventions. J'ai donc demandé aux services de la Ville de Paris de regarder plus en détail ce modèle en se rapprochant de leurs homologues de Lyon, et il en ressort les premières remarques suivantes.

D'abord, l'activité des M.J.C. lyonnaises est certes à but non lucratif, mais avec des activités payantes, une grille tarifaire et des salariés permanents. Au sens du Code général de la propriété des personnes publiques, il s'agit là d'une activité économique qui doit donner lieu à une mise en concurrence et une redevance, ce qui n'est pas le cas à Lyon. Nous ne savons pas encore sur quel fondement juridique la Ville de Lyon se base pour déroger à ces dispositions.

Ensuite, la Ville de Lyon détermine à la base l'activité attendue dans les locaux, à savoir celle relevant d'une M.J.C., et elle les met gratuitement à disposition d'une association. L'ensemble pourrait relever de l'expression d'un besoin monnayant un prix, donc de la commande publique. Tout cela reste bien sûr à creuser et il nous faut le faire sereinement et proprement.

Dans l'attente, je vous invite à voter pour ce projet de délibération et la continuité du service public dans les centres Paris Anim' du 5e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 80). Merci beaucoup.

2023 DJS 81 - Centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 81 qui concerne le centre Paris Anim' "Maison des ensembles" dans le 12e arrondissement.

La parole est de nouveau à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous continuons donc le débat sur les centres Paris Anim'. J'ai d'abord bien noté, chère Hélène BIDARD, que les mairies d'arrondissement étaient prépondérantes dans le choix des gestionnaires, nous en reparlerons.

Ensuite, je voudrais vous informer qu'il y a aujourd'hui un équipement de la Ville de Paris dans le 20e arrondissement qui s'appelle "Les plateaux sauvages", dont les activités se font au quotient familial, respectant la tarification sociale, sur demande de la Ville, et qui est géré par convention. Bien sûr, je pense que la Direction des Affaires culturelles a fait cela "dans les clous".

Pour revenir à ce débat, et la maire du 12e interviendra après moi pour donner la position des arrondissements sur ces équipements de proximité, reprenons les arguments. Nous sommes toujours à un seul candidat pour cette offre. C'est la même démonstration, je ne vais pas la refaire. Ce n'est pas un problème pour nous, mais cela veut dire que l'argument qu'il faut mettre en concurrence pour obtenir un meilleur dialogue et un meilleur service public tombe ici aussi.

Comme nous l'avons vu avec le 5e, nous avons un deuxième argument, et vous nous l'avez d'ailleurs rappelé : le cahier des charges à l'échelle de Paris peut garantir un même service public. Je me suis livrée au même exercice, parce que je pense que vous ne m'avez pas tout à fait écoutée pour le 5e. J'ai bien parlé du rapport de gestion et du projet de délibération en disant ce qu'il se passait dans le 5e et ce que les Conseillers de Paris allaient voter pour les cinq ans à venir.

Vous vous rappelez l'accueil informel et le point information jeunesse dans le 5e dix heures par semaine ? Dans le 12e, l'accueil informel se déroule sur le T.E.P. et dans tout le centre. Il est assuré par des animateurs diplômés, dont certains sont spécialisés en vidéo. Ils ont fait le diagnostic, il ne faut pas perdre les jeunes qui ont commencé cette activité au moment de l'adolescence, où ils sont plus fragiles. Il y a aussi un animateur spécialisé en sports pour assurer un encadrement spécifique sur le T.E.P. Il n'y a donc pas de lieu spécifique, comme demandé par la Ville dans son cahier des charges, et l'accueil informel se déroule dans tout le centre. Je n'ai pas d'idée préconçue sur la question, et j'aurais envie de nuancer. Si les équipes et les jeunes trouvent que cela fonctionne mieux ainsi, alors peut-être qu'il faut les laisser faire. En même temps, cela ne respecte pas le cahier des charges de la Ville. C'est un premier paradoxe et une première interrogation pour l'Exécutif.

Les projets spécifiques à destination des jeunes, c'est de la dentelle. Cela emprunte à la démarche de l'éducation populaire qui est de partir des envies exprimées, de faire avec, de confronter pour grandir par le projet avec des ressources extérieures et en prônant l'ouverture. Bref, c'est du fait-maison, du cousu main, très loin de ce qu'on lit dans les cahiers des charges. D'ailleurs, la description de la montée en charge du point d'information jeunesse est riche de propositions diverses. Il y en a une qui est très intéressante, celle de faire un point d'information jeunesse mobile. Je vous rassure, ce n'est pas dans le cahier des charges non plus. Cela coûte aussi un peu d'argent de faire ce choix pour le candidat qui répond.

Il y a aussi des activités spécifiques à destination des collégiens et des lycéens en juin. Là non plus, ce n'est pas du tout dans le cahier des charges. Nous sommes nombreux et nombreuses ici à avoir constaté que l'école s'arrête parfois tôt en juin pour les collégiens et que cette prise en compte de la réalité parisienne peut être une bonne chose pour les parents. D'ailleurs, elle pourrait être prise en compte dans le modèle économique, si ce n'était pas organisé par un cahier des charges serré par la Ville. Nous avons également pu constater ces derniers jours qu'il y avait besoin d'adultes référents formés pour échanger avec les jeunes, et notamment quand il n'y a pas école.

Je pourrais vous détailler les 200 pages, mais je vous invite à lire un rapport ou deux pour comparer avec ce que je raconte. La note est bien supérieure pour le 12e, elle arrive à 8, ce qui est une très bonne note. La candidature comprend beaucoup de choses innovantes qui pourraient inspirer les réflexions de la Ville, mais cela prend bien sûr une part du budget. Imaginons qu'il y ait eu un autre candidat dans cette procédure qui respectait parfaitement le cahier des charges. Comme la note financière pèse à 45 %, il aurait sûrement emporté le marché et nous n'aurions rien pu faire, même si la qualité du projet était moins bonne. La Ville aurait ainsi perdu l'expérimentation, l'originalité, le faire avec.

C'est aussi parce que cette note est bonne et parce que cela apporte de l'innovation dans le 12e que les écologistes vont le voter, parce que cela ouvre un champ des possibles pour les jeunes.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE, la maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite bien entendu évoquer la convention de délégation de service public relative à la gestion de la Maison des Ensembles. J'ai déjà eu l'occasion de réaffirmer mon attachement à l'éducation populaire, cela a été rappelé ici, notamment lors des attaques injustes portées à l'encontre de la "Ligue de l'enseignement" sur l'un de ses piliers, la laïcité.

L'actualité - la mort d'un mineur, les nuits difficiles que nous vivons, une école du 12e ciblée - ébranle une nouvelle fois notre pacte républicain. Ces événements malheureux me convainquent d'autant plus de l'importance de soutenir les projets portés par l'éducation populaire, souvent au cœur des quartiers, en contact direct avec notre

jeunesse. C'est notamment le cas de la "Ligue" et de son vélo cargo pour l'aller vers, comme l'a rappelé Nathalie MAQUOI.

La colère qui s'est exprimée dans nos rues a fait de premières victimes, les dégâts causés par ces dégradations seront malheureusement supportés par celles et ceux qui subissent trop souvent les injustices du quotidien.

Quelle réponse pouvons-nous apporter ? Quel peut être notre rôle pour prévenir la fragilisation de notre société, et se battre contre son délitement ? La réponse ne peut être uniquement sécuritaire.

Je suis convaincue que l'éducation populaire constitue une ressource essentielle dans laquelle nous pouvons puiser, pour construire des rapports sociaux enrichis et apaisés.

En proposant un projet en phase avec les enjeux majeurs de notre société, en mettant l'accent sur l'écologie et les mobilités douces, le partage ou l'accompagnement des jeunes, la "Ligue de l'enseignement" s'inscrit dans un projet d'avenir construit autour d'un héritage solide et de valeurs que nous partageons toutes et tous. En tout cas, je l'espère.

L'éducation populaire se fonde sur l'accompagnement de l'évolution de l'individu et la structuration de son opinion et de son action dans son environnement collectif, confrontés à de nombreux enjeux, mais également de nombreuses dérives.

En cohérence avec les défis de notre temps, la "Ligue" a proposé dans ce projet la création du vestiaire, qu'elle définit comme étant un nouveau lieu dédié au croisement de la création vidéo et de l'éducation à l'image et à l'information.

Le rôle des réseaux sociaux dans les troubles que nous avons connus dernièrement est indéniable, et la nécessité de prévenir ces dérives et d'apprendre aux jeunes à mieux s'informer est plus que nécessaire.

La "Ligue de l'enseignement" assure la gestion de la M.D.E., comme on l'appelle, depuis de nombreuses années. Si c'est un partenaire précieux au quotidien pour notre arrondissement et plus généralement pour la Ville de Paris, un partenaire sur lequel nous pouvons compter dans le développement de nouveaux projets, tels que le festival des fiertés lancé l'an passé - là je fais un petit clin d'œil à Mélody TONOLLI -, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister de nouveau sur la qualité de l'offre de loisirs proposée par la Maison des Ensembles à toutes les catégories d'habitantes et d'habitants de l'arrondissement, que ce soit dans le domaine du sport, des arts, ou de la culture.

La M.D.E. est aussi un lieu dans lequel nous accueillons des associations majeures, piliers de l'arrondissement, telles que la "Commune libre d'Aligre" ou "Femmes solidaires" et nous y sommes toutes et tous profondément attachés.

Je tenais à marquer ma satisfaction et mon entier soutien à cet acteur et à son engagement dans le quartier d'Aligre et au-delà dans le 12e arrondissement.

Je vous remercie.

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chère Nathalie MAQUOI, j'ai du mal à comprendre la logique de vos explications de vote, mais ce projet de délibération est en tout point similaire au précédent, puisqu'il s'agit une nouvelle fois de conventionner une délégation de service public, cette fois-ci avec "la Ligue de l'enseignement", pour la gestion du centre Paris Anim' "Maison des Ensembles" dans le 12e arrondissement.

Là encore, il s'agit de l'aboutissement d'une procédure initiée il y a deux ans, comme celle d'avant, en 2021, pour permettre la continuité du service public au 1er septembre 2023, comme la précédente, l'actuelle D.S.P. prenant fin le 31 août.

Je ne vais pas revenir sur la question et le sujet du mode de gestion, je pense y avoir répondu à l'instant.

Je voudrais m'attacher, comme vous, Madame la Maire du 12e, à souligner la qualité du projet développé par "la Ligue de l'enseignement", au C.P.A. et à la Maison des Ensembles.

A la lecture de leur rapport d'activité de la saison précédente, 2021-2022, sur les six premiers mois de l'année 2022, ce sont près de 1.100 jeunes du 12e arrondissement qui ont été accueilli.es de façon informelle, d'abord pour être accompagné.es dans leurs démarches - les rédactions de C.V., la recherche d'informations sur le logement, la santé et les offres de stage -. Je veux saluer l'outil du P.I.J. à roulettes de l'Association, qui s'inscrit dans une démarche d'aller vers que nous recherchons pour lutter contre le non-recours des jeunes à leurs droits.

Les jeunes ont aussi été accueilli.es pour se poser ou se reposer après avoir fréquenté le T.E.P. adjacent, ou encore travaillé dans l'espace de "coworking" étudiants créé au sein du C.P.A.

Nous voyons tous les jours à Q.J., au quotidien, combien cela correspond à un réel besoin des jeunes.

Je veux aussi saluer un axe fort du projet éducatif porté par "la Ligue de l'enseignement", celui de la sensibilisation à l'usage et à l'utilisation des réseaux sociaux. L'Association entend renforcer cet objectif en partant du temps de médiation effectué pendant les activités sportives et attirer les jeunes sur le T.E.P. adjacent pour désamorcer avec elles et eux des idées préconçues qui se forgent sur les réseaux sociaux, un réel enjeu. C'est pour cela que "la Ligue de l'enseignement" était avec nous dans le cadre du forum "Balance ton web" à l'Hôtel de Ville. Nous continuons de porter, en les soutenant, les projets associatifs comme celui-ci.

Au C.P.A. de la Maison des Ensembles, "la Ligue de l'enseignement" a par ailleurs veillé à ouvrir autant que possible des espaces de parole pour les jeunes, pour qu'ils et elles instruisent les débats qui les traversent. Par exemple, elle a appuyé la saison dernière, l'outil du "podcast" qui a permis aux jeunes de s'exprimer sur les nombreux sujets comme celui des cultures LGBTQI avec le "podcast" "C'est quoi mon genre ?" dans le cadre du mois de l'égalité.

Nous pourrions aussi parler longuement du projet "Une aventure à vélo", développé par un groupe de jeunes de 18 à 30 ans fréquentant le C.P.A. Maison des Ensembles, un beau projet monté en partenariat avec l'association "La sardine bleue", le conseil de quartier d'Aligre, preuve que chaque projet d'équipement s'adapte aux réalités locales et aux besoins des territoires.

Voilà donc de beaux projets d'éducation populaire, qui démontrent tout le sérieux de l'association pour la gestion du centre Paris Anim' de la Maison des Ensembles, que nous vous proposons de lui confier à nouveau, à partir du 1er septembre, pour une durée de cinq ans.

Avec la minute qu'il me reste, je voudrais saluer tous les professionnels des associations d'éducation populaire que j'ai réunis hier. Ceux d'"Actisce", ceux de "la Ligue de l'enseignement", tous ceux mobilisés aux côtés des jeunes, au quotidien, particulièrement dans ces moments difficiles.

Je voudrais en profiter pour redire toute ma sympathie, ma confiance, et un grand merci à la sous-direction jeunesse pour son travail, ses compétences et son engagement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levé, le projet de délibération DJS 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 81).

2023 DJS 82 - Centres Paris Anim' Brancion, Espace Cévennes, Sohane Benziane, Frères Voisin et théâtre Paris Plaine (15e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "M.J.C. Brancion".

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 82. Toujours des centres Paris Anim', mais cette fois dans le 15e.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, troisième D.S.P., troisième étape, le 15e arrondissement. Nous sommes amenés à nous prononcer sur l'attribution de la D.S.P. pour gérer quatre centres Paris Anim', et une originalité que j'ai découverte, très intéressante, un théâtre dans le 15e pour une durée de cinq ans.

Tout comme le 5e et le 12e, un seul candidat a rendu un dossier, même si la procédure a été une première fois déclarée irrégulière, même si la publicité de la mise en concurrence a été passée largement. Restons sur les faits, trois D.S.P., trois mises en concurrence, un seul candidat à chaque fois. Je ne vous le refais pas.

Je pense que l'on n'achète pas, pour reprendre le vocabulaire administratif, un centre Paris Anim', comme on achète, par marché, des couches pour les crèches. Cela fait trois ans que nous le disons, et nous le redirons encore.

Si nous analysons maintenant la façon dont se sont passées les discussions, je lis toujours les documents qui nous sont fournis à nous, les conseillers de Paris, nous en voyons là aussi les limites. Dans une D.S.P., la Ville doit donc acheter le meilleur service pour son cahier des charges défini. Pour cela, elle organise des séances de discussion, elle envoie des questions au préalable.

D'après le rapport de la Maire joint à ce projet de délibération, 60 questions ont été adressées au candidat. Les réponses sont arrivées avec 48 heures de retard, ont été jugées non conformes sur deux points essentiels : le nombre de semaines d'ouverture et le modèle économique.

Il a fallu plusieurs allers et retours pour obtenir une offre satisfaisante selon les critères de la procédure, mais je vous le dis, pas forcément satisfaisante pour les élus, ni manifestement pour le gestionnaire. Pour la D.S.P., il supporte seul le risque de la baisse des recettes, par exemple coucou le Covid et ce qui s'est passé, et tout le monde l'a bien en tête pour les centres Paris Anim', ou une augmentation de charges, comme cela arrive quand il y a des augmentations de prix comme en ce moment.

Vous nous expliquez aussi dans ce rapport que l'analyse du territoire faite par le candidat est insuffisante. Pourtant, on réalise que la plupart des centres Paris Anim' du 15e sont en quartier populaire. Le candidat alerte d'ailleurs la Ville sur des enjeux qui augmentent quand la précarité des habitants se fait de plus en plus importante.

Première remarque d'étonnement, plutôt qu'un cahier des charges figé, plutôt que de dire qu'il n'y a pas de lien entre les activités et le diagnostic, avez-vous pensé que votre cahier des charges, votre procédure un peu rigide, ne permettent pas de prendre en compte les besoins remontés très justement par des acteurs très impliqués ?

Par exemple, à Brancion, le vieillissement, l'augmentation de la détresse sociale, y répondre par une démarche d'éducation populaire ne coche pas forcément une des sept catégories d'activité du cahier des charges.

D'ailleurs, le candidat essaie de mettre en avant des partenariats tissés dans le domaine de la santé, on vient d'avoir un débat passionnant à ce propos, que l'on pourrait encourager dans un dialogue beaucoup plus constructif.

Deuxième remarque d'étonnement, il est souligné par le rapport de la Maire, un manque de partenariat dans le domaine du sport, notamment à l'approche des J.O.P. Ce n'est pas dans le cahier des charges. On s'interroge donc sur votre procédure et sa viabilité. Soit on demande une commande d'investir, et pourquoi pas, dans les J.O.P. et on les évalue, soit on ne le demande pas et on ne les évalue pas. Il faut aussi savoir ce que l'on fait.

Concernant l'implication des usagers, manifestement le rapport de la Maire n'est toujours pas satisfait des réponses apportées.

Concernant le projet jeunesse, je vous ai écoutés depuis trois ans. Vous positionnez Q.J. comme l'élément essentiel de la politique jeunesse parisienne. On va le questionner au prochain Conseil de Paris.

Vous reprochez dans ce rapport au candidat de créer un Q.J. d'arrondissement. On ne comprend plus. Le Q.J., c'est un modèle ou pas ?

Également, je vous avoue que quand j'ai lu l'accueil informel qui est proposé pour des jeunes de 16 à 25 ans dans le 15e, il faut une inscription préalable et une signature d'un règlement intérieur avant d'être accueilli informellement.

Je vous avoue que je ne comprends pas trop. Je ne suis pas sûre que les moyens affichés par le candidat pour réaliser cet accueil informel, pendant cinq ans, je le répète, dans cinq lieux du 15e, soient tout à fait efficaces et correspondent à ce que l'on veut dans la politique jeunesse.

Il nous dit en plus qu'il assure cet accueil informel avec des apprentis. Je croyais que dans le cahier des charges, on mettait des animateurs diplômés pour assurer cela.

Chère Hélène, crois-tu vraiment que l'on va voter en faveur de ce projet de délibération pour cinq ans, dans quelque chose déjà jugé insuffisant par le rapport de la Maire ?

Je ne détaille pas plus sur ce point. Je renvoie les conseillers de Paris à des lectures instructives. Je n'ai pas le temps de vous faire le détail en termes financiers, de ressources humaines, mais je vous invite à aller le regarder. Il y a des perles aussi.

Si je résume : un délégataire, un projet qui ne correspond pas au cahier des charges, pourtant vous nous dites qu'il faut que l'on s'inscrive dans la D.S.P., soit ! C'est pour cela que nous ne voterons pas ce projet de délibération. Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - En cinq minutes, parce que notre règlement intérieur est tout à fait formel, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je serai plus courte. Je pense avoir déjà répondu largement à la question et au débat sur le mode de gestion, lors de ma précédente réponse sur le projet de délibération DJS 80. Je ne pense pas répéter ces éléments. Je ne serai pas plus longue ici. Je vous propose de voter ce projet de délibération dont l'objet est d'assurer la continuité du service public dans les équipements jeunesse du 15e arrondissement, en suivant l'avis du Conseil d'arrondissement avec l'association "M.J.C. Brancion", que je salue et que je remercie pour son travail et son engagement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 82).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif la situation de la M.J.C. "Les Hauts de Belleville" rue du Borrégo.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - On va passer à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 13 relatif à la situation de la M.J.C. "Les Hauts de Belleville".

La parole est à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La M.J.C. des Hauts de Belleville est depuis 60 ans un acteur incontournable de l'éducation du quartier Saint-Fargeau/Télégraphe dans le 20e, de par la diversité des activités menées auprès des jeunes, mais aussi des familles dans les domaines sportifs, des droits culturels, de lutte contre la précarité alimentaire, ou encore de soutien à la parentalité.

Cette structure rencontre des difficultés financières liées à des investissements importants pour travaux réalisés en 2019, qui ont aggravé sa dette et généré une importante augmentation de ses loyers.

Si les activités du foyer de jeunes travailleurs adossé à cette M.J.C. sont à l'équilibre, la situation financière de la structure au global est menacée dans sa pérennité.

J'ai engagé des discussions avec le bailleur, "Antin Résidences", avec pour objectif un rééchelonnement de la dette et une baisse des loyers. De même, dans la perspective d'un transfert des activités du centre social ANAM, un centre C.A.F., des échanges vont débuter avec la même C.A.F. pour une éventuelle labellisation en centre social de cette M.J.C., qui possède déjà un agrément "espace de vie sociale", et qui développe des activités proches d'un centre social.

C'est pourquoi ce vœu, voté par le conseil du 20e arrondissement, propose que la Ville de Paris, l'Etat, et la Caisse d'allocations familiales accompagnent le nécessaire redressement de la M.J.C., avec plusieurs hypothèses de transformation en centre social ou en équipement jeunesse, on en parlait il y a quelques instants.

Il est aussi proposé que les discussions se poursuivent avec les bailleurs, et que la possibilité d'un rachat par un bailleur social de la Ville soit expertisée, en vue d'un rééchelonnement de la dette.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue, pour votre intervention pour ce vœu. J'y émettrai évidemment un avis favorable, car je partage avec vous toutes et tous l'inquiétude de voir la M.J.C. des Hauts de Belleville, acteur historique de ce quartier, en situation de difficulté suite à des travaux réalisés précisément pour pouvoir mieux accueillir les habitantes et habitants du 20e arrondissement.

Comme vous, je mesure combien cet espace de vie sociale, puisqu'il en a l'agrément, est fondamental pour les jeunes et les familles, a fortiori dans cette période où nous avons besoin de plus d'éducation populaire. Plus généralement dans une période où nous observons que la jeunesse est fragilisée par les crises successives, économique, sociale, comme psychologique.

La M.J.C. des Hauts de Belleville est aussi un lieu d'accès au logement pour les jeunes, puisqu'elle accueille un foyer de jeunes travailleurs et travailleuses. Il serait impensable de se passer de cette ressource face à une problématique majeure rencontrée par les jeunes Parisiennes et Parisiens, qui a de surcroît l'immense mérite de lutter aussi contre l'isolement des jeunes.

Ce vœu a donc le grand mérite de poser plusieurs pistes de perspective de redressement de la situation sur la table, et si j'osais, des questions sur le mode de gestion, qui précisément rend la chose très difficile. Il nous faudra toutes les instruire et les examiner avec plusieurs directions, puisque certaines propositions concernent aussi d'autres délégations comme celle de mon collègue Ian BROSSAT, notamment pour les sujets relatifs aux loyers et aux bailleurs.

Avis favorable bien évidemment.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 des groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 114).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien de la Ville de Paris à la constitutionnalisation de l'I.V.G.

Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au droit à l'avortement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous avons deux vœux relatifs au soutien à la Ville de Paris à la constitutionnalisation de l'I.V.G. pour le vœu n° 14. Le vœu n° 15 est relatif au soutien de la Ville de Paris au droit à l'avortement. Si l'ensemble des conseillers et conseillères en sont d'accord, je propose que les deux vœux puissent être présentés à la suite, et qu'Hélène BIDARD puisse apporter une réponse commune.

La parole est, pour commencer, à Alice COFFIN pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces dernières semaines, à deux reprises à Paris, un groupe anti-I.V.G. a mené une campagne illégale contre l'avortement en collant des "stickers", et si vous l'aviez laissé vivre sur les Velib' parisiens, la même campagne a été menée sur les vélos de Lyon.

Il faut bien comprendre que les offensives actuelles contre l'I.V.G. sont aussi le reflet de l'emprise sans cesse plus grande de l'extrême droite sur la société. Je le dis alors que ces derniers jours, on a vu des groupes armés parfois de battes de base-ball parcourir les rues de certaines villes de France au cri de "la France aux Français". Je n'ai pas entendu grand-chose contre ces troupes dans nos discussions de ce matin et je le regrette.

Ailleurs aussi, les liens entre campagne anti-I.V.G. et extrême droite sont clairs, aux États-Unis, en Hongrie, en Pologne, ou tout près de nous en Italie. J'y étais ces derniers jours pour un festival transféministe appelé "Sirocco", et les actualités sont alarmantes depuis l'arrivée au pouvoir de Georgia MELONI. Sa Ministre de la Famille et de la Natalité - c'est le titre - a ainsi déclaré au sujet de l'avortement : "Oui, malheureusement, c'est un droit".

Lien avec l'extrême droite et inquiétude encore en Espagne, où une membre du parti d'extrême droite Vox connu pour son rejet catégorique de l'avortement, a été élue la semaine dernière présidente du Parlement régional de Valence.

Ces campagnes d'I.V.G. sont criminelles, car interdire l'I.V.G., c'est tuer des femmes. Rappelons que fin mai, une femme de 33 ans est morte des suites d'une septicémie en Pologne, faute d'avoir pu avorter.

Il faut le dire, la problématique autour de l'avortement n'est pas une problématique liée à l'avortement en lui-même, mais au rapport de force entre hommes et femmes, c'est-à-dire à l'omnipotence des hommes sur les corps des femmes, dont la bataille de l'avortement est l'une des manifestations parmi d'autres.

Le 8 mai dernier, lors de l'hommage national rendu à l'avocate Gisèle Halimi, combattante pour le droit à l'avortement, Emmanuel MACRON a promis un projet de loi dans les prochains mois, afin de graver dans la Constitution la liberté des femmes à recourir à l'interruption volontaire de grossesse.

Oui, mais quand ? C'est ce que nous demandons avec ce vœu, car on attend toujours, comme on attend la panthéonisation de Gisèle Halimi, celle qui ne s'était pas trompée en mêlant au combat féministe un combat anticolonial, car derrière et encore, toujours d'extrême droite.

Je vais terminer en citant Delphine Seyrig, car il ne faut jamais se priver de la citer, lors d'une émission au plateau très masculin, elle disait : "Il est plus traumatisant, et toutes les femmes le savent, d'élever des enfants que d'avorter. Vous êtes tous des hommes là, il y a des millions de femmes en France et on est en train de discuter de savoir si on doit leur donner la liberté, si elles sont capables de prendre leurs responsabilités". Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Pour présenter le vœu n° 15, je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, partout dans le monde, les attaques se succèdent contre les droits des femmes et le droit à l'avortement. Aux Etats-Unis, la révocation de l'arrêt Roe v. Wade en 2022 a supprimé la protection fédérale de ce droit fondamental, et en quelques mois la moitié des Etats américains ont mis en place des interdictions ou des restrictions.

Plus proche, en Pologne, la jurisprudence du Tribunal constitutionnel du 22 octobre 2022 rend illégal l'avortement pour malformation grave et irréversible du fœtus, ou maladie incurable ou potentiellement mortelle pour le fœtus.

En France, de nombreuses antennes du planning familial, notamment à Paris, Bordeaux ou Strasbourg, ont fait l'objet d'attaques. A Paris, le groupe "Les Survivants" a déployé à deux reprises, fin mai et mi-juin, une campagne de collage anti-I.V.G. sur les Velib'. Cette campagne d'un autre temps est inacceptable, elle va contre la loi Veil du 17 janvier 1975, contre la loi de couverture des frais du 31 décembre 1982, et constitue un délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse et à l'accès à l'information sur l'I.V.G.

Toutes ces attaques vont à rebours du soutien largement exprimé par plus de 80 % des Français au droit à l'avortement.

C'est pourquoi nous devons absolument constitutionnaliser l'I.V.G., comme le disait Alice COFFIN et comme cela a été voté par l'Assemblée nationale et le Sénat. Nous devons être le plus ferme possible contre celles et ceux qui s'opposent à ce droit. Ils sont hors des droits de la République.

Aussi, nous demandons la dissolution du mouvement "Les Survivants". Nous souhaitons que la Ville de Paris engage une action en justice envers les responsables de cette campagne de collage anti-I.V.G.

Nous proposons de solliciter Velib' et l'opérateur "Smovengo" pour qu'en septembre soit déployé sur l'ensemble des Velib', le numéro vert pour l'aide à l'avortement, la contraception et la sexualité.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Pour répondre aux deux oratrices, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci aux groupes Communiste et Ecologiste d'avoir déposé ces vœux, qui recueilleront tous deux un avis favorable de l'Exécutif. Vous l'avez rappelé, l'engagement de la Ville de Paris en faveur du droit à l'avortement est sans ambiguïté et constant. Il s'agit du droit des femmes à disposer de leur corps, une clé de voûte de l'égalité entre les femmes et les hommes, un droit fondamental, un droit qui doit devenir constitutionnel.

Ce droit doit être protégé face aux manifestations du patriarcat, dont le groupuscule "Les Survivants" fait partie intégrante. Ce groupe, avec son site internet fait de la désinformation sur l'I.V.G. et avec des autocollants sur les Vélib', vise clairement à entraver l'accès des Parisiennes au droit à l'I.V.G. Il mérite que soit saisie la justice.

Dès les premiers agissements, les 24 et 25 mai, les services juridiques de la Ville de Paris ont travaillé avec le syndicat mixte Autolib' Velib' Métropole pour répondre juridiquement aux dégradations liées au "stickage" litigieux. Une action judiciaire de la Ville de Paris pour faire condamner les responsables est en cours. Nous demandons, avec les associations, la dissolution de ce collectif des "Survivants".

La Ville de Paris va lancer une campagne à destination des Parisiennes, réaffirmant ce droit fondamental, informant sur les lieux de prise en charge à Paris, pour vous informer sur le numéro national anonyme et gratuit 0 800 08 11 11 géré par le Planning familial.

Je me suis entretenue avec Sylvain RAIFAUD sur les possibilités d'utiliser le Vélib' pour une contre-campagne. En tant que président du syndicat Velib' Autolib' Métropole, il ne souhaite pas créer de précédent, eu égard aux convoitises publicitaires dont Vélib' fait l'objet.

Nous proposons donc au groupe communiste d'amender le vœu en ce sens et de concentrer notre action sur les supports de la Ville, les panneaux lumineux, les panneaux Clear Channel, les réseaux sociaux et sur Paris.fr.

Cette campagne sera déployée dès septembre, dans la perspective de la journée internationale pour le droit à l'avortement. Nous serons aux côtés du collectif "Avortement en Europe, les femmes décident", et je lancerai par ailleurs un travail transversal avec la sous-direction jeunesse et le service égalité de la Ville de Paris, pour une campagne de sensibilisation spécifique pour informer les jeunes. Défendons l'avortement pour les femmes, les parents, les enfants heureux !

Sous réserve d'un petit amendement oral pour inviter le groupe Communiste et Citoyen à retirer le troisième attendu de son vœu, je vous invite à adopter ces deux vœux.

Je vous en remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix successivement les vœux n^{os} 14 et 15 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 115).

NPPV du groupe Changer Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 amendé oralement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 116).

2023 DAE 135 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'E.S.P.C.I.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 135 : contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'E.S.P.C.I.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me suis inscrite sur ce projet de délibération de l'E.S.P.C.I. au nom de ma collègue Anne BIRABEN qui, siégeant au conseil d'administration de l'école, ne peut intervenir sur ce sujet.

Ce nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2026, ainsi que le projet de délibération correspondant sont très instructifs. Tout d'abord, instructifs sur les fameux travaux.

Anne BIRABEN aura l'occasion de porter un nouveau vœu sur la dernière phase de travaux, et notamment sur la bibliothèque, en fin de semaine. Rappelons que ce projet d'extension et de restructuration aurait dû voir le jour en 2023. Nous sommes en 2023 et la phase 2 débute à peine. Le tout devrait aboutir en 2026, avec trois années de retard.

Rappelons que ce projet est une surdensification de parcelle, qui a supprimé le jardin et a coûté l'abattage de dizaines d'arbres.

Rappelons de plus que le coût initial de l'opération s'élevait à 176 millions d'euros, toutes dépenses confondues. Nous en sommes aujourd'hui à 236 millions d'euros, soit 28 % d'augmentation, dont 18 millions d'euros pour la Ville. L'addition est salée.

Rappelons que les préconisations de l'audit conduit par Jean-Pierre WEISS n'ont pas été suivies par la Ville, qui se considère au-dessus de tout.

Dans ce projet, une interrogation subsiste et les mois passent sans que la Ville ne lève les doutes.

La parcelle libérée de 7.500 mètres carrés, qui correspond à la partie basse du campus Vauquelin, doit être rendue à la Ville, mais pour quoi faire ? Nous attendons une réponse en cohérence avec le site.

La volonté de l'E.S.P.C.I. est d'utiliser cette parcelle pour y implanter son P.C.-tech. Elle attend toujours le retour de la Ville. Ce P.C.-tech est indispensable pour accélérer le développement de technologies de rupture par l'innovation. L'école ne parvient plus à répondre à la demande de nouvelles "start-up". Le P.C.-tech permettra de cultiver le potentiel d'innovation et d'encourager la création d'entreprise d'e-tech à cette fin.

L'apport de ce P.C.-tech serait donc considérable pour l'attractivité de l'E.S.P.C.I. La parcelle libérée doit impérativement conserver son caractère académique et scientifique.

Deuxièmement, la question des moyens revient avec insistance dans ce nouveau contrat d'objectifs et de moyens. La situation financière actuelle de l'E.S.P.C.I. est préoccupante. L'équilibre du budget 2023 ne peut se faire qu'en mobilisant la réserve du fonds E.S.P.C.I., ainsi que les provisions de l'E.S.P.C.I. constituées sur des années antérieures. Il s'agit d'une décision exceptionnelle qui ne peut se reproduire.

La dotation de la Ville est en chute libre. Rien ne semble pouvoir l'enrayer, 13,6 millions d'euros en 2016, 11,7 millions d'euros en 2023, mais pour quelles raisons ? Silence radio.

Tout indique que cela va continuer, en atteste l'article 2 du projet de délibération, qui conditionne les dépenses, sous réserve de la décision de financement, contrairement aux années précédentes. On comprend donc que même si le projet de délibération est voté, tout peut encore changer "a posteriori".

L'E.S.P.C.I. se débrouille alors autrement et tente de développer ses ressources propres. A ce titre, l'école s'oriente désormais vers une offre de formations à destination des entreprises, ainsi qu'une valorisation d'une partie des locaux.

Le projet P.C.-tech rentre dans ce cadre. Ainsi, il a remis la valorisation de la parcelle libérée au cœur de la stratégie de l'E.S.P.C.I.

Troisièmement, le contrat soumis au vote montre en conséquence l'écart qui se creuse entre les ambitions de l'E.S.P.C.I. et celles de la Ville de Paris. Vous n'êtes pas clairs sur votre stratégie. Vous nous dites avoir une grande ambition, mais derrière, vous reniez les fondements que vous avez bâtis.

Au groupe Changer Paris, nous sommes très clairs sur le sujet. Nous misons sur l'excellence et la réputation internationale de l'E.S.P.C.I., école forte de ses six Prix Nobel, qui figure dans le top 10 des grandes écoles d'ingénieurs. Pour ce faire, une seule solution : lui donner les moyens de ses ambitions et faire de l'E.S.P.C.I. l'étendard de l'enseignement supérieur scientifique à Paris et dans le 5e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Marie-Christine LEMARDELEY ne pouvant répondre en tant que présidente de l'E.S.P.C.I., c'est Patrick BLOCHE qui a la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Effectivement, je vais suppléer Marie-Christine LEMARDELEY avec une intervention - Sandra BOËLLE a permis de réévoquer des sujets plusieurs fois évoqués ici même -, mais qui n'est pas au centre du projet de délibération en tant que tel.

Je me permettrai de rester vraiment dans le cadre de ce projet de délibération, qui est un contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'E.S.P.C.I.

C'est évidemment à ce titre un outil essentiel pour assurer le développement de l'école sur l'ensemble de ses missions.

C'est un document contractuel, qui fixe les orientations stratégiques. Son élaboration représente un temps fort dans la vie de l'école, et conditionne sa capacité à se transformer, autour d'objectifs ambitieux et définis en commun.

Ce contrat d'objectifs a été voté à l'unanimité par le conseil d'administration de l'école, le 15 juin dernier.

Il s'agit de développer les trois piliers qui fondent l'E.S.P.C.I., une école si particulière : la formation, en insistant sur l'ouverture sociale et les liens avec le monde socioéconomique ; la recherche, l'augmentation des frais de gestion permettra d'améliorer l'accompagnement des chercheurs ; et l'innovation, en créant vraiment une véritable culture de l'innovation.

Trois enjeux essentiels sont spécifiquement développés dans ce nouveau contrat. Celui de s'engager pleinement dans la transition écologique, en renforçant les liens de l'E.S.P.C.I. avec la Ville et en tirant parti évidemment du positionnement interdisciplinaire, des capacités d'innovation de l'école et de l'engagement de la communauté éducative et estudiantine.

Le deuxième enjeu, c'est de renforcer l'autonomie financière de l'école. Vous l'avez d'ailleurs évoqué, Sandra BOËLLE, puisqu'il s'agit évidemment pour l'E.S.P.C.I. de se donner les moyens de son ambition, et de rendre son modèle économique plus robuste. La priorité sera de développer des ressources propres, fondées sur les activités de formation.

Troisième enjeu, celui de renforcer la capacité de pilotage de l'E.S.P.C.I. et ce contrat doit se mettre au service de l'ambition de l'école, de former les meilleurs ingénieurs, par la recherche et l'innovation.

La Ville de Paris et l'E.S.P.C.I. ont conduit, dans le cadre de l'élaboration de ce C.O.M., un dialogue de gestion approfondi. Il a permis de valider une trajectoire financière qui prend en compte les besoins de l'école pour son développement, ses projets, ainsi que le temps nécessaire pour l'augmentation des ressources propres.

La trajectoire financière prévoit un relèvement du niveau de la dotation de fonctionnement de la Ville à hauteur de 12,8 millions d'euros pour 2024. Niveau devant être maintenu sur la période de ce C.O.M., sous réserve du vote annuel des crédits en Conseil de Paris.

Voilà ce que je peux vous dire de ce projet de délibération, puisque j'ai voulu rester dans le sujet.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 135).

2023 DASCO 2 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942.220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DASCO 2 : conventions annuelles d'objectifs et subventions associées, pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

La parole est à Samia BADAT-KARAM pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'année se termine, place désormais aux centres de loisirs d'été où nos animateurs, chaque année, rivalisent d'ingéniosité pour proposer des activités diverses et ludiques aux enfants.

Dans le même temps, nous préparons déjà la rentrée prochaine. Ce projet de délibération nous plonge d'ores et déjà sur les T.A.P. 2023-2024. Ce projet de délibération, que nous approuvons chaque année, ne doit pas occulter nos remarques sur les interventions des associations dans les écoles.

Même si le projet de délibération nous permet de recenser l'ensemble des organismes et associations qui interviennent dans les écoles, selon une liste détaillée, les parents, eux, méconnaissent ces associations qui interviennent auprès de leurs enfants. Qui en sont les intervenants ? Sont-ils correctement formés pour intervenir auprès des enfants ? Quel est le contenu des ateliers proposés ?

Surtout, ce qui nous intéresse : comment la qualité des interventions est-elle évaluée et contrôlée, année après année ? Quel est le suivi effectué par la Ville, par l'école, par les animateurs ?

Nous avons toujours défendu le concept d'école sanctuaire. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement vigilants quant aux interventions extérieures. L'école sanctuaire, c'est préserver l'école comme un lieu d'apprentissage et de transmission, où l'on s'affranchit des déterminations sociales.

Vous connaissez la position de notre groupe sur les rythmes scolaires à Paris et sur la qualité malheureusement très inégale du temps périscolaire.

C'est pourquoi, dans l'intérêt des enfants, nous resterons très attentifs sur ces projets de délibération relatifs aux associations intervenant sur les temps d'activités périscolaires, et comme indiqué à maintes reprises, nous souhaitons être associés aux évaluations, audits, bilans, prévus sur l'offre périscolaire parisienne.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole aurait pu être à Nathalie MAQUOI, mais je la donne directement à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais partager avec vous ce qu'il faut prendre comme une bonne nouvelle, c'est la forte augmentation de la fréquentation des centres de loisirs cet été. Nous avions en moyenne l'année dernière 14.000 enfants accueillis. Ils dépasseront les 16.000 chaque lundi. Nous avions 14.200 enfants accueillis le mardi, nous atteindrons quasiment les 17.000 cet été. Une augmentation de 15 % sur le lundi, de 18 % sur le mardi, je ne vais pas vous donner le détail de la semaine, mais une forte augmentation de la fréquentation des centres de loisirs cet été, qui seront lancés, je le rappelle, le 11 juillet prochain.

Le projet de délibération, comme Samia BADAT-KARAM l'a évoqué elle-même, vise pour l'année scolaire 2023-2024, à acter ce qui a été une nouvelle édition de l'appel à projets, ouvert entre le 14 novembre 2022 et le 4 janvier 2023.

Je rappelle, s'il le fallait, par rapport aux inquiétudes manifestées par Samia BADAT-KARAM, que ces projets ont fait l'objet d'une double analyse préalable. Une analyse pédagogique évidemment, complétée d'un examen administratif, juridique et financier, afin d'évaluer la viabilité des candidatures. Egalement, surtout, je rappelle que des commissions d'arrondissement réunissant représentants des élus et services de la Ville, ont été ensuite mobilisées pour émettre des avis sur chaque projet recevable.

Ce n'est pas moi tout seul dans mon bureau, ou quelqu'un à la DASCO tout seul dans son bureau, qui opère une nécessaire sélection.

67 organismes et associations ont été retenus. Leurs projets d'ateliers sont complémentaires aux autres T.A.P. et s'inscrivent dans les ambitions du P.E.D.T. et de ses volets territoriaux. Par des méthodes pédagogiques ou innovantes, ou des thématiques d'atelier émergentes, ils permettent de renforcer la cohérence des temps scolaires et périscolaires, de développer les compétences psychosociales et de renforcer l'apprentissage des valeurs du vivre ensemble et de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

Les projets innovants proposés pour les enfants d'âge maternel font l'objet d'une attention particulière. Ces ateliers ludoéducatifs doivent garantir le libre choix, ainsi que la libre circulation en leur sein. Plusieurs activités

simultanées doivent être proposées au sein de l'atelier. L'évolution de l'atelier au cours de l'année doit prendre en compte l'âge des enfants, leurs besoins spécifiques, en alternant production et phase de détente libre.

Une attention particulière a également été portée aux projets s'inscrivant dans l'actualité parisienne de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, dont les activités développent les dimensions éducatives associées : valeur de l'olympisme, inclusion, bien-être dans et par le sport, et évidemment la dimension de l'héritage.

Voilà toutes les raisons qui m'amènent à vous demander de voter ce projet de délibération DASCO 2.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le groupe Changer Paris a demandé un vote disjoint sur les articles 40 et 52.

Je mets donc aux voix, à main levée, dans un premier temps, les articles 40 et 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 2 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 2).

2023 DASCO 71 - Caisse des écoles (20e). - Subvention d'investissement (534.283 euros) au titre de la restauration scolaire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - On examine à présent le projet de délibération DASCO 71 : caisse des écoles du 20e arrondissement.

La parole est à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien manger à Paris et bien manger dans le 20e arrondissement, c'est une priorité de la Municipalité, c'est toute la démarche engagée à la caisse des écoles de l'arrondissement depuis 2021, permettre chaque jour à 13.000 enfants qui fréquentent la cantine de manger un repas sain, équilibré, varié.

Bien manger dans le 20e arrondissement, c'est permettre que la cantine soit accessible à toutes et tous, avec une grille de tarifs unique qui s'applique à l'ensemble des arrondissements et qui n'a pas évolué depuis 2015, malgré la forte augmentation des prix de l'alimentation.

Restructurer la cantine du 20e arrondissement, c'est investir massivement pour mieux cuisiner à base de produits bruts, pour supprimer rapidement les plats ultra-transformés. A cet égard, le soutien financier de la Ville de Paris, et la bonne gestion quotidienne de nos équipes à la Caisse des écoles sont pour cela essentiels.

Aussi, le "rebasage" financier en fonctionnement, engagé dès 2022, produit déjà ses effets sur la qualité des repas. 81 % des produits sont achetés sous signe de grande qualité, dont 48 % de "bio", et 40 % en local.

Cette montée en gamme a d'ailleurs été reconnue à l'occasion du festival du mieux manger, la caisse ayant reçu le prix "coup de cœur" du jury pour le projet "Cuisiner des repas sains et savoureux".

Cependant, il convient aujourd'hui d'aider la caisse à rattraper le retard pris depuis des années dans l'entretien de la cuisine de production des 65 offices, de la préparation du bâti aux enjeux climatiques, ou plus simplement de permettre à ses 345 agents de travailler dans de meilleures conditions de sécurité, qui préservent la santé.

Pour cela, un soutien financier fort en investissement est nécessaire aujourd'hui, et le sera encore plus demain.

La caisse des écoles du 20e est aussi aux avant-gardes des innovations sociales, avec le lancement cette semaine d'une expérimentation de distribution de petits-déjeuners gratuits dans six écoles de l'arrondissement. Il s'agit de répondre à la situation d'enfants qui arrivent à l'école le ventre vide, avec des conséquences évidentes sur leurs capacités d'attention et d'apprentissage.

En fonction de l'évaluation de cette expérimentation, qui sera réalisée avec les familles et le corps enseignant, je souhaite étendre ce dispositif à d'autres écoles, dès la rentrée prochaine.

Je veux remercier Audrey PULVAR pour son soutien sans faille aux équipes de la caisse des écoles. Je veux remercier également Patrick BLOCHE pour son écoute permanente, et les services de restauration scolaire de la Ville de Paris pour leur compréhension de ces enjeux.

Remettre à niveau la caisse des écoles, sortir des habitudes du passé, se tourner vers l'avenir, lui permettre de porter haut et fort un grand service public de la restauration scolaire, accessible à toutes et tous, et qui lutte contre la précarité alimentaire, telle est notre ambition dans le 20e.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, président de la caisse des écoles du 20e, a dit beaucoup de choses, notamment sur cette subvention d'investissement.

Le programme de rénovation lancé par la caisse des écoles du 20e arrondissement poursuit des objectifs précis, notamment les travaux relatifs à la sortie du plastique et à l'amélioration de la qualité, en adaptant les locaux et en acquérant de nombreux équipements comme des tables inox, des salades-bars, et des pâtières.

Ce programme d'investissement intègre des aménagements, l'acquisition de nouveaux matériels pour lutter contre les troubles musculosquelettiques et préserver la santé des agents. Des travaux dans les locaux de la cuisine centrale Paul Meurice permettront non seulement d'améliorer les conditions de travail, mais aussi de rénover le contrôle d'accès du bâtiment et d'actualiser ainsi son plan de sobriété énergétique.

C'est le contenu même du projet de délibération DASCO 71.

L'occasion pour moi, en associant l'Exécutif parisien, notamment Paul SIMONDON, de dire à toutes les caisses des écoles et à leur présidente et président, par ailleurs maire d'arrondissement, le souci de la Ville de vous accompagner, notamment sur le plan financier, compte tenu de l'envolée des coûts de la restauration scolaire, ou des fluides nécessaires pour chaque caisse des écoles.

Vous savez que nous avons augmenté de manière très, très sensible la subvention versée par la Ville de Paris aux caisses des écoles, dans le cadre du budget 2023, puisque la Maire de Paris a souhaité que, par un effort de solidarité à l'égard des familles parisiennes, les tarifs ne soient pas modifiés. Cela est compensé par l'augmentation très sensible de la subvention de la Ville de Paris.

Travaillons et continuons à travailler collectivement, évidemment, avec une attention particulière pour collectivement maîtriser les coûts.

Je tiens à le dire aussi, parce qu'il y a derrière des femmes et des hommes que l'on appelle les agents des caisses des écoles, que nous puissions collectivement améliorer leurs conditions de travail, contribuer également à poursuivre ce plan de déprécarisation auquel je sais Antoine GUILLOU si sensible.

Poursuivons toutes et tous ensemble dans cette direction, pour que l'alimentation des enfants parisiens soit plus que jamais de qualité et équilibrée.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 71).

2023 DASCO 68 - Subvention d'investissement (83.584 euros) à 8 collèges au titre du budget participatif des Collèges édition 2021/2022.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 68 : subvention d'investissement à huit collèges.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le budget participatif de la Ville de Paris est particulièrement ambitieux comme chacun et chacune d'entre nous le sait. Il contribue à changer le rapport des habitants et habitantes de notre ville à la décision publique.

En effet, le budget participatif de Paris permet de proposer des projets. Il permet de les co-construire. C'est une étape extrêmement importante dans le cadre du budget participatif. C'est la rencontre qui a lieu, pour certains projets, avec les services de la Ville, pour analyser et comprendre plus finement les demandes et les solutions qui peuvent être apportées techniquement aux propositions qui sont formulées.

Le budget participatif de la Ville permet de hiérarchiser également. C'est souvent le point de départ d'une réalisation partagée. Un certain nombre de projets de la Ville font l'objet d'une coréalisation entre les services, les habitants qui ont porté les projets, puis un certain nombre d'acteurs, de collectifs, de conseils de quartier, etc.

Le budget participatif de Paris a, certes, des limites, mais il constitue une avancée majeure pour la démocratie locale de notre ville. De ce point de vue, la déclinaison de ce budget participatif au sein des écoles et collèges est une excellente initiative, qui permet aux élèves de se projeter dans l'amélioration de leur cadre de vie quotidien, dans l'attention aux autres, dans le respect de l'environnement.

Je voulais relever ici une limite de ce budget participatif des collèges. En effet, les jeunes sont amenés à choisir parmi plusieurs projets proposés sur catalogue. La démarche prévoit des discussions préalables avec les collégiennes et collégiens et les équipes pédagogiques, complétées en aval par une discussion sur la mise en œuvre des projets retenus.

Mais, pour les collégiens et collégiennes, pas de possibilité de proposer des projets, de les soutenir et de les co-construire avec les équipes pédagogiques des collèges et les services de la Ville. Ce serait pourtant l'occasion de comprendre l'ensemble du parcours qui va d'une idée à sa réalisation.

De ce point de vue, j'espère que nous pourrons à l'avenir faire évoluer le dispositif du budget participatif des collèges et des écoles dans cette direction, ce qui permettra une meilleure implication des collégiennes et collégiens, et une meilleure compréhension de l'ensemble des processus, au même titre que le budget participatif de Paris.

En attendant, nous voterons bien évidemment favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup à Sylvain RAIFAUD de s'être inscrit sur ce projet de délibération DASCO 68, parce que c'est évidemment l'occasion de saluer la création du budget participatif des écoles et des collèges en début de la précédente mandature.

Finalement, ces budgets participatifs des écoles et des collèges se sont installés dans le paysage comme une évidence. Dans les écoles et les collèges, ils ont une portée éducative. Ils permettent d'initier les élèves aux mécanismes de la délibération, du débat contradictoire au vote final. Il s'agit là d'une forme renouvelée d'éducation civique.

En l'occurrence, le présent projet de délibération est destiné à mettre en œuvre les projets choisis, en accordant des subventions aux collèges qui ont produit un dossier complet.

Je prendrai, par exemple, les élèves du collège Bernard Palissy, qui ont choisi le projet "Aménager et équiper la cour de collège pour lire et jouer en société", pour un montant de 2.134 euros.

La prochaine session du budget participatif aura lieu à la rentrée de septembre, pour un vote en fin d'année civile et une réalisation au cours de l'année scolaire.

Avant de conclure, il m'a paru utile de préciser que c'est justement parce qu'il y a un catalogue, que l'on peut, si j'ose dire, inscrire dans ce cadre à la fois éducatif et civique ce budget participatif des écoles et des collèges. C'est ce qui en fait d'ailleurs son succès, puisque cela permet de se prononcer sur des projets d'ores et déjà proposés dans le dit catalogue.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 68).

2023 DASCO 72 - Avenant pour la prolongation de la durée de validité de la convention de subvention au titre de mobilités menées dans le cadre du programme "Erasmus +".

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 72 : avenant pour la prolongation de la durée de validité de la convention de subvention au titre de mobilités menées dans le cadre du programme "Erasmus +".

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Même quand c'est un projet de délibération DASCO, dès qu'il y a un sujet européen, je ne peux m'empêcher d'intervenir dessus, surtout lorsqu'il s'agit d'"Erasmus +", programme assez méconnu mais particulièrement intéressant pour notre jeunesse.

De quoi s'agit-il ? Pour rappel, "Erasmus +" est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Sa particularité, contrairement à l'idée que l'on a d'"Erasmus", est qu'il est ouvert à tous les publics et pas seulement aux étudiants, dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Il vise à donner aux étudiants, stagiaires, apprentis, enseignants, formateurs, personnels demandeurs d'emploi même, la possibilité de séjourner, par le biais d'études ou de stages, à l'étranger, pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences, et leur employabilité. On voit que c'est un objectif à la fois très ambitieux et extrêmement utile, qui ouvre beaucoup de perspectives.

Pour cela, il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats européens ou internationaux. Un large panel d'acteurs de l'éducation et de la formation, privée et publique, peut en bénéficier. Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Quelques chiffres pour mesurer l'ampleur de ce programme en France : en 2023, pour toute la France, cela représente 295 millions d'euros de subventions. Pour se représenter cet impact, en 2022, 129.000 mobilités ont ainsi pu être financées, avec un budget de 280 millions d'euros. On voit bien une progression au niveau national.

Pour Paris, dans le cadre de l'enseignement scolaire, pour la période 2022-2027, la Ville de Paris a obtenu en janvier 2022 une nouvelle accréditation du programme Erasmus+. Ce n'était pas la première fois que la Ville de Paris avait recours à ce programme pour l'organisation de mobilités européennes. Elle a sollicité, pour la période 2022-2023, une subvention à hauteur de 504.265 euros, pour la réalisation de 351 mobilités européennes.

L'accréditation obtenue par la Ville de Paris s'est construite en lien avec les axes du projet éducatif de territoire parisien et s'oriente autour de cinq enjeux : améliorer l'accueil des enfants et adolescents dans les structures éducatives ; améliorer le bien-être de tous dans les établissements éducatifs ; développer et renforcer l'inclusion et la prise en charge des enfants à besoins particuliers ; accompagner la transition écologique des établissements éducatifs ; développer l'apprentissage des langues étrangères et la culture de la mobilité internationale pour tous au sein des structures éducatives parisiennes.

On voit des axes très complets et variés.

Pour des raisons techniques, dans lesquelles je ne vais pas rentrer puisque tout cela est détaillé dans le projet de délibération, il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant à la convention déjà existante, de la prolonger au-delà du mois d'août 2023 et jusqu'en 2024, et d'adapter le montant de la subvention.

Ce projet de délibération est un nouvel exemple de l'engagement déjà ancien de la Ville de Paris dans tous les domaines, afin de permettre aux Parisiens, jeunes et moins jeunes, de mieux connaître et mieux vivre l'Europe.

Pour mémoire, rappelons le partenariat soutenu avec la Maison de l'Europe, la création du label Paris Europe, d'ailleurs remis à l'occasion de la fête de l'Europe qui s'est tenue le 13 mai dernier sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, et tant d'autres actions.

D'ailleurs, dans la droite ligne de cet engagement, notre groupe présentera plus loin dans ce conseil, un vœu visant à amplifier les actions menées en ce sens par la Ville de Paris au cours de l'année qui vient. Je vous incite à voter pour ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne un avenant à la convention de financement entre la Ville de Paris et l'agence "Erasmus +" pour la mise en œuvre de ses projets de coopération européenne, qui nous permet de la prolonger jusqu'en 2024, mais également de réviser le montant des subventions à hauteur de 253.500 euros.

En effet, le programme "Erasmus" est un programme d'échanges étudiants, d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et les établissements d'enseignement à travers le monde entier.

Ce programme fait partie de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Fondé en 1987, il regroupe 33 pays et 2.982 établissements.

Avec "Erasmus", les étudiants peuvent effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement scolaire européen pendant trois mois au minimum, ou un an au maximum.

"Erasmus +", dont il est ici question, est le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de l'Union européenne. Pour étudier à l'étranger avec ce programme "Erasmus +", vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, pour y suivre des études menant à un diplôme reconnu de l'enseignement supérieur. Les étudiants du premier cycle doivent être au moins dans leur deuxième année d'études.

Les avantages de partir étudier à l'étranger, pour les étudiants avec le programme "Erasmus", c'est de devenir totalement bilingue, en plus de découvrir une autre culture, de se confronter à d'autres formes d'enseignement, de développer un réseau international, et de valoriser leur parcours auprès de leurs futurs employeurs.

Pour conclure, je voudrais souligner le caractère remarquable du programme "Erasmus +", qui permet également à des étudiants en situation de handicap, on ne le dit jamais suffisamment, de construire et vivre une expérience à l'international.

C'est difficile, ils y arrivent avec succès. Ils arrivent à le faire, comme tous les étudiants. En prenant en charge les frais consécutifs à leur handicap, ce volet peu connu mérite d'être salué.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Dans ce projet de délibération, un mot magique est prononcé, c'est "Erasmus". Les yeux s'illuminent, les images surgissent. C'est vrai que de ce fait, "Erasmus" produit, si j'ose dire, cet effet, sinon ce miracle inévitablement républicain, d'incarner à la fois des politiques publiques et des institutions.

Derrière ce nom, comme vous le savez, un programme de coopération européenne qui a permis à des millions de jeunes européens de voyager, d'illustrer de façon très concrète la devise européenne "unis dans la diversité".

"Erasmus", ce sont aussi des films, et notamment on se souvient du premier qu'il a inspiré, "L'Auberge espagnole", voilà plus de 20 ans.

Je pense que l'on peut tous rêver que des politiques publiques s'incarnent de cette façon et soient source de nouveaux imaginaires.

La Ville de Paris a donc obtenu, en janvier 2022, une accréditation du programme "Erasmus +" pour l'organisation de mobilités européennes dans le cadre de l'enseignement scolaire, pour la période 2022-2023, une subvention pour la réalisation de 351 mobilités européennes, en coopération avec le Rectorat de Paris et des établissements scolaires pour un montant de subvention à hauteur de 504.265 euros.

Je précise que la transmission et la signature tardives de la convention de subvention par l'agence "Erasmus", et la mise en place d'une gestion interne nécessaire pour l'organisation des mobilités, nous contraignent à amender la convention de subvention, afin d'abord de prolonger la durée de la convention, qui devait prendre fin en août 2023, c'est effectivement un peu court, et de réviser conséquemment l'enveloppe financière allouée.

Ces amendements nous permettront de tendre vers les objectifs ambitieux de mobilité envisagés dans cette convention.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 72).

2023 DFPE 118 - Subventions (159.500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DFPE 118 : subventions avec conventions à huit associations pour leur activité de médiation familiale, et à deux associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents-enfants.

La parole est à Sandra BOËLLE pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, renouer, restaurer le dialogue, avant ou après une séparation ou un divorce, apaiser des conflits familiaux, tels sont les principaux enjeux de la médiation familiale.

Les bienfaits de la médiation familiale dans le cadre d'un conflit familial en reconstruisant le lien social sont aujourd'hui bien reconnus.

Dans la majorité des cas relevant d'une médiation, l'enfant est au cœur de la préoccupation des parents et peut devenir la cause d'un conflit.

Plus que jamais, les associations de médiation familiale doivent être soutenues.

Par ailleurs, ce projet de délibération concerne également des subventions pour deux associations, en lien avec des espaces de rencontre parents-enfants animés par des professionnels.

Ces lieux sont indispensables pour maintenir, en l'absence de solution, la relation entre un enfant et son père, sa mère, ou un membre de son entourage, ou à ce qu'ils prennent ou reprennent contact. Ces lieux visent donc à protéger l'enfant, à soutenir les parents, et doivent être non seulement soutenus, mais également développés.

La crise sanitaire, qui peut nous paraître maintenant loin derrière nous, continue à avoir des impacts sur les familles. Mon groupe Changer Paris donnera un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'avais une demande de prise de parole de Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le projet de délibération aujourd'hui, comme cela a été dit par Sandra BOËLLE, vous demandez de voter une subvention de 159.000 euros, une somme assez conséquente, mais aussi importante destinée à neuf associations de médiation familiale.

Ce terme de "médiation familiale" renvoie à une définition assez imprécise de la qualification et de la compétence des personnes chargées de cette activité. Il faut bien le dire, cela s'apparente beaucoup à de la psychologie, voire aussi à de la psychiatrie.

Sans renier bien sûr l'action quotidienne de ces associations et nous voterons pour, nous ne pouvons pas imaginer qu'elles puissent se substituer au travail de pédopsychiatres pour la gestion des situations les plus troublées.

Au début du mois de juin, les professionnels du secteur se sont rassemblés à Toulouse pour le congrès de la psychiatrie et de la psychopathologie de l'enfant. Le 2 juin dernier, ils ont lancé "l'Appel de Toulouse" au Gouvernement, un appel qui est passé en dessous des radars. Appel et cri d'alarme qui méritent d'être entendus : 1,6 million de mineurs présentent un trouble psychique dans notre pays, souvent avant 14 ans. Seule la moitié est soignée et les délais d'attente de soins qui sont, selon eux, en plus pas toujours dans des conditions correctes, peuvent atteindre 18 mois.

Au mois de mars dernier, c'était la Cour des comptes qui avait tiré la sonnette d'alarme. Dans son rapport, elle décrit, je cite : "des centres médicopsychologiques infanto-juvéniles saturés - elle confirme ce que je viens de dire -, tandis que le recours à la psychiatrie de ville est peu exploité".

Le nombre de pédopsychiatres a d'ailleurs diminué de 34 % de 2010 à 2022, ce qui nous amène à la question de l'emploi des psychologues du secteur privé pour les suppléer et gérer les pathologies les plus légères, alors qu'à l'heure actuelle celles-ci sont souvent traitées par les C.M.P.

Comme vous ne l'ignorez sans doute pas, les départements sont chefs de file des collectivités locales pour l'action sociale, et donc "in fine" pour les politiques de soutien aux plus précaires. La santé de nos jeunes est capitale, car ce sont eux qui seront les adultes de demain. Je pense donc qu'il faut aller plus loin dans cela.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je remercie Sandra BOËLLE et Vincent BALADI pour leurs interventions, qui me permettent de mettre en lumière ce projet de délibération DFPE 118.

Comme toutes les grandes agglomérations, Paris se caractérise par un nombre important de séparations de couples ayant des enfants. C'est dans ce cadre que nous finançons huit associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale. Un médiateur familial tiers, impartial, indépendant et qualifié favorise indiscutablement, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents.

La Ville de Paris a développé depuis 2022 son soutien aux espaces de rencontre. Les espaces de rencontre sont des lieux qui permettent l'exercice de l'autorité parentale en toute sécurité pour l'enfant. Ils sont faits pour préserver le lien entre le parent et son enfant, notamment en cas de séparation entre les parents.

Dans les contextes familiaux fragilisés, l'espace de rencontre permet de prévenir la rupture définitive de lien entre le parent et son enfant.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 118).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20e arrondissement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 16 pour commencer, est relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. le Maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Malheureusement, c'est un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Je pense que ce n'est pas fini. Depuis l'annonce, par le Rectorat, de la fermeture de 16 classes dans le premier degré, et 6 classes de collège dans le 20e, la Ville de Paris et la mairie d'arrondissement sont mobilisées aux côtés des parents d'élèves, comme dans d'autres arrondissements d'ailleurs, et du corps enseignant contre ces fermetures qui constituent un démantèlement du service public de l'éducation dans la Capitale et une atteinte à l'école publique.

Ces mobilisations et discussions que nous avons engagées avec le Rectorat ont permis de sauver localement 5 classes d'une fermeture annoncée. Or, la campagne d'inscription scolaire, qui donne des résultats très encourageants, montre que les prévisions d'effectifs par classe du Rectorat pour justifier ces fermetures sont totalement sous-évaluées et ne correspondent pas au nombre d'inscriptions constatées à ce moment de l'année.

C'est le cas de l'école Lesseps où est annoncé un effectif de plus de 25 élèves par classe en cas de fermeture d'une classe. C'est aussi le cas du collège Doisneau menacé d'une fermeture de classe en 6e, alors que ce collège refuse les inscriptions par manque de places.

Il y a aussi la révision de la sectorisation scolaire pour la rentrée 2024, qui n'a pas été correctement anticipée avec des prévisions d'augmentation des effectifs dans les écoles Reisz et Pyrénées, pourtant menacées de fermetures de classes.

C'est pourquoi nous demandons, dans ce vœu voté par le conseil du 20e arrondissement, que le Rectorat revoie ses prévisions d'effectif en tenant compte des inscriptions et de la révision de la carte scolaire, et qu'il suspende les fermetures de classes lorsque les augmentations d'effectifs sont déjà en œuvre ou peuvent être anticipées.

Ces mesures de bon sens permettraient, je l'espère, de retrouver un climat apaisé et de préparer au mieux les prochaines rentrées scolaires de l'arrondissement. Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Éric PLIEZ, d'avoir présenté ce vœu relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20e arrondissement.

Je tiens à remercier très chaleureusement toutes et tous les maires d'arrondissement, les adjointes et adjoints aux affaires scolaires qui se sont fortement mobilisés depuis plusieurs mois aux côtés des équipes enseignantes et des associations de parents d'élèves pour dire, à travers cette mobilisation, notre refus de cette baisse brutale, inédite, du nombre de classes à Paris à la prochaine rentrée, puisque ce seront à l'arrivée 150 classes en moins. Je parle d'un solde entre fermetures et ouvertures dans le premier degré, et 182 postes supprimés dans le second degré.

En l'occurrence, au-delà d'une baisse de la démographie scolaire, qui n'est pas contestée, nous avons estimé collectivement qu'il eût fallu profiter de cette opportunité pour offrir, notamment en éducation prioritaire, des conditions d'apprentissage qui soient favorables à la réussite de tous les élèves.

La Maire de Paris s'est mobilisée très tôt, a écrit au Ministre, qui nous a reçus. Nous avons également exprimé, lors du CDEN du 6 mars ou lors du groupe technique du 29 juin dernier, notre refus de ces fermetures de classes. Il reste qu'à l'arrivée, nous serons obligés de subir ces choix funestes, ces choix comptables ô combien condamnables.

C'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 117).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement du Service national universel sur le temps scolaire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 17 relatif au développement du Service national universel sur le temps scolaire.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 2019 le Service national universel pose question. C'est un dispositif fourre-tout qui valide, à chaque nouvelle modification, une pseudo-militarisation accrue de la jeunesse. Ce que nous souhaitons pour la jeunesse, ce n'est certainement pas cela, c'est un dispositif, et certainement pas un dispositif qui singe l'embrigadement militaire, mais un réel plan d'investissement massif en faveur du service public de l'éducation et du secteur associatif, notamment dans l'éducation populaire.

L'engagement à valoriser, ce serait plutôt l'organisation collective en direction de l'intérêt général et de la solidarité au service des autres.

Rappelons que ce S.N.U. a connu des dérives trop graves pour ne pas être évoquées : racisme, discrimination, mise en danger, violences et comportements inappropriés et maltraitants de la part du personnel encadrant, les cas sont trop nombreux pour que nous continuions à fermer les yeux. Il est urgent de tirer un bilan de ce dispositif, pourtant rien de tout ceci n'est entendu par le Gouvernement.

Au contraire, Salah El HAÏRY, Secrétaire d'Etat à la jeunesse, choisit d'intégrer le stage dit de cohésion d'une durée de 12 jours sur le temps scolaire, sur proposition d'Emmanuel MACRON.

Rappelons que ce dispositif se traduirait par deux semaines de classe en moins pour nos élèves, comme si ceci n'était pas grave. Xavier DARCOS, nous nous en souvenons, sous Nicolas SARKOZY, avait déjà supprimé deux heures et demie de cours par semaine, ce qui "de facto" a fait perdre à tous nos élèves l'équivalent d'un an et demi de scolarité si l'on prend l'élémentaire en compte. Jean-Michel BLANQUER lui avait emboîté le pas avec la réforme du "bac", qui retirait plusieurs semaines de cours avec la nouvelle organisation du baccalauréat.

Les élèves, nous le répétons, ont besoin de plus de temps scolaire, un temps pédagogique où ils apprennent des savoirs, des savoir-faire, des savoir-vivre qui leur seront essentiels dans leur futur. Réduire massivement toujours et encore le temps scolaire d'un côté, et se plaindre de l'autre côté d'un manque de formation de la jeunesse est une tartuferie. Nous voulons le dénoncer par ce vœu et dire stop à la suppression des heures de cours.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Peu de choses à ajouter à l'intervention de Jean-Noël AQUA, nous avons un Gouvernement en total échec sur la jeunesse. Je pense que les événements des derniers jours en témoignent.

Le S.N.U. ne rencontre pas l'adhésion d'une très grande majorité des jeunes, c'est pourquoi le Gouvernement cherche à l'intégrer en seconde, en supprimant 12 jours supplémentaires de cours, comme cela vient d'être rappelé.

Après l'échec de la nouvelle formule du bac, qui a retiré "de facto" plusieurs semaines de cours aux élèves de terminale, nous ne comprenons pas pourquoi ce gouvernement persiste encore à minorer le nombre d'heures d'enseignement. Que l'on cherche à organiser des expériences collectives pour les jeunes permettant de susciter des vocations d'implication et de mobilisation, c'est une bonne chose, mais que l'on cherche à l'imposer dans la précipitation comme le fait le Gouvernement, voilà le problème.

Dire en quelque sorte aux enseignants, débrouillez-vous, et ignorer les questions organisationnelles, c'est d'abord un manque de considération, mais c'est aussi une façon de concevoir l'action publique dont il faudra bien un jour tourner la page, car nos concitoyens voient et sentent cet écart entre les mots souvent très volontaristes et la réalité d'une action qui se noie souvent dans les sables. C'est pourquoi j'émets un avis très favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 118).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux ateliers de sensibilisation aux métiers d'art dans les établissements scolaires.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 18 relatif aux ateliers de sensibilisation aux métiers d'art dans les établissements scolaires.

La parole est à Catherine DUMAS pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je présente aujourd'hui s'inscrit dans la stratégie nationale de soutien aux métiers d'art, récemment présentée par le Gouvernement, dont le volet "Valoriser les métiers d'art auprès de la jeunesse" nous a particulièrement interpelés.

Comme vous le savez, le groupe Changer Paris est particulièrement attaché à la défense, à la transmission du patrimoine et des savoir-faire français, qui font la richesse de la France et particulièrement celle de Paris. Forts d'un héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles, ce sont en effet plus de 2.000 professionnels des métiers d'art qui sont présents à Paris. Nous pouvons citer par exemple les doreurs, verriers, bottiers, ciseleurs, éventaillistes, ou encore les graveurs.

Comme vous le savez, je préside depuis plusieurs années un groupe d'étude sur les métiers d'art au Sénat et tous les jours je mesure combien les métiers d'art sont méconnus des jeunes. Ainsi, les métiers d'art précédemment cités pourraient devenir demain les partenaires de nos établissements scolaires parisiens pour la mise en place d'ateliers de découverte. Ces ateliers pratiques permettraient de valoriser l'intelligence de la main, malheureusement peu mise en avant dans les parcours traditionnels et ainsi donner de l'assurance à certains élèves peu portés sur les matières classiques enseignées à l'école.

Ils pourraient également susciter des vocations pour ces métiers précieux pour notre patrimoine commun et dont certains sont aujourd'hui en voie de disparition.

"Action collégiens" et "l'Art pour grandir" sont des dispositifs de la Ville de Paris qui prévoient déjà un rapprochement entre les institutions culturelles et les établissements scolaires parisiens. Les ateliers de sensibilisation aux métiers d'art pourraient donc tout à fait s'inscrire dans ce cadre.

Ainsi je ne doute pas, mes chers collègues, que vous soutiendrez ce beau vœu présenté par notre groupe Changer Paris à destination de la jeunesse parisienne.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je n'aime pas décevoir Catherine DUMAS, parce que je sais son engagement notamment comme parlementaire pour soutenir l'artisanat et les métiers d'art, et de la même façon vous savez l'engagement de la Ville de Paris pour soutenir les métiers d'art et l'artisanat. Je pense que ce n'est plus à démontrer. C'est un soutien ancien.

En l'occurrence, ce qui me pose problème dans ce vœu, c'est que des initiatives au niveau local sont déjà prises par des établissements, collèges et lycées, et des artisans pour mieux faire connaître l'artisanat et les métiers d'art sont invités dans ces établissements scolaires. Je pense qu'il n'y a pas besoin en l'occurrence d'intermédiation de la Ville en ce domaine, parce que des choses se font déjà sans nous et c'est une excellente chose.

Je souhaite que l'on puisse laisser respirer les enseignantes et enseignants, leur donner la capacité de prendre eux-mêmes des initiatives. Je ne voudrais pas que l'école, en l'occurrence ici les collèges et les lycées, soit le réceptacle de demandes en tous genres.

Si vous saviez le nombre de "mails" que je reçois, visant à faire entrer à l'école des projets de toutes sortes ayant quelquefois un lointain rapport avec ce que sont les fondamentaux de l'éducation et les apprentissages dispensés dans les établissements scolaires... Laissons respirer un peu tout cela et c'est pour cela qu'en saluant de nouveau votre engagement, Catherine DUMAS, il me serait agréable que vous acceptiez de retirer votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DUMAS, vous maintenez le vœu.

Je vais donc le mettre aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le vœu n° 19 relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, partout les enfants sont exposés aux écrans, en famille, dans l'espace public, mais aussi à l'école. Le lien entre usage des écrans et difficultés de développement de l'enfant est évident pour la plupart des médecins et pédiatres. Nous ne parlons pas ici du contenu qui se trouve sur ces écrans, mais juste de l'écran en tant que tel.

Nous savons qu'un colloque sur cette thématique a été organisé au sein de l'Hôtel de Ville, il y a peu de temps, mais les constats et les échanges ne peuvent suffire. Au regard de l'enjeu, c'est sans tarder que des décisions doivent être prises.

Les médecins nous alertent également sur le fait que nous autres adultes n'avons pas conscience que notre propre usage a un effet délétère sur les plus jeunes. Sortir son téléphone devant quelqu'un qui nous parle, ne pas entendre parce que l'on est obnubilé par un écran, recourir à son téléphone à la moindre question posée, tels sont nos comportements quotidiens plus ou moins conscients.

Pour un enfant, cela a de très lourdes conséquences. Les écrans font écran à la relation entre l'adulte et l'enfant, l'enfant se sent délaissé et les interactions avec l'adulte sont appauvries. C'est pourquoi il nous apparaît crucial de former et sensibiliser les animateurs de la Ville de Paris au danger de la surexposition aux écrans pour les enfants dans le but d'en modérer l'usage.

Avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous souhaitons aussi qu'une vaste campagne de communication soit menée, afin de sensibiliser l'ensemble des familles parisiennes aux bonnes pratiques. Nous savons qu'aujourd'hui l'exposition aux écrans varie grandement d'une famille à l'autre. Agir pour le bien-être des enfants, par le biais des crèches et des écoles, permettrait ainsi d'aplanir cette disparité et d'amorcer une réelle prise de conscience. Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le groupe Changer Paris redépose le même vœu. C'est le même ou quasiment le même. Excusez-moi, j'y retrouve beaucoup de lieux communs. En tout

cas une attitude qui, à l'égard des animatrices et animateurs de la Ville de Paris, ne saurait, de mon point de vue, être reçue.

Je rappelle, comme je l'ai fait à la dernière séance du Conseil de Paris, que la Ville mène déjà des actions en faveur de la sensibilisation des parents, enfants et professionnels au danger de la surexposition aux écrans. Des formations sont proposées à l'école des métiers de la DASCO. L'agenda scolaire, distribué chaque année aux élèves de C.M.2., a un focus sur l'usage raisonné des écrans. Un moment d'échanges entre professionnels, appelé "rendez-vous de la DASCO" a été consacré au sujet. Serge TISSERON, psychiatre spécialiste de la question du rapport des enfants aux écrans était intervenu lors de la grande conférence sur l'éducation initiée par la Maire de Paris. Dominique VERSINI a organisé "l'Ere de la parentalité au temps du numérique" il y a quelques semaines.

Le vœu parle notamment de télévision. Les enfants à l'école ou au centre de loisirs ne sont pas mis devant une télévision. Tout usage des écrans est encadré. La Ville et l'Académie n'abandonnent pas les manuels, les livres et l'écrit, nous investissons toujours dans le centre Paris Lecture, dans les bibliothèques présentes dans chaque école. Il n'y a pas d'écrans dans les crèches. Les parents sont sensibilisés par la P.M.I. Ce n'est pas le rôle des professionnels de la crèche que de sensibiliser les parents.

Ne soyons pas manichéistes, il ne s'agit pas d'être pour ou contre les écrans sans mesure ni modération, il s'agit d'accompagner les usages tout en vivant avec son époque et en préparant les enfants au monde de demain.

Cela dit, au-delà d'une demande de retrait de votre vœu, que vous aviez déjà devinée, je m'engage à refaire passer une consigne aux équipes périscolaires avant la période des centres de loisirs d'été, ainsi qu'avant la prochaine rentrée scolaire. En tout cas, merci de retirer votre vœu répétitif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu est maintenu ? Oui, il est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 20 relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de commencer par avoir une pensée pour toutes les victimes de harcèlement, pour ces familles brisées par la perte d'un enfant.

Aujourd'hui, 10 % des élèves au total en France, donc en moyenne 2 à 3 enfants par classe, sont concernés par les faits de harcèlement. Oui, nous le savons tous ici sur ces bancs, le harcèlement scolaire tue. Si la responsabilité première en incombe à l'Education nationale, qui a mis en place en 2022 le programme pHARe, celui-ci peine à se déployer partout par manque de moyens, de temps, de formation.

Il faudra d'ailleurs, Monsieur l'adjoint au Maire, que vous demandiez à l'Etat combien de référents à Paris ont été créés, combien de professeurs ont pu bénéficier de ces formations. Cela nous intéresserait d'avoir un bilan de l'Education nationale sur la mise en place du programme pHARe dans les collèges parisiens.

Sans attendre ce bilan de l'Etat, nous voudrions retirer la sonnette d'alarme, car en tant que collectivité locale, nous devons véritablement prendre les devants pour protéger nos enfants et donner aux professionnels les moyens de faire face aux situations de harcèlement. Encore trop de tabous entourent le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. Au contraire, il faut en parler, sensibiliser, former, sanctionner.

Même si Paris a fait des efforts, nous devons le souligner, aujourd'hui tout n'est pas suffisamment mis en œuvre. Par exemple, la Maison de Marion, qui avait ouvert dans le 13e arrondissement, va fermer sans que l'on sache pourquoi alors que les besoins sont immenses.

Face à ces besoins, nous réitérons la main tendue du groupe Changer Paris et essayons de nous retrouver sur ce sujet, au-delà des clivages partisans. C'est pourquoi nous vous proposons que la Ville décrète la lutte contre le harcèlement scolaire ou extrascolaire, "Grande cause municipale" dès la rentrée de septembre 2023.

Essayons de nous retrouver tous ensemble autour de la table, comme nous l'avons fait sur la question du handicap, pour essayer de trouver des propositions concrètes pour répondre aux attentes des familles et des petits Parisiens, qui sont malheureusement très inquiets sur ces questions.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons le constat de l'importance et de l'urgence du sujet du harcèlement scolaire, car il s'agit bien d'un poison qui pourrit la vie de centaines de milliers de jeunes et qui parfois les tue. C'est insupportable, d'autant plus que ce sont des jeunes qui s'attaquent à d'autres jeunes avec les outils d'aujourd'hui que sont les réseaux sociaux.

La Ville s'inscrit depuis des années dans la lutte contre le harcèlement, à travers l'action de Dominique VERSINI ainsi que la mienne. Cette Assemblée a déjà adopté un vœu de l'Exécutif détaillant l'action de la Ville à la suite d'un vœu de votre groupe en novembre 2021. Je ne rappellerai pas les engagements forts pris sur ce sujet dans le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

Dans le second degré, la question de la lutte contre le harcèlement scolaire est avant tout une prérogative de l'Education nationale, qui a généralisé le programme pHARe que le Rectorat a présenté en 6e Commission l'année dernière. Du côté de la Ville, tous les adjoints éducatifs du dispositif "Action collégiens" sont formés à la prévention du harcèlement. La Ville a signé une convention avec le 119, le 3020 et le 3018, afin de communiquer toujours plus largement sur ces numéros.

Elle a organisé, il y a deux mois, je l'évoquais à l'instant, "les états généraux de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique". Dans le premier degré, nous avons conscience que la lutte contre le harcèlement ne se limite pas à la sphère scolaire et nécessite un dialogue et un travail conjoints entre le directeur de l'école, le R.E.V.

Nous formons également pour cela nos agents. Une formation intitulée "Prévention et régulation des violences à l'école" est proposée dans le catalogue de formations pour les R.E.V., les animateurs et les A.T.S.E.M. Des formations spécifiques "Prévention des violences et du harcèlement" peuvent être mises en place par les C.A.F.

Nous sommes donc pleinement mobilisés dans le cadre de cette lutte contre le harcèlement et de ce fait nous agissons. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que vous retiriez votre vœu, car si nous l'adoptions, on pourrait laisser entendre que nous ne faisons rien et qu'il faut le vote de ce vœu pour commencer à agir.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame TYSSANDIER ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Cela permettrait de mettre en lumière tout ce que vous faites déjà et de faire plus. Je pense que ce serait utile.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Il faut me répondre oui ou non à ce stade. Vous ne le retirez pas. Je vais mettre aux voix le vœu n° 20… Une explication de vote de Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'indique ce vœu, le rapport de la mission gouvernementale "Comprendre et combattre le harcèlement scolaire", publié le 13 octobre 2020, précise que 700.000 enfants en France sont victimes de harcèlement scolaire. Comme je le rappelais dans mon vœu présenté ici en mars, à Paris, 380.000 enfants sont victimes de harcèlement. J'avais alors alerté sur le besoin de mieux prendre en charge à la fois les enfants harcelés et les enfants harceleurs, vœu qui avait été refusé par l'Exécutif.

Le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, voté le 4 juin 2021 à l'unanimité des élus du Conseil de Paris, constitue une avancée majeure pour notre Ville. Il est tout à fait complémentaire des actions engagées par le Gouvernement, comme le programme pHARe dont vous avez tous deux parlé, qui vise à limiter le harcèlement scolaire.

Voici quelques chiffres pour information : 86 % des collèges et 60 % des écoles étaient inscrits à ce programme en mai 2023. Je vous rappelle quelques points de ce programme pHARe : former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves ; intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ; associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme ; mobiliser les instances de la démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ; enfin, mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Lutter contre le harcèlement scolaire est donc un défi majeur de notre temps. Les professionnels, agents, acteurs institutionnels et associatifs, doivent donc être formés ou sensibilisés à la prévention et à la détection des cas

de harcèlement et de cyberharcèlement. Toutes les initiatives permettant de participer à la réduction de ce phénomène sont bienvenues, nous voterons donc ce vœu s'il n'est pas retiré.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Le vœu ayant été maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

2023 DFPE 15 - Subvention (114.879 euros), avenant n° 3 et subvention (30.142 euros) et convention d'investissement à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective située 14, rue de Thionville (19e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une évaluation indépendante des crèches confessionnelles financées par la Ville.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DFPE 15, le vœu n° 21 et le sous-amendement n° 144.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous abordons donc le traditionnel débat sur le financement municipal des crèches confessionnelles. La laïcité est trop importante pour être considérée à géométrie variable. C'est un principe qui ne se négocie pas pour des questions de pouvoir. "Paris vaut bien une messe" est loin de nous, précisément grâce à la laïcité. Sachons donc la faire vivre dans nos décisions. La laïcité est un principe, celui de la garantie de la liberté de conscience, de laquelle découle la neutralité de l'action publique.

L'actualité continue de nous prouver que la République, à laquelle elle est profondément attachée, n'est pas acquise et se construit chaque jour.

Or, la laïcité est attaquée de toutes parts, dévoyée de son sens républicain, tordue dans le sens de l'intolérance par les extrêmes droites, religieuses ou non, qui ne supportent pas la liberté de conscience.

La laïcité suppose de la rigueur, une neutralité absolue de la puissance publique par rapport aux différentes opinions. Depuis plusieurs décennies pourtant, elle est malmenée avec des polémiques absurdes et stériles. Elle est instrumentalisée politiquement, comme à la Région Ile-de-France qui voulait créer une charte régionale de la laïcité à géométrie très très variable.

Pour notre part, nous restons fidèles à la laïcité, qui reste un principe qui ne se négocie pas à 50 % ou 75 %. Nous le répétons, nous voulons une République une et indivisible dans laquelle les collectivités ne subventionnent pas les institutions liées aux cultes.

Une République qui ne reconnait pas, ne salarie ni ne subventionne aucun culte, en vertu de l'article 2 de la loi de séparation des églises et de l'Etat. Pourtant, les associations qui gèrent ces crèches confessionnelles revendiquent clairement et publiquement leur finalité de diffusion des principes et valeurs religieux, qui est légitime mais ne peut se faire sur financement public.

Or, il est aujourd'hui avéré que certaines de ces crèches confessionnelles diffusent ouvertement un message religieux. Pour certaines, cela est même avéré par les quelques fiches des visites des P.M.I. dont nous disposons enfin, mais pas que. Je pense en particulier aux crèches Ozar Hatorah, qui continuent d'affirmer ouvertement sur leur site que, je cite : "les valeurs morales, universelles de la Torah guident leurs pratiques au quotidien" et que "La crèche gérée par l'association "Jeunesse Loubavitch" ferme le vendredi après-midi, comme cela est affiché sur son site, alors même que c'est contraire à la convention".

Je pense aux différentes crèches Gan Menahem, mais j'y reviendrai à l'occasion des deux projets de délibération qui prévoient l'ouverture d'une dans le 16e et le 5e.

Quant à l'"Association familiale catholique Saint-Pierre", j'y étais longuement revenu l'an dernier, il est manifeste qu'ils n'ont aucun tabou quant à l'affichage d'un discours religieux ultraconservateur, et encore c'est un euphémisme.

Ainsi, ils affirment très tranquillement vouloir, je cite : "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'église - ce qui laisse peu d'ambiguïté sur le caractère religieux, si vous me permettez -, qui veut s'inspirer de l'enseignement social de l'Église catholique", ce qui là aussi paraît très religieux.

Ils affirment d'ailleurs que "l'avortement n'est jamais une bonne solution devant une grossesse imprévue" et considèrent que "le nombre élevé d'I.V.G. pose un problème de santé publique".

Comment accepter ces propos alors que ce matin nous votions, mes chers collègues de la majorité, un vœu présenté par notre groupe et défendu par Hélène BIDARD, pour réagir à la campagne proactive anti-I.V.G. de l'association "Les Survivants" sur les Velib'. Les attaques de ces mouvements sont chez nous, comme dans de trop nombreux pays, trop nombreuses, trop violentes pour que nous ne réagissions pas.

Le caractère religieux de ces différentes crèches n'est plus à prouver, nous ne pouvons en douter. Je le redis tranquillement, que les responsables de ces crèches décident de porter un discours de ce type très prosélyte, libre à eux. Libres aux familles qui s'y retrouvent d'y inscrire leurs enfants. La laïcité l'oblige.

Mais, dès lors, la puissance publique doit retirer son soutien financier intégralement, car toutes les lignes rouges du respect de la laïcité sont dépassées. Toutes et de manière très ouverte, je dirais même de manière très provocatrice envers la collectivité que nous représentons. Ce qui est très étonnant, c'est de constater l'écart, pour ne pas dire le fossé, entre la communication publique que ces crèches souhaitent renvoyer, qui ne fait pas l'impasse sur un discours très religieux pour attirer les subventions publiques, et les conventions passées à la Ville de Paris ou les fiches des P.M.I. qui n'en font que très peu état.

Comment ne pas redoubler de vigilance devant autant de différences ? Cela est manifeste dans les fiches d'analyse des services de la Ville de ces crèches.

Il n'est évidemment pas question ici de remettre en cause la qualité du travail effectué par les personnels de la Ville et notamment des P.M.I. Ce n'est aucunement le sens de mon propos. J'ai bien conscience que les services administratifs ne font que répondre à une commande politique.

Je déplore néanmoins que ces fiches soient plus ou moins bien fournies, selon les crèches, et que cela rende impossible une étude comparative objective, qu'aucune information ne soit communiquée en termes de sanction, y compris financière, alors que des manquements graves y sont notés.

J'aimerais comprendre comment le nombre de lits ouverts peut être aussi bas dans autant de crèches confessionnelles, parfois c'est à peine la moitié des berceaux potentiellement disponibles.

Les questions sont nombreuses et tout cela doit nous interroger sur leur réelle capacité ou volonté à s'ouvrir. Ces fiches posent question et appellent une discussion sérieuse. Je proposerai même qu'elles fassent l'objet d'une 6e Commission exceptionnelle et qu'évidemment d'ici là il y ait un moratoire sur la participation financière de la Ville de Paris à la création de nouvelles crèches confessionnelles, mais j'y reviendrai dans une autre intervention. C'est là l'objet de la laïcité.

Rappelons que du fait de la délégation de service public, ces établissements sont censés respecter un service sans caractère confessionnel, puisque toutes les attributions de la Ville de Paris, d'une collectivité, leur sont transférées du fait de cette délégation de service public.

Enfin, vous nous avez répondu en arrondissement qu'il existe bien un enseignement privé sous contrat, et que la Ville de Paris pouvait créer ces crèches religieuses privées sous contrat.

C'est une erreur. Le privé sous contrat, et nous ne cessons de le répéter, doit séparer les activités subventionnées de ses activités religieuses. Cela est tout à fait possible vu l'enseignement qui est dispensé dans les écoles et les collèges, mais c'est impossible à séparer dans les crèches. L'argument est spécieux.

Enfin, laissez-moi vous dire quel paradoxe cela serait de lutter contre la ségrégation avancée et promue par le privé sous contrat dans l'Education nationale, mais de la favoriser dans les crèches subventionnées par la Ville de Paris.

Il est temps de cesser les entorses à la laïcité. Il faut renoncer dès maintenant à ces partenariats, pour mieux pouvoir reporter l'argent public sur de nouvelles places de crèches publiques qui, nous en sommes certains, respecteront, elles, "de facto" la laïcité et pourront tout à fait accueillir dans de meilleures conditions les enfants qui sont aujourd'hui accueillis par ces crèches.

Les rapports de la P.M.I., comme tous les retours que nous avons sur l'existant et sur le fonctionnement de ces crèches, nous montrent que la qualité du service est très en deçà de la qualité du service fourni dans les crèches gérées par la Ville de Paris. Des crèches publiques où tous les enfants, sans distinction de religion de leurs parents, seront acceptés.

Nous demandons à l'Exécutif de revoir sa copie. Après "Paris vaut bien une messe", il y a 500 ans, je pense que nous avons évolué et que nous pouvons opposer "Paris vaut bien la laïcité".

Par ailleurs, laissez-moi vous présenter le vœu que nous proposons pour une évaluation indépendante de ces crèches confessionnelles. Il s'agit pour nous d'aller au-delà de ce qui nous est fourni aujourd'hui par les fiches d'évaluation de la Ville de Paris. Ces fiches posent question, mais font très souvent référence aux travaux de

l'Observatoire parisien de la laïcité, un observatoire qui avait promu des visites il y a près de 15 ans, ma mémoire est un peu floue sur ce point, je n'étais pas élu.

C'est donc la preuve que la Ville de Paris est en capacité de promouvoir des visites par l'Observatoire de ces crèches confessionnelles, auxquelles précisément les agents de la Ville de Paris font référence pour faire leurs visites.

Rappelons la composition de cet Observatoire de la Ville de Paris, ce sont des universitaires, des conseillers d'Etat, des spécialistes de la laïcité, des juristes et des représentants de tous les groupes, qui fonctionnent sur le principe de l'unanimité. Pourquoi s'empêcher des visites par l'Observatoire, de ces crèches ? C'est l'objet de notre vœu et qui permettra d'éclairer, voire de former les agents de la P.M.I.

Je précise que nous acceptons, en ce sens, les modifications et les propositions d'ajout qui ont été formulées par le groupe EELV au vœu que nous déposons, pour promouvoir un changement des visites de l'Observatoire et une amélioration du travail fait aujourd'hui par les agents de la Ville de Paris.

C'est le sens de notre vœu que nous soumettons à vos voix et nous voterons contre les projets de délibération relatifs à ces crèches confessionnelles.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Vous aviez compris et je vous remercie de ne pas l'avoir interrompu, que Jean-Noël AQUA avait parlé durant 9 minutes 19, avec le fait qu'à partir de là il retirait, mais je demanderai au groupe Communiste et Citoyen de le préciser, son inscription sur au moins une quinzaine de projets de délibération traitant des crèches à caractère propre.

Barbara GOMES, souhaitez-vous intervenir également ? Vous n'êtes pas en seconde ligne de Jean-Noël AQUA. Si ? D'accord, merci. C'était pour le cas où Jean-Noël AQUA… C'était une mesure de prudence comme on dit.

Je vais peut-être demander à Jean-Noël AQUA, avant de donner la parole à Laurent SOREL puis à Chloé SAGASPE, là on était sur le projet de délibération DFPE 15 avec le vœu n° 21 du groupe Communiste, souhaitez-vous intervenir ultérieurement sur certains projets de délibération, ou vous considérez que vous êtes intervenus ?

M. Jean-Noël AQUA. - On interviendra à part sur la création, le projet de délibération DFPE 133.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Vous gardez une inscription à venir sur le DFPE 133. On voit bien ce qui se profile, si j'ose dire. Je dis cela parce que le groupe "Les Ecologistes" a fait la même demande de pouvoir faire une intervention longue et éventuellement de ne pas revenir ensuite.

Laurent SOREL a la parole.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, je vais être très court, parce que Jean-Noël AQUA a déjà été très complet.

Evidemment, ce qui me pose problème c'est la question déjà du respect de la laïcité, c'est-à-dire de la séparation stricte entre l'Etat et l'Eglise, quelle que soit l'Eglise d'ailleurs. Ce qui pose problème aussi, c'est le fait que l'on finance des activités de prosélytisme, parce que c'est un peu cela, et des pratiques communautaristes de fait.

Personnellement, je pense qu'il faut respecter le droit strict des parents d'inscrire leurs enfants dans des crèches confessionnelles. Le problème, c'est que ces crèches n'ont pas à être financées par l'argent public. C'est pour cela évidemment que je voterai contre ces projets de délibération, pas parce qu'en soi je suis contre l'existence de telles crèches, mais parce que je pense que l'argent public doit financer en priorité les établissements publics.

Je ne vois pas pourquoi ce qui est valable pour l'école publique ne le serait pas pour les crèches. Je ne vois pas pourquoi la Ville se mettrait à financer des crèches privées, alors qu'elle est vent debout contre la place que prend l'école privée dans notre ville.

Pour toutes ces questions, je pense qu'il est absolument nécessaire de respecter le principe même de la laïcité et justement ce principe qui est souvent dévoyé par les groupes d'extrême droite, cela a été dit aussi, souvent détourné à des fins racistes pour stigmatiser un certain nombre de populations, les musulmans par exemple.

Je pense que le principe de laïcité doit être respecté pour ce qu'il est, c'est-à-dire le respect des croyances de chacun et de chacune, mais la séparation stricte entre l'Etat et l'Eglise, et les religions.

Je termine pour dire qu'évidemment sur ce qui est du financement de ces crèches confessionnelles, cela revient tous les ans. Là effectivement, il y a ces fiches qui sortent. J'ai l'impression, de ce que j'ai lu et entendu des débats qu'il y a eu en conseil d'arrondissement, que ces fiches relativisent les problèmes quant aux pratiques dans ces crèches, notamment la question de la fermeture du vendredi ou la question du fait qu'il n'y aurait pas de prosélytisme ou pas tant que cela en tout cas.

Je n'ai pas forcément les mêmes éléments précis que peut avoir Jean-Noël AQUA, mais cela me pose problème, au-delà même du principe, à mon sens, de financer ces crèches confessionnelles. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

Est-ce que je peux considérer que c'est une intervention globale sur tous les projets de délibération ayant trait aux crèches à caractère propre ?

M. Laurent SOREL. - Un tir groupé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole maintenant à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je précise que ce sera également une intervention groupée pour le groupe "Les Ecologistes", comme on a l'habitude de le faire en débat organisé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé.

Mme Chloé SAGASPE. - Mes chers collègues, chaque année on a le même sempiternel débat, chaque année les positions des groupes ne diffèrent pas ou très peu, et chaque année, n'en déplaise à nos détracteurs, c'est pour nous, écologistes, toujours l'occasion de réaffirmer notre profond attachement au principe républicain de laïcité, quand d'autres ici sur ces bancs votent sans sourciller ces subventions, avant même d'avoir vérifié que les principes de conventionnement soient bien respectés, notamment en matière de laïcité, comme l'a bien dit mon collègue Jean-Noël AQUA.

Nous, écologistes, sommes extrêmement vigilants. Notre position est constante. Elle n'est pas gravée dans le marbre, puisqu'effectivement nous tâchons d'avoir une approche évolutive. Nous nous prononçons chaque fois au cas par cas, établissement par établissement.

Les recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité qui ont guidé, c'est important de le souligner et Jean-Noël l'a dit également, les principes de conventionnement avec les crèches confessionnelles, sont très clairs, notamment pour proscrire tout prosélytisme religieux et veiller à la neutralité religieuse.

Force est de constater, je le répète chaque année, que des préoccupations légitimes ont été soulevées à plusieurs reprises et sur différents établissements qui sont subventionnés par notre Ville. J'aimerais donc aujourd'hui revenir sur quelques-uns de ces établissements qui sont problématiques.

Comme la pédagogie est affaire de répétition, je vous le redis, nous ne pouvons pas cautionner que la Ville de Paris continue de subventionner l'"A.F.C. Saint-Pierre Saint-Dominique" dans le 14e arrondissement. Elle fait partie du réseau des associations familiales catholiques de France. Elle s'est publiquement opposée au mariage pour tous, à l'I.V.G., à l'euthanasie, et à la P.M.A. pour toutes.

Je vous le redemande, mes chers collègues, quel signal notre Ville envoie lorsqu'elle subventionne une association qui promeut des valeurs rétrogrades d'une vision de la famille, et il suffit d'aller sur son site pour s'en assurer, sur le modèle "un papa une maman", qui sont totalement contraires à la politique inclusive que nous portons ?

En ce qui concerne Ganone Yad, puisque nous allons un petit peu dans le détail, vous le savez, je l'ai déjà dit et mes collègues communistes également en arrondissement dans le 11e, il y a un enjeu sur l'accueil des enfants le vendredi après-midi, puisque nous avons trouvé porte que close, ce qui est une entorse manifeste au conventionnement.

Le gestionnaire a fait l'objet depuis lors d'une mise en demeure et notamment en raison du non-respect des ratios d'encadrement, qui est un vrai souci. Une visite de contrôle a été depuis lors effectuée en avril dernier. Qu'en est-il désormais ?

Enfin, en ce qui concerne Ozar Hatorah, nous avons déjà eu le débat en Conseil d'arrondissement, cher Patrick, nous n'avons visiblement pas la même vision sur le sujet, mais lors de la dernière visite effectuée par les services de la DFPE, nous avions constaté la présence de mezuzahs sur les portes, ce qui constitue pour nous un signe religieux ostentatoire.

Chaque année je demande qu'un point d'étape sur la mise en place de ces conventionnements nous soit communiqué, et ce, en amont, et que les comptes rendus effectués par la DFPE de ces établissements nous soient également envoyés.

Cela a été fait, puisque le bilan nous a été communiqué en amont du conseil du 11e arrondissement par le cabinet de Patrick BLOCHE que je remercie, mais pas en amont du Conseil de Paris.

C'est d'ailleurs l'objet d'un des sous-amendements que je porte au vœu porté par mon collègue Jean-Noël AQUA, car ce bilan qualitatif devrait nous être envoyé systématiquement chaque année sans que nous ayons à le demander. Il devrait aussi être communiqué à l'ensemble des élus que nous sommes en amont du vote de ces

subventions, pour que nous puissions nous positionner en connaissance de cause. C'est l'essence des amendements que je remercie Jean-Noël de bien vouloir accepter à son vœu.

La seule nouveauté cette année, une nouveauté qui n'est pas des moindres, c'est la création d'un nouvel établissement dans le 16e arrondissement. On doit faire face à un manque criant de personnels, à une surcharge de travail, mais surtout à une pénurie de places dans les crèches publiques, qui a été dénoncée à juste titre par les responsables de la petite enfance et les directeurs et directrices d'établissement.

La priorité serait donc pour l'Exécutif d'ouvrir une nouvelle crèche confessionnelle dans les beaux quartiers du 16e arrondissement, sous couvert d'une logique de territorialisation des politiques de petite enfance, pour la modique somme, à votre avis mes chers collègues, de 676.000 euros. On marche carrément sur la tête. Cet argent public devrait être mis prioritairement sur les crèches municipales qui sont déjà existantes, publiques, pour ouvrir de nouveaux berceaux, rénover le bâti et recruter sur les 400 postes qui sont vacants.

Vous le savez, ces crèches confessionnelles sont héritées d'un passé lointain et ne peuvent certainement pas être notre avenir. Je précise que nous ne demandons pas la fermeture des crèches déjà existantes, pour ne pas pénaliser les familles et les enfants, mais nous ne pouvons cautionner la création d'un tout nouvel établissement. Ce que vous êtes en train de faire, ce n'est ni plus ni moins que privatiser un peu plus le secteur de la petite enfance, qui est actuellement en crise.

Nous nous opposerons donc à la création d'un nouvel établissement et nous voterons contre les projets de délibération DFPE 52, 99, 111, 117, 133 et 148. Nous nous abstiendrons sur les DFPE 68, 100, 102 et 112.

Nous voterons bien sûr en faveur du vœu porté par les communistes. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, et merci au groupe Communiste et Citoyen, aux écologistes et à Laurent SOREL d'avoir fait des interventions qui visaient à ramasser leur argumentation.

J'essaie d'organiser au mieux les choses. Rassurez-vous, Marie TOUBIANA, vous êtes inscrite déjà pour une explication de vote sur le vœu n° 21 du groupe Communiste et Citoyen. On va y arriver. Je donne d'abord la parole à Céline HERVIEU, qui là aussi peut prendre son temps si elle veut faire une réponse globale. Tu t'organises comme tu veux, Céline.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire. Je pense faire une réponse globale, et si besoin je reprendrai la parole dans un second temps pour préciser les choses.

Chers collègues, chaque année le Conseil de Paris, en cette période du mois de juillet, a ce même débat sur les crèches à caractère propre. Nous ne faisons pas exception cette année à cette tradition. Tel Sisyphe sur son rocher, je vais tâcher une nouvelle fois de vous préciser ces éléments concernant ces crèches à caractère propre qui, je le rappelle, concernent moins de 4 % du parc de crèches dont nous disposons à Paris, et cela concerne 27 établissements sur les plus de 350 établissements associatifs que nous finançons.

Je commence mon intervention en disant que ces établissements font partie de ceux qui sont le plus contrôlés de toutes les structures associatives que nous soutenons. C'est la Direction des Familles et de la Petite Enfance qui contrôle chaque année l'ensemble de ces établissements d'accueil à caractère propre. Il y a une articulation des contrôles entre les services de P.M.I. d'un côté, et les services des partenariats de l'autre, qui participent à ces contrôles. En plus des contrôles de la DFPE, la C.A.F. contrôle également chaque année pour s'assurer du respect de la charte de la laïcité dans ces différents établissements.

Je veux vous faire une rapide synthèse des éléments qui ont été révélés lors des contrôles cette année dans ces établissements. Dans l'ensemble, aucune défaillance majeure n'est à signaler dans ces structures. La majorité des manquements ne concernent pas du tout les principes de laïcité, mais plutôt la question de sécurité avec les exercices annuels d'évacuation, de confinement qui seraient non réalisés, ou des encombrements de locaux.

La question de l'information et la communication aux parents, notamment concernant le fait que la Ville participe au financement de ces structures.

Nous avons observé aussi, mais très ponctuellement, des écarts sur les ratios réglementaires en termes de nombre de professionnels présents ou de diplômes, mais qui ont été relevés ponctuellement dans un contexte global de crise du recrutement qui touche l'ensemble des gestionnaires de structures d'accueil de la petite enfance.

Nous avons constaté également à quelques reprises des cas de fermeture lors de jours fériés liés aux fêtes communautaires, sans que les services soient prévenus en amont.

Globalement, en dehors de ces éléments, les exigences de la convention sont parfaitement respectées en termes d'ouverture tous les jours de la semaine, d'accueil des enfants domiciliés uniquement à Paris, d'absence d'envoi de documents à caractère prosélyte religieux, de neutralité des tenues des professionnels, mais aussi de garantie d'avoir des activités mixtes, filles/garçons, dans ces établissements, et l'ensemble des structures visitées sont propres.

Les mesures d'hygiène sont respectées par les établissements visités, même si certains locaux sont vieillissants. C'est ce qui justifie que l'on ait à voter sur des subventions qui permettront de réaliser un certain nombre de travaux de rénovation dans ces structures qui en ont également besoin.

Je rappelle la méthode. Les contrôles sont réalisés chaque année et de plus en plus d'ailleurs. Lorsqu'il y a des manquements aux principes de la convention, des manquements graves ou répétés qui sont constatés, comme cela a été le cas cette année et l'année dernière, les gestionnaires sont convoqués, font l'objet d'une mise en demeure avec diminution du nombre d'enfants accueillis.

On est capable de limiter leur agrément, le cas échéant. On adapte aussi nos réponses en fonction des faits. Si les faits sont répétés, on est dans un dialogue de proximité avec ces structures pour les amener à améliorer la qualité d'accueil et à garantir la bonne application des principes, notamment de laïcité.

Je donne quelques exemples : au premier semestre 2022, une action de cette nature a été engagée pour Gan Kitov ; ou Heikhal Menahem qui est gérée par l'association "Gan Menahem" ; pour les établissements Haya Mouchka et Haya Moussia de l'association "Jeunesse Loubavitch". Un suivi très rapproché a été mis en place avec ces établissements, qui s'efforcent depuis de respecter les exigences réglementaires.

Le service de P.M.I. est extrêmement mobilisé sur cette question, en lien régulier avec ces établissements, et nous avons une vigilance constante sur ces questions.

En septembre 2022, l'association "Gan Yossef" a été convoquée par le bureau des agréments, car un certain nombre de manquements avaient été constatés lors de la visite effectuée au mois de juillet. Nous avons tenu à prendre connaissance des mesures immédiates et à venir qui ont été prises pour corriger ces dysfonctionnements. Depuis, l'Association s'est beaucoup améliorée. Elle a adhéré à nos alertes et les mises en conformité nécessaires ont été réalisées.

Je ne peux pas vous laisser dire que les éléments de sanction ne sont pas à votre disposition et ne sont pas connus, puisqu'on vous transfère tous les éléments dès que l'on en a connaissance.

Nous ne versons pas les subventions sans savoir, Madame SAGASPE, contrairement à ce que vous dites, puisque les éléments sont connus, les visites et les contrôles ayant lieu régulièrement.

Au contraire, le dialogue et le contrôle progressent et leur principale manifestation, c'est l'amélioration de la qualité de la relation avec ces établissements.

Un point sur lequel on peut continuer de s'améliorer, c'est leur participation aux commissions d'attribution des places en crèche dans les mairies d'arrondissement. C'est vrai, elles ne participent pas systématiquement et c'est un point que l'on travaille avec elles.

En réalité, si l'on pose le débat de façon plus franche entre nous, finalement on a le sentiment, au fil des débats, que les rapports de ces contrôles vous intéressent assez peu en réalité. Nous, on a quand même le sentiment que pour certains et certaines d'entre vous dans cet hémicycle, ce qui conditionne votre position sur ces structures, c'est une position qui est purement politique et de principe. On a beau vous envoyer les rapports le plus en amont possible, votre position n'évolue pas ou peu. C'est regrettable.

C'est un positionnement politique légitime et respectable, mais on peut être quand même clair. Il faudrait avoir un peu d'honnêteté intellectuelle sur ce qui motive réellement votre position.

Oui, à gauche, on peut se poser la question de savoir comment on tolère, comment on gère ce financement public à des établissements qui ont un caractère, une apparence religieuse. Je précise bien, c'est une apparence religieuse, car les contrôles l'ont montré et je le répète, il n'y a aucun prosélytisme religieux dans ces structures. Les règles de la laïcité y sont parfaitement respectées.

Nous ne sommes pas légalement obligés de financer ces structures, c'est vrai, mais nous le faisons en responsabilité, nous assumons de le faire. Nous estimons utile et nécessaire de le faire pour prendre en compte et poursuivre un héritage que la Ville de Paris détient depuis 2001, pour une raison très simple, vous dites : "nous ne sommes pas pour la fermeture de ces établissements", mais il faut être honnête dans le débat. Si la Ville de Paris cessait brutalement les financements à ces structures, ce seraient des fermetures qui attendraient ces établissements.

J'aimerais que vous clarifiiez votre position, y compris localement dans vos arrondissements, d'assumer de fermer des structures dans le contexte que nous connaissons dans le secteur de la petite enfance. Je ne pense pas que vous soyez vous aussi très clairs de ce point de vue. Je ne veux pas présager de vos ambitions, mais c'est cela la réalité, quand vous vous abstenez ou votez contre ces subventions, c'est la fermeture de ces structures que vous visez et que vous organisez.

Ce n'est pas raisonnable. Nous, nous n'entendons pas pénaliser les enfants qui sont accueillis dans ces structures, ni les familles, qui d'ailleurs ne sont pas toutes dans des situations sociales extrêmement privilégiées, loin de là.

Ces modes d'accueil répondent aussi à un besoin pour ces familles. Nous ne pénaliserons pas les enfants qui sont accueillis dans ces structures. Le modèle que nous défendons, c'est un modèle profondément républicain, universel. Ce sont des crèches qui accueillent tous les enfants, quelles que soient les orientations politiques, philosophiques, religieuses de leurs parents. C'est cela que nous défendons, et vous n'avez pas le monopole de la laïcité. Ces établissements respectent le principe de laïcité inclus dans la charte, comme je le disais.

Avec Patrick BLOCHE, ce qui nous guide au quotidien, c'est la qualité de l'accueil dans ces structures. C'est ce sur quoi on doit débattre entre nous, être le plus exigeant. Evidemment, le respect des principes de laïcité, mais ce qui nous intéresse, c'est que les ratios d'encadrement soient respectés, que les conditions d'hygiène, de sécurité des enfants soient respectées. C'est aussi pour cela que l'on fait des travaux de rénovation dans ces structures que l'on ne va pas laisser à l'abandon, car ce sont les enfants les premiers à pâtir de ces dysfonctionnements.

C'est la qualité d'accueil qui doit nous guider.

Nous avons toujours cette vigilance, ce devoir de transparence vis-à-vis de vous en tant qu'élus locaux. C'est pourquoi nous vous transmettons systématiquement les rapports de ces visites sur demande quand c'est du cas par cas, établissement par établissement. J'ai fait moi-même un rapport global lors de la 6e Commission, qui présentait tous les éléments forts et caractérisés de ces visites. Vous savez trouver les informations quand vous le souhaitez. N'hésitez pas à nous solliciter en ce sens.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je réponds, Monsieur le Président, sur le vœu, comme cela tout sera dit. Je ne vous cache pas notre étonnement, nous avons été assez surpris, interpelés par ce vœu du groupe Communiste et Citoyen. Ni plus ni moins de cette évaluation indépendante, nous, nous entendons que vous remettez en cause la probité, le professionnalisme des services de la Ville qui sont chargés du contrôle de ces crèches, voire leur indépendance. Je rappelle que c'est la P.M.I. et le service des partenariats.

Je veux saluer le travail de ces services, qui est remarquable, ils arrivent aujourd'hui à contrôler toutes les crèches à caractère propre chaque année. Nous témoignons à ces professionnels notre totale confiance. Il n'est aucunement question d'une nécessité de faire appel à des consultants extérieurs ou éventuellement à d'autres professionnels pour contrôler ces établissements. Les services de la P.M.I. le font de façon tout à fait impartiale, et n'ont pas besoin d'être formés, Madame SAGASPE, contrairement à ce que vous disiez.

Je vous demande évidemment de retirer ce vœu.

Concernant l'amendement déposé, nous demandons le retrait de l'amendement. Là encore, on est sur des positions de principe. J'en profite pour préciser que nous allons renforcer le bureau de contrôle et d'agrément pour contrôler non seulement les crèches à caractère propre, mais aussi les crèches privées. Nous allons créer sept postes supplémentaires qui ont été d'ores et déjà budgétés pour renforcer ces contrôles.

Je termine en répondant à M. SOREL. Vous avez fait une petite confusion, puisque vous avez parlé de crèches privées. Il ne s'agit pas de crèches privées, mais de crèches associatives à but non lucratif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Céline HERVIEU.

J'imagine que le vœu n° 21 du groupe Communiste et Citoyen et le sous-amendement n° 144 du groupe "Les Ecologistes" sont maintenus, ce qui me permet de donner la parole à Marie TOUBIANA pour… Là aussi, Marie TOUBIANA, si vous voulez faire une explication de vote de dix minutes, il n'y a pas de problème. Sinon, vous réinterviendrez ultérieurement si vous ne voulez vous exprimer que sur le vœu du groupe Communiste.

Vous avez la parole au nom de votre groupe.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, je vais faire l'explication de vote sur le vœu, et l'intervention sur cinq projets de délibération, les DFPE 15, 16, 101, 103 et 117 en même temps.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le DFPE 15, votre nom avait été retiré par votre groupe. C'est pour cela que je ne vous ai pas donné la parole. J'en suis sincèrement désolé.

Ce n'est pas grave. On est parti pour l'explication de vote.

Mme Marie TOUBIANA. - Et les projets de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bien sûr. Vous avez le temps qu'il vous faut. Je ne peux pas vous dire mieux.

Mme Marie TOUBIANA. - Je ne vais pas prendre tout le temps, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore une fois nos collègues communistes trouvent tous les maux du monde à ces crèches, qui pourtant se conforment à la loi et sont bien utiles aux familles et aux enfants.

Nos collègues Verts au conseil du 19e arrondissement ont d'ailleurs reconnu que des contrôles avaient été effectués et que ces crèches respectaient tout à fait les normes, et ont voté ces projets de délibération.

Pourquoi nos collègues écologistes du 19e sont-ils revenus à juste titre sur leur opposition, et pas vous ?

Il s'agit pour le 19e de cinq projets de délibération qui proposent de valider une subvention auprès de cinq associations pour la gestion de crèches confessionnelles. L'association "crèche Gan Esther", l'association "Ohel Esther", l'association "Gan Yaël crèche", et le jardin d'enfants pour ces quatre établissements, ainsi que l'association "Jeunesse Loubavitch".

Rejeter ces subventions, c'est arrêter le financement de ces établissements, soit plusieurs centaines de places. Les enfants et les familles seraient les premières victimes, contraintes de choisir un autre mode d'accueil, de souffrir d'une augmentation des tarifs, d'une perte de qualité.

Ces crèches sont essentielles dans l'offre d'accueils des enfants. Elles pallient certaines insuffisances de l'offre municipale et accueillent principalement des familles populaires.

Rejeter ces subventions, c'est nier tout le travail qui est effectué dans ces crèches, qui respectent la charte de la laïcité. En attestent les visites inopinées de la DFPE.

Lors de la réunion de la 6e Commission qui s'est tenue au mois de juin, il a été rappelé que l'ensemble des crèches à caractère propre faisaient l'objet de visite de contrôle. Les seuls rappels effectués concernaient des questions de sécurité. Les crèches, non seulement respectent les principes de neutralité et de laïcité, mais aussi participent aux commissions d'attribution, accueillent l'ensemble des enfants, sont dans le dialogue.

Votre opposition est ici purement idéologique, et témoigne à nouveau de votre aversion pour les structures privées.

Parmi ces subventions, une subvention pour un jardin d'enfants dont nous défendons le modèle, et que vous-mêmes avez toujours défendu au Conseil de Paris.

Plus largement, c'est votre conception de la laïcité qui m'interroge. Laïcité ne signifie pas la disparition et la négation de la croyance. A l'inverse, la laïcité vise à préserver la liberté de croire et la liberté de conscience, dans le respect des principes républicains.

Les crèches respectant toutes ces normes, votre refus ne s'explique pas.

Pourquoi cesser de subventionner des structures qui fonctionnent et demeurent populaires ? Elles sont ouvertes tous les jours, elles ont signé et respectent le principe de laïcité. Elles accueillent des enfants domiciliés à Paris, n'affichent aucun document prosélyte, et leurs responsables d'établissement participent aux commissions d'attribution et communiquent la liste des enfants admis.

Pour toutes ces raisons, nous continuons à défendre ces établissements d'accueil et voterons en faveur de l'ensemble de ces subventions.

C'est pourquoi également nous nous opposerons au vœu, qui est caduc. Vous demandez une évaluation indépendante, mais des contrôles ont d'ores et déjà eu lieu. Ils sont indépendants. La Ville a intensifié ses visites. Remettez-vous en question le travail des agents qui contrôlent ces structures ?

Lors du dernier conseil du 19e arrondissement, notre groupe Changer Paris a proposé que les élus de chaque groupe puissent se rendre dans ces crèches et constater que tout est bien conforme aux règles prescrites. L'adjointe en charge des crèches du 19e a répondu qu'elle y était tout à fait favorable. Nous pensons donc que ce serait la bonne démarche et réitérons ici cette proposition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

On est arrivé au terme du débat, au moins sur le projet de délibération DFPE 15, le vœu n° 21 et le sous-amendement n° 144.

Je mets donc aux voix, à main levée, le sous-amendement n° 144 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le sous-amendement n° 144 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 21 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 15).

2023 DFPE 16 - Subvention (164.419 euros), avenant n° 1 avec l'association "Ohel Esther" (19e) pour son multi-accueil "Ohel Léa" situé 4-8, rue Henri-Murger (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu de ce que nous avons convenu, je vous propose de mettre tout de suite aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 16 : subvention, avenant n° 1 à l'association "Ohel Esther" pour son multi-accueil "Ohel Léa" situé 4-8, rue Henri-Murger dans le 19e arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 16).

2023 DFPE 117 - Subvention (658.484 euros) et convention avec l'association "Ohel Esther" (19e) pour la création d'un multi accueil 19, rue Armand-Carrel (19e) dans le cadre d'une opération de relogement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets également aux voix, à main levée, si vous en êtes d'accord, le projet de délibération DFPE 117. C'est une subvention et une convention avec l'association "Ohel Esther", toujours dans le 19e, pour la création d'un multi-accueil, 19, rue Armand-Carrel, dans le cadre d'une opération de relogement. Ce n'est pas un nouvel établissement, mais un relogement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 117).

2023 DFPE 33 - Subvention (129.882 euros), avenant n° 3 à l'association "La Joannaise Du Gros Caillou" (7e) pour la halte-garderie "La Joannaise du Gros Caillou" 11, rue Pierre-Villey (7e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à Emmanuelle DAUVERGNE, si elle le souhaite, sur le projet de délibération DFPE 33. Subvention, avenant n° 3 à l'association "La Joannaise du Gros Caillou" pour la halte-garderie "La Joannaise du Gros Caillou" située 11, rue Pierre-Villey dans le 7e arrondissement.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est présenté propose d'attribuer une subvention de 129.882 euros à l'association "La Joannaise du Gros Caillou" pour sa structure d'accueil située 11, rue Pierre-Villey dans le 7e arrondissement.

Evidemment, avec Rachida DATI et l'ensemble des élus du 7e, nous nous réjouissons du soutien de la Ville à cette structure d'accueil historique de l'arrondissement.

Ces derniers mois, cette halte-garderie associative était menacée en raison de sa situation financière, comme c'est le cas pour beaucoup d'entre elles à Paris. Pour autant, sa fermeture était inenvisageable tant les besoins en termes d'accueil sont nombreux pour les enfants du 7e arrondissement, comme à Paris en général.

Aussi, avec la maire du 7e arrondissement, nous avons soutenu par des moyens de communication, la directrice et les encadrants, et mobilisé les parents dont les enfants sont accueillis actuellement à la halte-garderie, afin d'assurer un nombre d'enfants inscrits suffisant pour pérenniser cette halte-garderie dans les années à venir.

Je remercie pour sa réactivité la DFPE et son personnel. Nous avons ensemble effectivement construit une solution garantissant le taux de remplissage nécessaire au financement par la Ville de cette structure.

La halte-garderie "La Joannaise du Gros Caillou" joue un rôle majeur dans la sociabilisation dès le plus jeune âge, à taille humaine. Elle propose un accompagnement personnalisé auquel les parents sont particulièrement attachés.

Aussi, je vous invite, mes chers collègues, à soutenir ce projet de délibération, qui a reçu un avis favorable du conseil du 7e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuelle DAUVERGNE.

Je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Monsieur le Maire, je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter à ce qui a été dit. Effectivement, nous saluons le travail de cette association, de cette structure. Le 7e arrondissement, nous le savons, nécessite aussi que nous puissions renforcer le nombre de places d'accueil disponibles pour les familles de cet arrondissement.

L'établissement a été contrôlé le 14 mars 2023, par le service des partenariats. Il met en avant globalement le respect des amplitudes horaires, le respect de la laïcité. Il y a eu quelques points à améliorer pour la structure, mais globalement les choses se passent très bien avec cet établissement.

Nous sommes évidemment en faveur de cette subvention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, parfait. (2023, DFPE 33). Vive le Gros Caillou !

2023 DFPE 52 - Subvention (80.567 euros), convention et avenant n° 3 avec l'association "Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique" (14e) pour la halte-garderie (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous pouvons peut-être considérer que le débat a eu lieu sur le projet de délibération DFPE 52 : subvention, convention et avenant n° 3 avec l'"Association familiale catholique Saint-Pierre - Saint-Dominique" dans le 14e arrondissement, pour sa halte-garderie. Il a été évoqué du moins.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DFPE 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 52).

2023 DFPE 68 - Subvention (924.707 euros) et avenant n° 2 à l'association "Gan Menahem" pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention (100.000 euros) et convention d'investissement pour un établissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DFPE 68. C'est une subvention et un avenant n° 2 à l'association "Gan Menahem" pour ses quatre établissements d'accueil du jeune enfant, et une subvention et convention d'investissement pour un établissement.

De ce fait, je vais donner la parole… Je regarde qui n'est pas encore intervenu. François-Marie DIDIER, le seul intervenant survivant sur ce projet de délibération.

M. François-Marie DIDIER. - Les derniers seront les premiers, merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai sur trois projets de délibération, puisque je m'étais inscrit sur le DFPE 68 mais aussi les DFPE 99 et 100.

Je dirai aussi quelques mots, au nom du maire du 17e arrondissement, qui n'est pas là malheureusement, Geoffroy BOULARD, concernant l'association "Gan Menahem", qui gère la crèche Kitov dans le 17e arrondissement.

J'ai entendu tout à l'heure des interventions qui m'inquiètent, mais qui dénotent aussi une certaine méconnaissance de la situation. Je remercie Céline HERVIEU pour son discours de vérité, et d'avoir permis de rétablir quand même la vérité sur la situation de ces structures de petite enfance.

Concernant justement l'association "Gan Menahem", qui gère la crèche Kitov dans le 17e arrondissement, Céline HERVIEU l'a dit tout à l'heure, cette association, à la différence d'autres associations qui gèrent des établissements d'accueil de la petite enfance, participe à la commission d'attribution de la mairie du 17e arrondissement, et propose chaque année entre 13 et 15 % de ses places. Ce n'est pas le cas de toutes les associations dans nos arrondissements. Je tenais à le préciser.

C'est évidemment à cet égard un partenaire précieux de la mairie du 17e arrondissement qui, je le rappelle, depuis plus d'un an est dans l'incapacité d'attribuer toutes les places dont le 17e arrondissement dispose, faute de personnel notamment.

Beaucoup a été dit sur l'intérêt de ces structures. Evidemment, le manque de places en crèche, c'est une réalité, une cruelle réalité qui touche l'ensemble de nos arrondissements.

J'ai récemment attiré l'attention du maire du 20e, je l'en remercie, concernant la situation d'une jeune mère qui élève seule son enfant et ne peut pas reprendre son activité professionnelle à la Ville de Paris, faute de place en crèche. Nous en reparlerons, cher Éric, j'en suis convaincu.

Ces subventions publiques sont donc nécessaires pour que ces structures existent, et notamment pour assurer leur sécurité.

Lors du dernier conseil du 20e arrondissement, un seul groupe politique a voté favorablement pour ces projets de délibération, c'était le groupe Changer Paris. Tous les autres groupes politiques se sont malheureusement abstenus, ou ont voté contre.

Aujourd'hui, si un vote identique était maintenu, notamment par certains élus socialistes du groupe Paris en commun du 20e, ces structures ne bénéficieraient d'aucune subvention de la part de la Ville de Paris et devraient fermer, comme cela a pu être rappelé tout à l'heure.

Je vais donc vous faire part de mon rapport d'étonnement et de stupéfaction, face à l'attitude et quelque part à cette position radicale de certains élus de mon arrondissement, et de notre Conseil. Nous parlons quand même de crèches qui accueillent de très jeunes Parisiens. Cette position radicale, je la regrette profondément.

Dans la situation inquiétante et préoccupante que traverse actuellement notre pays, j'en appelle donc, chers collègues, à votre sens des responsabilités.

Vous avez parlé de laïcité évidemment, mais je vous demande de ne pas fermer les yeux.

Est-il besoin de rappeler que dans ce contexte particulièrement tendu, la communauté juive se sent une nouvelle fois menacée. Nous devons être à leurs côtés pour éviter toute stigmatisation qui ne ferait qu'accroître l'insécurité qu'ils vivent au quotidien.

Pour terminer, comme Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU s'y sont engagés, en tout cas depuis que je suis élu, depuis juin 2020, les services de la Ville ont réalisé des contrôles dans chacun de ces établissements, des rapports dont j'ai pu prendre connaissance, et je remercie Céline HERVIEU de me les avoir transmis, des rapports qui étaient à la disposition de tous les élus qui le souhaitaient.

Ces rapports, de ce que j'ai pu en lire, attestent du bon fonctionnement général de ces structures qui justifie évidemment l'octroi des subventions demandées.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sur ce projet DFPE 68, j'ai une demande d'intervention du maire du 20e arrondissement, qui est concerné par l'un des établissements d'accueil. La parole est à Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Pour réagir et parler au nom du groupe Paris en commun, et revenir sur ce conseil du 20e arrondissement. Si certains groupes de notre arrondissement sont par principe opposés au financement des crèches confessionnelles en général, on l'a revu dans nos débats, tous sont vigilants à ce que les principes de la laïcité soient respectés.

Or, si les contrôles effectués cette année, dont je remercie Céline HERVIEU et les services, ont noté des efforts de la part des crèches citées ici, la majorité de notre groupe, en s'abstenant, a souhaité affirmer que ces progrès doivent s'inscrire dans la durée.

Il est évident que la participation de ces crèches aux commissions d'administration serait une première et un véritable gage d'ouverture de leur part.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Éric PLIEZ.

Avec votre accord, je vais considérer que le débat est arrivé à son terme sur le projet DFPE 68.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DFPE 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 68).

2023 DFPE 99 - Subvention (240.967 euros), avenant n° 3 à la fondation "CASIP Cojasor" pour sa halte-garderie située 8, rue de Pali-Kao (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si j'ai bien compris, le projet de délibération DFPE 99 a déjà fait l'objet d'une intervention de François-Marie DIDIER. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant n° 3 à la fondation "CASIP Cojasor", pour sa halte-garderie située 8, rue de Pali-Kao dans le 20e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DFPE 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 99).

2023 DFPE 100 - Subventions (398.464 euros), avenant n° 3 à l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais également considérer que le débat a eu lieu sur le projet de délibération DFPE 100 : subventions à l'association "Gan Yossef" dans le 20e arrondissement, pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 100).

2023 DFPE 101 - Subventions (657.192 euros), avenants n° 2 avec l'association "Gan Yaël" crèche et jardin d'enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil du jeune enfant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DFPE 101, subventions, avenants n° 2 avec l'association "Gan Yaël Crèche et Jardin d'enfants" dans le 19e, pour ses quatre établissements d'accueil du jeune enfant, Marie TOUBIANA, vous considérez être déjà intervenue ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DFPE 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 101).

2023 DFPE 103 - Subvention (139.923 euros), avenant n° 3 à l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour la crèche collective "Haya Mouchka" 49/51, rue Petit (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Idem, j'imagine, sur le projet de délibération DFPE 103. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant n° 3 à l'association "Jeunesse Loubavitch" dans le 9e, pour la crèche Haya Mouchka, 49-51, rue Petit dans le 19e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 103).

2023 DFPE 110 - Subvention (147.439 euros) et avenant n° 3 avec l'association "Institutions Ganone Yad" (4e) pour la crèche collective (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DFPE 110, y a-t-il un souhait de Jack-Yves BOHBOT de s'exprimer ?

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La presse a ses marronniers, le Conseil de Paris, ses débats saisonniers sur les crèches confessionnelles, avec ses deux camps : les républicains de la majorité et de l'opposition, et ses adversaires irréductibles de la liberté de conscience. Jusqu'à la fin de la mandature, je vous fais confiance, nous n'y échapperons pas.

Ce débat, vous nous l'imposez depuis trois ans, avec des arguments dont la constance impressionne, la pertinence, beaucoup moins.

Le débat, nous l'avons eu Conseil après Conseil. Conseil après Conseil, nous vous avons rappelé la réalité des faits, le respect intégral des critères définis par les conventions qui lient ces établissements à la Mairie de Paris, y compris la charte de la laïcité, le respect de la liberté de croyance, le respect des horaires d'ouverture, le respect des procédures des commissions d'attribution.

Je remercie Céline HERVIEU, qui a rappelé dans son intervention tout à l'heure l'ensemble des contrôles qui avaient été réalisés par la Ville de Paris, mais rien n'y a fait et rien n'y fera. Votre démarche n'est pas animée par une volonté de dialogue, ou par l'intérêt des enfants et des familles. Elle n'est pas animée non plus par la défense des valeurs de la République. Au contraire, votre démarche est dogmatique, politique, et purement idéologique, ce qui vous fait multiplier les excès et accumuler les fantasmes.

Aujourd'hui, il existe un risque permanent de défaire un tissu social de proximité, qui a été conçu année après année grâce au travail minutieux de ces associations à la fibre sociale incontestable, et grâce à un travail permanent de dialogue avec les services de la Ville de Paris, et sous l'autorité bienveillante de Mme HERVIEU.

Votre discours vous conduit à toutes les approximations. Vous feignez, comme l'a fait M. AQUA, d'ignorer la différence de statut entre une crèche et une école au regard de la loi sur la laïcité, car vous savez pertinemment que les lois de notre pays sur la laïcité traitent de manière différente le financement public de celles-ci.

Vous tentez ainsi d'imposer aux Parisiens une interprétation de la loi, qui n'est pas celle de notre pays.

L'action publique ne peut pas être guidée par l'intime conviction idéologique, ou par le bon plaisir de chacun, mais par des lois qui structurent le cadre d'action des collectivités territoriales.

Votre attitude vous conduit parfois sur un terrain glissant, car d'échec en échec au Conseil de Paris, vos propos vous amènent à vous introduire dans la conscience de chaque famille.

L'année dernière, M. AQUA nous avait gratifiés d'un long... - Il ne l'a pas refait cette année, il a été plus prudent - d'un long exercice statistique sur la probabilité pour des parents de ne pas travailler le vendredi après-midi, n'est-ce pas, Monsieur AQUA ? Cela vous a conduit à émettre cette conclusion glaçante, et je vous cite, s'agissant d'une crèche juive : "il y a une sélection à caractère religieux dans la sélection des berceaux attribués".

Non, Monsieur AQUA ! Il n'y a pas de sélection dans les crèches juives. Les Juifs ne font pas de sélection. Ils ont subi les sélections. Et souvent, par des statisticiens !

S'en prendre à tous ceux qui œuvrent pour le bien commun, pour l'éducation de nos enfants, avec la transmission des valeurs de la République, montre que quand l'action publique est aveuglée par une idéologie, elle se fait contre l'intérêt général.

Nous, les élus du groupe Changer Paris, Marie TOUBIANA, François-Marie DIDIER, et tous ceux qui sont ici présents, nous faisons le choix de la liberté de conscience. Nous faisons le choix des familles. Nous faisons le choix de l'éducation. Nous faisons le choix des lois de la République et nous voterons, année après année, ce soutien financier à l'éducation des jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que vous êtes intervenu là aussi par une intervention globale sur tous les projets de délibération sur lesquels vous vous étiez inscrit.

De ce fait, nous étions sur le DFPE 110, c'est bien cela.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DFPE 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 110).

2023 DFPE 111 - Subvention (130.652 euros), avenant n° 3 à l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la crèche collective (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Projet de délibération DFPE 111, le débat a eu lieu, il s'agit d'une subvention et d'un avenant n° 3 à l'association "Ozar Hatorah" à Paris 11e, pour la crèche collective située également dans le 11e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 111.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 111).

Est-ce que je peux aller jusqu'au projet de délibération DFPE 133... Je vous accorde un rappel au règlement avant le DFPE 133. Cela permet de rendre les choses plus claires. Je devine la raison du rappel au règlement.

2023 DFPE 112 - Subvention (203.524 euros), avenant n° 3 à l'association "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" pour la crèche collective (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 112 : subvention et avenant n° 3 à l'association "Ozar Hatorah Paris 13", pour la crèche collective située dans le 13e arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 112).

2023 DFPE 126 - Subvention (286.684 euros) et convention avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour sa crèche collective située 22 bis, rue Claude-Lorrain (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sandra BOËLLE, souhaitez-vous intervenir sur le projet de délibération DFPE 126 ? Avant de vous donner la parole, je donne la parole à Nathalie MAQUOI, pour un rappel au règlement.

Rappel au règlement.

Mme Nathalie MAQUOI. - Je n'ai pas trouvé mon article au règlement, donc je vais lire l'article 6, pour peut-être 10 secondes de suspension de séance.

Je voulais juste vous dire quelque chose, Monsieur BOHBOT, car on ne peut pas laisser passer ce que vous avez dit. Je ne sais pas comment vous l'exprimer autrement. Quand vous osez faire une comparaison comme celle que vous avez faite, pour tous ceux qui ont une sensibilité, ou qui ont été très marqués par l'antisémitisme, je m'attendais à beaucoup mieux de votre part, dans la rigueur d'habitude sur laquelle vous êtes.

Je vous demande quelque chose. On peut avoir des désaccords politiques sur les interprétations, sur la laïcité, sur les crèches confessionnelles. On peut se le dire. Mais, ne tombons pas nous-mêmes dans des pièges qui alimentent toutes ces données sur l'antisémitisme, c'est trop grave. Cela s'est trop amplifié ces dernières années.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Non, Jack-Yves, je pense que Nathalie MAQUOI a fait un rappel au règlement responsable. Compte tenu de ce que j'ai entendu comme d'autres ici dans cet hémicycle, je vous propose d'en rester là, et de poursuivre le débat. C'est de l'intérêt de toutes et de tous.

2023 DFPE 126 - Subvention (286.684 euros) et convention avec la Fondation "Léopold Bellan" (8e) pour sa crèche collective située 22 bis, rue Claude-Lorrain (16e) (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Projet de délibération DFPE 126. La parole est à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, inscrite sur ce projet de délibération, je me réjouis de l'ouverture prochaine du multi-accueil Point du Jour, géré par la Fondation "Léopold Bellan", situé 22, rue Claude-Lorrain dans le 16e arrondissement, après de longues années de travaux de rénovation de grande ampleur.

Dans un arrondissement déficitaire en places d'accueil en collectivité, classé prioritaire par la C.A.F., et au vu de la situation actuelle, qui contraint la fermeture d'environ 150 places municipales en raison du manque de personnel, cette réouverture est attendue avec beaucoup d'impatience par les familles du 16e arrondissement. Ce sont 50 petits Parisiens résidant dans le 16e qui pourront y être admis à la rentrée de septembre prochain.

La Fondation "Léopold Bellan" est l'un des seuls acteurs du secteur à proposer une offre transversale sur l'ensemble du champ élargi de la santé et de l'action sociale. Au sein de ses établissements, la Fondation dispose de différentes expertises sur le repérage précoce et le diagnostic du handicap.

Le multi-accueil Point du Jour porte un projet d'accueil inclusif, par le biais de la sensibilisation des professionnels, d'échanges avec les professionnels sur des situations, des besoins spécifiques, des conseils en matière d'orientation, etc. Le multi-accueil pourra donc accueillir des enfants porteurs de handicap, ou atteints de maladie chronique, dans un processus de socialisation le plus riche et le plus varié possible.

Soucieux de maintenir et d'élargir l'offre d'accueil des tout-petits en collectivité, mon groupe Changer Paris votera en faveur de ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Céline HERVIEU pour répondre à Sandra BOËLLE sur ce DFPE 126. Nous sommes sortis du champ des crèches confessionnelles, mais nous allons y revenir pour que vous ne soyez pas déçus.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier ma collègue Sandra BOËLLE pour son intervention.

Suite à sa fermeture en juillet 2021 pour des travaux de démolition construction, la Fondation a prévu de rouvrir ses portes le 28 août 2023, pour cet établissement dénommé Point du Jour. Cet établissement disposait de locaux vétustes et inadaptés pour l'accueil des jeunes enfants. Il avait été fermé à l'été 2021 et démoli.

Le nouveau bâtiment qui est prévu, construit maintenant, intègre un multi-accueil de 50 places, ainsi que des logements d'habitation en accès libre. Les locaux de service nécessaires aux deux entités, avec un jardin, un patio, ainsi que des terrasses, ont été réhabilités.

Le projet de la Fondation prévoit effectivement, c'est extrêmement important, de réserver un tiers de ses places pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap. C'est donc un très beau projet dans ce quartier du 16e arrondissement de Paris.

Nous soutenons évidemment la Fondation" Léopold Bellan" pour cette nouvelle structure réhabilitée. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DFPE 126).

2023 DFPE 129 - Subventions (845.932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Projet de délibération DFPE 129.

Sandra BOËLLE a de nouveau la parole.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ancienne présidente de l'association "La Maison de l'enfance", j'avais mis en place en 2013, en en connaissant les réels besoins, le premier R.A.M.-R.A.P. de l'Ouest parisien. Je rappelle la signification de cet acronyme : relais d'assistantes maternelles, relais d'auxiliaires parentales.

Cependant, je regrette la nouvelle application de ces lieux gratuits d'accueil, R.P.E., relais petite enfance, et non relais parents enfants, comme nous l'a indiqué tout à l'heure Emmanuel COBLENCE.

Les R.P.E. ne font plus du tout référence aux professionnelles que les familles parisiennes connaissent bien sous les termes d'assistantes maternelles et auxiliaires parentales. Cette nouvelle appellation R.P.E. apportera beaucoup de confusion.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les R.P.E. sont des lieux d'accueil de professionnelles de garde individuelle, avec les enfants en bas âge dont elles ont la charge.

Les R.P.E. leur apportent un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques professionnelles, en leur donnant la possibilité de se retrouver dans un lieu sécurisé et adapté, et de partager des moments de jeu et de création lors des ateliers proposés.

Pour le 16e arrondissement, trois associations sont concernées par ce projet de délibération : "La maison de l'enfance", "ABC puériculture" pour le petit bus itinérant, et l'association "Crescendo".

Conscient de la nécessité de continuer à favoriser la professionnalisation des gardes à domicile sur tout le territoire parisien, et à permettre aux enfants de sortir du cadre maison, mon groupe Changer Paris votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandra BOËLLE.

La parole est à Céline HERVIEU pour vous répondre.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, Madame BOËLLE, pour votre intervention qui permet de mettre en lumière ces structures assez spécifiques, ces fameux relais petite enfance.

Pour initier ma réponse, je vous dirai dans un premier temps qu'effectivement, cette nouvelle nomination n'est pas un choix de la collectivité parisienne. C'est une mesure réglementaire qui fait suite aux ordonnances de mai 2021.

Par ailleurs, je ne suis pas sûre que l'acronyme R.A.M.-R.A.P. soit forcément plus lisible pour les non-initiés.

Effectivement, depuis plusieurs années, la Ville de Paris soutient la qualité des modes d'accueil individuel, et pour ceux qui étaient là en 2019, il y a eu un grand plan de soutien à l'accueil individuel porté par ma prédécesseure Sandrine CHARNOZ et Patrick BLOCHE.

On a aujourd'hui un réseau de ces relais petite enfance, établissements qui peuvent être en régie ou bien associatifs, situés sur l'ensemble du territoire parisien, et dont la caractéristique est de pouvoir accueillir, justement, des auxiliaires parentales ou parentaux, des assistantes maternelles, avec les enfants à leur charge.

L'idée, c'est que ce sont vraiment des lieux ressources, des lieux d'accueil gratuits, d'information, d'accompagnement, qui vont viser à renforcer la professionnalisation de ces assistants maternels et auxiliaires parentaux. Ce sont des lieux où finalement, ces professionnels vont pouvoir sortir de l'isolement dans lequel ils peuvent être à leur domicile ou au domicile des parents, pour venir échanger entre professionnels, faire de l'analyse des pratiques, échanger sur leurs pratiques professionnelles. C'est un espace aussi qui accueille les enfants.

A Paris, selon les dernières données de la C.A.F. dont nous disposons au titre de l'année 2021, près de 11.820 foyers étaient bénéficiaires de ce que l'on appelle le C.M.G., le complément mode de garde à domicile, dont deux tiers de ces familles pour la garde d'au moins un enfant de 0 à 2 ans. Cela représente au moins 4.000 professionnels qui réalisent de la garde d'enfants au domicile des parents. C'est considérable. Ces professionnels méritent aussi d'être soutenus et d'avoir des lieux dédiés pour pouvoir venir avec les enfants qu'ils et elles accueillent au quotidien. Ce sont des lieux auxquels nous tenons beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 129).

2023 DFPE 133 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri-Heine (16e).

2023 DFPE 148 - Subvention (276.677 euros) et convention d'ouverture avec l'association "Gan Menahem" pour l'établissement d'accueil du jeune enfant "Gan Zalmi" situé 11-13, rue Henri-Heine (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, puisque nous progressons collectivement, d'avoir une discussion groupée, parce que c'est le même projet dans sa version fonctionnement et

investissement, pour les projets de délibération DFPE 133 et 148. Cela concerne l'association "Gan Menahem", il s'agit de la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri-Heine, dans le 16e arrondissement.

Sur ces deux projets de délibération DFPE 133 et 148, je vais d'abord dans l'ordre de l'inscription, redonner la parole à Sandra BOËLLE ; donc donner, finalement, la parole à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous y revenons. Enfin, la crèche Gan Zalmi, gérée par l'association "Gan Menahem", rue Henri-Heine dans le 16e arrondissement, ouvrira ses portes en modèle associatif, à la rentrée de septembre, et je tiens à remercier notamment Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU d'avoir tout mis en œuvre pour arriver à l'aboutissement du processus.

Deux subventions en lien sont donc proposées à ce Conseil de Paris. L'une d'investissement, de 400.000 euros, objet de ce projet de délibération, et l'autre de fonctionnement, de 276.677 euros, objet du projet de délibération DFPE 148, concernant la même crèche.

Il ne s'agit donc en aucun cas de deux subventions relatives à la création de deux nouvelles crèches, comme j'ai pu l'entendre en 6e Commission la semaine dernière.

Le projet de création de ce nouvel établissement a été approuvé en août 2021. Les travaux ont débuté en novembre 2021, et la structure s'est ouverte en novembre 2022, en mode privé, pouvant accueillir jusqu'à 39 enfants.

L'association gestionnaire "Gan Menahem" est bien connue, puisqu'elle compte déjà 4 établissements d'accueil collectif de la petite enfance à Paris, pour une capacité totale de 366 places.

La subvention d'investissement de 400.000 euros, présentée ici, équivaut à 32,5 % du coût global des travaux d'aménagement.

La crèche vient s'installer dans un territoire et plus particulièrement le quartier Auteuil, extrêmement sous-doté en places d'accueil, désigné zone prioritaire par la C.A.F.

La structure vient donc répondre à un vrai besoin, à une vraie demande des familles.

Je rappellerai que 800 familles restent en attente d'une solution de garde dans le 16e arrondissement. Nous nous réjouissons donc de l'ouverture de cette crèche, avec une gestion associative. Nous espérons bien évidemment que les difficultés de recrutement ne toucheront pas cet établissement.

Voter contre ce projet, c'est vouloir mettre des bâtons dans les roues aux familles du 16e arrondissement qui tentent, par tous les moyens, d'obtenir une place d'accueil pour leurs enfants.

Ainsi, je vous remercie de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandra BOËLLE.

Je donne la parole à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'avais pas prévu de reprendre la parole, mais je peux me réexprimer sur la question, car j'ai entendu des positions pour le moins caricaturales.

Les écologistes l'ont dit, on a une position évolutive. Je ne vais pas le rappeler. Vous l'avez bien vu dans les votes. Il y a des positions, parfois on vote pour, parfois on s'abstient, et parfois on vote contre, en fonction du respect des conventionnements et notamment en matière de laïcité.

Là, on parle de la création d'un nouvel établissement, pour la modique somme d'à peu près 700.000 euros, alors que l'on traverse une crise dans le secteur de la petite enfance. Nous, on estime que c'est privatiser un peu plus le secteur de la petite enfance, dans les beaux quartiers du 16e arrondissement.

Je suis désolée, la priorité n'est pas là. Cet argent public devrait être mis ailleurs. Mon collègue Jean-Noël AQUA l'a très bien dit.

Quand j'entends que la laïcité serait respectée partout dans les établissements, permettez-moi de vous dire que c'est parfaitement faux. Monsieur BOHBOT, vous vous êtes exprimé notamment sur la crèche Ganone Yad dans le 11e arrondissement, qui a fait l'objet d'une lettre de mise en demeure par les services de la DFPE, notamment parce qu'on avait trouvé porte close un vendredi après-midi. Si vous m'aviez écoutée, cela n'est pas conforme au respect du conventionnement auquel les crèches municipales se sont engagées.

Les écologistes restent vigilants, nous avons toujours dit, c'est vigilance, exigence, transparence. C'est d'ailleurs, Madame HERVIEU, ce que nous avions demandé. Nous ne devrions pas, chaque année, devoir demander un suivi des établissements, établissement par établissement. Il devrait être envoyé systématiquement à l'ensemble des élus pour pouvoir nous positionner en connaissance de cause.

Ce n'est pas une question dogmatique, mais si l'on veut avoir une vision détaillée de ce qu'il se passe, et circonstanciée des établissements - et je ne remets absolument pas en cause, je tiens à le dire, les services de la DFPE qui font un travail formidable, qui ont besoin des moyens supplémentaires qui leur sont donnés, c'était le sens de notre amendement, c'est du bon sens, - on devrait avoir ces rapports avant de devoir voter.

Quant à la création d'un nouvel établissement, arrêtons, mes chers collègues. C'est l'héritage d'un lointain passé. Je ne vois pas la nécessité à l'heure actuelle de créer un nouvel établissement supplémentaire qui coûte cher, quand on a un problème qui est important dans le secteur de la petite enfance, avec un manque de personnel, une surcharge de travail dénoncée par la plupart des directeurs et directrices d'établissement.

Ouvrez des crèches publiques, mettez l'argent là-dessus. Je ne crois pas que ce soit la priorité, vraiment, c'est scandaleux et nous le dénonçons.

Je suis désolée, arrêtez la caricature, notamment la caricature des communistes, qui sont très clairs. A chaque fois vous nous dites, tous les ans, tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir, il n'y a aucun problème. On veut bien vous croire, mais dans ce cas, transmettez-nous les bilans en amont, que l'on puisse en prendre connaissance.

Oui, les écologistes lisent l'entièreté des rapports et des bilans qui nous sont transmis, et se positionnent de façon évolutive, établissement par établissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

La parole est à....

Rappel au règlement.

M. David ALPHAND. - Rappel au règlement, sur la base de l'article 2, l'organisation de nos débats.

Je veux rappeler que Mme SAGASPE ne bénéficiait que d'une seule inscription. Il y avait bien effectivement des pluri-inscrits dans ce débat large sur la petite enfance à Paris, mais Mme SAGASPE n'en faisait pas partie. Elle n'était inscrite que sur le projet de délibération DFPE 133.

Or, elle a déjà pris en amont de ce débat, un large temps de parole.

Je me permets de rappeler un point qu'a soulevé Mme HERVIEU, qui a parlé, à l'adresse des bancs de gauche, d'honnêteté intellectuelle. L'honnêteté intellectuelle aurait été de rappeler, Madame SAGASPE, que vous n'aviez qu'un seul temps de parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai rien compris, mais je suis un jeune président de séance. Je vais donner la parole à Jean-Noël AQUA.

Je n'ai rien compris, tout le monde y a mis du sien, Chloé SAGASPE, Jean-Noël AQUA, comme Jack-Yves BOHBOT, comme François-Marie DIDIER pour réduire. Le débat aurait pu durer deux heures de plus.

Je veux dire par là, j'ai été amené à dire que l'on allait jusqu'aux projets de délibération DFPE 133 et 148, et Chloé SAGASPE était inscrite sur le 133. Je n'ai rien compris à ce que vous avez raconté.

M. David ALPHAND. - Vous avez fait une erreur…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Jean-Noël AQUA et à lui seul.

Non, je n'ai fait aucune erreur et je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, je vous en prie.

2023 DFPE 133 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri-Heine (16e).

2023 DFPE 148 - Subvention (276.677 euros) et convention d'ouverture avec l'association "Gan Menahem" pour l'établissement d'accueil du jeune enfant "Gan Zalmi" situé 11-13, rue Henri-Heine (16e) (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Effectivement, le débat sur les crèches est récurrent. Je me permets juste, avant d'aller sur ce projet de délibération, vous nous répondez que les crèches confessionnelles sont parmi les plus contrôlées. En gros, circulez, il n'y a rien à voir. Effectivement, j'ai un peu l'impression d'être Sisyphe, puisque j'entends la même chose depuis neuf ans : circulez, il n'y a rien à voir.

J'étais un peu surpris lors de la dernière 6e Commission où j'ai entendu : "les choses se sont beaucoup améliorées depuis quatre, cinq ans". Tout allait très bien. Tout va très bien, mais les choses se sont beaucoup améliorées. Il y a là quelque chose qui ne va pas, car si cela s'est beaucoup amélioré, c'est que cela n'allait pas si bien que cela, donc que les discours qui nous étaient tenus n'étaient pas si précis.

Vous nous dites aujourd'hui, "faites-nous confiance, tout va bien", vous comprendrez que sans être dans la défiance, nous ne pouvons être dans la confiance, et que la confiance n'exclut pas le contrôle.

Quand je constate que vous refusez une évaluation indépendante, je ne peux que m'interroger, y aurait-il quelque chose à cacher ?

Oui, nous avons une position de principe. Cela tombe bien, parce que nous parlons du principe de laïcité. Quand on parle du principe de laïcité, avoir des principes c'est heureux. Ce serait mieux que nous soyons plus nombreux à en avoir.

En lieu et place, non seulement vous poursuivez dans l'erreur sur les crèches confessionnelles, mais en plus vous nous proposez aujourd'hui d'en créer de nouvelles, de créer des financements nouveaux avec le fonctionnement qui va avec.

Ce, puisque vous nous proposez, via ce projet de délibération, de créer une nouvelle crèche confessionnelle dans le giron des crèches subventionnées par la Maire de Paris, dans un territoire dit en tension, le 16e, pour la modique somme de 700.000 euros. 400.000 de l'investissement, qui s'ajoutent à un bail contracté auprès de la R.I.V.P. pour les locaux pour près de 270.000 euros. J'ai arrondi à 700.000.

Le signal envoyé en matière de laïcité est mauvais, il est exécrable. Cette création vient ternir l'action de notre Ville, dans son action pour ou contre la ségrégation dans les établissements qui accueillent la jeunesse.

Cette nouvelle crèche confessionnelle est prévue dans le giron de l'association "Gan Menahem", qui en gère déjà quatre pour la Ville de Paris, alors même que nous savons que cette association est fondée sur une approche, et c'est un euphémisme, très conservatrice de l'éducation et très religieuse.

Comment imaginez-vous dès lors que cette crèche recrute au-delà de sa communauté ? Comment pouvons-nous penser sérieusement que la laïcité y sera respectée ? Pourquoi autant de complaisance ?

Que l'on continue de financer des crèches au nom d'un héritage politique datant de Jacques Chirac et Jean TIBERI, je peux comprendre la difficulté de la tâche, même si vous savez ce que j'en pense.

Mais pourquoi créer une nouvelle crèche d'une association qui se moque très ouvertement de la laïcité ? Avec cette nouvelle crèche, vous mettez le doigt dans un engrenage dangereux.

Aurons-nous de nouvelles crèches confessionnelles l'année prochaine ? Puisqu'on parle de marronnier, peut-être que l'an prochain nous aurons un marronnier avec de nouvelles crèches confessionnelles ? Allez-vous, Patrick et Céline, comme il vient d'être dit, mettre tout en œuvre, entre guillemets, c'est ce qui a été dit, vous avez mis tout en œuvre pour que des crèches confessionnelles fleurissent à Paris, avec 700.000 euros à chaque fois, qui sont 700.000 euros en moins pour les créations de crèches publiques ? Je pose la question, j'aimerais avoir des réponses.

Que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Nous demandons donc le retrait de ces projets de délibération. Si ce n'est pas le cas, nous serons navrés et obligés de voter contre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Les désaccords ne sont pas nouveaux, et je tiens à rassurer M. AQUA, je ne suis pas un agent du Mossad.

Est-ce que Jack-Yves BOHBOT souhaite réintervenir ? Ce n'est pas pour que j'aie un rappel au règlement.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je le disais, je constate cette constance de M. AQUA contre les crèches confessionnelles. Mme BOËLLE l'a parfaitement bien expliqué, il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle crèche, mais d'un projet de transformation, d'amélioration, qui sera très utile dans le 16e arrondissement.

Ce qui m'inquiète, Monsieur AQUA, je le dis aux élus qui sont sur votre ligne, c'est que c'est un débat dangereux. C'est un débat dangereux, et qui inquiète les parents et les familles, et au-delà des parents et des familles, des communautés. Des communautés qui vivent dans un climat difficile dans notre pays, dans notre région, dans notre ville.

Ils ont l'écho de ce débat, ils ont l'écho des mots qui sont prononcés et de certaines dérives, comme celle que vous avez faite, qui sont inadmissibles, Monsieur AQUA, inadmissibles en République.

Je le dis, j'ai relu vos propos. J'en étais vraiment catastrophé. Je sais que vous êtes un républicain, un élu. Vous ne pouvez pas parler comme cela. Vous ne pouvez pas parler comme cela des enfants des crèches.

Vous pouvez avoir toutes les idées du monde, nous les respectons, toutes les convictions du monde, nous les respectons. Mais là nous parlons de la petite enfance, des familles, de petits Parisiens à qui vous voulez interdire, en raison d'une idéologie, la possibilité d'être gardés à Paris. C'est un débat difficile, délicat, qui mériterait beaucoup plus de mesure.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Céline HERVIEU, pour répondre sur ces deux projets de délibération.

Comme nous sommes honnêtes, Céline et moi, oui, il s'agit de la création d'un nouvel établissement. Nous l'assumons, que les choses soient claires.

Mme Céline HERVIEU. - Tout à fait, Monsieur le Maire, et merci pour les différents intervenants et la constance de nos échanges sur ce sujet.

Concernant cet établissement d'accueil Gan Zalmi, qui sera situé dans le 16e arrondissement, je rappelle rapidement le contexte de pénurie nationale dans le secteur de la petite enfance, qui nous a amenés à considérer ce projet dans un quartier largement déficitaire en termes de places d'accueil. L'établissement d'accueil se situe dans un quartier identifié comme une zone prioritaire nº 2 par la C.A.F. et la Ville de Paris. Il s'agit donc de créer un multi-accueil de 39 berceaux.

En 2021, je rappelle les chiffres qui concernent cet arrondissement et ces quartiers en particulier, le nombre de places d'accueil collectif dans tout Paris, c'est 73 % des enfants de moins de 3 ans. Pour le quartier Auteuil, ce nombre s'élève à 55 %. Pour le quartier la Muette, qui est en toute proximité de ce quartier Auteuil, en 2021 le taux d'équipement était de 21 %. C'est vous dire à quel point cette zone est déficitaire en structures d'accueil du jeune enfant.

L'Association nous a donné un certain nombre de garanties. Nous sommes dans un dialogue constant avec l'Association. Effectivement, l'établissement voit le jour de façon tout à fait conforme aux dispositions qui existent dans les autres établissements, avec la convention passée avec la Ville de Paris.

Je rappelle également, pour clore ces éléments sur ce nouvel établissement, que la Caisse d'allocations familiales de Paris, elle aussi très exigeante sur le respect des principes de laïcité, participe également au financement de cette structure, à hauteur de 475.000 euros.

Nous avons proposé de fixer le montant de la subvention municipale à 400.000 euros. C'est une aide qui représente à peu près 32 % du coût global du projet.

On va clôturer le débat, mais pour répondre aux éléments que j'ai entendus, l'argent, comme vous dites, Madame SAGASPE, on le met sur la petite enfance. C'est 500 millions d'euros par an, la petite enfance à Paris. On est le premier Département en matière d'accueil du jeune enfant. Ne laissez pas entendre que l'on priverait d'autres petits Parisiens d'un mode d'accueil en soutenant des structures qui sont préexistantes, parce que ce n'est pas honnête. L'argent est mis.

Sur les rapports, je ne comprends pas très bien votre position, car les rapports sont transmis, sont à votre disposition. Systématiquement, nous faisons spontanément un rapport global, mais après si vous avez des desiderata, des volontés, c'est légitime encore une fois, d'avoir des rapports plus précis sur des établissements en particulier qui concernent par exemple votre arrondissement, vous savez très bien que nous vous les transmettons et qu'ils sont disponibles. Nous les avons transmis. Le groupe communiste nous a demandé une liste très précise de rapports, que nous avons transmis.

Nous sommes conformes à cette exigence de devoir de transparence, nous y répondons. Je ne peux donc pas vous laisser dire que l'on vous demande de voter sans connaître le contexte exact de ce vote.

Pour vous répondre, Monsieur AQUA, je ne dis pas que tout va bien dans ces structures. Je dis que les manquements concernent principalement des notions d'hygiène et de sécurité, c'est un fait, et non pas les manquements au principe de laïcité. Lorsqu'il y a des manquements, ceux-ci donnent lieu à des sanctions, des mises en demeure, vous l'avez dit vous-même.

Je constate que vous ne répondez pas à ma question qui était : assumez-vous de vouloir fermer ces structures, une bonne fois pour toutes ?

Je vous rassure par ailleurs sur le fait qu'il n'y a pas d'autres projets sous le tapis, comme vous pouvez le laisser entendre, et que ce projet dans le 16e est un projet de longue date soutenu par ailleurs par la mairie du 16e arrondissement, pour les raisons que j'ai évoquées.

Ce que nous avons du mal à comprendre, c'est qu'effectivement, plus nous sommes exigeants sur la transmission des rapports de contrôle, plus le nombre de contrôles augmente, plus le débat politique semble se tendre sur cette question. C'est ce décalage que l'on a du mal à comprendre.

Pour vous répondre, ce n'est pas que l'on refuse les évaluations, mais qu'elles existent. Ces contrôles existent et sont réalisés de façon tout à fait impartiale, comme je l'ai déjà dit. Il n'est donc pas question de faire intervenir des professionnels extérieurs. La P.M.I. est indépendante. Je ne peux pas vous laisser dire qu'elle ne serait pas indépendante, ou pas objective dans l'évaluation de ces structures.

Pour terminer, Monsieur le Président, je pense que l'on aura de nouveau ce débat malheureusement dans cet hémicycle. En tout cas, je me soucie de la qualité d'accueil dans ces établissements et que l'ensemble des petits Parisiens qui le nécessitent puissent avoir un mode de garde qualitatif à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Céline HERVIEU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 133).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 148).

2023 DFPE 145 - Création d'un dispositif d'allocations de pré-recrutement à destination des élèves en scolarité d'auxiliaire de puériculture.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Y a-t-il une demande... Sandra BOËLLE, vous maintenez votre intervention sur le projet de délibération DFPE 145 ?

Mme Sandra BOËLLE. - Bien sûr, pourquoi pas ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est pour penser à tous les autres, qui auraient pu se dire : on va peut-être voir les dossiers de Marie-Christine LEMARDELEY, puis aller faire autre chose.

Mais votre parole est de droit, bien sûr.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci de me donner la parole, puisque ce projet de délibération est quand même assez intéressant et important.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je salue cette initiative portée dans ce projet de délibération, qui vise à créer un dispositif d'allocation de pré-recrutement à destination des élèves en scolarité d'auxiliaire de puériculture.

La question du manque de personnel, c'est évidemment toutes les difficultés liées au recrutement de professionnels. Nous avons tous conscience, maintenant, des conséquences de la pénurie de personnel, et notamment des auxiliaires de puériculture dans les établissements d'accueil de la petite enfance, sur tout le territoire parisien, qui engendre la fermeture de très nombreux berceaux, environ 150 berceaux dans le 16e arrondissement.

Nous déplorons tous cette situation qui perdure depuis de très longs mois maintenant. Recruter est une chose, mais fidéliser en est une autre.

Ici, c'est donc une mesure incitative proposée à des élèves encore en formation, afin de les motiver pour travailler dans un E.A.P.E. parisien.

On peut cependant regretter que la contrepartie à cette somme de 2.500 euros soit seulement deux ans d'engagement de service après l'obtention de leur diplôme.

Nous pourrions également imaginer une allocation supplémentaire si les personnes concernées réussissaient le concours. Ce serait une nouvelle mesure incitative, qui les fidéliserait et permettrait d'accompagner leur parcours dans leur scolarité, jusqu'à leur titularisation.

Plus largement, afin de garantir la fidélisation de nos effectifs, pourquoi ne pas imaginer une prime supplémentaire à partir de cinq ans de fidélité au sein des crèches municipales ?

La question des formations et des recrutements des personnels jeunes et en sortie d'école est donc cruciale. C'est donc aujourd'hui qu'il faut relever ces enjeux, après il sera trop tard.

Je vous remercie.

Mon groupe Changer Paris donnera bien évidemment un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Céline HERVIEU, dont on apprécie toujours l'aspect synthétique.

Mme Céline HERVIEU. - J'ai bien pris note, Monsieur le Maire.

Face à la crise nationale qui touche le secteur de la petite enfance et aux conséquences de celle-ci, cela a été rappelé par ma collègue Sandra BOËLLE, de nombreux berceaux sont gelés faute de professionnels à Paris. Nous travaillons quotidiennement à recruter dans ces établissements de la petite enfance. Ce projet de délibération permet de mettre en lumière une nouvelle mesure que nous allons mettre en place pour travailler au recrutement et à l'attractivité des professions de la petite enfance à Paris.

Je rappelle très succinctement, puisque j'en ai l'occasion, tout ce que l'on met en œuvre pour pallier ces difficultés de recrutement. Nous avons alerté le Ministre Jean-Christophe COMBE lors de sa visite effectuée dans le 13e arrondissement. Nous avons alerté également la Région Ile-de-France sur le nombre de places de formation disponibles. Nous avons réussi à travailler ensemble et à créer 100 places supplémentaires de formation pour les auxiliaires de puériculture.

Malgré les annonces complètement hors sol de la Première Ministre Elisabeth BORNE, sur ce service public de la petite enfance qui est décrété, alors qu'il existe déjà dans les collectivités comme à Paris, et qui annonce la création de 200.000 places alors que nous avons déjà du mal à pourvoir les berceaux ouverts par manque de professionnels, nous travaillons au quotidien sur cette question.

Nous avons créé un nouveau corps professionnel pour les agents de la petite enfance, les fameux A.E.P.E. titulaires du CAP petite enfance, qui permet à ces professionnels d'être intégrés directement en tant que fonctionnaires et de bénéficier, par exemple, de la prime d'installation, ce qui n'est pas un détail pour ces jeunes professionnels.

Nous allons lancer une école des métiers de la petite enfance, on en a déjà parlé.

Tout un travail de communication est fait sur les postes à pourvoir au sein de la Ville de Paris. Nous travaillons aussi conjointement avec Antoine GUILLOU.

Ce dispositif de bourse est effectivement très intéressant. C'est un dispositif qui existait déjà à la Ville entre 2011 et 2014, mais il était beaucoup moins important, car la bourse était de 200 euros à l'époque. Là, on est vraiment passé à l'étape supérieure, puisque c'est 2.500 euros de bourse que l'on va verser à des étudiants en école d'auxiliaire de puériculture, sélectionnés sur dossier.

On versera 1.000 euros au moment de la scolarité, et 1.500 euros au terme des études, sous condition de l'obtention du diplôme et de cet engagement de deux ans à travailler au sein des crèches municipales parisiennes.

Pourquoi deux ans ? C'est un dispositif qui existe dans d'autres collectivités, et dans les autres collectivités cela a été deux ans. On s'est aligné sur cette durée. On va voir déjà ce que cela donne.

L'objectif est d'avoir 100 dossiers d'ici l'année prochaine, fin 2024. On salue ce dispositif de bourses pour soutenir l'attractivité des métiers petite enfance à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Céline HERVIEU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 145. C'est la création d'un dispositif d'allocations de pré-recrutement à destination des élèves en scolarité d'auxiliaire de puériculture.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, merci. (2023, DFPE 145).

2023 DAE 93 - Aide à l'Installation au Logement Étudiant - AILE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose que l'on termine les dossiers de la 6e Commission en débordant, si possible, d'une dizaine de minutes maximum.

Sans tarder, je donne la parole au président de la 6e Commission, Emmanuel COBLENCE, sur le projet de délibération DAE 93. Il s'agit d'une aide à l'installation au logement étudiant.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais être bref. Quand on est jeune, que l'on quitte le domicile familial pour s'installer dans une autre ville pour ses études, c'est souvent un saut vers l'inconnu. Déménager dans la Capitale, on le sait, c'est parfois extrêmement coûteux, surtout pour un étudiant.

A Paris, chaque année nous comptons près de 360.000 étudiants dans les établissements scolaires, près de 250.000 habitent dans la Capitale. Or, seulement 6 % de ces étudiants ont accès à un logement C.R.O.U.S. Pour les étudiants dans le besoin boursier, qui n'ont pas accès à un logement C.R.O.U.S., il faut donc souvent s'acquitter d'un loyer élevé, et en plus acheter du mobilier pour s'installer.

Quand on est boursier, ces dépenses sont souvent un frein à l'installation. Elles peuvent entraîner des décrochages universitaires par manque de moyens, car quand il faut choisir entre vivre décemment, se loger, suivre des cours à l'université, sans autres revenus que sa bourse, ce choix est parfois douloureux.

L'objectif de ce projet de délibération est de signer pour une nouvelle année une convention avec l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants, A.I.L.E. Derrière cette simple formalité, il s'agit de changer concrètement le quotidien de ces étudiantes et étudiants.

De quoi parle-t-on précisément ?

Cette aide, c'est une aide comprise entre 500 et 1.000 euros, accordée aux étudiants boursiers pour l'achat de matériel et de mobilier. Elle a permis à de nombreux étudiants de s'installer dans la Capitale pour y faire leurs études. Ce dispositif tient à cœur à de nombreux élus sur ces bancs, comme notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Cette année, nous allons étendre cette offre à d'autres étudiants dans le besoin. Pour identifier ces étudiants, nous allons nous appuyer sur les bénéficiaires des repas à 1 euro du C.R.O.U.S., ainsi que sur les titulaires d'un bail mobilité.

J'aimerais saluer le travail formidable de Marie-Christine LEMARDELEY pour son action en faveur des étudiantes et étudiants. En élargissant les bénéficiaires de cette aide, la Ville de Paris continue d'accompagner ces étudiants. Par cette action, j'aimerais le dire et le redire haut et fort, à Paris nous refusons que pour des raisons financières, des étudiants quittent le système sans qualification, ou soient plongés dans des situations sociales difficiles.

Nous sommes très fiers de mener cette politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président COBLENCE.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, cher Emmanuel COBLENCE, de me permettre de revenir sur ce projet de délibération important pour la vie étudiante. Vous avez pratiquement tout dit, donc je vais essayer de ne pas répéter. Je vais insister néanmoins sur certains points.

Le logement étudiant pèse dans le budget des étudiants. Il est même le premier poste de dépenses. La crise sanitaire a exacerbé et mis en lumière un problème profond de précarité de la population étudiante. Pour l'année 2022-2023, le coût de la vie étudiante a augmenté de 6,47 %.

Alors même que seulement 6 % des étudiants parisiens ont accès à un logement géré par le C.R.O.U.S., il n'est pas possible de laisser tous les autres s'enfoncer dans des difficultés qui remettent en question leurs études.

En plus des mesures municipales qui ont démontré leur efficacité, comme l'encadrement des loyers et l'accompagnement pour le faire respecter, nous soutenons, avec le bureau de la vie étudiante de la DAE, des associations qui se chargent de faire de l'intermédiation locative, pour donner accès, par exemple, à des logements familiaux du parc social. C'est le cas de "La Clé" ou de "l'Afev" avec leurs projets de collocation solidaire.

Avec mon collègue Ian BROSSAT, nous avons livré, lors de la précédente mandature, près de 6.000 logements étudiants nouveaux et en avons financé autant. L'effort se poursuit sur cette mandature avec des opérations emblématiques engagées, par exemple la réhabilitation de la barre Cassan F dans le 5e arrondissement de Paris, qui accueillera, en 2026, 565 étudiants et jeunes chercheurs.

L'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants, l'A.I.L.E., est un autre de nos moyens d'action sur cette question du logement. Cela permet d'acheter du mobilier et des équipements, notamment numériques pour faciliter l'installation.

Ce projet de délibération nous autorise à renouveler la convention de mandat portant sur l'A.I.L.E. La gestion de cette aide est confiée au C.R.O.U.S. de Paris dans le cadre de cette convention.

Vous l'avez précisé, mais je voudrais donner quelques chiffres, cette aide directe s'adresse aux étudiants titulaires de bourses sur critères sociaux C.R.O.U.S. Pour cette année, nous avons reçu 1.097 dossiers valides, soit 18 % de plus que l'année dernière.

Je tiens ici à remercier le bureau de la vie étudiante et les services du C.R.O.U.S. de Paris pour leurs efforts de communication afin de faire mieux connaître cette aide au plus grand nombre.

30 % des bénéficiaires de l'A.I.L.E. sont des boursiers à échelon 0 bis, et 25 % sont d'échelon 1. A noter également que 2/3 des bénéficiaires sont des femmes.

Vous l'avez dit aussi, nous amendons la convention pour qu'à la rentrée de septembre 2023, l'A.I.L.E. s'adresse également aux étudiants en situation de précarité, mais non boursiers, éligibles aux repas à 1 euro après diagnostic social avec le C.R.O.U.S., et aux titulaires d'un bail de mobilité d'une durée égale et supérieure à 9 mois.

Ainsi, l'A.I.L.E. permettra de s'adresser à un plus grand nombre d'étudiants précaires, afin de les aider dans leur installation dans notre ville.

Je vous prie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAE 93).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au bilan parisien de Parcoursup 5 ans après sa création.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au dernier dossier, si j'ose dire. Il s'agit de l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 22 relatif au bilan parisien de Parcoursup cinq ans après sa création.

Le président BONNET-OULALDJ est là, à moins que ce soit Jean-Noël AQUA ? Le suspense est total.

Qui présente le vœu du groupe Communiste et Citoyen ?

M. Jean-Noël AQUA. - Sans surprise, je vais le présenter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est Jean-Noël, parce que Nicolas ne vit pas dangereusement ... si ? Donc, tu ne vis pas dangereusement !

Jean-Noël AQUA a la parole pour présenter le vœu du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Mes chers collègues, il y a cinq ans naissait Parcoursup, sur les débris de l'administration post-"bac". A.P.B. avait beaucoup de défauts, mais Parcoursup n'a rien réglé, bien au contraire, il a aggravé les inégalités en termes d'orientation et d'accès à l'université. Il a engendré, au fil des années et des réformes, un monstre qui génère incompréhension et stress désormais des bacheliers, dès le début de leur terminale.

Depuis, les critiques ne cessent de dénoncer l'exclusion de l'enseignement supérieur d'une grande partie de la jeunesse, en particulier, c'est très lié aux classes sociales et aux filières d'origine des bacheliers, notamment des bacs professionnels ou techniques qui se voient fermer l'accès à l'enseignement supérieur. Un dispositif qui se traduit par une dédémocratisation de l'enseignement supérieur, comme le disait Laurence DE COCK.

Parcoursup, c'est donc la validation par l'Etat de la sélection - une vraie sélection là - et du tri social pour l'accès aux études. De fait, une partie de la jeunesse est exclue de l'accès au supérieur.

En réalité, Parcoursup ne répond pas au problème de fond, à savoir le nombre insuffisant de places dans les universités, puisque tout le monde le constate, il faudrait créer "a minima" une dizaine d'universités en France pour prendre en charge l'augmentation du nombre d'étudiants en France.

Parcoursup est devenu, à l'inverse, à capacité constante, un outil de régulation, d'un choix d'austérité budgétaire alors que de nombreuses filières universitaires sont en tension.

Mes chers collègues, les critiques ne viennent pas uniquement des organisations syndicales ou associations de parents, même si de mon point de vue elles sont justes, mais un rapport de la Cour des comptes - la sacro-sainte Cour des comptes pour certains -, ainsi qu'un autre du comité éthique et scientifique de Parcoursup faisaient état eux aussi d'un manque de transparence et d'équité, en particulier en faveur des élèves boursiers.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, par notre vœu, que le Recteur vienne s'expliquer en 6e Commission, afin de faire un bilan de Parcoursup sur le territoire parisien, notamment en matière d'éviction des différentes catégories sociales et des différentes filières.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Jean-Noël AQUA, pour ce vœu qui nous permet de revenir sur un sujet de première importance pour les jeunes Parisiennes et Parisiens fraîchement bacheliers. D'ailleurs, je leur adresse toutes mes félicitations, puisque le résultat était aujourd'hui.

Je rappelle que le "bac" est le premier grade universitaire, on l'oublie souvent.

Le système de sélection est, comme vous l'avez rappelé, discutable par bien des aspects, l'Exécutif se joint à vous pour constater les difficultés rencontrées par les lycéens et leurs familles dans l'utilisation de cette plateforme.

La mixité sociale nous tient à cœur. Les enfants de classes moyenne et populaire doivent continuer à avoir accès, comme les autres, aux études supérieures à Paris. L'accès à l'enseignement supérieur ne doit pas être contraint par des critères discriminants autres que les résultats et les dossiers scolaires des élèves.

Parcoursup n'est pas un dispositif parisien mais national, mais à notre échelle de collectivité territoriale, cela ne nous a pas empêché d'œuvrer à une meilleure égalité d'accès à l'enseignement supérieur, notamment à Q.J., "Quartier Jeunes", le C.I.D.J., Centre d'information et documentation jeunesse, est accueilli par la Ville de Paris.

Beaucoup dans cet hémicycle connaissent le C.I.D.J. J'ai l'honneur d'être la vice-présidente du conseil d'administration du C.I.D.J., il propose une série de "webinaires" ouverts à toutes et tous, mais le problème est qu'il faut des "webinaires", des conférences pour comprendre Parcoursup. Cela paraît un tout petit peu ubuesque, un peu excessif.

Malgré tout, nous sommes fiers de soutenir ce dispositif qui permet un meilleur accès à l'information quant à l'orientation universitaire. C'est une vraie politique de lutte contre les inégalités sociales, qui permet chaque année aux jeunes n'ayant pas un parent, un réseau, un modèle pour les guider, de s'informer, de trouver leur place dans l'enseignement supérieur.

Comme vous, je pense qu'un système d'affectation dans l'enseignement supérieur ne devrait pas créer autant de stress ni d'anxiété pour les nouveaux bacheliers, comme pour leurs parents, qui se retrouvent parfois démunis face à une procédure qui reste illisible.

Nous ne pouvons pas accepter ce surplus d'angoisse à la porte d'entrée de l'enseignement supérieur, quand 43 % des étudiants sont en détresse psychologique. C'est l'O.V.E., l'Observatoire de la vie étudiante, qui le dit en 2021.

Nous sommes pour plus de transparence, et donc j'émets un avis favorable pour que le Recteur ou son représentant vienne présenter en 6e Commission le bilan des cinq années de recours à la plateforme Parcoursup. Avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Et avec un avis favorable. Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Marie-Christine LEMARDELEY.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Votre vœu, Monsieur AQUA, permet de rappeler les défaillances de Parcoursup depuis sa création.

Il est évident qu'il serait intéressant de bénéficier en 6e Commission, d'un bilan pour les lycéens parisiens, afin de comprendre comment leur situation a évolué en cinq ans.

Comprendre le fonctionnement de cet algorithme opaque serait aussi une bonne chose pour remettre de l'humain dans ce processus.

Avec ma collègue Inès de RAGUENEL, nous pensons qu'il n'est pas acceptable que l'avenir de nos jeunes et de nos enfants soit l'otage des algorithmes.

A Paris, il existe un autre sujet scolaire où il est question d'algorithme opaque, mais cette fois-ci moins éloigné de nos prérogatives, c'est Affelnet évidemment.

Depuis le 27 juin, beaucoup de parents et de jeunes éprouvent déception et incompréhension au vu de leur affectation. Des lycées sont devenus inaccessibles, à cause du seuil de points à atteindre. Je cite Turgot, Condorcet, Hélène Boucher, mais aussi Buffont et Victor Duruy.

Nous demandons, avec le groupe Changer Paris, un bilan d'Affelnet ainsi qu'une explication de l'algorithme utilisé pour déterminer d'une part, l'I.P.S., l'indice de position sociale des établissements scolaires, qui se calcule sur la base des caractéristiques parentales et familiales des élèves. D'autre part, le score de chaque élève utilisé pour son affectation au lycée.

Sauf que là, impossible d'avoir les explications demandées. Votre double discours me laisse perplexe. C'est pour cela que nous nous abstenons sur ce vœu, sur lequel vous étalez votre hypocrisie, en attendant que vous accédiez à nos demandes sur Affelnet. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme le dit Nicolas BONNET-OULALDJ, Affelnet, ce n'est pas nous, c'est l'Education nationale. C'est comme pour Parcoursup.

De plus, je parle sous la responsabilité du Président COBLENCE, on a auditionné récemment, en 6e Commission, Claire MAZERON, la directrice académique en charge des lycées, qui en l'occurrence a été très explicite et très complète en termes d'information sur Affelnet.

Ne mélangeons pas les deux débats. C'est un vœu sur Parcoursup, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu du groupe Communiste et Citoyen est adopté. (2023, V. 119).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je suspends la séance jusqu'à demain matin, 9 heures.

Vous savez que nous commencerons demain matin, après la fin de cette 6e Commission, par des échanges, des interventions, prises de parole sur le drame de la rue Saint-Jacques.

Bonne soirée à vous toutes et à vous tous. La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 4 juillet 2023 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le mercredi 5 juillet 2023 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance avec un hommage aux victimes de l'explosion de la rue Saint-Jacques.

Hommage aux victimes de l'explosion de la rue Saint-Jacques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais vous remercier, remercier Mme la Représentante du Préfet de police, remercier également le général commandant de la Brigade de sapeurs-pompiers et, à travers lui, tous les sapeurs-pompiers. Je salue Mme la maire du 5e arrondissement. Je veux lui dire aussi tous mes remerciements pour la façon dont elle a porté, avec ses propres équipes et nos équipes, toute l'aide aux victimes pendant ce drame.

Nous ne pouvions pas ouvrir cette deuxième journée du Conseil de Paris sans évoquer cette terrible explosion qui a eu lieu le mercredi 21 juin, au 277, rue Saint-Jacques, dans le 5e arrondissement de Paris. A l'heure actuelle, le bilan fait état de 58 victimes, dont 4 qui sont toujours en urgence absolue, et d'une personne décédée. Nos pensées vont vers elles, vers leurs familles et leurs proches ce matin. Nous avons aussi une pensée pour toutes celles et tous ceux, habitants, riverains, commerçant, passants, qui ont subi les impacts psychologiques, physiques, matériels, à cause de cette explosion et de l'incendie qui a suivi.

Je veux saluer tous les services qui se sont mobilisés dès les premières minutes du drame, pour venir en aide aux personnes évacuées ou blessées, pour leur donner toutes les informations nécessaires, trouver des solutions adaptées à chaque situation et pour que les pompiers puissent faire leur travail dans les meilleures conditions possible. Le professionnalisme et la réactivité des agents ont à nouveau été exemplaires, qu'ils en soient remerciés.

Je le redis, merci aussi à vous, Madame BERTHOUT, pour la façon dont nous avons travaillé ensemble, en confiance et en ayant un seul objectif : faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens, les personnes impactées soient accompagnées et aidées.

Je veux avoir une pensée particulière pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui a su maîtriser les flammes et éviter que le feu ne se propage, pour la Préfecture de police aussi, qui était présente sur les lieux et qui a sécurisé, et toutes les équipes qui ont immédiatement engagé l'enquête sur les causes de ce drame.

Je veux également remercier "Paris Aide aux Victimes", qui a tout de suite proposé un accompagnement juridique et psychologique, les permanences de la cellule d'urgence médico-psychologique, au canal dédié qui a été mis en place sur le 3975 et sur le guichet unique pour tous les habitants, toutes les habitantes et les commerçants touchés, la cellule de crise et la permanence qui s'est ouverte immédiatement, dès les heures qui ont suivi ce drame, en mairie du 5e arrondissement.

Je veux également remercier l'ensemble de mes adjoints, qui ont organisé ici la cellule de crise, le Secrétariat général de la Ville, Marie VILLETTE, qui est immédiatement venue sur les lieux et a organisé les services pour répondre à ce drame.

Comme pour toutes les crises que nous avons traversées, la Ville de Paris a tout de suite été à l'initiative de plusieurs réunions de gestion de crise, en lien avec les services de l'Etat, la Préfecture de police, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, avec un seul objectif : la seule chose qui nous anime, c'est aider les victimes et faire en sorte que la vérité soit au rendez-vous, quelles que soient les responsabilités, pour apporter les réponses et les réparations nécessaires. Ce travail de coordination est essentiel pour apporter un soutien aux victimes, aux

commerçants, mais aussi pour sécuriser l'ensemble des immeubles alentour. C'est notre priorité pour que les personnes et les familles puissent retrouver leur logement et que les commerçants puissent retourner au travail normalement.

Je veux aussi remercier les bailleurs sociaux, R.I.V.P. et "Paris Habitat", dont des immeubles à proximité ont été impactés.

Pour accompagner celles et ceux qui ne peuvent pas aujourd'hui exercer leur activité professionnelle, nous sommes là aussi. Beaucoup ont dû être relogés, je pense à la Paris American Academy, que nous accompagnons dans son relogement pour qu'elle puisse rouvrir à la rentrée. Nous pensons très fort à son directeur, qui reste dans une situation très critique. J'ai annoncé, le 26 juin dernier, l'octroi d'une aide exceptionnelle de solidarité d'un montant de 2 millions d'euros. S'il fallait compléter cette aide, nous le ferions. C'est une première étape. Nous continuerons à aider celles et ceux qui ont été directement ou indirectement touchés par cette explosion.

Nous suivrons aussi de près les résultats de l'enquête, pour comprendre les circonstances qui ont conduit à ce drame. Nous ne transigerons jamais avec la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, et nous ne transigerons jamais avec la recherche de la vérité. Toute la lumière sera faite sur les conditions de cette explosion. Les seuls éléments dont nous disposons à cette heure ressortent des déclarations de la Procureure de la République, qui mène l'enquête avec les services de la Police judiciaire. Le 21 juin dernier, elle affirmait dans la presse que les premiers éléments de l'enquête conduisent à confirmer que l'explosion est partie de l'immeuble, même si son origine reste à élucider, mais que l'origine liée au gaz est la piste principalement privilégiée. Je le sais, cette origine fait l'objet d'interrogations légitimes de la population, dans une ville ancienne où les réseaux sont enterrés et où la question du gaz est présente.

Le sujet de la gestion du réseau de gaz à Paris est crucial, nous le savons, tant en termes de partage des rôles qu'en matière d'installation, d'entretien et de contrôle de sa sécurité. Nous y reviendrons. A Paris, c'est G.R.D.F. qui est responsable du maintien et de l'amélioration du réseau de distribution mis en concession par la Ville. La Ville, avec les arrondissements, exerce le contrôle du respect du cahier des charges de concession. Elle sollicite, dans ce cadre, les renseignements nécessaires à l'exercice de ce droit, en plus des éléments fournis par le compte rendu d'activité de concession.

Un accident aussi dramatique exige une réponse appropriée. Dès lors, je voulais vous dire, mes chers collègues, que je souhaite qu'une mission transpartisane soit diligentée, afin de se pencher sur les modalités d'exécution de la concession du gaz à Paris, concession confiée à G.R.D.F. Je souhaite que la présidence de cette mission soit confiée à l'opposition. A cette fin, j'inviterai Patrick BLOCHE à réunir tous les présidents de groupe, afin de définir plus précisément les modalités et les membres de cette mission, dont les conclusions devront être rendues avant la fin de l'année. Elles seront aussi produites à l'autorité judiciaire, afin de participer à la manifestation de la vérité.

L'heure est aujourd'hui au recueillement. Avant de donner la parole aux différents orateurs des groupes, puisque cela a été prévu ainsi, je voudrais que nous nous levions et que nous fassions une minute de silence en souvenir de la personne disparue et par solidarité avec ses proches.

Je vous remercie.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole, tout d'abord, à Mme Maud GATEL… Mme Florence BERTHOUT, pardon. Madame la Maire du 5e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, merci, Madame la Maire, d'avoir organisé ce moment et d'avoir pris le temps d'organiser cette minute de silence.

Quand le directeur de l'école du Val-de-Grâce, le médecin général Guillaume PELÉE de SAINT-MAURICE, m'a appelée ce 21 juin, à 17 heures, pour m'annoncer qu'une terrible déflagration avait eu lieu à proximité de l'ancien hôpital d'instruction des armées, j'étais loin d'imaginer que l'explosion avait littéralement fait disparaître l'immeuble au 277, rue Saint-Jacques, qui abritait la Paris American Academy, et qu'un incendie menaçait d'embraser les immeubles familiaux et les petits commerces qui encadraient la charmante place Alphonse-Laveran. En arrivant sur place quelques minutes après cet appel, la sidération a vite cédé le pas à l'angoisse ; l'angoisse pour moi, mais l'angoisse pour vous aussi, qui nous avez rejoints, de retrouver d'innombrables victimes sous les décombres et dans les centaines d'appartements, dont les vitres avaient littéralement volé en éclats et dont les murs avaient dangereusement tremblé.

Deux semaines après la catastrophe, on sait que le bilan est lourd : vous l'avez rappelé, Madame la Maire, une soixantaine de blessés, dont 4 se trouvent toujours en urgence absolue, et un décès, celui d'une enseignante dont le corps a été retrouvé par les pompiers, après 6 jours de recherches ininterrompues. J'ai évidemment une pensée

d'amitié et de compassion pour la famille de cette enseignante, dont j'avais reçu le mari au lendemain du drame, en mairie, alors qu'il avait cherché en vain son épouse toute la nuit dans les hôpitaux parisiens. Je pense évidemment aux victimes, en particulier à ces 4 victimes, dont le directeur de la Paris American Academy, dont le pronostic vital est toujours engagé. J'espère que leur état de santé va s'améliorer et, surtout, que leurs indescriptibles souffrances, parce qu'ils sont très brûlés, vont s'atténuer.

Un bilan humain est toujours trop lourd, mais nous pouvons affirmer, deux semaines après la catastrophe, que le pire a miraculeusement été évité. Il a été évité grâce aux militaires du Val-de-Grâce, qui sont intervenus avec un sang-froid incroyable pour ouvrir, sur leur jardin, un portail qui a permis de libérer la centaine d'occupants - en temps normal, ils sont 250 - du siège de l'enseignement catholique et de la Mutuelle Saint-Christophe. Ils étaient piégés derrière le lieu de l'explosion. Les militaires leur ont porté les premiers secours. Le pire a aussi été évité grâce aux pompiers, dont je salue la rapidité et la maîtrise absolue d'intervention, qui ont permis d'éviter la propagation de l'incendie et de sauver des vies. Ils sont restés sur place pendant 6 jours, jusqu'à la découverte du corps de la professeure de la Paris American Academy. Le pire a aussi été évité grâce à l'intervention coordonnée et précise de la Police nationale et de notre Police municipale, qui a permis de quadriller en un temps record le secteur et d'organiser de manière optimale tous les secours.

Puis, sans doute, on n'en a pas beaucoup parlé, mais grâce à cette part de hasard, qui fait que le pire n'est jamais certain : des élèves qui n'ont pas ou plus cours dans l'école de musique voisine, la Schola Cantorum, des étudiants de la Paris American Academy qui sont partis visiter un musée, des riverains qui ont différé ou avancé une visite devant le lieu de l'explosion, comme plusieurs me l'ont rapporté.

Je voudrais ce matin rendre un hommage particulier à tous ces pompiers, tous ces militaires, tous ces policiers, qui risquent chaque jour leur vie pour nous protéger et nous sauver. Ils méritent notre respect et notre reconnaissance, au-delà des polémiques qui embrasent régulièrement l'actualité.

Puis, je voudrais remercier tout particulièrement les agents de la Ville et ceux de la mairie du 5e pour leur efficacité, leur réactivité et leur profonde humanité. Sous l'autorité de votre Secrétaire générale et de mon directeur général des services, avec l'appui de la cellule de gestion de crise de la Ville, la Direction des Solidarités et celle du Logement et de l'Habitat, ils ont réussi, en moins de 2 heures, c'est une véritable prouesse, à mettre en place un dispositif efficace d'accueil et d'accompagnement des victimes dans ma mairie, d'abord au sein de la Maison des Droits, puis dans l'Agora Jacqueline de Romilly, l'ancien tribunal d'instance. Au-delà de l'engagement des personnels, que je salue, il faut peut-être voir, dans la rapidité coordonnée des services, un des enseignements tirés de la terrible catastrophe de la rue de Trévise. Pendant une semaine, toutes ces personnes, samedi et dimanche inclus, ont reçu plus de 150 victimes ou personnes qui étaient traumatisées, l'Espace Parisien des Solidarités, la Protection Civile, la cellule d'urgence médico-psychologique de Paris et l'association "Paris Aide aux Victimes" ; je les remercie à nouveau.

Je voudrais également exprimer toute ma reconnaissance aux habitants de mon arrondissement, qui m'ont littéralement "bluffée". Ils ont été des dizaines à spontanément proposer d'accueillir des sinistrés chez eux. Je voudrais également remercier les structures qui ont immédiatement travaillé à des solutions d'hébergement transitoires - ce qui fait que l'on n'a accueilli personne pour dormir dans la mairie, alors que l'on était prêt -, comme le C.R.O.U.S., le "Fonds Social Juif Unifié", "Paris Habitat", R.I.V.P., dont deux petits immeubles, qui abritaient une vingtaine de locataires, ont été directement impactés. Je sais qu'ils travaillent vraiment à accompagner ces victimes.

Je voudrais remercier ces commerçants du 5e arrondissement qui, le soir de la Fête de la musique, ont délaissé l'exploitation de leur établissement pour ouvrir grand leurs portes et leur cœur à des dizaines de riverains sans toit. Ce sens partagé de l'intérêt général et du collectif est un exemple en ces temps de tumultes et de repli sur soi. Permettez-moi, comme maire, d'exprimer à chacune et à chacun ma reconnaissance, ma fierté et j'oserai dire, Madame la Maire de Paris, notre fierté partagée. Il faut aussi retenir, dans les épreuves, ce qui fait que l'on travaille tous ensemble au service de l'intérêt général.

Le temps de la réparation, au sens littéral du terme, est arrivé. Après l'explosion, près de 500 foyers ont été privés d'électricité et de gaz. La situation est aujourd'hui revenue à la normale, à l'exception des 10 adresses visées par les arrêtés d'interdiction d'accès et d'occupation temporaires, pris respectivement par la Direction de l'Habitat pour les immeubles d'habitation et par la Préfecture de police pour les établissements recevant du public.

G.R.D.F., qui avait intégralement rénové, fin 2022, à ma demande, le réseau de gaz sur le linéaire de la rue Saint-Jacques, à proximité du lieu de l'explosion, attend l'autorisation de la Préfecture pour achever la remise en service de l'entièreté du réseau dans le secteur du Val-de-Grâce. Quant à l'opérateur Enedis, il a remis l'électricité partout où il a l'autorisation de le faire. J'ajoute que, à titre préventif, toutes les salles des écoles et des établissements d'accueil de la petite enfance de tout le secteur ont été lavées, afin d'éviter tout risque, même minimal, d'exposition au plomb.

L'urgence est l'accès à leur logement d'une soixantaine de familles. Je les ai réunies il y a deux jours, appuyée par les partenaires de la cellule de gestion de crise de la Ville, avec leurs syndics de copropriété et leurs architectes, pour pouvoir les accompagner au mieux dans la réalisation des travaux les plus urgents, préalable indispensable à la

réintégration de leurs appartements. J'espère que ces travaux pourront être réalisés dans les semaines qui viennent, avant la fin de l'été. J'ai demandé et je continue à demander, même si je sais qu'ils sont très sollicités, à la Police nationale et municipale de se relayer pour sécuriser les accès.

L'urgence est également à la réouverture des commerces et des services de la place Alphonse-Laveran, une boulangerie, une pharmacie et un coiffeur. Sans travaux importants, ils sont dans l'impossibilité totale de rouvrir. Nous devons également nous préoccuper de l'avenir de la magnifique école de musique, la Schola Cantorum. Je leur ai trouvé en urgence une solution d'hébergement pour leurs bureaux. Je sais la Direction des Affaires culturelles de la Ville très attentive à les épauler pour la recherche de salles de cours et de répétition. Il en va de même pour la Paris American Academy. Le pavillon historique, qui abritait cette école, devra être reconstruit. Ce n'est pas le moment aujourd'hui, mais il va falloir mettre ce sujet sur la table. C'est un des deux pavillons historiques de la place Alphonse-Laveran.

Chacun aura bien compris que, à côté du traumatisme psychique et physique, les dégâts matériels sont considérables. Je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir débloqué un fonds d'urgence de 2 millions d'euros. Il appartiendra au Préfet de Région d'en piloter les modalités d'accès, si j'ai bien compris, d'attribution, mais les assurances doivent prendre toute leur part, je le redis. La Région, par la voix de sa présidente Valérie PÉCRESSE, s'est également immédiatement manifestée pour venir en aide aux commerçants, dont certains ont cessé toute exploitation.

Comme vous, j'attends impatiemment les conclusions de l'enquête diligentée par le Parquet. Elles devront, certes, définir les responsabilités en jeu, mais elles devront surtout nous aider à comprendre les causes de ce drame, pour faire en sorte qu'il ne se reproduise plus jamais.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame la Maire.

Je salue à nouveau votre engagement et l'engagement de vos équipes. C'est toujours compliqué, lorsque survient un drame et l'on en a eu un certain nombre. Vous avez parlé de Trévise, je parlerai aussi des attentats qui avaient frappé si durement le 11e et le 10e arrondissement. Pouvoir, avec le maire d'arrondissement et les équipes locales, travailler en confiance, sans polémiques politiciennes, mais vraiment en confiance pour trouver des solutions pour la population, cela nous grandit tous. Je veux vraiment vous remercier de la responsabilité et de la façon dont vous avez pris plus que votre part dans votre arrondissement auprès de la population, et dans cette confiance absolument indispensable avec les équipes de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement, pour pouvoir être à la hauteur du drame.

Merci beaucoup, Madame BERTHOUT. Je tiens à le dire ici, devant tous nos collègues.

Je vais donner la parole à Rémi FÉRAUD… Pardon. Madame GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Peu avant 17 heures, ce mercredi 21 juin, au 277, rue Saint-Jacques, une terrible explosion retentit. La déflagration provoque un incendie et l'effondrement de cet immeuble de trois étages, classé monument historique, accueillant la Paris American Academy. La force de la déflagration est telle qu'elle est ressentie sur plusieurs centaines de mètres. Immédiatement, les pompiers de Paris se sont activés pour secourir les personnes ensevelies et évacuer les immeubles adjacents. Malgré la rapidité de leur intervention et l'absence d'élèves en ce mercredi après-midi, le bilan est très lourd : quatre personnes en urgence absolue, dont le directeur de l'école, une cinquantaine en urgence relative, dont deux enfants et un nourrisson.

Alors que les recherches se sont étendues sur plusieurs jours, un corps a été retrouvé dans les décombres, celui de la professeure disparue, Anne Bizet, enseignante depuis une vingtaine d'années à l'école de "design". Anne Bizet n'avait pas cours ce mercredi, mais elle était venue prêter main-forte à ses collègues. Elle habitait Villepreux, dans les Yvelines, avec son mari, à qui nous présentons nos sincères condoléances. Je veux également avoir une pensée pour tous les Villepreusiens et leur municipalité.

Ce terrible drame rue Saint-Jacques nous rappelle celui survenu en janvier 2019 rue de Trévise. Il a ravivé les plaies toujours ouvertes des victimes de la rue de Trévise, pour qui je veux également avoir une pensée.

Désormais s'est ouvert le temps de l'accompagnement, de la justice et de la reconstruction.

Au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, je veux apporter tout notre soutien aux victimes, à l'équipe de direction de la Paris American Academy, à ses élèves, aux collaborateurs du Secrétariat général de l'enseignement catholique et de la Mutuelle Saint-Christophe, mais également aux locataires des immeubles R.I.V.P. et "Paris Habitat", qui n'ont pas pu regagner leurs logements au 273 et 275, ainsi qu'aux habitants du parc privé de la même rue, 271 et 284 jusqu'à 294, ainsi qu'aux riverains et aux commerçants, dont l'explosion a soufflé l'outil de travail.

Je veux également adresser notre gratitude aux secours, sapeurs-pompiers, policiers et soignants, qui sont venus en aide aux victimes de l'explosion, ainsi qu'à Florence BERTHOUT, la maire du 5e arrondissement, et à l'ensemble des élus du 5e, qui se sont mobilisés immédiatement pour accueillir en mairie les sinistrés, mais également les adjoints à la Maire de Paris concernés.

Je voudrais également, à mon tour, saluer l'extraordinaire solidarité dont ont fait preuve les Parisiens, proposant d'héberger les sinistrés. Nous devons continuer à être à leurs côtés, dans l'urgence et sur la durée. Vous avez annoncé, Madame la Maire, une aide bienvenue de 2 millions d'euros pour les accompagner, accompagner les blessés et leurs familles ainsi que les commerçants touchés par l'explosion. Valérie PÉCRESSE, la présidente de la Région Ile-de-France, a confirmé que la Région était également prête à accompagner financièrement les commerçants touchés par les conséquences de ce drame. C'est, bien sûr, ce qu'il fallait faire, car les difficultés matérielles ne peuvent s'ajouter au traumatisme d'un tel drame.

Le Parquet de Paris a ouvert une enquête pour blessures involontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à trois mois, par violation délibérée d'une obligation de prudence et de sécurité. L'enquête devra apporter toutes les réponses aux sinistrés et à l'ensemble des Parisiens, tant sur les responsabilités que sur les causes, pour qu'un tel drame ne puisse jamais se reproduire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lorsque, mercredi 21 juin dans l'après-midi, l'immeuble du 277 de la rue Saint-Jacques, dans le 5e arrondissement, en plein cœur de Paris, a explosé et que sa façade s'est effondrée, causant de nombreux blessés et le décès d'une personne, nous avons tous été frappés d'effroi. Au moment où nous parlons, les circonstances exactes du drame ne sont pas encore connues. Madame la Maire, vous avez souhaité que nous puissions, en ce début de Conseil, rendre hommage aux victimes et aux familles des victimes de cette explosion. Je crois que cette initiative est bienvenue. Compte tenu de la gravité des faits, de l'émotion, du traumatisme de tout un quartier de Paris, il est nécessaire que l'ensemble des élus de notre Conseil, par la voie de leurs groupes, exprime leur soutien, leur solidarité inconditionnelle aux personnes meurtries par cette explosion et à ce quartier du 5e arrondissement.

Nos pensées chaleureuses accompagnent les blessés et la famille de la personne décédée, dans cette période si difficile.

Cet hommage est aussi l'occasion pour nous de remercier et de saluer l'ensemble des services de l'Etat et de la Ville de Paris, qui ont fait preuve une nouvelle fois, dans l'urgence, dans le drame, de réactivité, d'efficacité et d'un très grand professionnalisme. Je tiens à saluer l'ensemble des autorités immédiatement mobilisées et présentes, les autorités gouvernementales de la Préfecture de police, de la Ville de Paris, vous-même, Madame la Maire, et vos adjoints directement concernés, la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, et les élus du 5e, dont nos collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Marine ROSSET.

Je tiens à saluer le travail des pompiers, des policiers, des militaires du Val-de-Grâce, leur intervention toujours exceptionnelle de professionnalisme, saluer les services de secours, le SAMU et la Protection Civile, saluer tous les services publics de l'Etat, de la Ville de Paris, de la mairie du 5e arrondissement, saluer les bailleurs sociaux. Ce sont aussi des moments dramatiques qui montrent le caractère essentiel du service public pour notre société.

Nous devons, après la mobilisation de l'urgence, continuer d'accompagner les victimes, les riverains, les commerçants, psychologiquement, socialement, financièrement. Je me réjouis que, dans l'unité, nous soyons tous déterminés en ce sens. Nous pouvons être fiers du service public parisien. Nous devons aussi travailler, au-delà des polémiques politiciennes, sur une mission transpartisane, que vous avez proposée, sur la distribution de gaz à Paris. Notre groupe y est évidemment prêt. Je pense que c'est une nécessité commune.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mme BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

C'est sans doute l'une des prises de parole les plus difficiles à faire, tant l'émotion est forte.

C'était il y a 14 jours. L'explosion du 277, rue Saint-Jacques, le 21 juin, est un drame absolu, en plein cœur de Paris, dans le quartier historique du Val-de-Grâce. Mes premiers mots seront pour les victimes, les blessés, ceux et celles qui sont encore hospitalisés et pour l'enseignante disparue, dont le corps a été retrouvé dans les décombres.

L'ensemble de mon groupe et moi-même voulons exprimer notre compassion et tout notre soutien à ceux qui souffrent, à leurs familles et à leurs proches. L'émotion reste très forte.

Ce soir-là, les forces de secours arrivaient très rapidement, étaient extrêmement nombreuses. Elles se sont déployées avec une efficacité remarquable pour s'occuper des victimes. Je veux remercier la Préfecture de police, les pompiers, le SAMU et toutes ses composantes, la Police nationale, la Police municipale, la Protection Civile et les médecins militaires de l'école du Val-de-Grâce qui, étant déjà sur place, ont prodigué les premiers soins aux blessés, dans leur enceinte. Le quartier et l'arrondissement restent traumatisés par la déflagration, qui a pulvérisé en quelques secondes un bâtiment de 3,5 siècles, fait de blocs de pierre très lourds et volumineux. Ce monument historique datait du XVIIe siècle. Avec son frère jumeau, tous deux encadraient la grille d'entrée du Val-de-Grâce.

Ce soir-là, un immense élan de solidarité a traversé le quartier. Beaucoup d'habitants, sidérés, ont été évacués de leur immeuble et ont trouvé refuge chez des amis, de la famille, des voisins ou des anonymes, qui les ont hébergés le temps d'une nuit ou deux. A proximité, rue Saint-Jacques et sur la place Alphonse-Laveran, une dizaine d'immeubles ont fait l'objet d'arrêtés d'interdiction d'occupation, car ils ne sont plus habitables en l'état. Leurs habitants ont dû être relogés. Les efforts conjugués des services de la Ville, de la mairie du 5e et des bailleurs ont permis de proposer un relogement temporaire, parfois loin et dans des conditions difficiles, avant de trouver des appartements plus pérennes, pour le temps des travaux.

Face à l'urgence et face au nombre de personnes à reloger lors d'une catastrophe de cette ampleur, les logements vides des bailleurs sociaux dans le quartier, il y en a, devraient être mis à disposition et accessibles aux sinistrés le plus rapidement possible. Je connais des habitants, une gardienne, parfois des personnes âgées ou handicapées, qui se sont vu proposer des relogements loin du 5e arrondissement, parfois même en dehors de Paris. Cet éloignement ajoute à l'épreuve qu'ils subissent avec leurs familles. Les étudiants de l'Ecole des Mines, dont une partie était en plein concours, ont été relogés, puis ont regagné leur résidence. Les bailleurs sociaux doivent se parler et échanger entre eux, pour que le relogement des personnes sinistrées soit une priorité absolue. Il ne devrait pas être acceptable d'être relogé hors de Paris, loin de son quartier. L'important est de ne pas ajouter un traumatisme à un traumatisme, du stress au stress. Pour cela, la Ville doit agir et vite.

Le 23 juin, "France Assureurs" a publié un communiqué de presse, qui engage la profession à accompagner les sinistrés relogés jusqu'au 1er septembre. Je salue ce geste de solidarité. La Ville doit assister les personnes relogées dans leurs différentes démarches, notamment vis-à-vis de leur assureur.

Plus globalement se pose la question de la stabilité des immeubles qui ont subi le souffle de l'explosion, ce qui a certainement fragilisé les structures. J'évoque ici les immeubles qui sont encore habités. En rez-de-chaussée, pas une porte de magasin ne ferme correctement, des vitrines sont déformées. Dans les immeubles, des fissures sont apparues, d'autres se sont agrandies ; des volets sont tombés, des vitres ont volé en éclats. Le souffle a provoqué des vibrations qui pourraient s'avérer dangereuses. La Ville doit inciter les copropriétés privées et, pour les immeubles dont elle est propriétaire, les bailleurs sociaux à faire appel à des bureaux d'études techniques spécialisés en diagnostic de structure, pour inspecter les immeubles concernés des fondations jusqu'aux combles. La sécurité des immeubles encore habités est indispensable. La Ville doit agir et vite.

Dans l'immédiat, dès aujourd'hui, de quoi ont besoin les habitants sinistrés et les commerçants ? Ils ont besoin de retrouver de la vie, de l'animation. Aujourd'hui, les rues Saint-Jacques et du Val-de-Grâce sont devenues trois impasses, bloquées par des barrières avant l'accès à la place Alphonse-Laveran, où le déblaiement se poursuit. Redonner de la vie à ces trois impasses est une demande du quartier. Pour que ces rues puissent revivre, la première étape est qu'elle soit propre. Or, la poussière et les détritus ont recouvert les rues et les trottoirs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Il faut un vrai nettoyage, pas un simple balayage, laver les vitrines et les murs salis par des graffitis. Le lieu est maintenant sécurisé. Il faut qu'il soit propre et puisse accueillir à nouveau les clients, les habitués, les visiteurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Anne BIRABEN. - Il ne faut pas relâcher l'effort pendant la période estivale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons…

Mme Anne BIRABEN. - D'ici le prochain Conseil de Paris, début octobre, je demande…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne à présent la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, les écologistes adressent avant tout leurs pensées émues à l'ensemble des victimes. Nous adressons également nos condoléances à la famille et aux proches de l'enseignante retrouvée décédée sous les décombres.

Il était fondamental que le Conseil de Paris puisse se réunir autour d'un tel hommage, pour assurer à chaque victime notre soutien. Ce drame est aussi une blessure pour la Ville de Paris tout entière, un temps où nous sommes unis face à la catastrophe, où nous avons chacun et chacune en tête le souvenir de là où nous étions lorsque nous avons appris l'explosion. Nos moments d'humanité commune sont trop souvent des moments de communion dans la tristesse.

Le 21 juin, c'est à 17 heures 07 que je découvre le message d'un ami qui parle d'une énorme explosion dans le 5e arrondissement, qu'il a ressentie depuis son appartement. De l'Hôtel de Ville, on voit en effet une grande colonne de fumée s'élever depuis l'autre côté de la Seine. Les médias sont passés en édition spéciale. Les appels de proches inquiets, d'habitants et d'habitantes à la recherche de réassurance affluent. Pour les personnes qui ne sont pas sur place, ne sont pas parmi les victimes, ni parmi les premières forces répondantes, ces moments sont ceux d'une angoisse conjuguée à l'ignorance, car nous ne savons pas ce qu'il s'est passé. Dans les esprits se bousculent les premières images, les craintes d'attentat ou encore le souvenir de l'explosion de la rue de Trévise.

J'en retiens, il me semble important de le redire au sein d'une assemblée démocratique, l'importance de relayer les informations officielles et vérifiées, uniquement celles-là. La peur et les spéculations peuvent se propager à toute vitesse, sidérantes, et nuire à l'organisation des secours, car les secours étaient déjà sur place et s'organisaient.

Face à l'immense douleur des victimes, cela peut être délicat à dire, mais nous avons à remercier l'ensemble des forces de secours, car le bilan humain aurait pu être bien plus grand encore. Je rejoins ainsi pleinement les propos de Mme BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, que je salue d'ores et déjà.

Nous avons encore une fois exprimé toute notre gratitude envers la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, leur général Joseph DUPRÉ LA TOUR, ainsi que le commandant des opérations de secours sur place. Leur intervention a été rapide et décisive. Les sapeurs-pompiers de Paris ont déployé plus de 250 pompiers et pompières, 70 engins. Elles et ils ont bénéficié du soutien de toutes les forces de sécurité intérieure, mais aussi du personnel médical et militaire à proximité immédiate, qui est intervenu, appuyé par des médecins et des volontaires. L'accompagnement des victimes s'est aussi déployé au-delà des cas d'urgence médicale, notamment grâce à l'action des services de la Ville et de "Paris aide aux victimes", qui ont proposé, en plus de la gestion des urgences et de la sécurisation du périmètre, un accueil immédiat, une détection des blessures dites secondaires, des opérations de médiation auprès des riverains, des riveraines, des commerçants et des commerçantes.

Les élus de Paris, auprès de vous, Madame la Maire, et de vous, Madame la Maire du 5e arrondissement, se sont très vite rendus sur place. Je crois que ce sont des gestes qui comptent.

A vous qui êtes victimes physiques ou psychologiques, qui entamez le long chemin du deuil, du soin ou de la réparation, je tiens à vous dédier quelques mots. Être une victime, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans notre enceinte, n'est jamais une honte. Qu'importe la nature ou la gravité de vos blessures, vous avez le droit à toute l'aide nécessaire et tout notre soutien. Nous soutiendrons également votre quête de vérité. Nous sommes avec vous en pensée comme en action. L'aide exceptionnelle de la Ville de Paris est la preuve de notre détermination, une première étape que nous passons dès aujourd'hui.

Enfin, permettez-moi de saluer d'un mot l'ensemble de nos collègues élus du 5e arrondissement, l'ensemble des habitants et des habitantes et leur maire qui, plus que tout autre, ont fait preuve d'une grande solidarité et vivent cette épreuve au plus près. Je ne reviendrai pas plus en détail sur les dispositifs de gestion de crise et d'aide aux victimes. Cette catastrophe, comme toujours, nous appelle à renforcer nos dispositifs et faire de la prévention et de la diffusion d'une culture de la sécurité civile une priorité. Paris restera unie et solidaire, pleine de reconnaissance envers celles et ceux qui sauvent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'ai oublié ma carte. Je ne sais pas où elle est. Ce n'est pas grave.

Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord, au nom du groupe Communiste et Citoyen, à réaffirmer tout notre soutien à l'ensemble des victimes et nos condoléances à la famille et aux proches d'Anne Bizet, une enseignante de la Paris American Academy, qui est décédée lors de cette explosion. Nous adressons une pensée particulière aux habitants du 5e arrondissement et du quartier, à la maire du 5e, Florence BERTHOUT, et à l'ensemble de nos collègues élus dans cet arrondissement.

Je voudrais dire à Florence BERTHOUT toute ma reconnaissance dans son intervention. Je me retrouve dans ses mots, qui sont aussi une leçon d'humanité, quand on voit l'importance de l'intervention des secours à Paris, l'importance de la place de la police, des pompiers, de l'armée et de tous les secours, je pense aussi à la Protection Civile, au SAMU, à toutes les unités psychologiques qui sont intervenues très rapidement dans cette cellule de crise. Dans ces moments de drame que nous connaissons malheureusement à Paris, ce fut le cas au moment de l'incendie

de Notre-Dame, de l'explosion rue de Trévise, nous avons aussi des leçons d'humanité et de solidarité à tirer pour les futures générations, notamment après les événements que nous avons connus ces dernières semaines.

Cette explosion aura marqué tous les Parisiens, mais plus précisément les habitants du quartier qui sont encore traumatisés aujourd'hui. Ils garderont longtemps les séquelles de cette tragédie, qui nous rappelle malheureusement l'accident survenu rue de Trévise en 2019. Nous devons à toutes les victimes, ainsi qu'à tous les Parisiens la vérité sur les faits et les causes de cet accident. Nous espérons de tout cœur que l'enquête permettra d'établir ces faits au plus vite.

Nous saluons la rapidité avec laquelle Mme la Maire, la Ville de Paris et les services ont engagé toutes les possibilités d'aide et de réparation aux victimes, et de dégager les moyens financiers, les moyens de relogement aux habitants, aux sinistrés et à l'école.

Nous nous évertuons toujours à tirer les enseignements à la suite de ces événements. Nous avions d'ailleurs soumis un vœu en 2019 quant à la sécurisation du réseau de gaz à Paris, vœu qui a été adopté. Madame la Maire, aujourd'hui, vous nous proposez la mise en place d'une mission transpartisane, mission d'information sur l'évaluation du gaz à Paris et de ses risques. Le groupe Communiste y participera pleinement et vous apportera son concours.

Aujourd'hui, faute d'éléments probants, il faut éviter les conclusions hâtives, d'autant plus que la Procureure de la République de Paris a expliqué qu'il fallait vérifier s'il y a eu un non-respect d'une réglementation ou une imprudence individuelle qui aurait conduit à cette explosion, qui aurait elle-même conduit à des blessures. Cela dit, dans cette mission, Madame la Maire, nous réaffirmerons quelques points que nous avions déjà évoqués et que j'avais demandés en 2019, notamment la nécessité de bénéficier d'une cartographie du réseau et de l'état du réseau, mais aussi d'avoir la liste de l'ensemble des transferts de maintenance vers des filiales privées ou du recours massif à la sous-traitance, qui a conduit à une dilution des responsabilités au sein de G.R.D.F.

Voilà, Madame la Maire. Désormais, laissons le temps à l'enquête de se dérouler, afin de bénéficier de nouveaux éléments pour lever le voile sur cette affaire, pour les victimes, pour les habitants du quartier, pour qu'ils puissent connaître la vérité et se reconstruire après ce terrible accident.

Je vous remercie et je réitère toutes mes pensées à l'égard des victimes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je vais donner la parole à Mme la Représentante du Préfet de police, puis à Emmanuel GRÉGOIRE pour conclure ces interventions.

Je vous remercie. Madame, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Au nom du Préfet de police, je veux tout d'abord également exprimer nos sincères condoléances à l'égard du mari et de la famille de Mme Bizet, cette enseignante disparue dans les décombres à la suite de l'explosion du 277, rue Saint-Jacques, le 21 juin dernier, et exprimer tout notre soutien aux familles des victimes qui sont encore, pour certaines d'entre elles, malheureusement dans un état critique.

Cette explosion, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, a fortement engagé les services de la Préfecture de police, les services de la Police municipale, les services de la B.S.P.P. On avait 326 effectifs de sécurité civile, dont 270 pompiers engagés. La Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne - DSPAP - et la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation - DOPC - ont également été très réactives, sachant que ce 21 juin, c'est un peu un hasard tragique, était aussi le soir de la Fête de la musique, marqué par un fort engagement des forces de sécurité à Paris. Elles se sont immédiatement mobilisées, à la fois en sécurisation du site pour éteindre l'incendie - c'est le rôle des pompiers - mettre en sécurité les riverains, prévenir tous risques d'effondrement corrélatif, sécuriser le périmètre immédiatement, puis prévenir, dans les jours qui ont suivi, tout acte de délinquance acquisitive, notamment des cambriolages, comme cela peut malheureusement arriver dans ce genre de circonstances.

Mes remerciements et les remerciements du Préfet de police vont à vous, Madame Florence BERTHOUT, Madame la Maire. Merci pour votre réactivité, pour la mise en place de cette cellule de crise à la mairie du 5e arrondissement et pour votre rôle très actif, très précieux pour nous sur le terrain. A la Police municipale également, Madame la Maire. Cher Nicolas NORDMAN, merci d'avoir fait cette offre très rapide de mise à disposition de la Police municipale, en complément et en soutien pour la sécurisation du périmètre. Cela a été très apprécié par le Préfet de police. Je tiens à le rappeler. Bien évidemment, en lien avec les services de la Ville, chère Marie, merci également pour la bonne coordination entre nos services, la DTPP, le Service technique de l'Habitat, également le Service de la Propreté, puisqu'il y avait aussi beaucoup d'échanges sur la manière d'intervenir sur ce périmètre, lorsqu'il n'était pas encore parfaitement sécurisé.

Au-delà, je remercie les enquêteurs de la Police judiciaire, les techniciens du service régional de la Police technique et scientifique, qui ont apporté leur concours, les effectifs des trois districts de la Police judiciaire qui ont été mobilisés et le laboratoire central de la Préfecture de police, qui a effectué les prélèvements, dont on a parlé,

pour évaluer la concentration en plomb dans les poussières déposées lors de l'explosion, avec aussi le soutien de l'Agence régionale de Santé, qui a émis un certain nombre de préconisations qui ont été rappelées.

Je terminerai en soulignant qu'un comité local d'aide aux victimes - C.L.A.V. - dédié aux victimes de la rue Saint-Jacques, se tiendra sous la houlette de la Préfecture de Région Ile-de-France le 13 juillet prochain.

Permettez-moi, Madame la Maire, au nom du Préfet de police, de remercier une nouvelle fois l'ensemble des acteurs, des services impliqués dans la gestion de cette crise et de vous réitérer le soutien plein et entier de la Préfecture de police, y compris dans cette période de l'après-crise dans laquelle nous nous trouvons encore, qui apporte avec elle d'autres questions, notamment sur l'accès pour les riverains, etc. Nous sommes présents et engagés à vos côtés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Merci infiniment pour tout ce travail et cet engagement. Les liens et la fluidité, tant avec le Préfet de police qu'avec l'ensemble des équipes, à tous les niveaux, avec vous aussi, Madame, sont sans doute des éléments qui font que l'on peut répondre ensemble, avec des réponses à la hauteur des attentes et des besoins.

Je demande vraiment que toutes les discussions, ce brouhaha est quand même très pénible. Cela s'entend jusqu'ici, tout ce brouhaha. Si vous avez besoin de parler, vous allez à l'extérieur. Il n'y a aucun problème. Personne ne vous en voudra. Tous les sujets que l'on traite ici sont importants. On a besoin de s'écouter, on a besoin de sérénité, on a besoin qu'il n'y ait pas ce brouhaha.

Je voudrais aussi remercier la présence de l'Ecole de la 2e Chance, qui est là.

Je donne à présent la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour conclure ce débat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

A mon tour de m'associer, comme l'ont fait tous les intervenants et comme vous l'avez fait, Madame la Maire, d'abord en pensée aux victimes, à cette professeure décédée, à sa famille, à toutes les victimes corporelles ou indirectes de ce drame, qui vont subir les conséquences pendant encore de longs moments, et leur dire notre disponibilité pour les accompagner.

Dire également l'hommage aux agents de la Ville de Paris, que ce soit en mairie centrale ou en mairie d'arrondissement. Je dois dire que, avec Nicolas NORDMAN, on a eu l'occasion d'aller sur place, comme vous, Madame la Maire, à la mairie du 5e. J'ai été frappé de la force morale et de caractère des agents de la mairie du 5e, chère Florence BERTHOUT, de leur disponibilité et leur engagement pour accompagner les victimes. Je crois que le travail collaboratif engagé avec la Préfecture de police, sous l'autorité de la Préfecture de police en termes d'organisation dans les premiers instants qui ont suivi le drame, a montré à quel point nous savions collectivement nous réunir lorsque les drames l'imposent.

Peut-être évoquer deux éléments que, Madame la Maire, vous avez engagés : d'abord, la demande que vous avez formulée, que votre Exécutif et les services de la Ville soient engagés dans l'accompagnement des victimes dans la durée. On a évoqué le sujet le plus criant, qui est celui du relogement des immeubles frappés d'interdiction d'accès ou d'hébergement. Il y a également l'accompagnement psychologique, l'accompagnement des commerçants et la mise à disposition du fonds d'aide de 2 millions d'euros pour assurer le financement des urgences, quand c'est nécessaire, en complément de l'action des assureurs. Nous aurons l'occasion de détailler tout cela avec l'ensemble des partenaires, à l'occasion d'un Comité local d'aide aux victimes qui, sous réserve de confirmation, sera organisé dès la semaine prochaine, pour faire un point complet.

Le sujet sera à nouveau évoqué en 8e Commission, puisqu'il y a un vœu de l'Exécutif. Vous l'avez évoqué, il s'agit de la mission qui a été proposée par la Maire de Paris, qui n'est pas en lien direct avec l'événement, puisqu'on va laisser l'information judiciaire se déployer librement, mais l'exigence de transparence que Mme la Maire a souhaité engager autour du sujet du réseau de gaz et la façon dont nous pouvons apporter les meilleures garanties de sécurité, notamment dans les interpellations que nous formulons auprès du concessionnaire.

Merci à tous de vos interventions. Il n'y a pas de vœu de l'Exécutif en tant que tel, puisqu'il ne vient que couvrir les déclarations de la Maire de Paris. Merci de votre soutien en ces circonstances difficiles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues. Merci pour ce temps que nous avons consacré à cette situation relative aux victimes. Nous y reviendrons dans ce Conseil. Je veux vous remercier, chacune et chacun, des paroles qui ont été prononcées.

2023 DSOL 87 - Communication de la Maire de Paris sur l'accessibilité universelle et le handicap.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre l'examen de nos projets de délibération avec le projet DSOL 87. Il s'agit d'une communication sur l'accessibilité universelle et le handicap.

Je laisse le temps aux traducteurs en langue des signes, qui sont là, d'arriver. Je laisse aussi le temps à un certain nombre de personnes de rejoindre les bancs de notre Assemblée ou de les quitter. Je vais introduire notre débat.

Merci beaucoup, Madame. Merci infiniment.

Je vais introduire notre débat.

Mes chers collègues, dès le début de cette mandature, j'ai fixé le cadre et la méthode pour que tous les nouveaux projets menés à Paris soient systématiquement accessibles à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quelle que soit leur situation de handicap, et à leurs aidants. Le chemin vers le rendez-vous de 2024 est une opportunité extraordinaire pour accélérer le développement de cette accessibilité. C'est ainsi que nous l'avons conçue depuis le début, cette accessibilité qui fait encore tant défaut.

Notre politique d'accessibilité ne doit pas être traitée à part. C'est pourquoi, avec Lamia EL AARAJE, que je veux vraiment remercier, remercier avant elle Jacques GALVANI, mais remercier Lamia d'avoir repris ce très beau projet et, autour d'elle, l'ensemble des adjoints, des maires d'arrondissement et des services de la Ville, avec un engagement personnel de la Secrétaire générale de la Ville. Je veux vous dire que, avec cet ensemble, nous allons nous assurer que les principes de la conception universelle de toutes nos politiques publiques soient au cœur de notre méthode commune de travail.

C'est le cas de nombreux projets que nous avons lancés depuis 2020, depuis ma réélection. La future Maison de la Jeunesse, la réforme du Paris de l'action sociale, la création de la Police municipale, la ville du quart d'heure, les Etats Généraux du Stationnement, le réaménagement de la porte de la Chapelle, le travail autour de la question de la promesse républicaine ou encore le programme "Embellir votre quartier", et beaucoup d'autres projets que nous avons lancés, qui se font tous avec cette idée et cette méthode de l'accessibilité universelle. Tous ces projets doivent s'adresser à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens, et anticiper leurs éventuels handicaps, quels qu'ils soient. Chacun de ces projets, d'ailleurs, est précisément l'opportunité de prévenir, de réduire ou de supprimer ces situations de handicap.

Nous le savons, l'inaccessibilité de notre environnement entraîne, de fait, l'exclusion et la discrimination. Sans accessibilité, ce sont la citoyenneté, l'éducation, l'emploi, la santé, la sécurité, la culture, le sport et la consommation qui sont compromis. C'est bien l'approche par les droits qui nous guide ici. L'accessibilité et la conception universelles, dès lors qu'elles sont prévues en amont de l'ensemble de nos politiques publiques, sont une chance incroyable sur le plan social, culturel, économique, sportif, puisqu'elles permettent à chacune et à chacun d'entre nous de se faire une place dans notre ville et dans notre société, que nous soyons en situation de handicap ou non, d'ailleurs. S'intéresser au handicap, c'est s'intéresser à nos vulnérabilités, à nos fragilités. Lorsqu'on s'intéresse à nos fragilités, cela peut être l'âge - très jeune, très âgé -, lorsqu'on s'intéresse à nos vulnérabilités et à nos fragilités, on progresse tous.

Avec les Jeux olympiques et paralympiques, nous nous sommes engagés avec ambition et précision en matière d'accessibilité. C'est vrai sur deux volets : d'abord, pour que nos équipements et notre logistique soient parfaitement adaptés pour accueillir le monde entier à partir de l'an prochain et pas moins de 400.000 personnes elles-mêmes en situation de handicap. Ce sera, je l'ai souvent dit, un choc culturel positif pour tous les Parisiens et toutes les Parisiennes. Nous voulons être au rendez-vous. D'autre part, pour que l'héritage soit réel et irréversible pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, c'est la démarche que nous avons engagée avec les 17 quartiers d'accessibilité augmentée, sur lesquels nous travaillons. Je veux remercier, aux côtés de Lamia EL AARAJE, Jacques BAUDRIER.

Nous serons au rendez-vous de la loi en matière d'accessibilité, que ce soit pour nos équipements, nos services et les déplacements dans Paris. Pour cela, nous nous appuierons sur le Secrétariat général de la Ville, que je remercie à nouveau et qui me fait passer le petit mot suivant : "Il faudrait que tu salues", je le fais avec beaucoup de bonheur et de plaisir, "les nombreuses associations qui travaillent sur les questions des personnes en situation de handicap". Je veux vous remercier. Vous êtes en tribune, vous êtes aussi à distance, suivant ce Conseil. Je veux vous dire un immense merci, parce que votre expertise, votre accompagnement, vos exigences et vos intransigeances légitimes nous permettent d'avancer. Sans vous, nous n'irions pas aussi loin.

Je veux aussi saluer, à travers Marie VILLETTE, la mobilisation de l'ensemble des directions de la Ville. Chaque direction à la Ville a désigné son référent handicap et accessibilité. Désormais, ces référents forment un réseau animé par Lamia EL AARAJE et le Secrétariat général, avec Marie VILLETTE et Anne-Sophie TISSIER, qui est la nouvelle cheffe de file sur ces questions d'accessibilité. Elles travaillent toutes de concert avec la DSOL et Servanne JOURDY, la nouvelle directrice de la Maison départementale pour les Personnes Handicapées de Paris. Ce réseau est essentiel, parce que notre politique d'accessibilité est, par définition, transversale.

Si nous mettons aujourd'hui l'accent sur nos objectifs d'accessibilité, les autres volets de nos politiques et de nos démarches, qui sont dédiées aux Parisiennes et aux Parisiens en situation de handicap et à leurs aidants, sont développés dans une nouvelle stratégie que nous avons adoptée en Conseil de Paris en octobre dernier. Je n'y

reviens pas, mais les mesures engagées par chacune et chacun des adjoints depuis le premier plan de mobilisation en 2021 sont nombreuses, comme celles qui sont programmées avec ce deuxième plan. Je voudrais insister sur les deux piliers de notre politique : les agendas d'accessibilité programmée et les 17 quartiers, dont j'ai parlé, d'accessibilité augmentée.

Les agendas d'accessibilité programmée, d'abord, sont une prolongation des obligations de la loi de 2005 - je dis bien 2005, parce que cela commence quand même à dater - pour que les acteurs publics et privés, qui n'étaient pas prêts dans le délai initial de 10 ans, puissent disposer d'un délai, mais surtout pour faire le "boulot" ! Même si du retard a été pris, je veux le dire avec force, Paris respectera ses engagements et ses obligations. Nous serons au rendez-vous fixé par la loi. Le taux de réalisation de la mise en accessibilité atteindra 60 % pour la fin de cette année 2023, contre 45 % fin 2022. Il sera de 72 % fin 2024 et de 95 % en 2025. Nous devons veiller collectivement à ne pas nous écarter de cette trajectoire qui s'impose à nous. Je compte sur la détermination acharnée de Lamia pour que nous ne déviions nullement de la route.

Ensuite, la loi en matière d'accessibilité concerne tout le territoire parisien sans exception. C'est pourquoi, au-delà des 17 quartiers d'accessibilité dite augmentée, un par arrondissement, ce sont des territoires prioritaires en matière d'accessibilité. "Grosso modo", dans ces quartiers, toute personne, quelle que soit sa situation - famille avec poussette, personne âgée, personne en situation de handicap, quel que soit le handicap -, aura accès à une offre complète de services universellement accessibles, mais aussi à une information accessible, fiable et actualisée sur les services proposés. Cette démarche, disons-le, s'inscrit dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, dans le programme des transformations olympiques. Je veux remercier Pierre RABADAN d'être aussi acharné que Lamia et d'y veiller.

Au sein de chacun de ces 17 quartiers, d'ici aux Jeux olympiques et paralympiques, au moins un équipement recevant du public sera rendu entièrement accessible, que ce soit pour un centre de sport, un centre de santé, une bibliothèque, un lieu accueillant la petite enfance, un lieu de culture, une école, un lieu de loisirs ou un espace vert. En effet, vous le savez, la façon dont nous avons conçu notre engagement dans les Jeux olympiques et paralympiques, c'est bien sûr le sport, mais c'est, autour du sport, la vie qui va avec.

Dans cette dynamique, nous allons aussi rendre plus accessibles les transports, qui concentrent encore sur eux une très grande partie des contraintes subies par les personnes en situation de handicap à Paris. Le réseau de bus doit être intégralement accessible. Nous nous y employons pour que toutes les lignes soient accessibles d'ici 2024, en nous assurant que les points d'arrêt, avec un minimum de 70 % par ligne, soient aux normes ; 1.350 points d'arrêt le sont déjà, 400 doivent encore faire l'objet de travaux avant les Jeux. Oui, le budget que nous avons voté sert aussi à faire ces travaux et une partie des travaux dans nos rues, qui sont des travaux de réparation, sert aussi à faire l'accessibilité. Sans ces travaux, sans ces budgets, pas d'accessibilité. Les choses sont assez claires.

Le tramway, que nous allons prolonger en 2024 jusqu'à la porte Dauphine, sera une autre illustration éclatante de cette accessibilité de nos transports, parce que le tramway est, par définition, le transport avec une accessibilité universelle.

Parmi les autres chantiers engagés, je veux citer aussi le futur référentiel de l'accessibilité de l'information municipale, pour que nous disposions tous, élus, mairies d'arrondissement, services, partenaires, du mode d'emploi, mais aussi pour permettre à tous les Parisiens d'accéder facilement à nos communications et d'interagir avec nous. Ce référentiel fixera le cadre pour développer massivement nos communications en français facile à lire et à comprendre. Grâce aux associations et au travail fait en matière d'accessibilité, c'est une information plus claire et plus lisible pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Nous l'avons d'ailleurs dit lorsque nous avons parlé du Plan local d'urbanisme bioclimatique, je souhaite la traduction du Plan local d'urbanisme bioclimatique en français facile à lire et à comprendre.

Je veux remercier, je ne l'ai pas encore fait, Jérémie BOROY à mon cabinet. Je parlais des intransigeances respectives de tous mes adjoints qui travaillent sur ce dossier, mais je crois que Jérémie est le chef de la détermination. Je veux vraiment lui dire un immense merci. Ce français facile à lire et à comprendre supposera que nous soyons exemplaires quant à l'accessibilité de nos sites Internet et de notre communication sur les réseaux sociaux. Nous le savons, il y a encore du travail. Je vous invite d'ailleurs à vous assurer, les élus, toutes et tous ici, que vos publications respectives sur les réseaux soient bien accompagnées d'une description des images, pour que les personnes aveugles ou malvoyantes aient les mêmes informations. C'est très simple et essentiel. Nous allons publier le premier volet de ce mode d'emploi d'ici la fin de l'été.

Je voudrais aussi saluer l'engagement des volontaires de Paris, dont la première mission relative à l'accessibilité s'est déroulée le 24 juin dernier, après une formation aux enjeux de l'accessibilité universelle. Les volontaires de Paris sont des Parisiennes et des Parisiens, qui veulent s'engager pour leur ville, qui veulent et qui le font. Je remercie Anouch TORANIAN, parce que c'est autour d'elle que la mobilisation citoyenne se fait aussi. Ce sont des Parisiennes et des Parisiens qui viennent au fur et à mesure sur toutes nos initiatives. On les a engagés avec nous, pour la première fois, sur les Nuits de la Solidarité.

Depuis, sur tous les sujets, ils viennent, ils nous accompagnent. Je veux leur dire un immense merci. A celles et ceux qui voudraient dire que, dans cette ville, les gens ne se parleraient pas, qu'il y aurait un désintérêt pour la chose publique et pour l'engagement citoyen, tout cela est faux. Ils sont là, ces volontaires de Paris. Je veux leur dire un immense merci. Bien sûr, il n'y a jamais une ligne dans la presse sur ce qu'ils font. C'est beaucoup trop positif, sans aucun doute. Comme je l'ai dit hier, soyons nos propres médias. Si les autres n'en parlent pas, parlons-en. Je vous assure que ce sont des milliers de personnes qui sont engagées, qui rêvent aussi, comme nous, et qui font, au-delà du rêve, la ville dans laquelle nous avons envie de vivre.

Les équipes de ces volontaires ont parcouru les arrondissements pour relever tous ces niveaux d'accessibilité des commerces, des établissements, pour renseigner les banques de données qui nous permettront de diffuser des cartographies utiles aux personnes handicapées.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour clôturer ce beau Mois Parisien du Handicap, je vous donne aussi rendez-vous samedi après-midi pour le Bal Arrangé sur les quais de Seine, ce très beau bal auquel j'ai eu la chance de participer plusieurs années de suite, vous aussi, pour beaucoup d'entre vous ; samedi, dans le 19e arrondissement. Samedi également, nous accueillerons à Paris les Championnats du monde de para-athlétisme, qui se tiennent au stade Charléty jusqu'au 17 juillet. Puis, comment ne pas parler de la Coupe du monde de rugby-fauteuil au mois d'octobre, à la halle Carpentier et à l'Accor Arena ? Voilà de très beaux rendez-vous en attendant les Jeux olympiques et paralympiques. Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour maintenir notre mobilisation quotidienne et déterminée, pour que notre ville soit au rendez-vous de l'accessibilité, de l'accessibilité universelle, parce que c'est avec cette inclusion que nous gagnerons aussi en humanité.

Je vous remercie.

Je vais donner tout de suite la parole, comme prévu en conférence d'organisation, au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. Madame Béatrice LECOUTURIER, vous avez la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, Stephen Hawking, brillant physicien britannique qui souffrait d'une grave maladie invalidante, disait : "Le handicap ne doit pas être un handicap". Cette formule-choc met pourtant en évidence toute la difficulté à mettre en œuvre une politique d'inclusion et d'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap dans une ville comme Paris. Nous ne pouvons que nous féliciter collectivement d'une volonté de la Ville de Paris à faire avancer les choses.

Comme vous le savez, notre groupe centriste MoDem a toujours été sensible aux questions de handicap et d'accessibilité, et porteur de nombreuses propositions au sein de cette Assemblée. La question du handicap est dans notre ADN politique. Si nous saluons un certain nombre de mesures, comme la transversalité du handicap dans les différentes directions de la Ville, les échos que nous recevons du terrain sont malgré tout beaucoup moins enthousiastes.

En premier lieu, l'accessibilité à l'espace public : l'accès des personnes porteuses d'un handicap moteur ou autre relève souvent du parcours du combattant pour se déplacer à Paris. Des trottoirs surchargés, une voirie mal entretenue, un manque de civisme des automobilistes et des deux-roues, les vélos compris, sont autant de peurs et d'insécurités à se déplacer dans notre Capitale pour les personnes handicapées. Je note d'ailleurs dans cette communication, dans le chapitre "Engagement de toute une ville pour l'accessibilité", que l'espace public est le moins bien pris en compte dans les mesures prises, alors que se déplacer est la première des libertés. Nicolas MERILLE, conseiller national accessibilité pour "APF France handicap", pointe un "sacré" retard, notamment sur la voirie, alors que la Mairie de Paris en est pleinement responsable. Un travail aurait dû être réactualisé depuis 2009 à Paris. Vous promettez d'y remédier. Nous y serons particulièrement attentifs. Ce sont des demandes que nous portons depuis le début de la mandature et qui ont toujours été refusées.

Le deuxième sujet concerne les E.R.P., les fameux établissements recevant du public. J'aimerais vous donner deux chiffres : 2.957 E.R.P. à Paris, 1.325 accessibles, soit moins de la moitié des E.R.P. à Paris accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Comment voulez-vous parler d'accessibilité universelle quand une ville comme Paris n'a pas encore la totalité de ses E.R.P. accessibles aux personnes en situation de handicap ? Stéphane LENOIR, coordinateur du "Collectif Handicaps", qui regroupe une cinquantaine d'associations, le dit : "Il n'y a pas de négociation possible en matière d'accessibilité. La France, les collectivités et les gestionnaires ou propriétaires d'E.R.P. doivent respecter les obligations législatives et réglementaires. Cela nécessite des investissements qui doivent être programmés dans un calendrier le plus serré possible".

Notre groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est à l'origine de la mise en place d'heures silencieuses dans ces E.R.P. Même si nous nous félicitons que vous la repreniez dans votre communication, force est de constater que les mises en place dans les établissements publics sont pratiquement inexistantes. Nous ne pouvons que vous encourager à les multiplier et, surtout, à accélérer leur mise en place.

Enfin, s'il est bien un domaine où le handicap s'efface et l'émotion reprend ses droits, c'est dans le domaine culturel. Je salue d'ailleurs le travail de Carine ROLLAND et de "Paris Musées", qui sont des acteurs très actifs en la

matière. Petit bémol, néanmoins, concernant l'accueil en bibliothèque : 57 bibliothèques méritent mieux que 5 pôles Sourds et 2 pôles Lire Autrement. Je souhaiterais également mettre en lumière la politique très volontariste de la Philharmonie de Paris pour les spectateurs porteurs d'un handicap, notamment psychique, avec les spectacles Relax.

De nombreux défis concernant le handicap restent encore à relever à l'aune des Jeux olympiques, les transports ou l'accueil hôtelier, notamment. Ce grand rendez-vous sportif doit être l'occasion pour notre Capitale de montrer au monde entier que les personnes en situation de handicap ont toute leur place à Paris, lors de ces Jeux, mais surtout dans leur vie quotidienne d'habitants de Paris. Votre communication est pleine de bonnes intentions pour les accompagner. Plus que de bonnes intentions, toutes les personnes porteuses de handicaps nous le disent : "Nous attendons des actes concrets". Nous les attendons avec eux.

Je vous remercie, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Hamidou SAMAKÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire, un an après la Stratégie parisienne Handicap et Accessibilité Universelle 2022-2026, nous voici donc avec une nouvelle feuille de route que vous venez d'exposer. Cette communication s'inscrit dans la continuité et l'amplification des schémas précédents. Elle vise à rendre effectif le principe d'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes ses dimensions, à savoir : accéder aux bâtiments publics, aux services administratifs et aux commerces, aux soins, aux activités culturelles et sportives, au réseau de bus… Bref, participer à la vie de la Cité.

Dans cette communication sur l'accessibilité universelle et le handicap, nous voulons définir une nouvelle étape et une accélération de la mise en œuvre d'une accessibilité réelle pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap. Nous avons un cadre pluriannuel de mesures particulièrement emblématiques proposées par les adjointes et les adjoints pour cette année 2023, qui font l'objet d'une co-construction avec les acteurs associatifs, que je remercie.

Avec un bilan d'étape qui sera fait fin 2023, Paris sera au rendez-vous des Jeux olympiques et paralympiques. Ce rendez-vous de 2024 représente un levier pour accélérer une meilleure accessibilité de la ville. D'ici à 2024, les 2.600 arrêts de bus parisiens seront adaptés. Nous rehaussons les trottoirs, 1.400 ont déjà été réalisés, des travaux chiffrés à plus de 13 millions d'euros ; 60 % des établissements publics sont déjà accessibles à tous types de handicaps et plus de 90 % le seront fin 2025. Quant aux commerces de la Capitale, environ 50 % des boutiques sont adaptées à la clientèle en situation de handicap. Il est à rappeler que la Stratégie Handicap et Accessibilité de la Ville représente un investissement de plus de 125 millions d'euros sur la période 2022-2026.

Par ailleurs, l'engagement a été pris de créer des quartiers pilotes d'accessibilité augmentée, comme vous l'avez dit, qui sont en train d'être mis en place et, d'ici 2024, un ensemble de services utiles au quotidien accessibles, à savoir : hébergement, transport, commerces, écoles. L'objectif est de prolonger la démarche dans tous les quartiers et de faire de Paris une ville particulièrement accessible. Paris se veut exemplaire et innovante en matière d'accessibilité et de conception universelles. Portons haut et fort les valeurs de notre ville.

Avec mon groupe Paris en commun, je salue le travail accompli par tous les acteurs associatifs et institutionnels. Je remercie ici Jacques GALVANI, Pénélope KOMITÈS et Lamia EL AARAJE, leur successeur, d'avoir porté ces projets pour cette accessibilité universelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Il est vrai que j'aurais aussi dû parler de Pénélope KOMITÈS, parce qu'elle a laissé plus que le souvenir d'une détermination dans cette Ville. Je veux aussi lui dire un immense merci.

Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe "Les Ecologistes", vous avez la parole.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Paris est une ville magnifique, mais les monuments classés, le sous-sol "gruyère" et la densité de la ville contraignent énormément les aménagements nécessaires. En effet, pour beaucoup de personnes en situation de handicap, Paris est hostile. Beaucoup de nos trottoirs sont étroits ou encombrés, les stations de métro largement inaccessibles, la ville est bruyante, avec de nombreux stimuli visuels. Ce qui peut sembler anodin à une personne valide doit être pris en compte. Les contraintes sont grandes pour faire de Paris une ville plus accueillante, plus inclusive. C'est pourtant une nécessité. L'exclusion d'une partie de la population ne peut être une option.

La loi du 11 février 2005 nous contraint à mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments municipaux recevant du public. Le rythme de progression, tel que présenté dans ce plan, montre que les contraintes légales servent et sont même nécessaires, car c'est dans la période actuelle, autour de la date butoir, que tout s'accélère. La trajectoire, avec l'objectif de rendre accessibles 95 % des établissements municipaux recevant du public en 2025, est une excellente nouvelle pour les usagères et les usagers. Le seul critère qui doit nous guider, bien sûr, est la question des usagères et des usagers en matière de handicap.

Je salue les progrès de ce plan. D'abord, la mise en accessibilité de toutes les stations de bus, qui est une réelle accélération à la mobilité à travers la ville, permettant un maillage de proximité essentiel à la qualité de vie de nombreux concitoyens. Habiter la ville, c'est déjà pouvoir s'y déplacer. La création de 1.000 nouvelles places de stationnement P.M.R. y contribue également. Libérer la ville de la voiture ne peut se faire sans prendre en compte les besoins indispensables et reconnaître la place de celles et ceux qui ne peuvent faire autrement. La création à la rentrée 2023 d'une unité d'enseignement en maternelle autisme, d'une unité pour les élémentaires et d'une unité en collège permettra une meilleure inclusion scolaire. Malheureusement, on le sait, les besoins pour les enfants autistes et les personnes autistes sont immenses, mais nous saluons ce pas.

J'aimerais souligner l'importance du renforcement des dispositifs d'accueil universel des enfants, pour permettre aux élèves en situation de handicap de suivre un parcours d'études, tant que possible en milieu ordinaire et dans des conditions adaptées. Ce sont à Paris 4.430 élèves à besoins éducatifs particuliers.

Si la Ville de Paris fait le maximum pour assurer la continuité éducative, en prévenant notamment les ruptures de parcours, une disposition mise en avant dans ce plan m'interpelle : la possibilité du cumul d'emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et d'animateurs. Ce n'est pas le même métier. Il y a des compétences spécifiques à chacun de ces métiers. En outre, ces métiers sont sous-payés au regard de leur importance. Proposer de les regrouper va à rebours des revendications des familles et des premiers concernés, les handicapés eux-mêmes. Je le rappelle, écoutons-les.

Toujours pour les enfants, il y a un besoin de développer les aires de jeux accessibles. Paris en manque. Je rappellerai ici l'intérêt des jardins d'enfants pédagogiques, en voie de disparition, qui améliorent pourtant l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Nous attendons que, conformément à la loi, le fonctionnement de la Commission communale d'accessibilité soit relancé, en y intégrant les membres des conseils locaux de handicap, avec obligation de présenter chaque année un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces verts et des transports, comme le prévoit le vœu relatif au fonctionnement de la Commission communale d'accessibilité et des conseils locaux de handicap, que nous avions présenté à ce Conseil de février 2021. Il existe une forte disparité des conseils locaux de handicap selon les arrondissements. Certains, comme celui du 14e, fonctionnent très bien. D'autres arrondissements devraient les investir pour mieux prendre en compte les besoins au plus près des Parisiennes et des Parisiens.

Le marché public Accessibilité, visant à développer le "Facile à lire et à comprendre" - FALC -, est une vraie avancée qui permettra d'améliorer largement l'accès aux dispositifs de la Ville. L'effort fait ces dernières années en faveur de l'accès à la culture est une excellente nouvelle, avec le développement des accueils spécifiques en bibliothèque, la mise en place de référent handicap dans les conservatoires, le renforcement de l'accessibilité des musées ou le réseau des "Clubs Para-Accueillants".

Enfin, je mettrai l'accent sur l'accessibilité aux P.M.R. de 6 centres de santé sexuelle et, surtout, l'ouverture d'une consultation gynécologique dédiée à la santé des femmes. En effet, les violences subies sont encore plus grandes pour les femmes en situation de handicap, notamment les violences institutionnelles, sexuelles et gynécologiques. La Ville se prend en charge et fait face à ce problème grave.

A travers ce plan et ce rythme, nous constatons l'utilité du cadrage législatif. Apparaît clairement le besoin d'une nouvelle loi-cadre, prenant en compte les évolutions positives de la conception du handicap, notamment à travers la notion d'"anti-validisme". C'est aussi, malheureusement, par la contrainte légale que les personnes handicapées seront des citoyennes et des citoyens à part entière, dont nous respecterons collectivement les droits. Ainsi, si nous ne pouvons que regretter que l'effort n'ait été plus important par le passé, c'est dans les conditions que nous connaissons que ce plan est proposé et c'est aujourd'hui et non hier que nous devons le juger. Les avancées sont réelles et nombreuses. L'ensemble de nos interventions ne suffira pas à faire le tour de ces avancées.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération. Néanmoins, nous resterons vigilants pour que 2024, année des Jeux olympiques, ne soit pas aussi l'année de la fin de l'accélération, mais que nous nous engagions collectivement à travers une transformation systémique au service de toutes les personnes "handi", pour qu'elles sachent que la Ville de Paris les prend en considération, que la Ville de Paris s'engage pleinement pour évoluer, que les handicaps sont pris en compte dans l'espace public, les transports et les bâtiments publics, pour faire de Paris une ville qui tourne le dos au "validisme". Si nous connaissons l'ampleur de la tâche et comprenons que cela prendra des années, c'est une absolue nécessité.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avant toute chose, je souhaite à mon tour saluer les élèves de l'Ecole de la 2e Chance, qui sont présents en tribune avec nous ce matin et qui sont présents en général à chaque Conseil pour assister à nos débats, puis saluer toutes les associations qui sont présentes pour assister et qui participent quotidiennement à l'élaboration de la politique d'accessibilité de notre Ville.

Cette communication est, en quelque sorte, un point d'étape après l'adoption en 2022 de la Stratégie Handicap et Accessibilité Universelle 2022-2026. C'est un véritable travail en transversalité, qui mobilise l'ensemble des services et intègre la question du handicap dans tous les champs de l'action de notre Ville, de 0 à 99 ans. Il faut le souligner, parce que c'est vraiment ce qui fait aussi la réussite de ces politiques publiques.

Le handicap en France reste l'une des premières causes de discrimination. Une hausse constante du nombre de signalements au Défenseur des Droits est à noter. En effet, depuis 6 ans, le handicap reste le premier motif de discrimination. En 2022, on totalise 20 % des signalements adressés au Défenseur des Droits. Les deux premiers secteurs de discrimination sont malheureusement l'emploi, ainsi que les services publics. Selon un rapport concernant la perception des discriminations dans l'emploi, réalisé chaque année par l'O.I.T., l'Organisation Internationale du Travail, le fait d'être en situation de handicap ou de souffrir de maladie chronique multiplie par trois le risque de discrimination au travail.

Concernant le nombre de signalements au Défenseur des Droits, il augmente d'année en année sur ce sujet. Ainsi, parmi les plus de 120.000 adressés en 2022 contre 97.000 en 2020, soit une hausse de presque 9 % par an, 20 % concernent des personnes en situation de handicap. Sur une centaine de pages, le mot "handicap" ressort 57 fois sur l'ensemble de ce rapport. On a des exemples absolument effarants de ce que peuvent vivre des personnes en situation de handicap au quotidien. Par exemple, en Ile-de-France, un adolescent de 16 ans, atteint de troubles autistiques, a été placé en garde à vue. Sa mère n'a pas été autorisée à rester auprès de lui. Les policiers n'ont absolument pas tenu compte de sa situation et de son handicap. En Auvergne-Rhône-Alpes, c'est un homme qui avait atteint l'âge de départ à la retraite, qui percevait l'A.A.H., qui s'est vu supprimer cette allocation spécifique, parce qu'il partait à la retraite et que la C.A.F., la Caisse d'allocations familiales, avait estimé qu'il n'avait plus besoin de ce complément de ressources ; bien sûr, une estimation faite complètement à tort.

Si la Ville de Paris s'engage fortement, elle ne peut pas combler tous les manques, tous les manquements, toute l'absence de politiques dans notre pays. L'Etat a une lourde responsabilité, notamment en matière d'éducation. Bien sûr, l'école inclusive, c'est important, mais l'école inclusive, cela ne peut pas être seulement un vœu pieux. Le nouveau Ministre Pap NDIAYE, avec la création des PIAL, a mutualisé les A.E.S.H. On le sait, on en a parlé plusieurs fois dans cet hémicycle, la situation des élèves en situation de handicap était déjà très compliquée. Il manquait déjà beaucoup d'A.E.S.H. Cette mutualisation, qui n'était en réalité que de la poudre aux yeux pour essayer de pallier ce manquement, n'a fait qu'aggraver la situation.

De même, le recul des services publics augmente les discriminations. Par exemple, dans le rapport de la Défenseure des Droits, en 2022, une hausse de 14 % des signalements concernait les services publics, 14 % de plus par rapport à 2021. Encore une fois, ce qui est en cause, c'est la dématérialisation croissante, le recul de l'accueil de nos services publics. Comme vous en avez parlé, Madame la Maire, la dématérialisation, c'est aussi une source d'exclusion et une source de discrimination. A Paris, nous avons un engagement fort. Nous y serons très attentifs et vigilants. Il est important que nos sites Internet et nos numéros d'information soient mis en accessibilité. Il est aussi important que l'on continue à avoir des accueils physiques, là où les personnes peuvent se rendre. En effet, quand on dématérialise, quand on informatise, on le voit avec les services de l'Etat, on laisse une partie de la population au bord du chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame. Merci.

Mme Camille NAGET. - Je vous remercie, Madame la Maire. Bien sûr, nous serons favorables à ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame NAGET.

Mme Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Je vous remercie, Madame la Maire, de nous donner l'occasion de nous exprimer aujourd'hui sur la politique parisienne du handicap. Comme mes collègues, je remercie, au nom de mon groupe Paris en commun, Lamia EL AARAJE et ses prédécesseurs qui se sont tant engagés sur le sujet, Nicolas NORDMAN, Jacques GALVANI, Pénélope KOMITÈS et Bernard JOMIER. Je salue leur détermination, parce que ce sujet a besoin de détermination.

Mes chers collègues, le degré de mobilisation d'un territoire sur le bien-vivre de toutes et tous, y compris des personnes en handicap, est un indicateur qui exprime bien le degré d'humanité d'une ville. Vous avez bien utilisé ce terme dans votre intervention, ma chère Madame la Maire. L'investissement dans ce secteur finit toujours par bénéficier à toutes et à tous. Lorsqu'on rend accessibles aux fauteuils roulants les stations de bus, c'est aussi les parents avec une poussette qui en bénéficient, les seniors avec une canne. Tous, un jour, nous serons concernés. Les voyageurs avec une valise également, les familles avec un caddy de courses, qui n'ont pas de voiture pour transporter leurs grosses courses. Lorsqu'on se mobilise, c'est sur des outils de communication qui facilitent la lecture et la compréhension des supports, FALC pour ceux qui connaissent. Ce ne sont pas que les personnes qui ont un handicap qui en bénéficient, mais également des gens qui, avec l'âge, voient moins bien ou des gens qui ne maîtrisent pas complètement la langue de Molière.

La communication qui nous est présentée aujourd'hui nous permet de voir les avancées réalisées en matière d'accessibilité, notamment l'offre de places dans les structures spécialisées ou encore l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires. Elle nous permet également de dresser un bilan exhaustif, car il reste encore beaucoup à faire pour atteindre cette égalité réelle.

Dans cette intervention, je me focaliserai tout particulièrement sur la question des situations de handicap des enfants en milieu scolaire. Un retard considérable reste à rattraper dans la Capitale, comme partout en France. Reconnaissons que notre pays a longtemps été à la traîne sur ce sujet. Beaucoup de choses sont faites à Paris et nous allons continuer à travailler à un rythme soutenu, afin de rattraper ce retard. C'est pourquoi nous allons consacrer pour cette mandature, mon collègue Hamidou SAMAKÉ l'évoquait, 125 millions d'euros rien que pour ce sujet.

Madame la Maire, vous l'avez rappelé, notre objectif pour l'école dite inclusive doit être de faire en sorte que toutes les réponses adaptées aux besoins de chaque élève soient disponibles dans l'environnement ordinaire de l'école, scolaire, cantine, périscolaire et temps des loisirs. Ainsi, les enfants qui bénéficient d'une reconnaissance M.D.P.H. pourront être accueillis cet été dans 8 centres de loisirs accessibles, dans des lieux adaptés, avec des personnels formés.

La politique du handicap à l'école, ce sont aussi des structures en milieux spécialisés. Ainsi, pour la rentrée 2023, la Ville poursuit, avec des partenaires, une dynamique volontaire de déploiement de dispositifs, notamment avec la création des unités d'enseignement, telles que l'unité d'enseignement en maternel autisme, unités d'enseignement en élémentaire autisme, unités d'enseignement en collège autisme, le dispositif d'autorégulation, l'unité d'enseignement externalisé déficience intellectuelle et deux autres ouvertures d'unités d'enseignement externalisé dans le champ de l'autisme, qui sont prévues. La Ville de Paris déploie également des inspecteurs sanitaires et sociaux, qui contrôlent et accompagnent les structures et qui sont garants du respect des normes et du bon accueil des enfants.

Je voudrais aussi insister sur l'engagement de la Ville à créer des places de stationnement : 144.000 places sont en cours, 4.400 sont déjà dédiées aux personnes à mobilité réduite, soit 3 % du parc. Nous allons augmenter les places réservées aux porteurs de carte européenne de stationnement. Ainsi, 1.000 places s'ajouteront aux 4.400 déjà existantes.

Je tiens à saluer également l'effort considérable de la Ville au niveau de l'accessibilité des transports en commun. Nous attendons encore le plan R.A.T.P. pour l'accessibilité du métro. De notre côté, nous avançons. D'ici les J.O. de 2024, 100 % des lignes de bus seront accessibles, ce qui est considérable.

Madame la Maire, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame Maya AKKARI.

Dernière oratrice, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette communication nous donne l'occasion de rappeler l'ensemble de nos positions, principes et engagements sur la question de l'accessibilité et du handicap. Les défis sont nombreux. L'accessibilité universelle, notre objectif commun, est pour le moment loin d'être atteinte. Vous parliez de 45 % à fin 2022. Aujourd'hui, de nombreux Parisiens font le constat d'une ville où les difficultés de déplacement au quotidien s'accumulent. Ces difficultés sont, par conséquent, décuplées pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, qui devraient pourtant bénéficier des mêmes droits que n'importe quel Parisien et pouvoir aller où elles veulent, quand elles le veulent.

Premièrement, vous nous rappelez vos objectifs en matière d'accessibilité des arrêts de bus. Le bus est le mode de déplacement le plus accessible, aussi bien pour les personnes handicapées que pour les personnes âgées ou les familles. Or, de nombreux problèmes entravent leur accessibilité. C'est une hauteur de trottoir inadéquate qui empêche les fauteuils d'atteindre les planches d'accès au bus ou encore de nombreux travaux ou stationnements gênants qui non seulement ralentissent la circulation, en empêchant souvent les bus d'avancer, mais en plus interdisent une approche suffisante au bus pour déployer, à l'inverse, leur planche d'accès. Certains arrêts ne sont

simplement pas dotés de bandes podotactiles. Lors de l'établissement des chantiers sur la voie publique, le maintien de l'accessibilité doit être impératif, au même titre que ce qui est fait avec les pistes cyclables.

Deuxièmement, vous nous parlez de sensibilisation auprès des agents de la Police municipale contre les occupations excédentaires dans l'espace public. Il faut plus que de la simple sensibilisation. Il faut agir. Il nous faut surtout des agents. Cette régulation est nécessaire pour une circulation apaisée de l'ensemble des piétons, surtout ceux en situation de handicap. Les terrasses sont bien évidemment un sujet de préoccupation, mais je pense aussi aux potelets mis en plein milieu de passages piétons, par exemple rue de Monceau, dans le 8e, et d'autres envahis par des vélos, bloquant le passage et empêchant la remontée sur le trottoir des personnes à mobilité réduite. Le travail mené à ce sujet par les services de la Ville et de la Voirie doit être poursuivi.

Dernier mode de déplacement, la voiture. Le stationnement handicapé est sous-doté. La mise aux normes de la visibilité des passages piétons conduit à déplacer des emplacements de personnes à mobilité réduite. L'espace public étant de plus en plus réduit, il est alors difficile de trouver des emplacements. Il faudrait réussir à préserver les places réservées aux personnes en situation de handicap. D'ailleurs, à ce sujet, pourriez-vous nous donner une liste des emplacements précis par arrondissement ?

Dans le 8e, la marche exploratoire a été très utile et a permis d'identifier à la fois les aspects positifs des espaces publics du quartier et les zones plus préoccupantes, comme les bandes podotactiles au sol, souvent effacées, rendant difficile la circulation des fauteuils, ou encore les croisillons créés pour les aveugles devant les sorties de parkings, qui s'affaissent avec l'usure. Résultat : ils ne se rendent plus compte du danger et ne se méfient plus. On a également constaté une absence de signalétique sonore pour personne mal ou non voyante au niveau des passages piétons à plusieurs endroits de l'arrondissement, comme sur le boulevard Malesherbes. Tout cela devient dangereux quand il s'agit du passage piéton.

L'état de la voirie pose également de plus en plus de problèmes. Il y a trop de trous dans les trottoirs et les rues, qui sont pourtant rebouchés partiellement. J'en ai d'ailleurs fait la malheureuse expérience il y a 2 ans, en étant plâtrée pendant un mois, en sortant de l'école Florence. J'étais quand même venue siéger au Conseil de Paris.

Outre les handicaps moteurs, il ne faut pas oublier la prise en compte de tous les handicaps dans tous les secteurs, services publics, parc social, établissements scolaires. A Paris, il est à ce stade bien difficile de garantir l'accès des établissements recevant du public à toutes les formes de handicaps. En effet, le handicap mental est peu pris en compte. Il faudrait, par exemple, développer encore plus l'accessibilité en FALC, "Facile à lire et à comprendre", de nos équipements municipaux, puisque trop de documents édités par Paris ne sont pas déclinés de la sorte. Comme vous le disiez vous-mêmes, il y a encore du travail.

Pour conclure, j'espère que les Jeux olympiques et paralympiques seront un formidable accélérateur pour tous ces travaux que demandent les Parisiennes et les Parisiens, pour faciliter leurs déplacements dans la Capitale. Espérons que le nouveau Code de la rue permette à chacun, quel que soit son mode de transport, de se déplacer sans encombre et dans le respect des autres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour répondre au débat.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions.

Permettez-moi de commencer mon propos en saluant à mon tour, comme l'a fait la Maire tout à l'heure, mais tout le monde n'était pas encore arrivé, l'ensemble des associations qui ont répondu présentes aujourd'hui, qui sont présentes à nos côtés, qui sont surtout présentes à nos côtés quotidiennement, dans le cadre des échanges que nous avons, des échanges parfois un peu vigoureux, mais toujours très constructifs. Je tenais aujourd'hui à les remercier en votre nom à toutes et tous. C'est aussi ainsi que l'on avance, que l'on arrive à interroger nos pratiques, à faire évoluer nos politiques publiques. Vraiment un grand merci à elles et, surtout, un grand merci d'être présentes aujourd'hui avec nous.

Peut-être commencer par vous dire un mot sur le fait que la France a ratifié, en 2010, la Convention internationale des droits des personnes handicapées. Elle s'est donc engagée à garantir et promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées, sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap. Vous l'avez souligné, Madame la Maire, à ce titre, nous avons eu la loi de 2005 et cette convention. Ces textes fondateurs constituent un cadre structurant pour bâtir nos politiques d'accès aux droits des personnes handicapées et définir les objectifs d'accessibilité de notre environnement.

Concrètement, cela veut dire que nous sommes censés prendre en compte l'ensemble des personnes qui vivent dans notre pays, dans notre ville, à chaque fois que nous concevons une politique publique. Je crois que c'est là où l'on touche du doigt, à mon sens, un sujet extrêmement important, c'est que la question relative à l'accessibilité

universelle n'est pas "qu'une question relative aux personnes en situation de handicap". C'est une conception de politiques publiques, c'est une façon d'envisager la ville, une façon d'envisager le vivre-ensemble, à laquelle nous sommes très attachés. Concrètement, cela veut dire que, à chaque fois que nous envisageons la ville, nous réfléchissons pour toutes et tous et nous mettons la question de l'égalité réelle, Maya AKKARI l'a évoqué tout à l'heure, au cœur de notre projet politique. C'est cela que nous sommes en train de faire.

Vous avez évoqué, chers collègues, la question d'un certain nombre de travaux que l'on a partout dans l'espace public. Oui, c'est vrai. Cependant, chaque fois que je vois des travaux, bien sûr, cela peut être encombrant et gênant, mais je m'en réjouis sincèrement. En effet, cela veut dire que nous sommes dans une ville qui se transforme, nous sommes dans une ville qui agit, nous sommes dans une Ville qui, à chaque fois qu'elle réalise un chantier quelque part, met la question de l'accessibilité universelle au cœur de ses préoccupations et au cœur de son action, parce que nous souhaitons que chaque fragilité, vous l'avez dit, Madame la Maire, je dirai même chaque singularité, soit prise en compte dans cette façon que l'on a de construire la Ville.

Je suis très fière aujourd'hui de vous présenter cette communication, qui souligne l'investissement et la mobilisation sans précédent de Paris, depuis maintenant plus de 10 ans, en matière d'accessibilité universelle.

Je remercie, bien sûr, l'ensemble des adjoints qui ont participé à son élaboration, qui ont supporté nos relances persistantes, avec les services, pour que cette accessibilité universelle soit effective dans l'ensemble des directions, dans l'ensemble des délégations. Je ne vous cache pas que, dans une ville comme Paris, ce n'est pas une petite chose, ce n'est pas une moindre chose que de réussir à faire cela.

Je remerciais tout à l'heure les associations présentes. Je les remercie aussi et surtout pour tout le travail que l'on a fait en amont. Le 31 mai dernier, la Maire a réuni les associations dans le 18e, au centre Robert-Doisneau - qui est là aujourd'hui, par ailleurs, je les salue à nouveau -, pour présenter notre ambition en matière d'accessibilité universelle, mais surtout les appeler à se mobiliser à nos côtés pour co-construire ce plan que nous vous présentons aujourd'hui et, au-delà, pour leur rendre compte de tout ce que nous souhaitions faire et de tout ce que nous allons continuer de faire avec eux en matière d'accessibilité universelle.

Oui, nous avons mis en place un cadre, une méthode, pour que tous nos nouveaux projets intègrent ces conditions d'accessibilité. Quelques rappels, peut-être, pour ceux qui ne connaissent pas forcément bien ce sujet ou pour qui nous n'avons pas fait grand-chose. Laissez-moi vous dire que, en 2021, plus de 1.000 logements accessibles ont été livrés, soit plus de 40 % de l'ensemble des logements livrés cette année-là. En la matière, le Président de la République s'est dédit, puisqu'il a supprimé le quota de logements accessibles censés être livrés sur le logement neuf. La Maire de Paris a souhaité non seulement maintenir ce quota, mais aller plus loin. C'est donc 40 % de logements accessibles qui ont été livrés sur la seule année 2021.

De nombreux édifices culturels ont aussi été mis en accessibilité, notamment le musée Carnavalet, que je vous invite à visiter. Je salue Carine ROLLAND et l'ensemble des services des Affaires culturelles, qui ont travaillé avec nous sur ce point, avec un sous-titrage français dans l'ensemble des dispositifs ou encore l'utilisation de l'audiodescription.

Enfin, cela a été évoqué, mais je me dois de le souligner à nouveau, toute la démarche qui a été mise en place sur ce que l'on appelle le FALC, "Facile à lire et à comprendre", avec une traduction de l'ensemble des documents de la Ville de Paris, de l'ensemble de nos modalités de communication, pour permettre l'accès au plus grand nombre à la fois des personnes en situation de handicap, mais aussi - cela a été évoqué tout à l'heure - pour les personnes non francophones ou les personnes atteintes d'illettrisme. Par ce biais, elles peuvent avoir accès à nos documents, à l'information. On le sait, l'accès à l'information conditionne énormément l'accès aux droits. C'est aussi une façon pour nous de lutter contre le non-recours.

Nous avons aujourd'hui fait le choix de décliner notre communication autour de trois axes : le premier sur les quartiers à accessibilité augmentée, la Maire l'a évoqué. Je ne m'y attarderai pas plus longtemps, si ce n'est pour vous dire qu'il y en a un par arrondissement. Toutefois, nous avons aussi fait le choix d'aller plus loin en la matière, puisque les rues aux écoles, la piétonisation, l'apaisement et le désencombrement de l'espace public contribuent aussi, pour nous, à étendre ces quartiers à accessibilité augmentée, qui concernent aujourd'hui des pans de plus en plus importants de la ville.

Les agendas de l'accessibilité programmée : Paris s'engage à tenir, d'ici 2025, ses engagements en matière de mise en accessibilité des établissements recevant du public. Madame LECOUTURIER, vous avez raison, nous n'y sommes pas encore. Je rappelle que le cadre de la loi, c'est 2025, et que le Président de la République a envisagé qu'il puisse y avoir des dérogations pour certaines collectivités. J'espère que vous saurez leur rappeler, là aussi, les engagements de l'ensemble de l'Etat pour permettre l'accessibilité des bâtiments publics.

Le réseau de bus, nous avons 1.350 arrêts de bus qui sont accessibles aujourd'hui. Il y a encore du travail à faire, vous avez raison de le souligner. C'est pourquoi nous nous engageons, d'ici les Jeux, à avoir 400 arrêts de bus supplémentaires qui seront mis en accessibilité. C'est ainsi que nous serons la première ville de France à avoir l'ensemble de ses lignes de bus accessibles en amont des Jeux olympiques et paralympiques, qui sont, pour nous,

une opportunité, mais au-delà, un accélérateur de nos investissements publics en la matière et une chance inédite de pouvoir donner de la visibilité à toutes les singularités, à toutes les fragilités, et dire à chacune et chacun qu'il peut et doit pouvoir profiter de notre belle ville.

Le deuxième axe, autour de la question de la formation, l'information, l'engagement, je ne peux que partager en la matière les inquiétudes qui ont été formulées. Nous devons développer l'école inclusive. Je l'ai dit, j'ai eu l'occasion d'en échanger avec de nombreux maires d'arrondissement, nous avons à la prochaine rentrée près de 400 enfants qui seront sans solution de scolarisation. C'est absolument inacceptable. Nous nous sommes mobilisés, notamment avec les associations de personnes en situation de handicap. Nous avons interpellé l'Etat, l'Agence régionale de Santé, le Rectorat. Nous les avons rencontrés avec Patrick BLOCHE, de façon à mettre l'accent sur cette nécessité de permettre à tous les enfants de la République, quelles que soient leurs conditions de départ dans la vie, leurs conditions physiques, psychiques ou mentales, d'accéder aux savoirs, aux enseignements. C'est une responsabilité. C'est aussi ainsi que l'on remplit le Contrat républicain, dont on a beaucoup parlé ces derniers temps.

Sachez que nous sommes absolument déterminés à poursuivre notre action en la matière. Nous défendrons le fait que Paris puisse bénéficier d'un maximum d'ouvertures de places, aussi en établissements médicosociaux. Le Président de la République a annoncé, au moment de la C.N.H., la création de "55.000 solutions". Je le mets entre guillemets, je ne sais pas exactement ce qu'est une "solution". Nous plaidons plutôt pour que Paris puisse bénéficier d'un maximum de créations de places, à la fois en unités d'enseignement externalisé, mais aussi en établissements médicosociaux. Nous estimons le besoin parisien aujourd'hui à 3.000 places. J'espère que nous trouverons l'ensemble des composantes de cette Assemblée à nos côtés pour défendre l'intérêt des enfants parisiens et des adultes parisiens en situation de handicap.

Nous allons continuer à développer les volontaires de Paris, mais aussi à développer, je tiens vraiment à les saluer, parce que je vois le temps qui avance, l'ensemble des services de la Ville, sous la houlette de Marie VILLETTE. Vous l'avez évoqué, Madame la Maire, nous avons une mobilisation extraordinaire dans cette ville. Nous avons un référent handicap dans chaque direction, qui se réunissent à peu près une fois tous les trimestres, avec lesquels nous échangeons sur les bonnes pratiques et, au-delà, avec lesquels nous développons la question de l'accessibilité universelle. Par exemple, saviez-vous que l'ensemble des policiers municipaux parisiens est formé à la langue des signes française, est formé à l'accueil de ce que l'on appelle les "handicaps invisibles", comment on s'adresse à une personne qui souffre de troubles cognitifs, par exemple ?

Enfin, un mot sur la vie culturelle et sportive, puisque nous allons continuer à développer la pratique sportive. Je parle sous le contrôle de Pierre RABADAN. Nous avons aujourd'hui 17 sections para-accueillantes. Notre objectif est d'en avoir 40 de plus d'ici 2024. Nous avons aussi décidé, en matière de répit, si je puis dire, Madame la Maire, nous avons rencontré la Caravane des Aidants, avec Véronique LEVIEUX, que je salue, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, au moment du lancement du Mois Parisien du Handicap. Nous avons pu partager, je sais que certains sont aujourd'hui présents parmi nous, avec des parents, notamment avec des mamans. En effet, dans 90 % des cas, les familles avec enfants en situation de handicap sont des familles monoparentales, avec des mamans - dans 9 cas sur 10, les papas estiment qu'ils ont autre chose à faire - qui s'occupent de leurs enfants. Nous avons décidé de mettre l'accent sur cette question du répit, avec un appel à projets sur des colonies de vacances adaptées, qui va être lancé d'ici l'automne.

Voilà ce que je voulais vous dire. Remercier bien évidemment mon équipe, extrêmement mobilisée à mes côtés, l'ensemble des adjoints, l'ensemble des directions. Saluer Servanne JOURDY, la nouvelle directrice de la M.D.P.H., qui travaille d'arrache-pied sur la réduction des délais de traitement des dossiers, l'instruction de l'accès aux droits. Ce sont 125 millions d'euros, cela a été évoqué, dans le cadre du plan d'accélération des investissements de la mandature sur 3 ans, c'est absolument inédit. C'est une volonté que nous avons, que la Maire de Paris a de mettre l'accessibilité universelle au cœur de notre projet politique.

J'aurais pu vous parler beaucoup plus longtemps, mais je sens que je vais toutes et tous vous lasser. Je vais donc m'arrêter là et vous remercier, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Jamais lassés, jamais !

Merci, vraiment. Derrière cette communication, il y a beaucoup d'actions. Cela a été dit, 125 millions d'euros dans l'accélération du plan d'investissement de la mandature, c'est aussi ce à quoi va servir l'augmentation de la taxe foncière, que nous avons souhaitée l'année dernière. Evidemment, pour faire tout cela, il ne suffit pas de bonnes paroles et de belles intentions proclamées. Il faut aussi des moyens. C'est ce que nous mettons à la clé.

Je vous remercie. Merci beaucoup à toutes les associations et les personnes qui ont pris part à ce travail et qui sont là.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose, chers collègues, de passer à la 7e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission. Vous avez la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 15 août 2021, les Afghans et surtout les Afghanes assistaient impuissants à la prise du pouvoir par les talibans. A l'occasion de ce deuxième anniversaire, avec mes collègues vice-présidente et vice-président de la Commission, je parle de Samia BADAT-KARAM et Boris JAMET-FOURNIER, il nous a semblé important d'auditionner le 27 juin dernier, lors de notre réunion, une Défenseuse des Droits afghane de retour de Kaboul. Malgré les engagements initiaux, les talibans ont rapidement installé une théocratie, dont les femmes sont les premières victimes, forcées de se couvrir entièrement, interdites de travailler ou d'étudier. Dernière atteinte à leurs droits, ce matin, nous avons appris que les salons de beauté, rares lieux où elles pouvaient encore se retrouver entre elles, viennent d'être interdits.

Ce drame annoncé a conduit, dès la fin 2020, Hamida AMAN, une entrepreneuse afghane des médias, à fonder l'O.N.G. "Begum Organization for Women" qui, quelques mois avant le retour des talibans, lançait Radio Begum, une radio 100 % féminine, diffusant 24 heures sur 24 sur la bande FM en Afghanistan. Pour les femmes assignées à résidence, outre fournir 6 heures de programmes éducatifs aux filles déscolarisées, l'équipe basée à Kaboul jongle avec les prescriptions des talibans pour fournir des programmes de soutien psychologique, des consultations très diverses, y compris sur le contrôle des naissances, en direct sur leurs ondes. C'est un lien essentiel pour les millions de femmes, à l'exception des habitantes des vallées insérées entre les montagnes des contreforts de l'Himalaya. Douze stations permettent de couvrir la moitié du territoire. Si les activités de Radio Begum sont tolérées, chaque ouverture de station fait l'objet d'interminables négociations avec les talibans. Hamida AMAN n'exclut pas une interdiction qui pourrait tomber à tout moment. C'est pourquoi elle prépare le lancement d'une chaîne qui diffusera par satellite depuis Paris, grâce au soutien de la Ville. Nous pouvons être fiers de participer ainsi à l'éducation des filles en Afghanistan.

Pour le reste de notre Commission, comme il s'y était engagé, Pierre RABADAN nous a apporté des précisions sur la billetterie allouée à la Ville de Paris, notamment la distribution de 50.000 billets gratuits pour les Jeux olympiques et paralympiques aux Parisiennes et aux Parisiens. La Ville a souhaité qu'ils bénéficient en priorité et en majorité à celles et ceux qui connaissent des difficultés sociales, dans les quartiers "politique de la ville", aux clubs et associations qui constituent le mouvement sportif parisien, ainsi qu'aux acteurs des Jeux, c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui participent bénévolement au bon déroulement de l'événement.

Nous connaissons également désormais le parcours du traditionnel et incontournable relais de la flamme, qui débutera son épopée française à Marseille le 8 mai 2024 et, après avoir visité toutes les régions de France, arrivera à Paris le 14 juillet.

Côté animations sportives de proximité, 6 baignades gratuites sont à nouveau mises à disposition des familles pour cet été et 430 stages sont proposés dans le cadre de "Paris Sport Vacances", avec plus de 11.000 places et 34 stages en format journée complète.

Karim ZIADY nous a par ailleurs fait un point sur les commissions d'attribution des créneaux sportifs, réunies dans chaque arrondissement. Je pense que nous allons avoir l'occasion d'en reparler. Ces commissions sont très attendues et suivies avec attention par les clubs. Toutes les associations seront informées des créneaux qui leur sont attribués d'ici la fin du mois de juillet.

En ce qui concerne les projets de délibération relatifs à la délégation d'Arnaud NGATCHA, nous étudierons, à la suite du vœu adopté lors du dernier Conseil, une aide humanitaire d'urgence aux personnes vivant dans le Haut-Karabakh, ainsi que plusieurs projets de délibération relatifs à la coopération décentralisée de la Ville, engagée dans plusieurs réseaux de villes, tels que le C40 ou l'A.I.M.F., et dans plus de 70 pactes avec des villes dans les domaines de la santé, l'accès à l'eau, la gestion des déchets, l'agriculture urbaine ou encore la défense des droits humains.

Pour finir, les dossiers relatifs à la vie associative et à la participation citoyenne, portés par Anouch TORANIAN : une dizaine de projets de délibération concernent des associations subventionnées par les mairies d'arrondissement dans le cadre du Fonds d'animation locale ; 300.000 euros sont ainsi répartis entre les mairies d'arrondissement, selon des critères démographiques et des quartiers "politique de la ville".

Je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

2023 DAE 132 - Subvention (120.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 132 relatif à une subvention de 120.000 euros et une convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.

La parole est à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun, pour 5 minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, en 1925, dans le mouvement pacifiste de l'entre-deux-guerres, la Cité internationale universitaire de Paris était créée, un campus unique réunissant dans un même lieu des jeunes du monde entier, afin d'y favoriser les échanges et la compréhension d'un monde riche et complexe et, ainsi, contribuer à la construction d'un monde de paix. Dans un écrin de verdure de 34 hectares sont ainsi dispersées 43 maisons gérées par des Etats ou des fondations, qui permettent d'accueillir chaque année 12.000 étudiants, chercheurs et artistes de 150 nationalités. Ces maisons à l'architecture traditionnelle ou avant-gardiste nous permettent de voyager dans le temps et l'espace. Outre l'hébergement, elles proposent à tous les publics une riche programmation culturelle et artistique, ainsi que des débats sur les grands enjeux du monde contemporain. Concerts, projections, conférences, expositions, y compris spectacles, pour l'année 2023, ce sera plus de 1.000 événements ainsi proposés.

Je me permets d'attirer votre attention sur le théâtre de la Cité internationale, lieu incontournable de l'émergence, qui attire les spectateurs de bien au-delà de l'enceinte de la Cité ou des arrondissements voisins. En 2022, le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les établissements supérieurs français dépassait pour la première fois la barre des 400.000, soit une progression de 30 % depuis 2010. C'est là un atout décisif pour le rayonnement culturel international de la France, sa recherche scientifique, ses capacités d'innovation technologique et le dynamisme de ses échanges internationaux. Forte de ses nombreuses universités et grands établissements de formation supérieure et de recherche de renommée internationale, Paris demeure particulièrement attractive pour les étudiantes et les étudiants étrangers. Ils sont plus de 60.000, pour moitié originaires du continent africain, à choisir la Capitale pour leurs études supérieures.

La Cité internationale joue ainsi un rôle majeur dans l'accueil et l'hébergement de ces étudiants. Depuis près de 20 ans, elle a mis en place, avec le soutien de la Ville de Paris, des services d'accueil sur mesure pour les étudiants en mobilité internationale : aide à l'installation, formalités administratives, apprentissage du français, intégration aux communautés d'étudiants et bien d'autres services encore. D'autant que, dans un contexte économique souvent difficile, les étudiants sont toujours plus nombreux à solliciter l'aide des associations de distribution alimentaire. Ils représentent aujourd'hui 70 % des bénéficiaires. La Cité internationale universitaire s'efforce également d'apporter un accompagnement social aux résidents qui en éprouvent le besoin. Afin d'éviter qu'ils se retrouvent dans des situations tendues, les contraignant à écourter leurs séjours et leurs études, deux programmes de bourses et divers fonds d'aide à la précarité financière ont été mis en place.

La Cité internationale, c'est également une tradition d'accueil des réfugiés qui ne s'est jamais démentie. En 2022, dans la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie était créé un programme spécifique, dont la maison virtuelle de l'Ukraine, qui permet d'accueillir 160 étudiants et chercheurs en exil, ainsi qu'un centre d'accueil de collecte d'urgence, un accueil humain et chaleureux. J'ai été très heureuse de partager, à l'invitation de ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, très engagée dans ce projet, la soirée organisée avec l'Institut Culturel Ukrainien en France, où des familles et des étudiants exilés se sont retrouvés pour le passage à la nouvelle année.

Cet accueil des réfugiés, c'est aussi dans les années 1970, à la suite des coups d'Etat en Uruguay et au Chili, l'arrivée d'étudiants qui y furent hébergés. Je tiens à rendre hommage à la maison d'Italie, particulièrement mobilisée à cette époque. Cet automne, pour le 50e anniversaire de ces coups d'Etat, nous organiserons d'ailleurs, au sein de la Cité, avec le théâtre de la Cité, des événements saluant l'action des représentations diplomatiques étrangères qui, à Santiago, ont sauvé la vie de centaines de jeunes en leur ouvrant leurs portes.

Ainsi, grâce à une culture de l'accueil exceptionnelle, la Cité internationale universitaire joue un rôle clé au service de l'attractivité internationale des universités parisiennes et franciliennes, et contribue vraiment au dialogue entre les cultures, à la tolérance et à l'amitié entre les peuples. J'ose ainsi espérer que vous voterez à l'unanimité cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Conseillère de Paris, chère Geneviève, je vous présenterai aujourd'hui ce projet de délibération en lieu et place de ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY qui, étant membre du conseil d'administration de la Cité, a dû se déporter.

Ce projet de délibération nous permet d'apporter notre soutien à la Cité internationale universitaire de Paris, grâce à une subvention de 120.000 euros orientée vers l'amélioration de l'accueil de tous les étudiants et chercheurs

internationaux dans notre Ville. Le partenariat avec la Cité consiste en un accueil complet dès leur arrivée, en proposant un grand forum qui est ouvert pendant deux mois à la rentrée universitaire, le "Welcome Desk Paris", pour les accompagner dans leurs démarches administratives, leurs recherches de logement, d'emploi et d'autres services facilitant leur immersion à Paris. Ce dispositif se poursuit dans l'année sous une forme plus légère, sous le nom d'"acc&ss Paris Centre". Un relais social, au sein de cette même Cité, permet également de faire vivre sur la Cité un espace unique médico-social, notamment grâce à l'ouverture d'une antenne médicale.

Forte de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche de renommée internationale, Paris se positionne donc parmi les premières villes universitaires et scientifiques du monde. Comme l'a rappelé Geneviève GARRIGOS, on compte 60.000 étudiants étrangers inscrits dans un établissement dépendant du C.R.O.U.S. de Paris. Ceci vient d'un rapport de l'Institut Paris Région. Ces dernières années, de nombreux rapports ont fait état des difficultés spécifiques que peuvent rencontrer les étudiants étrangers. Ces étudiants ont été durement touchés par la précarité depuis la crise sanitaire. Les associations de distribution alimentaire constatent que 70 % de leurs bénéficiaires sont étrangers, en plus de se heurter à des complexités dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

La Cité internationale universitaire de Paris, qui fêtera en 2025 ses 100 ans, est un acteur de premier plan, accueillant chaque année 12.000 étudiants et chercheurs de 150 nationalités différentes. Nous les soutenons dans cette mission à travers ce projet de délibération et à travers différents dispositifs : 60.000 euros pour "acc&ss Paris Centre", 30.000 euros pour le "Welcome Desk Paris", 10.000 euros pour les actions solidaires et 10.000 euros pour les actions médico-sociales. Enfin, le "Welcome Desk Paris" a tenu sa 20e édition en 2022, de septembre à novembre, avec ses partenaires traditionnels que je remercie, la Préfecture de police de Paris, la C.A.F., la Caisse primaire d'assurance maladie, Pôle emploi, le C.R.O.U.S., l'Agence départementale d'Information sur le Logement. Ce dispositif d'accueil vise à informer et à accompagner les étudiants internationaux, en particulier les primo-arrivants, dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'emploi, de logement et autres services qui permettent leur immersion à Paris.

Je vous remercie de voter cette subvention. Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DAE 132).

2023 DGRI 25 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Municipalité de Minato-Ku (Japon) dans le cadre de l'événement "Odaïba Plage 2023".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DGRI 25 : convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Municipalité de Minato-Ku, dans le cadre de l'événement "Odaïba Plage 2023".

La parole est à Christophe GIRARD, non-inscrit, pour 5 minutes maximum.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

En lisant l'intitulé de ce projet de délibération, je pense que des précisions sont nécessaires. On lit "Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Municipalité de Minato-Ku", Ku étant un secteur ou l'équivalent d'un arrondissement en japonais et Minato étant le port de Tokyo, dans le cadre de l'événement d'"Odaïba Plage 2023". Certes, Tokyo, ce sont 15 millions d'habitants pour 2.200 kilomètres carrés, et Paris, c'est 2,2 millions d'habitants pour 105 kilomètres carrés. Les proportions sont donc très différentes.

Simplement préciser que Minato-Ku n'est pas une ville, c'est un secteur. Il y en a 23 à Tokyo. Dans l'intitulé, il serait bien de préciser, à moins que tous nos collègues connaissent très bien Tokyo et sachent que Minato-Ku est l'un des arrondissements de Tokyo. C'était une précision topographique, géographique et sémantique, cher Arnaud NGATCHA.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christophe GIRARD, comme vous le savez, la Ville de Paris et le Gouvernement métropolitain de Tokyo sont unis par un pacte d'amitié et de coopération depuis 1982, qui a été renouvelé en 2015, que nous faisons vivre fortement. Je m'étais d'ailleurs rendu à Tokyo à l'invitation de la gouverneure KOIKE, lors d'un Sommet des maires, en début de cette année. Cet accord concerne la Ville de Paris et la Municipalité de Minato, qui est donc l'un des arrondissements de Tokyo.

Elles ont commencé à travailler ensemble dès 2018 afin de promouvoir les baignades en ville et de collaborer sur un projet croisé "Paris Plages" - "Odaïba Plage". Ce projet de délibération qui est proposé a donc pour but de mettre en œuvre cette coopération entre Paris et Minato et de saluer la baignade, qui sera l'un des enjeux importants lors des Jeux olympiques et paralympiques. N'est-ce pas, cher Pierre RABADAN ? Je sais combien tu t'impliques afin que, pendant les Jeux, la Seine soit "baignable" et, après, pour l'ensemble des Parisiennes, des Parisiens et de tous ceux qui viendront dans la Capitale. Voilà l'objet de cet accord.

Je vous remercie beaucoup.

J'espère que j'ai été clair, Monsieur le Conseiller de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 25).

2023 DGRI 41 - Accord de coopération technique avec Nouakchott (Mauritanie) (50.000 euros) dans le domaine de l'agriculture urbaine et acceptation de la subvention de la DAECT (146.700 euros).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 41 : accord de coopération technique avec Nouakchott en Mauritanie, 50.000 euros, dans le domaine de l'agriculture urbaine et acceptation de la subvention de la DAECT de 146.700 euros.

La parole est à Geneviève GARRIGOS pour Paris en commun, pour 5 minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, entre Maroc et Sénégal, sur une côte de plus de 800 kilomètres balayée par l'écume des vagues d'un océan s'échouant avec fureur à la naissance de dunes, qui vont se perdre dans l'infini du Sahara, en 1958 fut posée la première pierre d'une ville nouvelle appelée "Nouakchott".

Au début du XXe siècle, ce poste militaire, où Saint-Exupéry posait l'avion de l'Aéropostale, était, selon lui, aussi isolé de toute vie qu'un îlot perdu en mer. Aujourd'hui capitale de la Mauritanie, cet îlot concentre plus de 1/4 de la population du pays, soit plus de 1,2 million de personnes vivant aux portes du désert, confrontées à des chaleurs extrêmes - atteindre 40 degrés n'est plus exceptionnel - et à des pluies trop rares, en moyenne 15 jours par an. Un contexte hostile où les difficultés d'approvisionnement alimentaire n'ont fait que s'accentuer ces dernières années. Certes, la pêche est toujours abondante. Si vous en avez l'opportunité, je ne peux que vous inviter à vous rendre sur la plage des pêcheurs, en fin d'après-midi, pour admirer les bateaux de pêche colorés échoués sur le sable et les poissons vendus à la criée. Avec les couleurs du soleil couchant, l'effet est garanti.

Il n'en est pas de même de la production agricole et vivrière, qui nourrit à peine la moitié de la population du pays, directement impactée par le réchauffement climatique, dans un pays du Sahel exposé à la sécheresse, au déficit pluviométrique et aux fortes inondations. La très forte dépendance agricole de la Mauritanie vis-à-vis des pays voisins s'est encore aggravée ces 3 dernières années, avec la crise du Covid et la guerre en Ukraine. Les prix des produits importés sont en forte augmentation. Pour répondre au défi climatique et accroître sa souveraineté alimentaire, la région de Nouakchott a mis en œuvre, il y a 2 ans, grâce au soutien des bailleurs internationaux, un premier programme de réseau d'irrigation en goutte-à-goutte, permettant à 140 agriculteurs et agricultrices de cultiver des fruits et légumes sur une parcelle de 10 hectares, aux portes de la Capitale.

La Ville s'appuie sur cette première expérience pour la répliquer aujourd'hui dans une zone plus vaste. Concrètement, comment allons-nous porter ce projet ? Il prévoit l'aménagement et l'équipement d'un espace de production agricole sur un terrain public, qu'il s'agit de mettre à disposition de 130 exploitants sous forme de parcelles individuelles destinées à un usage professionnel. En parallèle, l'école Du Breuil proposera une offre de formations sur l'agriculture urbaine, au sein du lycée technique de Nouakchott. Ce modèle de développement agricole permettra aux familles de se nourrir, de vendre leurs surplus et de proposer une alimentation saine et locale. Il s'agit là de partager notre savoir et notre expérience, afin de participer à l'élaboration d'un modèle urbain durable, avec des systèmes alimentaires locaux résilients.

Nous le savons, Paris est aujourd'hui l'une des grandes capitales mondiales de l'agriculture urbaine, avec près de 30 hectares cultivés, qui contribuent au développement de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique, en favorisant les circuits courts. C'est ainsi toute l'expertise de la Ville de Paris et des Parisculteurs - je tiens à saluer particulièrement l'action d'Audrey PULVAR -, qui font l'objet d'une coopération et d'un partage d'expérience avec Nouakchott. Je ne doute pas que nous apprendrons en retour du développement de l'agriculture urbaine dans des environnements aussi hostiles, un apprentissage qui pourrait nous être d'une grande nécessité dans un proche avenir.

Chers collègues, pour conclure, je vous appelle à voter pour ce projet de délibération. Je me réjouis que, avec ce projet d'agriculture urbaine, nous contribuions à faire de l'îlot perdu en mer de Saint-Exupéry une oasis aux portes du désert.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, ce projet de délibération a vocation à acter un accord de coopération technique avec la Ville de Nouakchott en Mauritanie. Il illustre l'engagement unique de Paris pour la coopération décentralisée, qui a d'ailleurs été saluée, lors de la dernière Conférence internationale que la Maire de Paris a tenue ici à l'Hôtel de Ville, aussi bien par le président de l'Agence Française de Développement, Rémy RIOUX, que par l'ambassadeur chargé de la coopération décentralisée au quai d'Orsay. J'en profite pour remercier mes équipes et l'ensemble des équipes de la Délégation générale des Relations internationales, dirigée par Paul-David REGNIER.

La Ville de Nouakchott, en particulier, est un fidèle partenaire de Paris, notamment au travers des réseaux de villes auxquels nous appartenons. La gouverneure de Nouakchott a un rôle très important, elle est présidente de C.G.L.U., qui est l'équivalent de l'ONU des villes. Nous sommes également liés par l'"Association Internationale des Maires Francophones" et par un pacte d'amitié et de coopération signé le 30 juin 2022, lors de la COP des maires à Abidjan. Ce pacte promettait ainsi d'amplifier notre coopération technique autour des questions d'agriculture, d'accès à l'eau et d'alimentation durable. Cet accord permet justement d'avancer sur la question d'agriculture urbaine, cela a été rappelé par Geneviève GARRIGOS. C'est là une question centrale, avec le réchauffement climatique et l'accès à l'eau qui devient de plus en plus complexe. Cela entraîne une grande vulnérabilité sur la production agricole.

La Mauritanie est particulièrement dépendante alimentairement des importations de matières premières et fait face à un vrai besoin de renforcement de ses capacités de production. Celles-ci ont pu être travaillées par une délégation de notre Ville, qui s'est rendue sur place en décembre dernier. Le projet porté par cette résolution est évalué à 270.000 euros, dont une participation de notre Ville à 60.000 euros. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée de l'Etat mauritanien. C'est une vision stratégique qui unit tous les acteurs concernés. Ce projet permettra de créer une zone de maraîchage, qui réutilise les eaux de lavage.

Cela illustre parfaitement notre politique internationale, notamment en Afrique qui, comme vous le savez, est un axe important de la feuille de route que j'ai élaborée, en accord avec la Maire de Paris, notamment de soutenir des projets ayant accès à l'eau. J'en profite pour saluer le soutien de Dan LERT, le président d'"Eau de Paris", et de ma collègue Colombe BROSSEL, à travers le jury SOLIDAE que nous co-présidons, qui soutient des projets d'assainissement et d'accès à l'eau dans des pays qui en ont besoin. En garantissant aux Parisiennes et Parisiens un accès à une eau de qualité, nous avons développé une véritable expertise. Je me réjouis de participer et de faire partager notre savoir-faire en matière de gouvernance et de politiques publiques auprès des villes qui le demandent. Je suis convaincu que ce projet visant à renforcer l'autosuffisance en agriculture de Nouakchott - merci à Audrey de travailler en ce sens - ne sera que la première pierre d'une plus vaste coopération dans de nombreux domaines.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DGRI 41).

2023 DGRI 42 - Subvention (20.000 euros) et convention en faveur du C.C.A.F. pour l'aide humanitaire d'urgence aux personnes vivant dans le Haut Karabagh ou l'ayant fui pour s'établir en République d'Arménie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 42 : subvention de 20.000 euros et une convention en faveur du C.C.A.F. pour l'aide humanitaire d'urgence aux personnes vivant dans le Haut-Karabagh ou l'ayant fui pour s'établir en République d'Arménie.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes", pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais commencer par remercier M. Arnaud NGATCHA, qui a exaucé la demande du dernier Conseil de Paris de faire voter un projet de délibération pour apporter notre soutien aux populations du Haut-Karabagh, l'Artsakh, comme les Arméniens préfèrent nommer ce territoire meurtri, sous blocus des forces militaires de l'Azerbaïdjan. Nous allons sans doute voter à l'unanimité ce projet de délibération, comme chaque fois que notre Assemblée doit apporter son soutien aux Arméniens.

J'étais le 28 juin dernier avec mon collègue, M. Alexis GOVCIYAN, à la soirée culturelle très émouvante de soutien aux populations arméniennes, organisée par l'ambassade d'Arménie, sous la haute autorité de son ambassadrice, Mme Hasmik TOLMALJIAN. Lors de cette soirée, la remarque a été faite, dans une très belle intervention, que ce soutien était très diversifié, permettant à chacune et à chacun de trouver les raisons de son soutien : le défenseur des peuples à l'autodétermination, celui des chrétiens d'Orient, celui des droits humains. Si nous ne connaissions pas le sujet de ces moments, nous pourrions être surpris de retrouver ensemble des personnes qui s'affrontent par ailleurs et parfois violemment.

Je vais profiter de cette occasion pour expliquer pourquoi les écologistes soutiennent les populations de l'Artsakh et le peuple arménien dans son droit à vivre dans des frontières reconnues et dans la paix. Ce projet de délibération est singulier. Il faut rappeler le contexte géopolitique de cette région pour nous départir des visions manichéennes, donc réductrices, qui amènent parfois à des propos inappropriés sur d'autres sujets. Avec la dislocation de l'U.R.S.S., l'Artsakh a été victime de plusieurs guerres et est aujourd'hui sous blocus depuis le 12 décembre 2022, d'ailleurs, sous prétexte de l'écologie. Notre Assemblée a reconnu cette République, mais ce n'est pas encore le cas des instances internationales. Nous allons donc au-delà de ce que nous permet le droit.

Aujourd'hui, théoriquement, la Russie assure un cessez-le-feu avec des forces militaires, dont nous condamnons l'action en Ukraine, mais c'est sans efficacité pour lever le blocus. Nous avons évité à ce jour uniquement une nouvelle guerre. Pour montrer la singularité de cette position, à titre de comparaison, ce que nous avons fait pour l'Artsakh, notre Assemblée ne l'a pas fait pour le Rojava et encore moins pour le Tibet. Nous pourrions organiser un soutien aux populations du Rojava. Cela aurait d'autant plus de sens que, depuis des décennies, les Kurdes et les Arméniens ont des actions communes, y compris militaires. C'est d'ailleurs à l'occasion d'événements organisés par le Conseil Démocratique Kurde en France, le C.D.K.F., que j'ai rencontré les représentants du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, le C.C.A.F., qui est récipiendaire de l'aide de ce projet de délibération.

Les écologistes ont toujours défendu le droit à l'autodétermination, que ce soit pour les Arméniens, les Kurdes, mais aussi pour les Sahraouis, dans le respect du droit international. Nous refusons donc tout nationalisme. C'est pourquoi nous pouvons parfois être en désaccord avec certaines positions arméniennes, mais cela rappelle quand même la trahison ou le non-respect par les grandes puissances. Nous sommes toujours dans des situations géopolitiques très complexes, où les grands Etats ne respectent pas toujours leur parole, notamment le traité de Sèvres, qui aurait dû permettre, au moment du démantèlement de l'Empire ottoman, à la fois la création d'une Arménie et du Kurdistan. A ce jour, seule l'Arménie a pu avoir une partie de ses frontières, qui ne correspondent pas à celles de 2020.

Souvent, dans ces moments de "realpolitik", les grandes puissances s'ajustent en fonction de leur intérêt propre et pas par rapport à ces peuples, qui sont souvent meurtris. A titre de comparaison, je rappellerai qu'Israël est l'un des fournisseurs d'armes de l'Azerbaïdjan. On voit que l'on n'est pas dans des situations manichéennes. Dans ces cas, les écologistes sont toujours auprès des peuples, parce qu'ils savent souvent que les grandes puissances, dans ces moments, les trahissent. Nous soutenons donc encore cette aide à travers ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Aurélie PIRILLO pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, évidemment, je m'inscris dans tout ce qui vient d'être dit. Je ne serai pas très longue.

Je voulais simplement rappeler que, après avoir mis en place le corridor de Latchine, après avoir commencé à construire un mur le 23 juin dernier, l'Azerbaïdjan ne se cache même plus d'encercler et d'asphyxier les 120.000 Arméniens du Haut-Karabagh. Les pénuries se sont multipliées ces derniers mois, les coupures de gaz, d'eau, d'électricité. Les enfants ne vont plus à l'école. La population ne peut plus se soigner, elle est désormais affamée. On va tout droit vers une épuration ethnique.

Alors, non, nous ne pouvons pas rester silencieux devant ce drame qui se joue à côté de chez nous, au nom de la grandeur de la France, au nom de cette promesse universelle. Nous regrettons d'ailleurs que la présidence de la République française n'intervienne pas au Conseil de sécurité de l'ONU pour régler la situation, malgré nos demandes. Nous l'avons d'ailleurs demandé récemment dans une tribune du "Figaro", que 170 personnalités politiques de droite ont cosignée.

Evidemment, Madame la Maire, cher Arnaud, chère Anouch, comme l'a rappelé mon collègue Jean-Didier BERTHAULT lors du dernier Conseil de Paris, nous voterons toujours pour une quelconque aide humanitaire apportée à la population du Haut-Karabagh, au nom de la promesse universelle, au nom de nos valeurs humanistes.

Merci, Madame la Maire, merci, cher Arnaud, pour tout ce que vous pouvez faire pour eux.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Aurélie PIRILLO, Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur Jérôme GLEIZES, tout d'abord, le 24 juin dernier, j'ai reçu, au nom de la Maire de Paris, le prix de l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance qui récompensait l'action de la Maire de Paris et de la Ville de Paris en faveur de l'Arménie et des Arméniens. Ce prix était également attribué au président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à la présidente de la Région Ile-de-France et à la députée Nathalie LOISEAU. Ce qui est ressorti, c'est ce consensus dont vous faisiez état, Monsieur le Conseiller de Paris, que chacun dépasse ses différences, malgré des opinions politiques très divergentes, pour venir en aide aux Arméniens. J'en profite pour remercier ces acteurs politiques de premier plan, qui savent se dépasser pour agir là où c'est nécessaire, notamment dans le cadre de ce projet de délibération, dont je vais vous parler dans un instant.

Ces divergences, qui peuvent aussi exister au sein de cette instance, sont là encore dépassées. Je sais combien, notamment dans le groupe Changer Paris, Madame Aurélie PIRILLO, vous êtes l'une des plus ardentes défenseures pour que nous aboutissions à chaque fois à un consensus. Je vous en remercie fortement. Je voudrais aussi avoir un petit mot pour Alexis GOVCIYAN, dont chacun ici connaît l'engagement. Cela fait partie de son histoire. Je veux vraiment le remercier, aussi bien ici qu'au conseil du 9e, où nous avons souvent l'occasion de nous voir. Merci, Alexis. Tu connais mes remerciements pour tout ce que tu fais pour l'Arménie.

Ces 120.000 euros, j'avais eu l'occasion de le présenter. Je précise que nous n'allons jamais au-delà du droit. Nous utilisons les zones grises du droit et nous utilisons les interstices et les espaces que nous laisse la diplomatie française, parce que le but n'est pas de faire casser notre délibération par le Préfet. Je tiens donc à dire que nous n'allons pas au-delà. Il serait dramatique que les délibérations votées soient cassées par le Préfet. Je tiens à être très précis sur ce point. Cela explique que je prenne parfois le temps de présenter un vœu avant un projet de délibération, parce qu'il y a des discussions à mener, une communication à faire, que ce soit vis-à-vis de l'Etat français, de respecter totalement le quai d'Orsay, et d'un certain nombre de partenaires. Je tenais à le dire par rapport à ce que j'ai pu entendre de-ci, de-là.

Concernant ce convoi qui sera mis en œuvre, ce projet de délibération concerne la participation de Paris. La Maire de Paris est en train de signer les courriers - elle a déjà passé quelques appels, elle a notamment eu Xavier BERTRAND -, les courriers aux différents maires de toutes sensibilités politiques, à l'exception des extrêmes, cela va sans dire. Les courriers sont donc en cours, je sais qu'ils sont à son cabinet. Elle en a signé un certain nombre, ils seront signés dans la journée. Ensuite, chaque Ville, j'ai déjà eu des discussions avec un certain nombre de responsables, maires, présidents de conseils régionaux, chaque Ville met déjà en œuvre un certain nombre de dispositions. Ce convoi sera mis en œuvre avec le soutien du C.C.A.F.

Nous sommes passés par le C.C.A.F., parce qu'il a une expertise, et par l'UGAB, qui a l'habitude de gérer un certain nombre de questions. Ils le font notamment au Liban, où ils interviennent au niveau humanitaire. L'expertise de l'UGAB n'est plus à faire. Ensuite, nous verrons. Ce convoi ira aux portes du corridor de Latchine. La situation n'a absolument pas évolué, elle est toujours aussi dramatique : 120.000 personnes sont prisonnières dans ce corridor de Latchine. C'est une véritable honte. Ce convoi ira aux portes. Il y a un certain nombre de réfugiés dans toute la zone. Nous essaierons. Il faut savoir que la députée LOISEAU y est allée avec une délégation européenne et qu'elle a été menacée par les autorités de l'Azerbaïdjan, qui ont fait comprendre que si elle avait franchi le pas, ils leur auraient tiré dessus, "carrément". Voilà la situation où nous en sommes. Néanmoins, justement en nous appuyant sur l'UGAP et le C.C.A.F., nous savons que cette aide d'urgence servira aux réfugiés, si l'Azerbaïdjan ne nous autorise pas à franchir ce corridor.

Je vous remercie beaucoup. J'espère avoir été clair. Encore merci à tous pour votre soutien pour l'Arménie. Ils en ont besoin. Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DGRI 42).

2023 DGRI 49 - Subvention (32.200 euros) au Théâtre du Soleil et convention pour l'organisation d'une école nomade à Kyiv.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 49 : subvention de 32.200 euros au Théâtre du Soleil et une convention pour l'organisation d'une école nomade à Kyiv.

La parole est d'abord à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun, pour 5 minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis près de 60 ans, Ariane MNOUCHKINE nous fait voyager d'un pays à l'autre, d'une époque à une autre, à travers des pièces qui racontent toujours une page de l'histoire. Le Théâtre du Soleil, installé à la Cartoucherie de Vincennes, est sans aucun doute une exception culturelle, une aventure unique. Aujourd'hui connue et reconnue dans le monde entier, depuis 1964, la troupe a créé près d'une trentaine de pièces, réalisé 7 films, expérimenté tous les styles, rencontrant un succès critique et populaire absolument remarquable. Cette troupe est toujours au rendez-vous lorsqu'il faut défendre les valeurs humanistes. On se souvient tous du très beau symbole, dans plusieurs manifestations, défendant ces valeurs, la marionnette de la République qu'elle faisait déambuler. Toujours au rendez-vous également quand il s'agit de défendre le droit des peuples.

Pendant 12 jours, Ariane MNOUCHKINE et l'esprit du Soleil se sont donc installés dans un pays en guerre, à Kyiv, du 23 mars au 5 avril dernier ; 120 stagiaires, jeunes actrices et acteurs sont venus de toutes les régions d'Ukraine, Kharkiv, Odessa, Lviv, Mykolaïv ou Kyiv, pour apprendre et partager la façon de faire du Théâtre du Soleil. Ariane MNOUCHKINE a expliqué avoir monté ce projet, parce que, comme nombre d'entre nous, elle se sentait impuissante en restant à Paris, assise sur son canapé à regarder les informations venant d'Ukraine. Avec son école nomade, elle a souhaité apporter de la confiance et de l'espérance aux Ukrainiens, et leur montrer qu'il y a, je cite, "beaucoup de gens en France qui pensent à eux, qui sont de leur côté, celui de la liberté et de la démocratie".

Le Théâtre du Soleil et son école nomade n'en sont pas à leur première aventure internationale : au Chili, en Inde, à Mayotte, en Suède et même en Afghanistan, où le stage organisé par Ariane MNOUCHKINE à Kaboul, en 2005, a donné naissance à une compagnie de théâtre afghane, le Théâtre Aftaab. Cette fois-ci, à Kyiv, la guerre est en cours. L'inquiétude est là et les journées sont particulièrement difficiles. Dans ce chaos, il fallait réussir à transmettre de la poésie et à faire naître la vie. Cette aventure théâtrale est sans doute un grain de sable dans la guerre, mais je crois que, au-delà des multiples actions de solidarité mises en œuvre par la Ville depuis le tout premier jour de la guerre, c'est une très belle façon de transmettre aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens un souffle d'espoir et de poésie. En effet, comme le dit si bien Vsevolod Meyerhold, l'élève de Stanislavski, Russe assassiné par le régime de Staline, "Le théâtre n'est rien d'autre qu'une fête de l'humanité". C'est bien cet élan, cette furieuse envie de vivre et d'être libre, dont nous sommes toutes et tous incroyablement admiratifs, qui façonnent et motivent depuis le début la résistance ukrainienne, déterminée à gagner cette guerre, une guerre qui forge l'avenir de l'Europe et notre avenir à toutes et tous.

Je vous encourage évidemment à voter ce projet de délibération. Je vous en remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe GIRARD, pour 5 minutes maximum.

M. Christophe GIRARD. - Mes chers collègues, Florian SITBON a précisément et merveilleusement parlé du Théâtre du Soleil d'Ariane MNOUCHKINE. Je voudrais aussi, de par mes liens avec elle et les échanges réguliers, dire combien, à 84 ans, Ariane MNOUCHKINE est un phare de jeunesse, d'indépendance, de liberté et qu'elle est inspirante. Florian SITBON a très bien expliqué que, en allant sur un terrain de guerre, c'était un acte de courage. Elle le fait avec conviction, sans peur. Alors, oui, c'est l'occasion de saluer grandement cette femme, qui est un phare de la culture, mais bien au-delà de nos frontières, une femme libre, indépendante, qui a depuis tant d'années lutté pour tous les combats justes et les bons combats.

Merci, Ariane MNOUCHKINE, grande citoyenne de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Florian SITBON, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christophe GIRARD, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je ne vais pas revenir sur le soutien de la Ville de Paris à l'Ukraine. Il est notamment illustré avec ce drapeau qui est derrière vous, Madame la Maire, ou sur les frontons de notre Hôtel de Ville. Ce soutien continue et continuera, et ceci pleinement, jusqu'à ce que l'Ukraine ait retrouvé sa souveraineté et que la guerre soit terminée. Toutes les actions que nous pouvons mettre en place, nous le faisons. Concernant celle-ci, cette subvention au Théâtre du Soleil et une convention pour l'organisation d'une école nomade à Kyiv se font en coopération avec ma collègue Carine ROLLAND, l'adjointe à la Culture. Je tiens aussi à saluer la directrice des Affaires culturelles, Aurélie FILLIPETTI, sur ce dossier.

Cette école nomade, qui s'est donc tenue sur les continents depuis 2014, est un moyen d'offrir une pause dans le quotidien meurtri de la guerre, ce quotidien que subissent les Ukrainiens. Encore ce matin, j'entendais à la radio qu'il y a des bombes, la guerre fait rage. Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christophe, vous avez dit, comme Florian, combien la culture pouvait être un moyen, dans la guerre, d'apporter du réconfort et d'exprimer politiquement notre soutien.

Je vous remercie donc de voter cette subvention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DGRI 49).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'action européenne.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Nous examinons le vœu n° 23 relatif à l'action européenne. La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun, pour 2 minutes maximum.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

L'action de la Ville de Paris pour mieux faire connaître et mieux faire vivre l'Europe n'est pas nouvelle. J'ai l'occasion de le souligner régulièrement dans mes interventions sur le sujet. Ce vœu aujourd'hui, qui est dans le prolongement de ce grand volontarisme de la Ville de Paris, a pour objet de mobiliser l'ensemble des élus, que ce soient nous, élus du Conseil de Paris, ou dans les conseils d'arrondissement, dans la perspective des élections européennes, pour que chacun, dans nos différents mandats et nos différentes missions, nous puissions faire vivre le débat sur l'avenir de l'Europe et sur la vision que nous souhaitons en avoir pour les années qui viennent.

En associant la Maison de l'Europe, le Conseil parisien des Européens, qui est une création récente de 2018, il s'agira aussi de mobiliser pour faire une campagne d'inscription sur la liste électorale des citoyens européens, mais des citoyens français, cela va de soi. Nous souhaitons également, par ce vœu, mobiliser tous les élus dans les mairies d'arrondissement pour organiser, en lien avec les acteurs de la démocratie européenne à Paris, toute initiative, événement, débat, conférence, un ensemble d'initiatives permettant de faire vivre ce débat européen jusqu'aux prochaines élections européennes.

Je vous invite donc à voter pour ce vœu, qui dépasse largement les différents pupitres de cet hémicycle.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Conseiller de Paris, cher Jean-Philippe DAVIAUD, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour ce vœu soulignant l'action européenne résolue de la Ville de Paris, ainsi que les groupes politiques ayant fait le choix de s'associer à cette démarche, qui fait écho à notre engagement pour une Europe démocratique, consciente des défis sociaux et écologiques, une Europe plus proche des citoyens, à l'image d'instances créées à Paris, telles que le Conseil parisien des Européens, vous en avez fait écho, et notre partenariat historique avec la Maison de l'Europe. A ce titre, je me tiens à la disposition des mairies d'arrondissement désireuses d'organiser, en cette année charnière avant les élections européennes du 9 juin 2024, des événements visant à mettre en visibilité l'Europe et les débats sur son avenir.

Je remercie toutes les mairies d'arrondissement qui ont répondu à une réunion, que j'avais organisée avec mon cabinet. Je sais que cet engagement européen transcende nos rangs. Je tiens à saluer ici les nombreux maires

impliqués à ce propos, que ce soit la mairie du 11e, la mairie du 18e pour les traditionnelles "Promenades européennes" de mai, mais aussi la mairie du 9e, nous ferons bientôt une projection, le 11 février prochain, avec la maire du 9e, dans le cadre du festival "Dolce Vita sur Seine", chère Carine ROLLAND, ou la mairie du 17e, qui s'est engagée à nos côtés pour la dénomination de la place en hommage à la Lituanie.

Ces réalisations sont concrètes et contribuent à ancrer l'Europe dans notre quotidien, car il nous faut voir la réalité en face : la construction européenne est un combat de tous les jours. Comme le disait Jacques Delors, l'Europe s'est faite dans les crises. L'actualité récente nous le rappelle avec force, ne serait-ce que par la montée sur tout le continent européen de l'extrême droite, dont notre hémicycle est heureusement exempt. L'Europe ne trouve son salut que dans son unité et l'approfondissement de ses institutions démocratiques. Paris contribue à son niveau, vous l'avez rappelé.

Nous poursuivrons en ce sens, par exemple, en renforçant nos partenariats avec des villes, telles que Naples où je me suis rendu vendredi dernier, Hambourg où je me rendrai prochainement, et en soutenant la candidature de notre ville jumelle, Rome, pour accueillir l'Exposition universelle 2030, ou en assumant l'engagement écologique exemplaire qui est le nôtre et en poursuivant notre plaidoyer auprès de la Commission européenne pour un financement direct des villes pionnières en matière de solidarité, de lutte contre le dérèglement climatique. C'est ce que j'ai fait en accueillant le vice-président TIMMERMANS à l'Académie du Climat, début juin, aux côtés de l'Institut Jacques-Delors.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Autant d'illustrations de l'Europe que nous voulons, une Europe diverse, tolérante, puisque…

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - … comme le disait tout récemment la chancelière Angela MERKEL, lors de sa venue à Paris, rappelant son engagement dans l'accueil…

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - … des réfugiés en 2015, l'âme de l'Europe, c'est la tolérance, car c'est bien dans sa diversité que l'Europe tire sa force et son influence dans le monde.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 23 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, V. 120).

2023 DJS 65 - Avenant n° 1 à la concession de service conclue le 5 avril 2019 avec la société "Amaury Sport Organisation" pour l'organisation du semi-marathon et du marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 65. C'est un avenant n° 1 à la concession de service conclue le 5 avril 2019 avec la société "Amaury Sport Organisation" pour l'organisation du semi-marathon et du marathon de Paris pour les éditions de 2020 à 2024.

La parole est à Antoinette GUHL, du groupe "Les Ecologistes", pour 5 minutes maximum.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, vous l'avez dit, ce projet de délibération porte un avenant à la concession de service avec la société "Amaury Sport Organisation" pour l'organisation du marathon et du semi-marathon de Paris de 2020 à 2024. Nous pourrions, Madame la Maire, soutenir ce bel événement qu'est le semi-marathon, sans pour autant nous fourvoyer dans une collaboration publicitaire avec l'UGPBAN, cette structure dont nous savons que les pratiques sociales et environnementales en Guadeloupe et en Martinique ne sont absolument pas en phase avec notre ambition écologique, et qui redore en permanence son image avec des actions de "sponsoring". La Guadeloupe et la Martinique sont marquées à jamais par l'utilisation du Chlordécone, à l'origine d'une catastrophe environnementale majeure, que l'on peut qualifier d'écocide, puisque l'empoisonnement des sols au Chlordécone les rend inutilisables pendant encore 8 siècles.

Plus récemment, nous avons vu, lors d'un salon de l'agriculture, l'UGPBAN afficher sans détour des publicités mensongères, dénigrant l'agriculture "bio" et vantant la culture de bananes non "bio". Vous vous souvenez du slogan "La banane non "bio", mieux que la "bio"" ? Un "bras d'honneur" à tous les producteurs qui défendent la planète, à

tous les défenseurs de l'environnement. Heureusement, un jugement en référé a imposé le retrait de cette publicité mensongère. Ce mépris de l'environnement, clairement porté en étendard, nous empêche, Madame la Maire, de voter tout partenariat de communication avec cette structure. Or, c'est l'objet de ce projet de délibération. Nous ne pouvons pas, d'un côté, nous prévaloir d'ambitions écologiques fortes et, de l'autre, nouer des partenariats de communication avec ceux-là mêmes qui méprisent au grand jour la protection de l'environnement.

C'est pourquoi, Madame la Maire, tout en affirmant notre soutien aux Guadeloupéens et aux Martiniquais, à Paris et ailleurs, nous ne voterons pas pour ce projet de délibération. Nous nous y opposerons.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Antoinette GUHL, en conformité avec vos déclarations et les échanges que l'on a eus lors de la 7e Commission, juste l'occasion de souligner des difficultés et un problème avec le Chlordécone, que vous maîtrisez mieux que moi. Je vous l'avais dit pendant la 7e Commission.

Cependant, ici, on ne vient pas voter un partenariat quelconque. On apporte un avenant à un contrat avec "Amaury Sport Organisation", A.S.O., sur le marathon et le semi-marathon, les deux courses, pour compenser le déséquilibre qu'ils ont connu et l'impact important que le Covid a eu sur différentes éditions du marathon. Je rappelle que le marathon 2020 et le semi-marathon, les deux ont été annulés. Ensuite, en 2021, il y a eu une jauge extrêmement réduite en raison des restrictions en place et de l'impossibilité du public international de venir à Paris pour participer à ces courses. C'est donc un déficit de plusieurs millions d'euros qu'il convenait de réguler. Nous avons trouvé avec A.S.O. un avenant à cette convention, qui la prolonge de 2 ans, en supprimant la part variable, qui restera largement favorable à la Ville, mais qui permettra à A.S.O. de ne plus être déficitaire.

Cet équilibre nous paraît nécessaire, dans la bonne collaboration que nous avons et dans la bonne organisation de ces deux courses majeures, qui ont lieu sur l'espace public parisien. J'entends évidemment la problématique potentielle avec ce partenaire. Nous avons bien pris en compte ces inquiétudes. Nous allons en discuter avec A.S.O. J'ai cru comprendre, lors de la 7e Commission, qu'il y avait eu un certain nombre d'échanges avec d'autres conseillers de Paris. Il faut que j'aie tous les éléments en ma possession pour me prononcer sur ce sujet. Cependant, ici, il ne s'agit pas de renouveler un partenariat ou de passer un partenariat. C'est simplement d'apporter un avenant à cette convention pour lui permettre de trouver un équilibre, qui soit satisfaisant pour le partenaire et pour la Ville, qui sera largement bénéficiaire. C'est cela qui vous est proposé aujourd'hui.

Je vous remercie donc de le voter.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 65).

2023 DJS 93 - Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine sur le terrain d'éducation physique (T.E.P.) Castagnary (15e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 93 : convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine sur le terrain d'éducation physique de Castagnary, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Florian SITBON, du groupe Paris en commun, pour 5 minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de padel sur le terrain d'éducation physique Castagnary, dans le 15e arrondissement, va enfin voir le jour. Il est proposé, avec ce projet de délibération, de confier l'aménagement et l'exploitation du T.E.P., un site de plus de 1.000 mètres carrés, dédié à la pratique d'activités sportives urbaines et intégré à l'appel à projets "Paris Terrain de Jeux", à la société "Padel 15", qui est - cela ne gâche rien à notre plaisir, en tant qu'élus du 15e - portée par deux habitants du 15e arrondissement.

Voilà un projet sportif qui est très attendu. Il n'est pas récent. On l'a déjà évoqué ici. Il va trouver là une concrétisation. Il s'agit donc aujourd'hui de développer la discipline du padel en aménageant deux terrains couverts. Pour celles et ceux qui ne seraient pas familiers de cette pratique, le padel est un sport de raquette inventé au

Mexique dans les années 1960, qui a connu une croissance fulgurante ces dernières années. Largement répandu dans toute l'Amérique latine et aux Etats-Unis, il fait de plus en plus d'adeptes en Europe, notamment en Espagne. La France ne fait pas exception à cet engouement. C'est bien pourquoi, alors que la Capitale fait face à une demande de plus en plus importante sur ce sport, nous sommes particulièrement heureux d'accueillir un centre de padel dans le 15e. Ces nouveaux terrains ont vocation à être ouverts au plus grand nombre, avec des tarifs que nous avons souhaités attractifs, au regard de ceux pratiqués en Région parisienne, et avec des aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet porté par "Padel 15" comprend également le développement d'une offre ouverte sur le quartier Georges-Brassens, avec la mise à disposition de terrains aux établissements scolaires situés à proximité, ainsi que la mise en place d'initiations à destination des publics seniors ou orientés par des associations locales. "Padel 15" proposera par ailleurs gratuitement des jeux de plein air, pétanque, spikeball et tennis de table, ce qui contribuera à faire connaître le lieu et à l'ancrer dans la vie de l'arrondissement. C'est important. Il y a quelques jours, je participais à une marche exploratoire dans le cadre du projet urbain Brancion, qui se met en place. Elle était animée par l'Agence Ville Ouverte. Cette marche exploratoire nous a menés devant ce terrain important du 15e, qui est laissé un peu entre parenthèses depuis de nombreuses années. Cela va vraiment redonner vie à ce terrain. C'est très important pour le quartier et les habitants du quartier, notamment ceux qui vivent à proximité.

Il est également important de rappeler que, dans le cadre de son programme d'investissement, "Padel 15" propose de rénover entièrement le bâtiment, d'aménager des terrains de padel couverts, équipés de panneaux limitant au maximum la résonance des balles, pour respecter les riverains, et les nuisances sonores. Cela va dans le sens des demandes qui ont été exprimées depuis de nombreuses années par les riverains et les conseils de quartier. Avec ce beau projet, nous entamons donc un nouveau chapitre pour le T.E.P. Castagnary et le quartier.

Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme LORIAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'aurais vraiment aimé partager avec vous, en cette matinée, un plaisir simple, celui de l'aménagement futur du terrain de padel du T.E.P. Castagnary, partager l'enthousiasme de Florian SITBON. Cependant, je ne peux m'empêcher d'évoquer le passé ou le passif qu'il y a sur ce terrain, avant de me réjouir, encore une fois, et de féliciter les deux habitants du 15e qui ont porté ce projet et qui vont prochainement assurer l'animation de ce T.E.P.

J'espère vraiment que nous vivons le dernier épisode d'un feuilleton à rebondissements, avec des rebondissements tous plutôt tristes et défavorables depuis la création de ce T.E.P., et que nous saurons, en termes d'aménagement public et de gestion de fonds publics, tirer des leçons de ce serpent de mer. Il aura quand même fallu trois mandatures pour aboutir à un aménagement d'un espace public qui concerne 1.000 mètres carrés. On ne parle pas d'un Stade de France dans Paris ou du Parc des Princes. On parle d'un T.E.P. de 1.000 mètres carrés, pour lequel il aura fallu trois mandatures pour réussir à aménager quelque chose d'efficace. Cela a commencé par un aménagement qui s'est avéré inutilisable d'emblée, avec des terrains qui étaient totalement dénormés, un magnifique "club-house" qui persiste, mais qui n'a jamais été utilisé, et des aires sportives qui, pour des raisons qu'on n'a jamais comprises, été inutilisables tant par les scolaires que par les associations sportives, parce que ces équipements ne correspondaient à aucune pratique sportive pertinente.

Pour essayer de remédier à cela au cours de la mandature précédente, un appel à projets a été lancé pour remédier à cette jachère, ce qui était devenu une jachère. L'U.C.P.A. s'était portée candidate pour l'aménagement d'un espace sur deux niveaux à l'époque, avec plusieurs terrains de padel. Notre Conseil avait été amené à se prononcer à plusieurs reprises, comme Florian SITBON l'a évoqué ; plusieurs votes devant le Conseil, parce qu'on a évoqué successivement des difficultés d'ordre écologique, tout à fait légitimes, des arbres sur l'emprise qui posaient un problème à l'aménagement, puis, finalement, des fondations qui étaient devenues impossibles à réaliser, pour des raisons de mauvaises études des sols ou d'études des sols qui n'étaient pas pertinentes et qui ne permettaient pas à l'équipement d'être installé à cet endroit… Cela a donc pris, bon an, mal an, les 6 ans de la précédente mandature.

On a été amené à se prononcer sur des budgets de travaux évalués de 800.000 à 1,5 million d'euros. Cela pose d'ailleurs la question de savoir comment notre Conseil s'est prononcé favorablement sur des aménagements à 1,5 million d'euros, pour aujourd'hui adopter un projet de délibération avec un aménagement qui sera possible pour près de 300.000 euros seulement. Cela interroge quand même sur l'utilisation des fonds publics.

Ce choix même d'un nouvel opérateur - encore une fois, je félicite et remercie, on soutiendra, bien sûr, les habitants du 15e qui ont porté ce projet - est une surprise totale, alors que l'on nous a annoncé, il y a quelques mois, que l'U.C.P.A. était toujours intéressée pour conduire l'aménagement de cet équipement. Grande surprise. J'espère que ce projet verra vraiment le jour rapidement. Les habitants de ce quartier difficile du 15e ont vraiment besoin de ne plus avoir une jachère en bas de leurs fenêtres, un T.E.P. vide. Nous avons vraiment besoin que, dès la rentrée,

les écoles, les scolaires, les habitants du quartier et les associations puissent avoir accès à cet équipement. Notre demande est que l'aménagement puisse se faire dans les meilleures conditions et le plus vite possible.

C'est donc avec un grand enthousiasme, mais avec une petite dose de prudence, que nous allons voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes", pour 5 minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les écologistes sont heureux de voir arriver ce projet de délibération, qui met fin à de longues tergiversations sur le devenir du terrain d'éducation physique Castagnary. Celui-ci a été longuement immobilisé pour un projet de padel tennis de l'U.C.P.A., qui a purement et simplement renoncé à son projet, privant ainsi, pour rien, les jeunes du quartier, notamment des Périchaux, de terrains pour la pratique sportive en accès libre et gratuit.

Les habitantes et habitants du 15e ont longtemps réclamé la réouverture au public du square Castagnary, laissé "quasi" à l'abandon pendant plusieurs années, alors qu'il était auparavant possible d'y faire du sport. Certains riverains auraient souhaité, à défaut de pouvoir y pratiquer du sport, y installer un jardin partagé. Ce nouveau projet de padel tennis, porté par une structure locale, vient clore ces atermoiements. C'est une très bonne nouvelle, d'autant plus que le padel tennis est un sport populaire et accessible à toutes les familles, y compris les plus populaires, un peu moins élitiste que le tennis.

Ce projet est d'autant plus salutaire que la moitié sud du 15e est largement sous-dotée en commerces, en équipements publics et en moyens de transport, ce qui contribue à son enclavement. Les écologistes soutiennent une politique de revitalisation et d'animation sur cette partie de l'arrondissement. Nous avions ainsi soutenu, par exemple, l'implantation de commerces, à l'instar de l'arrivée récente de la Ressourcerie du 15e, rue Castagnary. Les écologistes voteront donc bien volontiers ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre à tous les trois, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie tous les trois de vos interventions, qui ont à peu près retracé l'historique de cette parcelle Castagnary, dont on entend parler depuis longtemps.

Peut-être revenir sur quelques éléments que vous avez avancés, Monsieur LORIAU. Antérieurement à la précédente mandature, je ne me permettrai pas de porter un jugement, mais il est vrai qu'il y a eu un projet porté par l'U.C.P.A., plus important que celui qui est aujourd'hui déposé, qui posait une question sur les fondations, parce qu'on est sur un site de carrière. Tous ceux qui connaissent le site savent qu'il est extrêmement contraint, que ce projet avait des impacts phytosanitaires majeurs et que, en l'état, il était compliqué de le faire. Je pense que tout le monde, à l'époque, avait bien conscience à la fois de la qualité du projet, on l'a toujours salué, mais aussi de son incompatibilité avec l'implantation locale.

Evidemment, moi le premier, je vous assure, je sais que tous les habitants du quartier de Castagnary et les élus auraient souhaité que cela aille plus vite, mais il a fallu respecter les procédures, lancer un appel à manifestations d'intérêt, auquel, malheureusement, on a eu de nombreux échanges avec eux, l'U.C.P.A. n'a pas répondu. C'est pourquoi, aujourd'hui, ils ne sont pas lauréats. Ils n'ont pas été choisis, parce qu'ils n'ont pas déposé de dossier. C'est pour répondre à votre interrogation sur ce point, Monsieur LORIAU.

Merci à Mme NIAKATÉ, Florian SITBON et vous, Monsieur LORIAU, de vous réjouir, comme moi, de trouver une issue, certes longue, mais qui va répondre à un besoin, d'abord d'occupation d'un lieu complexe de par son implantation, de par les sols qu'il a et de par la diversité végétale qui le compose. Aujourd'hui, je crois que l'on a un projet responsable, qui va permettre une occupation locale, utile, nécessaire, demandée par les habitants. Il faut aussi savoir s'en féliciter, même si l'on aurait tous aimé que cela aille plus vite, mais il nous faut respecter les procédures.

J'en profite pour saluer tous ceux qui ont travaillé, les lauréats de la S.A.S. "Padel 15" qui vont porter ce projet, mais aussi tous les services de la Ville qui ont, petit à petit, essayé de dessiner une solution et qui nous permettent aujourd'hui, je le pense, toutes et tous, de valider un projet magnifique. Je vous donne rendez-vous dans quelques mois pour l'inauguration, raquette de padel à la main.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DJS 93).

Information sur la collecte solidaire de téléphones.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je voulais profiter d'avoir le micro pour vous rappeler que nous avons une collecte solidaire de téléphones à l'entrée de cet hémicycle. C'est une collecte qui a vocation à réutiliser vos anciens téléphones, qu'ils soient en fonctionnement ou non, qui pourront très bien servir à de nombreux publics, notamment celles et ceux qui sont les plus fragiles des Parisiens. Votre téléphone sera vidé de toutes les données personnelles, évidemment. Il sera réparé et donné ou revendu à un prix solidaire ou recyclé. Je vous invite donc à participer, vous et vos familles, à cette collecte de dons.

2023 DJS 98 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères et de la baignade dans l'espace naturel de bassin de la Villette.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 98. C'est la gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères et de la baignade dans l'espace naturel du bassin de la Villette.

La parole est à Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes", pour 5 minutes maximum.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire, accompagnée de la douce sonnerie du midi.

Je voulais simplement que l'on se réjouisse collectivement du lancement de ce programme, parce qu'il résulte aussi d'un amendement écologiste de l'année dernière pour créer des bassins estivaux dans le 14e et le 18e. Encore cette année, on devait créer - mais c'est reporté à l'année prochaine - de nouveaux bassins pour Belleville et le 17e arrondissement. Nous nous en réjouissons, c'est une mesure importante d'adaptation face aux vagues de chaleur à Paris, de loisirs pour ceux qui ne partent pas en vacances, parce que ces bassins sont installés dans les quartiers populaires. C'est là où il y a le plus de publics qui ne partent pas en vacances.

Surtout, c'est une opportunité pour apprendre à nager dans ces quartiers. En effet, on ne s'en rend pas forcément compte - je ne sais pas si ici, je ne vais pas vous demander de lever la main, mais je pense que vous savez à peu près toutes et tous nager -, dans nos quartiers populaires, comme en Seine-Saint-Denis, dans certains quartiers de Marseille, etc., près de la moitié des enfants au collège ne savent pas nager. Ces bassins éphémères sont donc l'opportunité d'apprendre des gestes qui sauvent, tout simplement, et de leur apprendre à profiter, ensuite, d'autres formes de baignade. La natation, ce n'est pas que dans les piscines artificielles, c'est aussi dans des zones naturelles, dans les baignades en Seine, dans le 19e arrondissement, dans le canal Saint-Denis et le canal de l'Ourcq.

Puis, ce n'est pas dans le projet de délibération, mais je vous annonce et je vous invite à venir vous baigner dans le 10e arrondissement, dans le canal Saint-Martin, tous les dimanches de juillet et août, de midi à 16 heures. L'inauguration aura lieu le dimanche 9 juillet, ce dimanche. C'est une belle façon de clôturer notre Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour 5 minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est une grande satisfaction de voter ce projet de délibération, qui va permettre aux Parisiens d'avoir accès à des baignades estivales supplémentaires, qui permet aussi la gratuité de ces baignades, avec des activités sportives, des initiations à plusieurs sports qui seront aussi dédiées.

Je voudrais dire quelques mots sur le 12e arrondissement, où la baignade estivale sera inaugurée samedi soir. La nouveauté, c'est que nous aurons aussi des nocturnes cette année, avec des prolongements en soirée pour les Parisiens qui le souhaitent. C'est une nouveauté qui s'ajoute à toutes les activités sportives que l'on va proposer, que ce soit du tennis, du skate, du badminton et autres, gratuites. Nous allons aussi avoir un dispositif "Savoir nager - 1, 2, 3 Nagez" à la piscine Roger-le-Gall, gratuit, qui permet à des enfants, qui n'ont pas encore le savoir nager, d'apprendre à nager avec le Cercle des Nageurs parisiens. Je souhaite les remercier et les féliciter de cette initiative. Nous avons la réouverture de la piscine Jean-Boiteux, qui a été fermée pour des travaux après des problèmes de filtration, qui permettra aussi d'avoir ce dispositif de baignade cet été. Malheureusement, la piscine Jean-Boiteux sera refermée dès octobre pour quelques mois, mais avec des travaux définitifs sur la filtration, ce qui nous permettra une réouverture en 2024.

Je souhaitais attirer votre attention, cher Pierre RABADAN, sur un autre problème qui concerne le bassin de la Villette, que nous connaissons tous, c'est l'utilisation de ce bassin par une société commerciale, qui s'appelle "Marin D'Eau Douce". Nous avons des remontées des utilisateurs de la base de loisirs, de la base nautique gérée par la DJS, sur beaucoup de mésusages de cette société "Marin D'Eau Douce" et des bateaux. D'abord, il y a des ventes d'alcool et de l'alcoolisation, ce qui amène à une utilisation inadéquate de ces bateaux. Cela amène beaucoup de problèmes. Il y a aussi un non-respect de la faune et de la flore, notamment des cygnes qui sont dans le bassin de la Villette. Puis, il y a eu des bouées qui font que l'on réduit la place des kayaks et des avirons dans ce bassin de la Villette, au détriment des clubs locaux.

J'alerte, et j'alerte sur cette concession qui sera à renouveler en 2024. Je demande que l'on ait la plus grande vigilance et la plus grande attention sur la reconduction - ou non - de l'utilisation de cette C.O.D.P. de "Marin D'Eau Douce" pour les canaux. Une alerte sur les bouées, je vous le redis, a été déposée après le montage de la piscine estivale, qui fait que tout ce qui est lié aux pratiques nautiques est aujourd'hui fortement limité.

Je vous remercie. Nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les deux, cher Nicolas BONNET-OULALDJ et chère Léa VASA. Cela nous permet de souligner les dispositifs mis en place, avec une forte volonté depuis plusieurs années. Vous l'avez dit, ils ne sont pas exhaustifs, d'autres sont à venir. On aura à nouveau la baignade dans le canal Saint-Martin chaque dimanche de l'été. On a pérennisé, comme on s'y était engagé, la gratuité et l'installation de ces baignades éphémères. L'évolution des températures et le changement climatique nous amènent à créer des lieux de fraîcheur et des lieux d'activité pour ceux qui partent le moins en vacances, tout cela en lien avec les activités estivales et "Paris Plages", bien évidemment.

Vous avez souligné, Nicolas BONNET, un problème spécifique sur l'utilisation du concessionnaire "Marin D'Eau Douce" et la cohabitation entre les usages, que ce soit avec la base nautique, qui n'est pas le bassin de la Villette. Vous l'avez dit après, mais la base nautique est bien indépendante du fonctionnement même du bassin de la Villette. Ces remontées ont été faites. Dans le cadre de la renégociation, reconduction, changement ou arrêt de la concession, ces problématiques ont bien été remontées.

Peut-être m'attarder, comme chacun a eu à cœur de valoriser ces dispositifs, pour redonner à ceux qui nous écoutent un certain nombre d'éléments d'information sur ces 5 baignades éphémères et la baignade de la Villette : la baignade de la Villette sera ouverte du 8 juillet au 3 septembre ; les bassins sportifs, dont celui de Léo-Lagrange, du 8 juillet au 20 août ; les baignades sont ouvertes 7 jours sur 7, de 10 heures à 21 heures, avec des animations collectives portées par les associations, les clubs et les éducateurs sportifs de la DJS, que je salue pour leur engagement, ainsi que les maîtres-nageurs qui permettent, avec les adjoints techniques, de maintenir ces dispositifs pendant tout l'été, une programmation événementielle importante. Le dispositif du "Savoir Nager à Paris" se déroule dans les piscines en parallèle, entre le 10 juillet et le 4 août 2023, dans 6 piscines spécifiquement mobilisées.

Tout cela pour vous dire que nous augmentons évidemment l'offre, qui doit être à disposition des Parisiennes et des Parisiens pendant l'été. Ce n'est qu'une étape. Nous allons continuer à le faire. Dès 2025, la Maire de Paris a eu l'occasion de le dire, avec des baignades dans la Seine, 3 sites de baignade seront ouverts en 2025. Puis, on en reparlera plus tard, avec des possibilités d'ouvertures supplémentaires, avec des conditions d'études qui sont en train d'être mises en place pour trouver de nouveaux sites de baignade estivaux, qui sont nécessaires, qui ont été un succès les années précédentes et qui le seront aussi, sans doute, cette année.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui permettent cela, et je vous invite à en profiter tout l'été à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DJS 98).

Remerciements au Groupement des agriculteurs "bio" d'Ile de France.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je voulais encore une fois profiter du fait que j'ai le micro pour remercier le "Groupement des agriculteurs "bio" d'Ile-de-France" pour les fruits frais qu'ils nous ont offerts ce matin.

Je rappelle que ce groupement d'agriculteurs "bio" est déjà très présent dans nos crèches, nos écoles et nos E.H.P.A.D. Il a régalé nos papilles ce matin.

2023 SG 44 - Transformations olympiques. - Subventions (40.000 euros) à 8 associations dans le cadre du projet "Bougez la Chapelle".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 44 : transformations olympiques. Subventions de 40.000 euros à 8 associations dans le cadre du projet "Bougez la Chapelle".

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans la volonté du COJOP, comme des collectivités locales organisatrices, de lutter contre la sédentarité et d'abattre les frontières sociales du sport. Justement, puisque nous parlons de solidarité et de Jeux olympiques, permettez-moi de vous alerter sur le sort qui s'apprête à être réservé aux personnes sans-abri de notre territoire.

Depuis la mi-avril, certaines d'entre elles se voient proposer d'être transférées en région afin de désengorger les centres d'hébergement d'Ile-de-France. Certaines associations, comme la "Fondation Abbé-Pierre", s'étonnent de cette concordance de l'arrivée des Jeux et d'un programme qui vise à envoyer les personnes sans domicile en province ; 170 personnes auraient déjà rejoint des sas d'accueil temporaire dans les grandes métropoles en région. L'intention est louable, mais plusieurs questions essentielles se posent. Il faut que ces personnes soient informées et ne subissent pas de chantage entre accepter le transfert ou perdre le droit d'être hébergées. Puis, l'Association des Maires et des associations caritatives, dans certains cas de figure, semblent totalement absentes. L'Association des Départements de France a exprimé sa vive inquiétude sur le sujet lors de sa dernière assemblée générale, qui s'est d'ailleurs tenue dans cet hémicycle.

Notre demande est simple : avoir connaissance des informations détenues par la Ville, ainsi que son rôle dans le transfert des personnes sans-abri parisiennes vers d'autres régions et le "modus operandi" choisi, le cas échéant. Les Jeux olympiques et paralympiques doivent être un moment de concorde pour toute une Nation, une occasion de remettre en avant les valeurs de solidarité, d'altruisme, d'humanisme. Les attentes sont nombreuses, y compris envers les personnes les plus fragiles de notre territoire. Montrons-nous donc à la hauteur de ces attentes.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - J'arrive. Excusez-moi, Monsieur le Président, mais je suis un peu étonné. Je demande à ma collègue Léa FILOCHE de me confirmer. On a un projet de délibération qui nous parle de "Bougez la Chapelle" et de la lutte contre les sédentarités, un projet de délibération que vous avez salué, je crois, Madame BADAT-KARAM. Je me demandais ce que vous alliez dire quand j'ai vu votre inscription. Je ne m'attendais pas à ce que l'on parle de ce sujet majeur, sur lequel vous me demandez un certain nombre d'éléments, que j'aurais pu vous donner dans un autre cadre. Je ne vois pas bien le rapport, mais je comprends que vous profitiez de l'occasion pour vous interroger sur le déplacement et la politique de ceux qui en auraient la responsabilité, c'est-à-dire l'Etat.

Ce que je sais, ce que je demandais à ma collègue Léa FILOCHE, c'est que nous ne sommes consultés que sur le déplacement des primo-arrivants et leur répartition sur le territoire. C'est un dispositif relativement classique, qui n'est pas lié aux Jeux olympiques et paralympiques. On a déjà eu plusieurs fois l'occasion de s'exprimer, pour dire que quelque événement que ce soit, les Jeux olympiques et paralympiques en premier, ne doit pas être l'objet d'un déplacement massif de personnes sans domicile fixe. Il me semble me rappeler que le Président de la République avait annoncé, il y a quelques années, qu'il n'y aurait plus de sans domicile fixe. On est bien loin de ce constat. Je crois que l'on s'en alarme régulièrement dans cet hémicycle, ma collègue Léa FILOCHE en premier.

Hier soir, une mise à l'abri d'urgence a dû être faite dans un gymnase de la Ville, parce que les personnes et l'Etat, qui en ont la compétence, ne répondent pas à ce besoin d'hébergement d'urgence. Si vous me demandez s'il y a un problème sur les personnes en situation de rue, oui. Est-il de plus en plus important ? Oui. Malheureusement, on doit le constater. Quelles sont les réponses apportées ? Sont-elles à la hauteur de ceux qui en ont la compétence ? Vraisemblablement non. Malheureusement, on le constate trop souvent. Les Jeux seront-ils un objet pour accélérer le déplacement de certains S.D.F. ? Je ne le crois pas, en tout cas ce n'est pas notre volonté. On l'a toujours exprimé tel quel. On a demandé un plan clair au Préfet de Région sur ce sujet. C'est ce que je peux vous répondre.

Permettez-moi de dire un mot sur le dispositif "Bougez la Chapelle", puisque c'était l'objet de ce projet de délibération : de valoriser l'utilisation du "design actif", notamment, pour lutter contre la sédentarité, en lien avec la Seine-Saint-Denis. C'est l'objet porté par la Maire de Paris comme l'héritage immatériel majeur qui impactera la Seine-Saint-Denis, en lien avec le quartier de la Porte de la Chapelle et de la Chapelle. C'est un projet qui s'étale sur

plusieurs quartiers, la Z.A.C. "Gare des Mines", Charles-Hermite et Saint-Just-Diderot, pour lutter contre la sédentarité, qui est un problème malheureusement croissant, on le sait. Trop peu de choses sont faites, à mon sens, au niveau national. Même s'il y a certaines initiatives, c'est encore un phénomène qui s'accroît. Il va falloir s'y attaquer encore plus, en investissant peut-être plus dans des équipements structurants, mais c'est un autre débat.

En tout cas, je veux saluer l'ensemble de ces 8 associations qui travaillent sur ce dispositif "Bougez la Chapelle", en lien avec la Seine-Saint-Denis. Elles ont à cœur de porter un certain nombre de projets pour des publics en insertion ou en cours de socialisation. Je pense à "Espoir 18", qui travaille sur un public entre 17 et 30 ans, dans les quartiers populaires du 18e arrondissement. C'est un appel à projets important, qui donne une dotation de 45.000 euros. Il est reconduit, ce n'est pas une première. Il a prouvé son bénéfice. J'espère qu'il va continuer.

Je vous remercie donc de voter avec enthousiasme ce projet de délibération d'héritage immatériel, que les Jeux olympiques et paralympiques permettent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Léa FILOCHE, vous voulez rajouter un mot, peut-être ? Je dis cela par respect pour l'interrogation de Samia BADAT-KARAM et la qualité de notre débat.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - En réalité, d'abord, Madame, merci de vous poser la question. C'est une question qui traverse tous les groupes politiques de cet hémicycle. Les expériences précédentes des grandes villes, qui ont pu accueillir des Jeux olympiques, ont parfois démontré qu'il était plus facile de pousser quelques personnes vulnérables plutôt que d'essayer de répondre à l'enjeu de jeux inclusifs. Pierre RABADAN a tout dit. Nous rentrons tout à fait dans un dispositif de répartition nationale des primo-arrivants sur le territoire parisien, mais c'est aussi le souhait de nombreuses villes, le souhait de l'Etat, Jeux olympiques ou non.

Pour la question des personnes sans domicile, qui ne sont pas primo-arrivantes sur le territoire, elles ont toute leur place dans la ville en général. Cela ne veut pas dire que l'on se résigne au fait qu'elles soient en situation de grande exclusion. On continue à lutter au quotidien pour les sortir de ces situations. On continue aussi à essayer de rappeler à l'Etat ses compétences et ses obligations en la matière. Surtout, tout cela ne peut pas se faire à moyens constants. Nous avons besoin de moyens, les collectivités, la Ville de Paris comme les autres, pour lutter efficacement non seulement contre le "sans-abrisme", mais aussi pour faire un accueil digne de toutes celles et tous ceux qui arrivent sur le territoire pour chercher refuge.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Merci à vous deux et merci à Samia BADAT-KARAM pour son intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 44).

2023 SG 46 - Transformations olympiques. - Subventions (617.200 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. "Paris 2024" et 47 associations dans le cadre du projet "Impact 2024".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 46. Il s'agit des transformations olympiques. Subventions et conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. "Paris 2024" et 47 associations dans le cadre du projet "Impact 2024".

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ. Non ?

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, six mois après l'annonce du bout des lèvres de l'acquisition de 50.000 billets pour les Jeux olympiques et paralympiques, l'Exécutif n'a toujours pas été capable d'associer les mairies d'arrondissement, encore moins les acteurs du tissu sportif associatif parisien, s'agissant de leur répartition sur le territoire. Notre groupe avait pourtant demandé, lors du Conseil de mars, comme lors du Conseil de juin, la garantie d'une répartition équitable au prorata du nombre d'habitants de chaque arrondissement. Il s'agissait également de prioriser les associations et fédérations sportives parisiennes, qui font vivre chaque jour le sport au sein de nos quartiers. A deux reprises, vous êtes restés sourds à nos demandes et préférez aujourd'hui user de méthodes autocratiques.

Les annonces en 7e Commission n'ont rien de satisfaisant : 45 % des billets acquis seront destinés aux habitants des quartiers prioritaires de la ville, c'est-à-dire un peu plus de 160.000 personnes, contre 2,1 millions de Parisiens au total. Seuls 20 % des billets seront distribués aux associations sportives du territoire. Parmi elles, une priorité sera accordée aux structures lauréates des appels à projets "Héritage", dont le processus de sélection s'est, lui aussi, avéré injuste et opaque. Je rappelle qu'aucun d'entre nous n'est associé à la démarche. Nous l'aurons compris, comme l'enveloppe des crédits alloués aux arrondissements au titre du budget participatif, comme les subventions aux associations dans le cadre des programmes "Héritage des Jeux", ce manque de transparence est insupportable. L'injustice qui en découle est intolérable.

Rappelons-le, 43.000 de ces 50.000 billets ont été achetés par la collectivité grâce aux contribuables. Le contribuable parisien a aujourd'hui le sentiment d'être le figurant d'un spectacle orchestré par votre Majorité, dont il subit les remous : voies du périphérique réservées, risques d'un impôt J.O. post-compétition, menace d'insécurité des sites de festivités en raison d'un manque d'effectifs, le dernier rapport de la Cour des comptes est formel, répartition inégale des subventions dédiées à l'héritage sur le territoire, et maintenant les billets.

C'est pourquoi, sur ce dernier point, notre groupe demande à nouveau que soit revue cette répartition sur le territoire, cette fois avec l'étroite association des maires d'arrondissement, ainsi que des représentants du tissu sportif de la Ville, tout comme nous vous demandons une fois encore la plus grande transparence budgétaire sur les Jeux, tout comme nous exigeons que lumière soit faite au sujet de l'emploi des travailleurs sans-papier sur les chantiers des Jeux.

Enfin, s'agissant de ce projet de délibération, on ne pointera jamais assez votre fâcheuse habitude de nous soumettre des textes dits "paquets", rassemblant une diversité incroyable d'acteurs associatifs et de subventions, laissant peu de visibilité aux élus pour l'examen des actions soutenues. Voilà pourquoi, une fois encore, nous vous demandons un vote disjoint sur les articles 25 et 39.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, vous vous en souvenez, le groupe "Les Ecologistes" s'est opposé à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Néanmoins, la tenue de cet événement dans notre ville étant désormais actée depuis 2017, nous faisons tout ce qui est en notre possible pour que ces Jeux puissent se faire dans les meilleures conditions possibles. Nous soutenons les projets dont nous considérons qu'ils sont réellement bénéfiques aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous exerçons une extrême vigilance. Nous travaillons à améliorer ce qui peut l'être. Nous nous opposons à ce qui se ferait au détriment de notre collectivité, des Parisiennes et des Parisiens.

Si l'on peut reconnaître une qualité aux Jeux olympiques et paralympiques, c'est là où ils apportent une plus-value à nos politiques publiques : il s'agit de l'héritage, matériel ou immatériel, que viennent financer en partie les Jeux. Ainsi, il est question ici du soutien à l'héritage immatériel, à travers le programme "Impact 2024", financé pour les projets qui concernent Paris par le fonds de dotation "Paris 2024" et la Ville. Nous soutenons évidemment l'ensemble des projets présentés dans le cadre du présent projet de délibération, selon les quatre thématiques : santé et bien-être ; éducation et citoyenneté ; inclusion, solidarité et égalité ; développement durable.

Je souhaitais ici lancer une alerte. Nous avons commencé à l'observer sur l'héritage matériel, sur l'Arena de la Chapelle ou à travers les programmes complémentaires de travaux des centres sportifs : l'héritage matériel est de plus en plus financé par les collectivités et de moins à moins par la SOLIDEO. La Cour des comptes a elle-même observé, dans son rapport publié en début d'année, une hausse de 169 % entre 2018 et 2022 de ces investissements complémentaires publics, c'est-à-dire non nécessaires à l'organisation des Jeux, mais améliorant leur déroulement ou leur héritage. Ces financements complémentaires proviennent essentiellement des collectivités. C'est l'héritage matériel.

Maintenant, sur l'héritage immatériel : il ne faudrait pas non plus que cet héritage immatériel commence à être de plus en plus financé par les collectivités et de moins à moins par les Jeux. Or, nous observons, pour la première fois depuis le lancement du fonds de dotation "Paris 2024", que le programme "Impact" n'est plus financé à 50 % par celui-ci. En effet, l'édition 2023 sera financée à hauteur de 300.000 euros par le fonds de dotation et 317.000 euros par notre collectivité ; 17.000 euros, ce n'est pas grand-chose. C'est peu.

Néanmoins, alors que le rapport complémentaire de la Cour des comptes appelle "Paris 2024" à envisager de nouvelles mesures d'économie et de redéploiement, il serait, selon nous, inacceptable que ces économies se fassent sur ce qui sera sans doute le seul bénéfice positif des Jeux de 2024, le financement de l'héritage par les Jeux. Les Jeux olympiques et paralympiques doivent tenir leurs promesses et maintenir leur part de financement à hauteur de leur engagement initial, sur l'héritage matériel comme sur l'héritage immatériel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Sylvain RAIFAUD.

Madame BADAT-KARAM, je ne vous remercie pas. Vous vous inscrivez sur des projets de délibération, vous venez étaler votre difficulté à comprendre certains sujets, d'abord, peut-être, parfois, et peut-être votre volonté d'essayer de découdre le fait que nous puissions réussir à organiser des Jeux et qu'ils bénéficient aux Parisiens. Après, nous faisons des choix. Ils sont transparents. Le pire, c'est que je passe mon temps à vous les donner, parce que vous me les demandez, Conseil après Conseil. Je vous les refournis et, à nouveau, ils ne vous conviennent pas. Je peux l'entendre, mais ne me dites pas que nous ne sommes pas transparents.

Tout ce que vous avez pointé, vous venez remettre le sujet du travail illégal sur un projet de délibération lié aux subventions et aux conventions entre la Ville et le Fonds de dotation. Vous faites une sorte de "gloubi-boulga", qui tend à démontrer que l'on ne serait pas capable d'organiser…

Non, on ne peut pas le dire. On peut même l'affirmer. On ne peut pas simplement le dire et le constater à chaque Conseil de Paris.

C'est assez épuisant, parce que c'est un sujet très complexe d'organiser les Jeux, tant pendant la période des Jeux, mais aussi d'impliquer les publics locaux, d'en faire bénéficier les Parisiennes et les Parisiens. C'est un sujet extrêmement complexe. On aurait besoin que l'ensemble des élus y mette de la bonne volonté. Manifestement, vous ne le faites pas, Madame BADAT-KARAM. En tout cas, il y a des gens qui ne sont pas de votre avis et qui ne fonctionnent pas, heureusement, de la même manière dans votre groupe. Même M. ALPHAND, on a eu l'occasion de discuter des sujets budgétaires et l'on aura encore l'occasion de le faire. Je suis donc dans une transparence qui ne peut pas être plus importante que ce que je ne connais pas.

Vous me parlez de la répartition des billets, Madame BADAT-KARAM. Les Jeux, c'est dans un an. J'ai les éléments que je vous donne à date et l'orientation que l'on a souhaité leur donner. Vous pouvez ne pas être d'accord. Je vous ai parlé, à la 7e Commission, de la répartition d'un certain nombre de billets par mairie d'arrondissement, en fonction du nombre d'habitants. Vous venez me dire ici qu'on ne le fait pas. Vous tendez à essayer de démontrer l'inverse de ce que nous faisons. On pourrait croire que cela relève d'un petit jeu politique. Ce n'est honnêtement pas à la hauteur de l'élue que vous êtes, ni de l'événement qui nous réunit.

Merci, Monsieur RAIFAUD, d'avoir souligné la pertinence de ce projet de délibération SG 46, avec le léger décalage que vous avez souligné de 17.000 euros. Il était lié à la capacité d'inclure un peu plus de projets, donc à assumer un certain décalage qui était choisi en co-financement par la Ville et non par d'autres structures.

Sur la SOLIDEO, puisque vous vous interrogiez sur un décalage de trésorerie, ce sont des conventions établies avec une répartition qui diffère d'une année à l'autre. C'est pourquoi il y a parfois des décalages. L'engagement de financement initial de la SOLIDEO est maintenu. Le versement n'est pas égal chaque année, jusqu'à la disparition de la SOLIDEO et la livraison des équipements sportifs.

Je préfère ne pas rentrer dans les polémiques qui ont été soulevées. On a l'occasion d'en parler. On a des cadres qui existent pour cela. Si l'on utilise à chaque fois une tribune qui n'a rien à voir avec les projets de délibération pour essayer de faire passer des messages à des fins politiques, qui ne relèvent pas, à mon avis, de la qualité du Conseil de Paris…

Je vous le redis : nous organisons les Jeux. C'est un projet ambitieux. Je le fais avec toute la transparence qu'il m'est possible de faire. Je vous transmets, je l'ai encore fait en 7e Commission, avec les adjoints d'arrondissement la semaine passée, les éléments que nous avons décidés. Je les partage avec les mairies d'arrondissement, comme nous l'avons fait pour le relais de la flamme, les relayeurs, les festivités, la billetterie. Pour tous les autres sujets qui vont encore nous animer, j'aimerais, Madame BADAT-KARAM, une meilleure coopération de votre part et que l'on essaie d'avoir une manière de travailler un peu plus constructive. Franchement, donner cette image à chaque Conseil de Paris, de questionnements où l'on ressasse toujours les mêmes choses, même quand vous avez les réponses, c'est un peu épuisant. Je sais que vous aurez l'intelligence d'évoluer un jour.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Demande de vote dissocié, il est de droit.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 39 est adopté également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 46 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 46).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions d'exercice des missions des volontaires de la Ville de Paris au cours des J.O.P. 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 24 est relatif aux conditions d'exercice des missions des volontaires de la Ville de Paris au cours des J.O.P. 2024.

La parole est à Farida KERBOUA pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au cours des Jeux olympiques et paralympiques, 45.000 volontaires seront mobilisés par le COJOP et 5.300 par la Ville elle-même. Leurs actions seront toutes aussi polyvalentes qu'indispensables au bon déroulement de la compétition, avec accueil, information, orientation, prévention, fluidification, assistance des visiteurs comme des sportifs, installation et distribution d'équipements.

Seulement, depuis quelques mois, le sujet fait couler de l'encre. Je pense notamment aux conditions d'exercice des missions des 45.000 volontaires engagés par le COJOP, avec des journées de 8 heures, des semaines de 6 jours, un seul repas offert par jour, un seul ticket de métro. Un peu raide pour du bénévolat... Beaucoup d'entre eux sont des jeunes souhaitant participer au rêve des Jeux et profiter, au passage, de l'émotion collective. Le sort qui leur est réservé interpelle. Rappelons que, cet été est une période d'examen des candidatures des 5.300 futurs volontaires de la Ville de Paris. Ceux-ci seront mobilisés sur tout le territoire aux abords des sites de compétition, dans les zones de festivités et de tourisme.

Ce vœu demande à l'Exécutif la plus grande transparence au sujet des conditions d'exercice de leurs missions et la garantie d'un bénévolat décent, prévoyant moins de 8 heures de mobilisation par jour, deux titres de transport par jour aux frais de la collectivité, un repas et un en-cas par jour, des boissons rafraîchissantes à disposition tout au long de la journée, des avantages quant à l'accès aux sites des festivités ; en bref, le minimum que nous devons à notre jeunesse volontaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame KERBOUA. C'est l'occasion, avec ce vœu, de réaffirmer notre vigilance pour mener à bien les missions des 5.300 volontaires de la Ville mobilisés à l'occasion des Jeux. L'occasion aussi de dire que le volontariat demandé pendant les Jeux a trouvé un écho extrêmement favorable. Je rappelle que, pour les 5.300 places dont nous avons besoin, nous avons eu 150.000 demandes, qui sont en cours d'analyse. J'y reviendrai. A l'échelle du comité d'organisation et de la Ville de Paris, c'est un besoin d'environ 50.000 volontaires. On a eu plus de 300.000 demandes cumulées. Il faut quand même souligner et se féliciter de l'enthousiasme que cela procure.

Vous avez tout à fait raison, il faut évidemment accompagner, encadrer le volontariat et ces missions de volontariat, telles qu'elles vont être mises en place par les Jeux olympiques et paralympiques. Je le redis, ces volontaires, c'est aussi le gage d'une bonne réussite et d'une bonne expérience des visiteurs, notamment ceux de la Ville de Paris, puisqu'ils guideront l'ensemble des visiteurs dans l'espace public parisien, avec des missions d'accueil, d'information et d'orientation, aux abords des gares, des sites de compétition, de festivités et autres.

Nous avons mis pour cela une Charte du volontaire olympique et paralympique de la Ville de Paris pour valoriser cet engagement, qu'il soit un plus dans le parcours et l'expérience de tous ceux qui auront l'opportunité d'y participer. Ce sera une expérience unique pour tous ces gens.

Je suis plutôt en accord avec votre vœu. Malheureusement, il y a deux ou trois points qui m'empêchent d'y émettre un avis favorable. Au vu des éléments que je vous donne, j'espère que vous pourrez le retirer.

Vous demandez une mobilisation de moins de 8 heures par jour. Ce sera le cas, puisque, en moyenne, on sera sur 6 heures de mobilisation. Néanmoins, ce sera une moyenne, parce que, notamment lors des cérémonies d'ouverture, on va demander une présence un peu plus large, compte tenu de la dimension exceptionnelle. Les discussions sur les titres de transport sont encore en cours avec la R.A.T.P. On ne peut pas encore s'engager sur le nombre. Quant à l'avantage de l'accès aux sites de festivités, je ne comprends pas très bien cet attendu, puisque les sites de festivités seront pour partie animés par des volontaires, gratuits et ouverts à tous.

Au vu de ces éléments, j'espère que vous pourrez comprendre que cette charte des volontaires les protège au maximum. Quand je parle de 6 heures par jour, cela inclut des périodes de repos. Il y aura une dotation vestimentaire…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - … la prise en charge des trajets et - je termine - des lieux réservés, un accès à la restauration et aux rafraîchissements. Les conditions sont réunies. Il me semble que ce que vous demandez comme attendus, je ne peux pas tous les accepter. Je vous demande de les retirer, sinon je suis obligé d'émettre un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair. Merci.

Je vous ai laissé un peu plus de temps, puisque vous étiez dans un travail de persuasion à l'égard de notre collègue Farida KERBOUA.

Avez-vous été convaincue au point de retirer votre vœu ?

Mme Farida KERBOUA. - Je remercie pour toutes ces explications, mais je maintiens le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Merci beaucoup. C'est un avis défavorable.

Avant de le mettre au vote, je vais donner la parole à Sylvain RAIFAUD pour une explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est toujours un plaisir d'entendre la droite se soucier des conditions sociales, des conditions de travail. C'est vraiment appréciable d'avoir cette discussion avec vous. On n'est pas habitué, je dois le dire. Demander des tickets de métro, des boissons fraîches pour les volontaires de Paris, c'est vraiment une bonne idée.

Nous sommes plutôt perturbés par l'idée de ce travail gratuit, parce que c'est cela, les volontaires des Jeux olympiques. C'est cela, la dérive possible sur laquelle on alerte, c'est d'avoir du travail gratuit. Du travail gratuit avec un ticket de métro et une boisson fraîche, cela reste du travail gratuit. C'est cela la difficulté que l'on a et l'on alerte sur cette question. Nous voterons donc contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Levez vos mains, s'il vous plaît. Merci.

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 24 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au risque de sabotage des missions des volontaires de la Ville au cours des J.O.P. 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 25 relatif aux risques de sabotage des missions des volontaires de la Ville de Paris au cours des J.O.P. 2024.

La parole est à nouveau à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, toujours au sujet des volontaires mobilisés au cours des Jeux, nous souhaitons attirer votre attention sur la menace d'opérations de sabotage à l'intérieur même du réseau de bénévoles.

Nous, comme les Parisiens, sommes inquiets des déclarations dans la presse d'individus factieux, qui dénoncent une entreprise antisociale et envisagent de se porter faux volontaires pour entraver l'événement, qu'ils jugent nocif pour la planète et les habitants des quartiers populaires, ce qui est inacceptable. Ce chantage doit impliquer, de la part des instances organisatrices de la compétition, la plus grande vigilance et, s'il le faut, la plus grande fermeté. La Ville de Paris est tout aussi concernée par ce risque que le COJOP. Ce dernier a rapidement réagi, en expliquant que les volontaires accrédités feront l'objet d'une enquête administrative préalable pour éviter tout risque de sabotage.

Qu'en est-il de la Ville et de ses 5.300 volontaires ? Nous vous demandons de lever l'ambiguïté et d'affirmer publiquement la condamnation de tout acte politique susceptible de perturber le bon déroulement de la compétition et la tranquillité de ses zones de festivités. Nous souhaitons également une communication avant septembre 2023 du détail des mesures de prévention contre toute opération de sabotage de la compétition parmi les 5.300 volontaires mobilisés par la Ville.

Face à ces actes factieux, dont notre jeunesse serait la première victime, notre réponse doit être ferme. Tel est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame KERBOUA, de nous alerter sur un sujet qui nous mobilise déjà et des alertes qui ont été identifiées et faites.

Peut-être revenir sur ce qu'a dit M. RAIFAUD. Pardon, j'entends que l'on puisse avoir des interrogations et tout cela, mais les missions des volontaires ont été énoncées, elles ont été posées dans le cadre des candidatures. Les gens viennent en sachant la mission qu'ils vont remplir. On ne les force pas, puisque c'est la mission du volontariat. Il faut donc faire attention quand on emploie des mots. On ne force personne à le faire. Je vous ai donné les chiffres, je ne vais pas les répéter. Le succès de cette mission montre bien que c'est une manière différente de vivre les Jeux. Vous pouvez ne pas la partager. Il faut faire attention au vocabulaire que l'on emploie.

Sur le risque de sabotage, tel est l'intitulé du vœu n° 25, je crois que nous savons qu'il y a des possibilités d'interaction, d'ailleurs pas uniquement au sein des volontaires, mais aussi parmi les volontaires. Je ne vois pas à quelle ambiguïté vous faites allusion, dans la mesure où, en tant que Ville hôte et partie prenante de l'organisation, on souhaite évidemment qu'il n'y ait pas de sabotage, que ce soit dans les volontaires ou dans toute autre manière de s'exprimer, et que l'événement se déroule correctement. Evidemment, il n'y a aucune ambiguïté. Nous avons toujours affirmé publiquement que nous ferons tout pour que les Jeux se déroulent dans les meilleures conditions et, donc, qu'ils ne soient pas sabotés.

Peut-être vous redire ce que j'ai déjà dit dans plusieurs cadres, j'en ai parlé précédemment, nous avons déjà communiqué sur les mesures de prévention contre les opérations de sabotage. J'ai déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises dans cette enceinte que l'ensemble des candidats, les 300.000 candidats au programme des volontaires du COJOP, du Comité d'organisation et de la Ville, va être soumis à des enquêtes administratives. Ils ont dû répondre à un très long questionnaire pour connaître leurs motivations, pour savoir vers quelles missions ils souhaitaient être dirigés, s'ils voulaient plutôt s'orienter vers des missions qui se trouvent sur les sites de compétition ou dans les zones d'approche, tout un engagement déjà important pour pouvoir déposer son dossier. Ils seront évidemment soumis à une enquête administrative.

Etant donné ces points, là aussi…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - … le vœu n'a plus grand intérêt. Je vous demande donc de le retirer, sinon j'y émettrais un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu, j'imagine.

Mme Farida KERBOUA. - Merci. Oui, je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Merci.

Explication de vote du groupe "Les Ecologistes", la parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Le seul point positif de ce vœu, c'est que, visiblement, le groupe Changer Paris s'est mis à la lecture assidue de "L'Humanité". Bravo ! N'oubliez pas de vous abonner.

Pour le reste, c'est une proposition qui oublie ce que sont les droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, la liberté de conscience, y compris la liberté d'organisation politique. Ce qui est par ailleurs assez grave, c'est que vous confondez le sabotage avec l'acte politique. C'est ce que vous écrivez dans vos attendus. Je vous prends un seul exemple : s'il y avait une banderole géante, durant les Jeux olympiques et paralympiques, dénonçant des entraves ou des atteintes aux droits humains, seriez-vous contre parce que vous considéreriez que cela nuit à l'image des J.O.P. ou de ses recettes publicitaires ? Si oui, cela m'apparaîtrait comme étant assez inquiétant.

De la même manière, vous faites preuve une nouvelle fois de vos fantasmes de société sécuritaire et de surveillance. Vous voulez chercher la "cinquième colonne" parmi les volontaires des J.O.P., en vous adonnant à un jeu de questionnement sur leurs orientations politiques ou leurs motivations. Si vous êtes véritablement à la recherche d'un cadre permettant d'assurer à la fois les droits fondamentaux des personnes engagées et celui de l'organisation, il y a quelque chose de formidable qui existe à cette fin, cela s'appelle le droit du travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 25, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 25 est rejeté.

Nous examinons le vœu n° 26 relatif au…

Très bien. Vous n'êtes pas d'accord, mais on l'avait deviné.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de bassins aquatiques mobiles sur le territoire parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 26 relatif au déploiement de bassins aquatiques mobiles sur le territoire parisien.

La parole est à Samia BADAT-KARAM pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je vais présenter mon vœu. J'espère avoir une réponse peut-être un peu moins agressive la prochaine fois.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à de nombreuses reprises, devrais-je dire à chaque Conseil, notre groupe interpelle cette Assemblée sur le manque criant d'équipements sportifs sur notre territoire. Ce n'est pas une agression, c'est un fait. Les piscines sont sans doute l'exemple le plus marquant. La superficie totale de bassins à Paris correspond à un peu plus de 85 mètres carrés pour 10.000 habitants. C'est bien en dessous de l'objectif fixé par votre plan "Nager à Paris". C'est 2 fois moins que le taux d'équipements franciliens compris entre 165 et 175 mètres carrés pour 10.000 habitants. La situation est donc critique, d'autant que, en 15 ans, la fréquentation des piscines parisiennes a bondi de près de 50 %. Je pense particulièrement à nos publics scolaires, les premiers à pâtir de cette situation. Un tiers des enfants parisiens ne savent pas nager à l'entrée en 6e.

Depuis maintenant 3 ans, il est possible de recourir à l'achat et à l'installation de structures de natation mobiles, appelées bassins temporaires d'apprentissage. Non seulement leur installation est possible sur tout type d'infrastructure, intérieure comme extérieure, mais surtout leur superficie peut atteindre 200 mètres carrés et, donc, répondre à la demande de publics scolaires, comme du grand public parisien. L'acquisition de ces structures éphémères - ou non - est simple, notamment grâce à un partenariat avec la Ligue Ile-de-France de natation et la Fédération française de natation, 25.000 euros de frais d'installation ; le reste, l'entretien classique et la surveillance des bassins.

Qu'attend donc la Ville de Paris ? La Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine se sont déjà lancés dans l'aventure, ayant rapidement compris qu'il s'agissait d'une solution concrète pour pallier le manque d'infrastructures aquatiques sur un territoire dense. A titre d'exemple, l'école élémentaire Jean-Jaurès de Dugny accueillera un bassin éphémère cet été. Il est grand temps que Paris prenne toute sa part dans ce dispositif. Notre vœu demande donc l'initiation d'une démarche similaire "via" l'étude de l'ensemble des possibilités d'installation de bassins mobiles sur le territoire parisien, ainsi que la planification de leur déploiement au cours des prochains mois.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup.

Quand vous utilisez un ton agréable, je n'ai aucune raison de ne pas l'être. Mes réponses ne sont pas agressives. Elles collent souvent au ton de vos interventions précédentes. Je m'adapte, on va dire. En aucun cas ce n'est agressif. Je suis parfois un peu excédé, mais on apprend à travailler ensemble, depuis le temps, Madame BADAT-KARAM.

Merci de poser ce vœu, qui n'est pas inintéressant, dans la mesure où il s'appuie sur la nécessité de trouver de nouveaux espaces. Vous comparez Paris à d'autres départements limitrophes. Malheureusement, on n'a pas souvent les mêmes opportunités. Vous nous parlez du sujet du déploiement de bassins éphémères, notamment dans les équipements scolaires. Cela nécessite des études importantes et une volonté des chefs d'établissement d'ouvrir leurs équipements hors des périodes scolaires. On essaie de le faire pour d'autres structures un peu moins lourdes et pour profiter déjà des équipements sportifs qui pourraient bénéficier en dehors des créneaux scolaires, dans les établissements scolaires et académiques de la Ville de Paris. C'est un sujet assez complexe. On y arrive assez peu, parce qu'il faut d'abord une volonté des chefs de bassin. Ensuite, il faut faire des études.

Ensuite, le coût dont vous parlez, dont une partie est prise en charge par le Plan d'aisance aquatique, je crois que c'est son nom, et les bassins qu'il est permis de financer, est bien supérieur à 25.000 euros et répond à une problématique notamment l'été. Si j'en reviens au projet de délibération précédent, nous déployons 7 bassins estivaux. Nous devons principalement faire face à un problème, c'est le manque d'encadrants pour ouvrir l'ensemble des structures éphémères et maintenir nos piscines ouvertes. On est déjà en grande difficulté pour avoir suffisamment de monde et permettre à l'apprentissage de la baignade, comme vous le soulignez, de se faire dans l'ensemble des piscines parisiennes. Cette année, par exemple, 40.000 élèves ont bénéficié de l'enseignement aquatique dans le cycle primaire, 70 % ont passé l'étape 5 du taux de savoir nager.

On a beaucoup plus d'équipements aquatiques…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - … que d'autres.

Pardon, je suis court.

Aujourd'hui, la possibilité d'aller dans les établissements scolaires est complexe. Ce n'est pas M. BLOCHE qui me contredira. J'entends que c'est quelque chose que l'on pourra peut-être améliorer. Aujourd'hui, faisons déjà en sorte de mieux utiliser nos piscines, qui sont nombreuses, même si certaines sont en travaux. Après, nous pourrons peut-être déployer là-dessus. En l'état, même si je partage la volonté, je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. BLOCHE ne contredit plus personne depuis longtemps. Vous verrez, c'est la voie vers la sérénité.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Mme Samia BADAT-KARAM. - C'est dommage d'être d'accord sur le fond et contre sur la forme, mais ce n'est pas grave. Oui, je maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 26 est rejeté.

2023 DJS 18 - Subventions (309.750 euros) à dix-huit associations sportives locales (dont six avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 18. Ce sont des subventions à 18 associations sportives locales, dont 6 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, tout cela étant situé dans le 18e arrondissement.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est l'occasion de saluer le travail des élus locaux, en particulier, dans le 18e arrondissement, celui de l'adjoint aux Sports, aux Jeux olympiques et paralympiques, très attaché au maillage fragile des quartiers, qui est Mams YAFFA. Mams YAFFA a une vie multiple, puisqu'il est à la fois musicien, producteur et également grand sportif. Il fut journaliste. Je voulais saluer son travail, son engagement. C'est une belle personne, qui fait un travail magnifique auprès d'Éric LEJOINDRE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La réponse est évidemment à Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Christophe GIRARD. J'adresserai les compliments, je les transmettrai aussi à Mams YAFFA, qui est mon homologue du 18e arrondissement, avec lequel on travaille très bien, qui fait un excellent travail dans sa délégation sur le Sport, mais aussi sur les Jeux olympiques et paralympiques dans le 18e arrondissement.

Je profite de mon intervention pour dire que ce projet de délibération est important, puisqu'on valide la quasi-totalité des subventions aux associations sportives du 18e, qui ont un rôle extrêmement important. On ne finance pas uniquement du sport, on finance des associations qui ont une visée sociale, éducative, culturelle, qui font de nombreuses choses dans le 18e, notamment dans les quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 18).

2023 DJS 20 - Subventions (139.400 euros) à vingt-trois associations sportives localisées (dont une CPO et neuf avenants) (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 20 : subventions à 23 associations sportives localisées, dont une CPO et 9 avenants, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Vous n'êtes pas obligée de parler, aucune contrainte.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui, c'est bon.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'agissant de cette énième subvention "paquet", on ne les compte d'ailleurs plus et cela devient coutumier d'un Conseil à l'autre, il nous apparaît difficile, voire impossible, de voter en faveur de l'association "Les Dégommeuses". Derrière son objectif louable de promotion du sport féminin, cette structure n'a d'existence que pour chanter les louanges de l'intersectionnalité. Cette démarche militante, loin de l'esprit sportif, n'est inclusive que pour les minorités. Je cite : "les personnes "trans", réfugiées, racisées sont prioritaires au moment des inscriptions".

Dès lors, vous comprendrez que la démarche sectariste est contraire à l'idée de mélange et d'universalisme que nous défendons. Le sport, selon nous, doit rassembler et non exclure. Le sport doit rassembler et non exclure une partie de la population, au motif qu'elle n'aurait pas le bon genre ou la bonne couleur de peau.

Permettez-moi de vous dire que ce genre de projet de délibération pénalise les publics que vous prétendez défendre. Bien sûr qu'il faut lutter contre les discriminations et contre l'homophobie, notamment dans le sport, mais certainement pas en excluant et en discriminant à votre tour. Je pose d'ailleurs la question, non pas à vous, là-bas, parce qu'on a compris que vous êtes pour. Je pose la question à l'Exécutif parisien…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut !

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je pose la question à l'Exécutif parisien, qui prétend appartenir à la gauche républicaine : cautionnez-vous ce type de projet qui exclut une partie des Parisiennes et des Parisiens ?

En substance, vous l'aurez compris, nous désapprouvons totalement l'esprit même de cette association. Nous vous demandons un vote disjoint de l'article 5.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'attendais à tout, sauf à cela. Je pensais que l'on allait avoir une intervention sur l'utilisation des fonds publics. J'imagine que votre collègue François-Marie DIDIER est d'accord avec cette intervention.

Vous m'avez donné tous les éléments pour soutenir encore plus "Les Dégommeuses". Je pense que cette association fait un excellent travail de terrain. C'est l'une des rares associations sportives à Paris qui traite de la

question des réfugiés, notamment des réfugiés L.G.B.T. Il n'y en a pas beaucoup à Paris. C'est une association avec laquelle on travaille, nous aussi, du côté de la Ville de Paris, pour accueillir correctement, par exemple, les athlètes afghanes. On a de nombreux sujets en cours avec "Les Dégommeuses", qui travaillent bien avec la mairie du 20e, qui s'insèrent dans la vie locale, qui travaillent avec les autres associations sportives.

Je pense qu'il ne faut pas commencer à rentrer dans des raisonnements de certaines prises de position, qui vous dérangent peut-être parfois, d'associations sportives. Si l'on rentre dans ce raisonnement, à mon avis, il y a beaucoup de subventions que je pourrais supprimer. Je connais beaucoup de présidents d'associations sportives dans le 16e arrondissement, par exemple, personnellement, qui ont milité contre le mariage pour tous, qui se sont affichés, qui ont manifesté. Ce n'est pas pour autant qu'il faut supprimer ou, en tout cas, réduire les subventions à ces associations sportives et pénaliser les adhérentes et les adhérents.

Je soutiens "Les Dégommeuses". On soutient "Les Dégommeuses". Je vous invite à voter ce projet de délibération important. Merci à toutes les associations sportives du 20e, qui font du bon travail. Je le redirai aussi à François-Marie DIDIER, qui n'est pas là.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Demande de vote dissocié sur l'article 5, c'est bien cela ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 20 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 20).

2023 DJS 95 - Indemnisation de la société "LAFON TCE" dans le cadre du chantier Suchet (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 95 : indemnisation de la société "LAFON TCE" dans le cadre du chantier Suchet, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, malgré les nombreux obstacles rencontrés depuis le vote du lauréat du budget participatif en 2017, la salle de boxe du centre sportif Suchet est sur le point de voir le jour. Cela n'aurait pas pu se faire sans les efforts conjoints de la Ville de Paris - oui, je salue Karim ZIADY, qui était présent à nos côtés ; vous voyez, le sectarisme n'est pas de notre côté - et de la mairie du 16e. Je souhaitais remercier tout particulièrement mon collègue Ali OUBAALI, adjoint au maire du 16e, sans l'acharnement duquel cette salle n'aurait pas pu voir le jour. Je ne compte pas le nombre de "mails", d'appels, de réunions interminables, de médiations parfois surréalistes entre la Ville de Paris et l'entreprise, pour enfin parvenir à une issue, la signature d'un protocole transactionnel, que nous votons aujourd'hui avec soulagement, après des mois de suspens.

La livraison de la salle de boxe devrait se faire fin juillet. Il ne restera alors plus que trois points à régler dans l'immédiat pour une ouverture au public au 1er septembre : le passage de la Commission de sécurité, la diffusion de l'A.O.T. et la signature de la convention du club résident avec l'"A.S. Passy". Nous espérons donc que, sur ces derniers points, tout se passera de manière fluide pour que ce projet, qui date de 2017, du budget participatif 2017, voie enfin le jour.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BADAT-KARAM, on a un point commun - on en a sûrement d'autres -, on n'est pas sectaire. Je travaille en bonne intelligence avec toutes les mairies d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues. On peut parfois avoir des désaccords, mais on travaille sur des projets importants.

Je remercie également la mairie du 16e sur ce sujet, qui était très compliqué. On avait un marché à prix bloqués, qui avait été lancé en 2018, qui était très compliqué. L'entreprise ne pouvait pas réaliser le chantier, puisque, comme vous le savez, avec les différents événements que l'on a connus, la guerre, l'invasion de l'Ukraine, les prix ont flambé, notamment pour les entreprises de construction. Parfois, ils ont été multipliés par 10 ou plus, ce qui rendait impossible la bonne tenue de ce chantier.

Ce que l'on fait souvent, à la Ville de Paris, on a travaillé intelligemment avec l'entreprise à un protocole d'indemnisation et pour faire en sorte que le chantier puisse se terminer dans de bonnes conditions. Je remercie la DJS, la Direction des Finances. Je remercie encore une fois la mairie du 16e. On va enfin réussir à sortir cette nouvelle salle de boxe dans le 16e arrondissement, "a priori" au mois de juillet, et je m'en félicite. On travaillera évidemment avec vous pour que la Commission de sécurité se fasse dans les temps. Pour les A.O.T., on y travaille aussi, puisque le club aura la quasi-totalité des créneaux. C'est bien normal, puisque c'est ce club qui a porté ce projet.

Pour la convention, on travaillera aussi, puisque, encore une fois, on parle d'une association qui a déjà acheté le matériel sportif. Il faut signer une convention avec cette association pour que d'autres associations, notamment de l'arrondissement, puissent l'utiliser dans de bonnes conditions. Comptez sur moi pour ce sujet. On continuera de travailler ensemble, avec Ali OUBAALI, que je salue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Karim ZIADY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 95).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Je suspendrai la séance après.

En l'occurrence, il s'agit des vœux n^{os} 27 et 27 bis relatifs à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives.

La parole est à Geoffroy BOULARD. Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'attribution des créneaux aux associations dans les équipements sportifs est toujours un exercice de haute voltige. Les créneaux légitimement accordés aux établissements scolaires pourraient cependant être optimisés. C'est l'objet du vœu que nous présentons avec les élus du groupe Changer Paris, qui - je me permets de le rappeler - a été voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement le 19 juin dernier.

Dans ce vœu, nous proposons l'étude de deux pistes d'optimisation d'utilisation de ces créneaux.

D'une part, il apparaît, que les créneaux attribués aux scolaires couvrent une plage horaire qui s'étend jusqu'à 17 heures 30. Or, les équipements sont bien souvent libérés avant cet horaire, pour permettre aux élèves de réintégrer leurs établissements avant leur horaire de sortie. Aussi, nous émettons la possibilité d'avancer les créneaux du soir attribués aux associations, durant l'année scolaire, à 17 heures au lieu de 17 heures 30.

D'autre part, les créneaux attribués aux scolaires courent jusqu'à la fin de l'année scolaire. Or, particulièrement concernant le secondaire, ces créneaux ne sont plus utilisés bien avant la fin de l'année scolaire. Les élèves n'ont bien souvent plus classe à partir de la fin du mois de juin, voire dès la mi-juin. C'est pourquoi nous demandons que la Maire de Paris et les services étudient la possibilité de réattribuer aux associations sportives les créneaux scolaires inutilisés par les établissements, notamment à la fin de l'année.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Je donne la parole à Karim ZIADY. Monsieur le Maire.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage la quasi-totalité de ce qui vient d'être dit. J'ai voté, nous avons voté favorablement ce vœu en conseil d'arrondissement, parce que c'est quelque chose que nous défendons aussi depuis le début de cette mandature, même s'il y a encore beaucoup d'améliorations à avoir et encore beaucoup d'efforts à faire en la matière.

J'avais bien précisé que l'on ferait un vœu un peu différent en Conseil de Paris, si ce vœu était amené à être redéposé, parce que la situation est particulière. Elle n'est pas forcément la même, en plus, d'un arrondissement à un autre. On a des arrondissements qui arrivent à développer des conventions et des partenariats avec certains établissements scolaires, d'autres où c'est plus compliqué.

Je vous propose de soutenir un vœu de l'Exécutif pour nous engager à interpeller le Rectorat sur la bonne utilisation des créneaux scolaires tout au long de l'année. On a un vrai sujet. On a déjà commencé à travailler et à discuter avec eux sur ce sujet, à dresser un bilan de l'utilisation des créneaux scolaires, qui sont parfois mal utilisés. Continuer à expérimenter l'attribution de créneaux scolaires en fin d'année. En effet, comme cela a très justement été rappelé, on se retrouve dans une situation où, en général, on a des équipements sportifs et scolaires à Paris qui sont vides à la fin de l'année scolaire, en tout cas en journée, que l'on pourrait beaucoup mieux utiliser et proposer, par exemple, à des associations pour organiser des stages. Puis, travailler avec toutes les mairies d'arrondissement pour identifier les équipements sportifs dans les établissements scolaires, pour ouvrir cet usage aux associations de proximité, notamment en soirée ou les week-ends. Optimiser ces "process", qui sont compliqués. On l'a redit au Rectorat et l'on continuera de travailler avec eux.

Je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Compte tenu des convergences que nous constatons, je pense que Geoffroy acceptera de retirer le vœu n° 27 du groupe Changer Paris au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, cher Patrick.

Je voulais quand même apporter un commentaire sur la proposition de l'Exécutif, vœu que nous voterons. Nous maintiendrons le nôtre, parce qu'il manque un élément dans ce qui a été présenté par Karim ZIADY, c'est-à-dire l'attribution des créneaux scolaires le soir, pendant l'année scolaire, après 17 heures. Il y a donc un élément qui restait dans notre vœu. On va le maintenir pour cet élément et l'on va voter le vœu de l'Exécutif, comme il a été présenté. Cependant, il est incomplet, selon nous.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 27 est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2023, V. 121).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris est relative "à la gestion de l'espace public".

La deuxième question est posée par le groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police et est relative "à la réalité du racisme dans l'institution policière".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris est relative "à l'ambition de la Ville de Paris en matière de politiques publiques dans les quartiers populaires afin de garantir l'égalité républicaine".

La quatrième question, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative "à la stratégie de la Ville en matière d'investissements et de financement des installations sportives".

La cinquième question, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative "à l'occupation de l'espace public parisien".

La sixième question, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative "à l'honneur de Paris".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris et concerne "l'avenir du conservatoire Rachmaninoff situé 26, quai de New York et ses relations avec la Ville de Paris".

La séance reprendra à 14 heures 30, avec les questions d'actualité.

Bon appétit. Je lève la séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous reprenons avec les questions d'actualité.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de l'espace public.

V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation de l'espace public parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question est posée par le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Le 20 juin dernier, le pont Neuf a été privatisé à l'occasion d'un défilé de mode et le quartier a été perturbé puisque, au-delà de l'organisation des défilés, se pose la question du montage et du démontage des installations.

Ces occupations du domaine public se sont multipliées dans le 7e arrondissement sur le Champ-de-Mars, le Grand Palais éphémère, laissant d'ailleurs les pelouses dans un état parfois difficile. L'espace du Trocadéro a été également concerné.

En réalité, cela entraîne des difficultés de circulation, des nuisances sonores et des problèmes de propreté. Il faut ajouter à cela la question des tournages. Si Paris peut s'enorgueillir d'accueillir la Fashion Week, ce qui est bon pour la Ville, et si Paris a la chance de pouvoir faire l'objet de plusieurs films, il n'en demeure pas moins qu'à chaque fois cela pose un certain nombre de questions.

Or, cela rapporte à la Ville et cela devrait être exceptionnel. Or, les maires d'arrondissement sont informés tardivement ou imparfaitement et nous ne savons pas en réalité quel est le coût pour la Ville de cette occupation du domaine public et combien cela lui rapporte.

J'ajoute que je m'interroge sur le cadre juridique dans lequel sont consenties ces privations du domaine public, puisque nous sommes dans une occupation temporaire, mais qui ne fait pas appel à la mise en concurrence.

Je voudrais donc savoir quelle est la politique claire de la Ville dans le domaine de l'occupation et de la privatisation du domaine public.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Une question me semble relativement similaire, donc je vais demander au groupe MoDem, Démocrates et Écologistes de poser également la question. Nous répondrons après.

Madame LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mes chers collègues, Paris capitale de la mode accueille des événements prestigieux qui mettent en valeur la créativité et l'innovation de ce secteur économique exceptionnel, événements qui participent au rayonnement international et à l'attractivité de notre Capitale. Nous ne pouvons que nous féliciter des défilés de nos grandes maisons de couture qui attirent le monde entier dans des lieux parisiens exceptionnels.

Le défilé de Louis Vuitton, organisé sur le pont Neuf le 20 juin dernier, a ému un certain nombre de membres de votre majorité, voire de votre Exécutif, puisque David BELLIARD, votre adjoint à l'espace public et au transport,

réagissait dans un "tweet" : "Le pont Neuf a été privatisé par LVMH pour un défilé, bloquant tout le quartier. Une opération d'un autre temps. L'espace public, bien commun, est bien trop précieux pour pouvoir être accaparé par quelques multinationales et une poignée d'"happy few". Émile MEUNIER a dénoncé pour sa part "un épisode 45.789 de la privatisation de l'espace public parisien par LVMH".

Alors, notre propos n'est pas de dénoncer l'occupation de l'espace public parisien par ces fleurons de notre économie française que sont LVMH ou d'autres, mais bien de nous étonner du manque de transparence des redevances perçues par la Mairie de Paris. Nous avons appris par la presse que LVMH avait versé une redevance de 180.000 euros à la Ville de Paris pour la location de l'espace public, mais aucune communication, ni vote, ni au Conseil d'arrondissement de Paris Centre, ni au Conseil de Paris, n'ont eu lieu. Ce n'est pas le seul exemple. En février 2023, la maison Yves Saint Laurent avait installé un énorme pavé noir dans les jardins du Trocadéro pour son défilé de la Fashion Week. Aucune indication sur le montant de la redevance. En revanche, là où vous avez été très transparent, c'est sur la redevance d'occupation de l'espace public à l'établissement chargé de la rénovation de la cathédrale Notre-Dame en lui réclamant 20 millions d'euros. Dernier fait en date, c'est la société Nike qui a organisé au mois d'avril dernier un "drop" place de la République sans aucune autorisation d'occupation de l'espace public de la Mairie de Paris.

Alors, Madame la Maire, tous ces éléments nous amènent à nous questionner comme élus, mais également comme citoyens de Paris, sur les règles applicables à l'occupation de l'espace public d'une manière générale à Paris. Notre question est donc très simple : pouvez-vous, Madame la Maire, nous dire précisément quelles sont les règles appliquées en matière d'occupation de l'espace public ? Pouvez-vous vous engager à nous tenir informés, nous, les élus de Paris, sur les redevances versées par les sociétés qui organisent des événements sur notre espace public ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Permettez-moi de saluer les élèves de l'école de la deuxième chance, qui sont en tribune. Merci à eux.

Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre à ces deux questions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci aux deux orateurs pour les questions qui ont été posées sur un sujet qui mérite transparence et qui, disons-le, fait l'objet d'une transparence absolument totale. D'abord parce que les règles d'occupation du domaine public sont précises. Je reviendrai sur les sujets d'occupation illégale. Ensuite parce que tout cela se fait en dialogue avec les mairies d'arrondissement systématiquement. Cela ne veut pas dire que l'on tombe d'accord à chaque fois, mais systématiquement c'est fait en transparence.

Ont été évoqués plusieurs sujets. D'abord le défilé de la maison Louis Vuitton sur le pont Neuf. On aura l'occasion d'en reparler en 5e Commission. Ce défilé et toutes les occupations de l'espace public se font sous le haut contrôle et l'accompagnement bienveillant de la Préfecture de police, qui vise à la proportionnalité des moyens déployés, les impacts qui sont liés à ce type d'événement. Cet événement avait un avantage tout à fait central, qui était de servir de "test event", comme on dit, c'est-à-dire d'élément qui permet de vérifier un peu les conditions d'organisation, notamment d'occupation d'un pont qui traditionnellement est dévolu à la circulation.

Je trouve tout de même très curieux que le groupe Changer Paris s'émeuve de cet événement, qui, je le dis, a eu des retombées spectaculaires pour la Ville de Paris, spectaculaires en termes d'emploi, en termes de dynamique, en termes économiques, en termes d'attractivité, en termes de visibilité. Une redevance est payée, comme c'est conformément la règle en la matière, ce qui me permet d'aborder les défilés de mode en général. Il y a eu 51 demandes pour des défilés en 2022, dont 17 ont été autorisés. Cela prouve qu'on les autorise de façon régulière, mais que nous ne les autorisons nullement tous. Vous le savez, c'est lié à des périodes d'un enjeu culturel et économique absolument majeur, qui est l'organisation de la Fashion Week, notamment pour les collections printemps-été, qui a lieu fin septembre, et celle des collections automne-hiver, qui se tient au mois de juin. En cumulé, cela représente environ 20 jours sur l'année. Au total, les 17 défilés ont rapporté 1,826 million d'euros à la Ville. Selon l'Institut français de la mode, c'est 1,2 milliard d'euros économiques de retombées directes par an pour Paris et 10,3 milliards d'euros à l'échelle de notre pays. Je veux bien que l'on instruise des procès sur l'intérêt de défendre l'attractivité de Paris et l'attractivité économique, mais si l'on pense que l'objectif de notre Assemblée est de faire obstacle au succès de nos champions économiques, nous n'avons pas la même vision en la matière.

Ensuite, concernant l'occupation du domaine public, il y a de très nombreux articles du C.G.C.T. qui sont concernés. Systématiquement, toute occupation commerciale doit donner lieu à redevance et y compris la simple visibilité d'une marque donne lieu à une redevance. Nous avons en 2022 délivré 1.311 autorisations d'occupation temporaire pour un montant total de redevances de 325.000 euros, avec des virgules derrière. Les redevances sont appelées lorsque les manifestations ont un caractère commercial. L'encaissement des redevances est majoritairement assuré par les Directions qui appliquent leur régime tarifaire défini par arrêté municipal. Ce sont essentiellement la DAE, la DEVE et la DJS. Nous avons en la matière différents régimes juridiques qui s'imposent. C'est le règlement local de publicité, c'est le règlement d'étalage des terrasses, c'est le règlement d'accessibilité, le

règlement des activités temporaires sur l'espace public, le Code de commerce qui limite les ventes au déballage à deux mois d'occupation sur le même emplacement, le droit de la concurrence qui impose une mise en concurrence systématique pour les occupations supérieures à quatre mois, le Code de l'urbanisme qui ne permet pas d'occupation événementielle au-delà de trois mois sauf à demander une autorisation de voirie spéciale ou une autorisation d'urbanisme. Par ailleurs, sur les sites hautement sensibles, notamment le Champ-de-Mars, nous nous sommes engagés à mettre en place des chartes spécifiques d'occupation et d'obligation notamment de restitution et de remise en état.

Si l'objectif consiste systématiquement à faire le procès de l'événementiel, qui est un moyen de faire le procès de l'Exécutif… Pardon de le dire de façon transparente, mais à dire aux organisateurs que vous êtes pour et à dire publiquement que vous êtes contre… Je prends un exemple : le Global Citizen Live. Le cabinet du Président de la République m'a appelé en me disant : "il faut autoriser cet événement". La maire du 7e arrondissement est totalement d'accord avec l'événement. Les organisateurs viennent nous voir en disant : "c'est bon, on a géré avec la maire du 7e arrondissement". Quelle surprise ! Vous envoyez un communiqué dans lequel vous condamnez le Global Citizen, ce qui ne vous a pas empêché au passage de demander des places gratuites pour vos administrés et pour une partie des agents de la mairie du 7e.

Un peu de cohérence en la matière. Nous avons une ligne de conduite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Monsieur GRÉGOIRE. Ne vous énervez pas. Écoutez ! Il n'est pas nécessaire de s'énerver. On est en train de vous expliquer les règles du jeu et de rappeler quelques vérités. Emmanuel GRÉGOIRE, vous poursuivez. Madame DATI, vous allez faire preuve de courtoisie, de respect républicain. Je crois que c'est ce que l'on attend de nous aujourd'hui.

Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - J'avais acheté des chemises. À mon grand regret, je ne peux pas les consacrer à ces marques, aussi prestigieuses soient-elles.

Nous avons une grille de lecture assez simple. Un : lorsque nous avons une demande qui relève de la défense d'un intérêt particulier de personnes morales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame DATI, vous êtes présidente de groupe. Ceci est une Assemblée dans laquelle on s'écoute, on parle quand on a à prendre la parole et on écoute les réponses. Je crois que c'est le minimum de ce que l'on peut appeler la courtoisie. Nous sommes par ailleurs dans une Assemblée où nous sommes des élus. Nous représentons la population et nous nous devons d'être exemplaires, y compris en matière d'écoute. Madame DATI, vous allez souffrir qu'il y a ici un règlement intérieur du Conseil de Paris qui dit la chose suivante : quand un orateur a la parole, seul lui a la parole et les autres personnes s'inscrivent et parlent quand elles y sont autorisées par la présidente de séance que je suis.

Monsieur GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Nous avons une grille de lecture assez simple sur les demandes d'occupation de l'espace public qui sont portées par des personnes morales, en l'occurrence des entreprises, mais c'est parfois aussi le cas d'associations. Nous faisons en sorte de faire coïncider un intérêt particulier, qui est celui de la valorisation d'une marque, avec l'intérêt général. Comment l'intérêt général peut-il être apprécié ? Celui de l'attractivité économique, du rayonnement de Paris et des retombées économiques qu'il peut y avoir. Celui aussi de la dimension festive de l'événement, à peu près tous les festivals sont financés par des sponsors qui sont des sponsors de marques, on peut le regretter, mais c'est l'économie de ces grands événements. Nous considérons qu'un intérêt particulier ne peut en aucun cas privatiser un espace public s'il n'a pas une dimension d'intérêt général qui permet d'en porter l'intérêt pour le plus grand nombre.

Je veux finir par un point très important qu'un autre orateur a évoqué et qui est absolument majeur : celui des pratiques délictueuses en matière de publicité dans l'espace public ou d'occupation du domaine public illégale. Nous avons triplé la police de l'urbanisme pour faire les contrôles. Il est hors de question que des annonceurs privés profitent d'une forme de laxisme de fait du montant des amendes qui sont dressées, notamment en cas d'occupation, mais nous portons plainte systématiquement pour les grands événements pirates organisés par des agences de "street marketing" souvent au nom de grandes marques à très grande notoriété. Nike a été citée. Nous portons plainte en particulier en lien avec la Préfecture de police lorsque la mauvaise organisation de ces événements, puisqu'ils ne sont pas déclarés, peut créer des incidents de sécurité publique. Il y en avait eu avec l'événement organisé par Nike, où il y avait eu des attroupements de jeunes et des mouvements de foule incontrôlés.

De la même façon qu'avec Colombe BROSSEL et Nicolas NORDMAN, nous luttons contre la publicité illégale et, à travers la police de l'urbanisme, nous avons renforcé les moyens d'établir des procès-verbaux permettant notamment de délivrer des astreintes administratives et le cas échéant de transmettre à la justice pour instruction par le Tribunal judiciaire.

Personne ne privatise l'espace public à Paris. Dans les cas où nous autorisons que soit exploité l'espace public à des fins d'intérêt privé, c'est parce que nous considérons que c'est au nom d'un intérêt général qui est celui du

rayonnement de notre Ville, de Paris. Je suis désolé de le dire, mais je suis très fier que le défilé Louis Vuitton du pont Neuf ait eu un écho mondial. Cela peut être une différence avec certains et c'est très bien de l'assumer, mais nous sommes très fiers qu'ils soient allés parler de Paris dans des termes si élogieux, si innovants, si précurseurs et si à l'image de la tradition d'avant-garde que nous avons notamment dans le secteur du luxe et de la mode. C'est une fierté pour Paris et je crois que les Parisiens en touchent les retombées très directes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Comme le prévoit le règlement intérieur, je redonne la parole au groupe. Monsieur SZPINER, à vous la parole, puis Madame LECOUTURIER.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - M. GRÉGOIRE n'entend que ce qu'il a envie d'entendre. Personne n'a remis en cause l'attractivité, le désir que Paris puisse faire valoir ses atouts et soit capitale de la Fashion Week. En revanche, vous ne m'avez pas répondu sur les coûts occasionnés, puisque s'il existe des recettes, il existe aussi des coûts.

Deuxièmement, je suis désolé de vous dire, Monsieur GRÉGOIRE, et je le dis avec la plus extrême courtoisie, que vous pouvez faire de grands efforts et que vous avez de gros progrès à faire dans le rapport avec les mairies d'arrondissement. Parfois, certains apprennent après que les tournages aient lieu, car vous n'avez pas évoqué les problèmes des tournages de films. Un tournage de film, c'est une cantine, c'est une occupation du domaine public, cela dure parfois pendant trois semaines. Cela pénalise les habitants. Or, je dois dire que ce que nous obtenons comme informations en tant que maires d'arrondissement est parcellaire, inégal et parfois inexistant.

Par ailleurs, vous pourriez aussi vous poser la question - je vous la soumets et la réponse n'est pas forcément immédiate : puisque les arrondissements supportent aussi une partie de ces nuisances et de ces dégagements, pourquoi ne sont-ils pas associés non plus aux recettes, puisque c'est une partie aussi des employés de nos mairies qui s'en occupent ?

Vous voyant faire l'éloge du grand capital et des défilés de mode, excusez-moi d'être vulgaire et de parler comme vous d'argent. Enfin, je dois dire que lorsque vous m'avez indiqué le nombre de tournages, leur nombre et le montant de 300.000 euros de recettes, je trouve cela très faible. Je comprends mieux certains déficits budgétaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il ne s'agissait pas des tournages.

Madame LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur GRÉGOIRE, pour vos explications. Je prends bien acte de ce que vous nous avez dit. Cependant, je n'ai toujours pas compris la transparence totale de votre intervention.

C'est très clair : nous vous demandons simplement de nous dire quand ces événements auront lieu, quelles sont les sociétés qui ont été retenues et quel est le montant des redevances qui ont été versées à la Mairie de Paris. C'est très simple. Je m'en tiendrai juste à cette demande que j'aimerais que vous preniez l'engagement de faire et de nous donner aujourd'hui.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la réalité du racisme dans l'institution policière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la question suivante, qui est la question du groupe "Les Ecologistes".

Il n'y a pas de deuxième réponse, puisqu'il y a une question, une réponse, une reprise de parole. Je pense que la réponse a été assez claire.

Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, c'est avec gravité que je m'adresse à vous après la mort de Nahel, tué le 27 juin par un policier de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, un policier ayant tué un jeune d'un tir à bout portant. Vous incarnez, Monsieur le Préfet, le paradoxe de l'institution policière. C'est en effet vers vous que nous nous tournons lorsque nous avons besoin de protection, mais vous êtes aussi celui à qui nous devons poser la question des responsabilités lorsque l'institution défaille. Or, nous avons besoin d'une police républicaine et donc de combattre le racisme qui la gangrène.

Vous étiez l'invité de BFMTV le dimanche 2 juin et la question vous a été posée en ces termes : "selon vous, y a-t-il du racisme dans la police ?" Vous avez répondu : "non, certainement pas". Je suis sidérée d'une telle réponse. Le racisme dans la police est documenté depuis des années par les scientifiques, les journalistes, les institutions de défense des droits humains, les organisations de terrain et même les lanceurs d'alertes issus eux-mêmes des forces de l'ordre. Vous opposez à ce constat un déni de réalité dangereux. Vous contredites d'ailleurs la volonté affichée par le Gouvernement de lutter contre toutes les discriminations dans l'action des forces de police. Comment lutter contre ce qui n'existe pas ? Avec de telles déclarations, vous organisez votre propre impuissance. En niant l'existence du racisme dans la police, vous signifiez aussi aux racistes que la police est le terrain de chasse dans lequel ils seront impunis. C'est ce qui permet à Alliance et à l'UNSA de publier un communiqué séditieux d'appel à la haine et à la violence.

Il y a urgence à sortir de votre défense du "statu quo" car la situation est critique. Or, les premières mesures sont à votre portée, comme le réinvestissement massif dans la formation et la pratique déontologique des techniques de sûreté en intervention. Seuls 14 % des effectifs de la Préfecture de police suivent ces formations, celles-là même où l'on apprend que jamais on ne doit mettre en joue un être humain sans la volonté de tirer.

Ce que je vous dis, Monsieur le Préfet, c'est que la mort de Nahel aurait pu et aurait dû être évitée. Vous êtes le responsable hiérarchique, vous êtes le responsable des politiques. Mes deux questions sont donc : quelles mesures administratives et à titre conservatoire ont été prises à l'encontre du policier responsable de la mort de Nahel et quelles sont les mesures que vous prévoyez de prendre pour que plus jamais le racisme dans la police ne tue ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur le Préfet de police, puis Nicolas NORDMAN.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire. Madame la Conseillère, je regrette d'avoir une deuxième fois - puisque je l'ai fait hier, je vais le refaire une deuxième fois - à mettre les points sur les "i" et à clarifier les choses. Encore une fois, le lien que vous faites entre le drame qui a touché le jeune Nahel et le racisme dans la police m'est absolument insupportable.

Je rappelle que ce fonctionnaire de police est actuellement en détention provisoire pour homicide volontaire et que ce drame est arrivé à l'issue d'un contrôle routier effectué par des fonctionnaires de police qui sont placés sous mon autorité. J'assume toutes mes responsabilités. Je vais vous le démontrer et je vous le préciserai dans quelques secondes. J'assume toutes mes responsabilités. Oui, nous faisons des contrôles routiers. Oui, nous luttons contre une certaine forme de délinquance, dont la délinquance routière. Il n'en demeure pas moins qu'un acte grave a été commis et ce fonctionnaire est actuellement - je le redis - en détention provisoire et mis en examen pour homicide volontaire. L'état de droit est donc respecté. Cet état de droit, c'est quoi ? Madame la Conseillère, ce sont d'abord des policiers et des gendarmes, parfois à Paris quand ils sont engagés au titre des gendarmes mobiles, qui sont là pour faire respecter l'ordre, pour maintenir l'ordre public avec beaucoup de professionnalisme et dans un cadre qui ne permet aucun dérapage, qu'il s'agisse de l'usage de l'arme administrative, qui est très encadré par plusieurs lois dont la loi de 2017 qui exige une proportionnalité, qui exige des conditions très précises ou encore des contrôles d'identité. Vous n'en avez pas parlé, mais vous auriez pu le faire.

Ces contrôles ne sont effectués que lorsque nous sommes confrontés à des individus dont nous avons des raisons sérieuses de penser qu'ils peuvent commettre des actes délictueux ou qu'ils vont commettre des actes délictueux. Tout cela est très encadré par un code de déontologie, très encadré par l'IGPN. N'importe qui peut saisir l'IGPN sur la plateforme. Cela donne lieu à des enquêtes administratives et nous vérifions systématiquement les allégations formulées contre les forces de l'ordre. Croyez-moi, ce n'est pas très facile pour des policiers d'être régulièrement mis en cause, d'avoir à se justifier, d'avoir à produire des rapports. Quand il y a des dérapages, quand il y a des fautes, il y a des sanctions. Elles sont administratives et elles sont parfois judiciaires, et y compris pour des propos racistes. Oui, il arrive qu'un certain nombre de policiers aient des comportements ou tiennent des propos racistes. Personne ne le nie. Ils sont simplement sanctionnés. Mais vous, vous parlez de racisme systémique. Vous avez dit que le racisme gangrénait la Police nationale, mais c'est complètement faux. Je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est complètement faux. Il existe quelques comportements déviants et ils sont sanctionnés.

Madame la Conseillère, pardon, mais c'est la deuxième fois que je suis obligé d'intervenir. J'assume toutes mes responsabilités. Je suis à la tête des 42.000 fonctionnaires et militaires de la Préfecture de police. Je vous pose moi aussi une question : votre question est-elle une façon de contribuer à l'apaisement dont notre pays a besoin en ce moment ? Est-ce une façon de contribuer à l'apaisement ? Votre question est-elle une façon de remercier l'engagement qui a été celui des policiers placés sous mon autorité pour lutter contre les violences urbaines dont notre pays a été l'objet ces derniers jours ? Est-ce que c'est une façon de les remercier ? Je n'ai pas l'impression. Je pense que vos propos sont plutôt insultants et non des propos de remerciement.

Pour ce qui me concerne, Madame la Conseillère, j'ai été invité dimanche dernier sur une grande chaîne d'information en continu et vous avez "tweeté" ce que vous venez de redire. J'ai vu votre "tweet", qui ne m'a pas fait très plaisir, vous l'imaginez. Vous m'avez accusé de nier la réalité et vous m'avez renvoyé à mes responsabilités.

Mes responsabilités, je les exerce comme Préfet de police. C'est celle d'assurer la protection des Parisiens, des Parisiennes et de l'ensemble des habitants de l'agglomération sur ma zone de compétences. Je continuerai à le faire en utilisant les mêmes moyens, les mêmes méthodes, avec le même professionnalisme et la même déontologie. Je le fais pour une chose très simple. Je le fais pour que des gens, parfois peu reconnaissants, comme vous l'êtes, puissent continuer à vivre en sécurité et finalement puissent continuer à vivre comme des femmes et des hommes libres. Alors, oui, je continuerai à assumer mes responsabilités tel que je viens de le dire et tel que je le fais au quotidien. Je suis très fier d'être à la tête des policiers, des militaires de la Brigade de sapeurs-pompiers et des agents administratifs de la Préfecture de police qui sont là pour ce faire et qui le font avec professionnalisme et rigueur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Je vais vous redonner la parole, mais permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, que le drame que traverse notre pays à partir de la mort de Nahel, qui n'aurait jamais dû être tué, avec un policier aujourd'hui mis en détention et inculpé pour homicide volontaire, ce qui a donné lieu à des émeutes dans tout le pays, avec des violences inouïes, avec des pillages, avec des attaques sur les biens et les personnes, que nous avons eu à condamner, et je le refais ici, pas plus tard qu'hier, mérite que l'on se pose sereinement et que l'on pose sereinement, à froid, les éléments d'une équation qui interroge sur l'état de notre pays, sur l'état de la promesse républicaine, ce qu'elle produit ou ne produit plus, sur le rapport de la police et de la population. Elle nous interroge et nous oblige, nous, les élus, quelle que soit la formation politique dans laquelle nous avons fait nos classes et qui fait que nous sommes aujourd'hui élus dans cette Ville. Tous les élus que nous sommes, nous devons contribuer à comprendre, apaiser et trouver des solutions. Je le dis et je le redis. Les solutions, nous ne les trouverons ni dans l'invective, ni dans l'injure, ni dans la manipulation, ni dans l'outrance des propos qui voudraient que tel ou tel soit dans des jeux et des postures qui ne nous permettront jamais de trouver des solutions. Or, vu l'état du pays, nous devons trouver des solutions.

J'appelle chacune et chacun à garder et à poser parce que chacune des visions et des analyses doivent être confrontées, étudiées, mais elles doivent se faire dans un climat de respect. Heureusement qu'il y a des analyses différentes et des points de vue différents, mais il faut qu'ils puissent s'exprimer et dans le respect. Je le dis ici, je veux... Je sais que, pour vous, le respect est quelque chose en option.

Ce que je dis ici, c'est que je veux rassurer les Parisiennes et les Parisiens sur le débat que nous poserons sans tabou pour trouver les solutions ensemble. D'ailleurs, lorsque nous avons créé la police municipale à Paris, nous avons souhaité… parce que le débat sur le rapport police-population n'est pas nouveau dans notre pays. Nous avons souhaité qu'il y ait une formation, un accompagnement de nos policiers municipaux sur tous ces sujets. Nous avons même créé un comité de déontologie pour ces policiers, qui est présidé d'ailleurs par Jacques TOUBON, ce qui nous permet d'ailleurs d'être vigilants sur les conditions d'intervention de ces policiers.

Nous n'ignorons pas l'état des discussions et de la dégradation des rapports qui peut exister aujourd'hui dans la société française, mais je le dis aussi et je le dis devant le Préfet de police : je veux remercier les policiers qui nous protègent, qui ont permis aussi d'arrêter des pilleurs, qui ont permis aussi de venir... Monsieur BOULARD, pas vous ! Pas vous ! Pas vous ! Ce n'est vraiment pas digne d'un maire d'arrondissement ! Vous voulez quoi ? Vous voulez quoi ? Un maire cherche à apaiser et non à enflammer ! Je serai ici, à la tête de cette institution, celle qui cherchera toujours le terrain pour apaiser !

Je le dis devant le Préfet de police : je veux le remercier. Monsieur BOULARD, taisez-vous. Ce que vous dites est indigne de votre fonction. Indigne ! Vous courez après l'extrême droite, mais elle va vous rattraper ! Ici, nous agirons dans le respect des lois de la République. Oui, je crois aux vertus de la police républicaine. J'ai confiance dans le rôle du Préfet de police. J'ai confiance dans la façon dont il exerce ce rôle pour trouver les solutions.

Nous serons rassembleurs pour deux, pour trois, pour cinq, pour six, mais nous le serons. Ici, personne ne courra ni derrière l'extrême gauche, ni derrière l'extrême droite. Nous serons le point d'appui et le cœur névralgique des valeurs de la République !

Merci à vous.

Madame RÉMY-LELEU, vous avez le droit, comme le permet le Conseil de Paris, de reprendre la parole.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Préfet de police, pour l'esquisse de quelques réponses. Je vous fais le crédit depuis votre arrivée de chercher à renouer le dialogue avec les élus dans le respect des fonctions de chacun et de chacune. Vous avez cité mon "tweet" de dimanche soir. J'espère que vous me faites aussi le crédit de la cohérence des positions et d'assumer de vous poser directement la question que j'avais envie de vous poser dès dimanche soir.

Vous avez évoqué la réponse que vous avez faite à mon collègue, M. Nour DURAND-RAUCHER hier, qui en effet parlait du problème de racisme dans la police. Vous avez notamment évoqué la question de la loi de 2017. Pour moi, cela interroge profondément dans quelle position nous sommes lorsque nous débattons ensemble en Conseil

de Paris entre notamment la politique du Gouvernement et ce que nous pouvons faire à l'échelle de la Ville de Paris et vous concernant de la Préfecture de police de Paris.

Vous avez parlé de l'IGPN. Vous savez très bien que nous avons des réclamations, des demandes concernant l'indépendance de l'IGPN. Vous avez parlé de la déontologie. J'aimerais vous citer trois choses pour vous dire que la position que j'adopte aujourd'hui, et qui est celle de mon groupe, de poser honnêtement sereinement la question, vise en effet à mieux protéger la police. Affronter le problème du racisme, c'est mieux protéger les policiers et les policières dans l'exercice de leur fonction et également les policiers et policières confrontés eux-mêmes et elles-mêmes au racisme au sein de la police. C'est ce que raconte le rapport sur les discriminations attribuées aux forces de l'ordre, un phénomène sous-estimé, sur le site service public, qui ne peut pas être taxé d'être d'extrême gauche. C'est le rapport commandé au Conseil d'État par les Ministres M. DARMANIN et M. DUPOND-MORETTI sur la lutte contre les discriminations sur l'action des forces de sécurité. Ce sont également les propos de la responsable, de la porte-parole du Comité des droits humains des Nations unies, qui dit qu'il est le moment pour le pays de s'attaquer sérieusement au profond problème de racisme et de discrimination parmi les forces de l'ordre. Je pense en effet que cela participe de l'apaisement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'ambition de la Ville de Paris en matière de politiques publiques dans les quartiers populaires afin de garantir l'égalité républicaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La question suivante est du groupe Communiste et Citoyen. C'est Mme Camille NAGET qui pose la question.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. La réalité, c'est que l'on vit sur une poudrière. C'est avec ces mots que Philippe RIO, maire communiste de Grigny, ville la plus pauvre de France, et pourtant élu meilleur maire du monde, évoquait le 29 juin la situation des quartiers populaires dans notre pays.

La poudrière, c'est l'abandon de ces quartiers par l'État. Le coup de feu, c'est celui du policier qui a donné la mort au jeune Nahel. Le Président MACRON, en pompier pyromane, vide la colère de toute sa substance et la dépolitise en évoquant au hasard le rôle des jeux vidéo ou en menaçant de sanctions financières les parents.

Pourtant, contrairement à ce que pourrait laisser penser la grand-messe présidentielle d'hier soir, les maires ne sont pas restés les bras croisés, spectateurs de la violence sociale grandissante subie par les habitantes et les habitants des quartiers populaires. C'était d'ailleurs Philippe RIO qui avait lancé en 2017, avec une centaine de maires de tous horizons politiques, "l'appel de Grigny", visant à interpeller l'État sur la situation de ces quartiers.

Malheureusement, le plan BORLOO issu de "l'appel de Grigny", qui préconisait d'agir sur l'éducation, sur l'emploi, sur la lutte contre les discriminations entre autres, a été balayé d'un revers de main par MACRON, qui concède aujourd'hui qu'il a été maladroit sur la question. Il a en réalité fait perdre cinq ans à notre pays. L'urgence sociale, elle, ne se balaye pas d'une petite phrase. En 2021, de nombreux maires à nouveau, là aussi, trans-partisans lançaient le Conseil national des solutions. Nous, élus locaux de Paris ou d'ailleurs, sommes confrontés à ces problématiques très concrètes. Les solutions doivent être trouvées sur le terrain avec les habitants, avec les associations et enfin avec le concours de l'État, mais pas l'inverse.

Qu'est-ce le président de la République conclut de sa rencontre avec les maires hier ? Il ose affirmer que ce n'est pas une question de moyens, mais de méthode. Comprenez que l'on dépense un "pognon de dingue" et que l'on peut faire mieux avec moins. Cependant, c'est cette rhétorique qui a mis au plus mal nos services publics, qui a accentué le désarroi et le sentiment d'abandon dans les quartiers populaires. C'est d'ailleurs présomptueux de conclure qu'il ne s'agit pas d'un problème de moyens à l'heure où les dotations des collectivités territoriales ont quasiment disparu.

Face aux violences, pour le Gouvernement et toute la droite, le retour au calme passe par la seule réponse sécuritaire. Ainsi, les quartiers populaires redeviendront un épouvantail que l'on agite de temps en temps sur un plateau télé à CNEWS ou autres.

À l'heure où nous discutons de l'évolution de la géographie prioritaire et du futur contrat de ville, la Ville de Paris doit être entendue par l'État. Madame la Maire, chère Anne-Claire BOUX, que prévoit la Ville de Paris afin de promouvoir l'égalité réelle dans les quartiers populaires ? Où en est la mise en œuvre du rapport que vous avez co-porté avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je donne la parole pour vous répondre à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Depuis une semaine, notre pays est en deuil et en colère. En deuil depuis la mort du jeune Nahel et cette vidéo choquante qui montre un policier tirer à bout portant. Mes pensées vont à sa famille, à ses proches. La justice a été saisie et devra répondre à la demande de vérité et de justice. En colère car le décès du jeune Nahel n'est pas une

histoire isolée. Je pense à Alhoussein le 14 juin dernier à Angoulême. Je pense à ces témoignages : Michel ZECLER, Théo, ces jeunes du 12e. Ces faits ont donné lieu à des condamnations de policiers. La liste est longue.

Monsieur le Préfet, nous devons travailler dans l'apaisement pour s'attaquer à ce problème de racisme dans la police dans le respect des policiers et des policières, qui, pour une grande partie, font leur travail de façon exemplaire. Cependant, on ne peut pas nier la justice, qui a condamné l'État pour des contrôles d'identité discriminatoires à la gare du Nord. On ne peut pas nier le rappel à l'ordre de l'ONU, qui demande, comme ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU l'a dit, de s'attaquer aux problèmes de racisme et de discrimination raciale dans la police. Nous en sortirons tous grandis.

En effet, rien ne justifie la violence, mais nous devons comprendre les raisons de cette colère car les mêmes causes produiront les mêmes effets. Cette situation n'est pas sans rappeler les événements de 2005 suite à la mort de Zyed et Bouna. L'ensemble des acteurs, à cette époque, et vous l'avez rappelé, chère Camille NAGET, s'étaient mobilisés autour de "l'appel de Grigny".

INTERVENANT. - On s'en fout !

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - On s'en fout ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, juste un instant. Il y en a qui s'en foutent ici ? Il y en a qui s'en foutent ici ? Il y en a qui s'en foutent ici ? Si vous vous en foutez, vous pouvez aller ailleurs !

Poursuivez, Anne-Claire BOUX.

Je signale, pour ceux qui n'ont pas entendu, que c'est Mme DAUVERGNE[1], élue du 7e arrondissement, qui vient de dire : "On s'en fout !" On ne s'en fout pas ! Nous, on ne s'en fout pas !

Madame Anne-Claire BOUX, vous avez la parole.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci.

J'ose espérer encore que, pour cette aile droite, chaque vie compte tout de même.

À l'époque, l'ensemble des acteurs de la "politique de la ville" s'étaient réunis autour de "l'appel de Grigny", avaient construit des solutions. Cela avait donné lieu au rapport BORLOO. Et puis rien. Le Président a enterré ce travail et n'a jamais mis en œuvre ces propositions. Peut-on s'étonner aujourd'hui de la situation ? Si la situation a tout de même tenu ces dernières années, c'est grâce à l'action des associations de proximité, des élus locaux qui se démènent pour apporter des réponses avec des bouts de ficelle. Je tiens à saluer tous ces maires, tous ces acteurs engagés sur le terrain, mobilisés jour et nuit pour appeler au calme.

À Paris, nous regardons la réalité en face. C'est pour cela que nous avons porté avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL une mission sur la promesse républicaine pour une égalité réelle. Je remercie la Maire de Paris de nous avoir accordé sa confiance pour porter cette mission, qui a donné lieu à 52 mesures qui sont en train d'être mises en œuvre sur la police municipale, avec mon collègue Nicolas NORDMAN : le comité de déontologie, présidé par Jacques TOUBON, pour pouvoir accompagner la police municipale ; la mise en place d'un contact spécifique qui permet aux usagers de signaler des manquements de policiers ou de policières qui pourraient avoir lieu, sachant que chaque personne est reçue suite à ces signalements ; une enquête police-population qui sera lancée à l'automne.

Nous continuons à travailler sur le terrain avec les jeunes pour mener des actions sur le rapport police-population. Sur la partie racisme, il existe déjà un plan égalité de la Ville, mais nous allons mettre en place un plan dédié de lutte contre le racisme. Nous avons travaillé aussi avec Antoine GUILLOU pour développer un partenariat avec "La Cordée" pour plus de diversité dans les postes de direction de la Ville. Nous mettons en place des recrutements par C.V. anonymes pour certains postes de la Ville. Cette colère, c'est aussi une colère sociale. Avec

[1] Mme DAUVERGNE précise que son interjection ne concernait pas l'intervention de Mme Anne-Claire BOUX, adjointe à la Maire, relative à l'ambition de la Ville de Paris en matière de politiques publiques dans les quartiers populaires, mais répondait à des propos tenus en aparté par un autre adjoint à la Maire.

50 maires, dont la Maire de Paris, nous avions interpellé il y a un mois le Président de la République dans une tribune alertant sur l'urgence sociale à bas bruit dans les quartiers, mais cette interpellation est restée sans réponse.

J'entends en ce moment la petite musique qui voudrait que l'on mette des milliards dans les quartiers populaires, dans la politique de la ville, mais il faut avoir en tête ce chiffre : 1 % du budget de l'État, alors que 8 % des Françaises et des Français vivent dans les quartiers "politique de la ville". Avec les collectivités, nous sommes bien seuls sur le terrain. Pour autant, nous continuons, chère Camille. Vous le savez, nous avons dédié 25 % du budget d'investissement pour les quartiers populaires parisiens alors qu'ils ne représentent que 17 % de la population. Nous continuons à construire des logements sociaux pour atteindre le chiffre de 25 % alors qu'ils ne représentaient en 2001 que 13 %. Cinq projets de renouvellement urbain en cours, avec les maires d'arrondissement que je salue sur les territoires du 18e, du 19e, du 20e et du 13e arrondissement. Le doublement en deux ans des parcours de lutte contre le décrochage scolaire.

Dans ce contexte, nous espérons et nous comptons sur l'État pour ne pas réduire la géographie prioritaire à Paris dans le cadre du futur contrat de ville. Parce que l'égalité est un combat de chaque jour, je vous annonce que nous présenterons dans les prochains mois un plan pour les quartiers populaires, qui sera construit avec les habitantes et les habitants car ce sont eux qui peuvent le mieux répondre aux enjeux de leur quotidien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, chère Anne-Claire BOUX.

D'abord, je vous invite les uns et les autres à relire et à voir ce rapport qui avait été rédigé par Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne-Claire BOUX sur la promesse républicaine et des mesures très concrètes que nous sommes en train de décliner, comme vient de le dire Anne-Claire, dans l'ensemble de nos quartiers.

Permettez-moi de remercier aussi les élus, les élus d'arrondissement, les maires d'arrondissement, mes adjoints, dont Anne-Claire BOUX, qui ont passé leurs soirées, leurs nuits dans les quartiers populaires pour essayer de calmer la colère. Je vous dis un immense merci parce que vous avez réussi aussi, sans doute, à faire baisser la tension là où d'autres essayaient d'allumer encore un peu plus le feu. Merci à vous.

Je donne la parole à Mme NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Heureusement, non, pour une bonne partie de notre hémicycle, on ne s'en fout pas des habitants et des habitantes des quartiers populaires. Heureusement, et je le souligne, il y a quand même des maires dans votre camp politique qui ne s'en foutent pas non plus des habitants des quartiers populaires. Fort heureusement !

En effet, il est important de pouvoir retisser le lien social, de pouvoir continuer à accompagner les associations qui font un travail exemplaire, continuer de porter des politiques sociales ambitieuses dans ces quartiers. C'est comme cela que l'on luttera contre la violence. Des peines de prison ont été prononcées. Elles sont absolument démesurées. Ce n'est pas en stigmatisant. Ce n'est pas en essayant de jeter l'opprobre sur toute une partie de la population. Par exemple, le soutien à la parentalité, qui est une partie de la politique de la Ville, c'est très important. Chacun et chacune ici, quel que soit son bord politique, que l'on soit l'enfant de M. ou Mme X aux Orgues de Flandre, que l'on soit l'enfant de M. ZEMMOUR, de Mme MORANO ou de M. DUPOND-MORETTI, tout le monde peut faire un pas de côté et tout le monde mérite le même soutien.

Il est important aussi de travailler, de continuer à travailler au rapport police-population pour corriger les injustices qui existent aujourd'hui dans ces rapports, qui ne sont pas des rapports d'égalité. Il faut continuer à travailler dans cette direction.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie de la Ville en matière d'investissements et de financement des installations sportives.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question posée par M. le Président du groupe "Indépendants et Progressistes".

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues. L'avenir du Parc des Princes est un enjeu important pour la Ville de Paris, avec de fortes dimensions sportives, financières et politiques.

Dans quelques semaines, nous verrons comment les choses évolueront, mais nous avons le sentiment que ce dossier ne fait pas l'objet, jusqu'à ce stade, de débats sereins et surtout de nature à garantir les intérêts des Parisiennes et des Parisiens.

Il semble que le dialogue soit totalement rompu entre le club et la Ville et que les seuls échanges qui persistent se font par voie de presse. Cette rupture du dialogue risque de conduire les acteurs à des options extrêmes, comme la perspective d'un départ du P.S.G. vers une autre enceinte telle que le Stade de France.

Dans ce contexte, pouvez-vous, Madame la Maire, nous faire un état des discussions actuellement menées avec le P.S.G. sur l'avenir du Parc ? Que fait la Ville pour éviter la rupture des discussions et un départ du P.S.G. vers une autre enceinte telle que le Stade de France ? Le P.S.G. a en effet annoncé candidater à son rachat. Quelles sont les options envisageables pour répondre aux attentes des deux parties ? Si le P.S.G. venait à racheter le Stade de France, aurait-il la possibilité de mettre fin à l'autorisation d'occupation temporaire du Parc des Princes ? Je vous rappelle qu'il restera 19 ans à courir encore en 2025. Quelle serait la destination du Parc des Princes dans ce cas ? Qui assurerait le financement de son entretien ? La Ville serait-elle tenue de rembourser le P.S.G. pour les investissements qu'il a consentis au sein du Parc ?

La presse s'est fait récemment l'écho, dans le cadre des appels d'offres lancés par l'État pour assurer l'exploitation du Stade de France à compter de l'été 2025, d'une nouvelle candidature portée par la société anonyme d'économie mixte du Palais Omnisports de Paris-Bercy en partenariat avec la société "GL events". Pouvez-vous, Madame la Maire, confirmer la réalité de ce projet, qui, je le crois, n'a pas fait l'objet d'une information préalable des élus de Paris ? Le Stade de France n'est pas situé sur la commune de Paris. Or, une candidature à un appel d'offres de cette nature est largement susceptible d'entraîner des dépenses importantes qui devront être supportées par le contribuable parisien. Coût de la réponse à l'appel d'offres : déjà plusieurs millions d'euros. En cas de victoire, les dépenses d'investissement pour rénover le Stade de France sont estimées à plusieurs centaines de millions d'euros. Enfin, la couverture d'éventuels déficits d'exploitation.

Pouvez-vous, Madame la Maire, nous détailler les enjeux financiers pour la Ville de Paris associés à ce projet ainsi que l'équipe mise en place pour y travailler ? Dans le cadre d'une candidature, quelle serait la répartition des rôles au sein des actionnaires de la S.E.M. dont la Ville de Paris est partie prenante ? La société d'économie mixte présente-t-elle cette candidature avec d'autres partenaires ? Lesquels ? Quels sont leurs rôles, leurs engagements respectifs pour la candidature dans un premier temps, puis dans le cadre d'une éventuelle exploitation future du Stade de France ? C'est important que les élus de Paris soient ici informés et donc, à travers nous, les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Président BOURNAZEL. Vous auriez dû intituler votre question : "quelle est la stratégie de la Ville envers le Parc des Princes ?" Cela aurait été beaucoup plus transparent et plus clair.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ou vis-à-vis du P.S.G.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Ou vis-à-vis du P.S.G. Je ne savais pas trop à quoi m'attendre comme angle et je ne suis pas déçu.

Je vais vous donner quelques éléments, ce que je connais de mon rôle d'élu et d'adjoint au sport notamment, dans des discussions que nous avons appelées collectivement, avec Emmanuel GRÉGOIRE et la Maire de Paris, à reprendre depuis plusieurs mois, mais qu'il est vraisemblablement plus difficile pour nous d'établir que d'autres… En tout cas, pour l'instant, nous n'arrivons pas à reprendre une discussion sereine, hors voie de presse. Je rappelle, s'il était encore besoin de le faire, un peu l'historique.

Dans le projet d'agrandissement du Parc des Princes que le P.S.G. souhaitait faire, nous souhaitons les accompagner. Nous pensons que passer de 47.000 à 57.000 places est nécessaire pour le modèle du développement. Nous avons travaillé depuis plus d'un an et demi sur ce projet. Ensuite, ils ont souhaité acquérir le Parc des Princes. Nous avons signifié que nous n'étions pas d'accord. Après, contre notre volonté, il y a eu un échange par voie de presse assez peu agréable, je dois le dire, et qui ne correspondait pas aux discussions que nous avions jusqu'alors.

Ensuite, vous avez évoqué le sujet du Stade de France. Il n'appartient pas à la Ville de Paris de se prononcer. Je vois, et je lis la presse comme vous, que l'État a des velléités à renouveler la concession ou peut-être à vendre le Stade de France, ce qui est aussi un sujet en soi, mais ce n'est pas le cadre de ce débat. Ce que je peux vous dire sur le Parc des Princes, c'est que nous tenons et nous continuons à tenir les engagements qui sont ceux de la collectivité, c'est-à-dire d'assurer le gros entretien et la rénovation. Cette année, nous mettrons notamment 500.000 euros dans la rénovation de la tribune d'Auteuil, qui sont nécessaires pour l'entretien du stade. La concession en cours court jusqu'en 2044 dans des termes extrêmement établis et à ce jour le club n'a pas pris contact avec nous, souhaitant faire évoluer cette convention d'occupation. Aujourd'hui, c'est donc la position que vous avez vue publiquement parce que je crois que tout a été rendu public compte tenu de l'évolution des discussions sur le sujet.

Concernant la stratégie de réponse de la concession du Stade de France, vous avez évoqué la réponse de "GL events" qui a demandé un apport en expertise à la P.E.C., le nouveau nom de la S.A.E.P.O.P.B., qui n'engage aucuns frais financiers et qui, à ce stade, comme on en est simplement au stade de l'étude et de la réponse, a manifesté la volonté de candidater et s'appuie sur l'expertise de cette compagnie. Aujourd'hui, il est prématuré de savoir s'ils iront au bout de la réponse, si le dossier sera analysé, reçu, s'il sera éventuellement lauréat, sachant que l'on ne sait pas aujourd'hui si le Stade de France bénéficiera à nouveau d'une concession ou s'il sera vendu. C'est, je le rappelle, tout de même un sujet qui doit aussi nous préoccuper. Nous avons posé clairement - et vous parlez de l'intérêt des Parisiens - la volonté de ne pas vendre le Parc des Princes. On peut se poser la question pour le Stade de France.

Voilà les éléments que je pouvais vous donner aujourd'hui. Je peux aussi vous dire, mais je crois que mon temps est déjà dépassé, que vu l'intitulé de la question je pensais que vous alliez parler de la stratégie d'investissement sur l'ensemble des installations sportives parisiennes. Elles s'élèveront à environ 650 millions d'euros sur la mandature : 327 millions d'euros qui étaient prévus initialement, plus 170 millions d'euros côté infrastructures et rénovations liées aux Jeux, plus un plan d'accélération qui a été mis en place et annoncé par la Maire autour de 150 millions d'euros, pour arriver à ce chiffre de 650 millions d'euros.

Au regard et en comparaison avec ce qui a été annoncé jusqu'à présent, mais j'espère que demain sera un jour plus ensoleillé pour le sport français, le plan national des 5.000 équipements est doté de 200 millions d'euros. Si on compare un plan national à 200 millions d'euros et un plan d'investissement, certes de la Capitale, à 650 millions d'euros sur plusieurs années, je vous l'accorde, j'espère qu'il découlera, avec les échéances sportives qui arrivent, un plan d'investissement massif et structurel de l'État, qui sera, lui, bien plus ambitieux que les 200 millions d'euros pour l'instant annoncés dans le plan des 5.000 équipements ou des 650 millions d'euros que nous portons uniquement pour Paris.

Nous avons énormément de projets. Je vous encourage à consulter cet outil, qui est l'atlas fait par l'APUR des pratiques sportives à Paris. Il récapitule toute la politique et l'ambition sportive parisienne avec 175 projets de rénovation ou de construction en cours. Je me tiens bien sûr à votre disposition pour vous donner d'autres éléments. Je le redis, et je vais terminer avec cela, et cela fait écho à nos discussions précédentes : la France a besoin d'un plan d'investissement majeur dans le sport pour assumer tout ce qui arrive, l'héritage et permettre aussi l'inclusion par le sport, qui est efficace et pour l'instant sous-investie à l'échelle nationale.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Non, il n'y a pas de discussion. On a arrêté toute discussion même par rapport à une éventualité de rachat par le P.S.G. du Parc des Princes suite à la proposition qu'il nous avait faite. Ce n'était pas une proposition ferme d'ailleurs, mais on avait laissé ouverte la discussion, qui était de racheter le Parc pour 38 millions d'euros, ce que nous avions jugé de l'ordre de la spoliation des Parisiennes et des Parisiens. À partir de là, il n'était plus question pour nous d'engager la moindre discussion.

De toute façon, il aurait fallu revenir devant le Conseil et valider tout cela s'il existait un intérêt pour les Parisiennes et les Parisiens de bénéficier d'une quelconque vente du Parc. Tout cela est terminé. Il n'y a pas de discussion. Le club suit sa stratégie de club. J'espère que nous aurons de belles victoires la saison qui vient. En tout cas, il y a de belles promesses de victoires avec les recrutements qui sont faits. Pour le reste, la Ville de Paris ne sera pas candidate, quels que soient nos partenariats, au rachat du Stade de France. Je vous rassure aussi sur ce point, Monsieur BOURNAZEL, mais je pense que vous n'aviez pas de doute. Je vous redonne la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous, je souhaite une très belle saison à notre club l'année prochaine. Si j'entends les réponses sur le P.S.G. - on aura l'occasion d'y revenir ; c'est un débat qui va se poursuivre - Madame la Maire, vous avez une réponse plus claire que l'adjoint : vous dites donc que la Ville ne sera pas candidate pour la concession du Stade de France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, c'est clair. S'il existait un doute, il n'y en a plus.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - La Ville ne sera donc pas candidate, même au travers d'une société d'économie mixte du Palais omnisports de Paris-Bercy. C'est une information importante que les Parisiennes et les Parisiens ont aujourd'hui : la Ville, à travers une société d'économie mixte, ne sera donc pas candidate à la concession du futur Stade de France. Ce propos vous engage et engage la majorité municipale. C'est une réponse importante que j'attendais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y avait pas d'intention particulière. C'est ce qui vous a été dit. Personne n'avait l'intention de candidater à cela et la réponse de Pierre RABADAN était très claire.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Nous avons la réponse.

Je voudrais juste terminer mon temps. Je voudrais simplement vous dire que dans une Ville déjà endettée, en divergence avec son célèbre club de football quant à l'avenir du Parc, il me semblait légitime de poser la question de savoir si la Ville, à travers une société d'économie mixte, allait être en compétition avec le P.S.G. pour l'avenir du Stade de France. Vous amenez la réponse. Elle est claire. Elle nous engage. Elle vous engage surtout vous, la majorité municipale, et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que l'on est beaucoup moins tordu que cela. Juste une expression comme cela : cela ne nous serait pas venu à l'idée de candidater pour acheter le Stade de France. Si cela mérite d'être dit pour éviter les fausses informations et les rumeurs, tant mieux, mais je trouve cela… Les mots me manquent pour qualifier cela. Au moins, c'est dit.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à l'honneur de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante. Monsieur le Président du groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la semaine dernière, mardi 27 juin, a eu lieu dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour "enlèvement, séquestration avec tortures et actes de barbarie, association de malfaiteurs et extorsion en bande organisée" une perquisition à la mairie du 7e arrondissement entre autres. Elle a été menée par les enquêteurs de l'Office central de lutte contre le crime organisé. Elle concerne directement notre collègue, présidente du groupe Changer Paris et ancienne Garde des Sceaux, Mme Rachida DATI. Je ne reviendrai pas sur le fond de l'affaire. Elle est visiblement complexe et opaque. Il reviendra à la justice de faire toute la lumière sur ce dossier. Chacun aura pu lire les articles de presse, "Le Monde" en particulier.

Pour notre part, nous respectons pleinement la présomption d'innocence, mais les éléments révélés sont trop graves, beaucoup trop graves pour laisser notre Assemblée indifférente dans la mesure où sont cités certains de ses membres. S'il ne nous appartient pas de dire le droit, nous avons la faculté et je dirais même, comme élus, le devoir de poser des questions et de nous inquiéter.

Face à ces accusations, Mme DATI est étrangement discrète. Pas de son, pas d'image. Nous avons, chers collègues, et je tiens à le rappeler ici, un devoir. Un devoir d'exemplarité et un devoir de transparence. C'est d'autant plus important que, en tant qu'élus de la République, notre mandat dépasse notre propre personne et engage aussi notre collectivité. Il en va donc de notre responsabilité en tant que représentants du peuple, mais il en va aussi de l'honneur de Paris.

Alors, Madame la Maire, ma question sera simple : comme première magistrate de la Ville de Paris, quelles suites comptez-vous donner à cette affaire et à cette perquisition à la mairie du 7e arrondissement par l'Office central de lutte contre le crime organisé ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Président, vous le savez, la question de la probité des élus et de la transparence de la vie publique nous tient particulièrement à cœur.

C'est un sujet fondamental dans notre engagement individuel et collectif au sein de cette Assemblée pour les Parisiennes et pour les Parisiens, mais supposons-le aussi pour le Parlement national et les citoyens français.

La Maire de Paris, chers collègues, vous le savez, a renforcé sans commune mesure les règles de déontologie qui s'imposent à tous les élus de cette Assemblée dans des travaux engagés dès 2014 et Paris est devenue la première collectivité à avoir adopté un code de déontologie unique en France fondé sur cinq valeurs : l'intérêt général, la probité, l'impartialité, l'indépendance et l'exemplarité.

Cet engagement a été approuvé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et par l'ONG "Transparency International" en 2015. Vous le savez, depuis, la Commission de déontologie continue toujours de remplir ce rôle au sein et auprès de notre Assemblée en informant les élus parisiens des risques auxquels ils peuvent être confrontés dans l'exercice de leur mandat. L'augmentation croissante du nombre de cas que la Commission de déontologie examine chaque année à la demande des élus montre d'ailleurs l'intérêt que manifestent la plupart d'entre nous pour ces questions relatives à la probité et à la prévention des conflits d'intérêts. Car si dans cette majorité nous sommes attachés à ce que l'image des élus que nous sommes soit irréprochable, force est de constater que, sur certains bancs de cette Assemblée, certains semblent se tenir très loin au-dessus des règles.

Nous sommes, en tant qu'élus de l'Exécutif, de plus en plus souvent interpellés par des Parisiennes, par des Parisiens qui s'étonnent de ces actualités. Cet effort d'exemplarité, nous ne le devons pas… Pourquoi pensez-vous

que je m'adresse à vous, Madame la Présidente ? Cet effort d'exemplarité, nous ne le devons pas uniquement car il nous est imposé, mais également par la confiance qui nous lie aux Parisiennes et aux Parisiens. Il ne s'agit pas de remettre en cause la présomption d'innocence. C'est un pilier fondamental de notre Etat de droit, mais peut-être devons-nous nous rappeler collectivement - et j'insiste sur le "collectivement" - encore une fois sur les cinq valeurs qui doivent s'imposer à tous les membres de cette Assemblée : l'intérêt général, la probité, l'impartialité, l'indépendance et l'exemplarité.

Je tiens à rappeler que la Ville de Paris et ses élus sont en droit de s'interroger sur l'attente que ces affaires constituent, les atteintes que constituent ces affaires à l'encontre de son image. La Ville de Paris est et restera à la disposition de la justice pour l'accompagner dans son travail et dans la manifestation de la vérité. En conséquence, nous n'excluons pas d'étudier que la Ville de Paris se constitue partie civile dans ces affaires. J'invite chacun à mesurer les risques qu'ils font courir à l'image de notre démocratie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Pour aller dans le sens de votre réponse et plus précisément auprès de M. le Président du groupe Paris en commun, oui, la Ville de Paris n'exclut pas d'envisager une constitution de partie civile pour l'honneur de notre Ville. Effectivement, la confiance dans les élus que nous sommes dépend aussi du rapport que nous avons avec eux, de l'information qui leur est donnée sur la façon dont nous exerçons nos mandats et la façon dont nous défendons l'intérêt général de cette Ville. Oui, j'envisage donc la constitution de partie civile de la Ville dans ces affaires qui mettent en cause la probité et qui entachent l'honneur de notre Ville.

Monsieur FÉRAUD, si vous souhaitez reprendre la parole.

Rappel au règlement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur la base de quel article, le rappel au règlement ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - L'article 9 du règlement intérieur, relatif à la police de l'Assemblée et à l'organisation des questions d'actualité, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui et donc ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - La question posée par M. FÉRAUD et vos commentaires me mettent en cause personnellement. Dans le cadre de ce rappel au règlement, cela ne concerne pas les questions d'actualité, mais je vais y répondre dans le cadre de ce rappel au règlement puisque c'est étranger aux questions d'actualité. Cela vous gêne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, je ne suis pas gênée du tout. Si vous avez des choses à dire aux Parisiens, ils seront tout ouïe, c'est sûr.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous ne m'affaiblirez pas par cette haine parce que, dans ces affaires, je ne suis que témoin et non mise en cause. Il y a des affaires où vous êtes mise en cause, la majorité. Que dites-vous de la perquisition dans votre bureau sur la tour Triangle ? Que dites-vous des auditions dans votre bureau sur les affaires d'agressions sexuelles de M. AIDENBAUM ? Que dites-vous sur le favoritisme et le recel de favoritisme pour lesquels il y a eu des saisies de documents dans vos bureaux, dans vos locaux, affaire dans laquelle vous êtes mise en cause et des tas d'autres enquêtes qui sont ouvertes aujourd'hui ? Vous êtes en cause, Monsieur MISSIKA, Monsieur GRÉGOIRE, vous-même, Madame HIDALGO. Vous êtes en cause. Vous avez été perquisitionnés et l'enquête est ouverte. Cela concerne les Parisiens.

Le reste, vous voulez jeter la suspicion. Les Parisiens vous ont répondu : 60 % sont très mécontents de votre politique. Vous en faites ce que vous voulez. C'est comme cela. Alors, répondez sur les affaires qui concernent les Parisiens. Ne ramenez pas une affaire dans laquelle je suis témoin. Vous parlez d'Etat de droit. Vous n'y comprenez rien. Vous parlez d'inculpation. Cela n'existe plus. Vous ne comprenez rien. Moi, je pense que je vais vous donner quelques cours de droit, Madame HIDALGO. Ce serait utile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mais pour ce qui est des règles de transparence…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous ne comprenez rien. Vous n'avez jamais travaillé. Vous ne comprenez rien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je m'en tiendrai à d'autres enseignants que vous, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On verra les perquisitions tour Triangle, corruption, détournement de fonds publics. Cela vous parle ? Monsieur MISSIKA, selon vos ordres et vos instructions, c'est ce qui ressort de la procédure judiciaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela va aller, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Peut-être que vous allez avoir des choses à dire. Cela concerne les Parisiens. C'est de l'argent des Parisiens qu'il s'agit, pas de tout le monde.

Monsieur FÉRAUD, après les propos racistes, on est dans autre chose.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Tout le monde a compris que, avec vous, la meilleure défense, c'est l'attaque, mais toujours est-il que, suite à la perquisition qui a eu lieu en mairie du 7e arrondissement et conduite notamment par l'Office central du banditisme et du crime organisé, la Ville de Paris envisage sérieusement de se constituer partie civile pour avoir non seulement accès au dossier, mais pour pouvoir défendre aussi l'honneur des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Nous passons à M. Rémi FÉRAUD, qui a la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire. En effet, c'est le règlement. Mme DATI n'a pas l'air très sereine, mais elle ne nous a apporté aucune information, c'est son droit, et a parlé de tout autre chose. Cela n'avait rien à voir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Écoutez, Monsieur SZPINER. Il vous donne de bons conseils.

M. Rémi FÉRAUD. - Je voudrais rappeler simplement que lorsqu'une mairie d'arrondissement est perquisitionnée par l'Office central de lutte contre le crime organisé pour les motifs qui ont été évoqués par les enquêteurs eux-mêmes, aucun élu de notre Assemblée ne doit rester indifférent. Notre Ville est concernée. Son honneur est concerné. Je vous remercie, Madame la Maire, de votre réponse de constitution possible de partie civile.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

À quel titre, Monsieur le Maire du 16e arrondissement ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Au titre tout simplement que M. FÉRAUD, qui a des indignations sélectives, me met en cause, mais il n'ose pas le faire. Je vais vous dire, Monsieur FÉRAUD, si vous étiez si soucieux de la moralité des élus et si vous lisiez le journal, pas obsédé par Rachida DATI, vous sauriez que cette perquisition a eu lieu à la mairie du 7e et dans mon cabinet d'avocat où je suis élu. Pourquoi vous ne vous en prenez pas à moi ? Pourquoi vous vous en prenez simplement à Mme DATI ? Si vous étiez soucieux de la réputation de tous les élus de Paris, vous m'auriez mis en cause, ainsi que Mme DATI. Pourtant, vous m'avez oublié, obsédé par Mme DATI. Alors, je vais vous répondre pour votre information et, je suis désolé, Madame la Maire, pour la vôtre aussi. Premièrement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SZPINER, attendez juste un instant.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Premièrement, Madame la Maire, lorsque vous parlez de perquisition de l'Office, je rappelle que ces perquisitions ont lieu sous le contrôle d'un juge d'instruction.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, Monsieur SZPINER. Nous ne sommes pas dans un prétoire ! Vous confondez la politique et le prétoire. La perquisition qui a eu lieu était dans votre cabinet d'avocat.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Nous sommes mis en cause et je réponds. Vous êtes tellement soucieux d'explications et de transparence, laissez-moi vous donner des informations ! Vous voulez la transparence ! Allons-y ! Vous voulez des informations, donc je vais vous répondre ! Vous qui ne lisez que "Libération", "Médiapart" et "Le Monde", je vous informe que la Commission de déontologie de l'Ordre des avocats a procédé à une enquête, Monsieur FÉRAUD. Vous en connaissez le résultat ? Mme DATI est aussi visée par cette enquête déontologique. Le bâtonnier de Paris et la Commission de déontologie n'ont retenu aucune faute contre nous !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous suggère de faire une conférence de presse. Ce sera beaucoup plus clair pour les Parisiennes et les Parisiens. Cela prendra moins de temps dans ce Conseil. Nous serons tout ouïe.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Vous parlez des élus. En jetant la suspicion sur des élus par les temps qui courent, vous alimentez la haine contre les élus !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, je dois vraiment vous rappeler aussi au règlement. Très bien. Merci beaucoup, Monsieur SZPINER.

Monsieur SZPINER, j'ai été un peu trop laxiste en vous laissant finalement prendre votre posture d'avocat, y compris physiquement. Personne n'a parlé de vous, donc c'est tout à votre honneur. Nous n'avons pas terminé nos questions d'actualité et je vous invite à faire une conférence de presse. Nous serons tout ouïe et nous comprendrons peut-être mieux ce qui est reproché et ce qui ne l'est pas.

VII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris sur l'avenir du conservatoire Rachmaninoff situé 26, quai de New York et ses relations avec la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Christophe GIRARD, dernière question d'actualité.

M. Christophe GIRARD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je regrette que le maire du 16e arrondissement quitte l'hémicycle, puisqu'il s'agit d'un établissement qui est dans son arrondissement.

Grâce à Platon, on dit que la musique adoucit les mœurs. Je vais tenter de vous convaincre. Paris est une ville qui n'oublie jamais son patrimoine, qui n'oublie jamais son histoire. Paris n'est jamais amnésique. Notre ville regorge de lieux subtils, souvent rares, mais toujours utiles. C'est le cas du conservatoire Rachmaninoff, quai de New York, dans le 16e arrondissement, cher Francis SZPINER, à Alma-Marceau, en bas du musée d'Art moderne du Palais de Tokyo et de Galliera, qui fut créé en 1923, connu pour ses enseignements musicaux et la diversité de ses élèves, de toutes origines. Ainsi, des élèves ukrainiennes et ukrainiens, au nombre de 20, sont actuellement accueillis. Jacques Chirac, alors Maire de Paris, sauva ce lieu historique lié au théâtre des Champs-Élysées et ses mythiques ballets russes. Aujourd'hui, une nouvelle équipe, présidée par Arnaud FRILLEY et par Stéphane GAUBERT, vice-président, a ainsi un projet de renouvellement et d'inscrire le conservatoire historique de notre ville dans une nouvelle ère.

Ainsi, pour écrire cette nouvelle page, je voudrais vous interroger sur les conditions économiques acceptables et raisonnables que la Ville pourrait en effet accorder. Si je sais que le secrétaire général adjoint de la Ville auprès de Marie VILLETTE, Olivier FRAISSEIX, est très mobilisé, créatif et agile, ainsi que la directrice des Affaires culturelles, Mme FILIPPETI, et l'adjointe à la Culture, Mme Carine ROLLAND, pouvez-vous nous indiquer ce que notre collectivité est prête à faire pour le conservatoire Rachmaninoff, qu'il puisse ainsi, à l'occasion de son centenaire, écrire une nouvelle page d'histoire de Paris pour le rayonnement de l'enseignement de la musique ?

Je voudrais, juste en conclusion, vous dédier à vous, Madame la Maire, et à vous, Monsieur le Préfet, à l'occasion du 400e anniversaire de la naissance de Blaise Pascal, un "tweet" de Blaise Pascal : "La justice sans la force est impuissante. La force sans la justice est tyrannique. Pour ce qui est juste, soit fort. Pour ce qui est fort, soit juste". La musique, me semble-t-il, peut y aider.

Merci, Monsieur le Préfet. Merci, Madame la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mais je ne donnerai pas la parole au Préfet pour nous parler de Rachmaninoff, même si je ne doute pas qu'il soit tout à fait capable de nous faire un grand développement sur le sujet.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Christophe GIRARD, de votre question d'actualité. Vous avez cité Platon. Vous avez cité Blaise Pascal. Je mobilise Nietzsche, qui disait que sans la musique la vie serait une erreur.

Merci en tout cas de me donner l'occasion de venir à la musique et surtout d'évoquer le très riche et singulier - et quand je dis "singulier", je pourrais dire "unique" - maillage d'acteurs qui fait de Paris l'une des villes les plus dotées en termes d'offre d'enseignement artistique. Ce maillage, dont nous sommes les premiers initiateurs à la Ville, est fait des établissements de la Ville de Paris. Je pense aux conservatoires municipaux, aux ateliers beaux-arts, au MPAA, autant d'établissements pour lesquels nous sommes en responsabilité à la fois bâtimentaire, mais aussi de l'ensemble des activités et modalités d'accès. Viennent s'y ajouter de nombreux autres acteurs tels que les écoles associatives, dont certaines soutenues par la Ville, ou encore d'autres établissements indépendants. C'est le cas, et vous l'évoquez, du conservatoire Serge Rachmaninoff, qui nous occupe aujourd'hui et qui accueille en ce moment pas loin de 300 élèves.

Vous l'avez dit, cher Christophe GIRARD, des discussions sont en cours depuis plusieurs mois pour trouver des conditions qui conviennent à la Ville, propriétaire des murs, autant qu'aux porteurs du projet. En lien avec Emmanuel GRÉGOIRE, que j'associe à ma réponse et que je remercie, les échanges se poursuivent afin de trouver le bail le plus adapté dans le respect, et j'insiste vraiment, des valeurs portées par la Ville de Paris.

Ce travail d'accompagnement d'acteurs culturels, nous le faisons d'ailleurs et nous en avons parlé ce matin avec d'autres comme en ce moment avec la Schola Cantorum, école fortement endommagée par l'explosion survenue fin juin rue Saint-Jacques, et qui sera accueillie temporairement par les conservatoires du 6e et du 5e arrondissement. Je les en remercie. La Ville de Paris est et restera en soutien à tous ces lieux qui contribuent à faire société.

Pour en terminer, je profite de cette fin d'année scolaire pour saluer, remercier tous les jeunes Parisiennes et Parisiens, élèves des conservatoires de la Ville, des écoles associatives, tous leurs enseignants qui contribuent avec force à la vitalité parisienne. Ils et elles participent assurément à des formes de collectif dont nous avons plus que jamais besoin. Je les en remercie à nouveau et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Carine ROLLAND.

Monsieur Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Carine ROLLAND. Maintenant, je vous encourage, forts de cette première phase d'explications, à avoir des négociations rapides et constructives avec M. FRILLEY et M. GAUBERT car, en effet, le conservatoire est sur le quai de New York. Il est face à la Tour Eiffel. Il sera aux premières loges des Jeux olympiques et paralympiques. Je crois qu'il pourra jouer un rôle extrêmement rayonnant. Maintenant, le temps est venu des décisions.

Je vous remercie d'aller dans ce sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD. Nous allons avancer sur ce très beau sujet.

Mes chers collègues, nous allons poursuivre notre Conseil. Je sonne la fin des questions d'actualité. Merci, Monsieur le Préfet. À bientôt.

2023 PEC 1 - La condition animale à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'une mutuelle municipale parisienne pour les animaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec la proposition de délibération du groupe Paris en commun sur la condition animale à Paris. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et ce débat inclura bien sûr dans les temps de parole définis la présentation des amendements. Permettez-moi d'introduire ce débat.

Mes chers collègues, les 2.800 espèces végétales et animales de la Capitale, comme les nombreux animaux domestiques des Parisiennes et des Parisiens, font partie de notre biodiversité. Vous le savez, cette diversité est fragilisée par le changement climatique qui menace la survie de certaines espèces. C'est pourquoi à Paris nous mettons tout en œuvre pour préserver les espèces et faciliter la cohabitation entre les humains, les animaux et la nature, mais aussi pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens au bien-être animal.

La proposition qui vous est présentée aujourd'hui s'inscrit dans notre ambition de faire de Paris une ville jardin, plus calme, plus verte, qui protège et qui favorise la biodiversité, qui s'adapte aussi aux évolutions des Parisiennes et des Parisiens avec leurs animaux plus nombreux.

J'aimerais tout d'abord remercier chaleureusement Rémi FÉRAUD et Roger MADEC pour l'inscription de cette proposition de délibération, remercier aussi bien sûr Christophe NAJDOVSKI pour le travail exceptionnel qu'il fait aussi en tant qu'adjoint sur la question de la condition animale, remercier la DEVE, sa directrice, Carine SALOFF-COSTE, ainsi que Sandra GUILLAUMOT, qui est responsable de la mission "Animaux en ville".

Bien sûr, nous n'avons pas attendu 2023 pour agir. En 2016, nous avions déjà choisi de proclamer la biodiversité citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. Certains nous avaient raillés. Plus qu'un symbole, c'est notre ligne politique. Remettre de la nature partout où c'est possible, protéger la nature et les animaux. En 2020, j'ai créé un portefeuille dédié à la biodiversité et à la condition animale, confié à Christophe NAJDOVSKI, dont je salue à nouveau la très grande implication. Nous avons pu adopter un Plan biodiversité 2018-2024 pour Paris avec une stratégie "Animaux en ville", votée en 2018, et une Charte pour le bien-être animal en 2021. Nous avons déployé des espaces dédiés à l'accueil et à la préservation de certaines espèces, comme les quartiers moineaux pour lesquels j'aimerais vraiment remercier la L.P.O.

Je pense aussi à l'ouverture le 27 juin dernier d'un refuge pour hérissons dans le bois de Vincennes. Autant de gestes très concrets pour protéger les espèces les unes après les autres. Nous avons ainsi multiplié les espaces de biodiversité et les espaces canins. Certains animaux sont même de retour à Paris, comme les renards. Je pense aussi aux poissons dans la Seine, dont les espèces sont passées de deux dans les années 1970 à 32 aujourd'hui. Ceux qui vont aller nager ce week-end dans la Seine en rencontreront peut-être. J'espère que ce ne seront pas des silures, mêmes s'ils ont bien sûr le droit de se développer. Nous avons mené des actions de sensibilisation auprès des Parisiennes et des Parisiens et notamment à travers la Maison Paris Nature ou encore la Ferme de Paris, qui attire toujours plus de visiteurs. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers du chemin parcouru.

J'aimerais remercier très chaleureusement toutes les associations qui y participent. Merci à la "S.P.A." pour le projet de dispensaire. Merci à "L214", qui a remis à Paris la distinction "une ville pour les animaux". Merci à "White Rabbit" et "le Graal", qui travaillent sur une réhabilitation des animaux de laboratoire. Merci à "Faune Alfort" pour leurs actions de soins et de réhabilitation de la faune sauvage. Merci à "Gamelles Pleines", qui accompagne les personnes en situation de précarité ou sans domicile fixe et qui ont un animal de compagnie. Merci aux associations locales pour leur aide précieuse dans l'accompagnement et la gestion des populations de chats errants. Je pense aussi à toutes les associations que j'ai rencontrées il y a peu au Pavillon de l'Arsenal à l'occasion de l'exposition

Paris Animal. Merci, enfin, au Muséum national d'Histoire naturelle, qui est aussi un acteur essentiel pour la biodiversité à Paris.

Nous devons aller encore plus loin pour accompagner les évolutions de la société et le regard porté sur les animaux. Ce projet qui est présenté lors de ce Conseil de Paris va nous donner les moyens d'agir sur nos deux jambes : d'un côté accueillir toujours plus d'animaux sauvages à Paris et d'un autre côté agir pour le bien-être des animaux de compagnie. Parmi les mesures déjà prises, je pense à l'ouverture d'un espace dédié aux animaux à Paris, avec notamment un dispensaire et un espace ressources pour les associations locales qui suivent les populations de chats errants, à la poursuite du travail en cours avec les professionnels de l'équitation et les structures de la condition animale, à la poursuite également du travail amorcé en lien avec les structures de soin et d'accueil et les actions de zoothérapie ou de médiation animale, à la lutte aussi contre les abandons. Pour cela, nous devons être particulièrement vigilants sur le sort des animaux pour que les Parisiennes et les Parisiens soient conscients de leurs responsabilités comme des réflexes à acquérir pour la bonne cohabitation des animaux domestiques et des animaux sauvages. À Paris, les chats et les oiseaux entre autres.

Je vous invite à vous saisir de ces questions essentielles sur la préservation de la biodiversité parisienne comme sur la bonne cohabitation des usagers des animaux dans nos parcs et nos rues. Je vous invite à lire le très bel ouvrage de Corine PELLUCHON, ses différents très beaux ouvrages, mais notamment le dernier qui s'appelle "L'Espérance", dans lequel elle précise… C'est une philosophe très intéressante qui travaille sur l'écologie, l'humanisme et les valeurs républicaines et qui pose la question de la condition animale et du rapport aux animaux comme sans doute l'élément le plus élevé de l'humanisme, qui devrait pouvoir nous animer, puisque les animaux peuvent être et sont souvent démunis et susceptibles de subir les conséquences de nos propres décisions. Je vous invite vraiment aussi à lire toutes les publications passionnantes de Corine PELLUCHON, qui s'inscrivent tout à fait dans la philosophie de ce texte, cher Roger MADEC et cher Rémi FÉRAUD.

Je donne tout de suite la parole à Roger MADEC pour le groupe Paris en commun.

M. Roger MADEC. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous parlons souvent de la minéralité de Paris ainsi que de la nécessité de végétaliser toujours davantage notre ville dans le cadre du changement climatique. En revanche, nous avons rarement eu l'occasion d'aborder aussi pleinement la question de son animalité, dans le sens où Paris regorge d'une faune diverse et variée et surtout très précieuse qu'il nous appartient aujourd'hui de préserver.

En effet, la biodiversité parisienne, ce sont 2.800 espèces végétales et animales recensées. Ce sont aussi 250.000 chats, 100.000 chiens domestiques et une kyrielle de nouveaux animaux de compagnie de tout ordre. Ce sont aussi 154 espèces d'oiseaux et plus de 34 espèces de poissons. À cela s'ajoutent tous les animaux sauvages que l'on revoit à Paris. Vous avez cité les renards, mais il y a aussi les fouines et d'autres espèces, espèces commensales ou liminaires avec qui nous partageons l'espace parisien et qui composent la part non végétale du vivant dans notre écosystème.

Ce foisonnement de vie est aussi un équilibre fragile. Nous le savons. La diversité du vivant est menacée partout par l'anthropocène et la crainte d'une nouvelle crise d'une extinction biologique massive est bien réelle. Si la survie des tigres ne se joue pas à Paris, nous aurions tort, pour autant, de négliger la faune parisienne et de ne pas préserver sa diversité, car la chaîne de notre interdépendance n'est jamais aussi forte que le plus faible de ses maillons.

Donner toute la place aux animaux, ce n'est pas se contenter de les laisser vivre dans l'indifférence bienveillante. Il faut aussi faire toute sa place au lien que nous pouvons avoir avec ces derniers, que ce soit le lien de renforcement mutuel, comme avec les animaux de compagnie domestiques, lien à préserver et à renforcer. Mais ce lien peut aussi devenir abusif lorsque nous les exploitons de manière brutale, auquel cas il faut poser une limite, ce que vous avez fait d'ailleurs en ce qui concerne les animaux de cirque à Paris, bien avant que la loi ne soit votée.

C'est pour aborder ce front, ces différentes dimensions de la place de l'animal dans notre ville que mon groupe politique Paris en commun et mon ami président, Rémi FÉRAUD, ont souhaité déposer la niche que nous examinons aujourd'hui. Ce texte s'appuie bien sûr sur tout le travail déjà engagé par la Ville sous votre impulsion, Madame la Maire, notamment une première étape sous l'égide de Pénélope KOMITÈS avec la stratégie "animal en ville" dans la dernière mandature et sur les grands axes prioritaires affirmés par Christophe NAJDOVSKI dans le cadre de sa délégation qui intègre, comme vous l'avez rappelé explicitement, pour la première fois la biodiversité et la condition animale. S'agissant du bilan, je voudrais aussi souligner le travail remarquable qui est fait dans plusieurs arrondissements. Vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse sur le 19e arrondissement, où une réserve naturelle réclamée au début de ce mandat devient réalité. Je cite la darse du fond de Rouvray, le long du parc de la Villette. Ce travail rejoint aussi une aspiration profonde et partagée par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Je sais, pour avoir moi-même pris fait et cause pour les animaux à Paris depuis longtemps, que l'ensemble des groupes ici représentés y sont sensibles, indépendamment de leur engagement politique. Ce soutien apporté par plusieurs vœux ou propositions effectuées au fil des séances… La volonté de cette niche n'est pas de les supplanter, mais de réunir leur esprit dans un texte d'ensemble cohérent et touchant tous les aspects de ces différentes perspectives. Il est

donc ouvert aux ajouts et enrichissements proposés par les uns et les autres. Je remercie les groupes politiques qui ont bien voulu déposer des amendements.

Dans ce texte, que proposons-nous ? Nous proposons tout d'abord de promouvoir et d'accompagner la relation entre les humains et les animaux à Paris, car nous sommes convaincus que c'est par ce lien que nous pourrons au mieux sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux besoins et au bien-être de l'ensemble des animaux. Pour cela, nous entendons répondre aux situations de détresse des maîtres qui n'ont pas la capacité financière de faire face aux soins vétérinaires essentiels pour leur animal en soutenant l'ouverture d'un lieu dédié. Vous avez fait l'annonce, Madame la Maire, et je vous en remercie, en lien avec les associations spécialisées. Focalisé sur l'accès aux soins vétérinaires pour les personnes les plus précaires, ce lieu peut être utilisé pour d'autres initiatives connexes comme l'accompagnement des populations de chats errants. Comme vous le savez, nous soutenons des associations pour ce faire. Bien que la responsabilité à Paris échoit à la Préfecture de police, pouvoir mettre à leur disposition un lieu aiderait grandement le travail nécessaire. Ce lieu pourrait en outre accueillir des événements de sensibilisation plus générale du grand public à la condition animale. J'en profite pour vous signaler l'excellente exposition Paris Animal en cours au Pavillon de l'Arsenal.

Outre ce lieu dédié, nous proposons d'amplifier ce qui est en cours actuellement, notamment les expérimentations dans les E.H.P.A.D., suivi de près par Véronique LEVIEUX et ses services, qui visent à utiliser pleinement dans le respect des besoins des animaux le potentiel thérapeutique de la présence d'animaux de compagnie dans ces lieux. À l'image de ce travail, il nous semblerait pertinent d'envisager cette dimension par d'autres lieux accueillant des personnes notamment isolées et précaires, âgées ou vulnérables. Plus généralement, il faut bien entendu continuer et amplifier la communication sur les outils et ressources à destination de toutes celles et tous ceux qui ont des animaux, notamment l'excellente carte "j'ai un animal chez moi" et le déploiement d'espaces canins dans les espaces verts parisiens. Nous avons fait des pas de géant depuis le début de ce mandat dans plusieurs arrondissements.

Ensuite, il nous semble évident et essentiel d'envisager les animaux plus largement que les seuls animaux domestiques et donc de renforcer cette biodiversité et la place de l'animal dont je parlais à l'instant et qui, je le rappelle, est citoyenne d'honneur de la Ville de Paris depuis 2016. Pour cela, il nous semble prioritaire d'abord de consacrer spécifiquement une ligne budgétaire aux actions en direction de la biodiversité et du bien-être animal pour plus de clarté et de pérennité. Nous devons également, en ce sens, continuer les actions envers des espèces animales ciblées comme nous le faisons pour les moineaux et intégrer la réflexion sur les conséquences en matière de biodiversité des projets de construction par le biais de l'outil Biodiv Score.

Enfin, nous entendons engager un travail plus large pour promouvoir le respect et le bien-être de tous les animaux à Paris, aussi bien par le développement et le partage des bonnes pratiques à l'échelle locale par l'identification de marges de manœuvre et besoins au niveau de la loi. Ces pratiques peuvent s'appuyer au niveau local sur la charte du bien-être animal à Paris et par renforcement de la formation au repérage des maltraitances animales à Paris. Elles peuvent aussi s'inspirer de ce qui est engagé dans d'autres villes, en province, sur le sujet et donc s'appuyer sur un travail de réflexion commune et de partage. C'est dans cette réflexion que peuvent ressortir une expertise et des propositions à destination du législateur.

Ces grands axes permettent semble-t-il de donner un sens plein et entier au lien qui nous unit aux animaux et à la considération que nous leur devons. Loin d'être des nuisibles ou de simples possessions, les animaux sont doués de sensibilité. C'est ainsi que la formule est enregistrée dans notre droit. Parce que nous sommes humains, nous devons accorder de la valeur à cette sensibilité et rejeter la violence envers les animaux, leur exploitation brutale ou le mépris absolu envers leur existence et leurs besoins. C'est en réfléchissant ensemble, entre nous et avec d'autres villes confrontées aux mêmes enjeux que nous pouvons progresser dans notre intérêt commun.

Madame la Maire, vous avez cité beaucoup de remerciements à diverses associations. Je crois qu'il y a un oubli. Je voudrais aussi associer une association avec qui nous avons parfois des divergences, mais qui nous a aidés. Je citerai l'association "Zoopolis".

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Roger MADEC. Nous connaissons votre engagement pour les animaux et la condition animale.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Nous nous réjouissons de voir enfin la question cruciale de la condition animale mise en avant dans cette niche. Il est grand temps de reconnaître nos concitoyens non humains et de considérer la nature comme un bien commun. Les associations de défense de l'environnement et de la cause animale ont accompli un travail remarquable pour sensibiliser le grand public à ces enjeux vitaux.

En effet, la disparition progressive de la biodiversité engendre des conséquences désastreuses. Notre futur Plan d'urbanisme bioclimatique vise à transformer Paris en une ville jardin où les enfants peuvent découvrir le monde

animal. Nous pensons toujours à la condition animale en lien avec l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants, car une ville sans présence animale n'est tout simplement pas concevable.

Nous avons parcouru un long chemin jusqu'ici, souvent grâce à l'impulsion des écologistes. En 2001 est créé au sein de la DEVE le Service de l'écologie urbaine. En 2015, l'animal intègre le Code civil et devient un être vivant doué de sensibilité. En 2016, la biodiversité est proclamée citoyenne d'honneur à Paris. En 2020, est créée la délégation à la condition animale. En 2021, au Conseil de juin est adoptée une Charte du bien-être animal et en décembre nous avons définitivement fermé le marché aux oiseaux après avoir fermé les animaleries du quai de la Mégisserie, où les animaux étaient particulièrement maltraités.

La proposition de délibération énumère une série de bonnes pratiques mises en place par la Ville de Paris, mais elle annonce aussi quelques nouvelles actions que nous soutenons pleinement :

- La création d'un budget dédié à la biodiversité et à la condition animale, dont il reste à fixer le montant.

- La formation de la police municipale aux enjeux du bien-être animal.

- Et enfin, comme l'ont demandé les écologistes, la création d'un dispensaire permettant aux personnes à faibles ressources de faire soigner, vacciner, stériliser et identifier leur animal.

Pour compléter cette proposition de délibération, nous vous proposons deux amendements à l'article 3. L'article 3 dit : "promouvoir le respect, le bien-être de tous les animaux à Paris". Il est temps d'en finir avec les balades à poney. En plus des potentielles infractions à la Charte du bien-être animal, les balades en l'état ne favorisent en rien l'apprentissage du respect et de la responsabilité envers nos amis les animaux. Bien sûr, il ne s'agit pas de priver les jeunes Parisiens et Parisiennes de tout accès aux animaux, surtout pour ceux qui ne partent pas en vacances. Au contraire, nous proposons de rompre avec cette mentalité consumériste et de privilégier des relations équilibrées avec les animaux, où l'on apprend à prendre soin d'eux, à comprendre leur caractère et à répondre à leurs besoins. Par exemple, l'exploitante actuelle du parc Montsouris, avec laquelle nous avons pu échanger lors de la concertation sur l'avenir sur les balades à poney en juin dernier - merci, cher Christophe, pour ton implication -, met en place une véritable approche pédagogique favorisant une rencontre authentique avec les poneys. Nous pourrions envisager, par exemple, de la relocaliser au lac Daumesnil, offrant ainsi aux poneys un espace de liberté.

Par ailleurs, nous vous proposons d'inscrire aussi dans cette proposition de délibération la création d'un groupe de travail pluridisciplinaire dédié aux rats bruns, rassemblant les adjoints et adjointes concernés, les services, mais aussi les associations et la recherche conformément à l'annonce lors du précédent Conseil de Paris et dans le prolongement du programme de recherche "Armageddon".

Je vous invite tous et toutes à voter cette proposition de délibération avec ses amendements.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Cette proposition de délibération portée par Paris en commun est la bienvenue car elle nous permet de débattre de manière transversale de la condition animale à Paris.

Pour nous, communistes, la relation que les hommes entretiennent avec les animaux et par extension avec leur écosystème n'est surtout pas un sujet mineur. Interroger le rapport des hommes à leur écosystème, c'est interroger l'exploitation de celui-ci, c'est interroger le système de production qui vise à tirer une rentabilité d'absolument toutes les ressources au détriment de la dignité des exploités, qu'ils soient humains ou animaux.

Nous sommes très en accord avec des points précis, par exemple la création d'une nouvelle ligne budgétaire biodiversité et condition animale, mais également avec la poursuite des campagnes visant à créer du lien entre animaux et occupants d'E.H.P.A.D. ou avec des personnes hospitalisées. Nous sommes sensibles à la condition animale et singulièrement lorsqu'on peut y adjoindre une dimension proprement sociale. C'est le cas d'une telle mesure. C'est le cas aussi de celle qui envisage la création d'un dispensaire. C'est d'ailleurs dans cette même perspective que s'inscrit notre vœu en faveur d'une mutuelle pour garantir à chacun et chacune d'entre nous de pouvoir soigner son animal de compagnie sans que cela ne soit trop coûteux d'un point de vue financier. C'est une grande mesure. Ce serait et ce sera une grande mesure de justice sociale qui pourrait ne rien coûter à la collectivité, qui n'aurait qu'à démarcher les mutuelles pour les animaux et négocier des garanties notamment sur les tarifs proposés. Parce que nous pensons vraiment que dans la question animale il y a toujours du social, voici une mesure que nous vous proposons d'adopter.

Nous sommes également sensibles à cette proposition de délibération pour les animaux liminaires trop souvent maltraités ou mal perçus, alors même que ceux-ci partagent la ville avec nous et doivent être protégés. Je pense à titre personnel, mais les communistes pensent, aux pipistrelles et plus généralement aux chauves-souris pour lesquelles nous aimerions voir à l'avenir de nouveaux perchoirs notamment sur la Petite Ceinture. Nous nous devons

de privilégier les continuités écologiques. D'où notre proposition pour des circulations ferroviaires - on insiste sur ce sujet - sur la Petite Ceinture, mais tout en permettant d'en préserver la biodiversité de friche, biodiversité qui nous semblerait menacée par la sur-fréquentation de ce site.

Cependant, nous souhaitons vous formuler une demande et apporter un point de vigilance. La Ville de Paris a adopté une Charte sur le bien-être animal il y a deux ans, qui est d'ailleurs mentionnée dans cette proposition de délibération. Nous aimerions, dans un souci de transparence, un suivi et un bilan de la bonne application ou non de cette charte. Cette charte évoquait également l'interdiction d'exposition d'animaux sauvages. Nous croyons savoir que cela n'est toujours pas vraiment effectif. C'est pourquoi nous aimerions bénéficier d'un bilan en toute transparence.

Nous formulons une autre demande qui nous semble en accord avec la volonté de la Ville de promouvoir le bien-être animal : que la Ville envoie les chevaux exploités pour le débardage dans le bois de Vincennes dans une sorte de pension et qu'elle en paye les frais jusqu'à leur mort afin que le coût financier n'incombe pas à la seule association qui les prend en charge.

Nous pouvons évoquer les poneys dans les parcs. La proposition de délibération nous promet la fin des balades sous leur forme actuelle en 2025. Cela nous permet de formuler une ultime demande quant à l'interdiction immédiate et "a minima" de l'utilisation des longes dites "colbert", qui exercent une pression très inconfortable et indigne du bien-être animal auquel nous sommes attachés et la résiliation des conventions pour ceux dont il est avéré qu'il ne respecte pas le bien-être des poneys exploités.

Pour conclure, nous affirmons, nous, les communistes, que nous nous inscrivons pleinement dans la continuité de la proposition de délibération appelant à des avancées législatives et juridiques nécessaires, indispensables même, pour consolider un statut respectueux de tous les animaux.

Une incise qui, je l'espère, ne choquera personne parce qu'elle s'inscrit vraiment, en tout cas dans notre esprit, dans ce que l'on vient de dire. Nous sommes - et j'espère vraiment ne choquer personne - malgré tout en opposition avec l'interdiction de la pêche à Paris. Cette interdiction constituerait, sans nuance, une sorte d'occasion manquée de relier l'homme au milieu naturel.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je partage avec la Maire de Paris les propos tout à l'heure tenus et la vision qu'elle a donnée de la condition animale, mais les annonces ne font pas une politique. Dans votre niche, vous vous réjouissez à juste titre de la proclamation de la biodiversité comme citoyenne d'honneur de la Ville, d'un plan biodiversité, d'une stratégie animale ou encore de la création d'une délégation municipale. J'en conviens parfaitement. Il fallait le faire. Nous vous les avions d'ailleurs demandés et nous avons soutenu leur mise en œuvre, tout comme la Charte du bien-être animal, que nous avons demandée, défendue et votée avec vous. Finalement, la véritable question est la suivante : pour quel suivi ? Pour quel bilan ? Pour quelle application concrète ? Envoyez-vous des agents pour contrôler l'application de cette charte dans les salons animaliers parisiens ? Avez-vous tenu votre engagement de présenter un bilan de la Charte du bien-être animal devant le Conseil de Paris ? Nous sommes quasiment deux ans après son adoption. Quid des conventions signées avec les exploitants de balades à poney des parcs parisiens en raison du non-respect de la charte ?

En ce qui concerne la pêche, au-delà de l'application de la charte, avez-vous fait le choix d'interdire la pêche à Paris ? Nous plaidons avec des Parisiennes, des Parisiens et des associations pour son interdiction depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, je vous propose concrètement son adoption par la voie d'un vœu.

Avez-vous tenu votre engagement d'établir un suivi détaillé de la mise en œuvre des préconisations de la mission "Animaux en ville" de 2018 ? Je regrette qu'il n'ait pas été publié et communiqué. Quid aussi des actions des maires, comme dans le 9e arrondissement, et le dispositif "j'ai un animal chez moi" ? Pourquoi ne pas généraliser à tout Paris ?

Comme à chaque fois, vous annoncez et nous vous soutenons, car nous pensons que si tout n'est pas parfait en matière de bien-être animal certaines de vos initiatives vont dans le bon sens. Malheureusement, la mise en œuvre s'avère souvent plus critiquable. Cette proposition de délibération en est une illustration. Pas de calendrier précis, pas d'annonce budgétaire concrète, pas d'indicateur transparent de suivi des politiques publiques mises en œuvre. Oui, la création dans Paris d'un lieu dédié aux animaux est une excellente idée. Nous faisons d'ailleurs cette proposition depuis longtemps. Cependant, en l'état, nous aurions aimé un engagement plus fort, avec une date, un budget et un projet de concertation avec les associations, l'ensemble des élus et les maires d'arrondissement.

Oui, l'ajout d'une ligne budgétaire spécifique à la biodiversité et à la condition animale est aussi une excellente nouvelle. Nous pensons d'ailleurs qu'il aurait fallu différencier biodiversité et condition animale, c'est-à-dire créer

deux lignes budgétaires différentes afin de valoriser davantage et de mieux évaluer le soutien de la Ville de Paris aux initiatives dans chacun de ces deux domaines.

Oui, nous souhaitons avec vous - et je vous cite - que "la Ville continue de former des agents au sujet du bien-être animal ou ouvre encore des espaces de liberté pour les chiens". Par quelles mesures concrètes ? Voilà ma question.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la proposition de délibération que vous nous proposez aujourd'hui. Pour les élus qui s'engagent avec sincérité et constance dans ce combat, je sais que nous sommes nombreuses et nombreux ici, issus de l'ensemble des groupes. Nous estimons que le texte que vous nous demandez de soutenir manque d'ambition et ne permet pas de pallier l'insuffisance de certaines actions. Notre société, notre Ville de Paris doivent progresser plus vite et plus fort sur les conditions de vie accordées aux animaux, au respect de la faune et de la flore qui nous entoure. C'est une cause qui, je le crois, dépasse les clivages. Sans parler en leur nom, je pense que les Parisiennes et les Parisiens attendent de leurs élus que nous nous retrouvions autour de ce sujet et que nous nous engagions plus fortement.

Je remercie toutefois le groupe Paris en commun et son rapporteur de nous avoir donné l'occasion d'aborder ce sujet important au sein de notre hémicycle, de nous avoir permis de vous réitérer nos nombreuses propositions en matière de bien-être animal. Je vous invite très sincèrement et de manière totalement constructive à aller plus loin de manière beaucoup plus concrète dans la transparence et la concertation afin de mettre en œuvre les propositions que nous vous faisons depuis longtemps, ainsi que celles des associations, notamment les plus urgentes.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - C'est le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes. Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, longtemps ignoré, le bien-être animal est devenu une préoccupation croissante dans notre société. Les animaux sont reconnus par le Code civil comme des êtres vivants dotés de sensibilité depuis le 17 février 2015. Il nous revient maintenant de faire progresser la condition animale à Paris et la volonté de faire cesser des pratiques cruelles. C'est dans ce sens que va cette proposition de délibération que vous nous proposez. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette proposition de délibération, qui va dans le bien-être de nos animaux à Paris.

N'oublions pas que le bien-être des humains se conjugue aussi avec celui des animaux, comme le rappelait très bien Roger MADEC. Avec ses 250.000 chats et ses 100.000 chiens, mais aussi tous les animaux de compagnie comme les lapins, les tortues, les hamsters ou autres, Paris se doit de mener une politique engagée pour les animaux, mais une politique qui réponde aussi aux besoins des Parisiens qui possèdent des animaux.

Nous saluons la création d'un dispensaire permettant aux personnes à faibles ressources de pouvoir faire soigner leur animal, même si ce lieu existe déjà dans le 17e arrondissement, géré par la "S.P.A.", qui accueille les animaux de propriétaires ne pouvant pas subvenir aux frais vétérinaires. Je l'ai visité au moment où beaucoup d'Ukrainiens arrivaient en France avec leur animal et trouvaient ce lieu d'accueil pour soigner leurs animaux qui avaient fui avec eux l'Ukraine en guerre. J'en profite pour saluer l'extrême dévouement des personnels de la "S.P.A." qui s'occupent des animaux de personnes déjà en grande exclusion, mais qui gardent un lien avec la société grâce à leur animal.

De même, l'idée de la carte ou de l'autocollant "j'ai un animal chez moi" revient à Delphine BÜRKLI et Maud LELIÈVRE, qui l'ont mis en œuvre auprès des propriétaires d'animaux du 9e arrondissement. Cette initiative marche remarquablement bien.

Avoir un chien à Paris n'est pas toujours chose aisée, surtout lorsqu'il s'agit de le faire galoper dans des endroits sans laisse. Alors, oui, nous devons être plus volontaires pour ouvrir des espaces de liberté pour les chiens. C'est pourquoi nous déposons un amendement demandant qu'un espace de liberté soit acté dans chaque arrondissement, avec les garanties de propreté et de nettoyage très régulier par les agents de la Ville, ainsi que des passages de la police municipale pour une bonne sécurité de ces espaces.

Je souhaiterais également insister sur la présence des animaux dans les E.H.P.A.D., niche déposée par notre présidente de groupe, Maud GATEL, qui avait été votée à l'unanimité du Conseil de Paris. Il n'est plus à démontrer le bien-être que procure la compagnie d'animaux auprès de personnes âgées, une compagnie gratifiante, stimulante, aimante, qui réduit le stress et les dépressions. Cette vraie proposition innovante et très demandée par les personnes âgées est restée embryonnaire à ce jour, avec très peu d'expériences dans les E.H.P.A.D. Nous le regrettons. Vous reprenez cette proposition et nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous déposons à cet effet un amendement afin d'amplifier cette action en mettant à disposition des directrices et des directeurs d'E.H.P.A.D. un

véritable cahier des charges pour l'accueil d'animaux dans leurs établissements. Nous vous demanderons également de nous tenir informés de l'application de cette mesure.

Enfin, le bien-être animal ne se résume pas uniquement aux seuls animaux de compagnie. Il existe toute une biodiversité animale et une faune sauvage qui doit être protégée dans la végétalisation des rues de Paris avec les arbres en pleine terre, protégée dans nos zones humides, dans nos espaces verts, protégée dans nos bois de Boulogne et de Vincennes, protégée aussi des nuisances sonores notamment par une surexposition aux drones de la Ville de Paris survolant les espaces verts. C'est l'objet de notre troisième amendement.

Cette proposition de délibération va dans le bon sens même si les propositions manquent d'audace et d'originalité. Aucune préconisation, par exemple, sur les solutions de garde pour son animal lorsque l'on part travailler, lorsque l'on part pour un week-end ou en vacances. Les vacances sont les moments où les abandons d'animaux sont les plus importants.

Vous le savez, notre groupe MoDem, Démocrates et Écologistes a toujours été force de proposition en la matière. Nous voterons votre proposition de délibération, mais en restant malgré tout sur un sentiment de manque d'ambition pour nos animaux à Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, pour le groupe Changer Paris, M. Franck MARGAIN pour cinq minutes.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un sujet, la condition animale, très récurrent dans nos débats. Elle a pris dans nos discussions cette même place particulière qu'elle a prise dans notre société, renvoyant chacun de nous à notre condition humaine à travers le lien que nous vivons avec les animaux. Perdurent cependant quelques fondamentaux qu'il convient de rappeler pour, à notre sens, poser le cadre du débat.

La question animale est stratégique. Les humains se sont distingués des animaux grâce à leur façon de raisonner et de communiquer de façon articulée. L'altérité des animaux par rapport aux hommes a abouti à un système où ces derniers ont domestiqué certains animaux afin d'en faire des partenaires quotidiens. Cette domestication a modifié la disponibilité des ressources que les humains utilisaient et a accompagné l'accroissement démographique de notre espèce. Cette volonté a justifié l'établissement de règles de cohabitation, puisque pour faire travailler ces animaux les humains devaient s'occuper et prendre soin d'eux, dès lors moins adaptés à la vie sauvage.

Les débats actuels sur nos rapports aux animaux sont en quelque sorte le miroir de ce que notre société est devenue. Une question sous-jacente derrière ce débat est une potentielle dégradation de l'humain face à la priorisation de certaines pratiques. Ce cheminement de pensée se retrouve aussi dans les débats sur la provenance des aliments que nous mangeons. Il est là aussi question de ne pas faire n'importe quoi avec ce qui nous entoure tant pour notre bien-être que pour celui de la planète.

Il est ainsi tout à la fois souhaitable et logique que ce sujet puisse bénéficier d'un traitement consensuel dans notre Assemblée, consensuel tant dans les débats que dans la reconnaissance du travail et de l'apport de chaque groupe sur la question. Oui, la condition animale n'est pas l'apanage d'un parti ou d'une tendance politique à la gauche de cet hémicycle, mais bien une question de société générale que nous devons tous prendre en compte. À ce titre, nous accueillons avec enthousiasme la proposition de délibération proposée par le groupe Paris en commun, qui reprend des propositions portées depuis le début du mandat tant par la majorité que par les groupes d'opposition.

Le groupe Changer Paris a aussi souhaité présenter une série d'amendements afin d'inclure des propositions qui nous sont chères pour améliorer le bien-être des animaux à Paris, sur des sujets sur lesquels nous serons tous d'accord de l'importance, en particulier :

- les abandons, qui sont un phénomène contre lequel nous devons lutter car malheureusement encore trop nombreux,

- le besoin de faire respecter l'obligation légale de l'identification des animaux de compagnie, qui apporte une sécurité non négligeable tant aux animaux qu'aux maîtres,

- le soin et le suivi à apporter à chaque animal, en particulier ceux des publics les plus fragiles,

- la lutte contre les comportements incivils afin de favoriser la bonne cohabitation entre tous dans l'espace public.

Enfin, je voudrais rappeler la position de notre groupe : nous ne sommes pas des liberticides, nous ne souhaitons pas l'interdiction de la pêche et nous ne souhaitons pas l'interdiction de l'accès aux poneys pour les enfants de Paris.

J'espère que ces propositions trouveront un écho favorable dans cette Assemblée, avec la volonté sincère d'améliorer les choses dans un débat apaisé et digne que mérite cette question.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Pour certains Parisiens, il a fallu attendre le confinement pour découvrir que les animaux habitent autant Paris que nous, humains. Nous le savions déjà un peu pour les animaux de compagnie, encore que nous n'avons pas forcément l'habitude de les considérer comme autre chose que des animaux de compagnie. Nous le savions déjà pour les animaux liminaires, encore que trop souvent nous les considérons uniquement comme des nuisibles. La Charte du bien-être animal a été une réelle avancée, comme l'a été la fin des animaux sauvages dans les cirques ou du marché aux oiseaux sur l'île de la Cité.

Pour réellement faire de Paris une ville pionnière sur la condition animale, il faut commencer, Madame la Maire, par appliquer jusqu'au bout cette charte et même se donner les moyens d'aller au-delà. Cela passe notamment par l'interdiction de vendre des animaux vivants, et pas uniquement de la vente directe comme aujourd'hui dans les salons, dans les lieux où la Ville est propriétaire, comme le Parc floral et le Parc des Expositions de la porte de Versailles. Cela passe aussi par l'interdiction de la pêche de loisir. Je suis désolé, mais le fait d'extraire violemment un poisson de son milieu de vie et le blesser avec un hameçon est extrêmement violent pour les poissons qui peuvent agoniser d'ailleurs plusieurs jours. Il doit y avoir d'autres manières de garder le lien avec la nature et cela passe par l'arrêt immédiat des balades à poney, vu qu'Animaponey, attraction enfantine, ne respecte pas le cahier des charges malgré des rappels à l'ordre, accès à l'eau, au foin, temps des transports, pauses.

Bref, ne faisons pas de cette question un coup de "com". Pour moi, pour l'instant en tout cas, le compte n'y est pas dans cette proposition de délibération qui manque d'ambition. Appliquons la charte jusqu'au bout. Allons au-delà. Donnons-nous les moyens d'arriver à une véritable cohabitation pacifique avec tous les animaux de la ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne d'abord la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour cinq minutes. Ensuite, il reviendra à Roger MADEC, en tant que rapporteur, de conclure avant de passer au vote.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie le groupe Paris en commun, et en particulier Roger MADEC, ainsi que l'ensemble des groupes qui ont contribué à cette niche dédiée au sujet de la condition animale. Cette proposition de délibération qui est soumise à notre Assemblée aujourd'hui souligne à quel point ce sujet est devenu une préoccupation majeure chez de nombreuses Parisiennes et Parisiens qui sont de plus en plus attachés à développer une nouvelle relation à la nature, au monde du vivant dans toutes ses composantes. Les individus et la société font dès aujourd'hui l'expérience de nouvelles formes de relation avec les animaux, qu'ils soient sauvages, domestiques ou liminaires.

Étant donné qu'elles ont déjà été toutes présentées par les différents groupes et par M. le rapporteur MADEC, je ne citerai que deux des nombreux engagements que porte cette proposition de délibération, tout en rappelant qu'elle ne peut par définition aborder tous les aspects de la condition animale et ne doit pas non plus être confondue avec la feuille de route de l'Exécutif municipal.

Premièrement, grâce à cette proposition de délibération nous allons pouvoir travailler activement à la création d'un lieu ressources dédié aux animaux à Paris pour répondre aux multiples besoins à la fois des Parisiennes et Parisiens, mais aussi des associations de protection animale. Deuxièmement, nous allons pouvoir amplifier de façon significative notre action Ville, mais aussi notre soutien aux associations et structures actrices de la condition animale et de la biodiversité grâce à la création d'une ligne budgétaire dédiée.

J'en viens à présent aux vœux et aux amendements. En ce qui concerne le vœu proposé par le groupe Communiste relatif à une mutuelle municipale pour les animaux, nous proposons d'y apporter un avis favorable et nous étudierons avec intérêt ce projet.

S'agissant des amendements, nous proposerons un avis favorable à l'amendement n° 124, relatif à la création d'un groupe de travail sur les rats bruns, proposition qui avait été annoncée d'ailleurs lors du Conseil de Paris de juin dernier.

Nous proposons un avis favorable à l'amendement n° 125, relatif à la fin des balades à poney. Le modèle actuel des balades à poney doit nécessairement évoluer. C'est d'ailleurs ce que nous avons vu lors des ateliers de concertation que nous avons menés ces dernières semaines avec les mairies d'arrondissement et les groupes politiques de notre Assemblée. J'aurais d'ailleurs aimé que M. BOURNAZEL vienne à ces ateliers de concertation, puisqu'il y était invité, plutôt que d'être dans une posture de critique sans fondement, comme il l'a fait dans son intervention. De nombreux élus qui siègent sur tous les bancs de cette Assemblée étaient présents. Il est dommage

que vous n'ayez pas participé à cette concertation. À l'issue de cette concertation, il ressort que nous voulons renouveler non seulement notre rapport aux poneys, mais aussi maintenir cette relation dans une redéfinition et un renouvellement. C'est l'engagement que nous avons pris à travers ces ateliers.

Nous proposons un avis défavorable à l'amendement n° 126, relatif à la création d'abreuvoirs pour la faune sauvage, puisqu'il pose le problème de la disposition d'eau stagnante, qui ne peut pas être une solution. Nous proposons d'ailleurs de renvoyer à la concertation sur le Plan biodiversité d'aborder cette question de la disposition de l'eau pour la faune sauvage.

Nous proposerons un avis favorable à l'amendement n° 127, relatif au dispositif "j'ai un animal chez moi", en soulignant tout d'abord tout de même que la communication autour de la carte "j'ai un animal chez moi" a été lancée en parallèle de l'expérimentation qui a été menée dans le 9e arrondissement et non à sa suite comme le suggère l'amendement.

Nous proposerons un avis défavorable à l'amendement n° 128, relatif à l'interdiction de la pêche. Ce sujet est important. Il ne peut pas être traité dans le cadre de la niche. L'objet de la niche n'est pas de traiter toutes les questions relatives à la condition animale. Cet amendement a d'ailleurs été déposé la veille et s'apparenterait à une forme de cavalier par rapport à la niche. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons l'aborder par cette voie et que nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Nous proposerons de sous-amender l'amendement n° 132, relatif à l'interdiction des activités nuisibles pour la faune sauvage parisienne en supprimant les considérants n° 3 et 4 qui sont factuellement faux et de remplacer le terme "la Ville de Paris interdit toutes les activités nuisibles" par "la Ville de Paris saisit la Préfecture de police afin qu'elle interdise toutes les activités nuisibles en lien avec le survol des espaces verts de la Ville". Nous proposons ce sous-amendement. À défaut, nous devrons émettre un avis défavorable à cet amendement n° 132.

Nous proposerons un avis défavorable à l'amendement n° 133, relatif à l'ouverture d'espaces de liberté pour chiens. Je le dis à Mme LECOUTURIER : nous avons 31 espaces canins à Paris, une vingtaine sont actuellement à l'étude en lien avec les mairies d'arrondissement, donc c'est un travail qui est mené en lien étroit avec les mairies d'arrondissement. Nous avons également trois espaces de liberté dans les bois, qui représentent plusieurs hectares. De telles zones sont malheureusement impossibles au cœur de Paris. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons prendre cet amendement.

Nous proposons un avis favorable à l'amendement n° 134, relatif au renforcement du lien social entre les humains et les animaux, amendement qui s'inscrit dans la continuité du projet de délibération voté en février 2022.

Nous proposons enfin un avis favorable aux quatre amendements proposés par le groupe Changer Paris, n° 146, n° 147, n° 148 et n° 149, dont les propositions sur les services de garde d'animaux de compagnie, d'animaux de personnes sans domicile fixe, de recensement des structures et de responsabilisation des propriétaires de chiens nous semblent pouvoir s'inscrire dans cette niche.

Mes chers collègues, nous aurons, j'en suis certain, de nombreuses occasions de travailler ensemble jusqu'à la fin de la mandature sur ce vaste sujet de la condition animale qui, on le voit, je le crois en tout cas, peut dépasser les clivages et rassembler sur tous les bancs de l'Assemblée. Je vous donne, j'en profite, rendez-vous à la prochaine édition de la Fête de l'animal en ville, qui aura lieu le 7 octobre prochain au parc de Bercy. Vous pourrez y rencontrer de nombreux Parisiens, mais aussi les animaux de compagnie et tous les acteurs engagés sur la question de la cause animale. Je terminerais en disant que, pour toutes les raisons qui ont été évoquées par l'ensemble des intervenants, je vous invite à voter cette proposition de délibération.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Roger MADEC, en tant que rapporteur, pour deux minutes.

M. Roger MADEC. - Je remercie les différents orateurs pour l'intervention et je suis surtout très heureux que la Maire de Paris se soit saisie du sujet. Pour avoir discuté également avec son cabinet, elle souhaite faire aboutir les quelques engagements que nous avons pris aujourd'hui. Je pense que la Maison de l'animal en ville était notamment un projet très important parce que c'est vrai que les frais vétérinaires pour les personnes les plus modestes de cette ville sont un gros problème réel.

Simplement un mot à Pierre-Yves BOURNAZEL et Laurent SOREL. Pas de faux procès d'intention. Nous n'abordons pas ce sujet de manière légère. Je pense que les engagements sont pris. Sans paraphraser la Ville de Paris, je dirais : "Paris ne s'est pas faite en un jour". Faites-nous crédit que nos engagements pris sont réels, sincères et que nous souhaitons aller en avant. Madame LECOUTURIER, je voudrais dire que la garde des animaux pendant le week-end ou pendant les vacances, ce n'est tout de même pas une mission municipale. Peut-être que l'on pourrait aider les associations à le faire bénévolement si l'on en trouve.

Voilà ce que je voulais dire. Merci de nous avoir écoutés et d'avoir participé à ces débats.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons passer au vote.

Monsieur BOURNAZEL, pour intervenir il faut donner une explication de vote. Or, vous n'allez pas donner d'explication de vote sur votre propre…

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ce n'est pas une explication de vote. C'est juste parce que M. NAJDOVSKI m'a mis en cause et je voudrais simplement lui répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non, non.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est un rappel au règlement, Madame !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Quel article, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Si vous voulez que l'on s'entende bien, je pense qu'il faut laisser à l'opposition parfois un temps de réponse même de 30 secondes. Cela fait partie des règles de convenance démocratique et de tradition républicaine.

Juste dire à M. NAJDOVSKI… J'ai dit que j'étais constructif. M. NAJDOVSKI en profite pour dire "vous n'êtes pas venu à ma réunion". Je voudrais dire à M. NAJDOVSKI que quand on convie, on demande d'abord aux gens s'ils sont libres dans l'agenda. On n'est pas à la disposition de M. NAJDOVSKI.

Deuxièmement, je voudrais lui dire une chose : je suis désolé, mais son argument qui consiste à dire que ma présentation de l'interdiction de la pêche, c'est un cavalier sur la question de la condition animale, je lui laisse le soin de l'assumer devant les associations, les Parisiennes et les Parisiens. L'interdiction de la pêche fait partie du bien-être animal.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL. On a bien compris.

Je mets aux voix, à main levée l'amendement n° 124 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 124 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 125 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 125 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 126 de Mme BÜRKLI, M. GOVCIYAN et Mme LELIÈVRE, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 126 est rejeté.

Je remets aux voix, à main levée, l'amendement n° 126.

Qui est pour ?

24 voix.

Qui est contre ?

33 voix.

Qui s'abstient ?

2 abstentions.

L'amendement n° 126 est rejeté, largement rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 127 de Mme BÜRKLI et Mme LELIÈVRE, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 127 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 128 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 128 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 132 du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 132 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 133 du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 133 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 134 du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 134 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 146 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 146 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 147 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 147 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 148 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 148 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 149 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 149 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 113).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération PEC 1, ainsi amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est donc adoptée. (2023, PEC 1).

2023 DDCT 36 - Subventions (21.000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 10e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous poursuivons maintenant les travaux de la 7e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DDCT 36 : subventions, 21.000 euros, à quatre associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale, F.A.L., attribuée au 10e arrondissement.

Je donne donc la parole à Mme Alexandra CORDEBARD pour cinq minutes.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Pour la deuxième année dans le cadre de la territorialisation de la politique municipale, notre Conseil doit se prononcer sur des subventions qui sont issues du Fonds d'animation locale.

Je voudrais d'abord saluer cette avancée voulue par la Maire de Paris, qui a consisté à renforcer les pouvoirs de décision des maires d'arrondissement qui nous permet, au plus proche des territoires, de porter un certain nombre de projets. Je ne saurais dire à quel point c'est important dans la période très particulière de tension où nous sommes que nous puissions, nous, maires d'arrondissement, accompagner des projets pour l'intérêt général auprès des jeunes de nos quartiers, par exemple, tous ces projets qui font le lien, le tissu serré et qui nous permettent d'accompagner au mieux les populations qui sont les plus en difficulté et qui nous ont permis aussi dans cette période de grand désordre de rester en contact et d'apaiser la situation.

C'est aussi une occasion pour moi de mettre en valeur les quatre actions qui sont menées par quatre associations du 10e et qui sont financées à travers ce fonds, notamment les "CRL10", qui s'emploie avec des collectifs d'habitants, comme "Défense d'éléphant" ou "Conseil de quartier Louis Blanc" ou encore "Animer le quartier Karski la Chapelle". Vous voyez où nous nous situons. On finance ainsi des fêtes de quartier, des moments conviviaux qui permettent à toutes les générations de se retrouver. L'association "Tu Vis ! Tu Dis !" qui développe des actions sportives et promeut l'égalité et le sport au féminin, en particulier dans les quartiers populaires. "La nouvelle Rôtisserie", qui est un projet original de cuisine associative collective dans le quartier Sainte-Marthe-Buisson Saint-Louis, autre quartier populaire. Je sais hélas les difficultés que cette structure rencontre actuellement. J'espère que cette subvention pourra l'aider à les surmonter pour poursuivre l'aventure avec les acteurs, les collectifs de mamans et les associations de quartier.

Enfin, je veux dire ma satisfaction de proposer pour la première fois une subvention à "Ocbaux", qui œuvre depuis quatre ans maintenant contre la spéculation immobilière dans le quartier Sainte-Marthe. Ces 10.000 euros proposés permettront d'organiser des initiatives locales, d'accompagner les habitants de ce quartier qui sont confrontés à des propriétaires dont la logique s'oppose fondamentalement à l'âme de ce quartier et à ses habitants.

Je voudrais saluer le soutien de l'Exécutif qui, avec constance et bienveillance, nous accompagne dans ces actions qui permettent d'améliorer la cohésion de nos quartiers.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 10e, chère Alexandra, chers collègues, je vous remercie pour ces premières inscriptions sur ce projet de délibération qui me donne l'occasion de vous présenter le Fonds d'animation locale, le F.A.L. issu du Pacte parisien de proximité voté par cette Assemblée le 17 novembre 2021, ce fonds a vocation à être l'un des outils de la territorialisation, du soutien à la vie associative.

Vous le savez, la Maire de Paris a souhaité donner des prérogatives supplémentaires aux mairies d'arrondissement pour se rapprocher du quotidien des Parisiennes et des Parisiens et conforter la réactivité et l'efficacité du service public parisien. Au niveau de l'engagement citoyen, cela s'est notamment traduit par deux mesures particulièrement fortes. La première portait sur la création du pôle de développement de la vie associative et citoyenne dans les mairies d'arrondissement grâce au rattachement des directeurs de la vie associative et citoyenne aux directions générales en arrondissement. La deuxième concernait ce fonds, qui permet en effet aux mairies d'arrondissement de subventionner des associations de leur territoire à vocation sociale ou qui concourent à l'animation de leur territoire. Il s'agit donc, par ce biais, de permettre aux Exécutifs locaux d'orienter eux-mêmes ces subventions afin de pouvoir bénéficier de leur expertise de leur territoire, de leur connaissance fine des associations qui le structurent et qui contribuent à sa vitalité et à l'esprit de solidarité de notre Ville. Ce fonds s'insère donc dans la politique globale de soutien à la vie associative qui est voulue par la Maire de Paris. C'est un soutien de plus à l'ensemble des moyens qui sont d'ores et déjà mobilisés, qu'il s'agisse de subventions, de la mise à disposition de locaux associatifs, de la création récente d'un Conseil parisien des associations ou encore de l'engagement quotidien que nous réalisons auprès des 80.000 associations et de leurs 700 bénévoles qui œuvrent chaque jour à Paris pour que notre ville reste ce qu'elle est : une capitale résiliente et solidaire.

Le Fonds d'animation locale est donc doté en 2023 de 300.000 euros sur le budget de la DDCT. Sa répartition entre les arrondissements se fait sur des critères démographiques, avec bien sûr une majoration pour ceux qui ont en leur sein des quartiers qui relèvent de la "politique de la ville" et sur proposition des mairies d'arrondissement. Ce sont donc 16 projets de délibération que nous soumettons à votre avis aujourd'hui et qui permettront de soutenir 134 associations particulièrement engagées dans l'animation du territoire parisien.

En ce qui concerne plus spécifiquement le projet de délibération DDCT 36, il s'agit, comme vous l'avez évoqué, Madame la Maire, des propositions de subventions au titre du Fonds d'animation locale du 10e arrondissement. En l'occurrence, elle concerne quatre associations pour un montant total de 21.000 euros. Trois d'entre elles ont vocation à créer davantage de cohésion sociale et de solidarité sur le territoire. Fête de quartier de la place Jan-Karski et "Restaurants solidaires" seront au programme. La dernière souhaite développer des actions sportives visant à promouvoir plus d'égalité et à donner plus de place aux femmes dans l'espace public. Chaque mois seront organisées des sessions sportives mixtes mêlant cinq à six kilomètres de "running" et des exercices de renforcement musculaire à la tombée de la nuit. Je vous encourage donc à y participer toutes.

L'intervention de Mme la Maire était assez explicite sur l'importance et la richesse de ces associations pour le 10e arrondissement. Je ne peux donc que vous encourager à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 36).

2023 DDCT 38 - Subventions (15.000 euros) à 14 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 12e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 38 : subventions de 15.000 euros à 14 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale, F.A.L., attribuée au 12e arrondissement.

Je donne la parole, pour le groupe Changer Paris, à Mme Élisabeth STIBBE pour cinq minutes.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Élue du 13e arrondissement, je me permets d'intervenir sur ce projet de délibération concernant le 12e. Mon propos a pour objet de pointer le soutien de la Maire de Paris à une association menant des actions discriminatoires, un comble pour notre Ville qui se veut inclusive. Je m'explique. Parmi les subventions que cette Assemblée s'apprête

à voter figurent celles allouées à "La Petite Rockette" qui s'est targuée d'organiser des ateliers en mixité choisie. Ce terme parle de lui-même.

Sachez que notre groupe soutient activement les initiatives écologiques et solidaires, telles que le déploiement des ressourceries sur le territoire, et dont les actions sont déterminantes au sein des quartiers populaires. Il est donc d'autant plus regrettable que de telles démarches soient entachées par un militantisme contraire aux valeurs républicaines. Les activités en mixité choisie menées par le passé dans cette structure ne sont pas acceptables. Jamais notre groupe ne se résoudra à soutenir de telles dérives.

C'est pourquoi nous demandons un vote disjoint pour l'article 9 du projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, chers collègues, vous l'avez compris, avec ce projet de délibération, il vous est proposé d'allouer 15.000 euros de subventions à 14 associations du 12e arrondissement, toujours au titre de ce Fonds d'animation locale. Il s'agit d'associations qui œuvrent en faveur de l'art de rue, d'événements sportifs, de sensibilisation aux enjeux environnementaux, aux dangers du numérique ou encore du harcèlement scolaire. Les projets sont nombreux et portent sur des enjeux majeurs pour les habitantes et les habitants du 12e arrondissement.

Comment ne pas évoquer aussi parmi les associations soutenues celles qui mettent en œuvre la traditionnelle Fête de La Camillienne, qui rassemble plus de 1.500 personnes, ou la poursuite d'actions de transformation du jardin coopératif JCOOP12 en jardin relais. La liste serait longue. Je pense aussi aux animations qui sont proposées par "Veni Verdi" pour les enfants et les jeunes dans l'avenue Lamoricière autour de la biodiversité, la protection de l'environnement, la réduction des déchets, aux différentes actions qui sont menées par "Accessijeux", association qui œuvre et sensibilise à l'accessibilité des jeux de société pour les personnes déficientes visuelles. Les associations qu'il vous est proposé de soutenir sont particulièrement actives et saluées par les acteurs locaux et par la mairie d'arrondissement. C'est pourquoi je ne peux que vous inciter à soutenir ces très belles initiatives.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame TORANIAN.

Je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, l'article 9 du projet de délibération DDCT 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 9 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 38 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DDCT 38).

2023 DDCT 41 - Subventions (20.000 euros) à 25 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 15e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 41 : subventions de 20.000 euros à 25 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale, F.A.L., attribuée au 15e arrondissement.

Je vais donc donner la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Par ce projet de délibération et les financements que nous pouvons accorder aux associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale, nous tentons d'épauler 25 associations du 15e qui ont besoin de notre appui financier. Dans un contexte d'inflation et d'un besoin croissant d'aide aux associations qui accompagnent notamment les plus précaires, il s'agit de soutenir un tissu local davantage mobilisé, de plus en plus mobilisé. Mais il s'agit dans le même temps d'aider à l'animation associative au niveau le plus approprié et très sollicité, celui de l'arrondissement. Exercice périlleux, je dois le dire, mes chers collègues, avec une somme totalement dérisoire de 20.000 euros au regard d'un budget des subventions allouées par la mairie centrale s'élevant à 250 millions d'euros.

Avec un montant inférieur au fonds du Maire que le F.A.L. est venu remplacer, la somme octroyée au 15e, comme aux autres arrondissements d'ailleurs, ne peut être à la hauteur des besoins. En rappelant le faible montant alloué par la mairie centrale, je tenais simplement à rappeler l'urgence d'une réforme en profondeur du Fonds d'animation locale à la mesure de l'action remarquable de notre tissu associatif. Il ne s'agit pas seulement de vanter par de la communication une politique de proximité de la part de la Mairie de Paris, mais de lui donner enfin une réalité, une consistance, que les associations elles-mêmes appellent de leurs vœux. La faiblesse des moyens accordés nous montre la persistance d'un dispositif hyper-centralisé. Cette tendance vers les excès de verticalité ne trompera personne et certainement pas nos associations, avec qui nous tenons à entretenir un lien précieux. Une fois encore, sur ce sujet comme sur d'autres, nous tenons à ce que les mairies d'arrondissement soient associées bien plus largement dans le soutien de leurs acteurs locaux et avec les moyens nécessaires.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame le Maire, chers Conseillers, chers collègues, ce projet de délibération, le DDCT 41, concerne les subventions au titre du Fonds d'animation locale pour le 15e arrondissement de Paris.

Il s'agit ici de subventionner 25 associations qui sont proposées par la mairie du 15e arrondissement pour un total de 20.000 euros. Ce montant s'ajoute - vous l'avez dit, Madame DOUCERÉ - au montant total des subventions de la Ville. J'ai rappelé d'ailleurs toutes les actions qui allaient dans le sens de davantage de territorialisation, de notre soutien à la vie associative et citoyenne. Je crois d'ailleurs que nous travaillons conjointement à soutenir les associations du 15e. À chaque fois que vous mentionnez des associations particulièrement remarquables, je pense que vos remarques sont systématiquement prises en compte, en tout cas on ne peut pas me reprocher le contraire, je crois, sur cet arrondissement qui m'est particulièrement cher.

Pour entrer davantage dans le détail, ces subventions concernent à la fois des grandes associations connues de toutes et tous, comme "La Croix-Rouge française", "Emmaüs Solidarité", "La Société de Saint-Vincent-de-Paul" ou encore le "Secours Catholique", de grandes fédérations associatives qui ne sont plus à présenter, mais leur engagement pour les plus démunis et pour cette Ville n'en est pas moins inestimable. Je voudrais aussi attirer votre attention sur des associations qui sont propres au 15e arrondissement et que je sais être des piliers de la vie locale et du lien social au sein de cet arrondissement. Je pense tout particulièrement à l'association "Ma Cabane", dans le quartier Balard, qui œuvre sans relâche au plus près des habitants afin d'organiser des activités ludiques, créatives, festives et culturelles au profit des habitants de ce quartier qui en ont particulièrement besoin, dans un esprit de partage et de solidarité. Je pense encore à l'association "Reflets 15", rue Mademoiselle, ou à l'association "Mains Agiles" qui œuvre dans les quartiers des frères Peignot, qui en a elle aussi énormément besoin, mais aussi aux associations "Ensemble" aux Frères Voisin et "Entraide et Savoirs" Necker-Falguière. Je ne les citerai pas toutes, mais je suis persuadée, et je le sais, qu'elles œuvrent toutes au quotidien afin de tisser ce lien social qui est indispensable dans nos quartiers et en particulier dans un arrondissement aussi grand que le 15e arrondissement.

Je note enfin qu'outre créer de la coopération avec les arrondissements afin de mieux piloter l'action municipale, la territorialisation se veut aussi un outil en faveur des synergies locales et des coordinations inter-associatives, à l'image du travail qui est accompli par toutes ces associations du 15e et que l'on encourage. Vous me pardonnerez, j'en suis certaine, ce léger chauvinisme lié à ces associations du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous êtes toute pardonnée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 41).

2023 DDCT 72 - Subventions (109.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 26 associations.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 72 : subventions de 109.500 euros au titre de l'engagement citoyen et associatif à 26 associations.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Par ce projet de délibération, des projets associatifs remarquables vont pouvoir se déployer. Je souhaite particulièrement m'attarder ici sur celui proposé par l'association "La Compagnie des Tropes". En effet, dans le 15e arrondissement, nous accompagnons depuis plusieurs mois l'initiative de cette association. Sa présidente, Lucile ANDRÉ, organisera prochainement à la mairie du 15e les rencontres Assos'Mécènes 15 qui, comme son nom l'indique, consisteront à mettre en lien les associations et les entreprises locales. Ces rencontres sont le fruit d'un constat et d'un important travail de prospection. Créer des ponts, des synergies entre les secteurs et développer le mécénat est une voie qui mérite tout notre soutien et qui complète utilement les dispositifs publics existants.

À mon sens, le mécénat n'est pas encore suffisamment connu. Il permet aux entreprises de soutenir les associations par un soutien financier bien sûr, mais pas seulement. Cela peut aussi se traduire par un soutien en nature, dons ou prêts de matériels, ou par un soutien en termes de compétences par le détachement d'un salarié pour un temps donné dans une association.

Je tiens à nouveau à saluer cette initiative particulièrement pertinente qui a pour but de faciliter les rencontres entre les acteurs du développement économique local et de soutenir l'activité des associations du 15e.

S'agissant des autres soutiens proposés dans le présent projet de délibération, notre groupe ne peut soutenir la Ligue de l'enseignement depuis ses récentes dérives contraires aux valeurs de laïcité, pas plus que l'"Interco", qui parle de racisme d'État et appelle à la lutte contre des oppresseurs.

Enfin, notre groupe s'abstiendra sur les subventions allouées à "We Love Green", pour les raisons régulièrement évoquées par notre collègue Valérie MONTANDON, ainsi qu'à l'association "Quartiers du Monde" qui semble confondre sport et éducation politique.

Pour toutes ces raisons, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous vous demandons un vote disjoint pour les articles 2, 5, 6 et 16.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire, Madame DOUCERÉ, chers collègues.

Merci d'abord, chère Marie-Caroline, pour votre intervention qui me permet d'une part de souligner, une fois n'est pas coutume, le travail fondamental que ces associations réalisent et d'autre part de vous rappeler tout ce que la Ville de Paris met en œuvre pour soutenir au mieux les associations parisiennes et les accompagner dans les missions qu'elles mènent.

J'aurai d'ailleurs très bientôt l'occasion de valoriser tout ce travail en présentant lors d'une prochaine 7e Commission le bilan de la vie associative pour l'année 2022, comme il en est coutume. Nous l'avons vu il y a quelques minutes, les dispositifs de soutien sont nombreux. Le Fonds d'animation locale - on vient d'en parler - en est un, mais permettez-moi de mettre ce soutien en avant, dans la globalité de tout le soutien qui est mis en œuvre pour accompagner et soutenir les associations parisiennes.

Grâce à leur action, à leur engagement et à celui, je l'ai dit, de centaines de milliers de bénévoles qui contribuent à la richesse de Paris, on recense presque 14.000 associations qui sont actives dans la base de données numériques "Paris Asso" et je les encourage toutes à s'inscrire dans cette base de données pour pouvoir recevoir toutes les informations de la Ville de Paris en ce sens.

Bien entendu, et je l'ai dit, l'accompagnement est financier, mais pas uniquement. C'est là toute la réussite de notre soutien à la vie associative, qui est plurielle, qui est diverse, qui est transversale. Je pourrais évoquer les plus de 6.000 mètres carrés de salles de réunion et de bureaux qui sont mis à disposition des associations parisiennes, les milliers de personnes qui bénéficient d'une formation grâce au "Carrefour des Associations Parisiennes" dans le 12e, les presque 9.000 associations qui bénéficient quasiment quotidiennement d'un véritable accompagnement au plus près de leurs besoins pour répondre à leurs attentes, à leurs aspirations grâce au formidable travail des Maisons de la vie associative et citoyenne qui sont déployées dans les arrondissements. J'en oublie car il me faudrait des heures pour mettre en avant l'ensemble des réussites de la Ville de Paris, de la Maire et de cette délégation que j'ai la chance de pouvoir mener à ses côtés. Je sais que le temps m'est compté, donc je vais essayer de faire vite.

Je reviens donc à nos 26 associations concernées par ce projet de délibération. Je sais que vous et moi, Madame DOUCERÉ, partageons le constat suivant : c'est grâce à tout cet accompagnement indispensable que ces associations peuvent œuvrer au quotidien au renforcement des liens sociaux, de l'inclusion de toutes et tous, de l'action citoyenne et qu'elles peuvent être un socle essentiel de notre démocratie et de notre cohésion sociale. Que ce soit en matière d'éducation des jeunes à la citoyenneté ou en matière de coopération inter-associative, on peut toujours compter sur les associations parisiennes.

C'est dans cette dynamique que nous avons d'ailleurs créé, je l'ai dit, le Conseil parisien des associations en décembre 2021, une instance qui regroupe 100 associations issues de tous les arrondissements, représentatives de

notre tissu associatif parisien. Une instance qui a d'ailleurs beaucoup travaillé depuis plus d'un an et qui dressera la semaine prochaine, lors d'une réunion plénière, le premier bilan, mais aussi une feuille de route qui nous permettra de travailler ensemble collectivement à renforcer le soutien à la vie associative pour, mais surtout avec les associations parisiennes.

En l'occurrence, permettez-moi d'avoir une pensée toute particulière - vous l'avez évoqué, Madame DOUCERÉ - parmi ces 26 associations pour "La Compagnie des Tropes", qui souhaite créer des rendez-vous coopératifs entre entreprises et associations du 15e. Dans un contexte où les associations sont invitées à diversifier leurs ressources financières et où les entreprises doivent plus que jamais penser leurs impacts sociétaux, il était nécessaire d'imaginer une action locale qui puisse mettre en lien ces deux sphères que l'on voudrait trop souvent éloignées, mais qui sont pourtant intrinsèquement connectées. Je sais que le projet proposé par "La Compagnie des Tropes" sera à la hauteur de ces enjeux. C'est la raison pour laquelle nous les encourageons en ce sens. Je suis certaine que peut-être leurs initiatives pourront inspirer l'ensemble du territoire parisien, en tout cas je le souhaite.

Ces 26 associations sauront, j'en suis sûre, s'inscrire à travers leur fonctionnement, mais aussi et surtout à travers leurs projets, pleinement dans la dynamique de la vie associative de notre Ville et elles interviendront dans tous les champs de l'action citoyenne et démocratique comme elles le font au quotidien. Nous les encourageons dans ce sens.

Je vous remercie et je voudrais surtout remercier l'ensemble des associations que nous soutenons et qui font un travail formidable au quotidien.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets d'abord aux voix les articles 2, 5, 6, 16 et 21. Vous êtes d'accord, je vais les mettre tous ensemble, puisque vous aurez le même vote, j'imagine ?

Je mets aux voix, à main levée, les articles 2, 5, 6, 16 et 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ces articles sont donc adoptés.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 72 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 72).

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 8e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission, pour nous parler des travaux.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons réuni la 8e Commission le lundi 26 juin dernier pour préparer cette séance du Conseil de Paris.

Tout d'abord, les élus ont bénéficié de la présentation détaillée par Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun et membre de notre Commission, de la proposition de délibération PEC 1, relative à la condition animale. Débat intéressant, avec des propositions et des échanges. Dans ce cadre, je souhaite aussi signaler le vœu rattaché du groupe Communiste et Citoyen, relatif à la mise en place d'une mutuelle municipale parisienne pour les animaux.

À l'issue des échanges, les membres de la 8e Commission ont souhaité qu'un bilan des vœux votés en Conseil de Paris, relatifs à la condition animale, ainsi que la publication annuelle de l'état d'avancement de leur mise en place, soit effectué. De même, les élus ont souhaité un état des lieux des subventions aux associations de protection animale afin de faire écho aux questions qui ont été posées pendant la séance. Toujours dans ce cadre, les membres de la 8e Commission ont aussi rappelé leur demande pour que les conclusions de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" sur la prise en charge de la protection de la biodiversité soient bien prises en compte dans les projets de délibération émis par la Ville de Paris.

Conformément à l'ordre du jour, pour les projets de délibération, Mme PULVAR nous a présenté dix projets de délibération relevant de ses délégations, parmi lesquels il conviendrait de signaler notamment le projet de

délibération DAE 76, relatif à la convention et subvention d'investissement de 300.000 euros à la structure "Terra", que nous examinerons tout à l'heure, ou bien le projet de délibération DEVE 51, relatif à une subvention de 100.000 euros à la fondation de l'Armée du Salut pour son projet d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire.

Ensuite, M. LERT a présenté ses propres projets de délibération, une quinzaine. Citons notamment le DPE 16, relatif au budget annexe, au budget supplémentaire 2023, le DTEC 9 pour la convention fixant la participation de la Ville de Paris au budget de Bruitparif pour 105.000 euros, et aussi le DTEC 27, relatif à la subvention aux associations participant à la transition écologique de Paris, un projet de délibération important.

Étant mobilisée par une réunion avec la Maire de Paris, Mme BROSSEL avait informé de son absence et avait demandé à M. NAJDOVSKI de bien vouloir présenter ses projets de délibération, ce qui a été fait. Je souhaite donc remercier à la fois Mme BROSSEL pour son travail et aussi M. NAJDOVSKI pour cet exercice. À la suite de celui-ci, de cet exercice, M. NAJDOVSKI nous a présenté ses propres 15 projets de délibération. Dans ce cadre, je souhaite juste citer le DAE 130, concernant l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour le terrain 17, avenue Junot, qui a fait l'objet d'explications et d'échanges. De même, le DDCT 85, relatif à la création d'une M.I.E., à la demande de nos collègues du groupe Changer Paris, sur le rôle de la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes a également été abordé.

Par la suite et comme il est d'usage, les groupes politiques comme le groupe "Les Ecologistes", le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes et le groupe Changer Paris ont présenté leurs vœux et entamé des échanges avec les membres de l'Exécutif, échanges qui se poursuivront bien entendu dans quelques instants.

Enfin, notre vice-présidente, Chloé SAGASPE, nous a fait un rapide compte rendu des conclusions de la récente commission de révision du règlement intérieur du Conseil de Paris et notamment le projet d'expérimentation de la diffusion des séances de notre Commission.

Un grand merci à toutes et tous, aux adjointes et adjoints à la Maire de Paris, à nos deux vice-présidentes, Véronique BALDINI, Chloé SAGASPE, à toutes et à tous nos collègues élus, ainsi qu'aux services administratifs et en particulier à Myriam ENMER désormais en charge du secrétariat de la 8e Commission.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2023 DPE 26 - Soutien à des associations œuvrant pour le développement du compostage de proximité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DPE 26 : soutien à des associations œuvrant pour le développement du compostage de proximité.

Je donne la parole d'abord à Mme Maya AKKARI pour le groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Force est de constater que de nombreuses grandes villes du monde sont concernées par la question de la gestion des déchets et notamment par l'explosion de la quantité de déchets émise par chaque individu, qui est une conséquence directe de la société de consommation dans laquelle nous vivons.

La question de la propreté de la Ville ne se joue pas uniquement en aval par le ramassage ou le nettoyage, mais se joue aussi en amont par le travail sur la réduction des déchets et le recyclage. Il en va des responsabilités collectives, mais aussi individuelles.

Ainsi, la Ville de Paris s'engage depuis de nombreuses années en matière de réduction des déchets non valorisés et s'implique fortement pour la valorisation locale des déchets alimentaires. Depuis 2010, elle accompagne et soutient les projets de compostage de proximité, animés et portés par des associations et des collectifs d'habitantes et d'habitants. C'est un travail de longue haleine qui est mené depuis plus de 13 ans. Paris compte aujourd'hui près de 1.000 composteurs dans les immeubles et les équipements publics, ainsi qu'une cinquantaine de composteurs collectifs dans l'espace public, notamment dans les espaces verts.

Afin de faciliter l'émergence de solutions nouvelles, de services, d'installations ou de modes d'organisation ingénieux pour la collecte des déchets alimentaires et leur valorisation locale, la Ville de Paris a lancé en 2001 un appel à projets "compostage de proximité". Douze projets ont été sélectionnés cette année. Des projets de compostage de quartier, qui renforcent la dynamique territoriale, mais aussi des projets innovants tant en matière de collecte que de traitement des déchets alimentaires.

Ce projet de délibération permettra de continuer à accompagner ces projets lauréats, en l'occurrence des projets de compostage collectif portés par des secteurs ancrés dans les quartiers, avec un axe fort de sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens.

Le projet de "La Ressourcerie l'Alternative", qui fait partie du réseau "Emmaüs" et qui va permettre l'installation d'un composteur collectif dans le quartier Montorgueil et l'accompagnement des habitants dans la démarche de valorisation de leurs déchets alimentaires.

Le projet du bailleur "1001 Vies Habitat", rue Moret, dans le quartier Belleville, et le territoire "zéro déchet" de Belleville Fontaine-au-Roi, avec notamment des actions de sensibilisation, des ateliers et des animations.

Le projet de l'association "Espaces", qui gère depuis 2015 un composteur de quartier du jardin Hérold et souhaite étendre son projet pour toucher de nouvelles familles et leur permettre de valoriser leurs déchets alimentaires.

Ce sont là trois acteurs du projet de compostage de proximité essentiels et complémentaires avec les dispositifs en cours de développement en matière de collecte des déchets alimentaires et qui nous permettront de limiter l'impact de nos déchets sur l'environnement.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à Maya AKKARI pour son intervention. Merci à Nour DURAND-RAUCHER, qui aurait souhaité intervenir, je n'en doute pas une seconde. Merci surtout de me donner l'occasion de valoriser une fois encore les démarches associatives autour du compostage de proximité parce que, chère Maya AKKARI, vous l'avez dit, c'est important que nous soyons en mesure, surtout à l'aube de l'année 2024 qui sera une année de déploiement en matière de collecte et valorisation des déchets alimentaires… Il est important que nous soyons en mesure de construire une organisation de nature industrielle à destination des 2,2 millions de Parisiens, mais également de l'ensemble des équipements de service public concernés par cette nécessité de valoriser les déchets alimentaires, mais également de construire une organisation qui mette les habitants au cœur et qui mette le tissu associatif au cœur.

C'est bien le cadre de ce projet de délibération, qui vise à proposer un certain nombre de projets issus de cet appel à projets que nous avions initié et auquel vous aviez donné votre validation au Conseil de Paris sur la possibilité de composter dans l'espace public. C'est important que l'ensemble de ces pratiques puissent trouver une place pas uniquement dans une transformation de comportements individuels, mais aussi dans des pratiques collectives et, au-delà de ces pratiques collectives, y compris dans l'espace public. C'est donc une vraie satisfaction de savoir qu'au-delà - et je crois, Maya, que vous rappeliez le chiffre - des 1.000 composteurs présents dans des immeubles, dans les cours d'immeuble généralement et dans des écoles, des crèches, des centres socioculturels, des mairies d'arrondissement, une cinquantaine d'entre eux aient également trouvé leur place dans l'espace public pour pouvoir faire en sorte que nos déchets alimentaires ne soient pas bêtement incinérés, mais soient au contraire valorisés.

Vous avez cité, et je vous en remercie, d'abord l'association "Espaces", qui intervient dans le 19e arrondissement, dans le quartier Danube Solidarité, et qui souhaite installer de nouveaux points de collecte dans d'autres quartiers du 19e, mais également "La Ressourcerie l'Alternative", qui est une ressourcerie. Cela me permet de remercier les ressourceries pour leur action absolument essentielle et nécessaire en matière de réemploi. Elle a la première fait le choix d'installer un composteur collectif dans le quartier Montorgueil, qui s'inscrit d'ailleurs dans une volonté de circularité, le compost étant utilisé pour l'agriculture urbaine, chère Audrey. Le bailleur "1001 Vies Habitats", là aussi dans un quartier populaire, comme à Danube Solidarité, avec un projet qui a mis un peu de temps à sortir, mais qui est enfin là. Le compost produit sera quant à lui utilisé par les habitants, mais également par le bailleur pour l'entretien des espaces verts de son patrimoine.

Bref, des projets locaux menés avec les habitants, avec le tissu associatif de proximité. De beaux projets qui font du bien d'abord à la transition écologique dans notre ville, mais également à la capacité à porter, accompagner l'ensemble de ces projets avec les habitants.

Merci à vous pour votre soutien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 26).

Voeu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour réduire les déchets.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 28 est relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour réduire les déchets.

Je donne la parole à Mme Léa VASA pour le présenter, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Pendant cette séance du Conseil, la Maire de Paris a encore parlé de la démarche de territorialisation et de son attachement à cette démarche qui consiste à faire en sorte que le niveau le plus local puisse avoir le plus de choses en main possible. En matière de propreté, cette dynamique a déjà commencé. On a fait des feuilles de route. On a eu accès à des budgets parisiens dédiés pour pouvoir s'arranger comme on veut localement, alors que c'est un service qui était très piloté par les mairies d'arrondissement.

Par ce vœu, ce que l'on voulait vous proposer, c'est que l'on initie une réflexion sur la territorialisation de cette nouvelle compétence de la Ville de Paris, qu'elle développe beaucoup au niveau central au travers de plusieurs équipes qui sont d'ailleurs en train de s'étoffer, au sein de la Direction des Affaires économiques, au sein de la Direction de la Propreté et de l'Eau, qui travaillent sur la réduction des déchets à la source, sur le développement de l'économie circulaire, sur le compostage de proximité - on vient d'en parler -, sur le tri des déchets alimentaires, qui est en train de prendre de l'essor. Tout cela, ce sont des compétences nouvelles, spécifiques et donc une division territoriale aujourd'hui qui est plutôt chargée de l'hygiénisation de la Ville, du nettoiement, mais pas équipée, n'a pas les compétences, et c'est bien normal, pour pouvoir accompagner ces projets-là également au niveau local.

C'est un vœu qui a été adopté dans plusieurs arrondissements déjà dans les derniers conseils locaux qui ont eu lieu. Nous proposons de pouvoir doter les divisions territoriales qui le souhaitent d'une nouvelle personne compétente pour traiter ces sujets et pour accompagner le tissu local, les habitants, les partenaires et même les directions de la Ville, qui elles aussi ont besoin d'être accompagnées sur ces sujets de réduction des déchets à la source.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci à vous, Madame la Maire. Merci, chère Léa VASA, pour ce vœu. Vous l'avez dit, il est finalement dans la continuité des propos de Maya AKKARI. L'enjeu de réduction des déchets est absolument majeur en matière de propreté de l'espace public, mais aussi en matière de transition écologique dans notre ville. C'est vrai, l'accent est mis dans ce mandat résolument sur ces sujets.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que nous produisons moins de déchets par habitant à Paris, puisque nous sommes passés de 483 kilogrammes par habitant en 2010 à 425 kilogrammes par habitant en 2021. C'est donc la preuve que la politique publique fonctionne.

Cependant, il faut aller plus loin. Aller plus loin, c'est tout ce que vous accompagnez au fur et à mesure de nos différents Conseils de Paris, que ce soit par le soutien aux acteurs du réemploi, par le soutien aux territoires d'expérimentation "zéro déchet", qui sont nés dans le 10e arrondissement, que ce soit par la mise en place de dispositifs de tri dans l'espace public, d'une collecte supplémentaire des bacs jaunes, l'aventure à venir des déchets alimentaires, nous y reviendrons, mais aussi de la territorialisation.

Finalement, la question que vous posez par ce vœu, c'est : comment, après avoir territorialisé les politiques publiques de propreté, nous territorialisons les politiques publiques en matière de réduction des déchets ? C'est un sujet qui est important. C'est un sujet qu'il nous faudra traiter au cours de ce mandat, parce que c'est en effet l'aboutissement, me semble-t-il, de la démarche de proximité et de territorialisation qui est portée par l'ensemble des directions, mais notamment et résolument par la Direction de la Propreté et de l'Eau. C'est un sujet que je porterai lors de l'entretien budgétaire que j'aurai avec mes collègues Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU d'ici quelques jours. Je ne sais pas si nous y arriverons dès le budget 2024, chère Léa, mais c'est en tout cas un sujet important et c'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme MONTANDON pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Quand je lis ce vœu, je me demande tout de même si les écologistes font partie du groupe de la majorité et si vous avez été là lors du lancement à grand coup médiatique du "big bang de la propreté", relayé de façon très forte au niveau médiatique, mais pas encore efficient sur le terrain. Je vous invite à regarder et à expérimenter les

propositions que notre groupe avait faites, notamment sur une étude de la prise en charge de la collecte des déchets par des entreprises privées, ce qui permettrait notamment de redéployer du personnel sur les services et les missions de nettoiement. Là, vous demandez dans votre vœu de nouveau de créer des postes. Nous vous demandons de les redéployer.

En parallèle de tout ce que vous dites sur le développement et la supervision de projets d'économie circulaire et de tri, il nous semble plus utile, au contraire, de vous appuyer sur les entreprises et associations qui développent déjà de tels dispositifs. Elles sont nombreuses. Je prendrai l'exemple des "Alchimistes", installés dans le 12e arrondissement, qui ont d'ailleurs inauguré leur plateforme il n'y a pas très longtemps. Ce sont des plateformes de massification des biodéchets. Ils ont installé d'ailleurs des expérimentations de bornes d'apports volontaires pour la collecte des biodéchets et développent aussi des dispositifs de collecte de proximité et de compostage. Plutôt s'appuyer sur l'existant et sur le monde associatif et des entreprises.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote, Madame MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Oui. C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 122).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la massification de la collecte des biodéchets.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la collecte et à la valorisation des biodéchets.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 29 et 30 relatifs à la massification de la collecte et à la valorisation des biodéchets.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Avec mes collègues écologistes, par ce vœu, qui a d'ailleurs été déposé par un certain nombre d'arrondissements, nous avons souhaité poser de nouveau le sujet de la collecte des déchets alimentaires. Vous le savez, depuis la mandature précédente nous sommes très attachés à ce que Paris se dote de tous les leviers possibles pour accompagner la filière économique qui œuvre aujourd'hui à la collecte et à la valorisation des déchets alimentaires, une filière qui voit de nombreux acteurs innovants s'y impliquer, pour un certain nombre issus de l'ESS, "Moulinot Compost" par exemple ou "Les Alchimistes", démontrant ainsi que l'économie classique seule ne peut pas apporter toutes les réponses aux problématiques soulevées par la gestion et la transformation de nos déchets.

L'échéance du 1er janvier 2024, qui va imposer aux collectivités le fait de proposer une offre de collecte séparée aux habitants et aux habitantes, nous permet de mettre le focus sur ce que nous avons fait, sur ce que nous allons faire et sur ce que nous pourrions faire peut-être de mieux dans un "timing" un peu plus resserré.

Si beaucoup a commencé à être fait sur les déchets alimentaires, notamment dans nos caisses des écoles ou en ce qui concerne le compostage individuel et collectif, c'est pour nous l'enjeu de la massification qui est désormais structurant. Il nous reste beaucoup de chemin à faire pour être au rendez-vous de la loi qui impose aux ménages au 1er janvier 2024, mais qui aussi impose aux professionnels cette collecte en 2025. Il nous faut désormais débloquer tous les leviers pour massifier la collecte des déchets alimentaires et ainsi répondre à ces objectifs, continuer à déployer la collecte dans les établissements de la Ville, les établissements scolaires, les restaurants municipaux. On l'a prévu en 2024. Nous allons suivre de très près le sujet. Il faut aussi massifier par le déploiement des points de collecte en apports volontaires via les Trilib', qui seront progressivement équipés d'un module spécifique, ou via des apports volontaires similaires à ceux qui existent sur les marchés alimentaires, y compris dans les lieux les plus difficilement accessibles ne pouvant actuellement pas être équipés en Trilib'. Je pense, en bon élu du 18e, à Montmartre tout particulièrement, qui ne peut pas être équipé en Trilib'. Il faudra bien apporter des solutions spécifiques. Il est selon nous essentiel d'activer par ailleurs la collecte des déchets alimentaires chez les professionnels et notamment les commerçants. C'est donc sans plus attendre qu'il faut faire la tournée des professionnels et des associations de commerçants pour lancer les choses. La massification des flux est là aussi importante dans ces établissements, avec au bout un service pourquoi pas public de la collecte des déchets

alimentaires via pourquoi pas des contrats de redevance. Nous aimerions enfin que Paris poursuive la mobilisation de toutes et tous sur le déploiement du compostage. Mme BROSSEL en a parlé.

Je voudrais conclure, Madame la Maire, en vous disant - on a eu le débat avec Colombe BROSSEL en préparant cette séance - que, comme vous le savez, on est très attachés à la collecte en porte à porte dans les arrondissements aujourd'hui qui en sont dotés. Si on a trouvé une formulation qui convient à toutes et tous dans ce vœu, on voulait rappeler ici à quel point la collecte en porte à porte aujourd'hui dans le 2e, le 19e et le 12e était importante à nos yeux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous rappelle que ce sont deux minutes.

La parole est maintenant à Mme Séverine de COMPREIGNAC du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu très modeste que je veux vous proposer, qui a un lien avec le vœu précédent. Nous l'avons voté à l'unanimité au conseil du 6e arrondissement. Je l'ai fabriqué avec Antoinette KIS, qui est élue Écologiste, Céline HERVIEU, que l'on n'a pas besoin de présenter ici, et avec un certain nombre de membres de conseils de quartier du 6e qui sont très volontaires sur ce sujet.

Il s'agit de faire apprivoiser par les Parisiens cette obligation qui arrive à grands pas, dans moins de six mois maintenant, au 1er janvier 2024, sur la collecte des biodéchets, qui a commencé un tout petit développement. C'est donc déjà un premier pas dans la porte, pied dans la porte, mais il faut maintenant, nous pensons, passer à la vitesse supérieure. Pour faire entendre aux Parisiens que cela arrive, il faut selon nous communiquer, communiquer, communiquer, faire travailler la mairie centrale avec les mairies d'arrondissement, essayer de "mouiller" le plus possible les conseils de quartier. Nous pensons que c'est bien par eux que peut passer la meilleure habitude possible à cet égard.

J'espère que, très modestement, ce vœu sera adopté et pourra contribuer à améliorer les choses.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL pour répondre à ces deux vœux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à Frédéric BADINA-SERPETTE et à Séverine de COMPREIGNAC pour leurs propos et propositions. Je ne suis pas totalement sûre que, dans le temps imparti, j'aurai le temps de répondre avec précision à chacune des questions posées, mais j'apporterai un avis favorable aux deux vœux.

À Paris, en effet, - et je n'y suis vraiment pour rien et j'en remercie mes prédécesseurs - nous avons été précurseurs en matière de collecte et valorisation des déchets alimentaires. Permettez-moi une minuscule parenthèse : heureusement que la Ville de Paris et l'Exécutif parisien dans le mandat précédent étaient en soutien de formidables acteurs de l'économie sociale et solidaire comme "Les Alchimistes". Je ne me souviens pas que nous ayons eu à l'époque un enthousiasme aussi massif de la part de nos collègues de droite. C'est la preuve que le combat culturel est important. Quelques années plus tard, tout ceci fait l'unanimité. Fin de ma parenthèse.

À l'initiative de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, nous avons expérimenté, testé, ancré durablement plusieurs dispositifs afin d'inciter l'ensemble des Parisiens à trier leurs déchets alimentaires, mais aussi afin de construire les dispositifs permettant un effet de masse, en partant du principe que chaque Parisien doit pouvoir trouver dans son environnement immédiat, dans sa proximité, dans un accès facile, un endroit, un dispositif pour pouvoir y apporter ses déchets alimentaires.

Vous avez parlé de la collecte sur les marchés alimentaires, lieux de proximité par évidence à Paris. Les 72 marchés seront équipés de bornes d'ici à la fin de l'été. Nous allons installer sur toutes les stations Trilib', 500, au premier trimestre 2024 des modules pour les déchets alimentaires permettant de résister à tous les événements climatiques qui peuvent exister dans notre ville. Ce déploiement se fait en lien direct avec les mairies d'arrondissement. Il faut en effet accroître ce lien notamment avec les conseils de quartier. L'extension de cette collecte via ces points d'apport dans l'espace public prendra le relais, en ce qui concerne les 2e, 12e et 19e arrondissements, de la collecte dite "en porte à porte" expérimentée avec un succès relatif.

Ma priorité, c'est d'abord de conserver le bénéfice de cette expérimentation, un engouement chez un certain nombre de Parisiens - merci aux maires d'arrondissement qui se sont beaucoup mobilisés sur ce sujet - et de ne pas provoquer de rupture de service pour les Parisiens qui utilisaient ce service. C'est ce à quoi nous allons travailler.

Un petit mot pour terminer, Madame la Maire, pour vous dire que l'un des dispositifs importants sera la collecte notamment des services publics. On a déjà beaucoup parlé ici de la collecte des plus de 1.000 établissements -

crèches, collèges, écoles et autres - qui va continuer. Nous allons continuer à travailler. Je suis à votre disposition, chacun d'entre vous et l'ensemble des groupes, pour continuer à travailler sur ce sujet.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Une explication de vote brève de Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Dans la continuité de mon intervention précédente, je vous invite à soutenir encore plus les structures existantes qui ont déjà mis en place les massifications de biodéchets, d'autant plus que ces plateformes utilisent déjà et font déjà de la collecte au niveau des entreprises, même des hôtels ou des restaurateurs.

Cela me permettra aussi de répondre à Mme BROSSEL pour dire que la droite agit beaucoup plus anciennement que ce qu'elle nous dit. La Région Île-de-France, dès 2017, a soutenu "Les Alchimistes" à hauteur de 300.000 euros. Elle a rajouté 200.000 euros ne serait-ce qu'à partir de 2020. Oui, nous sommes présents sur ces sujets. Je vous invite aussi à regarder ce que fait la mairie du 6e arrondissement en termes de collecte des biodéchets sur les marchés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 123).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, avec un avis favorable également.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 124).

2023 DAE 19 - Convention de financement avec "Eau de Paris" pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 19 : convention de financement avec "Eau de Paris" pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique, 550.000 euros.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Vraiment très rapidement, quelques mots pour rappeler l'attachement des écologistes à l'accès gratuit à l'eau dans l'espace public pour toutes et tous, y compris pour les touristes.

C'est le sens du projet de délibération qui nous est proposé ici et qui nous permet d'aller dans le sens de notre stratégie de rafraîchissement de la ville, mais aussi, c'est inscrit dedans, de la sortie du plastique à usage unique, mais aussi pour aller vers le réemploi de contenants dédiés, ce que nous tentons de faire auprès des acteurs touristiques, mais aussi des commerçantes et des commerçants. Proposer des fontaines sur la plupart de nos sites touristiques, c'est donner l'exemple, donner l'image d'une Ville qui s'engage.

Un point de vigilance. On sait que c'est déjà lancé, mais l'engagement des acteurs touristiques sera tout de même très important dans cette démarche pour encore une fois sortir du plastique à usage unique qui s'inscrit dans les conclusions de nos Assises du tourisme durable. Nous espérons qu'au travers du déploiement de plusieurs fontaines à Paris sur les sites touristiques, ce sera l'occasion pour chacun des établissements de s'engager toujours plus sur ce sujet et de proposer à leurs visiteurs les outils qui vont bien pour pouvoir sortir du plastique et pourquoi pas développer beaucoup plus la gourde et les contenants réemployables à Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Pour répondre, je donne la parole à Dan LERT, réponse partagée avec Frédéric HOCQUARD.

M. Dan LERT, adjoint. - Ce sera une réponse à deux voix. Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE, de votre intervention qui nous permet de souligner le plan qui a été annoncé pour l'été 2023 : le plan "Paris s'adapte", avec la multiplication et le renforcement des points d'eau accessibles à toutes et à tous sur l'espace public, qui participe de l'effort d'adaptation du territoire parisien au réchauffement climatique.

Il y a déjà 1.200 fontaines à boire à Paris qui sont réparties dans les rues, les jardins et les parcs de la Ville. Une eau gratuite, sûre et d'une excellente qualité. Pour mailler encore davantage le territoire, 115 fontaines rafraîchissantes vont être mises en service d'ici les Jeux olympiques en 2024. Dès cet été, 73 fontaines brumisateurs seront déployées à Paris. Cette stratégie s'inscrit, comme vous l'avez dit, Monsieur BADINA-SERPETTE, dans la politique de sortie du plastique à usage unique avec 2024 comme échéance très volontariste et vient compléter le dispositif porté par "Eau de Paris" avec le premier réseau de commerçants engagés à recharger gratuitement la gourde des Parisiens et des touristes. Ce sont plus de 800 établissements qui sont partenaires d'"Eau de Paris" dans cette opération.

Le projet de délibération DTEC 16 proposé à notre Assemblée est une convention cadre présentant la stratégie retenue par la Ville pour un déploiement pertinent des fontaines rafraîchissantes. Le projet de délibération DAE 19, que nous examinons, est l'une de ses déclinaisons en termes de convention, d'un montant de 550.000 euros financés par la Direction de l'Activité économique. Il vise le déploiement de fontaines sources dans des lieux touristiques.

Je cède la parole à mon collègue Frédéric HOCQUARD. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci pour cette question. Effectivement, la convention de financement vient dans le cadre du travail que nous faisons autour d'un tourisme plus durable et un tourisme plus écoresponsable. Cette stratégie de rafraîchissement comporte donc un volet spécifiquement touristique, avec l'installation de 19 fontaines à eau dans des zones d'attractivité touristique.

D'abord, les zones à forte fréquentation et aux flux de passage importants de touristes dans ces zones. Ensuite, afin d'accompagner le développement du cyclotourisme à Paris, des fontaines placées le long des itinéraires de cyclotourisme. Aussi dans des zones que nous développons autour du "Paris autrement", c'est-à-dire pas simplement dans les zones touristiques, mais aussi afin de faire découvrir pour les touristes un Paris peut-être plus authentique et local. Enfin, je voulais signaler qu'un dernier critère a été ajouté : c'est la question des quartiers à accessibilité augmentée. Cinq fontaines seront prévues et installées afin de pouvoir répondre aux besoins des para-athlètes et des visiteurs en situation de handicap lors des Jeux olympiques et paralympiques.

Le déploiement de ces fontaines dans les zones d'attractivité touristique s'inscrit dans la démarche de la stratégie de tourisme globale, lancée à l'occasion des Assises du tourisme durable, et s'inscrit dans la stratégie de "zéro plastique". Je rappelle que l'industrie et la filière touristique, comme de nombreuses autres filières, sont grosses consommatrices de plastiques à usage unique. Il faut continuer à moins utiliser de bouteilles en plastique, mais pouvoir continuer à se rafraîchir. C'est l'objet de l'installation de ces fontaines.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 19).

Je vous en remercie.

2023 DTEC 9 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (105.000 euros) au budget de l'association "Bruitparif", pour l'année 2023.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DTEC 9. Il s'agit d'une convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris pour 105.000 euros au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2023.

La parole est tout d'abord à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

Je tiens d'abord à saluer le travail de l'association "Bruitparif" qui contribue à nous éclairer depuis 2004 comme observatoire. "Bruitparif", c'est aussi un partenaire de la Ville, un partenaire important dans l'évaluation de ses politiques publiques d'amélioration de l'environnement sonore.

Qu'il soit causé par les transports, véhicules de livraison, voitures, deux-roues motorisés notamment, par les activités nocturnes ou même les chantiers, le bruit est un enjeu majeur et un défi important qui doit être relevé. De plus en plus de Parisiennes et de Parisiens subissent de fortes nuisances sonores et sont exposés de manière chronique à des niveaux de bruit préjudiciables notamment en période estivale. C'est un enjeu important pour notre qualité de vie, mais aussi pour notre santé. Le bruit n'affecte pas simplement le confort des riverains, mais leur santé. Pléthore d'études le prouvent : il est responsable de maux à la fois psychologiques et physiologiques.

Mes différentes rencontres avec des associations, avec des Parisiennes et des Parisiens m'ont conforté dans l'idée qu'il faut changer les choses. Il faut insuffler une autre dynamique et tenter de nouveaux dispositifs innovants. Oui, Paris doit être une ville dynamique, mais pas au détriment de la qualité de vie de ses habitantes et de ses habitants. J'avais d'ailleurs proposé au dernier Conseil de Paris un vœu comportant de nombreuses propositions co-élaborées avec des riverains et des associations, qui n'a malheureusement pas été adopté.

Si nous voterons en faveur de ce projet de délibération, je vous appelle à aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin pour prendre davantage en compte les nombreuses propositions constructives que nous avons faites en lien avec les associations et les habitants pour amplifier la lutte contre les nuisances sonores dans la Capitale.

Le vœu que nous avons porté au dernier Conseil de Paris proposait par exemple de mettre en place des capteurs "Méduse" afin de mesurer le bruit et de permettre de le limiter, ce bruit qui est émis à partir de terrasses ou dans la rue en général. Il y avait d'autres propositions, mais je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté on va avancer. Je fais confiance aussi à M. Dan LERT pour que l'on puisse continuer ce travail et l'amplifier. Je sais que c'est un sujet d'intérêt général et qui nous rassemble.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

La prochaine intervention vient de Mme Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, nous soutenons ardemment chaque année cette subvention à "Bruitparif" en raison des travaux intéressants que mène cette structure régionale. Depuis près de 20 ans, elle étudie les causes et les effets du bruit sur l'ensemble du territoire francilien afin de mieux cerner et apprivoiser ce phénomène auquel nous sommes tous soumis au quotidien. "Bruitparif" mène son action par différents biais, tant en termes de sensibilisation du grand public que par de la recherche scientifique ou par des actions de terrain au plus près de ce qu'il se passe au quotidien dans nos rues et du bruit que perçoivent les Parisiens et les Franciliens.

Cette mission et ces travaux sont d'utilité publique tant le bruit est un phénomène majeur dans nos vies, avec des externalités positives comme négatives. Nul ne saurait aujourd'hui ignorer les conséquences néfastes sur la santé qu'une exposition trop importante au bruit cause pour n'importe quelle personne. Le dépassement de ces valeurs indiquées par les professionnels de santé peut, par exemple, favoriser le risque d'accident du travail, entraîner des troubles cardiovasculaires, des troubles du sommeil, baisser les performances cognitives et représenter un danger pour les fœtus. Ainsi, dans le contexte urbain si intense et particulier que nous connaissons à Paris, il est plus qu'essentiel d'arriver à connaître et à maîtriser les effets de ce phénomène qui vient de tous les côtés, avec les multiples travaux, la circulation routière, les activités commerciales, industrielles ou de loisirs, et tout simplement la vie locale dans un espace aussi dense que notre ville.

Chaque année, le projet de délibération proposant la subvention annuelle à "Bruitparif" indique plusieurs études qui vont être menées à Paris durant l'année par la structure. Pour cette mouture 2023 sont citées les mêmes actions qu'en 2022 et 2021, à savoir un suivi du bruit routier et de l'environnement sonore dans les secteurs concernés par les projets d'aménagement de l'espace public de la ville et la gestion des dispositifs d'objectivation des nuisances sonores dans les quartiers festifs.

Il serait donc intéressant, Monsieur le Maire, d'effectuer une présentation des résultats et des enseignements sur ces deux sujets en réunion de notre Commission, la 8e, afin de mieux informer les élus sur le sujet, avant, dans un second temps, d'en faire de même avec les Parisiens intéressés à travers les multiples canaux qui s'offrent à nous.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BALDINI.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame BALDINI, merci, Monsieur BOURNAZEL, pour vos interventions.

Oui, Monsieur BOURNAZEL, le bruit est avant tout un enjeu majeur de santé publique, car, oui, le bruit rend malade. Le seul bruit lié aux transports routiers engendre une perte de huit à neuf mois d'espérance de vie en bonne santé pour les Parisiens. Les symptômes du bruit ont été décrits par Mme BALDINI. Les plus fréquents sont la fatigue, l'irritabilité, le stress, un sommeil perturbé et un rôle aggravant notamment sur les pathologies cardiovasculaires.

Selon une étude récente de "Bruitparif", le bruit est considéré comme l'un des principaux inconvénients à la vie francilienne pour près de 80 % de la population. "Bruitparif" est un partenaire central pour la mise en œuvre de notre plan d'amélioration de l'environnement sonore, qui s'attaque à la pollution sonore dans toutes ses dimensions, avec 34 actions pour les bruits routiers et de voisinage, afin d'apaiser la Capitale et d'améliorer la qualité de vie des Parisiens et des Parisiennes.

Nous menons des actions de sensibilisation en lien étroit avec les mairies d'arrondissement qui sont associées, avec notamment le développement des comités locaux du bruit dans les arrondissements volontaires, comme c'est le cas dans le 17e arrondissement, des études pour mieux diagnostiquer le bruit localement et ensuite ajuster et orienter nos actions, comme c'est le cas pour la mairie de Paris Centre, qui a confié à "Bruitparif" l'établissement d'un diagnostic acoustique fin sur le quartier des Halles, Beaubourg, Montorgueil et de la rue Montmartre. D'autres actions majeures ont été déjà mises en œuvre et dont les résultats pourront être présentés en 8e Commission. Madame BALDINI, je pense au développement massif de revêtements acoustiques innovants en lien avec "Bruitparif" et surtout la baisse des limitations de vitesse dans la Capitale.

Je souhaite indiquer également le rôle central de la police municipale, qui a dressé près de 6.000 procès-verbaux pour nuisances sonores depuis deux ans.

Concernant notre action visant à rendre plus silencieux les véhicules et équipements de la Ville, on a discuté hier notamment des engins de collecte des déchets et d'entretien. Je tiens à souligner l'acquisition d'engins électriques permettant d'aspirer les déchets de manière silencieuse, l'électrification des aspiratrices et des laveuses à horizon 2026 et un travail vers l'électrification des bennes de collecte et des véhicules poids lourds. Je tiens d'ailleurs à remercier ma collègue Colombe BROSSEL et les équipes de la DPE pour l'ensemble de ces actions.

Tout cela pour dire que nous avons réussi à enclencher durablement l'abaissement du bruit ambiant. Cette politique globale doit se poursuivre avec un enjeu plus spécifique sur le ciblage des sources de bruit émergent, les pics de bruit. Pour cela, j'insisterai sur deux programmes pilotés par "Bruitparif" pour une partie et sur lesquels je souhaite insister.

D'abord, le déploiement des radars sonores. Nous avons terminé la première phase d'expérimentation et de test sans verbalisation sur les rues d'Avron et Cardinet dans le 17e et le 20e arrondissement. La seconde phase avec verbalisation débutera prochainement, dès que l'homologation des radars sera faite par le Ministère de la Transition écologique. Je profite de ce projet de délibération pour interpeller le Ministre de la Transition écologique pour qu'il accélère cette homologation et qu'il puisse intégrer un seuil exigeant, effectif, nous permettant de rendre ces dispositifs opérants et opérationnels pour verbaliser les véhicules bruyants.

Deuxièmement, le renforcement du dispositif des capteurs "Méduses" dont parlait M. BOURNAZEL. À ce jour, huit quartiers festifs sont équipés de capteurs "Méduses" qui permettent d'objectiver les nuisances sonores. La police municipale, en lien avec les mairies d'arrondissement, était étroitement associée au dispositif pour développer une gestion plus active des données collectées dans ce cadre, notamment pour les missions de tranquillité du public. Cela va permettre de rendre cet outil beaucoup plus opérationnel. C'est un axe important de notre partenariat avec "Bruitparif".

Vous le voyez, "Bruitparif" participe activement à la mise en œuvre de notre politique pour l'amélioration de l'environnement sonore, pour la réduction de la pollution sonore. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, avec plusieurs de mes collègues adjoints qui sont particulièrement impliqués et que je remercie dans ce partenariat, David BELLIARD, Frédéric HOCQUARD et Nicolas NORDMAN… Nous pourrons dans le cadre du débat en 8e Commission prendre en compte le vœu présenté par M. BOURNAZEL et donner une avancée et les résultats des premières mesures d'application du Plan Bruit.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DTEC 9).

2023 DTEC 24 - Convention de partenariat avec le "Health Data Club", plateforme des données de santé, pour le projet "Somnibruit".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DTEC 24 : convention de partenariat avec le "Health Data Club", plateforme de données de santé, pour le projet "Somnibruit".

La parole est de nouveau à Mme Véronique BALDINI pour Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, c'est un projet de délibération très proche du précédent. Comme je le disais, chacun vit de plus ou moins bonne façon chaque jour, mais le sommeil est essentiel au bon fonctionnement du corps et de l'esprit humain et revêt à ce titre un caractère majeur en termes de santé publique.

Le projet de délibération le relève. Les effets du bruit sur le sommeil sont importants. 12 % de la population régionale est fortement perturbée dans son sommeil à cause de son exposition au bruit. Cela représenterait un coût sanitaire et social de 13,1 milliards d'euros chaque année, un chiffre conséquent, nous en conviendrons tous.

Ainsi, l'étude proposée ici par ce partenariat semble plus que pertinente, notamment car elle prend en compte diverses sources de bruit la nuit, comme les transports ou la vie récréative nocturne. Cela amène mon groupe à poser aujourd'hui deux questions, réflexions ou suggestions d'action autour de cette thématique.

Tout d'abord, la structuration de l'étude se base sur celle de Paris par arrondissement. Il est pertinent d'analyser l'impact du bruit sur le sommeil sous ce prisme. Pour cela, comment souhaitez-vous inclure les mairies d'arrondissement au plus près du quotidien de chaque Parisien à cette dynamique globale ? Il me semble opportun d'y associer chacun des 17 secteurs de la ville, du moment que les travaux de "Somnibruit" sont structurés sur cette base.

Dans un second temps, c'est relié au Plan Bruit dont vous venez de nous parler et que nous avons voté entre 2021 et 2022 : comment la Ville souhaite-t-elle intégrer cette dimension dans son action quotidienne ? En effet, nombre de Parisiens en voient les effets en cette saison ou avec les températures qui remontent, les fenêtres qui s'ouvrent, y compris la nuit. Certaines nuisances sonores sur le sommeil peuvent ainsi venir de missions effectuées par la Ville pourtant essentielles comme le ramassage des ordures - vous en parliez à l'instant, Monsieur LERT - très tôt le matin ou l'abattage d'arbres à certains endroits où ce n'est pas faisable en journée. J'ai énormément de plaintes de riverains à ce sujet, notamment des bennes à ordures.

Il semble important d'étudier les manières d'atténuer les nuisances sonores liées à ces services publics essentiels pour lesquels je souhaite, au nom de mon groupe, remercier l'ensemble des agents. Cela peut passer par une modernisation du matériel avec des véhicules moins bruyants par exemple ou, comme vous le disiez, des matériels électriques. Dans la continuité du Plan Bruit et en complémentarité de l'étude "Somnibruit", cela peut avoir du sens.

Merci, Monsieur LERT.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BALDINI.

Je dpnne la parole à M. Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame BALDINI, de votre intervention.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le bruit perturbe fortement le sommeil des Franciliens et donc des Parisiens du fait de cette exposition à la pollution sonore. Le sommeil est une fonction vitale qui détermine notre équilibre psychologique et physiologique, avec des conséquences sur la santé, un risque plus élevé de surpoids, d'obésité, de diabète de type 2, de maladies cardiovasculaires, de dépression et d'anxiété.

Dans ce cadre, la convention qui est soumise à l'appréciation du Conseil, le "Health Data Club" est un très large groupement d'intérêt public qui associe 56 parties prenantes dont la Haute Autorité de santé, l'Assurance Maladie, France Assos Santé et le CNRS, qui a lancé l'appel à projets "la donnée pour la recherche et l'innovation en santé environnement". Le croisement des données de bruit et de sommeil constitue un sujet d'étude important. La Ville de Paris, l'Observatoire régional de la santé d'Île-de-France, le Centre du sommeil et de la vigilance de l'Hôtel-Dieu de l'A.P.-H.P. et "Bruitparif" ont répondu à cet appel avec le projet "Somnibruit", que vous avez parfaitement décrit. La Ville de Paris, en lien avec l'APUR, apportera sa connaissance du terrain et des données relatives à l'activité notamment nocturne pour la construction d'indicateurs d'activités récréatives nocturnes.

Par rapport à votre question sur la prise en compte des arrondissements, du maillon arrondissement dans cette réflexion lancée à travers ce projet "Somnibruit", je vous indiquais tout à l'heure qu'il est tout à fait possible pour les mairies d'arrondissement, dans le cadre du Plan Bruit de la Ville de Paris, de lancer des comités locaux sur le bruit, qui pourront recueillir les données et les résultats, par exemple, de ces études. Sur l'inclusion dans la vie quotidienne des objectifs du Plan Bruit, de réduction de la pollution sonore, j'ai indiqué tout à l'heure les efforts qui sont faits pour l'électrification notamment des engins de la DPE. Il est possible peut-être d'aller plus loin dans un certain nombre de

domaines. Là aussi, c'est dans le cadre des comités locaux sur le bruit, que l'on peut peut-être discuter de ces données, de ces résultats et des avancées nécessaires à obtenir en plus.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 24).

2023 DTEC 27 - Subvention aux associations participant à la transition écologique de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 27 : subvention aux associations participant à la transition écologique de Paris.

La parole est tout d'abord à Mme Chloé SAGASPE pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Quel dommage ! Je regrette une fois de plus de devoir m'exprimer sur ce projet de délibération juste avant mon collègue de Changer Paris. Si cette année l'interlocuteur change, je me doute que la tonalité de l'intervention ne change pas. En effet, changement d'interlocuteur pour le pire ou pour le mieux, qui sait. Peut-être allez-vous nous surprendre, Monsieur VÉRON. Comme, cher collègue, vous êtes plutôt coutumier du fait, je ne m'attends à guère mieux que vos habituels pamphlets caricaturaux dont vous seul avez le secret. Vous allez probablement demander un vote dissocié sur ce projet de délibération. Vous allez certainement demander que nous retirions encore une fois cette année la subvention à l'association "Alternatiba" et peut-être à d'autres, qui sait, dans ce projet de délibération que vous considérez hors du champ républicain, le tout en vous adonnant à votre sport préféré : l'écolo-bashing.

Il suffit de jeter, cher collègue, un rapide coup d'œil à vos réseaux sociaux, comme je l'ai fait ce matin, pour s'en convaincre. Vous visez continuellement des militantes et des militants écologistes, des élus mêmes, souvent des femmes d'ailleurs, dont certaines sont ici présentes dans cet hémicycle, comme la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE, à qui, je le rappelle, nous venons d'attribuer la protection fonctionnelle, ou, pas plus tard que ce matin, notre Secrétaire nationale Marine TONDELIER. Permettez-moi de vous dire, cher collègue, que c'est tout simplement de l'acharnement et de l'obsession grotesque.

Revenons au fond de ce projet de délibération, puisque c'est aujourd'hui le sujet dont nous devons parler : "Alternatiba". Je vous redirai ce que j'ai dit à votre collègue, M. GRANIER, l'année dernière. Je suppose que vous vous opposez probablement par principe parce que vous devez présumer que ce sont de dangereux ZADistes et que vous voulez surfer sur le "buzz" et la polémique totalement stérile qui avait mis en cause injustement l'association à Poitiers pour leur retirer leur subvention. Au moins, cette année, vous avez le mérite de ne pas déposer un amendement totalement vide, où vous ne prenez même pas la peine de justifier les raisons de votre opposition.

Je pourrais de nouveau m'adonner à un petit bingo dont vous cocherez probablement les cases, mais nous n'avons pas le temps. Oui, la désobéissance civile, cher Monsieur, ce vilain gros mot qui vous fait peur. Je pourrais vous refaire un cours d'histoire, vous expliquer en quoi cela consiste, en quoi c'est un moyen de lutte et de résistance pacifique et sans violence pour faire avancer les droits, en l'occurrence ici la justice climatique, mais vous resterez probablement, comme à votre habitude, sourd, puisque vous restez dans une position purement idéologique.

Une fois de plus, vous l'aurez compris, nous, les écologistes, souhaitons apporter notre soutien indéfectible à l'association "Alternatiba", que je salue ici au nom de notre groupe, ainsi qu'à l'ensemble des associations que nous subventionnons au travers de ce projet de délibération et qui contribue à accélérer la transition écologique à Paris. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'ensemble de ces associations qui agissent au quotidien dans ce domaine et notamment "France Nature Environnement" ou le "RAC", pour ne pas les citer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, oui, nous parlons depuis le début de ce Conseil d'apaisement, d'ordre républicain, d'État de droit, de démocratie et vous défendez à l'instant, avant même que j'en parle, la désobéissance civile, les résistances dites "pacifiques", qui se traduisent tout de même par des destructions massives de bassines, de serres, de productions, qui coûtent des millions d'euros.

Je veux bien que l'on parle d'apaisement, je veux bien que l'on parle d'État de droit, mais l'État de droit, c'est d'abord respecter la loi. Je rappelle que les associations qui bénéficient de subventions publiques, puisque vous l'avez dit déjà, il s'agit bien des 3.500 euros versés à "Alternatiba", qui veut dire "alternatif" en basque. C'est un bon point déjà pour cette association. Le basque fait toujours un peu plaisir. Malheureusement, quand on creuse un peu, c'est dramatique. Il faut respecter un contrat d'engagement républicain signé entre l'association et la collectivité territoriale, en l'occurrence la Ville de Paris. Respectons la loi. Confortons le respect des principes de la République du 24 août 2021.

Cette loi précise que les associations ne doivent ni entreprendre, ni inciter à aucune action, manifestation contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. Elles ne doivent pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations avec les collectivités publiques. Je crois que c'est assez clair. Ces notions sont cardinales. Les valeurs de la République sont indissociables pour bien vivre tous ensemble dans notre société.

Nous critiquons les agressions des uns et des autres unanimement. Il y a consensus. Nous devrions trouver le même consensus sur l'agression de propriétaires, de chercheurs, d'associations qui se trouvent agressés par ces associations, car à chaque manifestation organisée par les "Soulèvements de la Terre", "Extinction Rébellion", les autres et j'en passe, on retrouve le flambeau d'"Alternatiba", qui défend ces actions dites "pacifiques". Personne ne regarde les images des agriculteurs qui sont en larmes après avoir perdu tout leur capital, leurs investissements. Personne ne regarde les dégâts que vous avez occasionnés, que vous avez incité à occasionner ou directement occasionnés, à ces gens-là.

Je ne parle pas de gens ultra-violents, de ZADistes comme vous dites. Je parle de jeunes petits blancs de bonnes familles, bien éduqués et qui se prennent pour des super-héros en s'affranchissant des principes démocratiques. La démocratie, c'est un hémicycle, ce sont des élus qui discutent, qui font des choix. C'est la Constitution, qui est contraignante. C'est le respect de la propriété privée. C'est le respect de la recherche. Puisque vous voulez parler d'environnement, je rappelle qu'"Alternatiba" veut juste éveiller les consciences. Elle n'a aucun projet pour l'avenir. Elle conteste les énergies propres. Le nucléaire, elle n'en veut pas. Les éoliennes, elle n'en veut pas non plus parce qu'elle encourage à endommager les cimenteries "Lafarge" qui produisent les pieds des éoliennes. Elles ne veulent rien. Lorsque des serres travaillent et expérimentent des plantes qui n'ont pas besoin d'arrosage intensif, donc pour diminuer la consommation d'eau, vous êtes les premiers à aller les détruire. Vous êtes réticents à toute la recherche qui permet de sortir de cette spirale du réchauffement climatique et d'aboutir à inverser la spirale.

Je crois que l'environnement aujourd'hui, c'est plus une matière d'ingénieurs que de sorcières. Je pense que le climat est une affaire de chercheurs, d'ingénieurs, une affaire d'entreprises qui investissent, d'Etats qui mettent de l'argent public pour la recherche. Ce n'est pas brandir des banderoles et aller saccager le bien public dans un obscurantisme qui malheureusement n'apaise ni la démocratie, ni la planète. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - M. Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons la chance à Paris de disposer d'un tissu associatif riche sur les enjeux environnementaux et climatiques. Pour souligner le travail mené par ces associations et l'importance de leur contribution dans la transition écologique de Paris, je vais vous en dire quelques mots.

Le festival du livre et de la presse d'écologie, le "Felipé", une association d'éducation populaire qui organise cet événement depuis 20 ans, permet aux Parisiens de découvrir de nombreux éditeurs, auteurs, artistes et associations de défense de l'environnement et d'assister à de nombreuses tables rondes, d'ateliers de création ou encore de spectacles. La prochaine édition aura lieu d'ailleurs à l'Académie du Climat. Je vous encourage à y aller les 29 et 30 septembre et le 1er octobre prochain, avec comme thématique principale la justice sociale. La programmation s'adressera à tous les publics, enfants comme adultes, et aux personnes déjà sensibilisées au sujet comme à celles qui ne le sont pas encore.

Le "Réseau Action Climat", s'il fallait encore le présenter, est une O.N.G. qui fédère les associations impliquées dans la lutte contre le changement climatique. Pour une transition écologique, solidaire et équitable, son expertise est incontournable et reconnue de tous en matière de négociations internationales sur le climat, mais aussi en matière de politique de lutte contre le changement climatique à l'échelle européenne, nationale et locale. Cette année, l'association souhaite développer un kit de formation scientifique sur le changement climatique, ses conséquences, les options d'adaptation et les solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, modulables en fonction du contexte et du public.

"France Nature Environnement" Île-de-France, qui fédère à l'échelle régionale un grand nombre d'associations de protection de l'environnement. L'association participe à la sensibilisation du grand public en publiant des contenus et en organisant des manifestations sur le terrain. L'association produit un important travail sur la thématique de l'eau

en fournissant des contenus pédagogiques et en organisant des événements grand public, notamment dans le cadre du débat public actuel sur l'eau potable en Île-de-France.

Après Rotterdam et Marseille, les premiers "Rooftop Days" parisiens ou festivals des toits seront organisés les 8, 9 et 10 septembre. Les Parisiens et les professionnels sont invités à monter sur les toits autour d'événements culturels liés à la transition écologique et à découvrir les meilleures réalisations.

Enfin, "Alternatiba" Paris, qui déclenche visiblement toutes les passions. Je rappelle qu'"Alternatiba" est une association importante dans le mouvement climat, qui participe notamment à l'organisation des Marches pour le climat qui ont rassemblé de manière pacifique des dizaines de milliers de personnes ces dernières années. "Alternatiba" organise également de nombreuses conférences plénières gratuites et ouvertes à tous les Parisiens, dans lesquelles l'association les sensibilise aux questions écologiques et sociales actuelles, avec l'intervention de scientifiques, d'experts qui permettent de faire dialoguer les connaissances générales, historiques, scientifiques avec des actrices et des acteurs de terrain.

Merci à toutes ces associations, à leurs équipes et à l'ensemble de leurs bénévoles pour leur engagement en faveur de la transition écologique de Paris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous l'avez dit, mais vous ne l'avez pas indiqué préalablement. Au temps pour moi. Quel article ? Article 1. D'accord.

J'avais bien compris que Chloé SAGASPE l'avait anticipé. Vous avez donc exaucé son vœu.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délbération DTEC 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 27 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également. (2023, DTEC 27).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l’entretien du réseau de gaz à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, les vœux n° 31 et n° 31 bis relatifs à l'entretien du réseau de gaz à Paris.

La parole est tout d'abord à M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons tous été marqués par les drames liés aux explosions dues au gaz à Paris, comme pour la rue de Trévise avec ses 400 sinistrés. Je rappelle que, pour la rue Saint-Jacques, même si des hypothèses sont soulevées, nous ne pouvons encore nous avancer sur cette cause.

En 2022, 1.042 interventions de fuite de gaz, soit environ trois par jour, ont été comptabilisées dans la Capitale par les sapeurs-pompiers de Paris, dont 68 interventions sur la voie publique et 974 dans les immeubles, que ce soit sur des parties privatives ou même sur les colonnes montantes. Nous connaissons aussi les difficultés d'entretien du réseau de gaz de Paris, avec des investissements lourds sur ce réseau principalement enterré de 1.915 kilomètres. Depuis deux ans, je rappelle que nous demandons un audit du réseau de gaz à Paris, dont les responsabilités sont partagées entre la Ville, GRDF, des parties privatives, les immeubles et copropriétés.

Nous avons entendu ce matin Mme HIDALGO et sa proposition de vœu bis reprenant certains éléments du nôtre. Toutefois, nous ne pouvons pas exonérer la Ville de toutes ses responsabilités. La gestion du gaz est complexe et l'entretien des colonnes des parties communes doit être rigoureux, alors que nous savons aussi que les délais d'intervention des professionnels, mais aussi les pièces détachées, peuvent être très longs et certains appareils très vétustes. Même avec un entretien rigoureux, les risques de mauvaises manipulations sont grands pour les particuliers. Le ratio bénéfice-risque est désormais négatif pour le gaz.

Je rappelle d'ailleurs, et ce sont les chiffres de GRDF, que les usagers de gaz à Paris ont baissé de 7,2 % sur cinq ans. Je rappelle aussi que c'est une énergie fossile, qu'il existe d'autres sources d'énergie et que l'on peut faire mieux.

Concrètement, nous demandons à la Maire de Paris un audit de l'état du réseau de gaz parisien et une réflexion sur le déploiement des réseaux d'énergies alternatives pour une transition énergétique progressive.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur, pour votre intervention.

Avant tout, j'aimerais adresser une pensée aux victimes de l'accident dramatique de la rue Saint-Jacques. La Maire de Paris leur a exprimé ce matin toute sa solidarité et nous adressons notre soutien plein et entier à la maire du 5e arrondissement pour sa gestion de la crise. Nous suivons de très près l'enquête lancée par le Parquet de Paris, qui est en cours, pour comprendre les circonstances de ce drame, notamment l'origine de cette explosion. Cependant, nous le savons, les questions des Parisiens sur la sécurité du réseau sont nombreuses et tout à fait légitimes.

La Ville de Paris a signé en novembre 2019 un nouveau contrat de concession alliant GRDF et la Ville de Paris pour la période 2020-2035. Ce nouveau contrat, qui confie, conformément à la loi, la gestion, l'exploitation et la sécurisation du réseau de gaz à GRDF, a prévu des investissements très importants sur la période du schéma directeur d'investissement, soit 2020-2039, à hauteur de 843 millions d'euros, dont 65 % sont réservés à la question de la sécurité industrielle. Il a introduit pour la première fois en France des modalités de gouvernance partagées et renforcées avec GRDF sur le territoire parisien, engageant GRDF sur des objectifs chiffrés et incités financièrement. Il a ainsi fortement renforcé les modalités de contrôle par la Ville de Paris sur son concessionnaire GRDF. Depuis lors, ce sont plus de cinq comités de pilotage, deux commissions de contrôle et de sécurité qui ont été réunies et bientôt trois en septembre, qui ont permis à la Ville de suivre et de vérifier l'avancée des chantiers essentiels à la sécurité du réseau tels que le remplacement de la tôle bitumée. J'ai d'ailleurs adressé un courrier à GRDF au printemps 2023 pour rappeler aux concessionnaires ses obligations à ce sujet. Nous attendons de la part de GRDF des réponses précises et documentées sur le respect de la trajectoire fixée par le contrat de concession en matière de sécurité du réseau. Notre exigence sera, sur ce point, totale. Aucun écart non justifié à la trajectoire ne sera accepté, accordé par la Ville de Paris.

Je tiens à saluer à cette occasion le travail rigoureux mené par la Mission de contrôle des concessions de distribution d'énergie, la M.C.C.D.E., au sein de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Cette information et ce suivi doivent toujours être davantage renforcés. Les derniers jours nous ont montré la nécessité de renforcer fortement les modalités d'information de la Ville par GRDF pendant les périodes de crise où nous avons constaté l'absence de réponse par GRDF aux questions légitimes formulées par la Ville. L'autorité concédante va pouvoir avoir en temps réel les informations nécessaires à la gestion des incidents sur le réseau. Les délais de réponse de GRDF doivent notamment être améliorés significativement.

L'entrée en vigueur de la loi 3DS, qui va profondément modifier les responsabilités, notamment sur les conduites montantes, puis des bouts parisiens, doit nous conduire à renforcer les obligations d'information par GRDF des Parisiens.

Comme l'a annoncé ce matin la Maire de Paris, le vœu de l'Exécutif propose la création d'une mission trans-partisane composée d'élus de toutes les sensibilités politiques de notre Conseil, qui aura pour objet les conditions d'exécution du contrat de concession liant la Ville de Paris à GRDF et le respect par GRDF de ses obligations relatives à la sécurité du réseau. Nous pourrons avoir dans ce cadre les informations importantes que nous attendons du concessionnaire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse au vœu n° 31 présenté par M. BALADI pour le groupe Changer Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 31 bis. Par conséquent, le vœu n° 31 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Vincent BALADI. - Je le maintiens et je ferai une explication de vote sur le vœu n° 31 bis.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 31 est rejeté.

J'ai deux explications de vote, M. Jérôme GLEIZES pour les écologistes, puis M. BALADI pour Changer Paris, concernant le vœu n° 31 bis de l'Exécutif. Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je voulais faire une explication de vote sur le vœu n° 31 à partir du moment où il ne le retirait pas. Je vais peut-être prendre un peu plus de temps, pas trop longtemps.

Il y a un problème dans le vœu n° 31. Il y a un oubli très important alors que tous les scénarios de transition énergétique l'incluent : c'est la question du biométhane. Bien sûr, il faut se débarrasser du gaz naturel, mais pas de toutes les formes de gaz. Il faut notamment sécuriser… Je vois que le président du S.I.A.A.P. est d'accord avec moi. Il faut sécuriser la production de biométhane. On sait que la norme 2020 a créé une sorte de confusion en disant que l'on ne peut pas injecter du biométhane dans le réseau de gaz, mais tout de même le biométhane est toujours considéré comme une énergie renouvelable alternative. Attention dans les formulations. Aucun scénario aujourd'hui, quel qu'il soit, et notamment pas le scénario 100 % biométhane pour 2050, ne va exclure le biométhane. Après, c'est vrai que c'est compliqué. Cela demande de mettre en place des bio-méthaniseurs ou de récupérer les boues d'épandage. Il y a du travail à faire par rapport à cela. C'est le problème qu'il y a sur ce vœu. Rien que pour cette raison, nous aurions voté contre le vœu n° 31.

Le vœu n° 31 bis est très important. Lors de la dernière mandature, j'étais dans la commission de suivi des réseaux de gaz, des concessions de gaz. C'est vrai que lors de l'accident de la rue de Trévise il y avait une réunion de la concession très importante qui avait permis à l'époque à GRDF de dire où ils en étaient dans la manière de surveiller le réseau. Le fait que GRDF ne réponde pas, c'est assez inquiétant. C'est pourquoi cette mission est très importante.

L'un des éléments, c'est qu'il ne faut pas oublier quelque chose. GRDF aujourd'hui n'est plus GRDF. GRDF a été privatisé et est aujourd'hui chez Engie. Même s'ils ont des missions de service public, cela reste tout de même une entreprise privée. On reste dans une situation un peu complexe d'un point de vue juridique entre les missions de service public et les missions de rentabilité du fait que ce soit un sous-élément d'Engie.

Il est très important de mettre en œuvre cette mission, mais je pense qu'elle va être élue à l'unanimité, puisque tout le monde veut être inclus. C'est pourquoi j'appelle à voter ce vœu n° 31 bis.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Monsieur BALADI, pour Changer Paris. Explication de vote.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Comme je l'ai expliqué dans mon vœu, on a bien vu les attendus, on n'est pas toujours d'accord, mais on a vu aussi cette main tendue avec cette mission composée d'élus de tous les partis et présidée par l'opposition qu'a annoncée ce matin Mme HIDALGO. Nous voterons donc pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je le mets aux voix, à main levée. Il s'agit du vœu n° 31 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 125).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux parties basses des quais de la Tournelle et de Montebello (5e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 32 relatif aux parties basses des quais de la Tournelle et de Montebello.

La parole est tout d'abord à Mme Anne BIRABEN pour Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Dans notre Ville de Paris, urbanisée et dense, la recherche d'espaces ombragés, frais et végétalisés est primordiale afin de gagner en confort de vie et pour lutter au quotidien contre les divers effets du changement climatique. Que ce soit pour se poser un moment ou profiter avec sa famille, ses amis, seul avec un bon livre ou tout simplement lors de nos déplacements quotidiens, cette recherche d'espaces apaisés et ombragés devient d'autant plus importante lorsque les habitants subissent les vagues de chaleur auxquelles nous avons d'ailleurs consacré une mission d'information et d'évaluation il y a peu de temps.

À travers ce vœu, je souhaite proposer d'appliquer les constats et les solutions proposées par cette M.I.E. qui a fait consensus à un lieu particulièrement prisé et symbolique du 5e arrondissement : les bords de Seine sur les quais de la Tournelle et de Montebello. Cet espace se prête aux balades et aux déplacements agréables pour les habitants de la rive gauche et plus généralement pour tous. Il gagnerait encore en qualité et en agrément avec l'apport de quelques aménagements au service des Parisiens. Par ce vœu, je souhaite, avec le groupe Changer Paris, aménager cette promenade avec des points d'eau, des bancs, des pergolas afin de faire de cet espace un lieu de rencontre, de socialisation et propice à la détente.

Je ne doute pas que ce vœu fasse l'unanimité de cette Assemblée et qu'il sera suivi d'une belle réalisation avec les services de l'État et d'"Haropa". Vous pouvez compter d'ores et déjà sur mon implication et ma détermination.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour le savoir, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, Madame la Conseillère, pour votre vœu concernant l'installation de nouveaux mobiliers urbains quais de la Tournelle et de Montebello dans le 5e arrondissement. Vous avez raison : l'enjeu d'adaptation de notre territoire aux vagues de chaleur est tout à fait essentiel et au cœur de l'action de l'Exécutif. Il sera également la priorité du futur Plan Climat révisé de la Ville afin de protéger les Parisiens des vagues de chaleur.

Les quais de Seine font, dans ce cadre, l'objet de toute notre attention. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur le fait que ces sites sont une propriété de l'État via "Haropa". La discussion n'a pas pu avoir lieu, puisque votre vœu n'est pas passé en conseil d'arrondissement dans le 5e arrondissement. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec la maire du 5e arrondissement aujourd'hui. D'ailleurs, dans le cadre des entretiens réguliers que nous avons avec les mairies d'arrondissement, dans le cadre notamment du déploiement du Plan Fontaine, ce site des quais n'a pas été remonté lors des différents entretiens. Cependant, cela n'enlève pas l'intérêt qu'il peut y avoir à rafraîchir cet espace sur les quais de Seine.

Je vous proposerai, en lien avec mon collègue Pierre RABADAN en charge de la Seine et en lien aussi avec la mairie du 5e arrondissement, que puisse être étudiée la faisabilité de ces dispositifs d'adaptation aux vagues de chaleur, notamment la question des fontaines. Compte tenu de ces éléments et de cet engagement, je vous proposerai de retirer votre vœu.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu est-il maintenu ou retiré ? Madame BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Pourquoi retirer un vœu pour lequel vous êtes d'accord ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

2023 DDCT 85 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DDCT 85. Nous passons aux dossiers rapportés par Christophe NAJDOVSKI. Le projet DDCT 85, soit la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes.

La parole est, pour commencer, à Mme Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les bois de Boulogne et de Vincennes sont de véritables réservoirs de biodiversité uniques au cœur de notre ville et offrent aussi un lieu de détente, un havre de paix pour les riverains, pour les

Parisiens, ainsi que les habitants des communes riveraines. Ces deux sites sont riches en termes d'usage, de patrimoine et aussi bien sûr de biodiversité. Ils représentent à eux deux l'équivalent de 5,5 fois Central Park, qui, vous le savez, est un espace vert iconique à New York.

Nous venons d'achever une M.I.E., "Paris à 50 degrés", et il nous paraissait naturel et pertinent de proposer à notre instance une nouvelle Mission d'Information et d'Evaluation qui se concentre sur les deux poumons verts de Paris.

Face à l'urgence climatique, les bois doivent faire partie intégrante de la vie des Parisiens, mais doivent aussi devenir des éléments clés de la réponse de la Ville face aux enjeux environnementaux. De nombreuses thématiques sont à explorer, que ce soit la préservation de la biodiversité, la gestion des espaces, l'évolution des usages, les pratiques sportives, les lieux de détente et les événements culturels, la sécurité des usagers, la lutte contre les trafics, l'accessibilité et bien sûr la collaboration avec des communes riveraines, qui, vous le savez, sont très demandeuses de participer à la gouvernance des bois de Vincennes et de Boulogne. C'est donc un audit général que nous voulons entreprendre afin d'évaluer les moyens et la stratégie de la Ville mise en œuvre pour protéger les bois et pour les rendre aux Parisiens.

Si un cadre existe déjà pour la gestion et la préservation de ces bois, qui sont matérialisés par diverses réglementations, que ce soient les conventions, les chartes, le Plan arboricole, le Plan Climat qui les compose, le débat sur les différents usages et la valorisation de la nature qui les compose est de plus en plus vif. Vous le savez. Les questions posées sont toujours nombreuses et précises. Elles mobilisent de plus en plus d'acteurs civils, scientifiques et institutionnels à la fois dans des réunions, des manifestations, mais aussi des pétitions, comme on a pu le voir récemment concernant le bois de Vincennes.

La M.I.E. sollicitera les acteurs impliqués dans la vie quotidienne des deux bois, les communes riveraines, je l'ai dit, mais aussi des experts externes et pourra s'appuyer sur l'expérience d'autres métropoles internationales disposant de vastes espaces boisés pour s'inspirer des bonnes pratiques. Ces réflexions auront pour objectif de faire émerger des propositions efficaces pour assurer de façon pérenne la vocation des bois d'être des espaces naturels, mais aussi des espaces de vie pour les Parisiens, pour les habitants des communes riveraines et plus largement aussi pour les Franciliens.

Il est urgent, mes chers collègues, de préserver nos bois urbains, qui sont nos véritables poumons verts de Paris.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie le groupe Changer Paris et Valérie MONTANDON de cette proposition de Mission d'Information et d'Evaluation, qui est très importante et dans laquelle le groupe Communiste s'impliquera pleinement. Personnellement, je ferai partie de cette M.I.E. parce que j'y tiens aussi beaucoup. C'est, pour moi, comme vous l'avez dit, un poumon vert, mais c'est aussi un lieu de vie au quotidien.

En introduction de cette M.I.E., je conseillerais aux Conseillers de Paris de regarder un très beau documentaire paru en 2015, qui s'appelle "Le bois dont les rêves sont faits". L'introduction de ce film dit que des gens de toutes sortes viennent se promener au bois de Vincennes pour se réfugier dans la nature, la forêt. C'est une île au milieu des villes, un mirage rêvé pour un citadin. Oui, parce que les bois de Boulogne et de Vincennes sont ces îlots, ces bois urbains que nous avons et ce sont les seuls. Nous avons bien sûr des parcs et jardins dans Paris, mais nous avons ces deux seuls bois. C'est dans ce film aussi, à la fois poétique et magnifique, que l'on voit la diversité des personnes qui sont dans ce bois et les enjeux qui, parfois, amènent des conflits d'usage auxquels nous devons être attentifs.

Dans le bois, beaucoup de familles viennent se promener, viennent pique-niquer. Il y a des personnes aussi qui y vivent dans la plus grande détresse, à la fois des personnes à la rue, des S.D.F., mais aussi des personnes qui sont dans la prostitution. Il y a des sportifs, beaucoup de sportifs. D'ailleurs, je pense que c'est un sujet en tant que tel, puisque nous avons une diversité de pratiques. Première pratique : ce sont ceux qui marchent, qui randonnent. Beaucoup de marche nordique, qui s'est développée ces derniers temps. Des promeneurs, beaucoup de personnes qui font leur jogging, qui vont courir la journée comme le soir. Beaucoup de cyclistes, avec deux anneaux privilégiés, qui sont des anneaux historiques de la pratique du cyclisme en Île-de-France : celui de Longchamp, sur lequel nous avons beaucoup de débats sur la fermeture, et le Polygone du bois de Vincennes, qui est lui-même déjà fermé depuis bien longtemps, depuis d'ailleurs la fermeture et la démolition de l'université, puisqu'au cœur de ce bois se trouvait une université, l'université de Vincennes.

Dire aussi que nous avons dans ces bois les plus grands fonciers d'équipements sportifs de pratique de plein air de football et de rugby. C'est dans ces bois que nous avons les plus grands terrains. D'ailleurs, nous allons

investir de manière conséquente sur la plaine Mortemart, sur le Polygone. Le bois de Boulogne avait déjà fait l'œuvre de réhabilitations. Nous avons aussi des sites très importants comme Roland Garros, comme les hippodromes d'Auteuil, de Longchamp, de Vincennes, sur lequel nous allons avoir la renégociation de la convention. Vous voyez, nous avons un enjeu sportif remarquable sur l'ensemble de ces bois.

Je voudrais enfin aborder ce que vous avez évoqué, Valérie MONTANDON : l'équilibre avec la biodiversité. Nous avons eu de longs débats sur notamment le festival "We Love Green", sur cet équilibre entre de grandes manifestations culturelles, mais aussi sportives : Marathon de Paris, semi-marathons, des 10 kilomètres qui ont lieu tous les week-ends dans le bois de Vincennes, Roland Garros, qui est un événement important, nous avons eu des débats sur les serres d'Auteuil. Comment trouver cet équilibre entre l'utilisation du bois, parfois intense quand il fait chaud - nous avons beaucoup de pique-niques aussi - et la biodiversité, notamment la faune et la flore ? Une faune remarquable. Nous avons des faisans, des hérissons, des renards. C'est cet équilibre qu'il faut que l'on trouve. C'est cet équilibre qui pose la question de la gestion.

Je voudrais saluer le travail remarquable notamment du directeur du bois de Vincennes, M. LAMELOT, et toute l'équipe de la DEVE, qui manque cruellement de moyens. Derrière les enjeux que vous posez, il y aura des enjeux financiers, des enjeux de moyens pour les agents de la DEVE, les agents des espaces verts et de la DJS.

Vous saurez compter sur la présence du groupe Communiste et sur ma présence pour poser les bonnes questions, mesurer ces enjeux et trouver les préconisations nécessaires pour notre Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne désormais la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup. Devant l'excellente proposition de Valérie MONTANDON, mon groupe, le NI, vous propose d'ajouter dans le champ de la mission les parcs Montsouris, Buttes Chaumont, Monceau et André-Citroën.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Ce n'est pas le même sujet.

M. Christophe GIRARD. - Je sais que ce n'est pas le même sujet de taille. Néanmoins, ce sont des espaces verts. C'est une proposition. Devant l'excellente proposition, je pense qu'il n'est pas inintéressant… Il existe peut-être une manière de trouver comment élargir le sujet à d'autres parcs, comme Montsouris, les Buttes Chaumont, Monceau ou André-Citroën.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement, et au nom du groupe "Les Ecologistes".

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. C'est vrai que j'ai l'habitude de dire que je suis maire de deux arrondissements : du 12e et du bois de Vincennes.

La création de cette Mission d'Information et d'Evaluation est une belle occasion, et je vous en remercie, à saisir pour l'Exécutif parisien comme pour l'ensemble des groupes de la majorité. Nous pourrons y réaffirmer notre ambition forte et partagée pour les bois et valoriser les actions d'ores et déjà portées ensemble. Nous pouvons également poursuivre notre projection dans les prochaines étapes de notre plan pour la préservation de ces espaces boisés et de son incroyable biodiversité.

Nous poursuivons la réalisation d'un travail inspiré des préconisations de l'APUR dans le cadre de ses travaux consacrés aux bois parisiens et à leurs 1.840 hectares de nature à revisiter. Il est habité par notre engagement écologiste en faveur de la biodiversité et de l'accessibilité aux espaces naturels en ville. Nous pouvons compter au quotidien, en tout cas en tant que maire, sur les équipes de la division du bois de Vincennes, de la DEVE et de leur expertise de gestion arboricole pour accompagner ces ambitions. Permettez-moi aussi de saluer et de renouveler mon entière confiance à son directeur, Éric LAMELOT.

Près de 11.000 arbres ont été plantés par la Ville de Paris dans le bois entre avril 2020 et avril 2023. Une mare écologique a été réhabilitée et en annonce bien d'autres. Nous souhaitons poursuivre aussi la trame bleue du bois et y renforcer les itinéraires de promenade. Nous avons beaucoup œuvré pour l'apaisement du bois de Vincennes avec la revégétalisation des espaces minéraux, la fermeture des voies aux véhicules motorisés, actions qui ouvrent parfois des discussions avec les communes riveraines sur l'accessibilité de ces espaces.

Nous aurons aussi l'occasion d'échanger et d'éclaircir nos positions, nos priorités et les engagements à tenir pour être à la hauteur du défi climatique à l'heure de l'urgence qui est la nôtre. Cette initiative s'inscrit, je dois le dire, dans la continuité de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 degrés", proposée par le groupe "Les Ecologistes", qui préconise le renforcement de la protection des bois. Nous aurons l'occasion de la porter dans le cadre de cette nouvelle Mission.

L'accompagnement des réalités sociales que vous évoquez dans votre courrier est également au cœur de nos actions dans le bois de Vincennes. Je serais ravie de vous le présenter dans le cadre de cette M.I.E. Nous travaillons au quotidien avec les équipes de l'unité d'assistance aux sans-abri et "Emmaüs", qui assure les maraudes sociales. En 2020, "Emmaüs" a ouvert le Pavillon de la terrasse, un centre d'hébergement d'urgence pour accueillir les personnes sans-abri du bois de Vincennes. Son succès n'est plus à démontrer.

Ce travail est également réalisé avec plusieurs acteurs et associations spécialisés dans le suivi de l'accompagnement des publics du bois de Vincennes : "Le Bus des Femmes", "Aux captifs, la Libération", "Agir pour la santé des femmes, pour la prostitution". L'aire d'accueil des gens du voyage de Vincennes pourra également faire l'objet d'échanges dans ce cadre. Nous en parlions encore avec Léa FILOCHE tout à l'heure.

Les enjeux autour du bois sont majeurs et multiples, ce qui complexifie d'autant plus sa gestion au quotidien, mais c'est ce qui la rend également passionnante. Nous devons répondre au paradoxe suivant : comment ouvrir davantage ces espaces naturels exceptionnels à la population tout en les préservant et en assurant la protection de la flore et de la faune ?

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Mme MONTANDON ainsi que l'ensemble des oratrices et orateurs qui sont intervenus pour proposer et annoncer cette Mission d'Information et d'Evaluation qui nous annonce des débats, je pense, passionnés sur les deux bois parisiens. Cela a été mentionné par vous, Madame MONTANDON, mais également par Mme PIERRE-MARIE à l'instant. Toute la question est de savoir comment nous pouvons maintenir ces deux poumons verts comme étant des réservoirs de biodiversité à l'échelle métropolitaine, tout en accueillant 11 millions de visiteurs chaque année, avec des Parisiennes et des Parisiens qui apprécient énormément ces espaces, mais aussi des métropolitains puisque les communes riveraines qui donnent sur le bois bénéficient aussi pleinement de la présence de ces deux espaces naturels majeurs à l'échelle de la Métropole.

Pour ce qui me concerne, je travaille d'ores et déjà à des projets de renaturation. Nous avons par exemple mené un certain nombre de projets depuis le début de la mandature, qui visent à piétonniser des voies anciennement circulées. Je pense par exemple à une portion de la route de Sèvres à Neuilly dans le bois de Boulogne, dans laquelle on a vu d'ailleurs la nature reprendre ses droits, puisqu'on y croise désormais régulièrement des renards, qui ont investi les lieux. Ce sont également des projets de renaturation que nous avons menés route du Pesage, route Saint-Hubert dans le bois de Vincennes. Au-delà, c'est aussi un Plan de gestion arboricole, que nous avons présenté en Commission départementale des sites et paysages, voté d'ailleurs par la représentante du groupe Changer Paris, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, que je remercie d'ailleurs pour son vote. Mme BALDINI, je me souviens, était également présente ce jour-là, attentive au débat que nous avions sur le bois de Boulogne.

Au-delà des questions de nature, ce sont des espaces majeurs de nature aujourd'hui à l'échelle métropolitaine. Ce sont aussi des espaces de récréation, des espaces dans lesquels il y a des activités sportives, culturelles, qui elles aussi jouent un rôle majeur et qui répondent aussi d'ailleurs au plan d'Alphand et à la vocation initiale de promenades perpétuelles publiques lorsque l'État a donné à la Ville de Paris la possession des deux bois parisiens. Ce sont aussi des problématiques sociales dans les bois. Cela a été évoqué. C'est la question des personnes sans-abri. Ce sont également les phénomènes prostitutionnels que l'on connaît. C'est aussi la question des aires d'accueil des gens du voyage.

Cela va mobiliser beaucoup de directions de la Ville de Paris, la direction des espaces verts bien sûr, mais également la DFA sur les concessions, la DJS pour tout ce qui concerne les activités sportives, la DAC, la DSOL, la DPMP pour les aspects sécurité. Nous aurons l'occasion, grâce à cette M.I.E., de pouvoir balayer l'ensemble des sujets, en n'oubliant pas la question métropolitaine sur laquelle nous travaillons d'ores et déjà, puisque nous réunissons deux fois par an des ateliers des bois pour chacun des bois, dans lesquels nous convions les communes riveraines, mais pas seulement. Nous convions également la Région. Je sais que, Madame MONTANDON, vous qui êtes une élue régionale, vous y avez été conviée et vous y avez participé en tant qu'élue de la Région. Je vous en remercie. Ce sont tous ces aspects que nous aurons l'occasion de discuter à l'occasion de cette M.I.E.

En tout cas, je remercie Mme MONTANDON et l'ensemble des groupes politiques qui participeront à cette M.I.E. pour mettre un peu le focus aussi sur ces deux sites qui sont des sites majeurs et ô combien importants pour Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 85).

2023 DEVE 44 - Appel à projets "Jardins Relais 2023". - Subventions (57.930 euros) à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DEVE 44. Il s'agit d'un appel à projets : celui des "Jardins Relais", des subventions pour un montant de 57.930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris.

La parole est tout d'abord à Mme Corine FAUGERON pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Pour accompagner les jardiniers citoyens, qui sont le plus souvent des jardinières, auxquels est confiée la gestion d'espaces de la Ville à jardiner, Paris a créé la cellule "Main verte", qui instruit toutes les créations de jardins partagés, qui sont aujourd'hui au nombre de 150.

Depuis 2014, cette même cellule accompagne les demandeurs, qui sont le plus souvent des demandeuses, de permis de végétaliser, car toujours pour atteindre l'objectif des 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant la Ville a besoin de l'implication de toutes et tous pour les obtenir.

Lors de la mandature précédente, à mon petit niveau dans le 4e, j'avais lancé un programme de la végétalisation à la biodiversité, avec le muséum d'Histoire naturelle, pour mettre en réseau les équipes de jardins partagés avec les végétaliseurs de pieds d'arbres afin que ces derniers soient moins isolés et puissent bénéficier des expériences des uns et des autres. De plus, avec l'accélération du changement climatique, la massification de la végétalisation pour produire de la fraîcheur et retenir les eaux de ruissellement est devenue une priorité.

Ce projet de délibération propose d'accompagner 24 projets, qui, pour la plupart, proposent des grainothèques et des outilthèques ouvertes à toutes et tous. Parfois, elles proposent aussi des formations ou même des jardinières mobiles. Les 57.930 euros sont répartis sur 24 associations dans neuf arrondissements : une association dans le Centre, la régie de quartier, une dans le 5e, une dans le 10e, également la régie de quartier, trois dans le 11e, deux dans le 12e, quatre dans le 14e, quatre dans le 18e, quatre dans le 19e, quatre dans le 20e. On voit donc un peu où est la communauté des jardiniers. Je souhaite que cette opération "Jardins Relais" aide les végétaliseurs de l'espace public qui souvent n'ont pas un accès facile à l'eau. Cette mutualisation permet d'espérer la création d'un réseau vert à l'image d'un rhizome. J'en profite pour remercier l'implication des régies de quartier du 10e et du Centre, qui ajoutent à leurs nombreuses missions ce nouveau dispositif.

Pour manifester notre reconnaissance à tous ces végétaliseurs bénévoles qui travaillent à notre bien-être pour un cadre de vie respirable, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame FAUGERON.

La parole est à M. Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame FAUGERON, pour cette lecture attentive du projet de délibération que nous avons à analyser.

Je souhaiterais pouvoir intervenir également sur le projet de délibération DEVE 50, Madame la Maire. Je suis inscrit aussi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Allez-y sur le projet de délibération DEVE 44.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous propose d'avancer. Je vais faire les deux, puisque mon propos concerne…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Allez-y.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mon propos concerne la même association, "Les Vergers Urbains". D'habitude, quand j'interviens, j'ai normalement un barrage des Conseillères Mme SAGASPE, Mme TIMSIT ou Mme VASA. Là, je n'ai rien eu. Pourtant, mon propos est assez prédictible, puisque nous demandons des votes disjoints sur l'article 16 du projet de délibération DEVE 44 et l'article 1 du projet de délibération DEVE 50. Les projets de délibération qui nous sont proposés traitent des associations de manière assez inégale. Certaines ont une vraie valeur ajoutée, certaines sont utiles, d'autres prônent l'inesthétique des jardins qui ressemblent plus à des friches qu'à autre chose et qui deviennent le royaume désormais des célèbres palettes qui caractérisent votre mandature, ou tout du moins le début.

Pour ce qui concerne "Les Vergers Urbains" - et je vous l'ai dit, Madame la Maire - l'article 1 est disjoint sur le DEVE 50 et l'article 16 sur le DEVE 44. Un clin d'œil tout de même sur la capacité littéraire dont vous êtes capable de faire preuve. Dans le projet de délibération DEVE 50, vous proposez de rendre la ville plus comestible. Cela n'a aucun sens, mais cela vous fait toujours autant rire d'écrire des choses comme cela. Je suis désolé, mais c'est pour vous montrer à quel point le ridicule vous maintient toujours dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La droite parisienne a des difficultés conceptuelles avec la désobéissance civile. On pourrait lui rappeler que lorsque Rosa Parks s'est assise sur une place réservée aux blancs et qu'elle a refusé de se lever, elle a posé un acte de désobéissance civile et que, ce faisant, elle a contribué à faire modifier la loi. C'est cela, la désobéissance civile.

Pour ce qui est de la "Ville comestible", Monsieur GRANIER, je vous renvoie au travail mené notamment par notre excellente collègue Audrey PULVAR sur la question de l'agriculture en ville et sur le fait que nous pouvons aussi planter des fruitiers en ville. En plantant des fruitiers, on a à disposition des fruits qui sont comestibles.

J'en viens à nos associations qui portent sur la nature et sur les "Jardins Relais", qui viendront composer ce réseau et compléter le réseau des 155 jardins partagés, avec quatre créations d'ailleurs depuis notre dernière communication sur le sujet en octobre dernier. Ces "Jardins Partagés" vont devenir les quartiers généraux de la végétalisation participative dans les quartiers en mettant en réseau et en mutualisant les moyens avec les personnes qui travaillent sur la question de la végétalisation participative.

Ici, nous avons 24 projets qui ont été retenus pour un montant total de 57.930 euros. Cet appel à projets illustre aussi l'engouement que les associations et les citoyens ont aujourd'hui pour le jardinage en ville. Grâce à ces "Jardins Relais", on fait un pas supplémentaire pour accompagner la dynamique de végétalisation participative, on donne aux gens les moyens de faire, on favorise les rencontres, les échanges. C'est par cette action que nous souhaitons poursuivre le déploiement de la nature en ville, qui est l'un des axes majeurs de cette mandature.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons d'abord procéder au vote de l'article 16, concernant le projet DEVE 44. Nous avons pris note d'une demande de vote dissocié pour le DEVE 50 sur l'article 1.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 16 du projet de délibération DEVE 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 16 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 44 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 44).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 33 relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate".

La parole est tout d'abord à M. Franck MARGAIN pour Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La fontaine "Canyoneaustrate" est une part marquante du parc de Bercy, inaugurée par Jacques Chirac, alors Maire de Paris. C'est une œuvre de l'artiste français Gérard Singer. Cette fontaine était composée d'un grand miroir à débordement de 40 mètres de côté, dont le point bas se situe à cinq mètres de profondeur, qui évoque des gorges naturelles. C'est un symbole à la fois patrimonial et environnemental pour lequel j'avais déjà déposé, puis retiré mon vœu il y a un an.

Entre-temps, j'ai pu longuement repenser aux travaux de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", auxquels j'ai participé, et à la lecture de ses conclusions. La présence d'eau et de végétalisation est essentielle afin de limiter les effets de fortes vagues de chaleur au cœur d'un espace très densifié comme Paris. Ainsi, avoir cette fontaine hors service et presque laissée à l'abandon depuis au moins dix ans est un non-sens. Cette non-utilisation entraîne d'autres problèmes, puisque c'est devenu une fosse géante à ordures diverses et qu'elle est fréquemment taguée. De façon plus générale, c'est la dégradation de tout le parc de Bercy qui est à blâmer.

J'avais l'an dernier accepté de retirer mon vœu après les explications que vous m'aviez fournies. Vous m'expliquiez que des études étaient en cours pour réfléchir au devenir de cette œuvre et à sa transformation, que plusieurs pistes étaient envisagées et que vous deviez les explorer avec la maire du 12e. Clairement, qu'en est-il ?

Mon vœu s'inscrit dans une démarche consensuelle pour répondre à la fois à un besoin environnemental, patrimonial et à une volonté des habitants. Monsieur l'Adjoint, Madame la Maire du 12e, j'attends des réponses précises. Sachant que le budget participatif du 12e a consacré en 2021 la volonté des habitants d'avoir plus d'espaces frais et plus d'îlots de fraîcheur, une réponse apparaît comme urgente. C'est en ce sens que le groupe Changer Paris demande à nouveau une restauration et une remise en eau de la fontaine "Canyoneaustrate" dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à notre collègue Franck MARGAIN pour son vœu à nouveau sur la fontaine "Canyoneaustrate". C'est une bonne occasion pour informer les Conseillers de Paris de l'évolution de ce projet.

Comme vous le savez, cette œuvre monumentale, qui a été inaugurée en 1988, est aujourd'hui un peu en déshérence. Il se trouve que l'analyse qui a été faite concernant les possibilités de rénovation de la fontaine a montré que le sous-sol du site aujourd'hui est gorgé d'eau du fait de la proximité de la Seine, que l'on a des sols qui sont constitués de terrains meubles puisque nous avons une nappe alluviale qui est présente à environ moins trois mètres du sol du jardin. Cette configuration ne permet malheureusement pas une bonne stabilité des sols. C'est la raison pour laquelle nous étudions d'autres options que la remise en eau à l'identique de la fontaine.

Par ailleurs, cette œuvre, le "Canyoneaustrate", est à la croisée de l'art et de l'aménagement urbain. Or, on a un espace public qui est extrêmement contraint. Notamment depuis les attentats de Nice, la Préfecture de police demande à la Ville de Paris de faire en sorte que les flux de spectateurs soient positionnés derrière l'Accor Arena, ce qui entraîne des flux importants, une dégradation de l'espace public et en particulier de la lisière du parc de Bercy. C'est pourquoi nous travaillons sur différentes possibilités de réaménagement du parc de Bercy. Des recommandations de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" seront prises en compte avec une grande place faite à l'eau et à la végétalisation.

Je peux vous affirmer, Monsieur MARGAIN, que contact a été pris aujourd'hui avec les porteurs du projet au budget participatif, ainsi qu'avec les ayants droit de la fontaine. Vous pouvez être certain que nous ne manquerons pas de revenir vers vous, vers les différents groupes aussi composant notre Assemblée, dès que nous aurons une proposition stabilisée quant à l'avenir de cette œuvre.

En espérant que cette réponse vous aura apporté les éléments que vous souhaitiez, je vous propose de retirer votre vœu. À défaut, j'appellerai à voter négativement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MARGAIN, le vœu n° 33 est-il maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - Je maintiens le vœu. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accès de la Petite Ceinture aux chiens tenus en laisse (17e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 34 relatif à l'accès de la Petite Ceinture aux chiens tenus en laisse dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT pour Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Depuis 2006, la Ville de Paris et la S.N.C.F. ont convenu de réhabiliter progressivement la Petite Ceinture et d'ouvrir ses espaces à la promenade. Son tracé est devenu un corridor écologique accueillant faune et flore et favorisant la biodiversité au sein de cet espace vert.

La Petite Ceinture est aussi devenue un espace vert supplémentaire que les Parisiens se sont appropriés au fil des années. Alors, comme les parcs et jardins, cette Petite Ceinture est néanmoins interdite aux chiens, même tenus en laisse, alors que nous avions demandé la possibilité d'étudier cette possibilité même expérimentale d'autoriser les chiens sur cet équipement en 2019. Il avait été répondu au maire de l'arrondissement, Geoffroy BOULARD, que la préservation de la biodiversité du site justifiait cette interdiction. Nous comprenons ce motif d'interdiction. Toutefois, nous pensons qu'il est possible de trouver une solution de compromis. La faune présente sur la Petite Ceinture est surtout localisée dans les talus s'agissant du tronçon du 17e. Aussi, nous pensons que les chiens tenus en laisse ne représenteraient pas une menace pour la biodiversité.

De plus, il existe certaines exceptions au principe d'interdiction dans les parcs et jardins. C'est pourquoi, à travers ce vœu, qui plus est à une séance où nous avons parlé d'une niche sur la place des animaux à Paris, nous proposons d'expérimenter l'autorisation des chiens tenus en laisse sur le tronçon de la Petite Ceinture situé dans le 17e. Il s'agirait notamment d'encadrer strictement cette exception en instituant, par exemple, des horaires le matin et le soir. Actuellement, il y a de fait des chiens qui circulent sur cet équipement. L'objectif de notre démarche est de trouver une solution afin que tous les usagers s'y retrouvent.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi en propos liminaire de dire que comme c'est un vœu qui était déposé initialement par M. le Maire du 17e, Geoffroy BOULARD, il aurait pu nous contacter directement. Un Exécutif d'arrondissement peut s'adresser à l'Exécutif municipal. On n'est pas forcément obligé de passer par des vœux pour discuter de la gestion locale dans les arrondissements. Vous avez choisi de passer par un vœu, donc on va y répondre.

Comme vous l'avez dit, Monsieur BERTHAULT, la Petite Ceinture est un corridor de biodiversité, qui est d'ailleurs inscrit comme tel dans un document de planification régionale, qui est le Schéma régional de cohérence écologique, qui est adopté par la Région Île-de-France et qu'un certain nombre d'élus parisiens, qui sont également élus régionaux, ont voté. On est donc dans ce que l'on appelle le réservoir de biodiversité, une trame verte. Si c'est classé en tant que tel, c'est parce qu'il y a une richesse faunistique et floristique qui la justifie.

Notre objectif est de trouver un équilibre entre le fait de pouvoir donner davantage d'espaces aux chiens à Paris… Nous le faisons notamment à travers la création d'espaces canins : 31 aujourd'hui, trois espaces de liberté dans les bois, 140 espaces verts qui sont d'ores et déjà autorisés aux chiens tenus en laisse. Pour autant, nous devons maintenir des espaces de préservation et de protection de la biodiversité.

Pourquoi ? Parce que la présence de chiens, même tenus en laisse, peut avoir un impact négatif, voire destructeur sur les plantations et sur les sols. Les chiens, et c'est leur caractère naturel, c'est leur comportement naturel, même lorsqu'ils sont tenus en laisse, peuvent gratter le sol, vont uriner. Ils peuvent donc avoir des effets négatifs et ils peuvent mettre en danger d'autres espèces sauvages. Il ne serait donc pas pensable, pas responsable de penser pouvoir laisser simplement cette possibilité d'avoir des chiens en laisse, sachant que, d'ailleurs, on le sait très bien, on ne va pas mettre un policier municipal derrière chaque usager et qu'un certain nombre d'usagers malheureusement ne respecteront pas la règle en question.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas prendre le risque de détruire la richesse qu'abrite la Petite Ceinture. C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Explication de vote par Douchka MARKOVIC pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

La Petite Ceinture ferroviaire de Paris est une ligne de chemin de fer de 32,5 kilomètres de long faisant le tour de Paris. Créée en 1852, elle permettait de relier les gares parisiennes entre elles. Longtemps fermée et désaffectée, la Petite Ceinture est depuis quelques années rouverte sur certaines parcelles. Ainsi, certaines gares de la Petite Ceinture de Paris accueillent bars, restaurants, lieux culturels notamment entre le 14e et le 20e arrondissement. D'autres sections ont été ouvertes à la promenade et d'autres sections restent encore fermées, en attente de projets, comme de l'agriculture urbaine, dans le 18e.

L'utilisation et l'usage de la Petite Ceinture donnent envie à tout le monde. En effet, Paris étant en manque de place, chaque espace suscite des projets et des projections. C'est le cas des collectifs de propriétaires de chiens, qui demandent dans tous les arrondissements périphériques d'ouvrir la Petite Ceinture à la promenade de chiens en laisse. Nous comprenons cette demande. En effet, les nombreux chiens de Paris ont besoin d'espaces de promenade. Nous sommes aussi préoccupés par les espaces de biodiversité présents dans la Petite Ceinture et de la nécessité aussi de les préserver. Nous pensons aux animaux sauvages et liminaires présents sur la Petite Ceinture, notamment aux oiseaux, aux insectes et aux petits mammifères, comme les hérissons, qui ne doivent pas être dérangés. La flore aussi doit être préservée. Les espaces de biodiversité totalement préservés et fermés à toute activité humaine sont fondamentaux pour le bien-être et le développement de la faune et de la flore de Paris.

Cependant, nous pensons aussi, étant donné que la Petite Ceinture a déjà été ouverte à certaines activités humaines, qu'une étude des tronçons les plus urbanisés de la Petite Ceinture doit être réalisée afin d'évaluer la possibilité d'ouverture de certaines sections à la promenade canine. Nous souhaitons qu'un groupe de travail ad hoc soit constitué pour hiérarchiser les urgences entre préservation et développement de la biodiversité et besoin d'espaces de promenade pour les chiens et les humains.

De ce fait, nous voterons contre le vœu proposé, car nous ne pouvons garantir à l'heure actuelle que cet espace proposé dans le 17e n'est pas un espace de biodiversité important et à préserver.

Merci à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MARKOVIC.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des quatre squares de la promenade Richard-Lenoir (11e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 35 relatif à la sauvegarde des quatre squares de la promenade Richard-Lenoir dans le 11e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vœu a été élaboré avec les habitants du 11e arrondissement pour une certaine idée de la démocratie locale. Nous avons souhaité les écouter, les entendre. Après un dialogue fructueux, nous avons construit une décision partagée afin de vous alerter sur cette question essentielle de l'aménagement du boulevard Jules-Ferry et Richard-Lenoir.

Au fond, ce patrimoine qui existe sur place date de 30 ans. Nous sommes attachés à notre patrimoine. Notre vision de l'écologie, c'est d'abord d'entretenir et de rénover, plutôt que de détruire et de reconstruire. Respectueux donc de notre environnement, respectueux de notre patrimoine.

Il en va aussi, je pense, de la qualité de vie. C'est un lieu qui est apprécié, c'est un lieu de respiration, de repos, de jeu, de flânerie et de tranquillité parce que ce lieu assure de la sécurité grâce aux grilles. Les habitantes et les habitants souhaitent que la Ville de Paris puisse redéfinir son projet d'aménagement du boulevard Jules-Ferry et Richard-Lenoir en assurant le maintien de l'intégrité et la rénovation des squares Richard-Lenoir, Bréguet-Sabin, May-Picqueray et Jules-Ferry afin de conserver leur esthétique singulière et de limiter le coût écologique et financier de la promenade Bastille-Stalingrad. Je pense que l'on pourrait avoir cet objectif commun de privilégier l'entretien, la rénovation. On peut ainsi davantage végétaliser, davantage embellir, mais dans le respect de ce qui existe déjà.

Je vous remercie de votre attention et je suis très heureux d'entendre votre réponse.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour la réponse de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de la promenade Richard-Lenoir et Jules-Ferry s'inscrit dans le cadre de la promenade Bastille-Stalingrad dans les 10e et 11e arrondissements. Dans le 11e, l'objectif est simple : réduire la circulation automobile et végétaliser encore davantage les boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry.

Aujourd'hui, on a des boulevards qui comptent deux fois deux voies de circulation, deux files de stationnement de chaque côté du terre-plein, c'est-à-dire huit voies dédiées aux voitures face auxquelles les piétons se partagent quatre trottoirs sous-dimensionnés, ainsi que des squares clôturés qui ne facilitent pas la déambulation. Le constat a donc été posé. L'idée est de végétaliser davantage et de faciliter les circulations, notamment les circulations piétonnes.

Il existe une contradiction dans votre vœu, Monsieur BOURNAZEL. Vous écrivez que ces squares méritent une adaptation et en même temps vous demandez à les sauvegarder tels quels. Avec la mairie du 11e arrondissement, avec le maire du 11e, nous avons fait le choix d'ouvrir les squares. Il s'agit aussi de transformer les boulevards, avec notamment un travail sur la voirie, avec notamment un projet de vélorue qui s'étendra sur le boulevard Jules-Ferry. Il s'agit d'étendre aussi les squares au-delà des trottoirs existants, c'est-à-dire d'avoir davantage d'espaces végétalisés, puisque ce sont 4.000 mètres carrés de nouveaux espaces qui seront ainsi débitumés et végétalisés.

Il faut répondre aussi à ce qui malheureusement peut aussi être vécu comme de la désinformation. Il n'est pas question de démolir les squares, comme on a pu l'entendre, mais au contraire de permettre à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens de se les réapproprier alors qu'ils sont actuellement en partie peu utilisés ou alors qu'ils font l'objet de mésusages malgré la présence des grilles, qui n'empêchent d'ailleurs pas les mésusages nocturnes notamment. La dépose des grilles facilitera l'entrée de toutes celles et de tous ceux qui le souhaitent au sein des squares qui sont aujourd'hui enserrés dans des grilles, qu'il faut d'ailleurs longer sur des trottoirs qui sont étroits avant de rejoindre un portillon pour entrer dans l'un d'entre eux ou de passer de l'un à l'autre. L'idée est d'essayer de faciliter les circulations notamment d'un square à l'autre tout en préservant la sécurité au niveau des aires de jeux d'enfants. Je précise aussi que ce travail a été réalisé en étroite relation avec la conceptrice des jardins, Jacqueline OSTY, qui a été associée aux discussions sur l'évolution des squares et de la promenade.

C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Explication de vote du groupe "Les Ecologistes" par la voix du président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous allons suivre la position de l'Exécutif. Néanmoins, on aimerait souligner que cela fait plusieurs semaines que des collectifs, des citoyens, mais aussi des grands paysagistes, des urbanistes nous saisissent à propos de ce sujet. Certains de leurs arguments, à mon avis, méritent d'être encore travaillés. Je pense notamment à l'aspect des haies, des bosquets qui aujourd'hui protègent la faune et en particulier les petits moineaux. On sait qu'ils sont en voie de disparition à Paris. Chaque bosquet est donc important. On va travailler cette question. C'était pour l'indiquer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

De ce fait, j'imagine que le vœu n° 35 est maintenu. Inévitablement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il est maintenu, mais je vous invite à voir l'évolution. Je suis allé à plusieurs reprises sur place avec des habitants différents. Le lieu a évolué. On y trouve des terrains de pétanque, on y trouve des gens qui font du sport, des familles et elles souhaitent garder ce patrimoine. Cela n'empêche pas l'évolution et l'amélioration. La végétalisation, ce n'est pas contradictoire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a bien entendu cette ré-argumentation.

Je mets aux voix, à ain levée, le vœu n° 35, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 35 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au maintien des grilles du square de la tour Saint-Jacques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 36 relatif au maintien des grilles du square de la tour Saint-Jacques.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La Maire de Paris, dans un entretien à la presse, a annoncé la transformation de la place du Châtelet et la re-nomination du théâtre de la Ville en théâtre Sarah Bernhardt, suivant ainsi le vote d'un vœu porté par notre collègue Fadila MÉHAL, que je souhaite ici remercier pour son action.

Dans cette même interview, la Maire de Paris a aussi annoncé son intention de retirer les grilles du square Saint-Jacques. Pourquoi ? Cela fait écho aux propos tenus à l'instant par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL. Pourquoi retirer les grilles ? Pour transformer ce square autour de la tour Saint-Jacques en une pelouse ouverte jour et nuit. Une nouvelle fois, et cela fait aussi écho au débat que nous avons eu lors du précédent Conseil de Paris sur les squares de l'Île-de-France et de Notre-Dame, ce qui fait l'identité parisienne… Pourquoi vouloir à ce point la détruire ? Dans la ville peuvent parfaitement cohabiter des squares et des pelouses. Pourquoi vouloir tout uniformiser ? Pourquoi vouloir détruire ce qui fait l'identité de Paris et mettre en jeu la biodiversité en supprimant les haies et les bosquets ?

Par ce vœu, nous demandons à la Ville de revenir sur son souhait de retirer les grilles du square Saint-Jacques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. C'est clair. Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Maire de Paris a exprimé avec une grande clarté dans l'article du J.D.D. que vous citez : "nous voulons une ville plus végétalisée, plus ouverte". La végétalisation de la ville, c'est aussi une nature qui n'est pas simplement cantonnée aux jardins, mais qui irrigue toute la ville, et notamment l'espace public, dans l'idée d'une porosité plus forte entre ces espaces de nature et l'espace public. Étudier le retrait des grilles du jardin de la tour Saint-Jacques, c'est mettre en œuvre cette vision. Par ailleurs, nous menons une politique d'ouverture des espaces verts pour permettre à chacune et à chacun, dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, de pouvoir accéder à des espaces qui sont notamment des espaces de fraîcheur la nuit.

Il n'est pas du tout question de supprimer des haies ou des bosquets. Au contraire, d'ailleurs, nous en remettons même systématiquement quand nous faisons des opérations de rénovation de jardins existants dans lesquels il n'y avait pas ces haies ou ces bosquets. Si vous évoquez peut-être la question des jardins de Notre-Dame, comme vous le savez, c'est un projet mené suite à un appel à un concours international. Nous avons d'ailleurs signifié au maître d'œuvre qu'il était nécessaire de maintenir et de protéger les haies qui existent.

Pour en revenir à notre sujet du square de la tour Saint-Jacques, il s'agit d'un projet qui s'inscrit d'ailleurs dans un projet d'aménagement structurant plus large, qui concerne le Centre de Paris, avec une vision d'ensemble qui va de la place du Châtelet aux quais de Seine et à l'avenue Victoria, qui est aujourd'hui très circulée, qui demain pourra très certainement être réaménagée dans le sens d'une réduction de la circulation automobile et donc d'une porosité là aussi plus forte entre l'espace public et le square de la tour Saint-Jacques.

Enfin, vous me permettrez de dire un mot tout de même sur l'un de vos considérants qui parle de déclin de la biodiversité à Paris. Quand on sait que le Ministre de l'Agriculture, qui est issu de votre formation politique, est un défenseur notoire des pesticides, qu'il s'en glorifie même devant les caméras et quand on sait que le déclin des populations d'oiseaux en Europe ou encore des abeilles en France aussi est dû à l'usage massif des pesticides, cela pourrait prêter à sourire que de vous entendre prétendre défendre la biodiversité. D'autant plus qu'à Paris nous sommes en zéro pesticide depuis plus de dix ans pour ce qui concerne nos espaces verts, depuis 2015 pour ce qui concerne nos cimetières et que cela a un effet très positif sur la biodiversité parisienne, qui se porte de mieux en mieux.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Christophe.

Ariel WEIL, en tant que maire de Paris Centre, a souhaité très logiquement intervenir. Il a la parole.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président. Merci à tous les intervenants.

Je voulais d'abord parler de ce projet, qui est celui de la place du Châtelet, puisque - vous l'avez dit, Maud GATEL - c'est une exégèse d'un article qui parle principalement de cette transformation - Christophe NAJDOVSKI l'a évoqué aussi - qui est au Centre de Paris, avec l'arrivée de la zone à trafic limité. La limitation de la pollution passe par une plus grande place accordée aux piétons. L'effort se concentre surtout sur la place du Châtelet, mais on en a déjà parlé, avec la nomination - vous l'avez aussi évoqué et il en sera question dans ce Conseil - du théâtre de la Ville. Avant sa réouverture, il va retrouver son nom de Sarah Bernhardt. Tout cela est extraordinaire et on s'en félicite.

La question de la biodiversité. Votre citation du rapport du G.I.E.C. me ravit aussi. Nous sommes engagés dans un travail pour augmenter encore la biodiversité, pour protéger, pour augmenter la végétalisation de Paris. Cela passe parfois par des ajustements, des modifications du tracé.

En ce qui concerne le square du Temple, vous l'aviez dit dans votre vœu écrit, la Maire a envisagé. Elle a dit qu'il était en discussion, qu'il était envisagé. Pour ma part, je crois qu'en l'occurrence les solutions sont à adapter à chaque situation. Pour le square du Temple, de toute façon, il est classé "monument historique". C'est le premier square de Paris conçu un peu à l'anglaise sur un endroit qui a été extrêmement transformé. C'est le premier square dessiné par Alphand. Je crois qu'il date de 1856, de mémoire, avec ses grilles. Ses grilles ne sont pas d'époque, car elles avaient été ôtées en 1969 et je crois qu'elles ont été remises en 1995, après que le square ait été très dénaturé.

Justement, cela a déjà été tenté et cela n'a pas bien marché. Il faudrait donc, pour qu'on les enlève, à mon avis, que l'on ait un projet qui le justifie et pour cela que l'on modifie la végétation. En attendant, la Maire a parlé d'intensifier, de planter des arbres, de densifier la végétation. C'est ce que je retiens. Pour moi, l'urgence n'est certainement pas au retrait des grilles, d'autant que l'on a d'autres projets qui sont plus intéressants, comme faire une ouverture au Sud.

On a pratiqué il y a quelques années - tout le monde est persuadé qu'elle est d'origine - une ouverture au Nord. C'est un projet du budget participatif. Cela nous a d'ailleurs permis de relier et de faire une traversée pour les piétons - peu de gens le savent : elle n'est pas d'origine - rue de Rivoli, ce qui permet d'accéder directement et de tomber sur la tour Saint-Jacques elle-même. On pourrait commencer par faire la même ouverture au Sud et je crois que ce serait une très belle manière de relier la place de Châtelet, que nous voulons rendre beaucoup moins hostile aux piétons, au square.

Demain, je crois que l'on aura aussi un beau projet, cher Christophe NAJDOVSKI, pour à un moment donné reprendre cette avenue Victoria démesurée, en tout cas dans sa partie ouest, comme l'est la rue Saint-Denis. Là, on a un potentiel de végétalisation extraordinaire. Avant de s'attaquer aux grilles, à mon avis, on a encore du chemin à faire en termes de végétalisation. Je voudrais, j'espère, vous rassurer sur ce point, mais la porosité est extrêmement importante. Ce que l'on fait dans les squares en les laissant par exemple ouverts plus tard la nuit ou quand il fait chaud, en canicule, c'est ce que nous faisons aussi dans les cours d'école, les cours "Oasis", en les débitumant et en les rendant ouvertes aux familles le week-end et demain peut-être au grand public quand il fera très chaud.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ariel WEIL.

Explication de vote sur ce vœu n° 36 de la part du groupe Changer Paris. La parole est à Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Je conçois que l'on puisse avoir des clivages idéologiques sur beaucoup de sujets. J'ai du mal à comprendre que l'on fasse de la destruction des grilles des parcs et jardins parisiens un combat idéologique. Il faut dire que vous êtes tout de même inefficaces sur beaucoup de choses. Les Parisiens le savent. Cependant, il y a quelque chose sur lequel vous êtes efficace, c'est que vous vous attaquez systématiquement et de manière méthodique à toutes les grilles de tous les parcs et jardins parisiens.

On a parlé à l'instant des squares sur le boulevard Richard-Lenoir. On a également parlé des squares de l'Île-de-France et Jean-XXIII. Vous invoquez la question climatique. Je rappelle que la question climatique, c'est aussi que beaucoup de Parisiens dorment les fenêtres ouvertes la nuit. On a eu le cas notamment dans le 11e, vous le savez, au jardin Truillot. Avoir des squares ouverts où des personnes peuvent venir "squater", écouter de la musique, fumer et boire toute la nuit. Cela crée des dommages pour les jardins, mais aussi pour les riverains.

Vous invoquez la question climatique. C'est aussi la question des tempêtes. Les grilles, c'est aussi ce qui permet de fermer les squares quand il existe des risques de chute d'arbre. Sur le square de la tour Saint-Jacques, il y a eu la chute d'un arbre lors des dernières tempêtes. À cela s'ajoute, et cela a été rappelé par mes collègues des autres groupes, la question esthétique, avec cette ferronnerie. À chaque fois que vous touchez aux grilles, vous touchez aussi à toute une géométrie, à toute une esthétique parisienne autour des squares et jardins. C'est un débat que nous avons souvent eu. C'est un débat que ne comprennent pas les Parisiens. Vous voyez, nous sommes unis à plusieurs groupes politiques à vous interpeller en espérant que vous allez changer de politique et arrêter de faire un combat de vie de détruire toutes les grilles de nos parcs et jardins parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. J'imagine que le vœu est maintenu.

Je le mets donc aux voix.

Je suis désolé. C'est vrai que vous êtes venu demander légitimement une explication de vote au nom de votre groupe, cher Président. Je vous donne la parole, cher Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE.

Je voudrais dire que l'on va voter le vœu de Maud GATEL. Je pense que Maud GATEL, comme un certain nombre d'élus ici, porte avec constance et cohérence une idée assez simple qu'il faut d'abord entretenir notre patrimoine, qu'il faut savoir le rénover le cas échéant. Quand on rénove notre patrimoine, on fait au fond une vraie politique écologique. C'est mieux que de vouloir détruire pour reconstruire. C'est une vision importante de l'avenir de la Ville de Paris parce que c'est ainsi que l'on va conserver notre biodiversité. Ce n'est nullement contradictoire avec l'idée qu'il peut y avoir une rénovation qui permet de davantage végétaliser. Au fond, ce que nous voulons, ce que nous vous disons, c'est que l'on doit faire du beau et du vert à Paris, que nous faisons des propositions extrêmement constructives en la matière et que ces propositions sont portées par beaucoup de Parisiennes et beaucoup de Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 36 du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

2023 DAE 16 - Conventions et subventions (686.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien des commerces et structures d'alimentation durable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 16 et le vœu n° 37 qui y est rattaché. Il s'agit de conventions et subventions à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif.

La parole est à M. Éric PLIEZ, Monsieur le Maire.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente un vœu qui a été adopté par le conseil du 20e arrondissement à la suite d'un vœu émis par un de nos conseils de quartier, celui de Belleville. Ce vœu rappelle le contexte d'une forte augmentation nationale des prix de l'alimentation, de l'ordre de 15 % en un an, qui pèse en priorité sur le pouvoir d'achat des plus modestes et conduit à des privations bon nombre de familles. Dans le même temps, un certain nombre de structures relevant de l'économie sociale et solidaire qui sont implantées dans les quartiers populaires avec le soutien de la Ville et des bailleurs sociaux sont confrontées à des difficultés financières et à un modèle économique fragile.

Le vœu rappelle les efforts déjà consentis par les bailleurs sociaux pour proposer des loyers préférentiels adaptés aux missions sociales de ces structures, notamment lorsqu'elles sont installées dans les quartiers en "politique de la ville". Des bailleurs sociaux dont le bilan financier est déjà fragilisé par diverses mesures gouvernementales - je pense à la hausse du Livret A, à la R.L.S. - et pour lesquels les pertes de loyers commerciaux pèsent in fine sur l'ensemble des locataires. Il nous faut donc expérimenter de nouveaux modèles qui concilient lutte contre la précarité alimentaire et soutien à la filière de production et de distribution de l'alimentation durable.

Le vœu propose donc, dans le prolongement du vœu déjà adopté en juin dernier par le Conseil de Paris, que la Ville de Paris et la mairie du 20e expertisent la création, à titre expérimental, d'une caisse alimentaire commune et solidaire permettant la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation de qualité sur un territoire donné en s'inspirant des expérimentations menées notamment à Montpellier ou encore en Gironde.

Puis, le vœu propose que la Ville de Paris renforce son accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire en difficulté dans le champ de l'alimentation durable, avec tous les partenaires concernés - je pense à "Paris Initiative Entreprise", je pense au G.I.E. "Commerces", aux bailleurs sociaux, à l'État, à la Région - avec un objectif : celui de professionnaliser et de pérenniser les acteurs.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Éric PLIEZ.

Je donne la parole à Audrey PULVAR pour vous répondre et exprimer l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 37, qui est un vœu du groupe Paris en commun, du groupe "Les Ecologistes" et le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Patrick.

Merci, cher Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, vous savez mon attachement à la présence de commerces alimentaires durables sur notre territoire et mon engagement au quotidien pour les installer, les accompagner dans leur structuration, les aider à se développer, à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail formidable réalisé à ce sujet par les services de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et tout particulièrement du Service de la transition écologique et solidaire.

Je ne peux que me féliciter de la volonté de l'Exécutif exprimée dans ce vœu de renforcer l'accompagnement par la Ville des structures de l'économie sociale et solidaire qui rendent l'alimentation durable accessible à toutes et tous à Paris. Je veux saluer ces femmes et ces hommes qui au quotidien portent à bout de bras, avec beaucoup de détermination et de générosité des projets solidaires et engagés. Elles et ils incarnent la véritable économie du partage social, solidaire et écologique. Ces entreprises que nous soutenons font le choix de l'humain et du durable en privilégiant l'agriculture biologique et paysanne, les circuits courts et de proximité. Ils protègent notre santé et celle de nos paysans, ainsi que les écosystèmes. Se faisant, ils créent de l'emploi non-délocalisable et facilitent l'insertion professionnelle.

C'est pour eux que la Ville doit être au rendez-vous pour les aider à se lancer et à se relancer quand il le faut et repartir de plus belle quand la situation est compliquée. En 2022, l'appel à projets "alimentation durable et solidaire" nous avait permis de soutenir 36 structures pour un montant de 1,603 million d'euros. Cette année, avec ce premier volet de l'appel à projets, nous vous proposons le soutien de 20 structures à hauteur de 686.000 euros.

S'agissant du premier attendu de votre vœu, cher Éric PLIEZ, dans le prolongement de nos échanges avec l'ensemble des groupes, je serai naturellement ravie de lancer cette expérimentation d'une caisse alimentaire commune dans le 20e arrondissement, alimentée par des fonds publics/privés et citoyens et gérée collectivement par les acteurs de la lutte contre l'insécurité alimentaire. De nombreux projets de ce type sont en expérimentation et en réflexion. Je mènerai celle-ci avec Anne-Claire BOUX et Léa FILOCHE.

J'émets donc un avis favorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 16).

2023 DAE 76 - Convention et subvention d'investissement (300.000 euros) à la structure "Terra".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 76 : convention et subvention d'investissement à la structure "Terra".

Je donne d'abord la parole à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les communistes interviennent sur ce projet de délibération concernant une subvention à hauteur de 300.000 euros pour la structure "Terra", qui reprend l'enseigne "Kelbongoo" afin de rappeler leur soutien et celui de la Ville à cet acteur important de l'alimentation durable, un soutien nécessaire lorsque nous prétendons défendre des modes

de production et de distribution vertueux. "Kelbongoo" était un acteur historique autrefois porté par Léa BARBIER et Richard FIELDING, que nous saluons. Nous nous étions d'ailleurs mobilisés en janvier dernier pour sauver cette structure et nous remercions chaleureusement Audrey PULVAR pour sa pleine mobilisation.

Désormais, c'est donc à "Terra" de reprendre le flambeau et nous espérons - et nous leur faisons toute confiance - qu'ils garderont la même philosophie qui animait les fondateurs, cette envie de proposer une alimentation de qualité, de saison, de proximité à toutes et tous et notamment aux classes populaires qui ne peuvent bien souvent pas se le permettre.

Jusqu'à présent, "Kelbongoo" n'avait jamais bénéficié d'aide au subventionnement, toutes les subventions ayant toujours été fléchées en investissements, signe du dynamisme de cette structure et du bien-fondé de son action.

Malheureusement, comme d'autres, "Kelbongoo" évolue dans un secteur en proie à une très grande crise où nombre d'acteurs sont en danger. Soutenir cette structure, c'est donc soutenir le secteur de l'alimentation durable. C'est soutenir une alternative concrète et vertueuse à l'agriculture intensive, dont le mode de production est dicté par les impératifs du marché, et qui finalement est une agriculture destructrice des sols, du vivant et des agriculteurs eux-mêmes. C'est faire le choix de soutenir une agriculture durable au moment où l'inflation pousse de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens vers les produits "discount" ou "hard discount" très transformés. C'est également agir en parfaite cohérence avec la révision du Plan Climat.

Dès lors, soutenons "Terra" et son réseau ou son enseigne, "Kelbongoo", qui, rappelons-le, est un cas particulier dans l'économie sociale et solidaire, notamment car il possède des atouts logistiques comme des locaux proches des exploitations où il se fournit.

Soutenir cette structure, c'est soutenir une centaine de producteurs locaux situés à moins de 250 kilomètres de Paris qui s'évertuent à développer des pratiques durables. C'est aussi contribuer à un revenu paysan décent. Cette subvention d'investissement permettra donc à "Kelbongoo" de se munir d'une flotte électrique pour consolider une stratégie qui avait d'ores et déjà été expérimentée dès avant la reprise par "Terra" : la commande aux camions. Cela permettra de multiplier les points de récupération à Paris comme en Seine-Saint-Denis, permettant de faire des économies sur les coûts notamment liés aux locaux.

Nous espérons donc que cela permettra d'amplifier la vente dans les quartiers populaires tout en affrontant la crise subie par le marché du "bio" et plus généralement d'ailleurs par le marché de l'agriculture durable. Rappelons l'action de "Kelbongoo" en faveur de l'aide alimentaire, qui fournit l'Armée du Salut en produits durables et de saison à hauteur de quatre tonnes de denrées par semaine. Cela fait d'ailleurs l'objet d'un amendement budgétaire que nous avons présenté lors de ce Conseil.

Les communistes proposent d'imaginer de nouvelles façons de soutenir et de structurer les circuits courts en créant par exemple un groupement d'intérêt économique pour que les différentes structures de l'E.S.S. puissent mutualiser certains locaux et outils afin de diminuer les coûts. Nous n'oublions pas, dans tout ce système, "AgriParis Seine", porté avec force par Audrey PULVAR et qui sera lancé ce vendredi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD. Il n'y a pas de troisième Jean-Philippe.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire. Les Jean-Philippe se succèdent. C'est bien. Merci de me donner la parole pour dire le grand intérêt de ce projet de délibération.

En effet, cette structure "Terra", cela a été rappelé, a repris les activités de "Kelbongoo" et a développé un projet particulièrement intéressant que nous connaissions bien - je mets à l'imparfait - dans le 18e puisque "Kelbongoo" avait un local dans le 18e qui a été malheureusement abandonné. Le grand intérêt, je pense, de ce que nous allons voter là, c'est d'accompagner "Terra" dans sa reprise de l'activité.

Pour avoir rencontré les deux dirigeants de "Terra" à la mairie du 18e avec le maire du 18e et ma collègue Léa BALAGE, nous avons pu voir d'abord à quel point les deux dirigeants de "Terra" étaient des gens extrêmement professionnels, avec une très bonne connaissance de leur activité de la production. L'un d'eux, si j'ai bonne mémoire, vient d'une famille de producteurs et connaît donc particulièrement ce domaine. Par ailleurs, dans l'échange que nous avons eu, nous avons pu voir qu'ils avaient pu identifier aussi peut-être quelques points faibles dans le fonctionnement de "Kelbongoo" et qu'ils souhaitaient améliorer. L'achat de ces trois véhicules électriques va rentrer dans ce cadre précisément. Mon collègue Jean-Philippe GILLET l'a dit : cela va permettre d'aller davantage vers les consommateurs dans un certain nombre de quartiers sans avoir de structure importante comme des locaux. Cela va permettre aussi d'aller dans des quartiers où il y aurait sans doute moins de possibilités d'avoir accès à cette alimentation de grande qualité. À la fois le service va en être amélioré et en même temps on va pouvoir conforter cette reprise d'activité.

J'ajoute un élément qui n'est pas totalement neutre : la Ville a beaucoup soutenu "Kelbongoo", puisque plus de 500.000 euros ont été jusque-là consacrés à ce soutien. Je pense qu'il est utile aujourd'hui, par ce soutien supplémentaire, que cet effort important que la Ville avait consenti n'ait pas été fait en pure perte. Ce nouveau soutien aujourd'hui permet de prolonger l'accompagnement de la Ville sur un projet extrêmement intéressant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord je voulais remercier Audrey PULVAR, qui, avec les services de la Ville, depuis l'annonce des difficultés de "Kelbongoo", a été au rendez-vous.

Au rendez-vous de l'accompagnement et maintenant au rendez-vous du suivi, puisque nous avons réussi l'exploit que "Kelbongoo" ou plutôt que l'idée de "Kelbongoo" puisse perdurer dans nos quartiers. C'est important que cette activité perdure dans nos quartiers, parce que souvent "Kelbongoo" était implanté dans les quartiers populaires. Dans le 20e, c'est Saint-Blaise, c'est Borrégo. Une structure comme cela implantée dans un quartier populaire contribue à renforcer l'égalité, l'égalité alimentaire, mais aussi l'égalité devant la santé. Non, le "bio", le local, le sain ne peut pas être réservé qu'aux populations riches. C'est d'ailleurs cela le sens du projet de la Sécurité sociale alimentaire, dont vous parliez il y a à peine quelques minutes, chère Audrey. C'est vrai que nous, écologistes, nous portons cette nouvelle vision d'une Sécurité sociale qui permettrait qu'elle puisse se faire à Paris comme elle se fait ailleurs. Je pense à Montpellier en particulier. Cela a été voté au dernier Conseil. J'espère que nous pourrons préfigurer et expérimenter cette Sécurité sociale alimentaire dès cette année pour qu'elle puisse être généralisée l'année prochaine.

Quand je disais que "Kelbongoo" et "Terra" étaient précieux aux quartiers populaires, ils le sont aussi aux agriculteurs de proximité qui, grâce à cette distribution en circuit court, peuvent désormais relier l'offre et la demande, mais aussi relier les villes et les campagnes. Comme je sais que c'est l'ambition portée par "AgriParis Seine", qui verra sa naissance dans quelques jours, je voulais la mentionner ici.

Enfin, ce projet de délibération nous rappelle les difficultés de "Kelbongoo". Il doit nous faire réagir sur les difficultés que rencontrent toutes les autres structures d'alimentation durable. Nous pouvons les aider, nous pouvons éviter qu'elles périclitent parce que ce tissu de structures est absolument indispensable. Il est absolument indispensable à Paris, il est absolument indispensable à notre politique d'alimentation. Il est très difficile, une fois qu'une structure a périclité, de pouvoir la remplacer. Il est donc important de les soutenir dans les difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui. Nous avons bien sûr l'augmentation du niveau de subvention. Vous connaissez. C'est un levier que l'on utilise et que l'on vous demande d'utiliser. On avait voté un vœu il y a quelques mois pour dire que nous demandions la solidarité de nos bailleurs sociaux pour les structures de l'alimentation durable. Ce sont tous ces éléments qui, mis bout à bout, permettront de faire en sorte que tout ce système d'alimentation durable soit pérenne pour Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, moi aussi je voulais remercier Audrey PULVAR d'avoir réussi à sauver l'idée, l'esprit de "Kelbongoo", à défaut d'avoir pu sauver "Kelbongoo" lui-même.

Ce projet de délibération est une très bonne nouvelle. Cela va permettre d'accompagner "Terra" dans la poursuite ou dans la reprise des activités de "Kelbongoo". Je suis ravi d'apprendre aussi par mon collègue, Jean-Philippe DAVIAUD, que les responsables de "Terra" semblent avoir une véritable expertise en la matière et ont déjà identifié quelques points faibles, ce qui permettra de faire encore mieux. Tant mieux. Je suis ravi aussi parce que j'ai été longtemps client du "Kelbongoo" de la rue du Borrégo et surtout parce que "Kelbongoo" assurait une activité essentielle qui contribue au changement de nos habitudes alimentaires, c'est-à-dire proposer aux Parisiennes et Parisiens des produits issus d'une agriculture biologique ou paysanne qui vient de moins de 250 kilomètres. C'est forcément une bonne nouvelle.

De toute façon, pour accélérer la transition écologique et pour des raisons de santé publique, on sait qu'il est vital d'accompagner le développement d'un réseau de distribution, qui est aujourd'hui en crise. Avec l'inflation, depuis 2021, il existe une baisse des achats de produits "bio". On sait que sans le soutien de la puissance publique et sans faciliter l'installation d'un certain nombre de points de vente à proximité des Parisiens et des Parisiennes les fermetures se poursuivront.

C'est un crève-cœur d'avoir vu disparaître "Kelbongoo", comme c'est un crève-cœur d'avoir vu disparaître un certain nombre de structures comme "La Halle alimentaire 12", "La Source" dans le 20e, comme "Le Producteur local" et j'en passe. La question de l'alimentation durable, je l'ai déjà dit, est essentielle. C'est une priorité pour répondre à l'urgence climatique, assurer la préservation de la biodiversité et faire en sorte que notre alimentation et

que les distributions alimentaires ne soient plus structurées par l'agrobusiness qui constitue aujourd'hui l'alimentation. Je rappelle que cela constitue un quart de l'empreinte carbone des Français. Elle contribue, telle qu'elle est structurée aujourd'hui, à la dégradation des sols, à l'épuisement des ressources en eau, à l'érosion de la biodiversité.

C'est aussi une priorité pour la santé. Les produits alimentaires fournis par l'agrobusiness, ultra-transformés, sont générateurs de maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, obésité. J'ouvre et je ferme une parenthèse : aux Antilles, par exemple, l'agrobusiness a l'habitude de fournir des produits extrêmement sucrés qui font notamment que les taux de diabète sont importants dans la population. Il existe un double défi, à la fois social et écologique. L'idée est tout de même que le "bio", le sain, le bon ne soit pas réservé qu'aux plus riches. Attention, en la matière, pas de condescendance, pas de leçon de morale envers les catégories populaires. Elles sont bien conscientes des conséquences que peut avoir une alimentation ultra-transformée. Souvent, les gens font comme ils peuvent, en particulier en période de forte inflation. Quand on a du mal à remplir le frigo, souvent la seule chose que l'on regarde sur l'étiquette, c'est le prix et pas la composition du produit. On finit par s'habituer à consommer, à acheter dans les enseignes "hard discount" et il n'est pas forcément facile de changer ses habitudes.

Il existe un vrai enjeu de sensibilisation sur l'ensemble des problématiques de l'alimentation. L'un des enjeux en la matière, c'est le développement de la démocratie alimentaire, de la réappropriation, ou plutôt de l'appropriation tout court, par les consommateurs et les producteurs des enjeux de l'alimentation, la mise en relation des producteurs et des consommateurs, le débat entre eux. Un travail de conscientisation qui parte des besoins et des aspirations alimentaires et culturelles des gens.

Oui, je le redis : ce soutien à "Terra" est une très bonne nouvelle. Il faudra néanmoins poursuivre la réflexion sur les loyers pratiqués sur les rez-de-chaussée des bailleurs, souvent à peine en dessous des prix du marché, il faut le dire, 15 à 20 % en dessous. Ces loyers sont souvent de vrais obstacles à l'équilibre financier des distributeurs qui s'y installent.

Au-delà d'une aide aux acteurs privés du secteur, il faudra accélérer la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation. Cela a été dit, donc je ne vais pas développer. Cela va contribuer à rompre avec les logiques de surprofit qui structurent aujourd'hui le secteur alimentaire et qui donnent à l'agrobusiness la mainmise sur notre alimentation, sur nos vies et sur le climat.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Audrey PULVAR pour répondre à l'oratrice et aux orateurs.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de séance.

Merci, chers collègues. Je vais commencer par la fin - c'est un vieux réflexe de journaliste - et par votre intervention, cher collègue Laurent SOREL. Simplement pour vous dire que j'espère bien que l'on n'a pas sauvé que l'esprit de "Kelbongoo", mais que l'entreprise solidaire et sociale en économie circulaire, "Kelbongoo", est elle-même sauvée. Certes, nous n'avons pas pu sauver tous les points de distribution, mais ils reviendront sous d'autres formes. J'espère que vous retrouverez bientôt un point relais ou un point de distribution qui puisse vous permettre de continuer à faire vos courses à "Kelbongoo". C'est pareil pour "Le Producteur local", qui a beaucoup de difficultés et que nous soutenons également.

Nulle condescendance, jamais, ni leçon de morale, au contraire. Je crois que l'accessibilité à une alimentation durable de qualité, c'est une question de choix politique et de responsabilité d'une collectivité comme la Ville de Paris. Ce que nous portons depuis le début de cette mandature, avec la création de cette délégation, c'est vraiment ce choix politique qui est fait par la Ville de Paris, par la Maire de Paris, de rendre accessible une alimentation durable à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et pas seulement à celles et ceux qui ont les moyens de se la payer.

C'est pourquoi avec la restauration collective, et singulièrement dans nos écoles, cher Patrick, mais pas seulement, nous conservons le tarif de 13 centimes d'euros pour les ménages les plus modestes, ce qui donne tout de même accès pour les convives les plus modestes à une alimentation de grande qualité, des produits frais, des produits "bio", des produits pour la plupart, pas tous, fabriqués sur place. Avec tout ce que nous mettons en œuvre avec "AgriParis Seine" et tous ces commerces et ces lieux d'alimentation durable que nous soutenons sur l'ensemble du territoire parisien, et singulièrement dans les Q.P.V., nous faisons le choix politique de mettre une alimentation durable, locale, de qualité… Durable et locale. Il n'y a pas que le critère de proximité. Il faut que ce soit local et durable. Nous faisons le choix politique de mettre cette alimentation à la portée de toutes et tous. C'est ce que nous avons fait en soutenant "Kelbongoo".

Les agricultrices et les agriculteurs nous alertent depuis presque deux ans sur la question de la baisse de la consommation en produits "bio", sur les risques de retour massif vers l'agriculture conventionnelle agrochimique dans la mesure où l'agriculture "bio" n'est pas soutenue comme elle le devrait par le Gouvernement. C'est aussi une question de choix politiques. Ces choix en faveur de la promotion de l'agroécologie, d'une agriculture durable sont

nécessaires pour ce secteur et plus largement pour la santé publique. Vous l'avez évoqué, chers collègues, pour la préservation du climat et de la biodiversité, de nos écosystèmes en général.

Cette crise du pouvoir d'achat qui touche les Françaises et les Français les oblige à revoir leur consommation alimentaire, souvent en diminuant les achats de produits "bio". Je voudrais redire ici qu'il arrive très souvent que des produits "bio" vendus en commerce de proximité et au détail reviennent moins cher que des produits issus de l'agriculture agrochimique vendue en grande surface sous des formes transformées. Nous en avons fait la démonstration des dizaines de fois. Ce ralentissement de la consommation de l'alimentation durable a des conséquences directes sur la santé économique des commerces que nous soutenons : moins 370 sur le territoire parisien. Plusieurs d'entre eux sont installés dans des locaux de bailleurs sociaux de la Ville. Je vous encourage, chers collègues, à venir avec moi lors de mes rendez-vous avec les bailleurs sociaux, où j'essaye de les convaincre de faire encore un petit effort pour des loyers plus accessibles pour les commerces d'alimentation durable.

"Kelbongoo" compte parmi les structures qui ont développé une offre de produits durables en circuit court et de proximité à des tarifs abordables dans les quartiers populaires, tout en maintenant des relations commerciales équitables avec leurs productrices et leurs producteurs. Justement, je saisis l'occasion pour dire à quel point, dans ce sauvetage de "Kelbongoo", l'articulation avec le Président de la région des Hauts-de-France, Xavier BERTRAND, a été importante. Il s'agissait aussi de soutenir en amont les producteurs qui fournissent "Kelbongoo" et qui se retrouvaient avec des ardoises qui les mettaient aussi en difficulté. Au-delà de nos sensibilités politiques différentes, nos équipes ont réussi à travailler ensemble. Je crois que nous arrivons aujourd'hui à un point d'équilibre satisfaisant qui permettra à "Terra" de redresser l'activité de "Kelbongoo". Pour mener à bien cette reprise, l'entreprise a besoin de réaliser des investissements qui seront principalement dédiés à l'achat de ces trois véhicules électriques dont vous parliez.

Je vous invite à voter ce projet de délibération qui attribue une subvention d'investissement de 300.000 euros à "Terra", qui lui permettra de continuer son activité.

Puisque j'ai remercié Xavier BERTRAND, je voudrais aussi remercier les collègues des groupes Écologistes et Communiste, qui se sont énormément mobilisés, et également les maires du 18e arrondissement, du 11e et du 10e arrondissement, qui nous ont beaucoup aidés également.

Merci à toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Un beau projet de délibération qui fait, je pense, l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il y a des abstentions.

Le projet de délibération est néanmoins adopté. (2023, DAE 76).

2023 DAE 122 - Subvention (1.270.000 euros) et convention avec "Paris Habitat" pour un projet immobilier écologique incluant une halle alimentaire durable dans le 11e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 122. C'est une subvention et convention avec "Paris Habitat" pour un projet immobilier écologique incluant une halle alimentaire durable dans le 11e arrondissement.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous accueillons avec un véritable enthousiasme ce projet de délibération qui confirme une dynamique maintenant bien ancrée autour de l'idée de halle alimentaire. Comme vous le savez, le groupe Communiste défend de longue date l'installation de telles structures dans tous les arrondissements de Paris et notamment dans les quartiers populaires.

Pour créer une halle alimentaire, il s'agit de trouver un espace qui permet de rapprocher des producteurs, des distributeurs et des consommateurs dans le cadre d'une offre de produits "bio", de saison et si possible issus de circuits courts. Nous sommes heureux de voir que le projet prend corps, car il bénéficiera aux consommateurs du quartier. Nous veillerons collectivement à ce que les prix soient garantis afin de correspondre réellement aux besoins et possibilités des habitants. D'autres projets seront accueillis dans cette halle, qui consistera en une sorte de tiers-lieu pouvant accueillir, pouvant héberger notamment des cuisines solidaires.

Comme vous le savez, à Paris, le manque d'espace est souvent un véritable problème. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce projet de délibération qui vient le régler. Nous saluons notre camarade Adrien TIBERTI, élu communiste du 11e arrondissement, qui a pu identifier cette parcelle et ce local d'une centaine de mètres carrés situé au 32, rue de l'Orillon. Ce local appartient à "Paris Habitat" et se trouve dans un ensemble immobilier de 158 logements dont les travaux de rénovation liés au Plan Climat devraient bientôt commencer.

Il nous est proposé de subventionner "Paris Habitat" afin qu'il réalise ces travaux de mise aux normes du local laissé vide depuis la fermeture de l'ancien restaurant qui l'occupait. Les travaux à prévoir sont conséquents. Cette subvention permettra de les engager et surtout de lancer la première étape de la création de cette halle alimentaire et de faire d'une pierre deux coups en matière de rénovation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET. Je confirme qu'Adrien TIBERTI est un excellent élu du 11e.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Mon propos rejoint ce que Jean-Philippe GILLET vient de dire. Ma question à Audrey PULVAR est : devant ce projet important, prometteur et d'avant-garde, d'autres arrondissements sont-ils déjà envisagés ?

C'est l'occasion également de saluer Audrey PULVAR pour le travail de fond et le travail au long cours qu'elle mène, sachant aussi bien par l'Académie du Climat que d'autres instances et mairies d'arrondissement combien elle est présente, combien elle agit, combien elle débat, combien elle défend, un travail qui n'est pas forcément toujours très visible et pourtant absolument nécessaire aujourd'hui. Je voulais vraiment la féliciter chaleureusement et lui apporter tout notre soutien.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe GIRARD.

Je donne la parole à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, chers collègues. Je vais commencer par répondre à Christophe GIRARD. Merci pour vos paroles bienveillantes à mon endroit.

La subvention que nous allons voter aujourd'hui porte sur un montant de 1,270 million d'euros et le projet global sur un montant de 5 millions d'euros.

En l'absence de Paul SIMONDON, je ne prendrai pas d'engagement... Mais tu es là, Paul ! Pardon, je ne t'avais pas vu. Puisque Paul SIMONDON est là, je lui retourne la question sur le fait de mettre en priorité forte dans le mandat la création d'autres structures de ce type. Je ne vais pas dire "plus sérieusement" parce que c'est tout de même très sérieux d'implanter ce genre de structure dans plusieurs endroits de Paris, mais le maire du 11e, François VAUGLIN, m'avait alertée dès le début de la mandature sur son souhait d'avoir comme cela un lieu de vie dédié à l'alimentation durable dans le quartier prioritaire de la Fontaine-au-Roi. Ce projet s'inscrit dans la lignée de premières halles déjà ouvertes sous la précédente mandature, notamment dans le 10e arrondissement avec "Kelbongoo" et dans le 14e arrondissement avec "Food2rue", chère Carine. Il répond également, ce projet, au vœu formulé par le groupe Communiste et Citoyen. Je me réjouis, cher Paul, que cet équipement fasse partie des projets phares retenus dans le cadre du programme d'accélération des investissements de la mandature et qu'il peut donc, à ce titre, bénéficier d'un financement dédié.

Dans ce quartier populaire en situation de carence d'offres durables et locales, une première difficulté consistait à trouver un local suffisamment grand et praticable pour y installer une halle alimentaire solidaire. Grâce à l'aide de "Paris Habitat" et du G.I.E. "Paris Commerces", ce grand local rue de l'Orillon a été identifié. Il répond en tout point à nos critères. Il doit à présent être curé, désamianté, totalement rénové. Il bénéficiera par ailleurs d'une ambitieuse opération de travaux liés au Plan Climat de la Ville. Dès le mois de septembre prochain, le G.I.E. "Paris Commerces" lancera un appel à candidatures afin de sélectionner les futurs exploitants de cette halle où les Parisiens et les Parisiennes et plus particulièrement les habitants et les habitantes du quartier pourront se fournir en denrées alimentaires durables à prix abordables, mais également se restaurer, cuisiner et participer à des ateliers, de nombreux événements.

Afin d'assurer l'équilibre financier global de ce projet immobilier qui a un impact écologique et solidaire, "Paris Habitat" sollicite une subvention d'investissement de 1,27 million d'euros aujourd'hui.

Considérant l'intérêt public de ce projet, je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAE 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 122).

2023 DEVE 48 - Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 48 et l'amendement technique n° 38. Il s'agit de subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques. Vaste sujet.

Je donne sans surprise la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme la Maire du 12e arrondissement et présidente de la caisse des écoles du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Sans surprise, oui, mais quand même, la caisse des écoles du 12e n'était pas concernée par ce projet de délibération, mais cela me donne la possibilité de prendre la parole pour saluer l'engagement de ses équipes au quotidien et vous savez que cela me tient à cœur. Notamment dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective, la caisse des écoles du 12e a bénéficié des subventions de la DEVE pour accompagner cette ambition en 2022 et en 2023, 150.000 euros pour information. Cela explique son absence dans le projet de délibération étudié, qui contient, je le salue, de nombreuses améliorations pour les caisses présidées par mes collègues, que je félicite, et pour l'ensemble des élèves parisiens.

Dans le 12e, nous avons notamment opté pour le déploiement des plateaux compartimentés en inox en collaboration avec les équipes de Guy Degrenne, plateaux fabriqués en France dont la manufacture se situe à Vire, en Normandie, que nous avons d'ailleurs récemment eu l'occasion de visiter avec Audrey PULVAR, dont je salue l'engagement et la pugnacité partagée en la matière. Ils seront déployés désormais dans toutes les écoles pré-élémentaires du 12e et devraient concerner d'ici la fin de l'année l'ensemble des écoles élémentaires. Il n'en manque plus beaucoup. Son déploiement concerne aussi les collèges, dont deux en sont d'ores et déjà dotés. Je sais que je commence à en épuiser certaines et certains avec ce plateau, mais c'est un objet qui révolutionne un peu chaque jour le repas de nos enfants à la cantine, tout en participant à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le plastique, deux priorités qui nous tiennent particulièrement à cœur, je le sais.

Les élèves ont pu s'en inquiéter, des parents ont pu en avoir peur, mais c'est le cas de nombreux changements du quotidien finalement pas si compliqués à engager, je vous le promets, et qui révèlent de nombreux bénéfices. Nous avons tous le souvenir d'objets du quotidien qui n'ont pas trouvé une popularité immédiate et qui font désormais partie de notre vie et que la Ville, les écologistes ont portés pour les démocratiser auprès des habitantes et des habitants : le composteur, les vélos, le vrac, l'économie circulaire et j'en passe.

Pour beaucoup, ces changements sont mineurs, mais ce sont aussi toutes ces petites choses qui parfois doivent encore affronter de nombreuses résistances qui contribuent à changer le monde, à changer les comportements, à faire évoluer nos modes de vie. Pour cela, nous devons être armés de pédagogie et de convictions, la pédagogie étant l'art de la répétition. Nous devons pouvoir nous appuyer sur des partenaires solides et précieux, comme ce fut le cas pour ces plateaux.

La volonté politique, le porteur incarné par notre caisse des écoles et l'industrie par Guy Degrenne peuvent faire de belles choses à une grande échelle. En tout cas, j'en reste convaincue. C'est pourquoi je témoigne ce soir dans cet hémicycle et je remercie vivement mes équipes de la caisse des écoles du 12e.

Les avantages de ces plateaux compartimentés sont nombreux - je peux en parler pendant des heures - : réduction des gestes répétitifs, allègement des ports de charge pour les agents et agentes de restauration, réduction des nuisances sonores et un impact écologique fortement réduit, baisse de la consommation d'eau, de produits lessiviels et d'électricité en laverie, la lutte contre le gaspillage alimentaire. La liste est longue et tous les bénéfices au quotidien sont nombreux.

Pour ce qui concerne directement la sortie du plastique à usage unique, objet de la subvention étudiée, il permet l'arrêt de l'usage de la vaisselle jetable et la diminution du renouvellement de vaisselle dû à l'usure et aux nombreuses casses. À terme, cela représente aussi des économies budgétaires. Un petit clin d'œil pour Paul SIMONDON. Son déploiement favorise également l'économie circulaire en permettant à terme d'effectuer des dons de la vaisselle existante à des associations qui en font très bon usage.

Je voulais profiter aussi de l'étude de ce projet de délibération pour vous le rappeler et vous convier, avec Audrey PULVAR, à venir participer à un déjeuner dans un établissement équipé afin de vous convaincre, de vous familiariser avec ces plateaux et imaginer les déployer et peut-être bénéficier de cette subvention pour les déployer l'an prochain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - La pollution par le plastique nous expose dangereusement aux perturbateurs endocriniens. De plus, on retrouve des plastiques partout du fait de leur légèreté et de leur dégradabilité très lente. C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé dès 2017 une démarche globale de sortie des plastiques de la restauration collective municipale. Pour ce faire, un état des lieux a été organisé pour que les gestionnaires recensent chaque produit plastique utilisé. Cent quarante types de contenants et ustensiles en plastique ont été identifiés pour être progressivement remplacés.

De plus, la Ville s'est engagée pour une alimentation durable et solidaire. Dans le cadre de cette politique globale, un ambitieux plan de sortie des plastiques dans la restauration collective a été voté par notre Assemblée en octobre 2021. Il concerne non seulement les cantines scolaires et les crèches, mais aussi les restaurants destinés aux personnels de la Ville, les E.H.P.A.D., les restaurants Emeraude et solidaires. L'ensemble du processus de production des repas est concerné. Ainsi, de la réception et du stockage des marchandises, de la préparation et de la cuisson d'un repas, du conditionnement et de la livraison et enfin de la distribution et du service, 22 actions concrètes ont été établies en concertation avec le gestionnaire pour les accompagner dans l'accélération et l'amplification des mesures déjà engagées. Des solutions concrètes vont ainsi être mises en œuvre. Les bacs en plastique seront remplacés par des bacs en inox. Les ustensiles connaîtront la même transition. Les personnels seront formés pour l'utilisation de ce nouveau matériel. Des actions seront menées pour développer le "cuisiné maison" et pour adapter de nouvelles habitudes pour les repas à emporter et les pique-niques pour réduire les déchets.

Une subvention importante a été proposée à la caisse des écoles du 20e. Ce montant de 504.188 euros doit permettre de financer trois actions. La première est de réduire les emballages plastiques en réalisant plus de préparations sur place par l'acquisition de matériels pour le "cuisiné maison". La deuxième permet de prévenir les risques professionnels liés aux nouvelles préparations maisons et au port de charges supplémentaires grâce à l'achat d'échelles et de tables de préparation. La troisième est d'engager la transition vers le réemploi dans l'export de repas en liaison rapide, en liaison froide par l'acquisition de bacs en inox.

Ce projet de délibération montre à quel point la Ville de Paris est attachée à la qualité des repas proposés à nos enfants en privilégiant le fait sur place et son engagement pour faire disparaître de la restauration collective le plastique, qui est nocif pour la santé et pour l'environnement. Nous nous en félicitons.

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la caisse des écoles assure directement la production sur place des repas, ce qui préserve les qualités nutritives et le goût des aliments et limite ainsi par définition l'usage des plastiques à usage unique, y compris pour le transport des denrées. Dans nos arrondissements, nous avons toujours soutenu ce modèle et non celui des repas préparés à l'avance, donc pas de plastique dans les écoles maternelles et primaires depuis longtemps.

Dans le 8e, sous la présidence de Jeanne d'HAUTESERRE, avec Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, moi-même, le directeur de la caisse des écoles, les cantinières et les membres élus au comité, nous œuvrons au quotidien pour une meilleure alimentation de nos enfants. À titre d'exemple, voici une action menée dans l'objectif de réduire les plastiques, qui d'ailleurs fait l'objet en partie de ce projet de délibération et qui est utilisée dans certains collèges : l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de compotes maison, tamis et cellules de refroidissement pour un montant de 8.036 euros.

Il est à noter aussi, comme vous le savez, qu'à la rentrée nous intégrons les collèges Octave Gréard et Condorcet, dont la gestion sera assurée par la caisse des écoles du 8e. Cette reprise nécessitera aussi des crédits afin de mettre fin à l'usage des plastiques à usage unique dans certains collèges parisiens. Enfin, nous notons que la caisse des écoles de notre arrondissement a reçu récemment un prix coup de cœur lors de la remise des trophées de l'alimentation durable dans le cadre du Festival du mieux manger.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, chers collègues, pour vos interventions qui me donnent l'occasion et la possibilité de valoriser l'action menée par la Ville de Paris pour bannir les plastiques, mais attention, pas

seulement les plastiques à usage unique, mais l'ensemble des plastiques de notre restauration collective, notamment via des subventions accordées à nos gestionnaires.

Cher collègue, Vincent BALADI, puisque vous avez pu acquérir, en tout cas obtenir une subvention pour acquérir du matériel pour fabriquer des compotes maison, j'espère que l'année prochaine la caisse du 8e va aussi participer au concours de desserts du Festival du mieux manger, puisque cette année vous avez concouru dans d'autres catégories. Il ne faudra pas hésiter l'année prochaine à vous mesurer aux autres caisses dans la catégorie desserts. Je ressaisis l'occasion de féliciter la caisse du 10e, qui a été sacrée championne des desserts de la restauration collective de la Ville de Paris. C'est dommage qu'Alexandra CORDEBARD ne soit pas là.

Paris, ce sont 30 millions de repas servis chaque année dans 1.300 établissements à des publics très différents, vous le savez, de la crèche à l'E.H.P.A.D., en passant par l'aide sociale à l'enfance, la restauration solidaire et encore, cher Patrick BLOCHE, les cantines scolaires. Comme vous l'avez rappelé, nous avons adopté en octobre 2021 un plan ambitieux de sortie des plastiques de la restauration collective afin de réduire notre impact environnemental, mais aussi de limiter le risque sur la santé humaine et singulièrement la santé des enfants et des jeunes filles. Ce plan, co-construit avec les 21 gestionnaires de la restauration collective parisienne, est composé de 22 actions qui luttent contre les perturbateurs endocriniens et qui réduisent notre volume de déchets plastiques. Il dépasse les objectifs fixés par la loi, puisque la loi, elle, se contente de parler de sortie des plastiques à usage unique quand nous bannissons l'ensemble des plastiques.

D'ailleurs, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, ma meilleure avocate sur le passage aux plateaux en inox, ce n'est pas seulement parce que vous avez déjà obtenu des subventions l'année précédente ou parce que vous êtes passés aux plateaux en inox que la caisse du 12e n'a pas de nouveau participé à cette A.M.I. cette année. C'est aussi parce que vous êtes très avancés. La caisse des écoles du 12e est très avancée dans sa stratégie de sortie des plastiques et pas uniquement sur les plateaux, mais aussi sur les bacs gastronomiques, sur l'ensemble des maillons de la chaîne de fabrication des repas, y compris sur toute la vaisselle, les petits ustensiles sur table, par exemple, les brocs qui sont aussi passés en inox.

Nous voulons agir sur tous les maillons de la chaîne, comme la caisse du 12e le fait déjà. Cela implique un accompagnement des équipes pour changer les équipements, réorganiser le travail, supprimer les plastiques dans les achats de produits entrants, la réduction des emballages en modifiant les pratiques, en cuisinant maison, en remplaçant les ustensiles et les contenants en plastique en phase de stockage et de préparation et en privilégiant le conditionnement en inox pour les liaisons froides et les emballages de repas à emporter.

Pour mener à bien ces actions, ce projet de délibération vous propose de soutenir cette année encore les investissements de 11 gestionnaires pour un montant total de près de 600.000 euros. Parmi eux, parce qu'il n'y a pas que les caisses des écoles, l'A.S.P.P. souhaite à nouveau s'engager pour développer les préparations maison et réduire les emballages des repas à emporter. Merci à Antoine GUILLOU et aux équipes pour leur engagement qui se concrétise de nombreuses manières et a aussi participé au fameux concours de desserts du Festival du mieux manger. Je veux citer également les caisses des écoles de Paris Centre, du 8e, dont on vient de parler, des 9e, 10e, 13e, 14e, 17e, 19e et 20e, qui ont répondu à notre A.M.I.

Enfin, une subvention est également sollicitée par le Centre d'éducation et de formation professionnelle Le Nôtre au sein de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. Je salue donc le travail de Dominique VERSINI, même en son absence. Chaque jour, en mettant en œuvre ce plan de sortie des plastiques, les gestionnaires de la restauration collective parisienne revoient profondément leur mode de production et de service des repas. Je sais leur capacité d'adaptation au changement.

Je veux remercier pour son engagement et son soutien mon collègue Patrick BLOCHE, sans lequel nous ne pourrions pas mettre en œuvre ce plan très ambitieux de sortie des plastiques. Je le redis : pas seulement les plastiques à usage unique. Les effets du plastique sur nos écosystèmes, sur l'environnement et surtout sur la santé publique, je le redis, la santé des petits, la santé des enfants, la santé des adolescentes, sont massifs, sont très graves. Leur gravité est même insoupçonnée par le grand public. Il nous revient donc aussi, dans nos responsabilités de collectivité et d'exercice de l'État, de protéger les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey. Je le dis ici à cette tribune : sans toi, je ne serais pas grand-chose. En tout cas, merci pour ton engagement pour la bonne alimentation des petites Parisiennes et des petits Parisiens.

Il y a un amendement technique n° 38 de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 38 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DEVE 48).

2023 DEVE 50 - Subventions (54.000 euros) à quatre associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité et reconduction de C.P.O.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DEVE 50, ce sont des subventions à quatre associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité et la reconduction de C.P.O.

Il n'y a plus d'inscrits, mais il y a une demande du groupe Changer Paris d'un vote dissocié sur l'article 1.

Je mets aux voix, à main levée, cet article 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 50 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 50).

2023 DEVE 51 - Subvention (100.000 euros) à la Fondation de l'Armée du Salut pour son projet d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 51 : subvention à la Fondation de l'Armée du Salut pour son projet d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire à Paris.

La parole est à Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous le savez, la Ville de Paris est très attachée à ce que ses habitants, tous ses habitants puissent avoir accès à une alimentation saine et durable. Concrètement, cela veut dire que le "bio" ne doit pas être réservé aux plus privilégiés d'entre nous, mais être aussi accessible aux habitants des quartiers populaires. Quand on est pauvre, on a aussi le droit de manger bon et sain, on a aussi le droit de remplir son réfrigérateur avec des produits issus de l'agriculture biologique ou durable.

C'est avec cette volonté que la Ville a souhaité inclure dans l'aide alimentaire des produits de qualité. C'est dans ce cadre que ce projet de délibération propose une subvention de 100.000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut pour son action en faveur d'une alimentation durable et locale pour les structures parisiennes d'aide alimentaire.

Pour rappel, chaque semaine, la Fondation distribue quatre tonnes de denrées brutes aux structures d'aide alimentaire qui sont des associations, des cuisines partagées ou encore des épiceries sociales et solidaires. La Fondation achète des légumineuses, des fruits ou des légumes bruts issus de l'agriculture biologique ou paysanne, de saison et non transformés, à l'exception des jus de fruits, dans un rayon de 250 kilomètres autour de Paris.

Un cercle vertueux se met en place. Nous sommes dans un circuit court avec une mise en avant de produits végétaux, ce qui démontre que la consommation de produits non carnés suffit pour remplir les besoins nutritifs journaliers et ce qui permet en même temps de rémunérer justement les agricultrices et agriculteurs.

Avec toutes ces denrées, la Fondation peut préparer des colis repas qui sont donnés lors de distributions de maraudes, de repas dans des cantines solidaires ou encore distribués dans des cantines sociales. La Fondation organise aussi des cours de cuisine pour des familles, des ateliers nutrition. Ce sont 3.000 personnes qui bénéficient

chaque année de cette aide alimentaire. Enfin, pour que les Parisiennes et les Parisiens soient en lien avec les agriculteurs, des visites de fermes qui participent à ce dispositif sont organisées.

Ce projet de délibération permet de montrer l'engagement de la Ville pour permettre au plus grand nombre de manger sainement. Nous devons nous en féliciter.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.

La parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Président. Merci, chère collègue, chère Nathalie.

Je vous remercie de me donner la possibilité de valoriser cette action menée par la Ville de Paris en faveur d'une aide alimentaire durable. Nous accordons, vous le savez, une attention particulière aux publics vulnérables, en situation de précarité ou d'insécurité alimentaire. La volonté d'améliorer la qualité et la durabilité de l'aide alimentaire est au cœur de notre projet alimentaire territorial et de celui du pacte parisien de lutte contre l'exclusion. La Ville de Paris soutient à ce titre depuis novembre 2021 le projet de la Fondation Armée du Salut visant à diversifier et à améliorer la qualité des denrées alimentaires distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire. Ma voisine Léa FILOCHE n'est pas là, mais nous travaillons de concert sur ce sujet.

L'enjeu principal consiste pour la Fondation Armée du Salut, et pour nous, à faire entrer dans cette offre d'aide alimentaire, qui est majoritairement composée de produits transformés, des produits frais et bruts issus de l'agriculture biologique et/ou paysanne et provenant de moins de 250 kilomètres de Paris. Depuis le lancement du dispositif en février 2022, la Fondation Armée du Salut a noué un partenariat avec des producteurs et des distributeurs franciliens en circuit court et de proximité, comme "Kelbongoo" dont on parlait tout à l'heure. Ce sont plus de 96 tonnes de denrées brutes qui ont été distribuées à une quinzaine d'associations dont "La Flèche d'Or", "La Chorba", le centre social "Solidarité Roquette", le collectif "4C", "Ernest", "Toques en Stock", "le Palais de la Femme", les cuisines partagées de Barbès, les petits-déjeuners "Art & Food" ou encore la maraude des exilés de la Fondation Armée du Salut. Ces structures reçoivent ainsi un approvisionnement hebdomadaire, vous l'avez signalé, en fruits et légumes frais, légumineuses ainsi que des jus de fruits. Elles en font bénéficier plus de 3.000 personnes chaque semaine.

Cette nouvelle subvention va permettre à la Fondation Armée du Salut de poursuivre ces achats de denrées et leur redistribution. J'ajoute que les producteurs, en amont, qui fournissent ces denrées agricoles durables sont particulièrement fiers et honorés de participer à cette action de solidarité à l'égard des plus démunis.

Après avoir été initié en 2021 et financé depuis en intégralité par notre Assemblée, par la Ville de Paris, ce dispositif sera cofinancé cette année par le Ministère des Solidarités dans le cadre de l'appel à projets "mieux manger pour tous", ce dont je me réjouis.

Par ailleurs, à propos de cet appel à projets, la Ville de Paris a elle-même répondu avec un dossier concernant… Cher collègue, Monsieur SOREL, vous parliez tout à l'heure d'absence de condescendance et surtout pas de leçon. Justement, nous sollicitons l'État pour qu'il cofinance une plus grande expérimentation pour nous du défi "Foyers à Alimentation Positive", que nous avons mené dans le 18e arrondissement avec le groupement des agriculteurs "bio" d'Île-de-France et qui consiste, pendant 8 à 10 mois, pour 25 à 30 foyers issus plutôt des quartiers modestes de la ville, d'être accompagnés par le groupement des agriculteurs "bio" d'Île-de-France pour apprendre à identifier les lieux dans leurs quartiers où ils peuvent trouver une alimentation durable à bas prix, pour apprendre à cuisiner tout au long de l'année des produits durables et locaux et à lutter contre le gaspillage alimentaire et à changer un certain nombre d'habitudes.

Encore une fois, nous pensons à Paris qu'il n'est pas question qu'une alimentation durable, saine, locale et savoureuse… À la fin de tout cela il faut tout de même manger de bons produits, bons au goût. Nous pensons que cette alimentation ne peut pas être réservée qu'à ceux qui ont les moyens de se la payer. Il en va de notre responsabilité de la rendre accessible à toutes et tous, y compris aux plus modestes et y compris avec cette subvention à l'Armée du Salut, aux personnes en situation de très grande précarité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 51).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers de la 8e Commission. Nous abordons ceux de la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Au cours de notre réunion du 27 juin, qui a été largement consacrée au budget supplémentaire, la réunion de la Commission a débuté par une présentation très détaillée, je dois le dire, du budget supplémentaire de la Préfecture de police de Paris, avec des questions de ma part sur les sous-effectifs à la B.S.P.P., les questions aussi de Jérôme GLEIZES sur l'intégration du point d'indice dans le budget.

Ensuite, Paul SIMONDON a présenté le budget supplémentaire de la Ville de Paris en indiquant qu'il reprenait les résultats de 2022, mais qu'il prenait acte aussi de l'exécution des crédits depuis le début de l'année. Il a indiqué les axes majeurs de ce budget consacré essentiellement, selon lui, au changement climatique et à la solidarité, logement social.

Sa présentation a été suivie par des questions de ma part sur le produit de l'augmentation de la taxe foncière, de David ALPHAND qui a demandé à Paul SIMONDON de mieux clarifier ce qui relève dans le budget de l'adaptation au changement climatique et à la solidarité, d'Alice TIMSIT sur les changements de périmètre liés à la disparition de la C.V.A.E. et de Geoffroy BOULARD sur un gymnase du 17e.

Sandrine CHARNOZ a ensuite présenté ses dossiers en rapport avec l'économie mixte et en particulier la SEMAEST. Je lui ai posé une question sur les déséquilibres financiers de l'opération Saint-Vincent-de-Paul et je me suis inquiétée des nouveaux emprunts à taux variable qui seraient contractés.

Jérôme GLEIZES est intervenu sur le projet de délibération DFA 46 en mettant en évidence les conséquences d'une décision de la Région Île-de-France.

Afaf GABELOTAUD a exposé également ses projets de délibération. Elle a été notamment interrogée sur le DAE 128, sur la rentabilité du projet au regard de l'ampleur de la subvention, sur la situation des travailleurs au regard de la régularité du séjour.

Antoine GUILLOU a présenté également ses dossiers. Une discussion s'est engagée sur le rapport social unique, en particulier sur la question de la précarité du statut de certains agents et sur les différences de rémunération entre les femmes et les hommes.

Frédéric HOCQUARD et Pénélope KOMITÈS étaient également présents lors de cette réunion et ont présenté leurs projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2023 DAE 141 - Modification des statuts de la SEMAEST.

2023 DFA 43 - Augmentation de capital de la SEMAEST et de la Foncière "Paris Commerces" dans le cadre du développement de l'opérateur "Commerce".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner les projets de délibération DAE 141 et DFA 43.

Le DAE 141, c'est la modification des statuts de la SEMAEST et le DFA 43, c'est l'augmentation du capital de la SEMAEST et de la Foncière "Paris Commerces" dans le cadre du développement de l'opérateur "Commerce".

Je pense que tout le monde aura le souci de faire moins de bruit pour écouter tout d'abord Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de deux projets de délibération liés, comme vous l'avez dit, et extrêmement importants. Je pense que tous nos collègues sur tous les bancs doivent être attentifs à ces projets de délibération car ils vont avoir des conséquences très importantes dans tous nos arrondissements.

Pour rappel, de quoi s'agit-il ? La SEMAEST est un outil conçu par la Ville de Paris pour pouvoir agir sur la qualité et la diversité commerciale dans la ville. Comme chacun sait, les collectivités n'ont pas de pouvoir direct sur l'implantation commerciale et sur l'activité commerciale. La SEMAEST est donc l'un des outils qui avaient été créés pour agir en grande priorité sur la diversité commerciale.

Nous savons dans nos arrondissements les limites que nous avons pu rencontrer avec l'action de la SEMAEST, même si je dois dire qu'en tant qu'élu du 18e la SEMAEST a beaucoup agi dans un certain nombre de quartiers qui étaient fléchés pour son action. Nous savons que son action territorialisée limitait aussi les possibilités ou les besoins que nous pouvions exprimer dans des territoires qui n'étaient pas directement concernés.

Nous avons pu voir aussi que beaucoup de besoins se faisaient sentir dans la capacité d'agir sur le commerce. La nouvelle stratégie pour le commerce que nous avons adoptée lors du Conseil de Paris du mois de décembre nous a permis de mettre sur la table, si je puis dire, de nouveaux outils et de faire monter en puissance notre capacité d'action sur ce sujet essentiel qu'est le commerce dans nos quartiers. Ces projets de délibération viennent aujourd'hui concrétiser sur un pan très important cette nouvelle stratégie pour le commerce à Paris.

La SEMAEST, qui va devenir l'acteur majeur de notre action envers le commerce, va s'appeler la S.E.M. "Paris Commerces" et va donc bénéficier d'une part d'une modification de ses statuts, d'autre part d'une augmentation de capital très conséquente.

Sans entrer dans les détails, simplement dire sur la modification des statuts que d'une part cela correspondait à une demande de la C.R.C., donc c'était tout de même un élément à intégrer, et d'autre part la modification des statuts va permettre une capacité d'action accrue, indépendamment de la capacité financière, mais en termes juridiques une capacité d'action accrue, qui va se traduire notamment sur, à mon sens, deux points extrêmement importants.

Le premier point, c'est dans le prolongement de ce que j'évoquais sur l'action territorialisée. Maintenant, la SEMAEST pourra intervenir dans tout Paris. Dès lors qu'il y aura des besoins qui se feront sentir en termes d'animation commerciale, de diversité commerciale, la SEMAEST pourra agir. Un deuxième point est extrêmement important. Jusque-là, la SEMAEST avait la capacité d'action sur les murs par la préemption, par exemple, de locaux commerciaux. Il pourra y avoir une possibilité d'action sur les baux, ce qui est totalement nouveau. Je pense que, dans la pratique, ce ne sera pas forcément très simple parce que cela pose d'autres difficultés. Néanmoins, nous aurons cette possibilité qui, dans un certain nombre de cas, pourra être une réponse très utile à notre besoin de pouvoir agir sur la diversité commerciale. Voilà pour la modification des statuts. Il y aura un rôle accru de la SEMAEST en termes d'animation commerciale et de réflexion, puisque cela pourra passer y compris par des lancements d'études sur ces sujets.

L'augmentation de capital va être extrêmement conséquente pour pouvoir rendre concrète cette nouvelle stratégie pour le commerce à Paris et aller au bout de son raisonnement. Le principe est une augmentation de capital de 200 millions d'euros entre 2023 et 2027, qui vont se répartir entre la Ville de Paris et la Caisse des dépôts. Cette augmentation très importante se fera déjà dès cette année, en 2023, et jusqu'en 2027, avec une répartition sur cette première phase 2023 quasiment à 50-50 -51 % pour arrondir un peu pour la Caisse des dépôts et 49 % pour la Ville de Paris - sur une première tranche qui, au total, mobilisera 90 millions d'euros. On est donc sur des montants extrêmement importants qui vont permettre d'actionner le levier de la levée d'emprunt à hauteur de 110 millions, ce qui au total nous fera bien nos 200 millions d'euros d'augmentation de capital.

Ce sont vraiment des projets de délibération extrêmement utiles. Je pense que nous pourrons tous voir dans nos arrondissements rapidement, dans l'année 2023 et dans les années qui vont suivre, une efficacité et une capacité d'action très sensiblement accrue de la SEMAEST, qui va donner à mon sens à la Ville de Paris un outil inégalé dans d'autres villes pour pouvoir agir sur le commerce.

Autre point. Nous avons vu, notamment à l'occasion des confinements, à quel point le commerce de proximité était important dans les quartiers. Nous avons vu aussi à quel point le développement, le soutien de la diversité commerciale était en parfaite cohérence avec ce que nous avions toujours annoncé, y compris dans la campagne électorale de 2020, à savoir la "ville du quart d'heure", ce qui sous-entend de ne pas aller en dehors de Paris dans des supermarchés, mais d'avoir l'ensemble des commerces nécessaires dans son quartier, à portée de main. L'action de la SEMAEST va pouvoir nous permettre d'amplifier ce mouvement.

Dernier point. Je crois que tous les Parisiens, quels que soient les quartiers, vivent très mal le mono-commerce, les commerces dégradés, la vacance commerciale. C'est un élément d'animation essentiel dans nos rues et dans nos quartiers. Je crois que cette capacité très forte que va avoir la S.E.M. "Paris Commerces" pour pouvoir agir dans ces domaines va être un élément extrêmement visible de notre action en matière de commerce, mais sera également très apprécié des Parisiennes et des Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Si l'on peut faire moins de cinq minutes, et même d'ailleurs beaucoup moins de cinq minutes, pour ne pas passer forcément notre soirée de vendredi ensemble, malgré le bonheur que j'aurais et vous aussi.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération conformément au soutien que nous avons apporté à la nouvelle stratégie "Paris Commerces". La modification des statuts de la SEMAEST et l'évolution de son nom et de

son identité, c'est le sens de l'histoire. C'est une histoire qui doit s'écrire grâce à de nouveaux statuts et des missions qui seront reprécisées. Une histoire qui veut aujourd'hui positionner cette société d'économie mixte de vitalité commerciale comme un acteur pivot de l'animation de nos pieds d'immeuble, comme un acteur de lutte contre la vacance commerciale et comme un acteur de diversification de notre offre de commerces.

C'est le fruit d'un très gros travail fourni par les équipes de la SEMAEST ces derniers mois pour accompagner aussi cette transformation. La nouvelle augmentation de capital de la Foncière "Paris Commerces" nous est proposée ici avec un nouvel appui financier renforcé de la part de la Caisse des dépôts et consignations.

Le groupe "Les Ecologistes" salue les équipes de la SEMAEST, et bientôt de la nouvelle S.E.M. "Paris Commerces", pour leur engagement quotidien.

Si cette transformation est une étape extrêmement importante pour notre stratégie "Paris Commerces", nous tenons malgré tout à souligner quelques points de vigilance. Premièrement, l'appui important de la Caisse des dépôts dans la capacité à préempter de nouveaux commerces désormais un peu partout dans Paris est une avancée majeure pour renforcer notre capacité d'intervention sur nos linéaires commerciaux. C'est une réalité. L'esprit d'innovation et d'agilité qui a fondé l'expertise de la SEMAEST doit néanmoins continuer de souffler pour proposer aux occupants toujours plus de tarifs attractifs et adaptés aux acteurs, y compris dans les secteurs d'activité qui sont fragilisés par les crises. Je pense aux librairies indépendantes ou aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et aux acteurs de l'économie circulaire. C'est un enjeu majeur pour lutter contre la vacance commerciale également, qui nous inquiète toutes et tous.

Enfin, nous avons un dernier point de vigilance : la nécessaire mobilisation des mairies d'arrondissement pour décliner cette stratégie "Paris Commerces" et la méthode de gouvernance dans les choix d'implantation qui vont continuer de se faire par le biais des outils "Paris Commerces". Nous devons impérativement associer les mairies d'arrondissement dans cette stratégie.

Vous le savez, les écologistes sont très attachés à associer le plus possible les acteurs locaux aux choix faits par les arrondissements en matière d'installation de nouveaux commerces. Vous pourrez compter sur l'ensemble de nos élus dans les arrondissements pour rappeler, pour nous rappeler collectivement à cet enjeu qui est aussi un enjeu de démocratie locale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je suis désolé, mais même en cherchant bien j'ai du mal à défendre ce projet de délibération. Je ne partagerai pas le même enthousiasme, le même optimisme que les deux orateurs précédents.

Ce projet de délibération donne effectivement des moyens nouveaux à la SEMAEST pour poursuivre son action à Paris visant à soutenir la diversité commerciale, vous l'avez dit, réinstaller des commerces de quartier dans les territoires centraux ou dans le 11e ou dans le 18e. Ceux-ci sont en effet depuis 20 ans mités par une mono-activité que déplorent les habitants et les acteurs locaux. La SEMAEST se retrouve dotée de moyens financiers nouveaux avec l'injection de 200 millions d'euros. Celle-ci s'opère par une recapitalisation de 90 millions d'euros et par une levée d'emprunt de 110 millions d'euros. Ainsi, l'engagement de la Ville sera porté cette année à 34 millions d'euros.

Rien vraiment de nouveau dans ce dispositif, mais plutôt le maintien d'un système qui a démontré, et vous le savez, ses limites, comme nous le rappelait récemment le rapport de la Chambre régionale des comptes dans son exposé il y a quelques mois. La C.R.C., je vous le rappelle, mes chers collègues, pointait le caractère très localisé des zones concernées et le fait que les commerces pris en charge par ces dispositifs ne représentent que 1,25 % des commerces parisiens et 5,4 % dans les périmètres d'intervention de la SEMAEST Une goutte d'eau. La C.R.C. soulignait un effet inévitablement limité et réduit.

Enfin, sans les avances et la recapitalisation de la Ville, l'activité de la SEMAEST est structurellement déficitaire. Tout ceci devrait nous conduire à repenser le problème dans son ensemble et non à concevoir des remèdes trop symboliques, je dirais même des placebos.

Hélas, les problèmes cruciaux des commerces parisiens, dont le nombre s'est réduit de 2 % depuis 2017, ne seront pas résolus par le maintien de ce dispositif très limité. Nos commerçants doivent faire face à un coût de l'immobilier prohibitif, à une récente augmentation de la taxe foncière qui impacte les baux commerciaux, aux difficultés de circulation et de stationnement, aux fermetures d'axes entiers qui pénalisent les commerçants et leurs clients, à la fuite des classes moyennes qui érodent la base de la clientèle et font le bonheur des villes de la première et de la deuxième couronne.

Il existe fort heureusement, dans ce panorama un peu triste, de belles initiatives que je veux saluer. D'abord, la Commission des finances, qui est présidée par notre collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, cherche au travers d'auditions à promouvoir des solutions pour permettre le maintien de l'activité de proximité, ou celle de la Région Île-

de-France qui, il y a quelques jours, vient d'allouer 2 millions d'euros aux commerçants et aux artisans franciliens touchés par des actes de vandalisme à la suite des émeutes.

L'avenir du commerce parisien est un défi et un enjeu majeur pour notre ville. Sans lui, nous sommes condamnés à devenir ce que nous sommes en voie d'être, c'est-à-dire une ville-musée. Ce sort, le groupe Changer Paris le refuse chaque jour. Ce projet de délibération, mes chers collègues, sera loin de résoudre ces problèmes. Il nous est difficile d'y adhérer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à vous, chers collègues, cher Jean-Philippe DAVIAUD, chère Alice TIMSIT et cher Jack-Yves BOHBOT, que je vais essayer de convaincre, dans ma réponse, du positif de ces deux projets de délibération, qui proposent d'une part de modifier les statuts et le nom de la SEMAEST et d'autre part de recapitaliser la S.E.M. et sa foncière.

Ces évolutions, vous l'avez tous dit, chers collègues, s'inscrivent pleinement dans le cadre du déploiement du Plan parisien pour le commerce, que ma collègue Olivia POLSKI vous a présenté en décembre dernier. Il a commencé à être déployé notamment par la mise en place d'un dispositif de D.I.A. commerce et l'organisation d'une gouvernance renforcée, avec à venir, les premières commissions de commerce par arrondissement, sous l'égide d'Olivia POLSKI et du maire d'arrondissement concerné. Vous voyez ici deux nouveautés qui sont ici présentées et concrétisées.

Dans ce contexte, il s'agit aujourd'hui d'abord de transformer statutairement notre SEMAEST et d'aligner son objet social avec nos ambitions pour conforter la diversité de l'offre commerciale et artisanale parisienne dans un contexte tendu d'accès au foncier et aux baux commerciaux.

La S.E.M., qui pourra désormais intervenir sur tout le territoire parisien, autre nouveauté, assurera notamment la mission de foncière commerce spécialisée dans le portage financier des actifs commerciaux issus de la Ville de Paris et en complément de ses propres capacités de maîtrise et de celles des bailleurs sociaux. Sur cette base, la S.E.M. se rapprochera du G.I.E. "Paris Commerces" qui assure la gestion des biens commerciaux de nos trois bailleurs. Notre société d'économie mixte devient ainsi le pivot de cette nouvelle organisation, permettant d'unifier, de renforcer la gouvernance avec les acteurs publics du commerce à Paris. Le choix de la renommer S.E.M. "Paris Commerces" illustre la place centrale qu'elle occupe désormais et nous permettra de gagner en lisibilité et en compréhension du dispositif pour les usagères et les usagers.

Il vous est proposé dans un deuxième temps d'amplifier les moyens dédiés en dotant la Foncière "Paris Commerces" d'une capacité d'investissement nouvelle de 200 millions d'euros sur cinq ans et de lui permettre d'acquérir des locaux commerciaux - je le redis pour Jack-Yves BOHBOT - sur l'ensemble du territoire parisien de gré à gré ou via la préemption exercée par la Ville de Paris. Concrètement, il s'agit d'une recapitalisation en cascade. En premier lieu, compte tenu du niveau de fonds propres limité de la S.E.M., il est proposé que cette dernière finance intégralement sa participation à la recapitalisation de la Foncière "Paris Commerces" grâce à un apport en numéraire provenant de ses deux principaux actionnaires que sont la Ville de Paris et la Banque des Territoires. Cette mesure permettra de lui garantir les ressources nécessaires pour mener à bien ses activités. Deuxièmement, la recapitalisation de la Foncière "Paris Commerces" sera réalisée en deux étapes par un montant de 90 millions d'euros. La première opération de recapitalisation d'un montant de 70,2 millions d'euros aura lieu en 2023. La seconde, d'un montant de 19,8 millions d'euros, en 2027. En complément de cette recapitalisation, un levier d'emprunt de 110 millions d'euros sera également mobilisé.

J'ai bien entendu, chère Alice TIMSIT, votre préoccupation que notre outil reste tourné vers la réalisation de nos politiques publiques au service de l'intérêt général. Vous savez mon engagement à ce sujet, que je partage d'ailleurs avec Olivia POLSKI et Paul SIMONDON, toujours attentifs à la plus juste utilisation de nos ressources. Cette recapitalisation va nous permettre d'assurer la solidité financière de notre société et sa capacité à soutenir les projets sans compromettre son agilité et sa capacité d'accompagner les acteurs. C'est aussi un projet que nous partageons avec la Banque des Territoires, dont vous savez l'engagement réaffirmé aux côtés de la Ville.

C'est donc un dispositif d'ensemble qui vous est proposé ici. En procédant à la transformation de l'objet social de notre S.E.M. foncière commerce, nous nous donnons les moyens d'appliquer de manière efficace le Plan parisien pour le commerce et nous permettrons à Colombe BROSSEL et aux équipes nouvelles de la S.E.M. "Paris Commerces", avec le G.I.E. et l'ensemble des acteurs de la Ville, de poursuivre et d'amplifier le travail fourni au quotidien.

Pour conclure, chers collègues, vous le savez, nos sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nos politiques publiques et dans l'amélioration continue des services offerts aux Parisiennes et aux Parisiens. Elles sont non seulement nos outils, mais aussi le fer de lance de

nos politiques publiques et contribuent de manière substantielle à la transformation de la ville et à la réalisation de nos projets.

Je vous invite à voter ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Sandrine.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 141).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 43).

Merci beaucoup.

2023 DAE 140 - Soutien aux E.I.T.I. parisiennes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la protection des travailleurs.euses des plateformes numériques de travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 140 et le vœu n° 39. Il s'agit du soutien aux E.I.T.I. parisiennes. Ceux qui vont intervenir savent ce qui se cache derrière cet acronyme.

Je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, pour commencer permettez-moi rapidement de donner quelques précisions à notre Assemblée.

Dans ce projet de délibération, il est question notamment du financement et de la subvention pour "Lulu dans ma rue". C'est une S.A.S. dont le capital est détenu principalement par les entreprises "JC Decaux", "Carrefour S.A." et la Société Générale, ainsi que par le fondateur lui-même. "Lulu dans ma rue" développe une activité de plateforme, de ménage, de bricolage, de petits travaux du quotidien et accompagne des personnes pour créer leur propre microentreprise, avec un suivi administratif et social. "Lulu dans ma rue" se finance par un prélèvement de 20 % du chiffre d'affaires de ces personnes en insertion.

Je tiens à le dire, pour nous écologistes, nous nous opposons à cette ubérisation de la société et à cette ubérisation de l'insertion. Nous aurions voulu voir se développer à Paris des conciergeries de services qui embauchent des personnes en C.D.I.

L'an dernier, en juillet, j'intervenais ici même pour dénoncer un inégal traitement entre les différentes structures d'insertion. Il se trouve en effet que "Lulu dans ma rue", structure d'insertion expérimentale, était attributaire d'un marché de la Ville incluant l'animation des kiosques de 3 millions d'euros sur trois ans, 3 millions d'euros alors que les autres structures parisiennes, au nombre de 100, se partagent une enveloppe de 6 millions d'euros. Il y a donc deux poids, deux mesures quand il s'agit de "Lulu".

Aujourd'hui, suite à ce vœu, vous décidez de travailler différemment et de subventionner classiquement cette structure. Cependant, le montant que vous nous proposez est trop élevé au regard des autres structures d'insertion. Notons également, je fais une parenthèse, que "Lulu dans ma rue" est également prestataire de la Ville dans un autre dispositif, "Paris en Compagnie", et qu'il est financé par ailleurs pour cette prestation.

Nous demandons donc que "Lulu dans ma rue", qui a déjà reçu beaucoup trop d'argent public, soit traitée au même niveau que les autres structures d'insertion. Avec un accompagnement de 88 heures par année, donc nettement moins que n'importe quelle association d'insertion, cette structure est l'équivalent des associations intermédiaires dans la grille des S.I.A.E. Nous demandons donc que la subvention accordée soit au même niveau que celle-ci, c'est-à-dire 1.000 euros par an et par E.T.P., soit près de trois fois moins que ce que prévoit ce projet de délibération.

Nous avons proposé à l'Exécutif ce montant, c'est-à-dire trois fois moins que ce qui figure dans ce projet de délibération, mais nos discussions avec l'Exécutif n'ont pas abouti. En conséquence, le groupe "Les Ecologistes" votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Barbara GOMES, qui en profitera pour présenter le vœu n° 39 de son groupe.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Lulu dans ma rue" est présenté comme un dispositif d'insertion par le micro-travail. C'est tout un programme dès l'annonce. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Antoinette GUHL, que je partage. Que font ces micro-entrepreneuses et ces micro-entrepreneurs ? Je reviens tout de même dessus parce que cela va être le cœur de mon développement, sachant que l'on décrit ces activités comme étant tout à fait incompatibles avec le salariat. C'est de la conciergerie, de l'arrosage de plantes, du ménage, du bricolage autour de neuf kiosques dédiés à Paris. Ce ne sont donc vraiment que des choses que l'on fait déjà très bien avec du salariat.

Je ne sais pas pour vous, mes chers collègues, mais pour moi ces activités ne sont pas des activités entrepreneuriales. Comment y voir le développement d'entreprises lorsque les activités des bénéficiaires se résument juste à faire plus d'heures ? Quand ils ne choisissent pas leur stratégie d'action, leur accroissement, leur diversification, etc. ? Comment ne pas y voir même un contrat de travail lorsque la structure, qui envoie les travailleuses et les travailleurs sur les missions, fait le lien avec les clients, organise et détermine les niveaux de rémunération, place les travailleuses et les travailleurs dans des conditions matérielles de réaliser l'activité ? Quand cette activité consiste à réaliser le service que la boîte propose sur le marché et pas une activité accessoire à celle-ci, si vous réalisez juste cela, juste ces activités dans ces conditions, vous n'êtes pas un travailleur indépendant. Vous êtes salarié de cette structure. Monter sa boîte, ce n'est pas seulement s'enregistrer dans un registre en trois minutes chrono sur Internet.

Avec ma collègue Raphaëlle PRIMET et avec Antoinette GUHL, nous avons rencontré des bénéficiaires dans le 20e arrondissement, ainsi que les équipes de "Lulu dans ma rue". Loin de nous rassurer sur la nature du dispositif, cela nous a confortés davantage dans nos défiances avec mon groupe. Le président de "Lulu dans ma rue" a expliqué que ses "Lulu" ne voulaient pas être salariés, mais le statut de salarié ne dépend pas de la volonté des parties au contrat. Il dépend des conditions de réalisation de fait de l'activité professionnelle. En gros, est-ce qu'en pratique c'est une activité subordonnée ou non ? C'est de l'ordre public social. S'il n'y a pas l'ordre public social, c'est la porte ouverte à tout. Sans cela, demain, n'importe quel employeur vous embauche en indépendant pour fuir ses responsabilités d'employeur. D'ailleurs, combien de personnes reçoivent des annonces de Pôle Emploi pour devenir des "Lulu" sans avoir rien demandé, sans aucune volonté de devenir indépendantes ? Combien de gens vont accepter de cliquer juste pour pouvoir avoir de quoi survivre, subvenir à ses besoins ? Ce n'est pas de l'esprit d'entreprise. C'est de la concurrence sociale entre les travailleurs pauvres, une course au moins-disant et cela tire tous les travailleurs vers le bas.

Il faut bien que je vous avoue que nous n'avons pas compris le temps et l'énergie dépensés pour sauver un dispositif d'ubérisation des travailleurs précaires. C'est ce qui se passe en dépit des beaux discours sur ce que fait cette structure. Comme "Deliveroo" et "Uber", le service organisé par cette plateforme prélève 20 % des rémunérations des travailleuses et des travailleurs de "Lulu dans ma rue". Les S.I.A.E. pourraient très bien organiser exactement les mêmes services, tant sur l'aspect insertion que sur l'aspect organisation de l'activité. Elles permettent aussi de choisir en autonomie ses heures, ses horaires, mais tout cela avec la protection du droit social, le droit au chômage, aux congés payés, le droit au licenciement et tout le reste.

Quand on nous dit que les travailleurs de "Lulu" gagnent en moyenne entre 800 et 900 euros par mois et que c'est - je cite - plus que le secteur, parce que chez "Shiva", selon son président, c'est entre 700 et 800 euros par mois, je rappelle tout de même qu'avec cette structure il n'y a pas de cotisations employeurs, il n'y a pas de protection sociale au niveau du régime salarié, il n'y a pas de congés payés dans ce calcul. S'ils ne peuvent plus exercer cette activité, si l'activité s'arrête, ce n'est pas le chômage qu'ils vont avoir, c'est le R.S.A. De plus, dans ces structures, on n'enlève pas 20 % des rémunérations.

Pourquoi finance-t-on un tel modèle alors que l'on peut faire exactement la même chose avec les S.I.A.E. ? Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Antoinette GUHL sur les subventions.

Chers collègues, l'engagement de cette majorité contre l'ubérisation n'est plus à démontrer. La Maire elle-même l'a rappelé ici à de nombreuses reprises. "Lulu dans ma rue" a su, comme toutes les plateformes de travail de ce type, "Uber" et "Deliveroo", se présenter comme novatrice alors qu'in fine le modèle s'est en pratique révélé rétrograde. Les éléments dont nous disposons nous obligent à mettre un terme à son financement.

Nous entendons que vous demandez un délai supplémentaire pour permettre un changement de modèle pour qu'il passe de l'ubérisation au salariat. Nous entendons l'enjeu pour les travailleuses et les travailleurs pris en charge et l'importance de cet ultime délai.

Sous réserve du vote de notre vœu, qui garantit que nous ne financerons plus ce type de structure à l'avenir et que "Lulu dans ma rue" doit basculer vers un modèle salariat, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Laurent SOREL a la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Barbara GOMES a été très complète. J'avoue que quand j'ai lu ce projet de délibération, je connaissais "Lulu dans ma rue", mais j'ai été étonné que la Ville reprenne une logique très "Macroniste" qui consiste à faire entrer le loup dans la bergerie. C'est exactement cela : faire entrer le capitalisme de plateforme dans des dispositifs d'insertion par le travail. Je ne vois pas comment une majorité de gauche peut cautionner cela.

J'ai aussi compris, à écouter Barbara GOMES, que "Lulu dans ma rue" s'engage à passer à un modèle de salariat. J'ai bien compris que c'est pour cela que les camarades communistes s'abstiennent et ne votent pas contre. Cependant, je demande tout de même à voir parce que cela me fait extrêmement peur. Je ne comprends pas comment la Ville peut cautionner quelque chose, c'est-à-dire le capitalisme de plateforme, contre lequel elle se bat et elle s'est engagée notamment dans l'accompagnement des livreurs. C'est quelque chose qui me semble extrêmement étonnant et contradictoire. J'aimerais bien comprendre, vraiment de bonne foi, comment on peut cautionner ce genre de chose. Finalement, quand on regarde le lien de sujétion, quand on regarde les 20 % prélevés, on se rend compte que ces salariés font des activités, un travail… Ce ne sont pas des salariés, mais des indépendants. Ces travailleurs indépendants font des activités qui devraient donner lieu à un véritable contrat de travail. Le problème est là. Justement, tous les droits, c'est-à-dire la question du droit au chômage notamment, sont liés au contrat de travail. Justement, la logique de l'ubérisation, c'est de permettre de se dégager d'un certain nombre de "contraintes" qui sont des droits pour les salariés.

À mon sens, je ne vois pas comment une majorité de gauche peut cautionner, appuyer ce genre de chose. Encore une fois, que l'État le fasse, que le Gouvernement actuel le fasse, cela ne m'étonne pas. Je ne suis pas dans la majorité, certes, mais j'ai cru comprendre que c'est une majorité de gauche. Encore une fois, je suis étonné que l'on puisse renforcer d'une certaine manière le capitalisme de plateforme dans ce projet de délibération et en accompagnant "Lulu dans ma rue", par exemple, qui est appuyé - Antoinette GUHL l'a dit - derrière par "Carrefour", "JC Decaux". Derrière ce nom très sympa, très cool, c'est le capitalisme tout court qui exploite, qui est à la manœuvre.

Je voterai contre parce que je n'ai pas confiance dans l'idée qu'il faut laisser du temps. Ce que l'on voterait là pourrait… Je ne vois pas pourquoi... Je suis obligé de voter contre parce que je ne vois pas en quoi on peut s'abstenir sur un projet de délibération qui, d'une certaine manière, donne un chèque en blanc pour ubériser des travailleurs, dont on devrait défendre les droits. Je rappelle au passage que la particularité, c'est que quand on n'est pas salarié, quand on est autoentrepreneur, la question des cotisations sociales notamment passe à l'as.

Pour toutes ces questions - je m'arrête là -, je suis à la fois interrogatif et un peu en colère de voir que ce genre de projet de délibération peut être soutenu par un Exécutif de gauche. J'ai cru comprendre que toute la majorité n'était pas au diapason sur cette question.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, qui en profitera pour donner l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 39 déposé par le groupe Communiste.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

En 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a inclus la création d'un dispositif expérimental, les E.I.T.I., entreprises d'insertion par le travail indépendant. Les E.I.T.I. constituent une cinquième catégorie de structure de l'insertion par l'activité économique, S.I.A.E. - je fais tous les acronymes, Monsieur le Maire, pour que vous ayez toutes les définitions - aux côtés des ateliers et chantiers d'insertion, A.C.I., des entreprises d'insertion, E.I., des associations intermédiaires, A.I., et des entreprises de travail temporaire d'insertion, E.T.T.I.

L'E.I.T.I. permet d'insérer des personnes éloignées de l'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières - chômeurs de longue durée, bénéficiaires du R.S.A., mères célibataires avec personne à charge, jeunes en situation de décrochage, personnes en situation de handicap, personnes à la rue - grâce à une activité d'entrepreneur individuel. Dans ce cadre, l'E.I.T.I. apporte aux personnes en situation d'insertion un accompagnement à la création de leur microentreprise, puis à sa gestion, une aide à l'utilisation des outils numériques - applications, smartphone, Internet, etc. -, un accompagnement socioprofessionnel pour lever les freins sociaux périphériques et travailler le projet professionnel.

En 2019, la Ville de Paris a conclu avec la première E.I.T.I. parisienne, "Lulu dans ma rue", un contrat mixte portant à la fois sur la tenue des kiosques de conciergerie sociale et sur l'accompagnement socioprofessionnel par

l'activité indépendante. Il s'agissait d'un contrat expérimental afin de diversifier les modalités d'accompagnement des personnes éloignées et très éloignées de l'emploi. C'est une démarche d'innovation sociale qui est en capacité d'atteindre des publics très éloignés de l'emploi et notamment des personnes très isolées ou ayant connu de mauvaises expériences dans le salariat. Nous considérons que ce dispositif vient en complémentarité avec les autres structures de l'I.A.E.

Nous considérons que dans un contexte de chômage très bas, mais avec une partie de la population sans emploi de plus en plus isolée, il nous revient d'essayer de nouvelles méthodes et d'accompagner différemment ces personnes. Le modèle expérimental des E.I.T.I. permet un apport d'affaires garanti par l'entité pour alléger la charge de recherche de clients, un chiffre d'affaires pour un revenu ou un complément de revenu, de lutter contre la fracture numérique, de lutter contre le travail informel, de lutter contre le non-recours grâce à l'accompagnement social. Cependant, il faut le rappeler, cette expérimentation a été très perturbée par la crise sanitaire aussi. En 2022, plus de 300 personnes ont été accompagnées par les trois E.I.T.I. parisiennes : "Lulu dans ma vie", "L'Inclusion" et "Germinal", avec un taux de sortie positive en trois ans de 46 %. Cette démarche s'inscrit de façon plus large dans nos politiques d'insertion. Nous savons que ce dispositif n'est pas parfait, que la question de l'entreprenariat individuel pose question et que ce dispositif ne convient pas à tous, mais il peut répondre aux problématiques de nombreux Parisiens en difficulté.

Il est proposé de fixer la subvention des E.I.T.I. sur le modèle de soutien existant à la Ville pour l'ensemble des autres structures de l'insertion par l'activité économique. Elle se fera selon un barème homogène et dégressif en fonction du degré d'accompagnement prodigué en prenant en compte le nombre d'E.T.P. conventionnés réalisés, un barème annuel à l'E.T.P. correspondant à la moyenne des barèmes de financement des E.T.P. des S.I.A.E. parisiennes, soit 2.688 euros et, enfin, un coefficient de 4/12e depuis le financement par subvention interviendra à partir de septembre 2023.

Il serait faux de penser que le salariat est la seule norme adaptable à toutes les situations, que chaque accompagnement devrait se mesurer au coût pour la collectivité et que nous devrions nous priver de ces expérimentations intéressantes qui produisent des effets.

46.000 Parisiens ont eu recours à "Lulu dans ma rue" et je crois pouvoir dire que dans chaque arrondissement où le service est déployé il est très apprécié des équipes municipales, des riverains et des "Lulu" eux-mêmes.

Certes, vous en avez parlé, mes chers collègues, un travail collectif important est à mener pour parfaire l'accompagnement dans les E.I.T.I., ainsi qu'un travail sur la formation et la protection sociale. Nous nous engageons dans cette démarche de transparence et d'amélioration avec les E.I.T.I. parisiennes pour toujours plus d'accompagnement vers un emploi durable pour nos concitoyens les plus fragiles.

C'est pour cette raison que nous vous proposons ce projet de délibération permettant le financement jusqu'à la fin de l'année 2023, avant l'évaluation officielle de la loi et la reconduction possible et/ou la pérennisation de cette expérimentation.

J'émets un avis favorable de l'Exécutif au vœu n° 39. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce projet de délibération DAE 140 présenté par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Afaf GABELOTAUD, Madame la Maire.

De ce fait, l'avis de l'Exécutif est favorable au vœu n° 39 déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 127).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 140).

Vœu déposé par l'Exécutif municipal en réaction aux événements survenus à la suite du décès du jeune Nahel M.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner encore un vœu, puis je lèverai la séance.

En l'occurrence, ce vœu est le vœu référencé n° 154 de l'Exécutif, en réaction aux événements survenus à la suite du décès du jeune Nahel.

Je donne la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour le présenter.

Vous êtes censé, Monsieur le premier adjoint, présenter avant la levée de séance le vœu n° 154 de l'Exécutif en réaction aux événements survenus à la suite du décès du jeune Nahel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Ce vœu est retiré pour une raison simple : c'est un vœu que l'Exécutif s'adressait à lui-même sur les mesures qui ont été d'ores et déjà annoncées et débattues notamment lors de l'échange consacré au sujet. Il est donc retiré, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup de cette information qui n'était pas parvenue jusqu'à la présidence de la séance.

Je pense raisonnable… Antoine GUILLOU ne m'en voudra pas parce qu'on ne va pas examiner tous ses dossiers maintenant. Je vous propose de lever la séance à 20 heures 56.

Nous aurons l'occasion demain matin d'examiner les dossiers d'Antoine GUILLOU, mais avant de les examiner, on commencera par les dossiers…

Si vous voulez savoir ce que vous faites demain matin… À 9 heures, vous êtes ici et nous traitons les dossiers de la 1ère Commission, ceux d'Antoine GUILLOU, pendant une heure. À 10 heures, nous aurons le débat sur le Code de la rue.

Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 5 juillet 2023 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 6 juillet 2023 à neuf heures, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour. J'espère que vous allez bien. Je vous propose que nous continuions l'examen des projets de délibération de la 1ère Commission.

2023 DAJ 19 - Contrat de cession de droits de propriété intellectuelle et autorisation d'exploitation commerciale d'un potelet-vélo créé par un agent de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour bien commencer cette matinée, nous examinons le projet de délibération DAJ 19 relatif à un contrat de cession de droits de propriété intellectuelle et autorisation d'exploitation commerciale d'un potelet-vélo créé par un agent de la Ville de Paris.

J'ai le plaisir de donner la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe PEC.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Le plaisir est réciproque, Madame la Maire.

Chers collègues, bonjour à toutes et tous.

Vous le savez, la Ville de Paris met un "coup de pédale", si j'ose dire, sur la place du vélo en ville, et cela fait déjà plusieurs années. Comme nous le savons, ce n'est pas au détriment du piéton, cela a été rappelé lors de la présentation du Code de la rue il y a quelques jours. Cette année, 52 kilomètres de pistes provisoires vont devenir définitifs et s'ajouteront aux 1.000 kilomètres de pistes déjà présentes.

Vous le savez aussi, la Ville de Paris, et notamment la mairie du 10e arrondissement, réaménage les abords de la gare du Nord, qui se dispute la place de gare la plus fréquentée d'Europe avec celle de Châtelet-les-Halles. Ce sont donc des sujets qui occupent beaucoup la mairie du 10e arrondissement et les services de la voirie.

Au sein de ces services travaille M. LE MASSON, qui exerce la très belle fonction d'architecte-voyer, donc d'architecte des voies. Dans ses recherches, il a créé un modèle de mobilier urbain qu'il dénomme "potelet-vélo", destiné à stationner les vélos de façon harmonieuse et sécurisée sur la voie publique et à s'intégrer dans l'urbanisme et l'écosystème parisiens. Cette création répondait à une commande de Mme la maire du 10e arrondissement, l'objectif étant de dessiner un mobilier qui, déployé à grande échelle, ne générerait pas de problématiques d'usage et qui se trouverait dans la continuité des mobiliers urbains existants à Paris. Nous avions déjà des potelets-cendriers, nous aurons désormais des potelets attache-vélos.

Le design a été présenté à la commission de régulation de l'espace public et a obtenu un avis favorable. Nous pouvons imaginer que ce potelet-vélo, déployé dans le 10e, sera une forme d'expérimentation pour ensuite l'installer plus largement sur tout ou partie de l'espace parisien. Je pense notamment à Paris Centre, où les attache-vélos sont fortement développés, notamment dans la partie occidentale du territoire. Nous pourrions donc imaginer le développement de ces potelets-vélos à Paris Centre.

Cette œuvre ayant été réalisée par M. LE MASSON dans l'exercice de ses fonctions à la Ville de Paris, la Ville est par conséquent investie de l'intégralité des droits afférents à l'œuvre selon l'application du Code de propriété intellectuelle, mais M. LE MASSON dispose du droit de commercialiser ce potelet-vélo pour les exploitations qui ne répondraient pas aux besoins de la Ville de Paris. C'est ce sur quoi nous allons voter dans un instant.

Avant le vote, je voulais simplement utiliser cette opportunité pour saluer M. LE MASSON, bien sûr, mais aussi plus largement la créativité, l'ingéniosité et l'investissement des agents de la Ville de Paris et du service public en général, dont le labeur nous permet de mieux vivre la ville. En effet, si c'est une part du temps et de la propriété intellectuelle de M. LE MASSON qui revient à la Ville, ce sont bien sûr les efforts et la sueur des agents qui installeront ces potelets qui en feront une réalité. Bravo, et merci à elles et à eux.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER, pour cette présentation.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Boris JAMET-FOURNIER, pour cette intervention qui permet de mettre en lumière toute l'innovation qui se produit au quotidien dans les services de la Ville et qui émerge grâce aux efforts et à la créativité des agents. L'espace public en est évidemment le terrain d'illustration premier, mais il n'est pas le seul. Nous en avons dans tous les domaines. D'ailleurs, nous mettons en œuvre un certain nombre de dispositifs pour encourager l'innovation au sein des services de la Ville.

Avec ma collègue Pénélope KOMITÈS, nous aurons probablement de quoi déployer de nouvelles initiatives en ce sens dans les prochains mois, comme nous avons commencé à le faire avec les "trophées de l'innovation", qui, chaque année, permettent de mettre en lumière les innovations réalisées par les agents et les différents services de la Ville.

Ce projet de délibération en est un bon exemple, et je vous invite bien sûr à le voter.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAJ 19).

Je vous remercie.

2023 DDCT 74 - Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif "Conseiller Numérique France Service" avec la Caisse des dépôts et consignations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 74 concernant l'approbation de la convention de subvention au titre du dispositif "conseiller numérique France Services" avec la Caisse des dépôts et consignations.

J'ai encore une fois le plaisir de donner la parole à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Encore une fois, le plaisir est réciproque. Je vous promets que je m'arrête après cette intervention.

Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, la crise sanitaire a fortement accéléré le mouvement de numérisation de la société en transformant notamment notre manière de communiquer, de travailler, de consommer, d'apprendre ou de nous divertir. Bien sûr, ce mouvement touche aussi profondément l'offre de service public qui est proposée, et donc l'accès aux droits.

Cette numérisation dans le cadre de l'accès aux droits est souvent une bonne nouvelle, parfois le signe d'une simplification, mais ce n'est pas toujours le cas. En l'occurrence, je voudrais citer Jacques TOUBON, dont il a été question au Conseil hier, qui avait publié du temps où il était Défenseur des droits un rapport où l'on observait la chose suivante : "Aucune organisation administrative, aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits pour tous et toutes. Perdre le sens de cette transformation ou sous-estimer ses effets conduirait à priver de leurs droits certains et certaines d'entre nous".

Effectivement, l'accompagnement des usagers est porté de longue date par la Ville et par ses partenaires. Nous avons maintes fois ici évoqué "Emmaüs Connect", qui fait beaucoup pour l'inclusion numérique des personnes les plus fragiles à Paris. Cela fait plusieurs années que nous y travaillons d'arrache-pied. Depuis 2016, nous avons

notamment des services de facilitation numérique dans les mairies d'arrondissement. Nous avons mis en place en 2017 une stratégie parisienne d'inclusion numérique, dont l'acte 2 a été développé, voté et présenté en novembre dernier.

En 2021, dans le cadre des actions du plan France Relance, la Ville a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement de conseillers numériques. Lauréate, la Ville a ainsi pu bénéficier de 550.000 euros de l'Agence nationale de cohésion des territoires et a recruté 11 de ces conseillers et conseillères numériques dans les arrondissements en les déployant dans des zones où les quartiers prioritaires "politique de la ville" sont bien représentés. Nous avons ainsi renforcé la facilitation numérique pour les usagers et les usagères, dans un contexte où les mairies d'arrondissement sont vraiment les lieux vers lesquels ils se tournent pour le service public.

Ces conseillères et conseillers permettent de proposer une offre dans les mairies, mais aussi hors les murs, dans une démarche de proximité au cœur des quartiers populaires et d'aller vers, comme cela a été le cas lors des campagnes de vaccination contre le Covid-19, par exemple. C'est donc 11 conseillères et conseillers qui sont déployés sur 30 sites dans tout le territoire parisien, puisque nous avons des dispositifs hors les murs. Cela nous permet d'approcher des publics différents, des familles, des allophones, des demandeurs d'emploi, et donc des publics fragiles qui ont besoin d'accompagnement sur le numérique.

Avec plus de 12.000 accompagnements, c'est un succès reconnu par tous et par toutes, et qui touche 40 % d'usagers au profil sénior. C'est un point qu'il faut noter, car, si les usagers et les usagères des quartiers "politique de la ville" ont bien sûr besoin de soutien, il est évident que les publics séniors en ont également besoin. Je sais, Madame la Maire, que c'est une question qui vous est très chère.

Le projet de délibération qu'il nous est proposé de voter permet de renouveler la convention existante pour une période de trois années et d'étendre la présence de conseillers numériques à deux arrondissements supplémentaires, dans lesquels il y a des quartiers populaires et fragiles, les 12e et 15e arrondissements, avec un financement supplémentaire de 50.000 euros par poste de la part de l'A.N.C.T.

Je vous invite logiquement, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER, pour cette intervention qui met en lumière l'action de la Ville, ici avec le co-financement de l'Etat, en faveur de la lutte contre l'illectronisme. Comme vous l'avez dit, c'est un sujet sur lequel le Défenseur des Droits nous alerte régulièrement depuis plusieurs années, car la numérisation croissante du service public, lorsqu'elle est exclusive - j'insiste sur ce mot -, laisse de côté un grand nombre d'usagers potentiels. C'est ce contre quoi nous devons nous employer à lutter.

Pour cela, nous avons mis en place le dispositif des conseillers numériques. Ce dispositif fonctionne très bien, beaucoup d'usagers viennent en mairie d'arrondissement pour bénéficier de l'accompagnement des conseillers numériques. Nous sommes aussi dans une action d'aller vers, puisque les conseillers vont à la rencontre des usagers, notamment dans les quartiers "politique de la ville". Vous l'avez évoqué, c'est en fonction de ce maillage que nous avons déployé les conseillers numériques. Sur ce dispositif, je dois dire que le co-financement de l'Etat est bienvenu.

J'en profite pour parler d'un autre dispositif, qui n'est pas sans lien et qui a aussi vocation à lutter contre l'illectronisme, les maisons France services, pour lequel nous pouvons déplorer, peut-être sur tous les bancs d'ailleurs, que l'action de l'Etat ne soit pas vraiment à la hauteur. Les maisons France services sont des lieux susceptibles d'accueillir des usagers pour de nombreuses démarches différentes dépendant de plusieurs opérateurs de service public, notamment nationaux, que ce soit les caisses de retraite ou les caisses d'allocations familiales par exemple. Pour le coup, le financement de l'Etat est très maigre aujourd'hui, avec 30.000 euros seulement par maison.

Le Ministre de la Fonction publique a indiqué qu'il y avait des perspectives d'augmentation, mais nous sommes très loin du niveau requis vu la fréquentation dans les maisons France services parisiennes, notamment, et plus encore dans les mairies d'arrondissement. Nous avons fait l'exercice en début d'année, et aujourd'hui ce sont plusieurs milliers de Parisiennes et de Parisiens qui se présentent chaque mois dans les mairies d'arrondissement parce qu'ils n'ont nulle part autre où aller pour réaliser leurs démarches de service public.

Nous avons par exemple des Parisiennes et des Parisiens qui se présentent en mairie d'arrondissement pour avoir de l'aide afin de réaliser leur déclaration d'impôt. Nous l'avons encore vu avec le "couac" de la date limite de déclaration d'impôt des biens immobiliers, nouvelle déclaration introduite cette année, que le Gouvernement a dû reporter du 30 juin au 31 juillet. C'est un exemple de ce que peut entraîner cette numérisation exclusive, avec

finalement un report d'usagers désemparés vers les derniers guichets ouverts, que sont ceux des collectivités locales.

Je crois fondamentalement que les communes et les collectivités locales au sens large peuvent jouer leur rôle en matière d'accueil des usagers pour faire face à ce défi de l'illectronisme, mais qu'il faut aussi que chacun des opérateurs nationaux, l'Etat et les services publics nationaux dans leur généralité, assument leurs responsabilités et participent au financement de cet accueil et de ces guichets que sont aujourd'hui les maisons France services, lorsqu'il est possible de les monter. Aujourd'hui, 64 % de ces maisons France services au niveau national sont portées par des collectivités ou directement dans les administrations des collectivités.

Je crois que le sujet de la lutte contre l'illectronisme, que les conseillers numériques permettent de pallier, est encore devant nous, et ce, à bien des égards. Le message que je voudrais faire passer, puisque vous m'en donnez l'occasion, est que les opérateurs de services publics nationaux, qui ont bien souvent été les premiers à réduire leurs accueils physiques et téléphoniques, doivent jouer leur rôle en soutien aux collectivités, qui, elles, maintiennent leurs guichets ouverts pour toutes et tous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

C'est effectivement un sujet de préoccupation que nous sommes nombreux à partager au sein de l'Exécutif, compte tenu de nos différentes délégations, mais je sais qu'il est aussi partagé par chacun d'entre nous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 74).

2023 DSIN 1 - Intégration des services informatiques de la DSOL-C.A.S.-V.P. au sein de la DSIN et convention de mise à disposition de compétences et de services.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSIN 1 concernant l'intégration des services informatiques de la DSOL-C.A.S.-V.P. au sein de la DSIN et d'une convention de mise à disposition de compétences et de services.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération propose, sur le modèle du rapprochement entre la DASES et le C.A.S.-V.P., de créer une direction des services d'information unique aux deux entités Ville et C.A.S.-V.P. Les objectifs de ce rapprochement sont de rendre plus efficace le fonctionnement des systèmes d'information - c'est assez classique - en termes de synergie, de mutualisation et d'économies d'échelle, de mettre à disposition des outils communs pour les fonctions supports et les fonctions métiers, et de permettre d'améliorer la cybersécurité sur l'ensemble du nouveau périmètre. J'imagine que c'est dans l'optique des J.O., notamment.

Jusqu'ici, tout va bien, me direz-vous. Néanmoins, je sais que, dans ces conditions, des questions légitimes se posent sur les avis des agents concernés par cette fusion. Je me suis évidemment demandé s'il y avait eu concertation, dans quelles conditions, et quelles conséquences cela pourrait avoir sur les métiers et les conditions de travail.

J'ai presque été rassuré par la lecture du projet de délibération, puisque je lis que le transfert des personnels du C.A.S.-V.P. à la DSOL n'affectera ni leur rémunération ni leur carrière. Je lis aussi qu'une étude d'impact a été faite et qu'évidemment elle a conclu à la pertinence du transfert. Je lis aussi que la présentation du transfert a été faite aux agents qui étaient transférés, que les comités territoriaux des trois entités ont été dûment consultés et que des entretiens individuels ont été menés.

Ce que ne dit pas le projet de délibération, malheureusement, et ce que devraient savoir mes chers collègues, c'est que cela ne se passe pas si bien sur le terrain. Il me semble qu'il faut prendre en compte la réaction des premiers concernés, c'est-à-dire des agents, celles et ceux qui sont censés mettre en œuvre cette fusion et faire en sorte qu'il y ait une permanence sur la cybersécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, comme c'est indiqué.

Or, j'ai plutôt l'impression que, ce que cela montre, c'est qu'il y a des tensions sur le terrain. J'ai discuté avec l'intersyndicale et, ce qu'elle fait remonter, malheureusement, c'est qu'un certain nombre de revendications ne sont pas prises en compte. Oui, le 29 juin, Mme Marie VILLETTE, la Secrétaire générale de la Ville de Paris, s'est rendue en visite dans les locaux du service informatique et il y a eu discussion avec les agents. Le problème, c'est qu'aujourd'hui il y a un préavis de grève sur trois jours, les 11, 12 et 13 juillet.

Je pense qu'il faut légitimement s'inquiéter. Pourquoi y a-t-il un mécontentement sur le terrain ? Est-ce que c'est parce que les agents n'ont rien compris ? Est-ce que c'est parce que leurs représentants syndicaux n'ont rien compris ? Ou est-ce qu'il y a des raisons légitimes de s'inquiéter ?

Quelles sont les revendications ? D'abord, ils dénoncent la précipitation dans laquelle est faite cette fusion à marche forcée, probablement pour que tout soit opérationnel pour les J.O. Ils dénoncent aussi que le diagnostic sur les risques psychosociaux qui a été demandé a été refusé, ou en tout cas reporté après le transfert. Ils craignent que les locaux qui devront accueillir les agents en octobre ne soient pas prêts. Ils craignent aussi une perte de compétences. Jusqu'à présent, ils travaillaient de manière plutôt collaborative, et apparemment il y a un risque qu'ils travaillent de manière cloisonnée, en silo.

Ils ont donc un certain nombre de revendications et d'inquiétudes, et il y a eu des grèves massives à l'annonce brutale de la fusion. La question qui se pose aujourd'hui est : y a-t-il vraiment urgence à faire cette fusion à marche forcée, ici et maintenant ? Finalement, s'il y a un tel mécontentement sur le terrain, je pense que la recherche d'efficacité ne sera pas atteinte. En plus, il serait tout à l'honneur de la Ville et de cette majorité de gauche de prendre en compte les mécontentements qui s'expriment sur le terrain, et donc qu'il y ait un moratoire sur cette fusion.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur SOREL, merci pour votre intervention. Je voudrais revenir sur un certain nombre de points que vous avez évoqués pour, je l'espère, vous rassurer sur le fait que ce transfert d'agents, puisqu'il s'agit effectivement d'un transfert, depuis le Centre d'action sociale de la Ville de Paris vers la Ville de Paris, au sein même des administrations parisiennes, a été fait et se prépare dans les meilleures conditions possibles.

Vous avez évoqué le fait que ce transfert serait précipité et vous vous interrogez sur l'urgence qu'il y aurait à le faire. Nous pouvons revenir sur les motivations de ce transfert, vous les avez évoquées. Effectivement, la technicité et la complexité des outils numériques, ainsi que la technicité et la complexité des métiers de l'informatique, auxquelles s'ajoutent les menaces de plus en plus grandes en matière de cybersécurité qui pèsent sur les collectivités locales et donc sur la Ville de Paris - nous en avons parlé plusieurs fois dans ce Conseil - poussent la Ville à chercher l'organisation la plus efficiente en la matière. Cette dernière doit lui permettre de rassembler l'ensemble des compétences dont elle a besoin non seulement pour développer des services numériques performants pour les Parisiennes et les Parisiens - non exclusifs, bien sûr -, mais aussi pour faire face aux menaces en termes de cybersécurité.

Oui, la perspective des Jeux olympiques conduit effectivement à ce que ce transfert ne puisse être retardé, mais il n'est pas pour autant précipité, loin de là. En réalité, cela fait plus d'un an et demi que nous travaillons ce transfert avec ma collègue Léa FILOCHE, la Secrétaire générale, l'administration de la DSOL et du C.A.S.-V.P., et la Direction des Systèmes d'information. Il a également été discuté avec les agents dans des cadres collectifs et individuels, comme vous l'avez rappelé, afin qu'ils puissent en comprendre l'ensemble des tenants et des aboutissants, et qu'ils obtiennent toutes les garanties qui, bien naturellement, doivent s'appliquer dans un tel cas. Je crois que ces temps d'échanges ont permis cela.

Ces garanties, quelles sont-elles ? Vous les avez rappelées vous-mêmes, c'est la garantie qu'il n'y aura pas de pertes de rémunération ni maintenant ni dans le futur, c'est-à-dire pas de perte d'opportunités en termes de déroulé de carrière. C'est le cas, bien entendu. Par ailleurs, il n'y a pas non plus de relocalisation importante en termes de distance géographique par rapport au lieu de travail, qui est une préoccupation fort légitime des agents lorsqu'il peut y avoir des réorganisations de l'administration. En l'occurrence, l'ensemble des agents vont rester dans le quartier dans lequel ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire autour de la gare de Lyon, même si certains d'entre eux pourraient être amenés à changer d'immeuble. D'ailleurs, le plan d'aménagement va être discuté avec les agents. Je rappelle que le transfert a vocation à se faire au cours du mois d'octobre, nous sommes donc tout à fait dans les temps de ce point de vue.

L'ensemble des garanties en termes de rémunération et de déroulé de carrière ont pu être confirmées aux agents, ainsi que l'ensemble des garanties sur leur lieu de travail, comme je viens de l'indiquer. Les discussions continuent bien sûr avec les agents et les organisations syndicales pour que ce transfert se passe dans les meilleures conditions.

Vous l'avez indiqué, il y a effectivement une inquiétude de la part de certains agents sur le fait que, en intégrant une organisation plus grande, ils pourraient être amenés à plus se spécialiser qu'aujourd'hui. C'est une discussion que l'administration a avec l'ensemble des agents. Malheureusement, les contraintes externes qui pèsent sur la Ville, et notamment en termes de cybersécurité, appellent à des compétences de plus en plus spécialisées. De ce point de vue et face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, cette évolution de l'organisation semble donc tout à fait pertinente.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSIN 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSIN 1).

2023 DRH 36 - Présentation du Rapport social unique (R.S.U.) 2022 : communication sur les grands axes de la politique R.H. de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au logement des agents de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 36 et le vœu référencé n° 41. Le projet de délibération porte sur la présentation du rapport social unique 2022, communication sur les grands axes de la politique R.H. de la Ville de Paris.

Tout d'abord, je donne la parole à Johanne KOUASSI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre collectivité est le deuxième employeur public d'Île-de-France. A ce titre, elle se doit d'être exemplaire vis-à-vis de ses agents. La Ville recrute sur une très large palette de métiers, on retrouve des fonctions très différentes, mais avec toujours un seul et même souci et un seul objectif, celui de fournir un service public de qualité aux Parisiennes et aux Parisiens.

Parmi les agents, on retrouve beaucoup de travailleurs de la première ligne. Si la crise sanitaire a une vertu, c'est bien celle d'avoir mis en évidence que les services publics étaient précieux et que, derrière eux, il y avait des hommes et des femmes qui méritent toute notre considération. Nous ne pouvons que déplorer que certains l'aient si vite oublié. Derrière le terme "services publics municipaux", il y a des milliers de femmes et d'hommes et une politique de gestion des ressources humaines de la Ville de Paris pour les accompagner dans la durée.

Je voudrais commencer en évoquant la politique salariale, car nous avons en commun au sein de la majorité municipale la préoccupation que chacune et chacun puisse vivre dignement du fruit de son travail. Face à un contexte inflationniste, la Ville a poursuivi en 2022 la progression du pouvoir d'achat de ses agents. Au-delà de l'augmentation du point d'indice, la Ville a mené une campagne de revalorisation annuelle des primes qui a permis une augmentation de 4 % pour les agents de catégories B et C, et de 3,5 % pour les agents de catégorie A.

La Ville a aussi décidé d'aller plus loin que le cadre légal pour ce qui concerne la prime Ségur, puisqu'elle a fait le choix de l'étendre à plus de 500 agents qui n'étaient pas éligibles initialement au dispositif, mais qui étaient pourtant auprès de publics vulnérables au quotidien. Cette mesure est particulièrement importante au regard de la crise de vocation que traversent les fonctions du médicosocial, fortement représentées dans les effectifs de la Ville.

Toujours en matière de rémunération, la Ville a depuis longtemps mené une politique pour réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes. Elle le fait avec efficacité et, en cette année 2022, l'écart n'est plus que de 4,9 %, alors qu'il était de 6,2 % en 2019. C'est toujours trop, mais c'est bien inférieur - et de très loin - à la plupart des employeurs, du public comme du privé.

Nous le savons, travailler, c'est bien, mais cela ne suffit malheureusement pas pour faire certains projets dans la vie. Prendre un appartement, obtenir un emprunt bancaire, sur ces questions, le statut fait toute la différence. Sur ce point, la Ville est également mobilisée puisqu'elle déploie depuis plusieurs années un plan de déprécarisation des agents. Ainsi, en 2022, ce sont 600 agents contractuels et 1.000 agents vacataires qui ont pu accéder à des emplois permanents.

Je souhaite poursuivre en évoquant la question du logement des agents. Nous le savons toutes et tous en tant qu'élus, nous entendons beaucoup ce sujet quand nous sommes sur le terrain auprès des personnels des crèches et des écoles notamment. Cette année, en plus des 25 % de logements attribués aux agents sur le quota central de la Ville, la DRH suivra désormais les attributions qui sont faites sur le quota des mairies d'arrondissement, avec ce même objectif de 25 % des attributions en faveur des agents de la Ville.

La Ville de Paris est aussi un employeur qui se modernise. Cette modernisation, nous la voyons au travers des processus de recrutements qui évoluent, mais je souhaiterais aussi souligner ce matin la très forte progression du télétravail, qui constitue aujourd'hui un facteur d'attractivité important. La mise en œuvre du nouveau cadre de travail qui a débuté en avril 2022 a permis de formaliser une convention et d'accompagner l'équipement des agents avec le

versement d'indemnités spécifiques. Concrètement, par rapport à 2019, soit avant la crise sanitaire, le nombre de télétravailleurs a été multiplié par cinq.

Enfin, la Ville poursuit toujours ses efforts volontaristes en termes d'offre de formation et de lutte contre les discriminations R.H. de tous types.

Je ne peux pas tout aborder ce matin, mais je vous invite à vous plonger dans la lecture du rapport social unique 2022, qui souligne la qualité de la politique R.H. de la Ville. Je tiens ici à souligner le travail important d'Antoine GUILLOU. Si nous mesurons une collectivité à la qualité des services qu'elle offre aux habitantes et aux habitants, la façon dont elle traite les agents est aussi très importante. Sur ce point, je pense que nous pouvons être fiers et que nous n'avons pas à rougir de la politique R.H. qui est mise en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le rapport social que nous examinons aujourd'hui permet de souligner un certain nombre de points concernant les agents de la Ville de Paris et leur gestion. Je ne prendrai que les principaux.

Le premier point, qui est endémique depuis plus de 20 ans dans notre Ville, est le taux d'administration de la Ville de Paris, qui reste particulièrement élevé, puisque nous sommes à 23,3 équivalents temps plein pour 1.000 habitants en 2019. A titre de comparaison, l'administration européenne a 56.000 personnes pour 500 millions de citoyens. Ici, nous sommes à plus de 45.000.

Par ailleurs, quand nous regardons dans le détail, nous voyons que l'encadrement ne cesse d'augmenter, quand les emplois techniques diminuent. C'est un sujet. Un taux de 15 % des emplois dans la filière administrative reste très important, il augmente, mais je ne suis pas certaine que cela serve aux Parisiens en bout de course.

La Chambre régionale des comptes, dans ses rapports annuels, pointait du doigt des charges de gestion élevées, surtout à cause des dépenses de personnel. Ces dernières auraient augmenté de 6,5 % entre 2014 et 2019. Les dépenses de fonctionnement s'élevaient ainsi à 2.929 euros par habitant en 2020, contre 2.469 à Lyon. C'est une différence vraiment importante.

La masse salariale, qui représente presque 2,7 milliards d'euros pour la collectivité parisienne, augmente de 4,25 % en 2022, et nous pouvons nous attendre à une forte augmentation en 2023. Je ne crois pas que cela soit dû au rattrapage de l'inflation - sauf erreur de ma part, je crois qu'il y en a pour 58 millions d'euros -, mais seulement à une gestion plus lâche. Une fois de plus, c'est un sujet. Quel est le service que le Parisien a en face de lui ? Est-il plus important ? C'est bien la question que nous devons nous poser.

Nous pouvons souligner peut-être le coût de la formation des agents qui augmente de près de 10 millions d'euros. Même si nous n'atteignons pas encore le montant avant-Covid, c'est une bonne chose.

J'ai noté - avec malice, je l'avoue, mais aussi avec une certaine satisfaction - la baisse très importante du nombre de jours de grève, de 25 %. C'est énorme, cela fait tout de même gagner 15.000 jours de travail. De la même façon, le nombre de jours d'absence a légèrement baissé en 2022 par rapport à 2021, de 3 % environ, mais il reste assez élevé malgré tout.

Le projet de délibération indique aussi que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de se réduire en matière de rémunération nette mensuelle moyenne pour les fonctionnaires, toutes quotités de temps de travail et toutes catégories confondues. Cet écart est désormais de 4,9 % en 2022, contre 5,3 % en 2021 et 6,2 % en 2020. Nous sommes donc clairement sur la bonne voie. Cependant, des inégalités persistent et il faut essayer de continuer à les réduire.

Pour conclure, je veux simplement dire une chose. Les finances de la Ville sont au plus mal, nous le savons tous. L'augmentation des impôts est absolument phénoménale. Pour autant, les services aux Parisiens n'augmentent pas dans les mêmes proportions, et c'est peu de le dire, on peut même affirmer le contraire. Pour les services publics payants, ils sont de plus en plus chers. C'est bien pour cela que les Parisiens sont mécontents, et à juste titre.

Il est donc plus que temps de faire un réel effort de gestion des services de la Ville, à commencer par la gestion du personnel, qui est bien le premier budget de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'inflation annuelle cumulée atteint 10,2 % entre 2018 et 2022, alors que, sur la même période, la rémunération moyenne annuelle brute des agents permanents à temps plein n'augmente que de 6,8 %, et ce, malgré une augmentation importante du nombre d'agents de catégories B et A. Les communistes le savent - et ce ne sont pas les seuls -, cette situation est largement due à la politique de l'Etat, une politique libérale aveugle dont le Président MACRON est le dernier représentant d'une longue liste, une politique qui sous-dote le service public et maltraite les fonctionnaires afin d'être en situation de tout brader au privé. Pourtant, nous réaffirmons, nous, les communistes, qu'un service public de qualité est le cadre le plus efficace pour résorber les inégalités et la défiance croissante envers l'Etat.

Ceci posé, la Ville dispose malgré tout de réelles marges de manœuvre pour rattraper l'inaction de l'Etat en matière de rémunération et de conditions de travail. Par exemple, ce R.S.U. nous indique des hausses du ratio promus/promouvables sur les deux dernières années, et notamment en faveur des catégories B et C, avec un minimum pour l'ensemble des taux passant de 45 % à 50 % concernant les catégories C. Cela nous autorise à affirmer que, pour sa part, la Ville a fait la moitié du chemin, mais elle doit continuer à tendre vers les 100 %.

Nous saluons malgré tout sans réserve les efforts faits en direction des corps féminisés, où la progression est encore plus forte, notamment pour les auxiliaires de puériculture, les agents techniques de la petite enfance ou encore les agents spécialisés des écoles maternelles, avec un taux de 65 % en 2022 et 2023. Là encore, et comme pour tous les métiers et tous les grades, nous appelons à la fixation d'un taux à 100 %, reprenant en cela des revendications syndicales.

La Ville dispose d'un autre levier : l'"AGOSPAP". M. GUILLOU connaît notre insistance sur le sujet et notre intérêt pour cette question. Nous constatons que la subvention à l'"AGOSPAP" n'a pas évolué entre 2018 et 2022, et qu'elle est restée bloquée à 6,7 millions d'euros. Cela nous interpelle d'autant plus que de nombreux agents aimeraient bénéficier d'une meilleure offre de la part de l'"AGOSPAP", et que cela passe selon nous par la hausse de la subvention. Les 300.000 euros de hausse que nous avons obtenus au budget primitif 2023 ne suffiront pas. D'ailleurs, nous pensons qu'indexer la subvention à la masse salariale, et ce, à hauteur de 3 % permettrait de disposer d'un atout pour fidéliser les agents, car nous constatons malheureusement des départs en hausse, et nous ne sommes pas les seuls.

Puisque nous parlons de départs, je voudrais souligner que, si les arrivées sont considérées comme dynamiques avec 5.946 nouveaux agents, nous nous désolons de constater une augmentation de 30,5 % des démissions depuis 2021. Nous regrettons également ce qui nous apparaît comme une insuffisante anticipation des départs en retraite.

On nous oppose souvent le manque de candidats à certains concours, mais, à cela, nous proposons une réponse, et nous la proposons de manière continuelle : la formation. Nous avons porté un amendement budgétaire en décembre 2022 afin d'accorder plus de 700.000 euros au financement de la formation au bénéfice des personnels de la petite enfance. Nous nous félicitons de voir cette décision prendre corps avec une centaine de places ouvertes en 2023/2024. Nous pensons qu'il faut continuer à investir sérieusement dans ce domaine.

Là encore, les communistes constatent que les dépenses globales de formation étaient de 91 millions d'euros en 2019, soit 3,77 % de la masse salariale, alors qu'elles ne représentent plus que 84 millions d'euros, soit 3,31 % de la masse salariale aujourd'hui. C'est donc un recul en valeur absolue et même en proportion de la masse salariale.

Bien sûr, pour conserver les agents, les fidéliser, sécuriser leur situation, nous saluons le plan de résorption de l'emploi précaire qui suit son cours, avec la possibilité pour 600 agents contractuels et 1.000 agents vacataires d'accéder à des emplois permanents, dont 168 dans le cadre du budget supplémentaire emplois, notamment à la DASCO et à la DAC. Il nous apparaît primordial de lutter contre la précarisation car cela touche des corps de métiers très féminisés. C'est une étape obligatoire en matière d'égalité femmes/hommes, et notamment en matière de rémunération, où l'écart est désormais de 4,92 % en 2022, contre 5,06 % en 2021.

Nous saluons sincèrement l'effort de la Ville en la matière et sommes certains qu'elle saura entendre les autres propositions que nous formulons régulièrement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Je conseille à tous mes collègues, s'ils ne l'ont pas déjà fait, la lecture du rapport social unique, un document très intéressant pour prendre le pouls des services publics parisiens et des agents qui les font vivre. Je voudrais brièvement mettre l'accent sur quatre points essentiels, qui sont malheureusement autant de démentis à vos slogans concernant la gestion des ressources humaines de la Ville de Paris. Encore une fois, les chiffres, voilà vos ennemis.

Premier point, ce rapport montre un effondrement de l'attractivité des services publics parisiens. Vous me direz que c'est le cas dans d'autres entreprises et dans d'autres services publics, mais, ici, les indicateurs sont

catastrophiques et ils ne devraient pas l'être pour les services publics de la capitale. Ce ne sont pas seulement des jeunes qui ne postulent pas, ce sont de très nombreux agents qui s'en vont alors qu'une bonne politique R.H. et un bon management devraient s'employer à les fidéliser.

La Ville de Paris, c'est cette année 6.250 départs, un nombre en forte progression, et à Paris, malheureusement, tous les moyens de départ sont bons. Les démissions explosent, plus de 30 % en un an. Les départs pour convenance personnelle bondissent de près de 25 %. Les fonctionnaires partis en détachement sont plus nombreux aussi, leur nombre progresse de 10 %. En revanche, ceux qui veulent venir travailler à Paris détachés d'autres administrations sont toujours moins nombreux, il y en a 20 % de moins que l'an dernier.

Paris, c'est une attractivité en berne, mais ce sont aussi des statuts de plus en plus précaires, contrairement à tous vos discours. Le nombre des personnels contractuels en C.C.D. ou en C.D.I. occupant un emploi permanent bondit, ils sont 5.850. Il y en avait 400 de moins l'an dernier, et il y en avait 800 de moins en 2018.

Les conditions de travail, maintenant. Le nombre d'accidents du travail ne progresse pas, et c'est encourageant, même si l'on aimerait avoir des statistiques tenant compte du télétravail. En revanche, je voudrais, Madame la Maire, que vous nous donniez des statistiques précises sur le nombre de jours d'absence au travail cause par cause. Au global, le chiffre est de 39 jours d'absence par agent et par an. Il est stable, mais à un niveau très élevé.

Bien sûr, vous me direz qu'il s'agit d'un chiffre global sans ventilation des causes, les jours de formation ou de congés liés à la parentalité s'additionnent donc aux arrêts maladie. Néanmoins, dans les autres collectivités, ce chiffre global se situe à un niveau bien moins élevé, d'une part, et, d'autre part, pour clarifier les choses, nous vous demandons de bien vouloir transmettre aux Conseillers de Paris la ventilation de ce chiffre global. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que, nous le savons tous, l'absentéisme reflète très souvent des maux assez profonds liés à la perte de sens du travail, à une organisation du travail ou à un management dysfonctionnels.

Dernier point, qui dément une fois de plus tous vos discours, sur le nombre d'agents de la Ville de Paris logés chaque année. En 2018, 720 agents avaient été logés par la Mairie de Paris. En 2022, ils étaient 515, soit 30 % de moins. Les discours sur les travailleurs de première ligne, c'est bien ; les actes, c'est encore mieux. Et encore, ne parlons pas de toutes celles et ceux qui, pour de très petits salaires, travaillent à Paris et ne peuvent pas s'y loger. La priorité sociale est là, Madame la Maire. Il nous faut radicalement changer votre politique du logement et faire en sorte qu'elle bénéficie enfin à celles et ceux qui travaillent à Paris au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce rapport social unique 2022, qui est une obligation légale par ailleurs, livre des enseignements éclairants tant sur les conditions de travail des agentes et des agents de la Ville que sur l'attractivité de leur métier, leur pouvoir d'achat, l'égalité salariale ou encore la qualité du dialogue social.

Pour sécuriser et stabiliser les agentes et les agents et faire face au contexte inflationniste, le moins que nous puissions dire est que la Ville mène une politique volontariste, notamment en matière de déprécarisation des métiers, avec pour ambition de permettre à plusieurs centaines d'agentes et d'agents de devenir permanents d'ici 2024, et 600 contractuels et 1.000 vacataires supplémentaires devraient être titularisés.

Cet objectif de déprécarisation va bien au-delà de la titularisation progressive des agentes et des agents, puisque la Ville s'est attachée à étendre des mesures facultatives du Ségur de la santé au personnel de l'accompagnement social et médicosocial, qui est un personnel très féminisé, nous le savons. Concrètement, ce sont des revalorisations salariales qui contribuent activement à l'objectif de diminution des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, écarts qui s'élèvent à 4,9 % en 2022, contre plus de 6 % en 2020.

Cet écart salarial qui subsiste est principalement lié au fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes, et j'aurais là une première question à adresser à Antoine GUILLOU. Sommes-nous en mesure de savoir s'il s'agit de temps partiels subis ou de temps partiels choisis ? Ce sera là ma première question.

Autre question, cette fois en matière d'action sociale. Nous apprenons par ailleurs dans ce rapport que, en 2022, 14 millions d'euros ont été versés à la quasi-intégralité des agents de la Ville dans le cadre de l'allocation prévoyance santé. Le montant de cette allocation annuelle, nous le savons, dépend du traitement indiciaire de l'agent et ne permet que rarement de couvrir le montant total qui est payé par les agentes et les agents pour leur mutuelle. Qu'est-ce qui justifie cela ? Est-ce qu'une réflexion a été engagée afin de proposer directement aux agentes et aux agents une mutuelle qui leur permettrait de n'avoir plus de reste à charge pour le paiement d'une complémentaire santé ? C'est ma deuxième question.

Ensuite, nous savons que la Ville oriente ses efforts vers le logement des agentes et des agents qui en font la demande. Il s'agit d'une mesure absolument fondamentale, car elle réduit le coût de la vie pour le personnel et est donc aussi un facteur de fidélisation. Cependant, les demandes de logements semblent rester stables depuis 2018, alors que les logements attribués s'orientent tendanciellement à la baisse et passent de 720 en 2018 à 515 l'année dernière. A quoi cela est-il dû ? Est-ce dû à une baisse de la demande ou à une baisse de l'offre disponible ? Je pense avoir la réponse, néanmoins nous aimerions avoir quelques éléments d'explication à ce sujet.

Enfin, un dernier point au sujet de la formation. Nous saluons les efforts engagés, néanmoins nous devons poursuivre ces efforts pour retrouver le niveau d'avant Covid et le dépasser, car c'est absolument primordial pour consolider les qualifications des personnels et leur permettre d'accéder à de nouvelles fonctions ou à une nouvelle orientation. Dans ce rapport, nous avons beaucoup de données quantitatives, mais moins de données qualitatives sur la nature des formations. Chacun le sait, il y a une différence entre des formations très apprenantes et un "tuto" à regarder chez soi en une heure sur "YouTube". Je caricature, mais j'aimerais simplement que nous ayons davantage d'éléments qualitatifs sur la nature des formations qui sont proposées.

En tout cas, sachez, cher Antoine GUILLOU, que le groupe "Les Ecologistes" se trouvera aux côtés de l'Exécutif pour un service public digne et de qualité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Jean-Baptiste OLIVIER a demandé la parole. Je vous en prie.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame la Maire, je vous remercie.

Votre priorité, peut-être même la seule depuis 22 ans, est la création de logements sociaux. Or, alors que vous revendiquez des dizaines de milliers de logements supplémentaires, ceux-ci sont de moins en moins attribués aux agents de la Ville. En effet, comme cela vient d'être dit très justement, chaque année depuis cinq ans les logements attribués aux agents n'ont fait que diminuer, de 720 en 2018 à 515 en 2023. Pourtant, il y a plus de 8.000 demandeurs en attente.

Il est indispensable d'inverser fortement cette tendance, et c'est d'ailleurs ce que nous demandons avec Rachida DATI depuis très longtemps, régulièrement, sur ces bancs, notamment pour les travailleurs essentiels du quotidien, personnels de santé, enseignants, policiers et auxiliaires de puériculture. Je m'arrêterai 30 secondes sur ce dernier exemple.

Tous les arrondissements souffrent du manque d'auxiliaires de puériculture, et cela conduit à ce que des milliers de places ne soient pas ouvertes - plus d'un tiers des places par arrondissement -, que ce soit dans le 16e ou dans le 15e, qui est, avec le 20e, l'arrondissement le plus dégradé de ce point de vue. Si nous étions en mesure de fournir des logements à Paris à ces agents qui doivent se lever très tôt pour accueillir les tout-petits le matin, nous aurions davantage de volontaires. Il en va de même pour les auxiliaires de vie, pour les soignants, mais aussi pour les agents de la propreté, qui sont contraints de se loger loin de Paris et d'ajouter de longues heures de transport à leurs heures de travail.

C'est pourquoi nous demandons, avec Rachida DATI, que la Ville de Paris augmente sur son contingent la part de logements sociaux réservés aux agents de la Ville. J'insiste sur le fait que cette part ne doit pas augmenter au détriment des travailleurs du privé, qui ont aussi un rôle très important…

Je vois que cela vous fait rire, mais les travailleurs, qu'ils soient du public ou du privé, ont un rôle très important pour les Parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Un peu de calme, merci.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce que je viens d'entendre me stupéfie évidemment, mais je vais plutôt y répondre à la fin et commencer par les sujets qui, pour le coup, me paraissaient posés de meilleure foi, si je puis dire.

En ce qui concerne la comparaison avec la Commission européenne, Madame de COMPREIGNAC, permettez-moi de vous dire qu'elle n'a strictement aucun sens. A ma connaissance, la Commission européenne emploie très peu d'éboueurs, d'auxiliaires de puériculture et de maîtres-nageurs, cela n'a donc strictement aucun sens de les comparer. Par ailleurs, puisque je vois que vous partagez cette comparaison avec le Ministre du Budget, sachez qu'il y a deux fois plus d'agents à Bercy qu'à la Commission européenne. Cette comparaison n'a pas beaucoup plus de sens, mais nous pouvons l'utiliser aussi si vous voulez. Par ailleurs, cela n'a aucun sens non plus de comparer la Ville de Paris à des collectivités qui ne seraient pas des départements. Cumulant les compétences des deux types d'administrations, nous avons forcément plus d'agents en la matière.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points qui ont été évoqués. Sur la question des rémunérations, vous l'avez dit, dans la mesure de nos moyens, c'est-à-dire de ce qui est dévolu réglementairement aux collectivités, nous cherchons effectivement à maintenir le pouvoir d'achat des agents, fortement impacté en cette période d'inflation, et à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Comme vous l'avez évoqué, la principale cause aujourd'hui qui explique cet écart qui demeure entre les femmes et les hommes, c'est le recours au temps partiel, pour lequel il y a une forte différenciation entre les femmes et les hommes.

Alice TIMSIT, vous m'interrogiez pour savoir si ce temps partiel était subi ou choisi. Par définition, le temps partiel est à la demande de l'agent. De ce point de vue, nous pourrions dire qu'il est choisi. Néanmoins, même si la Ville n'a pas nécessairement connaissance des situations individuelles, nous savons que les agents sont souvent tenus de demander le recours au temps partiel en lien avec des contraintes familiales. C'est évidemment ce sur quoi nous travaillons.

Vous vous souvenez peut-être que, lors de l'adoption du nouveau règlement sur le temps de travail l'année dernière, nous avons inclus la possibilité pour les agents d'avoir recours aux semaines de quatre jours - ce que nous proposons déjà depuis 20 ans -, mais aussi de quatre jours et demi. Cela permet d'avoir des temps complets, mais ramenés à neuf demi-journées, ce qui est potentiellement plus compatible avec un certain nombre de contraintes familiales. Nous continuerons évidemment à travailler sur ce point pour réduire la part du temps partiel à la Ville, car c'est aussi un facteur d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour ce qui est de la question que vous m'avez posée sur la protection sociale, je dirais que, de manière générale, l'employeur participe aux frais de la complémentaire santé. Nous le faisons de manière progressive en fonction des revenus, vous l'avez dit, et aujourd'hui cela prend la forme d'une allocation. Il y a donc un investissement important de la Ville, 15 millions d'euros par an, versé aux agents pour le financement de leur complémentaire santé.

Néanmoins, nous avons plutôt le projet de développer un contrat collectif qui fera aussi l'objet d'une participation de la Ville afin de permettre aux agents d'avoir des garanties plus importantes en la matière. Le cadre réglementaire n'étant pas encore stabilisé, les discussions commencent tout juste, mais nous avons bon espoir d'avancer sur ce sujet dès que les textes seront parus.

S'agissant de la formation, vous avez été plusieurs à évoquer cet enjeu important. Comme nous l'avons évoqué, c'est un enjeu d'attractivité. Pour le corps des auxiliaires de puériculture, par exemple, nous avons des bourses aux étudiants dans les écoles de puériculture, et nous proposons aussi de financer des scolarités d'agents de la petite enfance recrutés en catégorie C pour qu'elles puissent accéder - je dis "elles" parce que ce sont surtout des femmes -, le cas échéant, au diplôme de puériculture et à la catégorie B. La formation est donc un enjeu d'attractivité, mais c'est évidemment aussi un enjeu de maintien et de développement des compétences. Nous continuerons bien sûr à investir de plus en plus sur la formation.

Pour répondre à Alice TIMSIT toujours, je vous rassure, nous n'utilisons pas "YouTube", y compris pour les formations à distance. Nous avons beaucoup mieux ! En l'occurrence VillApp, la plateforme de formation à distance développée en interne par la Ville à laquelle l'ensemble des agents ont accès.

Il y a encore beaucoup de sujets que je pourrais évoquer, mais je répondrai seulement à la présidente de la 1ère Commission pour dire que les C.D.D. et les C.D.I. ne sont pas des facteurs de précarisation - surtout les C.D.I., par définition. Il ne faut pas confondre tous les statuts de contractuels. Ceux que nous cherchons à diminuer, ce sont les contrats courts, et c'est bien l'objet du plan de déprécarisation que vous avez pu, les uns et les autres, souligner, avec plus de 1.600 agents qui pourront en bénéficier sur la période 2022-2024.

Les statistiques sur le taux d'absence sont un sujet de discussion récurrent, mais il me semble que les détails que vous souhaitez, Madame la Présidente, sont dans le rapport social. S'ils n'y sont pas, nous regarderons précisément les indicateurs que vous souhaitez. En tous les cas, sachez que le taux d'absence à la Ville de Paris est inférieur à la moyenne des collectivités locales. Je vous enverrai les chiffres. Cela montre bien que nous faisons des efforts en matière de prévention des risques professionnels, qui sont un facteur d'absence important.

Enfin, je terminerai sur la question du logement. Je dois dire que ce que j'ai entendu m'a proprement stupéfié. Sur les bancs du groupe Changer Paris, vous nous expliquez finalement que vous êtes pour le logement social. J'en suis ravi. Néanmoins, je vous livrerai quelques chiffres au hasard.

Si le 16e arrondissement avait 25 % de logements sociaux, nous aurions 20.000 logements sociaux supplémentaires à Paris et 5.000 agents supplémentaires logés. Monsieur le maire du 16e arrondissement, je précise que, sur le quota de logements dont vous disposez aujourd'hui et qui sont à votre main, vous n'avez attribué que 7 % de vos logements aux agents de la Ville, là où, sur le quota de la Ville, nous en attribuons 25 %.

Je vois que M. le maire du 17e arrondissement est présent également. Dans votre arrondissement, seulement 6 % des logements ont été attribués aux agents de la Ville sur le quota des maires d'arrondissement. Je conclurai en disant que, si le 7e arrondissement atteignait 25 % de logements sociaux, nous en aurions 2.000 de plus pour les agents de la Ville.

Dans un souci de concorde, j'ai proposé quelques amendements à votre vœu…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Un peu de calme, s'il vous plaît.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - J'ai proposé quelques amendements à votre vœu, qui, si vous les acceptez, me permettront d'y donner un avis favorable.

J'attends donc avec impatience de savoir si vous accepteriez de dire que chacun des 17 maires d'arrondissement s'engage pour 40 % de logements publics à l'horizon 2035 à Paris, et si chacun des 17 maires d'arrondissement s'engage pour garantir les meilleurs efforts pour atteindre…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est moi qui préside, je décide donc du temps de parole. Continuez, Monsieur GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Si vous ne m'interrompiez pas, cela irait plus vite.

Je disais donc, êtes-vous d'accord pour que chacun des 17 maires d'arrondissement s'engage pour atteindre 25 % de logements publics et de logements sociaux dans leur arrondissement, et pour que, sur leur quota, 25 % des logements soient attribués aux agents de la Ville ?

Si vous acceptez ces menus amendements, je donnerai un avis favorable. Sinon, mon avis sera malheureusement défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Antoine GUILLOU, vous avez expliqué votre réponse à l'amendement, c'est la raison pour laquelle vous avez eu deux minutes supplémentaires, pour exprimer le point de vue de l'Exécutif sur l'amendement du groupe Changer Paris.

Je pense que vous avez été attentifs à la réponse de l'Exécutif. Maintenez-vous votre vœu ? Acceptez-vous les amendements qui vous ont été proposés ? Monsieur OLIVIER, je crois que vous êtes du groupe Changer Paris, pouvez-vous me répondre, puisque les autres membres ne savent pas de quoi il s'agit ? Je vous en prie.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Et si le 13e avait 25 % et pas 43 %…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Laissez parler le membre de votre groupe ! On ne sait même pas…

Nous faisons une suspension de deux minutes.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-huit minutes, est reprise à dix heures).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, nous vous écoutons sur les propositions d'amendement à votre vœu.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Si dans le 13e il y avait 25 % et pas 43 %, nous en parlerions.

Par rapport à ce vœu, vous reprenez un point très important, mais vous y ajoutez le principe de base de votre politique, c'est-à-dire 40 % de logements publics, auquel nous sommes opposés, comme nous en avons discuté le mois dernier. Dans ce cadre, nous maintenons évidemment notre vœu et nous refusons l'amendement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DRH 36.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mes chers collègues.

2023 SG 51 - Approbation du Code de la rue.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apprentissage des règles du Code de la rue aux enfants.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking des administrations et logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la réalisation de contrôles renforcés après travaux sur la voirie.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sanctuarisation des trottoirs pour les piétons.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux cheminements piétons lors de travaux de voirie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux aides à l'achat de vélo.

Voeu déposé par l'Exécutif.

2023 DVD 43 - Stationnement de surface. - Mesures de simplification.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au stationnement des professionnels.

2023 DVD 55 - Subventions (33.600 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien.

2023 DVD 70 - Association "Certibruit". - Adhésion.

2023 DVD 76 - Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton. - Subventions (29.500 euros) et conventions avec 6 associations.

2023 DVD 77 - Subvention (21.000 euros) et convention avec l'association "Boites à vélo - France" pour son action contribuant à la stratégie logistique urbaine durable 2022-2026.

2023 DVD 85 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (250.420,81 euros).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent nous inscrire dans le débat organisé sur l'approbation du Code de la rue, le projet de délibération SG 51, auquel il convient d'adjoindre les projets de délibération DVD 43, 55, 70, 76, 77 et 85. Mes chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura, dans les temps de parole définis, la présentation des vœux. Je vais maintenant introduire ce débat. Bonjour à toutes et à tous, et bonjour à vous, Madame la Représentante du Préfet de police.

Chers collègues, j'aimerais tout d'abord ouvrir ce débat organisé autour du Code de la rue en commençant par saluer toutes celles et ceux qui ont participé à sa préparation, car c'est une œuvre collective. Le Code de la rue est le fruit d'un travail d'équipe, mené avec les mairies d'arrondissement, avec la Préfecture de police, avec l'assemblée citoyenne, avec les associations de piétons, de cyclistes, d'automobilistes, de conducteurs de moto, mais aussi avec les associations féministes, la "F.C.P.E." et beaucoup d'autres associations. Que toutes et tous en soient vivement remerciés.

Je voudrais bien sûr saluer aussi l'ensemble des services de la Ville et mes adjoints, plus particulièrement Emmanuel GRÉGOIRE, Nicolas NORDMAN et David BELLIARD, ainsi que le Secrétariat général, notamment Laurence GIRARD et Isabelle THÉZÉ, qui se sont mobilisées autour de Marie VILLETTE pour que cet outil soit au plus proche des attentes des Parisiennes et des Parisiens. Merci bien sûr à la Direction de la Voirie, des Déplacements, à son directeur, François WOUTS. Merci aussi à Michel FELKAY et, à travers lui, à la police municipale. Grâce à elles et à eux, la présence de la police municipale a été renforcée dans nos rues dès cette semaine, avec une augmentation des contrôles pour faire respecter les règles du Code de la rue.

Enfin, je voudrais bien sûr saluer les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont fait part de leurs inquiétudes, de leurs difficultés, qui nous ont donné des idées et nous ont fait des propositions pour que nos rues soient plus apaisées, parce que le Code de la rue vient répondre au nouveau défi qui accompagne la révolution des mobilités à Paris.

Avec mon équipe, nous sommes bien sûr à l'écoute des experts et des scientifiques pour adapter la ville aux effets du changement climatique, pour baisser les pollutions, protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens, comme d'ailleurs tous les maires des grandes villes du monde. Permettez-moi ici d'apporter mon soutien à Sadiq KHAN, le maire de Londres, qui tente lui aussi, sous le feu de beaucoup de contestations très conservatrices, de faire baisser la pollution dans sa ville et d'avoir une politique de mobilité misant sur les transports en commun et les mobilités actives notamment.

La reconquête des berges de Seine - ce que vit mon collègue de Londres aujourd'hui m'a rappelé cet épisode, souvenons-nous en -, la révolution du vélo avec de nombreuses nouvelles pistes cyclables, plus de 1.120 kilomètres aujourd'hui à Paris et 2.800 kilomètres à l'échelle de la métropole, mais aussi le plan climat, le plan arbres, le nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique, voilà des mesures concrètes pour transformer et adapter Paris aux enjeux du siècle, et nous les portons avec beaucoup de détermination.

Oui, le temps où la ville s'organisait exclusivement autour de la voiture individuelle, bruyante, polluante est révolu. Oui, le temps où 95 % de l'espace public était dédié à l'usage de la voiture, les 5 % restant pour tout le reste, est révolu.

Si les habitudes changent si vite, c'est aussi grâce à la mobilisation et aux désirs des Parisiennes et des Parisiens qui, d'eux-mêmes, ont changé leurs modes de transport. Ils délaissent l'usage individuel de la voiture - ils sont d'ailleurs de moins en moins nombreux à être propriétaires individuellement de véhicules - pour passer aux autres alternatives de mobilités qui existent et qu'il nous faut renforcer. En 12 ans, la circulation automobile à Paris a diminué de 40 %. Depuis 2019, nous avons vu la fréquentation de certaines pistes cyclables augmenter de 50 %. Dans certaines rues, il y a même plus de vélos que de voitures. Résultat : nous constatons une baisse de 45 % de la pollution.

Ces changements rapides se sont aussi accompagnés de tensions et d'adaptations nécessaires dans nos rues. Aux cyclistes, toujours plus nombreux, sont venues s'ajouter les trottinettes électriques, en plus des voitures et des scooters. Tous ces usages cohabitent, parfois difficilement, souvent au détriment du piéton, c'est-à-dire le plus vulnérable de tous les usagers. Nous avons besoin de retrouver une nouvelle forme moderne d'ordre et de tranquillité dans nos rues et sur nos places.

Pour cela, nous agissons sur le terrain avec la montée en puissance de notre police municipale qui se mobilise au quotidien pour apaiser nos rues et verbaliser les mauvais comportements. Permettez-moi à nouveau de saluer le travail remarquable et engagé que fait Michel FELKAY, je crois que nous en sommes tous heureux et ravis, et nous pouvons l'applaudir. Je salue aussi bien sûr Nicolas NORDMAN, qui porte avec beaucoup de conviction ce très beau projet de police municipale qui est en train de se déployer. En 2022, plus de 1,1 million de verbalisations pour infractions routières ont été distribuées.

Nous avons aussi fait participer les Parisiennes et les Parisiens, souvenez-vous, avec la votation citoyenne sur les trottinettes en libre-service. Plus de 100.000 personnes se sont rendues aux urnes pour nous dire à 90 % qu'elles ne voulaient plus de trottinettes électriques en libre-service. Nous avons évidemment écouté leur position, puisque ces trottinettes électriques en libre-service ne seront plus autorisées à compter du 1er septembre.

Nous avons aussi multiplié les rues aux écoles pour mettre nos enfants à l'abri des voitures, de la pollution et du bruit, et nous en comptons aujourd'hui 200. Nous ne nous arrêterons pas là, d'ailleurs. Je lis ici et là l'impatience, il n'y aurait "que" 200 rues aux écoles. J'aime beaucoup ce type de commentaires, car, il y a quelques années, on nous aurait fait des pétitions pour ne pas fermer les rues aux voitures. C'est formidable, cela veut dire que les choses vont très vite, que les mentalités bougent. C'est une très bonne nouvelle.

Je me réjouis donc quand, dans nos quotidiens, on nous dit que notre bilan pourrait être meilleur si nous faisions plus de rues aux écoles. Ma majorité le sait, mais je vous rappelle que nous avons inventé ce concept, qui, aujourd'hui, est repris dans beaucoup de villes du monde. Nous l'avons inventé dans la fin de la mandature précédente, et nous l'avons surtout déployé à partir de cette nouvelle mandature en 2020.

Ce changement de mentalité qui fait qu'aujourd'hui nous avons aussi des pétitions de Parisiennes et de Parisiens pour ouvrir des "Rues aux écoles" est formidable. J'imagine la polémique et la mobilisation que cela engendrerait si quelqu'un s'amusait à fermer aux piétons les voies sur berge. Vous voyez, les choses avancent très, très vite, et cela vaut donc le coup d'essuyer les critiques, y compris celles que nous essuyons encore aujourd'hui.

Il faut pourtant aller plus loin et établir des règles claires pour protéger les enfants, les piétons, les personnes en situation de handicap, dont nous avons parlé hier, les personnes âgées et les familles. C'est le sens du Code de la rue. Il défend une façon de se comporter qui respecte les fragilités de chacune et de chacun tout en accompagnant ce désir de liberté que nous avons toutes et tous. Exercer notre liberté ne doit pas représenter un danger pour les autres, c'est une règle de base. C'est pourquoi il faut retrouver l'apaisement et s'attaquer à toutes les insécurités que les usagers de la rue peuvent éprouver.

C'est un engagement fort de notre programme sur cette mandature, mais c'est aussi et surtout la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens, comme le soulignent les résultats de ces dialogues parisiens que nous avons menés au cours des mois derniers, des dialogues parisiens subtils où nous ne mettons pas simplement les habitants dans des cases de soi-disant représentativité, mais où nous leur demandons d'être eux-mêmes en action et en proposition par rapport à l'expertise qui est la leur. Ces dialogues parisiens nous ont également permis de compléter les travaux de l'assemblée citoyenne.

Je crois qu'il n'y a pas mieux comme enquête que d'avoir une assemblée. Celle que nous avons réunie ici avec Anouch TORANIAN samedi dernier représente la diversité de Paris dans ses âges, ses origines, ses

arrondissements. Elle nous a permis, dans sa première version et aujourd'hui dans sa nouvelle version, de tirer au sort les membres de cette assemblée sur des critères de représentativité pour qu'ils nous accompagnent d'une façon extrêmement intéressante. Nous entendons tous les points de vue, absolument tous, et pas seulement ceux qui peuvent être exprimés dans les cercles plus traditionnels des partis politiques, et avec le sérieux que les instituts de sondage n'ont malheureusement plus vraiment aujourd'hui.

Nous avons entendu parler des inquiétudes légitimes face aux accidents, aux plaintes, aux incivilités qui se multiplient. Cela ne peut plus durer. Pour remettre de l'ordre, ce Code de la rue constitue une première étape avec 12 règles réaffirmées, 6 priorités et 50 mesures élaborées avec l'ensemble des acteurs. Parce qu'elles me paraissent essentielles, je vais citer ces douze règles.

Un, vélos, voitures et deux-roues doivent respecter la priorité aux piétons. La priorité absolue aux piétons, c'est la règle n° 1.

Deux, être vigilant et porter attention aux personnes les plus vulnérables ou ayant des besoins spécifiques.

Trois, interdiction de rouler sur les trottoirs en deux-roues motorisés, à trottinette ou à vélo.

Quatre, ne pas empiéter sur les couloirs de bus, les sas vélos et les pistes cyclables.

Cinq, ne pas dépasser la vitesse autorisée et respecter les feux et la signalisation. A Paris, on s'arrête aux feux rouges…

Si vous considérez que c'est inutile, c'est votre droit, mais ce n'est pas du tout ce que nous pensons.

Six, attendre avant de s'engager dans un carrefour encombré.

Très respecté, d'ailleurs. Je le redis, chers collègues, si vous trouvez que c'est inutile, tant pis pour vous. Les Parisiens accompagnent ce travail et le considèrent comme très utile. Continuez à être en dehors de ce que pensent les Parisiens…

Bien sûr, Monsieur BOULARD. Quand vous me demanderez plus d'effectifs de police municipale, je vous répondrai "Code de la route".

Sept, stationner son véhicule uniquement sur les places autorisées.

Je sais où je vais mettre la police municipale.

Huit, ne pas prendre le volant ou le guidon en cas d'ébriété.

Neuf, regarder avant d'ouvrir sa portière en l'ouvrant de la main droite.

Dix, ne klaxonner qu'en cas de danger.

Onze, traverser dans les passages piétons.

Douze, regarder des deux côtés avant de traverser la rue.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ces mesures, qui ont l'air d'être déconsidérées par une partie des élus de cette Assemblée. Je rassure les Parisiennes et les Parisiens, la majorité municipale considère que ce que nous faisons là est non seulement utile, mais, si nous le réaffirmons, c'est qu'aujourd'hui ce n'est pas respecté, donc qu'il y a bien un problème de Code de la route.

Sans rentrer dans le détail de ces mesures, donc, je veux insister sur les valeurs de ce Code de la rue. D'abord, l'objectif est de remettre le piéton au cœur de tous nos aménagements et d'en faire la priorité absolue, notamment en sanctuarisant les trottoirs. Ensuite, nous voulons prendre en compte l'ensemble des vulnérabilités pour protéger nos enfants, nos aînés et les personnes en situation de handicap, pour tous les types de handicaps : moteurs, auditifs ou encore visuels. Enfin, l'idée est de réduire les dangers au volant en rappelant les règles et en sanctionnant lorsque cela est nécessaire.

Pour que ces mesures soient appliquées, nous pouvons compter sur notre police municipale, d'ores et déjà la plus grande de France, avec plus de 1.000 agents, qui se mobilise au quotidien pour sensibiliser, informer et sanctionner. Nous pouvons bien sûr aussi compter sur la police nationale. D'ailleurs, j'étais heureuse d'être aux côtés du Préfet de police, de la procureure de Paris, du directeur général de la C.R.A.M.I.F. et du recteur pour réaffirmer les règles du Code de la route, qui ne sont pas appliquées aujourd'hui, et pour rappeler qu'elles devaient être respectées et qu'elles devaient être contrôlées.

D'ailleurs, personne ne s'est amusé à dire "Code de la route", "Code de la route", parce que tout le monde prend au sérieux la question des infractions routières et des difficultés qui persistent sur les trottoirs et dans la rue à Paris. Heureusement que des autorités conscientes des réalités s'y attellent et trouvent des solutions.

Le Code de la rue est donc à la fois des mesures de sensibilisation, de sanction, mais aussi de travaux et de communication pour rappeler le respect des règles. De communication, d'abord. Comme cela a été demandé par beaucoup, beaucoup de Parisiens et notamment par l'assemblée citoyenne, une grande campagne sera déployée

dans tout Paris très prochainement pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens et leur rappeler fermement les règles. De sensibilisation, ensuite. Dans les arrondissements où les maires d'arrondissement penseront que c'est utile - autant que faire se peut, nous mobiliserons nos moyens là où les élus les considèrent comme utiles -, la police municipale organisera des journées et des actions coups de poing à destination des différents usagers.

Cette sensibilisation se fera d'abord auprès des plus jeunes, bien sûr, et l'année à venir permettra notamment à 340 écoles sur 355 de participer au programme "Savoir rouler". Je demanderai l'engagement des maires d'arrondissement pour que ces programmes soient déployés là où ils pensent que c'est utile de les déployer, via des ateliers pédagogiques pour que tous les enfants apprennent à pédaler et à circuler à vélo. Là encore, je m'appuierai sur les élus locaux qui le souhaitent, et nous regarderons les résultats. Ces jeunes, en échange de leur participation, recevront leur passeport vélo, créé par la Ville. Grâce à cela, ils sauront faire du vélo, mais ils connaîtront également les dangers de sa pratique en ville et les règles à suivre.

L'objectif est de déployer rapidement ce programme dans 100 % des écoles. Je rassure les parents, même quand des maires d'arrondissement refuseront de déployer ces actions parce qu'ils diront "Code de la route", "Code de la route", je le ferai quand même. En tant que Maire de Paris, j'ai évidemment le souci de l'égalité de tous les petits Parisiens face aux questions de sécurité routière.

Il y aura aussi des sanctions, bien sûr, pour faire respecter les règles. Les voitures citadines qui deviennent énormes, ce n'est plus possible. Il faut que les habitudes changent et privilégier les véhicules légers, moins polluants et moins bruyants. Nous allons donc surtaxer les S.U.V., intensifier les contrôles de nuit et aller vers l'exclusion des deux-roues bruyants en renforçant les moyens de contrôle et en demandant au Gouvernement de baisser les seuils de bruits autorisés. Avec le Code de la rue, l'unité de vidéoverbalisation sera également doublée. Des opérations seront menées dès la rentrée, notamment autour des écoles. Une tolérance zéro pour les infractions sur les trottoirs sera appliquée en matière de stationnement, de circulation ou de terrasses non autorisées.

Enfin, nous continuerons à aménager la ville pour protéger les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, notamment en élargissant encore les trottoirs. Au total, 300 opérations redonneront aux piétons une surface totale de 220.000 mètres carrés entre 2020 et 2026. D'ici la fin de la mandature, nous atteindrons aussi notre objectif de 300 rues aux écoles.

Dans notre logique de la ville du quart d'heure qui prend en compte les spécificités de chaque quartier, nous continuerons à travailler en lien étroit avec les mairies d'arrondissement qui le souhaiteront et qui déploieront ce Code de la rue dans tous leurs quartiers. Nous identifierons avec eux les carrefours les plus dangereux pour y faire les travaux et réaménager les zones difficiles. Nous continuerons aussi à regarder ce qui se fait ailleurs, à écouter les associations et les militants, et surtout à écouter les Parisiennes et les Parisiens comme nous le faisons ici.

Mes chers collègues, je sais que nous sommes face à un long travail de persuasion, mais j'ai confiance dans les Parisiennes et les Parisiens qui sauront s'approprier ces règles pour que nos rues soient apaisées, pour que chacune et chacun puisse s'y déplacer en toute tranquillité.

Je veux à nouveau remercier les élus, les Parisiennes et les Parisiens, les associations et les agents de notre police municipale, ainsi que les policiers nationaux de faire en sorte qu'à Paris, comme je l'avais exprimé en 2014, nous puissions véritablement lâcher la main de nos enfants.

Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole au premier orateur, Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen. Il a beaucoup œuvré sur la question de l'apprentissage du vélo, notamment, parce que, au-delà de son rôle de président de groupe, c'est un grand cycliste.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire. Je vais en parler, d'ailleurs.

Tout d'abord, mes chers collègues, nous avons évidemment besoin de renforcer à la fois la réglementation, l'éducation et les sanctions, car nous avons des chiffres très inquiétants sur la table. Entre 2019 et 2022, la circulation des engins à mobilité douce a engendré un nombre d'accidents en hausse significative, passant de 978 à 1.478. Chez les cyclistes, le nombre de blessés utilisant des vélos électriques est passé de 747 à 1.026 avec, cette fois, une grande majorité d'accidents pour les cyclistes non motorisés.

Je voudrais vous dire, Madame la Maire, que, oui, il y a chez les Parisiens aujourd'hui un sentiment de désordre et de violence entre les différents usages de l'espace public, et ce sentiment s'appuie sur des faits réels. Ces faits sont malheureusement aussi le résultat d'une libéralisation de notre économie, avec ses conséquences sur l'espace public, notamment le "free floating", les trottinettes, qui seront heureusement bientôt supprimées, mais aussi les vélos ou les scooters en libre-service, qu'il nous faudra mieux réguler et mieux organiser.

Face à ce désordre et à cette violence, notre rôle, celui de la gauche, n'est pas de détourner le regard ou de dire "Code de la route", "Code de la route", mais il est bien d'affronter ces problématiques et d'y trouver des solutions, comme nous le faisons depuis de nombreuses années.

Le Code de la rue que vous proposez, Madame la Maire, rappelle des règles élémentaires et nous appelle à les faire respecter. Tout cela passe d'abord par l'éducation et commence par l'école. Je voudrais évidemment évoquer "Savoir rouler", Madame la Maire, et rappeler que ce dispositif - avant qu'il soit obligatoire et généralisé comme vous l'appelez de votre vœu dans cette communication - a été initié pour la première fois en France à Paris, dans le 12e arrondissement, dans l'école Gerty-Archimède en 2018.

Grâce à notre club cycliste local, le "Paris Cycliste Olympique", qui est aujourd'hui représenté en tribune par Théo BARTUCCIO et Michel RUMEAU, qui intervient quotidiennement dans les écoles parisiennes, nous avons permis cette année encore à 2.000 enfants de Paris d'avoir leur diplôme "Savoir rouler", et cela, au-delà du 12e arrondissement, puisque, mon cher collègue Geoffroy BOULARD, nous avons accueilli une classe du 17e arrondissement. J'étais présent pour le 2.000e élève. Vous pouvez critiquer et dire "Code de la route", "Code de la route" mais la réalité est qu'aujourd'hui, depuis 2018, nous agissons, même dans le 17e arrondissement, pour que des enfants apprennent à rouler.

Je voudrais dire que nous soutenons évidemment votre proposition, Madame la Maire, de généraliser "Savoir rouler". Toutefois, nous la soutenons à condition qu'il y ait les moyens. J'ai déposé avant-hier un amendement budgétaire de 200.000 euros pour acheter plus de vélos, pour réparer ces vélos, pour former aussi de futurs éducateurs et pour investir sur la pelouse de Reuilly et faire un traçage d'un terrain dédié à "Savoir rouler". La DASCO a retoqué parce que, pour l'instant, nous n'avons pas les moyens de stocker les vélos, etc., donc nous attendons.

Non, il ne faut pas attendre. S'il y a un problème de stockage de vélos, trouvons les lieux pour stocker ces vélos. Nous avons un outil formidable qui s'appelle le vélodrome Jacques-Anquetil à la Cipale où nous pourrions très bien stocker ces vélos et faire des départs de "Savoir rouler" vers la pelouse de Reuilly.

Je vous invite donc à revoir cette position.

Je sais que nous avons besoin d'un bilan tripartite avec la DASCO, la DJS et la DVD pour faire le point et généraliser ce "Savoir rouler". En tous les cas, sachez compter sur les élus communistes pour pousser au maximum ce dispositif.

Puisque notre collègue Geoffroy BOULARD a sans arrêt répété "le Code de la route", nous, communistes, souhaitons que le Code de la route soit généralisé pour tous les bacheliers et faire de l'obtention du diplôme du Code de la route un élément central d'une politique nationale, puisque c'est la responsabilité du Gouvernement. Nous sommes pour généraliser le Code de la route, mais aussi des piétons, puisque nous faisons aussi le "permis piéton" pour les écoles. C'est un enjeu fondamental d'éducation.

J'en viens maintenant à la question de la verbalisation. Nous sommes favorables à la verbalisation des comportements qui sont inacceptables aujourd'hui, notamment des cyclistes qui grillent les feux rouges, de ceux qui ne respectent pas les vitesses imposées et qui roulent sur les trottoirs. Nous sommes aussi pour verbaliser les automobilistes et les deux-roues motorisés. Toutefois, je voudrais dire, Madame la Maire, que cela est possible à condition que nous ayons les effectifs. Nous sommes d'accord aussi avec les opérations coups de poing de la police municipale, mais cela ne peut pas se faire sans la police nationale et sans le renfort d'une police de proximité. Je m'adresse ici à Mme la Préfète.

Pour cela, je voudrais saluer les annonces de la Première Ministre Élisabeth BORNE concernant le renforcement des effectifs à hauteur de 8.500 hommes en France et le doublement des effectifs dédiés à la sécurité des transports. Cependant, nous sommes bien loin des besoins nécessaires que nous estimons à 30.000 femmes et hommes statutaires sur le territoire national. Nous devons retrouver une politique avec une police nationale de proximité en nombre suffisant qui lui permettra d'être davantage sur le terrain.

Je voudrais d'ailleurs évoquer les compétitions internationales auxquelles nous devrons faire face : Coupe du monde de rugby, Jeux olympiques, demain, Jeux paralympiques. Je voudrais dire que nous allons accueillir des millions et des millions de touristes, et la sécurité de ces événements ne doit pas se faire au détriment de la sécurité quotidienne, et notamment du respect du Code de la route. C'est pour cela que nous avons besoin d'un plan d'embauche à l'échelle nationale de beaucoup plus de policiers, notamment d'une police de proximité.

Voilà les limites de ce document, qui nécessite des adaptations législatives et un renfort national. Je pense aussi à l'autorisation pour les personnes en fauteuil roulant motorisé d'emprunter les pistes cyclables, à la réglementation plus stricte concernant la détection de présence dans les angles morts ou bien à la régulation des grosses cylindrées, notamment les S.U.V. Je voudrais ajouter que vous pouvez compter sur le groupe communiste pour l'interdiction et la taxation des S.U.V. à Paris.

Mon collègue Jean-Philippe GILLET complétera mes propos, mais sachez compter sur le groupe Communiste pour défendre ce nouveau Code de la rue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur BONNET.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", Mme la maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, votre intervention a beaucoup porté sur la justification des aménagements que vous avez conduits. Moi, je me contenterai de parler uniquement du Code de la rue.

En novembre 2018, face au développement des nouveaux modes de circulation douce et en l'absence de régulation de l'espace public, j'avais déposé, avec de très nombreux collègues, un vœu pour demander à l'Exécutif parisien de mettre en place un code du trottoir. Vous en reprenez aujourd'hui les objectifs en le qualifiant désormais de Code de la rue, sans l'assortir toutefois, au moins dans un premier temps, des moyens humains et réglementaires qui nécessiteront des adaptations législatives. En tout cas, je l'appelle de mes vœux.

A l'époque, l'adjoint compétent sur le sujet n'avait même pas pris la peine de répondre sur le fond à mon vœu, se contentant d'indiquer qu'il était opposé à l'adoption du texte, l'Exécutif ne voyant pas à l'époque "ce que ce type de démarche pouvait apporter". Pourtant, déjà en 2018, le constat était évident. Les incivilités et les accidents, année après année, ne cessaient d'augmenter sur la chaussée et sur les trottoirs, et les attentes des Parisiennes et des Parisiens en matière de sécurité sur l'espace public étaient très fortes. Qu'est-ce qui a donc bien pu changer depuis novembre 2018 qui vous conduise en juillet 2023 à nous proposer de voter, dans un bel élan collectif, un Code de la rue ?

Les causes déjà identifiées en 2018 sont pourtant les mêmes, l'encombrement et la désorganisation des chantiers sur l'espace public - 10.000 chantiers en cours, je le rappelle, et 14 kilomètres de voirie en chantier pour la seule année 2022. Ces chantiers ne sont pas tous liés, loin de là, à l'aménagement des pistes cyclables, que je soutiens, et aux retards liés à la crise du Covid. Il y a aussi l'incivisme des conducteurs, mais c'était déjà le cas en 2018, tous conducteurs confondus, exaspérés par les embouteillages - ce qui est évidemment tout sauf une excuse - liés à l'incessante valse des travaux, mais aussi à l'absence de plan de circulation concerté avec les communes limitrophes et la Région. Vous n'en avez pas parlé. Je rappelle quand même, chers collègues, que Paris continue à faire partie des 10 villes les plus embouteillées au monde.

Dans de telles conditions, la multiplication non régulée des nouveaux modes de mobilité, rollers, gyropodes, trottinettes, vélos, deux-roues, à la vitesse non bridée n'a fait que provoquer un sentiment d'anarchie généralisée.

L'augmentation, mois après mois, documentée par les statistiques de la Préfecture de police, du nombre d'accidents sur la chaussée et les trottoirs est la triste conséquence de ce désordre. 12.500 accidents de la route à Paris pour la seule année 2022, dont au moins 10 % liés à l'usage des seuls vélos et trottinettes.

Ce qui a changé, c'est l'exaspération paroxystique des Parisiennes et des Parisiens devant une forme d'inaction municipale. Ils vous demandent et nous demandent plus de sécurité, ce qui vous a enfin convaincus de mettre en place une police municipale et, aujourd'hui, un Code de la rue. Vous voyez, vous aussi pouvez changer d'avis, mais c'est évidemment plutôt l'intelligence politique qui est à l'œuvre dans ce cas.

En quoi ce Code de la rue diffère-t-il du code du trottoir qui avait été proposé il y a cinq ans ? J'ajouterai, en quoi permet-il de conforter les obligations du Code de la route, en particulier à l'endroit du piéton ? S'il fixe des principes et des règles en adéquation avec le Code de la route - fort heureusement -, ce code arrive un peu tard.

Oui, mieux vaut tard que jamais, mais, entre-temps, vous avez laissé les trottinettes en libre-service se développer dans une anarchie totale. Je vous avais pourtant proposé d'en encadrer l'usage en limitant strictement le nombre des opérateurs, vous l'avez refusé pendant près de deux ans, en les soumettant à des redevances pour occupation du domaine public et en prévoyant au passage un système de malus pour que les clients ne laissent pas leurs trottinettes, vélos et scooters électriques en libre-service à un endroit gênant pour les piétons. A défaut de réguler le système, vous avez préféré organiser la suppression du "free floating" des trottinettes par un référendum, dont le résultat était connu d'avance.

La mise en place d'un Code de la rue et son application réelle auraient peut-être permis de ne pas en arriver à de telles extrémités parce que, après les trottinettes en libre-service, peut-être qu'il faudra passer aux trottinettes tout court, si les règles ne sont pas appliquées. Evidemment, je ne le souhaite pas.

Si je comprends bien, vous revenez à la règle. C'est vrai, les vélos, les voitures, les deux-roues doivent respecter la priorité due aux piétons, il faut faire attention aux personnes les plus vulnérables, etc. Toutes ces choses relèvent autant du Code de la route que du bon sens et du civisme le plus élémentaire. Comme maire et comme citoyenne, évidemment, j'applaudis. Permettez-moi toutefois de m'interroger sur la capacité de notre police municipale, que je mobilise déjà quotidiennement sur ces sujets dans le 5e. Ils ne sont que 12 pour faire respecter les règles à 63.000 habitants, 80.000 étudiants et des milliers de touristes.

Bref, il faudra assortir l'indispensable prévention d'une non moins indispensable sanction.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Si l'espace public n'était pas devenu une jungle anxiogène et accidentogène, comme le président BONNET-OULALDJ l'a rappelé, le Code de la rue que vous nous présentez ce matin pourrait prêter à rire. En réalité, il me met plutôt en colère.

L'anarchie actuelle que vous avez laissé s'installer impose autre chose que ce catalogue infantilisant, fourre-tout, sans ligne directrice ni cohérence, où les constats s'enchaînent sans jamais tirer le moindre enseignement des raisons de la situation actuelle et la manière d'y mettre un terme. On y mélange tout : les dispositions du Code de la route, les fameuses 12 règles essentielles du Code de la rue, avec des déclarations d'intention - y compris très intéressantes -, des manifestes politiques, des choses qui ne sont pas de votre ressort. Il traduit également des retards à l'allumage et des rétropédalages par rapport à des aberrations que vous avez soutenues pendant des années malgré l'évidence, et, évidemment, sans aucun "mea culpa".

Trois ans pour élaborer ce Code de la rue. Les Parisiens auraient gagné du temps en écoutant simplement vos oppositions. Voici un florilège non exhaustif de nos propositions qui, manifestement, vous ont échappé. Octobre 2020, vœu relatif aux conflits d'usage entre piétons et cyclistes : rejeté. Il demandait notamment l'immatriculation obligatoire de tous les deux-roues et la multiplication des opérations de contrôle. Décembre 2020, amendement pour l'augmentation du budget alloué à l'entretien et la réparation des voiries : rejeté. Novembre 2021, vœu relatif à l'entretien des pistes cyclables : rejeté. Vœu relatif à la sanctuarisation des trottoirs : rejeté. Vœu relatif à la sensibilisation au Code de la route pour l'ensemble des usagers de la voirie : rejeté. Novembre 2022, vœu relatif à la fin du contrat avec les trottinettes en libre-service : rejeté, partant effectivement du principe que vous aviez été incapables d'assurer l'intégration en toute sécurité.

Oui, la situation actuelle, vous l'avez créée en laissant s'installer des comportements inacceptables sans donner les moyens de faire respecter les règles et en faisant du piéton le parent pauvre de la politique de déplacements.

Nous, nous avons un certain nombre de principes et d'objectifs. Le premier, somme toute assez simple, est que le Code de la route, il faut le respecter. Vous dites qu'il faut développer l'alternative à la sanction. Non, le respect du Code de la route, c'est la verbalisation, point ; verbalisation pour les refus de priorité, notamment aux piétons, les utilisations des pistes cyclables par des véhicules non autorisés, le non-respect du sas vélo, la vitesse excessive, etc.

Autre objectif, permettre aux piétons de circuler sur les trottoirs sans avoir à slalomer entre les terrasses estivales, les trottinettes et les vélos garés n'importe comment, et la signalétique superfétatoire. C'est d'ailleurs ce que les citoyens nous avaient demandé dans leur vœu. En un mot, désencombrer les trottoirs et veiller au respect des règles.

Vous annoncez renoncer enfin aux pistes cyclables sur les trottoirs. Il était temps. Néanmoins, sanctuariser les trottoirs passe par la suppression des pistes cyclables qui sont actuellement installées, et c'est d'ailleurs l'objet de notre vœu n° 8. Nous déposons également un vœu demandant la priorisation absolue des cheminements piétons en cas de travaux, car c'est malheureusement trop insuffisamment le cas aujourd'hui.

Troisième objectif, permettre aux piétons de traverser la chaussée, car, oui, il arrive aux piétons de traverser la rue lorsqu'on leur permet de le faire. Pour cela, nous devons d'abord améliorer la visibilité en supprimant sur une largeur de 5 mètres le stationnement des voitures, comme le prévoit la L.O.M. C'est d'ailleurs ce que nous vous avions demandé il y a trois ans. Il faut aussi améliorer la voirie. En 2022, ce sont plus de 2 millions d'euros d'indemnisations qui ont été versés pour des chutes en raison du mauvais état de la voirie. Ce chiffre est en constante augmentation, mais c'est évidemment du ressort de la Ville. Nous assistons aussi à un rétropédalage puisque, après les avoir défendus, vous renoncez désormais aux arrêts de bus nécessitant de traverser une piste cyclable. Il était temps.

Dernier objectif, mieux partager l'espace public. Nous le défendons. Pour reconquérir de l'espace, nous prônons l'enfouissement du stationnement. Dans ce cadre, nous avons déposé un vœu, notre vœu n° 6, pour ouvrir plus largement les parkings souterrains, et notamment aux résidents. Même si le projet de délibération a été retiré, nous déposons aussi un vœu concernant la simplification des tarifs du stationnement pour les professionnels. Aujourd'hui, c'est illisible, personne ne s'y retrouve, et cela pénalise particulièrement les artisans qui viennent travailler à Paris. C'est la raison de notre vœu n° 10.

Ce que l'on vous demande, Madame la Maire, c'est simplement d'assurer vos missions, d'assurer la pacification de l'espace public, d'assurer la sécurité de tous en cessant d'opposer les uns aux autres. Il n'y a pas les gentils cyclistes d'un côté et les méchants automobilistes de l'autre, il y a des usagers de l'espace public qui doivent cohabiter selon les règles. Charge à la Ville de se donner les moyens de les faire respecter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'écoutais mes collègues de l'opposition, et je me disais que nous pourrions leur redire que, depuis 2001, notre majorité poursuit cet objectif de mettre fin à la logique du tout-voiture qui avait atteint son paroxysme à la fin des années 1960 et qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du siècle dernier. Depuis 2001, la logique a changé.

Heureusement, chers collègues, que nous ne vous avons pas écoutés. Si nous vous avions écoutés, nous n'aurions pas fait de couloirs de bus, nous n'aurions pas fait de pistes cyclables - au début, c'était absolument impossible, il y avait trop de travaux, il ne fallait pas empiéter sur la voiture, etc. -, et nous n'aurions pas fait les voies sur berges. Rappelez-vous la polémique. De temps en temps, il faut repenser à ce qu'il s'est passé. Nous aurions encore moins fait de "Rues aux écoles", de "Rues aux enfants", il y aurait des voitures partout, et nous ne serions pas à discuter de savoir s'il faut faire diminuer le nombre de S.U.V. et de gros camions dans notre ville. Heureusement que nous ne vous avons pas écoutés, vraiment.

Par ailleurs, j'entendais l'ironie tout à l'heure, voire une petite pointe de mépris, quand vous interveniez, Madame la Maire. D'ailleurs, je ne reviens pas sur la manière totalement discourtoise dont vous avez traité Véronique LEVIEUX quand elle présidait juste avant, j'en suis toujours absolument choquée. Cela arrive à chaque fois qu'une femme préside. Bref, je referme cette parenthèse.

J'écoutais, donc, votre mépris. Mes chers collègues de l'Ouest parisien, y compris les maires d'arrondissement, considérez-vous qu'aujourd'hui il n'y a aucun problème ? Considérez-vous sérieusement, chère Florence, que depuis 2018 rien n'a changé dans cette ville ? Je vous connais, je suis sûre que vous avez des yeux pour voir et que vous avez vu la révolution qui s'est opérée en termes de mobilité. Ce n'est pas seulement dû au Covid. Tous ces vélos n'étaient pas là en 2018, nous n'avions pas eu ces grosses grèves, nous n'avions pas eu non plus cette mobilisation de la population pour changer complètement ses habitudes. Tout cela, vous le voyez comme moi.

Nous sommes maintenant dans une période de très grande transformation. C'est vrai, il y a beaucoup de travaux, mais ils sont nécessaires. Si nous ne faisions pas tous ces travaux, nous n'adapterions pas la ville. Il faut les faire, ces travaux. D'ailleurs, vous êtes les premiers à les réclamer dans vos arrondissements, et c'est normal. Cette révolution des mobilités que nous vivons, elle est très rapide. Chacun d'entre vous a dit à quel point il faut aller plus vite, accélérer, se dépêcher, mais c'est ce que nous faisons, et nous nous en sommes donné les moyens.

Cette révolution entraîne aussi des bouleversements et un besoin de redonner un cadre, une culture commune dans la façon de partager l'espace. C'est ce que nous faisons avec ce Code de la rue. Simplement, allez à la rencontre des Parisiens, constatez avec eux les difficultés que nous rencontrons. Il y a évidemment le fait que l'on ne respecte pas suffisamment les règles dans un certain nombre de cas, mais aussi le fait qu'il faut partager la ville autrement. C'est ce que nous faisons avec ce Code de la rue.

Ce n'est pas nouveau, je suis parisienne depuis très longtemps et je n'ai pas souvenir qu'à Paris le respect du Code de la route ait jamais été l'obsession de chacun des conducteurs de voiture. Rappelons-nous quand même il y a quelques années. Nous sommes là dans de nouveaux conflits que nous sommes en train de régler par les aménagements, mais aussi par la culture. Il faut que nous fassions avancer cette culture. Nous avons observé, dans d'autres villes du monde où la révolution cycliste et piétonne s'est faite, à quel point ils ont eu leur période de révolution et d'adaptation de la culture. Tout cela, je suis sûre que nous en partageons le constat.

Nous nous dotons donc ensemble d'un nouvel outil pour faire progresser les choses. Saisissez-vous de ce nouvel outil plutôt que de le dénigrer avant même qu'il ne soit mis en place. Franchement, c'est quelque chose que nous pourrions faire ensemble et dont nous avons absolument besoin. Réaffirmer que les plus fragiles, notamment les piétons, doivent être protégés, cela paraît frappé du bon sens. Nous pouvons le faire ensemble.

Il ne faut pas se tromper, ce Code de la rue n'a évidemment pas vocation à remplacer le Code de la route, il doit simplement redonner du sens aux relations entre les différents utilisateurs de l'espace public en assurant la sécurité des plus fragiles. Nous le ferons avec notre police municipale, qui, vous le savez, n'est pas encore à son effectif cible, mais il progresse de mois en mois. Cela, aussi, vous le savez, et vous savez qu'il y aura davantage d'agents dans vos arrondissements, et nous pouvons déjà faire beaucoup avec ceux qui sont mobilisés. J'en profite pour les saluer, ainsi que Nicolas NORDMAN.

Evidemment, je n'ai pas du tout suivi ce que j'avais décidé de vous dire, mais je vais reprendre la conclusion que j'avais voulu partager avec vous.

Mes chers collègues, Paris est une ville merveilleuse. C'est une ville qui est admirée et aimée par des touristes du monde entier, par ses habitantes et par ses habitants. C'est une ville dans laquelle nous avons la chance de vivre et la chance d'avoir des responsabilités sur son avenir. C'est un défi, mais également une chance extraordinaire. Pour qu'elle soit encore plus belle, tous ensemble, apprenons à mieux la partager.

Merci, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Alexandra CORDEBARD.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après avoir largement contribué à organiser l'anarchie dans les rues de Paris, vous proposez aujourd'hui un Code de la rue pour tranquilliser et sécuriser l'espace public. Il faut dire que l'espace public parisien a en effet bien besoin d'être sécurisé, vous direz "apaisé".

Qui ici n'a pas assisté à des scènes ubuesques dans les rues de Paris, une ville capitale, où piétons, cyclistes et automobilistes s'invectivent à loisir, lorsqu'ils n'en viennent pas carrément aux mains ? Des scènes où trottinettes et deux-roues rivalisent en incivilité et insécurité ? Des scènes quotidiennes où, finalement, il est devenu légion de mettre la vie des autres en danger sans grand scrupule ? Les autres, en l'occurrence, ce sont les piétons, les invisibles dans la politique des déplacements conduite par la Mairie de Paris ces dernières années. Il faut dire qu'être piéton à Paris est un parcours du combattant, à tel point que Paris arrive en nette queue de peloton des villes marchables en étant 178e sur 200 selon un baromètre associatif.

Au-delà des comportements des usagers, l'espace public est également mis à rude épreuve avec la multiplicité des chantiers, le manque d'entretien et des aménagements parfois hasardeux. Face à ce constat peu glorieux, vous convenez aujourd'hui que la Mairie de Paris doit agir pour rattraper le retard dû à une impuissance liée à votre action. En guise d'action, la solution, vous l'avez identifiée, réside dans la compilation des règles existantes et issues du Code de la route, cela a été rappelé, pour - je vous cite - "leur redonner du sens".

Madame la Maire, qu'on se le dise, ce qui donne du sens à une règle n'est pas de la réécrire en jaune ou en bleu dans un joli document. Ce qui donne du sens à une règle, c'est la volonté et les moyens que l'on se donne pour la faire respecter. A cet égard, vous y faites allusion dans votre projet de délibération, la police municipale est appelée à renforcer ses contrôles et la verbalisation notamment contre la circulation sur les trottoirs, le respect des feux, la priorité des piétons sur les passages cloutés, le contrôle de la vitesse maximale de 25 kilomètres/heure et le respect de l'obligation d'assurance pour les trottinettes électriques personnelles.

Il ne vous a pas échappé, cependant, que la police municipale était déjà compétente en la matière et n'a pas attendu un Code de la rue pour faire appliquer le Code de la route. Comment ce renforcement des contrôles va-t-il se matérialiser ? L'impunité généralisée à l'égard des cyclistes et utilisateurs de trottinettes électriques auteurs d'infractions au Code de la route a trop duré, comment le renforcement des contrôles et des sanctions va-t-il se matérialiser ? Plus d'effectifs pour appliquer la tolérance zéro que vous appelez de vos vœux ? Comment la police municipale va-t-elle absorber ce renforcement de ses missions avec un millier seulement de policiers municipaux ?

Comme pour la propreté et les incivilités qui y sont liées, vous avez retrouvé le mot magique : territorialisation. C'est assez simple, mais, quand vous ne savez pas comment faire, l'enjeu devient vite local. Chez moi, on appelle cela "renvoyer la patate chaude". Quitte à vous appuyer sur les maires d'arrondissement pour la mise en œuvre de ce nouvel objet de communication, vous auriez au moins pu faire semblant en nous associant dès le départ… Et je ne parle pas de l'inscrire à l'ordre du jour de nos conseils d'arrondissement…

Dans les arrondissements, Madame la Maire, nous n'avons pas attendu le manifeste que vous nous présentez ce matin pour agir et sensibiliser. "Dimanche à vélo", forum des mobilités, permis piéton, "Savoir rouler" dans les écoles, bourses à vélo, ateliers de réparation, accompagnement des vélos-stations et du vélopolitain. Madame la Maire, la territorialisation ne peut plus simplement signifier des demandes de diagnostic ici et là.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Depuis plusieurs années, Paris se transforme profondément pour se préparer au réchauffement climatique et pour redonner de la place aux piétons, au végétal et aux mobilités douces. Sous notre impulsion au niveau central et par la mobilisation des élus, notamment écologistes, en arrondissement, notre espace public s'adapte. Les premières interventions dans ce débat et l'ensemble des mesures prises depuis maintenant plusieurs années montrent à quel point nous, écologistes, avons raison de pousser au sein de cette majorité et à Paris la reconquête de l'espace public au profit du piéton. C'est une bonne chose.

Nous diminuons drastiquement la place de la voiture individuelle. Nous continuons de déployer le réseau de pistes cyclables sécurisées à Paris et vers la première couronne, et c'est important. Nous accélérons aussi la végétalisation de nos rues. Nous avons lancé la transformation de 50 % des places de stationnement pour les consacrer à de nouveaux usages. Nous luttons aussi contre la marchandisation de l'espace public et donnons des signaux à certains acteurs économiques qui continuent de croire que les rues de Paris sont un outil pour eux pour accroître leur business sans jamais se soucier des conséquences. Tous ces leviers doivent nous permettre d'adapter

la ville et de la préparer au changement climatique, cela fait des mois que nous l'affirmons et que nous le mettons en œuvre dans nos politiques publiques.

Cette ville, nous devons aussi continuer de l'adapter aux enfants pour leur rendre l'espace public et pour qu'ils puissent s'épanouir, non pas dans la peur de traverser la rue sans se faire écraser, mais dans le plaisir de courir, de faire du vélo ou de jouer au ballon avec les copains et les copines entre les arbres, moins se soucier du risque routier habituellement ressenti quand une rue n'est pas fermée aux voitures, comme c'était encore le cas il y a quelques années, et prendre plaisir à occuper l'espace. Les parents, que nous sommes, pour un certain nombre dans cet hémicycle, ressentent, j'en suis sûr, une forme de satisfaction et de soulagement à l'idée de savoir que nos rues et notre espace public puissent être sécurisés, conçus et imaginés à la hauteur des enfants.

Pour autant, malgré notre approche apaisée de l'espace public, nous avons besoin de renouveler le cadre d'usage de cet espace, et nous l'avons particulièrement éprouvé dans le cadre du débat animé que nous avons eu sur la fin des trottinettes en libre-service à Paris. Un choc entre un piéton et une voiture a des conséquences toujours plus graves qu'un choc avec un vélo, et ces derniers mois les débats ont démontré à quel point nous avions besoin de repenser de manière ordonnée et clarifiée quelques règles d'usage partagées. Le débat que nous avons ce matin s'inscrit donc dans la droite ligne de ce que, chacune et chacun, nous avons appelé de notre voix, tout particulièrement les écologistes : l'apaisement de l'espace public.

Faire le point sur les usages, s'adresser aux bonnes cibles, remettre du cadre, voici l'objet de ce projet de délibération. Mes collègues écologistes reviendront sur plusieurs aspects du Code ici proposé : la sanctuarisation du trottoir - que nous demandions d'ailleurs dans le cadre du débat sur les trottinettes en libre-service -, la priorité donnée aux piétons, le rôle de la police municipale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour développer les circulations douces dans notre ville, nous pensons qu'il est nécessaire de favoriser l'apprentissage du vélo pour toutes et tous. Les chiffres ont été rappelés par le président de notre groupe, nous constatons - et déplorons, surtout - une augmentation du nombre de blessés utilisant des vélos, électriques ou non, et nous constatons un nombre d'accidents en hausse significative.

Pour répondre efficacement à ce réel problème, nous considérons que la Ville de Paris peut avoir un rôle stratégique pour favoriser la mise en œuvre de séances d'apprentissage du vélo sur les temps périscolaires et extrascolaires, mais aussi sur les temps scolaires avec les professeurs et les enseignants de la Ville de Paris qui souhaiteraient mener ce type d'activité. C'est le sens, d'ailleurs, de l'amendement que nous avons déposé au budget supplémentaire concernant le "Savoir rouler".

Ce dispositif national vise à généraliser chez les enfants âgés de 6 à 11 ans l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Le Code de la rue présenté aujourd'hui prévoit d'élargir le déploiement du dispositif "Savoir rouler" à 340 écoles avant de le généraliser à terme dans l'ensemble des écoles parisiennes. Nous nous en réjouissons sans réserve.

Cela va dans le sens de l'amendement budgétaire du groupe communiste adopté par le Conseil de Paris en 2019, qui avait inscrit 500.000 euros au budget d'investissement pour l'achat de vélos et 100.000 euros de fonctionnements pour la maintenance et l'entretien. Cela va dans le sens également de l'amendement budgétaire du groupe Communiste et Citoyen adopté par le Conseil de Paris en 2020, qui avait inscrit 200.000 euros au budget d'investissement pour l'achat de vélos.

Nous considérons que, dans la perspective de l'élargissement de "Savoir rouler", il est nécessaire que la Ville se dote de vélos partagés et mutualisés entre les différentes structures. Cette ambition est traduite par l'amendement que nous avons déposé à ce budget supplémentaire, qui prévoit de renforcer le budget de fonctionnement pour l'achat de vélos mutualisés et qui prévoit également l'aménagement à proximité de la pelouse de Reuilly - Nicolas a insisté sur ce point - d'un lieu dédié au déroulement de ces formations. Nous continuerons de porter ce sujet au budget 2024.

Au-delà des écoliers, Nicolas BONNET-OULALDJ l'a indiqué, nous pensons qu'il est nécessaire que l'ensemble de nos concitoyens connaissent le maintenant fameux Code de la route, c'est pourquoi nous proposons également que l'ensemble des bacheliers passent ce Code dans le cadre de leur diplôme.

Une ville accessible est une ville qui permet à toutes et à tous de se déplacer. Au Conseil de Paris d'octobre dernier, nous votions une modulation des aides à l'achat de vélo. Neuf mois plus tard, après de nombreux retours de Parisiennes et de Parisiens, nous considérons qu'un premier ajustement est nécessaire.

Aujourd'hui, pour obtenir l'aide de la Ville, un Parisien doit justifier d'un revenu fiscal annuel inférieur à 6.300 euros. 6.300 euros sur l'année, cela représente 525 euros par mois de revenus. Une personne ne touchant que 525 euros par mois doit donc avancer en moyenne 1.000 euros pour ensuite être remboursée de 400 euros au maximum. Nous voyons bien nous, communistes, que l'équation n'est pas bonne, mais nous savons que c'est très largement partagé. Par ailleurs, cela devient presque une mission impossible pour une personne en situation de handicap tellement les prix des vélos adaptés aux handicaps sont élevés.

C'est pourquoi notre groupe propose une nouvelle modulation des aides à l'achat de vélo pour les étendre à toutes les personnes ayant un revenu fiscal inférieur ou égal à 17.000 euros par an. Pourquoi 17.000 euros ? Parce que c'est le montant du SMIC, et ce n'est pas avec le SMIC aujourd'hui qu'il est loisible de s'équiper d'un vélo, d'autant plus qu'il est amputé par l'inflation. Si notre ville veut véritablement être 100 % cyclable, elle doit permettre à 100 % de sa population de disposer d'un vélo, sinon ce serait de l'écologie pour les riches. Nous le répétons souvent, l'écologie sera sociale ou ne sera pas.

Nous proposons donc quatre nouvelles tranches d'aide. La première, pour toute personne ayant un revenu fiscal entre 0 et 6.300 euros, permet d'accéder à une aide de 75 % du prix d'achat du vélo, dans la limite de 1.000 euros. La seconde concerne les personnes ayant un revenu fiscal entre 6.300 et 12.600 euros et permet d'accéder à une aide de 50 % du prix d'achat du vélo, dans la limite de 750 euros. La troisième tranche, pour ceux qui ont un revenu fiscal compris entre 12.600 et 17.000 euros, permet d'obtenir une aide de 50 % du prix du vélo, dans la limite de 500 euros. Enfin, la dernière tranche concerne l'ensemble des personnes en situation de handicap et permet d'obtenir une aide de 50 % du prix de vélo, dans la limite de 6.000 euros. Nous n'imaginons pas qu'une ville 100 % cyclable soit en position d'exclure les personnes en situation de handicap.

Enfin, nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer les aides aux associations qui permettent aux adultes d'apprendre à faire du vélo et à connaître le Code de la route.

Pour conclure, nous voterons bien évidemment ce Code de la rue, tout en continuant à insister sur l'apprentissage du vélo pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Dans le prolongement des propos tenus par mes collègues maires des 5e et 17e arrondissements, auxquels je souscris, je trouve quand même curieux que vous lanciez ce matin un Code de la rue pour protéger les piétons, qui, visiblement, sont en danger à Paris. Les piétons parisiens ont été mis en danger par vos propres décisions. Pour essayer de comprendre votre logique, de qui faut-il les protéger ? Des mauvais conducteurs ou des chauffards ? Dans ce cas, tout est écrit dans le Code de la route et il suffit de le faire respecter par la police municipale. Faut-il les protéger des mobilités douces, c'est-à-dire des trottinettes et des vélos ? Si oui, le sujet devient plus délicat et épineux.

En 2018, vous décidiez justement de déréguler l'espace urbain, puis, cinq ans plus tard, voyant les dégâts causés par cette libéralisation des trottinettes et du "free floating" que vous avez accompagné et encouragé, vous lanciez une consultation. Que vous ont dit les Parisiens de manière éclatante ? Qu'ils ne voulaient plus, qu'ils ne veulent plus des trottinettes organisées de cette manière. A travers ce "non", ils nous disent également qu'ils n'en peuvent plus de cette relation conflictuelle entre les usagers de trottinettes, les vélos et les piétons sur les trottoirs et les chaussées.

Je soutiens la pratique du vélo à Paris, qui est excellente pour la réduction des gaz à effet de serre, et je soutiens avec vigueur les aménagements sécurisés pour les cyclistes, d'ailleurs financés en grande partie par la Région Île-de-France. En revanche, je peux vous dire que je suis, comme bon nombre de Parisiens, excédée de voir les cyclistes ou des usagers de trottinettes descendre par exemple la rue des Martyrs ou la rue Blanche - je pourrais citer d'autres rues - à fond de train, dépassant parfois les 30 ou 40 kilomètres/heure, ne pas respecter les carrefours et manquer de percuter des personnes de tous âges ou, pire, des enfants qui rejoignent leur établissement scolaire.

Combien de fois des accidents graves ont-ils été évités de justesse ? Combien de fois avons-nous interpellé la police municipale sur ce sujet, renvoyant aux Parisiens l'image de l'impuissance publique ? Tout cela est regrettable, d'autant plus que cette tension urbaine crée de l'isolement. Des personnes âgées nous disent qu'elles font le choix de ne plus sortir de chez elles, de peur d'être bousculées ou renversées. C'est malheureusement la réalité. Pendant des années, vous avez empilé les mobilités les unes sur les autres sans imaginer une cohérence globale. Le résultat est là.

Il convient maintenant de faire respecter ce Code de la rue par nos agents de la police municipale, dont la présence et l'action sont absolument essentielles pour garantir le respect des règles de circulation, prévenir les infractions, assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et autres usagers de la route. On le sait, ils ne sont pas

assez nombreux sur le terrain pour assurer cette tâche. Quels seront les moyens supplémentaires donnés à la police municipale pour faire respecter ce code, eux qui sont déjà très sollicités par la gestion des terrasses, les dépôts sauvages et autres incivilités qui ont explosé à Paris toutes ces dernières années ?

Etes-vous vraiment prête à faire évoluer la réglementation pour réduire les conflits piétons/vélos et interdire de fait la circulation des vélos, pied à terre uniquement, dans les aires piétonnes et dans le cadre du dispositif "Paris Respire" ? Je porte cette demande depuis des années en vain. Ajoutez à cela une voirie insuffisamment entretenue, des chaussées dégradées, des trottoirs reprisés, des infrastructures inadaptées, comme ces barrières mises en place pour les rues aux écoles qui sont trop petites, et vous avez des rues qui ressemblent plus à des passoires à scooters qu'à des dispositifs de sécurisation et un espace tout sauf apaisé, adapté et donc sécurisé.

Dans ce Code de la rue, vous formulez d'autres souhaits, comme celui de mieux réguler les livraisons, sans proposer de "modus operandi". Que proposez-vous comme alternative à la livraison en pleine voie ? Le manque de places de livraison à Paris conduit les professionnels et les commerçants à s'arrêter au milieu de la rue ou sur les pistes cyclables, quand ce n'est pas sur les trottoirs.

Bref, autant de questions que nous nous posons, parce qu'apaiser l'espace public est une priorité et que vous avez compris - mieux vaut tard que jamais - que les Parisiens le revendiquent désormais fortement. Ils veulent et nous voulons des résultats, et vite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Enfin nous avons sous les yeux ce fameux Code de la rue. Il aura fallu attendre trois ans pour que la montagne accouche d'un document finalement assez peu inventif et, comme le disait Maud GATEL tout à l'heure, très infantilisant. 35 pages où on passe d'un bon conseil - "ne roulez pas alcoolisés" - à l'autre - "ouvrez votre porte de la main droite" -, bref, un document bavard et dont je me demande comment il va pouvoir être utile.

Ce que nous vous reprochons, ce n'est pas ce document, c'est d'avoir inventé l'anarchie dans notre ville et d'essayer maintenant de la réguler. Les analyses sont claires et on le voit au quotidien, l'utilisation des modes de circulation douce - vélos, trottinettes et j'en passe - a explosé, et tant mieux. La ville s'adapte tant bien que mal avec un effet retard frappant, et c'est bien là le nœud du problème. Une fois de plus, vous avez fait les choses à l'envers. Vous avez prôné le développement du vélo en particulier - et je ne parle plus des trottinettes, puisque vous avez décidé que les Parisiens décideraient qu'il n'y aurait plus de flotte -, avant de modifier la ville en ce sens. A l'envers, je vous dis.

Contrairement à ce que vous avez dit, Madame CORDEBARD, avant de développer les politiques, il faut réfléchir sur les conséquences qu'elles vont amener. Le résultat aujourd'hui est facile à voir : des hyper-dangers pour les vélos avec tous les réaménagements faits de façon anarchique - toutefois, c'est vrai, la plupart du temps, quand ce sera fait, ce sera bien -, et des dangers pour les piétons, surtout, qui ont désormais peur. La preuve, la Ville est désormais en queue de peloton concernant l'approbation sur les critères d'une ville marchable, disait "Le Parisien" l'autre jour. Oui, la stratégie vélo, que nous approuvons depuis le départ, marche vraiment, mais au prix de danger pour tous, piétons, vélos et voitures.

Sur ces dangers, les voitures ont appris à faire avec le temps. Je le constate, cela fait quatre ans que je suis à vélo et c'est bon, cela fonctionne. Les vélos, en revanche, pas vraiment, même si on voit que l'accidentologie, au regard du nombre d'usagers, n'augmente pas dans les mêmes proportions. Nous ne pouvons pas nous satisfaire des chiffres, cependant. Quant aux piétons, encore une fois, ils ont peur. Cette stratégie vélo devrait aussi fonctionner au regard de la qualité de l'air. Cependant, nous nous heurtons là à un problème un peu bizarre. Le nombre de voitures a considérablement diminué en vingt ans, mais pas le nombre de bouchons, et ce n'est pas bon pour les émissions de gaz à effet de serre. Voyons les faits.

L'anarchie est devenue une règle, il n'y a plus de place sur les trottoirs pour les piétons : encombrement de l'espace, panneaux, mobiliers urbains, trous, et j'en passe. Je pense aux séniors en particulier qui, désormais, craignent la marche et la traversée d'une rue. Nous devons les aider. Un vrai effort doit être fait sur ces trottoirs pour les désencombrer et les rendre praticables. Pour les vélos - j'en sais quelque chose -, la voirie est dans un état déplorable et les nombreux trous et bosses, quelques fois assez profonds, sont non seulement évidemment très désagréables, mais en plus très accidentogènes. Oui, il faut faire un véritable effort sur ce point pour préserver la santé de tous.

Il reste deux aspects dont je voudrais parler rapidement. Tout d'abord, la communication, à la base de tout dans cette affaire. Il faut éduquer, prévenir, inciter, former. C'est indispensable pour les enfants et les jeunes, qui doivent évidemment être la première cible. Nous avions voté au dernier Conseil des subventions pour des associations dont c'est l'objectif, nous devons les soutenir, et chaque mairie et la Mairie centrale doivent se saisir de cette question pour progresser rapidement.

Enfin, le rôle de la police municipale doit être défini avec intelligence. La police municipale doit évidemment participer à ces actions de formation et de prévention, c'est son rôle, mais elle doit aussi savoir appliquer avec finesse ce qui lui est demandé, c'est-à-dire sanctionner sur les carrefours les plus dangereux, ceux qui sont mortels pour les cyclistes et si difficiles pour les piétons, et sanctionner partout où c'est utile.

Attention, donc. Essayons de faire des choses utiles et simples, c'est encore le mieux et c'est, je crois, ce que demandent les Parisiens pour vivre dans la ville apaisée dont ils rêvent et qu'ils n'ont pas. Tout cela est d'une grande importance et nous n'avons que trop attendu. 2 millions de personnes vivent à Paris, nous recevons des dizaines de millions de touristes chaque année, c'est donc une politique cruciale dont nous parlons, tant en termes d'image que de sécurité, mais aussi de la ville dans laquelle nous voudrions vivre, celle qui est facile et sûre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai - comme chacun ici, je pense - essayé d'écouter avec attention l'ensemble du débat, et je vais vous dire ce qui m'a frappé.

La première chose qui m'a frappé, c'est l'absence totale de compréhension de la part des élus de l'opposition de la façon dont notre espace a évolué, notre espace public, comme si notre ville n'évoluait pas d'abord parce que les comportements des Parisiennes et des Parisiens, des usagers et des usagères de la ville évoluaient. Ceux qui décident comment notre espace évolue, c'est d'abord ceux qui l'utilisent, et ces dernières années nous avons constaté une évolution très importante qui est d'abord issue de la volonté des Parisiennes et des Parisiens.

Le deuxième élément qui m'a frappé, notamment en écoutant l'intervention de Mme de COMPREIGNAC, c'est le retard avec lequel vous prenez en compte ces évolutions. Rappelons-nous un peu l'histoire. Si nous vous avions écouté, avec toute la prudence que vous prétendez avoir, nous n'aurions pas de couloirs de bus, pas de tramways, pas de pistes cyclables, pas de piétonisation des berges de Seine, ni rive gauche ni rive droite, et nous n'aurions pas tous les nouveaux plans de circulation qui nous ont permis de réduire l'utilisation de la voiture, notamment dans le centre de nos arrondissements.

Le projet de délibération que nous voterons, je l'espère, aujourd'hui témoigne d'abord du fait que nous, nous comprenons comment l'espace public évolue et comment les Parisiennes et les Parisiens souhaitent qu'il évolue. C'est vrai, il y a quelques années, la rue était essentiellement réservée aux déplacements en automobile individuelle. Aujourd'hui, la rue doit nous permettre de nous déplacer de façon simple et sûre, quel que soit le mode de déplacement que nous utilisons. Ils ont, c'est vrai, beaucoup évolué, que ce soit la marche, les transports en commun, la voiture, le vélo de plus en plus et, depuis quelques années, ces nouveaux modes de déplacements qui heurtent parfois nos habitudes.

Au-delà, les Parisiennes et les Parisiens souhaitent que leurs rues permettent de nouveaux usages, ou plutôt retrouvent des usages plus anciens de notre espace commun. Le premier de ces nouveaux usages, Anne HIDALGO l'a dit, est la lutte contre le réchauffement climatique. Nous le voyons à chacune de nos réunions publiques et dans presque toutes les conversations que nous pouvons avoir, la végétalisation et la plantation d'arbres sont plébiscitées par la très grande majorité des habitantes et des habitants de notre ville. Nous le voyons également dans tous les quartiers et dans les processus "Embellir votre quartier", les projets se concentrent beaucoup sur la végétalisation. Il suffit aujourd'hui de se promener dans les rues de la Goutte-d'Or pour en voir le résultat concret.

Les Parisiennes et les Parisiens tiennent aussi à ce que la rue devienne, ou plutôt redevienne, un espace de vie, un espace où on peut se retrouver, voir les enfants jouer, passer du temps en commun, prendre un verre ou partager un repas sur une terrasse. Ce besoin d'espace commun s'est révélé, peut-être même accentué, ces dernières années, notamment avec la crise du Covid, dans une ville où les logements sont souvent petits. Là encore, les Parisiennes et les Parisiens sont très clairs, ils plébiscitent les rues aux enfants, et ils nous poussent à accélérer les piétonisations autant que possible et à réduire au minimum la circulation.

Dans le 18e, ce sont 11 rues qui ont déjà été restituées aux enfants, à l'image des rues Saint-Luc ou Ferdinand-Flocon, et nous avançons rapidement sur la piétonisation de la butte Montmartre, comme le souhaitent aussi bien les habitants que les commerçants, qui considèrent qu'améliorer leur cadre de vie c'est rendre de l'espace aux piétons et réduire fortement la prégnance du stationnement automobile de surface.

Bien sûr, face à l'ensemble de ces évolutions, qui sont un fait, il faut réaffirmer un certain nombre de principes qui permettent à tous ces usages de cohabiter tranquillement, à chacun de trouver sa place et à clarifier les espaces dédiés aux différents modes de déplacement. C'est le sens de ce Code de la rue, qui s'articule avec notre politique de déplacements et qui veille à faire de la place aux circulations douces, à augmenter la place réservée aux piétons, à préserver les lignes de bus et à améliorer l'accessibilité de notre ville aux personnes en situation de handicap.

Evidemment, comme les aménagements ne suffisent pas, aussi indispensables soient-ils, il faut réaffirmer des principes qui permettent à chacune et à chacun de trouver tranquillement leur place dans nos rues. Cela devrait être une évidence pour tout le monde. Voilà pourquoi je me réjouis de voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe Changer Paris, maire du 8e arrondissement. Avant que vous ne preniez la parole, je voulais vous donner l'information que M. BOULARD n'a pas mis sa carte tout à l'heure et que son temps n'a pas été décompté, mais il a parlé quatre minutes. J'en informe notre Assemblée.

Madame Jeanne d'HAUTESERRE ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Oui, il faut bien admettre que la situation des usagers vulnérables a retenu l'attention des pouvoirs publics depuis les années 1990. Les premières mesures prises ont concerné des réductions de vitesse en agglomération, d'abord à 60 kilomètres/heure, puis à 50 kilomètres/heure. L'idée et le dispositif du Code de la rue ont trouvé leur source dans une expérimentation réalisée en Belgique qui visait à réduire le nombre d'accidents urbains. A partir de là, une association, "Rue de l'avenir", a publié en 2005 un fascicule institué "Code de la rue" dans le Code de la route.

Cette démarche a provoqué une nouvelle réflexion, qui a débouché sur le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 sous la présidence de M. Nicolas SARKOZY, portant sur diverses dispositions de sécurité routière. Ce décret apporte au Code de la route des modifications à la conduite et à l'aménagement urbain consolidant les mesures antérieures, comme la réduction de la vitesse en zones urbaines, la création d'aires piétonnes, la création de zones 30 et également un nouvel espace, la zone de rencontre. Il a été complété et renforcé par le décret 2010-1390 du 12 novembre 2010, qui introduit le respect du piéton traversant la chaussée.

La route et, dans nos villes, la rue n'échappent pas à l'exacerbation de l'individualisme et du non-respect des règles élémentaires du vivre-ensemble. Nous vivons une période où le partage de l'espace public est parfois compliqué. Nous le constatons lors des réunions de présentation des projets touchant l'espace public, chaque catégorie d'usager défend son intérêt particulier, comme si un usager de transports en commun n'utilisait jamais un vélo ou qu'un automobiliste n'était jamais piéton. Nous sommes ainsi conduits à aménager la rue en juxtaposant des trottoirs, des pistes cyclables, des voies de bus, des zones de livraison et des voies de circulation, et certains aimeraient que tout cela soit étanche.

C'est la raison pour laquelle le concept de "vélorue" est très mal compris par tous, les utilisateurs ne retrouvant pas les repères propres à leur mode de déplacement sur une chaussée partagée par tous. La rue est devenue cet espace où chacun cherche à gagner le plus rapidement possible son point d'arrivée, peu importe les autres, et ce, en s'affranchissant de manière très assumée des règles.

Nous avons les plus grandes peines du monde à faire respecter le Code de la route par l'ensemble des usagers, qu'ils soient vulnérables ou non. La perspective de la sanction peut inciter, temporairement hélas, au respect des règles, mais nous ne pouvons consacrer nos effectifs de police municipale à cette seule régulation de nos rues sans porter préjudice à leurs autres missions. J'espère d'ailleurs que le recrutement des vacataires pour la surveillance des points-écoles nous permettra de mieux couvrir les passages piétons difficiles lors de la prochaine rentrée scolaire.

Il est nécessaire de réinvestir les domaines de la prévention et de la sensibilisation. Nous œuvrons à la formation des plus jeunes grâce au permis piéton pour les classes de CE2 de l'ensemble des arrondissements, mais il paraît indispensable de parfaire cette formation plus tard dans la scolarité, toujours en lien avec le Rectorat et les commissariats. Ce travail doit aussi se poursuivre avec des adultes. Je suis effarée de voir les parents traverser avec leurs enfants au feu rouge à proximité d'une école. Pour gagner une minute, ils peuvent perdre la vie. C'est d'ailleurs le drame que nous avons vécu cette semaine avenue de Wagram, où un chauffeur de taxi a fauché une enfant de 7 ans et demi finissant de traverser l'avenue en courant, alors que le feu était passé au rouge pour les piétons.

La voirie du 8e arrondissement est particulière en raison de ses grandes avenues dont le franchissement en une fois est difficile. Nous travaillons sur ce point et plusieurs chantiers sont menés ces derniers mois sur l'avenue des Champs-Élysées, l'avenue Georges V, l'avenue Friedland, et nous devons accélérer. Par ailleurs, les projets de pistes cyclables du boulevard Malesherbes au boulevard Haussmann permettent de résorber ces difficultés. J'espère que le projet de l'avenue de Wagram, pour le moment bloqué par l'architecte des Bâtiments de France, pourra avancer sous peu.

Je terminerai en évoquant le nécessaire respect de la rue par les acteurs économiques. Si le sujet des trottinettes sera prochainement en partie derrière nous, les vélos, les mêmes sociétés semble-t-il, sont souvent stockés de manière totalement anarchique et gênent les piétons. Lors d'une patrouille de la police municipale, j'ai dû intervenir auprès d'un livreur Amazon qui déversait ses colis sur la voie publique. Certains abribus sont devenus des espaces logistiques privatisés par ces coursiers du dernier kilomètre. Malgré ma rencontre avec la direction d'Amazon France, des difficultés paraissent resurgir après une période d'accalmie. La réponse expérimentée en partenariat avec la Sogaris à Paris Centre ne semble pas convaincre les habitants. Quelles sont vos perspectives dans ce domaine ?

Mes chers collègues, je reste persuadée que nous pouvons rétablir le bon fonctionnement de notre espace public. Pour cela, il faut restaurer le dialogue, la pédagogie et l'autorité dans notre société en général et sur la rue en particulier.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame d'HAUTESERRE. Nous ne sommes pas dans les mêmes formations politiques, vous êtes une maire d'arrondissement qui siège dans un groupe d'opposition, mais vous avez toujours privilégié le dialogue, et je veux ici en témoigner et vous en remercier.

Je donne à présent la parole à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après la mise en contexte réalisée par Frédéric BADINA pour notre groupe il y a quelques minutes, je voudrais pour ma part m'attarder sur différents aspects du projet de délibération qui nous est proposé.

Tout d'abord, l'enjeu. La révolution du vélo entraîne une nouvelle répartition de l'espace. Il ne s'agit pas de dire, comme cela a été dit il y a quelques minutes, que tel mode de circulation est plus accidentogène qu'un autre. Il n'y a rien de plus dangereux en ville qu'un véhicule automobile motorisé, et pourtant nous avons appris à cohabiter dès le plus jeune âge, après des décennies pendant lesquelles il fallait adapter la ville à la voiture.

Les temps ont changé, et l'arrivée massive des vélos, autre engin de déplacement personnel, amène de nouvelles règles qui ne sont pas forcément intégrées par tout le monde. Je voudrais prendre l'exemple du cédez-le-passage cycliste. Quand vous êtes piétons et que vous êtes devant un passage piéton, même si vous voyez un feu rouge et un bonhomme vert, un cycliste peut passer s'il y a un panneau M12 sur le côté. Du point de vue du cycliste, le feu n'est plus un feu, c'est un cédez-le-passage, et il peut passer du moment que le piéton n'est pas engagé sur le passage piéton. Du point de vue du piéton, un cycliste est en train de griller un feu rouge, parce qu'il ne voit pas le panneau M12.

Je ne dis pas qu'il faut agrandir les panneaux M12, mais l'enjeu est d'informer et de former tout le monde, et c'est ce qui est fait au travers de ce Code de la rue. Les cyclistes doivent intégrer que les piétons sont prioritaires dans tous les cas lorsqu'ils sont engagés sur le passage piéton, et les piétons doivent savoir qu'ils peuvent s'engager en confiance parce que les vélos vont s'arrêter et les laisser passer.

Ensuite, je voudrais saluer la démarche. La proposition qui nous est faite est issue des travaux de l'assemblée citoyenne de Paris, constituée de 100 Parisiennes et Parisiens tirés au sort. Ces citoyennes et citoyens de la première promotion de l'assemblée citoyenne ont choisi de faire du Code de la rue l'un de leurs trois sujets d'étude. La question de la cohabitation dans l'espace public a été jugée importante dans cette Assemblée, ce qui résonne avec le cadre de la démarche des dialogues citoyens, qui a réuni plus de 115.000 contributeurs et contributrices, qui a également mis cette question en avant.

Cette démarche, après les travaux de l'assemblée citoyenne, s'est poursuivie avec plusieurs réunions et un groupe de travail dédié dans le cadre de l'assemblée citoyenne, qui a proposé un vœu, adopté par notre Assemblée au mois de mars. Le travail a ensuite continué à un rythme soutenu, le calendrier était court, avec plusieurs réunions de concertation animées par David BELLIARD, que je remercie. Parmi les recommandations de l'assemblée citoyenne, il y a la nécessité d'agir concrètement sur les aménagements de l'espace public. C'est l'un des axes importants de ce Code de la rue, et une question sur laquelle je voudrais insister.

Le Code de la rue, c'est un ensemble de règles, souvent des rappels, qui s'adressent aux usagères et usagers, appuyé par une campagne de communication permettant de comprendre ce qui fait la spécificité du partage de l'espace public dans notre environnement urbain si dense. Ce qui nous est proposé ce matin, c'est aussi des règles qui s'adressent à la ville elle-même, une série d'engagements qui permettront de mettre en place des aménagements de nature à réduire les risques d'accident dans l'espace public. Il en va ainsi de la suppression de l'ensemble des stationnements dans les 5 mètres autour des passages piétons, exception faite des stationnements vélos, pour favoriser la visibilité et garantir qu'un piéton engagé sur un passage est bien prioritaire et bien visible.

C'est également le cas de la suppression du stationnement en épi, qui présente un certain nombre de risques, notamment au moment des manœuvres des véhicules pour entrer et sortir de leur stationnement. C'est une recommandation de la loi d'orientation des mobilités, mise en œuvre à Paris à partir de l'adoption de notre Code de la rue. Cet engagement de la Ville va même plus loin que la loi L.O.M., avec la suppression du stationnement automobile dans les doubles sens cyclables à proximité des passages piétons dans les deux sens, pas uniquement dans le sens de circulation. Cet engagement est très important, car le risque de rencontre d'un cycliste avec une portière reste important, en plus du risque de voir surgir un piéton entre deux véhicules dans une rue calme.

Autre engagement de la Ville, celui qui consiste à marquer plus systématiquement les pistes cyclables et les priorités piétons en utilisant des dispositifs colorés pour matérialiser le partage de l'espace. C'est aussi avec cette plus forte visibilité que nous arriverons à protéger l'ensemble des usagers de nos rues. Plus largement, la Ville

élargira les trottoirs, notamment à l'occasion des opérations "Embellir votre quartier", et mettra en place l'expérimentation de décompte de temps.

C'est aussi cela, l'engagement qui est fait au travers du Code de la rue : continuer d'organiser l'espace pour que tout le monde puisse se sentir en sécurité. Je voulais saluer ces engagements importants de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis un peu déçu par la teneur de ce débat. On espère toujours, dans la vie, et je pensais que, sur un tel sujet, nous nous accorderions au moins sur une chose, c'est de dire qu'il y a un sujet. Notre vie est bousculée par des nouveaux usages, mais c'est un sujet en soi, il n'y a pas qu'à Paris où il y a des problèmes de circulation et des problèmes d'usage. Sur un tel sujet, je pensais que nous arriverions à nous entendre, à nous retrouver et à éviter les positionnements stériles, mais je ne le vois pas arriver.

Comme sur de nombreuses autres propositions qui ont été citées par nos collègues, comme sur les rues aux écoles, comme sur le développement des pistes cyclables, je pense que nous serons copiés sur ce Code de la rue, et c'est tant mieux, et je pense que mes collègues, y compris de l'autre majorité, s'en saisiront, parce que c'est un outil utile, tout simplement. C'est cela, le but.

Pour information, dans le 13e, nous avons un peu anticipé les choses et nous avons lancé une concertation avec les conseils de quartier. C'était assez intéressant de voir ce travail. Nous leur avons tout simplement demandé de pointer tous les lieux qu'ils ressentaient comme dangereux, et nous les avons ensuite croisés avec les données de la Préfecture de police sur l'accidentologie. Puis, nous les avons fait réfléchir sur les deux : le ressenti et les réalités. A partir de cela, évidemment…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, un peu de silence !

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Cela nous donne des indications fortes sur le fonctionnement de la police municipale, puisque nous leur demanderons d'intervenir sur les sites en question, et cela conditionnera un certain nombre de nos aménagements. C'est ce qui est intéressant, de mettre les perspectives. Cette expérimentation que nous avons lancée a été très bien ressentie, et il n'y a aucune raison que cela ne se passe pas aussi bien ailleurs, dans les autres arrondissements parisiens. Je suis sûr que tous les arrondissements vont s'en saisir.

Evidemment, sensibiliser, informer, communiquer, ensuite aménager, sécuriser, puis contrôler, sanctionner, ce sont des choses qui pourraient aller de soi, mais je pense que c'est très important de mettre tout cela en perspective, en musique et de donner des signaux forts. Au passage, Madame la Maire, vous avez proposé une action très déterminée en direction des jeunes. Dans le 13e, nous souhaitons même créer un lieu spécifique pour les scolaires pour tout cela, même si cela pourra se faire dans les écoles respectives. Je pense que ce sera, encore une fois, un signal important.

Dans le 13e, tout simplement, nous avons fait savoir que, sur le respect des trottoirs, nous serions intraitables, que ce serait quelque chose de sanctuarisé et que nous allions verbaliser fortement. Evidemment, cela fonctionne, les usages changent et les mauvais usages diminuent. Tout n'est jamais parfait, mais cela fonctionne. C'est cela, le Code de la rue, c'est aller dans ce sens, c'est utiliser cet outil de manière collective pour donner des signaux forts aux Parisiens et, ensuite, les traduire par des aménagements via tous les procédés que j'ai cités, notamment "Embellir votre quartier".

En guise de conclusion, je souhaite dire deux choses, une affirmation et un souhait.

Tout d'abord, une affirmation. Il y a quelques années, quand un film évoquait un policier à Paris, il montrait un agent en uniforme en train de faire la circulation. Aujourd'hui, tel n'est plus le cas. Ce n'est pas pour le plaisir d'interpeller Mme la représentante du Préfet de police que je le dis, c'est parce que je pense très fort que nous devons mettre en place cette action de manière extrêmement étroite avec la Préfecture de police.

Je pense que nous avons besoin d'un réinvestissement de la Préfecture de police sur ces questions de circulation, d'abord parce que notre police municipale n'a pas le droit de tout faire, mais aussi parce qu'elle ne pourra pas tout faire. Si nous voulons donner ce signal, il faudra passer par ce biais. Je suis sûr que la Préfecture de police le fera, cela s'organise, parce que c'est nécessaire et parce que c'est indispensable.

Pour terminer, un souhait. On nous promet et on nous annonce depuis quelques années une nouvelle étape de la décentralisation. A force d'en parler, j'espère qu'elle finira par se mettre en place, que l'on ira jusqu'au bout et qu'elle s'accompagnera d'un droit à l'expérimentation et à la réglementation au niveau local. De fait, nous avons été confrontés à la question des trottinettes il y a quelques années. Que l'on doive attendre l'arrivée d'une loi pour bouger sur les trottinettes, c'est quand même à pleurer. Le jour où nous aurons des possibilités de réglementation, y compris d'aménagement des contraventions et de leurs montants, de régulation des nouveaux usages au niveau local, cela

changera fortement la donne. Aujourd'hui, la loi française ne le permet pas, et je pense que ce sera un des grands combats des élus locaux de le permettre.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour vos paroles, vos propositions et votre engagement.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les enfants sont confrontés dès leur plus jeune âge aux dangers de la rue comme piéton, utilisateur de bicyclette ou trottinette, passager de voiture. Il est donc indispensable qu'ils connaissent les règles essentielles pour se protéger et protéger les autres. Le rôle des parents est évidemment primordial pour apprendre aux enfants les rudiments du Code de la route et les comportements adaptés dans la rue, mais ces connaissances doivent aussi être développées à l'école.

C'est ce qui est fait avec le permis piéton, un programme national lancé en 2006 qui s'adresse aux enfants de CE2. Le programme prévoit l'intervention d'un gendarme ou d'un policier dans les classes, en complément de la formation des enseignants, puis le passage d'un test à la fin de la session et la remise du permis piéton aux enfants à l'occasion d'une cérémonie solennelle. Une convention a été signée entre le Ministère de l'Intérieur et l'Association des maires de France pour officialiser un partenariat qui permet aux policiers et aux gendarmes, mais aussi aux policiers municipaux, de proposer ce permis piéton.

Le Code de la rue et ses 12 règles essentielles que vous avez énoncées, Madame la Maire, sont tout à fait adaptés à des enfants à l'école primaire, c'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris fasse figurer l'apprentissage des règles du Code de la rue parmi les activités périscolaires proposées à l'école primaire. L'apprentissage du Code de la rue pourrait aussi être prodigué en complément du passeport vélo, déclinaison parisienne du programme national "Savoir rouler à vélo", qui, en partenariat avec l'Académie de Paris, permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à leur autonomie à vélo pour l'entrée au collège. C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, d'inscrire l'enseignement du Code de la rue comme une activité périscolaire.

Enfin, je souhaitais aussi me féliciter que le Code de la rue pose le principe que plus aucune nouvelle piste cyclable ne sera aménagée sur les trottoirs. C'est un combat que je mène depuis longtemps, qui me tient particulièrement à cœur, pour lequel j'avais déposé un vœu dès le début de ce mandat. Il faut à présent que les pistes existantes déjà installées sur les trottoirs soient supprimées au plus vite, je pense en particulier à certaines pistes dans le 19e. Monsieur BELLIARD, ces pistes sont particulièrement dangereuses pour les piétons, que comptez-vous faire pour les supprimer au plus vite ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame TOUBIANA.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, mes collègues Frédéric BADINA-SERPETTE et Sylvain RAIFAUD sont revenus sur les grandes orientations et la méthode ayant présidé à la création de ce Code de la rue. De très nombreux intervenants ont évoqué l'héritage du Code de la rue, souhaitant rendre à César ce qui est à César, à Cléopâtre ce qui est à Cléopâtre. De mon côté, il m'appartient d'évoquer les travaux précurseurs de Pierre JAPHET, adjoint au maire du 11e arrondissement lors de la précédente mandature, et, une fois n'est pas coutume, de Jacques Chirac. J'espère que cet exemple m'aidera à convaincre la droite de l'hémicycle.

Retournons donc en 2002. Après le séisme de l'arrivée de l'extrême droite au second tour de la présidentielle, Jacques Chirac cherche des chantiers de quinquennat consensuels et, parmi eux, la lutte contre les violences routières. Qu'a-t-il fait ? D'abord, le choix de changer la culture politique concernant la sécurité routière. On parle alors enfin de violences routières, un changement de langage important, y compris pour les associations de victimes, on arrête la traditionnelle amnistie desdits chauffards, et on réforme le système de verbalisation qui permettait les indulgences, ce qui rendait les sanctions inefficaces et particulièrement injustes du point de vue social. Jacques Chirac choisit également des modifications plus structurelles concernant l'usage de la voiture, la limitation de la vitesse, qui est un facteur aggravant des accidents, mais aussi l'alternative à la voiture sur les petites distances, les plus accidentogènes.

Je tiens ici à faire une incise. Paris aurait pu gagner beaucoup de temps dans son développement, dans ses infrastructures, dans la qualité de vie et la santé des habitantes et des habitants si ces mesures avaient été défendues par la droite dans la capitale bien plus tôt. Toutefois, la majorité actuelle l'a fait, enfin, et nous en sommes fiers.

En 2001, le nombre de morts victimes de violences routières sur les routes de France était de 7.720. A la fin du second quinquennat de Jacques Chirac en 2007, il était de 4.620, soit une baisse de 40 %. En 2022, ce nombre était de 3.267. Cela prouve qu'il est possible d'agir.

Parmi les victimes des violences routières depuis le début de notre mandat, je reste marquée par le décès d'Emma, étudiante de l'I.E.P. de Paris, emboutie par un camion alors qu'elle circulait à vélo, il y a bientôt deux ans de cela. Permettez-moi d'adresser une nouvelle fois mes pensées émues à sa famille et à ses proches.

Il y a donc encore beaucoup de choses à faire pour améliorer la manière dont chacun et chacune peut profiter de l'espace public et des offres de mobilité en toute sécurité. Pour cela, il n'est pas toujours nécessaire de réinventer l'eau chaude, mais bien d'avoir le courage de prendre les décisions qui peuvent sembler impopulaires et qui déchaînent des plaidoyers efficaces, même si éloignés de la réalité. Parmi ces derniers, agiter les mots d'"anarchie" et de "jungle", comme nous l'avons entendu dans ce débat. J'aimerais dire sereinement mais fermement à l'opposition que développer ici la rhétorique de l'ensauvagement représente un danger en soi. Le foisonnement au sein de l'espace public dans une ville aussi dense que Paris est logique, il s'agit d'ailleurs d'un très vieux motif littéraire ou artistique, et je vous invite à aller admirer les très beaux vitraux du deuxième étage datant de 1938.

Pour en revenir aux cris qui ont retenti dans l'hémicycle au début de notre débat, une grande cause nationale qui rappelle les dangers de l'alcool au volant, c'était absolument redondant du Code de la route. Y prévoir des obligations de formation de la police nationale, c'était absolument redondant des obligations légales. Que le tout aboutisse à des campagnes de publicité qui mettent en scène la réalité des violences routières ou Karl Lagerfeld vêtu d'un gilet jaune, c'était absolument redondant des missions de prévention qui incombaient d'ores et déjà à l'Etat. Tout cela était redondant du Code de la route. Pourtant, je ne vous entends plus crier "Code de la route", "Code de la route", chers collègues, parce que cela, aussi, était nécessaire et efficace, et vous le savez.

L'opposition ne peut pas reprocher à la majorité parisienne de continuer ses efforts et ses progrès, cela ne serait pas seulement de la mauvaise foi, ce serait contradictoire avec ce que vous avez vous-mêmes réclamé. Le Code de la rue vise à renforcer la cohérence des politiques publiques et à permettre à l'ensemble des usagères et usagers de s'en saisir, elles et ils ont été associés à la conception du Code de la rue, elles et ils le feront vivre au quotidien.

J'en terminerai par un sujet qui revient toujours lors des discussions avec les habitantes : le harcèlement sexiste et sexuel au sein de l'espace public et autres déclinaisons des violences patriarcales, comme les insultes et les outrages. Trop souvent nous avons entendu parler de harcèlement de rue comme si la rue harcelait elle-même, comme si le sexisme structurel n'était pas en cause. Au-delà de l'imprécision politique, cette manière de voir les choses fait peser le risque d'une déqualification massive des agissements délictuels, loin des exigences de protection qui ont souvent été évoquées.

Pour mieux combattre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, nous avons besoin d'être très clairs sur ce que sont ces violences et sur la manière dont nous luttons contre elles. Pour cela, l'articulation avec les services de l'Etat est fondamentale. Cette relation a été évoquée par vous, Madame la Maire, comme l'une des conditions de la réussite du Code de la rue. Pour mieux appréhender la réalité des violences sexistes dans l'espace public, je profite donc de la présence de Mme la représentante du Préfet de police pour demander que les chiffres des outrages sexistes soient intégrés à ceux communiqués aux élus concernant la délinquance sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet, mes chers collègues, l'observation des photos de Robert Doisneau nous rappelle qu'au début du siècle, avant que nos rues ne deviennent des routes - voire des autoroutes -, les enfants jouaient encore sur les trottoirs en bas de chez eux à Paris. Ce fut ensuite l'avènement de la voiture toute-puissante, qui, petit à petit, prit le pouvoir sur l'espace public. Ce fut l'ère du danger pour les plus jeunes, qui pouvaient se faire culbuter par les bolides à tout moment, Raphaëlle RÉMY-LELEU l'a rappelé tout à l'heure, et qui ne pouvaient plus lâcher la main de leurs parents lorsqu'ils sortaient de chez eux.

Toutefois, l'époque change. Notre société et, plus particulièrement, les habitantes et les habitants des grandes villes ont pris conscience de la fatuité de ces carcasses de métal qui prennent toute la place, polluent, et parfois même tuent.

Mes chers collègues, la gauche, avec Bertrand DELANOË entre 2001 et 2014, puis avec vous-même, Madame la Maire, depuis 2014, a très tôt pris la mesure des enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique, d'une part, et à la réappropriation par les habitantes et les habitants des espaces publics qui sont des espaces communs, d'autre part. En 2001, il y a de cela 22 ans, dans son discours d'investiture, Bertrand DELANOË disait : "Cette mutation ne serait pas complète sans l'ambition qualitative qu'ont exprimée les électrices et les électeurs. Paris doit

redevenir une ville pour vivre. La redistribution de l'espace public, la lutte contre la pollution, la remise en cause de l'hégémonie automobile désignent un défi urbain que nous entendons relever."

Ainsi, Madame la Maire, la gauche a été précurseuse en la matière et met en place depuis 20 ans une politique publique de développement des mobilités douces, le Vélib' en 2017, les couloirs bus et le tramway. D'ailleurs, qui, aujourd'hui, pourrait se passer du tramway, qui a décongestionné les bus et les métros ? Il y a aussi eu les pistes cyclables, avec des phases d'accélération en 2014 puis en 2020, la piétonisation des voies sur berges en 2016, qui, d'autoroutes, sont devenus des espaces communs de promenade, de détente et même de fête.

L'avènement des fêtes de quartier sur l'espace public dans tous les quartiers de Paris a permis aux habitants de se retrouver et de renouer avec la convivialité des quartiers d'antan. Les rues aux enfants, avec des fermetures de rues certains dimanches afin que les enfants puissent y jouer tranquillement, ont vu le jour. Maintenant, des rues aux écoles éclosent dans tous nos quartiers et nous avançons à grands pas vers la piétonisation et le verdissement de nombreuses rues.

J'entendais mon collègue, M. BOULARD, maire du 17e arrondissement, parler de Code de la route ce matin, de bazar, mais je trouve franchement qu'il a la mémoire courte. Moi qui avais une activité professionnelle rue Ampère il y a dix ans, je me souviens combien de voitures, le matin, occupaient la voie devant l'école parce que les parents qui habitaient à 10, 15, 20 mètres de cette école venaient déposer leurs enfants en voiture, provoquaient des embouteillages et mettaient les enfants en insécurité. Je sais qu'il y a sept "Rues aux écoles" dans le 17e, mais je regrette que la rue Ampère n'en soit pas. Je trouve aussi que c'est de la mauvaise foi d'accuser les vélos et les trottinettes de tous les maux de la ville.

Je disais donc que nous avançons à grands pas sur les mobilités douces, mais force est de constater que ces changements ne se font pas sans mal. Nous le reconnaissons, les Parisiens sont bousculés par l'avènement d'une multitude de modes de déplacement depuis 20 ans. Entre le camion de livraison, la voiture, la moto, le vélo, la trottinette, la poussette et le piéton, ils ne savent plus où donner de la tête. C'est une réalité. C'est le sens, d'ailleurs, du message envoyé par les Parisiens qui ont massivement voté contre le maintien des trottinettes en "free floating".

Les Parisiens veulent moins de voitures, des rues plus apaisées et une meilleure cohabitation entre les différentes modalités de déplacement et d'occupation des espaces. Je me réjouis donc de la mise en place d'un Code de la rue, d'une route redevenue rue, qui va permettre de clarifier les règles de déplacement de toutes et tous dans l'espace public, et de les réguler. Je me réjouis aussi que ce Code de la rue donne la priorité, une priorité absolue, aux piétons et aux personnes fragiles, enfants, familles, personnes qui relèvent du handicap.

En travaillant sur les plus fragiles, nous nous assurons que notre ville leur soit adaptée et qu'elle le sera d'autant plus au plus grand nombre. Ainsi, en plus des modalités spécifiques aux différents handicaps, une vaste campagne de communication et d'éducation populaire sera mise en place en s'appuyant sur les mairies d'arrondissement.

Ce Code de la rue s'attaque aux usagers des deux-roues motorisés et aux automobilistes, mais aussi aux cyclistes et aux conducteurs de trottinette, car les chauffards, c'est comme les racistes, il y en a partout. Ce Code s'accompagnera de campagnes de prévention, mais aussi de sanctions, et c'est la police municipale qui sera à l'œuvre.

Pour conclure, après la phase d'impulsion, nous pouvons dire que voici la phase de cohabitation. Je vous invite à voter ce Code de la rue, qui permettra, j'en suis sûre, que chacun et chacune - enfants, "ados", jeunes, adultes, séniors - se réapproprie sa rue en toute sécurité et qu'un nouveau Doisneau, pourquoi pas, puisse à nouveau prendre des photos d'enfants jouant dans la rue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame AKKARI.

Je donne la parole à Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais intervenir dans ce débat sur le stationnement des personnes en situation de handicap pour nous réjouir que, après plusieurs années de combat au groupe Changer Paris, vous ayez enfin accédé à un certain nombre de demandes. Je tenais aussi à remercier notre collègue Lamia EL AARAJE d'avoir compris toutes les difficultés auxquelles étaient confrontées les personnes en situation de handicap avec la réforme du stationnement.

Nous sommes ainsi très satisfaits du référencement sans limitation géographique et de l'autorisation de référencer deux véhicules sans condition, même si nous demandions d'aller plus loin. Cependant, je m'interroge sur le reste de nos demandes, les campagnes d'information, les zones blanches à proximité des hôpitaux, ou encore le mécanisme de bonus-malus avec les opérateurs de contrôle. Vous le savez, il reste un énorme point noir pour toutes ces personnes qui sont redevables de milliers d'euros à cause de forfaits de post-stationnement indus, et qui, malgré les recours, sont toujours dans des situations très compliquées et démunies face à toutes ces démarches. Il est

vraiment temps de mettre fin à cette usine à gaz qui pèse injustement sur le dos des personnes en situation de handicap. Je vous redemande ici ce que vous comptez faire pour toutes ces personnes, j'avais eu l'impression d'une oreille très attentive de la part de Mme Lamia EL AARAJE.

Plus généralement, je voulais vous interpeller ici sur les difficultés de circulation pour les personnes à mobilité réduite dans l'espace public, avec, mes collègues l'ont dit, l'état déplorable de la voirie, l'encombrement des trottoirs, les chantiers, les bandes podotactiles en mauvais état et, Mme la maire du 8e l'a rappelé, des passages piétons encore trop dangereux et non protégés. D'ailleurs, dans le 15e arrondissement, avec Philippe GOUJON, nous allons recenser les passages les plus anxiogènes pour les Parisiens.

Ce Code de la rue ne résoudra rien, à mon avis, si une réelle volonté politique de votre part n'émerge pas pour mettre en place un véritable plan de circulation à Paris où les piétons seront protégés, notamment les piétons les plus fragiles, ceux qui ont le plus de difficultés à circuler, que ce soit les P.M.R. ou les familles.

Vous le voyez, il reste encore plusieurs chantiers à ouvrir pour que Paris devienne une ville sécurisée, et j'espère que vous entendrez notre alarme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun… Non, Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Les Ecologistes". Désolée, il y a eu un changement d'orateur et d'oratrice.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU vous a parlé tout à l'heure du sexisme dans la rue, je vais m'inscrire dans le prolongement de son intervention en évoquant plus longuement la place des femmes dans l'espace public. En effet, et vous allez le comprendre, ce Code de la rue est aussi un code qui protège la place des femmes dans l'espace public.

Vous ne le savez peut-être pas, mais la marche à pied est le premier mode de déplacement en Île-de-France, avec 40 % de part modale, et atteint plus de 50 % sur le territoire parisien. Toutefois, le piéton parisien est plus souvent une femme qu'un homme. Une enquête ancienne de la Direction de la Voirie révélait par exemple que 56 % des passants place de la République étaient des femmes. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes sont encore trop souvent assignées à de nombreuses contraintes familiales et domestiques. Elles se déplacent en effet majoritairement à pied pour faire leurs courses, pour aller chercher les enfants à l'école ou à la crèche. Les femmes réalisent 75 % des accompagnements des enfants et des personnes âgées, et elles sont également nombreuses à être piétonnes pour se rendre sur leur lieu de travail, parce qu'elles ont souvent besoin d'être à proximité de tous ces lieux qu'elles fréquentent plus souvent que les hommes.

L'insécurité et les incivilités trop nombreuses sont également un frein à l'usage du vélo par les femmes. L'arrivée des coronapistes et leur pérennisation grâce au plan vélo parisien, porté par David BELLIARD, a renforcé la place des femmes sur les pistes cyclables. Une étude de "Paris en Selle" en 2020 nous indique qu'elles sont passées de 36 à 41 % des pistes cyclables. Cependant, il reste encore une marge de progression pour un usage égalitaire des pistes cyclables. Dans la pratique, les femmes sont souvent poussées, voire violemment admonestées, à rouler plus vite, à ne pas s'arrêter aux feux rouges ou à se mettre sur le côté pour laisser passer les usagers les plus pressés - bien souvent des hommes, il faut l'admettre.

Je suis profondément gênée par toutes les injonctions adressées aux femmes, auxquelles certains aimeraient apprendre à faire attention. De la même manière, je suis assez gênée par le vœu de la droite relatif à l'apprentissage des règles du Code de la rue aux enfants qui inverse dans sa rédaction la responsabilité et propose, en somme, que ce soit aux plus vulnérables de faire attention. Nous, écologistes, croyons profondément à l'inverse. Il revient aux usagers les plus accidentogènes, notamment les usagers d'automobiles, de faire attention aux usagers les plus fragiles. Il faut inverser la logique. S'il n'est pas retiré, nous voterons donc contre ce vœu.

J'aimerais également dire un mot de l'accessibilité de l'espace public et saluer les mesures de simplification du stationnement de surface, notamment pour les personnes en situation de handicap, portées par le projet de délibération DVD 43. Je me réjouis de ce projet de délibération et je remercie chaleureusement l'Exécutif, en particulier David BELLIARD, de nous proposer un Code de la rue construit en concertation avec la société civile parisienne et les usagères et les usagers. J'en profite pour saluer également la démarche "Paris en Compagnie", initiée par l'ancienne adjointe écologiste, Galla BRIDIER. Il s'agit d'une communauté de citoyennes engagées qui se mobilisent pour favoriser la mobilité des séniors et lutter contre leur isolement.

Ce Code de la rue est un formidable outil pédagogique pour rappeler et poser des principes élémentaires qui auront vocation à régler les conflits d'usage et à rendre l'espace public accessible à toutes et tous. Ce Code de la rue remet au cœur des priorités les piétonnes et les piétons, premières victimes des accidents de la route et, vous l'aurez compris, les écologistes le voteront bien volontiers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme cela a été rappelé bizarrement tout à l'heure, nous avons un Code de la route, alors pourquoi un Code de la rue ?

D'abord parce que Paris se réapproprie l'espace trop longtemps considéré comme des routes, avec, sur leurs bords, leurs marges, leurs côtés, des trottoirs, de petits espaces laissés aux piétons. Parce que Paris, avec le mouvement engagé à très grande vitesse par notre majorité, est en train de redevenir une ville faite de rues et non de routes, où le piéton est en sécurité et prioritaire. Une ville apaisée. Une ville où le partage de l'espace public est plus juste et plus démocratique. Songeons qu'en 2016, encore, 50 % de l'espace public était dévolu à la voiture, pour 13 % seulement des déplacements. Une ville qui n'asphyxie pas l'ensemble de ses habitants pour le confort de quelques-uns. Une ville dans laquelle, selon une formule chère à notre Maire qui s'en est fait un objectif, on peut lâcher la main de ses enfants.

On peut d'ailleurs s'étonner ici que les mêmes qui disent défendre les piétons et le patrimoine sont aussi ceux qui s'opposent à plusieurs projets de réappropriation de l'espace public et de réduction de la voiture - le projet de réaménagement allant du Trocadéro au quai Branly, pour ne citer que celui-ci -, alors que la voiture est le premier danger pour les piétons. Lorsque l'on revoit les images d'archives aberrantes de parkings à ciel ouvert des berges de Seine au pied du Louvre, au pied de Notre-Dame ou place de la Concorde, on voit bien que c'était un vrai saccage de Paris et de son patrimoine.

Pour réparer Paris, pour répondre à l'urgence climatique mais aussi pour faire une ville plus agréable, il n'est plus utile de rappeler toutes les actions engagées par notre majorité : pérennisation des pistes cyclables, plan vélo, réaménagement des grandes places, rues aux écoles, rues-jardins, "vélorues", projet du cœur de Paris piétonnisé, autant de déclinaisons d'adaptations pour remettre les piétons au centre de notre urbanisme.

Nous sommes donc dans une période de transition et de réadaptation qui s'accélère. Avec la ville, nos habitudes, nos réflexes changent. Là où certains - on le voit encore ce matin - veulent monter les usagers les uns contre les autres, il s'agit donc finalement, dans ce Code de la rue, d'une sorte de contrat social de l'espace public afin de fixer le cadre pour partager, pour respecter et pour apaiser l'espace public. C'est le sous-titre de notre Code de la rue.

Les mobilités douces, et particulièrement le vélo, ont profondément modifié le partage de l'espace public, la création du Code de la rue va donc permettre de clarifier les usages permis de cet espace public par chacun des modes de déplacement. Une partie des problèmes de cohabitation de la voirie entre usagers s'explique par le fait que piétons et cyclistes continuent à se partager une portion congrue - de moins en moins congrue, heureusement - d'un espace public encore trop conçu pour l'automobile. La bonne cohabitation des piétons, des vélos et des automobilistes ne peut se faire qu'en partageant mieux cet espace, en élargissant les trottoirs - et c'est prévu -, autant que les pistes cyclables.

Beaucoup de mesures de ce Code de la rue vont d'abord protéger les piétons. Nous l'avons rappelé, le plus grand nombre de déplacements se font à pied. Nous voulons sanctuariser les trottoirs, avoir une tolérance zéro vis-à-vis de l'empiétement, poursuivre notre mouvement pour redonner de l'espace aux piétons en élargissant les trottoirs - depuis le début de la mandature, 116.371 mètres carrés ont été rendus aux piétons -, et travailler sur la redéfinition et la signalétique des passages piétons et de leurs abords.

Le développement de la pratique du vélo à Paris est spectaculaire. Je m'en réjouis évidemment. Avec cette augmentation, c'est vrai, des chauffards qui étaient en voiture sont passés au vélo mais sont restés des chauffards contre lesquels il faut donc lutter. Avant de venir aux propositions, je veux être clair : c'est un jeu dangereux de stigmatiser les vélos, qui, la plupart du temps, sont, du fait même de leur vulnérabilité, des conducteurs attentifs et engagés. Ceux qui sont les plus dangereux et qui provoquent des accidents graves, ce sont toujours les voitures.

Ce sont les voitures qui tuent à Paris, et tristement, encore la semaine dernière, une petite fille. Ce sont les voitures qui dépassent la vitesse autorisée, qui, dans la plus grande partie de Paris, est à 30 kilomètres/heure. Ce sont les voitures qui se garent sans vergogne au milieu des pistes cyclables ou qui klaxonnent et mettent la pression de manière odieuse au vélo devant eux, ne supportant pas que celui-ci prenne parfois la même place qu'eux alors qu'ils transportent bien souvent le même nombre de personnes.

Pour autant, vu le développement spectaculaire du vélo et le bouleversement qu'il représente, il faut encadrer mieux les choses. Pour assurer la sécurité tant des cyclistes que des piétons, plus aucune piste cyclable ne sera aménagée sur les trottoirs. Les "vélorues" vont, elles, se développer, tandis que leurs utilisateurs seront formés sur leur fonctionnement. Les doubles sens cyclables vont se multiplier, tout comme les signes M12. Je voudrais insister sur ces derniers, parce qu'ils sont finalement assez méconnus.

Ces signes triangulaires installés sur les feux de signalisation permettent, si personne ne traverse la chaussée devant eux, et seulement dans ce cas, aux cyclistes de tourner à droite ou d'aller tout droit sans attendre que le feu passe au vert. Ces panneaux sont extrêmement utiles, mais il faut bien rappeler qu'ils ne sont que des cédez-le-

passage - ce sont bien des triangles -, et que le piéton est toujours prioritaire, donc qu'il faut ralentir et bien vérifier qu'un piéton n'est pas engagé. Il me semble nécessaire de bien communiquer sur leur fonctionnement pour que chacun les connaisse et les utilise de manière appropriée. Je me dois également de rappeler que ces panneaux ne peuvent être systématisés, car ils ne conviennent pas à tous les carrefours. La sélection doit être précise pour ne pas mettre les usagers en danger.

Avec le développement du vélo, des services dits de "free floating" sont apparus et ils sont d'un grand service pour beaucoup, notamment avec le mauvais état des transports publics et l'augmentation de leur tarif par la Région Île-de-France. Toutefois, il faut sensibiliser ces abonnés, qui sont des conducteurs parfois sporadiques. Pour que le Code de la rue soit connu du plus grand nombre, les abonnés aux vélos en libre-service seront sensibilisés au Code lorsqu'ils souscriront un abonnement, ainsi que quand ils le renouvelleront. Ce sera également le cas quand ils prendront un vélo, ce qui permet de s'assurer que chacun a les règles de l'utilisation de l'espace public et de circulation à bicyclette en tête avant de rouler avec un vélo en libre-service.

Toujours pour la sécurité des cyclistes, la Ville s'engage à poursuivre et à sanctionner les sociétés de travaux qui laissent des trous dans la voirie à la suite des travaux réalisés. Par ailleurs, pour que le nombre de cyclistes continue de se développer à Paris, la Ville accompagnera des associations qui proposent des stages d'apprentissage ou de renforcement des compétences dans la pratique du vélo pour que chacune et chacun soit à l'aise au guidon à Paris.

Ce qui donne de la force à une règle, ce n'est pas seulement les moyens que l'on se donne pour les faire respecter, contrairement à ce que j'ai entendu ce matin. Ce n'est pas seulement la répression, c'est souvent surtout de faire en sorte qu'elles soient comprises. C'est tout l'objet de ce Code. Parfois, bien sûr, la répression est utile pour faire comprendre une règle, et c'est le sens des actions de notre police municipale, mais les actions pédagogiques pour les petits - et moins petits, d'ailleurs - sont également indispensables, car il n'y a pas de respect d'une règle sans acceptation majoritaire dans la société.

Nous devons faire comprendre et accepter cette nouvelle répartition de l'espace public et faire sentir aux chauffards de tous ordres, à voiture, à vélo ou en trottinette, et même aux piétons indisciplinés qui se mettent parfois en danger en traversant anarchiquement ou en prenant une piste cyclable pour un trottoir, que leur individualisme ne peut pas continuer à déréguler notre espace public.

On le voit sur ce sujet, comme sur bien d'autres, il est surtout urgent de ne pas monter les uns contre les autres, dans la rue comme partout. Il est aussi urgent de réaffirmer par un nouveau pacte que, dans la vie en société, la liberté de chacun doit s'arrêter là où commence celle des autres. Le respect de l'autre doit guider notre conduite et l'individualisme doit être oublié. "La rue est le cordon ombilical qui relie l'individu à la société", disait Victor Hugo. A l'échelle de notre ville et de notre espace public, le Code de la rue sera un nouveau pacte des Parisiennes et des Parisiens appelant à ce respect, à ce partage et à cet apaisement.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur ce que vous appelez un Code de la rue, et comment ne pas partager l'objectif de se donner plus de moyens pour apaiser l'espace public, qui est le bien commun de chacun ?

Il était temps, en effet, que vous preniez conscience de la situation chaotique qui règne sur le territoire parisien, avec un laisser-aller tant dans l'entretien et la sécurisation de l'espace public que dans le respect des règles du Code de la route par les usagers de mobilités dites douces et les autres. C'est désormais le règne du chacun pour soi, de l'individualisme poussé à l'extrême par une grande majorité d'utilisateurs, et ce, à cause d'un sentiment d'impunité que vous avez laissé s'installer. Oui, remettre de l'ordre est une priorité absolue. C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'expression des 114.000 personnes qui ont formulé leur avis via une plateforme. Sans surprise, le diagnostic est tombé : il faut mieux sécuriser la circulation des vélos, trottinettes, scooters et motos dans Paris.

La situation est en effet des plus préoccupantes, avec des chiffres d'accidentologie toujours à la hausse, puisque l'on dénombre malheureusement 1.026 cyclistes blessés en 2022, contre 747 en 2019. Concernant les piétons, une trentaine en moyenne sont hospitalisés chaque semaine à la suite d'un choc avec un véhicule - une quinzaine par une voiture, huit par un deux-roues, cinq par un vélo et un par une trottinette. S'aventurer dans les rues parisiennes ressemble donc parfois, avouons-le, à un parcours de gymkhana. Entre la chaussée mal entretenue et des aménagements de voirie dignes parfois, je l'avoue, d'un ingénieur au cerveau torturé, il est clair, Madame la Maire, Monsieur le Maire, que les pistes d'amélioration ne manquent pas.

Pour qui vit, travaille ou visite Paris, sécuriser l'espace public est une priorité évidente. Si vous écoutiez de temps en temps votre opposition, si vous nous écoutiez, c'est ce que nous vous demandons régulièrement. Combien de fois dans cette enceinte avons-nous dénoncé le manque d'entretien de la voirie et les incohérences de certains aménagements ?

Quant au manque de respect des règles élémentaires de sécurité, nous nous réjouissons qu'enfin vous vous saisissiez du problème. Il faut dire, comme je l'évoquais d'ailleurs au début de mon propos, que les comportements irresponsables sont monnaie courante. Je ne compte plus la mise en danger d'autrui avec les trottinettes circulant sur les trottoirs, ou mise en danger d'eux-mêmes quand on voit des parents avec deux enfants, sans casque, sur la même trottinette, et ce, au milieu des voitures. Je ne parle pas de certains cyclistes qui se croient tout permis sur voirie et trottoir. Bonjour l'irresponsabilité, bonjour l'inconscience.

A Paris, désormais, pour sortir de chez soi ou traverser la rue, il faut bien regarder à gauche et à droite. Aussi, nous ne pouvons qu'acquiescer à la conclusion de l'enquête, mais, d'ailleurs, était-il nécessaire d'en faire une ? J'en rappelle ici les termes. "Il faut mieux veiller au respect des règles de circulation et sanctionner davantage les infractions des vélos, trottinettes et deux-roues, à savoir le respect des feux de circulation, des panneaux d'interdiction, l'interdiction de rouler et de stationner sur les trottoirs", etc., etc. En un mot : respecter le Code de la route.

Oui à une large campagne de communication et de sensibilisation, rappelons les règles et les dangers, mais, vous le savez, il faut aussi mettre en exergue les sanctions financières encourues. Pour changer les comportements et les mentalités, la pédagogie ne suffira pas, il faut frapper fort aux porte-monnaie et rappeler les sanctions encourues. L'article 412-7 du Code de la route interdit bien cette circulation sur trottoir des mobilités.

Néanmoins, soyons clairs, tout cela ne nous dédouanera pas des efforts importants à réaliser en matière d'aménagement de voirie, de suivi de chantiers, d'entretien des rues, et ce, afin de mieux protéger les plus fragiles, à savoir les piétons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce Code de la rue est bienvenu. Je ne sais pas s'il arrive trop tard et si d'autres avaient appelé de leurs vœux un certain nombre de mesures avant, mais nous pouvons toujours faire mieux quoi qu'il en soit.

Il est le bienvenu pour une raison assez simple, aujourd'hui nous voyons bien que les interpellations dont nous tous, élus, faisons l'objet régulièrement de la part des Parisiennes et des Parisiens portent essentiellement sur l'espace public et sur les désordres constatés dans l'espace public, qui sont particulièrement mal vécus. C'est vrai que des vélos, des scooters, des trottinettes qui circulent sur les trottoirs, des incivilités entre différents usagers des rues, tout cela est particulièrement mal vécu et, je le précise, mis au même rang que des occupations problématiques des trottoirs, que des terrasses envahissantes, que des tas d'ordures qui gênent le passage. C'est un ensemble de dysfonctionnements de l'espace public qui rendent la vie quotidienne dans notre ville parfois compliquée, en tout cas qui provoquent de vives réactions.

Ce Code de la rue va donc permettre de rappeler, d'une part, un certain nombre de règles de cohabitation dans l'espace public, mais aussi de circulation. Je reprendrai ce qu'a dit mon collègue Florian SITBON en disant que c'est un Code de la rue, et non de la route. On se distingue en cela d'un certain nombre de réactions assez navrantes de début de débat. Il ne s'agit pas seulement de rappeler le Code de la route, il s'agit d'organiser la cohabitation dans l'espace public et dans la rue, qui accueille bien d'autres usages que simplement la circulation. Ces règles qui ont été rappelées et qui recoupent parfois le Code de la route - heureusement qu'il n'est pas en contradiction, d'ailleurs, ce serait surprenant - vont permettre sans doute d'arriver à une cohabitation plus apaisée dans l'espace public. A Paris, l'espace public est tout de même très dense et très restreint, ce qui rend d'autant plus difficile à supporter les désordres et les mésusages que nous constatons toutes et tous très régulièrement.

Nous l'avons dit, il y a une part de pédagogie dans ce Code de la rue et de rappel des règles, et c'est important. Toutefois, un autre aspect sera aussi incontournable, c'est de faire appliquer ces règles, et le rôle de la police municipale va évidemment être central dans l'application de ces règles. Nous sommes ici d'ailleurs au cœur du rôle de la police municipale, qui est une police de proximité, une police de tranquillité, et non une police d'intervention. Son terrain d'action, si je puis dire, est évidemment l'espace public.

Cette police municipale monte en puissance, disons-le et rappelons-le à nos collègues de l'opposition, qui considèrent d'ores et déjà qu'elle n'aura pas la capacité de faire appliquer ce Code de la rue. La police municipale monte en effectifs, nous sommes au 1.000e policier municipal aujourd'hui, et tout le long de la mandature les effectifs vont monter. Aussi, cette police municipale est d'ores et déjà parfaitement sensibilisée à cet enjeu essentiel de réguler l'espace public, et donc de faire appliquer ce Code de la rue.

Nous aurons aussi un certain nombre d'actions de la police municipale, et je vais en citer quelques-unes, par exemple les actions autour des écoles pour sécuriser les enfants, rappeler les règles de circulation et de stationnement, et verbaliser les comportements qui pourraient mettre les enfants en danger, s'assurer que les livraisons sont faites dans de bonnes conditions, et non avec des camionnettes sur les pistes cyclables, comme nous

le voyons trop souvent. De plus, la police municipale sera présente lors de l'ouverture de tout nouvel aménagement pour permettre son bon usage, et mènera des missions ciblées pour vérifier le respect des règles, etc. Je ne vais pas répéter tout ce que vous avez lu dans le Code de la rue, mais je rappelle que, par un certain nombre d'actions, la police municipale sera évidemment au cœur de son action et de l'application de ce Code de la rue.

Précisons aussi, parce que la sanction a été évoquée, à juste titre, à plusieurs reprises, que des alternatives sont proposées, prévues et je pense qu'elles sont particulièrement intéressantes et en cohérence avec l'action de la Ville en matière de tranquillité et de sécurité. Je pense en particulier à des alternatives en relation avec l'Agence parisienne des travaux d'intérêt général, dont nous avons très récemment évoqué la constitution, pour lutter contre la récidive. Cela permettra, par exemple à des cyclistes ou à des conducteurs de deux-roues motorisés qui commettent des fautes, d'avoir le choix entre le paiement d'une amende ou la réception d'une session de sensibilisation immédiate sur la sécurité routière et le Code de la rue, organisée par l'association.

Je pense que le but ultime est que ce Code de la rue soit respecté, que ce soit par le biais de verbalisations financières - c'est parfois nécessaire -, ou par le biais d'actions plus éducatives. Ce qui compte, c'est que ce Code soit "in fine" respecté.

En conclusion, je dirais qu'il arrive à un bon moment parce que, nous l'avons déjà souligné, les usages de la rue ont beaucoup changé en une vingtaine d'années. Il y a 20 ans, la rue était un lieu que l'on emprunte pour se rendre d'un lieu à un autre. Aujourd'hui, c'est un lieu où tous les usages s'articulent, parfois de manière un peu compliquée, et il faut organiser la multiplicité de ces usages. C'est bien la fonction de ce Code de la rue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Président.

A Paris, il existe de nombreuses rues étroites et très fréquentées par les piétons, dans lesquelles la circulation des vélos et des trottinettes engendre des conflits d'usage et met parfois en danger les piétons, en particulier les plus fragiles, les enfants, les personnes âgées ou les personnes handicapées, malvoyantes, etc. Les Parisiennes et les Parisiens ont peur d'être renversés et, parfois, hélas, ils le sont. Nous connaissons tous des personnes qui ont été renversées ou qui ont chuté sur la voie publique, avec les conséquences que cela implique en termes de souffrance et d'opérations jusqu'au rétablissement.

L'Exécutif parisien doit impérativement fixer des règles de bonne conduite et d'aménagement de l'espace public. L'Exécutif doit également prendre en compte la nécessité de bien différencier les espaces piétons et les espaces cyclistes, ceux des deux-roues et ceux des trottinettes afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages de la voirie et laisser la priorité aux piétons.

Par exemple, je vais vous rapporter une scène vécue il y a une semaine. Passé 20 heures, un groupe d'environ une quinzaine de cyclistes en tenue sombre ont remonté la rue Mouffetard à très vive allure. Les piétons présents ont eu juste le temps de s'abriter entre les voitures garées à l'arrivée de cet essaim. Je vous rapporte cette histoire parce que je pense qu'elle illustre que les cyclistes, parfois - et c'est souvent l'usage -, ne s'arrêtent pas aux feux rouges, mais qu'il y a aussi des cyclistes qui roulent en bande et qui peuvent faire peur aux piétons qui ont besoin de se réfugier entre les voitures.

Lors du débat sur le budget supplémentaire, M. FÉRAUD a assuré que la Ville voulait redonner de l'espace aux piétons…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - S'il vous plaît, l'émotion est passée.

Mme Anne BIRABEN. - C'est bien, mais il faut d'abord sécuriser les piétons dans les rues d'une façon générale, et encore plus dans les zones et les rues dites piétonnes. Nous demandons que la Ville de Paris mette en place des zones cyclistes pied à terre dans le cadre de l'instauration de ce Code de la rue, en fonction des rues, de leur fréquentation, de leur accessibilité et de leur revêtement au sol, et qu'elle liste les rues, en concertation avec les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier, qui sont très au fait de leur usage.

Nous demandons aussi que la Ville aménage des espaces d'arrêt à proximité pour les livreurs à vélo, les vélos cargos, les deux-roues motorisés ou autres petits véhicules, pour les livraisons auprès des commerçants, mais aussi pour les riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens pour vous présenter notre amendement relatif à la réalisation d'un audit des panonceaux M12 cédez-le-passage cyclistes, qui autorisent le franchissement des feux rouges par les cyclistes sous réserve de respecter les priorités accordées aux autres

usagers. Le sentiment d'une impunité généralisée quant au franchissement des feux rouges par les cyclistes ou les trottinettes et les difficultés des piétons pour traverser les passages cloutés même quand le petit bonhomme est vert désoriente beaucoup les Parisiens, particulièrement les personnes âgées, mais aussi les familles avec des enfants en bas âge.

Ce sentiment d'impunité s'explique par l'irrespect manifeste du Code de la route et l'absence de sanctions, mais aussi, parfois, à cause d'un mauvais usage du panonceau M12 parce qu'installé à un carrefour inadapté, ou parce que les cyclistes en font une interprétation non conforme aux règles. En effet, les panonceaux M12 doivent être installés à des carrefours où le flux piéton est compatible et où la circulation n'est que faiblement conflictuelle avec des conditions de visibilité optimale. Il nous semble que ce n'est malheureusement pas le cas de tous les carrefours équipés d'un panonceau M12. L'association "60 millions de piétons", principale association de piétons, considère d'ailleurs qu'une bonne moitié des autorisations devraient être supprimées pour non-conformité à la réglementation.

C'est pourquoi nous vous demandons dans notre amendement la réalisation d'un audit des panonceaux déjà installés afin de vérifier qu'ils respectent les conditions d'installation, c'est-à-dire covisibilité entre les usagers, faible trafic et carrefour peu dangereux. Dans le cas contraire, nous demandons le remplacement de ces panonceaux M12 par un feu cycliste.

La mise en danger des piétons peut provenir également d'une mauvaise interprétation de la règle du panonceau M12 par certains cyclistes. En effet, ce panonceau est un cédez-le-passage qui ne donne pas la priorité aux cyclistes. Le non-respect de cette règle peut mettre en danger les piétons et les autres usagers de la route, y compris les autres cyclistes, et constitue ainsi un manque de courtoisie. C'est pourquoi nous demandons de rappeler dans les règles énoncées par le Code de la rue et dans la communication municipale que ce panonceau M12 est une autorisation conditionnelle et que la priorité des autres usagers s'impose.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, comme l'a dit notre collègue Anne-Claire TYSSANDIER dans son intervention, nous accueillons favorablement le projet de délibération DVD 43 qui simplifie enfin les règles du référencement Handi'Stat. Néanmoins, j'insiste à mon tour sur le fait qu'il reste à régler la situation qui nous remonte, au niveau des arrondissements, des administrées qui, sous le régime précédent, ont accumulé les F.P.S.

J'interviens maintenant pour vous présenter deux amendements que nous avons déposés avec le groupe Changer Paris.

Le premier amendement concerne le Code de la rue dans sa quatrième partie, "mieux encadrer les vélos et les nouvelles mobilités", dans laquelle nous souhaiterions qu'il soit mentionné que la Ville de Paris privilégiera la réalisation de pistes cyclables unidirectionnelles, c'est-à-dire les pistes cyclables dans lesquelles les vélos circulent dans un seul sens. En effet, comme mes collègues du 15e arrondissement l'avaient exprimé au moment du débat sur la piste cyclable de la rue de Vaugirard ou, pour ce qui nous concerne dans le 7e arrondissement, la rue de Sèvres dans son tronçon devant l'hôpital Necker, illustré dans la campagne municipale, les pistes cyclables bidirectionnelles où les vélos se croisent peuvent se révéler dangereuses pour les cyclistes et les trottinettes qui circulent sur les pistes car ils peuvent entrer en collision, mais aussi parce que les priorités sont plus confuses en sortie de piste cyclable ou lors des changements de direction.

Les pistes cyclables bidirectionnelles peuvent aussi se révéler dangereuses pour les piétons lors de la traversée des passages cloutés. Les piétons doivent en effet se méfier des voitures, mais aussi des vélos qui arrivent sur leur gauche et sur leur droite, et se retrouvent très décontenancés. J'appelle cet état de fait une autre forme d'inversion des valeurs de la rue au détriment des piétons.

Nous notons d'ailleurs qu'il existerait un consensus des experts des aménagements cyclables en faveur des pistes unidirectionnelles. C'est le cas de l'expert danois très reconnu Mikael COLVILLE-ANDERSEN, mais aussi de l'association "Paris en Selle", qui explique dans son guide des aménagements cyclables que les pistes unidirectionnelles sont préférables. Je cite également la Fédération française de cyclotourisme, sous la rubrique "la piste urbaine bidirectionnelle" : "Il est généralement préférable d'éviter les pistes bidirectionnelles en ville. Le raccordement aux carrefours est compliqué et chaque traversée engendre des conflits avec les voitures".

Notre deuxième amendement concerne les aides à la mobilité et vient modifier le vœu du groupe communiste. Nous nous félicitons que le groupe communiste s'inquiète de la mise sous condition de ressources particulièrement drastique des aides à la mobilité à l'automne dernier. En effet, l'Exécutif a réservé les aides à l'achat d'un vélo mécanique ou à assistance électrique, V.A.E., aux seuls Parisiens dont le salaire mensuel est inférieur à 6.300 euros annuels, soit 525 euros par mois. Je vous fais remarquer que, 525 euros par mois, c'est un montant inférieur au

R.S.A., qui s'élève à 608 euros par mois pour une personne seule. Ainsi, cette mise sous condition de ressources revient quasiment à supprimer ces aides. C'est un peu facile.

C'est pourquoi notre sous-amendement demande à revenir sur la réforme d'octobre 2022 qui a instauré cette condition de ressources très excessive et qui a supprimé purement et simplement plusieurs aides à la mobilité, comme l'aide à l'achat de deux-roues motorisés électriques ou à l'installation de bornes électriques dans les parkings.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de voter un Code de la rue que je qualifierais plutôt de recueil de bon sens, qui n'aurait jamais dû avoir à être rappelé dans ces termes si l'ordre sur la voie publique n'avait pas été abandonné et si le respect de tous avait été encouragé. Comment en êtes-vous arrivés là ? Depuis votre première mandature, nous assistons à une augmentation constante et progressive de l'agressivité, ressentie et vécue, dans la ville par l'ensemble des Parisiens. Le dernier sondage de dimanche le démontre très clairement : ils sont unanimes à mal vivre. Ce mal vivre est d'ailleurs une des causes principales du départ de plusieurs dizaines de milliers de familles et de célibataires chaque année.

Vous n'êtes plus à l'écoute des habitants. Tout au long de votre mandature, vous avez créé le clivage, la guerre entre les Parisiens. Vous avez opposé les piétons aux cyclistes. Vous avez opposé les automobilistes d'abord aux motards, puis aux piétons, puis aux cyclistes. Aujourd'hui, être un automobiliste à Paris, c'est être un paria. C'est une véritable discrimination. Vous avez ensuite autorisé les trottinettes en libre-service, puis, devant l'anarchie, faute de police municipale et de régulation, vous avez organisé un référendum qui vous a offert le plébiscite dont vous aviez besoin pour enrayer l'agressivité entre les conducteurs de trottinettes et les piétons.

Puis, vous avez lancé des multiples plans vélo, et une révolution terrorisante s'est alors mise en place sur le territoire parisien. Vous avez promu les inquisitions, les procureurs et autres révolutionnaires de tous poils, qui condamnent à un nouvel enfer, sous la bénédiction des écologistes, l'ensemble des Parisiens qui ne se convertissent pas à votre nouveau catéchisme du vélo. Nous en venons à regretter quelque part l'époque de M. NAJDOVSKI de la dernière mandature, qui avait encore un peu le souci du peuple parisien - mais il n'est plus écologiste, il a compris.

Ce climat délétère que vous avez organisé dès le départ en accordant aux cyclistes le droit de passer aux feux rouges pour tourner, puis à contre-sens dans les rues, puis sur les trottoirs, a amené un sentiment d'insécurité, de peur et, finalement, de résignation coupable. Nous assistons tous les jours à des pugilats entre les piétons, les motards, les automobilistes, les parents avec poussette, les porteurs de handicaps, les cyclistes et les séniors. Toute cette effroyable quotidienneté houleuse et agressive est insupportable aux Parisiens. Vous avez également organisé des grandes fêtes de la mobilité suprême, où vous aimez à condamner les habitants qui n'embrasseraient pas votre nouvelle religion.

Ces dix dernières années, beaucoup de villes en France et en Europe ont transformé l'espace public pour un meilleur partage entre la voiture, les livreurs, les bus, les piétons et les autres moyens de mobilité. Lyon - qui, la première, s'est équipée de vélos en libre-service -, Bordeaux, Nice, dans aucune de ces villes nous n'assistons à une telle agressivité. La transformation était bien sûr compliquée, mais ces villes ne sont pas en guerre, les commerces sont dans l'accompagnement, les familles, les séniors et les différents usagers sont respectés et dialoguent. Ici, à Paris, ils sont désespérés, en lutte.

En aucun cas vous n'avez le monopole de l'évolution, et la droite au pouvoir dans d'autres villes le démontre parfaitement. Madame la Maire, plus qu'un recueil de bon sens, les Parisiens ont besoin de votre écoute et de votre bienveillance, non plus de votre allégeance permanente à vos alliés écologistes.

Je profite de cette intervention pour évoquer le vœu n° 10 relatif au stationnement des professionnels. C'est un sujet sur lequel le groupe Changer Paris s'est beaucoup battu, en demandant un élargissement du stationnement professionnel mobile de toute l'Île-de-France, ainsi qu'une réforme de la liste des codes NAF définissant les professions éligibles à ce stationnement préférentiel. Ce vœu qui souhaite élargir le stationnement PRO Mobile à tous les professionnels sans aucune limitation part d'une très bonne intention, mais son principe est malheureusement excessif et risquerait de vider de son sens la mise en place d'un tarif préférentiel pour les professionnels ayant besoin d'un stationnement à Paris. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Dernier orateur, M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, contrairement à ce qui a été dit à la gauche et à l'extrême gauche de cette Assemblée, nous sommes conscients de l'évolution des mobilités à Paris et en France.

Vous parlez d'histoire, mais je vous renvoie aussi à celle des élus et des architectes communistes ou verts qui ont urbanisé à outrance les banlieues des grandes villes. Je le rappelle, il fallait à l'époque habiter loin des villes et se déplacer rapidement en voiture, car les transports en commun étaient inexistants dans ces villes souvent nouvelles. C'était la politique qui était faite. Vous avez parlé des voies sur berge, mais je parlerai aussi des élus gaullistes qui se sont fermement opposés à la suppression du canal Saint-Martin pour en faire une autoroute urbaine. C'était ici même, au Conseil de Paris.

A Paris intra-muros, vous êtes satisfaits de votre politique menée depuis 22 ans avec "la baisse de la circulation des voitures", alors que, pourtant, cette statistique est la même que dans l'Île-de-France tout entière. "Changer d'air", c'était votre slogan en 2021. C'était il y a une génération. Or, nous n'avons jamais autant eu de pics de pollution à Paris, nos enfants n'ont jamais été aussi malades - bronchiolites, asthme -, et les arbres sauvés de l'urbanisation grandissante se protègent de la pollution avec des pollens allergisants sur une période de plus en plus longue.

Certes, vous avez raison, les voitures individuelles ont été réduites à Paris, alors qu'elles sont devenues électriques, hybrides ou en majorité à essence Crit'Air 1. Je le rappelle, elles représentent désormais 6 % des gaz à effet de serre. Toutefois, par compensation, puisque la nature a horreur du vide, il y a désormais plus de scooters thermiques que de voitures, alors qu'ils peuvent polluer plus et, surtout, génèrent beaucoup plus de bruit au démarrage. Cela, nous le savons, et nous le disons depuis plus de trois ans.

Vous avez dit tout à l'heure "il n'y a rien de plus dangereux en ville qu'un véhicule motorisé". Sur la sécurité des piétons, c'est malheureusement oublier le sujet des poids lourds, qui n'ont jamais été aussi nombreux à Paris intramuros, pour travaux et livraisons en tous genres. A ce sujet, une élue écologiste a d'ailleurs évoqué ce matin le décès d'Emma, cycliste emboutie par un camion en 2021. Ce n'était pas une voiture, c'était un camion. Les livraisons des commerces et des particuliers, nous le savons tous, ont explosé ces dernières années, et ce, à n'importe quelle heure de la journée. Nous le voyons tous les jours, dès 6 heures du matin.

Dans votre rapport sur le périphérique, vous vouliez interdire le périphérique aux camions. Malheureusement, avec Waze, ils sont désormais dans nos rues étroites. Les camions, plus bruyants que les voitures, circulent et stationnent où ils le peuvent : passages piétons, double file, voies pour bus, et même trottoirs des avenues. Or, nous le savons, du point de vue écologique, il est plus dur d'atteindre une neutralité carbone pour les plus de 3,5 tonnes. Leur nombre est en constante hausse, 1,4 % l'année dernière, et je rappelle que 98,4 % des poids lourds aujourd'hui en France roulent au diesel.

L'année dernière, j'avais pu échanger lors d'un débat avec le représentant de l'U.N.E.P., l'Union des entreprises du paysage. Ce sont ces entreprises qui végétalisent nos rues, nos immeubles, nos jardins, nos balcons, mais il m'a indiqué que, à ce jour, aucune fourgonnette et aucun camion électrique n'était développé pour leur activité par les constructeurs, donc avec une hauteur surélevée pour mettre les plantes. Il est donc très urgent de mettre en place une politique globale des mobilités et de réfléchir aux nouvelles formes de livraison à plus bas carbone, pour la pollution mais aussi pour la sécurité de nos rues.

Nous appelons donc conjointement l'Etat et la Ville à se saisir du sujet pour réellement, Madame HIDALGO, lâcher la main de nos enfants dans la rue.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à tous pour ce débat.

Pour répondre, je vais d'abord donner la parole à M. David BELLIARD, puis à M. Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

David BELLIARD, vous avez la parole.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous pour ce débat riche avec beaucoup d'interventions. Néanmoins, je dois bien le dire en introduction, plusieurs de mes collègues l'ont fait, je trouve certaines interventions atterrantes, et notamment de la part d'élus de l'opposition. J'ai pris quelques mots dans le débat, comme "infantilisant" ou "inutile". Je vais passer sur les bandes de cyclistes qui font peur aux passants, parce que je crois que nous avons atteint le fond du débat. Quoi qu'il en soit, qualifier une démarche globale qui a vocation et qui a pour objectif la sécurisation de l'ensemble des usagers et des usagères de l'espace public d'infantilisante ou d'inutile, franchement… Pourtant, cela devrait nous rassembler. S'il y a bien un sujet sur lequel nous devrions être unis, c'est celui-ci.

Toutefois, j'ai entendu pire : nous aurions rendu dangereux l'espace public par nos décisions. Madame BÜRKLI, c'est ce que vous avez indiqué. Qui avons-nous trouvé face à nous lorsque nous avons pris des décisions courageuses de réduction de la place de la voiture pour aller vers l'amélioration de la sécurité ? Pour les couloirs de

bus, les piétonisations, les premières pistes cyclables, les berges de Seine, qui avons-nous trouvé contre ces décisions ? Vous et vos collègues de l'opposition.

D'ailleurs, qui trouvons-nous, encore aujourd'hui, contre un certain nombre de propositions que nous faisons de réduction de la place de la voiture, qui, comme cela a été rappelé par certains orateurs et oratrices, est la principale source d'accidents graves et mortels, par exemple les changements de plans de circulation, l'évolution même du périphérique avec la voie dédiée ou la zone à trafic limité ? C'est encore vous, vos amis et l'ensemble de l'opposition.

Je suis atterré par ces propositions, je suis atterré par certaines de ces interventions, mais je ne suis pas surpris. Il y a là, encore une fois, deux visions de la ville qui s'opposent. Je crois que nous, nous devons être fiers de porter la vision d'une ville libérée de la voiture, qui va résolument vers des mobilités douces et des mobilités décarbonées. Je crois d'ailleurs que c'est le sens de l'histoire, et nous avons raison de le faire malgré votre opposition.

Enfin, le fait de poser ces questions de cette manière démontre, à mon sens, un vrai déni, à la fois sur la situation, sa réalité et ses causes. Nous sommes tous d'accord, et c'est pourquoi nous faisons ce travail, nous avons un problème de cohabitation dans l'espace public et il y a un nombre croissant d'incivilités. Néanmoins, il faut aussi comprendre pourquoi cela se passe. Il y a une transformation des usages, et il y a une transformation que nous menons ces derniers mois et ces dernières années à Paris. Pourquoi ? Parce que nous adaptons la ville aux effets des dérèglements climatiques, nous réduisons la part de la voiture et nous ouvrons l'espace public vers d'autres usages, notamment sa renaturation. Cela, effectivement, a chamboulé certaines habitudes et certaines façons de se déplacer et de se comporter.

L'espace public est devenu plus complexe à utiliser, et c'est d'ailleurs ce que nous disent les Parisiennes et les Parisiens. Ils nous l'ont dit clairement lorsque nous leur avons posé la question sur les trottinettes en libre-service. Je pense que c'était très clair. Ils ont besoin d'avoir de la simplification dans l'espace public et un rappel d'un certain nombre de règles. C'est ce que nous ont dit aussi les membres de l'assemblée citoyenne, les 70 associations et collectifs que nous avons rencontrés avec mon collègue Nicolas NORDMAN pour réaliser ce travail qui, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, est un travail éminemment collectif.

Qu'est-ce qu'ils nous ont dit ? D'abord, que la priorité est de protéger les plus vulnérables, de protéger les piétons. C'est vrai, je viens de le dire, cela a été rappelé, mais je voudrais le répéter, parce que j'ai entendu beaucoup de propos anti-vélos. L'histoire des bandes de vélos qui font peur aux passants, c'était la caricature. Il faut rappeler quelques faits. Le premier des faits est…

Excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu. J'ai écouté chacun et chacune intervenir avec beaucoup d'attention, j'aimerais donc terminer mon propos.

La première des choses est que, effectivement, ce sont les motorisés - les camions ont des moteurs, d'ailleurs - qui sont la source des accidents graves et mortels aujourd'hui. C'est cela, la réalité de la situation. Ensuite, nous ne nions pas la situation, bien au contraire, oui, un certain nombre d'incivilités sont liées aux conflits entre cyclistes et piétons, et elles ont augmenté parce que l'usage du vélo a fortement augmenté. Certains et certaines, notamment les plus âgés d'entre nous, ne s'y retrouvent pas, et nous devons apprendre et réapprendre les règles et les bons comportements pour mieux vivre les uns, les unes avec les autres. Il fallait donc, vous l'avez dit dans vos vœux de début d'année, Madame la Maire, nous doter d'un outil qui réaffirme la priorité donnée aux plus vulnérables dans l'espace public.

C'est d'abord ce que dit ce Code de la rue avec ces 12 règles qui ont été rappelées, 7 axes prioritaires et 50 actions concrètes qu'il s'agit maintenant d'habiter, de faire vivre et de déployer. C'est une démarche originale et évolutive, menée après un vaste travail de concertation qui vient compléter le travail que nous avons mené avec la Préfecture de police autour du DGO sécurité routière. Ce Code de la rue, c'est d'abord de la prévention au travers de campagnes dans nos rues, notamment, qui seront déployées dès cet été, et de formation avec un volet à destination des scolaires, notamment le permis vélo et le déploiement de "Savoir rouler".

Madame TOUBIANA, je vous remercie pour votre vœu demandant l'apprentissage du Code de la rue à l'école. Cela vous a peut-être échappé, mais c'est déjà prévu, et je dirais même que nous n'avons pas attendu le Code de la rue pour parler sécurité routière aux écoliers. Je le rappelle, c'est important, nos enfants sont loin d'être les seuls à avoir besoin de formations sur ces questions. Il faut évidemment leur donner toutes les clés pour ne pas être la cause des accidents de demain, mais il faut aussi arrêter de leur apprendre à faire attention sous prétexte qu'ils sont fragiles. Il est temps de renverser la charge de la tension. Ce sont à celles et ceux qui peuvent être dangereux, et en premier lieu aux motorisés, de faire attention aux enfants. C'est aussi un élément important pour arriver à lâcher la main de nos enfants.

Information, pédagogie, également simplification, avec le Code de la rue, nous nous engageons à rendre plus accessible le référencement sur Handi'Stat aux personnes en situation de handicap pour leur assurer leurs droits à la gratuité du stationnement. Nous supprimons également l'obligation de prendre un ticket pour toutes les personnes ayant référencé leurs véhicules électriques et pour les professionnels du soin à domicile.

En revanche, Madame GATEL, sous couvert de nous demander de simplifier l'accès aux droits de stationnement pour les professionnels, vous nous demandez tout simplement de donner à tous les professionnels, quels qu'ils soient, un tarif privilégié. Sans surprise, je donne un avis défavorable à ce vœu, car il va à l'encontre de ce que nous cherchons à réaliser pour privilégier les professionnels qui ont véritablement besoin de leur voiture et inciter l'ensemble des autres usagers à utiliser d'autres types de transports, notamment les transports collectifs ou les mobilités douces et actives.

En outre, si je comprends bien votre demande de rendre plus accessible l'information sur la disponibilité des places dans les parkings de la Ville comme des bailleurs sociaux, je ne pourrais malheureusement pas y répondre favorablement. Je dis "malheureusement" parce que c'est une idée intéressante, mais elle est impossible à mettre en œuvre. Les disponibilités chez les bailleurs sont des informations stratégiques qui leur sont utiles dans leur modèle économique, la Ville ne peut donc pas présenter à égalité des places de stationnement dans des parkings classés E.R.P., c'est-à-dire celles de nos parkings concédés, avec celles des bailleurs, qui ne sont pas soumises à la même réglementation.

Toutefois, je vous invite à regarder, comme toutes celles et ceux qui nous écoutent, les nombreuses initiatives qui existent, que ce soit la commercialisation directement par les bailleurs ou par des opérateurs privés que vous connaissez. Nous les soutenons et continuerons de le faire comme nous l'avons fait lors de l'instauration du "Pass" 2RM, qui inclut désormais certaines de ces places.

Le Code de la rue, c'est également des sanctions, mais aussi des aménagements. La priorisation du plus vulnérable se fait dans tous les choix de politique publique que nous réalisons. Il y a eu beaucoup d'interventions sur la question des aménagements, et à juste titre, je pense que c'est une des clés de la réussite d'un apaisement de nos rues. La manière dont nous travaillons ces aménagements a beaucoup évolué ces dernières années. Cela a été dit et redit, les rues aux enfants, le programme "Embellir votre quartier", les quartiers accessibilité augmentée, l'augmentation du nombre de pistes cyclables, ce sont autant d'exemples de manières de réaliser des aménagements dans l'espace public et de remettre les piétons au centre des préoccupations.

Plus largement, ces aménagements ne se réalisent plus en silo. Quand nous réalisons une piste cyclable, nous travaillons sur l'ensemble des cheminements et des usages, et en particulier sur l'accès et l'accessibilité des bus et des cheminements piétons. Les nouvelles pistes, par exemple avenue de la République, en sont une illustration. Nous ne réalisons évidemment plus de pistes cyclables sur les trottoirs depuis plusieurs années, car ils doivent être non seulement sanctuarisés, mais aussi élargis.

Madame GATEL, j'émets un avis favorable à votre vœu, bien que nous ne pourrons pas tout traiter d'ici la fin du mandat. Nous avons conscience qu'il y a encore des pistes cyclables qui ont été réalisées sur le trottoir, ce sont des pistes cyclables anciennes et nous allons les transformer progressivement, mais le travail est immense et nous le faisons en lien avec l'ensemble des maires d'arrondissement.

Notre priorité reste de créer des infrastructures cyclables et de mailler l'ensemble du territoire parisien. Cette préoccupation est partagée par de nombreux maires. J'en parlais en début de semaine avec ma collègue Alexandra CORDEBARD pour l'avenue Magenta, dont nous savons les problèmes avec la piste cyclable sur le trottoir et la nécessité de réinstaller certains feux cyclistes pour la sécuriser. Avec François DAGNAUD, nous travaillons à une mise sur voirie d'une partie de la piste cyclable à Jaurès, qui est aujourd'hui sur trottoir. Vous voyez, nous avançons.

Si nos aménagements pérennes doivent permettre la sécurité, en particulier celle des piétons, les phases de chantier doivent aussi en faire une priorité : les cheminements piétons et vélos doivent être encore mieux pensés, matérialisés et sécurisés. Je sais que mon collègue Jacques BAUDRIER y est très attentif, ainsi qu'au contrôle des travaux, afin de s'assurer que tout intervenant sur l'espace public laisse la rue en parfait état. Je donne donc un avis favorable à vos deux vœux.

Je profite de la présence de Mme la Représentante du Préfet de police, Elise LAVIELLE, pour lui demander à nouveau de porter avec nous cette doctrine, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Par exemple, la piste cyclable provisoire du pont d'Austerlitz n'a pas pu être réalisée en empiétant sur l'espace dévolu à la voiture, il nous a fallu choisir entre supprimer l'aménagement pour les vélos ou réaliser un aménagement temporaire sur trottoir. Ces deux options sont clairement insatisfaisantes. Je reporte ici ma demande sur ce cas particulier, qui est évidemment une illustration d'une doctrine plus générale.

Vous l'avez compris, nous avons largement intégré la question des infrastructures dans le Code de la rue, avec une nouvelle démarche de travail extrêmement importante. Madame la Maire, vous en avez parlé, mais peu d'intervenants l'ont dit ou souligné, nous portons ici une approche territorialisée qui permettra d'adapter les interventions des services de la Ville pour sécuriser plus rapidement des carrefours ou des lieux qui sont jugés accidentogènes par mairie d'arrondissement.

J'espère d'ailleurs que, dans le cadre de cette démarche, chers collègues du groupe Changer Paris, nous pourrons vous trouver à nos côtés pour mener les vrais combats, ceux contre la mortalité routière et les accidents

graves, contrairement à ce qui transparaît dans certains de vos amendements, qui sont souvent l'occasion de dire en creux votre opposition au développement du vélo. Vous avez toujours le même double discours habituel.

Je prends l'exemple de la demande de privilégier les pistes unidirectionnelles. Nous privilégions déjà les pistes unidirectionnelles, plus simples et plus lisibles, il suffit de sortir et de regarder les nouveaux aménagements que nous réalisons, vous verrez que c'est l'option première que nous cherchons à explorer. Nous ne vous avons pas attendus. Toutefois, cela ne vous a pas échappé, l'espace public parisien est parfois très contraint, en partie par vos demandes de laisser encore beaucoup de place à la voiture, ce qui nous oblige à nous rabattre sur des infrastructures qui ne répondent pas complètement à ce que nous aimerions faire de manière optimale.

Dans vos considérants, vous ne pouvez pas vous empêcher de prendre Vaugirard comme exemple pour redire qu'une unidirectionnelle aurait été un meilleur choix, en sécurisant les cyclistes seulement dans un sens, mais en impactant "de facto" beaucoup moins les automobilistes. J'émets un avis défavorable à cet amendement, comme à celui relatif aux panonceaux M12 et au pied à terre systématique. Pour le pied à terre systématique, c'est pour les trottoirs. En aire piétonne, les cyclistes doivent rouler au pas. Il faut le leur rappeler, et c'est d'ailleurs l'objet de ce Code de la rue. Il n'est pas question aujourd'hui d'appliquer de nouvelles règles, l'idée est de faire respecter les règles existantes.

Nous avons aussi un certain nombre d'aménagements pour sécuriser. D'ailleurs, je vous remercie, Madame la Maire, chère Jeanne d'HAUTESERRE, d'avoir rappelé la question de l'avenue Wagram, voie où le caractère routier reste complet, où nous avons eu la grande tristesse d'apprendre qu'une fillette avait été tuée par un conducteur de taxi il y a quelques jours. C'est très triste et très rageant, parce que nous avons un projet sur la table qui prévoit un îlot piéton supplémentaire pour sécuriser la traversée de cette voie extrêmement large. Vous l'avez rappelé, ce projet est aujourd'hui bloqué par les architectes des Bâtiments de France, mais j'espère que nous pourrons avancer sur ce projet pour améliorer la sécurité des piétons.

Sur la question de la mobilité, Paris fait figure de ville précurseuse en France et même en Europe. Si ces évolutions doivent s'accompagner de pédagogie et parfois de sanctions, il faut évidemment les accompagner financièrement. Avec la réforme des aides à la mobilité votée en octobre dernier, nous avons étoffé nos aides en créant des aides financières pour l'apprentissage du vélo, pour l'achat d'accessoires pour la sécurité, mais aussi pour l'achat de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous étions d'ailleurs dans le 12e ensemble, cher Nicolas, chère Emmanuelle, pour un événement qui favorise la mobilité pour les personnes en situation de handicap. Oui, nous nous engageons résolument dans cette question avec ma collègue Lamia EL AARAJE. Il y a aussi les télécommandes nécessaires aux personnes mal ou non voyantes pour activer les traversées sonores, que nous déployons dans la ville.

Par votre vœu, Monsieur BONNET, Monsieur le Président, vous nous demandez de revenir sur le montant des critères sociaux définis dans cette réforme. Je comprends votre souci, mais je tiens à vous préciser que nos aides viennent en complément de celles de la Région, qui ne sont pas soumises à condition de ressources. Nous avons trouvé un accord qui permet aujourd'hui d'additionner nos aides, et non plus simplement de les compléter. Comme quoi, nous pouvons aussi travailler en bonne intelligence pour le bien de tout le monde.

Chaque Parisien et Parisienne aujourd'hui est donc éligible aux aides de la Région, et les plus précaires d'entre eux le sont également à celles de la Ville afin d'arriver à un reste à charge quasiment nul pour les personnes qui en ont véritablement besoin. Comme tout changement de politique publique, il faudra bien sûr en faire un bilan et l'ajuster en cas de besoin. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

En revanche, Monsieur BERNARD, avec votre amendement vous nous demandez tout bonnement de revenir sur notre réforme en arguant, d'ailleurs, de quelques contre-vérités dans votre vœu. Vous comprendrez sans surprise que j'émettrai un avis défavorable.

Pour terminer, ce Code de la rue est aussi l'occasion de rappeler que les questions de sécurité routière ne sont pas qu'à la main des collectivités. Beaucoup de personnes nous l'ont reproché, d'ailleurs, et nous ont dit que nous faisions des choses sur lesquelles nous n'avions pas la main. C'est vrai, mais il y a une question de politique globale à prendre en compte, et c'est un partenariat constant avec l'Etat. C'est une action forte de plaidoyer qui est menée auprès du Gouvernement, avec trois mesures.

Nous avons besoin d'une réglementation pour sanctuariser juridiquement le trottoir et le réserver aux piétons. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons besoin d'une mobilisation du ministère de l'Intérieur et des Transports et de la Préfecture de police pour nous aider à mieux faire respecter les 30 kilomètres/heure, notamment avec l'installation de radars qui permettent de réduire significativement les risques d'accidents graves et mortels. Enfin - et je sais que nous avons là des liens avec certains élus de l'opposition qui sont attentifs à ce sujet -, nous devons continuer de mener le combat contre les poids lourds avec les dispositifs de lutte contre les angles morts. Nous devons le mener ensemble, parce que c'est une question de sécurité pour tout un chacun.

Merci. J'ai été beaucoup trop long, mais je laisse mon collègue Nicolas NORDMAN compléter mon propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour cette réponse complète.

Par rapport à l'avenue de Wagram, je propose que nous saisissions le Préfet de Région, qui a la tutelle des architectes des Bâtiments de France, d'un recours hiérarchique ou gracieux pour que nous obtenions gain de cause. Cela m'est déjà arrivé, et je l'ai obtenu par exemple pour la bande végétalisée le long du quai des Tuileries, qui nous avait été refusée par les architectes des Bâtiments de France. Je propose que nous ne restions pas dans cette impasse, ce n'est pas du tout acceptable.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions et pour ce débat. Je voudrais saluer les membres de l'assemblée citoyenne qui sont ici, avec lesquels nous avons travaillé pour l'élaboration de ce Code de la rue, ainsi que l'ensemble des associations pour tout type d'usage de l'espace public parisien, que nous avons auditionnées et avec lesquelles nous avons travaillé. Je voudrais les remercier. Enfin, je salue les services, le Secrétariat général et la direction de la police municipale, ainsi que la Préfecture de police, avec laquelle nous avons également beaucoup travaillé sur ce sujet.

A cette heure, et vu l'ampleur des débats, je vais aller à l'essentiel. En premier lieu, je voudrais revenir sur l'épisode de début de séance, notamment sur ce qui a été dit pendant l'intervention de la Maire concernant le Code de la route et, finalement, sur cette forme de dérision qui a été faite par rapport - je le dis, chers collègues, de manière un peu solennelle - à un sujet grave. La sécurité routière dans les rues parisiennes doit constituer non pas une dérision, mais une mobilisation. Avec ce Code de la rue, nous faisons résolument le choix de la mobilisation.

J'en profite d'ailleurs pour dire que je trouve particulièrement malvenu et déplacé le "tweet" du groupe Changer Paris qui circule en ce moment, "Oui-Oui et le Code de la rue".

Encore une fois, pas de dérision sur un sujet aussi grave. Je rappelle que, tous les jours, des accidents se produisent dans les rues parisiennes. En 2022, 18 Parisiens sont morts dans les rues parisiennes. Cela a été dit à plusieurs reprises par les collègues, nous avons aussi eu à déplorer encore il y a quelques jours le décès d'une petite fille de 8 ans qui traversait sur un passage piéton.

Je le dis, chers collègues, c'est un sujet sérieux qui mérite notre mobilisation, et un sujet qui ne mérite aucune dérision.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je propose d'ailleurs qu'une réponse soit faite à ce "tweet" indigne. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Toujours sur le fond, par rapport à ce qui a été dit sur le Code de la route, oui, le Code de la rue rappelle évidemment un certain nombre de règles du Code de la route. D'ailleurs, notre ambition est de les faire respecter, ces règles du Code de la route. Elles sont là, elles doivent réguler notre vie collective à Paris, et c'est l'objet et le sens de ce document. Nous voulons nous mobiliser, mobiliser la police municipale, j'y reviendrai, pour faire respecter ces règles, parce que nous voulons apaiser la ville.

Bien entendu, mais vous le savez, et c'est pourquoi je trouve cette intervention de début de séance finalement un peu dérisoire, nous n'avons pas les moyens, à Paris, de modifier les règles du Code de la route, c'est la raison pour laquelle ce Code de la rue rappelle les règles essentielles et les hiérarchise. Toutefois, mais vous l'avez vu dans le document, nous avons aussi un certain nombre de préconisations pour aller plus loin et d'interpellations vis-à-vis du législateur. Par exemple, nous demandons depuis très longtemps d'augmenter le montant des amendes, des procès-verbaux que nous réalisons. Pour la sanctuarisation des trottoirs, notamment, nous devons être encore plus fermes, c'est-à-dire verbaliser les deux-roues motorisés, les vélos et les trottinettes qui vont sur les trottoirs et qui mettent en danger les piétons. Nous n'avons pas la possibilité de le faire compte tenu de la législation, mais nous souhaitons qu'elle puisse évoluer en ce sens.

Concernant la police municipale, elle a été évoquée à de multiples reprises par les collègues, et je m'en félicite. Je constate d'ailleurs avec grand plaisir qu'aujourd'hui, sur tous les bancs de notre Assemblée, la police municipale est saluée, réclamée. Je crois que c'est tout à fait positif, cela montre qu'aujourd'hui la police municipale est là, qu'elle est installée, nécessaire. Je voudrais remercier la direction de la police municipale et l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé à la mise en œuvre et à la montée en puissance très rapide de cette police municipale, qui nous permet aujourd'hui d'avoir les moyens de notre ambition, notamment celle de pacifier davantage les rues parisiennes.

Je vous le dis, nous avons la volonté d'augmenter encore les effectifs de la police municipale. Nous avons eu récemment un concours de police meilleur que l'année dernière en termes de nombre de policiers reçus, nous organisons un nouveau concours à la rentrée, et nous avons plus de 1.000 policiers municipaux. J'en profite d'ailleurs pour indiquer à Mme BERTHOUT qu'il n'y a pas 12 policiers municipaux dans le 5e arrondissement, mais 48. Nous allons continuer à augmenter les effectifs parce que nous avons besoin de la police municipale pour aller plus loin et mettre en œuvre le Code de la rue.

Nous allons aussi, comme c'est indiqué dans le projet délibération, augmenter considérablement l'équipement de la police municipale. En effet, 40 millions d'euros ont été inscrits au programme d'investissement de la mandature

pour nous permettre de doter nos policiers d'équipements supplémentaires, notamment des jumelles radars pour contrôler la vitesse dans les rues, mais aussi des sonomètres pour juger des nuisances sonores dans les rues parisiennes. Ces équipements vont leur permettre d'être encore plus efficaces avec cette montée en puissance que j'ai indiquée à l'instant.

Je ne serai pas beaucoup plus long, mais nous avons deux objectifs pour la police municipale. Le premier est évidemment la prévention, cela fait partie de son ADN. Les policiers, les médiateurs de la Ville seront mobilisés dans les écoles, auprès des jeunes, parce que nous pensons qu'apprendre les règles le plus jeune possible, c'est aussi faire des citoyens respectueux de la réglementation et de l'application des règles de notre vie en commun.

Le deuxième, bien évidemment, est la sanction. La sanction fait aussi partie de la pédagogie, avec des grandes journées de mobilisation de la police municipale, avec des journées que nous voulons organiser en lien avec les maires d'arrondissement. D'ailleurs, dans les débats tout à l'heure, certains regardaient avec un peu de condescendance le Code de la rue, mais je suis certain, je sais qu'ils seront les premiers à vouloir, avec les policiers municipaux, décliner le Code de la rue dans leur arrondissement.

Je le dis, chers collègues, mettons-nous tous ensemble, mobilisons-nous tous ensemble pour que ce Code de la rue entre le plus rapidement possible en effectivité, pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette réponse aussi complète et sérieuse. Effectivement, le sujet est sérieux.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police de Paris.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais tout d'abord excuser le Préfet de police. Il souhaitait être présent à ces débats sur le Code de la rue, mais il a été retenu par le Ministre de l'Intérieur dans la suite des événements que nous avons connu ces derniers jours.

Il souhaitait être présent pour rappeler que la sécurité routière à Paris est une de nos priorités, et que sanctionner les comportements dangereux, quelle que soit la catégorie d'usagers concernée, est indispensable. Quelques chiffres rapidement. Entre janvier et avril 2023, il y a eu 1.512 accidents sur Paris, contre 1.622 en 2022, et 9 tués, contre 10 l'année dernière. Nous arrivons maintenant à 10, malheureusement, avec l'enfant décédée la semaine dernière dans le 8e arrondissement.

Dans ce contexte, et dans les limites de nos compétences, nous avons contribué aux auditions organisées dans le cadre du Code de la rue, et nous vous en remercions, pour éclairer le débat en nous fondant sur les éléments techniques que nous connaissons en matière d'accidentalité routière. Ces éléments techniques peuvent parfois nous conduire à prioriser différemment certains aménagements routiers. Nous pouvons avoir des divergences sur les M12 notamment, sur les contresens cyclables, c'est vrai, nous avons échangé à ce sujet avec vos équipes, Madame la Maire, mais je pense que ces échanges sont constructifs.

Nous privilégions aussi la verbalisation sur la prévention, non pas parce que la prévention serait inutile, elle est tout à fait utile, notamment vis-à-vis des jeunes qui sont un public vers lequel il faut communiquer, mais parce que nous considérons aussi que, face à des comportements dangereux, la verbalisation est aussi une forme de communication efficace.

Si le document global d'orientation, le DGO, que nous avions signé récemment est structurant et si le Code de la route est incontournable, il n'en demeure pas moins que le Code de la rue est un outil complémentaire de pédagogie pour tenir compte des évolutions récentes de l'espace public. Nous partageons un intérêt conjoint, celui de mieux réguler cet espace public, de tenir compte du développement des mobilités douces et d'essayer de trouver des solutions à ces difficultés de cohabitation.

Pour mieux réguler cette circulation et travailler de manière cohérente, nous sommes très preneurs des retours des maires d'arrondissement. Vous avez mentionné, Monsieur le Maire du 13e arrondissement, l'expérimentation dans votre arrondissement sur les carrefours encombrés. Nous répondons présents, en lien avec la police municipale, pour essayer d'apporter des solutions pragmatiques sur des points précis et bien identifiés comme celui-ci.

Une autre priorité, qui est conjointe au document global d'orientation sécurité routière et à ce Code de la rue, est évidemment l'attention portée aux publics les plus vulnérables. Ils doivent faire l'objet de toute notre attention, et c'est un objectif partagé.

Madame la Maire, vous le savez, le Préfet de police compte sur la complémentarité et l'appui de votre police municipale - et sur sa montée en puissance aussi - pour verbaliser les comportements inadaptés. Notre position est que le gâteau est assez gros pour être partagé, qu'il s'agisse de la vidéoverbalisation ou de la prévention envers les jeunes. Nous avons notamment des missions de prévention, de communication et d'écoute dans les commissariats, qui diffusent le permis piéton. Nous sommes tout à fait prêts à relayer cet outil auprès de la police municipale si elle souhaite aussi sensibiliser les élèves, et je crois que c'est une demande de votre part. Le gâteau est assez gros

aussi pour être partagé en matière de verbalisation, notamment envers les E.D.P.M. ou les cyclistes, en tout cas tous les comportements déviants.

Pour revenir très rapidement sur quelques questions et remarques formulées, M. BONNET-OULALDJ s'inquiétait sur la sécurité de la Coupe du monde de rugby et des Jeux olympiques, et sur le fait que nos priorisations puissent se faire au détriment de la sécurité du quotidien, et notamment de la sécurité routière. Je tiens à vous rassurer. Bien évidemment, la sécurité du quotidien restera une priorité, que nous gérerons en plus de la Coupe du monde de rugby et en plus des Jeux olympiques dans le cadre du plan "zéro délinquance" que nous avons déjà commencé à déployer et qui prévoit une forte présence sur l'espace public et notamment un développement des patrouilles dans les transports en commun.

Pour répondre également à Mme la Conseillère Aminata NIAKATÉ, la tranquillité des femmes dans l'espace public est évidemment une priorité du Ministre de l'Intérieur et une priorité du Préfet de police. Récemment, nous avons développé une grande campagne de communication sur le sujet. Nous avons aussi relayé auprès de nos effectifs des instructions très précises du Ministre de l'Intérieur d'aller vers les femmes dans l'espace public, d'aller vers les femmes dans les transports, ainsi que de nouvelles modalités de dépôt de plainte hors les murs qui sont, je crois, importantes pour que les femmes aient confiance dans l'espace public.

Enfin, sur les aménagements, nous n'avons pas de position dogmatique et nous raisonnons au cas par cas. Je n'ai plus en tête précisément le cas de la piste cyclable du pont d'Austerlitz, Monsieur BELLIARD, mais soyez assurés que, oui, nous partageons la philosophie du Code de la rue. Comme je l'ai indiqué à l'instant, cela ne veut pas dire que nous accepterons tous les aménagements, nous continuerons à les étudier au cas par cas, et les équipes de la D.T.P.P. le font avec beaucoup de professionnalisme.

Nous continuerons également à discuter dans les semaines à venir, d'échanger avec vos équipes, Madame la Maire, sur les possibles divergences que nous pouvons avoir. Nous avons évoqué les radars 30 kilomètres/heure, mais tout cela se discute. S'il y a une accidentologie particulière à l'endroit où l'on veut mettre un radar 30 kilomètres/heure, oui, cela peut avoir du sens.

Tout cela, en vue de continuer à améliorer la cohabitation des usagers de la voie publique et à améliorer leur sécurité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos précisions. Je confirme ce travail très soutenu et convergent, parce que les questions de délinquance routière, d'accidents, sont extrêmement importantes et prégnantes. Vous savez, quand on regarde l'histoire d'une ville comme Amsterdam, qui est aujourd'hui un modèle en matière d'usage du vélo et de la piétonisation de la ville, elle s'est transformée à partir d'un débat qui a été nourri dans les années 1970 à la suite d'accidents très nombreux impliquant des piétons et des voitures. D'ailleurs, même des enfants étaient des victimes d'une délinquance routière qui n'était plus tolérée.

L'évolution et la transformation d'une ville comme Amsterdam sont intervenues non pas à l'époque des questions relatives au changement climatique et à la lutte contre la pollution de l'air, mais bel et bien de cette volonté qu'ont eue tous les habitants qui se sont réunis. Cela a été un combat citoyen absolument impressionnant qui a débouché sur des décisions politiques tout aussi impressionnantes, qui font que cette ville s'est attaquée à son espace public à partir de cette question de la sécurité routière et de la lutte contre la délinquance routière. Parce que ce mot existe, ces faits existent.

Nous, nous sommes rentrés dans ce sujet par la lutte contre la pollution atmosphérique et, évidemment, nous le portons aussi avec beaucoup de détermination. La question de la délinquance routière et de l'accidentologie est un sujet que nous ne pouvons pas traiter à la légère et qui, d'ailleurs, ne devrait pas être un sujet de gauche ou de droite. C'est un sujet qui n'a pas à être dans le clivage, sur lequel nous avons besoin de la mobilisation de chacune et de chacun.

Je remercie d'ailleurs le Préfet de police de travailler dans cette complémentarité entre Code de la route, Code de la rue, police nationale et police municipale.

A présent, je vais mettre aux voix les différents amendements.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 150 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 150 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 151 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 151 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 155 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 155 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 109).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 110).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 111).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 156 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 156 est repoussée.

En réponse au vœu n° 11, l'Exécutif a déposé un vœu n° 11 bis. Le vœu n° 11 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ? Il est retiré. Je vous en remercie, Monsieur le Président.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, SG 51).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 55).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 76).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 77).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 85).

Mes chers collègues, merci. Paris est dorénavant doté d'un Code de la rue, et je vous en remercie.

Bon appétit à toutes et à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bonjour à tous.

Nous avons pour objectif de passer beaucoup de projets de délibération rapidement.

2023 DRH 40 - Apprentissage. - Valorisation des rémunérations des salariés de moins de 21 ans pour renforcer l'attractivité de nos métiers en tension.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour commencer, nous examinons le projet de délibération DRH 40 concernant la valorisation des rémunérations des salariés de moins de 21 ans pour renforcer l'attractivité de nos métiers en tension et l'amendement technique n° 129 qui s'y rattache.

La parole est à M. GUILLOU, pour l'amendement technique. Il est technique ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Il est tout à fait technique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est un avis favorable de l'Exécutif sur son propre amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 129 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 129 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 40 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DRH 40).

2023 DRH 45 - Fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris/Police municipale de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 45 concernant la fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris/Police municipale de Paris.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Monsieur le Maire.

D'octobre 2017 à septembre 2018, je fus adjoint chargé des ressources humaines auprès d'Anne HIDALGO, après vous, Emmanuel GRÉGOIRE, avant Véronique LEVIEUX, et l'excellent Antoine GUILLOU aujourd'hui. Je sais combien la fixation des ratios promus promouvables est essentielle et sensible.

Mais c'est à la faveur de ce projet de délibération que vous me permettrez d'ajouter que, tout comme le Préfet de police - Laurent NUÑEZ - est solide et républicain, Michel FELKAY est aujourd'hui un grand professionnel, avec des équipes engagées sur le terrain dans chaque arrondissement, confrontées à un quotidien imprévisible, où la prévention doit être au centre de l'action des femmes et des hommes de la nouvelle police municipale, que je salue avec respect.

Bien sûr, comment ne pas remercier Nicolas NORDMAN, un adjoint attentif, engagé, que je salue également et remercie, un élu épris de calme, sans outrance.

C'était pour pouvoir apporter ma pierre à la construction de la police municipale et au Code de la rue, si nécessaire.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Christophe GIRARD, pour cette intervention qui permet de souligner la montée en puissance de la police municipale, que porte la Maire de Paris, l'Exécutif et mon collègue Nicolas NORDMAN, et tous les efforts que nous faisons en matière de recrutement pour qu'elle puisse atteindre ses ambitions. Ce projet de délibération en est un exemple, en fixant les ratios de promotion pour les années à venir pour les nouveaux corps, qui viendront progressivement remplacer les corps actuels qui précédaient au sein de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DRH 45).

2023 IG 1 - Rapport d'activité de l'Inspection générale - 2022.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération IG 1 concernant le rapport d'activité de l'Inspection générale 2022.

Pour commencer, la parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le fonctionnement du Samu social n'est pas satisfaisant. En tout cas, c'est ce que révèle le rapport d'audit de l'IG pour l'année 2022. D'abord, et à cause des pressions de l'Etat, pour lui faire assurer de plus en plus de missions, les coûts flambent. Entre 2015 et 2020, ils sont passés de 228 millions d'euros…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur BALADI, reprenez tout votre souffle. Nous sommes tous arrivés en courant.

Si vous pouviez apporter un petit verre d'eau à M. BALADI.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire. C'est gentil.

C'est vrai qu'il n'y a pas grand monde.

Je recommence et vous prie de m'excuser. Désolé.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le fonctionnement du Samu social n'est pas satisfaisant. C'est en tout cas ce que révèle le rapport d'audit de l'Inspection générale pour l'année 2022. Créé pourtant sous l'impulsion de Jacques Chirac en 1993, avec Xavier EMMANUELLI et Dominique VERSINI, ce n'est plus tout à fait le même Samu social aujourd'hui. D'abord et à cause des pressions de l'Etat, pour lui faire assurer de plus en plus de missions, les coûts flambent. Entre 2015 et 2020, ils sont passés de 228 millions d'euros à 349 millions d'euros. Même si le financement de la commune est marginal par rapport au budget total, cela représente quand même 16,9 millions d'euros en 2020. Donc financés par le contribuable parisien.

Or, de manière assez diplomate, le rapport de l'Inspection générale note que "l'accumulation des dispositions contractuelles tant pour l'Etat que pour la Ville de Paris nuit à la visibilité globale sur les financements". Ce qui, en langage courant, pourrait signifier que l'amoncellement des normes a créé une usine à gaz rendant impossible la mesure de toute performance, et nuit ainsi à la traçabilité des crédits déployés. Pour ne citer qu'un seul exemple parmi d'autres, les méthodes de refacturation des nuitées hôtelières, qui coûtent 9,5 millions d'euros par an, nécessitent de mettre en œuvre un système de pointage assez lourd, là où une dotation forfaitaire régularisée aurait le mérite de la simplicité.

Par ailleurs - c'est noté aussi dans le rapport - le "turnover" important des équipes locales, notamment de coordination des maraudes du Samu social dont le Samu social a repris la gestion en 2016, ne facilite pas le suivi des associations et des personnes sans domicile fixe. Toutes différentes dans leur parcours de vie, il faut tendre la main rapidement à ces personnes lorsqu'elles tombent dans la rue après un accident de la vie, un choc, un décès ou

une séparation. Chaque jour passé dans la rue, nous le savons, est une épreuve qui éloigne les personnes de notre société.

A ce titre, j'aimerais attirer votre attention sur les occupations disproportionnées du domaine public sur nos trottoirs, notamment avec les tentes - d'ailleurs, il y a un vœu déposé par notre groupe - qui ne sont plus systématiquement délogées, comme cela a pu se faire dans le passé. Cela génère donc des points de fixation, voire des trafics. En tout état de cause, cela génère une totale incompréhension des riverains et des commerces, qui se plaignent des nuisances générées par ces campements illégaux.

Contrairement aux maraudes et à la distribution de repas ou la remise de duvets, que nous avons toujours soutenues, les tentes ne sont pas une solution acceptable sur le long terme, ni pour les habitants, ni pour les sans domicile fixe eux-mêmes. Nous le voyons dans le cadre de nos comités de suivi des maraudes : bon nombre de personnes abîmées par la rue développent, par exemple, une accumulation de déchets. C'est le syndrome de Diogène. Il faut mobiliser de nombreux agents et des moyens techniques importants pour le nettoyage hebdomadaire.

Je vous remercie pour votre attention, et merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ce sera une réponse à deux voix : par Antoine GUILLOU tout d'abord, puis Léa FILOCHE ensuite.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Une réponse rapide avant de céder effectivement la parole à ma collègue Léa FILOCHE, puisque, Monsieur BALADI, vous nous interrogez sur un rapport spécifique de l'Inspection générale qui porte sur le Samu social. En ce qui concerne le rapport annuel de l'Inspection générale, qui est le sujet du projet de délibération, je soulignerai juste qu'une fois encore, il montre toute l'utilité d'une organisation, d'une équipe comme celle de l'Inspection générale au sein d'une administration comme la Ville. A travers la diversité des missions exercées, l'Inspection générale joue évidemment un rôle de conseil et de recommandation auprès de l'Exécutif et de l'administration de la Ville tout à fait essentiel.

Comme vous avez choisi de nous interroger sur un sujet particulier, je passe tout de suite la parole à ma collègue Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Ce n'est pas simple pour moi de répondre puisque je suis administratrice du Samu social. Comme on parle d'un rapport qui date d'avant que je sois administratrice, je peux intervenir à ce titre. C'est la première chose.

La deuxième partie de votre question, Monsieur le Conseiller, relève probablement plutôt d'échanges qu'il faut que nous approfondissions en 4e Commission. Je suis tout à fait disposée à vous renseigner de manière plus précise sur la deuxième partie de votre question.

Sur la première partie de votre question, concernant le Samu social, dont je tiens à saluer le travail important qui est fait par des équipes dans un contexte compliqué, ce rapport de l'Inspection générale avait pour objectif de viser le fonctionnement du Samu social entre 2015 et 2019, à l'aune d'une évolution importante qui s'est passée en 2016, puisque les statuts de 2016 lui ont permis d'avoir un fonctionnement illimité. Jusque-là, le Samu social était en format et en formule expérimentale. C'est cela que l'Inspection générale a voulu étudier et que nous avons souhaité étudier : voir de quelle manière le fait que le Samu social passant à un dispositif illimité, qui ne soit donc plus expérimental mais définitif, a eu comme évolution.

Effectivement, vous l'avez souligné, cela a eu des évolutions sur son périmètre de champ d'action puisqu'il a été amené à absorber l'entièreté des S.I.A.O. de l'Ile-de-France. Cela lui a donc conféré un certain nombre de missions plus importantes, et donc un budget plus important.

Ce que je peux dire sur cette séquence de 2015 à 2019, c'est que ce choix nous a permis d'avoir une coordination beaucoup plus simple et efficace, notamment des places disponibles en Ile-de-France pour pouvoir héberger les personnes sans solution d'hébergement. Aujourd'hui, la situation est malheureusement la même - un petit peu différente - qu'entre 2015 et 2019, c'est-à-dire que le système d'hébergement d'urgence globalement à Paris et en Ile-de-France est saturé, pour de nombreuses raisons sur lesquelles je suis disposée à revenir plus en profondeur dans le cadre approprié. C'est cela, la situation.

Ce rapport nous permet quand même de valoriser le fait que nous avons surtout besoin, à Paris et en Ile-de-France, d'une coordination forte en matière d'hébergement d'urgence, d'aide alimentaire, d'accès aux droits fondamentaux et d'accompagnement social. Aujourd'hui, cela a quand même simplifié une grande partie des démarches, notamment des coordinations locales. Vous évoquiez celles de votre arrondissement.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

S'agissant d'un rapport d'activité de l'Inspection générale, il n'y a pas de vote.

2023 DAE 89 - Subvention à l'UNAT de 35.000 euros.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 89 relatif à l'attribution d'une subvention à l'UNAT de 35.000 euros.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Offrir des moments de respiration et de loisir à tous les publics, y compris les plus fragiles, est un enjeu majeur de notre mandat. Les écologistes n'ont de cesse de veiller à ce que, dans les établissements culturels ou touristiques au sein desquels nous siégeons, nous attachions une vigilance toute particulière à renforcer nos dispositifs d'accueil envers les plus fragiles, notamment les jeunes.

Le travail de mobilisation et d'animation des acteurs du tourisme peut aller vers un tourisme plus durable et inclusif. C'est un volet essentiel de notre stratégie en la matière, et particulièrement la mobilisation de celles et ceux qui sont engagés dans une dimension sociale et solidaire pour lever les freins et aller vers tous les publics, ceux qui sont empêchés de par leur handicap, mais aussi dans nos quartiers populaires, qui cumulent encore trop de difficultés ne permettant pas aux plus jeunes de bénéficier d'un accès facilité aux loisirs.

C'est le sens des objectifs qui sont formulés par l'Union nationale des Associations de Tourisme et de plein air d'Ile-de-France, et qui permet d'argumenter cette demande de subvention, que nous voterons. L'un des axes majeurs évoqués dans ce projet de délibération est l'accessibilité. Elle fait écho à notre débat d'hier sur l'accessibilité universelle et le handicap. C'est un point essentiel. Nous saluons le fait que ce projet de délibération puisse le remettre au cœur du débat.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Effectivement, l'UNAT, l'Union nationale des Associations de Tourisme et de plein air, qui fédère le secteur du tourisme social et solidaire auprès des pouvoirs publics, est un partenaire avec lequel nous travaillons depuis un certain nombre d'années. Cette union regroupe 57 associations professionnelles du tourisme. En tant que réseau, elle représente un partenaire privilégié de la Ville.

Si le tourisme est reparti depuis plus d'un an - et nous pouvons nous en satisfaire, et il repart de plus belle encore cet été - le secteur du tourisme social et solidaire a malheureusement souffert de la crise sanitaire. A titre d'illustration, en 2019, ce réseau représentait 5.234 lits touristiques en Ile-de-France. En 2022, il n'en comptait plus que 4.500, répartis sur 24 hébergements, dont 16 à Paris. Il est primordial que la Ville de Paris continue à soutenir ce secteur.

Par ailleurs, les objectifs de la Ville de Paris en ce qui concerne sa politique publique touristique sont en adéquation avec les valeurs du tourisme social et associatif portées par l'UNAT Ile-de-France. D'abord, autour de la question du développement de l'offre d'un tourisme social pour des publics de proximité. La particularité du secteur du tourisme social et associatif est que son objectif n'est pas de gérer des retombées économiques. Il s'agit donc ici pour nous de contribuer à ce que les vacances, la joie de découvrir, le plaisir de l'apprentissage, ne soient pas des luxes réservés aux Parisiens ayant les moyens de se les permettre.

La deuxième chose, vous l'avez souligné, c'est que l'UNAT favorise et travaille avec les publics en situation de handicap. C'est pourquoi je vous proposerai de renouveler le soutien que nous accordons à l'Union nationale des Associations de Tourisme et de plein air pour sa subvention de 2023 sur le fonctionnement, en particulier sur le tourisme en direction des personnes en situation de handicap, pour un montant de 5.000 euros sur le montant total de 35.000 euros.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 89).

2023 DAE 90 - Convention et subvention de fonctionnement (40.000 euros) à l'association "Vacances et Familles" (93).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 90 concernant une convention et l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40.000 euros à l'association "Vacances et Familles" (93).

Pour commencer, la parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, se reposer, se relaxer, se détendre, faire le plein d'énergie, les vacances ont de multiples bienfaits. Elles représentent aussi un temps pour resserrer les liens familiaux, rencontrer l'autre, sortir de chez soi et se construire en tant que citoyen. Pouvoir partir en vacances est tout autant une question de repos qu'un enjeu de société. Mais si 72 % des plus aisés bénéficient de l'ensemble de ces avantages et font leurs valises au moins une fois par an, c'est le cas de seulement 37 % des plus modestes. La moitié de ces personnes qui renoncent à partir le font pour des raisons financières. Transport, hébergement, activités, les vacances coûtent cher. Les conséquences à long terme de la crise sanitaire et l'actuelle inflation des prix mettent encore plus à mal les projets de vacances des familles et des jeunes des classes populaires parisiennes.

Et si nous regardons sur un temps plus long, malheureusement, ces inégalités ne se réduisent pas. Les plus modestes partent moins souvent en vacances qu'au début des années 2000. L'une des causes : les aides financières aux vacances sont insuffisantes et elles sont même inégalitaires. Les plus fortunés sont davantage aidés que les plus pauvres - c'est le pompon - en raison des critères de distribution des aides financières, mais aussi de la capacité à mobiliser son réseau familial et amical. Sans comité d'entreprise, sans soutien des organismes sociaux, sans famille ou amis pour vous mettre à disposition un hébergement, les vacances peuvent se révéler vite inabordables. 70 ans après les premiers congés payés, les écarts liés aux vacances persistent.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique publique du tourisme, la Ville de Paris se donne pour objectif, comme l'a dit mon collègue précédemment, de soutenir le tourisme social, accessible, associatif, solidaire et durable, et les acteurs qui le portent dans la capitale. C'est le cas de l'association "Vacances et Familles" dont il est question dans ce projet de délibération. L'association travaille depuis de nombreuses années à permettre l'accès aux vacances pour les familles aux revenus modestes. Elles les accompagnent pour construire un projet de vacances et le concrétiser au sein des séjours de l'association, entouré de bénévoles et de salariés respectueux de leur autonomie.

Ces solutions de vacances solidaires proposent l'hébergement et les animations sur place, mais aussi un accompagnement avant, pendant et après leur séjour dans une démarche d'insertion sociale. Pour 2023, l'association souhaite accompagner 130 familles parisiennes. Ce sont 500 Parisiens et Parisiennes qui pourront accéder à ce qui n'est pas un luxe mais un besoin, le droit d'être comme les autres, de s'évader, de découvrir et de resserrer les liens familiaux. C'est pourquoi nous soutiendrons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère.

Autre projet de délibération et aussi le moment de souligner tout le travail que nous faisons dans le domaine du soutien au tourisme social et solidaire. L'association "Vacances et Familles" a fêté cette année ses 60 ans. C'est l'occasion de les saluer. Je suis allé les saluer la semaine dernière à l'occasion d'une rencontre qu'ils organisaient. D'ailleurs, elle fait sa demande de reconnaissance d'utilité publique. Je souhaite publiquement apporter mon soutien à cette demande.

Vous l'avez dit, nous allons peut-être, nous, partir en vacances d'ici quelques jours, après ce Conseil. Mais beaucoup de Français ne peuvent pas partir en vacances. D'abord, parce qu'il y a des problèmes de moyens pour pouvoir partir. Récemment, il y a eu une tribune de parlementaires de l'Assemblée nationale, dans le "Journal du dimanche", qui ont interpellé le Gouvernement autour de cette question. 40 % des Français ne partiront pas en vacances. C'est 3 % de plus que l'année dernière. C'est certainement lié à l'inflation ou à des questions de coûts économiques de plus en plus importants pour pouvoir partir en vacances. Dans les 40 % de gens qui ne partent pas, 69 % sont des bas revenus et 44 % des ouvriers. Dans ce pays, plus de 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année faute d'avoir des moyens.

L'association "Vacances et Familles" accompagne pour construire des schémas de vacances pour des Parisiens. Elle accompagne aussi des Français ou des citoyens de notre pays qui viennent à Paris et accompagnent pour construire des visites, pour visiter les différents lieux touristiques de la capitale et découvrir notre ville sous les meilleurs jours et auspices. Dans ce contexte, il est primordial que la Ville de Paris continue de soutenir le tourisme social accessible, associatif, solidaire et durable, et les acteurs qui portent et incarnent ce dernier dans la capitale.

C'est pourquoi je vous propose de voter ce projet de délibération d'une convention d'un montant de 40.000 euros à l'association "Vacances et familles".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 90).

2023 DAE 111 - Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association "Paris Biotech Santé".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 111 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Paris Biotech Santé".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'un des derniers qui restent de la période de MISSIKA 1, du temps où il était adjoint à l'innovation. Plus d'un milliard d'euros avait été dépensé sur la séquence - au total, en cumulé - sur l'aide à l'innovation. La création de ce fonds date de 2000. Depuis, malheureusement, avec le désengagement de l'Etat… Je rappelle qu'à cette époque, on avait plus d'un milliard d'euros de dotation globale de fonctionnement. Ces subventions à l'innovation ont été supprimées les unes après les autres. Celle-ci est l'une des dernières qui restent. C'est un petit montant de 80.000 euros. Ils font des choses qui sont très intéressantes. La question n'est pas tellement d'être pour ou contre. La question, c'est la priorité en termes de dépenses publiques. Ce sujet a été souvent abordé auprès de Paul SIMONDON, à savoir : qu'est-ce que l'on priorise avec un désengagement de l'Etat ?

Nous ne sommes ni pour ni contre. C'est pourquoi nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Ce projet de délibération date de bien avant 2008. Le financement de "Paris Biotech Santé" commence avant 2008. Je travaillais avec Jean-Louis MISSIKA à l'époque.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GLEIZES.

Effectivement, vous parlez d'un milliard d'euros. J'aimerais bien, mais non. Je plaisante.

La crise sanitaire a eu dans le secteur de l'innovation et de la santé comme conséquences pas seulement l'accélération d'un certain nombre de projets d'innovation importants, même si, comme vous le dites, nous avons fait des efforts importants en termes de budget sur le secteur de l'innovation. Nous avons cependant décidé de continuer à soutenir un certain nombre de solutions en santé par la "biotech", l'innovation en santé et les biotechnologies, parce qu'elles participent à un accès à de meilleurs soins et de meilleures conditions d'accueil. Nous avons été dernièrement, avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY, Anne SOUYRIS et la maire du 14e arrondissement, à "Paris Biotech Santé", un incubateur d'entreprises très innovantes qui a créé plus de 2.700 emplois. Il a été relabellisé par la Ville avec de nouveaux critères, que nous avons discutés en partenariat avec la B.P.I., notamment la limitation d'externalités environnementales et sociales négatives ou l'obligation de disposer d'un "business model" responsable.

Je vous donnerai quelques exemples de ce qui est incubé à "Paris Biotech Santé". Vous avez la "start-up" "Acticor Biotech", qui développe un médicament innovant pour le traitement de la phase aiguë des A.V.C. et autres urgences cardiovasculaires. Vous avez des dispositifs de télésurveillance qui accompagnent les patients, les chercheurs et les soignants dans leur lutte contre le cancer. Une autre "start-up", qui s'appelle "Endodiag", déploie de nouvelles solutions de diagnostics pour les personnes atteintes d'endométriose.

Aujourd'hui, ces entreprises du secteur de la "biotech" sont très importantes. Elles vont bientôt faire un lien clinique avec le groupe hospitalier Saint-Joseph, puisque nous allons avoir un hôtel industriel de la R.I.V.P. juste en

face de Saint-Joseph, qui permettra à de nouvelles entreprises de s'installer, dans lequel nous avons décidé, à la demande de la maire du 14e arrondissement, d'installer au rez-de-chaussée un centre de santé qui fonctionnera en lien avec l'hôpital Saint-Joseph.

J'entends que c'est du ressort de l'Etat. Cela étant dit, il est important pour nous de garder, même si nous ne finançons pas à la hauteur de ce que nous avions fait dans le passé pour un certain nombre de "start-up" et d'incubateurs en matière d'innovation, en particulier tout ce qui concerne la santé et la "biotech", au regard des solutions très innovantes qu'ils apportent non seulement aux Parisiens, mais aussi au niveau national et international.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 111).

2023 DAE 131 - Avenant pour abondement du Fonds parisien pour l'innovation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 131 relatif à un avenant pour abondement du Fonds parisien pour l'innovation.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, pour continuer le débat précédent, je confirme bien qu'en cumulé, au moins un milliard d'euros ont été investis dans l'innovation sous la période MISSIKA 1. C'était une époque où l'on avait les moyens de le faire. Lors de la dernière mandature, nous étions intervenus souvent contre ces subventions. Au fur et à mesure que la dotation globale de fonctionnement de l'Etat diminuait, les subventions étaient supprimées. Les projets de délibération n'allaient donc pas au Conseil de Paris, et nous n'avions pas à nous opposer puisque ces projets de délibération n'étaient pas présentés parce qu'il fallait faire des coupes budgétaires.

Là, nous allons voter contre parce que le montant de 1,2 million d'euros est très important. On est dans une compétence régionale ; c'est indiqué dans le projet de délibération. Sur le fait que, dans un face-à-face avec l'Etat, qui baisse la dotation globale de fonctionnement, qui, par ailleurs, donne beaucoup d'argent dans le secteur, il y a de nombreux sujets sur lesquels l'Etat ne paye rien, comme la Sorbonne qui appartient à la Ville mais sur laquelle aucun loyer n'est versé.

A un moment donné, il faut revoir les relations avec l'Etat. A travers ces petits projets de délibération, sur le fond, on peut accepter le fait de les financer. Mais, dans un rapport de force avec l'Etat, nous pensons que le montant de 1,2 million d'euros de ce projet de délibération est trop élevé. C'est pourquoi nous allons voter contre. Même si, par rapport à la délégation de Mme KOMITÈS, il est important de maintenir une relation. Nous, c'est plutôt dans une approche un peu globale que nous nous opposons à ce projet de délibération. Ce n'est pas uniquement sur : pour ou contre l'innovation.

Nous votons donc contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Il s'agit bien évidemment de subventions d'investissement, pas de fonctionnement.

Par ailleurs, c'est la Région qui a la compétence en matière d'économie et nous délègue les autorisations.

C'est un projet de délibération que nous avons passé l'année dernière, c'est-à-dire que la délibération cadre entre la Ville et BPI France a été passée l'année dernière, puisqu'elle présentait la refonte de notre dispositif d'aide à tout l'écosystème innovation, en y intégrant ce qui n'y était pas auparavant, à savoir des critères sociaux et environnementaux, de manière à refondre ce dispositif d'aide, à réorienter nos efforts de soutien vers des projets qui proposent des réponses aussi bien sur les sujets de mobilité, d'énergie, de décarbonation, de santé, d'alimentation, de handicap ou de logement.

Vous avez par exemple des projets en innovation sociale, comme "Caracol", qui ont été subventionnés. Ce sont des solutions de collocation temporaire. Vous avez des "start-up", comme "Eppur", qui sont des systèmes de freinage pour fauteuil roulant manuel. Il a d'ailleurs été primé au concours Lépine. C'est vraiment un repositionnement acté par notre volonté et celle de la B.P.I. d'accompagner des projets qui sont non seulement issus de filières d'innovation, mais aussi des projets qui modifient la ville, nous apportent des réponses à impact positif, ont des retombées pour le territoire francilien et métropolitain, autant sur le plan sociétal et environnemental

qu'économique, et qui doivent s'appliquer à eux-mêmes - ce qui n'était pas le cas avant - les principes d'une organisation responsable et éthique.

Nous sommes très attentifs aux projets qui ont pour finalité l'impact, ainsi qu'aux solutions qui contribuent à tout ce qui est la "low tech". Cette refonte a été passée l'année dernière. Après six mois d'exercice, un certain nombre de "start-up" ont déjà bénéficié du Fonds parisien pour l'innovation. Je m'étais engagée - vous l'aurez en fin d'année - sur un projet de délibération qui vous présentera les projets que nous avons financés.

Je pense qu'il est important de maintenir les liens que nous avons avec l'écosystème parisien par le biais du Fonds parisien pour l'innovation, doté au niveau de la mandature d'un montant qui n'est pas extrêmement important. L'argent versé est celui qui a été prévu pour l'année 2023, comme cela avait été acté dans ce qui vous avait été présenté l'année dernière. Ce n'est pas un nouveau projet de délibération. C'est juste l'abondement pour pouvoir payer l'écosystème que nous avons décidé de financer l'année dernière.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 131).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une convention citoyenne parisienne pour une intelligence artificielle responsable et éthique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent des vœux non rattachés.

Nous commençons par les vœux référencés n° 42 et n° 42 bis relatifs à une convention citoyenne parisienne pour une intelligence artificielle responsable et éthique.

Pour présenter le vœu en 2 minutes maximum, la parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela a commencé, peut-être comme beaucoup d'entre vous, quand "ChatGPT" est arrivé sur le marché, pour rigoler, j'ai essayé. Je vais faire un poème à ma copine en alexandrins. Elle est jolie, elle aime la nature. Cela m'a fait un résultat parfait. Je me suis dit : D'accord, c'est quand même assez intéressant. Je vais essayer avec les tâches que l'on fait en tant qu'élu. Je lui ai fait lire des liasses d'amendements et lui ai demandé de faire une synthèse. C'était parfait. Je lui ai demandé de rédiger un vœu. C'est celui que vous vous apprêtez à voter. Au mot près. Je n'ai pas changé un mot dans le vœu que vous vous apprêtez à voter. Je lui ai même mis mes interventions et lui ai demandé de me faire des réponses aux interventions de la droite, en tenant compte de ma doctrine. Les réponses ressemblaient mot pour mot à celles que j'aurais pu prononcer sur des questions de logement, etc.

Je me suis dit : D'accord, il se passe vraiment un "truc". Je me renseigne et me rends compte que, dans toutes les branches de métiers, c'est la même chose. Les architectes, ceux qui font du graphisme, les codeurs. On a dit à des générations de personnes qu'il fallait apprendre à coder. Aujourd'hui, je peux coder un site Internet. Je suis allé écouter des conférences aux Etats-Unis, par Internet je vous rassure. Là, j'apprends que le L.L.M. - "ChatGPT" - est déjà un modèle ringard et que les laboratoires ont des algorithmes 170.000 milliards de fois plus puissants. En fait, on est sur un changement de nature. C'est une vraie rupture. Il faut l'anticiper. Ce n'est pas notre Ministre de l'Economie - qui a dit que c'était un "perroquet approximatif" - qui va nous y aider.

Une ville comme Paris doit pouvoir organiser une vraie conférence citoyenne, comme on l'a fait pour la 5G, pour débattre de ces questions, anticiper les risques, les conséquences sur l'emploi, sur la façon d'interagir. L'administration, tout cela, il va falloir s'y mettre parce que la rupture est là, dans 3, 4, 5 ans maximum.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Je vous laisserai décider si ma réponse est faite par "ChatGPT" ou pas.

Depuis plusieurs mois, les intelligences artificielles génératives se développent rapidement, comme dans le domaine du "tech", avec "ChatGPT", ou dans l'imagerie, avec "Midjourney". Si elles font partie du quotidien d'un

certain nombre de Parisiens, vous avez raison, certains aspects de l'I.A. font débat, comme la compréhension de leur fonctionnement, leur possibilité de limite. Puis, les enjeux juridiques, éthiques, techniques, qui posent notamment des questions aux pouvoirs publics, puisque le Conseil d'Etat avait publié en 2022 une étude qui recommandait la mise en œuvre d'une politique de déploiement de l'I.A. très volontariste, mais au service de l'intérêt général et de la performance publique. La C.N.I.L. a également publié un plan d'action récemment, qui vise à fédérer l'écosystème de l'I.A. et à encadrer son développement.

De prime abord, on peut penser que les enjeux de l'intelligence artificielle ont peu à avoir avec ceux des collectivités locales. Et pourtant, vous avez raison, les intelligences artificielles génératives sont au cœur de nos problématiques d'offre de service, de transition numérique et de production de données. De nombreuses villes s'interrogent aujourd'hui sur les usages, non seulement sur le plan technique ou fonctionnel, mais aussi sur les enjeux éthiques. Vous avez Nantes, Toulouse, Montpellier. Il est exact que Paris, en sa qualité de capitale mondiale de la recherche, bénéficie de la plus grande concentration de laboratoires dédiés à l'I.A. en France, puisque, sur 68 sites, 13 se trouvent à Paris et dans les plus grandes universités, notamment le LAMSADE à Dauphine, le LIP6 à la Sorbonne, l'ISIR à Sorbonne Université.

Il y a aussi tout un écosystème d'incubateurs qui hébergent des "start-up" qui travaillent sur différentes variétés d'I.A. Récemment, nous avons inauguré une expérimentation avec la R.A.T.P., "Paris2Connect", une navette autonome entre les gares de Bercy, Austerlitz et Lyon, qui fonctionne effectivement avec l'I.A.

A la Ville, nous avons déjà implémenté de l'intelligence artificielle dans certains services, dans une optique d'amélioration continue. Toutefois, une intelligence artificielle insuffisamment appréhendée peut présenter des risques en termes de sécurité des données, de respect de la vie privée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Oui, je vais conclure.

C'est pour toutes ces raisons que nous allons vous proposer un vœu de l'Exécutif qui vise à organiser une journée de conférences afin de débattre des questions démocratiques que pose l'I.A. pour les Parisiens et les Parisiennes ; puis de rassembler et cautionner tous l'écosystème parisien des I.A., de manière à établir un tableau plus précis des opportunités et des risques ; puis de présenter le fruit de ce travail en Conseil de Paris. Nous aurons ensuite une conférence internationale sur ce sujet, sur lequel je travaille avec mon collègue Arnaud NGATCHA.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 42 est-il maintenu ? Non.

Il est retiré au profit du vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 128).

2023 DAE 130 - Terrain 17, avenue Junot (18e). - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 130 concernant le terrain 17, avenue Junot, dans le 18e arrondissement. - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Pour commencer les interventions, la parole est à Émile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur ce petit bout de terrain, avenue Junot - 700 mètres carrés - se joue à mon sens une grande affaire. C'est la manière dont la Ville confie la gestion de ses espaces verts et sportifs à des intérêts commerciaux. C'est un terrain végétal qui est occupé dans le maquis de Montmartre. Un terrain de pétanque occupé par un club qui a maintenant plus de 50 ans, a échappé 2 fois à des projets de promotion immobilière et a été classé par la loi "maquis de Montmartre". C'est vrai, il faut le reconnaître : le club de pétanque qui y est actuellement n'a pas de droit ni de titre. C'est issu de l'histoire, depuis 50 ans. Je ne sais pas bien comment cela est possible, mais c'est comme ça. C'est vrai aussi, je le reconnais bien volontiers, qu'il a pu y avoir des abus, des tentatives de privatisation du lieu par les boulistes après toutes ces années, à certains moments.

Il fallait donc mettre un cadre juridique à cette situation. Jusque-là, nous sommes tous d'accord. Mais il y avait, à mon sens, deux façons de faire. La façon classique, j'allais dire, d'une majorité de gauche et communiste, qui est

de dire : on a des terrains municipaux, il y a une activité de pétanque, il faut l'ouvrir aux habitants. On va faire une convention comme on le fait, avec des horaires, des associations qui partagent les créneaux. On va l'ouvrir aux habitants. Il y avait une deuxième façon de faire - la façon retenue par l'Exécutif - qui est de confier la gestion de ce lieu à des intérêts commerciaux privés. Pour nous, ce sont vraiment deux visions de la ville qui s'opposent.

La première vision, c'est celle d'une collectivité qui garde la main sur ses outils de politique publique et peut faire participer la collectivité, les habitants, le conseil de quartier, les associations, à une vraie vie de quartier qui nous manque tant à Montmartre, qui est, il faut le dire, gangrené par le tourisme. Voyant arriver l'appel à manifestation d'intérêt, et donc l'appétit de certains à l'égard de ce lieu, les écologistes ont fait voter un vœu qui dit une chose très simple : on ne veut pas que cet espace devienne mercantile, marchand. Ce vœu a été adopté.

Pourtant, l'appel à manifestation d'intérêt a lieu. Et là, patatras, à la fin de l'appel à manifestation d'intérêt, c'est l'hôtel-restaurant de luxe d'à côté qui emporte le marché et espère pouvoir relier ce bout de terrain à son terrain à lui, "l'Hôtel particulier", et faire "530.000 euros de chiffre d'affaires" sur un maquis, un espace vert à Montmartre qui est aujourd'hui gratuit. Je cite aussi : "15.000 euros de chiffre d'affaires pour la garde d'enfants". Je suis tombé de ma chaise. Des tentes, aussi, qui vont pouvoir faire des marchés le dimanche. Et 420.000 euros de surcroît de chiffre d'affaires sur la terrasse de l'hôtel particulier.

Je vous rappelle que le mur aura été ouvert pour créer une jonction. Evidemment, les gens qui viennent au maquis deviendront des futurs clients pour des "brunchs" à 55 euros à Montmartre. C'est vraiment tout l'inverse de la vision que nous avons pour ce site. En tant qu'élu du conseil de quartier de Montmartre, je vous assure que les seules choses qui reviennent, c'est : "Arrêtez la marchandisation, arrêtez le tourisme ; laissez-nous vivre à Montmartre". Et qu'est-ce que l'on fait, peut-être de façon régulière avec cette A.M.I.C. ? Le résultat, c'est que l'on confie en gestion à un hôtel-restaurant de luxe le dernier petit espace vert et sportif gratuit de Montmartre. Franchement, à mon sens, ce n'est pas une politique qui devrait être menée par la majorité. Vous aurez compris que c'est pour cela que nous allons voter contre.

Même dans le cadre d'une A.M.I.C., à mon avis, la procédure pourrait être contestée. Rapidement. Vous avez 4 personnes qui postulent. A 3 personnes qui postulent, on leur dit : "Votre projet n'est pas conforme au P.L.U.". Pourquoi ? Parce qu'il y avait une buvette. Oui, c'est vrai, sauf qu'on leur a dit que le terrain était classé par la loi de 1991 et que l'on ne pouvait rien changer. Et donc, s'ils changeaient, ils avaient peur de perdre au niveau de la loi sur le maquis de Montmartre. Ils perdaient quoi qu'il arrive.

J'ajoute enfin que la convention que l'on est censé voter n'est pas mise en annexe du projet de délibération. Sur 57 conventions d'occupation du domaine public depuis 2020, jamais la convention n'a manqué en annexe. Je ne sais pas pourquoi c'est le cas cette fois-ci. Rien que pour ça, on devrait voter contre.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, vous dire que nous avons une certaine vision de notre village de Montmartre. Notre vision, c'est la préservation d'un lieu, le maquis de Montmartre justement. Un espace vert, ludique, sportif. Au fond, ce lieu est une place de village parce que l'on s'y retrouve. C'est le lieu du brassage social. C'est un lieu d'échanges. Les jeux de pétanque, mais aussi des collaborations avec des associations, comme "Les Bout'choux du 19e", "Les enfants de la Goutte-d'or", "100 balles et 1 Mars", "Le Téléthon", etc.

Montmartre, c'est un état d'esprit. Cet état d'esprit est celui de la convivialité, de la qualité de vie des Montmartroises et des Montmartrois, des habitants qui ont besoin légitimement de lieux pour eux. Que s'est-il passé ? D'abord - Émile MEUNIER l'a rappelé - depuis une cinquantaine d'années, il n'y a pas eu de convention. Mais, s'il n'y a pas eu de convention, c'est que la Ville n'a jamais voulu le faire. Pourquoi la Ville n'a jamais agi pour faire une convention avec le club ? Pourquoi ne pas avoir protégé ses intérêts ? Je parle des intérêts de la Ville et de ceux du club. Pourquoi n'avoir jamais reçu les dirigeants ? Pourquoi ne pas avoir dialogué et discuté avec les dirigeants de ce club ? Je parle de l'Exécutif du 18e arrondissement, comme de l'Exécutif de la Mairie centrale. Je pense que le dialogue aurait pu porter ses fruits. D'ailleurs, je voudrais remercier les bénévoles, des femmes et des hommes de tous les milieux sociaux qui se sont engagés depuis des années pour faire vivre ce lieu, un lieu de vie, tout en préservant sa singularité. Ils l'ont au fond protégé.

Ensuite, je voudrais parler de la méthode. C'est votre choix d'un appel à manifestation d'intérêt. Ce n'était pas la seule possibilité juridique, mais c'est le choix que vous avez fait. Dont acte. Il y a une commission qui s'est montée. Cette commission n'était pas pluraliste. Pas un seul élu d'opposition dans cette commission. C'est un processus qui n'est donc pas transparent, pas ouvert à la diversité des points de vue et des expertises. Par ailleurs, une commission nommée après le dépôt du premier dossier de chaque candidature. Cela veut dire que celles et ceux qui ont constitué leur projet ne savaient pas quelles étaient les attentes de la commission qui allait décider. Quelle vision de la Ville sur cette parcelle ?

Tenir compte de tous les projets du club, c'était aussi une demande. Parce que les joueurs ont le droit de rester, quelle que soit la décision prise. Or, tous les projets ne le permettront pas. Cette convention, qui n'a pas été signée, vous allez la signer avec celui que vous voulez choisir. Mais on ne l'a pas, cette convention. Elle est où cette convention ? On nous demande de voter un projet de délibération et nous n'avons pas la convention. Depuis 2020, sur 57 projets de délibération relatifs à des conventions d'occupation du domaine public, à chaque fois il y avait une convention. Et là, il n'y a pas de convention.

J'en appelle à tous les élus : vous allez voter un projet de délibération sans la convention, c'est-à-dire sans savoir ce que la Ville et le partenaire vont signer ensemble. C'est un problème de démocratie et de transparence. C'est la raison pour laquelle, pour une certaine idée de Montmartre, pour une certaine vision sociale, conviviale, patrimoniale, populaire et écologique de notre village, je vous appelle à voter contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Souvent, plus on fait simple, plus on est proche de la vérité. J'entends de la part de mes collègues des approches un peu curieuses de la situation. Je voudrais que l'on revienne aux faits. Vous savez, les faits, c'est important. Les faits, rien que les faits. Si l'on en revient aux faits, de quoi s'agit-il ? Vous l'avez dit l'un et l'autre : l'occupation d'un terrain, propriété de la Ville de Paris. Pour des raisons historiques, cette occupation s'est faite sans convention. Cela date d'une époque où, sans doute, les relations entre les associations et les collectivités n'étaient pas encadrées comme elles le sont aujourd'hui.

Les choses ont évolué, c'est normal. Puis, en 2017, il y a eu une ordonnance, dite "ordonnance Sapin", qui oblige la mise en concurrence pour toute occupation du domaine public à des fins commerciales. C'est le cadre juridique. Cela veut dire que, partant de cette situation, l'occupation actuelle ne pouvait pas être régularisée, on ne pouvait pas passer par cette voie.

Par ailleurs, Monsieur BOURNAZEL, pourquoi l'A.M.I.C. ? Parce qu'il y a un acteur qui manifeste son intérêt pour ce terrain. C'est ce qui se passe tous les jours. Toutes les collectivités connaissent ce type de procédure. Dans ces conditions, la collectivité parisienne est tenue de rendre publique cette manifestation d'intérêt et de demander s'il y a d'autres acteurs qui manifestent un intérêt pour ce terrain. Voilà exactement le cadre juridique dans lequel on raisonne. Voilà ce qui s'est passé. C'est totalement transparent. Cela n'a rien de mystérieux. D'ailleurs, l'appel à candidatures a été publié dans "Le Parisien" et dans une revue professionnelle à partir de la fin du mois de septembre 2022. Les choses sont très claires.

Après, que se passe-t-il ? Il y a plusieurs candidatures qui sont déposées. La Ville de Paris acte le fait qu'il y a plusieurs acteurs qui ont manifesté leur intérêt pour ce terrain. Dans ces conditions, la Ville de Paris demande à ces acteurs de préciser leur projet, en leur ayant communiqué les critères retenus par la Ville de Paris. C'est là où votre représentation n'est pas tout à fait exacte. Quels sont ces critères ? C'est le vœu que nous avons voté en conseil d'arrondissement. Ce vœu dit "renaturation". C'est un espace protégé. Je rappelle que la buvette n'avait pas grand-chose à faire là. Une ouverture au public, comme n'importe quel espace vert. Un modèle économique qui permette le paiement d'une redevance à la Ville de Paris et que l'activité puisse vivre par ses propres recettes. Voilà de quoi il s'agit.

Monsieur BOURNAZEL, ces commissions sont toujours constituées de représentants de l'administration et de l'Exécutif. Toujours. C'est normal. Quand nous faisons des commissions pour l'attribution de kiosques alimentaires, par exemple, qui, à la sortie du métro Blanche, Anvers ou autre, vendent des friandises, l'opposition n'en fait pas partie parce qu'elle n'est pas dans l'Exécutif. La commission a été constituée de la même manière que toutes les commissions identiques sont constituées. Il n'y a rien eu de particulier. Cette procédure ressemble à toutes les autres. La transparence est totale.

Pour finir, je voudrais que l'on respecte le travail des agents de la DAE, parce qu'il y a eu 4 dossiers déposés. Il y avait des critères très précis. Il y a eu une grille d'analyse très précise. L'honnêteté devrait vous pousser à reconnaître qu'elle était jointe au projet de délibération et que l'analyse était extrêmement précise, chiffrée, notée, avec l'un des candidats qui s'est détaché nettement. On peut penser ce que l'on veut de ce candidat. Je respecte le travail des agents de la DAE, parce qu'il a été fait en toute impartialité, avec la rigueur nécessaire, et qu'il a donné le résultat qu'il a donné. Que cela nous convienne ou pas à titre personnel, je respecte le travail qui a été fait parce qu'il respecte la loi, la procédure.

Nous, tous élus ici, je ne pense pas qu'un seul ou une seule d'entre nous considère qu'il ne faut pas respecter la loi. C'est exactement ce qui a été fait dans cette procédure, qui aboutit à un résultat. La question aujourd'hui, c'est : est-ce que nous validons cette procédure parfaitement transparente, ou est-ce que nous considérons que notre rôle d'élu est de ne pas valider une procédure transparente qui respecte la loi ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons donc à délibérer sur un appel à manifestation d'intérêt concurrent. Une procédure qui est connue, qui a fait l'objet d'une publicité légale, de plusieurs, dans "Le Moniteur", dans "Le Parisien", ouverte, libre et transparente. Ceci pour vous préciser, si besoin en était, que le groupe Changer Paris sera toujours du côté du droit et de la loi.

A vous écouter, j'ai une inquiétude. Quand nous délibérons ici, nous créons du droit. Même ceux qui sont ici, qui ont eu, qui ont ou voudraient faire la loi, l'écrire, normalement, ils sont soumis comme tous à la même chose : le respect de la loi. Même les avocats, cher Monsieur MEUNIER. Nous avons déjà évoqué en conseil d'arrondissement les problématiques auxquelles nous avons été confrontés dans le cadre de cette procédure. Effectivement, renseignement pris, dans le 15e arrondissement, l'opposition n'est pas présente sur ce type de commission. C'est comme ça. J'ai demandé au maire du 18e arrondissement à en faire partie. Cela m'a été refusé. J'ai tenté de façon officielle. C'est ainsi. Le droit est respecté.

Aujourd'hui, force est de constater que nous sommes face à une question de droit à laquelle - et je vous l'ai dit en conseil d'arrondissement - vous avez déjà trop tardé à répondre. Le résultat de cet appel à manifestation d'intérêt concurrent est un projet qui sort nettement du lot. Nous serons soucieux des mots de Pierre RABADAN à l'occasion de cette commission, qui souhaite un maintien de la pratique sportive ouverte au public. Nous y serons vigilants.

Dans l'analyse des offres qui a été faite, une offre répond parfaitement aux critères énoncés. Des critères clairs, connus, transparents, et qui, j'imagine, sont le fruit d'un large consensus de la majorité. Quand j'écoute les prises de parole, je réalise qu'en réalité ce n'est pas le cas. Vous n'allez pas demander aux élus du groupe Changer Paris d'être les animateurs, les agents de dialogue de votre propre majorité. Je suis quand même très soucieux quand je vois les différentes prises de position.

Si les aspects écologiques de ce projet ne conviennent pas, Conseiller MEUNIER, il fallait s'investir avant l'A.M.I.C., regarder les objectifs, peut-être surévaluer les critères ou les changer. Vous n'en avez rien fait. D'ailleurs, quand on regarde tout ce que l'on a pu subir depuis quelques semaines, j'aimerais attirer votre attention et celle des chantres de la transparence et de la démocratie : la désinformation que nous avons eue à subir depuis plusieurs semaines, je le regrette profondément.

De cette commission issue de l'A.M.I.C., les actuels résidents, sans droit ni titre, sont invités à être associés. Aujourd'hui, je pense que nous devons tous appeler à la sérénité. La convention sera le véhicule idoine pour que les actuels occupants puissent être associés au futur projet, comme c'est le souhait du lauréat, et je le salue. Dans le même sens, je souhaite que tous les protagonistes se mettent autour de la table, jouent l'apaisement et travaillent ensemble.

Enfin, quand on voit ce que vous êtes capables de laisser faire sur les espaces verts, vous comprendrez qu'une entreprise privée sera toujours meilleure que les associations subventionnées à longueur de Conseils. Vous nous reconnaîtrez au moins le mérite de la constance sur ce point. Nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour conclure, la parole est à M. Laurent SOREL, avant la réponse de l'Exécutif.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, petit bout de terrain, grande affaire, comme dit Émile MEUNIER. Petit bout de terrain dont j'ai appris l'existence à l'automne dernier dans "Le Parisien", parce que des copains du 18e arrondissement m'ont alerté. Petit bout de terrain occupé par un club de boulistes sans droit ni titre, sans convention. Mais, même question que M. BOURNAZEL : pourquoi avoir tant tardé à légaliser, à faire une convention avec ce club de boulistes alors que cela faisait des années qu'il demandait à être régularisé ?

Alors, oui, puisqu'il faut parler de la loi et du respect de celle-ci - je vais faire plaisir à M. GRANIER - il y a eu effectivement une commission, un appel à manifestation d'un projet concurrent, puisque "l'Hôtel particulier" a fait acte de candidature. Mais pourquoi avoir tant tardé à le faire ? Est-ce que ce n'est pas au moment où, finalement, cela vous arrangeait que vous l'avez fait ? Quant aux trois critères, je les ai lus. Ils ne sont pas totalement neutres. Le problème, c'est que la Ville a l'air de se réfugier derrière des procédures et des critères pour justifier d'avoir donné ce terrain à un hôtel de luxe. Parce que, derrière cette procédure, il y a des choix politiques. J'ai du mal à croire à l'impartialité dont se prévaut M. DAVIAUD dans la procédure, parce que lorsque la Ville veut faire des choix politiques, elle doit les assumer. A un moment donné, ce n'est pas possible, dans cette ville si dense, où il est si compliqué d'avoir des lieux de convivialité, des lieux qui sont à l'écart des rapports marchands qui…

Il faut arrêter, à un moment donné. La ville de Paris, c'est quoi ? Ce n'est pas uniquement des hôtels de luxe, des bars-restaurants, où l'on prend son café à 5 euros. Il faut qu'il y ait d'autres lieux de convivialité qui ne soient pas uniquement ouverts à des gens qui peuvent se payer des repas à 50 euros sans le vin. Il faut arrêter aussi. La Ville de Paris, pour qu'elle soit ouverte à l'ensemble des habitants, il faut que l'on puisse protéger ces lieux de convivialité, si rares aujourd'hui.

Je suis estomaqué…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute M. SOREL attentivement. On lui répondra.

Laissez M. SOREL finir, et lui seul.

M. Laurent SOREL. - Il y a derrière une histoire de… Cela me semble… Cela veut dire qu'il est impossible de penser une procédure et des méthodes où la Ville, avec un club qui occupe un terrain depuis 50 ans, puisse imaginer - je ne dis pas aujourd'hui, cela fait des années que cela dure - que cette occupation du terrain se fasse dans un cadre légal, que l'on puisse discuter avec les voisins pour que…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est l'objet du projet de délibération, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je suis interrompu toutes les trois minutes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y.

M. Laurent SOREL. - Je voulais terminer sur une dernière chose. On a parlé de transparence. On est en train de voter quelque chose sans convention. Je suis désolé, mais la transparence commence déjà ici. Effectivement, c'est sur le terrain par rapport aux associations. L'honnêteté, la transparence. Mais c'est aussi par rapport à nous. Je débarque ici, je ne savais pas que c'était une exception. Cela m'étonne. Mais, en plus, de savoir que cela ne s'est jamais fait, cela me semble vraiment incroyable de se dire que l'on peut voter quelque chose ainsi, à l'encontre des principes politiques que peut avoir une majorité de gauche et à l'encontre de principes absolument indispensables de démocratie, de transparence, de respect de la parole et de ce qui se passe sur le terrain.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, m'a demandé la parole. C'est son droit. Je vous cède la parole, Monsieur le Maire.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci.

Je voulais ajouter quelques mots à ce débat. Je suis heureux que le Conseil de Paris s'intéresse d'aussi près à 700 mètres carrés à Montmartre. Cela les vaut.

Dans quelle démarche nous sommes-nous engagés ? Jean-Philippe DAVIAUD l'a dit et Olivia POLSKI pourra le compléter. Notre démarche ne concerne pas les occupants du site, mais le site. Le souhait des élus du 18e arrondissement, dans un vœu qui a été voté, était assez simple.

Premièrement, nous souhaitions, et nous l'avons voté publiquement, la renaturation de ce site protégé sur lequel il a été construit illégalement. Ce terrain, qui appartient au maquis de Montmartre - l'un des merveilleux lieux parisiens - a été dénaturé. Nous considérons, dans le 18e arrondissement, qu'il est important de le renaturer. Deuxièmement, cet espace, quoi que l'on puisse penser de ce qui y était, n'était pas ouvert au public. Nous avons souhaité, parce que ce terrain appartient à la Ville de Paris et qu'il est de notre responsabilité qu'il soit utilisé par les habitants de la Ville de Paris, que ce terrain soit rouvert au public.

A partir de là, différents projets ont été déposés. Tous ces projets connaissaient les critères les plus importants pour nous : la renaturation - vous me permettrez d'être surpris qu'un groupe de la majorité ne considère pas comme prioritaire le fait de renaturer un espace ; c'est parfois cocasse - et l'ouverture au public. Les différents dossiers ont été étudiés par une commission, qui en a choisi un.

A partir de là, je voterai ce projet de délibération. Je me réjouis qu'une majorité se dégage pour le faire. Ensuite, comme l'a évoqué notamment Rudolph GRANIER, il nous reviendra de faire que les gens qui ont l'habitude de jouer aux boules sur ce terrain privé, puissent continuer à jouer aux boules sur ce terrain qui le sera moins. Comme je connais bien Montmartre et les Montmartrois, je vous garantis que, dans quelques mois, plus personne ne parlera de cela, et tout le monde continuera à aller jouer aux boules sur un terrain renaturé et moins privatisé. Et ce sera une belle amélioration pour notre quartier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour la réponse de l'Exécutif, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie l'ensemble de mes collègues pour leurs interventions.

Un peu d'histoire. La Ville de Paris est propriétaire, depuis le 23 juin 1966, d'un terrain de 787 mètres carrés situé 17, avenue Junot, dans le 18e arrondissement. Ce terrain est connu sous le nom de "passage du rocher de la sorcière" dans l'ancien maquis de Montmartre. Dans les années 1970, les occupants actuels ont aménagé ce terrain municipal en boulodrome. Il s'agissait donc d'une occupation irrégulière, qui a même généré au fil du temps - cela a été rappelé par mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD - des nuisances et des plaintes de riverains. L'accès au site par un passage privé est régi par une association syndicale libre regroupant les propriétaires des immeubles desservis, qui ont dû fermer le passage en 2009. Par ailleurs, la période des confinements successifs est venue amplifier les plaintes de riverains.

La Ville de Paris et la mairie du 18e arrondissement ont souhaité mettre un terme à l'occupation actuelle du terrain pour y retrouver un usage conforme à sa destination d'espace vert protégé, inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme au début des années 1990. A l'été 2022, le gérant d'un établissement hôtelier en mitoyenneté immédiate du terrain municipal a déposé auprès de la mairie d'arrondissement - c'est son droit - une manifestation spontanée d'intérêt en vue de proposer un autre usage de ce terrain. Le conseil d'arrondissement d'octobre 2022 a adopté un vœu, auquel s'était d'ailleurs associée toute la majorité municipale, pour manifester son souhait d'une ouverture gratuite et libre du terrain à la population et aux associations du quartier, tout en préservant une pratique sportive variée, accessible à tous et dans le dialogue retrouvé avec les riverains du passage.

Vous pouvez le remettre en question, mais j'en parle assez souvent dans ce Conseil : il y a une ordonnance, dite "Sapin", qui date d'avril 2017 et impose aux collectivités une procédure de publicité et de mise en concurrence pour délivrer toute occupation commerciale du domaine public. C'est la loi. Je ne vous parle pas des soirées potentiellement privées et de la vente qu'il pouvait y avoir à cette époque sur ce terrain. Dont certains d'entre vous peuvent témoigner.

C'est dans ce cadre très strict qu'une procédure dite "d'appel à manifestation d'intérêt concurrent" a été engagée à l'automne 2022. Le cahier des charges a été transmis aux 5 candidats. Il a été également publié pour le faire largement connaître. Ils avaient manifesté un intérêt le 9 février 2023, avec une date de limite de remise des offres fixée au 5 avril 2023. La procédure, classique, transparente, a été parfaitement respectée. 4 projets ont été déposés dans les délais et le format requis. L'analyse et le classement des offres effectués par nos services ont été menés autour de 3 critères, qui résument les grandes ambitions partagées dans le vœu, dont je ne doute pas qu'elles sont également partagées avec chacun d'entre vous : la renaturation du site conforme à la protection environnementale et à une dédensification d'usage, l'ouverture libre à un large public, une pratique sportive variée dans le respect des riverains, le modèle financier garantissant la pérennité de l'espace vert public. Il était souhaité également que les offres tiennent compte de cette histoire particulière de notre terrain municipal.

Vous pouvez consulter dans le rapport annexé au projet de délibération les résultats de l'analyse des offres. Je n'entrerai donc pas plus dans les détails.

L'offre dite "du maquis de la sorcière" a été désignée la mieux-disante, sur l'ensemble des critères que j'ai énumérés précédemment. Premièrement, elle satisfait à l'ensemble des préconisations réglementaires et environnementales. Deuxièmement, elle assure une renaturation par l'augmentation des espaces verts en pleine terre de 324 mètres carrés - je m'étonne que vous ne le saluiez pas de votre côté - et une diminution de la pression entropique sur la faune et la flore par un cadrage de la fréquentation et des usages, avec une dormance hivernale de 2 mois. Troisièmement, le salon de thé saisonnier de 18 mètres carrés sera également déposé pendant les 2 mois de dormance des activités. Quatrièmement, le projet prévoit l'ouverture gratuite du site au public et aux écoles. Ce n'était pas le cas. Il est également ouvert aux associations de quartier pour des usages de loisir ou sportifs. Cinquièmement, les horaires d'ouverture proposés permettront de respecter la tranquillité des riverains. Les modalités de contrôle assurent la sécurité des usagers.

Enfin, pour répondre à une question posée, le projet prévoit de maintenir les mêmes dimensions des 2 terrains existants, soit 24 mètres de longueur pour un total de 96 mètres carrés, pour les boulistes. En plus de ces 2 terrains permanents, 4 terrains éphémères pourront être installés pour les grands événements et les compétitions. Soit un total maximal de 266 mètres carrés pour la pratique de la pétanque.

Je sais que les adhérents du "CLAP" nous écoutent aujourd'hui. Mon cabinet les a d'ailleurs reçus hier. Je ne doute pas de la volonté du maire du 18e arrondissement de continuer à maintenir le lien social et humain, dont il se préoccupe aussi et qui est si cher à l'ensemble des Montmartrois.

Pour répondre à d'autres interrogations, la Direction des Affaires juridiques nous a confirmé qu'il n'y avait aucun problème juridique soulevé dans ce projet de délibération sur la question de la convention annexée ou pas, puisque nous parlons dedans des dispositions essentielles de la future convention, c'est-à-dire ce que l'on appelle la chose, le prix et la durée.

Nous serons vigilants pendant toute la durée de la convention au respect des engagements tenus. Je pourrai transmettre la convention quand elle sera signée, mais surtout quand nous aurons des éléments plus précis à mettre dedans, comme le début de la convention. Pour cela, nous avons besoin que les occupants actuels partent. Nous vous transmettrons sans problème ces éléments.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous avez tout à fait le droit. Deux minutes.

Vous parlez à vide, Monsieur BOURNAZEL.

La suspension de séance est de droit. Deux minutes de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures quarante-quatre minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

2023 DAE 130 - Terrain 17, avenue Junot (18e). - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il y a une demande de scrutin public par Pierre-Yves BOURNAZEL.

Nous engageons la procédure de vote.

Sous le contrôle des secrétaires généraux des groupes, est-ce que toutes les cartes ont été distribuées ?

Est-ce que tout le monde en salle a sa carte ? Très bien.

Nous passons au vote, au scrutin public, du projet de délibération DAE 130.

Nous allons procéder au vote électronique.

Le scrutin est ouvert.

Je vous rappelle qu'il faut d'abord retirer votre carte.

Retirez vos cartes.

Allez-y.

Le processus de vote est ouvert, donc vous pouvez mettre vos cartes et voter selon votre choix.

Y a-t-il encore des demandes de vote ? Non.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 145

Suffrages exprimés : 143

Abstention : 0

NPPV : 2

Pour : 103

Contre : 40

(Voir détail des votes en annexe n° 3).

Le projet de délibération DAE 130 est adopté au scrutin public.

Merci beaucoup.

2023 DFA 45 - Dotation d'équilibre exceptionnelle versées à la M.G.P. pour l'exercice 2023.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous enchaînons sur l'ordre du jour.

Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 45 relatif à une dotation d'équilibre exceptionnelle versée à la Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2023.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

S'il vous plaît, un peu de calme. On enchaîne tout de suite.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération habituel, extrêmement technique, auquel nous participons dans une attention générale très appréciable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur RAIFAUD, votre intervention mérite d'être entendue.

On va donner 10 secondes de repli à ceux qui veulent sortir.

Allez-y, Monsieur RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération extrêmement technique qui porte sur un sujet très important, à savoir la dotation d'équilibre que la Ville de Paris verse à la Métropole du Grand Paris dans le cadre du mécanisme complexe de financement qui a été mis en place et prévoit que : "Cette dotation d'équilibre est égale aux deux tiers de la différence, si elle est positive, entre le produit de la cotisation foncière des entreprises perçu en 2023 et celui perçu en 2022 par la Ville de Paris". C'est une répartition qui se fait de la dynamique de la contribution foncière des entreprises entre la Ville et la Métropole du Grand Paris.

La question, avec cette cotisation foncière des entreprises, c'est que le taux de cette cotisation n'est pas du tout harmonisé à l'échelle de la Métropole, malgré ce que prévoyait initialement la loi NOTRe qui a créé la Métropole du Grand Paris. Cela permet que les entreprises des Hauts-de-Seine et de Paris payent un taux d'imposition 2 fois moins élevé que les entreprises de Seine-Saint-Denis. A Paris, on a un taux d'imposition sur la C.F.E. de 16,5 %. A Plaine Commune, au nord de Paris, il est de 40 %. Et pourtant, Paris et Plaine Commune perçoivent le même montant de C.F.E. rapporté au nombre d'habitants, malgré un taux double. Ce mécanisme fait aussi que les entreprises des Hauts-de-Seine, et particulièrement autour de La Défense, payent un taux de 20 %. Les communes autour de La Défense gagnent 1.400 euros par an et par habitant. Pour tout le reste de la Seine-Saint-Denis, ce sont des montants inférieurs à 400 euros par an et par habitant.

Ce mécanisme s'appelle du "dumping fiscal". Vous êtes entrepreneur. Vous êtes incité à vous installer plutôt à Paris ou dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne, parce que vous allez payer des taux d'imposition 2 fois moins élevés. Historiquement, la loi NOTRe prévoyait que l'on aille vers une harmonisation des taux. Cette harmonisation des taux est nécessaire. La Métropole du Grand Paris va délibérer la semaine prochaine sur une dotation de solidarité communale exceptionnelle, avec un mécanisme qui prend en compte des critères sociaux qui représentent la capacité contributive des différents territoires, particulièrement le nombre de logements sociaux, les revenus moyens et un certain nombre d'autres critères. 42 millions d'euros vont être redistribués. Les villes de Levallois et Neuilly vont recevoir 3 euros par habitant. Paris, c'est 4 euros environ par habitant. Clichy et Montfermeil, c'est 16 euros par habitant. Voilà la redistribution à l'échelle métropolitaine que l'on doit pouvoir mettre en place.

Le projet de délibération, c'est à peu près 7,8 millions de dynamique de C.F.E. dans ce mécanisme infernal de financement. C'est exactement le même montant qui va être récupéré par la Ville à travers la dotation de solidarité communale.

C'est un débat du Parlement, mais pas de notre Conseil ni du Conseil de la Métropole du Grand Paris. C'est quelque chose d'absolument essentiel si l'on veut enfin rééquilibrer les trop grandes inégalités qui existent à l'intérieur de notre Métropole du Grand Paris, qui se traduisent dans les réactions que l'on peut observer ces jours-ci.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Comme l'an dernier, finalement, nous avons la même discussion, non pas sur le contenu du projet de délibération. Il prévoit de reverser les deux tiers de la dynamique - vous l'avez dit, il n'y a donc pas de difficulté sur les calculs - de la recette de cette C.F.E., touchée par Paris, et de la reverser à la Métropole du Grand Paris. Mais il pose toujours les mêmes questions. D'une part, l'harmonisation fiscale vis-à-vis des entreprises sur le territoire de la Métropole. Oui, il y a des inégalités qu'il faut réussir à corriger. Mais pas uniquement cela. Il y a aussi la difficulté de chaque collectivité à trouver des ressources et des relais de recettes au fur et à mesure des réformes, qui prive nos collectivités de leviers fiscaux. Vous le savez. C'est pour cela que, loi de finances après loi de finances, le transfert de la C.F.E. depuis les établissements publics territoriaux vers la Métropole du Grand Paris est remis, décalé, avec ce mécanisme de transfert qui nous est aujourd'hui soumis. C'est bien la difficulté dans l'autonomie fiscale et financière des collectivités, et plus spécifiquement de celle de l'Ile-de-France, qui est posée à travers cette question à laquelle nous devons répondre ensemble.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 45).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'adoption de dispositions particulières "charte locale rue Mouffetard" au règlement des étalages et des terrasses.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons un vœu non rattaché.

C'est Olivia POLSKI qui va répondre.

Il s'agit du vœu référencé n° 43 relatif à l'adoption de dispositions particulières "charte locale rue Mouffetard" au règlement des étalages et des terrasses en date du 11 juin 2021 de la Ville de Paris.

La parole est à Mme la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Le 3 avril 2023, parallèlement à la consultation sur les trottinettes en libre-service, nous avons organisé à la mairie du 6e arrondissement une consultation sur la végétalisation et la piétonisation de la rue Mouffetard. Le résultat est sans appel puisque 82 % des 4.129 votants se sont prononcés favorablement à cette végétalisation et piétonisation, que j'avais toujours subordonnée à 2 éléments, c'est-à-dire un budget pour embellir la rue Mouffetard et une charte locale de la rue.

Je voudrais remercier les services et le cabinet de Mme l'adjointe, qui ont travaillé avec nous pendant de longues semaines pour se doter d'une charte. Je rappelle que le règlement des étalages et des terrasses de la Ville, adopté le 11 juin 2021, prévoit dans son article premier que les chartes locales puissent fixer sur des lieux particuliers, des voies, des places, des secteurs précisément délimités, des règles particulières qui sont adaptées à nos spécificités. C'est le cas pour la rue Mouffetard. Comme il y a d'autres règlements particuliers et chartes locales dans le quartier Montorgueil, la rue des Martyrs, plusieurs quartiers du 11e arrondissement, pour ne prendre que ces exemples.

Après de nombreux échanges avec les associations de commerçants, les riverains, des présentations en conseil de quartier, nous proposons, à travers cette charte locale, de préserver une sorte de "statu quo" entre le caractère festif et commercial de la rue et la légitime attente des riverains à la quiétude. C'est pourquoi il est demandé, sur le périmètre compris entre la place de la Contrescarpe et la rue de l'Epée-de-Bois, d'appliquer des dispositions particulières aux installations de ce secteur concernant les terrasses sur les trottoirs, les terrasses sur la chaussée, les terrasses positionnées sur le trottoir d'en face, les terrasses latérales ou devant le commerce voisin, qui ne seraient pas autorisées. Je dois dire que la période post-Covid, avec les terrasses provisoires, a été une sorte de test puisque, hélas, sur le secteur, une centaine de procès-verbaux pour terrasse excédentaire et une cinquantaine de procès-verbaux pour nuisances sonores ont été dressés.

J'espère que l'encadrement de ces terrasses permettra aussi de favoriser le potentiel de végétalisation de la rue Mouffetard et les circulations piétonnes. Nous aménageons à proximité des places de livraison et des places dédiées pour les personnes à mobilité réduite.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues, comme indiqué dans ce vœu qui porte sur la rue Mouffetard, conformément à ce qu'a souhaité la Maire de Paris, il est possible, dans le cadre du R.E.T., de faire une charte locale pour s'adapter à des circonstances spécifiques de certaines rues dans nos quartiers. Nous connaissons le contexte de la rue Mouffetard, qui fait l'objet de ce projet de piétonisation et de végétalisation. La charte locale peut effectivement être cet outil de régulation de l'espace public pour les commerçants, puisque je sais que cela a été travaillé avec les services et mon cabinet. J'y émettrai un avis favorable, et ce, d'autant que cela fait partie de nos demandes. Vous avez fait ce gros travail de concertation localement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est donc un avis favorable de l'Exécutif sur le vœu n° 43.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 129).

2023 DFA 49 - Suppression de l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des personnes qui louent leur habitation personnelle à titre de meublés classés de tourisme ou de meublés ordinaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 49 relatif à la suppression de l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des personnes qui louent leur habitation personnelle à titre de meublés classés de tourisme ou de meublés ordinaires.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un très bon projet de délibération parce que, vous le savez sûrement, il y a quand même un scandale en France : on est en pleine crise du logement. On en parle dans tous les journaux et journaux télévisés. Le Gouvernement subventionne, via une niche fiscale, les meublés touristiques qui vident nos villes, en particulier Paris, de leurs logements. Vous avez une forme de cynisme du Gouvernement qui demande aux collectivités de tout faire pour faire du logement, mais qui, de l'autre main, subventionne les investisseurs et les multipropriétaires - parce que c'est de cela qu'il s'agit - pour faire du meublé touristique au détriment des résidences principales, et donc de ceux qui peuvent venir vivre en ville.

Quelque part, avec l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises, c'était une sorte de double niche fiscale. Je remercie vraiment M. l'adjoint aux finances et les services de l'avoir identifié. Certes, ce ne sont pas des gros montants, mais pour le principe, qu'ils ne bénéficient pas d'une deuxième niche fiscale après celle qui est trop généreusement offerte par le Gouvernement.

Je voudrais dire que le Ministre chargé du Logement, M. KLEIN, dont tout le monde pensait que c'était quelqu'un d'exceptionnel, qui faisait énormément de choses pour les mal-logés, etc., sur le dossier "Airbnb", est aux abonnés absents. Il nous avait promis, lorsqu'il avait été nommé, qu'il alignerait les règles du diagnostic performance énergie aux règles du droit commun des logements. Il ne l'a jamais fait. Résultat, il vaut mieux faire un meublé touristique parce que l'on n'est pas soumis au DPE, que de louer son appartement. Il devait enlever cette niche fiscale et ne l'a jamais fait. Je lui en veux beaucoup parce que la crise du logement, en tout cas à Paris, est due à son inaction.

Nous voterons, bien sûr, pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Oui, vous le savez, la difficulté de trouver un logement à Paris et dans de nombreuses autres zones tendues s'explique en grande partie par l'extension des meublés touristiques - on pense à "Airbnb", mais il y a d'autres plateformes - comme par les phénomènes de résidence secondaire. Pour endiguer la bulle de la crise du logement qui est en train de se former, il est indispensable d'avoir les outils de régulation les plus importants, les plus précis possible, et des outils fiscaux dissuasifs qui orientent l'utilisation des locaux vers l'habitation au profit de la population - des grandes métropoles, des zones littorales - qui en a besoin. Nous sommes alliés à de nombreux locaux, de toutes tendances politiques, car cela touche de très nombreux territoires.

A ce sujet, la Ville de Paris a pris un temps d'avance. Je salue l'action de mon collègue Ian BROSSAT pour permettre au maximum la régulation et obtenir des outils de régulation de l'activité des meublés touristiques. Une fois encore, nous avons trouvé… Oui, c'est un outil qui sera assez faible, c'est vrai, mais il est important et même symbolique. Il y avait cette exonération, non pas sur les personnes qui placent leur résidence principale quelques week-ends de temps en temps en meublé touristique. Pas de difficulté avec cela, les revenus sont déclarés dans les revenus personnels. Mais ceux qui mettaient un logement qui n'est pas une résidence principale, malgré nos différentes phases d'instruction, d'immatriculation, de déclaration et d'autorisation. Ceux qui le faisaient n'étaient pas soumis à la C.F.E., alors que l'hôtellerie classique et les loueurs professionnels le sont. Pour rétablir l'équité, nous levons cette exonération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 49).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une ouverture du cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor-Hugo à Clichy-la-Garenne.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 44 est relatif à l'ouverture du cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor-Hugo situé à Clichy-la-Garenne.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais par ce vœu attirer l'attention du Conseil sur le cimetière des Batignolles, qui est le troisième cimetière parisien par sa superficie, avec ses 10 hectares, mais reste méconnu et peu fréquenté par les Parisiens en raison de sa localisation en partie sous le périphérique.

Pourtant, cet espace, si j'ose dire, ne manque pas d'atouts. C'est d'abord un lieu de recueillement, avec ses 15.000 sépultures, dont celle de Verlaine et d'André Breton. C'est également un espace de promenade pour les habitants du quartier, avec 900 arbres. C'est aussi un lieu de mémoire, avec les tombes de 138 morts pour la France.

Le groupe Changer Paris et les élus du 17e arrondissement souhaiteraient que la Ville crée un accès supplémentaire pour le rendre plus accessible. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'étudier avec la Ville de Clichy la possibilité de créer une ouverture supplémentaire pour accéder au cimetière des Batignolles depuis le boulevard Victor-Hugo.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BOHBOT, pour vos mots sur le cimetière des Batignolles, qui est sans doute moins connu que les autres grands cimetières parisiens intra-muros, mais est pourtant intéressant, apaisant, un lieu à découvrir, et est également un réservoir de biodiversité, comme nos autres cimetières parisiens, qu'ils soient intra ou extra-muros d'ailleurs.

Comme j'ai déjà pu le dire à M. le Maire du 17e arrondissement, avis tout à fait favorable pour créer cet accès complémentaire depuis la commune de Clichy. Cela permet d'offrir un accès nouveau au cimetière et de faire un lien, certes un peu différent, à travers un cimetière entre une commune limitrophe et notre ville.

Je vous demanderai simplement une très légère modification de votre dernier considérant en remplaçant l'expression "espace vert" par "espace végétalisé", pour être bien clair que les usages dans un cimetière ne sont pas les mêmes que ceux dans un espace vert, car, bien sûr, la sérénité est nécessaire pour permettre le recueillement des familles qui le visitent.

Pour le reste, avis tout à fait favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 44… Modifié conformément à la demande de M. SIMONDON ? Très bien.

Donc, avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 130).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un comité d'éthique pour les questions funéraires parisiennes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 45 relatif à la mise en place d'un comité d'éthique pour les questions funéraires parisiennes.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la valeur que l'on accorde à la vie se mesure à la dignité du traitement fait à nos morts. La Ville de Paris œuvre avec constance dans ce sens. Récemment, nous avons décidé d'étendre les horaires de la chambre funéraire des Batignolles pour que les familles puissent dignement veiller leurs morts. D'autres mesures faisant consensus ont été prises ces dernières années par la Ville de Paris pour accompagner le deuil des familles.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des préoccupations de Parisiens qui recherchent la façon la plus digne et conforme à leurs convictions de rendre hommage à leurs proches décédés. La crise du Covid a révélé que des cas de conscience peuvent survenir à tout moment en la matière. Les préoccupations sur l'impact environnemental des inhumations sont de plus en plus prégnantes. L'adéquation des convictions personnelles avec les règles juridiques applicables nécessite aussi une réflexion sereine. Aussi, pour réfléchir sur ces sujets, nous proposons de réactiver un comité d'éthique funéraire qui permette de prendre le temps de dialoguer, de mobiliser les experts, les autorités morales et philosophiques, et plus généralement les Parisiens qui souhaitent œuvrer à la dignité des défunts.

Ce comité, présidé bien sûr par la Maire de Paris ou son représentant, permettra avec hauteur et retenue d'aider notre Ville à remplir au mieux ses devoirs envers les Parisiens disparus.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BOHBOT, pour ce vœu qui me permet de revenir sur le Comité parisien d'éthique funéraire, créé il y a environ 25 ans, avec une compétence consultative sur les principales mesures mises en œuvre par la Ville dans le domaine funéraire et qui pouvait formuler des propositions. Il a pu, en 2009, se prononcer favorablement à l'arrêt des ventes par avance dans les cimetières intra-muros, par exemple. Il a pu également examiner le dernier projet de refonte des règlements des cimetières dans les années 2000.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que nous pouvons, et nous allons donc le remettre en place. Il sera, bien sûr, composé avec des associations de communautés confessionnelles qui accompagnent les familles à leur demande au moment d'un deuil. Il faudra qu'il comporte également toutes les traditions philosophiques, y compris d'inspiration laïque. C'est indispensable.

Je pense à des associations qui travaillent sur le deuil, par exemple le collectif "Les morts de la rue", qui accompagne les personnes sans entourage au moment de leur décès et fait un travail absolument exceptionnel. Je pense à d'autres associations qui travaillent autour du deuil périnatal. Nous avons à gagner de les réunir.

Un sujet pourrait être traité face aux évolutions de notre société dans la pratique funéraire : c'est le niveau d'équipement de notre territoire en équipements funéraires, leur fonctionnement. Je pense à l'évolution de plus en plus massive du choix de la crémation. On a eu, vous le savez, une difficulté technique très importante au crématorium du Père-Lachaise il y a quelques semaines. Quel niveau d'équipement de notre territoire ? Est-ce que l'on est capable de suivre avec ces équipements les évolutions de la société autour de la mort et de la prise en charge de la mort dans les familles ?

Avis tout à fait favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 131).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous entamons les travaux de la 2e Commission.

Je donne la parole à sa Présidente, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous avons déjà parlé des 11 millions d'euros de plus pour le budget culture lors de notre débat sur le budget supplémentaire. De nombreuses subventions revues à la hausse nous ont donc été présentées par Carine ROLLAND et les autres adjoints.

La saison des festivals a commencé. Les événements riches et nombreux proposés tout au long des mois d'été par notre Ville ont bien débuté, même si quelques-uns d'entre eux ont dû être annulés à cause des émeutes, notamment la dernière soirée du "Fnac Live". Carine ROLLAND nous avait signalé entre autres la date du 8 juillet, qui clôturera la 19e édition du "Mois parisien du handicap", avec un bal inclusif et gratuit au bassin de la Villette. Des danseurs accompagneront des débutants en situation de handicap, ou non, durant la soirée.

Du 10 au 30 juillet, le festival "Paris l'été" proposera de grands rendez-vous artistiques et culturels dans tout Paris et sa région. Il y a, bien sûr, "Formes Olympiques", dont nous avons parlé au dernier Conseil, "Cinéma en plein air" de la Villette, du 19 juillet au 20 août, et tant d'événements que je ne peux tous les lister ici.

Au sujet des projets de délibération, à noter celui qui concerne l'action culturelle locale dans différents arrondissements. Nous étudierons aussi des projets de délibération importants, comme le DAC 525 concernant "Paris Musées", ou encore le DAC 190, qui est le soutien à la "Maison des pratiques artistiques amateurs".

Pour ma part, je vous parlerai de l'association "Ferraille Production" et de son festival de bande dessinée "Formula bula", qui bénéficie, grâce à l'amendement déposé par mon groupe, d'une subvention de 70.000 euros supplémentaires. Avec le projet de délibération DAC 143, nous discuterons à nouveau de la Halle Saint-Pierre, lieu emblématique de l'art brut à Paris, autour des amendements déposés par le groupe Changer Paris et par le groupe Communiste et Citoyen, pour le maintien du niveau de subvention.

Par ailleurs, nous aurons un vœu du groupe Changer Paris concernant l'association "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris".

En ce qui concerne Jacques MARTIAL, une belle subvention de soutien à 6 associations qui promeuvent les outre-mer nous a été présentée, avec notamment "Difé Kako" et la 6e édition du festival "Mois Kréyol", ou encore "CIFORDOM" et "L'Institut du Tout-Monde", pour le travail mémoriel de l'abolition de l'esclavage. D'ailleurs, le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet sera cette année aux couleurs des outre-mer.

En ce qui concerne la mémoire, 2 nouvelles dénominations d'écoles : école Elie-Buzyn, dans le 5e arrondissement, et école Annette-Zaidman, dans le 10e arrondissement.

Après nos nombreux débats dans cette enceinte, l'attribution de la dénomination "Théâtre Sarah-Bernhardt" au Théâtre de la Ville est enfin effective. Il y a beaucoup d'inscrits, donc nous en reparlerons.

Laurence PATRICE nous informe que la nouvelle méthode qui consiste à ne pas faire remonter les vœux ciblés d'arrondissements commence à porter ses fruits. Nous le constatons puisque nous n'avons que 4 vœux d'hommages pour ce Conseil.

A noter que la Maire a missionné Geneviève GARRIGOS pour qu'en ce 11 septembre 2023, 50e anniversaire du coup d'Etat de Pinochet au Chili, elle nous propose un beau programme d'exposition, de projections, de conférences. Tout cela nous attend donc à la rentrée.

Les 16 et 17 septembre, ce sera la 40e édition des "Journées européennes du matrimoine et du patrimoine". C'est toujours l'occasion de découvrir des endroits qui ne sont habituellement pas ouverts au grand public. Cette année ne fera pas exception, avec, entre autres, la bibliothèque historique de la Ville de Paris qui accueillera le public derrière des portes dérobées.

L'inauguration attendue de la fontaine Stravinsky aura lieu le 7 juillet. Le bassin aux 16 sculptures animées ne fonctionnait plus depuis 2020. Nous retrouverons avec plaisir les œuvres de Niki de Saint-Phalle et de Jean Tinguely.

Karen TAÏEB, très réactive avec l'adoption du projet de délibération proposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes et Mme LECOUTURIER au dernier Conseil, nous annonce une première réunion dès le 13 septembre.

Notre Commission est très studieuse. Il y aura 3 commissions spéciales. Une première, le 8 septembre, concernera le bilan de nos actions d'éducation artistique et culturelle, en lien avec Patrick BLOCHE. Puis, le 11 octobre, sur le rapport de l'Inspection générale concernant la question des ateliers d'artistes. Enfin, le 24 novembre, sur l'égalité femmes/hommes. Nous ne manquerons pas de vous en faire le retour.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2023 SG 41 - Subventions (48.000 euros) aux associations suivantes APIPD, CASODOM, CIFORDOM, Couleurs Pays, Difé Kako et ITM.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération SG 41 relatif à l'attribution de subventions aux associations suivantes : "APIPD", "CASODOM", "CIFORDOM", "Couleurs Pays", "Difé Kako" et "ITM".

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour 5 minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe votera bien évidemment ce projet de délibération en soutien à des associations ultramarines que nous connaissons bien.

Je tiens à saluer, tout d'abord, le remarquable travail effectué par l'association "CIFORDOM", notamment à travers son Prix littéraire Fetkann!, ainsi que le travail de l'"APIPD" dans son combat contre la drépanocytose conduit par sa présidente, Mme Jenny HIPPOCRATE. Son dévouement depuis de nombreuses années force notre respect. D'ailleurs, on pourrait souhaiter que sa subvention puisse être augmentée.

Néanmoins, comme les années précédentes, je me permets de m'interroger sur la subvention accordée au "CASODOM", non seulement concernant son montant, mais aussi son objet. Serait-il possible de nous expliquer l'ampleur de la variation des subventions accordées au "CASODOM", qui étaient de 80.000 euros en 2018, de 53.000 euros en 2020 et de 12.000 euros cette année ?

Par ailleurs, dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération, sont présentées les missions du "CASODOM". Je cite : "Consiste à assister les familles et les personnes en difficulté nécessitant une aide et un accompagnement". Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, n'est-ce pas là normalement le rôle du "CMAI DOM-TOM", service créé par Jacques Chirac en 1978, lorsqu'il était Maire de Paris ? C'est une question que je pose simplement dans une logique de rationalisation des politiques publiques.

Enfin, serait-il possible de nous communiquer les moyens actuels qui sont accordés à la "DGOM", son périmètre d'action, ainsi que son bilan d'accompagnement de nos compatriotes originaires des outre-mer ?

Je suis prête à travailler sur ces sujets avec vous, cher Jacques MARTIAL, dans l'intérêt de nos compatriotes originaires des outre-mer.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, Samia BADAT-KARAM, pour cette intervention qui me permet moi aussi de saluer le travail des associations que nous soutenons, tant dans leur engagement culturel que dans leur engagement social.

Concernant le "CASODOM" très précisément, cette différence de dotation tient au fait que le "CASODOM" a, pendant 3 ans, été l'interface de la fermeture du "CMAI DOM-TOM", dont l'action sous cette forme n'était plus aussi pertinente. Je vous rappelle que le "CMAI DOM-TOM" avait été créé du temps du "Bumidom", que, depuis 2001, la Mairie de Paris a redistribué vers les mairies d'arrondissements un certain nombre de moyens et de compétences, et qu'il y avait là une perte de sens au "CMAI DOM-TOM" sous cette ancienne forme. Les moyens mis à disposition, ne serait-ce que la location des biens, étaient disproportionnés par rapport aux missions et au nombre de personnes concernées.

Le "CMAI DOM-TOM" fermé, il devait rejoindre naturellement la maison des outre-mer, qui n'a pas pu voir le jour du fait du désengagement de la Région Ile-de-France et de l'Etat. Le "CASODOM" a donc accueilli l'assistance sociale de la Ville de Paris, le temps que celle-ci puisse réintégrer la Mairie de Paris. Merci à Anne SOUYRIS qui accueille maintenant cette mission au sein de sa délégation.

L'accompagnement, la transition du "CMAI DOM-TOM" et de ses missions, en tout cas sociales, vers la Mairie de Paris aujourd'hui, font qu'il n'y a plus de raison de subventionner au même niveau le "CASODOM". Nous en avons discuté. Son ancien président, Jean-Claude SAFFACHE, en a tout à fait convenu. Je pense que Catherine EDWIGE - mais je la reverrai si elle a besoin d'une explication à ce sujet - en conviendra également.

L'autre raison de la diminution de cette subvention, c'est que le "CASODOM" organise une année sur deux une manifestation que nous soutenons, les "Talents de l'Outre-mer", mais finalement cette manifestation concerne assez peu les Ultramarins de Paris. La présidente des "Talents de l'Outre-mer" est une avocate qui travaille au barreau de Bruxelles et pilote un réseau d'anciens lauréats qui ont essaimé dans le monde entier. De fait, les Parisiennes et les Parisiens originaires des outre-mer sont assez peu concernés par cette manifestation. D'où le fait que nous ne

l'avons pas subventionnée. D'autant plus que l'année dernière, elle se tenait au sein du Ministère des Outre-mer qui, nous semble-t-il, peut tout à fait subvenir au subventionnement de cette manifestation.

Oui, écoutez, voyons-nous, travaillons ensemble si vous le souhaitez. Vous savez que j'y suis tout à fait disposé. Sur notre manière d'accompagner les associations, non pas de les professionnaliser, mais de leur permettre d'apprendre comment - parce que, pour certaines d'entre elles, c'est compliqué - remplir ces demandes de subventions qui, pour certains, sont très complexes à remplir. La manipulation de nos outils informatiques et leurs connaissances ne leur permettent pas souvent de faire aboutir leur demande. D'où le fait que la demande de certaines associations, dont nous trouvons le travail intéressant, n'arrive pas jusqu'à nous, en tout cas par les voies mises à leur disposition par la Mairie de Paris. Nous travaillons avec elles pour les aider, les alerter sur la nécessité d'aller plus loin, ou comment remplir leur demande correctement.

Ceci pour répondre à votre demande. Mais, oui, travaillons ensemble si vous le souhaitez. Je sais que l'outre-mer vous intéresse, et l'outre-mer a besoin et va avoir besoin, particulièrement en 2024, de visibilité. Nous serons présents, nous y répondrons.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur MARTIAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, SG 41).

Permettez-moi d'avoir une pensée pour votre directeur de cabinet, Monsieur MARTIAL. Il combat la maladie et nous pensons très chaleureusement à lui.

2023 DASCO 74 - Dénomination de l'école Elie Buzyn.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 74 relatif à la dénomination de l'école Elie Buzyn.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 23 mai 2022, Elie Buzyn nous quittait. C'était un grand témoin de l'histoire, survivant du ghetto de Łódź et des camps de concentration d'Auschwitz et de Buchenwald. Il avait passé 60 années - sa vie - dans le 5e arrondissement, aux côtés de son épouse, Etty, pour laquelle j'ai une pensée d'amitié toute particulière cet après-midi, d'autant qu'elle a été touchée indirectement par l'explosion du 177, rue Saint-Jacques, puisqu'ils habitaient place Alphonse Laveran.

La vie d'Elie Buzyn, c'est une vie de drame, de renaissance et d'engagement, qu'il a d'ailleurs magnifiquement résumé dans un livre qu'il avait écrit en 2018 : "J'avais 15 ans : vivre, survivre, revivre". En 1939, il est piégé avec sa famille - son frère, sa sœur, ses enfants - dans le ghetto de Łódź. Son père, chef d'entreprise, perd son travail. Sa maman, évidemment, a du mal à nourrir la famille, elle qui était très active dans les institutions caritatives, notamment dans le mouvement des femmes sionistes. Le très, très jeune Elie Buzyn devient ouvrier dans le tissage, puis la sellerie.

Deuxième drame. En 1940, il perd son frère adoré, qui est fusillé par les S.S. à titre d'exemple pour dissuader les fuites du ghetto de Łódź. Elie Buzyn parvient à survivre avec ses parents jusqu'à la liquidation du ghetto en août 1944. Ses parents, comme lui, sont déportés et ne reviendront jamais des camps. En janvier 1945, Elie Buzyn est déporté vers le camp de Buchenwald. Il va survivre à la terrible marche de la mort. Au camp, il se fait voler ses chaussures. Ses pieds gèlent et doivent être amputés. Il suit les conseils d'un soldat russe, qui lui dit de mettre successivement ses pieds dans de l'eau gelée puis dans de l'eau très chaude. Il va les guérir. Il deviendra des années après, sans y voir nécessairement un lien, chirurgien orthopédiste.

Après la guerre, il passe 7 ans en Palestine, devenu l'Etat d'Israël, avant de rejoindre Oran. Il s'installe définitivement en France en 1956, où il effectue brillamment des études de médecine et de chirurgie. Il épouse Etty, psychologue, psychanalyste et écrivaine. Ils auront 3 enfants.

Ce qui est incroyable, c'est que, pendant des années et des années, Elie Buzyn va cacher l'enfer qu'il a vécu, au point que ses enfants ne savent absolument pas qu'il est rescapé du camp d'Auschwitz. C'est après 50 ans qu'il va décider de parler et de témoigner. Il ira chaque année à Auschwitz et participera à la commémoration annuelle de la Shoah par l'Union européenne en 2015. Puis, il va écrire 2 livres : "J'avais 15 ans : vivre, survivre, revivre" et "Ce que je voudrais transmettre". Il était régulièrement dans les écoles du 5e arrondissement, notamment dans celle qui

est à quelques dizaines de mètres de son lieu d'habitation, le 250, rue Saint-Jacques. Il venait souvent témoigner auprès de classes à la mairie du 5e arrondissement.

Je garde le souvenir d'un déjeuner que nous avions passé ensemble quelques semaines avant son décès, où il avait d'ailleurs quitté la table avant la fin du repas, tout simplement parce qu'il allait témoigner auprès d'une classe. Je pense que pour sa famille, pour les habitants, pour les élèves, pour tous ceux qui l'ont connu et souhaitent que le travail de mémoire puisse perdurer, c'est un beau projet que de donner le nom d'Elie Buzyn à l'école élémentaire du 250 rue Saint-Jacques.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette dénomination à l'unanimité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, chère Florence BERTHOUT, pour votre intervention.

Vous l'avez dit : le destin tout à fait exceptionnel d'Elie Buzyn, ainsi que son engagement à témoigner et transmettre la mémoire des persécutions nazies et de la barbarie de la Shoah, sont au cœur de la logique de cette dénomination.

Après avoir gardé le silence sur sa douleur pendant un demi-siècle, il a inlassablement tenu à se rendre dans les écoles et les collèges pour raconter aux plus jeunes, pour leur exprimer toute l'horreur des camps, pour garantir la pérennité de cette mémoire.

Effectivement, il allait fréquemment à Auschwitz. Je veux saluer le grand rabbin Haïm KORSIA, qui était très attaché à cet hommage, à cette dénomination.

Il était particulièrement actif dans votre arrondissement, dans le 5e arrondissement, où il habitait. Il y a donc là une symbolique toute particulière à lui donner le nom d'un établissement scolaire du 5e arrondissement tout proche de son lieu d'habitation.

Concernant cette rue Saint-Jacques, je tiens à profiter de cet instant pour dire tout mon soutien aux habitantes et habitants de cette rue, douloureusement touchés par l'explosion que nous évoquions ensemble ce mardi.

Puisse dorénavant cette école garder vive la mémoire d'Elie Buzyn et inciter à la transmission de la mémoire de la Shoah.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DASCO 74).

2023 DASCO 75 - Dénomination de l'école Annette Zaidman.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 75 relatif à la dénomination de l'école Annette Zaidman.

La parole est à Mme la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Monsieur le Maire, chère Laurence PATRICE, mes chers collègues, avant d'avoir été, depuis sa création en 1979 jusqu'à sa mort en octobre dernier, la secrétaire générale de l'"Association des fils et filles des déportés juifs de France", Annette Zaidman était une enfant du 10e arrondissement. Une enfant qui fut victime, comme tant d'autres jeunes Parisiens et Parisiennes, juifs et juives, pendant la Seconde Guerre mondiale, de la politique antisémite et génocidaire de l'occupant allemand et de ses complices du régime de Vichy.

Orpheline de mère, Annette Zaidman vivait au moment où la guerre éclata dans un immeuble situé au 5-7 de la rue Corbeau, devenue aujourd'hui rue Jacques Louvel-Tessier, au cœur de ce 10e arrondissement populaire qui accueillait déjà des exilés venus du monde entier, notamment des juifs d'Europe centrale et orientale qui y avaient trouvé refuge. Cet immeuble aura une histoire longue puisqu'il a, dans les années 2000, également abrité de nombreux sans papiers, qui ont ensuite vu, quand il était très dégradé, une mobilisation très forte pour leur relogement, pour la reconstruction de cet immeuble.

Dans cet immeuble si particulier et emblématique, vivaient à l'époque de nombreux juifs et juives, Polonais et Polonaises, qui avaient fui les pogroms et pensaient être en France avec leur famille protégés de l'antisémitisme et préservés de la folie meurtrière des hommes. Pourtant, 130 habitants de cet immeuble furent arrêtés et déportés pendant la Shoah. Parmi eux, figuraient le père et le frère d'Annette Zaidman. Jusqu'au bout, d'ailleurs, c'était toujours avec une grande émotion et avec le regard de l'enfant de 10 ans quelle était alors, qu'Annette Zaidman parlait des siens et de ceux qu'elle avait aimés et perdus.

Après la guerre, Annette Zaidman connut les familles d'accueil et les maisons d'enfants. Elle exerça ensuite toutes sortes de métiers, jusqu'à devenir chef d'entreprise. C'est donc dans les années 1970, en découvrant le travail de Serge et Beate KLARSFELD, qu'Annette Zaidman deviendra la militante de la mémoire de la Shoah et de sa transmission, la militante que nous avons connue, multipliant les témoignages, rassemblant inlassablement et sans relâche les fragments de ces trop nombreuses vies brisées autour d'elle.

Son histoire, c'est l'histoire de beaucoup d'habitants du 10e arrondissement, de beaucoup d'habitantes et d'habitants parisiens, notamment du Nord-Est, qui nous a tant touchés. C'est aussi un peu l'âme de nos quartiers, toujours vivante, à laquelle nous rendons hommage aujourd'hui.

C'est avec, vous l'entendez, une grande émotion, en y associant l'ensemble de mes collègues élus du 10e arrondissement, que je voterai et vous inviterai à voter ce projet de délibération visant à accoler le nom d'Annette Zaidman à l'école du 149, avenue Parmentier, qu'elle fréquenta dans son enfance.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire, pour votre émouvante intervention. C'est bien sûr un très grand plaisir pour moi que de débuter les dénominations d'établissements scolaires dans le 10e arrondissement, et surtout une émotion toute particulière, puisque nous rendons hommage à une autre passeuse de mémoire, Annette Zaidman.

Dans ce quartier de l'hôpital Saint-Louis, marqué par le douloureux souvenir de la Shoah, à quelques encablures des plaques commémorant les victimes de la déportation, je pense particulièrement à la rue Saint-Maur, à la rue Jacques Louvel-Tessier, au siège de l'OSE qui se trouve rue du Faubourg-du-Temple.

Dans la dénomination de cette école de l'avenue Parmentier, je vois le moyen d'ancrer davantage encore le devoir de transmission aux générations futures, comme y travaillait Annette. Le moyen de leur rappeler qu'autrefois, aux places que ces enfants occupaient, devant le tableau noir, d'autres élèves comme Annette Zaidman et surtout celles et ceux qui ont eu moins de chance qu'elle et n'ont pas échappé à la barbarie nazie, des enfants ont subi l'indicible pour des motifs abjects, simplement parce qu'ils étaient nés juifs. Cela nous permettra de toujours le rappeler et de rendre hommage à cette belle passeuse de mémoire que fut Annette Zaidman.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DASCO 75).

2023 DAC 281 - Subventions (230.000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 281. Il s'agit de l'attribution de subventions à la Fondation "Mémorial de la Shoah".

Pour commencer, la parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis plus de 20 ans, la Fondation pour la mémoire de la Shoah poursuit son travail remarquable et nécessaire pour transmettre et diffuser les informations et les connaissances relatives à la Shoah, ainsi qu'aux atteintes aux droits de l'homme perpétrées pendant la Seconde Guerre mondiale. Les cris de "mort aux juifs" entendus dans le cadre des émeutes qui ont secoué la France, et les dégradations commises sur le monument

aux martyrs de la déportation et de la résistance, jeudi dernier, à Nanterre, nous ont rappelé combien il fallait redoubler d'efforts pour se prémunir contre la haine, la méconnaissance et l'oubli.

A l'heure où il n'existe presque plus de témoins de l'Holocauste, le rôle d'institutions, comme la Fondation "Mémorial de la Shoah", est primordial. Elle œuvre ainsi quotidiennement à la transmission de la mémoire par ses nombreuses actions pédagogiques à destination des publics scolaires, dont l'organisation de voyages à Auschwitz. Elle perpétue le devoir de mémoire du génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle permet également la sensibilisation plus que jamais nécessaire contre l'antisémitisme, je le rappelais, qui est malheureusement toujours un fléau d'actualité dans notre pays.

La Fondation "Mémorial de la Shoah" apporte également un soutien important à la communauté juive par l'accompagnement apporté aux rescapés, mais également par ses actions en faveur de la préservation et de la transmission de la culture juive dans toute sa diversité. Elle est aussi un outil de la lutte contre les préjugés et la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, si important à l'heure actuelle.

Je souhaite donc saluer ce travail effectué par la Fondation "Mémorial de la Shoah" et souligner le caractère indispensable de cette mission. Le soutien du groupe Changer Paris, et le mien bien sûr, est convaincu de leur action. Toute notre fidélité dans ses actes est évidemment au rendez-vous. Et également nos remerciements pour être l'un des grands gardiens de la mémoire d'une des plus grandes tragédies qu'ait connue l'humanité.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je suis déstabilisée parce que je n'ai pas eu l'intervention de M. BOHBOT.

Merci, chère collègue, Madame KUSTER, je n'en apprécie pas moins votre intervention d'ailleurs.

Ceci nous rappelle une fois de plus, vous l'avez souligné, le rôle fondamental de la Fondation "Mémorial de la Shoah", puisque vous avez rappelé ces actes, ces inscriptions antisémites que l'on a pu voir à Nanterre et que l'on voit malheureusement refleurir un peu partout par les temps qui courent.

Cette extraordinaire institution, que l'on ne présente plus mais qui mérite à chaque occasion d'être davantage promue et mise en valeur, notamment auprès des plus jeunes générations, est un partenaire de premier plan pour la Ville de Paris, qui contribue chaque année à l'aider financièrement.

J'ajouterai que l'œuvre remarquable sur le plan scientifique, archivistique et pédagogique, entreprise par le mémorial, se double naturellement d'un travail essentiel de combat contre l'antisémitisme, mené avec une détermination totale. Vous le savez, la baisse du nombre d'actes antisémites en France en 2022 n'est qu'un leurre, dont on a beaucoup parlé. Il apparaît, hélas, comme un trompe-l'œil quand on sait que nombre de victimes renoncent à déposer plainte et que les violences contre les personnes continuent à se multiplier.

J'ajoute que la Fondation "Mémorial de la Shoah" travaille à former beaucoup d'enseignants, notre police municipale, beaucoup d'agents fonctionnaires de l'Etat, pour les alerter contre l'antisémitisme et aussi contre le racisme. Il y a également tout un travail assez fabuleux fait sur les autres génocides, notamment le génocide arménien et le génocide rwandais.

Je ne peux évidemment que vous inciter à voter ce projet de délibération qui renouvelle notre attachement et notre soutien à cette institution partenaire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 281.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 281).

2023 DAC 287 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Le Souvenir Français".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 287. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "Le Souvenir français".

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame Laurence PATRICE. L'intervention de Brigitte KUSTER était très évocatrice, mais votre réponse l'était tout autant.

Mes chers collègues, il y a quelques jours, Léon Gautier, dernier membre du Commando Kieffer, avec ces 177 Français ayant participé au débarquement de Normandie, dans le secteur Sword et ayant attaqué le casino de Ouistreham, nous a quittés. Je suis persuadé que l'ensemble des membres du Conseil de Paris se joint à moi aujourd'hui pour lui rendre hommage.

C'est également le rôle du "Souvenir Français" de conserver et de perpétuer la mémoire de ces combattants qui sont morts pour la France et l'ont bien servie. Fort de 1.600 comités locaux et de plus de 100.000 adhérents, "Le Souvenir français" est une association comme il n'en existe plus beaucoup dans notre pays aujourd'hui. Très ancrés dans nos territoires et avec un maillage qui couvre l'ensemble de l'hexagone et des outre-mer, depuis plus de 130 ans, ces bénévoles entretiennent inlassablement les tombes des soldats morts pour la France dans nos cimetières communaux, et animent les cérémonies qui rythment le calendrier commémoratif, si cher aux élus et aux citoyens.

La transmission aux jeunes générations est également au cœur de ses missions. Elle a ainsi développé plusieurs actions à destination de la jeunesse, dont une application géo-mémoire qui permet de découvrir le destin des combattants morts pour la France dans les cimetières communaux.

A l'initiative de mon collègue Michel TERRIOUX, dans le 17e arrondissement, un parcours a ainsi été inauguré au cimetière des Batignolles, dont nous parlions à l'instant avec M. SIMONDON, en octobre 2021. Il permet aujourd'hui aux visiteurs et aux élèves de découvrir l'histoire d'Auguste Madaule, né dans le 18e arrondissement et incorporé à seulement 18 ans au sein du 89e régiment d'infanterie, qui meurt au Chemin-des-Dames. De Laurence Brandt, infirmière de la Croix-Rouge décédée en 1917 après avoir contracté une maladie en ayant soigné des blessés. Ou encore au soldat Abel Sumegh, né aux Batignolles, dans le 17e arrondissement, représentant de commerce, qui meurt hélas dans les combats des Flandres en 1918.

Ces destins individuels permettent d'accéder plus facilement à la grande histoire. C'est un formidable outil pédagogique que nous procure "Le Souvenir français".

Bien évidemment, Madame la Maire, le groupe Changer Paris votera cette subvention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jack-Yves BOHBOT, pour votre intervention.

Effectivement, tous ici, nous pouvons avoir une pensée pour Léon Gautier.

Vous l'avez dit aussi, "Le Souvenir français" est une association que l'on ne présente plus, qui mène depuis 1904 un travail essentiel, qui n'a pas d'équivalent, en mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France. Nous continuons avec constance à les soutenir. Ce sont des partenaires très réguliers. Il y a ces soutiens par les subventions et il y a également des échanges assez réguliers, notamment avec M. BARCELLINI.

Je voulais signaler qu'en plus de cette subvention, nous avons également une subvention complémentaire de 6.000 euros en équipement, au titre de l'action menée dans les cimetières de la Ville, portant un soutien un peu plus important que cette seule subvention.

Nous nous apprêtons à engager un travail en commun dans le cadre de l'entretien des cénotaphes des personnes disparues en déportation, un travail que "Le Souvenir français" entreprend et conduit de manière exemplaire, comme toujours, et que nous tenons également à soutenir.

Chers collègues, vous le voyez, notre appui est sans faille à cette association. Je vous remercie toutes et tous de voter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 287.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 287).

2023 DAC 323 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Amar au 4, rue de Cahors (19e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 323. Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Amar au 4, rue de Cahors, dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Mahor CHICHE.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération qui concerne des civils juifs français, qui ont malheureusement été exterminés à Auschwitz. Il me semble important, en cette veille de commémoration de la "rafle du Vél' d'Hiv", de rappeler le rôle de Pétain et du régime de Vichy dans les atrocités commises. Récemment encore, j'étais au Musée de la Grande Guerre avec des élèves du 19e arrondissement. Ils étaient effarés de voir le maréchal Pétain, grand vainqueur de la Première Guerre mondiale, puis de voir le maréchal Pétain déchu, le capitulateur face à l'ennemi nazi.

J'insiste sur cela parce que l'on a beaucoup parlé de transmission. Evidemment, emmener les enfants sur les lieux de commémoration est important. Mais apposer une plaque est essentiel. De plus en plus d'écoles, d'habitants, nous demandent d'organiser des événements autour des plaques. Récemment encore, à Belleville, en présence de Catherine VIEU-CHARIER et de la "Fondation Mémorial de la Shoah", nous avons rendu un hommage vibrant aux élèves de cette école. Je tiens à souligner l'implication du Rectorat, de l'enseignante de musique, puisque les enfants d'aujourd'hui ont chanté le chant des Marais. J'ai envie de dire : c'est presque classique. On a pu avoir aussi le chant des Partisans. On a eu aussi des élèves d'aujourd'hui qui ont chanté en yiddish. Je crois que c'est aussi cela, transmettre la mémoire. C'est de montrer qu'au-delà des origines des uns et des autres, on peut partager une mémoire, faire vivre une culture. Je crois que c'est essentiel.

Ce projet de délibération, qui concerne la famille Amar, c'est presque une famille française comme une autre, qui est restée dans l'oubli. Je crois qu'il est très important de lui rendre hommage parce qu'à travers son itinéraire, elle est finalement d'un parcours assez classique. Elle quitte Alger. On a ce jeune couple, Camille et Sylvain Amar, qui se marient à Oran en mars 1925. Ils viennent s'installer à Paris dans le 19e arrondissement, avec leur enfant de 3 mois, Georges. Ils donnent naissance à 3 autres enfants : Robert, en 1927 ; Jacqueline, en 1929 ; Sylviane, en 1931. Sylvain travaille comme ouvrier viticole et négociant en vin et alcool pour une maison de champagne à Reims. Camille, son épouse, vit paisiblement à Paris et attend régulièrement qu'il revienne de ses tournées commerçantes.

Et puis, cette vie paisible est fracassée par l'arrivée de la guerre, l'arrivée des nazis aux portes du pays. La famille prend l'initiative de l'exil. Ils vont d'abord en province, non loin de Limoges, à Nantiat, en juin 1940. Mais, comme beaucoup de Français attachés à la scolarité des enfants, ils vont décider de revenir à Paris pour la rentrée scolaire. Là, malheureusement, la dureté de l'Occupation va se ressentir puisque l'on est en plein dans le port de l'étoile jaune, les lois antijuives, la restriction de nourriture. Malheureusement, la famille, le 27 août 1943, à 6 heures 30 du matin, sera arrêtée à son domicile par des policiers du commissariat voisin. Ils seront immédiatement transférés à Drancy et feront partie du convoi 59. Dès leur arrivée, ils seront assassinés. Georges Amar, l'aîné des enfants, rentré d'une semaine de congé, a pu y échapper.

Aujourd'hui, nous vous proposons de rendre hommage à toute la famille en présentant le texte suivant : "Ici vécurent Camille et Sylvain Amar avec leurs 4 enfants : Georges, 17 ans, Robert, 16 ans, Jacqueline, 14 ans, et Sylviane, 12 ans. Excepté Georges, tous furent arrêtés par la police française le 27 août 1943, déportés par le convoi n° 59 le 2 septembre 1943 et exterminés à Auschwitz, victimes de la barbarie nazie".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mahor CHICHE.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Mahor CHICHE, pour cette intervention qui me permet de rappeler que la Ville de Paris ne se contente pas de saluer la mémoire des grands hommes, des femmes illustres, des faits historiques et des lieux emblématiques. Elle se souvient aussi, avec cette plaque qui en est l'exemple - il y en a aussi d'autres dans la ville - là où nous le pouvons, là où il nous semble le devoir, nous nous souvenons de la mémoire fugitive et méconnue de simples anonymes. De gens qui seraient aujourd'hui oubliés de toutes et tous si, comme la famille Amar, ils n'avaient pas été pris dans la tourmente du Paris de l'Occupation, du Paris de la collaboration, du Paris des rafles et des persécutions à l'encontre des juifs.

Effectivement, cette plaque rendra hommage à Sylvain et Camille Amar ainsi qu'à leurs enfants. Elle rappellera de manière concrète que la rue de Cahors, dans le 19e arrondissement, fut, comme dans de très nombreux quartiers de Paris, le théâtre des odieuses rafles menées par la police française pour le compte des nazis. Une page sombre

de notre passé qui trouvera ainsi un écho tangible dans notre présent. Une évocation de destins individuels qui résonnera avec l'histoire collective de la Shoah et fera écho, je l'espère longtemps, dans nos mémoires.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 323.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 323).

2023 DAC 325 - Attribution de la dénomination théâtre Sarah Bernhardt au théâtre situé 2, place du Châtelet (4e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 325. Il s'agit de l'attribution de la dénomination "Théâtre Sarah Bernhardt" au théâtre situé 2, place du Châtelet.

Il y a de nombreux inscrits sur ce projet de délibération.

En commençant par vous, Madame Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne le théâtre situé 2, place du Châtelet. Ce théâtre a été construit par Gabriel Davioud en 1862, en même temps que le théâtre du Châtelet auquel il fait face et que la Chambre des notaires qui ferme la place au Nord. Il brûle en 1871 et est reconstruit aussitôt par le même Gabriel Davioud qui, soit dit en passant, ne faisait pas que des bancs. Inauguré sous le nom de "Théâtre lyrique", il est rebaptisé "Théâtre des Nations" au début de la Troisième République. Sarah Bernhardt en prend la direction en 1899, lui donne son nom et le dirige pendant 24 ans, jusqu'à son décès en 1923.

Au cours de mes recherches sur l'histoire de ce théâtre, j'ai trouvé un article de "Comœdia", journal culturel quotidien, qui est paru le 29 juillet 1924, où il est question de la nomination du nouveau directeur de ce théâtre. Nomination qui provoque un épisode houleux entre la 2e et la 4e Commission de la Ville. Cependant, en hommage à la grande comédienne, le Conseil municipal lui conserve son nom. Dans cet article, il expliquait que la Ville n'a pas de théâtre, mais est seulement la propriétaire d'un immeuble municipal situé au 2, place du Châtelet, pour lequel elle choisit un locataire.

A la demande de l'occupant, en raison des origines juives de Sarah Bernhardt, Charles Dullin, le nouveau directeur du théâtre, le rebaptise "Théâtre de la Cité" en 1941. Dès 1947, le théâtre reprend son nom de "Sarah Bernhardt". En 1968, après la transformation radicale de la salle à l'italienne en auditorium, le théâtre prend le nom de "Théâtre de la Ville". Il est étonnant qu'au moment de la naissance du mouvement d'émancipation des femmes, la Ville de Paris ait décidé de faire disparaître de l'espace public le nom d'une femme libre et mondialement connue.

Avant même d'être élue, en féministe parisienne, j'ai toujours appelé ce théâtre "Sarah Bernhardt". C'est un combat que je mène avec d'autres femmes et depuis de nombreuses années au sein du Conseil du 4e arrondissement, puis du conseil du premier secteur, aux côtés de Benoîte LARDY et du maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

Dans le dernier vœu, adopté à l'unanimité du conseil du premier secteur, nous demandions que le nom de Sarah Bernhardt figure sur la façade côté place du Châtelet. Nos débats au sein de la 2e Commission ont fait aussi avancer le sujet, avec le soutien de Karen TAÏEB.

Cette année, grâce à l'exposition présentée au Petit Palais à l'occasion du 100e anniversaire de la mort de l'actrice, Sarah Bernhardt est revenue sur le devant de la scène. Cette même année se terminent enfin les travaux du théâtre. Toutes les conditions sont donc réunies pour honorer la mémoire de Sarah Bernhardt, eu égard à sa personnalité exceptionnelle et à son talent non moins remarquable. Nous allons, en votant ce projet de délibération, redonner à ce théâtre le nom qui l'avait rendu célèbre tout au long du XXe siècle.

Au début de l'exposé des motifs du projet de délibération, il est fait référence à un vœu voté lors de la séance du Conseil de Paris du 24 septembre 2018, qui proposait d'associer le nom de Sarah Bernhardt à celui du Théâtre de la Ville en le renommant "Sarah Bernhardt". Le délibéré de l'article de ce projet de délibération ne comporte qu'un seul article. Article 1 : la dénomination "Théâtre Sarah Bernhardt" est attribuée au théâtre situé 2, place du Châtelet, Paris 4e. Il n'y a même plus mention du Théâtre de la Ville.

J'espère que nous allons adopter à l'unanimité ce projet de délibération qui honore une grande femme artiste au cœur de la ville. Je suis sûre que les quatre orateurs et oratrices qui vont me succéder ne manqueront pas de retracer dans le détail la brillante carrière de Sarah Bernhardt.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Corine FAUGERON.

Nous poursuivons avec le maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président.

Je serai très bref puisque Corine FAUGERON, en élue de Paris Centre depuis longtemps, membre de la Commission du Vieux Paris, passionnée par l'histoire du théâtre, a tout dit de ces différentes dénominations, de son histoire et de celle de Sarah Bernhardt à sa tête, qui a porté longtemps son nom pour cette raison. Je ne reviendrai pas sur ce sujet.

Simplement - Corinne l'a dit aussi - depuis des années, certaines femmes et même certains hommes portent ce combat pour le retour. Je voudrais aussi saluer Karen TAÏEB puisque cela fait des années qu'elle défend le retour du nom de Sarah Bernhardt sur le frontispice. C'est vrai que, jusqu'à maintenant, nous défendions surtout le retour de son nom accolé au Théâtre de la Ville : "Théâtre de la Ville - Sarah Bernhardt".

Mais je voudrais le dire ici : la Maire de Paris a tranché et souhaité aller plus loin encore que ce que nous portions dans les différents vœux de la précédente mandature au Conseil de Paris et au Conseil de Paris Centre, en décidant finalement souvent le plus simple, le plus esthétique et le plus frappant, c'est-à-dire de tout simplement donner à ce théâtre le nom de "Théâtre Sarah Bernhardt". La simplicité est ici d'une élégance extrême.

Je ne reviens pas sur le parcours de Sarah Bernhardt. Je voudrais simplement dire, puisque Corine FAUGERON l'a proposé et évoqué, que Sarah Bernhardt est une figure au-delà de la très incroyable carrière qu'elle a faite - et qui a été très bien éclairée par l'exposition du Petit Palais qui montre comment Sarah Bernhardt, d'une certaine manière, appelée "la divine", a pu figurer la première star, la première diva de l'histoire - qui montre aussi le caractère moins connu des engagements de Sarah Bernhardt. Je pense notamment à son engagement aux côtés d'Emile Zola dans l'affaire Dreyfus, qui montre que Sarah Bernhardt, loin d'être une simple - et avec quel talent - actrice, directrice de scène, scénariste, a été également une femme engagée. C'est à ce titre qu'il convenait de lui rendre hommage, et je voulais le mentionner.

Corine, tu as raison, les conditions sont réunies, avec la réouverture du Théâtre de la Ville qui fait suite aux travaux du Théâtre du Châtelet, à ceux qui sont en cours à la Chambre des notaires et à ceux qui vont s'engager sur la place du Châtelet, pour qu'elle soit plus propice aux piétons, permette de circuler mieux et d'aller d'un théâtre à l'autre sur la place des deux théâtres, avec une programmation culturelle et artistique qui aura lieu à la rentrée sur la place, précisément entre les deux théâtres, et que j'appelle de mes vœux.

Il me vient, en regardant le parcours de Sarah Bernhardt, cette idée qu'au fond, il fallait peut-être encore une condition qui soit réunie, et qui ne l'est que depuis seulement 3 ans : c'était l'union des 4 arrondissements de Paris Centre. Puisque cette union réunit les 2 théâtres qui jouxtent la place du Châtelet, dont l'un est situé dans le 1er arrondissement et l'autre dans le 4e. Ils sont désormais dans Paris Centre, comme est à Paris Centre la Comédie Française, dont on sait à quel point elle a joué un rôle important dans la carrière de Sarah Bernhardt, qui, d'abord, n'a pas pu en supporter les règles, puis sera accueillie après le triomphe de "Ruy Blas" parmi les sociétaires de la Comédie Française. Puis, l'Opéra-Comique.

Je ne sais pas si tu as rappelé, Corine, dans l'énoncé de l'histoire du théâtre, qui avait brûlé et été reconstruit, qu'il a abrité un temps l'Opéra-Comique lui-même après qu'il ait brûlé. Opéra-Comique installé dans le 2e arrondissement.

Sarah Bernhardt parvient aussi à faire, avec ces bâtiments, l'union des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements, qui sont des quartiers de culture et de théâtre. Je me félicite que son nom soit, d'une certaine manière, une brillante illustration et effigie pour notre centre de Paris.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ariel WEIL.

Nous poursuivons avec Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je dois dire qu'après les deux interventions de mes collègues, très riches, pleines de sens, avec beaucoup de références historiques, j'ai peu de choses à dire.

Très sincèrement, je voudrais vous féliciter pour la manière dont vous avez rappelé l'histoire de ce théâtre et son importance. Et vous aussi, Monsieur le Maire, le sens que vous y donnez, avec la chance que vous avez, dans Paris Centre, d'avoir de si hauts lieux culturels. Vous évoquiez tout à l'heure le Châtelet. Nous avons la chance de siéger ensemble au conseil d'administration du Théâtre musical de Paris, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Il y a, en effet, une reconnaissance très forte - enfin - de Sarah Bernhardt sur cette dénomination attendue. Je salue ici les acteurs qui ont porté - avec nous tous, je pense, au sein de cet hémicycle - cette reconnaissance pour cette femme hors du commun.

Vous avez aussi évoqué cette exposition qui a lieu à l'heure actuelle au Petit Palais et nous a fait découvrir - en tout cas, pour beaucoup - des aspects parfois inconnus du parcours de cette femme. Peut-être revenir sur le rôle qu'elle a tenu pendant l'Occupation. Car, vous l'avez rappelé, si le Théâtre Sarah Bernhardt avait été débaptisé, c'est en raison de ses origines juives. On en revient toujours à ce sujet terrifiant.

Aujourd'hui, c'est une belle reconnaissance, que nous ne pouvons que partager tous, nous réjouir, car, au-delà de cette femme de culture, il y a aussi une femme politique, engagée, qui a joué un rôle pour notre pays que l'on ne peut que saluer.

M. WEIL vient de rappeler le projet de la place des Théâtres, pour que le Théâtre du Châtelet et le Théâtre Sarah Bernhardt puissent être en complémentarité. A l'heure actuelle, ils essaient de l'être au niveau programmatique. Saluons le fait qu'il y ait une lisibilité plus forte qui sera donnée à ce site parisien, avec, je l'espère, la concertation nécessaire concernant les aménagements qui iront avec. On ne peut que se réjouir de porter tous ensemble la nouvelle dénomination du Théâtre Sarah Bernhardt.

Je vous remercie beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

Nous poursuivons avec M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

En effet, Sarah Bernhardt a eu une vie extraordinaire. Elle n'était pas seulement ce que vous avez décrit. Elle était aussi une peintre, une sculptrice très exceptionnelle, moins connue pour ce travail, ce qui est une erreur. Mais, grâce à une exposition actuelle, on peut mieux en connaître l'œuvre. Elle eut également une sœur, beaucoup moins connue et pourtant remarquable, qui s'appelait "Jeanne-Rosine" et fut également comédienne.

C'est au Conseil de Paris de septembre 2018 que, sur la proposition de quelques élus de l'opposition - Julien BARGETON, Fadila MÉHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLAUME - au nom de l'Exécutif, j'avais accepté le vœu qui était présenté. Notre hémicycle l'avait voté à l'unanimité.

Aujourd'hui, je vais émettre un autre vœu. C'est de vous proposer d'avoir plus d'audace et d'imaginer que la place du Châtelet puisse porter le nom de Sarah Bernhardt.

Merci beaucoup.

Cela vous laisse sans voix ? Ce serait formidable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Christophe GIRARD, je voulais juste préciser que je crois que vous faisiez référence à Didier GUILLOT et pas à Didier GUILLAUME. Peut-être que je me trompe.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Mes chers collègues, je vous remercie pour vos nombreuses interventions qui soulignent, par leur enthousiasme, le symbole fort que revêt cette dénomination tant attendue. 100 ans après sa disparition, la divine Sarah Bernhardt rayonne toujours comme une étoile, comme une icône, comme une incarnation de la scène française. Je suis particulièrement heureuse que Paris lui rende sa juste place au fronton de ce théâtre, qu'elle dirigea et marqua d'une empreinte indélébile. Se faisant, nous rendons justice à ce monstre sacré, comme l'a qualifié Cocteau, puisque la disparition de cette dénomination en 1941 - il faut insister - à l'initiative zélée de Charles Dullin, était destinée à complaire à l'occupant et à gommer le nom de cette immense artiste aux origines juives. Effectivement, il faut bien souligner que c'est une initiative zélée, que Charles Dullin est allé au-devant de la demande.

Au-delà du geste symbolique en mémoire de la grande Sarah, vous savez toutes et tous qu'une formidable exposition retrace sa vie, sa renommée, son œuvre, au Petit Palais jusqu'à la fin du mois d'août. Nous pouvons saluer cet établissement de "Paris Musées" d'avoir fait ce magnifique travail.

C'est aussi - nous y tenons et nous nous y employons - le moyen de renforcer davantage la place des femmes dans un espace public parisien qui s'accorde encore trop au masculin.

Cela dit, j'aurai une réserve, cher Christophe GIRARD, puisque nous essayons qu'il n'y ait pas une multiplication de dénominations sur des espaces différents. Je suis un peu plus réservée sur le fait de donner le nom de Sarah Bernhardt à la place du Châtelet.

En tout cas, alors que ma collègue Karen TAÏEB vient tout juste de permettre la recréation du buste d'Edmond Rostand, je sais qu'elle y était très attachée, ainsi que Carine ROLLAND. Ce buste avait été réalisé des mains de Sarah Bernhardt à la mort du dramaturge. Vous l'avez toutes les deux inauguré et installé place du Général-Catroux, dans le 17e arrondissement.

Alors que ce théâtre au cœur de Paris connaît depuis 2016 une rénovation d'ampleur - on en a assez parlé ici - je veux souligner et féliciter ma collègue Carine ROLLAND pour l'aboutissement, proche bientôt, et non seulement d'avoir travaillé sur le sujet, mais aussi d'avoir porté toujours très clairement cette ambition, qui est aussi et surtout l'ambition de la Maire de Paris de vouloir redonner le nom de Sarah Bernhardt à ce théâtre.

Bien évidemment, je ne peux manquer d'y associer Emmanuel DEMARCY-MOTA, qui a toujours porté ce choix de dénomination.

Voici donc une dénomination qui rimera, je le souhaite, avec une nouvelle ère pour cet équipement culturel municipal de premier plan, et contribuera à inspirer par son éclat de nouvelles générations de comédiennes, d'autrices et metteuses en scène.

Mes chers collègues, il me reste à vous inviter à vous joindre à moi pour voter ensemble ce projet de délibération, pour que vive longtemps le nouveau Théâtre Sarah Bernhardt.

Je vous remercie d'une belle unanimité, à ce que j'ai compris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 325.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 325).

Il est adopté, cette fois-ci encore, à l'unanimité !

2023 DEVE 23 - Dénomination "Allée Pierre et Françoise de Menthon" à l'allée centrale du square Santiago-du-Chili (7e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 23. Il s'agit de la dénomination "allée Pierre et Françoise de Menthon" à l'allée centrale du square Santiago-du-Chili, dans le 7e arrondissement.

La parole est, en premier lieu, à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Pierre de Menthon est ambassadeur de France au Chili, ce 11 septembre 1973, lorsque le général Pinochet, avec le soutien des Etats-Unis, lance le coup d'Etat civilo-militaire contre le gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende, premier président socialiste élu au suffrage universel dans le monde, qui renonce à la vie après avoir prononcé ces dernières paroles : "J'ai la certitude que le sacrifice ne sera pas vain et qu'au moins ce sera une punition morale pour la lâcheté et la trahison".

Les images du bombardement de La Moneda, le palais présidentiel, des chars envahissant la ville, des centaines de prisonniers politiques parqués dans le stade de Santiago, où ils sont torturés, font le tour du monde et annoncent la chasse sanglante aux militants de gauche. 150.000 personnes sont arrêtées, des dizaines de milliers torturées dans les 1.500 centres, qui, parfois, ne sont qu'une simple villa dont les propriétaires eux-mêmes ont été arrêtés. Plus de 3.000 personnes sont tuées et des centaines sont toujours disparues. Des centaines de milliers de militants, principalement socialistes et communistes, prennent la route de l'exil.

Face à cette répression terrible et immédiate, l'ambassadeur, sa femme Françoise et le personnel diplomatique de l'ambassade vont héberger 800 personnes dans la chancellerie et la résidence de l'ambassade. Dans ses carnets, "Chroniques de cette époque", Françoise de Menthon narre le quotidien de ce lieu de refuge improvisé. "Il faut organiser les repas, trouver du réapprovisionnement en vivres, gérer les arrivées", quand elle ne va pas elle-même les chercher malgré la menace de l'armée qui patrouille les rues. Rassurer les personnes inquiètes et traumatisées, alors que des gens continuent à se presser aux grilles et à enjamber les murs d'enceinte.

Cet épisode, bien éloigné du rite protocolaire d'une ambassade, constitue probablement l'une des plus grandes actions humanitaires de la diplomatie française intra-muros. Une opération très risquée politiquement. Le Gouvernement français de l'époque ne souhaitait pas vraiment s'embarquer dans une politique d'asile. La communauté française de Santiago, en particulier les membres les plus aisés, était nettement défavorable à cet accueil. Enfin, cet acte était une prise de risque face à la junte militaire, qui finira le 11 décembre 1973, 3 mois plus tard, par donner un ultimatum aux ambassades européennes qui pratiquent l'asile politique.

Finalement, ce sont 6.000 Chiliens et Chiliennes qui auront bénéficié des mesures d'asile diplomatique dans les premiers mois qui suivent le coup d'Etat. A leur retour du Chili, les Menthon, à travers leurs publications et une série de conférences, continueront à sensibiliser l'opinion publique sur la situation chilienne. Pierre de Menthon, issu d'une famille de résistants, ainsi que sa femme, qui avaient souffert de la Deuxième Guerre mondiale, n'ont pas hésité à

accueillir des personnes en danger de mort, avec la conviction morale de ce qu'il fallait faire à ce moment-là, dans ce contexte précis.

A l'automne, la Ville de Paris, comme l'a rappelé ma collègue Raphaëlle PRIMET, commémorera les 50 ans du coup d'Etat au Chili, qui a marqué notre ville par les mobilisations importantes, les réunions publiques et les concerts de soutien à la démocratie assassinée, et auxquels certains dans cet hémicycle ont participé, ainsi que par l'arrivée de milliers de réfugiés qu'elle a accueillie, dans la tradition qui est la sienne.

En donnant le nom de Pierre et Françoise de Menthon à l'allée centrale du square Santiago-du-Chili, dans le 7e arrondissement, face à la place Salvador-Allende, notre Ville rend hommage à leur action et à leur courage, qui doivent nous inspirer à l'heure où des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, remettant en cause le droit d'asile et le droit de vivre à ceux et celles qui n'ont pas d'autre choix que l'exil.

Pour conclure, je citerai Christian LEQUESNE : "Certainement, Pierre de Menthon et son épouse n'étaient-ils pas rassurés d'avoir dû transformer l'ambassade en camp de réfugiés, mais leur conscience morale ne leur permettait pas d'agir autrement. Cette capacité à empêcher le crime au nom de la primauté de la vie évoque cette forme supérieure de la vertu humaine qui est le courage, et qui est souvent aussi celle que nous devrions emporter, nous qui sommes confrontés au drame du monde actuel".

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Nous poursuivons sur ce même projet de délibération, avec M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce projet de délibération, l'allée centrale du square Santiago-du-Chili se voit attribuer la dénomination "Pierre et Françoise de Menthon". Evidemment, le square Santiago-du-Chili était le site le plus approprié pour cette dénomination. Créé par Adolphe Alphand en 1865, situé près de la place Salvador-Allende, à l'intersection du boulevard de la Tour-Maubourg et de la rue de Grenelle, en face de la statue de Vauban, ce square offre près de 4.000 mètres carrés d'espaces ombragés au cœur de notre arrondissement. Un buste d'Antoine de Saint-Exupéry rappelle la présence de l'auteur du "Petit Prince" au cœur de Paris. A côté d'un platane centenaire, "l'implacable statue", décrite dans un poème de Pablo Neruda, l'Araucaria araucana, arbre symbole du Chili.

Pierre de Menthon est ambassadeur de France au Chili en 1973. Le 11 septembre, c'est le coup d'Etat d'Augusto Pinochet. De retour à Santiago du mariage de leur fils, le 21 septembre, ayant dû attendre la fin de l'embargo aérien, Pierre et son épouse Françoise ont accueilli et sauvé, tant dans l'ambassade que dans les logements de fonction et jusqu'à leur résidence, près de 600 Chiliens de toutes conditions. Des journalistes, des écrivains, des artistes, des hommes et femmes politiques, des syndicalistes, des travailleurs sociaux, des religieuses et des prêtres. Ceux-ci ont pu compter sur la protection diplomatique pour échapper aux persécutions de l'armée putschiste. C'est pour rester fidèle à leurs convictions chrétiennes que Pierre et Françoise de Menthon se sont engagés. "El asilo contra la opresión", le titre du livre de Françoise. Mais cette superbe leçon de courage, qui nous est donnée à notre tour, est celle-là même qu'il a reçue de son père, Henri de Menthon, proclamé Juste parmi les Justes, comme son frère François, fondateur du réseau Liberté, qui rejoint le réseau Combat, Ministre de de Gaulle dans le Gouvernement provisoire.

Au surlendemain de son retour sur le sol chilien, le 23 septembre, Pierre de Menthon remet les insignes de la Légion d'honneur à Pablo Neruda, qui vient de décéder. Qui n'a nourri son jeune militantisme des clameurs de la foule "Presente! no ha muerto!", accompagnant le cercueil du poète prix Nobel dans le documentaire "Septembre chilien".

Le 18 octobre, l'ambassadeur reçoit l'abbé Pierre qui lance un appel pour la libération des membres de la communauté d'Emmaüs de Temuco.

Pierre de Menthon prend l'instruction du Président Georges Pompidou "faire tout son possible sur le plan humanitaire" comme un viatique qui l'accompagne, malgré les risques encourus et l'hostilité d'une partie du monde politique français. Aussi le couple fera tout pour assurer la sécurité et un minimum de confort aux réfugiés. Françoise de Menthon assure la distribution des repas aux enfants par la création d'un potager et l'embauche d'une diététicienne, comme le rappelait Geneviève GARRIGOS à l'instant. C'est ensuite, à leur exemple, une formidable chaîne de solidarité qui se met en place pour exfiltrer les réfugiés vers la France, qui va s'accélérer le 11 décembre, lorsque le pouvoir chilien refuse l'asile.

A cet égard, je voudrais témoigner du relais pris à Paris, notamment par le couple Adriana Arenas Pizzaro et Alain Touraine, qui ont reçu chez eux les intellectuels chiliens. Le documentaire "La Résidence" est une œuvre d'histoire et de mémoire, puisqu'il s'achève le 11 juin 2022, donc l'année dernière, par la réception, par les enfants de Pierre et Françoise, des Chiliens qui apportent des souvenirs de leur passage à l'ambassade au château familial des de Menthon, à Choisey.

Il est donc bien temps, après celui que leur a rendu à Santiago Michelle BACHELET, que la Ville de Paris à son tour puisse rendre hommage à Pierre et Françoise de Menthon par cette dénomination.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions.

Vous l'avez dit, à l'approche de l'anniversaire de cet autre 11 septembre, celui de 1973, anniversaire de ce coup d'Etat sanglant du général Pinochet, de l'installation violente de la junte, de la disparition de Salvador Allende, mais aussi de celle de Pablo Neruda, mort dans des circonstances troubles, il nous a semblé essentiel de rappeler - et il était temps, comme vous le disiez, Monsieur BERNARD - les liens unissant la France et le Chili, et de rappeler ainsi la vie de ces héros discrets que furent Pierre et Françoise de Menthon. Alors ambassadeurs de France à Santiago, Pierre de Menthon et son épouse ont fait l'impossible pour venir en aide aux Chiliens qui cherchaient à prendre la route de l'exil et fuir la dictature. L'ambassade était alors transformée en un véritable campement d'accueil. Près de 800 réfugiés politiques, dont une quarantaine d'enfants, ont pu échapper à l'intense répression menée par le régime.

Je suis donc très heureuse que cette action, trop peu connue de notre côté de l'Atlantique, que les risques encourus par Pierre et Françoise de Menthon ne soient plus oubliés, que leur mémoire trouve place à Paris, dans un endroit qui fait sens, tout près de l'ambassade chilienne, de la place Salvador-Allende, au cœur du square Santiago-du-Chili. On pourra, je pense, lors de cette inauguration, en lien avec l'ambassade chilienne, donner lecture d'un texte écrit par Françoise de Menthon, de correspondance et d'évocation de cette période.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DEVE 23).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage dans l'espace public à Laurent Schwartz.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu référencé n° 46 relatif à un hommage dans l'espace public à M. Laurent Schwartz.

La parole est à Mahor CHICHE.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'interviens en soutien d'un vœu qui a été adopté à l'unanimité au Conseil du 5e arrondissement, à l'initiative de Marie-Christine LEMARDELEY, Marine ROSSET et Laurent AUDOUIN, en hommage à Laurent Schwartz.

Ce grand mathématicien français, l'un des plus grands du XXe siècle, nous a quittés. Nous voulions lui rendre hommage. Né le 5 mars 1915 et décédé le 4 juillet 2002 à Paris, il est le premier français à avoir reçu la médaille Fields - c'est l'équivalent du prix Nobel - pour ses travaux sur la théorie des distributions, qui est devenue un outil indispensable à la physique théorique et à l'électronique, en particulier grâce à l'équation aux dérivées partielles.

Grand pédagogue dans la vulgarisation des mathématiques et des sciences, Laurent Schwartz a été membre de l'Académie des sciences. Il a participé à la création du centre de mathématiques de l'Ecole polytechnique, en 1966, école dont il a été professeur pendant près de 20 ans. Il a été également un grand collectionneur de papillons et il a fait don de sa collection au Muséum national d'Histoire naturelle.

Je voulais insister sur son parcours anticolonialiste, antiguerre, engagé pour les droits humains, puisqu'il a pris fait et cause contre la guerre d'Algérie - il a publié un manifeste qui avait eu un grand retentissement à l'époque - contre la guerre du Vietnam.

Enfin, je voulais rappeler que Maurice Audin avait été son élève, qu'il l'avait ardemment défendu, en particulier lors de sa disparition, en demandant des comptes à l'Etat français. Il avait organisé la soutenance de thèse de

Maurice Audin en son absence, à Paris, à la Sorbonne. Je crois que cet engagement militant, en particulier en faveur de la vérité scientifique et historique, me paraît quelque chose d'important à soutenir.

Je vous invite à adopter ce vœu qui propose que son nom soit donné à un lieu dans l'espace public. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mahor CHICHE.

Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Mahor CHICHE, pour ce vœu. Un vœu qui nous permet de saluer la mémoire d'un grand scientifique, mathématicien, pédagogue, et d'un grand humaniste. Je sais que de nombreuses voix ont concouru à la présentation de ce vœu, tant le souvenir de Laurent Schwartz est vif parmi les anciens élèves de l'Ecole polytechnique, tant ses travaux scientifiques et sa médaille Fields, obtenue en 1950, une première pour un Français, ont fait pour sa renommée.

C'est aussi un homme d'engagement, que nous saluons, un homme de conviction qui n'a pas hésité à dénoncer l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie, qui a milité pour la décolonisation et a porté toute sa vie et sans relâche la demande de vérité sur les circonstances entourant la disparition de Maurice Audin, l'un de ses anciens élèves, comme vous le soulignez, cher Mahor.

Je suis donc très heureuse d'émettre un avis favorable à ce vœu et vous invite, mes chers collègues, à le voter avec moi. Nous travaillerons, particulièrement avec la maire du 5e arrondissement, pour trouver un lieu pour accueillir cet hommage.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 132).

Elle est adoptée, dans une belle unanimité !

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Françoise Gilot.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 47 relatif à un hommage à Françoise Gilot.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce vœu propose qu'un hommage soit rendu à la célèbre artiste Françoise Gilot, qui a longuement vécu puisqu'elle est née en 1921 et décédée à l'âge de 101 ans le 6 juin dernier. Une vie d'artiste à laquelle elle n'était pas destinée puisque son père, chimiste, avait choisi pour elle une carrière d'avocate, qu'elle refusa pour suivre la passion artistique de sa mère qui était aquarelliste. Ses parents décident ensuite de lui couper les vivres. Elle se met alors à enseigner l'équitation dans le bois de Boulogne pour financer ses études à l'Académie Julian. En mai 1943, elle fréquente pour la première fois le restaurant "Le Catalan", repaire d'artistes où elle rencontre Picasso et Dora Maar, Reverdy, Cocteau, Brassaï, Gertrude Stein, Matisse, etc. Commence sa vie commune avec Picasso, qui la représente alors sous l'apparence de la femme fleur, radieuse et solaire.

S'ensuit une relation de 10 ans avec Pablo Picasso, qu'elle fut la seule à oser quitter. En 1964, elle publie le livre "Vivre avec Picasso", un livre relativement intime sur leur vie commune, qui rencontre un énorme succès malgré la grande colère de Picasso. Elle part vivre aux Etats-Unis mais conserve toujours son atelier parisien. Françoise Gilot épousera ensuite le peintre Luc Simon, avec lequel elle aura sa fille Aurelia. Puis, elle épouse en 1970 le biologiste Jonas Salk, pionnier de la vaccination contre la poliomyélite.

L'artiste avait la réputation de peindre 12 heures par jour. Elle a produit au moins 1.600 toiles et 3.600 œuvres sur papier, qui sont aujourd'hui exposées à New York, en Californie, à Paris et à Hong Kong. Le sexisme ordinaire aurait voulu la cantonner à n'être que l'une des femmes ou la survivante de Picasso. Mais Françoise Gilot est avant tout une artiste à part entière, de renom, qui a consacré toute sa vie à son art, en prônant toujours sa volonté d'indépendance.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle. Vous savez me prendre par les sentiments.

Je vous remercie pour ce vœu qui nous permet d'évoquer la vie d'une très grande artiste. Françoise Gilot est l'une de ces femmes trop souvent réduites à leur rôle de compagne et de mère, reléguées dans l'ombre de leur conjoint, ignorées dans leur art et leurs créations. Ce serait oublier que, jusqu'à sa très récente disparition à l'âge de 101 ans, ce qui est prodigieux, Françoise Gilot fut une peintre remarquable et remarquée, et pas uniquement pour les réminiscences de l'art de Picasso, que l'on peut déceler dans plusieurs de ses œuvres.

Peintre, oui, mais aussi femme libre et libérée. Seule parmi toutes les compagnes du peintre espagnol à avoir osé mettre un terme à sa relation orageuse avec lui. Un homme dont on sait aujourd'hui à quel point il pouvait être envahissant, possessif, et peut-être même violent parfois. Le retour à la lumière de Françoise Gilot à la fin de sa vie ne fut donc que justice. La mémoire de son nom à Paris est naturellement pleinement légitime.

Je suis donc favorable à ce vœu et vous invite, mes chers collègues, à le voter.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 133).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 48 relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Qui est la porte-parole de mes camarades du 18e arrondissement.

Mes chers collègues, comment penser à Montmartre sans penser à la Commune de Paris ? Comment penser à la Commune sans penser à l'illustre figure de la mémoire ouvrière, la poétesse révolutionnaire Louise Michel ? Louise Michel, née en 1830 et morte en 1905, est une institutrice féministe qui a porté la voix des plus modestes tout au long de sa vie. Elle a vécu et travaillé à Montmartre, où elle a porté de nombreux combats, comme la réquisition des maisons abandonnées pour y loger des citoyens sans abri et la création de crèches pour enfants. Elle a aussi combattu en faveur du droit des femmes, défendant notamment l'instruction à l'égal des hommes, et un travail rétribué à sa juste valeur pour les femmes. Elle a fermement défendu l'abolition des maisons de prostitution.

Elle a participé, le 18 mars 1871, à l'insurrection du peuple parisien empêchant la Garde nationale de récupérer sur la butte les canons construits et payés par souscription par les Parisiens pendant le siège prussien. Ce qui est le point de départ de la Commune de Paris. Que Louise Michel immortalisera dans un poème "La danse des bombes". "C'est un brillant lever d'étoiles. Oui, tout aujourd'hui dit espoir". Elle a été déportée en Nouvelle-Calédonie après la semaine sanglante.

La mémoire de la Commune refleurit. Plus de 150 ans après, Paris et Montmartre renouent avec l'histoire de l'insurrection de 1871, par des symboles qui rappellent son importance et son héritage. En 2021, à l'occasion des 150 ans de la Commune, la Ville de Paris a dénommé une allée du square Louise-Michel "allée de l'île des Pins", en souvenir des communards exilés au bagne et de leur lutte anticolonialiste. Nous pensons qu'à cet endroit la statue de Louise Michel aura toute sa place. Cette statue serait érigée comme un symbole fort face à la basilique du Sacré-Cœur, construite sur le sang des communards.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET.

Merci pour ce vœu qui rappelle fort utilement plusieurs choses. Si la figure emblématique de Louise Michel, véritable icône de la Commune, est très connue et très commémorée à Paris et en France, son visage n'est pas représenté dans l'espace public de notre capitale, quoiqu'il soit présent dans plusieurs villes françaises. Ma collègue Karen TAÏEB ne me démentira pas. L'image dépassant souvent par sa portée les simples mots, ce vœu nous rappelle que les sculptures dans l'espace public ont une vocation mémorielle essentielle et que les femmes, comme c'est hélas trop souvent le cas, sont sous-représentées dans la statuaire parisienne ou réduites à l'état d'allégories.

Après avoir œuvré à commémorer la Commune de Paris à l'occasion de son 150e anniversaire, au début de cette mandature, j'émettrai un avis favorable à ce vœu. Nous ne manquerons pas, avec mes collègues Carine ROLLAND et Karen TAÏEB, de nous atteler au long parcours qu'implique un tel projet. Ce ne sera donc pas forcément demain matin, mais nous allons y travailler.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Laurence PATRICE.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

"Au fond de ma révolte contre les forts, je trouve, du plus loin qu'il me souvienne, l'horreur des tortures infligées aux bêtes. J'aurais voulu que l'animal se vengeât, que le chien mordit celui qui l'assommait de coups, que le cheval saignant sous le fouet renversât son bourreau. Mais toujours, la bête muette suit son sort avec la résignation des races domptées. Plus l'homme est féroce envers la bête, plus il est rampant devant les hommes qui le dominent. Des cruautés que l'on voie dans les campagnes commettre sur les animaux, de l'aspect horrible de leur condition, date, avec ma pitié pour eux, la compréhension des crimes de la force. C'est ainsi que ceux qui tiennent les peuples agissent envers eux".

Cette réflexion ne pouvait manquer de me venir. Ces mots puissants sont un extrait du onzième chapitre des mémoires de Louise Michel. Elle nous confie à travers ses mots qu'à l'aube de son enfance, c'est à partir des souffrances infligées aux animaux qu'elle a théorisé son positionnement politique envers les dominants. Ces expériences de violence ont fait d'elle la personne que l'on connaît : une combattante de la Commune, une figure de l'anarchisme, du féminisme, de l'anticolonialisme et de l'"animalisme". Très jeune, elle a identifié une relation de cause à effet entre l'oppression des animaux par les sociétés humaines et les rapports de domination au sein des sociétés humaines.

En abolissant la frontière interespèce, elle soulignait : "C'est en tuant d'autres êtres vivants que l'on s'accoutume aux meurtres de masse". Les féministes "antispécistes", dont je suis, s'opposent à l'idée qu'il existe des individus qui sont des esclaves par nature. Peu importe le groupe biologique ou social d'un individu, peu importe son degré d'intelligence, ses capacités cognitives ou son utilité pour le groupe dominant, tout individu humain ou non-humain devrait avoir droit au respect de sa vie, de sa liberté, de son autonomie et de son intégrité physique.

Chère Louise Michel, chère amie de lutte, car, toi aussi, à notre époque, tu aurais sûrement défendu les surmulots de Paris, chère sœur de cœur, oui, tu mérites bien une statue à ton effigie dans le square qui porte ton nom. Je te propose même d'être accompagnée d'un animal puisque, comme tu nous l'as confié dans tes mémoires, tout ce que tu es devenue, tout ce que tu as porté, vient d'eux. La lutte des classes et la libération animale ont donc une histoire commune. Merci, Louise Michel.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

C'est moi qui parle, là. Le règlement dit aussi que celui qui parle, c'est celui qui a la parole, pas celui qui interrompt.

Monsieur ALPHAND, je vous demande de ne pas prendre la parole de manière intempestive. C'est bon, vous avez terminé ? On va pouvoir continuer.

Merci beaucoup à Douchka MARKOVIC pour cette prise de parole, qui nous a appris beaucoup de choses sur Louise Michel, notamment une dimension de son engagement que l'on ne connaissait pas forcément.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 134).

Vœu déposé par M. SOREL relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à Clément Méric.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 49 relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage au militant antifasciste Clément Méric.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Clément Méric, jeune étudiant antifasciste, a été tué il y a 10 ans, le 5 juin 2013, rue Caumartin, par des militants d'un groupe néonazi. Ce n'était pas un bagarreur, mais il refusait de baisser les yeux. Ce jour-là, il ne les a pas baissés. Clément Méric a été tué pour ses idées, comme a été tué et jeté dans la Seine Brahim Bouarram, pour ce qu'il est : Arabe. Brahim Bouarram, je le rappelle, a été tué par des militants d'extrême droite qui étaient au rassemblement d'un parti qui a aujourd'hui 88 députés à l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, les groupes d'extrême droite prennent encore plus confiance qu'en 1995 et 2013. Ils harcèlent, intimident, menacent de mort les mineurs non-accompagnés et leurs soutiens quand ils occupent une école dans le 16e arrondissement. Ils intimident, harcèlent et menacent de mort les maires qui soutiennent des projets d'installation de centre d'accueil de demandeurs d'asile. Ils se font supplétifs de la police dans les quartiers populaires. Ils prennent d'autant plus confiance que les idées d'extrême droite, qui inspirent leurs actions, ont pignon sur rue dans les médias. Ils prennent d'autant plus confiance que l'extrême droite, aujourd'hui, tient trop souvent le stylo de celles et ceux qui font les lois. Ils prennent d'autant plus confiance que le syndicat majoritaire de la police utilise des mots d'extrême droite en parlant de "hordes sauvages" et de "nuisibles".

Face à la marée qui monte, il faut poser contre l'extrême droite, le véritable adversaire de la République - je le rappelle - des actes, des discours clairs, des symboles qui réaffirment nos engagements antiracistes. Graver dans le marbre donc, sur une plaque commémorative, pour ne pas oublier et parce que les résistances se font aussi de symboles. Mais elles ne se font pas que de symboles. Chaque année, des commémorations et manifestations sont organisées à l'initiative de mouvements et organisations antifascistes. C'est avec eux, et pas sans eux, avec la famille de Clément Méric, qu'il faudra discuter des conditions de l'apposition de cette plaque.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Laurent SOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Laurent SOREL.

Je vous remercie pour ce vœu qui nous donne l'occasion de rendre hommage, 10 ans après sa mort, au jeune militant Clément Méric.

Il y a, singulièrement dans la période que nous traversons, une véritable nécessité de rappeler que l'extrême droite est une force néfaste qui empoisonne notre société et parfois n'hésite pas à tuer. Il existe en effet, dans notre ville, une triste généalogie des morts dus à l'extrême droite. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité rappeler, à travers un amendement à votre vœu, la mort tragique de Brahim Bouarram en 1995, jeté à la Seine en marge d'un rassemblement du 1er mai.

Si vous acceptez cet amendement, chers collègues, et j'ai cru comprendre que c'était le cas, j'inviterai chacune et chacun à voter ce vœu favorablement. Nous ferons une étude à la Commission de dénomination. D'ores et déjà, je donne un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote.

Je commence par Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Laurent SOREL pour ce vœu.

Je vais parler à la place de Raphaëlle RÉMY-LELEU, qui ne peut pas être présente mais aurait voulu apporter son soutien à ce vœu, puisque, comme lui, elle a fait Sciences Po Paris, elle est syndicaliste, pas à Solidaires mais à l'U.N.E.F., antifasciste et féministe.

Il a été assassiné il y a 10 ans. Il faut rappeler par qui il l'a été. Il a été assassiné par des néonazis, membres de J.N.R., Jeunesses Nationalistes Révolutionnaires, et Troisième Voie. Ces deux groupuscules s'affirment

néonazis. Le néonazisme continue à tuer. Un rugbyman a été assassiné l'année dernière. Il est temps de rappeler ces événements, que ces événements s'arrêtent.

C'est pourquoi, en lien avec sa famille, parce que l'on ne peut pas faire de choses sans l'accord de sa famille, nous voulons voir comment apporter le meilleur hommage. Faut-il mettre son nom là où il a été assassiné ? Faut-il faire autrement ?

En tout cas, il est important de rappeler cette histoire parce que le fascisme tue en France et continue de tuer.

Merci de votre attention et votons ce vœu à l'unanimité, j'espère.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La deuxième explication de vote : M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous voterons évidemment le vœu, et le vœu amendé.

Je voudrais rappeler que je ne suis pas de la sensibilité de Clément Méric - chacun l'aura bien compris, je ne suis pas d'extrême gauche - mais je me souviens avec émotion avoir été présent à la marche de soutien à sa famille et à ses camarades. Parce que ce qui a été dit est très juste et important : il est vrai que, depuis plusieurs années, une extrême droite décomplexée n'hésite pas à utiliser la haine, la violence, l'intimidation. Là, il s'agit de la mort d'un jeune homme, dont j'aurais probablement combattu les idées politiques, mais qui méritait de vivre, de continuer à défendre ses idées, dans une démocratie et une République apaisée.

Je souscris aux propos qui ont été dits par les uns et les autres. Le combat contre l'extrême droite doit continuer, de plus en plus fortement, parce que la menace est de plus en plus proche.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je mets aux voix le vœu n° 49 s'il est amendé, comme demandé par Laurence PATRICE. Vous l'acceptez ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par M. SOREL, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 135).

Vœu déposé par M. GIRARD relatif à une dénomination d'un lieu public au nom de Annette Arm Giacometti.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 50 relatif à une dénomination d'un lieu public au nom d'Annette Arm Giacometti.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sachant qu'il existe un square Alberto Giacometti dans le 14e arrondissement de Paris, sachant qu'il existe une fondation au nom de "Alberto et Annette Giacometti" dans ce même arrondissement ayant pour objet le rayonnement de l'œuvre d'Alberto Giacometti, qu'Annette Giacometti a remarquablement gérée et fait rayonner tout au long de sa vie ; sachant qu'Annette Arm était née en 1923, qu'elle épousa Alberto Giacometti en 1949, qu'ils vécurent à Paris dès 1946 et qu'elle fut son modèle tout au long de sa vie pour en inspirer sans doute ses plus beaux et plus puissants tableaux, dessins et sculptures ; estimant qu'être modèle n'est pas un métier mineur ni secondaire, et que trop souvent les modèles demeurent anonymes et ignorés ; et afin d'enrichir et de contribuer à la féminisation de l'espace public à Paris, initiée dès 2001, renforcée en 2014 et singulièrement depuis 2020 ; sachant qu'il y a à partir du 10 juillet prochain, à l'occasion des 20 ans de la "Fondation Giacometti", dirigée par Catherine GRENIER, remarquable directrice et présidente de l'Institut Giacometti, Françoise COHEN, directrice artistique de l'Institut Giacometti, une très belle exposition autour d'Annette Giacometti appelée "Annette en plus infiniment", j'émets le vœu que Paris trouve un lieu public qui sera dénommé "Annette Giacometti, née Arm" à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce vœu, Christophe GIRARD, que j'accueille très favorablement puisqu'il remet en lumière une figure méconnue du monde artistique. Vous connaissez mon intérêt personnel pour les personnalités qui, comme Annette Arm, ont été les égéries de grands créateurs. Souvent, au-delà de l'inspiration qu'elles suscitent, elles sont les soutiens essentiels et quotidiens, et plus tard, les continuatrices de l'œuvre de ceux auprès de qui elles vivaient, et parfois même travaillaient. Je pense à plusieurs d'entre elles, dont j'ai eu le plaisir de saluer la mémoire. Nusch Éluard, qui a désormais un jardin à son nom dans le 18e arrondissement. Lee Miller, inspiratrice de Man Ray et elle-même grande photographe, à l'œuvre considérable. Ou encore, tout récemment, et nous l'inaugurerons à la rentrée, Sonia Mossé. Une plaque sera apposée rue du Bac, là où elle a été arrêtée par la police française. Sonia Mossé, dont nous parlions lors du dernier Conseil de Paris et qui était une artiste surréaliste.

Je serai heureuse de saluer la mémoire d'Annette Giacometti, qui, au-delà du rôle de modèle auprès de son mari, fut celle qui veilla à la postérité de son œuvre et mérite de quitter l'ombre pour la lumière.

Je vous remercie. Mon avis est favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par M. GIRARD, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 136).

2023 DAC 29 - Subvention de fonctionnement (37.500 euros), subvention exceptionnelle (40.000 euros) et convention avec l'association "Circusnext" (14e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 29. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 37.500 euros, d'une subvention exceptionnelle de 40.000 euros et d'une convention avec l'association "Circusnext", dans le 14e arrondissement.

La parole est d'abord à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous tenons à saluer ce projet de délibération qui octroie une subvention de fonctionnement et une subvention exceptionnelle à l'association "Circusnext", qui œuvre pour les arts circassiens depuis 2007, à Paris et en Europe. Son travail en faveur des écritures contemporaines singulières et émergentes dans les arts du cirque nous est précieux. Nous sommes ravis, avec la maire du 14e arrondissement, de les accueillir dans notre arrondissement et, dans quelques mois, dans les bâtiments de la ferme Montsouris.

Je tenais à souligner le long travail enclenché dans le 14e arrondissement qui a permis de sauvegarder des éléments du patrimoine fermier parisien. La ferme Montsouris est en effet le dernier témoin de l'histoire agricole de Paris. Chantier participatif, produits biosourcés, concertations, ont permis à ce lieu qui nous est cher de renaître pour accueillir un très beau projet culturel et citoyen, qui sera porté par l'association "Circusnext".

Le site n'a pas encore pu être exploité, malheureusement, en raison de termites qui ont été découverts dans les poutres près d'une première installation de "Circusnext" il y a un an. L'équipe a dû déménager pour permettre de réaliser les diagnostics et les interventions nécessaires au traitement. D'où cette subvention exceptionnelle qui vient compenser l'installation dans un autre local, le temps des travaux.

Je remercie Carine ROLLAND et la DAC d'avoir suivi de près ce sujet avec la mairie du 14e arrondissement et d'avoir accepté ce soutien complémentaire.

Malgré cette déconvenue, un travail de préfiguration et de mise en réseau est en cours avec "Circusnext", avant la réinstallation prévue à la ferme d'ici à la fin de l'année. L'association est déjà bien implantée et reconnue dans le 14e arrondissement. Elle a déjà participé à de nombreux événements avec les partenaires du territoire, comme le festival "Aimer l'été", auquel "Circusnext" va à nouveau participer cet été, "Nuit Blanche", avec les centres d'animation, le "ParisOFFestival" du Théâtre 14, pour n'en citer que quelques-uns.

Nous savons combien l'ouverture de ce nouvel équipement est attendue par les habitants et habitantes du 14e arrondissement. Nous faisons confiance à l'équipe de "Circusnext" pour tenir les exigences qui sont les nôtres, en construisant des synergies avec le tissu local et en faisant rayonner l'art circassien à Paris et dans le 14e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI.

Je vais être rapide parce que nous avons souvent parlé de "Circusnext" ici, y compris dans les conditions un peu difficile que l'association connaît, puisqu'ils ne peuvent pas entrer définitivement dans les locaux de la ferme Montsouris pour cause de présence de vrillettes - des insectes - dans la charpente. Je sais combien la DCPA et la Direction des Affaires culturelles y travaillent.

Je tiens à saluer leur travail hors les murs, comme vous l'avez dit, qui contribue à la vitalité de l'esthétique circassienne. Partout dans Paris, "Circusnext", c'est la création, donc c'est l'origine. Nombreux sont les lieux qui, derrière, relèvent le flambeau. Merci à eux. C'est la raison de la reconduction de la convention et de l'attribution de cette subvention.

Je vous invite à voter pour tout cela favorablement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 29).

2023 DAC 41 - Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 41. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 15.000 euros et d'une convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca, dans le 5e arrondissement.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci.

Il nous est proposé, à travers ce projet de délibération, d'attribuer une subvention de 15.000 euros au Centre d'art et de culture de la rue Broca, qui gère, au 39, rue Broca, dans le 5e arrondissement, l'"Espace Rachi". Le centre a été créé en 1997 sous les auspices du fonds social juif unifié, qui, d'ailleurs, est encore intervenu à nos côtés pour nous aider à trouver gracieusement des logements au moment de la catastrophe de l'explosion du 277, rue Saint-Jacques.

L'"Espace Rachi" peut être aujourd'hui considéré comme le grand représentant de la diversité de la culture juive à Paris et en France. Il organise des représentations théâtrales, des projections de films, des concerts, des expositions, des forums, des débats, des séminaires, des colloques. En 2023, l'association propose un programme pluridisciplinaire extraordinairement riche, avec une importante programmation musicale, dont un festival de jazz qui fait référence. Une troisième édition du festival Diasporama, dédié au cinéma juif international. Des rencontres et des tables rondes. "Les rendez-vous de Rachi" et "Les soliloques de Rachi".

Avant 2021, la subvention annuelle qui était allouée au Centre d'art et de culture de la rue Broca était, je le rappelle, de 30.000 euros. Elle a été réduite de 50 % en 2021, et elle n'est jamais remontée. Franchement, les informations qui me viennent du Centre d'art et de culture, c'est qu'ils ont fait tous les efforts qu'il fallait et ils ne peuvent plus supporter de réductions aussi drastiques.

Je souhaiterais, Madame l'adjointe, que vous puissiez vous engager à remonter cette subvention, à tout le moins la faire passer à 20.000 euros. Je rappelle que c'est l'unique théâtre juif de France. C'est sûrement le plus grand théâtre qui défend la culture juive sur tout le continent. Je trouve anormal que ce centre culturel, qui développe tant de programmes et de projets culturels, qui défend l'histoire du peuple juif, se retrouve dans cette situation, avec seulement 15.000 euros votés de la part de la Ville de Paris.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, chère Florence BERTHOUT.

Je vous rejoins tout à fait sur l'importance des activités du Centre d'art et de culture de la rue Broca, sur les activités de l'"Espace Rachi". D'ailleurs, nous y étions ensemble il y a quelques mois à l'occasion de l'inauguration de l'auditorium de l'"Espace Rachi". Karen TAÏEB était là aussi pour l'ouverture du festival "Jazz'n'Klezmer". Sur le fond, absolument rien à dire.

En réalité, nous n'avons pas été saisis de besoins supplémentaires. Aussi, je vous invite aujourd'hui à voter ce projet de délibération pour une subvention de 15.000 euros. Je m'engage à revenir vers les animateurs du Centre de la rue Broca pour discuter avec eux de leurs besoins et envisager ce qu'il est possible de faire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 41).

2023 DAC 46 - Subventions (401.756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (A.S.T.P.).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 46. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'"Association pour le Soutien du Théâtre Privé", A.S.T.P.

La parole est en premier lieu à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, qui concerne des subventions à une quinzaine de théâtres parisiens membres de l'"Association pour le Soutien du Théâtre Privé", l'A.S.T.P., est une tradition. Il est d'ailleurs intéressant de voir que, grâce aux sommes affectées, des travaux seront principalement engagés tant en matière d'accessibilité que de sécurité. C'est sur ce sujet que je souhaiterais vous entendre et en savoir davantage.

Alors que j'étais députée, j'avais travaillé sur la problématique de la sécurité des lieux de spectacle, non seulement à l'intérieur du site mais également à l'extérieur. Dans le cadre de Vigipirate, il leur appartenait - il leur appartient toujours normalement - de financer cette sécurisation. Pour nombre d'établissements, cette dépense était alors particulièrement difficile à supporter. Qu'en est-il désormais ? Je n'ai plus la même lisibilité sur la situation. Nous ne pouvons plus procéder aux auditions que je pouvais faire dans le cadre du rapport du budget de la culture. Aussi j'aimerais savoir si la Ville de Paris accompagne bien ces lieux culturels dans cette difficulté, car je n'ai vu dans ce projet de délibération aucune subvention en ce sens. Doit-on en déduire que ce n'est pas prévu dans la convention qui vous lie à l'A.S.T.P., ou qu'il n'y a pas de demande spécifique de complémentarité financière ?

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Brigitte KUSTER.

Je me réjouis également de cette collaboration avec l'A.S.T.P. autour de cette convention concernant l'investissement dans les théâtres privés parisiens. Ici, la subvention en concerne 15, pour des travaux d'accessibilité, d'amélioration de la performance énergétique - c'est très important dans la période actuelle - ainsi que pour des travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité.

A mon sens, pour répondre à votre question : non, les travaux extérieurs ne sont pas prévus. Mais je ne voudrais pas induire notre Assemblée en erreur. Nous allons donc vérifier ce point. On discute de beaucoup de choses avec l'A.S.T.P. Ils ont des inquiétudes quant aux Jeux olympiques et paralympiques l'année prochaine, plutôt en termes de fréquentation que de sécurité d'ailleurs. Ils s'engagent vers de vastes transformations en termes de performances énergétiques de leurs bâtiments, et nous les accompagnons. A ma connaissance, cela ne fait pas partie des discussions. Mais je vais bien sûr me renseigner plus avant et m'engage à revenir vers vous pour vous le préciser.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 46).

2023 DAC 86 - Subventions (110.000 euros), conventions avec l'association "La Pop" et la société "Sauvage Productions" et avenant avec l'association "Glaz'Art".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 86. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions avec l'association "La Pop" et la société "Sauvage Productions", et d'un avenant avec l'association "Glaz'Art".

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir rapidement sur les activités du lieu culturel "La Pop", un lieu exclusivement dédié à la création, qui propose un accompagnement artistique, des résidences de création, des présentations au public dans différentes disciplines : théâtre, danse, musique, performances, arts visuels. C'est aussi un lieu de réflexion et de recherche scientifique, grâce à l'implication de 30 chercheuses et chercheurs de toutes disciplines. C'est aussi un lieu de médiation, d'éducation artistique et culturelle, qui s'adresse à tous les âges de la vie.

De mars à juin, "La Pop" a présenté 6 spectacles en création, dont 2 hors les murs, 4 "Pop conf", 1 en installation sonore, 1 journée de repérage artistique réservée aux professionnels. Elle a déployé 6 dispositifs de médiation auprès de 2 crèches, 20 écoles primaires, 3 collèges, 5 lycées, 3 établissements d'enseignement supérieur et 1 E.H.P.A.D. Il y a aussi des liens et un travail avec les centres sociaux. Au total, plus de 1.000 personnes sont impliquées chaque année par ces différents dispositifs de médiation, et d'éducation artistique et culturelle.

"La Pop" est très vigilante à proposer une programmation paritaire. Elle s'attache aussi à avoir une attention forte aux droits culturels des habitants et habitantes, à la diversité sociale et culturelle des artistes qu'elle accompagne. Elle a un engagement environnemental ambitieux. "La Pop" noue aussi des partenariats avec les établissements culturels parisiens, qui, pour certains, comme le Théâtre de la Ville ou le Théâtre du Rond-Point, programment des spectacles créés et accompagnés en production par "La Pop".

"La Pop" bénéficiait précédemment d'un soutien de 15.000 euros de la Ville de Paris. C'est peu, au regard de l'ensemble des activités que je viens d'évoquer. Aussi nous nous félicitons que cette année la subvention augmente et passe à 25.000 euros. C'était une attente de "La Pop". Nous espérons, cependant, que cet effort pourra se poursuivre dans le temps au regard des charges fixes, notamment la location de la péniche qui appartient à la R.I.V.P. et à "La Pop", et du déficit structurel lié à l'inflation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Mélody.

De nouveau, pour cette intervention qui concerne en réalité 3 structures musicales situées sur le territoire parisien, 3 structures œuvrant dans le secteur des musiques actuelles, chacune à leur manière, puisque vous êtes invités à vous prononcer sur le soutien apporté au "Glaz'Art", au "Kilomètre 25", au "Cabaret Sauvage", et, comme vous l'avez dit, à "La Pop".

Le "Cabaret Sauvage" et "La Pop" ont la particularité non seulement d'être des lieux de diffusion, de fête, de rencontres musicales formidables, mais aussi des lieux de création. C'est particulièrement important pour continuer de contribuer à la vitalité culturelle et créative de Paris. Je rejoins ce que vous avez dit et suis à mon tour tout à fait satisfaite que nous puissions vous proposer de soutenir davantage cette péniche de "La Pop".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 86).

2023 DAC 92 - Subvention (15.320.000 euros) et avenant avec l'association "Théâtre Musical de Paris" (Paris Centre).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 92 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.320.000 euros et d'un avenant avec l'association "Théâtre Musical de Paris", à Paris Centre.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'apporter notre soutien à l'association "Théâtre Musical de Paris", qui, rappelons-le, gère le Théâtre du Châtelet. Un théâtre convalescent, trop longtemps livré à lui-même, la prise de conscience de la Mairie de Paris ayant été malheureusement trop tardive, comme je l'ai souvent rappelé. Nous avons perdu beaucoup de temps.

Si j'en parle ainsi, c'est parce qu'en tant que membre du conseil d'administration, j'ai été témoin de cette inertie politique qui a bloqué une situation insatisfaisante à bien des égards. Mais, aujourd'hui, après moult péripéties, tous les acteurs liés au devenir de ce haut lieu musical sont portés par la même ambition de lui redonner sa place et son aura internationale. Nous devons tous nous en réjouir.

Aussi, concernant la programmation de la saison 2022-2023, il est à noter que celle-ci aura permis de recevoir 250.000 spectateurs - un record depuis la réouverture de 2016 - grâce à des productions comme "42e rue", "Il était une fois Casse-Noisette" ou encore "Room with a view". La saison prochaine devrait être porteuse également - en tout cas, nous l'espérons - avec des spectacles de qualité comme "West Side Story", "Cosi fan tutte" ou encore "Roméo et Juliette".

Je voudrais insister sur les actions menées en direction du jeune public, puisqu'il est à noter que 23.000 jeunes ont été accueillis dans le cadre de la politique tarifaire à 10 euros, avec le partenariat de l'Education nationale. Il y a eu également une vingtaine d'ateliers de pratiques artistiques et des représentations, avec des petits fauteuils dédiés aux très jeunes, qui ont été organisées. Je ne saurais que trop vous les conseiller, pour ceux qui sont jeunes parents ici, dans cette enceinte.

Cette ouverture et cette connaissance musicale offerte au jeune public doit être, à mon sens, l'une des priorités pour les saisons à venir. Mais qu'en est-il du point de vue financier, qui est quand même ce qui nous inquiète prioritairement ? Le plan de redressement voté par le conseil d'administration a un objectif de réduction du déficit de 80 % d'ici à août 2024. Il nécessite donc des choix de programmation importants. C'est ainsi que nous a été exposée la nécessité de partenariats avec des producteurs extérieurs, pour limiter les investissements financiers liés aux créations. On peut s'interroger, mais aussi faire confiance, l'objectif étant de reconstituer une marge artistique qui permettra à Olivier PY, nouveau directeur, de mettre en œuvre un projet artistique qui débutera vraiment début 2025.

Une fois les finances stabilisées, les perspectives évoquées pour 2024-2025 en conseil d'administration sont de retrouver une dynamique de créations nouvelles, avec "Les Misérables", fin 2024, qui sera une production originale du Châtelet en langue française, et d'ailleurs susceptible de tourner en France et à l'international. Enfin, "Orlando" et "Histoire du soldat" seront 2 productions mises en scène par 2 femmes. Si j'insiste sur ce fait, c'est qu'à juste titre Alice COFFIN, en conseil d'administration, a pointé la disparité criante, avec l'absence de femmes dans la programmation actuelle.

Enfin, je veux attirer votre attention sur les collaborateurs du Châtelet qui ont accompagné des décisions douloureuses dans le cadre des difficultés financières de l'institution. Je pense qu'il est important de leur montrer notre attachement. Ils méritent également un coup de chapeau.

Vous l'aurez compris, un moment important, un tournant dans la vie du Châtelet, que nous souhaitons tous, je l'imagine, accompagner. Vous savez, Madame la Maire, que vous pouvez compter sur moi au sein de ce Conseil, dans le cadre de mes fonctions dans l'hémicycle.

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Brigitte KUSTER.

Je salue effectivement l'esprit toujours très constructif avec lequel vous abordez les sujets, notamment celui du Châtelet.

Pour en dire quelques mots, pas pour le plaisir de vous contredire mais parce qu'il me faut le faire, il n'y a vraiment pas eu d'inertie. Il y avait une crise sanitaire, une codirectrice en partance, un autre qui restait. Il y avait une gouvernance qui évoluait. A partir du moment où la gouvernance a été rétablie, je tiens ici à saluer très chaleureusement et avec toute l'estime qu'il mérite, Xavier COUTURE et le travail qu'il a mené au Châtelet pour remettre le théâtre sur les rails en matière économique aux côtés de Frédéric IVERNEL, pour procéder également à la nomination d'une nouvelle direction et le faire toujours avec cœur.

Toujours est-il que cette période, qui s'est ouverte il y a quelques semaines, est prometteuse. Vous avez souligné que la question de la place des femmes avait été un sujet lors du dernier conseil d'administration. C'est bien le rôle des administratrices et administrateurs que d'évoquer ce genre de sujet. Vous n'êtes pas sans savoir qu'Olivier PY s'est engagé à travailler sur les cases de programmation encore disponibles dans la saison 2023-2024, à laquelle il n'avait pas œuvré.

Tout d'abord, je tiens à le saluer, ainsi que les initiatives qu'il a prises, avec ce que nous verrons fin septembre. Je pense à une carte blanche qui sera donnée à une autrice, compositrice sur 2 dates. A Camille THOMAS, soliste violoncelliste, qui se produira au Châtelet en avril 2024 et donnera une pièce d'une compositrice, Anna CLYNE. A une journée complète proposée à des artistes de jazz féminines lors du festival de jazz du mois de mai 2024. En juin 2024, dans le cadre de l'olympiade, la danse des 5 continents permettra à la chorégraphe Karelle PRUGNAUD de mettre en scène un spectacle.

Autant d'occasions dont Olivier PY s'est saisi immédiatement à la suite de ces interventions. Je pense que cela va dans le bon sens. Comme vous l'avez signalé, pour 2024-2025, il travaille avec l'exigence, la compétence, l'ardeur et l'engagement que nous lui connaissons, sur une programmation tout à fait paritaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 92).

2023 DAC 119 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Les Amis de Frans Krajcberg" (15e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 119 et aux amendements n° 51 et n° 52.

Le projet de délibération est relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'association "Les Amis de Frans Krajcberg", dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, du groupe Changer Paris, qui pourra présenter l'amendement n° 52.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne une association au service d'enjeux primordiaux : ceux de l'écologie, de la culture et du rayonnement du patrimoine parisien. Cela fait plusieurs années qu'avec Philippe GOUJON et notre collègue Frédéric JACQUOT, adjoint à la culture du 15e arrondissement, nous dénonçons le traitement incompréhensible dont fait l'objet l'association "Les Amis de Frans Krajcberg" par la Mairie de Paris.

Au-delà de la subvention de fonctionnement, réduite sans cesse, d'année en année, et alors que la qualité du travail réalisé est indiscutable, l'argumentaire qui nous est soumis contient des erreurs manifestes, notamment le fait que les frais de personnel sont trop élevés, alors que l'association n'emploie qu'une personne et fait appel à des stagiaires pour assurer ses nombreuses missions : l'animation et la programmation, la communication, la médiation, sans oublier l'enrichissement des archives et les contacts avec les chercheurs. Cela est d'autant plus incompréhensible que l'Exécutif avait annoncé en fin d'année dernière des économies de 3 % à 8 % sur les budgets culturels, qui ne devaient toucher que les institutions les mieux dotées. Ce n'est pas le cas de cette institution.

A cela s'ajoute que 2025 sera une année exceptionnelle pour l'association "Les Amis de Frans Krajcberg", puisqu'il s'agira de célébrer le centenaire de la naissance de l'artiste, en partenariat avec le Brésil. Cet événement, retardé depuis 2021 en raison de la crise Covid, aura une résonance particulière puisqu'il marquera également les 20 ans du "cri pour la planète", lancé par Frans Krajcberg à Bagatelle en 2005, et relayé par des artistes contemporains engagés comme lui dans le combat environnemental. L'hommage qui lui sera rendu dans plusieurs sites culturels prestigieux de la capitale sera repris pendant la COP 30, qui se tiendra au Brésil. Laisser dépérir - il n'y a pas d'autre mot - cette association au patrimoine remarquable est impensable.

Malgré le vote défavorable du groupe Paris en commun à notre vœu en conseil d'arrondissement, nous nous réjouissons que notre demande de réévaluation de la subvention soit enfin partiellement prise en compte par l'Exécutif aujourd'hui. Votre proposition d'amendement pour rehausser la subvention à hauteur de 20.000 euros est un premier pas, même si elle n'atteint pas le montant que nous avions demandé, ni le soutien financier de 35.000 euros qu'accordait la Mairie de Paris à cette très belle association il y a quelques années. Il aurait été tout de même appréciable que le 15e arrondissement y soit associé, et ce d'autant plus qu'il est à l'initiative de cette démarche.

Au regard de la qualité du projet lié au centenaire de Frans Krajcberg, nous espérons également que de nouvelles subventions viendront compléter celle-ci. Il est indispensable que l'Exécutif parisien prenne la mesure de ce patrimoine inestimable, que nous nous devons de valoriser et de transmettre aux nouvelles générations.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je vous rassure, nous avons totalement conscience de l'importance de l'association "Les Amis de Frans Krajcberg". D'ailleurs, vous savez que la Ville est détentrice du fonds puisqu'il en a été fait don à notre collectivité. Frans Krajcberg était un immense artiste. Né en Pologne, il a vécu le plus long de sa vie au Brésil et a été l'un des artisans de la prise de conscience, notamment de la déforestation amazonienne. Il appelait à une conscience planétaire grâce à l'art et à la culture. Nous lui devons tout cela. Nous en avons absolument conscience.

Tout cela ne fait pas subvention, parce que, pour faire subvention - et c'est souvent ce que vous nous rappelez de votre côté de l'hémicycle - il faut travailler avec discernement et rigueur. C'est ce à quoi s'emploie la Direction des affaires culturelles dans son dialogue avec les structures que nous soutenons. C'est le cas avec l'association "Les Amis de Frans Krajcberg". Effectivement, nous proposons un amendement pour rehausser le montant de la subvention proposée initialement, suite à des rencontres avec l'association, suite à des échanges avec mon cabinet également, que je remercie. Un amendement, donc, pour augmenter le soutien à 20.000 euros. Je précise que ce montant a été discuté avec l'association "Les Amis de Frans Krajcberg", qui, eux, ne réclament pas de monter jusqu'à 23.000 euros. Nous aurons l'occasion d'échanger de nouveau avec eux.

En tout cas, je vous invite à voter favorablement le projet de délibération et l'amendement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 51 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 51 est adopté.

Compte tenu de l'adoption de l'amendement n° 51, Madame DOUCERÉ, est-ce que l'amendement n° 52 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Nous le retirons.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 119 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAC 119).

2023 DAC 143 - Subvention (380.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 141. Il concerne une subvention de 912.173 euros et d'un avenant à la convention avec la "Fondation de la Cité Internationale des Arts", Paris centre et 18e.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Je m'étais désinscrit, Monsieur le Maire, sur le projet de délibération DAC 141 et également sur le DAC 144.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 141 passe en fin de séance.

Nous passons donc au projet de délibération DAC 143. Il concerne une subvention de 380.000 euros et d'un avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre", 18e.

Pour commencer, la parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, j'ai eu l'occasion de l'évoquer brièvement lors du budget supplémentaire : le soutien de la Ville à l'association "Halle Saint-Pierre" a diminué de 60.000 euros pour l'année 2023. Comment expliquez-vous cette baisse, alors que l'association "Halle Saint-Pierre" continue d'agir remarquablement pour faire rayonner l'art brut à Paris et bien au-delà, à une échelle internationale ? D'autant plus lorsque l'on sait qu'il y a eu cette augmentation de 11 millions d'euros pour le budget de la culture.

La Halle Saint-Pierre est le seul lieu dédié à Paris à ces formes d'art hors normes que sont l'art brut, l'art singulier, le "folk art", les arts qui donnent à voir la folie, l'insolite, la marge, l'inclassable. Si le marché de l'art s'y intéresse de plus en plus, et cela explique en partie le succès grandissant de la Halle Saint-Pierre, il reste un art libre, une bouffée d'air frais, où ce marché n'a finalement que peu de prise.

La Halle Saint-Pierre est une référence de l'art brut à Paris et à l'international, grâce à la qualité des expositions temporaires proposées qui mettent en avant des artistes de renommée internationale, comme Roger BALLEN et de moins connus. L'équipe de la Halle Saint-Pierre organise aussi de nombreux événements gratuits. Ils permettent à des publics de découvrir, par exemple, l'art-thérapie, ou d'assister à des conférences et des ateliers.

Depuis 28 ans, 70 expositions s'y sont tenues, soit près de 3 expositions par an. Sachant que le coût d'une exposition peut aller jusqu'à 200.000 euros et que ces expositions coûtent de plus en plus cher, avec les frais de transport, les assurances et l'inflation générale.

Je ne reviens pas sur les 2 années précédentes avec le Covid qui ont impacté la Halle Saint-Pierre, comme les autres musées. La Ville devrait faire gré à la direction de la Halle Saint-Pierre d'avoir su réagir et s'adapter en proposant des expositions plus locales, en présentant des artistes français, comme celle présentée en ce moment pour les 40 ans de "La Fabuloserie". Je prends, encore au hasard, pour illustrer, un événement récent qui a trouvé avec évidence sa place à la Halle Saint-Pierre : la plus grande vente des œuvres de l'artiste Jaber, artiste d'art brut cher au cœur des habitants du 20e arrondissement. Beaucoup de monde et d'acheteurs se sont déplacés. Près de 60.000 euros ont été récoltés au profit de la "Fondation Abbé-Pierre" pour la construction d'une pension de famille.

Les prochaines expositions de la rentrée, "Aux frontières de l'art brut" et "Hey! Céramique.s", seront à coup sûr de grands succès.

Pour finir, je tenais à souligner l'architecture particulière de ce musée. Situé en face des jardins de la butte Montmartre, c'est un ancien garage municipal des services de la propreté. La verrière qui couvre la majorité de la structure est l'une des particularités qui participent à la renommée du lieu, mais lui apporte aussi quelques problématiques. La chaleur peut y atteindre des températures très hautes, impactant de fait le travail des équipes - 15 personnes y travaillent quotidiennement - et cause de nombreux désagréments pour la conservation des œuvres.

Tous les espaces sont exploités pour la promotion de l'art brut : le café, l'auditorium et la librairie spécialisée dans la diffusion d'ouvrages dédiés aux formes les plus inattendues de la création, qui connaissent un succès réel et une augmentation de chiffre d'affaires.

Vous l'avez lu dans la presse : les salariés s'inquiètent de leur avenir et du renouvellement de la convention. Cette baisse de subvention, que vous n'argumentez pas ou peu, va avoir un réel impact sur le fonctionnement de la structure. Nous souhaitons que ce lieu puisse continuer à demeurer unique et vivant. Nous vous demandons donc de rétablir cette subvention. Nous avions porté un amendement au budget supplémentaire à cet effet.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vois comme un signal, quand l'adjoint aux finances préside la séance et que l'on parle de baisse des subventions, un signal plutôt malheureux.

Depuis le dernier Conseil de Paris, la majorité a invoqué 2 arguments pour justifier cette baisse des subventions.

Le premier était, dans la bouche de Mme l'adjointe à la culture, qu'il n'y avait pas assez d'expositions et que, globalement, il n'y en avait eu qu'une l'an dernier. C'est vrai qu'en année post-Covid, il était compliqué pour beaucoup de retrouver une activité normale. La Halle Saint-Pierre n'a malheureusement pas fait exception. Pour le reste, Madame la Maire ROLLAND, je dois vous dire que c'est faux, puisqu'en 28 ans, il y a eu 70 expositions à la Halle Saint-Pierre, ce qui en fait 2,5 par an.

Autre argument évoqué dans le conseil du 18e arrondissement la semaine dernière, c'est qu'il n'y avait pas assez de scolaires. Si la vocation de la Halle Saint-Pierre est bien plus large que le 18e arrondissement, comme l'a expliqué tout à l'heure la Conseillère PRIMET, la Halle Saint-Pierre accueille des groupes scolaires d'Ile-de-France, de Paris, de toute la France, pendant les vacances scolaires.

Si vous voulez, les 2 seuls arguments que vous avez réussi à nous opposer tombent malheureusement à l'eau.

Autre argument, la Ville de Paris est le seul financeur de cette structure. Oui, effectivement, vous financez un tiers du budget d'investissement. Tout le reste, les deux tiers, c'est-à-dire quasiment un million d'euros, est dû au dynamisme, au travail de longue haleine, à l'attachement d'un personnel compétent et engagé pour l'art brut.

Dites-vous bien que la Halle Saint-Pierre - on peut penser ce que l'on veut, on aime ou l'on n'aime pas - ils ont un talent de dénicheur. Banksy était exposé il y a 20 ans à la Halle Saint-Pierre. Peut-être qu'elle a participé à la renommée de cet artiste. Un nouveau mode d'art contemporain, plutôt de "street art", d'art brut, etc. C'était de l'art brut il y a 20 ans, Banksy.

Aujourd'hui, je souhaiterais, au nom du groupe Changer Paris, avoir une pensée pour le personnel qui reçoit un message terrible à travers la baisse de cette subvention. Vous avez déjà envoyé des messages qui n'étaient pas très positifs au personnel lorsque vous n'assumiez tout simplement pas les travaux dont vous aviez la charge. Raphaëlle PRIMET en a parlé également tout à l'heure. Le comble étant que nous nous adressons aujourd'hui au monde de la culture et que c'est un message très négatif envoyé par une majorité de gauche. Les bras m'en tombent.

Lors du dernier conseil d'administration, un membre de ce même Conseil a eu des mots très justes, en disant : "Mais à quoi cela sert d'augmenter les impôts si c'est pour baisser des subventions à la culture ?" Je propose que l'on fasse écrire en lettres d'or cette maxime. Et je vais rendre à César ce qui est à César, puisque c'est Raphaëlle PRIMET qui nous l'a dit, du groupe Communiste et Citoyen. Je ne peux que souscrire à ses propos.

En conséquence de quoi, le groupe Changer Paris a déposé un amendement pour revenir au montant initial - non pas une augmentation substantielle ou énorme, ou infime - on demande simplement le retour de la subvention telle quelle était auparavant, c'est-à-dire la remonter à 440.000 euros. Je suis convaincu que le domaine culturel, l'art brut en particulier, touchera chacun dans son âme et son cœur, et que vous penserez également au personnel en votant favorablement cette subvention.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE un instant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens parce que, vous le savez, au titre de ma délégation, concernant le Conseil de Paris, je suis également en charge de la déontologie. Il vous a été envoyé régulièrement nombre de mails et de courriers, notamment de la part du chef du service du Conseil de Paris - je veux citer Vincent de VATHAIRE - et il m'apparaîtrait, mais je veux en avoir confirmation, que les 2 intervenants qui se sont inscrits sur ce projet de délibération sont membres du conseil d'administration de la Halle Saint-Pierre.

C'est le cas ? C'est le cas.

C'est donc un cas d'école. Je vous le dis, chers collègues, c'est un cas d'école.

Il vous a été précisé par nombre de courriers et de mails que lorsque vous êtes membre du conseil d'administration d'une structure qui vient en débat devant le Conseil de Paris - en l'occurrence, il s'agit d'une subvention - vous ne devez pas vous inscrire. On essaye de vérifier au mieux. Vous ne devez pas vous inscrire, et, encore plus, vous ne devez pas voter.

En général, nombre d'élus… Je l'ai fait encore récemment sur la "Maison des Métallos", qui est un établissement culturel que je préside. Non seulement je ne suis pas intervenu, mais j'ai bien expliqué que je ne votais pas. On ne va pas revenir sur ce qui est passé, mais c'est vraiment un cas d'école pour que nous soyons toutes et tous vigilants.

Je rappelle, s'il le fallait, que l'administration peut nous aider. Mais nous ne pouvons pas nous déresponsabiliser en tant qu'élus sur l'administration. C'est une responsabilité personnelle à l'égard des règles de la Commission de déontologie de la Ville de Paris, présidée par Yves CHARPENEL, qu'elle nous rappelle régulièrement, ainsi accessoirement - vous comprendrez que ce n'est pas accessoire - de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, la H.A.T.V.P.

Je voulais intervenir pour vous alerter, mon rôle étant dans cette affaire non pas de vous censurer mais de vous protéger.

Soyez plus vigilants.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE, pour ces éléments indispensables afin que nos débats restent compatibles avec les règles qui s'imposent à nous.

Je ne propose pas spécialement de vous donner la parole à ce sujet.

M. Rudolph GRANIER. - Simplement pour préciser, s'il vous plaît - je vous remercie - qu'évidemment notre mandat au titre du conseil d'administration de la Halle Saint-Pierre procède de notre mandat de Conseiller de Paris, que tout ceci est public…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je ne propose pas de rouvrir…

M. Rudolph GRANIER. - Et qu'à chaque fois, dans ce cas de figure, Monsieur le Maire…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur GRANIER, je ne vais pas vous donner la parole. Vous allez vous arrêter là.

Merci beaucoup. Merci beaucoup.

Nous avons eu dans cet hémicycle des débats sur la déontologie. Nous avons eu une présentation par le déontologue de l'ensemble des règles qui s'imposent à nous. Comme M. BLOCHE vient de le rappeler, c'est dans l'intérêt de nos débats, de notre institution, mais de chacune et de chacun d'entre nous. C'est bien de cela que l'on parle.

Je propose à chaque secrétaire général de groupe de redonner les informations qui sont indispensables.

2023 DAC 143 - Subvention (380.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e) (suite).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vais maintenant donner la parole à Carine ROLLAND pour répondre aux interventions qui, de fait, ont été prononcées.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Patrick BLOCHE.

J'ai été membre du conseil d'administration de la Halle Saint-Pierre, mais ne le suis plus depuis un moment. Je crois que cela me permet non seulement de bien connaître l'établissement, cher Monsieur GRANIER, puisque vous m'avez fait le reproche de ne pas connaître le dossier la dernière fois, mais aussi de vous éclairer, en tout cas de tenter de le faire, sur le montant de la subvention proposée.

La Halle Saint-Pierre est un lieu unique en France parce qu'il a permis de faire découvrir l'art brut, y compris dans ses composantes les plus méconnues. Je pense aux patients issus d'hôpitaux psychiatriques, et qui, souvent, ont des productions absolument époustouflantes. La Halle Saint-Pierre a été parmi les premiers à les mettre en lumière, ainsi que bien d'autres que vous avez pu, l'une et l'autre, citer.

C'est donc un site emblématique de la Capitale et de l'art brut en France, avec un intérêt de la part du public qui a été souligné la dernière fois. Puisque je vous rappelle que nous avons déjà eu la discussion lors du dernier Conseil de Paris, en votant un vœu de l'Exécutif pour soutenir la poursuite des activités de la Halle Saint-Pierre. Il y a donc un réel intérêt du public. Je maintiens que des discussions ont lieu avec la direction culturelle au cours de l'année, qui révèlent que le nombre d'expositions est en baisse.

Vous me parlez de difficultés à la suite du Covid. Mais ce à quoi nous avons assisté dans la plupart des lieux culturels, c'est à un encombrement, Monsieur GRANIER, parce que les expositions avaient été retardées, et donc, elles se sont d'une certaine manière plutôt bousculées qu'elles n'ont manqué. C'est ce dont je parlais la dernière fois : une difficulté à lire la programmation. Non pas un défaut de visibilité, comme vous l'aviez entendu, mais un

défaut de lisibilité sur la programmation. Oui, encore des efforts à faire sur les liens avec le milieu scolaire, éventuellement avec le champ social.

Autant de sujets que j'ai proposés, au président de l'association et à sa chère directrice, d'aborder lors d'un prochain rendez-vous, que nous aurons à la rentrée. Pour ce qui est des travaux, nous nous sommes engagés - je l'avais dit lors de la présentation du vœu de l'Exécutif - dans un plan pluriannuel de travaux autour de cette structure Eiffel tout à fait particulière, qui engendre - c'est vrai, vous l'avez dit - des difficultés pour les équipes au quotidien. Il fait chaud l'été et froid l'hiver dans la salle Halle Saint-Pierre.

Je tiens néanmoins à les saluer, tant leur travail est constant au fil des années et a une immense valeur. C'est ce qui a permis d'aboutir à un montant de subvention proposé de 380.000 euros. Je vous propose de voter ce montant de subvention favorablement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 143 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 143 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 153 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 153 est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 143).

2023 DAC 147 - Subvention de fonctionnement (50.000 euros) pour le projet d'intervention artistique sur les murs du tunnel Henri IV (Paris Centre) et convention de subvention avec l'association "Urban Art Crew".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 147. Il concerne une subvention de fonctionnement de 50.000 euros pour le projet d'intervention artistique sur les murs du tunnel Henri-IV, Paris Centre, et d'une convention de subvention avec l'association "Urban Art Crew".

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est le deuxième tunnel que la Mairie offre au "street art" à Paris Centre. Le premier tunnel, celui des Tuileries, a vu en quelques mois, comme je l'avais annoncé au moment du vote de la délibération, les quelques fresques talentueuses recouvertes de graffitis et l'intégralité du tunnel tagué.

Si je vous dérange, n'hésitez pas. On est là pour débattre, même si vous vous en moquez éperdument. La Mairie n'est pas intéressée, visiblement. Je continue.

Les fresques ont été recouvertes assez vite de graffitis en tous genres, qui se sont étendus bien au-delà du tunnel, au point que l'environnement autour s'est trouvé lui aussi dégradé. De la pierre, au pied des Tuileries. Je rappelle que ce tunnel va des Tuileries jusqu'au Pont-Neuf. Ce tunnel est resté profondément anxiogène. Vous avez donc englouti 50.000 euros d'argent public pour, en quelques mois, offrir un terrain de jeu aux dégradations, à tous les vandales qui, jour et nuit, saccagent aussi nos murs dans la ville.

Pourquoi lancer un deuxième tunnel ? Pourquoi étendre cette culture de la dégradation à un deuxième tunnel, d'autant que je rappelle que les berges de Paris Centre sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO ? Vous êtes en train d'encourager le vandalisme sur un endroit d'un prestige universel. Les gens du monde entier viennent

pour voir ces quartiers et vous offrez aux graffiteurs ces espaces gigantesques, qui, quelques semaines après les premières fresques, seront recouverts comme les Tuileries.

Nous allons voter contre ce projet de délibération. Nous vous demandons de lutter contre les graffitis sauvages, contre le vandalisme urbain, et pas de mettre de l'huile sur le feu, de les encourager à prospérer et à recouvrir tous nos quartiers de Paris Centre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre sur le vandalisme urbain, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Aurélien VÉRON.

Je retrouve là une théorie qui vous est familière, celle de l'appel d'air. On entend souvent dans votre bouche que le fait de faire des propositions d'actions, de dispositifs, créerait lui-même les dégradations. C'est tout de même une manière assez étrange que de considérer la ville et ce qui peut s'y passer.

Pour ma part, il me semble que l'art urbain contribue à faire vivre la ville très positivement, qu'il bénéficie à ses habitants, à ses passants. Nous aurons l'occasion de le découvrir dès ce week-end avec "Paris Plages". C'est de cela qu'il s'agit dans le tunnel Henri-IV. Vraiment, je tiens à vous rassurer, nous ne faisons pas cela pour le plaisir de dépenser de l'argent et de susciter des dégradations, mais bien dans l'idée que l'art urbain contribue à mieux faire vivre la ville.

En l'occurrence, il s'agit de deux artistes - l'une Polynésienne, l'autre Parisien - Tvaite et Babs, qui ont dialogué. Ils investiront le tunnel Henri-IV, comme ce fut le cas lors de "Nuit Blanche", avec la présence d'une licorne qui attira bien du monde et interrogeait sur les relations entre le réel, l'imaginaire et la situation de la planète.

Autant d'occasions d'interpeller. Je crois que c'est la force de l'art. Je suis certaine que nous continuerons, si les votes du Conseil de Paris nous le permettent, à agir de la sorte. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 147.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 147).

2023 DAC 244 - Subvention de fonctionnement (17.000 euros) et convention avec "Violette and Co Association".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 244. Il concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 17.000 euros et d'une convention avec "Violette and Co Association".

La parole est à Mme Alice COFFIN, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - J'étais distraite, pardon, alors que c'est un sujet important.

Mélody, tu peux dire que c'est de ta faute ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame COFFIN, il s'agit du projet de délibération DAC 244.

Mme Alice COFFIN. - Je sais, je sais. Je cherche.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Oui, mais moi, je meuble pour vous aider, alors ne m'empêchez pas.

Mme Alice COFFIN. - Merci beaucoup pour cette intervention.

Je n'y suis pas du tout.

Merci, Monsieur le Maire.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques instants, mais la situation des librairies parisiennes doit retenir toute notre attention. A l'heure où Vincent BOLLORÉ, dont les médias relayent abondamment les positions "lesbophobes" et sexistes, je me réjouis particulièrement que la Mairie de Paris décide de proposer ce projet de

délibération pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 17.000 euros à l'association "Violette and Co", librairie qui fut la première ouvertement lesbienne de France.

Cela fait de longs mois que la mairie du 11e arrondissement et l'Exécutif parisien suivent de près ce merveilleux projet et le soutiennent. Je crois que la hâte de voir ouvrir cette librairie au 52, rue Jean-Pierre-Timbaud est immense, de notre part comme de celle de l'équipe de "Violette and Co".

Il reste un point de blocage. Malgré les engagements pris par la SEMAEST d'établir un loyer progressif sur 3 ans, la situation semble bloquée à ce stade, avec l'octroi du local mais sans loyer progressif, contrairement aux engagements qui avaient été pris. Cela rend impossible l'ouverture du lieu. C'est dommage parce que les plans sont terminés, les travaux planifiés, les entrepreneurs prêts à commencer dès la semaine prochaine. Les comptes de la librairie ont été rouverts et les commandes de livres sont prêtes à être lancées pour une ouverture mi-septembre. Si, en raison du blocage actuel de la SEMAEST, la réouverture était encore retardée, la librairie raterait la rentrée littéraire, et donc, un gain important d'argent qui pourrait amortir le coût des travaux.

Dans l'attente du feu vert de la SEMAEST, que j'espère imminent, réjouissons-nous de ce projet de délibération destiné à soutenir l'association "Violette and Co" dans l'animation et la médiation culturelle, qui auront lieu au sous-sol du 52, rue Jean-Pierre-Timbaud.

Je vous remercie. Je suis encore désolée pour le petit retard, mais je vous assure que nous parlions d'un sujet lié au Conseil de Paris, sur les interventions en séance sur lesquelles nous nous sommes désinscrites.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alice COFFIN, de me donner l'occasion de parler de "Violette and Co".

Mes chers collègues, je souhaite, bien sûr, associer à mes propos Olivia POLSKI, qui lutte ardemment, fermement, et est à pied d'œuvre au quotidien pour la défense des commerces culturels parisiens. Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure. Associer Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qui s'est fortement impliqué sur ce dossier aussi. Puis, bien sûr, associer François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, tant il nous tient à cœur que cette librairie, parce qu'elle est historique et défend une cause qui mérite de l'être avec compétence et passion, doit pouvoir s'installer là où elle le souhaite.

Je n'irai certainement pas sur le sujet que vous évoquez, parce qu'il est extrêmement dangereux - Patrick BLOCHE n'est plus là - de le faire, notamment dans un hémicycle. Nous n'avons aucune consigne à donner à une société d'économie mixte de la Ville. C'est juridiquement extrêmement problématique. Sachez que les discussions sont en cours entre l'équipe de "Violette and Co" et toutes celles et ceux qui veillent à leur installation rue Jean-Pierre-Timbaud.

Pour ma part, concernant l'aspect culturel des choses, je me réjouis vraiment de vous proposer de voter cette subvention de fonctionnement de 17.000 euros, qui contribuera à l'action culturelle que les libraires proposent de porter et de développer.

Un tout dernier mot pour m'associer à la situation de "La Régulière", cette très belle librairie à la Goutte-d'Or qui a fait l'objet de dégradations la semaine dernière. Nous y étions, avec Olivia POLSKI et la Maire de Paris, vendredi dernier. Elles continuent de travailler. Elles sont, elles aussi, très impliquées dans la défense des engagements féministes. Je sais combien, en cette période difficile, elles ne baissent pas les bras. Nous serons à leurs côtés. C'est aussi une librairie qui œuvre dans un local de la SEMAEST.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de mettre aux voix l'amendement technique n° 53, je donne la parole à M. Franck MARGAIN pour une explication de vote, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe est profondément attaché à la liberté de commerce et à la liberté de conscience. Les librairies sont des lieux importants d'évasion - merveilleux même - et de découverte qui participent à la vitalité actuelle et culturelle de notre ville. Il est donc important de les soutenir. En revanche, le subventionnement par la Ville de lectures, d'ateliers et de présentations d'ouvrages en lien avec les établissements scolaires, organisés par la librairie "Violette and Co", nous pose un problème.

Les ouvrages qui pourraient être présentés aux élèves les plus jeunes nous interrogent. En effet, si l'on consulte les recommandations de lectures jeunesse proposées par la librairie, il y a par exemple l'ouvrage "Je m'appelle Julie", conseillé dès l'âge de 3 ans et qui traite de la "transidentité" chez un enfant. Est-ce vraiment une

thématique à aborder avec des enfants de 3 ans ? Est également recommandé l'ouvrage "Ma maman est bizarre", où sont évoquées des sorties familiales comme les "rave parties". Doit-on vraiment faire la promotion de ce genre d'événement auprès d'un jeune public ? Je pourrais ainsi vous citer de multiples autres exemples.

Si l'école doit sensibiliser ses élèves contre les stéréotypes et les discriminations et participer au développement de leur esprit critique, des sujets aussi ouvertement militants n'ont pas leur place dans ces lieux d'apprentissage. Ne peut-on pas promouvoir la lecture auprès des jeunes générations sans avoir à aborder de telles thématiques politiques et idéologiques ?

Vous n'aurez donc pas de mal à comprendre notre position face à ce projet de délibération, qui nous apparaît fortement problématique pour les raisons évoquées.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur MARGAIN, pour cette explication de vote indispensable et éclairante sur le rôle des librairies.

Tout mon soutien à Audrey PULVAR et à l'alimentation durable, ainsi qu'à la culture du chou-rave.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 53 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 53 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 244 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAC 244).

2023 DAC 453 - Cartoucherie - Route du Champ de Manœuvre dans le bois de Vincennes (12e). - Conventions d'occupation du domaine public.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 453. Il s'agit de "La Cartoucherie" - route du champ-de-manœuvre, dans le bois de Vincennes, 12e arrondissement. - Conventions d'occupation du domaine public.

Il n'y a plus d'inscrit, mais il y a un amendement technique n° 54.

Madame ROLLAND, cet amendement ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - C'est un amendement technique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est technique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 54 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 54 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 453 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAC 453).

2023 DAC 496 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Ferraille prospection et exploitation artistique".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 496. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 50.000 euros et d'une convention avec l'association "Ferraille prospection et exploitation artistique".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la lecture est bien souvent la première porte d'entrée vers la culture. La bande dessinée sert, quant à elle, de marchepied, de tremplin vers d'autres lectures. En 2021, 81 millions de bandes dessinées ont été vendues dans notre pays. Le marché de la bande dessinée est en effet florissant et représente l'un des secteurs les plus dynamiques dans le monde du livre. L'année dernière, 1 livre vendu sur 4 était une bande dessinée, soit 24 %. A titre de comparaison, ce chiffre était de 18 % en 2020 et de 12 % en 2012. L'évolution du recours à ce média est donc à prendre en compte, quand on constate par ailleurs que le temps consacré à la lecture continue de baisser contrairement à celui passé devant les écrans, chez les jeunes comme chez les parents.

Mes chers collègues, cette introduction, avec ces chiffres, nous démontre l'importance de la bande dessinée dans le monde de la culture. Un essor qui se développe à tous les niveaux. Les mangas explosent, mais aussi les romans graphiques, chaque année plus nombreux, les "comic books" depuis toujours, la bande dessinée tout simplement. Depuis plusieurs années, la bande dessinée a gagné en reconnaissance en tant qu'art à part entière, y compris par les instances académiques et institutionnelles. Or, cet art populaire reste peu valorisé dans notre Capitale. C'était d'ailleurs le sens de l'amendement budgétaire que nous avions porté en décembre dernier, qui abondait de 70.000 euros la subvention municipale au festival "Formula Bula".

En effet, Paris ne dispose pas de manifestation artistique majeure dans ce domaine. Le festival qui réfléchit à son évolution et à son agrandissement répond d'ores et déjà à tous ces impératifs. En quelques années, il a su devenir une manifestation artistique et culturelle incontournable, qui a su chaque année se réinventer par des expositions de grande qualité, par la présentation de nouvelles œuvres, de nouveaux artistes, par les stands des maisons d'édition ayant une programmation très pointue, par des conférences.

Mais, "Formula Bula", ce n'est pas que cela. C'est beaucoup plus et beaucoup mieux. C'est un espace de formation professionnelle pour celles et ceux qui désirent utiliser la bande dessinée comme outil de médiation et/ou d'enseignement. Mais aussi à l'intention des auteurs de bandes dessinées qui souhaitent se perfectionner sur des points techniques précis de leur métier. Ce sont des journées professionnelles pour les bibliothécaires et les auteurs. Ce sont également plusieurs dizaines d'ateliers développés dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, avec les petits Parisiens et Parisiennes, de la maternelle au lycée, en passant par les centres de loisirs. Création de fanzines, de fanzines musicaux, de carnets d'esquisses, de tampons, de bandes dessinées sous différents formats. Les propositions très originales ne manquent pas et ouvrent de nouvelles perspectives aux jeunes Parisiennes et Parisiens.

De la bande dessinée, de la lecture, la formation des bibliothécaires à cet art particulier, journées d'échanges entre auteurs, coloristes et scénaristes. C'est aussi l'un des artisans de la mise en œuvre du protocole de rémunération des auteurs en dédicace, au même titre que le festival d'Angoulême, de "Quai des Bulles", de "BD Colomiers", de "BD Lyon" ou encore d'"On a marché sur la Bulle" d'Amiens. Ce protocole permet aux auteurs d'améliorer leurs revenus, souvent précaires.

Reste que tout ce travail manquait d'air dans le néanmoins magnifique décor de la bibliothèque Françoise-Sagan, qui les a accueillis ces dernières années. La question de l'envergure de la manifestation se posait. Il fallait changer d'échelle, élargir plus encore pour avoir un niveau d'envergure nationale. La solution est venue de Plateau Urbain, dans le 5e arrondissement, avec un nombre de mètres carrés bien plus confortable. C'est un élément important, compte tenu des péripéties que le festival a déjà rencontré : un endroit où l'on reste au sec.

Voilà, mes chers collègues, la raison du soutien enthousiaste que nous avons voulu, avec le Groupe Communiste et Citoyen, pour "Formula Bula". Je vous invite toutes et tous à bloquer votre week-end des 23 au 24 septembre prochain pour venir découvrir et déambuler dans les allées du festival.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, de porter si haut l'intérêt du festival "Formula Bula" et toutes les actions qu'il déploie autour du festival. Effectivement, la manifestation existe depuis quelques années dans le 10e arrondissement et sera déplacée dans le 5e arrondissement au mois de septembre.

Je répète ici - parce que je crois que c'est la troisième ou quatrième fois que l'on a le sujet lors de cette séance - que les subventions de la Ville de Paris font l'objet au cours de l'année d'échanges, de dialogues serrés entre les équipes des quelque 700 structures subventionnées au titre de la culture. Je tiens à remercier la Direction des Affaires culturelles pour son implication et ses compétences.

En ce qui concerne l'association "Ferraille prospection et exploitation artistique", la subvention de 25.000 euros perçue l'année dernière sera de nouveau proposée en septembre. En attendant, en plus de ce qui a été discuté entre la Direction des Affaires culturelles et "Ferraille prospection et exploitation artistique", via l'amendement dont nous parlons aujourd'hui d'un montant de 70.000 euros, qui permettra d'amorcer ce nouveau festival d'une ampleur tout à fait inédite. C'est du moins ce qui nous est proposé. Je me réjouis par avance de voir ce que cela donnera à "Césure" à partir de septembre prochain.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 55 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 55 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 496 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAC 496).

2023 DAC 526 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et "MCH Group" pour la manifestation Paris + par Art Basel.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 526. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et "MCH Group" pour la manifestation "Paris +" par Art Basel.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

Et non !

Madame ROLLAND, amendement technique n° 56 ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Pas de difficulté. Amendement technique simplement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 56 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 56 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 526 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAC 526).

2023 DAC 527 - Subventions (10.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 527 relatif à l'attribution de subventions à 4 associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

La parole, pour commencer, est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Madame la Maire.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis l'adoption de l'amendement dit "Bloche", chaque maire d'arrondissement peut affecter 10.000 euros par an aux associations culturelles locales de son choix.

Dans le cadre de la réforme territoriale, en complément des fonds d'animation locale, ce montant aurait d'ailleurs pu être revu à la hausse afin d'accompagner l'essor des projets locaux. Pour cet exercice 2023, nous n'avons pu retenir que 4 projets locaux, qui ne représentent qu'une infime partie des initiatives qui nous sont soumises chaque année.

L'association "Viv'Opéra" présente régulièrement, à la Maison de la vie associative et citoyenne du 8e arrondissement, des moments lyriques, gratuits et ouverts à tous. Elle propose cette année une action musicale inspirée par l'œuvre du chef d'orchestre Raphaël Schächter, qui, lors de sa déportation au camp de concentration de Terezín, a fait du "Requiem" de Verdi un véritable hymne à la vie. Ce spectacle, parfaitement apprécié des scolaires car très actuel, est dans la nécessité absolue de ne pas céder à l'indifférence et de lutter contre toute forme de barbarie. Grâce à cette subvention de 2.500 euros, l'association va pouvoir aller davantage vers les publics éloignés de la culture.

L'association "Ballet Providanse compagnie" mène des projets stimulants pour permettre à des danseurs amateurs de se produire en public. Ces danseurs non professionnels ont néanmoins un talent certain qui permet de créer des spectacles particulièrement séduisants. C'est dans cette perspective que nous avons souhaité les accompagner à hauteur de 2.000 euros cette année.

L'"Union Nationale des Combattants Paris", l'U.N.C., a son siège rue Vézelay, dans le 8e arrondissement. Sous l'impulsion de son président et de tous ses bénévoles, elle assure un travail considérable pour porter la mémoire du monde combattant auprès des plus jeunes. C'est ainsi qu'elle propose d'amener des classes au Mont-Valérien, ce haut lieu de la mémoire nationale. J'ai eu la chance d'accompagner des scolaires à plusieurs reprises. Je suis à chaque fois saisie par la même émotion dans la clairière, où plus d'un millier d'otages et de résistants ont été exécutés. Nous aurons prochainement l'occasion d'accueillir l'exposition créée par l'"Union Nationale des Combattants Paris" afin de rendre hommage à l'ensemble des soldats français morts en opérations extérieures. C'est pour cette raison que nous avons souhaité lui attribuer une subvention de 2.000 euros.

L'"Amicale de la musique des gardiens de la paix" est un ensemble musical de la Préfecture de police de Paris, composé d'un orchestre dirigé par le chef Gildas HARNOIS. Il est souvent présent à nos côtés pour les commémorations traditionnelles, notamment sous l'Arc de Triomphe, et aussi lors de la cérémonie annuelle de remise des permis piétons aux élèves des établissements scolaires de l'arrondissement à la salle Gaveau. Il se déplace tout au long de l'année au contact des scolaires pour promouvoir et démocratiser la pratique musicale.

L'"Amicale de la musique des gardiens de la paix" va prochainement éditer un livre sur l'histoire de cette formation musicale unique en France, créée en 1929 et composée de 121 musiciens. Aussi nous avons souhaité accompagner ce projet à hauteur de 3.500 euros.

Chers collègues, je vous remercie de voter pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement.

A vous entendre, je me dis que votre discours est une preuve vivante des vertus de la territorialisation. Je crois que, s'il est un sujet qui s'y prête, c'est la culture. Vous parlez de ces associations, de ce qu'elles font mieux que je ne le ferais, et pour cause. Parce que je crois que c'est bien souvent au cœur des arrondissements, au plus près de la vie des habitants, que naissent de très belles coopérations. C'est le cas de ce que proposent les 4 associations que vous soutenez avec le dispositif des crédits, dit "Bloche". Et parce que c'est aussi à l'échelle de nos quartiers, de nos arrondissements, que se jouent les plus grands défis de la démocratie culturelle telle que nous la portons ensemble.

Je n'ajouterai rien aux détails des activités que vous avez mentionnées. Je vous invite à les voter très favorablement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 527.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 527).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la subvention de l'association "Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 57 est relatif à l'association "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris".

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu est relatif à la subvention de l'association "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris". C'est une association créée en 1991 par la Ville de Paris, le Ministère de la Culture et l'association diocésaine de Paris. Ses actions sont nombreuses, dont l'enseignement musical pour environ 150 élèves chaque année, l'organisation d'une saison de concerts et d'auditions, l'animation liturgique de Notre-Dame de Paris et la recherche musicologique. Le rôle de l'association, héritière d'une tradition musicale séculaire, participe donc à faire vivre le patrimoine musical de la cathédrale. Or, cette association est confrontée à de nombreuses difficultés depuis l'incendie de Notre-Dame de Paris et la crise sanitaire du Covid.

Par ailleurs, l'association a été relocalisée pour ses concerts à l'église Saint-Eustache, qui dispose d'une capacité d'accueil bien inférieure à celle de la cathédrale, puisque nous passons de 1.200 places à une capacité de 450 places. De fait, cela a entraîné une baisse significative des recettes et, par-là même, une conséquence avec le licenciement de plusieurs professeurs.

Parallèlement, l'effort mené par la "Musique sacrée" de développer le mécénat et d'organiser des concerts en dehors de Paris a entraîné des charges supplémentaires. D'où notre incompréhension - je dois le dire - de la baisse significative et progressive de la subvention accordée par la Ville de Paris, qui est passée de 200.000 euros en 2020, à 160.000 euros en 2023, fragilisant encore plus l'activité de la "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris".

C'est pourquoi, considérant la nécessité pour cette association d'anticiper les préparatifs de la réouverture de Notre-Dame de Paris, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous vous demandons de réviser à la hausse la subvention de cette association pour lui permettre de mener ses actions de manière sereine et pérenne.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Brigitte KUSTER.

Nous en avons parlé lors du dernier Conseil de Paris. "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris" est une association importante en ce que cette maîtrise est garante - vous le dites à votre manière - d'un savoir-faire choral des plus précieux, constitutif d'un patrimoine immatériel et musical extraordinaire remontant au Moyen Age, transmis aux plus jeunes jusqu'à aujourd'hui.

Ceci étant - je crois que je le dis pour la cinquième fois lors de cette séance - les subventions font l'objet d'études et de dialogues serrés, précis, entre les services de la Direction des Affaires culturelles et les différentes structures. Les subventions ne sont pas attribuées de manière magique. Elles font l'objet de ce que l'on appelle le "dialogue de gestion" entre les associations soutenues par la Ville et la Direction des Affaires culturelles. "Musique sacrée à Notre-Dame de Paris" ne fait absolument pas exception. Les 160.000 euros ont été discutés. Ce montant de subvention ne met pas la structure en danger, de ce que j'en sais. En tout cas, elle n'a pas fait part d'un risque de déstabilisation. Un certain nombre de points méritent à notre sens de continuer d'être travaillés, notamment l'ouverture à divers publics. C'est le sens du travail qui continuera d'être mené et c'est ce à quoi cette subvention servira pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu… l'avis.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je n'ai pas précisé que, si le vœu était maintenu, j'y émettrais un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 57 est-il maintenu ? Il est maintenu. Il est donc mis aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la librairie de l'Ecume des pages (6e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 158 déposé par l'Exécutif, relatif à la librairie "L'Ecume des Pages", dans le 6e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour le présenter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaite, par ce vœu, auquel j'associe très étroitement mes collègues Olivia POLSKI et Laurence PATRICE, qui a été donneuse d'alerte sur le sujet que nous allons aborder. Je souhaiterais revenir sur la situation de la librairie "L'Ecume des Pages", située au cœur de Saint-Germain-des-Prés, dans le 6e arrondissement, librairie chère également à notre collègue Céline HERVIEU, que je sais très préoccupée et mobilisée sur ce dossier, et très certainement au maire du 6e arrondissement.

"L'Ecume des Pages" est un acteur culturel majeur du quartier depuis des années, depuis les années 1980. Elle est une vitrine vivante de ce Paris de la création littéraire, de la libre-pensée. J'insiste : les librairies sont des lieux de libre-pensée. Lieux vibrionnants, audacieux et souvent irrévérencieux. En somme, représentantes d'un esprit. Cette librairie est un cœur battant de Saint-Germain-des-Prés, quartier tout à la fois historique, vivant et un peu magique, haut lieu de bouillonnement intellectuel depuis l'après-Seconde Guerre mondiale. En témoignent, bien sûr, les très nombreux artistes qui ont fait la renommée de Saint-Germain-des-Prés, de Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre, à Boris Vian, Marguerite Duras et Juliette Gréco. Du côté des musiciens, citons Miles Davis. Du côté des étrangers qui y écrivirent leurs plus pages, peut-être James Baldwin et tant d'autres, qui avaient fait des caves et des cafés avoisinants leurs salles de travail, de réunions et de fêtes.

"L'Ecume des Pages" est l'une des rares librairies à avoir résisté à la déferlante des commerces de luxe, qui a entraîné depuis quelques années la fermeture successive de lieux historiques tels "Le Divan" et "La Hune". Aujourd'hui, le fonds de commerce de la librairie est à vendre. Un grand groupe de média s'est positionné et a fait une offre de rachat en discussion exclusive avec les vendeurs du fonds. Sa force de frappe financière, ses ambitions spéculatives sont telles dans le secteur des industries culturelles et créatives, qu'elles font sérieusement craindre pour l'identité et les valeurs qui fondent l'essence même de "L'Ecume des Pages". Car, derrière les apparences et les déclarations rassurantes, nous ne repérons que trop bien les appétits gargantuesques de ce groupe qui entend battre en brèche la diversité culturelle, si chère à la Ville de Paris, et concentrer toujours plus les acteurs culturels, voire menacer toute la création quand elle ne sert pas son propos. Les exemples passés et actuels dans l'édition ou dans les médias sont nombreux et éloquents quant à ce groupe.

Ce vœu vient donc en appui au courrier écrit par la Maire de Paris, qu'elle a rendu public hier, par lequel elle souhaite que soient exploitées toutes les pistes visant à maintenir l'activité de "L'Ecume des Pages" telle qu'elle existe à ce jour. Le vœu dit aussi notre soutien au projet alternatif de rachat qui se dessine. Ce n'est rien moins que la place de la littérature, de l'édition et de la diffusion de la création littéraire qui est en jeu ici, à Paris, et partout en France. Je crois qu'il est de notre responsabilité de défendre cela.

Je vous invite à voter ce vœu favorablement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Sur le vœu n° 158, nous avons une explication de vote de Mme Alice COFFIN, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux jours, le compte Twitter du "Canard enchaîné" écrivait : "BOLLORÉ met 4,5 millions d'euros sur la table pour racheter "L'Ecume des Pages", la dernière librairie indépendante de Saint-Germain-des-Prés. Une future vitrine offerte aux "cathos" ultras et aux livres de ZEMMOUR". C'est bien résumé, mais c'était sans compter sur l'action de la Mairie de Paris. Merci à l'Exécutif d'avoir immédiatement réagi par un communiqué et par ce vœu, que nous voterons bien évidemment.

L'emprise grandissante de l'extrême droite de Vincent BOLLORÉ sur les structures des médias, des maisons d'audition, des lieux culturels, a atteint un point de danger absolu. Qu'il me soit permis de profiter de cette intervention pour envoyer tout mon soutien aux journalistes du "Journal du Dimanche", en grève contre l'arrivée de Geoffroy LEJEUNE à la tête de leur rédaction. Qu'il me soit…

J'espère que les applaudissements vont continuer.

Qu'il me soit aussi permis d'apporter tout mon soutien à "La Flèche d'Or", qui, sous la pression de mouvements d'extrême droite a dû hier soir annuler une soirée de levée de fonds pour les jeunes victimes de violences policières. "La Flèche d'Or", qui, comme l'a rappelé Frédéric HOCQUARD, est un lieu libre, hybride, culturel et militant, tourné vers l'actualité politique et sociale.

Je le dis pour tout le monde ici : nous devons adopter un soutien sans faille à nos établissements culturels lorsqu'ils sont menacés par l'extrême droite.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote de Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chères colères. Chers collègues…

Pardon, excusez-moi.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Très chères colères.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je vais dire un peu la même chose.

Merci, d'abord, à Carine ROLLAND pour ce vœu, que nous soutenons pleinement, ainsi qu'à Anne HIDALGO pour la lettre de soutien aux équipes de la librairie. Le groupe Vivendi se retrouve en pole position pour le rachat du fond de cette librairie emblématique de la rive gauche et surtout, indépendante. Cette librairie ne doit pas tomber dans les mains de Vincent BOLLORÉ, futur propriétaire d'Hachette Livre, qui ne cache pas son ambition de monopole pour gagner la bataille idéologique, qu'il mène grâce à ses milliards au service des idées de l'extrême droite. Le groupe Vivendi n'hésite pas à mettre en avant dans les négociations les investissements réalisés dans le développement de lieux de culture emblématiques, comme "L'Olympia" et le "Théâtre de l'œuvre", ou "Les Synergies" avec l'édition. Le risque de ce rachat est énorme. A Saint-Germain-des-Prés, deux librairies essentielles ont déjà disparu. Une boutique Louis Vuitton occupe les anciens locaux de "La Hune", tandis que "Le Divan" a dû déménager. Ce schéma ne peut donc pas se reproduire avec "L'Ecume des pages".

Un autre projet, soutenu par David FRÈCHE, a rassemblé un collectif de soutien et fait l'unanimité de l'ensemble du personnel. L'offre financière est au-dessous. Espérons que le choix de la qualité sera plus fort. Leur objectif est clair : maintenir l'actuelle ligne éditoriale de la librairie et toute l'équipe en place.

Merci à la Ville de se positionner en faveur de ce projet et de soutenir les salariés qui craignent plus que jamais de devoir faire la promotion des auteurs proches du géant BOLLORÉ, comme Éric ZEMMOUR ou Cyril HANOUNA. Cette stratégie fait tristement écho à l'arrivée à la tête du "Journal du Dimanche" de Geoffroy LEJEUNE, ex-dirigeant du magazine d'extrême droite "Valeurs Actuelles", bien connu pour son racisme assumé.

Permettez-moi, à ce titre, d'apporter le soutien de notre groupe aux salariés du "Journal du Dimanche", qui sont en grève pour protester contre cette nomination.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous avons une explication de vote de M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Qui sera brève.

Je veux simplement rappeler ce que demande ce vœu : que la Ville de Paris rencontre le collectif de libraires ayant déposé une offre de rachat du fonds de commerce et organise une médiation avec les héritiers de la librairie, pour permettre de préserver la dimension culturelle et patrimoniale indépendante de la librairie. C'est d'ailleurs le combat mené depuis fort longtemps par le maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ.

Nous allons voter ce vœu.

Je dois dire quand même qu'après avoir entendu quelques-uns des propos tenus il y a quelques instants, franchement, il est très mal défendu par ceux qui viennent de prendre la parole et totalement déformé dans son esprit.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 158 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 137).

Je vous remercie.

Merci à Carine ROLLAND.

2023 DAC 278 - Subvention (3.000 euros) à la Fondation du Patrimoine.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers rapportés par Mme Karen TAÏEB, en commençant par le projet de délibération DAC 278. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3.000 euros à la Fondation du Patrimoine.

Mme KUSTER a la parole.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est évident que le groupe Changer Paris va voter ce projet de délibération accordant à la Fondation du Patrimoine une subvention de 3.000 euros, afin de permettre la restauration de bâtiments parisiens non classés, mais présentant néanmoins un intérêt architectural avéré.

Madame la Maire, comment ne pas s'étonner de la formulation de "bâtiments publics", au pluriel, au regard de la somme accordée : 3.000 euros ? Sérieusement, à quoi cela correspond-il ? Je vous remercie de nous donner les précisions, car cela peut paraître un peu décalé.

Par ailleurs, je voudrais rappeler le rôle important de la Fondation du Patrimoine à Paris, qui est très présente à l'hôtel de Rohan. Elle a contribué également aux fresques publicitaires de la rue des Martyrs. Elle accompagne aussi ce qui passe au lycée Charlemagne.

J'en reviens au fait qu'il y a un déséquilibre entre l'aide que l'on peut leur apporter et le rôle qui est le leur, au sein de notre Capitale. Je me demandais s'il n'y aurait pas une possibilité, pour les aider, parce que nous avons besoin de ces fondations, de mobiliser des dons sur des opérations patrimoniales, pour déclencher un appel aux dons.

Vous me permettrez, mais ce n'est pas à vous que cela s'adresse, chère Karen, un aparté, parce que la Fondation du Patrimoine faisait partie des trois fondations qui pouvaient réceptionner les dons au lendemain de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, avec une promesse de don de la Ville à l'époque formulée par la Maire, de 50 millions d'euros, qui à ce jour n'a jamais été tenue, que ce soit à la Fondation du Patrimoine ou aux deux autres fondations qui étaient en capacité de réceptionner ces dons.

Merci pour ces 3.000 euros. Un peu de précision et peut-être un élan plus fort pour les aider, ce qui fera cela de moins à payer pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Brigitte KUSTER, je vais vous rassurer, car avec cette subvention de 3.000 euros, il ne s'agit pas de mécéner une fondation dont le rôle est de mécéner !

Ces 3.000 euros permettent de participer au fonctionnement de la Fondation, et non pas d'intervenir sur un quelconque mécénat, puisque c'est la Fondation du Patrimoine elle-même qui aide la Ville. Notamment récemment, et on le verra demain avec Jeanne d'HAUTESERRE, puisque nous irons remercier la Fondation du Patrimoine place de la Concorde, puisqu'ils auront participé à hauteur de 187.500 euros pour la restauration de deux guérites sur la place de la Concorde, d'un montant de 600.000 euros.

On ne va pas mécéner à la place des mécènes, chacun est à sa place. Ici, c'est 3.000 euros, pour accompagner la structure de la Fondation du Patrimoine. Il ne s'agit pas de faire des dons à la Fondation du Patrimoine.

Votre intervention me permet néanmoins de me féliciter des liens étroits que nous avons pu tisser au long de ces années avec la Fondation du Patrimoine, sa directrice, Célia VEROT, et son équipe avec laquelle nous partageons le même souci de la préservation du patrimoine.

Cette fondation défend et valorise depuis 1996 un patrimoine local non protégé par l'Etat, et dont l'intérêt architectural ou naturel est avéré. Son action s'exprime à travers des projets de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, ou en favorisant l'éco-rénovation du bâti patrimonial. Ce sont là des préoccupations que nous partageons.

Côté patrimonial, la Fondation apporte un soutien logistique et économique déterminant pour les propriétaires privés comme publics. En 2021, ce sont 84,7 millions d'euros d'aides directes et indirectes en faveur du patrimoine qui ont été versés par la Fondation.

La Fondation du Patrimoine est devenue, au fil du temps, un acteur majeur de la protection du patrimoine national et parisien. Nous pouvons notamment nous féliciter du mécénat perçu en 2014 par la Fondation pour la restauration de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint-Sulpice, la fameuse chapelle de Delacroix ; de la collecte menée pour le relevage de l'orgue de l'église Saint-Pierre de Montmartre en 2017 ; et de l'important chantier de restauration des guérites, celles de Lille et de Strasbourg place de la Concorde, avec un mécénat de 187.500 euros, donc un tiers du montant, ce qui est assez conséquent.

C'est le fruit d'un travail de longue haleine avec la Fondation du Patrimoine et une confiance qui s'est nouée avec la Ville de Paris, je les en remercie.

Je voudrais, pour toutes ces actions, remercier la Fondation du Patrimoine, qui est devenue un partenaire important aussi pour la protection, la restauration, et la valorisation du patrimoine parisien.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération pour cette subvention de 3.000 euros, en espérant vous avoir rassurée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 278.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 278).

2023 DAC 279 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile de France".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 279 concernant l'association "HF Ile-de-France".

La parole est à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Les collectivités sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le présent projet de délibération vient soutenir l'action de "HF Ile-de-France", Matrimoine, qui œuvre à promouvoir l'histoire des femmes et leur place dans la culture.

Remettre en lumière les femmes invisibilisées par l'histoire, une histoire écrite par les hommes pour les hommes, c'est parler du matrimoine. Un mot qui a lui-même été effacé au XVIe siècle par les grammairiens suivant leur règle : le masculin l'emporte sur le féminin. Les femmes ont en effet été largement occultées de l'histoire, notamment dans le domaine de l'art. Ainsi, on estime qu'il y aurait eu plus de 20.000 artistes en Europe dans les années 1900. Des femmes qui ont dû faire face à deux obstacles consécutifs : l'empêchement de la carrière, puis l'effacement des mémoires.

Illustres de leur vivant, aujourd'hui oubliées car invisibilisées, ce sont autant de créatrices, d'artistes, que l'association "HF Ile-de-France" s'attache à sortir des limbes de notre mémoire par le biais des Journées du matrimoine, organisées depuis 2015, mi-septembre, qui mettent en lumière des femmes qui ont joué un rôle clé, mais dont on entend peu et parfois pas du tout parler.

A Paris, plusieurs arrondissements se mobilisent déjà depuis quelques années, comme le 14e, mais aussi le 12e et le 20e pour promouvoir des événements autour du matrimoine. Ils seront d'ailleurs encore plus nombreux cette année à organiser des journées du matrimoine et du patrimoine, puisque les 10e, 18e et 19e arrondissements s'y associent. Mi-septembre ce seront donc six arrondissements parisiens qui proposeront des expositions, des visites, des balades, des performances, des conférences, célébreront les grandes figures féminines.

J'ai bien noté aussi, chère Karen, que l'année prochaine c'est tout Paris qui célébrera les Journées du matrimoine et du patrimoine, et nous nous en réjouissons, puisque c'est un sujet que nous portons depuis longtemps. Je sais qu'il t'est cher également. On ne fera que rejoindre un certain nombre de villes qui le font déjà comme Rennes, Rouen, Nantes, Montpellier ou Bordeaux.

Chers collègues, nous soutiendrons évidemment ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI, pour cette intervention qui me permet, comme chaque année et même plusieurs fois par an, d'évoquer le travail essentiel mené par l'association "HF Ile-de-France", et ce depuis 2009 pour le matrimoine. Un mot qui année après année est entré dans notre vocabulaire, non pas pour y ajouter un nouveau, mais pour sortir de l'ombre les femmes artistes, créatrices, architectes, musiciennes, poétesses, trop longtemps invisibilisées.

Faut-il rappeler qu'il a fallu attendre 1900 pour voir l'admission des femmes dans les ateliers des beaux-arts de Paris ; 1905 pour la création d'ateliers dédiés aux femmes ; 1903 pour que les femmes soient autorisées à présenter le prix de Rome. Nous devons saluer le travail de "HF Ile-de-France", qui est notre invitée d'honneur dans le parcours de visite de l'Hôtel de Ville des Journées européennes du patrimoine. C'était pour moi déjà une façon de matérialiser concrètement la place du matrimoine dans cette journée.

Le stand "HF Ile-de-France" sera donc de nouveau présent pour la troisième année consécutive. Le public nombreux qui s'y arrête pourra ainsi non seulement découvrir leur travail, mais surtout mieux comprendre le sens de leur engagement.

Cette année nous irons plus loin, des événements se déclineront tout au long de la semaine précédant les journées. Avec Laurence PATRICE, nous inaugurerons, le jeudi 14 septembre, une allée au nom d'Edith Girard, à la suite d'un vœu que j'avais déposé, qui m'avait été soufflé par "HF Ile-de-France". Nous proposerons des conférences le 15 septembre, notamment sur cette grande architecte du XXe siècle. Je veux remercier "HF Ile-de-France" et "Memo" pour leur implication.

On parlera aussi de Fernande Olivier Picasso qui, comme l'a montré l'exposition au musée de Montmartre, n'était pas seulement la femme d'un artiste, mais une artiste à part entière.

Enfin, comme je l'avais annoncé lors des précédents Conseils de Paris, dès cette année et pour les années futures, dans le parcours de visite, un salon de l'Hôtel de Ville sera entièrement dédié au matrimoine. Je veux remercier les services de la DAC, ceux de la Ville, qui préparent une très belle exposition autour d'un thème que j'ai choisi, celui finalement du métier du patrimoine, qui est devenu très matrimonial.

En effet, les côtoyant très souvent sur nos chantiers, j'ai pu remarquer que les femmes s'étaient emparées de ces métiers de sauvegarde du patrimoine, que ce soit la restauration des sculptures, des vitraux, des peintures, des fresques. Je les vois très souvent et je leur fais remarquer, souvent avec le sourire, mais finalement c'est une réalité que nous pouvons tous applaudir.

Rendez-vous donc à toutes et tous autour des 16 et 17 septembre, pour patrimoine et matrimoine en lumière à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 279.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 279).

2023 DAC 342 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église Notre-Dame de Lorette (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 342. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église Notre-Dame de Lorette, dans le 9e arrondissement.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes ne peuvent se satisfaire de toute décision prise en faveur de la publicité, tout particulièrement lorsque celle-ci va à l'encontre de la liberté que nous devrions garantir à chaque citoyenne et citoyen : ne pas être l'objet d'agression publicitaire dans l'espace public.

Or, dans le cas précis de l'église Notre-Dame de Lorette, comme sur d'autres édifices déjà touchés par cette pollution visuelle, il va sans dire que personne ne pourra échapper à la bâche que vous nous proposez d'installer et encore moins aux contenus futurs auxquels les riverains devront faire face.

Cela, le futur attributaire le sait bien, autant que l'opportunité de proposer à une marque de s'afficher avec une visibilité forte sur un patrimoine identifié dans le quartier. C'est là tout le problème pour nous, les élus écologistes, il n'y a pas de surprise, vous le savez, nous sommes toujours opposés à ce type d'opération, et ce en cohérence avec le combat que nous menons contre la publicité dans l'espace public.

Je voudrais affirmer de nouveau une chose : si les villes sont propriétaires du patrimoine cultuel construit avant la loi de 1905, elles ne peuvent pas prendre en charge seules sa restauration. La tâche est titanesque. A Paris, on parle de 96 édifices religieux, de dizaines de milliers d'œuvres et pas moins de 130 orgues. Que peuvent faire alors les villes quand tous les gouvernements successifs continuent de faire baisser les dotations de l'Etat, et donc de faire reposer sur les collectivités la charge de tels travaux ?

Que peuvent faire les villes quand l'Etat ne dépense, pour la restauration de la totalité du patrimoine français, que 500 millions d'euros ? Ces 500 millions sont d'ailleurs à mettre en perspective avec les efforts importants fournis par la Ville. Sur le dernier Plan édifices 2015- 2020, 170 millions ont été engagés.

500 millions pour l'Etat, quand 1 milliard d'euros a réussi à être levé en quelques jours pour la restauration de Notre-Dame, en partie notamment du fait de la soudaine générosité de quelques milliardaires.

Assurément, l'Etat ne manque pas de moyens ni de possibles sources de financement, mais manifestement il manque de volonté politique pour les mobiliser. Ce qui est sûr, c'est que les revenus publicitaires ne combleront pas le manque d'investissement abyssal de l'Etat.

Pour conclure, pouvons-nous accepter encore une bâche publicitaire faisant la promotion de l'industrie du luxe par exemple, qui fait déjà l'objet de beaucoup de critiques en matière de prédation de l'espace public, au seul profit de son image ?

Pour notre part et malgré le montant important proposé par la redevance d'occupation, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, Madame la Maire.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Frédéric BADINA-SERPETTE, pour votre intervention, mais je veux rappeler que les 96 édifices cultuels - vous avez le bon chiffre -, 85 églises, 9 temples protestants, 2 synagogues, appartiennent en effet à la Ville de Paris. A ce titre, ces édifices sont sous la seule responsabilité de la Ville de Paris, et donc nous avons à charge le fameux clos et couvert, c'est sous notre entière responsabilité. C'est important de le savoir.

Depuis 2015, il s'agira de la septième bâche publicitaire installée sur un édifice cultuel, alors que nous en sommes à plus de 30 opérations de restauration d'envergure, soit moins d'une par an. Je ne pense pas que l'on puisse parler de pollution visuelle à cause des bâches publicitaires sur les édifices cultuels.

Faut-il rappeler la recette inédite de celle de la Madeleine, près de 10 millions d'euros ? Evidemment, une telle recette est due à l'emplacement de cet échafaudage qui était rue Royale, à proximité de la place de la Concorde.

Mais ici, il s'agit de la restauration de l'église de Notre-Dame de Lorette, qui débutera en janvier 2024. Quelques éléments historiques : cet édifice, érigé au début du XIXe siècle par l'architecte Louis-Hyppolite Le Bas, est classé au titre des monuments historiques depuis 1984. Comme beaucoup d'édifices qui datent du XIXe siècle, cette église présente de nombreux désordres structurels. Ses pathologies ont amené la Ville à entreprendre une première phase de travaux entre 2020 et 2021, avec une consolidation des bas-côtés, une instrumentation de l'édifice, et tout cela sans bâche publicitaire.

Les travaux qui débuteront en janvier 2024, pour une durée de dix mois, sont donc la suite de cette première phase. Ils consisteront en la restauration des façades extérieures de l'édifice, pour un montant de 2,7 millions d'euros. Il est important de retenir ce chiffre, puisque la bâche publicitaire permettra une recette d'environ 2,5 millions d'euros.

Comme je le dis à chaque débat sur ce sujet des bâches publicitaires, ce dispositif est extrêmement encadré par l'article L. 62129-8 du Code du patrimoine. Celui-ci permet que les recettes perçues par cet affichage ne puissent être affectées qu'au profit du financement de ces travaux. Par ailleurs, l'affichage publicitaire n'est autorisé que durant la période effective des travaux et ne peut recouvrir que 50 % de la surface globale d'affichage possible sur l'échafaudage en place, selon la réglementation en vigueur dans notre pays.

De plus, il est à noter que tous les mois, le choix des annonceurs et le visuel proposé doivent être validés par le ou la maire d'arrondissement, l'affectataire, le diocèse de Paris, et par moi-même, afin de garantir le respect du site cultuel et patrimonial, ainsi que le respect des valeurs de la Ville de Paris. Si une opposition est émise par l'une de ces quatre parties, le visuel n'est pas affiché et cela est déjà arrivé.

Par ailleurs, outre la viabilité économique de l'offre faite, la Ville tient à ce que l'un des trois critères à remplir pour l'attribution de ces C.O.D.P. soit la démarche environnementale. Pour cette C.O.D.P., c'est la proposition de Light Air qui est apparue comme la plus satisfaisante.

Sur le plan budgétaire, la redevance minimale garantie est de 2,49 millions d'euros, ce qui est extrêmement élevé.

Sur le plan environnemental, les toiles sont fabriquées en Europe. "Light Air" assure lui-même l'impression de ses toiles, ce qui réduit de 28 % la consommation électrique par rapport à des imprimantes conventionnelles.

Enfin, les bâches seront éclairées grâce à des ampoules LED à faible consommation et seront recyclées.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter ce projet de délibération et à autoriser la signature de cette C.O.D.P. avec "Light Air", pour l'affichage sur Notre-Dame de Lorette.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 342.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 342).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 3e Commission, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais commencer en vous disant que nous étions une large délégation des élus de la Ville aux côtés de la Maire de Paris, lors de l'hommage rendu par la B.S.P.P. cet après-midi au pompier mort au feu, Dorian Damelincourt. En présence de sa famille, le désormais sergent Damelincourt est devenu, à titre posthume, récipiendaire de la Médaille militaire et Chevalier de la Légion d'honneur.

Je pense parler en notre nom à toutes et à tous en adressant à nouveau nos condoléances attristées à ses proches, ainsi qu'à l'ensemble de la brigade.

La 3e Commission s'est tenue le 26 juin à 9 heures. Conformément à l'article 20 de notre règlement intérieur, nous avons procédé à l'élection d'un nouveau vice-président pour la 3e Commission, en la personne de Rudolph GRANIER, que je félicite.

Nous avons abordé amplement la question du budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police, que nous avions d'ores et déjà débattu mardi.

Nous avons passé également beaucoup de temps à débattre du Code de la rue, qui a été l'objet de nos discussions de ce matin, je vous propose donc de ne pas m'appesantir.

MM. BAUDRIER, NORDMAN et BELLIARD ont également présenté leurs projets de délibération. Il n'y a pas eu de débat concernant les vœux. En accord avec l'ensemble des groupes lors de la conférence d'organisation, le délai pour les vœux de la 3e Commission avait été retardé, puisque les vœux avaient été présentés jusqu'à 9 heures, à savoir l'heure même d'ouverture de la Commission. Dans les travaux qui vont suivre, je vous demande donc un peu d'indulgence pour celles et ceux qui présenteront les vœux ou les explications de vote les concernant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2023 DVD 91 - Rénovation et remise à niveau du patrimoine d'éclairage public du site du Louvre (Paris Centre).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 91. Il s'agit de la rénovation et de la remise à niveau du patrimoine d'éclairage public du site du Louvre à Paris Centre.

La parole est assez logiquement au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais évidemment partager mon enthousiasme pour la rénovation que j'appelle holistique, c'est-à-dire quand on rénove toutes ensemble les différentes infrastructures d'un lieu. Cette rénovation qui est donc en cours sur la place du Carrousel du Louvre. C'est ce que j'avais souhaité, rappelez-vous, il y a un an dans ce Conseil, j'appelais de mes vœux la fusion de deux temps de rénovation pour réilluminer, sans jeu de mots, la place du Carrousel.

Je voudrais rendre compte, un an plus tard, de la très bonne avancée de ce projet, puisqu'ici la très bonne coopération entre l'Etat, sous la forme de l'Etablissement public du Louvre, et la Ville de Paris, a permis de concrétiser ce projet de rénovation du Carrousel du Louvre, qui va redonner son lustre à cette place.

D'abord, il faut saluer le défi que constituait une intervention des services de la Ville, que je salue ici, sur la base d'une convention extrêmement ancienne dont les dernières versions n'ont jamais été signées. Il fallait se mettre d'accord, puisque nous sommes sur une emprise de l'Etat, pour relever le défi de permettre la rénovation de la chaussée, qui est accomplie par les opérations sous la direction de la Ville, sur les fonds du Louvre.

Cette opération est donc une belle coopération entre différents services de l'Etat, de la Ville, et de nombreux autres agents. Son but, qui s'achève bientôt d'ailleurs, va être de nous rendre une place du Carrousel plus sûre, plus belle et plus accueillante avec une chaussée plus ferme et moins dangereuse.

Mais, vous le savez, ce que je demande dans les services, dans les aménagements de la Ville et même les aménagements du privé, ce que Jacques BAUDRIER porte dans la coordination des chantiers, c'est l'idée que si l'on y va, on y va, on n'y retourne pas. Quand on a des travaux à faire, on essaie donc de ne pas y retourner plusieurs fois pour reprendre des emprises.

C'est exactement ce que nous avons réussi à faire ici. Ce n'était pas facile juridiquement, avec deux acteurs aussi différents. Nous avons engagé une rénovation complète de l'ensemble des luminaires du Louvre, qui étaient fortement dégradés, avec une opération complète de rénovation qui me paraît être à la hauteur des abords du musée le plus visité au monde.

Nous allons même aller au-delà, puisque nous avons l'occasion ici de dépasser cette simple opération patrimoniale et historique aussi délicate soit elle, aussi périlleuse, pour clarifier le statut de cette voie en créant, ce que je souhaite faire partout, une voie de bus dédiée, réservée aux seuls bus, avec les vélos et les taxis. Je vois David se retourner, je sais compter sur ton soutien pour cela.

Dans cette opération, je voudrais souligner aussi ce qu'est une coopération réussie, un partenariat réussi entre la Ville de Paris et l'Etat, et pas simplement entre la Ville de Paris et l'Etat, mais spécifiquement entre la Ville de Paris et l'Etablissement public du Louvre. J'espère qu'elle préfigure un autre projet de coopération, pas sur la place du Carrousel du Louvre, mais un peu plus à l'Est.

Sur la place du Louvre, il en sera question demain, dans le cadre des vœux qui ont été déposés par tous les groupes importants de ce Conseil, depuis nos amis communistes ici, jusqu'à nos camarades du groupe des républicains là-bas.

Tout le monde, au fond, est d'accord, je crois, avec cette idée que je défends depuis le début de la création même de Paris Centre, qu'il faut, place du Louvre, un projet ambitieux, à la hauteur de l'histoire, du lieu et du patrimoine.

Un projet qui implique que l'Etat travaille avec la Ville pour que le projet couvre la totalité de cette place du Louvre, qui n'existe que par son nom, et qui est constituée aujourd'hui de trois espaces distincts : un vaste parking du côté du Louvre ; une immense avenue démesurée, très hostile aux piétons de l'autre côté ; puis côté parvis, côté ville et côté église, un jardin qui vivote avec des trémies de parking malheureusement, inadaptées elles aussi aux piétons.

Il est temps que le projet lancé par Henri IV, de grand Louvre, qui n'est rien de moins qu'un projet de lien entre un fort défensif qui a longtemps été à l'extérieur des murs de la Ville de Paris, un lien entre le pouvoir central royal, impérial, national, et celui de la Ville, il est grand temps que ce projet se fasse et que la place du Louvre ressemble à une vraie place, peut-être à la place du Carrousel, c'est-à-dire une place qui respecte le patrimoine, l'histoire, et qui soit plus végétale et piétonne demain.

Il en sera donc question demain, et je me réjouis que nous soyons, je crois, dans cet hémicycle, tous d'accord pour dire qu'il faut que l'Etat travaille main dans la main avec la Ville, le diocèse, toutes les parties prenantes.

Je veux me féliciter et voir un bon augure dans ce travail mené en ce moment même dans le Carrousel du Louvre avec, comme dirait Karen, le clos et le couvert. Tout ce qui est fait de fond en comble, il faut des rénovations holistiques et qu'elles se fassent avec tous les acteurs, toutes les parties prenantes.

Je suis convaincu que ce qui marche place du Carrousel du Louvre, malgré la complexité d'une intervention dans le domaine de l'Etat, par la technicité et l'expertise des agents de la Ville pourra se faire demain place du Louvre. Nous en débattrons demain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur le Maire de Paris Centre, merci pour votre soutien sur ce projet de délibération. La modernisation du Louvre est toujours un événement à Paris. Il n'est pas anodin d'effectuer des travaux dans un des lieux les plus connus du monde. C'est un beau symbole que nous ayons réussi, comme vous l'avez souligné, à coordonner des travaux d'espace public et de modernisation de l'éclairage dans le même temps, pour limiter la gêne due aux travaux et rassembler les chantiers, ce qui est le maître d'œuvre de la démarche de coordination des chantiers que je porte.

Evidemment, symbole de la ville et de l'histoire de France, référence pour les amateurs d'art du monde entier, le Louvre doit se moderniser. L'éclairage public du Louvre avait grandement besoin de cette modernisation. Cela va nous permettre de le remettre à neuf et aux normes d'aujourd'hui avec, en termes d'économies d'énergie, des gains très importants, comme ce que nous réalisons dans l'ensemble de Paris avec notre nouvel opérateur "Cielis", puisque pas moins de 750 luminaires passeront en LED pour réaliser des économies d'énergie extrêmement importantes.

Comme vous l'avez souligné, ce projet de délibération est le fruit d'une coopération vertueuse entre les services de la Ville et de l'Etat, cadrée par une convention datant de 1910. On ne peut qu'espérer que nous allions plus loin à l'avenir. Vous avez souligné, à juste titre, le grand projet qui devra arriver plus à l'Est, qui sera évoqué demain. Je partage tout à fait votre orientation.

Permettez-moi de signaler et de vous remercier de la très belle avancée dans le cadre de "Embellir votre quartier Opéra-Vendôme", du projet de la rue de Richelieu, plus à l'Ouest, mais qui devrait aussi nous faire un très beau projet à Paris Centre, qui avance en ce moment.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 91).

2023 DVD 30 - Appel à candidatures pour l'exploitation d'un service de véhicules à deux ou trois roues motorisés en autopartage en libre-service sans station d'attache. - Signature des conventions d'occupation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 30 relatif à un appel à candidatures pour l'exploitation d'un service de véhicules à deux ou trois roues motorisés en autopartage, en libre-service sans station d'attache. Signature des conventions d'occupation.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous évoquions les mesures d'encadrement du "free-floating" dans le cadre de notre débat sur le Code de la rue, ce projet de délibération apporte une réponse. Il concerne le service de scooters en autopartage et en libre-service dans Paris.

Deux choses nous paraissent utiles à dire dans ce débat. D'abord, notre satisfaction de voir l'impact environnemental érigé comme le premier critère de sélection des dossiers, avec notamment le bilan carbone et le cycle de vie des machines. C'est un signal important que nous envoyons aux professionnels du secteur pour les obliger à travailleur sur le sujet, et dès le départ parce que notre responsabilité de collectivité, c'est aussi de faire bouger le marché et les acteurs.

Comme nous l'avons fait sur la sortie du diesel, ce qui a conduit les constructeurs automobiles à comprendre qu'il fallait changer de braquet. Comme nous venons de le faire avec la surtaxation des S.U.V., en espérant faire comprendre à ces mêmes constructeurs qu'il va falloir réfléchir à autre chose.

Ensuite, ce qui nous paraît utile, c'est de dire que non, les écologistes ne sont pas de vilains dogmatiques sur le "free-floating" et que oui, parfois certains modes, comme les deux-roues électriques, peuvent contribuer à la décarbonation des modes de déplacement pour les ménages.

Ce n'était pas le cas des trottinettes, qui venaient concurrencer la marche ou les transports publics. Ici, avec les deux-roues électriques et ce service, nous offrons un système alternatif à la voiture individuelle ainsi qu'aux deux roues thermiques.

Ils permettent des trajets plus longs et c'est bien l'un des enjeux de notre politique publique d'accompagnement des déplacements. Paris doit offrir des alternatives pour désaturer certaines lignes de transport public et permettre à chacune et chacun de se rendre à la Défense, par exemple.

Le système de deux-roues en "free-floating" présenté ici et les trois opérateurs sélectionnés vont pouvoir proposer une véritable solution décarbonée et non bruyante pour des trajets plus conséquents.

Des trajets plus conséquents qui devront nous amener rapidement, c'est une proposition, à élargir le dispositif à la Métropole et à un certain nombre de collectivités qui sont déjà équipées, comme nous le faisons avec Vélib', pour proposer une offre métropolitaine adaptée aux déplacements vers la première couronne.

Cette offre sera mieux encadrée. C'est l'une des conditions dans l'approche proposée par la Ville, du service, que nous avons posée avec David BELLIARD, des véhicules correctement stationnés, verbalisables, immatriculés, sur lesquels le port du casque obligatoire garantira la sécurité des usagers. Des véhicules qui pourront être mis en fourrière s'ils ne sont pas correctement stationnés, comme pour n'importe quel deux-roues motorisé actuellement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le voyons, l'espace public se transforme. On ne se déplace plus aujourd'hui comme on se déplaçait il y a 20 ans, c'est tant mieux d'ailleurs, de nouvelles formes de mobilité se sont développées. Une multitude de nouveaux usages ont fait leur apparition. Ce sont des modes de déplacement pour la plupart moins carbonés, parfois sur un fonctionnement partagé pour réduire le nombre de véhicules individuels.

Ces transformations rapides peuvent rendre l'espace public moins lisible. Notre volonté politique ici, on en a parlé avec le Code de la rue, est de l'apaiser, de faire cohabiter sereinement ces différents modes de déplacement. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé aux Parisiens et Parisiennes de se prononcer pour ou contre les trottinettes électriques en libre-service, d'où l'objectif du Code de la rue et de cet appel à candidatures qui permettra de réguler le développement des scooters en libre-service à Paris.

Il permettra de limiter la flotte de véhicules ainsi que le nombre d'opérateurs. Trois lauréats ont été sélectionnés, Yego Urban Mobility France, CityScoot, et Cooltra.

Les critères de sélection des offres que nous avons fixés visent à encourager les opérateurs à s'orienter vers des modèles plus respectueux de l'environnement, à développer une politique ferme de maîtrise des risques routiers.

La signature d'une convention d'occupation du domaine public de cinq ans leur permettra également de disposer de perspectives stables pour le développement de cette mobilité, qui n'en est encore qu'à ses balbutiements.

Les scooters en "free floating" sont utilisés pour parcourir des distances en moyenne supérieures à 4 kilomètres. Le plus souvent, ces trajets ont pour origine ou pour destination les quartiers périphériques où l'offre de transport en commun est moins dense. Ils sont surtout des leviers importants de démotorisation des ménages.

En 2019, ils ont permis de réduire de 4 % les équipements en deux-roues motorisés par les utilisateurs. C'est pourquoi nous faisons le choix d'accompagner et d'encadrer leur développement à Paris, dans un objectif de décarbonation et de démotorisation globale de la population parisienne.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 30).

2023 DVD 83 - Plan Vélo. - Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 83 et l'amendement n° 152 déposé par le groupe Changer Paris. Il s'agit du Plan Vélo, de l'approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et de l'autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

Le premier intervenant sera Philippe GOUJON, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 152 de son groupe.

C'est à vous, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre objectif, je crois, commun dans cette Assemblée, est de favoriser le développement du vélo en ville. C'est aussi de mettre en place tout un écosystème du vélo, les pistes cyclables, mais pas que. D'ailleurs, je rappelle que j'étais à l'origine de la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo. Personne ne peut donc nous taxer de ne pas être favorables au développement de la pratique du vélo urbain.

La Ville aussi peut aller plus loin dans un certain nombre de domaines, en encourageant les flottes de vélos d'entreprises, en augmentant l'offre de stationnement sécurisé, et pourquoi pas, avec une application municipale qui permettrait la géolocalisation des arceaux.

Je me souviens avoir fait voter au Parlement l'obligation de réaliser des stationnements sécurisés dans les immeubles neufs d'habitation et de bureaux.

A Paris, où l'habitat ancien est prédominant, j'avais proposé, je le propose à chaque fois, mais sans aucun succès bien sûr, d'inciter les copropriétés à s'équiper, c'est important. Je regrette que l'on ait refusé notre proposition d'exonérer de la taxe foncière, qui a explosé depuis lors, les propriétaires qui équipent leurs immeubles anciens d'un local vélo sécurisé.

Il y a beaucoup de choses à faire, notamment aussi contre le vol qui est un frein considérable au développement du vélo, l'enlèvement des épaves, l'amélioration de l'intermodalité, etc. Je sais que vous y travaillez, il faut aussi que cela débouche. On ne peut pas se contenter du développement, même si c'est très important et prioritaire, des pistes cyclables.

Pour en revenir au projet de délibération et aux pistes cyclables, je regrette sincèrement, je le dis parce que cela me gêne énormément, qu'il soit impossible de travailler avec M. BELLIARD, qui ne tient pas compte des propositions qui sont les nôtres ni même de nos projets en matière de pistes cyclables. Dieu sait si nous essayons, nous les maires d'arrondissement de l'opposition, de travailler avec tous les adjoints, nous ne pouvons pas travailler normalement.

Nous avons donc été obligés, et vraiment à contrecœur, de proposer au conseil d'arrondissement un amendement de suppression de plusieurs pistes cyclables. Je pense que les projets ne sont pas suffisamment étudiés. Une ville doit évoluer, encore faut-il que cette évolution ne résulte pas de projets inaboutis, incomplets, et d'un passage en force de surcroît, contrairement à la territorialisation que préconise la Maire de Paris à juste titre.

Concernant le Plan Vélo que nous examinons, nous avons été interrogés au mois de mai par M. BELLIARD sur des rues et des programmations. C'est très bien. Une réunion de travail a même été organisée avec les services techniques. Une réponse de notre part a été apportée à la Ville dans les temps impartis. Dans cette réponse, nous avons validé tous les axes qui n'ouvraient à aucun complément d'étude et qui étaient consensuels. Il a même été demandé d'aller plus loin sur certaines pistes et d'accélérer certains travaux. Je citerai les ponts de Grenelle et du Garigliano, ou encore l'avenue du Maine.

En revanche, sur un certain nombre d'axes, nous avons émis des réserves, parce que nous ne disposons d'aucune étude d'impact ni de report de circulation, sans compter les impacts sur la vie commerciale de ces rues, et tout le monde sait si l'activité commerciale en ce moment est très difficile à Paris.

Je prends un exemple : Emile Zola. Le site propre implique soit la mise en sens unique, ce qui est assez impactant, soit la suppression totale du stationnement tout le long de l'avenue Emile-Zola. Cela ne peut pas être décidé à la légère, sans un examen très approfondi des conditions de circulation et de commercialité de cette voie.

Quoi que nous disions, vous passez en force. Ce n'est pas une méthode.

Je voudrais aussi citer la méthode qui consiste à nous transmettre des plans en nous demandant de choisir une option, sans que jamais au préalable le projet n'ait été ni abordé ni présenté par les services.

Autre exemple : rue de la Croix-Nivert. Dieu sait s'il y a un projet très important, que nous soutenons avec M. BAUDRIER.

Entre Lecourbe et Vaugirard, aucune présentation du projet de la Ville, aucune discussion, sachant qu'il s'agit d'une mise en sens unique sans aucune étude d'impact sur la rue de la Croix-Nivert, qui est une des rues principales du 15e.

En revanche, nous sommes toujours en attente des nouveaux plans du premier tronçon de la rue de la Croix-Nivert qui, lui, doit être mis en sens unique, mais avec notre accord, et cela a fait consensus.

Pourquoi ce qui a fait consensus ne s'applique pas et ce qui ne fait pas consensus est décidé et passe en force ? On marche sur la tête, en tout cas sur la nôtre.

Envoyer un plan sans aucune discussion préalable en nous demandant de choisir entre quatre propositions et en décidant autoritairement qu'il s'agit de la version 2 qui a été choisie, cela s'apparente plus à un diktat qu'à une concertation.

C'est pourquoi nous proposons à contrecœur cet amendement, qui consiste à retirer de ce projet de délibération les rues de Vouillé, Cambronne, Entrepreneurs, Mademoiselle, et Emile-Zola, afin que nous puissions les étudier. On ne peut pas bouleverser la vie quotidienne des habitants sans qu'il y ait davantage d'études.

Je préférerais que l'on se concentre sur les lieux qui correspondent aux zones identifiées. Nous sommes des partenaires engagés, mais vigilants.

Je termine, Monsieur le Président, car tout l'enjeu du changement des comportements c'est justement, me semble-t-il, de ne pas opposer les usagers les uns aux autres et de tenir compte du partage de la rue entre tous les acteurs, même s'il faut favoriser les plus vulnérables : les piétons et les cyclistes.

Mais si telle est réellement votre ambition, en tout cas c'est la nôtre avec le Code de la rue, vous accepterez notre amendement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une tonalité différente et quelques mots rapides sur ce projet de délibération important, qui précise le linéaire de pistes cyclables que la Ville de Paris finance et crée en lien avec la région Ile-de-France, dans le cadre de ce plan triennal 2024-2026.

A ce titre, nous voulions rappeler qu'il nous apparaît fondamental de constituer un réseau cohérent, contenu, hiérarchisé et sécurisé, qui couvre tout le territoire, et en lien avec les réseaux cyclables, métropolitain et régional. C'est tout le sens de nos interventions à chaque Conseil de Paris et le sens de nos décisions, qui visent chaque fois à offrir aux cyclistes qui se déplacent quotidiennement, une continuité sécurisée pour se rendre au travail ou sur leurs lieux de loisirs.

Il s'agit aussi de rendre accessible à toutes et tous la pratique du vélo. Je voulais particulièrement citer les femmes.

Ce plan triennal nous permet d'aboutir à la finalisation du maillage du réseau et d'aller au bout de notre plan. Un plan que nous soutenons sans réserve, les élus écologistes, et que nous déployons quotidiennement à Paris grâce à la mobilisation sur le terrain des adjoints chargés de l'espace public et du Plan Vélo dans nos arrondissements. Je pense que c'est utile de le rappeler, car c'est eux qui quotidiennement agissent pour faire en sorte que ce plan puisse aller jusqu'au bout.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. J'adore ces interventions synthétiques qui vont à l'essentiel. Je ne suis pas le seul, j'imagine.

La parole est à Florian SITBON. Désolé d'avoir dit cela avant ton intervention.

M. Florian SITBON. - Je vais essayer de l'être, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il est d'usage que chaque année soit arrêté le programme de construction de pistes cyclables subventionnées par la Région Ile-de-France pour les trois années à venir. Cette échéance annuelle permet de prendre conscience de tous les aménagements cyclables qui seront réalisés en partenariat avec la Région.

La Ville contribue énormément à la péréquation, il est normal qu'elle bénéficie de subventions issues de la Région ou de la Métropole du Grand Paris. Cela s'explique également par le fait que certaines des pistes parisiennes s'inscrivent dans des réseaux tels que le RER vélo ou le métropolitain.

Ce projet de délibération prévoit l'aménagement de pistes dans beaucoup d'arrondissements parisiens. Les alentours du parc des Buttes-Chaumont seront aménagés, tout comme le boulevard Haussmann, ou certains ponts par exemple.

Je précise que par cette subvention, la Région encourage notre plan, et on s'en félicite.

Je ne peux pas ne pas répondre au maire du 15e, et ne pas regarder ce qui est proposé pour mon arrondissement. Dans le 15e arrondissement sont donc concernées les rues Vouillé, Cambronne, Entrepreneurs, Mademoiselle, et Emile-Zola. Si je souhaite bien sûr que le dialogue que vous pouvez avoir avec M. BELLIARD prépare bien l'arrivée de ces rues, à mon humble place d'élu du 15e, à mon humble place de militant du vélo, je me réjouis, c'est l'essentiel, que ces pistes cyclables soient envisagées, parce que le 15e en a besoin, parce que ce sont des axes majeurs du 15e qui en manquent.

De plus, au vu de nos débats de ce matin sur le Code de la rue, mais qui s'élargissaient à la pensée que nous avons de l'espace public, à sa nécessaire transformation, je me réjouis pour notre arrondissement qu'après la pérennisation presque achevée, qui le sera ces tout prochains jours, de la rue de Vaugirard, tant décriée, mais si formidable à utiliser, il y ait la perspective de toutes ces pistes cyclables.

J'ajoute un point : je suis toujours étonné du lien qui est fait, qui me paraît erroné, consistant à dire qu'une piste cyclable nuit au commerce. Quand il y a une piste cyclable, je suis plutôt encouragé à aller faire mes courses…

Pardon ?

Je suis interpellé par M. le Maire du 15e qui me demande quel est l'état du commerce rue de Vaugirard.

Je vais faire mes courses rue de Vaugirard, à vélo, et j'en suis réjoui. On n'a pas la même expérience sur ce point. Je suis très heureux que ces rues arrivent et je serai évidemment opposé à votre amendement en demandant cette suppression, même si je souhaite que le dialogue les prépare bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je peux être un témoin de moralité, j'ai croisé par hasard Florian SITBON sur un vélo, au croisement de la rue de Vaugirard et de la rue de Rennes. Cela a été un moment extrêmement émouvant. Florian était arrêté au feu rouge, j'ai traversé au passage clouté… je n'en dis pas plus.

Je donne la parole au maire de Paris Centre, Ariel WEIL, et à lui seul.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je voudrais revenir sur ce plan triennal. Il y a le Plan Vélo, puis le plan triennal, qui est la mise en œuvre. Une fois que l'on est dans le plan triennal, en principe on le fait.

Justement, la première chose que je voudrais souligner, c'est l'avancée sur le Plan Vélo. Vous savez que je suis souvent critique, toujours constructif, mais là je dois dire que je suis assez esbaudi par la manière dont nous avons progressé en termes de déploiement de ce Plan Vélo, avec le premier plan triennal.

Je voudrais commencer par le fait que l'on puisse se satisfaire collectivement et remercier les services de la voirie, ce n'est pas simple tout ce qu'on leur demande, avec des contrordres en permanence.

Le premier plan triennal, ce sont huit kilomètres de nouvelles pistes cyclables pour le seul centre de Paris, certes au cœur de tous les trajets, avec la traversée Nord-Sud et Sud-Nord des rues Beaubourg et du Renard par exemple, ce nouveau double sens cyclable sécurisé, la possibilité de remonter la rue et de désengorger la piste bidirectionnelle boulevard de Sébastopol, qui pâtit de son grand succès.

Je ne parle que du vélo ici, mais cela a été aussi un succès pour les piétons, puisque l'on a augmenté les trottoirs et créé une nouvelle traversée piétonne qui n'existait pas, surélevée et protégée.

Je pense à la pérennisation de la piste cyclable des Grands Boulevards, qui se poursuit et s'achève. C'est un kilomètre et demi de piste cyclable dans chaque sens, c'est-à-dire trois kilomètres. C'est un incroyable trajet qui permet de préfigurer la zone à trafic limité dont on va parler, c'est-à-dire de protéger aussi les habitants en réduisant le calibre et la pollution. C'est aussi une avancée pour les cyclistes.

La pérennisation de la voie de vélos Rivoli est quasiment terminée. Il ne reste plus que le tronçon de l'Hôtel de Ville, prévu d'ici les Jeux olympiques. Je comprends que la Préfecture, qui a la compétence sur un petit segment entre les rues de Lobau et du Renard, a donné son accord, et je vous en remercie ici. Je crois que c'est dans le sens de l'histoire.

Boulevard du Palais aussi, pont au Change, place du Châtelet, les travaux sont en cours, ils vont accompagner l'ouverture du théâtre… Sarah Bernhardt, puisque nous avons voté, il y a à peine une heure, son changement de nom… Merci, et je me l'applique immédiatement.

A la rentrée, cette piste bidirectionnelle offrira une continuité cyclable majeure au cœur de Paris entre le Sud et le Nord, entre le boulevard Saint-Michel et les boulevards de Sébastopol, de Strasbourg et au-delà. Cette piste, indispensable pour la sécurité des cyclistes, sera peut-être la plus belle de Paris, avec une vue sur la Seine.

Je me félicite aussi qu'elle traduise, Madame la Représentante de la Préfecture de police, une évolution de la doctrine que j'espère pérenne et aussi voir appliquée ailleurs, c'est-à-dire la reconnaissance d'une piste bidirectionnelle, ce calibre qui offre une sécurité, donc à tous les Parisiens et Parisiennes, en cas de nécessité de faire passer des véhicules de secours en urgence.

Ensuite, je voudrais parler des Jeux olympiques et paralympiques en tant qu'ils sont avant tout pour moi une opportunité d'accélérer nos politiques publiques, en particulier en faveur des vélos. En réalité aussi en faveur des habitantes et des habitants, puisque même quand on ne fait pas de vélo, on profite des aménagements cyclables dès lors que l'on respire mieux.

Je voudrais citer les aménagements à venir d'ici les Jeux olympiques et paralympiques. La rue de Bretagne, qui a fait l'objet d'une réunion publique avec un contresens cyclable… Il faut dire double sens, sinon c'est un contresens. Pardon de faire du Bedos, mais c'est un contresens cyclable tout de même dans l'esprit des gens, c'est-à-dire la possibilité de remonter une rue que l'on ne pouvait prendre que dans un sens.

On a renoncé, dans le cadre de l'aménagement de la circulation dans le Marais, à faire des aménagements considérables ou à casser le flux rue de Bretagne, mais c'est ce que fera ce contresens.

C'est bien sûr une préfiguration de ce que sera le vrai contresens le plus majeur, et c'est un vrai sens de l'histoire en réalité, c'est-à-dire la possibilité de remonter la rue Réaumur qui aujourd'hui est surcalibrée. C'est une vraie autoroute au cœur de Paris et on ne peut pas la remonter d'Ouest en Est, ce qui implique de faire de grands détours par la piste des Grands Boulevards, qui est en cours d'achèvement.

Quand ce sera terminé, on pourra aller du boulevard Beaumarchais jusqu'au boulevard des Italiens. D'ailleurs, cela est dans le plan triennal, avec la création de ce double sens Réaumur, avec la pérennisation de l'"olympiste" pont de Sully - boulevard Henri IV, puisque pont "olympiste" il y aura dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

Un dernier aménagement, majeur, celui des quais hauts rive droite, pour lesquels, Madame la sous-Préfète, nous aurons besoin de votre soutien. Nous sommes sur une voie à compétence Préfecture de police. Je me félicite que nous l'ayons inscrite dans le plan triennal qui est voté ce soir ici.

Je crois que la doctrine que vous avez fait évoluer boulevard du Palais est celle qu'il faut adopter à la fois pour protéger les riverains sur les quais hauts, qui souffrent de la congestion, et être certain demain de pouvoir circuler à tout moment avec des véhicules de sécurité. Il faut une piste, et je crois que l'on est tous prêt, collectivement, à accepter que ce soit une bidirectionnelle, comme elle existe déjà en amont et en aval.

Nous aurons à en reparler, nous le votons en tout cas au plan triennal, et nous compterons sur votre soutien pour que cette piste devienne une réalité. Toute piste cyclable doit être l'occasion d'améliorer le confort et la sécurité des piétons. C'est le Code de la rue que nous avons adopté ce matin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, d'être intervenus sur ce projet de délibération qui résume la programmation des pistes cyclables du Plan Vélo pour la deuxième moitié de notre mandature. C'est toujours cet objectif que nous avons : la nécessité de rééquilibrer l'espace public à Paris pour le confort des piétons, mais aussi pour améliorer la fluidité des transports en commun et sécuriser les déplacements à vélo dans Paris.

Cette politique que nous développons, comme tant d'autres capitales à travers le monde, qui viennent d'ailleurs fréquemment s'inspirer de nos aménagements, je sais que l'on a un débat souvent très parisien centré, mais l'ensemble des infrastructures que nous livrons sont regardées de par le monde et de par l'Europe... C'est du bon sens pour la santé et le cadre de vie, mais surtout l'application sérieuse des recommandations des scientifiques pour adapter Paris au dérèglement du climat, pour lutter efficacement contre les pollutions de l'air et réaliser la transition de nos mobilités. De plus, c'est bon pour la santé, cela ne coûte pas cher, cela ne fait pas de bruit et permet souvent d'arriver à l'heure.

Derrière les plans d'investissement et ces grandes orientations politiques, ce sont des actes forts. Les nombreuses pistes cyclables réalisées à Paris au cours de cette première moitié de mandature sont là pour en témoigner.

Je tiens à remercier chaleureusement pour leur grand professionnalisme, les équipes de la Direction de la Voirie et des Déplacements, qui travaillent d'arrache-pied sur ces projets cyclables. Elles m'esbaudissent, pour reprendre l'expression d'Ariel WEIL.

Cela fonctionne, puisque l'engouement est au rendez-vous. C'est une fréquentation cyclable en hausse de 90 % entre 2019 et 2023 à Paris, une petite révolution quotidienne que nous sommes en train de vivre. Même, pour

certains et certaines d'entre nous, je ne sais pas si j'aurai un juge de moralité, nous sommes beaucoup à utiliser ces pistes cyclables et à faire du vélo.

Concernant votre amendement, Monsieur GOUJON, je souhaite rappeler que le Plan Vélo a été voté par notre Assemblée en novembre 2021. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les principes du Plan Vélo ni sur sa logique d'aménagement. Il s'agit seulement de décliner le calendrier de réalisation des projets, qui a été concerté avec toutes les mairies d'arrondissement, la mairie du 15e étant parfaitement intégrée dans ces discussions.

Je donnerai donc un avis défavorable à votre amendement. Je vous rappelle que le plan triennal n'a pas vocation à acter des projets d'aménagement, mais bien des axes et des échéances sur lesquels nous allons déployer des aménagements cyclables. On est assez loin d'un diktat. Je crois que vous confondez la discussion, la concertation et le travail ensemble, et les désaccords. Nous avons des désaccords, oui, chaque fois que nous vous proposons une piste cyclable, vous voulez la tronçonner et surtout rompre avec les continuités cyclables.

En effet, nous ne sommes pas d'accord avec cette logique-là qui fait passer le vélo au second plan et préserve la place pour la voiture. Nous avons une autre politique et une proposition politique extrêmement claire : nous souhaitons réduire la place de la voiture et la prendre pour plus de place pour le vélo. Cette logique n'est pas partagée par l'ensemble des maires d'arrondissement, je le regrette.

Nous avons néanmoins avec vous, Monsieur GOUJON, et l'ensemble de vos équipes, exactement les mêmes procédures, les mêmes discussions que nous menons avec l'ensemble des autres maires d'arrondissement, majorité et opposition. Nous ne sommes pas dans un diktat ni dans une mise au pilori du 15e arrondissement.

Ce plan triennal est indispensable pour compléter le réseau parisien de pistes cyclables, assurer sa continuité.

Peut-être quelques éléments pour celles et ceux qui ont encore le courage de nous écouter, sur les trajets que nous allons réaliser : l'avenue de la Porte-Chaumont et la rue Manin, l'avenue de la Porte-de-Charenton, l'avenue des Ternes, l'avenue de la Porte d'Italie, la route de la Muette à Neuilly et toutes les pistes nécessaires pour se déplacer partout à l'intérieur de Paris, et préparer les Jeux olympiques avec les "olympistes" du boulevard Haussmann, de l'avenue de Friedland, du boulevard Malesherbes, de l'avenue Paul-Doumer, du pont du Carrousel, de l'avenue de Versailles ou du boulevard du Palais, ce sont des projets emblématiques et attendus par les Parisiens et les Parisiennes, que ce soient des cyclistes ou des non-cyclistes.

Oui, nous allons continuer à changer Paris malgré vos oppositions, et sans diktat, mais dans la concertation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 152 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 152 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 83).

2023 DVD 89 - Dispositif "Imagine R". - Convention, avec Ile-de-France Mobilités et le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) "Comutitres" pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prix du "pass" Navigo.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 89 et le vœu référencé n° 58, vœu du groupe Communiste et Citoyen relatif au prix du "pass" Navigo.

Le DVD 89, c'est le dispositif "Imagine R", convention avec "Ile-de-France Mobilités" et le G.I.E. Comutitres pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en janvier dernier, il y a à peine quelques mois, Valérie PÉCRESSE augmentait le prix du "pass" Navigo de 12 %, le faisant passer de 75,20 à 84,10 euros.

Dès demain, les erreurs de gestion de la présidente de la Région Ile-de-France pèseront encore plus sur le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens.

Nous parlons de mauvaise gestion, car la dette d'"Ile-de-France Mobilités" est passée en quelques années de 2 à 12 milliards d'euros.

Pour faire face à cette situation, l'Inspection générale des finances, l'I.G.F., et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, l'I.G.E.D.D., ont rendu un rapport. Elles estiment qu'"Ile-de-France Mobilités" aurait besoin de 500 millions à court terme et de 1,5 milliard d'euros à horizon 2031.

Nous, les communistes, nous opposons le plus fermement aux propositions faites dans ce rapport. En effet, l'I.G.F. et l'I.G.E.D.D. préconisent et en font même une priorité, d'augmenter les tarifs des usagers, notamment en indexant les prix sur l'inflation. Elles suggèrent également d'augmenter la contribution des départements et des collectivités. Là aussi, nous nous y opposons.

Ce dogmatisme conduirait à une augmentation du prix du "pass" Navigo à 120 euros par mois. Ce serait, selon nous, une aberration sociale et même écologique d'ailleurs pour les usagers des transports en commun.

Nous affirmons qu'il existe d'autres solutions. Nous l'avons déjà réclamé à plusieurs reprises, mais nous continuons de considérer que le versement mobilité doit être augmenté, une augmentation qui ciblerait les entreprises de La Défense, d'une partie des Hauts-de-Seine, du Centre et de l'Ouest parisiens. Les entreprises, dans ces quartiers, ont les moyens d'y acheter ou d'y louer des locaux trois fois plus chers qu'ailleurs en Ile-de-France, elles auront donc largement les moyens d'absorber cette hausse.

Nous vous proposons donc de voter ce vœu afin de nous opposer à l'augmentation du "pass" Navigo et d'exiger du Gouvernement la création d'un taux majoré du versement mobilité à 5,4 %, à appliquer sur les territoires déjà cités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne évidemment la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci.

Je vous remercie pour vos interventions. Juste un petit point quand même sur le projet de délibération à proprement parler, puisque c'est une convention avec "Ile-de-France Mobilités" et le G.I.E. Comutitres. Cela renouvelle notre politique de gratuité des transports en commun pour les jeunes Parisiens et Parisiennes.

C'est une de nos propositions de campagne, nous l'avons directement mise en place dès juillet 2020 : rendre gratuits les transports en commun pour tous les écoliers, collégiens et lycéens. C'est un grand succès qui gagne en visibilité et concerne de plus en plus de jeunes. 68.000 remboursements pour l'année 2020-2021, presque 77.000 pour l'année dernière, et pour cette année on dépassera les 85.000. C'est une mesure qui allie l'écologie, puisqu'elle favorise l'usage des transports en commun, l'émancipation et la politique sociale.

Si ces mesures bénéficient aux jeunes Parisiens et Parisiennes, elles devraient pouvoir bénéficier à tous les jeunes de la Métropole du Grand Paris et évidemment de la Région. J'adresse donc ces vœux aux responsables politiques, souvent d'ailleurs de droite, de ces deux institutions.

En ce qui concerne votre vœu, Monsieur GILLET, eh bien oui, il me permet de revenir sur le besoin de financement d'"Ile-de-France Mobilités", sur lequel nous nous sommes collectivement d'ailleurs beaucoup exprimés.

Les propositions des inspections générales des finances et de l'environnement s'inscrivent complètement à contre-courant de ce que nous avons pu porter au nom de la Ville, lors des différentes interventions et des différents conseils d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", et je partage l'intégralité de votre analyse.

Si vous voulez passer le mur des dépenses qui se dresse devant nous pour financer les transports en commun et leur développement dans notre région, l'Inspection générale, qui semble quand même ici se résumer au bras du Ministre, fait porter l'essentiel des efforts, en tout cas une grande part des efforts, sur les usagers.

Ces hausses de tarifs sont absurdes et contre-productives, notamment pour répondre au dérèglement climatique et à notre nécessité de décarboner nos mobilités, en plus évidemment, et vous l'avez rappelé dans votre intervention, d'être inégalitaires.

Ce sont quand même les personnes majoritairement aux revenus modestes qui utilisent massivement les transports en commun. Ces dernières font déjà l'effort d'utiliser des transports, souvent dans des conditions difficiles du fait d'une gestion, disons, chaotique des transports en commun par la droite régionale. Par exemple, en période de forte chaleur, elles participent à faire baisser notre empreinte carbone collective, elles font des efforts personnels, on ne va pas ajouter encore un effort plus important sur un plan financier.

Le débat des financements est évidemment complexe, mais c'est là où je vous rejoins : comment comprendre que des entreprises qui sont situées dans l'Ouest parisien et La Défense ne contribuent pas plus fortement au financement des transports, alors même qu'elles en bénéficient de manière massive et en tirent d'ailleurs directement ou indirectement une partie de la valeur qu'elles génèrent ?

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à votre vœu et nous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le groupe Changer Paris m'a fait part d'observations tout à fait pertinentes…

Est-ce que je peux parler ?

Je vais vous donner la parole. Je peux parler quand même !

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je voulais simplement dire que le groupe Changer Paris m'a fait part d'observations tout à fait pertinentes, rebondissant sur une intervention que j'ai faite tout à l'heure, sur le rappel des règles de déontologie qui concernent tous les élus du Conseil de Paris, et évidemment les membres de l'Exécutif.

Il est rappelé à tous les élus, et notamment aux membres de l'Exécutif, et nous serons plus vigilants dès la prochaine séance du Conseil de Paris du mois d'octobre, que lorsqu'on est membre d'un conseil d'administration, on ne peut intervenir, parce qu'une intervention influe un vote, et "a fortiori" voter.

C'est la raison pour laquelle, et je prendrai cet exemple très concret, hier, certains se sont peut-être étonnés que je rapporte sur l'E.S.P.C.I., mais en l'occurrence je rapportais à la place de Marie-Christine LEMARDELEY, membre du conseil d'administration de l'E.S.P.C.I.

Je m'engage dans la responsabilité qui est la mienne, en charge du Conseil de Paris et de la déontologie à ce titre, à avoir, avec l'aide de l'administration, je mobilise évidemment Laurence GIRARD et Vincent de VATHAIRE, une plus grande vigilance, vous demandant, chers collègues, à avoir vous-mêmes une vigilance, car l'administration ne peut être que dans un soutien technique, et je rappelle, s'il le fallait, que notre responsabilité est personnelle en ce domaine.

Effectivement, les règles de déontologie que le président CHARPENEL, président de la Commission de déontologie de la Ville de Paris, et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique nous rappellent régulièrement, vont nous amener, et je m'adresse à mes collègues membres de l'Exécutif, à devoir systématiquement demander à un autre collègue de l'Exécutif de nous représenter lorsque nous sommes membres d'un conseil d'administration visé par un projet de délibération.

Rappels au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je voulais évidemment apporter ces précisions, et je donne bien volontiers la parole à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Oui, Monsieur le Maire, pour un rappel au règlement et pour préciser, en préambule, ce que vous n'avez pas fait d'ailleurs, que M. BELLIARD, qui vient de nous asséner un discours politique plutôt de mauvais aloi, est vice-président du conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités".

Comment pouvait-il l'avoir oublié ?

Cela n'est pas la première fois, en effet. Cet après-midi même, la difficulté s'est présentée déjà.

En réalité, cela illustre non seulement des règles inefficientes, mais également la profonde désorganisation de cette Ville.

On parle là de démocratie locale et du respect de règles élémentaires. Je crois me souvenir qu'à plusieurs reprises, la Maire de Paris, ici même, il y a quelques heures, si ce n'est hier, nous a fait la leçon sur l'Etat de droit.

Mais que Ville, que la Maire et ses adjoints commencent déjà par montrer le bon exemple et à respecter ces règles élémentaires.

Je rappelle que le groupe Changer Paris, voilà quelques mois, lorsqu'il a été question des règles de déontologie, a fait des propositions très précises et très claires en la matière. Vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Maire, Patrick BLOCHE. Nous avons notamment demandé qu'une information préalable à chaque Conseil soit fournie à chacun des élus de notre Assemblée, de manière à prévenir les errances et les dérives auxquelles nous venons d'assister de la part non seulement de M. BELLIARD, mais aussi d'autres membres de cette Assemblée.

Cela fait déjà plusieurs mois. Quelle réponse la Ville a-t-elle apportée à nos propositions ? Aucune.

Encore l'exemple du caractère inefficient et inefficace de l'administration de la Ville et de son Maire.

Nous vous demandons donc désormais qu'il soit mis un terme à ces dérives, et que très clairement, pour la rentrée, les règles soient enfin respectées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai pas compris l'utilité d'avoir une intervention volontairement désagréable, alors que moi-même je m'étais permis de rappeler des règles qui valent, je le répète, pour tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

La première intervention que j'ai faite sur ce thème cet après-midi concernait d'ailleurs un élu de la majorité comme de l'opposition. En l'occurrence, remettre en cause le fonctionnement de la Ville de Paris et notamment du service du Conseil de Paris, je trouve cela extrêmement désagréable pour les fonctionnaires qui assurent la bonne tenue de nos débats, et je voudrais en ce nom, en mon nom et en votre nom, les remercier chaleureusement de leur professionnalisme et de la façon dont ils assurent la qualité de nos débats, puisque c'est l'administration que vous mettez en cause, Monsieur ALPHAND.

D'autre part, nous rappelons systématiquement ces règles, et je le rappelle, la responsabilité de l'élu est personnelle. L'administration ne peut être là qu'en appui technique. Le débat que nous avons cet après-midi n'a aucun rapport avec aucun des débats que l'on a eus les jours précédents, je tiens à le rappeler. Ou si je devais faire une comparaison, je pense que je serais désagréable avec certaines personnes, et donc je vais m'en abstenir.

A partir de là…

Non, non, moi je ne cherche pas la bagarre. Si vous voulez, ce n'est pas ma façon de faire de la politique.

Il y a un autre rappel au règlement, un rappel au règlement de Jérôme GLEIZES.

Il a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Sur l'article 9 et sur la police de l'Assemblée par rapport au débat en cours. C'est une recommandation déontologique de ne pas intervenir sur des conseils d'administration auxquels on appartient, sauf que l'on arrive sur des situations qui mériteraient que la jurisprudence affine cette position.

Cela veut dire que Léa FILOCHE ne pourrait pas intervenir sur tout ce qui concerne le C.A.S.-V.P., que l'adjoint aux transports ne peut pas intervenir sur "Ile-de-France Mobilités". On arrive sur certaines contradictions et j'aimerais bien vérifier qu'au niveau du Conseil régional d'Ile-de-France, la présidente Mme PÉCRESSE n'intervient jamais sur des questions de transport et de mobilité.

On arrive sur certaines thématiques à des contradictions qui méritent d'être apurées par la jurisprudence et le législateur.

Après, sur des sujets afférents, je vais faire référence à l'E.S.P.C.I., il n'y a aucune obligation, Mme LEMARDELEY est présidente de l'E.S.P.C.I., on peut considérer que l'interprétation était juste et que ce soit quelqu'un qui rapporte sur ce sujet-là.

Mais sur des sujets structurants comme le transport, les affaires sociales, le fait que l'adjoint ne soit pas membre du conseil d'administration conduirait à des impossibilités d'exercer son mandat. Cela mérite donc une clarification qui n'a pas encore eu lieu et on espère qu'elle aura lieu, pour éviter ce type de controverse inutile…

Vous n'avez qu'à aller devant le juge et le Tribunal administratif si vous estimez que c'est illégal ! On aura ainsi une jurisprudence qui sera clarifiée, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Même sur le débat que l'on a eu sur la loi D3S, cela devait être clarifié, cela ne l'a pas été.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En ce domaine, nous avons commencé la mandature avec une demande de la H.A.T.V.P., qui aurait pu conduire à ce qu'aucun élu ne puisse représenter la Ville de Paris dans les conseils d'administration où la Ville est représentée. Grâce à l'intervention du président CHARPENEL, nous avons pu maintenir notre présence dans ces conseils d'administration.

Vous faites référence, David ALPHAND, au travail très productif que nous avons eu lors de l'adoption du Code de déontologie et je remercie notamment Daniel-Georges COURTOIS de son investissement sur cette question. Il avait été pris, il n'y a pas eu de désaccord d'ailleurs, l'engagement d'établir progressivement, mais c'est un énorme travail, une cartographie des risques.

Laurence GIRARD, qui est à mes côtés, s'engage, en tant que directrice de la DDCT et Secrétaire générale adjointe de la Ville, à donner les moyens humains pour établir cette cartographie des risques. En tout cas comptez, dans la responsabilité qui est la mienne, à ce que ma vigilance soit plus que jamais déterminée.

2023 DVD 89 - Dispositif "Imagine R". - Convention, avec Ile-de-France Mobilités et le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) "Comutitres" pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prix du "pass" Navigo (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 138).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 89).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place de la Zone à Trafic Limité dans le Centre de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il est 20 heures 15 et nous avons encore beaucoup de vœux et de projets de délibération à examiner.

Je vous demanderai donc instamment de respecter les deux minutes, que ce soit pour poser la question, pour y répondre, ou pour faire une explication de vote. Sinon, je serai obligé de vous interpeller, ce qui est toujours très désagréable.

Le vœu référencé n° 59 est relatif à la mise en place de la zone à trafic limité dans le Centre de Paris. C'est un vœu du groupe Paris en commun, et il est présenté par le maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Représentante de la Préfecture de police, lors du dernier Conseil de Paris, nous avons appris de manière inopinée que le calendrier de mise en place de cette zone à trafic limité pourrait être assoupli par rapport à ce qui était envisagé jusque-là, c'est-à-dire début 2024.

Je comprends que nous ayons des discussions en cours avec la Préfecture de police, et je voudrais le dire ici, je préférerais le plus tôt que plus tard. Mais en réalité, nous savons que la préparation des Jeux olympiques et paralympiques dans des conditions de sécurité importante absorbe tous les efforts, et je pense que c'est un sujet sur lequel on peut débattre, on peut même se mettre d'accord.

Quoi qu'il arrive, de toute façon la grande piétonisation, dont la suspension d'une partie du trafic que nous souhaitons qu'elle soit connue le plus tôt possible pour les riverains et les commerçants, sera importante. De ce fait, les Jeux olympiques et paralympiques seront une sorte de préfiguration de la zone à trafic limité. Je pense que ce calendrier-là peut fonctionner. Il faut évidemment que l'on puisse en convenir et tomber d'accord sur les conditions de réalisation de cette zone à trafic limité, en particulier sur les conditions de contrôle.

Je le redis ici, je pense qu'un dispositif de contrôle robuste pour faire comprendre et respecter ce qui va être un nouvel objet réglementaire à Paris sera capital.

Il y aura une première période qui sera pédagogique, indispensable pour accompagner tout le monde dans la compréhension d'un dispositif encore une fois nouveau.

Je le redis également, nous travaillons d'ores et déjà sans attendre ce calendrier, nous mettons en place à marche forcée même d'une certaine manière, mais tout en prenant le temps de la concertation importante, un changement du plan de circulation, la zone à trafic limité n'étant qu'un des moyens d'obtenir un double objectif : une baisse du trafic général et de la pollution, mais également de meilleures conditions de circulation pour celles et ceux qui doivent continuer à circuler.

Je pense évidemment aux services publics, mais pas que, à ceux, commerçants, riverains, qui doivent continuer à circuler et pour lesquels la zone à trafic limité, la réduction du trafic en général, la mise en place de notre plan de circulation modifié permettent d'avoir de meilleures conditions, évidemment les bus et taxis qui circulent

mieux depuis que nous l'avons mis en place dans l'Est de Paris Centre. Nous le ferons de manière identique dans l'Ouest, on s'y attelle déjà. Nous ne perdons pas ce temps jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques.

Je souhaiterais parler du périmètre…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eh bien non !

C'est 2 minutes 37. Si on pouvait s'arrêter là, ce serait bien, sinon je ne tiens plus rien et on sera 3 dans l'hémicycle demain soir à 20 heures.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Pour le périmètre, nous ne souhaitons pas qu'il soit restreint…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, mais c'est David BELLIARD qui connaît parfaitement votre position qui dans sa réponse…

Je suis désolé, Monsieur le Maire, mais il faut respecter les deux minutes… Là, vous intervenez non pas comme maire de Paris Centre, mais comme membre du groupe Paris en commun.

La parole est à David BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Ce vœu ne souhaite pas une réduction du périmètre que nous avons annoncé pour la zone à trafic limité, qui est un outil important en termes de réduction, encore une fois, de la place de la voiture, d'apaisement d'un quartier et même de l'ensemble du Centre de Paris.

Outil sur lequel nous avons effectivement de grandes ambitions et qui est un marqueur extrêmement important, remarquable de ce que nous voulons faire pour Paris.

Nous souhaitons, et je le redis ici, avec Mme la Représentante du Préfet de police, conserver l'ambition maximale sur cette zone à trafic limité. Je sais que nous avons un certain nombre d'échanges, nous continuons à le faire, mais à la fois sur son périmètre et nos délais, nous souhaitons réaliser cette zone qui fait partie d'ailleurs des engagements électoraux que nous avons pris, ce pourquoi les Parisiens et Parisiennes nous ont reconduits dans les responsabilités qui sont les nôtres aujourd'hui.

Bien évidemment, j'émets un avis très favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je donne la parole à Mme la directrice adjointe de cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Sur la zone à trafic limité, les échanges se poursuivent à la fois sur le périmètre et sur le calendrier. J'avais déjà eu l'occasion de dire quelle était la position de la Préfecture de police à ce sujet.

Le vœu écrit, même si oralement vous n'avez pas eu le temps de développer, portait aussi sur la création d'une piste bidirectionnelle sur les quais hauts rive droite, que vous avez évoquée lors d'une précédente intervention. Je profite de l'occasion pour y répondre.

Du point de vue de la Préfecture de police, il y a déjà les quais bas sur lesquels les vélos et autres modes doux peuvent circuler, même si je conviens que l'été, ils sont assez encombrés et il existe déjà une piste bidirectionnelle de 760 mètres reliant la Concorde au pont Royal.

L'argument selon lequel les véhicules de secours et de police gagneraient à employer les pistes bidirectionnelles, en réalité j'ai réinterrogé les services à ce sujet, c'est un argument qui ne nous convainc pas totalement, parce que c'est facteur d'accidents de la route potentiellement. Cela a un caractère accidentogène pour des véhicules de secours, de rouler sur des pistes bidirectionnelles dédiées au vélo.

Pour toutes ces raisons, la P.P. estime que l'intérêt de la création d'un nouvel aménagement cyclable sur les quais hauts rive droite est assez réduit.

En revanche, avait été aussi évoquée l'idée d'un couloir de bus sur la totalité du linéaire. Celui-ci existe déjà sur la majorité du linéaire depuis Concorde jusqu'au pont de Sully, avec des suppressions en raison de la réduction du nombre de voies à certains endroits, à partir du quai de l'Hôtel de Ville et sur le quai des Célestins. L'existence de voies réservées à certaines catégories de véhicules peu nombreux comme les voies de bus permet la fluidité du trafic des véhicules d'intervention.

C'est pourquoi la création d'un couloir de bus plutôt que d'une piste bidirectionnelle pourrait représenter un atout, à condition que la configuration des lieux le permette réellement. C'est ainsi que le Préfet de police peut être favorable à l'élaboration d'une étude de faisabilité des couloirs de bus sur les portions qui n'en comportent pas sur les quais hauts rive droite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Sur ce vœu n° 59 du groupe Paris en commun, je suis saisi de deux explications de vote.

Tout d'abord, une explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel, bien entendu, vous avez le plein et entier soutien du groupe "Les Ecologistes" sur ce vœu. La zone à trafic limité de Paris Centre sera un succès à la condition d'avoir un périmètre clair qui permettra de garantir son acceptabilité et un périmètre cohérent.

Pour cela, il est important de préserver l'unité territoriale de Paris Centre, je pense que c'est cela que vous souhaitiez dire auparavant, Monsieur le Maire, à savoir une unité territoriale que nous sommes toujours en train de construire. Il serait absolument absurde qu'une partie des quais et que les îles soient exclues de cette zone à trafic limité. Je suis même d'ailleurs un peu déçue que l'on ne puisse pas avoir la zone à trafic limité aussi large que prévu initialement.

Enfin, ce vœu permet de rappeler que l'institution qu'est la Préfecture de police, en plus d'être une originalité institutionnelle, a aussi des conséquences territoriales très particulières et particulièrement importantes pour Paris Centre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Explication de vote pour le groupe Changer Paris d'Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, cher David BELLIARD, nous avions plusieurs options pour réduire la circulation à Paris Centre. Vous avez choisi la mauvaise.

En fait, cette histoire de Z.T.L., c'est un vaudeville urbain.

Rappel des faits : 2021, nous apprenons le projet dans la presse de Z.T.L. pour démarrage le 1er janvier 2022. Je vous interpelle au Conseil de Paris l'été 2021 et je vous demande d'abord, comment vous faites, quels sont vos outils, combien cela coûte, avez-vous fait une étude d'impact pour comprendre les enjeux et implications ?

Evidemment, rien de tout cela n'était prévu. Vous avez hésité entre mettre des caméras, mais les caméras, c'est très cher. Milan, c'est plusieurs dizaines de millions. Londres, c'est plusieurs centaines de millions. Vous n'avez pas les fonds pour mettre en place un projet pareil, puisque c'est toujours du bricolage.

Quand je vous ai demandé combien vous mettiez sur la table, rien. Il y aurait peut-être des policiers qui demanderaient leurs factures aux gens qui sortent de la zone. C'était une blague.

Depuis, tout s'enfonce. Le périmètre, vous vouliez les 1, 2, 3, 4, plus une partie des 5, 6, 7, les maires vous ont gentiment fait comprendre que le pâté de sable devait se cantonner à Paris Centre, vous avez dû vous remettre sur la rive droite exclusivement.

Ensuite, le "timing", vous aviez annoncé le 1er janvier 2022. Evidemment, vous n'aviez rien préparé et c'était impensable de démarrer si vite. 2024 est devenu la norme, et maintenant la Préfecture de police fait comprendre que le 1er janvier 2024, ce n'est pas sérieux, on va mettre cela après les J.O. et peut-être même en 2025 si jamais vous arrivez à trouver une solution.

Vous voulez que les policiers prennent les factures des passagers, des conducteurs pour prouver qu'ils venaient à destination. Vous imaginez déjà les embouteillages monstrueux. Cela dit, des policiers à roulettes qui viennent dans les bouchons pour demander aux gens leurs factures de boucher, de boulanger ou de théâtre, pourquoi pas. Mais cela, c'est bon dans les dessins animés. Dans la vie réelle, c'est impensable. Vous avez beaucoup fait rire les Parisiens, mais ce n'est pas faisable.

Vous avez donc avoué récemment qu'il n'y aurait pas du tout de demande de factures.

C'est la zone de traviole et de la "loose". Bon courage avec cette zone demain.

La rue de Rivoli, aujourd'hui tout le monde la prend alors qu'elle est interdite. D'autres axes interdits aux non-riverains sont empruntés par tout le monde. Vous décrédibilisez la loi et la circulation à Paris. Vous ferez un code de la Z.T.L. un jour. Merci à vous, ce sera sans nous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 139).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un forfait post-stationnement pour les résidents.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 60 relatif à la mise en place d'un forfait post-stationnement pour les résidents.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 1er janvier 2018, toute absence ou insuffisance de paiement de la redevance de stationnement donne lieu à un forfait post-stationnement dit F.P.S.

Ce forfait constitue une redevance d'occupation du domaine public dont le montant correspond au tarif de la redevance pour 6 heures de stationnement visiteur extérieur, soit 75 euros en zone 1, arrondissements de 1 à 11, ou 50 euros en zone 2, du 12e ou 20e arrondissement, pour un véhicule léger, et la moitié de ces tarifs pour un deux-roues motorisé.

Or, le montant de ces P.V. est le même pour le contrevenant visiteur extérieur qui n'a pas du tout réglé son stationnement rotatif et n'a donc pas forcément intérêt à le faire, et le Parisien titulaire de la carte résident qui a juste une minute de dépassement d'horaires sur sa semaine de stationnement par exemple.

Nous avons de nombreux témoignages de riverains qui se plaignent de cela et aimeraient aussi un peu de tolérance. Voici un témoignage par exemple de Damien B. : "j'ai reçu ce matin un F.P.S. du 22 mai 2023 à 11 heures 39. Après vérification, la fin de ma semaine de stationnement résidentiel était à 11 heures 35, et je l'ai renouvelée à 12 heures 01, car très souvent il y a des délais, problèmes de réseau, de C.B., des opérateurs inopérants".

Ensuite, selon ses propres mots, en posant des questions à l'administration, je le cite encore : "Il a l'impression de parler à un mur, avec comme réponse type : nous n'avons pas la preuve de l'acquittement de votre stationnement" alors que ce n'est pas sa question.

Dans un précédent Conseil, j'évoquais aussi la hausse des recours administratifs, des R.A.P.O., et le temps de traitement de ces recours anormalement long.

En voilà un exemple précis.

Comme souvent, le Parisien est désavantagé pour sa résidence dans sa capitale. Ainsi, avec les élus du groupe Changer Paris, je demande à la Maire de Paris d'étudier la mise en place d'un forfait post-stationnement minoré pour les résidents parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Cher Vincent, vous demandez la mise en place d'un tarif différencié entre les résidents et les visiteurs pour le F.P.S. C'est vrai, le montant du F.P.S. est indexé sur la grille de prix de stationnement visiteur et constitue une redevance d'occupation de domaine public "a posteriori".

Vous semblez trouver injuste que les résidents aient à s'acquitter du même montant de F.P.S. lorsqu'ils oublient de prendre un ticket hebdomadaire. Vous oubliez quand même de préciser que le prix du stationnement résidentiel est très faible sur l'espace public parisien. C'est d'ailleurs la Cour des comptes qui a pointé à plusieurs reprises cette grande disparité entre le coût de stationnement en ouvrage et celui sur voirie.

Par ailleurs, nous savons que les propriétaires de voiture à Paris sont quand même très majoritairement des ménages aisés. Lorsqu'un résident oublie de payer son stationnement, il est considéré comme un visiteur puisqu'il ne détient, à l'instant du contrôle, aucun droit.

Ce traitement s'applique également aux visiteurs qui peuvent prendre un F.P.S. à cinq minutes près. Le résident dispose, en revanche, de plusieurs jours pour anticiper la fin de son ticket en cours.

Par ailleurs, les applications de paiement de stationnement permettent aujourd'hui d'avoir des alertes automatisées pour rappeler aux résidents comme aux visiteurs que leurs tickets arrivent à échéance, et pour leur permettre de recharger leurs droits.

Pour toutes ces raisons, j'émets donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en valeur du patrimoine parisien sur les pistes cyclables.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 61 relatif à la mise en valeur du patrimoine parisien sur les pistes cyclables.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Je souhaitais faire une intervention sur les pistes cyclables et la réflexion que depuis le début de la mise en place de ces pistes cyclables, nous avons droit à des modules qui se répètent un peu à l'infini, des modules qui peuvent avoir une longueur de quelques mètres jusqu'à plusieurs centaines de mètres, voire des kilomètres, toujours ce même module qui est un peu ennuyeux et il est peut-être possible d'améliorer tout cela.

A Paris, nous sommes très fiers de notre patrimoine, et donc inclure du patrimoine dans les pistes cyclables pourrait être une façon d'apaiser un peu les usages différents de la rue.

Je pense par exemple au 5e arrondissement et à l'aménagement de la rue Saint-Jacques, outre le fait que l'aménagement, tel qu'il est aujourd'hui, est un peu dangereux, puisqu'on a une voie avec des voitures et des bus, une voie de stationnement de quelques véhicules, puis une voie de vélo. Quand on stationne à cet endroit-là, si on ouvre la portière gauche, on se prend un cycliste, si on ouvre la portière droite, on se prend un bus. C'est donc quand même assez compliqué.

Pour apaiser tout cela, je propose l'introduction d'un calepinage ou en tout cas d'une façon de révéler le patrimoine dont nous sommes fiers à Paris. Par exemple, au carrefour entre la rue Saint-Jacques et la rue Soufflot, il y a une ancienne porte de l'enceinte de Philippe Auguste. Marquer la rue au sol en indiquant cette belle porte dont les fondations doivent être sous la chaussée, serait une façon agréable d'aménager ces pistes cyclables.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je n'ai pas tout compris à votre vœu. D'abord, parce que le revêtement des pistes cyclables, je ne crois pas que ce soit l'endroit idéal pour surcharger l'espace public d'informations qui concernent les monuments environnants. La répétition de modules à l'infini, cela fait très Andy Warhol, c'est vrai que c'est subjectif, mais je ne trouve pas cela si mal.

Surtout, si vous surchargez avec des informations de type patrimonial, les cyclistes, par définition, n'ont pas beaucoup de temps pour lire ces messages, puisqu'ils roulent entre 10 et 15 kilomètres/heure, et la priorité doit être l'attention portée aux autres usagers et à la signalétique, vous nous le rappelez d'ailleurs très souvent dans vos interventions.

Ce que je vous propose, c'est de travailler avec vous et avec Karen TAÏEB, si vous le souhaitez, sur les aspects patrimoniaux ou d'indications sur l'espace public, mais peut-être plus sur les espaces piétonniers et notamment les espaces de flânerie qui semblent plus indiqués pour cela, comme c'est d'ailleurs le cas dans Paris, mais nous pouvons peut-être imaginer quelque chose pour initier le travail.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte tenu de l'engagement pris par David BELLIARD, vous acceptez de retirer votre vœu n° 61 ? Non ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 62 relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes.

La parole est à Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis mars 2023, l'avenue de Clichy est interdite à la circulation générale, c'est-à-dire hors taxis, bus, vélos, véhicules de propreté et dessertes locales. A l'usage, il apparait que cette interdiction pénalise lourdement les riverains, à commencer par les habitants, qui ont le plus grand mal à rejoindre leur domicile, mais aussi les commerçants de l'avenue, dont le chiffre d'affaires diminue en raison de la diminution de la clientèle.

Cette situation commence à avoir des effets sur les rues adjacentes, qui subissent les effets de cette interdiction. C'est pourquoi, avec le maire Geoffroy BOULARD, mes collègues Alix BOUGERET et Paul HATTE, nous vous demandons, à travers ce vœu, la remise en circulation de l'avenue de Clichy.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre concision.

Je donne la parole à David BELLIARD, qui lui aussi est concis.

M. David BELLIARD, adjoint. - On n'est pas d'accord.

Au-delà du désaccord qu'il y a entre nous, je vais prendre les deux minutes pour rappeler l'avenir et le devenir de l'avenue de Clichy et du quartier des Batignolles. Nous avons récemment terminé les aménagements cyclables de l'avenue de Saint-Ouen, de l'avenue de Clichy entre la place de Clichy et la Fourche. Ces aménagements ont été l'occasion de casser les flux de transit de véhicules dans une partie des 17e et 18e arrondissements, au profit d'une meilleure qualité de vie et de la santé des riverains et des riveraines.

Depuis, une partie de l'avenue de Clichy, entre la rue Guy-Môquet et la Fourche, est passée à sens unique pour certaines catégories d'usagers. Je le redis, les riverains de la rue de Clichy peuvent toujours, en toute légalité et très simplement, accéder à leur logement en franchissant le carrefour entre l'avenue de Clichy et la rue Guy-Môquet, puisqu'ils y sont tout simplement autorisés.

Nous avons choisi, c'est vrai, de ne plus faciliter un flux important de véhicules motorisés en transit sur cet axe, qui seraient de toute façon ensuite forcés de tourner à gauche sur l'avenue de Saint-Ouen.

Concernant les clients de commerces évoqués, pour ceux qui ne sont pas riverains, si ces derniers souhaitent accéder aux petits commerces en voiture, il s'agit de moins de 5 % de la clientèle à Paris, il est toujours possible de le faire par les voies adjacentes de l'avenue de Clichy.

Il n'est pas envisageable de renoncer à l'apaisement de la circulation de cette avenue. Je vous rappelle également que de très nombreuses études économiques démontrent que l'apaisement de la circulation d'un axe, voire sa piétonisation, ce qui n'est pas le cas ici, a en réalité tendance à augmenter le chiffre d'affaires des commerces de proximité.

C'est très bien observé, c'est déjà documenté - on peut vous faire passer des études - dans d'autres capitales européennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement en bon ordre des vélos dans l'espace public parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 63 relatif au stationnement en bon ordre des vélos dans l'espace public parisien.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, cher David BELLIARD, je peux proposer une idée, qui évidemment va être rejetée par la majorité, car toutes les idées, surtout les bonnes, ne sont jamais, par principe, acceptées.

J'espère que vous la reprendrez à votre compte un jour.

Les arceaux à vélo se déploient partout à Paris, c'est une excellente chose. A Paris Centre, particulièrement Florent GIRY a un plan plutôt positif pour les riverains, donc ces arceaux à vélo sont largement employés.

Malheureusement, à côté de ces arceaux, des vélos continuent à s'accrocher à n'importe quel support, endommageant les grilles de squares, les grilles privées, bloquant des trottoirs et rendant l'accès à ces trottoirs compliqué, voire impossible pour des P.M.R., des personnes en fauteuil roulant ou des poussettes.

Je propose donc, à l'instar de villes hollandaises que vous citez en modèle, de retirer, par une sorte de fourrière à vélo, ces vélos mal garés, comme c'est fait encore une fois aux Pays-Bas.

Cela permettrait de dégager les voies publiques destinées aux piétons, et comme vous l'avez promu dans le Code de la rue, de remettre le piéton en haut de la chaîne alimentaire et de remettre les rares prédateurs cyclistes en dessous, parce que le piéton est plus fragile, notamment les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, ou les poussettes.

Dégageons les trottoirs, n'endommageons pas les grilles de squares, n'endommageons pas les grilles de métros Guimard. Mettons les vélos là où ils doivent être, c'est-à-dire là où il y a des arceaux.

Cette proposition se restreint aux zones avec une densité d'arceaux évidemment suffisante. Il ne s'agit pas d'imposer ces retraits de vélos dans les zones où il n'y a pas d'arceaux, mais lorsqu'on peut stationner avec des arceaux, n'embêtons pas le monde et ne bloquons pas les trottoirs.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - On a quand même un point d'accord, Monsieur VÉRON, puisque vous et moi nous sommes d'accord pour dire que Florent GIRY fait un excellent travail.

En revanche, sur votre vœu, vous nous demandez que la Ville retire des vélos accrochés sur des barrières qui sont proches des trottoirs, mais vous le savez aussi bien que moi, cela serait tout simplement illégal.

Les vélos ne disposent pas de plaque d'immatriculation pour les identifier, il n'est donc pas possible juridiquement de les mettre en fourrière. En revanche, peut-être pour indiquer et partager cela avec l'ensemble du Conseil, quand la police municipale ou la Préfecture de police constate qu'un vélo est très endommagé ou incomplet d'au moins deux pièces, cadre plié, roue manquante, chaîne rouillée, selle manquante, elle appose un message sur le vélo à destination du propriétaire.

Si après plusieurs semaines, ce vélo n'a pas été récupéré, il peut être considéré comme un déchet, et la Préfecture de police ou la police municipale peut décider de son enlèvement.

Dans ce cas, ils sont enlevés par la DPE, transportés en déchèterie, puis ces vélos sont, pour une grande part, réemployés par les associations et ateliers d'auto-réparation parisiens comme pièces détachées pour réparer d'autres vélos. D'ailleurs, j'invite tous les élus à visiter les ateliers d'auto-réparation que nous ouvrons dans les arrondissements.

Vous le voyez, c'est une procédure complexe, très encadrée juridiquement. Sans doute faut-il aujourd'hui faire évoluer la loi, mais en tout cas ce que vous nous demandez est illégal, et donc j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

J'imagine que le vœu est maintenu ? J'ai une explication de vote du groupe "Les Ecologistes", de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Dans ce cas, il retire son vœu et je n'interviens pas.

Est-ce qu'il retire son vœu ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai posé la question.

Vas-y, fais ton explication de vote, le vœu est maintenu.

M. Jérôme GLEIZES. - La référence aux Pays-Bas est une très bonne référence, et nous aimerions que le cadre législatif français se mette sur le même type que ce qui se passe aux Pays-Bas. Malheureusement, ce n'est pas le cas comme l'a dit M. David BELLIARD.

En revanche, Monsieur VÉRON, dans vos interventions, dire que le cycliste est en haut de la chaîne alimentaire… Vous vous rendez compte de l'image que cela représente ? Vous vous rendez compte de tous les cyclistes morts par des accidents de la route à cause de voitures ? Faites attention à votre vocabulaire et n'utilisez pas ces images quand il y a des morts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'une piste cyclable rue Linois (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 64 relatif à la réalisation d'une piste cyclable rue Linois, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Philippe GOUJON, pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une illustration de nouveau des arguments que j'employais il y a quelques instants sur le Plan Vélo.

Il s'agit d'une rue qui est aujourd'hui martyrisée, notamment ses habitants. La piste provisoire n'a fait l'objet, lors de sa mise en place en décembre 2020, d'aucune présentation par la Ville de Paris, ni d'aucune information préalable des riverains. C'est une méthode tout à fait désagréable.

Ensuite, M. BELLIARD est venu en réunion effectivement, donc il a pu constater l'opposition à son projet, du public qui était présent. Le public qu'il n'a pas convaincu. Depuis cette réunion, les critiques, les propositions de la population n'ont pas été prises en compte, et le 8 juin, le conseil de quartier s'est réuni après avoir choisi d'auditionner la mission vélo, qui a refusé de venir présenter son projet. Ce conseil de quartier a émis un vote défavorable, en tout cas, a proposé qu'il y ait un réexamen de la façon dont cette piste devait être mise en place.

A l'unanimité d'ailleurs, sauf avec l'abstention d'une élue de gauche bien sûr, et une résolution demandant à la Ville de Paris de venir présenter son projet, amendé si possible.

Nonobstant toutes ces demandes de la population, ce matin nous avons constaté que les travaux ont commencé. C'est un chantier considérable. La rue Linois est impraticable. Les habitants sont gênés par le caractère considérable des travaux.

Il y avait pourtant la possibilité d'obtenir un accord, nous ne sommes pas du tout opposés à cette piste cyclable. Nous voulions une autre piste cyclable. Avec le caractère spécifique de la rue Linois, qui traverse un quartier d'habitation, vous le savez, très dense, le troisième centre commercial parisien qui accueille près de 15 millions de visiteurs par an, tout projet d'aménagement de cette rue devait faire l'objet d'une étude d'impact et d'une concertation approfondie, ce qui n'a pas été le cas.

Nous ne demandons pas qu'il n'y ait pas de piste cyclable, mais simplement que la Ville engage, pour la première fois, une concertation avec la mairie du 15e, le conseil de quartier, les associations et les habitants, de façon à pouvoir vivre normalement dans cette rue Linois.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - En gros, vous ne voulez pas de piste cyclable, parce que je ne vois pas très bien ce que l'on peut faire d'autre.

Je vais revenir quand même un peu sur le fond. D'abord, cette piste est un des projets emblématiques du Plan Vélo. On l'a déjà évoqué, d'ailleurs on l'avait évoqué dans une réunion effectivement avec les riverains et riveraines. J'ai pu constater, disons les discussions qu'il pouvait y avoir sur ce projet.

Quelques éléments : d'abord, la suppression de la bande de stationnement que vous mentionnez dans votre vœu n'est pas liée à l'aménagement de la piste cyclable. Elle date de la réhabilitation de la tour Beaugrenelle en 2014. Oui, nous souhaitons réaliser des quais bus déportés sur cet axe. C'est la doctrine d'ailleurs du Cerema, qui permet d'assurer l'accessibilité des arrêts de bus aux personnes en situation de handicap et nous permet de répondre aux normes d'accessibilité de la R.A.T.P., tout en sécurisant de manière continue les cyclistes, parce que c'est cela le sujet, c'est la continuité cyclable.

Par ailleurs, il est hasardeux d'affirmer que réduire l'espace de chaussée entraine nécessairement plus de congestion. Bien souvent, la réduction de la largeur des files de circulation permet précisément de lutter contre le stationnement sauvage et ainsi de réduire la congestion constatée sur cet axe. Cela améliore généralement la desserte des véhicules de secours, qui peuvent également emprunter les aménagements cyclables au besoin, constat effectivement fait l'année dernière, avec une réduction significative du temps d'intervention des pompiers sur l'ensemble du territoire parisien.

Enfin, je note que votre vœu ne comporte pas de demande d'aménagements supplémentaires, hormis un arrêt devant la tour Beaugrenelle, déjà possible "via" la zone de livraison.

Comme vous l'avez proposé, nous allons créer une place pour P.M.R. supplémentaire, qui pourra être réalisée place Charles-Michels, car elle a été refusée par la Préfecture de police sur la rue Linois.

J'en profite pour être totalement transparent sur les éléments de discussion que nous avons avec les parties prenantes. J'émets un avis défavorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la trajectoire budgétaire du service Vélib'.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 65 relatif à la trajectoire budgétaire du service Vélib'.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Les conclusions d'un audit effectué à la demande du S.A.V.M. ont révélé que sur la période 2018-2021, Smovengo avait vu 209 millions de perte, et pour la période 2022-2032, les estimations se montaient à 95 millions de bénéfices, soit au total 113 millions de perte d'ici la fin du contrat, expliqués notamment par une sous-estimation du marché.

Or, le service n'est toujours pas au rendez-vous des promesses. Il manque encore 3.000 vélos. Le parc se dégrade extrêmement vite. Par ailleurs, il y a un problème de régulation. L'audit estime que les moyens consacrés à la régulation sont inférieurs de moitié à la proposition initiale pour les vélos, et d'un tiers pour les effectifs.

A la veille de la Coupe du monde de rugby et des Jeux olympiques et paralympiques, notre inquiétude est grande. Rappelons d'ores et déjà que les collectivités territoriales ont fait l'objet de demandes de contributions supplémentaires, les rallonges allant de 4 à 6 millions d'euros par an d'ici à 2024, et que l'augmentation des tarifs pour les usagers a été effective ces derniers mois.

Dans ce bras de fer entre le S.A.V.M. et Smovengo, les collectivités territoriales et les clients ont été mis largement à contribution. Quelle suite aujourd'hui ?

L'opérateur conditionne l'amélioration du service à des investissements nouveaux, et donc une augmentation des recettes qui forcément pèsera soit sur les collectivités territoriales, soit sur les usagers.

Dès lors, c'est la raison de notre vœu, de demander que les représentants des Parisiens puissent être associés aux discussions sur la trajectoire budgétaire de Vélib'.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à David BELLIARD, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame GATEL, pour votre vœu. Vous savez, depuis le début de ce mandat, des aménagements ont dû être faits concernant le fonctionnement du service Velib', pour répondre aux difficultés de l'opérateur que vous évoquez, mais surtout à l'usage effectif du service et notamment des vélos électriques, que l'on ne pouvait anticiper.

La gestion du syndicat métropolitain est une gestion collégiale entre Paris et l'ensemble des communes limitrophes, entre des élus de droite et de gauche. Ce modèle de gestion ne sera pas remis en question. Je sais toutefois que l'opposition municipale n'est pas représentée au conseil syndical. C'est pourquoi, comme chaque fois que vous nous le demandez, avec le président du S.A.V.M., le pétillant Sylvain RAIFAUD que je remercie, nous organiserons un temps d'échange à destination de tous les élus de ce Conseil, mais également avec les élus d'arrondissement, afin de partager les états des lieux et les décisions budgétaires prises.

Je sais, Madame GATEL, puisque nous avons déjà eu plusieurs échanges et réunions sur le sujet, que vous répondez présente à chacun de ces rendez-vous, et je propose que nous puissions tenir rapidement un nouveau point d'étape sur le service Vélib'.

Ce sera l'occasion de vous présenter la nouvelle grille tarifaire, les évolutions relatives au financement des collectivités, les résultats de l'audit mené, et de répondre à toutes les questions que vous voudrez bien nous adresser et surtout adresser à Sylvain RAIFAUD.

Je vous donne d'ailleurs rendez-vous jeudi prochain à 14 heures.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Pardon ?

Je ne sais pas, je connais la présidente Maud GATEL, je ne sens pas que ce vœu va être retiré.

Explication de vote de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne faut pas oublier quand même que le Vélib' est une gestion métropolitaine. Des maires de droite sont associés à la gestion, donc il n'y a rien de secret sur ce qui se passe au niveau de ce marché. Depuis le début des difficultés avec le concessionnaire, il y a eu de nombreuses réunions, donc cela avait commencé sous l'ancienne mandature et s'est poursuivi par David BELLIARD. Maintenir ce vœu laisserait donc entendre que des choses sont cachées.

On vient de nous annoncer qu'il y aura une réunion jeudi prochain où tout sera présenté, donc je ne comprends pas pourquoi elle maintient ce vœu. C'est pourquoi on vote contre, parce que cela laisserait entendre que M. David BELLIARD ne ferait pas son travail sur ce sujet-là, ni le président de Vélib'.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet de végétalisation et de piétonisation de la rue Mouffetard.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la qualité esthétique et la mise en valeur du patrimoine de la rue Mouffetard.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 66 relatif au projet de végétalisation et de piétonisation de la rue Mouffetard.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, je suis très, très heureux qu'elle survive à ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 7 mars dernier, je faisais adopter, d'ailleurs à l'unanimité en conseil d'arrondissement, un vœu actant le principe de l'organisation d'une consultation locale sur la végétalisation et la piétonisation de la rue Mouffetard.

Je m'engageais dans le même temps à déposer un vœu en conseil d'arrondissement, puis en Conseil de Paris, sur les grands attendus de ce projet de végétalisation, étant entendu qu'il est assorti, on l'a voté ce matin, d'un important règlement concernant les terrasses, une carte locale que vous avez adoptée à l'unanimité et je vous en remercie, mais surtout d'un projet d'embellissement et de végétalisation.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses consultations et d'une très longue co-construction en amont :

- le 17 mars, marche exploratoire organisée avec les commerçants et les présidents des associations de commerçants de la rue Mouffetard ;

- le 23 mars, réunion de présentation du projet en séance plénière des conseils de quartier ;

- le 24 avril, réunion avec les riverains et les présidents de copropriété ;

- la mise en ligne du projet.

Aujourd'hui, ce projet devrait se traduire à court terme par l'installation de barrières pour empêcher les voitures d'accéder notamment place de la Contrescarpe, rues Calvin, Ortolan et Saint-Médard, mais aussi et surtout à plus long terme, par l'aménagement de plantations pleine terre, 200 mètres carrés rue Mouffetard et sans doute 400 mètres carrés dès la fin 2023 à Calvin, puis à Saint-Médard.

Ajoutez évidemment l'installation, je l'espère, à très moyen terme d'une cinquantaine d'ancrages vélo, et en périphérie d'une dizaine de places pour les personnes à mobilité réduite et de places de livraison.

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de ce projet de végétalisation et de piétonisation, en intégrant dans le règlement l'autorisation de livraison négociée avec les deux associations de commerçants, du lundi au dimanche, de 6 heures à 10 heures.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Florence BERTHOUT.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci pour ces vœux qui me permettent d'évoquer la piétonisation de la rue Mouffetard. C'est un véritable cœur piéton qui va naître autour de cette rue au bénéfice des riverains, des commerçants et des visiteurs. Les rues Ortolan, Calvin, Epée de Bois, Saint-Médard seront ainsi également fermées ou végétalisées. C'est moins de bruit, moins de pollution, moins de dangers pour les piétons, de la végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, même si la rue offre un potentiel restreint.

Je tiens ici à vous remercier, ainsi que les services de la Ville, pour le travail de concertation qui aboutit à un projet qui sera emblématique, plébiscité par un vote organisé dans le cadre d'une consultation locale.

Par vos vœux, vous demandez que les livraisons soient autorisées uniquement entre 6 heures et 10 heures sur l'ensemble de la rue, je partage évidemment cette demande, afin de respecter le caractère piéton de la rue et d'éviter les conflits et risques d'accidents.

Par ailleurs, compte tenu du caractère patrimonial de cette rue pittoresque, qui descend de la montagne Sainte-Geneviève, une des rues les plus anciennes de Paris, qui daterait du Bas-Empire au IIIe ou IVe siècle, il faudrait profiter de ce réaménagement pour mettre en valeur le patrimoine et les traces de l'histoire.

Les services rencontrent d'ailleurs cette semaine l'architecte des Bâtiments de France sur ce sujet. Un groupe de travail pourra être réuni, et je vous propose que ce soit sous votre impulsion, Madame la Maire.

J'attire toutefois votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retarder le démarrage des travaux que vous avez souhaité dans la foulée des Jeux olympiques et paralympiques. Ainsi, pour un démarrage des travaux en septembre 2024, il faudra, compte tenu des délais légaux d'instruction, avoir finalisé le projet en décembre 2023.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable à l'ensemble de vos vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, attendez, j'ai compris...

Florence BERTHOUT n'a présenté que le vœu n° 66, David BELLIARD a répondu aux vœux n^{os} 66 et 67. Je redonne bien volontiers la parole à Florence BERTHOUT pour...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il se fait tard, je ne ferai pas un historique sur la rue Mouffetard. David BELLIARD a anticipé, je le remercie de donner un avis favorable sur le deuxième vœu, que je n'ai pas eu le plaisir de présenter, mais vous l'avez sur table.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Florence BERTHOUT.

De ce fait, vous l'avez compris si vous suivez encore la séance du Conseil de Paris à 21 heures, David BELLIARD a donné un avis favorable aux vœux n^{os} 66 et 67.

Sur le vœu n° 67, j'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis vraiment très heureuse et je me réjouis que le patrimoine soit enfin au rendez-vous pour la rue Mouffetard.

Je me réjouis, parce que je suis intervenue à plusieurs reprises sur la rue Mouffetard au dernier Conseil de Paris en juin, et j'ai évoqué notamment les trois monuments historiques qui se trouvent sur la rue Mouffetard. L'un d'eux, le plus important, un regard et une fontaine qui datent de l'aqueduc Médicis que Marie de Médicis avait fait construire pour apporter l'eau de Rungis jusqu'au palais du Luxembourg. Or, ce monument est vraiment dans un état pitoyable parce qu'il y a des affiches collées, des tags, il est abîmé.

Je pense que c'est très important de prendre en considération le patrimoine.

Ensuite, vous avez souligné, Monsieur BELLIARD, son aspect, cette sinuosité sans doute du Moyen Age qu'a conservée la rue et qu'il faut évidemment travailler.

L'idée du patrimoine, c'est donc que cette rue, ce n'est pas simplement : je mets des plantations là où il n'y a pas de canalisations en sous-sol, et je n'en mets pas là où il y a des canalisations en sous-sol.

Evidemment, c'est un peu plus complexe que cela, et c'est pourquoi il est très important de prendre en considération le patrimoine. Cette rue doit être dessinée, ce n'est pas une succession d'arbustes, parce que je sais qu'on ne peut pas planter, ce seront de petites aires de plantation. Elle doit être dessinée, et pour cela il faut l'apport

d'architectes. Pour choisir les plantes qui soient adaptées à la volumétrie et à la lumière de cette rue, il faut aussi des paysagistes.

C'était tout ce que j'avais proposé au mois de juin, vous l'avez retoqué d'un revers de main au mois de juin, et au mois de juillet vous l'acceptez, j'en suis donc extrêmement ravie.

Nous allons donc voter pour ce vœu et je remercie la maire du 5e d'avoir écouté ce que j'avais dit au mois de juin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de nous inspirer de façon aussi forte, Anne BIRABEN.

Quand on inspire à la fois la maire du 5e arrondissement et l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la circulation et des mobilités, c'est un constat que je me permets de faire.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 140).

J'imagine même vote sur le vœu n° 67 ?

Ah ? D'accord. Ma surprise est totale, mais le vœu n° 66 est adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 141).

Donc, même vote !

Bon, écoutez, je n'ai rien compris, mais ce n'est pas très grave, les deux vœux, n^{os} 66 et 67 sont adoptés.

Je vais évidemment lever la séance qui reprendra demain matin à 9 heures.

Bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 6 juillet 2023 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le vendredi 7 juillet 2023 à neuf heures, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous pour cette dernière journée de séance.

2023 DAJ 21 - Signature d'un protocole transactionnel relatif à l'indemnisation d'une victime de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'amendement technique n° 68 de l'Exécutif. Cela concerne la signature d'un protocole transactionnel relatif à l'indemnisation d'une victime de l'explosion de la rue de Trévise, survenue le 12 janvier 2019 à Paris. Il est rattaché au projet de délibération DAJ 21.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 68 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 68 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAJ 21).

2023 DPMP 4 - Subvention et convention annuelle d'objectifs pour l'association "Espoir - Centres Familiaux Des Jeunes" dans le cadre de l'occupation positive de l'espace public.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 4 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention annuelle d'objectifs pour l'association "Espoir, centres familiaux des jeunes", dans le cadre de l'occupation positive de l'espace public.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais revenir sur le contexte de comment cette mini-ferme est arrivée dans le 18e arrondissement. Elle est établie depuis février 2020, après un contexte difficile et douloureux pour le quartier, pour l'arrondissement, voire pour Paris, puisqu'il y a eu le démantèlement de la colline du "crack". A partir de là, des personnes usagers de drogue sont parties un peu partout dans Paris. Un certain nombre d'entre elles se sont retrouvées au jardin d'Eole, avec une occupation de l'espace compliquée, difficile. Il a fallu essayer de changer les choses et de pouvoir occuper l'espace d'une autre manière.

C'est ainsi que l'idée est venue de faire venir des animaux dans cet espace. Animaux qui sont venus avec l'association "Espoir". Si je lis l'objet social de l'Association, ce que je vais faire : "l'Association a pour objectif, dans tous les domaines sociaux et éducatifs, hors de toute préoccupation politique ou confessionnelle :

- d'être au service de jeunes et de familles en grande difficulté ou en voie de l'être, mais aussi de majeurs défavorisés, rejetés, exclus ;

- d'aider à l'éducation, la réinsertion sociale de ces personnes à partir notamment d'accompagnements et de prises en charge en internat ou en hébergement spécialisé en milieu ouvert, en placement familial, en prévention spécialisée, en accueil de jour, en médecine préventive ;

- d'être attentive aux évolutions de la question sociale et aux dysfonctionnements, afin de proposer et de mettre en œuvre des réponses nouvelles et adaptées, nécessaires à la cohésion sociale, et mettre en œuvre un dispositif d'aide aux personnes, de gestion d'établissements".

Nous avons ici une association dont l'objectif est de faire du social, de la réinsertion d'un public en difficulté. En aucun cas, on est face à une association qui a les capacités de gérer des animaux. C'est le premier point.

Deuxièmement, l'installation s'est faite dans la précipitation. On s'est retrouvé rapidement avec des animaux dits de ferme dans un espace non adapté, ce qui fait que maintenant en 2023, cette même association est repartie avec tous ses animaux, tout simplement parce que le lieu n'est pas adapté, non seulement pour les animaux, mais aussi pour les humains de l'association, qui se plaignaient de la situation.

Dans le projet de délibération que l'on nous propose et dans tous les documents afférents, à aucun moment, je dis bien aucun, il n'est parlé du bien-être des animaux. On aurait fait une activité de pétanque, ce serait pareil. C'est inadmissible.

A partir du moment où des animaux sont présents, on a la charte parisienne avec des demandes bien précises, une attente, et cela doit être présent également, même si cela n'a strictement rien à voir d'un point de vue extérieur, puisqu'ici c'est porté par un autre adjoint qui n'est pas en lien avec les animaux. Le fait est que c'est une mini-ferme. On se retrouve avec aucun attendu, aucune considération pour les animaux présents.

Bien sûr, je ne vais pas nier l'aspect positif de ces animaux, mais il faut revoir les choses. En l'état, de mon point de vue, ces animaux n'ont rien à faire là, ni les moutons, ni les chèvres, ni les lapins. Il faut revoir complètement l'espace, il faut profiter du fait que l'association soit partie, que l'on doive tout repenser, tout réaménager, notamment grâce à l'investissement de la DEVE, pour repenser les choses.

Il faut garder uniquement des poules, faire partir les moutons, les chèvres et les lapins, et faire un projet qui ait du sens. C'est quoi un projet qui ait du sens ? C'est un projet dans lequel les animaux gagnent aussi à ce projet.

Je propose de mettre en place la maison des poules. Ce serait quoi ? Ce seraient des poules pondeuses de réforme, qui ont vécu dans des conditions extrêmement difficiles, que l'on pourrait récupérer, sauver des abattoirs et installer dans cet espace. Espace où les enfants pourraient adopter des poules, venir les visiter. Bien sûr, elles finiraient au jardin d'Eole de leur belle mort, tranquillement, en ayant de la visite scolaire.

Voilà un projet qui pourrait être ambitieux, intéressant et gagnant-gagnant des deux côtés. Voilà ce que je propose. J'espère que l'on y arrivera progressivement.

Je veux aussi dénoncer cette obsession à vouloir mettre des mini-fermes un peu partout. Cessons le fantasme de vouloir mettre des animaux partout. Si la place n'est pas adaptée, ils n'ont rien à faire là.

Merci à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, du groupe PEC, pour cinq minutes. Merci de respecter votre temps.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'installer une maison des poules à Eole, la situation actuelle… D'abord, je suis content que nous présentions ce projet de délibération, parce qu'il y a eu une inquiétude, ma collègue Douchka MARKOVIC l'a évoquée, sur la pérennité de l'action de cette association à Eole. L'éventualité du retrait de cette association a beaucoup mobilité les riverains, puisqu'une pétition qui a recueilli plus de 25.000 signatures demandait que cette ferme demeure à Eole.

Cette ferme a deux vocations, il faut bien avoir les deux éléments en tête. Un, elle s'inscrit totalement dans le cadre de la politique de la Ville de Paris, inscrite dans le contrat parisien de prévention et de sécurité, qui prévoit la mise en œuvre d'une politique globale de prévention de la délinquance et de la récidive, d'aide aux victimes, et d'amélioration de la tranquillité publique.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a son action propre, mais aussi contribue, par le soutien à des associations qui agissent dans ce cadre. C'est le cas de cette association, qui accueille des T.I.G. par exemple, et la Ville de Paris dans ce cas va financer l'association à hauteur, dans le projet de délibération proposé, de 143.000 euros. C'est le premier versant de ce projet de délibération.

Le deuxième versant est que l'installation de cette ferme avait une vertu très importante, c'était une occupation positive de l'espace public dans les jardins d'Eole. Inutile de revenir sur les problématiques que l'on connaît dans les jardins d'Eole depuis des années, d'installation de réfugiés, de consommateurs de drogues par la suite. On sait que cela a été très compliqué, les difficultés sont revenues régulièrement.

L'installation de cette ferme a permis une certaine pacification de cet espace et a permis tout simplement aux familles résidant autour de se réapproprier cet espace et ce jardin qui d'ailleurs, je le souligne, étaient un vieux projet né dans les années 90, très soutenu à l'époque par Daniel VAILLANT et Bertrand DELANOË. Projet qui a mis très longtemps à voir le jour. Il y avait un espoir très important sur la création de ce jardin d'Eole lorsqu'il a enfin pu voir le jour.

Il était particulièrement indispensable de trouver toutes les mesures possibles pour que ce jardin puisse rendre le service qui en était attendu, et donner cet écrin de verdure dans un quartier qui en était largement dépourvu.

Ce projet de délibération arrive pour rassurer l'ensemble des riverains sur la persistance de l'action de cette association et sur le fait que les animaux continueront à pouvoir être visibles dans cette ferme.

Dernier mot, j'entends les interrogations de ma collègue Douchka, peut-être est-il nécessaire d'avoir une réflexion sur le type d'animaux présents dans cette ferme, c'est possible. Que ce soit un animal ou un autre, l'important est que la double action de cette association puisse continuer dans ce jardin d'Eole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole, pour cinq minutes maximum, est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mes deux précédents collègues, Mme MARKOVIC et M. DAVIAUD, ont expliqué le contexte dans lequel cette mini-ferme a été établie. Un contexte compliqué, avec les consommateurs de "crack", avec des tensions dans le quartier.

Je ne mettrai pas au même niveau la question du "crack" et la question des réfugiés, et il faut faire attention avec cette notion d'occupation positive. Cela laisserait entendre que quand il y a des réfugiés sous ses fenêtres, c'est une occupation négative. Je sais bien que ce n'est pas tout à fait ce que vous pensez. Il faut faire attention à la façon dont on pense l'occupation de l'espace public, quelles que soient par ailleurs les difficultés qu'il peut y avoir à la coexistence dans un quartier comme celui-ci.

Sur le problème de la mini-ferme, je vois bien l'intérêt, parce que j'ai deux enfants, donc je vois bien la "vertu" que cela peut avoir d'installer des poules, des chèvres, des moutons, d'organiser les transhumances urbaines participatives. Les enfants sont probablement ravis.

La question est que je me demande si cette vertu est une bonne vertu, parce qu'on parle du bien-être des enfants, des jeunes, des habitants du quartier, mais dans l'histoire il y a deux types d'êtres vivants. Quand on parle de coexistence, de cohabitation pacifique de la ville entre animaux et êtres humains, à un moment donné, on ne peut pas concevoir que le bien-être des animaux ne soit pas lui aussi mis au cœur de cette problématique.

Que se passe-t-il pour cela ? Mme MARKOVIC l'a bien dit, l'association en question fait de l'insertion, mais son travail n'est pas de s'occuper des animaux. Elle est au service des jeunes et des familles en grande difficulté, elle fait de l'accompagnement social, certes, mais il y a 10.000 façons d'en faire.

La question est qu'à partir du moment où on fait entrer des animaux dans l'équation, il faut prendre en compte que ce sont des êtres sensibles, comme nous, et donc qu'ils ne peuvent pas être utilisés comme des doudous, des objets antistress pour régler des problèmes sociaux à notre place d'une certaine manière, on va le dire comme cela.

Le problème est que tout irait bien d'une certaine manière, si les conditions de vie des animaux sur place étaient satisfaisantes et adaptées. Mais, je ne suis pas certains qu'il puisse y avoir dans de bonnes conditions, des animaux dans ce parc qui puissent vivre sans être enfermés, dans des espaces qui ne sont pas adaptés.

Je me demande donc si la meilleure solution, si les enfants veulent voir les animaux et être en contact avec les animaux tels qu'ils vivent et non pas tel qu'on les contraint à vivre, ne serait pas d'aller à la ferme du bois de Vincennes, la ferme des animaux ou ailleurs. Il me semble que c'est de cette manière que l'on peut apprendre aux enfants comment vivent les animaux et comment concevoir nos relations avec les animaux, qui soient des relations des plus égalitaires possibles. J'ai tout de même un petit problème sur ce dispositif.

La maison des poules, proposée par Mme Douchka MARKOVIC, cela paraît moins pire que d'entasser chèvres, poules et moutons dans un coin qui n'est pas adapté, mais je ne suis même pas sûr que ce soit adapté. Je ne pense pas, encore une fois, que dans des dispositifs de prévention de la délinquance et de la récidive, on doive introduire des animaux, et donc leur faire jouer un rôle qu'ils ne sont pas forcément censés jouer. Ce ne sont pas des doudous, ce ne sont pas des objets.

A un moment donné, s'il doit y avoir des mises en relation dans une logique de cohabitation avec les animaux, je ne pense pas que l'on doive enfermer les animaux dans ce rôle, ce n'est bon pour personne. Ce n'est pas bon pour les animaux, mais d'une certaine manière ce n'est pas bon non plus pour les jeunes, qui s'habituent à considérer les animaux comme des êtres à notre disposition, qui peuvent nous servir.

Je ne suis pas dans cette logique. C'est pour cela que je suis dubitatif et que je ne vais pas voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, mes chers collègues, je vais répondre aux inquiétudes et aux interrogations qui ont été manifestées lors des interventions.

Je voudrais d'abord dire que je suis extrêmement fier de porter ce projet de délibération relatif à l'association qui est là depuis quelques années, "Espoir centres familiaux des jeunes", qui porte un projet sur un territoire extrêmement difficile. On sait que le jardin d'Eole a connu, dans les mois qui ont passé, de grosses difficultés.

De ce point de vue, je souhaiterais rendre hommage à cette association, rendre hommage aux salariés de cette association, à l'ensemble des personnes qui y sont investies, parce qu'elles réalisent un travail exceptionnel dans un lieu difficile.

Le projet de petite ferme Eole est un projet qui a plusieurs dimensions, cela a été dit. On a parlé d'occupation positive de l'espace public. On a parlé aussi d'une association qui porte un véritable projet dans le cadre de la prévention de la récidive. D'ailleurs, je souhaite que nous puissions augmenter l'action de cette association, notamment dans le cadre de l'agence parisienne des T.I.G. et prévention de la récidive que nous venons de lancer.

Je souhaite aussi que cette activité puisse se poursuivre, parce que c'est une association, avec son activité de petite ferme, qui est fortement plébiscitée par les habitants du quartier. Elle reçoit 78.509 visiteurs en moyenne par an, 1.238 scolaires. Comme vous l'avez souligné, Monsieur DAVIAUD, il y a eu un vrai émoi dans le quartier, parmi les groupes scolaires environnants, au moment des grosses chaleurs, pour protéger mieux les animaux. L'Association avait décidé de les retirer et de les amener dans une autre ferme qu'elle anime.

Je réponds aussi à votre inquiétude, ce ne sont pas des amateurs, puisqu'ils ont une autre ferme également dans le Val-d'Oise, avec des personnels tout à fait qualifiés pour pouvoir prendre en charge les animaux.

Un véritable émoi du quartier donc, plus de 25.000 signataires en quelques jours d'une pétition, parce que les gens du quartier, les familles, sont attachés à ce que le jardin d'Eole puisse être ce lieu aussi de convivialité, de rencontres et permettre aux enfants et aux plus jeunes d'y aller. La petite ferme participe de cela.

Pour répondre aux inquiétudes et aux interrogations qui ont été exprimées, je suis tout à fait sensible à ce que vous avez dit, Madame MARKOVIC, sur la question des animaux. Finalement, je ne comprends pas bien, mais nous pourrions peut-être en discuter, vous dites que l'on pourrait faire une maison des poules.

Les poules sont également des êtres sensibles. Je ne vois pas en quoi mettre uniquement des poules et pas les autres animaux serait plus favorable. Peut-être pourrez-vous m'expliquer et combler une lacune que j'ai en la matière.

Je suis tout à fait disposé, j'en ai d'ailleurs discuté avec l'Association, avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, à ce que nous puissions, avec cette association, et peut-être avec vous, si vous le souhaitez, travailler pour que cette question de la présence des animaux dans cette ferme puisse être étudiée de manière plus spécifique, particulière, pour peut-être améliorer autant que possible la condition pour ces animaux.

Je suis tout à fait disposé à ce que nous puissions avancer sur le sujet et je vous le dis encore une fois, l'Association l'est aussi. A votre disposition pour pouvoir avancer très concrètement pour peut-être améliorer les choses. Je suis bien sûr d'accord, si on peut améliorer les choses, pour le faire.

Il y a quelques sujets liés au contexte et à la dégradation de l'environnement qui accueille l'Association. Là aussi, avec Christophe NAJDOVSKI - au titre d'adjoint chargé des espaces verts, tout à l'heure je parlais de sa délégation à la condition animale -, nous allons travailler pour améliorer les conditions non seulement pour les animaux, mais aussi pour les salariés qui travaillent dans cette structure. Cela fait partie de ce à quoi nous nous sommes engagés.

Bien sûr, favorable à toute évolution de ce projet, mais un projet qui est absolument indispensable pour le quartier, fortement soutenu par les habitants, soutenu par les maires d'arrondissement du 18e, Éric LEJOINDRE, et du 19e puisqu'on est à la frontière, François DAGNAUD. Je souhaite que ce projet puisse être soutenu par l'ensemble de notre Assemblée.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPMP 4).

2023 DSOL 49 - Subventions (164.600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 49 relatif à l'attribution d'une subvention de 164.600 euros et de 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques.

La parole est au maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Mes chers collègues, vous venez de le rappeler, ce sont 36 projets qui ont été retenus pour cet appel à projets. Il s'agit d'actions de prévention qui peuvent être des actions éducatives, des actions liées au numérique, on sait à quel point il est nécessaire d'investir ce champ, des actions sportives ou culturelles, avec un but commun : travailler sur les tensions interquartiers, comme on dit pudiquement, plus précisément sur les rixes.

Nous sommes beaucoup de quartiers parisiens concernés par ces rixes et c'est extrêmement difficile. Avant, on arrivait à avoir des renseignements. Maintenant, cela se fait de manière beaucoup plus rapide. On a vu avec les tensions récentes, à quel point on pouvait être vite débordé.

C'est très important que l'on puisse travailler au plus près des jeunes, au plus près des familles, et ne pas oublier ces actions de prévention qui sont évidemment extrêmement utiles pour essayer d'avancer sur ces sujets qui nous préoccupent très fortement, merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Vincent BALADI, pour cinq minutes maximum.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'aimerais profiter de ce projet de délibération pour attirer votre attention, et nous en avons déjà parlé en réunion avec les adjoints à la sécurité, avec Nicolas NORDMAN, M. le Maire chargé de la sécurité, sur les ventes éphémères dites ventes "drop", qui peuvent générer sur la voie publique beaucoup de problèmes d'attroupements.

Je voulais vous en parler et savoir aussi, Madame la Représentante du Préfet, ce qu'il était prévu, car notamment place de la République, il y a eu beaucoup de problèmes en avril dernier. J'en avais déjà parlé en

réunion de sécurité. Je voulais savoir quels étaient les dispositifs, éventuellement en lien avec la police nationale et municipale.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci pour cette intervention synthétique.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, du groupe PEC.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

On est là sur un sujet sensible, le maire du 13e l'évoquait, je crois que l'on est un certain nombre d'arrondissements à connaître ces rixes, tantôt avec un arrondissement voisin, tantôt avec l'autre. Un sujet difficile à maîtriser, c'est pour cela que la Ville de Paris, depuis 2019, a mis en place une stratégie parisienne de prévention des rixes, et nous sommes dans une deuxième phase depuis 2021.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé à destination des clubs de prévention et des associations, afin de prévenir les rixes. Ce projet de délibération prévoit 164.600 euros, un financement assez conséquent à 33 associations.

D'ailleurs, ce financement sera complété, il faut le noter, par la C.A.F., qui propose un financement complémentaire de 47.000 euros sur une partie, sur 21 associations retenues.

Je veux citer quelques-unes que nous connaissons particulièrement bien dans le 18e et dont nous pouvons souligner l'efficacité de l'action. Je pense par exemple à l'"Académie football Paris 18", qui agit sur tout le 18e, mais plus spécifiquement sur le quartier situé entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers, et qui par des actions aussi bien sportives - comme son nom le laisse entendre - que par de l'accompagnement à la scolarité, par l'éducation à la culture, permet d'avoir un accompagnement des jeunes et de limiter les occasions et les risques de rixes.

Je pense à cette association et un certain nombre d'autres associations qui, sur les différents quartiers, peuvent agir.

A noter aussi, je pense que cette subvention tombe à un moment où on a tous bien conscience que l'on est dans une période où, que ce soient les rixes ou d'autres types de situations compliquées avec une partie de la jeunesse dans nos quartiers, on l'a vu il y a 10 jours, il est particulièrement important que nous ayons des structures qui puissent encadrer au mieux et le plus efficacement possible ces jeunes.

Il est donc du devoir de la Ville, dans le cadre de ces plans de prévention des rixes, de soutenir ces structures. Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je pensais qu'il était important d'intervenir sur cette question d'autant plus aujourd'hui, parce que comme tout le monde vous avez vu ce qui se passe dans les quartiers populaires. Je pense qu'il faut déjà éviter de faire des amalgames.

Actuellement, ce ne sont pas des rixes, c'est autre chose. Je ne vais pas m'étendre, mais c'est aussi un "ras-le-bol" quel que soit ce que l'on pense de ce qui se passe. C'est un "ras-le-bol" contre des inégalités, contre du racisme, contre la répression, contre le mépris, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de réponse spécifique à avoir sur la question des rixes.

D'ailleurs, c'est assez contradictoire, car j'ai tendance à penser que la meilleure politique antirixes est une vraie politique sociale, qui donne des moyens à la "politique de la ville", aux politiques de droit commun, parce que non, contrairement à ce que certains et certaines disent dans les médias, les quartiers ont moins de moyens que d'autres départements, régions de France. C'est un premier élément.

Deuxième élément auquel il faut faire attention, évidemment qu'il y a besoin d'une politique spécifique. Cela ne veut pas dire que les quartiers seraient des lieux d'ensauvagement, décivilisés comme dirait un certain Président de la République, qu'il faudrait donc par rapport à ces classes dangereuses, avoir des politiques de surveillance généralisée.

Je sais bien que cette politique mise en place par la Ville de Paris n'est pas cela. Je tiens tout de même à le rappeler, parce que quand on parle de rixes, beaucoup d'amalgames sont faits. C'est un deuxième élément.

Le troisième élément, c'est qu'il y a des rixes, des affrontements, mais encore une fois, cela dépend comment on analyse la question. Il peut y avoir une tendance à essentialiser, à racialiser, à considérer que certaines populations seraient plus enclines que d'autres, alors que les véritables causes, en profondeur, sont des causes sociales.

Je veux dire par là que dans les quartiers populaires d'il y a un siècle, il y avait des rixes. Dans les fêtes de village, il y a des rixes, il y a des conflits de clocher d'une certaine manière. Cela existe partout.

Effectivement, imaginer des dispositifs qui puissent répondre à des problèmes spécifiques, c'est tout à l'honneur de la Ville de Paris. Je ne remets pas en cause la nécessité de mettre en réseau, surtout que la manière dont c'est pensé laisse entendre que ce n'est pas par la répression finalement, qu'on va régler le problème ; que si on doit régler le problème des rixes, c'est en mettant en réseau un ensemble d'acteurs.

Cela va évidemment du Club de prévention à l'école et pas uniquement, comme voudraient certains, la police et la justice pour taper, pour emprisonner, pour mettre hors d'état de nuire.

La police tape, oui. Elle le fait. On s'en est rendu compte. Elle tue même, la police.

Revenons au sujet. Pour ce qui est de la politique spécifique, antirixes, j'ai un certain nombre de questions. Il y a une spécificité. J'ai lu les conclusions, j'ai vu pour cet acte 2, le premier bilan qui a été fait. Il y a une question : la manière dont la formation se fait par rapport aux réseaux sociaux, parce que ce n'est pas comme il y a 20 ans, on ne peut pas identifier les signes faibles. On ne peut pas identifier un certain nombre de risques que cela dégénère, sans avoir une veille qui soit faite sur les réseaux sociaux et nous permette en amont d'identifier s'il peut y avoir des risques que cela dégénère ou déborde. C'est une question que je pose.

Autre question, c'est évidemment surtout valable pour les arrondissements qui sont au bord de Paris. Je viens du 20e, donc je sais qu'un travail est mis en place en lien avec un certain nombre de villes limitrophes. J'aimerais en savoir un peu plus sur l'état d'avancée de cette mise en relation. On va dire que les tensions ne se limitent pas entre quartiers d'un même arrondissement ou entre deux arrondissements, cela peut aller entre villes limitrophes. Que se passe-t-il, comment on travaille avec les villes de l'autre côté du "périph" ?

Pour conclure… Je vais en rester là, sur ces deux questions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour suivre, la parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes maximum, si vous pouviez tenir les temps, sinon on va revenir demain.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la prévention des rixes, cela développe un champ de compétences extrêmement large. Très souvent, on pense au dernier moment, alors que la plupart des associations subventionnées ici travaillent bien en amont, c'est-à-dire sur la capacité à développer l'esprit critique de nos jeunes, la capacité à verbaliser les situations difficiles, la capacité à lutter contre l'addiction aux écrans, la capacité à travailler sur des questions comme le sexisme, le racisme.

Apprendre plus de la coopération contribue à construire des citoyens, rattraper les moments où la parentalité, l'institution scolaire n'ont pas forcément suffi. Cela permet de créer les conditions d'une vie meilleure pour nos quartiers. Ces associations que j'aimerais saluer.

Concernant ce que je connais le mieux, c'est-à-dire le 11e arrondissement, on voit que c'est un travail complémentaire à celui des clubs de prévention spécialisés, puisqu'à travers ce projet de délibération, ce ne sont pas les clubs de prévention spécialisés pour lesquels nous votons cette subvention.

J'aimerais d'abord insister sur le quartier "politique de la ville" du 11e arrondissement, où sont subventionnées plusieurs associations dans ce projet de délibération, en particulier la "Manufacture Chanson" qui permet, à travers le rap, de décloisonner le rapport entre quartiers et de déconstruire les antagonismes. En faisant travailler des jeunes de quartiers différents ensemble, à travers des projets de moyen et long terme, ils permettent de construire autre chose.

A travers les métiers du rap, on ouvre en réalité sur tout un champ de métiers, qui sont malheureusement peu connus et peu mis en valeur, ouvrant de nombreuses perspectives professionnelles.

J'y reviens, dans ce projet de délibération énormément d'associations travaillent avec des collégiens et collégiennes. C'est un travail fait en amont pour les jeunes, pour éviter que les uns et les autres rentrent dans le cycle de la violence ou le perpétuent. Cet âge est un âge clé, nous le savons, je parle de la préadolescence, plutôt même des classes de 6e, 5e, aujourd'hui tout se joue très tôt. Nous l'avons vu ces dernières années, on a l'impression qu'il y a une plus grande violence chez les adolescents.

C'est statistiquement quelque chose, mais surtout une action sur la prévention qui permet de travailler même pour des personnes qui derrière peuvent tomber dans les phénomènes de rixes ou y participer. Pour nous, c'est essentiel.

Je salue évidemment le travail de la "Manufacture Chanson", d'ailleurs le travail qui est fait sur l'ensemble du quartier de Belleville. A la suite de ce qui s'est passé la semaine dernière, les associations qui sont là et les acteurs

de la prévention en général, je parle au sens large, pas seulement de la prévention spécialisée, mais les autres, sont intervenus tout de suite sur le quartier.

On voit que leur investissement auprès des jeunes est tel, que c'était leur propre responsabilité qui était mise en jeu, ils se sont tout de suite sentis obligés d'agir, de réagir. Il a même fallu les accompagner, car ils se sentaient en partie responsables du niveau de tension auquel on était arrivé. On n'imagine pas le niveau d'engagement et la difficulté du travail des associations que l'on subventionne ici.

Vous disiez, cher collègue, que 164.000 euros, c'est une belle somme, évidemment on voit bien l'intérêt de la Ville. Je pense que par rapport au travail et la difficulté du travail qui est fait, c'est quelque chose que l'on pourrait développer. Je suis étonné de l'efficacité et de la persévérance des acteurs.

Je leur apporte tout mon soutien dans la période où leur travail est décuplé, des acteurs qui ne comptent pas leurs heures depuis une semaine et s'investissent énormément.

J'aimerais aussi parler, pour le 11e arrondissement, du quartier Roquette, où nous avons mis en place une coordination Roquette. Là encore, on subventionne l'association "Solidarité Roquette", qui pendant l'été va coordonner le travail des acteurs sur le quartier de la Roquette pour les jeunes qui ne partent pas en vacances.

La prévention des rixes existe aussi hors des quartiers "politique de la ville", il y a des endroits où il peut exister des phénomènes de violence pour des raisons différentes. C'est quelque chose qui malheureusement peut se perpétuer dans certains quartiers et doit se travailler très en amont.

C'est la coordination des acteurs de quartiers qui permet non pas d'y remédier, mais bien de le prévenir, de faire un travail très en amont grâce à un maillage associatif, à des acteurs formidables.

Je voudrais saluer l'association "Ismaël Diabley et Junior" qui s'est créée suite à la mort d'Ismaël Diabley dans le 11e, dans le même quartier de la Roquette. De manière générale, tant que les jeunes auront des problèmes de mal-être, de souffrance, qu'il y aura des rivalités entre quartiers, ces subventions seront essentielles.

J'espère que nous voterons avec plaisir ce projet de délibération important, merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Antoine BEAUQUIER, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à subventionner de nombreuses associations qui proposent des activités variées, aussi bien sportives, culturelles, que de sensibilisation à la non-violence dans le cadre de la prévention des rixes. Nous voterons favorablement ce projet de délibération, mais qui appelle cependant quelques observations.

Les rixes ont défrayé la chronique lors de l'agression à coups de marteau d'un jeune homme en février 2021. Filmée par une caméra de vidéosurveillance, cette agression a beaucoup ému les Parisiens. Ce n'est malheureusement pas le seul événement de ce genre que l'on déplore à Paris. Notamment en 2020, un adolescent de 14 ans a été mortellement poignardé dans le quartier de la Grange-aux-Belles dans le10e arrondissement, à l'occasion d'une rixe entre bandes rivales.

Il semble toutefois que ces phénomènes de bandes soient en diminution, puisque comme le rappelle le projet de délibération, nous sommes passés de 50 rixes recensées en 2021, à 25 en 2022. On peut se poser la question de savoir comment on explique cette diminution du nombre de rixes. Est-ce le résultat de la stratégie parisienne de la prévention des rixes, lancée en 2019 par le groupe local de traitement de la délinquance des bandes, qui regroupe à la fois la Mairie, le Parquet et la Préfecture ? C'est difficile de le savoir, puisque la diminution du nombre de rixes est antérieure à 2019.

En effet, selon les chiffres de la Préfecture de police, le nombre de faits constatés s'élevait à 159 en 2016, pour tomber à 83 en 2020. Comme le journal "Le Monde", on peut s'interroger sur la fiabilité de ces chiffres, surtout quand la Chancellerie, citée par ce même journal, affirme qu'il n'est pas possible de distinguer dans les condamnations pour violences commises en réunion, celles qui le sont à deux ou en bandes.

C'est la raison pour laquelle je souhaite savoir si, Madame la Représentante du Préfet de police, vous seriez en mesure de nous expliquer comment sont comptabilisées les rixes à Paris et quels sont les critères retenus.

A l'occasion de ce projet de délibération, je voudrais revenir sur les émeutes urbaines d'une gravité inédite que nous venons de vivre et qui ont impliqué de très nombreux mineurs. Des véhicules et des poubelles ont été incendiés, des magasins vandalisés. Dans Paris Centre, le centre commercial de Châtelet-les-Halles a été pillé, alors que dans le 13e arrondissement, deux policiers de la B.A.C. ont été visés par des tirs de plomb. L'un d'eux souffre de blessures qui auraient pu être dramatiques s'il n'avait pas porté un gilet pare-balles.

Je voulais donc vous interroger sur le profil des émeutiers. Savons-nous si les émeutiers arrêtés habitent dans la Capitale, sont-ils venus de l'extérieur pour casser dans Paris ? De jeunes émeutiers sont-ils connus par les

associations qui agissent pour lutter contre les rixes ? Une réflexion sera-t-elle lancée avec ces associations de prévention des rixes pour mener des actions afin de prévenir de nouvelles émeutes ?

Je remercie par avance ceux qui seront en mesure de nous éclairer sur ces points.

Enfin, je souhaite terminer mon propos en redisant, au nom du groupe Changer Paris, notre reconnaissance et celle des Parisiens à l'égard des forces de sécurité, des personnels administratifs de la Préfecture et des sapeurs-pompiers de Paris. C'est essentiel pour nous, alors même que ces derniers jours le corps de la police a été gravement et injustement mis en cause dans cette enceinte par des représentants de la majorité municipale.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, chers collègues, pour vos interventions sur un sujet évidemment très préoccupant, très compliqué aussi par nature, puisqu'on le sait, ces affrontements entre jeunes, auxquels malheureusement nous sommes confrontés à Paris comme d'ailleurs dans beaucoup de villes souvent de la région parisienne ou même ailleurs, sont des phénomènes qui sont difficilement appréhendables, puisque par nature imprévisibles.

Je voudrais au préalable dire que si nous constatons, et l'ensemble des observateurs constatent une forme de diminution du nombre de rixes depuis quelques années, il y en a eu 25 recensées en 2022, nous en avons eu 7 depuis ce début d'année, il ne faut pas baisser la garde. En effet, sur un sujet comme celui-là, nous ne sommes jamais à l'abri qu'à un moment donné, pour une raison parfois inconnue, des jeunes en viennent à nouveau à s'affronter.

Bien entendu, la stratégie parisienne de prévention des rixes a vocation à pouvoir durer dans le temps, avec une mobilisation permanente de l'ensemble des partenaires.

Peut-être pour vous répondre, Monsieur BEAUQUIER, sur cette stabilisation, diminution du nombre de rixes. Une des raisons d'explication est bien le partenariat et l'habitude du partenariat qui s'est noué depuis maintenant quelques années, avec l'ensemble des partenaires, je vais les citer : la Préfecture de police, la Ville de Paris, les maires d'arrondissement, les associations de terrain, les clubs de prévention spécialisés, et l'Education nationale.

Tous ces partenaires ont pris l'habitude de fonctionner ensemble, à la fois au moment des alertes rixes, il y a parfois des informations qui circulent, qui nécessitent que l'ensemble des partenaires avec des boucles dédiées puissent aller sur le terrain pour pouvoir agir, rencontrer les jeunes, essayer de faire baisser la tension.

Ce partenariat, cette habitude du travail en commun, c'est peut-être une des explications de ce que vous avez vous-même indiqué tout à l'heure.

La stratégie parisienne de prévention des rixes est multifacteur, si je puis dire, il y a cet appel à projets que nous votons aujourd'hui, avec des subventions accordées à 33 associations pour un montant de 164.600 euros, sur des projets qui sont finalement très divers, puisqu'il y a des projets culturels, des projets sportifs, des projets surtout de rencontre entre jeunes.

Un des sujets est de faire en sorte, c'est ce que proposent beaucoup des associations que nous subventionnons, que les jeunes puissent se rencontrer dans des cadres qui ne sont finalement pas ceux habituels et qui leur permettent de dépasser parfois des antagonismes qui existent d'un quartier à l'autre.

Il y a aussi beaucoup d'actions de prévention autour du numérique, car on le sait, aujourd'hui beaucoup de rixes démarrent sur les réseaux sociaux. Il faut que les professionnels puissent être totalement formés sur ces questions de la prévention des rixes sur les réseaux sociaux. C'est une des raisons pour laquelle nous avons organisé une journée professionnelle, il y a quelques semaines, pour discuter de cela, former et aider à former les professionnels pour intervenir.

De la même manière, dans le cadre de la stratégie parisienne, nous avons organisé une journée, si je puis dire, interquartiers, intercommunes. Cela a eu lieu, je vous réponds sur ce point, Monsieur SOREL, au mois de juin. L'idée était que des acteurs de villes différentes puissent travailler ensemble, se rencontrer, apprendre à se connaître. Il y avait, par exemple, des représentants, vous avez parlé du 20e arrondissement, des villes des Lilas, de Bagnolet, du Pré-Saint-Gervais. Evidemment, les jeunes ne restent pas dans les frontières administratives, donc il faut que les professionnels se connaissent pour pouvoir intervenir et proposer des actions de prévention.

Nous organiserons à la rentrée, au mois d'octobre, un mois de mobilisation autour de cette prévention des rixes, parce que nous voulons que les professionnels soient en permanence, si je puis dire, sur le qui-vive, afin de pouvoir réagir pour prévenir la survenue de ces coups de chauffe entre jeunes, sur lesquels il faut maintenir en permanence une vigilance et une attention parce que, encore une fois, nous ne sommes jamais à l'abri.

Je voudrais féliciter l'ensemble des acteurs et les remercier, parce que grâce à eux, je crois que nous avançons sur cette question.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Quelques mots pour rappeler l'investissement de la Préfecture de police dans la stratégie de prévention des rixes, puisque c'est une priorité importante, notamment suite au décès du jeune Baba, drame dans le 17e arrondissement, il y a quelques mois.

En termes de prévention, on fait beaucoup de choses grâce au fonds interministériel de prévention de la délinquance, qui finance un certain nombre d'associations, certaines de manière conjointe avec la Ville de Paris. On a un grand nombre d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires. Je n'ai pas encore les chiffres pour l'année passée, mais pour l'année scolaire 2021-2022, on avait plus de 86.000 élèves sensibilisés et 3.520 actions de prévention dont quasiment 2.000 liées directement à la prévention de la violence, au racket, aux incivilités, directement en lien avec les rixes.

Evidemment, au-delà des actions de prévention, nous agissons dans le cadre de la répression des rixes et également avec un groupe dédié dans notre état-major de la Direction de Sécurité et de Proximité de l'agglomération parisienne, à l'étude du phénomène de bandes pour pouvoir les identifier le plus tôt possible, faire des recoupements et être en capacité d'agir rapidement, en lien avec les autres partenaires.

L'économie du dispositif de prévention des rixes est bien sûr tributaire de la contribution d'autres acteurs que sont entre autres l'Education nationale et le Parquet. On a des outils intéressants qui sont les CENOMED, ces cellules d'échange d'informations nominatives dans les arrondissements, actives dans 12 arrondissements de mémoire à Paris, qui sont là encore très utiles pour détecter les comportements à risque.

On a des statistiques que je n'ai plus en tête, mais que l'on pourra vous redonner, sur le nombre de rixes que l'on a évitées grâce à l'action des services de police et à ce travail d'identification en amont. Ce sont des chiffres que l'on est en capacité de vous communiquer.

Je terminerai par un petit mot pour répondre aux propos de M. SOREL. Dire "la police tue", c'est comme dire la police est raciste. C'est une généralité dangereuse. Votre propos est scandaleux, il est insupportable. Non, la police ne tue pas. Non, la police n'est pas raciste, la police vous protège. Quand il y a des comportements individuels déplacés, comme le Préfet de police l'a rappelé, ils sont sanctionnés.

Les propos que vous tenez encore une fois sont diffamatoires, on ne peut pas établir de généralités. Ils sont dangereux pour la démocratie. Ils sont dangereux pour notre Etat de droit. Ils ne rendent pas justice à l'engagement des forces de sécurité et des effectifs qui se sont engagés, parfois au péril de leur vie, ces derniers jours sur les violences urbaines pour vous protéger et protéger nos concitoyens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 49).

2023 PP 24 - CPOM 2023-2025 Fondation Louis Lépine.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 24, CPOM 2023-2025 Fondation Louis Lépine.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, ce matin je souhaite vous proposer quelques questions et remarques sur deux projets de délibération, le PP 24 et le PP 54, portant respectivement sur la convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs de la Fondation Louis Lépine, et sur sa subvention pour l'année 2023.

Avant de rentrer dans le détail de ce projet de délibération, je tenais à vous dire que je suis très étonnée d'être la seule élue inscrite sur ces projets de délibération. Depuis plusieurs jours, certains collègues invitent et ce matin encore, à soutenir la police à cor et à cri, y compris quand ce n'est pas le sujet du débat ou de la question. Il faut savoir choisir ses moments, et heureusement que je ne vous ai pas attendus, car l'objet de la Fondation Louis Lépine est exactement de soutenir les forces de police.

La Fondation Louis Lépine est la fondation héritière des œuvres sociales de la Préfecture de police, active dès 1929. Son but est d'aider les fonctionnaires et employés de la Préfecture de police et personnels de la Police nationale gérés par le Secrétariat général pour l'administration de la police de Paris, en activité ou ayant pris leur retraite, et dans l'un ou l'autre de ces cadres, ainsi que leur famille en organisant à leur profit des actions dans le domaine social et dans le domaine des loisirs. Voilà l'objet social.

Tout cela se concrétise par des aides au départ en vacances, l'organisation d'évènements, des prêts, des aides au logement, même du logement direct et dans le pire des cas, du soutien notamment aux orphelins, aux pupilles.

Des sujets d'importance, nous avons encore parlé hier du droit aux vacances ou du frein majeur que représente l'accès au logement dans le recrutement et la fidélisation des agents et agentes du service public sur le territoire parisien.

L'année dernière, le groupe "Les Ecologistes" était déjà intervenu à propos de la subvention à la Fondation Louis Lépine, preuve de notre intérêt constant et même de notre vigilance, car nous avions observé une baisse de la subvention, expliquée par le ralentissement de l'activité d'organisation de colonies de vacances.

Pour 2023, le dispositif de colonies de vacances est réabondé avec même une augmentation. Nous aimerions donc, Madame la Représentante du Préfet, que vous puissiez nous parler de l'évolution de ces opérations.

J'en profite pour remercier les services de la Préfecture qui nous avaient adressé, suite à nos échanges, le rapport d'activité de la Fondation pour l'année 2021.

Je vous prie de bien vouloir m'en excuser, car les dernières semaines ont été un peu denses, je n'ai pas pensé à vous en faire la demande formelle, mais nous aimerions également pouvoir prendre connaissance du rapport 2022.

Cela étant dit, arrêtons-nous un instant sur un autre document, celui de la convention pluriannuelle de moyens. Une nouvelle fois, un document d'une grande qualité, cela fait plaisir de pouvoir le souligner. On y trouve notamment des indicateurs clairs, qui alignent considération de bonne gestion administrative et financière, des objectifs de mixité sociale, et la qualité de service évaluée par le taux de satisfaction des bénéficiaires. On pourrait même imaginer, pour les prochaines conventions pluriannuelles, y intégrer des indicateurs d'écoresponsabilité pour l'activité événementielle. Je pense au fameux Noël de la police.

L'outil des conventions pluriannuelles est intéressant, car il permet aux structures qui en bénéficient d'avoir un peu de visibilité sur les exercices à venir. Celle proposée à la Fondation Louis Lépine porte sur deux exercices budgétaires. Nous nous demandions s'il était envisagé de rallonger la période couverte.

Je suis peut-être la seule à avoir un tel intérêt pour ces points techniques, mais éminemment politiques. Il y a une partie qui me fascine dans la convention qui nous est présentée, c'est la première page, la présentation des parties prenantes. On y trouve la Fondation Lépine bien sûr, représentée par le président de son conseil d'administration, mais on trouve aussi le Ministère de l'Intérieur, représenté par la directrice des ressources humaines et par le directeur des ressources et des compétences, la Préfecture de police représentée par le Préfet et le secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de police, et la Ville de Paris représentée par M. Laurent NUNEZ, Préfet de police, mais au titre de la Ville de Paris.

Lors du dernier Conseil, j'avais évoqué une forme de Préfecture de police à la Schrödinger. Tant que l'on n'a pas ouvert la boîte, on ne sait pas à quel titre la Préfecture de police intervient.

Alors là, on est encore sur autre chose, on passe aux cerbères mythologiques, le Ministère de l'Intérieur est d'une vigilance absolue, toujours présent avec trois têtes possibles. La représentation de l'administration centrale, c'est d'accord. La représentation de la Préfecture de police par le secrétaire général, d'accord, j'imagine un mécanisme de délégation de signature du Préfet de police. Le Préfet de police lui-même qui signe des conventions, mais cette fois-ci au nom de la Ville de Paris "via" un mécanisme de délégation et d'autorisation de signature, mécanisme dont nous avons l'habitude, car nous examinons les projets de délibération bilans de ces signatures chaque année.

Par contre, pour la signature de la convention de subvention pour la Fondation Louis Lépine, une subvention qui découle elle-même de la convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs, le Préfet de police de Paris signe pour la Préfecture de police ; à la fois Intérieur, Préfecture de police, Ville de Paris.

Je le dis sans animosité et plutôt avec une forme de fascination intellectuelle, vous l'avez bien compris, mais tout cela est ubuesque. J'espère que les relations constructives que tout le monde appelle de ses vœux entre la Préfecture de police et la Ville nous permettront de clarifier à terme cette situation. C'est peut-être un vœu pieux, mais rendre intelligible le positionnement de la Préfecture de police me semble être un impératif.

Donnez à la Fondation Louis Lépine, là nous lui donnons un demi-million d'euros, cela vous changera des cagnottes organisées par l'extrême droite.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Quelques mots sur la Fondation Louis Lépine et quelques mots d'explication sur l'évolution du budget lié à la reprise d'activité en 2022.

La Fondation Louis Lépine, vous l'avez rappelé, est une fondation reconnue d'utilité publique. C'est l'opérateur chargé de la mise en œuvre d'une partie de la politique d'action sociale au bénéfice des agents relevant de l'Etat, mais également au bénéfice des agents relevant des administrations parisiennes.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2022, élaborée entre la Fondation, le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police dans ses compétences Ville, après la rénovation des statuts de la Fondation en mai 2016, est arrivée à échéance en décembre 2022, raison pour laquelle il est apparu nécessaire de renouveler ce partenariat.

La nouvelle convention pluriannuelle s'inscrit globalement dans les objectifs de la précédente. Elle rappelle les actions financées par le Ministère de l'Intérieur, celles financées par le budget spécial, et celles financées sur fonds propres de la Fondation.

Elle vise également le développement de synergies avec d'autres fondations œuvrant dans le champ du Ministre de l'Intérieur, comme la Fondation Jean-Moulin ou la Fondation d'Aguesseau notamment pour les séjours.

Le budget spécial finance à la fois des activités au bénéfice des agents des administrations parisiennes, les colonies de vacances, l'organisation de l'arbre de Noël, les chèques vacances, et une partie des frais de fonctionnement de la Fondation.

La subvention est arrêtée chaque année. Les années de crise sanitaire avaient impacté l'activité de la Fondation Louis Lépine. L'année 2022 était encore une année de transition, avec une activité inférieure aux objectifs initiaux. Effectivement, nous avions eu ces échanges sur la diminution du montant de subvention versée, qui était en partie liée à une diminution de l'activité colonies de vacances.

Pour 2023, la subvention présentée dans le projet délibéré PP 54 s'élève à 494.517 euros, c'est une augmentation de 142.788 euros par rapport à la subvention versée en 2022. Cette augmentation s'explique par des augmentations de participation aux frais de fonctionnement, qui se justifient par des augmentations salariales et par l'inflation ; par l'augmentation de la rubrique colonies de vacances, +80.000 euros, c'est une nette reprise d'activité sur cette action ; par les chèques vacances, là aussi avec une augmentation d'environ 11.000 euros ; et par l'arbre de Noël, l'année 2022 étant atypique du fait d'un report des prestations du Noël 2021 qui n'avaient pas été exécutées.

Pour ce qui est des signatures multiples, la Préfecture de police est assez atypique, je conçois que cela puisse poser quelques interrogations à la lecture. Je pense qu'avec les services du PSGA., nous pourrons vous proposer toutes les explications juridiques nécessaires à ces différents niveaux de signature.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, PP 24).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation du survol de Paris en basse altitude.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 69 est relatif à la limitation du survol de Paris en basse altitude.

La parole est à Vincent BALADI, pour deux minutes maximum.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons de plus en plus de signalements des Parisiens sur le bruit des avions volant au-dessus de la Capitale, notamment à basse altitude.

Après une consultation des survols de Paris sur plusieurs mois, grâce aux données consultables en temps réel et une étude précise de la réglementation, l'arrêté du 21 février 2018, relatif à la création d'une zone LF-P 23, Paris, interdit le survol d'aéronefs en dessous de 6.500 pieds, à savoir, je cite, 1.981 mètres d'altitude au-dessus du niveau moyen de la mer, concrètement à Paris jusqu'à 1.850 mètres réellement.

Les vols à basse altitude sont donc interdits de pénétration, sauf certaines exceptions aux aéronefs en mission de service public, ou sous réserve d'une dérogation transmise à la Préfecture de police.

Cet arrêté de 2018 a assoupli, avec un précédent arrêté de 2017, l'arrêté interministériel du 20 janvier 1948, je vais le citer, il est très précis aussi, qui interdisait le survol de Paris à "tous les aéronefs, à l'exception des aéronefs de transport public effectuant un service régulier et des avions militaires assurant un service de transport, sous réserve que soient respectées les conditions d'altitude minima fixées par mesure de sécurité à 2.000 mètres".

Ce texte n'avait pas été changé en 69 ans par aucun gouvernement, aucune institution. En 2017 et 2018, il a été changé.

Concrètement, dû à la multiplication des survols, que ce soient des survols de vols charters ou autres, puis aussi par rapport à la santé des Parisiens, nous demandons, avec le groupe Changer Paris, à la Maire de Paris et surtout au Préfet de police, de limiter tout survol de Paris sous les 1.981 mètres en dehors des missions réelles de service public et de détailler…

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

M. Vincent BALADI. - … la procédure de dérogation généralisée par l'arrêté du 21 février 2018.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci. Essayez de tenir votre temps, s'il vous plaît.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - J'émets un avis favorable à ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques rappels sur l'organisation des survols et notre doctrine en matière de dérogation. L'organisation de l'espace aérien national et la réglementation des zones interdites de vol relèvent des compétences du Ministère des Armées, et du Ministre chargé des transports.

La zone concernant Paris, vous l'avez rappelé, identifiée LF-P 23, a été créée pour des besoins de sûreté aérienne par arrêté interministériel du 21 février 2018 pris en application de l'article L. 6211-4 du Code des transports, qui dispose que le survol de certaines zones du territoire français peut être interdit pour des raisons d'ordre militaire ou de sécurité publique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. L'emplacement et l'étendue des zones interdites sont définis par l'autorité administrative.

Cet arrêté interdit le survol de la zone de Paris dès lors qu'il intervient à une altitude inférieure à 6.500 pieds, les 1.981 mètres que vous avez rappelés. L'arrêté précité explique dans son annexe l'ensemble des cas dérogatoires, en particulier les cas liés aux aéronefs en mission de service médical d'urgence, de sécurité civile, de la gendarmerie, des douanes, de transport étatique, et de la défense pour lesquels le contournement de la zone n'est pas compatible avec l'exécution de la mission.

Il existe notamment un régime de dérogation pour les aéronefs ayant déposé une demande à la Préfecture de police de Paris au moins 5 jours ouvrables avant la date du vol et ayant obtenu une autorisation formelle. C'est le Préfet de police qui statue sur ces demandes en tenant compte des prescriptions, des restrictions et des préconisations générales imposées par la D.G.A.C., Direction générale de l'aviation civile, en interrogeant aussi les gestionnaires des sites concernés par ces survols.

Les motifs de dérogation que le Préfet de police accorde correspondent à certaines rubriques bien précises et je vais vous dire lesquelles. Nous regardons avec une grande vigilance la nature du demandeur. Dès lors qu'il s'agit d'une institution publique, certains paramètres rentrent en ligne de compte. La Ville de Paris bénéficie à ce titre d'autorisations de survol pour certaines de ses demandes de drones.

La demande est également étudiée avec bienveillance lorsqu'elle a un lien direct avec les Jeux olympiques et paralympiques 2024. On a un certain nombre de demandes de survol en ce moment pour la préparation des Jeux olympiques. A titre d'exemple, un hélicoptère a été autorisé à survoler Paris du 7 au 13 juin dernier pour le compte de la société O.B.S., Olympic Broadcasting Services, qui est en charge de la production des images des J.O.P. 2024, pour procéder à des vols d'essai, faire des mesures et des prises de vues en hélicoptère, en liaison avec des motos au sol et des avions en altitude.

Nous accordons également des dérogations lorsqu'il est établi que la demande présente un caractère d'intérêt général, par exemple l'inspection de voies de transport en commun, ou encore la mise en sécurité d'infrastructures immobilières, et notamment en cas d'inspection périlleuse à réaliser à une hauteur élevée, pour ne faire prendre aucun risque aux entrepreneurs. Un grand nombre des dérogations que nous accordons sont très souvent liées à des travaux bâtimentaires, des travaux liés aux toitures qui nécessitent des réparations.

Dans ces cas, effectivement, le survol de drones est privilégié pour ne pas avoir recours à un hélicoptère, qui serait plus bruyant et occasionnerait des risques de troubles à la tranquillité publique.

Un mot enfin sur les avions et les hélicoptères, l'altitude minimale de survol requise lors des dérogations de survol accordées par la Préfecture de police est de 1.500 pieds, soit environ 457 mètres, pour minimiser les

nuisances sonores. La seule exception faite à cette altitude plancher concerne le défilé militaire aérien du 14 juillet, qui est autorisé, lui, à évoluer à une altitude inférieure, puisque c'est 984 pieds donc 300 mètres.

Petite précision enfin, les bois de Vincennes et de Boulogne ne sont pas compris dans le périmètre de la zone LF-P 23 de l'arrêté du 21 février 2018, ce qui signifie qu'ils ne sont pas sous le même régime, et donc il n'y a pas de dérogation. Le survol de ces zones nécessite juste une déclaration préalable auprès du Préfet de police. Ils peuvent donner lieu à une interdiction ou une restriction de vol, mais on est dans un système différent.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 142).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien du Groupement parisien interbailleurs de surveillance au 8, boulevard Berthier.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 70 relatif au maintien du groupement parisien interbailleurs de surveillance au 8, boulevard Berthier.

La parole est à Hélène JACQUEMONT…

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Il y a un petit changement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le G.P.I.S. est présent dans notre arrondissement depuis 20 ans. Il est constitué, comme vous le savez, d'équipes mobiles qui patrouillent la nuit dans les parties communes de certaines résidences du parc social parisien. Il s'est imposé comme un acteur de premier plan dans le paysage parisien de la prévention et de la sécurité.

Le G.P.I.S. contribue activement au "continuum" de sécurité, c'est un partenaire précieux dans l'arrondissement évidemment, mais bien au-delà.

Le G.P.I.S. bénéficie d'un local 8, boulevard Berthier. Cette localisation convient à la fois à ses personnels qui considèrent que ce local, dans le 17e arrondissement, est facile d'accès pour le plus grand nombre, ceux qui logent à Paris et ceux qui logent en région parisienne.

De plus, cette localisation est idéale par rapport à ses sites d'intervention dont les deux tiers sont au Nord et au Nord-Est de la Capitale.

Je tiens aussi à rappeler que les locaux du G.P.I.S. ont fait l'objet d'investissements lourds ces deux dernières années, avec près de 1 million d'euros, notamment pour déployer une salle de vidéo-protection reliant les caméras des différents bailleurs.

Or, nous avons appris le déménagement prochain et définitif du G.P.I.S. Contre toute attente, la R.I.V.P., propriétaire de ce local, va procéder à des travaux dans cet immeuble, et si nous entendons cette contrainte, nous ne comprenons pas que l'association voisine puisse, elle, réintégrer son local à l'issue des travaux et pas le G.P.I.S.

C'est pourquoi nous demandons, avec ce vœu, que la Maire de Paris renonce à ce projet de déménagement définitif du G.P.I.S. dans le 17e arrondissement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Nous sommes extrêmement attachés à l'action et au rôle du G.P.I.S. dans le cadre du parc social parisien. On le voit d'ailleurs régulièrement, ses interventions sont extrêmement importantes pour assurer la tranquillité des riverains et des habitants du parc social.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il y a un projet de travaux organisé sur le lieu actuel où se trouve le G.P.I.S. dans le 17e arrondissement, un immeuble de la R.I.V.P.

Il était à l'étude que le G.P.I.S. puisse revenir à un moment donné et trouver des locaux qui lui permettent d'assurer son activité. Vous proposez, dans votre vœu, que nous renoncions à ce déménagement. Nous ne pouvons pas renoncer à ce déménagement, puisqu'il est indispensable compte tenu de la nécessité de faire des travaux.

Je vous proposerai un amendement à votre vœu, si vous êtes d'accord, que des propositions de relocalisation puissent être rapidement formulées par le conseil d'administration à la direction générale du G.P.I.S., évidemment en tenant compte de son périmètre parisien d'intervention, plutôt dans le Nord de Paris.

Si vous acceptez cet amendement, j'émettrai un avis favorable à votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Monsieur le Maire, est-ce que vous acceptez cet amendement ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur NORDMAN, nous sommes attachés à la présence du G.P.I.S dans l'arrondissement, j'accepte donc votre amendement qui, je l'espère, permettra au G.P.I.S. de rester dans notre arrondissement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 143).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT, président de la 4e Commission.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais être très rapide puisque notre 4e Commission s'est déroulée en deux réunions. La première réunion a été l'occasion pour Anne SOUYRIS de présenter au commissaire de la 4e, mais également à l'ensemble des conseillers de Paris et des adjoints au maire d'arrondissement en charge de la santé, le nouveau dispositif Paris Med'. Je ne vais pas en parler, puisqu'il a fait l'objet d'une communication et d'ores et déjà d'un vœu mardi après-midi sur le sujet.

Les adjoints ont également pu présenter les projets de délibération qu'ils rapportent lors de ce Conseil. Un certain nombre était marquant, en particulier des projets de délibération présentés par Léa FILOCHE sur l'aide alimentaire en période estivale ; par Véronique LEVIEUX sur le financement des maisons des aînés et des aidants ; par Jean-Luc ROMERO-MICHEL sur le soutien aux associations L.G.B.T. ô combien important dans ce Pride Month ; et sur "Le Bus des Femmes", un projet de délibération important, donc le soutien de la Ville est crucial, rapporté par Léa FILOCHE.

Des vœux ont été également déposés. Un certain nombre ont été réorientés vers d'autres commissions, comme quoi il faut toujours être vigilant sur le thème des vœux en adéquation avec le sujet des commissions.

Deux grandes familles de vœux se sont démarquées à l'occasion de cette commission. Des vœux sur l'hébergement, des vœux sur les familles à la rue, qui montrent une grande inquiétude des élus parisiens face aux insatisfactions issues des annonces très insuffisantes du Plan Logement d'abord, mais également un certain nombre de vœux déposés sur la question de l'amiante dans notre capitale.

Je remercie encore une fois Anne SOUYRIS de m'avoir proposé une intervention en 4e Commission sur l'action de la Ville sur le sujet de l'amiante. Je ne doute pas que je saurai saisir cette occasion de réunir les élus en charge des affaires sociales et de la santé, et/ou intéressés par ce sujet au Conseil ou dans les mairies d'arrondissement.

Merci, Monsieur le Maire, je n'en dirai pas plus, je laisse la suite à nos travaux.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, pour cette présentation efficace et synthétique.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au périmètre d'intervention du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 71 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au périmètre d'intervention du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, est retiré de l'ordre du jour.

2023 DSOL 28 - F.S.L. : avenants à convention EDF et "Eau de Paris" et conventions "Engie", "Total" et S.I.A.A.P. relatifs aux aides au maintien de la fourniture d'énergie et d'eau et aux conditions de participation au Fonds.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 28, F.S.L., avenants à conventions E.D.F. et "Eau de Paris", et conventions Engie, Total et S.I.A.A.P. relatives aux aides au maintien de la fourniture d'énergie et d'eau et aux conditions de participation au Fonds.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération traditionnel, l'abondement du F.S.L. dans sa partie aide au paiement des factures énergétiques. C'est une très bonne chose, cela permet d'aider les familles en difficulté, donc de ne pas aggraver leur situation.

Ce qui est gênant par contre dans ce projet de délibération, et j'étais déjà intervenu sur ce point lors du dernier Conseil de l'année dernière, c'est la différence des subventions qui sont données, et notamment quand même de la plus grande entreprise de l'énergie, qui n'a jamais fait autant de bénéfices, n'a jamais autant généré de dividendes pour ses actionnaires, pour la nommer, TotalEnergies, qui ne verse que 115.000 euros sur un montant total de… je n'ai plus le chiffre en tête, plus de 1,5 million. Alors que "Eau de Paris", petite structure, petite régie municipale même si c'est Paris, mais quand même largement en dessous, verse 500.000 euros.

Cette forme de "greenwashing", on peut appeler cela du "greenwashing", car je suis sûr que dans sa publicité, TotalEnergies va dire qu'il mène une action sociale vraiment en direction des populations défavorisées, qu'il abonde le F.S.L., mais la réalité n'est pas là.

La réalité est que parmi d'autres structures comme "Eau de Paris", le S.I.A.A.P. peut-être un peu moins, mais c'est quand même au même niveau, et le S.I.A.A.P. abonde pour plus de 111.000 euros, TotalEnergies devrait être le premier donateur. Même E.D.F., qui a des difficultés avec le nucléaire, verse 1 million d'euros.

Tout cela est totalement abusif de la part de ces grandes structures qui ne financent pas la collectivité territoriale à un juste niveau. C'était pour dénoncer cette action de Total Elf Fina, c'était l'ancien nom, TotalEnergies maintenant.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jérôme GLEIZES, votre intervention me permet d'évoquer le Fonds de solidarité pour le logement. Pour rappel, le F.S.L. parisien est un ensemble de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement social à destination des personnes et des familles ayant des difficultés liées à l'occupation de leur logement, cela peut être des dettes de loyers, des dettes de charges, des dettes d'énergie, ou des frais d'installation dans un logement.

Le F.S.L. de Paris est une pierre angulaire de notre politique volontariste d'accès et de maintien dans un logement, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé. C'est en effet un budget de plus de 30 millions d'euros, dont 25 millions d'euros alloués par la Ville de Paris, ce qui a permis, je le rappelle, de soutenir plus de 20.000 Parisiennes et Parisiens en 2022.

Le F.S.L., c'est pour un tiers des aides directes aux ménages parisiens, et pour deux tiers des aides indirectes de financement de dispositifs d'accompagnement vers le logement social.

Aujourd'hui, avec ce projet de délibération, je vous propose de renforcer le F.S.L. parisien en autorisant la Ville de Paris à signer des avenants avec E.D.F. et "Eau de Paris", et à signer des conventions avec le S.I.A.A.P., avec Engie, et donc avec TotalEnergies.

En effet, à Paris le F.S.L. bénéficie chaque année, en plus de la dotation de financement de la collectivité, de contributions financières volontaires de la C.A.F. de Paris, de bailleurs sociaux, de fournisseurs d'énergie et d'eau. En 2022, le montant des contributions volontaires s'élevait à plus de 4,6 millions d'euros, soit à peu près 15 % des recettes du Fonds, répartis ainsi : 1 million d'euros pour E.D.F. ; 777.000 euros pour Engie ; 115.000 euros pour Total ; 500.000 euros d'"Eau de Paris" ; et 111.564 euros du S.I.A.A.P.

En 2023, les contributions volontaires seront en augmentation. "Eau de Paris" revoit à la hausse sa contribution de 20 %, l'élevant donc à 600.000 euros. De même, TotalEnergies fait passer sa contribution de 115.000 à 150.000, et cette augmentation est le fruit d'un travail important et de négociation mené par la Direction des Solidarités avec ces opérateurs. Cela répond également à des demandes que je formule régulièrement auprès des fournisseurs d'énergie et d'eau effectivement d'augmenter sensiblement et notamment au niveau des moyens qu'ils ont, leur contribution.

Comme ces chiffres le montrent, les fournisseurs de flux et d'énergie sont devenus, au fil des années, des partenaires assez importants en matière de prévention des impayés et de lutte contre la précarité énergétique. Dans ce contexte actuel de la crise énergétique et de l'inflation généralisée, qui accroît les difficultés des ménages les plus vulnérables, ces financements sont vraiment nécessaires.

Je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour souligner que ces financements ne viennent pas altérer l'investissement de la collectivité parisienne dans ce domaine, qui est et restera important, et j'y serai toujours vigilante.

Au regard des besoins que nous connaissons actuellement et des besoins futurs que nous anticipons, sachez que le F.S.L. s'est renforcé au cours des années précédentes. Ainsi, en 2017 et 2022, son budget a augmenté de plus de 33 %.

C'est dans cette optique que nous avons décidé, à partir du 15 février cette année, de revoir à la hausse les plafonds d'éligibilité et de montant des aides du F.S.L. Energie curative, et du F.S.L. Habitat dédié quant à lui à l'écrêtement des dettes de charges collectives.

Cet engagement se matérialise par une hausse du budget à hauteur de 2,2 millions d'euros supplémentaires, permise par l'amendement budgétaire qui avait été déposé par le groupe Communiste et Citoyen en fin d'année dernière.

Les premiers résultats de cette revalorisation sont très positifs pour le F.S.L. Energie curative. De février à juin 2023, ce sont 2.548 aides engagées, soit une augmentation de 63 % par rapport à la même période en 2022.

Le montant moyen des prises en charge a lui aussi augmenté de 71 %, passant donc de 176 euros à 301 euros.

Au-delà de ces chiffres et pour illustrer concrètement une politique publique complexe, permettez-moi de vous parler de Thomas. C'est un commerçant, il est célibataire, sans enfant, il s'est retrouvé très affecté par son divorce. Il n'arrivait plus à travailler régulièrement, il n'ouvrait plus ses courriers. Résultat : plongé dans une dépression, il a accumulé des dettes importantes et son propriétaire a enclenché une procédure d'expulsion.

Cette expulsion a pu être évitée grâce au déclenchement d'une mesure F.S.L., qui a permis de mettre en place un accompagnement social qui l'a remobilisé, et la prise en charge du montant de sa dette, qui s'élevait à 4.300 euros.

Thomas, cela peut être vous, cela peut être moi, cela peut être votre voisin, votre ami, votre frère, votre sœur, personne n'est à l'abri d'un accident de la vie, une séparation, une maladie. Les accidents de parcours, c'est malheureusement le quotidien, et le F.S.L. est une mesure de solidarité et de soutien indispensable pour les personnes qui peuvent connaître une difficulté à un moment donné.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle, mes chers collègues, à voter unanimement pour ce projet de délibération, qui nous permet de venir renforcer le F.S.L. parisien que l'on souhaite le plus solidaire et le plus protecteur possible.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Léa.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSOL 28).

2023 DSOL 38 - Subventions (6.483.789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 38 relatif à l'attribution de subventions pour un montant de 6.483.789 euros et d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la F.C.S.

La parole est à M. Florian SITBON, pour cinq minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vient confirmer le soutien indéfectible de la Ville de Paris à l'animation sociale dans nos quartiers. De 3,8 millions d'euros en 2013, notre financement est passé aujourd'hui à plus de 6,4 millions pour accompagner le renouvellement des projets sociaux.

L'augmentation de l'enveloppe globale marque la pérennisation d'ateliers comme les ateliers sociolinguistiques ou l'accès au droit, ou la prise en charge des loyers au-delà de 10.000 euros.

La "Fédération des centres sociaux parisiens", qui vient en appui aux centres sociaux, recevra 105.000 euros pour poursuivre l'accompagnement de ces structures, mais aussi un appui technique à des structures associatives souvent portées en grande majorité par des bénévoles, des bénévoles qu'il faut saluer une fois de plus ici.

Les centres sociaux, ce sont donc avant tout ces bénévoles impliqués dans leurs quartiers respectifs, des habitantes et des habitants soucieux de lien social et du bien-vivre ensemble. Ce sont aussi des lieux d'accompagnement à l'insertion, la scolarité, la parentalité. Ils sont évidemment indispensables dans nos quartiers, parce qu'ils produisent du lien humain, ils s'imposent comme des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes notamment.

En passant de 17 centres sociaux en 2001, à 29 aujourd'hui, la Ville a marqué son attachement à ces espaces de convivialité et d'échange indispensables. Deux autres centres sociaux ont vu le jour par ailleurs en 2016, un à Paris nord-est et l'autre dans le 17e arrondissement porte Pouchet.

Parallèlement à cet appui financier, la Maire de Paris a demandé en 2015 un rapport d'audit à l'Inspection générale de la Ville sur les centres sociaux parisiens, et ce regard extérieur sur les activités de ces structures a permis, par le biais de cette évaluation rigoureuse, d'en améliorer davantage la gestion et le fonctionnement.

Je veux donc ici saluer bien sûr la qualité des projets sociaux, l'engagement, le travail de ces centres sociaux, de ces bénévoles qui font vivre la solidarité.

Je veux, à l'occasion de ce projet de délibération, dire deux mots pour le 15e. Le premier, pour saluer le travail remarquable que fait le foyer de Grenelle. Le deuxième, pour redire ici, on en a parlé déjà dans cette enceinte et à de nombreuses reprises en conseil d'arrondissement, qu'il est indispensable que le 15e puisse retrouver un deuxième centre social.

Pour mémoire, il y avait un deuxième centre social dans le 15e, qui est le plus grand arrondissement de Paris, je le rappelle, et donc toute une partie du 15e est éloignée du seul centre social en activité, qui est le foyer de Grenelle. Depuis 2017 ou 2018 de mémoire, le centre social qui s'appelait l'OCM-CEASIL, rue Vigée-Lebrun, a dû fermer, parce qu'il y a eu ce que je qualifie d'un rapt, une sorte de rapt sur son bâtiment. Egalement, un désaccord profond qui nous a unis, mairie du 15e et Hôtel de Ville, dans une dénonciation de ces faits, puisque de ce fait le 15e a perdu son deuxième centre social.

Il y a eu des engagements forts de la Ville, forts de la Maire de Paris et de Léa FILOCHE, pour que ce deuxième centre social puisse renaître dans cette mandature. C'est d'ailleurs, je crois, un des seuls qui a été fléché et pourra rouvrir. Il y a des difficultés sur le bâtiment, je te remercie beaucoup, Léa, de ton engagement pour cette ouverture.

Je veux redire aussi ici qu'il est indispensable, même s'il y a encore des sujets, puisque cela va s'inscrire dans la réhabilitation globale du quartier Bargue-Falguière, donc il y a des sujets qui sont en train d'être traités avec "Paris Habitaté" pour sa localisation, mais il est indispensable, au plus vite, que puisse renaître au moins une préfiguration de ce centre social.

On voit dans ce quartier, et c'est par une preuve négative quelque part, la preuve que les centres sociaux sont indispensables. On voit aussi, et j'en avais discuté une fois avec le commissaire, que la petite délinquance s'était accrue dans ce quartier Bargue-Falguière, et moi je ne peux pas ne pas corréler ces deux faits, la disparition du centre social en 2018 suite à un désaccord avec le groupe SOS, et la montée d'une petite délinquance.

On ne peut pas laisser un quartier de Paris comme cela, sans travail social. La question d'un Q.P.V. presque, pourrait se poser dans ce quartier, mais comme c'est un microquartier, je ne sais pas ce qui sera arbitré, mais en tant qu'élu du 15e, de gauche, je souhaiterais que ce quartier puisse être inscrit dans la "politique de la ville" d'une manière ou d'une autre.

J'appelle donc de mes vœux, je vous remercie à nouveau Léa, Anne-Claire, l'engagement de toute la Ville de Paris pour ce quartier, mais je redis ici qu'il faut que quelque chose naisse dans les trois ans à venir, même si les choses définitives devront peut-être prendre un peu plus de temps. Il faut une petite préfiguration pour donner un signe à ce quartier rapidement. Merci !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Florian SITBON, effectivement ce projet de délibération a pour objectif le financement de 29 centres sociaux et socioculturels, ainsi que le financement et le soutien de la "Fédération des centres sociaux et socioculturels à Paris", pour un total de 6.483.789 euros pour leur fonctionnement au titre de l'année 2023.

Ces financements s'inscrivent dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs mises en place pour sécuriser et clarifier les financements dédiés aux centres sociaux et culturels parisiens, qui sont des partenaires incontournables du maillage social parisien. Vous en avez très bien parlé, cher Florian.

Les centres sociaux sont des équipements de proximité qui portent, en lien avec des professionnels de l'éducation populaire, les initiatives des Parisiennes et Parisiens. Ils sont ouverts à tous. Ils favorisent et consolident le lien social et l'animation de leur quartier. Ce sont des espaces de rencontre, de soutien, ces centres sociaux sont des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes.

Ce sont de véritables pôles de centralité à l'échelle de microquartiers. Les centres sociaux structurent leurs actions sur la base d'un projet social validé, et par la Ville et par la C.A.F., qui s'inscrit en cohérence avec les enjeux locaux de leur territoire d'implantation, donc avec évidemment les équipes locales.

Leur approche est globale, elle se fait en mode projet sur des thèmes variés : l'action sociale, l'accès au droit, l'inclusion numérique, les actions culturelles, les actions sportives, celles d'insertion professionnelle ou d'animation de la vie du quartier. Cette diversité et cette adaptabilité font qu'ils sont des lieux ressources tant pour le public reçu que pour les partenaires institutionnels et associatifs implantés dans le secteur.

Lors de la crise sanitaire, ils étaient présents en première ligne à côté des plus précaires. Avec les contraintes que l'on connaît, ils se sont organisés pour que le lien social ne soit pas rompu, et hier encore ils étaient présents et mobilisés en direction des jeunes et des familles pour contenir les événements sociaux et urbains que nous avons vécus.

Vous conviendrez alors que ces structures sont essentielles pour notre collectivité. Je les salue vraiment très sincèrement, je me réjouis que nous ayons pu inscrire, dans le cadre du budget supplémentaire, une augmentation du budget global qui leur est dédié à hauteur donc de 230.000 euros.

Je me satisfais également de l'écoute et du soutien de Paul SIMONDON pour que nous puissions construire en 2024 un budget ambitieux qui permette concrètement de voir l'effort de notre collectivité vis-à-vis de ces structures, et notamment pour pouvoir les accompagner avec l'inflation des prix, l'augmentation des loyers, puis aussi le souhait voulu par la convention collective d'augmentation des salaires des professionnels.

Nous leur devons cet effort, car ce sont près de 27.000 Parisiennes et Parisiens qui fréquentent un centre social régulièrement, et 90.000 de façon occasionnelle. Ces équipements sont des lieux de ressources incontournables qui structurent la cohésion dans les quartiers parisiens. Leur travail s'inscrit de façon formelle dans un cadre qui s'appelle le "Schéma directeur d'animation de la vie sociale parisienne", qui est co-signé entre la C.A.F. et la Ville de Paris et sera révisé en début d'année prochaine.

Ce projet de délibération met également en avant la "Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris" qui anime, aux côtés de la Ville et de la C.A.F., l'Observatoire des centres sociaux. La "Fédé" a pour missions principales l'appui et l'accompagnement des centres sociaux, l'animation et l'accompagnement du réseau d'acteurs, mais aussi la communication et l'évaluation des actions menées.

Concernant la création du centre social et culturel du 15e arrondissement, celui-ci s'inscrit effectivement dans le cadre de l'aménagement global et ambitieux de l'îlot Bargue-Procession. Comme vous le savez, construire la ville est parfois difficile et tous ces programmes sont souvent interdépendants les uns des autres.

Si la complexité liée à ce projet d'aménagement est financière, foncière, calendaire et technique, je pense qu'il est important de rappeler, et vous l'avez fait, qu'il n'est aucunement politique. En effet, nous sommes toutes et tous unanimement convaincus de la nécessité de réaliser le plus rapidement possible ce programme, et de voir le centre social sortir de terre.

Dans ce cadre, j'ai demandé à la DSOL qu'un travail de préfiguration hors les murs soit lancé, afin de mobiliser les ressources locales qui le souhaitent et pour s'investir dans ce projet de proximité et de solidarité. Ce travail de préfiguration devra mobiliser les parties prenantes concrètement, par l'action. Il devra s'incarner à travers des locaux temporaires et des projets de terrain en direction des habitants.

Pour que cet objectif de préfiguration soit réussi, il est important que ce travail soit lancé dans un calendrier compatible avec le calendrier global de l'opération d'aménagement. En effet, afin de ne pas épuiser les acteurs sur ce projet, il est important d'initier une telle démarche avec beaucoup de visibilité et de lisibilité sur l'enchaînement des étapes à venir : la création de l'association porteuse, la livraison des locaux, et la validation du projet social.

Concrètement, aux cours de cette mandature nous portons l'ambition de créer ce centre social et culturel, et celui-ci verra le jour sur l'îlot Procession. Soyez donc assurés de ma pleine détermination pour que nous allions au bout de ce projet et je sais également que je peux compter sur votre soutien et sur celui de tout le 15e arrondissement.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 38).

2023 DSOL 39 - Subventions (1.217. 439 euros) et conventions avec 12 associations pour des projets à destination de femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 39 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 12 associations pour des projets à destination de femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion et l'amendement technique n° 72 qui s'y rattache.

La parole est à notre collègue Hamidou SAMAKÉ, pour cinq minutes maximum.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Le 27 juin dernier, près de 500 bénévoles et professionnels ont sillonné les rues des 8e, 12e et 20e arrondissements pour aller à la rencontre des personnes sans abri et mieux identifier leurs réalités et leurs besoins.

C'est la première fois qu'était ainsi organisée la Nuit de la solidarité à cette période de l'année, car si l'hiver, on meurt de froid, l'été, on peut aussi mourir dans la rue entre chaleur implacable et dessèchement. C'est une évolution attendue et bienvenue et je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont participé, ainsi que les services de Léa FILOCHE pour l'organisation de ce temps fort.

La Nuit de la solidarité hivernale, dans la nuit du 26 au 27 janvier, nous avait d'ores et déjà alertés sur une hausse notable des personnes sans solution d'hébergement par rapport à 2022, et une augmentation en particulier de la part des femmes dans cette population, 14 % des 3.015 personnes dénombrées.

Les 12 actions qui nous sont présentées ici visent à soutenir et héberger ces personnes et à prévenir, chez les personnes fragilisées, le basculement dans la grande exclusion.

Ce projet de délibération s'inscrit dans un contexte où de nombreux voyants sont au rouge en termes d'urgence sociale, et ce partout en France.

Les accueils de jour et dispositifs d'aide alimentaire sont particulièrement fréquentés. Le parc d'hébergement est saturé. De nombreuses personnes souffrant de troubles psychiques ne peuvent accéder à l'accompagnement dont elles auraient besoin.

Pour répondre aux besoins différenciés de ces publics, il est essentiel de pouvoir compter sur la diversité de ces projets et je voudrais en mentionner quelques-uns.

D'abord, la Cité des femmes, qui est un lieu d'accueil unique réservé aux femmes. Depuis 2018, il s'agit d'un lieu repère pour toutes les femmes à la rue. 100 femmes sont accueillies chaque jour de manière inconditionnelle. Elles peuvent prendre une douche, se restaurer, avoir accès à un ordinateur, recharger leurs téléphones. Des ateliers et activités sont régulièrement organisés également.

Concernant les jeunes en errance, Léa FILOCHE mène un travail important avec Dominique VERSINI notamment, s'agissant des jeunes adultes sortant de l'Aide sociale à l'enfance.

Nous finançons donc deux dispositifs dédiés aux jeunes vulnérables en situation d'errance. L'association "Hors la rue" a pour objectif de repérer et de rencontrer des mineurs étrangers en danger là où ils se trouvent, afin d'établir avec eux une relation de confiance, de leur proposer un lieu d'écoute, d'échange et d'activité, de faire émerger chez eux l'envie d'adhérer à une alternative à l'errance, et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Quant à l'association "Le centre Corot", elle propose une prise en charge globale de jeunes adultes isolés en grande difficulté. Le "centre Corot" fonctionne comme un centre d'hébergement, de stabilisation, accueillant les jeunes âgés de 18 à 25 ans en grande difficulté et les accompagne dans leur parcours d'insertion.

L'ensemble des projets proposés dans ce projet de délibération entrent dans les objectifs que nous portons dans le cadre de l'acte 2 du pacte de lutte contre l'exclusion. Je tiens ici à saluer la qualité des projets innovants, l'engagement et le travail de ces associations, ces bénévoles qui font de notre ville, une ville bienveillante, accueillante, solidaire et inclusive.

Je vous invite, chers collègues, à soutenir et à voter avec enthousiasme en faveur de ce beau projet de délibération.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permettrai de faire une intervention qui vaudra à la fois pour ce projet de délibération, le DSOL 39, et pour le suivant, le DSOL 68 et, Monsieur le Maire, je sollicite un peu de bienveillance s'il m'arrivait, par erreur, de dépasser un peu de mon temps de parole.

Ces deux projets de délibération, le DSOL 39 et le DSOL 68, sont deux beaux projets de délibération, qui témoignent vraiment de l'engagement très fort de la Ville de Paris et de son soutien aux associations qui interviennent dans le champ de la lutte contre la grande exclusion.

Le premier projet de délibération apporte le soutien à 12 associations, pour plus de 1 million d'euros, qui portent des projets à destination des jeunes, des familles, des femmes, ou des personnes souffrant de troubles psychiques qui sont en situation de grande exclusion.

Comme l'a très bien détaillé mon collègue Hamidou SAMAKÉ, ce sont des projets absolument indispensables, aussi très innovants et qui veulent agir dans tous les champs de la vie de ces personnes qui sont en situation d'exclusion. Ce, en agissant immédiatement sur la mise à l'abri, mais aussi plus profondément grâce à des actions pour maintenir, retisser le lien social qui, on le sait, est extrêmement fragilisé et mis à mal dans ces situations.

En complémentarité de ton intervention, cher Hamidou, je citerai deux projets par exemple. Celui de cette radio créée par des personnels soignants, qui agissent, travaillent particulièrement avec les personnes en situation de grande exclusion, souffrant de troubles psychiques, et on sait combien la prise en charge est défaillante. Egalement, d'autres projets qui travaillent sur la culture, sur les jeux de société.

Le DSOL 68, lui, est aussi un très beau projet de délibération, très important, là aussi avec un engagement financier fort, à hauteur quasiment de 1 million d'euros, pour la création de trois nouvelles bagageries à Paris, dans le 6e, dans le 17e et dans le 18e arrondissement. Egalement, la création d'une halte de nuit pour les femmes à la rue, grâce à la volonté, et on peut le saluer, de M. le maire du 20e arrondissement.

Des haltes de nuit comme celle qui est implantée dans l'Hôtel de Ville verront aussi le jour dans les mairies du 5e et du 18e arrondissement, et là aussi il faut souligner l'engagement de ces maires.

Ces lieux sont absolument indispensables. Ce sont des lieux ressources et la Ville marque son engagement très fort.

Cet engagement très fort est d'autant plus important que presque, je dirais, en miroir le désengagement de l'Etat est extrêmement fort. Heureusement ! Heureusement qu'elles et ils sont là. Heureusement qu'on a toutes ces associations qui sont là, qui agissent sans relâche sur le terrain, même si la situation est de plus en plus compliquée. Heureusement qu'on a les services de la Ville de Paris. Heureusement qu'on a des adjoints et des adjointes qui sont toujours présents, et leurs cabinets qui sont aussi toujours présents ! Je voudrais leur rendre un salut appuyé parce que dans ce projet de délibération DSOL 38, il y a une subvention à l'association "Aurore" pour sa mise à l'abri avenue Victoria, au mois de mars.

Au mois de mars, il y avait des familles à la rue sur le parvis de l'Hôtel de Ville, et nous, nous étions au Conseil de Paris, et nous étions un certain nombre d'élus à sortir du Conseil à ce moment-là. Bien sûr, Léa FILOCHE, toujours présente, sans relâche, mais aussi mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, ou encore Raphaëlle RÉMY-LELEU, et nous avons pu voir tout le travail, toute la détermination des adjoints des cabinets de Mme la Maire, des services de la Ville qui sont restés jusqu'à ce que les personnes aient un toit sur la tête, alors que la Préfecture, encore une fois, ne répondait pas. Elles et ils n'ont pas accepté d'aller se coucher tant que ces personnes n'étaient pas elles-mêmes couchées avec un toit sur la tête. Je pense qu'on peut les applaudir parce que ce travail-là…

Merci pour eux et pour elles. Ce travail-là n'était pas seulement au mois de mars, c'est tous les jours, toutes les semaines.

A nouveau, cette semaine, pendant le Conseil de Paris, on a vu des familles, des femmes et des enfants dormir sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Madame la Maire de Paris, les représentants des groupes de la majorité, vous avez signé un appel au Ministre du Logement, il est important que cet appel soit relayé et entendu. L'Etat doit prendre ses responsabilités en matière d'urgence ! Il faut créer des espaces temporaires d'accueil et d'évaluation ! Il faut augmenter le budget de l'hébergement ! Il faut régulariser les personnes sans papiers pour leur permettre d'accéder enfin au droit commun. Il faut réquisitionner les bâtiments vacants et, Monsieur le Ministre du Logement, on tient à disposition toutes les adresses du patrimoine de l'Etat à réquisitionner.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Hamidou SAMAKÉ et chère Camille NAGET, pour ces interventions sur ce projet de délibération, qui donne à voir un panorama assez complet de notre action envers les personnes les plus exclues et les plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les familles, ou encore les personnes avec des troubles psychiques.

Effectivement, mardi soir encore, la Ville de Paris a ouvert pour la seizième fois en un an, un lieu municipal, cette fois-ci un gymnase, pour mettre à l'abri des femmes et des familles. Si la mise à l'abri et l'hébergement d'urgence de ces familles auraient dû être assurés par les services de l'Etat, la Ville de Paris a une nouvelle fois agi seule.

Cette situation nous contraint à faire des opérations en urgence dans des conditions dégradées, l'autre soir il y avait un très gros orage, c'était très compliqué, et dans des lieux très souvent inadaptés à la vie des personnes. Un gymnase n'est pas adapté, je vous le confirme.

Comme le montre ce projet de délibération, la situation n'est pas récente. En mars dernier, vous en avez parlé, Camille NAGET, 192 personnes ont été mises à l'abri dans d'anciens locaux de l'A.P.-H.P. Ce projet de délibération nous permet de financer, sans participation de l'Etat, l'association "Aurore" que je salue grandement, qui s'est chargée de la gestion du lieu et des diagnostics sociaux pendant près d'une semaine.

Le budget supplémentaire que nous avons voté mardi comprend la création d'une nouvelle ligne budgétaire pour ces mises à l'abri. Il est temps de la créer. Depuis six mois, cela représente 570.000 euros pour la Ville de Paris.

Notre collectivité finance également les mises à l'abri à l'hôtel et exceptionnelles d'urgence. Nous pouvons mandater l'association "Delta" pour l'hébergement d'un ménage, puis prendre en charge l'hébergement hôtelier. Cela représente plus d'une centaine de familles par an, notamment des familles avec des enfants, de grandes compositions familiales en situation de grande vulnérabilité, notamment parce qu'elles sont victimes de maladies chroniques.

Chaque demande est étudiée au cas par cas, puisqu'il s'agit d'une prise en charge à titre exceptionnel. Pour les familles mises à l'abri, le suivi social est assuré par "La Croix-Rouge", qui dispose d'une équipe de travailleurs sociaux qui couvre l'entièreté des départements d'Ile-de-France. Ce projet de délibération permet donc de financer cette association pour cette action.

Toujours pour ce public cible, la Ville de Paris soutient l'association "Basiliade", qui a créé trois maisons des F&Es permettant d'accueillir 85 ménages. Les objectifs de l'accompagnement proposé sur ce dispositif sont la mise à l'abri et la co-construction d'un projet personnalisé et adapté d'insertion.

Je souhaiterais également attirer votre attention sur notre soutien à des dispositifs dédiés aux femmes précaires, vous en avez parlé, cher Hamidou SAMAKÉ. Depuis 2018, la fondation "Armée du Salut" a ouvert la Cité des dames, un accueil de jour réservé aux femmes, ouvert 24 heures sur 24. Il offre aux femmes accueillies un espace de repos, un accompagnement social, un espace médical et comprend également une halte de nuit pour 50 dames.

Nous soutenons également l'association "Règles élémentaires", que nous connaissons bien dans cet hémicycle, qui a pour objectif de permettre à des femmes en situation de précarité à Paris d'avoir accès à des protections menstruelles gratuitement. Il est proposé de signer une convention de partenariat permettant la redistribution de dons de protections menstruelles aux services sociaux et d'insertion gérés par la Direction des Solidarités.

Nous portons également quelques actions spécifiques pour les jeunes avec le soutien de l'association "Hors la rue", avec des structures comme "le centre Corot" qui s'inscrivent toutes les deux dans des démarches d'aller vers de publics jeunes, voire mineurs, en les accompagnant socialement, afin de prévenir l'exclusion, la marginalisation et l'errance.

Enfin, concernant les troubles psychiques et psychiatriques, le projet "Radio mobile" est un dispositif assez étonnant auquel j'ai eu la chance d'assister, très touchant. Il propose à des personnes en situation d'exclusion ou de grande souffrance psychique, un espace de parole et de création radiophonique basée sur l'improvisation et la musique. C'est très, très touchant d'assister à cela et de participer avec celles et ceux que l'on accompagne, à ce type d'accompagnement un peu différent.

Quelques minutes ne sont pas suffisantes pour évoquer dans le détail l'ensemble de ces projets, particulièrement précieux pour notre territoire. Ce projet de délibération montre que nous œuvrons à ne laisser aucun public de côté, à essayer de resserrer les mailles du filet en permanence, tout en répondant aux situations d'urgence sociale qui se posent à Paris. Les désordres du monde ont des effets sur toutes les villes de France, évidemment à Paris.

Si nous ne prenons pas la mesure des besoins qui en découlent, nous raterons un certain nombre de publics et surtout nous mettrons en difficulté des familles, des jeunes, des personnes fragiles psychiquement, alors que c'est

plutôt de notre soutien qu'ils ont besoin, notre soutien fort, commun, partagé, et évidemment avec une ambition de faire en sorte que chacune et chacun puisse se sortir de la situation dans laquelle il est.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 72 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 72 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 39 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DSOL 39).

2023 DSOL 68 - Budget participatif. - Subventions d'investissement (967.921 euros) et de fonctionnement (12.500 euros) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. - Conventions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 68, budget participatif, subventions d'investissement et de fonctionnement pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité.

La parole est à M. le Maire, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais insister sur un élément de ce projet de délibération qui concerne directement le 18e et va nous permettre enfin d'ouvrir notre première bagagerie à destination des personnes à la rue. Ce projet, nous y travaillons depuis longtemps dans le 18e, d'abord autour de mon adjoint Gérald BRIANT, et maintenant avec Pierre-Yvain ARNAUD, qui se sont beaucoup mobilisés pour enfin parvenir à créer cette structure indispensable, qui permet aux personnes vivant à la rue de stocker leurs affaires pour faciliter leurs démarches et éviter les vols.

Pour une personne sans logement, protéger ses affaires personnelles est un souci constant, et le 18e avait besoin d'une telle structure. En 2021, l'association "Ordre de Malte" nous a permis d'avancer concrètement sur ce sujet, et je tiens à l'en remercier très chaleureusement. Ensemble, nous avons pu construire un projet ambitieux qui a abouti avec le vote du budget participatif de 2022, pour un soutien en investissement et surtout l'identification d'un local rue de la Chapelle, d'environ 160 mètres carrés. Ce local nous permettra de créer 50 casiers fermés dont l'accès sera possible pour les personnes en situation de rue, sur orientation des acteurs de la veille sociale.

La particularité supplémentaire de ce projet est que nous avons tenu à utiliser l'espace disponible en dehors des permanences, pour d'autres usages. Ainsi, il comprendra un cabinet médical qui ouvrira en journée sur orientations sociales, sur rendez-vous, gratuits, géré par des personnels de santé bénévoles de l'"Ordre de Malte". L'espace contiendra par ailleurs un espace numérique, deux espaces pour se changer, et des sanitaires.

Vous le voyez, c'est une offre qui permettra au 18e d'apporter des réponses supplémentaires aux personnes vivant à la rue, dont malgré le volontarisme très fort de la Maire de Paris et de Léa FILOCHE, le nombre ne cesse malheureusement d'augmenter, et donc les besoins pour les accompagner sont de plus en plus importants. Camille NAGET l'a cité, c'est pourquoi nous avions ouvert, il y a quelques années, à la mairie du 18e, cet espace repos.

Pour permettre l'ouverture de cette bagagerie que nous attendons depuis longtemps, l'Association doit réaliser des travaux conséquents, et c'est pourquoi je suis très heureux de voir que nous pourrons adopter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le maire du 18e arrondissement, cher Éric, pour votre intervention, qui me donne l'opportunité de parler de nouveaux projets dont le déploiement est particulièrement nécessaire compte tenu du contexte social parisien.

En effet, comme vous le savez, les chiffres de la Nuit de la solidarité de cet hiver ont fait état d'une augmentation de 16 % du nombre de personnes à la rue par rapport à l'année 2022, ce qui est très conséquent.

Nous consolidons encore à ce stade les résultats de la première expérimentation de la Nuit de la solidarité estivale, mais nous savons que ces chiffres sont aussi en augmentation et viendront confirmer ce que nous constatons malheureusement toutes et tous sur le terrain, il y a beaucoup de monde, beaucoup trop de personnes dehors sans solution, et une forte augmentation, là aussi les maires d'arrondissement ne me contrediront pas, des signalements de petits campements ou de petites installations sur l'entièreté du territoire parisien.

Comme vous le savez, l'Etat est légalement responsable de l'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire national, ce qui n'empêche pas notre Ville de contribuer en proposant des solutions et en développant des dispositifs de veille sociale.

En approuvant ce projet de délibération, nous pourrons financer l'aménagement de trois nouvelles bagageries. Ces structures sont considérées comme des lieux ressources, des lieux repères pour les personnes à la rue qui ont parfois beaucoup d'effets personnels à protéger.

Ces espaces leur proposent en effet de stocker leurs affaires en toute sécurité. En réalité, les bagageries représentent davantage pour les personnes accueillies. Elles offrent un moment de repos, la possibilité de charger son téléphone, parfois de laver ses affaires, de faire quelques démarches, de prendre une collation ou simplement d'échanger avec une ou un bénévole.

La création de ces trois nouvelles bagageries dans les 6e, 17e et 18e arrondissements nous permet de mettre en œuvre un des engagements pris dans le cadre de l'acte 2 du pacte de lutte contre l'exclusion. Peu à peu, nous parvenons à remplir notre objectif de renforcer notre maillage territorial en ayant une bagagerie par arrondissement, notamment parce que ces lieux sont soutenus par tous les arrondissements. C'est un exemple de coopération réussie au service des Parisiens les plus exclus, je remercie donc les maires d'arrondissement pour leur soutien.

Ce projet de délibération nous permet également de financer l'investissement d'une nouvelle halte destinée aux femmes à la rue, au sein des locaux de la mairie du 20e arrondissement, sur le même modèle que celle déjà existante à l'Hôtel de Ville, ainsi que dans les mairies des 5e et 18e.

Les chiffres de la dernière Nuit de la solidarité le montrent, après plusieurs années de baisse, le nombre de femmes à la rue a de nouveau augmenté. Je prends pour exemple le relevé d'appels du Samu social d'hier soir, 1.424 demandes non pourvues, dont 120 femmes seules et 778 personnes en famille.

20 femmes pourront être accompagnées par l'association "Emmaüs" dans des locaux qu'on a voulus accueillants, adaptés et aménagés pour répondre à leurs besoins.

Enfin, il vous est également proposé d'améliorer les conditions d'accueil de plusieurs lieux de solidarité à Paris, qu'il s'agisse de l'accueil de jour géré par le C.A.M.R.E.S. ou de la cité refuge de la fondation de l'"Armée du Salut". Nous pourrons également aménager, dans l'espace solidarité insertion René Coty de la Ville de Paris, des espaces permettant d'accueillir au mieux les animaux de compagnie des personnes fréquentant l'accueil de jour. Il s'agit également d'un engagement que nous avons pris avec les signataires du pacte et que nous souhaitons renforcer dans les prochaines années.

Comme vous pouvez le constater, l'ensemble des projets participent donc à essayer de simplifier le quotidien des personnes exclues, et j'espère que nous voterons tous ensemble ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSOL 68).

2023 DSOL 69 - Aide Alimentaire juillet. - 13 subventions (871.325 euros) pour 12 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité. - Convention. - Avenants.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 69, aide alimentaire, 13 subventions pour 12 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour cinq minutes.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Pourquoi me semble-t-il vital de soutenir l'action que mène l'adjointe Léa FILOCHE, dont le travail se tient face à une situation inquiétante et dégradée ?

A chaque signalement, en tout cas c'est mon cas et je sais que c'est le cas de tous les élus, d'une personne à la rue, Léa FILOCHE répond avec son équipe et cherche des solutions avec les services de la Ville.

Au-delà de nos mandats d'élus, nous sommes d'abord des habitants, des voisins, des riverains, et nous sommes confrontés régulièrement, quotidiennement, et singulièrement pour celles et ceux d'entre nous qui prenons les transports en commun, à une misère humaine de plus en plus profonde dans les rues de nos arrondissements.

Lorsque vous relisez la charte des droits humains, que vous relisez ce qu'est le droit à l'alimentation, qui est inscrit dans les obligations des Etats définies à l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, il est bien là un sujet qui va de la dignité, car se loger, se soigner, se nourrir, c'est bien là le droit le plus élémentaire de vivre, et donc celui de la dignité.

Oui, je pense qu'il faut soutenir ce projet de délibération, soutenir au-delà de nos divergences ou subtilités, ou selon que nous avons un mandat puissant ou un mandat plus modeste, l'action que mène Léa FILOCHE dans le domaine de la précarité. Je voudrais vraiment la féliciter et la remercier tout simplement, comme simple élu de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, cher Christophe GIRARD, de me donner l'opportunité de mettre en lumière le travail que mène la Ville, et je suis loin d'être la seule à faire cela. Evidemment, c'est un travail collectif, partagé, et sans la volonté de la Maire de Paris et de l'équipe de l'Exécutif, nous ne saurions réussir en partie nos objectifs ambitieux en la matière.

Nous avons eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises sur ce sujet au sein de l'hémicycle. L'accès à l'alimentation pour toutes et tous a été particulièrement observé, commenté à l'aune de la crise sanitaire et reste un sujet très prégnant.

Pour autant, depuis la fin de la crise, les dispositifs d'aide alimentaire, qu'il s'agisse de distribution de colis, de repas chauds ou d'épiceries sociales et solidaires, ne désemplissent pas, voire en réalité sont surfréquentés. Le nombre d'équivalents repas distribués à Paris ne diminue pas et reste à hauteur de 25.000 repas par jour, ce qui reste bien trop élevé par rapport y compris à ce qui se passait avant crise, puisque nous étions à l'équivalent de 11.000.

Dans un contexte où l'inflation se poursuit, où les fins de mois arrivent de plus en plus tôt pour certaines et certains, notre soutien est donc essentiel. Dans ce cadre, il est important de conforter notre soutien à des dispositifs historiques, comme celui de la distribution de La Villette, qui est la distribution alimentaire la plus importante de Paris, assurée par "Les Restos du cœur", par "La Chorba" et par l'association "L'un et l'autre", et qui sert chaque jour 750 repas chauds.

Ce sont des structures bien implantées dans notre territoire que je vous propose de soutenir, comme les épiceries sociales et solidaires situées dans les 13e, 14e, 18e et 19e arrondissements. Les personnes accueillies dans ces épiceries sont bien souvent des jeunes, des étudiants, des étudiantes, des familles, des personnes isolées qui sont orientées par les services sociaux de proximité pour pouvoir bénéficier de produits coûtant à peu près 20 % de ce que vous les achetez, vous, dans vos supermarchés de proximité.

Parallèlement, depuis plusieurs années nous portons une réflexion particulière sur la couverture des besoins de l'ensemble de la journée, les petits-déjeuners, les déjeuners, les dîners, mais aussi pendant toute l'année. A cet égard, chaque année la Ville de Paris met en place un plan d'urgence hivernal, qui permet de renforcer les dispositifs d'aide alimentaire durant l'hiver. Cette année, nous faisons le choix de renforcer les services accessibles pendant l'été, pour pallier la fermeture estivale de certaines associations et pour répondre à des besoins qui restent inchangés, voire en réalité l'été plutôt croissants.

Concernant les colis, nous pouvons compter sur l'engagement précieux de l'association "Août secours alimentaire", que je vous propose de soutenir dans ce projet de délibération.

Concernant les repas chauds, nous finançons les remplacements des "Restos du cœur" à la distribution de La Villette, et l'augmentation du nombre de repas servis durant la période estivale.

Au cours de l'été, nous renforçons également les capacités d'accueil de nos restaurants solidaires.

Enfin, nous ouvrirons pendant un mois avec "Emmaüs", et "Refugee Food" que je tiens particulièrement à saluer ce matin, le restaurant administratif de l'Hôtel de Ville pour servir 200 repas chaque soir.

Depuis plusieurs années, nous nous attachons à adapter les services proposés aux personnes que nous accompagnons et je ne vous le cache pas, c'est vrai, la tâche n'est pas aisée.

Comme le montre ce projet de délibération, le public accueilli est très divers, nous pouvons rencontrer des jeunes, des personnes isolées, des personnes âgées, des familles, des personnes en situation de difficultés psychiques, des personnes qui consomment et sont en situation d'addiction, tout comme leurs situations qui peuvent être elles aussi très variées.

Ces personnes peuvent vivre chez des tiers, elles peuvent avoir un logement parfois, être hébergées dans des dispositifs plus ou moins précaires, elles peuvent être à la rue, et donc les réponses que nous apportons pour ces publics ne peuvent être que plurielles, il ne peut pas y avoir de tri, il ne peut pas y avoir de non-inconditionnalité.

Nous devons accueillir tout le monde, quel que soit son parcours, quels que soient ses accidents de vie, quelles que soient ses difficultés à pouvoir s'insérer ou pas. Nous ne sommes pas là pour trier les personnes, pour dire, toi tu es un bon pauvre ou un mauvais pauvre. Tous nos dispositifs doivent s'adapter à chacune des personnes, et ce n'est pas l'inverse que nous devons faire, nous n'avons pas à demander aux personnes de s'adapter à nos dispositifs.

Je voudrais terminer sur le fait que malgré l'augmentation de la fréquentation de nos dispositifs, chacun des projets présentés aujourd'hui attache une importance particulière aussi à la qualité des produits qui sont proposés. Plusieurs associations y travaillent activement, notamment "La Chorba" et "Food Sweet Food", qui sont ainsi engagées dans une démarche d'approvisionnement en denrées issues de producteurs "bio" et locaux, qui sont par ailleurs soutenus et portés par ma collègue Audrey PULVAR.

Pour les années à venir, nous nous donnons comme objectif de continuer à développer, à renforcer, à resserrer les mailles du filet pour des personnes en situation de précarité, pour celles et ceux qui en ont besoin, et encore une fois sans condition et sans tri.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 69).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des familles à la rue.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des campements et l'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 73, 74 et 74 bis sont relatifs à la situation des familles à la rue.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour deux minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce vœu nous souhaitons rappeler à notre Assemblée la situation dramatique vécue par les familles à la rue en Ile-de-France. La fondation Abbé Pierre nous rappelle régulièrement que le nombre de personnes sans abri en France a doublé depuis 10 ans, et les campements, les situations de familles hébergées dans les écoles faute d'alternative se multiplient malgré le travail réalisé par la mission d'urgence sociale de la Ville pour trouver des hébergements.

Avant-hier soir encore et cela a déjà été rappelé, un campement de personnes en famille s'est installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville, et une partie des personnes présentes a été accueillie dans un gymnase du 20e arrondissement.

Face à cette situation, que fait l'Etat ? Il vient de décider, selon la Fédération des acteurs de la solidarité, la fermeture de 6.000 places pour des raisons politiques et budgétaires. Dans le même temps, le secteur du logement social est toujours en attente d'un plan d'aide financier pour relancer la production de logements sociaux et très sociaux, qui a fortement diminué ces dernières années, avec seulement 22.000 logements agréés en 2022 en Ile-de-France, une baisse historique.

L'Etat tente tant bien que mal de créer des structures sas en région pour orienter les personnes migrantes sans domicile fixe. Comme il le fait trop souvent sans concertation préalable avec les élus locaux et sans réelle préparation et accompagnement au départ des personnes, cela ne fonctionne pas bien.

Nous savons toutes et tous que les dangers de la rue sont aussi importants l'été que l'hiver, et nous attendons une réaction forte de l'Etat. C'est pour cela que nous demandons, à travers ce vœu, à nouveau au Gouvernement d'annoncer un plan de création de places d'hébergement avec un accompagnement, ainsi que le renforcement du Plan Logement d'abord, qui vise à accélérer l'accès au logement des personnes sans domicile fixe.

Comme le demandait à l'instant ma collègue Camille NAGET, nous demandons aussi des accès aux titres de séjour pour les familles hébergées, en situation administrative précaire, et dans la perspective de sortir de ces hébergements d'urgence où elles sont bloquées faute d'accès à l'emploi et à des ressources stables.

Je vous remercie pour votre vote.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour deux minutes maximum.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis la fin de la trêve hivernale, nous avons collectivement constaté l'augmentation du nombre de campements à Paris. Les personnes qui y vivent sont aujourd'hui dans des conditions insalubres et indignes, aggravées parfois par des problèmes de santé physique, psychique et la toxicomanie.

Malgré la mobilisation des services sociaux, des maraudes, des équipes de propreté et de la police, que je souhaite saluer, nous nous retrouvons aujourd'hui démunis.

La fin des partenariats d'opportunités entre l'Etat, la Ville de Paris et les hôteliers a conduit à une perte nette de 2.500 places pour les hommes isolés et familles. Cette nouvelle pénurie se cumule au déficit d'hébergements, qu'ils soient pérennes ou d'urgence.

Reste qu'aujourd'hui ce sont 4.358 personnes actuellement sur liste d'attente avec une demande S.I.A.O. active depuis moins de 3 mois. A cela s'ajoute une problématique : l'engorgement du seul numéro d'urgence pour les personnes à la rue, ce n'est pas nouveau, le 115 de Paris, qui reçoit entre 5.000 et 15.000 appels par jour et ne peut répondre qu'à un quart de ces appels.

Cette situation est notamment due à la saturation des lignes par des appels ne relevant pas de l'urgence sociale.

Avec ce vœu, Monsieur le Maire, nous vous demandons de mobiliser l'Etat pour la création d'une mission interministérielle réunissant les Ministères des Solidarités, de la Santé et de la Prévention, de l'Intérieur, de la Justice, et le Ministère de la Ville et du Logement, afin de proposer en urgence un plan d'action et d'ouverture de places d'hébergement d'urgence pour les personnes en grande exclusion.

Nous souhaitons également que vous sollicitiez, Madame la Maire de Paris, le Préfet de la Région Ile-de-France pour dédoubler le 115, afin de pouvoir répondre en priorité aux personnes à la rue ayant besoin d'un hébergement, et pour mettre en place un système de débordement interdépartemental des appels du 115 Paris, afin de permettre aux personnes d'être dirigées vers le 115 d'un département limitrophe.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, chers collègues, pour vos vœux qui me permettent de redire et de revenir sur l'action proactive de l'Exécutif parisien dans son ensemble, sur ce que nous faisons pour les personnes à la rue.

Depuis plusieurs mois nous alertons, nous interpellons, les associations aussi dans tous les cadres possibles, les ministres concernés, la Préfecture de Région Ile-de-France, sur la vraie dégradation que nous constatons de la situation d'hébergement à Paris, mais même au-delà. Tous nos indicateurs le montrent.

Pour autant, depuis quelques mois nous sommes confrontés à une absence claire de volonté de l'Etat sur la question, le budget alloué à l'hébergement d'urgence à Paris continue de baisser. Les capacités baissent également alors que les besoins n'ont jamais été aussi importants.

A titre d'exemple, mardi, 1.071 personnes dont 834 en famille ont tenté, en vain, d'obtenir une place d'hébergement "via" le 115, alors même que le taux de réponse du 115 a beaucoup augmenté ces derniers mois.

La situation de saturation de l'hébergement provoque la concurrence entre les publics vulnérables, ce que nous ne pouvons accepter.

Face à cela, la Ville s'est toujours montrée volontaire, ouverte au dialogue et ne se résigne pas.

Dès l'annonce de la création de sas dans les régions, nous nous sommes portés volontaires pour en accueillir un aussi sur notre territoire. Notre demande est restée sans réponse.

Par ailleurs, comme nous avions l'habitude de faire, nous avons proposé à l'Etat plusieurs sites qui auraient permis de créer 410 places d'hébergement supplémentaires dans les semaines à venir. Une solution pour des centaines de familles, de ménages, de jeunes en recours. L'Etat a refusé cette proposition pour tous les sites.

De notre côté, nous continuons à notre échelle de développer des dispositifs de veille sociale, comme le montre la création de la nouvelle halte pour femmes à la rue dans la mairie du 20e, que je viens d'évoquer.

Toutefois, le concours de l'Etat reste absolument indispensable. Il est urgent d'augmenter rapidement les moyens, de maintenir un dialogue avec toutes les collectivités, et de repenser la programmation d'hébergement pour permettre une meilleure répartition à l'échelle parisienne, à l'échelle régionale, mais aussi à l'échelle nationale. C'est ce que le vœu porté par notre Exécutif, qui reprend nos alertes et objectifs propose, et donc je vous invite à le voter unanimement.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je prends la parole sur la base d'éléments qui m'ont été transmis par la Préfecture de Région Ile-de-France au sujet des vœux n^{os} 73 et 74.

Tout d'abord, quelques chiffres pour rappeler que depuis le début de l'année 2023, ce sont 3.057 personnes, 2.170 hommes isolés et 887 personnes en famille, qui ont été pris en charge par les services de l'Etat lors de 18 opérations de mise à l'abri.

Pour le seul territoire parisien, le parc d'hébergement d'urgence a connu une progression de 34 % entre 2017 et 2022, passant de 35.364 à 47.511 places.

En complément, il convient de rappeler que le Gouvernement a arrêté depuis 2021, la gestion des places dites "au thermomètre", en permettant la stabilisation et la pérennisation d'un certain nombre de places du parc d'hébergement.

Après sa forte progression au cours des dernières années, ce parc s'est stabilisé avec un objectif de maintien du parc d'hébergement d'urgence. Des places supplémentaires peuvent être exceptionnellement mobilisées lors du déclenchement d'un plan grand froid ou d'un plan canicule décidé par les autorités dans le département.

De son côté, le parc francilien d'hébergement a lui aussi augmenté, puisqu'il a crû de 42 % en 5 ans, entre 2017 et 2022, pour atteindre plus de 118.000 places. L'augmentation est notamment liée au recours accru aux hôtels, qui concerne essentiellement des ménages en famille et représente 50 % des 100.000 places de l'hébergement généraliste.

Vous l'avez rapidement évoqué tout à l'heure, le Plan Logement d'abord a été lancé le 20 juin dernier. Il a pour objectif de mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité : agréer 25.000 nouveaux logements en résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs, ouvrir 30.000 nouvelles places d'intermédiation locative et 10.000 nouvelles places de pension de famille.

Il a également pour but de conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation, quand c'est possible, des situations. Cette prévention des ruptures est véritablement au cœur de ce Plan Logement d'abord, tant pour la prévention des expulsions que pour l'accompagnement des publics cumulant des fragilités, avec une enveloppe de 2,9 millions d'euros pour le renforcement des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions, les CAPEX, et 4 millions d'euros pour le renforcement des équipes mobiles de prévention des expulsions.

Ce plan permet aussi d'accélérer l'accès au logement, de proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé, en renforçant les partenariats organisés autour des S.I.A.O., qui sont confirmés comme la clé de voûte du service public de la rue au logement.

S'agissant de l'examen à venir du projet de loi immigration, il n'appartient pas au Préfet de police d'émettre un avis ou de prendre part à un débat porté par le Gouvernement et la représentation nationale.

Sur le vœu n° 74, là encore quelques mots. Depuis le 1er janvier 2021, le programme 177, "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables", qui porte les crédits relatifs à l'hébergement d'urgence, est placé sous la responsabilité de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, la D.I.H.A.L., et non plus de la D.G.C.S., la Direction générale de la cohésion sociale.

Ce changement de portage budgétaire du programme, sous la responsabilité d'une délégation interministérielle placée sous l'autorité directe de la Première Ministre, permet donc aujourd'hui à la D.I.H.A.L. d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'Etat en matière d'hébergement et d'accès au logement

des personnes sans abri ou mal logées. Il n'y a donc pas lieu de créer une mission interministérielle dans le cadre de cette politique, puisque la D.I.H.A.L. a d'ores et déjà ce caractère interministériel.

Concernant votre demande de dédoubler le numéro d'urgence pour les personnes à la rue, il convient de rappeler que le S.I.A.O., le service intégré d'accueil et d'orientation, est la clé de voûte du service public de la rue au logement. Il est au cœur de ces orientations et doit demeurer l'interlocuteur unique pour toutes les demandes d'hébergement, qu'elles soient portées par des personnes en situation de rue ou par des personnes signalant des personnes en situation de rue, ou qu'elles résultent de demandes de travailleurs sociaux, d'opérateurs ou de la collectivité.

Le "Samu social" de Paris, en particulier le S.I.A.O. de Paris, dans le cadre du chantier stratégique du service de sécurisation de proximité, le S.S.P., mène un travail d'amélioration de l'accessibilité au 115. Pour ce faire, nous avons engagé plusieurs démarches qui visent toutes à faciliter les démarches des usagers parmi lesquelles :

- la création d'un formulaire en ligne de demande de certificat d'hébergement, pour décharger le 115 de cette procédure qui est un peu chronophage. C'est un formulaire déployé depuis janvier dernier.

- La création d'un formulaire en ligne de signalement des problèmes au sein d'un hébergement, pour là encore décharger le 115. C'est un formulaire en cours de développement.

- Le déploiement d'un nouveau logiciel de téléphonie et de supervision, qui a pour objectif d'améliorer la distribution des appels et la supervision en direct de l'activité.

Dès lors, la Préfecture de Région Ile-de-France voulait rappeler la totale mobilisation des services de l'Etat et du S.I.A.O., pour mener à bien cette démarche d'amélioration des relations avec les usagers et d'un meilleur accès à l'écoutant social également. La position de l'Etat est qu'il n'y a pas lieu de créer un nouveau numéro d'urgence pour les personnes à la rue, le 115 étant un numéro connu de tous, bien identifié, et dont le fonctionnement est en constante amélioration pour répondre au mieux aux attentes des usagers.

Vous sollicitez la mise en place d'un système permettant aux personnes d'être dirigées vers le 115 d'un département limitrophe. Les S.I.A.O. sont départementalisés et compétents pour les appels provenant du département. Pour autant, les places d'hébergement d'urgence, que ce soit à l'hôtel ou en centre d'hébergement, ne sont pas limitées au territoire du département considéré.

Ainsi pour Paris, le parc d'hébergement d'urgence est présent sur l'ensemble de la Région d'Ile-de-France et non limité au seul territoire parisien.

Enfin, conformément à l'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation pour la mise en œuvre du service public de la rue au logement, un travail est actuellement engagé par les services de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, pour renouveler la feuille de route des S.I.A.O.

Ce travail, qui associe différents partenaires au premier rang desquels les S.I.A.O. franciliens, doit permettre notamment de définir et de formaliser un cadre d'intervention unifié des S.I.A.O. et du suivi de leur activité.

Il convient donc de poursuivre le travail engagé avec l'ensemble des partenaires associés. Ce travail de concertation devrait permettre en particulier de répondre aux problématiques de saturation que peuvent rencontrer les différents territoires franciliens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Le vœu n° 73 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Si quelqu'un du groupe Paris en commun pouvait au moins me répondre, me dire oui. Le vœu est-il retiré ? Le vœu est retiré, merci beaucoup.

Le vœu n° 74 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il n'est pas retiré, donc avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Sur le vœu n° 74 bis de l'Exécutif, j'ai une explication de vote d'Antoine BEAUQUIER.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci.

Comme vient de l'expliquer Hélène JACQUEMONT, nous sommes, pour le groupe Changer Paris, favorables au renforcement des dispositifs d'hébergement d'urgence. Nous sommes aussi favorables au renforcement du soutien par l'Etat de ces dispositifs en collaboration avec la Mairie.

En revanche, nous avons une difficulté avec le vœu présenté. Vous demandez à cette occasion un droit de regard sur le projet de loi immigration, pour que des titres de séjour soient accordés pour des milliers de familles. Au-delà du fait qu'il ne s'agit pas du lieu pour une telle demande, nous sommes contre le principe d'octroyer des titres de séjour de façon aussi arbitraire et massive. Nous devons décorréler le nécessaire accès à des dispositifs d'hébergement d'urgence et l'accès à un titre de séjour. Ce sont deux procédures distinctes, qui ne doivent pas être appréciées de la même manière, et ne répondent pas aux mêmes impératifs.

Si dans un premier temps le logement d'urgence doit répondre à la nécessité de respecter la dignité des personnes, le titre de séjour est examiné dans une logique de maîtrise des flux entrant sur le territoire et de maîtrise des frontières.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à ce vœu tant qu'il est complété par la dernière phrase : "L'examen à venir du projet de loi immigration soit l'occasion de mesures d'accès à un titre de séjour pour des milliers de personnes".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Une divergence assez logique, qui permet de rappeler, s'il le fallait, qu'il y a une gauche et une droite.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, explication de vote également.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous voterons pour le vœu de l'Exécutif. Comme on en a parlé tout à l'heure, on a besoin que l'Etat s'engage très fortement sur l'hébergement.

Sur la question du projet de loi asile immigration, chers collègues, soit vous proposez que l'on déconditionne la question d'avoir un titre de séjour à l'accès à des aides, et donc que le titre de séjour ou des papiers ne soient plus bloquants pour accéder à des aides et à des dispositifs, auquel cas, on ne peut que souscrire à cette proposition qui permettrait de redonner des conditions de vie dignes et descentes à tout le monde.

On ne peut pas séparer ce débat du débat qui aura lieu sur la loi asile et immigration, parce qu'aujourd'hui c'est un système qui crée de la misère et nourrit la misère.

Les avocats qui travaillent en droit des étrangers, les volontaires du G.I.S.T.I., l'expliquent très bien, il y a de moins en moins de régularisations. Il y a de moins en moins d'accès à des papiers, et donc à des droits. On fabrique des personnes sans papiers, des personnes qui n'ont donc accès à rien, qui n'ont pas accès à du logement, qui ne peuvent avoir accès qu'à de l'hébergement d'urgence précaire, qui ne peuvent avoir comme seul recours que le 115 ou la rue.

En même temps, on n'augmente pas le nombre d'expulsions. Les personnes ne sont pas plus expulsées, elles restent sur notre territoire, elles travaillent, elles s'installent, elles scolarisent leurs enfants dans des conditions absolument… on mettrait quiconque au défi de relever tous ces obstacles.

C'est pour cela qu'il est important que ce projet de loi asile immigration ne puisse pas aller dans la direction dans laquelle il va, et que toutes les personnes qui aujourd'hui n'ont pas de papiers ni de titre de séjour puissent en obtenir pour continuer de vivre sur notre territoire et y vivre dignement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Pas d'autres explications de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 144).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au désengorgement du site "Paris Adresse" situé dans le 17e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 75 relatif au désengorgement du site "Paris Adresse" situé dans le 17e arrondissement.

C'est Hélène JACQUEMONT qui le présente.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame NAGET, d'avoir fait la transition. Je vous rappelle que l'on a accès à de nombreux droits sociaux avec la domiciliation administrative.

Ce vœu concerne le dispositif "Paris Adresse" et fait suite à des vœux déposés en juillet 2022 et mars 2023. Il ne se passe rien. "Paris Adresse" est un dispositif de domiciliation destiné aux personnes sans domicile stable.

Nous demandons l'ouverture d'un deuxième lieu de domiciliation à Paris et une augmentation de l'agrément du nombre d'acteurs associatifs susceptibles de rendre ce service.

En effet, le service de domiciliation parisien situé rue des Renaudes, dans le 17e arrive à saturation avec 15.000 domiciliations, et les difficultés pour obtenir un rendez-vous sont telles, que les files d'attente sont déjà longues à des horaires très matinaux. Trouvez-vous cela normal ?

Par ailleurs, lors des précédents vœux, vous aviez indiqué la tenue d'un copil domiciliation le 17 février 2022 en présence des décideurs, notamment l'Etat et la Ville de Paris.

Par la suite, le schéma parisien de domiciliation a été publié en janvier 2023, avec des ambitions légitimes pour répondre à l'augmentation croissante de la demande et améliorer la qualité du service rendu.

Nous souhaitons donc que la Maire de Paris, d'une part, rende compte des avancées en 4e Commission. Deuxièmement, passe à l'action rapidement en ouvrant un deuxième lieu de domiciliation à Paris, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hélène JACQUEMONT.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame JACQUEMONT.

La domiciliation est un droit essentiel, absolument prioritaire pour des personnes qui peuvent être sans domicile stable, mais pour des personnes aussi qui peuvent connaître un accident de parcours. La domiciliation ne concerne pas que les sans domicile fixe, c'est bien au-delà les publics qui fréquentent les lieux de domiciliation. Encore une fois, cela peut nous arriver à toutes et à tous. Quelqu'un qui est en cours de divorce peut avoir besoin d'une adresse de domiciliation. Il faut que les choses soient bien claires.

Je ne reviens pas en détail sur l'importance de disposer d'une adresse pour faire de multiples démarches administratives, mais qui lorsqu'on n'a pas de papiers, de toute façon n'ouvre pas le droit commun. Ce n'est pas parce qu'on est domicilié administrativement que cela ouvre le droit commun lorsqu'on est en situation irrégulière sur le territoire.

A "Paris Adresse", le principal motif de demande d'une domiciliation est l'exercice de droits civiques ou civils, bien avant les demandes de prestations sociales d'ailleurs. A Paris, l'offre de domiciliation est assurée à la fois par "Paris Adresse", qui est donc un site géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris en partenariat avec La Poste, et par 42 structures agréées par l'Etat permettant de domicilier au total près de 100.000 personnes.

Comme vous le savez, l'an passé la Ville de Paris a participé aux travaux de renouvellement du schéma départemental de la domiciliation mené par la Préfecture de Région, qui en a la responsabilité. Ce n'est pas une responsabilité municipale, c'est une compétence de la Préfecture de Région.

En mars dernier, j'ai pu présenter aux adjointes et aux adjoints d'arrondissement chargé des solidarités, les constats et les axes structurants de ce travail, en accord avec les demandes que nous avions formulées.

Je me tiens à votre entière disposition ou à la disposition de la 4e Commission si vous le souhaitez, pour les partager à nouveau si besoin. Aucun problème sur ce point, même au contraire, je pense que l'on a probablement beaucoup d'expériences à partager.

Toutefois, ce bilan a permis de mettre en évidence qu'avec la création de "Paris Adresse", ainsi qu'avec la nouvelle campagne d'agrément lancée par la Préfecture de Région, nous estimons qu'en moins de 3 ans, ce sont 19.000 personnes de plus qui ont pu être domiciliées à Paris.

Néanmoins, nous sommes conscients que les besoins restent très importants sur notre territoire et nous avons collectivement partagé l'objectif d'enrichir l'offre de domiciliation. Une nouvelle campagne d'agrément a donc été lancée par la Préfecture. Elle est en cours. Je précise toutefois que les structures domiciliataires ne sont pas rémunérées par la Préfecture pour la seule activité de domiciliation. Elles le font donc avec des moyens assez légers.

Parallèlement, nous sommes en train de travailler à la création d'un second site "Paris Adresse", comme nous nous y étions engagés lors du schéma.

Néanmoins, l'efficacité et l'intérêt de "Paris Adresse" reposent en grande partie sur notre partenariat avec La Poste, qui peut donc identifier avec nous les locaux adéquats. Le travail est donc en cours de réalisation.

Pour cette raison, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai, dans le cas contraire, un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Léa FILOCHE.

J'imagine que le vœu n° 75 est maintenu ? Oui, bien sûr.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence et au fonctionnement des P.I.M.M.S. parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 76 relatif à la transparence et au fonctionnement des P.I.M.M.S. parisiens.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons l'importance des points d'information et médiation multiservices, les P.I.M.M.S., dans l'accompagnement des citoyens parisiens, en facilitant leur accès aux services publics et en répondant à leurs demandes diverses.

Ces structures jouent un rôle primordial en fournissant des renseignements administratifs, en aidant à la constitution de dossiers, et en assurant la médiation entre les usagers et les services de la Ville. Les P.I.M.M.S. renforcent également le lien social, la proximité et l'égalité d'accès aux services publics pour tous les habitants de Paris.

Néanmoins, nous considérons que la transparence et la bonne gouvernance sont des principes fondamentaux dans la gestion des organismes bénéficiant des financements publics. Il est essentiel de veiller à une utilisation efficace des ressources et à la garantie des services de qualité, d'autant que le budget 2023 du P.I.M.M.S. compte près de 200.000 euros de subvention de la Ville.

C'est pourquoi nous vous interpellons afin de garantir et renforcer la transparence dans la gestion des P.I.M.M.S. Dans la mesure où des problèmes de ressources humaines internes aux P.I.M.M.S. ont été portés à notre connaissance et nécessitent une attention particulière, afin d'assurer des conditions de travail satisfaisantes pour les agents, nous vous demandons de bien vouloir organiser une audition du président du P.I.M.M.S.

Nous espérons que cette demande fera l'objet d'un accueil favorable, au regard de la sensibilité du sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à… Léa FILOCHE, pour vous répondre. J'ai eu un doute parce que j'avais un autre nom.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - C'est un sujet, la question de l'accès au droit, qui est partagé avec mon collègue Antoine GUILLOU.

Votre vœu me donne l'occasion d'aborder le travail réalisé par l'association "P.I.M.M.S. médiation services" que j'accompagne avec Antoine GUILLOU pour la Ville de Paris, et qui depuis 2004 aide les Parisiennes et les Parisiens dans leurs démarches administratives et les informe sur leurs droits.

Vos interrogations, Madame DOUCERÉ, portent sur la transparence de gestion de l'Association. Il est donc important de vous apporter les éléments que j'ai en ma possession à ce sujet.

La Ville de Paris est bien présente et représentée au conseil d'administration de l'Association aux côtés de la Préfecture et de 20 autres partenaires, j'en cite quelques-uns : la C.A.F., la C.N.A.V., Engie, G.R.D.F. Nous participons à tous les conseils d'administration et le dernier en date s'est tenu le 27 juin dernier.

Je souhaite vous préciser que pour le suivi des actions que nous finançons, ces réunions bilatérales avec l'administration parisienne se tiennent tout au long de l'année.

Concernant le bilan de l'année 2022 de l'Association, celui-ci est globalement positif, comme on dit habituellement, mais pour nous il est très positif. En effet, sur cinq sites parisiens, plus de 35.000 personnes ont été reçues. Ce sont 68.000 démarches qui ont pu être réalisées.

De plus, sachez que 15.000 médiations inscrites dans des démarches d'aller vers ont été menées en parallèle. Ces chiffres sont importants. Ils répondent à un besoin né du désengagement de l'Etat dans les moyens alloués au service public, ainsi qu'à la dématérialisation des démarches engagées par les services de l'Etat, qui ont pour conséquence la fermeture de guichets et de prises en charge physiques.

Ainsi, en proposant des accueils physiques, les P.I.M.M.S., comme les services de la Ville, se voient sursollicités par les Parisiens et les Parisiens.

Au regard de ces éléments portés à ma connaissance, je ne pense pas que nous puissions évoquer un manque de transparence et de dialogue avec cette association. Vous n'avez par ailleurs pas porté à ma connaissance d'informations factuelles qui iraient dans ce sens.

Je peux proposer à la présidente de la 1ère Commission et au président de la 4e Commission d'organiser l'audition du président des P.I.M.M.S. de Paris pour qu'il présente les actions au regard de leur financement.

Je vous propose de retirer votre vœu, ou j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - L'audition satisfait à ma demande, donc je retire le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 76 est retiré, merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

2023 DSOL 59 - Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des aînés et des aidants. - Dispositifs d'appui à la coordination, au titre des C.L.I.C. (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 59. Il s'agit de participations pour l'année 2023 aux 6 maisons des aînés et des aidants, dispositifs d'appui à la coordination au titre des C.L.I.C., qui sont les centres locaux d'information et de coordination autorisés à Paris.

La parole est à la maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les maisons des aînés et des aidants jouent un rôle tout à fait majeur pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, mais aussi des personnes atteintes de handicaps très lourds. Elles permettent d'améliorer les parcours de santé de ces personnes en faisant le lien entre les différents intervenants, social, médical, sanitaire, et Dieu sait que ce parcours est lourd et compliqué.

Elles viennent aussi, il ne faut pas l'oublier, en appui à des proches qui sont de plus en plus sollicités : les aidants. En appui également aux professionnels qui doivent faire face à des situations de santé difficiles. Elles le font quel que soit l'âge ou la pathologie de la personne aidée.

La Ville de Paris soutient, et c'est très bien, ces maisons des aînés et des aidants et en l'espèce va contribuer à créer dans ma mairie, une maison des aidants sur laquelle je travaille depuis plusieurs mois avec vos services, Madame l'adjointe, mon adjointe Nazan EROL, et l'établissement public des solidarités.

Maison des aidants que nous avons mise en place d'ailleurs au moment de la rénovation, sur laquelle j'ai donné mon accord, et de l'extension de l'établissement public des solidarités. Elle comprendra une grande salle mutualisée, ainsi qu'une tisanerie qui sera aussi et surtout un lieu de convivialité.

Je voudrais rappeler qu'en France, 1 Français sur 5 est aidant. D'ailleurs, la grande majorité, ce sont des femmes. Ces aidants consacrent 4 à 5 heures par jour, c'est tout à fait considérable, pour venir en appui à une personne aidée. Face au vieillissement de la population, la part de ces personnes, hélas, ne fait qu'augmenter.

Je me félicite de ce projet, qui pourra ouvrir dès le mois de septembre et permettra, notamment aux proches d'aidants, de trouver une écoute, une aide adaptée, des ateliers gratuits de prévention, de bien-être, ou encore artistiques, qui seront dispensés par deux professionnels de la maison des aidants qui regroupe le Centre de Paris, le 5e et le 6e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chère Florence BERTHOUT, merci beaucoup de vous être inscrite sur ce projet de délibération.

Vous l'avez rappelé, il nous permettra, je l'espère, de continuer à financer, c'est plus qu'un soutien, c'est vraiment un financement de fonctionnement des M2A qui sont au nombre de 6 sur le territoire parisien. Toutes gérées par des associations différentes et qui ont vocation à faire une information générale auprès de l'ensemble du public, notamment âgé, mais également à l'attention des aidants non professionnels et de l'ensemble des structures qui interviennent et accompagnent les personnes âgées.

En particulier celles et ceux qui se retrouvent dans des situations complexes recoupant des difficultés sanitaires, sociales ou psychologiques notamment, et qui doivent être accompagnés à domicile, vous savez que c'est un enjeu majeur pour nous, ou auprès de structures temporaires ou de lieux dédiés comme des E.H.P.A.D.

Ce sont des structures importantes avec lesquelles nos services travaillent quotidiennement, qui sont financées majoritairement par l'Agence régionale de santé. C'est d'ailleurs l'Agence régionale qui a demandé que ces structures soient labélisées "dispositifs d'appui à la coordination", et s'ouvrent à un public en dehors du public âgé, ce qui n'est pas non plus sans poser quelques équations difficiles à résoudre. C'est une ouverture du public à traiter, mais pas forcément les moyens financiers qui vont avec.

En tous les cas, nous sommes toujours pleinement aux côtés de ces structures. Dans la convention tripartite signée en fin d'année dernière, un des objectifs est que les maisons des aînés et des aidants développent leurs actions d'aller vers. Certaines d'entre elles en ont déjà une bonne habitude, notamment Autonomie Paris Saint-Jacques qui gère la M2A de Paris Centre, donc travaille activement dans le 5e arrondissement.

Dans cet objectif, il est fléché d'organiser des permanences dans les espaces parisiens de solidarité. Vous avez à la fois anticipé et mis en œuvre cette possibilité de le faire dans le 5e arrondissement, je m'en réjouis et vous en remercie, parce que nous avons un enjeu d'aller au plus près de nos habitants et de nos usagers.

Vous l'avez rappelé, nous l'avions évoqué au précédent Conseil, j'avais souhaité valoriser le dispositif "S'entraider" créé par la maison des aînés et des aidants de Paris Centre, qui est un centre de ressources pour tout Paris, pour non seulement cartographier l'ensemble des dispositifs et des acteurs à destination des aidants, notamment non professionnels, mais aussi travailler sur les maillages.

Une grande difficulté est de permettre aux aidants de s'identifier eux-mêmes. Un mari peut s'épuiser à aider sa femme, une femme peut s'épuiser à aider son mari, c'est de l'amour, de l'affection, ils n'en sont pas moins aidants. Des dispositifs leur sont dédiés et bien souvent ces personnes ne le savent pas. C'est tout l'enjeu auquel nous devons répondre.

La proximité doit nous permettre d'y travailler, et donc c'est vraiment une très bonne nouvelle que vous puissiez organiser ces permanences avec les salariés que je salue, notamment Marie BOUCHAUD, la présidente d'Autonomie Paris Saint-Jacques, qui est vraiment une structure extrêmement active.

Je ne serai pas plus longue, je ne peux que vous inviter à soutenir très chaleureusement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 59).

2023 DSOL 75 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association "Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris". - Alma Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 75 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Allo maltraitance des personnes âgées à Paris". - Alma-Paris.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Protéger, accompagner, prendre en charge, ces termes des métiers du social, du "care" comme on dit dans les pays anglophones, supposent tout d'abord une attention particulière à la personne aidée.

C'est aussi le cas lorsqu'une situation d'aidance aboutit à ce qu'un proche soit la personne-ressource de la personne en perte d'autonomie.

Mais l'usure de la relation, la fatigue, le "burnout", les addictions, ou tout simplement la rancœur ou l'indifférence peuvent attaquer cette attention qui est au cœur de la relation. C'est alors que la maltraitance peut apparaître sous toutes ses formes.

L'association "Alma" la définit ainsi, je cite : "la maltraitance est une relation de confiance trahie par la personne censée prendre soin d'une personne en situation de vulnérabilité". Cette définition a le mérite de rappeler les responsabilités trahies de la personne qui se montre indigne de la confiance de la personne aidée.

Oui, les maltraitances se définissent avant tout par cette attente que l'on est en droit d'avoir, celle d'être aidé par ceux dont c'est le rôle. Cette attente, cette confiance que toute personne peut légitimement espérer avoir envers les personnes qui l'aident dans sa vie quotidienne, c'est nous toutes et tous qui en sommes comptables ici, lorsque le cadre de ces maltraitances est un service de la Ville.

Oui, les personnes âgées sont parfois victimes de maltraitances interpersonnelles ou institutionnelles, y compris dans les établissements résidentiels, comme le livre choc "Les fossoyeurs" est venu nous le rappeler il y a quelques années.

L'indignation que nous avons tous et toutes ressentie à cette occasion doit nous motiver à briser le silence sur cet état de fait et à multiplier les recours et les voies de signalement pour les victimes, comme pour les témoins.

L'association "Alma" œuvre en ce sens par le biais d'une ligne téléphonique, le 39 77, grâce à laquelle elle a reçu quelque 2.461 appels en 2022. A la suite d'un travail avec la Direction des Solidarités autour du repérage des situations urgentes et graves et de la facilitation des transmissions d'informations, son travail de signalement aux autorités devrait être accru en 2023. L'Association agit également en prévention, ce qui est toujours essentiel, par des actions de formation.

Enfin, elle a été reconnue pour représenter les usagers dans différentes instances, notamment à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Parce que l'action d'"Alma" nous permet de faire toute diligence pour garantir à nos aînés qu'ils pourront avoir confiance dans celles et ceux qui les accompagnent et les aident ; parce que nous nous retrouvons tous et toutes dans cette promesse, je souhaiterais saluer ici l'action d'"Alma" et nous encourager tous et toutes à voter pour lui accorder le soutien de la Ville. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Hamidou SAMAKÉ, merci beaucoup pour votre intervention et la présentation du travail à nouveau essentiel porté par l'association "Alma Paris", qui comme vous l'avez rappelé est gestionnaire du 39 77 pour le Département de Paris.

Cela permet à celles et ceux qui se considèrent comme victimes, témoins de faits de maltraitance dans une grande diversité, de les appeler et d'avoir au bout de la ligne ou dans des rendez-vous, des bénévoles essentiellement - il n'y a qu'un salarié -, mais des bénévoles extrêmement compétents avec des expériences professionnelles dans les domaines du juridique, du psychologique ou du social, qui effectuent un premier travail extrêmement essentiel, qui est celui de l'écoute et d'identifier les situations qui leur sont présentées.

Ce travail est majeur, parce que 20 % du travail mené permet d'écarter notamment la qualification souvent de maltraitance ou de malveillance. Souvent, ce sont des cas qui renvoient à la problématique de l'isolement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, puisque "Alma Paris" a vocation aussi à accompagner ces personnes. Des situations de solitude qui créent du mal-être, nous préoccupent tout autant, mais ne rentrent pas dans ce cadre.

Pour souligner, c'est une action, un savoir-faire que tiennent à rappeler les bénévoles et l'équipe d'"Alma Paris" pour ce travail d'équipe.

Vous avez redonné le cadre de fonctionnement, je n'y reviendrai pas. Je tiens à souligner qu'un travail particulier a été mené et est encore en cours, de mise en œuvre avec la sous-direction de l'autonomie de la Direction de la Solidarité, afin de renforcer les modalités de travail et de remontée de l'activité d'"Alma Paris", pour que nos services puissent davantage s'en servir et aient plus de moyens d'y répondre.

C'est d'ailleurs un aspect que le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, que la Maire de Paris avait sollicitée en début d'année dernière suite à l'affaire Orpea, a souligné, c'est-à-dire l'enjeu de continuer à travailler avec "Alma Paris", mais l'enjeu de renforcer le lien et de les aider à développer d'autres actions.

J'en profite pour indiquer que j'ai souhaité, il y a quelques jours maintenant, réunir à la fois les élus d'arrondissements concernés et les membres de la 4e Commission, pour faire un point d'étape sur les recommandations et les mises en œuvre déjà enclenchées du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les modalités de signalement et la manière dont nos services traitent les différentes remontées au titre de maltraitance, à domicile comme en établissement.

Je rappelle que plus de 70 % des faits remontés auprès d'"Alma Paris" concernent le domicile, c'est un enjeu majeur que de nous organiser pour répondre à ce défi.

On a fait le point sur les actions déjà mises en œuvre au titre de l'Inspection générale de la Ville de Paris, l'ensemble des missions sur place ou les contrôles sur pièces menés sur l'ensemble des E.H.P.A.D. parisiens, vous

le savez, la Maire de Paris a souhaité que cela soit mis en œuvre. Ils sont menés avec l'A.R.S. Dans quelques mois, nous aurons fait l'ensemble des établissements, d'ailleurs nous avons créé une cellule spécifique pour ce faire, avec des recrutements, donc des créations de postes, qui sont à nouveau consolidés cette année.

L'ensemble de ces établissements feront l'objet d'enquêtes et de missions, avec un certain nombre d'injonctions ou de recommandations suivies également par nos services.

Cette cellule, qui a été également présentée dans le cadre de cette réunion, d'ailleurs le chef de la cellule a présenté ses actions, a aussi vocation à intervenir dans des structures médico-sociales concernant les personnes en situation de handicap ou également le domicile.

Nous avons également fait un point sur les groupes de travail qui ont été mis en œuvre suite à la présentation du rapport Delarue, dont se sont saisis un grand nombre de responsables d'E.H.P.A.D. et de nos services, afin d'en définir des débouchés encore plus concrets et opérationnels.

Je souhaitais replacer ce cadre conséquent et majeur mis en œuvre par notre Municipalité à la demande de la Maire, et qui permet d'enclencher des modifications et des actions majeures essentielles, dans lesquelles "Alma Paris" joue tout son rôle. Je vous remercie, cher Hamidou SAMAKÉ, de l'avoir souligné.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 75).

2023 DDCT 14 - Subventions (338.000 euros) à 32 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 14 relatif à l'attribution d'une subvention à 32 associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits et la visibilité LGBTQI+.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons parler de visibilité LGBTQI+, donc permettez-moi de l'afficher ouvertement avec cette couronne de fleurs, j'espère qu'elle ne soulèvera pas d'ambigüité. D'autant qu'elle m'a été offerte à Varsovie où j'étais avec mon collègue Jean-Luc ROMERO, nous accompagnions la Maire de Paris invitée par le maire de Varsovie à l'occasion de la Pride, dans un pays où il est encore difficile de pouvoir marcher.

Avec ce projet de délibération, je tiens à rappeler que c'est avec beaucoup de joie que nous avons célébré tous et toutes les 10 ans du mariage pour tous, l'égalité des choix et des droits pour tous les couples étant une grande victoire et avancée pour la société entière.

Pour autant, nous savons que les discriminations n'ont pas cessé, non plus que les injures ou les attaques. C'est pourquoi, le 24 juin, beaucoup d'entre nous ont défilé sous le slogan "Depuis 10 ans mariage pour tous, depuis toujours violence pour toutes et tous" de la marche des fiertés.

En effet, cela fait 46 ans que la fierté arpente les rues de Paris à l'occasion de la Pride, et 46 ans que certains feignent de ne pas comprendre pourquoi on parle de fierté.

46 ans que certains se désolent de voir tant de personnes afficher ce qui, selon eux, devrait être caché.

46 ans que certains estiment qu'on en fait trop autour de cette idée d'égalité des droits, sous l'effet de dangereux activistes radicaux exaltés.

Cela fait 46 ans que les chiens aboient, la caravane passe, mais la visibilité quotidienne est devenue possible ; que progressivement les couples de même genre et certaines familles arc-en-ciel ont accès aux mêmes droits que les couples traditionnels ; que l'état civil a fini par perdre un peu de son inflexibilité carnassière envers les personnes "trans".

Oui, la visibilité est le nerf de la guerre du progrès social dans notre société. Mais, cette visibilité continue pour chaque personne qui l'assume, à entraîner aussi des risques de discrimination.

Tant que l'égalité totale en droit pour toutes les personnes LGBTQI+ ne sera pas acquise, que les discriminations et les violences les visant comme telles resteront monnaie courante, il faudra marcher et compter sur

les associations qui œuvrent au quotidien dans l'accompagnement des victimes, par la prévention, la revendication, la formation, la solidarité et la culture.

Trop militant, un mouvement qui demande le changement en profondeur de préjugés installés et célébrés depuis des siècles l'a forcément toujours été.

Mes chers collègues, je voudrais vous alerter. La petite musique qui semble avoir un regain de popularité ces derniers temps et qui voudrait que les associations LGBTQI+ soient trop radicales ou trop extrémistes est une berceuse, et en réalité est aussi vieille que le mouvement LGBTQI+ lui-même. C'est d'ailleurs un calque de cette autre berceuse accusant des mêmes maux les féministes, et ce n'est pas un hasard.

Trop militant au final, on l'est pour des raisons assez obscures. Dès lors qu'on existe sans se cacher.

Trop militant pour M. MARGAIN, comme il nous l'a indiqué hier, c'est qu'un ouvrage ait pour héroïne une enfant "trans". Cachez-moi ces enfants que je ne saurais voir.

Trop militant, Mme BADAT-KARAM nous l'a indiqué avant-hier s'agissant des "Dégommeuses", c'est de chercher délibérément à privilégier les candidatures permettant plus de diversité dans une équipe de "foot".

Le trop militant a bon dos.

Cette année, la marche des fiertés a renoncé aux chars colorés portés par des véhicules thermiques. C'est donc une noria de Tuk-tuk, Rosalie et autres vélos improbables, qui s'était lancée de Nation avec une marée de piétons et de piétonnes sous un soleil de plomb. Certains en ont des souvenirs cuisants.

Face au bouleversement climatique, ce choix était un signe politique fort et un pari audacieux qui nécessitent une réorganisation logistique et opérationnelle importante.

Sur le traditionnel podium de République, où j'avais l'honneur d'être, la marche a salué le combat des Iraniennes et Iraniens en clamant "femmes liberté" à l'appel des militants de "Queers and féminists for Iran". C'est une marche avec du sens, une marche dont nous partageons les combats.

Je me réjouis que nous puissions cette année encore contribuer à cette marche, malgré les contraintes budgétaires que nous connaissons.

De nombreuses autres associations soutenues ici mènent des actions remarquables, je voudrais saluer "Chams France", la "FSGL" ou "SOS Homophobie" avec lesquelles je travaille depuis longtemps, et des associations plus émergentes mais tout aussi nécessaires comme le "Collectif Intersexe Activiste" ou l'"Espace santé Trans".

Le monde associatif LGBTQI+ est de fait très dynamique et très riche à Paris. C'est une ressource précieuse pour aider chacun à faire valoir ses droits, à s'exprimer et à participer pleinement à la vie de notre société sans se cacher. Je vous appelle à voter à l'unanimité ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Entre une "rainbow crown" et je me permets, cela vaut sur tous les bancs, je remercie très chaleureusement Marie-Caroline DOUCERÉ pour le choix de ses boucles d'oreilles ce matin, vous mettez un peu de couleur en cette fin de séance du Conseil de Paris. Je vous le dis sincèrement, cela fait du bien.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'aimerais commencer mon intervention par un message de soutien à l'Happy Café, ce bar "gay" de Brest qui a dû fermer malheureusement vendredi dernier suite à un appel, je cite, "à brûler des "pédés"". En plein mois des fiertés, une homophobie décomplexée, éructation des pires haines, continue à se déployer dans notre pays. C'est désolant, déplorable et surtout intolérable.

Malheureusement, cette actualité est symptomatique d'un phénomène global en Europe et en France, celui de l'augmentation des violences à l'encontre des personnes LGBTQI+. Une forte hausse non seulement de la violence contre ces personnes, mais aussi de l'intensité de la violence. Les agressions physiques ou verbales anti LGBTQI+ sont en hausse en France, en Allemagne, en Roumanie, en Islande, en Irlande et la liste est longue, je ne peux pas citer tous ces pays.

En France, cette année l'association "SOS Homophobie" a recensé 1.500 signalements relatifs à des situations de haine homophobe ou transphobe, soit une hausse de 26 % des actes transphobes et une hausse de 28 % des agressions physiques, dont une tous les deux jours.

Je pense aussi à notre collègue élu montreuillois, Luc DI GALLO, victime d'une violente agression homophobe début juin, après avoir été ciblé "via" une application de rencontre. Je souhaite lui adresser tout notre soutien suite à cet acte dont l'ignominie n'égale que la lâcheté.

Je pense aussi au jeune Lucas, qui a mis fin à ses jours le 7 janvier dernier, pour ne plus avoir à supporter le harcèlement et les insultes à caractère homophobe dont il était victime quotidiennement.

Par ailleurs, combien de fois un jeune a-t-il été mis à la porte parce que ses parents n'acceptent pas son orientation sexuelle ? Pour citer un slogan aperçu sur de nombreux panneaux à la Pride, "mieux vaut une paire de mères qu'un père de merde". 10 ans après le vote du mariage pour tous, ces histoires et ces chiffres nous montrent à quel point la marche est encore haute pour mettre fin aux LGBTQI phobies.

Oui, nous devons nous employer à retisser les fils, recréer du commun, faire société ensemble. C'est le sens de ce projet de délibération. La Ville de Paris n'a pas attendu cette année pour s'engager aux côtés des personnes LGBTQI pour leurs droits. Parmi les 32 associations subventionnées dans ce projet de délibération, je n'en citerai que quelques-unes pour leurs actions.

L'association "Acceptess-T", actions majoritairement dirigées vers les personnes étrangères faiblement scolarisées en situation de détresse, pour répondre aux problématiques sur la transidentité, l'immigration, la prostitution ou l'exclusion.

L'association "Basiliade", qui fait un travail très important auprès des jeunes exclus par leur famille et sans domicile. Elle a permis notamment la mise en place de colocations à Paris.

Je pense à des associations sportives comme la "Fédération sportive LGBTQI+", ou bien l'association "Les Dégommeuses", qui comme l'a rappelé Geneviève GARRIGOS fait un travail très important, aussi divers, pluriel que riche.

L'association "Les Audacieux" ou bien l'association "APGL", qui travaillent sur les questions de parentalité.

Là aussi, certains et certaines se sentaient menacés, au point de ne pas voter la subvention à cette association, par des lectures de contes dans les crèches. Il est vrai que le petit Chaperon rouge, parfois c'est effrayant, mais c'est aussi effrayant dans le message que ces contes véhiculent.

Je suis très heureuse que les enfants, dès le plus jeune âge, puissent enfin entendre des récits qui parlent autrement des hommes et des femmes que sous le sceau de ces contes qui ont bercé notre enfance. Il a fallu beaucoup d'années à certains et certaines pour les déconstruire. Malheureusement, la déconstruction n'est pas aboutie partout et pour tout le monde.

C'est dans ce contexte que nous avons encore plus besoin de soutenir ces associations comme vous le faites, Monsieur le Maire. Toutes ces revendications, nous continuerons donc à les porter, ici dans l'hémicycle du Conseil de Paris, mais aussi ailleurs et jusqu'à la prochaine marche des fiertés parisienne. Que cette marche puisse être tout aussi réussie que celle de cette année, festive, revendicative, et avec une organisation permettant à chacun et chacune de trouver sa place, et à toutes les revendications de s'exprimer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons voter en faveur de ce projet de délibération important, qui donne 338.000 euros de subvention à 32 associations, avec un vote disjoint néanmoins, l'article 24 pour "Flèche d'or". Je vais vous dire pourquoi, cela mettra en creux la raison pour laquelle nous soutenons les autres engagements.

"Flèche d'or" a créé un centre LGBT récemment, dédié à l'intersectionnalité. D'abord, dans notre stratégie, nous privilégions la concentration des moyens sur des actions fortes et non pas la dilution en dispersant les budgets. Ensuite, "Flèche d'or" affiche une ligne programmatique qui ne correspond pas à nos valeurs. Une ligne plus idéologique que d'accompagnement, que de prévention. Nous préférons donc concentrer les aides sur les autres associations.

Par exemple, l'ARDHIS, qui fait un travail remarquable avec Aude LE MOULLEC-RIEU, même si nous pouvons avoir des divergences sur la question du traitement des migrants. Son travail d'accueil des réfugiés LGBT qui sont en danger de mort dans leur pays, et parfois au sein de leur communauté en France, est un travail essentiel.

"Basiliade", qui soutient les jeunes précaires, mais également les seniors en soutenant "Gay Pride".

On peut parler de "FLAG", qui fait un travail remarquable au sein des forces de l'ordre. Forces de l'ordre que Raphaëlle RÉMY-LELEU n'hésite pas à critiquer. "FLAG" contribue à cet effort, et je pense que sur ce point nous nous rejoignons, d'organisation, d'accompagnement des LGBT au sein des forces de l'ordre, de lutte contre l'exclusion et la discrimination au sein des forces de l'ordre, et l'aide à l'accueil et au traitement des cas d'homophobie.

Même à Paris Centre, qui pourtant est un lieu préservé, nous avons des cas d'homophobie que le commissariat n'a pas traités comme tels. Il y a encore un gros travail à faire.

"Stop Homophobie", "SOS Homophobie" évidemment, l'"APGL" qui fait un travail remarquable d'accompagnement des parents "gays" et lesbiens. Nous connaissons certains d'entre nous, peut-être tous d'ailleurs, des collègues, des amis, ou de la famille qui sont accompagnés et aidés par l'"APGL". Nous avons dans ces associations, des combats importants.

J'aimerais, cher Jean-Luc ROMERO, pouvoir accéder un jour aux archives "gays" et lesbiennes, qui refusent ma demande de me laisser visiter leurs archives. Ils reçoivent 13.000 euros, j'ai demandé à voir les archives qui sont, paraît-il, conséquentes et intéressantes, je n'ai pas eu de réponse. En tant que conseiller de Paris, je trouve cela ennuyeux. Je suis sûr que nous trouverons une solution et une visite, peut-être même ensemble, Jean-Luc, pour faire connaissance et discuter de ces sujets.

Je voudrais aussi parler d'un sujet qui me tient à cœur, vous le savez, ce sont les archives LGBT. Les archives LGBT sont un projet depuis 20 ans, qui traîne en longueur. Nous avons voté unanimement la création d'un centre, qui traîne en longueur. Vous avez augmenté la subvention à 25.000 euros. C'est un effort qu'il faut remercier, mais qui est très insuffisant.

Je rappelle que les archives LGBTQI bénéficient aujourd'hui d'engagements de la DILCRAH, du Ministère de la Culture, de Valérie PÉCRESSE et de la Région. Ce sont des montants supérieurs à ce que la Mairie de Paris leur octroie. Si j'ai bien les chiffres, on parle de 100.000 euros en pluriannuel de la DILCRAH, 30.000 euros du Ministère de la Culture, et 150.000 euros en pluriannuel de la Région Ile-de-France, merci Valérie PÉCRESSE qui a fait un travail sur le sujet.

Vous avez proposé un local intéressant, pourquoi pas, mais pas au loyer plein. Faites un effort sur le loyer. Vous proposez ce loyer à 90.000 euros. Vous pourriez le diviser par deux et faire un gros effort pour qu'ils puissent se loger convenablement.

Je remarque, par exemple, quand on parle de saupoudrage et de dilution des moyens, que le "Centre LGBT" est dans un local exigu, mal aéré, inadapté aux débats et aux travaux multiples et importants engagés par le Centre. J'espère qu'un jour ils pourront avoir un local plus grand.

Nous votons ce projet de délibération avec l'article 24 disjoint. Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En vous écoutant, je pensais à Colombe BROSSEL et son tri sélectif. Tu es là... Tu n'es pas dans mon champ de vision direct, mais tu es toujours dans mon cœur.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL et à lui seul.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, que je salue d'ailleurs, cher Patrick, pour ton engagement sur ces questions, de très, très longue date.

Merci, chère Geneviève GARRIGOS, chère Camille NAGET, cher Aurélien VÉRON, mes chers collègues, vos interventions sur ce projet de délibération qui vise à soutenir 32 associations engagées pour l'égalité des droits et la visibilité des personnes LGBTQI+ sont importantes.

Je rappelle que le 17 mai dernier, les Parisiennes et Parisiens sont venus célébrer, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, les 10 ans du mariage pour tous lors d'un bal de l'amour, sans oublier un colloque international que nous avions organisé sur l'avancée des droits LGBT en France et dans le monde, ce qui avait aussi justifié la volonté de la Maire de Paris, comme l'a rappelé Geneviève, d'aller au défilé de la Pride de Varsovie, dans ce pays où malheureusement les droits des personnes LGBT sont mis en cause.

Ce n'est malheureusement pas le seul pays en Europe, puisque la Hongrie, on le sait depuis longtemps, mais ce qui se passe en Italie aujourd'hui est extrêmement inquiétant. Je vous rappelle que nous sommes logiquement dans une Europe qui porte les valeurs d'inclusion, ce qui semble ne plus être le cas d'un certain nombre de pays, c'est quand même très grave.

La haine envers les personnes LGBT, ce n'est pas seulement dans ces pays, mais aussi dans notre propre pays. Vous l'avez rappelé, chère Camille, le rapport de "SOS Homophobie" nous rapporte une hausse des agressions de 28 % par rapport à 2021, soit une agression tous les deux jours, ce qui est quand même terrible.

A la liste des personnes que vous avez citées, je voudrais aussi avoir une pensée pour Yannick HOPPE et son compagnon, qui ont aussi malheureusement fait partie de ces récentes victimes.

On doit évidemment continuer à se mobiliser, donc le soutien représente 338.000 euros de subvention. A cela s'ajoutent deux aides financières conséquentes cette année, l'une pour réaliser les travaux de la Bulle que nous avons inaugurée récemment, et les travaux du prochain centre d'archives LGBT. Sans oublier les subventions attribuées par mes collègues. Je pense notamment au "MAG", évidemment au "FLAG" avec Nicolas. Je pense à celles qui sont faites dans le milieu sportif par Pierre RABADAN et bien sûr Karim ZIADY, ou encore avec Ian BROSSAT pour les réfugiés LGBT, sans oublier la mémoire avec Laurence PATRICE ou encore notre collègue Anouch TORANIAN.

2023 est une année importante pour la politique que nous menons, tout d'abord en faveur de l'inclusion des personnes LGBT les plus stigmatisées. Un nouveau lieu de 520 mètres carrés, nous l'avions voté lors du dernier Conseil, pour un loyer très faible de 10.000 euros, nous pouvions faire cela parce que c'est un immeuble qui appartient à la Ville de Paris. Il a ouvert le 16 mai dernier et répond au fort besoin d'accueil des personnes "trans" et des personnes réfugiées à Paris.

C'est aussi, cher Aurélien VÉRON, une année décisive dans notre engagement pour la mémoire des luttes LGBTQI+. Le projet de centre d'archives réclamé depuis plus de 20 ans et pour lequel nous nous étions engagés ici même à trouver un lieu est en passe d'aboutir.

Après des mois de travail, et des polémiques souvent extrêmement injustes, vous venez encore de dire des chiffres qui ne correspondent à rien, les archives LGBT auront leur lieu, pour y conserver la mémoire des luttes, la faire vivre et transmettre. Il se trouve au 149, rue de l'Ourcq dans le 19e, et je remercie François DAGNAUD et son adjointe Andréa FUCHS pour leur accueil, sans oublier bien sûr David BELLIARD et la R.I.V.P. pour l'effort financier que nous accomplissons pour proposer un loyer abordable pour ce collectif.

Contrairement à ce que vous dites, Aurélien, ce n'est pas 90.000 euros le loyer, mais 66.000 euros, ce n'est pas tout à fait la même chose, soit 45.000 euros en dessous du prix du marché. Ce, en plus des 300.000 euros, puisque vous dites que la Ville ne donne que 25.000 euros, c'est quand même assez incroyable que les 300.000 d'investissement, personne ne semble les remarquer.

325.000 euros, c'est-à-dire plus que ce que font l'Etat, le Ministre de la Culture, et le Conseil régional. La Ville qui fait le plus d'efforts pour des archives qui ne sont pas des archives parisiennes, il faut arrêter de tromper les gens, ce sont des archives nationales, c'est la Ville de Paris. La Ville de Paris, une fois de plus et comme elle le fera prochainement, et merci à notre adjoint aux finances pour le monument que nous allons créer l'année prochaine, qui sera aussi un monument national et sera aussi financé par la collectivité parisienne.

Je rappelle que cette année, nous donnerons au collectif des archives 25.000 euros. Je veux d'ailleurs remercier aussi mes collègues Laurence PATRICE et Carine ROLLAND, qui participent à ce financement.

L'année prochaine, ce sera en année pleine 50.000 euros, comme nous nous sommes engagés, au même titre que la Région, et je vous rappelle que nous sommes prêts, avec Paul, à revoir éventuellement l'investissement si les 300.000 euros que nous avons votés ne suffisent pas.

Vous voyez que globalement la Ville donne une somme plus que généreuse au collectif.

J'aimerais aussi rappeler…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Vous avez évoqué, Aurélien VÉRON, l'académie "gay" et lesbienne. Son travail titanesque est large, je voudrais bien sûr aller les voir avec vous et…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Bien sûr que nous continuons à les financer, cela m'apparaît important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Demande de vote dissocié du groupe Changer Paris, si j'ai tout compris, sur les articles 2, 22 et 24. Personne ne me contredit.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DDCT 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 22 du projet de délibération DDCT 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 22 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 24 du projet de délibération DDCT 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 24 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 14 dans la globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 14).

2023 DDCT 17 - Subventions (170.000 euros) à 14 associations au titre des droits humains et de la lutte contre la traite des êtres humains.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 17 relatif à l'attribution de subventions à 14 associations au titre des droits humains et de la lutte contre la traite des êtres humains.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, juste un mot pour attirer l'attention sur ce projet de délibération très important, qui vient au soutien d'associations qui accomplissent des missions essentielles en matière de droits humains et de lutte contre la traite des êtres humains.

La Ville de Paris a une longue tradition d'engagement en matière de droits humains et de libertés fondamentales, et les associations que l'Exécutif propose de subventionner ne sont pas en reste et ont grandement besoin de notre soutien. Parmi elles, on compte :

- la "L.D.H", qui a été ébranlée récemment par les déclarations désinvoltes du Ministre de l'Intérieur ;

- l'"OIP", qui accomplit un travail remarquable pour améliorer les conditions de détention des personnes détenues, afin qu'elles conservent leur dignité malgré leur situation carcérale, qui n'a pas vocation à la leur ôter ;

- l'"Alliance des avocats pour les droits de l'homme", qui accomplit "pro bono" des missions d'assistance juridique pour garantir à toutes et à tous l'accès au droit et en particulier aux mineurs non accompagnés ;

- l'association de l'"Institut Ouïghour d'Europe" qui œuvre à faire connaître la situation terrible des Ouïghours contraints au travail forcé.

Autant d'associations absolument essentielles, dont le soutien honore la Ville de Paris.

Les écologistes voteront bien volontiers ces subventions et je vous invite, mes chers collègues, à faire de même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chère Aminata.

Mes chers collègues, la Ville de Paris ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans son engagement en faveur des droits humains et de la protection de celles et ceux qui la défendent. Cet engagement est autant international, je vous renvoie au projet de délibération que nous allons examiner dans quelques secondes, qu'un engagement de proximité auprès des Parisiennes et des Parisiens les plus vulnérables. Il s'incarne tout d'abord par le soutien que nous apportons aux associations de terrain. C'est aussi le sens des subventions que nous avons votées au dernier Conseil pour soutenir les primo-arrivants.

Aujourd'hui, pour vous présenter ce projet de délibération qui vous propose d'allouer 170.000 euros à 14 associations au titre des droits humains et de la lutte contre la traite des êtres humains, je commencerai, comme vous l'avez fait Aminata, par la "Ligue des droits de l'homme". Comme je l'avais annoncé au précédent Conseil, en réponse au vœu du groupe "Les Ecologistes", nous soutiendrons, et c'est une évidence, la "Ligue des droits de l'homme", à hauteur de 78.000 euros cette année. Cette subvention lui permet d'accueillir plusieurs centaines de personnes. Nous connaissons son travail depuis longtemps et son importance.

Mes chers collègues, des associations comme la "Ligue des droits de l'homme" qui depuis un siècle veille au respect des principes de notre Etat de droit, sont indispensables à notre fonctionnement démocratique, et elles ne sauraient être discréditées par la parole politique. Nous affrontons aujourd'hui une période très difficile, mes pensées vont évidemment au jeune Nahel et à sa famille, rien ne justifiait qu'on lui ôte la vie.

Aussi, face aux provocations de l'extrême droite, à cette cagnotte scandaleuse, je reprendrai simplement les mots de la "Ligue des droits de l'homme" : "un refus d'obtempérer n'est pas un permis de tuer".

Par ce projet de délibération, je vous propose aussi d'apporter notre soutien à 13 autres associations. Je ne pourrai malheureusement pas toutes les citer, évidemment évoquer les victimes de traite et d'esclavage domestique grâce à l'association "SOS Esclaves" et le "Comité contre l'esclavage moderne".

Le formidable travail du centre "Primo Levi", grâce auquel les victimes de torture et de violence politique trouvent une prise en charge médicale, psychologique et juridique.

Bien sûr "Act Up", qui accompagne les personnes les plus exposées à l'épidémie de V.I.H. sida, tels les travailleurs et travailleuses du sexe et les personnes étrangères.

Pour faire valoir notamment le droit, je pense aussi aux détenus des prisons de la Santé à Paris et d'Ile-de-France, dont le respect des droits fondamentaux intéresse si peu. La France a été condamnée en 2020 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour ses conditions inhumaines de détention, dans l'indifférence générale. Des associations comme l'"O.I.P". ou F.A.R.A.P.E.J. font un travail remarquable pour l'accès au droit des détenus. On ne devrait jamais perdre sa part d'humanité et sa dignité, même détenu.

Mes chers collègues, voilà quelques exemples d'actions qui sont d'ailleurs aussi cofinancées avec ma collègue Anne SOUYRIS, je pense notamment à "Act Up", ou que portent des associations parisiennes pour la défense des droits humains que nous sommes fiers d'accompagner et de soutenir.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vote dissocié sur l'article 2.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DDCT 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 17 dans la globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 17).

2023 DGRI 32 - Subventions (84.000 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'International.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 32 relatif à l'attribution de subventions et d'une convention avec 9 associations, dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce sont 9 associations qui agissent dans le champ des droits humains, mais aujourd'hui j'ai décidé de mettre en exergue le projet porté par l'association "Revivre".

En effet, on ne comprend pas toujours le lien qu'il peut y avoir entre la préservation du patrimoine et les droits humains ; entre l'intérêt des vieilles pierres dans un monde contemporain caractérisé par la rapidité des échanges d'informations et de biens, et par la croissance exponentielle des progrès de la technoscience.

"A quoi bon conserver les reliquats du passé ?".

"A quoi bon s'embarrasser de cette sensiblerie ?", se sont sans doute dit les armées syriennes et russes en détruisant allègrement les ruines de Palmyre dans leur lutte pour le contrôle d'un peuple rebelle ?

"A quoi bon s'embarrasser de ces symboles d'une religion fausse et idolâtre ?", se sont dit les petites frappes de Daech faisant exploser à la dynamite les temples de Baal et de Baalshamin, en août 2015, après avoir décapité et mutilé le directeur du site Khaled al-Asaad.

En 2017, à l'occasion de l'adoption à l'unanimité de la résolution 23-47 par le Conseil de sécurité en faveur de la protection du patrimoine, Irina BOKOVA, alors directrice générale de l'UNESCO, déclarait : "la destruction délibérée du patrimoine est un crime de guerre. Elle est devenue une tactique de guerre pour mettre à mal les sociétés sur le long terme, dans une stratégie de nettoyage culturel".

C'est la raison pour laquelle la défense du patrimoine culturel est bien plus qu'un enjeu culturel, c'est un impératif de sécurité inséparable de la défense des vies humaines. Les armes ne sont pas suffisantes pour vaincre l'extrémisme violent. Bâtir la paix passe aussi par la culture, l'éducation, la prévention et la transmission du patrimoine.

En Syrie, le site de Palmyre incarne malgré lui la destinée d'un peuple tiraillé et massacré au fil des années, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus grand-chose, sinon quelques populations rescapées tentant de se construire un avenir dans un champ de ruines. Cet avenir, c'est par le passé qu'il se construit.

L'association "Revivre" s'appuie sur les équipes pédagogiques des écoles de Palmyre et sur sa propre équipe pour proposer de former les résidents actuels aux gestes et ressources possibles pour reconstruire, de manière matérielle et immatérielle, le patrimoine que Daech ne pouvait pas tolérer, celui d'une ville plus vieille que l'histoire, au carrefour des échanges et des civilisations, marquée par le passage et la cohabitation de nombreuses cultures.

Les poutres historiées du temple de Baal témoignent des rites religieux de ce qui fut successivement temple païen, église et mosquée. Elles disaient qu'il y avait plusieurs possibles et que cette diversité est une richesse, que l'identité du lieu était indissociable du va-et-vient des pouvoirs et des religions. Un message totalement contraire au credo de Daech.

Le soutien de Paris à ce projet vient dire notre confiance, au-delà des bombes, des cris et des tyrans qui passent, envers la richesse qui reste inaliénable et irréductible de ce que produisent les échanges, les mélanges et le foisonnement culturel. C'est dans cette richesse que contiennent l'histoire et la terre même de Palmyre que les Palmyriens pourront trouver les raisons de se reconstruire tout en reconstruisant les traces de leur histoire.

Ce travail d'une nouvelle génération, d'une nouvelle strate d'histoire viendra apporter aussi sa différence et sa marque, car il ne s'agit pas de produire un vague fac-similé sans âme. Décider quoi reconstruire, comment et pourquoi, et quoi restituer de manière virtuelle, c'est aussi faire civilisation.

"Je suis Palmyre et je resterai ici même s'ils me tuent", avait dit Khaled al-Asaad. Cette force a été laissée en partage par son courage à l'ensemble de ceux et de celles qui sont aujourd'hui de Palmyre. Avec les vieilles pierres, ces si précieux vestiges, j'ai appris de mes amis grecs qui puisent leur force dans leur histoire, à ne pas les appeler ruines mais bien vestiges, qui sont des sources d'avenir bien plus vivantes et fortes que les haines destructrices des criminels de guerre.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la conseillère, chère Geneviève, de me donner l'occasion d'évoquer cet important projet de délibération.

Face à des démocraties à l'équilibre de plus en plus fragile et des régimes autoritaires en expansion, les défenseurs des droits humains mènent un travail qui est évidemment de plus en plus difficile, et donc de plus en plus indispensable. Notre Ville, qui porte avec Anne HIDALGO un engagement de longue date dans la défense et la promotion des libertés fondamentales, se doit forcément d'être à leurs côtés.

C'est pourquoi je suis heureux de présenter ce projet de délibération pour soutenir 9 projets associatifs au titre de la défense des droits humains à l'international.

Les associations auxquelles je vous propose, avec mon collègue Arnaud NGATCHA, d'attribuer des subventions pour un montant de 84.000 euros œuvrent pour la liberté des peuples, l'égalité des droits des personnes LGBT, la liberté de la presse, le droit à l'information, ou bien sûr la mémoire des génocides que porte aussi ma collègue Laurence PATRICE. Ce sont autant de principes universels qui fondent nos démocraties et qui sont particulièrement chers à Paris.

Parmi ces associations que nous vous proposons de soutenir, je pense à la "Fédération internationale des ligues des droits humains". Notre soutien lui est indispensable pour permettre aux défenseurs des droits et à ses organisations membres, qui sont quand même présentes dans 192 pays, de mener à bien leur travail de dénonciation des atteintes au droit.

Je pense aussi à "Memorial France", qui après la dissolution en Russie de "Memorial", O.N.G. historique créée par Andreï Sakharov, a pris son relais pour continuer de dénoncer les violations quotidiennes des droits humains en Russie et bien sûr le musèlement total de l'opposition par le régime de POUTINE.

Je vous invite également à soutenir "Stop Homophobie" pour la mise en œuvre de son programme d'hébergement d'urgence et de réinsertion à Dakar pour les personnes LGBTQI, qui sont victimes de terribles violences au Sénégal, pays dans lequel l'homosexualité est toujours pénalisée et où la situation des personnes LGBTQI est de plus en plus insupportable.

Bien évidemment, nous souhaitons renouveler notre soutien à "Ibuka", O.N.G. essentielle qui travaille sur la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda et accompagne les rescapés des massacres de 1994 ici en France.

Avril 2024 marquera la commémoration du 30e anniversaire de ce génocide et nous serons aux côtés d'"Ibuka", comme chaque année, au parc de Choisy pour la soutenir.

Je pourrais citer aussi "Info Birmanie", qui sensibilise à la situation au Myanmar, pays dans lequel les condamnations à mort se succèdent. J'en profite d'ailleurs pour dire ma honte que de grandes banques françaises continuent d'investir dans des sociétés qui sont proches de l'armée birmane.

Je pense aussi au "Collectif Guatemala", à "Peace Brigades International", toutes ces associations qui font un travail de plaidoyer pour alerter l'opinion internationale.

Ce soutien aux associations internationales est complémentaire de celui que nous faisons pour les associations qui se mobilisent à Paris et que nous venons de voter.

Je termine par le soutien que nous apportons aussi, avec Arnaud, à la "Maison des journalistes", la seule au monde, je le rappelle. Notre Ville s'engagera cette année à hauteur de 288.000 euros. J'ai une pensée toute particulière pour le journaliste Mortaza BEHBOUDI, incarcéré par les talibans depuis 6 mois aujourd'hui exactement, et pour lequel hier avec Ariel WEIL et d'autres élus, et bien sûr R.S.F., nous avons mobilisé, en apposant un chronomètre sur la mairie de Paris Centre. Je pense aussi à son épouse Alexandra, qui était présente à nos côtés.

Voilà mes chers collègues, nous devons rester fidèles à nos valeurs d'inclusion, à nos valeurs de ville refuge, et je vous invite donc à voter à l'unanimité ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 32).

2023 DSP 21 - Subvention (103.256 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'association "Le Bus des Femmes" (20e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 21 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Le Bus des Femmes".

La parole est à Corine FAUGERON, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

"Le Bus des Femmes" est une association créée en 1994 par des chercheurs et des personnes prostituées, une association soutenue par l'Organisation mondiale pour la santé, et de nombreux acteurs médico-sociaux. Elle propose aux personnes prostituées un projet de santé communautaire, car les personnes concernées sont elles-mêmes partie prenante du projet.

Pourquoi un bus ? Parce qu'un bus est mobile et cette association a choisi une politique d'aller-vers, et circule sur les différents lieux de prostitution de Paris et ses alentours proches.

Le bus est très fréquenté, c'est un lieu de ressources très complet dans tous les domaines : accès au droit, santé, sécurité, logement, et accès à l'emploi pour les personnes prostituées.

En parallèle, l'Association a un local ouvert tous les jours.

La démarche communautaire porte un nouveau regard sur les individus. L'Association ne constitue pas un dispositif supplémentaire mais complémentaire, proposant l'apport d'une expérience, d'une connaissance et d'une compréhension du milieu prostitutionnel, de ses codes et de ses réalités, exprimés par la communauté elle-même.

L'Association, avec ses 8 salariés, travaille ainsi à l'élaboration d'actions favorisant la promotion des droits de toute personne et leur insertion dans tous les domaines de la société.

Ses actions principales sont la prévention du V.I.H., des hépatites et des I.S.T., l'accueil et l'accompagnement, la lutte contre l'exclusion et les discriminations, ainsi que l'accès aux droits fondamentaux.

"Le Bus des Femmes" circule jour et nuit, du lundi au vendredi, sur de nombreux sites de prostitution à Paris et en Région parisienne. Les permanences mobiles permettent d'informer les personnes sur la prévention, de les soutenir, de les écouter sans aucun jugement, et de leur proposer une orientation vers le local des Amandiers si elles le souhaitent.

Cette association répond aux besoins des prostituées sans aucun prérequis. Elle leur garantit l'accès au droit, l'accès aux soins, à la prévention, à la sécurité et si besoin à la formation.

Depuis 2003, elle a élargi son champ d'action en accueillant également les personnes victimes de la traite. L'Association travaille en particulier à la promotion des droits des personnes victimes de la traite, d'exploitation sexuelle, de servitude pour dettes, de prostitution sous contrainte, ou de toute forme d'esclavage.

Afin de remplir ses missions, l'Association dispose de deux outils correspondant à deux politiques. Une politique d'aller vers, c'est-à-dire 271 maraudes en véhicule qui ont permis de nouer 11.000 contacts l'année dernière avec des personnes prostituées. Une politique d'accueil de jour à l'Abri-bus. Ce local situé rue des Amandiers dans le 20e arrondissement de Paris a accueilli 571 personnes au cours des permanences sociales qui y sont assurées, afin que soit mis en place un suivi global et personnalisé des femmes en situation de prostitution. Pas seulement des femmes, mais ce sont essentiellement des femmes.

Les deux travailleuses sociales prennent en charge en urgence celles qui se trouvent en situation de grande détresse, et soutiennent les efforts des femmes et des hommes qui veulent entreprendre une réinsertion professionnelle. Elles suivent 70 personnes par an. Enfin, l'Association distribue chaque année 80.000 préservatifs.

Les actions entreprises par l'Association répondent à l'une des préoccupations de la collectivité parisienne, qui est de favoriser l'accès aux soins des populations les plus marginalisées. Une telle association ne génère pas de recettes et ne fonctionne que grâce aux dons et aux subventions.

Au-delà du travail mené auprès des personnes prostituées, l'Association s'efforce d'attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences de la pénalisation des clients des travailleurs et des travailleuses du sexe.

En 2020, "Le Bus des Femmes" a signé une nouvelle convention avec la Ville de Paris et se fait aider par un cabinet spécialisé chargé de l'accompagner au cours du redressement judiciaire prononcé en 2019. Les subventions de fonctionnement se déclinent ainsi : 80.000 euros pour la subvention parisienne, 114.000 euros pour la subvention de l'Agence régionale de santé, et 23.000 euros de subvention de la Région Ile-de-France. L'ensemble est complété par des dons.

Cette année, la Ville verse également une subvention d'équipement pour l'acquisition d'un bus électrique, véhicule non polluant et très important pour les maraudes qui permettent de nouer les contacts.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération. Comme l'année dernière, je vous suggère d'en augmenter le montant pour aider "Le Bus des Femmes" dont nous avons besoin, car nous avons vraiment besoin de cette association de santé communautaire, association précieuse et unique, d'autant plus que la loi de 2016 met en difficulté les personnes qu'elle était censée protéger le mieux.

Merci pour votre vote.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame FAUGERON.

Je donne à présent la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, chers collègues, "sale pute, sale pédé !". D'aussi loin que je m'en souvienne, ces deux injures ont toujours été les plus courantes et les plus dénigrantes, des cours de récréation aux querelles d'automobilistes, en passant par les stades et les soirées. Ces mots n'ont bien sûr pas leur place ici, plus exactement ils n'ont leur place nulle part, car celles et ceux que ces mots désignent n'ont à rougir de rien. Cette stigmatisation ne vaut que par association à une sexualité perçue comme dangereuse et méprisable, parce que non conforme au modèle normatif dans notre culture.

Les associations LGBTI+ commencent, à force de pédagogie et d'effort de sensibilisation, à faire percevoir en quoi le mot "pédé" est homophobe et inacceptable. Cette réalisation est encore bien fragile, les dernières agressions nous le démontrent encore, et dépend des contextes et surtout d'un travail de long terme et à grande échelle de la part des associations qui œuvrent.

Je crains, en revanche, que le mot "pute" ne traduise pendant encore longtemps une stigmatisation à laquelle nous ne nous sommes pas encore attaqués. En effet, les personnes en situation de prostitution, il s'agit

principalement de femmes, sont encore perçues comme responsables et coupables des barrières qui sont mises à l'exercice de leurs droits et des violences qui sont perpétrées à leur égard.

Rappelons-le, qu'elles soient ou pas victimes de l'ignoble traite et des viols que représentent les services qui leur sont extorqués de force, elles ont la même dignité et les mêmes droits que chacun et chacune d'entre nous ici, mais leur parole n'est pas entendue avec le même poids par la police et la justice, elles n'ont pas accès aux mêmes protections sociales, et la législation qui est censée les protéger de l'exploitation, par son application à géométrie variable finit par les empêcher d'avoir accès à un logement décent, à des titres de séjour ou à un accompagnement social. Même les actions de prévention et de promotion de la santé deviennent parfois compliquées à mettre en œuvre.

C'est pour cela que l'action du "Bus des Femmes" est essentielle. Créée en 1990 comme début de réponse à l'incendie pandémique du V.I.H. sida, l'association "Bus des Femmes" a toujours souhaité s'extraire des enjeux de positionnement moral sur les personnes en situation de prostitution, ou politiques sur la meilleure manière de mettre un terme aux situations d'abjecte violence que représente la prostitution contrainte.

L'urgence face à laquelle rien d'autre n'est possible, c'est le respect des personnes et des droits, et d'abord le droit à la santé. L'Association est devenue un pilier de la prévention sanitaire et de leur accès au droit à Paris. Elle a ainsi accueilli 571 personnes dans son local en 2022, noué 11.000 contacts autour de ses maraudes et permet aussi, mais sans que ce soit une condition à son accompagnement, d'initier 5 parcours de sortie de la prostitution par an.

Aujourd'hui, son vénérable bus de plus de 20 ans d'âge est poussif et polluant. Elle nécessite donc, outre une nécessaire et annuelle subvention de fonctionnement pour ses actions d'accès au droit et de prévention des risques, une subvention d'investissement pour acheter un nouveau bus électrique. Il nous est proposé de contribuer à cette démarche, et je vous invite bien évidemment à le faire.

Il serait souhaitable enfin, de cesser de stigmatiser dans les faits et dans les mots des personnes qui ne sont coupables de rien et méritent de pouvoir vivre dignement, qu'elles soient ou pas victimes d'une inacceptable traite. Ce qui est honteux, ce n'est pas d'être une "pute", c'est de les maintenir dans la précarité absolue au nom d'un jugement prétendument moral.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, très simplement et brièvement, nous voulions souligner l'importance de ce projet de délibération, pour une association qui fait un travail très, très important, très précieux auprès des personnes prostituées, depuis des années.

Nous voulions souligner ce projet de délibération qui va leur permettre d'acquérir un nouveau bus et de continuer leur travail de maraudes, ce travail de santé, d'aller vers pour aller à la rencontre des personnes prostituées, travailler avec elles sur les questions de santé, de suivi social, professionnel, et sur tous les aspects de la vie, et tenter de répondre au mieux à tous les besoins. Nous voulions le souligner et apporter notre soutien à ce projet de délibération.

Je voulais aussi dire un mot sur un bus qui travaille sur les questions de santé, qui n'est pas à Paris, mais à Bobigny. Le "Bus du Cœur", qui travaille auprès des femmes, fait de la prévention, de l'aller vers sur les maladies cardiovasculaires qui, on le sait, sont souvent sous-estimées et moins bien prises en charge pour les femmes.

Ce bus a été incendié. Ils ont lancé une opération pour demander un soutien. Un appel aux dons a été lancé. Les élus communistes soutiendront cet appel aux dons, et autant que possible toutes et tous nous soutenons pour permettre d'acquérir un nouveau bus à Bobigny.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Je donne à présent la parole à Christophe GIRARD, pour cinq minutes.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

J'espère en effet que ce projet de délibération sera voté à l'unanimité, car "Le Bus des Femmes" est essentiel. "Le Bus des Femmes" a presque 30 ans, et c'est avant tout un bus de santé.

Anne SOUYRIS se souviendra, puisque quand nous étions ensemble au sein d'une association créée en 1985, un an après "Aides" en 1984, qui s'appelait "Arcad-Sida" où fut créé le "Journal du Sida", dès la création du "Bus des Femmes" ce fut l'une des priorités de soutenir et d'aider à ce que "Le Bus des Femmes" puisse sauver des femmes, non pas de la prostitution, mais dans leur dignité et leur santé.

Je voudrais rappeler un article de la déclaration universelle des droits humains, l'article 25. Les soins médicaux en cas de maladie sont des droits humains inscrits dans cet article. La déclaration des droits humains de 1948 : "La maladie, loin d'en constituer une entorse, fait partie de la condition humaine ordinaire au titre de la condition douloureuse".

Alors oui, sans doute qu'il faut, chère Anne SOUYRIS, si c'est possible, malgré les contraintes budgétaires, augmenter la subvention. Je porte aussi cette demande, car vous lisiez sans doute comme moi dans un quotidien hier ou avant-hier, que les salons de massage à Paris étaient en augmentation et que la prostitution était également en augmentation effrayante.

Des problèmes de santé sont donc devant nous, la prévention des problèmes des M.S.T. également. Oui, il faut donc soutenir "Le Bus des Femmes", qui fait un travail remarquable et qui a déjà 30 ans. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Il faut que je mette ma carte, excusez-moi.

Merci, Madame la Maire, pardon du petit laps de temps.

Je vois qu'il y a une grande unanimité sur la question du "Bus des Femmes". Je crois que c'est la première fois, franchement, je m'en félicite.

Vous savez, c'est la première association de santé communautaire qui a existé pour et par les T.D.S., travailleurs et travailleuses du sexe à Paris et en France. La question de faire de la santé quelque chose qui appartienne à chacun et pas seulement pour les personnes, mais avec les personnes concernées, c'est quelque chose que l'on a appris en France tardivement, avec la lutte contre le V.I.H. et qui est complètement essentiel, en particulier pour les populations les plus discriminées, ce qui est le cas des travailleurs et des travailleuses du sexe.

"Le Bus des Femmes" a été créé en 1994, cela a été rappelé, par Lydia BRAGGIOTTI, qui elle-même était une travailleuse du sexe de la rue Saint-Denis. Grâce à elle, il a permis de faire de la prévention du V.I.H. à un moment où le V.I.H. décimait les populations les plus discriminées, notamment, on a parlé des LGBT tout à l'heure, mais aussi évidemment les "trans" et les travailleurs et travailleuses du sexe.

Je redis un grand merci pour ce bus qui a été extrêmement précieux, qui a fait des émules puisqu'il y en a maintenant d'autres en France. Il y en a aussi à Paris, notamment le "Lotus bus", qui vient auprès des personnes asiatiques à la fois à Belleville et dans le 13e arrondissement.

C'est absolument important, oui nous allons renforcer notre subvention, en particulier pour un nouveau bus, qui à la fois nous permettra de correspondre à nos ambitions écologiques.

Merci beaucoup à tous encore une fois.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 21).

2023 DSP 69 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Acceptess-T" (18e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 69 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Acceptess-T".

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'heure est grave, comment protéger les mineurs d'un scandale sanitaire ? Ainsi s'interroge, sur un bandeau racoleur, un ouvrage relativement récent et d'alerter, je cite : "sur une subculture idéologique contagieuse "via" les réseaux sociaux, se rapprochant par maints aspects de l'emprise sectaire - rien de moins".

Subculture censément inféodée aux intérêts de laboratoires pharmaceutiques avides et peu scrupuleux, car selon cet ouvrage, l'Organisation mondiale de la santé, les médecins spécialistes et le consensus scientifique très majoritaire sont tous dans l'erreur. Seul le traitement proposé par les autrices serait dans cette logique à même de sauver les enfants, puisqu'il repose sur de sporadiques études états-uniennes financées et promues par des instances ultraconservatrices qui deviennent mondiales, dont le lien à la méthode scientifique est clairement illustré par leur soutien sans faille au créationnisme.

Soyons sérieux trois secondes. Le seul scandale sanitaire ici… s'il vous plaît.

Le seul scandale sanitaire ici, c'est bien ce genre d'ouvrage qui fait florès en ce moment et dont l'invalidité scientifique rivalise avec les travaux du professeur RAOULT sur l'hydroxychloroquine.

Si je me permets de partager ma consternation envers ces ouvrages et les mouvements qui les propagent, c'est que je suis très inquiète de leurs conséquences pour la santé publique et pour la santé des enfants et des jeunes "trans", car c'est bien de ces personnes que l'on parle.

Faut-il le rappeler, la transidentité n'est pas une maladie. Le non-jugement et le respect de l'identité de genre exprimée par les personnes sont des facteurs primordiaux de la santé des enfants dits créatifs dans le genre et des personnes "trans" plus généralement. Il s'agit là aussi bien du consensus scientifique le plus large que du respect élémentaire.

Mes chers collègues, ne vous y trompez pas, comme sur l'homosexualité ou l'homoparentalité dans les années 1990, beaucoup de psychanalystes sans expérience concrète du sujet prétendent aujourd'hui vous encourager à protéger la jeunesse, en vous opposant aux droits et à l'accès aux soins des personnes "trans" qui le souhaitent.

Comme sur ces précédentes paniques morales, je vous encourage à ne pas vous laisser berner par ces arguments d'autorité frelatée.

Cette longue introduction est pour vous dire que la santé effective des personnes "trans" est mise en danger par ces initiatives sordides et que cela impacte profondément les conditions dans lesquelles l'excellente association "Acceptess-T" peut exercer ses missions au service de l'accès au droit et aux soins.

A l'heure où un quarteron de sénateurs LR regroupés en groupe de travail s'inquiète d'une mystérieuse transidentification des mineurs et organise ses travaux sous l'égide de ces groupuscules d'experts autoproclamés, rejetant par principe la parole des personnes "trans" sur leur propre santé, il y a de quoi s'inquiéter.

Je voudrais dire toute ma solidarité et ma sororité avec "Acceptess-T", mais aussi "OUTrans" et les autres associations de personnes "trans", qui doivent faire face à ces attaques incessantes et à ce retour de bâton hallucinant sur leurs droits et leur santé.

Comme ces groupes se permettent également de menacer de procès toutes celles et tous ceux qui disent que leur entreprise d'assimiler la transidentité à une maladie qu'il faut éradiquer est une entreprise transphobe, je tiens à leur dire haut et fort, dans cet hémicycle : oui, il s'agit bien de transphobie chimiquement pure. Une transphobie qui tue, conduit au suicide. La seule réponse valable à ce genre de chantage à la procédure-bâillon lorsque l'on peut, c'est bien le très britannique "Publish and be damned", publiez et allez au diable !

Plein soutien à "Acceptess-T" et aux autres associations "trans" confrontées à ce déluge de désinformations et de menaces sur leur travail et sur la santé des personnes "trans". Merci à Anne SOUYRIS de témoigner, par ce projet de délibération, le soutien imperturbable de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Ce qui est bien avec Geneviève, c'est qu'après je n'ai plus besoin de parler, je te remercie, Geneviève.

L'état des lieux est effectivement consternant. Les discours essentialistes prennent de l'ampleur dans le débat public. La rhétorique est un supposé complot d'un lobby "trans", le droit des personnes "trans" recule et laisse place à un climat transphobe et réactionnaire, ce qui fait craindre des risques pour leur santé.

Quelques mots : autonomisation, choix dans la transition et accompagnement dans le parcours de soins doivent être les maîtres mots. "Acceptess-T" c'est cela, c'est de l'aide par les personnes "trans" elles-mêmes, qui viennent et permettent de démédicaliser cette situation, de faire en sorte de passer à une situation d'"empowerment" et de lutter le mieux possible contre la transphobie.

J'espère que tout cet hémicycle est d'accord avec ce projet de délibération, que je soutiens évidemment, et j'aimerais bien l'unanimité sur ce sujet, ce serait précieux pour notre démocratie.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSP 69).

2023 DSP 85 - Avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris. - Recette maximale de 42.000 euros.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 85 concernant un avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour cinq minutes.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous étudions donc un projet de délibération concernant le saturnisme infantile. Comme vous le savez, le saturnisme infantile est l'intoxication au plomb chez l'enfant de moins de 18 ans.

Au-delà de la peinture au plomb et des traces de plomb qui peuvent se retrouver et sont facilement identifiables aujourd'hui dans tous les diagnostics qui peuvent être faits, je voulais parler des canalisations en plomb, et on les a d'ailleurs évoquées en 4e Commission.

Aujourd'hui, à Paris, il y a encore 750.000 immeubles avec des canalisations en plomb. Malheureusement, cela demande un grand plan tant pour les immeubles privés que pour les immeubles publics.

Je sais qu'un plan est en cours pour les écoles et que des subventions ont été faites, mais on aimerait en savoir plus. Cela concerne toutes les écoles, que ce soient les écoles maternelles, primaires, mais aussi bien sûr les collèges gérés par la Ville. Nous nous ferons écho et nous le faisons déjà à la Région pour les lycées.

Cette question doit dépasser tout clivage politique, je pense.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BALADI, pour cette intervention. Vous le savez, le plomb est une question que nous prenons à la Ville de Paris à bras-le-corps depuis longtemps, mais que nous avons renforcée tout particulièrement depuis l'incendie de Notre-Dame, parce qu'évidemment nous avons considéré que la loi était insuffisante à protéger les Parisiennes et les Parisiens, puisqu'elle ne concernait que l'intérieur des appartements et pas l'extérieur, donc y compris des lieux comme les cours de récréation qui peuvent être l'objet de ruissellement, par exemple, de plomb, et donc contaminer des enfants de moins de 6 ans. Comme vous l'avez dit, cela peut être particulièrement dangereux et dommageable pour leur cerveau.

Oui, nous avons renforcé ce plan dès 2019, un plan qui concerne maintenant toutes les écoles et tout Paris. Un plan qui est suivi par un comité de pilotage tripartite puisqu'il y a les représentants de l'Etat, nous-mêmes, des experts, mais aussi des habitants et des associations pour faire en sorte que lorsqu'il y a une alerte, nous puissions réagir immédiatement, dans une transparence absolue.

Dans cette perspective, nous avons effectivement mis en place un plan d'éradication du plomb dans toutes les écoles, les crèches et un certain nombre de collèges dont nous avons la charge. C'est planifié, il n'y aura pas d'exception.

Nous avons fait l'année dernière, comme vous le savez certainement, une expérimentation pour vérifier, dans certains établissements, là où il y en avait le plus et par quoi il fallait commencer, mais l'intégralité est planifiée.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSP 85).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à un Plan amiante dans le bâti appartenant à la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présence d'amiante dans les établissements scolaires et de la petite enfance parisiens.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au désamiantage des écoles publiques à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons les vœux référencés n^{os} 77, 78, 79 et 79 bis relatifs à la présence d'amiante et un plan amiante dans le bâti appartenant à la Ville de Paris.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour deux minutes.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

L'enjeu est de rendre visible cette pollution invisible. L'amiante a malheureusement été utilisé pendant des décennies, sans principe de précaution en France, et son impact sanitaire a été pendant trop longtemps minimisé, caché même du grand public.

Mes chers collègues, permettez-moi de vous dire que le scandale sanitaire de l'amiante est pourtant loin d'être terminé. Effectivement, on le sait, malgré son interdiction en 1997, l'amiante reste encore malheureusement présent un peu partout, que ce soit dans le bâti, le bitume, les canalisations. Comme mon collègue BALADI l'a dit juste avant, c'est un scandale sanitaire proche de celui du plomb.

L'amiante, on le sait, est globalement présent, on estime dans un bâtiment sur deux, et "Vert de rage" a mis en lumière récemment dans une enquête, que 70 % des établissements scolaires parisiens contiendraient de l'amiante. Or, il n'existe malheureusement à l'heure actuelle en France aucun recensement complet des écoles qui seraient contaminées par l'amiante. On estime pourtant qu'il pourrait provoquer jusqu'à 100.000 décès par cancer en France d'ici 2050.

On le sait, ce sont les travailleurs du bâtiment qui seront les plus touchés, puisqu'on estime qu'en Europe, 78 % des cancers professionnels résultent effectivement d'une exposition à l'amiante.

Vous le savez, c'est un combat de longue date pour nous, Les Ecologistes, puisqu'au Parlement européen, Marie TOUSSAINT, députée européenne, a obtenu récemment le recensement de l'ensemble des écoles contenant de l'amiante, pour engager au plus vite des travaux de désamiantage afin de protéger les enfants, mais aussi les personnels des écoles.

Désamianter Paris est un chantier titanesque, oui, mes chers collègues, qui va nécessiter un coût d'investissement considérable. Nous avons donc besoin d'une aide de l'Etat qui soit à la hauteur.

Pour éviter que nos écoles soient de véritables bombes à retardement, pour protéger les enfants mais aussi l'ensemble de la population, notre responsabilité est immense. C'est pourquoi nous, écologistes, réclamons que soit établi et communiqué en toute transparence un recensement de la présence d'amiante dans l'ensemble du bâti parisien, et ce, en lien avec les services de l'Etat.

Nous devons donc désormais nous atteler à prendre à bras-le-corps le risque de l'amiante, en développant un véritable plan parisien de lutte globale contre ce produit hautement toxique, en désamiantant massivement notre bâti, en particulier le bâti scolaire. C'est le sens de notre vœu.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Inès de RAGUENEL, pour deux minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'information du fameux documentaire France 5 n'est pas passée inaperçue, puisque nous sommes trois groupes à déposer un vœu sur la présence d'amiante.

70 % des écoles publiques parisiennes contiendraient des matériaux amiantés.

Face à notre engagement, qui lui ne date pas d'il y a trois jours, vous avez préféré nous damer le pion avec ce vœu bis présenté juste en amont du Conseil, pour faire croire, ou faire croire aux Parisiens, que vous y aviez pensé tout seuls.

Alors que nous avons eu mardi un débat organisé consacré à la santé publique et à la lutte contre les inégalités, il nous semble que l'enjeu de l'amiante dans nos crèches et nos écoles y est intimement lié.

Je souhaite rappeler ici les deux propositions que nous avons faites dans notre vœu. La première est qu'il est important que chaque école tienne à jour son dossier technique amiante, et que ce document soit consultable par tous et notamment par les parents. Or, aujourd'hui, c'est très rarement le cas. Nous souhaitons donc connaître les établissements qui ont réalisé ce fameux DTA, et parmi ces établissements ceux qui contiennent des traces d'amiante.

Notre deuxième proposition est qu'il est nécessaire que nous sachions ce qui a été mis en œuvre pour éliminer ces traces d'amiante identifiées. Nous savons que vous menez quelques opérations ici ou là de manière ponctuelle, mais nous manquons, et ce n'est pas le seul sujet, d'une vision d'ensemble.

Comme nous savons que les investissements dans les collèges et les écoles diminuent chaque année, permettez-nous de nous interroger légitimement sur ce qui va être fait sur le sujet. Ainsi, nous vous demandons donc de nous communiquer votre stratégie de désamiantage, établissement par établissement.

Nous vous remercions d'avoir repris nos demandes. Nous voterons le vœu bis et nous retirons notre vœu.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Les chiffres ont été rappelés, 70 % des écoles maternelles et élémentaires parisiennes contiennent de l'amiante.

Interdit depuis 1997 en raison de son caractère cancérogène, l'amiante demeure dans de trop nombreux établissements parisiens construits antérieurement.

Depuis 1997, les diagnostics techniques amiante sont élaborés, conformément à la loi, et les situations les plus dangereuses ont été traitées.

L'objet de notre vœu est de communiquer un état des lieux précis des dossiers techniques amiante pour chaque école parisienne et de préciser pour chacune le plan et le calendrier de désamiantage. Ces éléments sont essentiels pour les professeurs, les agents de la Ville, les enfants et leurs parents, mais également pour tous les personnels amenés à effectuer des travaux dans ces établissements.

Nous saluons le fait que vous ayez repris à votre compte la demande de publication en annonçant la création d'un espace en "open data" permettant d'avoir accès à toutes les données, comme nous apprécions la transparence dont vous avez fait preuve sur le sujet en répondant aux journalistes de "Vert de rage" sur la situation réelle de la présence d'amiante dans les écoles parisiennes.

Vous avez également annoncé la mise en place d'un comité de pilotage sur le modèle de celui pour le plomb, pour intensifier les efforts, tant mieux.

Pour autant, vous ne pouvez pas vous décharger sur autrui de vos responsabilités. En quasiment 30 ans, seul un quart des écoles et collèges ont été traités. C'est bien évidemment insuffisant. Nous n'avons que trop tardé et c'est la raison pour laquelle nous maintiendrons notre vœu.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci aussi pour ces vœux parce qu'ils permettent non seulement de faire état de la réalité de ce que nous faisons à la Ville de Paris, mais aussi de renforcer et d'apporter aussi plus de transparence.

Je reprends les derniers termes employés à la fois par Mme GATEL et l'ensemble des intervenants, car c'est extrêmement important, et notamment la question d'avoir une cartographie précise. Je commencerai par là, parce qu'il me semble que ce que nous avons fait pour le plomb, précisément pour le plomb, et nous nous sommes battus pour cela dès juillet 2019 et même encore avant, à partir du mois de mai, pour avoir une cartographie parisienne, mais aussi mise à jour par l'Agence régionale de santé avec toutes les données sur le plomb, nous souhaitons avoir la même procédure pour l'amiante.

Sachant que des DTA sont déjà donnés à chaque école, chaque établissement évidemment dispose d'ores et déjà de ces éléments. Cela dit, il n'est pas toujours extrêmement facile d'y accéder, donc nous avons considéré que la demande qui était faite, de publier en "open data" ces données d'une part, et d'en faire une cartographie au fil du temps d'autre part, était absolument essentielle. Nous le ferons.

Deuxième sujet qui était très important : avoir un comité là encore tripartite, qui permette aussi aux lanceurs d'alerte, aux fédérations de parents d'élèves et aux personnes qui s'intéressent, notamment aux experts sur la

question de l'amiante, de participer à notre travail au jour le jour, et de faire en sorte que les risques soient éradiqués - sinon éradiqués, car comme vous l'avez dit, il y a de l'amiante partout dans la ville, ce sera progressif - mais de le faire au mieux des besoins des enfants.

Je dirai quand même une chose, tous les établissements en liste A, c'est-à-dire là où l'amiante apparaît et est dangereux directement, où il n'est pas recouvert, ont été traités. Je le dis quand même d'ores et déjà, qu'on n'accuse pas Paris de ne pas faire son travail sur cette question. Il reste que tous ceux qui sont en listes B et C, qui sont quand même dangereux mais sont recouverts, font l'objet de DTA réguliers. Nous sommes mieux-disants que la loi, puisque la loi l'oblige sur la liste A et pas sur les listes B et C, mais nous le faisons également.

Il est vrai que dans notre planification, certains en liste B - je le répète, ce n'est pas obligatoire, mais c'est ce que nous devons faire et l'objectif que nous nous sommes alloué - ne sont pas complètement faits. Il s'agit de 112 établissements qui ne sont pas terminés, mais je le répète sur les listes B et C, pas quand l'amiante est directement accessible.

Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que ce comité se montera dès la rentrée avant la fin de l'année 2023, et que nous ferons un plan sur lequel vous pourrez évidemment avoir une vue, vous-mêmes aussi en tant que groupe, puisque nous le faisons aussi au su et au vu de tout le monde. Nous pourrons aussi le détailler en Commission 4, je sais que Gauthier est toujours - il n'est pas là - d'accord pour faire ce type de point, pour que nous puissions avoir le maximum de vigilance sur cette question.

Enfin, quand même, ce n'est pas se défausser sur l'Etat que de dire que nous, nous le faisons, mais d'autres villes n'ont pas les moyens de le faire, du tout, et qu'il n'y a pas de contrôle. C'est donc un problème, parce que nous nous contrôlons nous-mêmes, nous le faisons, nous faisons aussi de la transparence.

C'est totalement inégal et inéquitable entre les territoires, c'est un problème de démocratie et de République, donc oui, nous devons demander à l'Etat de l'aide pour aussi toutes les communes qui ne peuvent pas agir.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux nos 77, 78 et 79, l'Exécutif a déposé le vœu n° 79 bis. Le vœu n° 77 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré ? Très bien, donc je ne le soumets pas aux voix.

Le vœu n° 78 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré ? Oui, très bien.

Le vœu n° 79 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est-il retiré ?

Non, il est donc maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 145).

Je vous propose qu'on arrête la séance. On se retrouve à 14 heures 30 pour le début de la 5e Commission. Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous recommencions et terminions nos travaux par la 5e Commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à son président, Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord j'aimerais, comme à l'accoutumée, remercier l'ensemble des élus de la 5e Commission, des adjointes et des adjoints, ainsi que des personnels des services qui participent au bon déroulement de nos travaux.

Concernant la délégation d'Anne-Claire BOUX, politique de la ville, je crois que malheureusement les événements récents nous ont montré que les "politiques de la ville", les investissements vers les quartiers populaires étaient plus que jamais nécessaires. Je crois que nous pouvons tout de même déduire du fait qu'à Paris nous avons été relativement épargnés par certaines scènes que l'on a pu voir ailleurs que c'est aussi peut-être parce que nous avons une "politique de la ville" très efficace, un tissu associatif, un taux d'équipements publics, des élus aussi qui sont investis auprès des quartiers populaires. Je crois que ce Conseil le démontre encore, avec de très nombreux projets de délibération pour continuer à investir dans ces quartiers. Je pense notamment au projet de délibération DDCT 78, sur la question de la fracture numérique, qui est un beau projet de délibération.

Il y aura également un vœu "politique de la ville". Il y a le contrat de ville, donc les financements qui vont être donnés par l'État sur ces quartiers et sur quels quartiers ils vont être donnés. À chaque nouveau contrat de ville, on redéfinit les quartiers en fonction des salaires et des revenus dans ces quartiers. Ce vœu demande que le même nombre de personnes concernées puisse bénéficier des politiques de la ville. Cela ne veut pas dire que les quartiers ne vont pas changer. En tout cas, le nombre de personnes concernées doit rester "a minima" le même.

La question des politiques de la ville, et aussi d'une ville où l'on vit bien, c'est aussi la question du logement. Cela m'amène aux projets de délibération de Ian BROSSAT, avec le projet de délibération DLH 141. C'est un projet de délibération important sur le plan partenarial de gestion de la demande publique, donc de logements. Vous savez, pour ceux qui s'occupent de ces questions, c'est la fameuse cotation. Quels sont les critères qui permettent d'avoir une priorité sur le logement social ? Ce sont aussi les points relais où les personnes peuvent venir remplir leur dossier et avoir une personne pour échanger. J'ajoute qu'il y a beaucoup de préemptions pour faire du logement social dans l'existant. Je pense notamment à Paris Centre et au 5e arrondissement.

Il y aura un projet de délibération DLH 148, concernant un dossier que nous connaissons bien : la T.E.P. Ménilmontant. Avec le futur P.L.U., l'ensemble de la surface va devenir un espace vert. C'est tout de même quelque chose de notable. Vous le savez, cette majorité est attachée à allier l'environnemental et le social. C'est aussi pour cette raison que collectivement les groupes de la majorité ont accepté - c'est l'objet de ce projet de délibération - un centre d'hébergement d'urgence modulaire temporaire pour pouvoir accueillir ceux qui en ont besoin sur la partie déjà artificialisée de cette parcelle qui doit rester et demeurer un espace vert sur l'intégralité de cette parcelle à terme.

En parlant d'environnement, Jacques BAUDRIER a un projet de délibération très intéressant, le DLH 154, qui concerne le recyclage des matériaux de construction. C'est un partenariat avec Saint-Gobain sur cette partie seulement de construction et de réemploi. Vous le savez, l'empreinte carbone du bâtiment, c'est principalement la construction. Avec le futur P.L.U., nous avons posé comme principe qu'il fallait arrêter de démolir pour reconstruire, mais bien de transformer. Parfois, il est impossible de faire autrement que de démolir. Dans ce cas, il faut absolument que ces matériaux puissent être réemployés pour améliorer l'empreinte carbone.

En parlant toujours d'environnement, un projet de délibération de Pierre RABADAN, DTEC sur la question du réemploi, pas des matériaux de construction cette fois-ci, mais de "cup" pour éviter que l'on prenne des bouteilles d'eau lors des courses à pied qui ont lieu à Paris. On pense notamment à la course - c'est l'objet de ce projet de délibération - qui concerne l'action sociale du personnel de Paris.

Enfin, les projets de délibération d'Emmanuel GRÉGOIRE concernent aussi l'écologie. Il va y avoir un grand parc à Ordener-Poissonniers, le jardin des Mécanos. Nous aurons sûrement l'occasion d'en parler. Le DU 51 concerne le projet d'Aquaboulevard. C'est l'un des rares projets - je crois que tout le monde peut s'en réjouir parce que cela a été voté à l'unanimité - où l'on dédensifie un îlot existant et pas n'importe lequel : un gros îlot dans le 15e arrondissement. On augmente aussi les ouvertures, les respirations et les espaces verts.

Enfin, en termes d'aménagements, pas tout à fait d'espaces verts, mais un peu tout de même, c'est toute la question de la voirie de Maine-Montparnasse, le projet de délibération DU 39. Une consultation a eu lieu et on nous demande de nous prononcer sur le bilan de celle-ci.

Je vous remercie et nous souhaite de bons travaux.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

2023 DLH 100 - Réalisation 91-101, rue Vercingétorix, 2-4 et 5, rue Fernand-Holweck (14e) d'un programme de végétalisation et d'îlot de fraîcheur par la R.I.V.P. - Subvention (91.011 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DLH 100 concernant la réalisation au 91-101, rue Vercingétorix, au 2-4 et 5, rue Fernand-Holweck, 14e, d'un programme de végétalisation et d'îlot de fraîcheur par la R.I.V.P.

La parole est à Mme Camille NAGET, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je souhaitais mettre en valeur ce projet de délibération pour insister sur l'action de la Ville et des bailleurs sociaux en matière de rénovation du parc social et de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de création d'îlots de fraîcheur.

Ce projet de délibération vise à accorder une subvention de 91.000 euros à la R.I.V.P. pour un projet estimé à 191.000 euros, signe de l'ampleur de l'investissement de la R.I.V.P. et de l'accompagnement de la Ville de Paris en vue de rafraîchir le parc social et in fine de rafraîchir la Ville. Ce projet est le bienvenu.

Ce projet de délibération DLH 100, comme le DLH 122, projet de délibération que nous voterons juste après, est mené grâce à l'implication des locataires, de leurs amicales, permettant de sensibiliser largement les habitants aux défis écologiques. Ce projet est aussi le bienvenu car il est doublement vertueux, il est écologique et social, pour les habitants, qui sont les premiers bénéficiaires de ces projets de rafraîchissement visant à garantir le confort d'été dans leurs bâtiments et pour l'habitabilité des quartiers. C'est un îlot de fraîcheur nécessaire dans un contexte où les effets de la chaleur sont parfois très importants de jour et de nuit, car les vagues de chaleur concernent aussi la nuit. Il est nécessaire d'adapter notre Ville à ce réchauffement dès maintenant.

Ces îlots de fraîcheur génèrent donc de nombreux bénéfices en manière de rafraîchissement et d'habitabilité, mais également en matière de préservation et de développement de la biodiversité dans les cours d'immeubles. C'est un enjeu qui n'est pas maigre au vu du rythme de l'effondrement du vivant. C'est également - et j'aimerais insister sur ce point - l'occasion de mieux gérer la ressource en eau, ressource qui tend à se raréfier et qui semble être l'un des principaux défis que nous aurons à affronter à l'avenir. Dès lors, ces projets, permettant de développer de la pleine terre et donc de favoriser l'infiltration des eaux et encore une fois de rafraîchir, sont d'une réelle pertinence. Ils sont d'autant plus pertinents lorsqu'ils permettent de récupérer les eaux pluviales afin d'arroser ces cours d'immeubles, comme ce sera le cas dans cet ensemble. Il est important de préciser que cela permet aussi le développement d'occultants, trop souvent absents sur le bâti parisien, avec notamment la pose de stores et de persiennes. Ces solutions dites "passives" doivent être déployées le plus massivement possible parce que, on le sait, on en manque.

L'action de la Ville en matière de transition climatique ainsi que la Mission d'Information et d'Evaluation sur "Paris à 50 degrés" ont permis de contribuer à la sensibilisation générale de cet enjeu des vagues de chaleur, qui malheureusement vont être appelées à se multiplier et à s'intensifier d'ici peu. Dès lors, cet investissement de la Ville qui, s'il est comparé proportionnellement à l'investissement de l'État, apparaît comme prononcé, nous oblige à saluer ce travail co-porté avec les bailleurs pour cette action ainsi qu'à interpeller le Gouvernement pour qu'il s'attaque réellement à ce problème et résolve ce chantier qui sera selon nous le chantier du siècle.

Nous voterons donc avec grand plaisir ce projet de délibération et tous les autres, qui représentent au total une quarantaine d'opérations qui devraient être financées cette année.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes au maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Conseillère, chère Camille, pour votre intervention qui me permet d'insister sur les actions phares de notre mandature, avec le développement des aménagements des bailleurs sociaux en faveur des îlots de fraîcheur, qui permettent de réduire les effets de la chaleur et de donner une meilleure habitabilité à leurs logements.

Avec ce DLH 100 et avec le DLH 122, deux projets portés par la R.I.V.P. dans le 14e et le 19e, nous permettons la pose d'occultations extérieures dans 69 logements sociaux, l'installation de cinq cuves de récupération des eaux pluviales, la végétalisation de 110 mètres carrés de toiture, la désimperméabilisation de 232 mètres carrés au sol et la végétalisation de près de 800 mètres carrés d'espace extérieur. C'est un projet de délibération important qui vient en plus des 39 projets que nous avons déjà financés en 2022, avec un investissement global sur 2022 de 28,6 millions d'euros avec une participation de la Ville de 12,7 millions d'euros, qui ont permis de végétaliser plus de 1,5 hectare sur le patrimoine des bailleurs sociaux.

La bonne nouvelle est que, avec ces deux premiers projets et avec tous ceux à venir d'ici la fin de l'année lors de nos prochains Conseils, nous allons sans doute dépasser ce record de 2022, végétaliser plus de 2 hectares et poser des occultants dans des centaines, voire des milliers de logements. C'est donc une très belle dynamique. Je tiens vraiment à remercier la R.I.V.P. et, à travers elle, l'ensemble des bailleurs sociaux qui sont fortement mobilisés.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 100).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réhabilitation/surélévation de la Résidence Belleville par "CDC Habitat".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 91 relatif à la réhabilitation/surélévation de la résidence Belleville par "CDC Habitat".

La parole est à M. le Maire, François DAGNAUD, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Les locataires de la résidence Belleville, située dans le 19e arrondissement dans le quartier de la place des Fêtes, propriété du bailleur social "CDC Habitat", connaissent depuis maintenant plusieurs années des travaux de réhabilitation plan Climat et de surélévation de leurs immeubles.

Si le projet du bailleur d'isoler, de rénover les logements et d'en créer de nouveaux répond aux enjeux écologiques et sociaux de notre Ville, la réalisation de ces travaux et la prise en compte des conditions de vie des locataires ne sont clairement pas satisfaisantes.

J'ai été sollicité par l'amicale des locataires de cette résidence, qui m'a transmis des témoignages, des photos et des vidéos qui illustrent ce que subissent les locataires depuis le début de ces travaux. Colombe BROSSEL était allée sur place à l'invitation de l'amicale et a pu elle aussi constater différents manquements. Par exemple, des ascenseurs à l'arrêt pendant plusieurs mois pour remplacement, avec comme seule compensation un portage mis en place en semaine uniquement et à des horaires réduits, les fuites dans les logements des derniers étages à chaque épisode pluvieux et encore ce mardi soir, des nuisances sonores importantes et sans information préalable des locataires. La sécurité des habitants n'est également pas garantie, avec des travaux réalisés au milieu de leur cheminement.

Ce vœu, voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement, demande donc à "CDC Habitat" de reprendre en main la gestion de ce chantier dans l'information aux locataires comme dans la sécurisation des zones de chantier. Il demande également la mise en place de moyens nécessaires pour que la fin de ces travaux se passe dans les meilleures conditions et avec le moins de nuisances possibles pour les locataires. Il appelle enfin à une compensation, sous des modalités qui restent à négocier, de ces préjudices supportés par les locataires. Nous avons prévu, je crois, de nous rendre la semaine prochaine sur site à nouveau avec l'ensemble des parties prenantes. Je pense que ce vœu manifestera l'intérêt du Conseil de Paris pour cette situation.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, merci beaucoup pour votre intervention. Comme vous l'avez indiqué, l'opération de "CDC Habitat" rue de Belleville est extrêmement complexe, puisqu'il s'agit d'une rénovation Plan Climat sur un très grand ensemble de 364 logements couplée à la surélévation et à la création de 44 logements supplémentaires. Tout cela en site occupé.

Le vœu proposé montre que l'accompagnement des locataires, la tenue des chantiers et une bonne communication sont la clé de la réussite.

Depuis le début de la mandature, j'ai travaillé avec les bailleurs sociaux pour mettre en place des concertations poussées et un accompagnement des locataires tout au long des opérations, tant en phase d'études qu'en phase de travaux.

Les problèmes et les nuisances que vous nous avez rapportés par les locataires sont de fait surtout dus à la surélévation, les derniers étages étant les plus impactés en particulier avec le bruit et les problèmes d'étanchéité. Dès que la mairie du 19e nous a informés de ces problèmes, nous avons saisi "CDC Habitat" et nous lui avons demandé de mettre en place des dispositifs d'information plus poussés et d'être plus vigilants sur la mise en œuvre des travaux. Avec Roger MADEC et Colombe BROSSEL, nous organisons le 12 juillet prochain, soit la semaine prochaine, une visite sur place avec l'amicale et "CDC Habitat" pour améliorer encore le suivi de cette opération et vérifier si les solutions proposées sont les plus adaptées. Il est vrai que la complexité de cette opération nécessite des dispositifs particulièrement poussés. Nous devons rester extrêmement vigilants. Votre mobilisation est tout à fait adaptée.

Je tiens toutefois à vous apporter quelques éléments de réponse concernant le dernier attendu de votre vœu, soit l'indemnisation des locataires pour perte de jouissance. Ce sont des procédures strictement encadrées par la loi qu'il faut pouvoir caractériser. Les travaux d'amélioration des logements prévus par l'opération du Plan Climat, amélioration thermique, mise aux normes, ne peuvent pas engendrer ces indemnisations car ils viennent améliorer à terme l'habitabilité des logements. L'indemnisation n'est donc pas possible pour l'ensemble des locataires qui n'ont pas subi les mêmes désagréments. Cependant, nous allons demander à "CDC Habitat" de travailler avec l'amicale à l'étude d'indemnisations pour perte de jouissance spécifique pour les nuisances dues à la surélévation ou aux problèmes dus aux ascenseurs, qui concernent certains locataires.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu, mais en vous proposant de retirer le dernier attendu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Acceptez-vous l'amendement, Monsieur le Maire ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - L'esprit est bien celui-là. Merci à Jacques BAUDRIER.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91 déposée par le groupe Paris en commun, ainsi amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 146).

Je vous remercie.

2023 DDCT 67 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement (1.021.850 euros) à 269 associations pour le financement de 413 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 67 relatif à un appel à projets "politique de la ville", attribution de subventions de fonctionnement à 269 associations pour le financement de 413 projets dans les quartiers populaires.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour cinq minutes au maximum, s'il vous plaît.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Nous allons bientôt évoquer nos fortes préoccupations quant à l'évolution de la nouvelle géographie prioritaire au sein du prochain contrat de ville. L'Exécutif parisien et l'ensemble des groupes de la majorité ont d'ailleurs déposé un vœu relatif à la géographie prioritaire des quartiers "politique de la ville". Je souhaite donc m'exprimer sur ce projet de délibération qui incarne en partie nos engagements pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants de ces secteurs.

Lundi dernier, nous avons réuni les habitantes et habitants de la porte de Vincennes pour leur présenter le projet d'avenir pour ce quartier avec la S.E.M.A.P.A., un nouvel urbanisme des équipements, un nouvel aménagement des espaces publics. Ce projet est ambitieux et porte de nombreuses améliorations pour le quartier. À cette occasion, les habitantes et les habitants nous ont rappelé qu'ils voulaient que leur quotidien soit amélioré dès maintenant, urgemment, dans un contexte social de plus en plus fragilisé et un quotidien qui s'avère d'autant plus difficile. Malgré notre engagement reconnu par les habitantes et les habitants, le quartier attend des moyens à la hauteur pour renforcer les piliers de ces quartiers fragiles : la cohésion sociale, l'emploi et l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain. Vous le savez, sans le concours de l'État, ces piliers ne peuvent être consolidés.

Comme indiqué dans ce projet de délibération, le quartier porte de Vincennes fait l'objet d'une mission de préfiguration de la Ville en vue d'intégrer la géographie prioritaire au regard des indicateurs socio-économiques de vulnérabilité détectés. Ce projet de délibération est l'illustration de l'engagement quotidien de la Ville et des associations partenaires auprès des habitantes et des habitants et que je remercie en ce jour. L'illustration des petits changements que nous essayons d'aménager et des grands changements préfigurés. L'animation du boulevard Carnot, dont les habitantes et habitants se détournent. Ils annoncent un aménagement plus durable qui changera leur quotidien à moyen terme.

J'en profite pour remercier les adjoints mobilisés et en premier lieu Anne-Claire BOUX pour sa présence à nos côtés dans ce combat, au service de la "politique de la ville", et particulièrement à Dominique LE BORGNE qui conduit et appuie toutes les initiatives en faveur des habitantes et habitants avec un tissu associatif local limité, mais dont la motivation ne faiblit pas, et nos partenaires institutionnels que sont les bailleurs sociaux et la C.A.F. de Paris. Merci aussi à Christophe NAJDOVSKI de nous aider dans ces combats. Je pense aux parents d'élèves du collège Paris Est, à "Acessijeux", "Jeunesse Feu Vert", "La Ligue" et le centre Maurice Ravel, le "C.A.L.M.S." et "L'Opéra déconfiné". Je n'oublie pas le conseil de quartier Bel-Air Nord, "La Compagnie Les Toupies" et tous nos autres partenaires qui ne peuvent être cités.

Notre travail est engagé, tout comme le combat en faveur de l'augmentation des moyens alloués par l'État dans ce quartier. Nous n'oublierons pas nos écoles lorsque nous aurons enfin le cadre pour échanger de politique et de l'éducation prioritaire avec l'État. Nous sommes aux côtés des habitantes et des habitants et nous nous battrons pour une réelle égalité des chances, soit par une équité qui doit passer par des moyens renforcés dans nos quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Maya AKKARI, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération DDCT 67 est important pour nos quartiers populaires qui sont très bousculés en ces jours sombres où de nombreux médias nationaux les stigmatisent. Il constitue le gros de l'enveloppe que nous dédions à l'appel à projets annuel de la "politique de la ville" et qui nous permet de financer des associations qui accompagnent les habitants au quotidien afin de pallier les inégalités structurelles et historiques dont ils souffrent.

À la Goutte-d'Or, nous n'envoyons pas de façon indistincte des "flyers" à tous les parents pour leur expliquer comment éduquer leurs enfants, mais nous soutenons le Centre social "Accueil Goutte d'Or", qui organise les samedis matin des réunions de parents afin que ces derniers puissent se retrouver, échanger et se donner des conseils mutuels.

Pour nos jeunes, nous ne proposons pas non plus d'abaisser l'âge légal de la majorité pénale à 16 ans, comme le fait une certaine droite, mais nous soutenons financièrement l'association "A.F.E.V." qui propose des tiers lieux alternatifs pour que les adolescents et les jeunes qui habitent le quartier de La Chapelle, qui sont en études et qui habitent très souvent avec leur famille dans de petits logements qui ne leur permettent pas d'étudier sereinement, de le faire dans ces lieux dédiés ouverts tard le soir, tôt le matin, le samedi et le dimanche.

Une grande majorité des adolescents et des jeunes de nos quartiers populaires ne vivent pas comme l'a dit la présidente du groupe Changer Paris dans son intervention mardi dernier, c'est-à-dire dans l'illégalité et de trafics en tout genre. Les adolescents et les jeunes de nos quartiers populaires sont majoritairement en études et réussissent même à faire avancer leurs projets personnels. Ils ont besoin, comme tous les enfants et les jeunes, non pas d'être stigmatisés et méprisés, mais bien de notre soutien, de nos encouragements et de notre accompagnement bienveillant pour faire avancer leurs projets personnels.

Certes, il y a bien dans nos quartiers, comme partout ailleurs, des consommateurs de drogue. Je tiens à rappeler que, selon l'observatoire l'O.F.T.D., ils sont deux fois moins nombreux à l'Est qu'à l'Ouest de Paris. La différence est que dans les quartiers populaires les consommations ne se font pas derrière les lourdes portes d'appartements bourgeois, mais dans l'espace public, au vu et au su de tout le monde. Il existe bien dans nos quartiers une économie parallèle, comme il en existe dans tous les territoires, qu'ils soient bourgeois ou populaires, urbains ou ruraux. Je rappelle là aussi que la fraude fiscale représente en France "a minima" 20 milliards d'euros par an selon l'I.N.S.E.E. La fraude fiscale, nous le savons tous, est un délit et les fraudeurs des délinquants au même titre que les autres délinquants, même ceux qui "piquent" un "Red Bull". Alors, oui, il y a comme ailleurs des trafics dans nos quartiers, même s'ils sont là aussi plus visibles sur nos espaces publics, mais, non, ils ne concernent pas la majorité de nos habitants qui en sont les premières victimes.

Mes chers collègues, nous, majorité de gauche, ne pensons pas non plus que les habitants des quartiers populaires sont des assistés. Nous soutenons des projets tels que celui de l'association "La Cravate solidaire", qui prête des tenues dites "professionnelles" aux gens qui, en recherche d'emploi, n'ont même pas les moyens de s'acheter une tenue correcte pour être présentables à un entretien d'embauche. Contrairement à ce que pensent

beaucoup de gens, les enfants des quartiers populaires vivent pour beaucoup d'entre eux confinés dans les appartements de leurs parents qui ne les laissent pas sortir dehors seuls. C'est pourquoi nous soutenons l'association "Home Sweet Mômes" dans son projet de rue aux enfants, qui permet aux plus petits de jouer en toute sécurité dans la rue de leur quartier.

Dans nos quartiers, nous, élus de gauche, nous ne stigmatisons pas les habitantes et les habitants qui, comme moi et comme un certain nombre d'entre nous ici dans cet hémicycle, ont une histoire familiale liée à la colonisation ou à la migration en qualifiant leur rapport à leur culture familiale de "régression ethnique". Au contraire, nous valorisons la culture familiale propre de chacune et de chacun et nous pensons qu'il faut "se réconcilier avec soi pour développer son estime de soi", intitulé du projet de l'association "Existencielles", que nous soutenons aujourd'hui à travers ce projet de délibération.

Mes chers collègues, vous l'avez bien compris, notre vision de gauche des quartiers populaires est fondamentalement différente de celle des droites d'Emmanuel MACRON, d'Éric CIOTTI et de Marine LE PEN. Notre politique a même montré son efficacité. Comme le disait Rémi FÉRAUD mardi dernier, nous avons pu constater la semaine dernière que les révoltes urbaines étaient bien moins intenses à Paris qu'ailleurs, alors même que nous avons plus de 300.000 habitants qui vivent dans ces quartiers.

Mes chers collègues, nos quartiers sont une richesse, leur jeunesse nos forces vives.

Je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mers chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est proposé est l'occasion de dire un mot sur la "politique de la ville".

Les moyens engagés par notre Ville sont considérables. En 2022, cet appel à projets a été doté de plus de 5 millions d'euros provenant des différentes directions de la Ville pour soutenir près de 1.200 projets associatifs dans les quartiers populaires. Plus largement, ce sont 25 % des ressources de la Ville qui sont consacrées dans ce mandat en investissement et en fonctionnement aux quartiers populaires. Je tiens à le rappeler et à le saluer.

Le présent projet de délibération porte sur la deuxième enveloppe pour l'année 2023 pour un montant de plus d'un million d'euros, après une première enveloppe qui était dotée de 200.000 euros. Les actions soutenues sont extrêmement diverses : des activités sportives, des pratiques culturelles, l'accès à l'emploi, la sensibilisation aux enjeux environnementaux, le soutien à l'économie circulaire, la lutte contre l'exclusion numérique, l'aide à la parentalité, etc. Ce sont autant d'actions qui permettent de créer du lien, de soutenir les personnes qui s'engagent pour améliorer la vie dans leur quartier, venir en aide aux plus démunis et agir pour l'environnement. Ces actions sont portées par des associations. Je voudrais saluer certaines d'entre elles qui interviennent plus particulièrement dans le 10e arrondissement. Nos trois centres sociaux : "R10", "Le Pari's des Faubourgs" et plus récemment "CRL10", qui est aussi délégataire des centres "Paris Anim'" de l'arrondissement, mais qui fait bien plus que cela. La régie de quartier "La Maison du Canal", l'association "Règles Elémentaires" qui agit auprès des jeunes pour briser le tabou des règles et la précarité menstruelle, "Frichti Concept" qui danse dans la rue avec les habitants, "L'Accord" qui a souvent été cité ici et qui joue un rôle social essentiel dans le quartier des Portes, les associations d'habitantes et d'habitants et notamment "Les Mamans de la Grange aux Belles". Je ne peux pas les citer toutes, mais ce projet de délibération est l'occasion de saluer une fois de plus la vitalité associative de notre arrondissement et plus largement de Paris.

Je voudrais saisir aussi l'occasion de cette intervention pour parler des libertés associatives qui sont menacées par le mal nommé "contrat d'engagement républicain". Il est mal nommé, car un contrat est le résultat d'une discussion entre deux parties, ce qui n'est pas le cas ici car le Gouvernement part trop souvent du principe que les associations pensent mal. Comme l'ont rappelé récemment plus de 600 élus locaux, dont un bon nombre d'entre nous sont ici, dans une tribune demandant la révision de la loi séparatisme, sans l'écosystème associatif l'équilibre de notre société et de notre démocratie est menacé.

Parmi les libertés associatives menacées, je voudrais citer le rôle de vigie que jouent certaines d'entre elles vis-à-vis de la lutte contre la corruption. Nous avons appris récemment que l'association "Anticor" a vu son agrément annulé par le Tribunal administratif. Cet agrément lui permettait depuis 2015 d'agir en justice dans les affaires de corruption et d'atteinte à la probité présumée, notamment en cas d'inaction du Parquet.

Cette question n'est pas nouvelle. Notre Assemblée a déjà eu l'occasion d'exprimer début 2021 son soutien et sa préoccupation de voir "Anticor" poursuivre son action d'intérêt général en demandant au Gouvernement de renouveler son agrément et portant la demande d'évolution du droit pour que l'agrément prévu par le Code de procédure pénale soit délivré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et non par le Garde des Sceaux. Je voulais rappeler ici que nous avons besoin d'associations comme "Anticor" et que nous devons continuer d'œuvrer pour que cette association puisse récupérer cet agrément parce que c'est une association, comme celle-ci

et d'autres, qui porte haut l'exigence de probité dans la vie publique, sans laquelle notre démocratie serait un concept creux.

Pour finir et revenir sur la "politique de la ville", cela a été évoqué avant moi par les oratrices précédentes, la "politique de la ville" est menacée par le redéploiement en discussion avec l'État de la géographie prioritaire. J'aurai l'occasion d'y revenir dans quelques minutes avec le vœu déposé par les groupes de la majorité municipale.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Alexandre CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En effet, c'est un sujet qu'on réabordera dans quelques instants. Chaque année nous sommes amenés à nous prononcer sur un certain nombre de subventions pilotées par le service "politique de la ville" en lien avec les élus d'arrondissement et à destination des quartiers populaires. Mes collègues en ont parlé.

Pour ce qui concerne le 10e, ce projet de délibération propose de financer 30 associations, 37 projets, soit 86.800 euros, à destination des quartiers prioritaires de la Grange-aux-Belles et du Buisson-Saint-Louis.

Aujourd'hui, l'ensemble de ce tissu associatif est inquiet et pour le moins nous partageons cette inquiétude. Inquiet de la volonté du Gouvernement et du Ministre de la Ville, Olivier KLEIN, de réduire drastiquement l'intervention de l'État dans les quartiers populaires parisiens et en l'occurrence dans le 10e de la réduire à zéro. Cette perspective est d'autant plus contestable que le critère du revenu médian, retenu pour déterminer la future carte de la géographie prioritaire, est inapplicable à Paris, ville où se côtoient parfois à quelques dizaines de mètres des habitants très aisés et des habitants très précaires. Une telle décision signifierait ainsi la disparition de nombreuses associations qui bénéficient actuellement de financements et qui embauchent pour accompagner les habitants des quartiers populaires dans des domaines aussi variés que l'emploi, les loisirs, l'accès au droit ou à la santé.

Mes chers collègues, les événements de ces derniers jours doivent nous rappeler que notre pacte républicain doit s'incarner au quotidien, partout sur le territoire, par la présence du service public, mais aussi de tous ceux et de toutes celles qui au sein des associations de quartier y contribuent. Il faut également que le Ministre de la Ville, qui se prétend proche des collectivités locales et de leurs attentes, entende les besoins des quartiers parisiens, qui ont été durement frappés par la crise sanitaire et qui sont désormais durement frappés par la crise économique.

Notre Ville a toujours été au rendez-vous pour soutenir les habitants des quartiers populaires. Elle doit et elle continuera, elle veut continuer à le faire. Le vote de ce projet de délibération en est à nouveau le témoignage, mais il faut aussi que notre inquiétude, et même que notre désaccord radical, soit entendue.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Les élus de notre groupe constatent de plus en plus de dysfonctionnements et d'opacité dans la présentation de projets de financement des différentes associations. Nous dénombrons de plus en plus de projets de délibération dits "paquets". Je suis intervenu plusieurs fois en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris pour contester cette méthode et remettre au cœur du débat le travail et le respect dû aux conseillers d'arrondissement. Comment voulez-vous que les conseillers d'arrondissement - je le rappelle, tous bénévoles - puissent avoir un avis pertinent sur toutes les associations de tous les arrondissements de Paris ? Ils doivent se prononcer sur des milliers d'associations qui sont souvent loin de leur périmètre d'action.

En réponse à mes nombreuses demandes, M. GRÉGOIRE estime que ce n'est qu'un avis consultatif et que les projets de délibération ne peuvent pas être présentés différemment dans les arrondissements. Or, de nombreux autres projets de délibération sont présentés dans chaque arrondissement.

J'appelle donc à un sursaut de notre vie démocratique pour une meilleure considération des élus locaux d'arrondissement et pour arrêter l'ignorance que nous avons sur le travail extraordinaire que font les élus locaux. Il n'est pas rare, et ce projet de délibération en est un exemple frappant, d'avoir à se prononcer sur 200 subventions dans un seul projet de délibération. Certains sont plus ou moins connus. Certains sont plus ou moins très connus. Certains sont extrêmement inconnus et d'autres sont extrêmement connus.

Dans ce projet de délibération DDCT 67, vous nous proposez plus d'un million d'euros à 269 associations, 411 projets. Quel mépris des élus ! Au sein de ce projet de délibération, en parallèle, d'autres projets de délibération accordent des subventions à certaines structures de plus de 100.000 euros en une seule fois. Cela pourrait faire l'objet d'un vote à part entière. Certaines associations subventionnées sont donc identifiées au sein de plusieurs

directions de la Ville. Le fléchage des dépenses devient de plus en plus complexe. En tant qu'élus locaux, il nous est fondamental d'avoir une pleine visibilité sur les structures soutenues au titre de la Ville et donc d'obtenir les moyens nécessaires à un examen approfondi préalable de chaque projet qu'il est question d'aider financièrement.

Les demandes de notre groupe sont constantes : que soit engagée et portée à la connaissance des élus une évaluation indépendante des actions menées par toutes les associations ayant reçu plus de 50.000 euros de subvention ou subventionnées depuis cinq ans au moins, que les projets de délibération "paquets" ne prévoient pas 50 subventions allouées à des associations du territoire, que les subventions dont le montant excède 50.000 euros fassent l'objet d'un projet de délibération propre accompagné de l'ensemble des documents administratifs nécessaires à l'étude.

Promouvoir la diversité du tissu associatif sur le territoire parisien, oui. Autoriser l'utilisation opaque de l'argent des Parisiens pour financer des actions qui, pour certaines, ne respectent pas les principes de la République, non.

Nous demanderons d'ailleurs un vote dissocié pour l'association "La Petite Rockette" qui, selon notre groupe, ne correspond pas aux critères de non-discrimination auxquels nous sommes attachés.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Un grand merci pour vos nombreuses interventions pour ce projet de délibération très important, qui nous permet de renouveler notre confiance et notre soutien aux associations des quartiers populaires. Des associations, vous l'avez dit, qui sont en première ligne lors de chaque crise que nous traversons. Je remercie en particulier ces associations et les associations jeunesse qui, pendant cette période difficile que nous avons connue et que nous connaissons encore, sont allées au contact des jeunes la semaine dernière pour appeler au calme, en lien avec les clubs de prévention et les parents, qui, contrairement à ce que veut nous faire croire le Gouvernement, ne sont pas démissionnaires. On aurait bien voulu que le Gouvernement ait une doctrine un peu moins répressive et s'appuie davantage sur la prévention spécialisée pour apaiser.

Vous avez cité de nombreuses associations. Je ne pourrai pas revenir sur toutes ces actions, mais vous l'avez dit, toutes ces actions sont précieuses pour accompagner les habitants et habitantes des quartiers populaires. Malheureusement, ces associations sont malmenées par le Gouvernement depuis plusieurs années avec, par exemple, la fin des emplois aidés et aussi avec la Région, qui ne donne plus un seul euro aux associations qui sont en "politique de la ville". C'est alors plus facile d'étudier les projets de délibération. C'est même un climat de défiance qui a été instauré par le Gouvernement en mettant en doute leur attachement aux valeurs de la République au travers du contrat d'engagement républicain. Vous l'avez dit, Sylvain RAIFAUD. C'est faux. Allez voir le bilan de la Région sur les associations "politique de la ville" et vous reviendrez après. Merci beaucoup. C'est tout de même un comble, cette défiance du Gouvernement.

Monsieur, je vous mets au défi : revenez avec un euro versé à une association "politique de la ville" par la Région. Quand vous aurez la parole, je vous mets au défi.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On va laisser Anne-Claire BOUX s'exprimer. Vous aurez cet échange après. Merci. Continuez, Madame BOUX, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - C'est véritablement, comme je le disais, un climat de défiance qu'a instauré le Gouvernement vis-à-vis de ces associations, mettant en doute leur attachement aux valeurs de la République avec ce contrat d'engagement républicain. Au travers de vos interventions, on l'a vu, je crois que c'est plutôt le Gouvernement qui piétine les valeurs de la République en ce moment. C'est peut-être à lui qu'on devrait demander de signer le contrat d'engagement républicain. Ce Gouvernement piétine les valeurs de fraternité et de cohésion des territoires en stigmatisant les quartiers populaires et en voulant les opposer aux territoires ruraux. C'est un Gouvernement qui piétine le principe d'égalité. Je donnerai un seul exemple : celui de la Seine Saint-Denis, qui est sous-dotée en moyens humains et financiers dans l'éducation, l'hôpital et la justice.

Dans la continuité d'hier, on voit bien qu'il existe vraiment une philosophie à droite, un Gouvernement qui piétine le principe de liberté, avec le dernier acte en date - et vous l'avez dit, cher Sylvain RAIFAUD - le retrait de l'agrément d'"Anticor", qui lui permettait d'ester en justice. Où va-t-on quand un Gouvernement supprime les contre-pouvoirs de notre démocratie ?

Je finirai par une dernière valeur : celle de l'indépendance de la presse. Je tiens à apporter encore une fois mon soutien aux journalistes du "J.D.D." en grève depuis deux semaines.

Sur le contrat de ville...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, à un moment donné, vous laissez la parole à Anne-Claire BOUX et vous la reprendrez quand ce sera votre tour. Vous avez eu l'occasion de vous exprimer avec votre

groupe. En l'occurrence, Anne-Claire BOUX a la parole. On arrête d'interrompre, ce qui arrive tout de même souvent aux femmes. Excusez-moi. À un moment donné, on laisse la parole à Anne-Claire BOUX. Merci.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Sur le contrat de ville, vous allez être content, je vous propose d'y répondre lorsqu'on abordera la question du vœu, mais je souscris complètement à vos propos, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, chère Alexandra CORDEBARD, pour le 12e et le 10e arrondissement et sur la nécessité de maintenir un contrat de ville ambitieux pour le territoire parisien.

Pour revenir sur la question du 12e arrondissement, c'est une dynamique que nous avons engagée depuis le début de ce mandat. Nous savons que certains quartiers ont décroché depuis 2015. La porte de Vincennes, dans le 12e arrondissement, en fait partie. C'est pourquoi nous avons dès le départ mis des moyens humains en renforçant l'équipe de développement local et en l'étendant sur le secteur du 12e arrondissement. Cela nous a permis de faire ce travail de développement social, de pouvoir monter avec les associations ces projets qui vont pouvoir permettre d'animer l'espace public, notamment avec la "Ludomouv'" qui va proposer des jeux, avec des séances de cinéma en plein air, "L'Opéra déconfiné", les animations autour de l'environnement, les initiations au roller et au skateboard. C'est également un projet de lutte contre l'évitement scolaire qui va être mené par le collectif "Collèges Paris Est", qui va nous permettre d'inscrire cette dynamique. On espère que l'État acceptera l'intégration... Il va donc pouvoir permettre de lutter contre l'évitement scolaire.

Pour vous répondre sur la question des projets de délibération, soit il y avait un projet de délibération avec 269 associations, soit il y avait 269 projets de délibération, donc finalement cela n'aurait rien changé. Si aujourd'hui, parce qu'on veut faciliter le travail des élus, on ne donne pas d'argent aux petites associations, cela va tout de même poser un problème. Oui, on va continuer à aider les petites associations. Oui, c'est sur des moyens plus modestes. Dans ce projet de délibération, aucune association ne touche plus de 50.000 euros de toute façon. On est sur des montants de 2.000 à 3.000 euros. Des bilans sont produits. On fait tout un travail aussi pour mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs de façon à simplifier la partie administrative pour les associations et leur donner de la visibilité. Oui, on soutient beaucoup de petites associations et on continuera à les soutenir.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais procéder à un vote dissocié de l'article 139, comme demandé par Franck MARGAIN, pour son groupe.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 139 du projet de délibération DDCT 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 139 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 67 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 67).

2023 DDCT 78 - Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes". - Subventions (150.000 euros) à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 78 relatif à un appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes", et l'attribution de subventions à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum. Merci.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Le linguiste Alain BENTOLILA le dit très souvent : 6 % des jeunes de 16 ans sont aujourd'hui en situation d'illettrisme en France. L'illettrisme concrètement, c'est quoi ? C'est ne pas arriver à comprendre un texte court et simple. C'est profondément handicapant dans sa vie quotidienne. C'est profondément handicapant dans une société où toute procédure est dématérialisée. C'est d'ailleurs l'une des explications possibles au nombre très élevé de nombreux recours en termes de droit. Pourtant, l'illettrisme est peu présent dans le débat public. Cela n'aide pas celles et ceux qui le subissent à se libérer de la honte, de l'humiliation, parfois aussi de la frustration, de la rancune qu'il génère. Je ne voudrais pas ici décrire toutes les stratégies mises en place pour survivre tout de même quand on

n'arrive pas à mettre du sens, à mettre des mots. Être illettré, cela oblige à renoncer au pouvoir de l'humain de transformer les autres, de transformer le monde par l'exercice pacifique de la langue orale et écrite. Être illettré prive donc du fondamental dans notre démocratie : la citoyenneté, celle qui permet d'être présent, d'être visible, d'être pris en compte, celle qui permet de participer au débat en argumentant, d'assumer le conflit par la rhétorique. Être illettré, c'est aussi renoncer à un bouclier à tous les extrémistes, aux stéréotypes, à la manipulation. C'est aussi enlever la possibilité d'un débat pacifique, tolérant et maîtrisé dans nos sociétés. Parfois, cela conduit aussi à n'avoir comme ressource d'expression que la violence.

Vous comprenez que ce projet de délibération qui vient mettre cette problématique au cœur de la "politique de la ville" est essentiel. À un moment donné, on ne peut pas se contenter de rapports qui nous disent et d'un chiffre : 6 %. Cela nous permet de répondre tout de même à ces détresses sociales et culturelles, à répondre à cette marginalisation sociale.

Lutter contre l'illettrisme est au cœur des politiques de solidarité. On vient de dire qu'il y aura un nouveau contrat de ville, au-delà de la question des moyens, il faut qu'enfin soit saisie cette question et qu'elle puisse être soutenue.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole Anne-Claire BOUX, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je suis très heureuse de porter ce projet de délibération qui vise à soutenir des actions destinées à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme chez les jeunes, avec le souci permanent de leur émancipation. Non seulement parce que ce dispositif "Action de remobilisation des jeunes" est un des rares dispositifs restants qui envisage la question de la maîtrise du français plus largement que seulement la question de l'emploi, mais bien dans une logique, comme vous l'avez souligné, chère Nathalie, d'émancipation sociale, là où l'État ne finance la maîtrise du français que dans une logique d'insertion dans l'emploi dans les quartiers populaires.

Premièrement, pour accéder à un emploi, il est nécessaire d'avoir une situation administrative à jour. Il n'y a pas que le travail dans la vie et chacune et chacun doit avoir les clés pour s'intégrer dans la société pour participer au débat, comme vous l'avez dit.

Pour la deuxième année ce dispositif intègre un volet pour lutter contre la fracture numérique. La dématérialisation continue des services publics est une inégalité de plus qui s'abat sur les habitantes et habitants des quartiers populaires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi. Il y a un brouhaha très compliqué. C'est sur tous les bancs. S'il vous plaît, je vous demande de vraiment respecter les interlocuteurs. Merci.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je reprends. Pour la deuxième année, ce dispositif intègre également un volet pour lutter contre la fracture numérique. La dématérialisation continue des services publics, comme je le disais à l'instant, est une inégalité de plus qui s'abat sur les habitantes et habitants des quartiers populaires. À noter que 17 % de la population française est en situation d'illectronisme, avec une concentration toute particulière dans les quartiers populaires, où plus d'un habitant sur cinq dit avoir des difficultés pour remplir sa déclaration de revenus en ligne. Un autre sujet est celui des jeunes. C'est moins intuitif, mais ils sont aussi fortement touchés par cette fracture numérique. Malheureusement, les sites administratifs sont bien moins intuitifs que Snapchat. J'en profite donc pour saluer le travail de ma collègue Léa FILOCHE, qui nous permet à Paris de toujours avoir une alternative humaine au tout numérique pour accéder à ses droits avec, par exemple, "Mairie Mobile".

Pour illustrer mon propos sur ces nombreux projets qui s'adaptent aux difficultés des jeunes, je citerai deux associations : "L'Esprit du Vent", qui accompagne les terminales dans leurs démarches de candidature pour les études supérieures et notamment sur la plateforme Parcoursup, qui n'est pas sans poser des questions sur le biais des algorithmes dans la reproduction d'inégalités sociales et territoriales, et aussi le nouveau projet "Parcours le Monde", qui propose aux jeunes du 20e arrondissement, chère Nathalie MAQUOI, d'encourager l'émancipation via des mobilités locales et internationales qui sont autant d'ouvertures du champ des possibles pour les jeunes des quartiers populaires.

Je vous remercie. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DDCT 78).

Je vous remercie.

2023 DU 81 - N.P.N.R.U. Orgues de Flandres (19e). - Protocole d'accord global avec "I3F" et approbation de la convention de subvention régionale au titre du développement urbain relative à la rénovation du jardin central.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons un amendement technique n° 80 de l'Exécutif au projet de délibération DU 81, N.P.N.R.U. Orgues de Flandres dans le 19e arrondissement, avec un protocole d'accord global avec "I3F" et approbation de la convention de subvention régionale au titre du développement urbain relative à la rénovation du jardin central.

Pour présenter l'amendement technique, Anne-Claire BOUX ou c'est juste technique ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - C'est juste technique. C'est une précision quant à la date du service local du domaine de Paris sur l'avis de la valeur vénale du domaine.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 80 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 80 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DU 81).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif à la géographie prioritaire des quartiers "politique de la ville".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 81 relatif à la géographie prioritaire des quartiers "politique de la ville".

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour deux minutes au maximum, s'il vous plaît.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

On en a eu l'illustration il y a quelques minutes. Les dispositifs de "politique de la ville" permettent de consacrer les moyens et l'attention des pouvoirs publics sur les quartiers populaires où se concentrent les difficultés. C'est une politique essentielle sans laquelle la relégation d'une grande part de la population serait encore plus manifeste.

Aujourd'hui, des discussions sont en cours avec la Préfecture de Paris pour revoir la géographie prioritaire, c'est-à-dire la liste des quartiers susceptibles de bénéficier de ces renforts. Depuis 2014, la loi prévoit de prendre en compte un unique indicateur : le revenu médian. C'est de nouveau cet indicateur qui sert de boussole à la Préfecture de Paris. Je voudrais dire quelques mots de l'inadaptation de cet indicateur dans le contexte parisien. Nous avons subi deux décennies de flambée des prix de l'immobilier, particulièrement dans notre ville. Malgré l'engagement considérable de la Ville pour développer le logement social, se loger à Paris dans le parc privé est réservé aux personnes les plus riches, y compris dans certains quartiers populaires. C'est ce qu'on appelle la gentrification, qui se traduit par un renforcement des inégalités malgré la hausse du revenu médian parce que les plus pauvres sont toujours là même si leurs voisins sont plus riches.

Ce vœu des groupes de la majorité a pour objectif de rappeler à l'État ce constat. Rappeler aussi que les familles monoparentales, les résidents en hôtels sociaux ou encore en foyers de sans-abri ne sont pas pris en compte par le revenu médian. Ce vœu vise à soutenir les efforts d'Anne-Claire BOUX, qui est en première ligne. La "politique de la ville" ne doit pas reculer à Paris. On parle tout de même de sortir la Goutte-d'Or ou Belleville notamment de ce classement, ce qui est une aberration lorsqu'on connaît la situation sociale de ces quartiers. L'objectif est que de nouveaux quartiers puissent y entrer.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai plusieurs demandes d'intervention de maires d'arrondissement.

Alexandra CORDEBARD, s'il vous plaît.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce que dit Sylvain RAIFAUD est parfaitement exact. Ce nouveau désengagement, ce désengagement supplémentaire de l'État, après le désengagement sur le logement social, après le désengagement dans la dotation des communes, qui a vocation à leur permettre de choisir leur politique et d'accompagner les populations, peut avoir des conséquences terribles. Cette vision caricaturale de la Ville de Paris, je le disais tout à l'heure, fait cohabiter des personnes certes aisées, mais aussi des populations extrêmement précarisées. Ces modes de calcul excluent systématiquement les plus précaires, c'est-à-dire les personnes qui vivent dans les centres d'hébergement et encore plus exclus celles qui vivent dans nos rues. Cette vision absolument fausse de la situation sociale de la ville et ce désengagement peuvent avoir des conséquences terribles. On a eu des quartiers qui vont beaucoup mieux grâce à l'ensemble de ces engagements, l'ensemble de ces associations, l'ensemble de ce tissu maillé très serré qui permet d'accompagner les familles. Je pense au quartier du Bas Belleville, qui a connu il y a quelques années trois morts parmi sa jeunesse, qui aujourd'hui va beaucoup mieux et qui pourrait, pas l'année prochaine, peut-être pas l'année d'après, mais en cas de désengagement se retrouver dans une situation identique.

Au nom de l'ensemble de mes collègues, de plusieurs de mes collègues, je plaide vraiment pour que nous fassions entendre à ce Gouvernement qu'il faut continuer à accompagner les quartiers populaires de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, vous aviez demandé la parole.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Oui, ce vœu revêt une importance toute particulière, notamment dans le 20e arrondissement, l'un des plus populaires de Paris, où 43 % des habitants vivent sur ces territoires prioritaires de la "politique de la ville".

La définition par le Gouvernement de la nouvelle géographie prioritaire aurait donc des conséquences concrètes pour des dizaines de milliers de familles et jeunes enfants qui vivent dans nos quartiers et qui attendent des pouvoirs publics un soutien pour l'emploi, l'éducation, la parentalité dans un contexte de crise du pouvoir d'achat et de défiance envers les institutions.

Or, qu'a fait le Président MACRON sur ces sujets ? Une succession de renoncements : abandon du plan Borloo, suppression des contrats aidés dès 2017, qui a considérablement affaibli le secteur associatif, contraction des budgets, comité interministériel à la ville sans cesse repoussé, où on ne sollicite les maires et les élus locaux qu'en cas de gestion de crise. Cette politique gouvernementale est totalement illisible. Elle est perçue par un grand nombre d'habitants comme un abandon, voire un certain mépris pour les quartiers populaires.

Les événements dramatiques de ces derniers jours montrent l'urgence d'une politique ambitieuse en direction des quartiers, qui concilie accompagnement au retour à l'emploi, lutte contre toutes les discriminations, prévention des comportements à risque, réforme de la police et de ses modalités d'intervention, soutien aux familles, en particulier les mères seules, dans leur mission d'éducation et de parentalité.

Je m'inquiète des discours qui remettent en cause le principe même de la "politique de la ville". Dans quels états seraient nos quartiers sans l'intervention de toutes les associations de terrain, centres sociaux, acteurs de la solidarité qui participent au quotidien à la cohésion sociale dans une société profondément inégalitaire et divisée ?

En ce qui concerne le 20e arrondissement, nous sommes dans le flou. Cela a été dit. Les rumeurs d'évolution des géographies prioritaires qui nous parviennent sont plus qu'alarmantes. Le retrait des quartiers Belleville et Amandiers de la géographie prioritaire pour six ans aurait des conséquences désastreuses pour les habitants de ces quartiers et conduirait sans aucun doute à les retrouver en 2030 dans une situation plus dégradée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La méthode technocratique choisie par l'État pour définir les territoires en contrat de ville, I.P.S., revenu médian, invisibilise les poches de pauvreté et passe à côté des besoins des habitantes et des habitants. Je vous invite donc à voter ce vœu qui défend le maintien des quartiers des Portes, de Belleville et des Amandiers, mais aussi des autres quartiers prioritaires de Paris. Nous demandons même l'extension à la porte de Vincennes.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande aussi de François DAGNAUD, pour trois minutes au maximum.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, puisque le conseil du 19e arrondissement s'est lui aussi exprimé sur les inquiétudes qui viennent d'être très justement évoquées par mes collègues Alexandra CORDEBARD et Éric PLIEZ à l'instant. Je voudrais très simplement insister sur la dynamique positive dans laquelle les dispositifs convergents de la géographie prioritaire de la "politique de la ville" ont remis des quartiers en difficulté, des quartiers en souffrance. Il faut prendre la mesure d'une réalité. Tous ces quartiers subissent de plein fouet toutes les formes de grande précarité. Si ces quartiers tiennent le coup, continuent à avancer, à mobiliser leurs énergies les plus positives, c'est parce qu'il existe tout ce maillage de dispositifs de soutien, d'aide, d'initiatives qui permettent à nos quartiers de faire face et de mobiliser.

Il y a une réalité. Éric PLIEZ l'évoquait à l'instant. Le critère du revenu médian cache mal, mais cache la réalité et l'énorme dispersion des situations. Dans les mêmes quartiers, on peut avoir des gens qui vont bien, et tant mieux, on est heureux de les avoir, et beaucoup de gens qui vont beaucoup moins bien. À l'arrivée, cela vous fait une moyenne qui peut sembler honorable, au-dessus des radars. Dans les faits, c'est loin d'être le cas. C'est une des conditions de la dynamique qui doit être poursuivie et même amplifiée vers de nouveaux quartiers, qui doit être soutenue et défendue.

Je crois que ce vœu a le mérite de poser clairement les enjeux et de manifester notre détermination à ce que la géographie prioritaire continue de porter les dynamiques engagées dans tous nos quartiers.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour deux minutes au maximum. Je vous engage tous à tenir votre temps de parole, s'il vous plaît, parce qu'on est partis pour finir vers 21 heures. Merci.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Je vous remercie, chers collègues, chers maires d'arrondissement, pour ce vœu très important, qui a d'ailleurs été signé par l'ensemble des groupes de la majorité, mais aussi les maires d'arrondissement. Merci pour vos interventions. Vous l'aurez compris, à gauche, les quartiers populaires, on ne s'en fout pas. Je déplore l'attitude du Gouvernement qui, dans la période actuelle, voudrait décrédibiliser la "politique de la ville" et faire croire qu'on dépense des milliards dans les quartiers populaires sans résultat. Vous l'avez dit : que seraient ces quartiers sans la "politique de la ville" ?

Je le redirai autant de fois que nécessaire : l'argent dépensé dans la "politique de la ville", c'est un budget de 1 % du budget de l'État pour la "politique de la ville", alors que 8 % des Français et des Françaises vivent dans ces quartiers. Tous les rapports pointent les sous-dotations dans le droit commun, par exemple en Seine-Saint-Denis, sur les moyens humains et financiers pour l'éducation, la justice et l'hôpital. J'aimerais rappeler à ce Gouvernement que sans les quartiers populaires la France ne tiendrait pas, car ce sont souvent ces habitants qui travaillent dans les métiers essentiels, celles et ceux qu'on a applaudis pendant le Covid.

Je vous remercie, chers collègues, encore une fois pour ce vœu qui réitère l'attachement de cette majorité de gauche et écologiste aux quartiers populaires parisiens. J'espère que le Gouvernement retrouvera la raison, car ce n'est pas le moment de réduire les moyens de la "politique de la ville". Au contraire, c'est même un soutien renforcé qui est nécessaire face à l'affaiblissement du pouvoir d'achat, en particulier l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie.

Je m'associe donc à ce vœu et je donnerai un avis favorable pour demander à l'État de maintenir son engagement pour la "politique de la ville" dans le cadre du renouvellement du contrat de ville. Je saisirai suite à ce vœu le Préfet de Région pour porter à sa connaissance cette demande et attirer son attention sur la particularité, comme vous l'avez souligné, du territoire parisien. En effet, vous l'avez dit, le revenu médian ne peut être le seul critère à prendre en compte, en particulier dans les quartiers faubouriens, qui font l'objet d'une gentrification. Les très riches invisibilisent donc les très pauvres. Vous l'avez dit aussi, sur la question des personnes hébergées en hôtel social, qui ne sont pas prises en compte. Ce sont de nombreuses vulnérabilités que connaît le territoire parisien et que nous allons faire valoir auprès du Préfet pour pouvoir faire en sorte de mener une politique ambitieuse dans les prochaines années pour les quartiers populaires.

Je finirai en disant que, face à la situation, nous présenterons aussi un plan pour les quartiers populaires dans les prochains mois en concertation avec les habitants.

J'aimerais tout de même dire que quand j'entends des "et celle-là", etc., c'est vraiment très sexiste.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous avez dix secondes pour finir la dernière phrase.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - J'ai fini en soulignant le sexisme de l'aile droite de cet hémicycle. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Anne-Claire BOUX s'étonnait qu'elle ne me voie pas inscrit sur tous ces projets de délibération de la "politique de la ville". Je vais réparer cette erreur. Je ne pouvais pas passer à côté à la lecture du vœu présenté relatif à la géographie prioritaire des quartiers "politique de la ville", qui en réalité est la parfaite illustration du nivellement par le bas et de vos échecs en matière de "politique de la ville".

Vous avez un rôle très simple : celui de pompier pyromane. Sur l'aile droite, on ne s'oppose pas à ce que la géographie des Q.P.V. épouse celle des difficultés sociales et de l'évolution des taux de pauvreté dans certains quartiers, car cela veut dire plus de moyens d'intervention. Madame la Maire, je veux bien…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je suis d'accord avec vous. S'il vous plaît, la parole est à M. GRANIER pour une explication de vote. Monsieur BROSSAT, s'il vous plaît.

M. Rudolph GRANIER. - Comme tout à l'heure pour Mme Anne-Claire BOUX, où c'était une femme qui l'interpellait, c'est un homme qui m'interpelle. Cela fait quoi ? Je ne sais pas si c'est sexiste, mais bon.

Cela veut dire plus de moyens d'intervention. Nous ne sommes pas contre. Cependant, la priorité serait de restaurer la mixité sociale et d'assurer le développement économique de ces quartiers. Vous n'avez eu de cesse de dégrader Paris. Vous avez fait des ghettos. Vous vous opposez à tout ce qui peut ressembler à une entreprise dans ces quartiers. Ensuite, vous venez faire la manche pour étendre la géographie des Q.P.V. et vous nous en présentez 15 de plus. Vous dites : "ils veulent sortir la Goutte-d'Or". Je vous confirme que ce serait une hérésie. Cela ne va pas mieux à la Goutte-d'Or depuis que vous vous en occupez. Mieux encore, la conseillère AKKARI accuse les médias de stigmatiser ces quartiers. Quand il y a des voitures qui flambent, quand la B.A.F.S.A. est brûlée dans le 18e, ce sont vos résultats.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je viens de demander à tout le monde de respecter, s'il vous plaît.

M. Rudolph GRANIER. - Il est toujours plus simple de disserter sur le thermomètre que de traiter le malade. Les quartiers populaires, c'est votre nouveau langage pour éviter de dire pauvreté, désertion politique, insécurité, ghettoïsation et 15 quartiers de plus dans ce vœu.

Vous avez un problème avec les chiffres, mes chers collègues, avec les statistiques. Madame BOUX, vous avez un problème avec la vérité, ce qui est d'autant plus grave. La Région a consacré 1,7 million d'euros sur l'appel à projets "politique de la ville". Je veux rendre justice à mon collègue Jérémy REDLER. S'il vous plaît…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Quelle est votre explication de vote ? Vous allez voter quoi ?

M. Rudolph GRANIER. - Ce sont deux minutes sans interruption, s'il vous plaît.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous allez donc voter comment ?

M. Rudolph GRANIER. - À cette heure-ci, on ne nous regarde pas beaucoup. Soyez indulgents. Reconnaissez l'échec de votre politique. Prenez quelques-unes de nos solutions et nous serons d'accord avec vous.

Madame la Maire, naturellement, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par les groupes "Les Écologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 147).

2023 DLH 94 - Location de l'immeuble 69, rue Guy-Môquet (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des commerces du 69, rue Guy-Môquet et à l'instauration de logements intermédiaires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 94 et le vœu n° 82 qui s'y rattache. Le DLH 94, c'est la location de l'immeuble 69, rue Guy-Môquet dans le 17e, à la R.I.V.P. avec un bail emphytéotique.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes au maximum, s'il vous plaît.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci. Bonjour.

Madame la Maire, chers collègues, par préemption la Ville a acquis l'immeuble situé 69, rue Guy-Môquet pour un montant de 8,5 millions d'euros afin d'y réaliser un programme de logements sociaux. Il est en outre proposé d'assortir le bail consenti à la R.I.V.P. d'un loyer capitalisé de 3 millions d'euros. Cet immeuble est constitué de 12 logements, ainsi que d'un rez-de-chaussée, d'une loge et de deux locaux commerciaux.

Le projet de délibération indique que neuf de ces logements sont vacants. La préemption se veut donc vertueuse de ce point de vue. Dans un secteur loin d'être déficitaire en logements sociaux, vous programmez de créer 50 % de P.L.A.-I. et 39 % PLUS, soit six logements P.L.A.-I. et cinq logements PLUS. Où est le logement intermédiaire, dit "P.L.S." ou "P.L.I.", qui permettrait d'apporter de la mixité dans ce quartier ? À ce stade, le projet de délibération ne le dit pas, pas plus que l'annexe d'ailleurs. Il n'est pas fait cas non plus des deux locaux commerciaux. Qu'en adviendra-t-il ?

C'est pourquoi, avec le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, nous demandons qu'à travers ce vœu la Maire de Paris s'engage à maintenir les baux des commerçants actuellement présents dans les locaux commerciaux de cet immeuble. Nous demandons également que vous puissiez préciser le programme de logement prévu et que vous intégriez dans ce programme des logements intermédiaires de type P.L.S. et P.L.I. afin de garantir la mixité sociale dans ce quartier.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Plus rapidement que cela, la Ville de Paris a acquis par préemption le 69, rue Guy-Môquet dans le 17e arrondissement, dans un secteur déficitaire en logement social, qui relève de la zone de déficit en logement social. J'insiste parce que Jean-Didier BERTHAULT disait le contraire. Il s'agit de 12 logements familiaux. Il y a des trois pièces et des quatre pièces.

Je voudrais tout de suite vous rassurer concernant les commerces. Il y a deux commerces en rez-de-chaussée et ils seront maintenus conformément à nos pratiques habituelles. Il n'a d'ailleurs jamais été envisagé de faire autrement. Quant au second point, la question des catégories de logement, nous allons effectivement faire 12 logements sociaux, 7 P.L.A.-I. et 5 PLUS, parce que c'est précisément pour cela que l'immeuble a été préempté, pour faire du logement social dans un quartier et dans un arrondissement qui sont déficitaires en logement social.

Pour ce qui concerne les commerces, votre vœu sera exaucé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 82 du groupe Changer Paris. Vous voulez le retirer ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Non. Je voulais confirmer que je le maintenais. Dix secondes pour dire à M. BROSSAT que le logement intermédiaire est aussi du logement social. N'opposons donc pas systématiquement le logement social et le logement intermédiaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je ne crois pas que cela ait été le cas.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DLH 94).

Je vous remercie.

2023 DLH 141 - Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la priorisation des désignations de demandeurs DALO du 17e pour l'attribution des logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des moyens humains de l'antenne logement (17e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement du dispositif "Échanger Habiter" et à l'amélioration du taux de rotation.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au fonctionnement du logiciel AIDA des demandeurs de logement social.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 141 et les vœux référencés n^{os} 83, 84, 85 et 86 qui s'y rattachent. Il s'agit de l'adoption du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Pour votre bonne information, j'ai 12 inscrits pour cinq minutes chacun. Cela veut dire que cela peut être très long. Je vous demanderais donc de bien vouloir, si ce n'est faire moins que les cinq minutes, au moins respecter votre temps de parole. Je vous en remercie. Ce sont cinq minutes au maximum, exactement, Monsieur REDLER.

La parole est à M. Florian SITBON, pour cinq minutes au maximum.

M. Florian SITBON. - Bonjour, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je suis très heureux d'intervenir sur ce projet de délibération qui va nous permettre d'adopter le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Ce document essentiel nous rappelle en effet que la politique ambitieuse et novatrice que nous menons depuis de nombreuses années, avec une accélération depuis 2014, sert d'exemple, inspire bon nombre d'évolutions juridiques et législatives au niveau national.

Le plan partenarial entérine l'une des dispositions de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, plus connu sous le nom de loi Élan du 23 novembre 2018, en généralisant à l'ensemble des réservataires le dispositif de la cotation que nous avions introduit à Paris dès 2014.

Je le rappelle, ce dispositif constituait l'une des promesses de campagne emblématiques de la Maire de Paris lors des élections municipales de 2014 et visait à doter notre Ville de règles d'attribution transparentes des logements du parc social parisien. Ce dispositif, nous pouvons en être fiers, puisqu'il nous a permis de mettre un terme définitif aux pratiques qui étaient, on s'en rappelle, il y a de nombreuses années, clientélistes, opaques et qui caractérisaient les procédures d'attribution mises en œuvre par la droite parisienne lorsqu'elle dirigeait notre Ville. Ces pratiques clientélistes et opaques n'étaient pas seulement en vogue dans notre ville, mais bien dans l'ensemble de notre pays. Je me félicite donc de la généralisation de la cotation à l'ensemble des réservataires du parc social. Il était temps.

La cotation que nous avons mise en place en 2014 nécessitait néanmoins certains ajustements qui ont fait l'objet d'une longue concertation entre la Ville de Paris, les maires d'arrondissement, les bailleurs sociaux, les organismes financeurs du logement social et les associations de défense du droit au logement au sein de la conférence parisienne du logement. Je tiens d'ailleurs à remercier Ian BROSSAT, qui a mené à bien ces concertations et qui incarne cette politique particulièrement ambitieuse que nous menons en matière de logement depuis bientôt 10 ans, 20 ans maintenant.

Le fruit de cette concertation se traduit donc par plusieurs évolutions qui vont permettre d'améliorer significativement la lisibilité de la cotation pour les demandeurs de logements sociaux, mais aussi son efficacité. Ces évolutions vont notamment permettre de fluidifier le parcours des personnes en situation d'hébergement comme le demandaient les associations, de mettre en place une gradation des points, plus efficace et plus adaptée à l'urgence qui caractérise le relogement des personnes victimes de violences conjugales ou familiales, de faciliter le relogement des personnes en situation de handicap qui bénéficieront d'une cotation doublée lorsqu'elles justifieront leur situation dans leur dossier. J'ajoute que les ménages labellisés D.A.L.O. au titre du handicap bénéficieront également de points supplémentaires et qu'une pondération sera appliquée aux adultes en situation de handicap qui sont hébergés par leurs parents.

Cette nouvelle cotation repensée, améliorée va également intégrer six nouveaux publics prioritaires dont le relogement sera ainsi facilité : les jeunes sortant de l'A.S.E. et âgés de moins de 30 ans, les agents publics, les

travailleurs clés, qui bénéficieront des mêmes points que les agents publics au titre de l'éloignement entre le domicile et le lieu du travail ou bien encore des horaires décalés durant lesquels ces personnes travaillent, les personnes ayant perdu le logement de fonction dont elles bénéficient dans le cadre de leur profession, les ménages appartenant au premier quartile de ressources des demandeurs inscrits et les ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable.

Outre la mise en place de cette cotation unique et les nombreux avantages qui vont ainsi bénéficier aux publics les plus fragiles, le plan partenarial va permettre de préciser le circuit d'accueil et d'information des demandeurs de logement, mais aussi les dispositifs d'accompagnement social des demandeurs. Le plan partenarial va enfin mettre en avant les dispositifs spécifiques mis en place à Paris par les différents réservataires sur la mutation dans le parc social et la location voulue.

Vous l'aurez donc compris, mes chers collègues, le plan partenarial constitue une avancée majeure sur laquelle il existe un relatif consensus. Pour que tout cela s'acte, il faut accepter nos propositions de logement social parce qu'il ne s'agit pas seulement d'être d'accord sur la cotation, mais pour cela il faut… On sait qu'on est encore en déficit pour loger toutes les demandes, qui sont donc nombreuses.

Je vous appelle donc à voter en faveur de ce projet de délibération qui va ainsi permettre de renforcer la transparence, la lisibilité de l'attribution des logements sociaux parisiens, mais aussi l'accueil des demandeurs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour cinq minutes au maximum, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Normalement 2 minutes 30. Ne vous inquiétez pas. Merci, Madame la Maire. Que le logement social réponde aux problèmes du mal logement, c'est une de ses nécessités, mais ce n'est pas la seule. La politique de logement social ne peut être uniquement axée sur les situations d'absence de logement ou d'expulsion. Je note que, dans ce plan, il n'est pas fait référence aux causes d'expulsion, qui quelquefois peuvent être justifiées.

Les ménages reconnus prioritaires au droit au logement opposable ont déjà pour une grande partie des contingents et des attributions, près d'un tiers, et singulièrement sur injonction de l'État via les Préfets. Depuis 20 ans, la population occupant les logements sociaux a été profondément modifiée. La structure économique et sociale des immeubles a partout dans Paris été bouleversée et tout particulièrement dans l'Est de Paris. Je citerai un de nos collègues du 18e arrondissement, Éric EHLERS, qui demande d'ailleurs des données sociologiques sur les occupants de logements sociaux.

La mixité sociale, qui est aussi un objectif du Code de la construction et de l'habitation, devient trop souvent l'exception. Qui aujourd'hui ne peut plus se loger dans Paris ? Ce sont les classes moyennes, ce sont ceux qui travaillent souvent pour des salaires faibles. Ce sont les travailleurs pauvres et les classes moyennes qui doivent être la priorité pour le logement social.

Si nous ne voterons pas contre ce projet de délibération, c'est parce que vous avez enfin intégré des critères professionnels par des surpondérations pour les travailleurs clés dans l'attribution des logements sociaux. C'est une très bonne chose, même si vous ne prenez en compte que les agents publics et les travailleurs du secteur privé, ils n'ont pas le droit de se loger à Paris ? En conseil du 13e arrondissement, nous avons d'ailleurs partagé ce constat. Il faut favoriser le travail dans le public comme dans le privé. Le P.P.G.D.I.D. indique que le formulaire de demande de logement social ne permet pas aujourd'hui d'identifier la profession du demandeur s'il travaille dans le privé, alors que cela semble possible pour ceux qui travaillent dans le public. Comment comptez-vous changer cette situation et mettre fin à cette injustice ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour cinq minutes au maximum, s'il vous plaît.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, mon intervention sera très courte et s'inscrit dans le cadre de la commission d'attribution des logements sociaux, dans laquelle je siège, comme vous devez le savoir, Monsieur le Maire, depuis le début de la mandature. Chaque commission siège chaque semaine, le vendredi matin, et cela même pendant les vacances. Après trois ans de réunions hebdomadaires, je souhaite obtenir un bilan, c'est-à-dire le nombre de logements réellement attribués, catégorie par catégorie, tant aux Parisiens qu'aux agents de la Ville à Paris et en banlieue.

Nous attribuons en moyenne une vingtaine de logements sociaux et une dizaine pour les agents de la Ville par réunion. Il y a ensuite le passage devant les bailleurs, puis le choix final des candidats. De nombreux recours nous sont soumis et souvent pour des raisons de refus après la C.A.L., ce qui relève de questions personnelles, mais aussi pour des questions qui tiennent à la situation des logements, au montant des charges ou à l'exiguïté des logements. Ce sont des raisons qui m'interpellent et qui surtout m'inquiètent quand on connaît le nombre de demandeurs de logement. Pourtant, vous nous parlez très souvent de rénovation, de mise aux normes et surtout d'appel à de grands architectes. Oui, j'ai besoin de réponses.

Je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour cinq minutes au maximum, s'il vous plaît.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Dans cette intervention, je présenterai les quatre vœux rattachés au projet de délibération. Ainsi, on gagnera encore plus de temps. À travers ces quatre vœux déposés par les élus du 17e, il s'agit de porter plusieurs propositions constructives à la discussion de ce plan partenarial de gestion de la demande de logement et d'information des demandeurs. C'est dans l'optique d'une politique du logement équilibrée permettant à tous de mieux accéder et de mieux vivre au sein du parc de logements sociaux à Paris.

Tout d'abord, concernant la situation des demandeurs D.A.L.O., qui se voient attribuer des points supplémentaires avec la nouvelle cotation. Très nombreux dans le 17e, nous demandons que les logements de l'arrondissement fléchés pour les personnes reconnues D.A.L.O. soient attribués en priorité au profit de demandeurs habitant dans l'arrondissement sur le contingent de la mairie, comme sur celui du contingent préfectoral.

Concernant la mixité sociale dans nos immeubles, il nous faut garantir une meilleure représentation des classes moyennes par une meilleure répartition des revenus. Ainsi, nous demandons que vous étudiiez la mise en place d'un plancher de ressources pour les attributions des logements P.L.S. afin de garantir que les logements financés en P.L.S. soient bien attribués à des demandeurs sous plafond de ressource P.L.S., ce qui est très rarement le cas.

Au-delà de la mixité sociale, il faut également que le parc social soit accessible. Un vœu demande que les moyens de la bourse "Échanger Habiter" soient renforcés, notamment en termes de communication, pour en assurer une meilleure visibilité.

Sa création, qui remonte à 2019, est un succès. Il faut donc l'amplifier. Faciliter le mouvement au sein du parc social par un renforcement des mutations doit s'accompagner également d'un meilleur contrôle de l'occupation des logements eu égard à leur surface pour faciliter la rotation au sein du parc, notamment pour que les familles puissent se loger à Paris.

Nous relayons enfin une situation de forte pression sur les équipes de l'antenne logement de la mairie du 17e, qui accueille chaque année près de 10 % des demandes de rendez-vous et des visites de demandeurs de logement à Paris. Il est vital d'assurer une bonne information, une bonne orientation de ces derniers. Ainsi, en renforçant les équipes par des ressources humaines supplémentaires au sein de l'antenne logement du 17e, vous assureriez un meilleur service public tout en affirmant votre soutien aux agents municipaux, dont le dévouement au quotidien doit être salué par notre Assemblée.

Ces vœux s'inscrivent dans les orientations que le groupe Changer Paris a défendues le mois dernier dans le cadre de la discussion sur le P.L.U.B. en demandant un meilleur parcours résidentiel à Paris, depuis l'hébergement d'urgence, dont il faut pouvoir sortir pour intégrer le parc pérenne, jusqu'au logement intermédiaire, qu'il faut construire à Paris. Pour les locataires dont les revenus augmentent, leur permettre de devenir propriétaires de leur logement à Paris via un véritable programme d'accession sociale à la propriété.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

La parole est à Mme Camille NAGET, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous allons donc nous prononcer sur ce plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, le P.P.G.D.I.D., un document cadre imposé par la loi Élan à tous les E.T.P. La Ville de Paris n'échappe donc pas à la règle.

Ce document, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, peut être une source de satisfaction à bien des égards. Tout d'abord pour les demandeurs de logements sociaux, pour lesquels les démarches représentent bien souvent un véritable chemin de croix. Désormais, elles et ils bénéficieront d'une meilleure lisibilité quant à leur dossier de demande de logement social et, nous n'en doutons pas, un gain en matière de délai d'attribution. Le P.P.G.D.I.D. est un document qui globalement va dans le sens d'une harmonisation des attentes envers les demandeurs de logement social et donc in fine vers plus de justice sociale et d'équité. À cet égard nous l'accueillons positivement et espérons que ses effets seront vertueux.

C'est également une source de satisfaction, car ce document intègre un volet cotation, un dispositif sur lequel la Ville de Paris est d'ores et déjà bien rodée. Vous le savez toutes et tous, la Ville depuis 2014, et sous l'impulsion des Communistes et de la majorité municipale de l'époque, attribue les logements sociaux de son contingent sur la base d'une cotation. En 2024, au moment où cela va se généraliser, nous, la Ville de Paris, nous aurons déjà dix ans de recul et d'expérience sur ce dispositif. Plus encore, c'est notre grille de cotation qui a servi de base pour établir la

grille nationale. C'est donc bien la preuve par l'exemple que la Ville de Paris, qui ne cesse de prendre des initiatives en matière de logement, peut impulser des mesures politiques nationales plus justes pour toutes et tous.

Il nous apparaît nécessaire que la Ville continue de poursuivre sa politique en matière de production, de rénovation de logements sociaux, en matière de protection des locataires menacés d'expulsion lorsque la trêve hivernale s'arrête. Chers collègues, vous laissiez entendre qu'il pouvait y avoir des expulsions qui seraient peut-être parfois justifiées. Pour nous, non, personne, dans aucun cas, ne mérite d'être à la rue. On s'est engagé contre la proposition de loi Kasbarian. Nous avons fait valoir notre opposition et nous savons que la droite a durci cette proposition de loi au Sénat.

Nous nous félicitons aussi des nombreux aspects de ce document pour équilibrer les points existants et les surpondérations, notamment pour les personnes qui habitent en centre d'hébergement, les victimes de violences intrafamiliales, les personnes en situation de handicap, surtout pour les handicaps les plus invalidants, car, on le sait, ces profils sont celles et ceux qui ont le plus de mal à trouver du logement dans leur recherche.

Nous accueillons aussi favorablement la création de nouveaux critères, notamment en faveur des jeunes âgés de moins de 30 ans sortant de l'aide sociale à l'enfance, parce que, on le sait, ces jeunes sont aussi sur-représentés dans les personnes à la rue.

Enfin, pour les situations de perte de logement de fonction. Pour celles et ceux qui siègent dans les Caleol, combien de dossiers de gardiens ou gardiennes d'immeubles on voit, qui, parfois, passé 70 ans n'arrivent pas à prendre leur retraite parce qu'ils ne peuvent pas toucher de logement ? Ces critères sont donc très importants.

Nous accueillons avec beaucoup d'enthousiasme l'intégration de critères professionnels sur l'éloignement domicile-travail. Nous pensons à toutes celles et ceux qui viennent travailler à Paris quotidiennement et qui habitent loin, qui ont parfois plus d'une heure de transports en commun.

Nous sommes sensibles à la notion de "travailleurs clés", que nous savons qu'Ian BROSSAT a très fortement portés, qui sera intégrée dans ce document et qui s'appliquera, nous l'espérons, à l'échelle nationale. C'est donc une notion que chaque E.T.P. devra définir d'ici le 1er janvier prochain. Pour nous, les Communistes parisiens, nous nous faisons déjà une idée très claire de ce que doivent être ces travailleurs et ces travailleuses clés. Nous pensons à tous ceux et celles qui ont été en première ligne, les premiers et premières de corvée que nous avons vus pendant la crise du Covid. Cela concerne également les agents de la Ville.

Chers collègues du groupe Changer Paris, puisque vous estimiez dans le cadre du R.S.U. présenté par Antoine GUILLOU que trop peu de logements sociaux leur étaient attribués, nous encourageons tous les maires de tous les arrondissements de Paris, y compris de celles et ceux de votre groupe politique, toujours prompts, on vient de l'entendre, à nous donner des leçons, à accorder 25 % de leur contingent aux agents, à l'instar de ce que fait la Ville sur son propre contingent.

Il y aurait encore beaucoup à dire. Nous nous réjouissons de ce document, qui encouragera le droit au logement pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Nour DURAND RAUCHER, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Comme cela a été dit, c'est le résultat d'une négociation qui va refonder les conditions d'attribution. Dans les nouvelles définitions, mon groupe voit énormément de précisions, mais s'inquiète quelque peu de la facilité de compréhension pour les personnes qui, dans le besoin, recherchent désespérément à se loger et aimeraient comprendre comment les critères sont donnés. Heureusement, il existe parfois un très bon accompagnement social, mais il est loin d'être systématique et nous avons des retours réguliers de personnes qui ne comprennent déjà pas aujourd'hui, et j'ai peur qu'elles les comprennent encore moins demain, les raisons d'attribution.

Le Gouvernement dit favoriser le logement d'abord. On sait qu'il y a un effort sur le logement qui est bien trop faible à l'échelon national. On va même dire que l'effort sur le logement a diminué et est dans une trajectoire qui ne nous rassure pas du tout, alors que nous avons besoin de transformer l'existant en logement, de créer du logement, car nous savons que le nombre d'hébergements reste autour de 200.000 sur toute la France et que les besoins sont partout, puisque la pauvreté et le nombre de personnes à la rue augmentent.

Sur le logement, d'abord, nous nous étonnons quelque peu que le critère veuille que quelqu'un en logement social reçoive 60 points alors que quelqu'un qui est à la rue recevait 30 points, au prétexte qu'il est difficile de savoir si les personnes sont réellement à la rue. D'abord, il y a de nombreuses personnes dont on sait qu'elles sont effectivement dans le besoin et à la rue. Nous nous étonnons de la critérisation.

Enfin, j'aimerais revenir sur ce que vient de dire ma collègue Camille NAGET. Effectivement, c'est un premier projet de délibération. Nous serons amenés à voter un deuxième projet de délibération. C'est celui-ci qui nous

inquiète le plus. Je suis parfaitement en accord avec elle : Que considère-t-on comme des travailleurs qui sont des travailleurs essentiels ? Comment les privilégie-t-on ? J'ai très peur de la critérisation par ce Gouvernement, qui nous a montré malheureusement par le passé déjà que la reconnaissance de qui méritait d'être protégé et accompagné n'était pas vraiment celle qu'on a trouvée comme étant des travailleurs essentiels. On se rappelle de la période du Covid. Je rejoins en tout point ce que vient de dire ma collègue.

Vous pouvez être sûrs de l'attention et de l'exigence du groupe "Les Ecologistes". Si nous suivrons et voterons pour ce projet de délibération, nous serons extrêmement vigilants sur le contenu de ce qui nous sera proposé dans quelques mois.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vincent BALADI, qui devait prendre la parole, n'est pas là.

La parole est à Mme Maud GATEL, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs s'inscrit, comme cela a été rappelé, dans le cadre législatif de la loi Égalité et Citoyenneté de 2017 et de la loi Élan de 2018.

Je souhaiterais partager d'abord avec vous plusieurs points. S'agissant de l'accueil, de l'enregistrement de la demande et de l'information des demandeurs, sans faire offense à quiconque, je suis sûre qu'on sera tous d'accord pour dire qu'il y a tout à fait matière à amélioration et donc ce plan que vous nous proposez va naturellement dans le bon sens. Il reste néanmoins un certain nombre de sujets d'inquiétude, notamment en lien avec la lisibilité des formulaires, dont les informations manquent parfois pour prendre une décision en toute connaissance de cause, tout comme la complexité des procédures.

Je profite aussi de ce moment pour rappeler que nous avions fait voter dans cet hémicycle le dispositif "Heures Calmes", qui consistait à expérimenter dans chacun des services publics de la Ville de Paris un moment, pendant une heure, d'heure calme, permettant un meilleur accueil de personnes souffrant de troubles autistiques. Tous les services publics de la Ville, du C.A.S.-V.P. à l'antenne logement. Je souhaiterais donc que, dans les réflexions qui ont trait à l'accueil et à la mise en place de ce plan, on puisse intégrer le dispositif des "Heures Calmes".

Deuxième point : la question de l'attribution. Sur la cotation et l'élargissement aux critères professionnels, nous y sommes favorables puisque nous avons toujours considéré que ceux qui prenaient soin de Paris devaient être prioritaires sur le logement social. Je regrette toujours, d'ailleurs, que la Ville ne puisse pas loger ses propres agents qui le souhaitent. C'est la raison pour laquelle on souscrit à cet élargissement aux critères professionnels et également à l'élargissement au D.A.L.O., qui permettra peut-être, en tout cas je l'espère, de diminuer le temps d'attente pour les bénéficiaires reconnus D.A.L.O.

Je voudrais avoir un mot sur la charte des mutations, qui a été votée en 2015. À nouveau, ce n'est faire offense à personne que de dire qu'on pourrait aller beaucoup plus loin en matière de mutation tant les bailleurs sont parfois peu prompts à administrer les demandes qui leur sont faites. C'est l'intérêt de tous. C'est l'intérêt en premier lieu des locataires du parc social, mais c'est aussi l'intérêt de la Ville ainsi que des bailleurs sociaux.

Je voudrais avoir un mot sur la question du taux de vacance. C'est vraiment un sujet qui n'est pas compris par nos concitoyens. Je sais que des efforts sont faits en la matière, mais il reste trop souvent des appartements vacants. À l'heure où nous avons 225.000 demandeurs de logement social parisiens, je pense vraiment qu'il faut continuer à travailler sur le sujet.

Autre point : la question de la dépriorisation. Je pense qu'il faut aussi intégrer l'idée qu'une administration de la part d'une personne, d'un agent de la Ville peut faire le tri entre les vraies raisons et les fausses raisons. Le fait que ce soit uniquement lié à des questions liées au handicap, qui sont extrêmement importantes, nous paraît un peu risqué.

Dernier point : la question de la gestion locative. La Ville a atteint 25 % de logements sociaux. Elle respecte donc la loi S.R.U. Nous nous en réjouissons, même si nous considérons qu'un rééquilibrage est à faire sur l'ensemble du territoire parisien. Cependant, cela ne suffit pas. Le qualitatif doit vraiment être mis. Ce n'est pas parce que l'on habite dans un logement social que l'on ne doit pas être traité avec tout le respect que l'on nous doit. La gestion locative doit donc être significativement améliorée de la part de l'ensemble des bailleurs. On le doit aux locataires du parc social.

Il reste trop souvent de nombreux problèmes sur la question, par exemple, de la gestion des ascenseurs. Il n'est pas rare que des locataires du parc social attendent des semaines avant que les pièces ne soient commandées, avant que les choses ne soient réparées. Il n'est pas rare que les locataires n'aient aucune réponse à leurs demandes de la part de leurs bailleurs sociaux. Je voudrais vraiment que l'on mette en priorité donnée aux bailleurs le soin apporté à leurs locataires. C'est aussi la responsabilité de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. BALADI étant arrivé au moment où je vous donnais la parole, je vais lui donner son temps de parole. En échange, je lui demande d'être concis si c'est possible. Merci.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, Jeanne d'HAUTESERRE a eu l'occasion d'alerter à plusieurs reprises Ian BROSSAT sur la question des gardiens et des gardiennes d'immeubles. Je reviendrai juste sur ce point. Ils sont encore très présents dans notre arrondissement, le 8e, même si de plus en plus de copropriétés décident d'externaliser ces missions. Nous avons beaucoup parlé ces derniers mois de la retraite à 64 ans. Or, il est vrai que les gardiens et gardiennes vont bien au-delà. Leur carrière se résume souvent malheureusement à cette alternative : continuer de travailler pour avoir un toit ou prendre sa retraite sans avoir où se loger. Attachés à leur quartier et par crainte de se retrouver à la rue, ils optent bien souvent pour la première solution. C'est bien que, dans ce projet de délibération, nous nous satisfaisions avec Jeanne d'HAUTESERRE de la nouvelle priorité juste pour les gardiens et gardiennes, qui n'étaient jusqu'à maintenant pas ou peu présents dans les dispositifs, avec cette nouvelle cotation.

Je ne reviendrai pas sur les autres points vus par mes collègues.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Vous avez été effectivement concis.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre. Cinq minutes au maximum. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs. Au fond, à quel objectif ce projet de délibération répond-il ? Il répond à un objectif qui est assez simple, qui est celui qui anime notre politique du logement depuis maintenant une vingtaine d'années à Paris, qui est l'objectif que nous puissions loger à Paris ceux qui travaillent à Paris, faire en sorte que ceux qui produisent les richesses de cette ville, ceux qui la font tourner aient la possibilité d'y vivre. Cela passe immanquablement par deux choses. Premièrement, produire du logement abordable et notamment du logement social. C'est la raison pour laquelle nous avons consacré beaucoup d'énergie à doubler notre taux de logements sociaux. Je rappelle qu'au début des années 2000 nous étions à 13 % de logements sociaux et que nous sommes aujourd'hui à 25 %. C'est donc une proportion qui a quasiment doublé. Nous avons d'ailleurs l'intention de poursuivre cet effort avec l'objectif de 40 % de logements publics à horizon 2035, du logement social, mais également du logement intermédiaire. Deuxièmement, le deuxième pilier de cette politique, c'est la question de l'attribution des logements sociaux et faire en sorte que nos logements sociaux aillent bien à celles et ceux qui travaillent dans cette ville et qui ont vocation à y vivre.

De ce point de vue, ce projet de délibération s'inscrit dans un cadre législatif, puisque la loi Égalité et Citoyenneté ainsi que la loi Élan ont rendu obligatoire l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. De ce point de vue, d'ailleurs, la Ville de Paris avait pris un peu d'avance, puisque dès 2014 nous avions mis en place un système de cotation, c'est-à-dire un système de points avec 25 critères qui visent à faire en sorte que les attributions de logements sociaux puissent se faire de manière totalement transparente et assez vite. Dès 2014, d'ailleurs, dès que la Ville de Paris l'a fait sur son propre contingent, nous avions dit que notre souhait était que les autres contingents, les autres réservataires, à la fois l'État et Action Logement, aient une même grille de cotation, un même système d'attribution de telle sorte que ce soit beaucoup plus lisible pour les demandeurs de logements sociaux. Nous y sommes, puisque l'objectif est de sortir de ce Conseil de Paris avec une grille de cotation unique qui fera que l'État, la Ville, mais aussi Action Logement puissent se baser sur les mêmes critères pour l'attribution de logements sociaux.

Nous avons donc travaillé avec nos différents partenaires à cette grille de cotation avec un certain nombre d'adaptations par rapport à ce qui existait jusqu'à présent. Tout d'abord, une amélioration des équilibres de points existants concernant les situations de suroccupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence et de handicap. Par ailleurs, nous avons ciblé un certain nombre de publics prioritaires dans la demande de logement social : les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance de moins de 30 ans, les agents publics, les personnes qui perdent un logement de fonction - cela répond notamment à la question de Vincent BALADI sur les gardiennes d'immeubles - les ménages appartenant au premier quartile de ressources des demandeurs inscrits, les ménages D.A.L.O. et les travailleurs clés. J'insiste beaucoup sur cette dimension : celles et ceux qui font tourner Paris et qui doivent donc avoir la possibilité d'y vivre. Il ne s'agit donc pas, cher Jean-Baptiste OLIVIER, uniquement des agents de la fonction publique. Bon nombre d'agents de la fonction publique sont des travailleurs essentiels, mais c'est le cas aussi de beaucoup de salariés du privé. Je pense aux caissières et à beaucoup d'autres professions. Nous allons très prochainement travailler sur la définition, les critères de ces travailleurs clés, mais j'insiste : bon nombre de travailleurs du privé seront pris en compte. Voilà pour ce qui concerne les explications générales.

Ont été rattachés cinq vœux à ce projet de délibération. Vœux un peu problématiques dans la mesure où ce document nous engage avec l'État, avec beaucoup de partenaires. Si nous y intégrions des modifications, inévitablement nous entrerions dans un nouveau "round" de négociations, ce qui retarderait la mise en place de ce plan. Nous ne sommes donc pas favorables à l'intégration de ces différentes suggestions. J'y réponds néanmoins très vite.

Le vœu n° 83 est relatif à la priorisation des désignations de demandeurs D.A.L.O. domiciliés par arrondissement. Non, Paris est une ville et je ne vois pas pourquoi dans le 17e arrondissement on ne relogerait que des gens qui étaient labellisés D.A.L.O. dans le 17e arrondissement. Il nous faut donc mutualiser nos efforts.

Le deuxième vœu déposé est le vœu n° 84, qui est relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien. Il vise à mettre en place un plafond de ressources plancher. Il me semble que le souci que l'on a surtout, c'est de loger un maximum de gens qui sont aujourd'hui dans la difficulté. Ce vœu serait donc totalement contradictoire à cet objectif.

Concernant le dispositif "Échanger Habiter", il sera amélioré dès le mois de juillet. Votre vœu sera donc exaucé.

Concernant le vœu n° 87, qui concerne le logiciel AIDA, je crois que nous avons le souci partagé de désignations qui correspondent aux souhaits et aux profils des demandeurs. Ainsi, notre logiciel fait l'objet d'évolutions et de mises à jour régulières qui, je crois, permettront d'améliorer encore nos attributions.

Voilà ce que j'avais à indiquer.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, je crois que le vœu n° 87 a été retiré de l'ordre du jour. C'était pour vous le dire. C'étaient donc quatre vœux : n^{os} 83, 84, 85 et 86. Ce n'est pas grave.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 86 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DLH 141).

Je vous remercie.

(M. Dan LERT, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

2023 DLH 148 - Réalisation au 49-53, boulevard de Ménilmontant / 7-13, passage de la Folie Regnault (11e) d'un programme de centre d'hébergement provisoire d'environ 30 places.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement des anciens vestiaires du stade de Ménilmontant.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 148, l'amendement technique n° 88, les amendements n° 130 et n° 130 bis et le vœu référencé n° 89.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

La parole n'est pas à Nathalie MAQUOI ; elle est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire

Ce beau projet de délibération est un aboutissement heureux dans une période compliquée et dans une période sombre, puisqu'il s'agit, avec ce projet de délibération, de construire un hébergement d'urgence provisoire modulaire pour des personnes à la rue. Nous avons tous constaté cette semaine, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, mercredi, que 1.071 personnes dont 834 personnes en famille avec 382 mineurs, ont tenté en vain d'obtenir une place d'hébergement d'urgence via le 115. Nous avons d'ailleurs été tous, tous les élus de la majorité, adjoints, présidents de groupe, cosignataires d'un courrier au Ministre du Logement, Olivier KLEIN, pour pointer l'inaction de ses services, à l'initiative de Léa FILOCHE, et le besoin crucial d'hébergements d'urgence.

Ce projet de délibération va pouvoir être une goutte d'eau dans un océan, puisqu'il s'agit simplement d'une trentaine de places pour des femmes et enfants à la rue, mais c'est un geste symbolique considérable que la Ville de Paris fait, puisque c'est aussi l'une de nos compétences, notamment à travers l'aide sociale à l'enfance et notre politique d'hébergement d'urgence.

Je voudrais dire aussi qu'il est nécessaire que l'on soit cohérent. On ne peut pas s'émouvoir du nombre de personnes à la rue, déplorer l'inaction des uns et des autres en matière d'hébergement, signer des courriers et en même temps risquer de mettre par terre toute occasion qui se présente. C'est une occasion aussi importante qu'elle revêt un aspect symbolique de notre débat sur le plan d'urbanisme, le P.L.U. bioclimatique. Quand nous avons adopté le mois dernier ce P.L.U., nous avions comme symbole l'idée de l'équilibre entre les questions environnementales et les questions sociales. Sur cette parcelle, qui était un ancien terrain d'éducation physique, un T.E.P., Ménilmontant, partiellement artificialisée, nous avons décidé de faire un espace vert ouvert protégé et un hébergement d'urgence temporaire, c'est-à-dire conjuguer les enjeux environnementaux et l'urgence sociale. C'est une bonne chose. C'est symbolique.

Je voudrais me réjouir de ce projet de délibération. Sur ce terrain, depuis six ans, il a été annexé, privé. On peut l'appeler comme on veut, la T.E.P., mais en tous les cas cela ne peut pas être un terrain d'exploitation privée. Ce doit être un terrain public. Un terrain public, c'est un terrain ouvert aux habitants du quartier et notamment, comme tout espace vert, c'est un terrain qui a des enjeux liés au quartier. C'est notamment le cas d'urgence sociale et c'est le sens de ce projet de délibération. C'est aussi l'aboutissement de nos engagements de campagne.

Je voudrais lire simplement ce qui a été co-signé entre nos groupes de la majorité, notamment par David BELLIARD, qui à l'époque était candidat Europe Écologie Les Verts, actuellement adjoint. Il avait co-signé ce document, qui disait noir sur blanc : "Nous agirons plus fort pour que plus personne ne vive à la rue. Lors du confinement, la précarité des personnes à la rue a été plus visible que jamais. Au-delà de la prolongation de la trêve hivernale, les places d'hébergement déjà ouvertes doivent être maintenues et de nouvelles places doivent être créées".

Voilà l'aboutissement de ce beau projet dans le 11e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Monsieur le Maire, la T.E.P. Ménilmontant est un lieu, comme vous le savez, qui est empreint d'histoire. C'est un lieu qui est issu d'une longue lutte citoyenne qui a permis de protéger l'un des derniers espaces de respiration à Paris, que la nature a envahi pour en faire un nouveau et un véritable poumon vert dans l'un des arrondissements, le 11e, qui, vous le savez, est l'un des plus denses de Paris. N'en déplaise à la droite parisienne, cette Z.A.D., zone d'avenir désirable, n'aurait jamais été sauvegardée sans les actions de désobéissance civile qui y ont été menées et que vous ne cessez de dénoncer continuellement.

Parce que nous considérons que les espaces verts ne doivent jamais être la variable d'ajustement des projets urbains, mais au contraire le cœur, parce que nous considérons que la T.E.P. Ménilmontant est une terre écologique à protéger, nous, Écologistes, nous nous sommes battu aux côtés des habitantes et habitants, aux côtés des associations, des collectifs pour préserver ce lieu de la bétonisation, protéger et sauvegarder la pleine terre pour poursuivre la formidable aventure citoyenne qui y est née. C'est véritablement un laboratoire d'idées qui regorge de créativité citoyenne et militante, un lieu de rencontre qui allie à la fois espace vert, zone de biodiversité, compostage partagé, activités sportives et artistiques. C'est surtout et avant tout un lieu de solidarité et d'entraide sociale. J'invite l'ensemble de mes collègues, en particulier mes collègues communistes, à se rendre sur place pour s'en rendre compte.

Nous continuons de nous battre pour préserver ce lieu et nous serons, nous, écologistes, extrêmement vigilants à ce que le devenir et l'aménagement de cette parcelle soit pensé et véritablement co-construit en concertation avec les habitantes et habitants, les associations et les collectifs qui sont présents sur cette parcelle. C'est pour nous la condition "sine qua non" et indispensable pour que cette terre d'écologie populaire puisse être préservée. Toute décision prise par la Municipalité sur la T.E.P. Ménilmontant, sans l'avis de celles et ceux qui s'en occupent depuis des années bénévolement, soigneusement, serait totalement contre-productive. S'éloigner de la réalité locale, des besoins et des attentes de celles et ceux qui contribuent à faire vivre ce lieu quotidiennement serait un acte de défiance démocratique. Rien n'aurait pu et ne pourra être fait sans elles et sans eux.

Nous pensons que la mise en place de ce type de gestion nécessite du temps, du dialogue et de l'écoute pour que le meilleur fonctionnement puisse être trouvé entre les services de l'administration et la communauté de citoyennes et citoyens qui sont engagés sur le lieu. Ce lieu hybride vient bousculer nos habitudes, vient bousculer nos codes, vient bousculer nos idées reçues et il donne surtout à voir d'autres modes d'organisation alternatifs, qui sont en dehors des sentiers battus, et surtout de nouvelles pratiques de démocratie participative. Mes chers collègues, c'est une nouvelle forme de gestion publique qui est en train de s'inventer autour de la T.E.P. Ménilmontant, une véritable cogestion partagée entre l'administration publique et la société civile organisée. Nous souhaitons donc y promouvoir une structure de gouvernance collaborative qui soit ouverte à l'ensemble des parties prenantes, qui est pensée sur le modèle des communs qui a été théorisé et popularisé par l'économiste Elinor Ostrom pour co-gérer cet espace public partagé. Il offre un nouvel imaginaire pour tester des futurs possibles de ce que pourrait être une véritable gestion d'un bien commun entre l'administration publique et les citoyennes et citoyens, sur le modèle de ce qui existe déjà d'ailleurs dans d'autres collectivités, qui ont été les fers de lance sur le sujet, comme à Grenoble ou en Italie. À l'instar de la charte d'usage civique qui a été mise à œuvre à l'Asilo à Naples pour la gestion d'une friche culturelle par un collectif citoyen, nous devons réfléchir à la mise en place d'un règlement d'administration partagé.

Imaginer enfin des partenariats publics communs, où la collectivité donne de réelles capacités d'initiatives et d'actions aux acteurs associatifs et aux citoyennes et citoyens pour créer enfin ensemble des solutions écologiques et sociales. La puissance publique doit plus que jamais s'appuyer sur les forces vives de nos territoires, que sont les associations, les collectifs, les mouvements sociaux, les mouvements de syndicats, les citoyennes et citoyens, pour les associer à toutes les étapes de la fabrication des politiques publiques, de leur conception à leur mise en œuvre.

Mes chers collègues, les défis sociaux, environnementaux et démocratiques auxquels nous faisons face appellent à la mise en place d'une véritable politique des communs. C'est le sens de l'histoire. Paris doit donc à son tour entrer dans cette nouvelle ère des communs.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme l'a décrit ma collègue Chloé SAGASPE, la T.E.P. est un espace à part, car on dit bien aujourd'hui la "terre d'écologie populaire". Au départ, ce combat contre la bétonisation, ce combat contre un projet qui n'était pas désiré par certaines personnes dans le quartier a été difficile, a été une lutte de longue haleine. Les collectifs, les habitants sur place ont commencé à s'organiser et à développer un lieu, un espace vert de 5.600 mètres carrés dans un endroit où avant il y avait du béton, autour du béton. La zone la plus dense du 11e arrondissement, une des zones les plus denses de Paris, une des zones les plus denses d'Europe. Là, tout d'un coup, un poumon vert est né grâce à la volonté des habitantes et des habitants qui ont réussi sur ce lieu à réinstaller le sport, car la pratique sportive était réellement une nécessité dans le quartier. Ils se sont adaptés aux besoins du quartier, ils et elles. Ils ont réussi à investir le lieu. Les collectifs écologistes ont été attirés par ce lieu.

Aujourd'hui, c'est le plus grand compost de Paris : 4 tonnes de compost sont traitées là-bas chaque mois. Aujourd'hui, c'est un espace vert qui s'auto-entretient presque, qui nécessite peu d'entretien car les collectifs sur place ont fait très attention à avoir des espèces locales qui peuvent réellement vivre et s'adapter aux températures à venir. C'est le symbole du P.L.U. que nous avons voté, car c'est un P.L.U. qui va vers plus d'écologie. Nous aurons besoin aussi du savoir-faire, de la connaissance, de l'envie de chaque citoyen de s'investir pour faire de Paris un espace toujours vivable dans les années à venir. C'est le symbole de la cohérence de notre politique ici, à Paris.

Oui, ce lieu va accueillir un centre d'hébergement. Oui, car les activités sociales correspondent aussi à ce lieu. Qu'est-ce que la cuisine qui a été installée sur ce lieu ? C'est une cuisine solidaire qui permet à des associations de produire des repas tout le temps. Qu'est-ce que ce lieu ? En semaine, vous y trouverez des personnes des quartiers populaires avoisinants. Ils et elles y sont déjà. Elles occupent déjà ce lieu. C'est le chantier participatif, l'apprentissage à faire ensemble, à faire la ville. C'est quelque chose qui existe déjà sur ce lieu. Il faut notre capacité à inventer. Nous sommes là pour éviter que Paris ne devienne un jour invivable. Cependant, il faut aussi créer des espaces qui nous permettent d'inventer des futurs possibles quand Paris sera peut-être transformée, quand peut-être nos sociétés seront transformées. Malheureusement, même si nous faisons tout notre possible pour faire face à la catastrophe climatique, nous ne sommes pas sûrs que cela ne transformera pas profondément notre mode de vie de manière contrainte. C'est là où c'est l'intelligence collective et le partage qui permettront d'améliorer la situation.

Cet espace vert est un poumon vert pour le quartier. C'est un espace de repos où des personnes qui ont des difficultés psychiatriques ont pu trouver un endroit où elles pouvaient se sentir bien, à l'écart de ce que peut être pour beaucoup de personnes fragiles une pression terrible de l'urbanisme. Aujourd'hui, c'est la coexistence, c'est la co-construction et c'est aussi ce que nous votons à travers ce projet de délibération. C'est que cet espace soit toujours co-géré et co-construit parce que nous faisons confiance à l'intelligence des habitants et des habitantes. Nous faisons confiance à ceux qui vivent sur ce lieu. Nous savons leur générosité et nous la connaissons. Nous savons que nous allons pouvoir avoir un lieu de partage encore à l'avenir, que le jardin sera un espace vert protégé. C'est une victoire. Aujourd'hui, il n'y aura plus de constructions de long terme, mais un lieu pour héberger les plus fragiles.

Nous voterons ce projet de délibération.

Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David ALPHAND, pour la présentation du vœu n° 89 pour trois minutes.

M. David ALPHAND. - Vu le débat cet après-midi sur la T.E.P. Ménilmontant, vous allez adorer le P.L.U. bioclimatique. Si on devait démontrer la politique de l'enfumage par ce P.L.U. bioclimatique, elle est illustrée par les précédents orateurs. M. BONNET-OULALDJ en vient jusqu'à citer M. BELLIARD et ses propos pour tordre le bras de ses alliés écologistes. Quant aux autres, ils sont obligés de s'y mettre à deux pour essayer d'ensevelir M. BONNET-OULALDJ. Monsieur GRÉGOIRE, je vous souhaite bon courage, mais vraiment bon courage !

C'est la raison pour laquelle on dépose un vœu, parce qu'il faut mettre un peu de bon sens dans tout cela. C'est ce vœu qui est inspiré par mes collègues Nelly GARNIER et Jean-Christophe MARTIN et des élus du 11e arrondissement. La T.E.P. Ménilmontant est l'archétype de ces projets à contre-sens historique portés par votre majorité depuis dix ans. Sur cet espace non construit dans l'arrondissement le plus dense de Paris, vous vous êtes acharnés à vouloir construire des immeubles d'habitation. Cela a été rappelé encore il y a quelques instants par vos propres alliés. Ce projet n'a été abandonné que grâce à l'importante mobilisation des riverains, des associations et de nombreux élus de manière trans-partisane.

Il avait été acté que la T.E.P. Ménilmontant serait sacralisée comme un espace vert et de respiration. Aujourd'hui, vous proposez d'y installer un centre d'hébergement d'urgence. C'est une manière de détourner ce lieu de la vocation que veulent lui donner les habitants. Installer un centre d'hébergement d'urgence au sein de la T.E.P. Ménilmontant permet-il que ce lieu garde sa vocation d'espace vert et de respiration ? Bien évidemment non.

Notre vœu vise donc à sacraliser le caractère végétalisé de la T.E.P. Ménilmontant. Il demande notamment que la totalité de la surface en béton restante au niveau des anciens vestiaires soit supprimée au profit d'espaces en pleine terre. Il faut débitumer. Il faut déminéraliser. Nous avons la possibilité de le faire sur la T.E.P. Ménilmontant. Il n'y a quasiment plus de lieux où nous pouvons le faire à Paris, puisque vous avez construit partout.

L'amendement des écologistes ainsi que votre réponse à cet amendement ne répondent pas du tout au problème posé par le projet de délibération. Installer un centre d'hébergement d'urgence sur la T.E.P., ce n'est pas donner la priorité à la végétalisation sur cet espace. Soyons tout de même honnêtes intellectuellement. Ce n'est pas non plus donner la priorité à la possibilité de bien vivre à Paris pour l'ensemble de ses habitants.

Voilà l'objet de notre vœu, que nous vous invitons à voter. Nous invitons tous ceux qui s'opposent réellement, avec l'honnêteté intellectuelle, à la densification et à la minéralisation de Paris.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Très heureux de ce beau projet de délibération qui va nous permettre d'avancer sur la T.E.P. Ménilmontant et qui va surtout permettre, aux côtés du jardin, la création d'un centre d'hébergement provisoire d'environ 30 places. Nous le savons, nous l'avons dit tout au long de ce Conseil, Léa FILOCHE notamment en a parlé, nous faisons face à une crise en matière d'hébergement. Un manque dramatique de places d'hébergement. Les derniers chiffres du

Samu social font en effet état de plus de 900 demandes d'hébergement non pourvues chaque jour en moyenne. Quant à l'association "France terre d'asile", elle recense également 800 personnes installées dans des campements de fortune sur le territoire parisien.

On ne peut pas, comme l'a dit Nicolas BONNET-OULALDJ tout à l'heure, d'un côté regretter le manque de places d'hébergement, regretter le fait que tant de personnes soient condamnées à vivre à la rue et dans le même temps ne pas créer des places d'hébergement supplémentaires. La clé, c'est de permettre que ceux qui sont actuellement à la rue aient demain un toit sur la tête. Cela suppose donc notamment de nous saisir d'un certain nombre d'opportunités que nous avons. En l'occurrence, nous avons à cet endroit une opportunité qui nous permet de créer des places d'hébergement provisoires, sur le modèle d'ailleurs de ce que nous avons fait par le passé. Je pense notamment au centre d'hébergement "Promesse de l'Aube", que nous avons ouvert dans le 16e arrondissement. Souvenez-vous, à l'époque, des protestations qui venaient de la droite de l'hémicycle. Souvenez-vous de cette réunion publique à l'université Paris-Dauphine au cours de laquelle des insultes monstrueuses ont été prononcées. Souvenez-vous des propos d'un certain nombre d'élus de droite, à l'époque, qui acquiesçaient à ces insultes. Nous avons malgré tout cela ouvert ce centre d'hébergement d'urgence. Aujourd'hui, les choses se passent parfaitement bien.

Sur ce modèle-là, nous voulons créer, sur une partie qui est déjà imperméabilisée sur la T.E.P. Ménilmontant, 30 places d'hébergement pour des femmes qui sont actuellement à la rue. Je suis très heureux que toute notre majorité puisse se retrouver sur le vote de ce projet de délibération, parce que nous réussirons ainsi sur cette parcelle à répondre à des objectifs sociaux et à des objectifs environnementaux.

De ce point de vue, je trouve lamentable et pathétique qu'à droite vous vous enferriez dans cette opposition systématique à la création de places d'hébergement. Tout de même, quand on fait le bilan de ce Conseil de Paris, en quatre jours vous avez réussi à voter contre des subventions à des associations L.G.B.T., contre la constitutionnalisation de l'I.V.G., une élue de votre groupe a expliqué que la mort de Zyed et Bouna, "on s'en fout", et maintenant vous votez contre la création de 30 places d'hébergement. Je vais vous dire : vos votes vous définissent. Vos votes permettent de savoir exactement à qui on a affaire à la droite de cet hémicycle. Assumez vos votes ! Assumez vos propos ! Assumez votre opposition à la création de 30 places d'hébergement !

Nous sommes fiers de faire voter ce projet de délibération et je suis très heureux qu'il soit voté par toute la majorité.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Rappel au règlement.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je mets aux voix l'amendement technique…

Sur la base de quel article, Monsieur ALPHAND ?

Il y a un rappel au règlement, Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - M. BROSSAT est adjoint au logement. Sur l'article 9, consacré à l'organisation de nos débats. M. BROSSAT est adjoint au logement. Cela le qualifie vraisemblablement pour donner les avis de l'Exécutif sur ces matières. Cependant, par pitié, qu'il ne travestisse pas la réalité en laissant entendre le sens de nos votes, que vous n'avez pas vu, que vous ne connaissez pas et que vous travestissez. Pardon de vous le dire. Je vous appelle à un peu d'honnêteté intellectuelle, comme je vous ai appelé hier après-midi à faire respecter les temps de parole de manière impartiale, car ce que vous faites là, c'est l'U.R.S.S. version des années 1950.

Je vous renvoie à votre passé.

2023 DLH 148 - Réalisation au 49-53, boulevard de Ménilmontant / 7-13, passage de la Folie Regnault (11e) d'un programme de centre d'hébergement provisoire d'environ 30 places.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement des anciens vestiaires du stade de Ménilmontant (suite).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 88 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 88 est adopté.

En réponse à l'amendement n° 130, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 130 bis.

L'amendement n° 130 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit de cet amendement de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 130 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 130 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 148 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DLH 148).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la crise du logement et aux nécessaires mesures à prendre pour y répondre.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 90 déposé par le groupe Paris en commun relatif à la crise du logement et aux nécessaires mesures à prendre pour y répondre, est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage aux personnes mortes ou disparues en mer Méditerranée.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 92 relatif à un hommage aux personnes mortes ou disparues en mer Méditerranée.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour 2 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il y a une semaine, 2 drames se déroulaient à quelques jours d'intervalle. D'un côté, un sous-marin appelé "Le Titan" disparaissait lors d'une expédition au large du Titanic. Immédiatement, de larges moyens étaient déployés pour sauver les 5 passagers du sous-marin : moyens technologiques, avec l'envoi d'un bateau et d'un robot français ; moyens médiatiques, avec un suivi un brin obscène, presque seconde par seconde, de la tentative de sauvetage. Tous ces moyens étaient nécessaires, et nous ne les critiquons pas. Tout être humain en péril en mer doit être secouru.

Mais, vous le savez, quelques jours plus tôt, dans la nuit du 13 au 14 juin, un bateau accueillant des centaines d'enfants, de femmes et d'hommes - environ 700 passagers - sombrait en mer Méditerranée. Le bilan officiel décompte 82 victimes, 104 rescapés, et autour de 650 victimes potentielles puisque disparues. Ce drame est l'un des plus meurtriers avec celui de Lampedusa en 2013, ainsi qu'avec celui du 19 avril 2015 qui avait coûté la vie d'au moins 700 personnes.

Le premier trimestre de l'année 2023, entre janvier et mars, a été le plus meurtrier pour les migrants traversant la mer Méditerranée depuis 2017. Au moins 441 vies ont été perdues, d'après les chiffres de l'ONU.

Ce que nous déplorons, ce n'est pas que des moyens importants soient déployés pour sauver "Le Titan" et ses quelques passagers milliardaires. Ce qui nous choque, c'est que lorsqu'il s'agit de personnes migrantes, jamais de tels moyens ne sont utilisés

Si nous déposons ce vœu aujourd'hui, c'est également parce que les attaques xénophobes se succèdent à l'échelle nationale, comme la récente remise en cause par un militant d'extrême droite de la subvention que nous avions attribuée à "SOS Méditerranée" en 2019.

Les attaques physiques ont augmenté ces derniers mois. Je pense au maire de Saint-Brevin-les-Pins et aux villes qui se mobilisent pour installer des centres d'accueil pour accueillir dans la dignité.

Nous vous proposons donc de dénommer un lieu public en hommage à l'ensemble des personnes mortes ou disparues en mer Méditerranée, et de prolonger et renforcer notre engagement aux côtés de "SOS Méditerranée".

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avis tout à fait favorable à ce vœu. J'approuve tout ce que Raphaëlle PRIMET vient de dire à l'instant. Je rappelle également que la Ville de Paris sera toujours aux côtés des associations qui se battent pour venir en aide à ceux qui risquent la noyade, notamment "SOS Méditerranée", malgré tous les bâtons dans les roues qui nous sont mis en la matière.

Avis tout à fait favorable à ce vœu.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Nous avions une explication de vote de M. David ALPHAND.

Vous y renoncez ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 148).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de logements sociaux au 40, avenue d'Iéna.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 93 et n° 93 bis relatifs à la création de logements sociaux au 40, avenue d'Iéna.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous en avons longuement parlé. Nous avons besoin de continuer à développer du logement, à construire du logement social à Paris. On pourrait même dire du "logement public accessible à toutes et à tous", dans un contexte de foncier restreint, de foncier raréfié, dans une ville dense. C'est pourquoi nous proposons que l'Etat, qui est propriétaire d'un certain nombre de patrimoines sur le territoire de notre commune, malheureusement de patrimoines qui sont vides… Nous souhaitons que la Ville puisse acheter, préempter ces bâtiments.

Initialement, notre vœu pointait cet immeuble situé avenue d'Iéna, dans le 16e arrondissement, qui aurait l'avantage d'exercer un rééquilibrage territorial, puisque non seulement il faut toujours plus de logement social, mais aussi toujours plus de logement social dans tous les arrondissements de la Capitale. Nous proposions donc que la Ville préempte cet immeuble situé 40, avenue d'Iéna, qui était un ancien bâtiment du C.N.R.S., aujourd'hui vide. Nous souhaitons que cela n'existe plus, que l'Etat à Paris, compte tenu de la situation, de la crise du logement, ne puisse plus laisser ses bâtiments vacants, et puisse soit construire de l'hébergement, soit accepter de les céder à la Ville de Paris à des conditions financières raisonnables et respectables, compte tenu de l'urgence et du fait que l'Etat n'assure absolument pas son devoir et ses fonctions en la matière.

C'est l'objet de notre vœu.

Monsieur le Maire, nous accepterons, bien sûr, le vœu de l'Exécutif qui pointe également d'autres adresses qui permettront de faire du logement social dans le Centre de Paris et dans le 5e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Effectivement, comme je le disais tout à l'heure, l'un des moyens pour produire du logement social à Paris, ce sont les cessions de l'Etat. C'est la possibilité pour nos bailleurs sociaux d'acquérir des immeubles de bureaux qui appartiennent à l'Etat et de les transformer en logements sociaux.

Il se trouve que, ces dernières années un certain nombre de très grosses opérations ont pu être réalisées grâce à des cessions moyennant décote, c'est-à-dire que l'Etat nous vend ses immeubles à moindre coût parce que nous allons y faire du logement social. Cela a été le cas rue de Mouzaïa, dans le 19e arrondissement, rue de Saint-Pétersbourg, dans le 8e arrondissement, rue de Lille, dans le 7e arrondissement, et maintenant rue Saint-Dominique, dans l'ancien Ministère de la Défense, dans le 7e arrondissement.

Tout cela a été possible parce que l'Etat a accepté de nous vendre ses immeubles moins cher. Il se trouve que, depuis 5 ans, il n'y a pas eu de nouvelle cession. C'est-à-dire que cette vague de ventes moyennant décote pour nous permettre de faire du logement social, tout cela a été interrompu. Nous avons donc, par un vœu de l'Exécutif, souhaité interpeller l'Etat pour obtenir une nouvelle vague de cessions en faveur du logement social.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 93, l'Exécutif a déposé le vœu n° 93 bis.

Je comprends de Camille NAGET que le vœu n° 93 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est retiré ?

Mme Camille NAGET. - Oui, tout à fait.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 149).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des ventes de logements H.L.M. des bailleurs sociaux.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 94 relatif à un bilan des ventes de logements H.L.M. des bailleurs sociaux.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour 2 minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens régulièrement pour inviter à relancer l'accession sociale à la propriété, qui est un principe promu par la loi, par le Code de la construction et de l'habitat, dans ses articles L. 443-7 et suivants, et qui permet aux ménages ayant des revenus modestes ou des classes moyennes d'acheter leur résidence principale et de devenir propriétaires à des conditions avantageuses, mais adaptées à leur situation financière, puisque c'est une baisse d'environ 20 % par rapport au prix du marché qui est permise. Un locataire peut ainsi acquérir en priorité le bien qu'il occupe si le bailleur le met en vente, ou un bien sur une offre des autres bailleurs. C'est ce que nous demandons régulièrement. Cela permettrait aux bailleurs de percevoir des ressources supplémentaires, bien nécessaires à la réhabilitation de leur parc social.

Il se trouve que la Ville a atteint les fameux 25 % de logement social. Il serait donc opportun de s'intéresser davantage aux différentes formes d'accession sociale à la propriété. C'est pourquoi, avec Rachida DATI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie MONTANDON et tous les membres du groupe Changer Paris, nous demandons que soit présenté en 5e Commission un bilan des ventes de logements H.L.M. des bailleurs sociaux de la Ville, année par année, depuis 2001.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous.

Il y a en réalité plusieurs sujets dans votre vœu. Il y a la question qui est celle de l'accession sociale à la propriété. Nous ne sommes évidemment pas hostiles à l'accession sociale à la propriété. Permettre à des classes moyennes d'accéder à la propriété, c'est précisément l'objectif de la Foncière de la Ville de Paris, que j'ai l'honneur de présider, et qui met en vente des logements à des prix deux fois moindres que le prix du marché. C'est la solution que nous avons décidé de mettre en œuvre à Paris.

Vous proposez autre chose. Vous dites : pour renouer avec l'accession sociale à la propriété, il faut vendre du logement social. Vous nous demandez d'ailleurs un bilan de ce point de vue. Le bilan sera rapide puisqu'il n'y a pas - je vous le confirme - de vente de logement social à Paris, puisque le choix que nous avons fait est de ne pas vendre notre parc social. Nous avons péniblement atteint les 25 % de logements sociaux, malgré l'opposition d'un certain nombre d'entre vous d'ailleurs, et donc, nous n'avons pas l'intention de nous départir des logements sociaux que nous avons eu tant de mal à créer. Nous voulons aller plus loin. Nous n'allons donc pas - je vous le confirme - vendre notre parc social. Cela nous paraît absolument contradictoire avec les objectifs que nous nous sommes fixés.

Avis défavorable donc. Mais enfin, vous demandez le bilan, vous l'avez.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'externalisation de la location des places de parking par les bailleurs sociaux.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 95 relatif à l'externalisation de la location des places de parking par les bailleurs sociaux.

La parole est à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la majorité des bailleurs sociaux sont confrontés à la problématique des places de parking inoccupées, ce qui engendre souvent de l'insécurité dans ces lieux et constitue un manque à gagner important. Autant de places vides pourraient servir à celles et ceux qui ne disposent pas d'un parking, d'autant plus que le stationnement sur la voirie se complexifie.

Pour contrer ce problème de sécurité et de manque à gagner, plusieurs bailleurs, comme "ICF Habitat", "Paris Habitat" et "Immobilière 3F", ont décidé de partager leurs parkings en faisant appel à des opérateurs externes, afin de gérer la mise en place des dossiers de location. Cela apparaît comme la solution la plus pertinente pour eux. Ce système permet en effet de louer une place de parking en 5 minutes et de déléguer un suivi administratif, parfois lourd, d'augmenter le taux d'occupation, tout en optimisant les revenus. Ces bailleurs ont pour la plupart choisi de faire appel à des "start-up" spécialisées dans le partage de parkings, comme Zenpark, Yespark, Onepark, qui proposent des solutions digitalisées. L'un des objectifs de l'externalisation était de sécuriser les parkings.

Néanmoins, aujourd'hui, beaucoup de ces lieux privés sont devenus publics et nous constatons que leur protection n'est pas ou plus assurée, que leur propreté est négligée et que s'y développent divers trafics, à tel point que les occupants appréhendent de rejoindre le lieu où est stationné leur véhicule. Certains immeubles appartenant au parc social ont été pourvus de diverses solutions, comme par exemple le passage du G.P.I.S. afin de tranquilliser les résidents. Il serait souhaitable de généraliser cela.

Par ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris intervienne auprès des 3 bailleurs sociaux de la Ville, mais aussi auprès de ses partenaires d'action logement, pour que toute délégation de location de parking soit accompagnée de l'installation d'un système de vidéo-protection, pour que soit envisagée une présence humaine du G.P.I.S. en soirée et la nuit là où rien n'a été prévu, et ce, afin de renforcer le sentiment de sécurité des locataires.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère.

Ce vœu porte sur les places de parking du parc social louées par des opérateurs de commercialisation.

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler, en prenant l'exemple de "Paris Habitat", premier bailleur social de Paris, qu'avec 84 % de taux d'occupation moyen de ses parkings, on ne peut pas dire que nous sommes confrontés à une situation d'inoccupation. Cela dit, vous avez raison de dire que ce taux moyen reflète des situations locales très contrastées, allant de sites pour lesquels il existe de longues files d'attente et d'autres pour lesquels il peut y avoir de la vacance. Ainsi, pour certaines résidences, justement pour faire face à ce phénomène de vacance, les bailleurs sociaux ont fait appel à des opérateurs de commercialisation. On ne peut nullement en déduire que ces opérateurs de commercialisation ont contribué à rendre les parkings particulièrement plus publics qu'avant. Historiquement, la part de locataires extérieurs dans les parkings représente environ 30 % de l'occupation.

Par ailleurs, les bailleurs ont obligé les opérateurs à se cantonner à des abonnements résidentiels, avec une durée minimale d'un mois. Il ne s'agit donc pas de parkings rotatifs. Cette offre est relativement marginale puisqu'elle représente moins de 9 % des places de parking des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Elle est par ailleurs ventilée sur l'ensemble du parc, et donc relativement disséminée.

Les accès aux places de parking commercialisées, via ces prestataires, se font au travers de systèmes d'accès contrôlés via des applications indépendantes des badges d'accès des locataires, ce qui vient renforcer la sécurité. En termes d'occupation et d'optimisation des flux, les bailleurs travaillent au regroupement des places de stationnement,

ainsi qu'à rendre des niveaux totalement indépendants, avec la mise en place de portes d'accès. Les dispositifs de sécurité évoqués dans ce vœu n'ont pas de lien avec la concession par les bailleurs sociaux à un opérateur tiers de commercialisation de leurs places de parking. Surtout, ils sont déjà mobilisés dès que nécessaire. Quant à la vidéosurveillance, elle est mobilisée dès que la situation le requiert, au cas par cas, comme c'est le cas dans bon nombre de sites. Je rappelle aussi que le G.P.I.S. intervient régulièrement à l'occasion de rondes sur les sites qui sont signalés par nos locataires.

Pour l'ensemble de ces raisons, je donne un avis défavorable à ce vœu.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement du Bail Réel Solidaire dans le parc social.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 96 relatif au développement du bail réel solidaire dans le parc social.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour 2 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif de dissociation du foncier et du bâti, appelé "B.R.S.", ouvre de nouvelles possibilités pour le développement de l'accession sociale à la propriété et la fluidification des parcours résidentiels des ménages. Il permet aux ménages aux revenus modestes d'acheter leur résidence principale et de devenir propriétaire à des conditions avantageuses et adaptées à leur situation financière. Mais, voilà, à ce jour, seulement 1.000 logements B.R.S. ont été programmés à Paris. Or, vous le savez, Monsieur BROSSAT, le foncier manque à Paris.

C'est pourquoi, permettez-moi parfois de douter de votre volonté de vraiment développer le B.R.S. Car si vous refusez de vendre une partie du logement social et d'utiliser justement une partie des ventes de logements sociaux dans le cadre du B.R.S., je me permets de douter de votre volonté. En effet, la vente de logements sociaux permet l'acquisition d'un bien à prix minoré, environ 5.000 euros du mètre carré, et permettrait ainsi à des familles de la classe moyenne de devenir propriétaires alors qu'elles ne pourraient pas le devenir dans le secteur privé. Si bien que la Foncière de la Ville de Paris pourrait travailler avec les bailleurs de la Ville pour identifier, au sein de leur parc social, notamment dans le diffus, des locataires qui souhaiteraient acheter les murs de leur résidence principale.

Surtout, je me permettrai de rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous avez supprimé tous les prêts zéros - les P.P.R. - qui permettaient justement d'aider les familles de la classe moyenne à l'accession à la propriété. C'est pourquoi, à travers ce vœu, avec mes collègues Vincent BALADI, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Jean-Baptiste OLIVIER, nous vous demandons que les bailleurs sociaux et la Foncière de la Ville de Paris travaillent conjointement pour identifier les adresses du parc social, géré par l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire parisien, qui pourraient faire l'objet d'une transformation en bail réel solidaire pour faciliter et permettre aux locataires de ce parc d'avoir accès à une forme d'accession sociale à la propriété.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Valérie MONTANDON.

Deux choses.

D'abord, je suis heureux que, dans cette Assemblée, tout le monde soit favorable au bail réel solidaire, à ces logements à 5.000 euros du mètre carré que nous développons grâce à la dissociation du foncier et du bâti. D'ailleurs, dans le cadre du P.L.U. adopté le mois dernier, qui est en ce moment soumis à enquête publique, différents outils nous permettront de développer encore le bail réel solidaire, avec un certain nombre de réserves sur des bâtiments qui ont été instaurées et visent à ce que ces bâtiments puissent être transformés en logements à moindre coût à destination des classes moyennes.

Deuxièmement, il y a un autre sujet que vous évoquez une fois de plus, qui est la question de la vente H.L.M. Je vous confirme que notre souhait n'est pas de vendre du logement social. Notre souhait est de garder les logements sociaux que nous avons produits, et, par ailleurs, de développer du logement en bail réel solidaire, plutôt

au détriment de l'accession libre - l'accession à 10.000 euros du mètre carré - mais certainement pas au détriment du logement social que nous avons eu tant de mal à produire ces dernières années.

Avis défavorable à ce vœu, même si nous sommes ensemble favorables au développement du B.R.S.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 96 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DAE 129 - 34-40, avenue de la Porte d'Aubervilliers (19e). - Convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance d'occupation dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 129 et l'amendement technique n° 97 qui s'y rattache.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

L'amendement technique n° 97. Tout à fait.

Il est technique, donc il n'est pas présenté.

La parole était quand même à M. Emmanuel GRÉGOIRE, apparemment.

Non ? Non. D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 97 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 97 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 129 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAE 129).

Je vous remercie.

2023 DICOM 9 - Convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 9. Il s'agit d'une convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la fontaine de Varsovie.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Elle n'est pas là. Nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DICOM 9).

2023 DU 18 - Échange de 2 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 3, place du Tertre (18e).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 18 concernant un échange de 2 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 3, place du Tertre, 18e, et l'amendement technique n° 98 qui s'y rattache.

Je mets directement aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 98 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 98 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DU 18).

Je vous remercie.

2023 DU 29 - APUI "Esplanade des Invalides" (7e). - Déclassement. - Signature d'un EDDV, d'un avenant à la promesse de bail à construction et d'un bail à construction. - Autorisations d'urbanisme.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 29. - APUI "Esplanade des Invalides" (7e). - Déclassement. - Signature d'un EDDV, d'un avenant à la promesse de bail à construction et d'un bail à construction. - Autorisations d'urbanisme et l'amendement technique n° 99 qui s'y rattache.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur ce projet de délibération, je voulais, au nom de mon groupe, vous confier une légère contrariété sur la méthode. Il s'agit d'un "Réinventer Paris" sur la gare des Invalides. Sur le principe, c'est l'un des rares "Réinventer Paris" avec lequel mon groupe était d'accord, puisqu'il y avait une place importante faite à l'art, une place très réduite faite aux marchands et aux commerces, et l'on redonnait vie à cette gare qui, il faut bien le dire, manque parfois un peu d'animation. Donc, tout allait bien et nous avions voté le cahier des charges. Mais, on découvre au détour de ce projet de délibération, que le projet a évolué, avec un nouvel étage qui n'était absolument pas prévu dans le cahier des charges. L'architecte appelle cela un "gisant". Je trouve que cela ressemble un peu à un dos-d'âne sur le toit de la gare des Invalides pour agrandir la galerie et permettre de dégager au rez-de-chaussée des mètres carrés, pour pouvoir finalement agrandir l'aspect commercial.

Bon. On comprend qu'un projet puisse évoluer. Mais, pour le principe, lorsque l'on vote, en tout cas notre groupe, un cahier des charges sur un "Réinventer Paris", on tient à ce que ce projet n'évolue qu'à la marge et soit respecté. Pour cette fois-ci, nous allons accompagner le projet jusqu'au bout, car cela reste convenable. Il y a une part faite à la pleine terre qui est importante. Puis, il s'agit de la "Fondation Giacometti" qui fait du bon travail. Nous ne voulons donc pas la pénaliser pour cela. Mais nous tenions à le signaler.

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à M. Jean LAUSSUCQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mes propos permettront de compléter l'intervention d'Émile MEUNIER sur plusieurs points. Effectivement, à la mairie du 7e arrondissement et au groupe Changer Paris, nous trouvons que le projet de délibération a un caractère à la fois inabouti et incomplet. Des changements majeurs sont intervenus depuis le vote du cahier des charges et la conclusion de l'appel à projets en 2019.

Un changement d'objet, d'abord. Nous avions demandé, outre le maintien d'un gymnase, il est supprimé. Nous avions demandé également qu'une part majoritaire soit faite à l'art et à la culture. En réalité, de nombreux espaces commerciaux viendront remplacer les ateliers d'art. Nous avions demandé la préservation du caractère patrimonial du bâtiment et de l'esplanade. Nous nous apprêtions à voter sans l'intervention du Préfet de Région une terrasse commerciale de 600 mètres carrés sur l'esplanade des Invalides, sur ce qui est la dernière perspective préservée de toute commercialisation de Paris.

Il y a eu également un changement, une évolution concernant les porteurs de projets. Le groupement a évolué depuis 2019. Rien d'anormal en soi. Il aurait été néanmoins nécessaire et peut-être impératif de présenter clairement au Conseil de Paris la composition actuelle du groupement qui a remporté le projet, son évolution depuis 2019 et la nature des changements intervenus.

Sur la commercialisation, quelques chiffres sont intéressants à rappeler. L'offre de restauration devait être au départ de 1.537 mètres carrés. Elle est de 2.300 mètres carrés aujourd'hui. Le gisant, dont parlait Émile MEUNIER, va rajouter un nouvel étage à la structure, puisqu'il va rajouter 2,40 mètres à la structure existante. Il permettra donc la création d'un espace d'événementiel sur le toit de la gare des Invalides.

Enfin, dernier chiffre intéressant. Le musée pour les enfants, qui devait être de 1.200 mètres carrés, n'est plus aujourd'hui du tout mentionné. Il est remplacé par un café librairie, un concept intéressant mais qui n'est plus la même chose.

Est-ce un projet culturel ou un projet commercial que vous nous proposez de voter ? Est-ce un projet de délibération abouti ou inabouti ? Nous pensons que le projet de délibération mériterait d'être rediscuté avec l'ensemble des composantes politiques du Conseil de Paris. Nous avions demandé son retrait. Nous souhaitons qu'il soit modifié. Si il n'est pas modifié, nous continuerons de nous abstenir sur ce projet, avec lequel nous étions au départ d'accord, sur l'esprit duquel nous continuons d'être d'accord. La culture et l'art ont toute leur place à la gare des Invalides, mais c'est regrettable de les voir évoluer de cette manière.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur MEUNIER, merci, Monsieur LAUSSUCQ, pour vos interventions.

Monsieur MEUNIER, je sais les réserves que vous avez formulées sur l'extension.

De la même façon, je répondrai en partie à M. LAUSSUCQ. La modification de programme et la modification architecturale conséquente sont l'aboutissement d'une extraordinaire nouvelle pour Paris, qui est la création du musée de la "Fondation Giacometti", qui sera évidemment le lieu le plus prestigieux consacré à cet artiste, dont le lien avec Paris est très intime, mais aussi l'un des plus hauts lieux culturels qui sera livré à Paris et sans doute dans le monde dans les années qui viennent.

Il y a eu des observations formulées sur l'émergence, le gisant. Il était prévu au départ pour être plus haut. Validé par les A.B.F. Il a été rabaissé à la demande de la maire du 7e arrondissement.

Monsieur LAUSSUCQ, vous vous faites, dans cette Assemblée, le relais de propos totalement contraires à ceux que la maire du 7e arrondissement a tenus devant le Préfet de Région et devant les porteurs du projet. Sous-entendre de votre intervention que ce serait un projet commercial, alors que vous devriez vous enorgueillir d'accueillir l'une des plus belles institutions culturelles. Imaginez l'insulte que représentent vos propos à l'endroit de la "Fondation Giacometti". Je suis sûr qu'en nous écoutant - et je suis persuadé qu'ils ne manquent pas de le faire en ce moment même - ils se sont étranglés en écoutant vos propos. Vous avez tout validé avec eux. C'est vous. Quand je dis "vous", ce n'est pas vous, Monsieur LAUSSUCQ, je sais bien que vous n'êtes ici que l'intermédiaire.

La maire du 7e arrondissement a fait des demandes. Elles ont été honorées. Jusqu'à il y a encore 4 jours, vous aviez validé tout. Il a fallu que j'informe les porteurs du projet que pour la 6.060e fois, Mme la maire du 7e arrondissement avait changé d'avis. Heureusement qu'il y a des investisseurs et des mécènes. Heureusement qu'il y a des institutions culturelles pour se lasser moins vite que moi des changements d'avis de la maire du 7e arrondissement.

Un peu malgré vous, un peu malgré elle, nous allons réussir à créer l'une des plus belles institutions culturelles, qui, je le crois, fera le rayonnement prestigieux de Paris lorsqu'elle ouvrira, je l'espère - nous y travaillons pour raccourcir le calendrier - entre 2027 et 2028. Il y a des observations, Monsieur LAUSSUCQ, que vous avez formulées sur la terrasse extérieure. Donnons gage aux porteurs du projet d'avoir essayé et demandé d'installer une terrasse sur l'esplanade des Invalides. Le Préfet de Région a dit non. C'est de sa compétence. Il n'y en aura donc pas.

Ne vous prévalez pas d'un argument dont vous savez très bien qu'il a été soutenu et approuvé par le Préfet de Région. Je ne comprends pas pourquoi, une fois de plus, vous faites obstacle à l'adoption de ce projet de délibération qui doit quand même permettre d'avancer. On ne peut pas dire aux porteurs du projet tout et son contraire, changer tout le temps d'avis.

Enfin, vous connaissez ma détermination, et je le répète : ce sera un très bon projet. Il est conforme à l'esprit du projet initial d'établissement culturel. Il se trouve qu'il a connu une inflexion majeure et spectaculaire, avec le fait que c'est le musée de la "Fondation Giacometti" qui occupera la plupart des espaces. Vous condamnez les espaces de restauration, mais vous savez très bien qu'il s'agit principalement du restaurant "Chez Françoise", institution fort

connue et à mon avis plus fréquentée par la maire du 7e arrondissement que par moi. Donc, un peu de constance et d'honnêteté dans les échanges que nous avons avec les porteurs du projet. C'est un minimum de respect que notre institution doit à l'ensemble des partenaires.

J'ai refusé de retirer ce projet de délibération parce qu'il impose à chacun d'assumer ses positions.

Je vous invite à le soutenir.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 99 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 99 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 29 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DU 29).

2023 DU 39 - Maine Montparnasse (6e, 14e et 15e). - Bilan de concertation préalable.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 39 : Maine Montparnasse, 6e, 14e et 15e arrondissements. - Bilan de concertation préalable.

La parole est à Mme la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, très rapidement, sur ce projet de délibération, puisque vous avez vu que c'est un long travail qui a démarré il y a maintenant plus de 5 ans, en 2018, avec les habitantes et les habitants, pour la grande rénovation et restructuration, nouvelle orientation de ce grand quartier qu'est le quartier Montparnasse, qui avait été construit et conçu dans les années 1960, avec un urbanisme sur dalle, très routier, autoroutier, puisqu'une autoroute devait arriver au pied de la gare Montparnasse pour desservir, avec un modèle automobile individuel très fort, la gare Montparnasse. Nous avons entamé un travail depuis 2014 pour revoir ce modèle d'urbanisme obsolète.

Ce projet de délibération contient des éléments importants, qui reprennent les objectifs que nous partageons avec les habitantes et les habitants de 3 arrondissements : objectifs de programmation et de transformation, surtout pour ce projet de délibération, de l'espace public. Pour rompre définitivement avec cet urbanisme très routier qui favorise le déplacement individuel en voiture et ne tient pas du tout compte des nouvelles mobilités. Cela reste très dangereux, compliqué et dur de rouler à vélo pour rejoindre l'un ou l'autre de ces arrondissements et traverser ce quartier. C'est aussi un quartier dont l'aménagement est encore très compliqué et dur pour la circulation piétonne, alors que c'est l'une des principales gares de Paris et l'un des principaux nœuds de transports en commun.

Pour le 14e arrondissement, il y a de très grandes avancées. Je remercie la Ville de Paris d'avoir mis dans son agenda, avant la fin de cette mandature, la réalisation de la rue du Commandant-Mouchotte qui va vraiment marquer, avec la forêt urbaine - Catalogne - une profonde mutation de l'espace public répondant à l'urgence climatique. Il y a également de vraies avancées concernant la rue du Départ et la place du 18 juin 1940.

Je me permets, dans la conclusion de mon intervention, de dire qu'il est très important à partir de l'automne de renouer, de trouver les bons cadres pour réinvestir la population de ces 3 arrondissements, puisqu'il y a beaucoup d'attentes et d'impatience. Le chantier de la tour a pris un peu de retard. Il reste également une importante pression foncière immobilière de bureaux, très classique, qui répond à une conception urbaine très marchande. On va dire "très capitaliste". A ce sujet, le projet de P.L.U. que nous avons adopté au début de ce mois et soumis à enquête publique donne de vraies avancées.

En tout cas, ce sont les avancées que nous avions portées au sein de l'équipe municipale du 14e arrondissement, pour en finir avec le tertiaire de bureaux et redonner les perspectives d'un quartier de vie, d'habitations, d'habitat, mais aussi d'équipements d'espace public qui ne soient pas que marchands et commerciaux, et soient une véritable alternative à l'urbanisme que nous connaissons encore dans ce quartier.

J'insiste pour que nous puissions - mais je sais qu'Emmanuel GRÉGOIRE est aussi soucieux de cela - rétablir à la rentrée un calendrier qui associe à nouveau les habitants, avec lesquels nous pourrons partager nos perspectives, nos Z.A.D. d'avenir désirable pour le quartier Montparnasse, et redonner plein de force à une

coordination de chantier très importante et nécessaire puisqu'il y a énormément de choses qui se passent à tous les étages de ce quartier.

Je vous remercie de votre attention.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Beaucoup de choses ont déjà été dites par Mme la maire du 14e arrondissement et à de nombreuses reprises dans cette Assemblée. Je voudrais souligner deux points.

D'abord, puisque ce projet de délibération concerne spécifiquement la concertation, que cette concertation a finalement permis de confirmer l'adhésion des Parisiennes et des Parisiens au projet défendu et porté par la majorité municipale, qui va permettre de végétaliser massivement ce quartier et de donner une place plus importante aux mobilités douces, et donc, aux piétons et aux cyclistes.

Parfois, si l'opposition nous accuse de mener des concertations sans respecter les choses, ce qui est évidemment erroné, il y a là une belle preuve que la concertation qui a été engagée sur le réaménagement et l'embellissement du quartier Maine-Montparnasse va permettre de faire évoluer autant que faire se peut le projet, en accentuant la végétalisation, comme le demandaient les habitants, malgré des contraintes de sous-sol et de réseau de transport particulièrement importantes. Cette concertation a également démontré le souci des habitantes et habitants du quartier à ce qu'une attention particulière soit apportée à l'impact du chantier sur leur cadre de vie, à l'impact que celui-ci aura nécessairement sur la circulation et les reports. Ce sera donc étudié.

Concernant le deuxième point, on a assisté au conseil du 15e arrondissement - je précède peut-être, chère Claire, ce que vous allez dire - à une opposition parfois un peu 14e arrondissement contre 15e arrondissement, avec les questions de savoir par quoi l'on commence, qui supportera les reports, s'il faut apaiser d'abord la rue de l'Arrivée ou la rue du Départ. Ce que je veux dire, c'est que lorsque l'on habite Montparnasse, ce qui est mon cas, on est avant tout dans le quartier Montparnasse, et pas du 14e arrondissement ou du 15e arrondissement. Il ne faut pas opposer les choses. Je fais extrêmement confiance à Emmanuel GRÉGOIRE et à ce qui se met en place à la Ville pour concerter les choses et trouver le point d'équilibre pour que ce quartier - cela a été dit et rappelé à de nombreuses reprises - tourne la page de cet urbanisme.

Quand on habite Montparnasse, on se réjouit d'avoir une forêt urbaine pas loin bientôt, même quand on est du côté du 15e arrondissement. On se réjouit d'avoir bientôt ce bloc du centre commercial qui - et l'on y arrivera - sera transformé. Pour cela, il faut trouver l'équilibre. On se réjouit que ce quartier bouge enfin relativement rapidement, même si cela a pris du retard, notamment à cause de la crise Covid.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la requalification du secteur Maine-Montparnasse symbolise pour Paris l'un des projets d'aménagement les plus ambitieux de la décennie. Cette opération, qui concerne la Ville, les grands acteurs publics et privés, et les habitants des 6e, 14e et 15e arrondissements, traduit - ou, j'espère, traduira - la capacité de la capitale à transformer un quartier stigmatisé par l'urbanisme sur dalle, obsolète et minéral, au profit d'un urbanisme sur rue, pacifié et doté d'espaces publics lisibles.

Nous souhaitons également que la Ville sache inventer un nouveau quartier parisien qui fasse référence sur le plan international. Cette vaste opération a suscité une vraie dynamique, puisque parallèlement à l'annonce de la requalification et de la végétalisation des espaces publics, la plupart des opérateurs présents côté 15e arrondissement portent une ambition forte pour la rénovation de leur patrimoine, faisant appel aux plus grands architectes français et internationaux, à l'image de PIANO, de DS+R ou encore de l'agence Rogers, que vous avez retenue pour l'aménagement des espaces publics.

Si une large concertation a été engagée depuis mai 2018, avec des réunions publiques, des présentations au conseil de quartier Pasteur-Montparnasse et des marches exploratoires, il est clair que, compte tenu de l'étalement et de l'impact des multiples opérations à venir sur ce site, les échanges devront se poursuivre. Malheureusement, l'élan qui entoure la rénovation du secteur Montparnasse se heurte à de multiples obstacles : à la complexité de ce territoire dense et contraint ; aux impératifs liés au fonctionnement de la gare, qui dessert la façade atlantique ; à la nécessité de coordonner, d'articuler et d'ordonnancer les multiples chantiers ; ou encore aux difficultés liées aux autorisations d'urbanisme, voire aux procédures contentieuses, comme c'est le cas pour la tour Montparnasse. Alors que l'équipe lauréate a été retenue en 2017, le début des travaux est désormais repoussé à l'horizon 2024.

Quant à la restructuration du centre commercial, qui a finalement été confiée à Renzo PIANO, avec Philippe GOUJON, nous entendons qu'à l'issue des discussions à venir, ce projet fragilisé par le contenu de l'O.A.P.

Montparnasse respecte le parti pris qui nous a été présenté et surtout, que l'Exécutif parisien sache lever les obstacles qu'il a lui-même créés, d'autant qu'il s'agit d'une opération financée par des opérateurs privés, faute de quoi ce projet ne se fera pas.

J'en viens à la requalification des espaces publics. Si nous saluons l'ambition du projet Rogers/Desvigne, plusieurs points posent un problème.

D'abord, la question des déplacements. Si nous souhaitons que les mobilités décarbonées trouvent toute leur place et que les piétons disposent de cheminements sécurisés, en revanche, nous sommes inquiets sur les risques d'engorgement de certains secteurs du fait des reports de circulation. Notre inquiétude est d'autant plus vive que, lors de la présentation des nouvelles études, il nous a été précisé que le modèle pensé à l'échelle régionale a des limites de pertinence, que ces études ne prennent pas en compte les nouveaux projets dont les P.C. n'ont pas encore été délivrés, et qu'enfin, tous les impacts se concentreront sur les axes locaux. Alors que la rue du Départ bénéficiera d'une réduction drastique du trafic de plusieurs centaines de véhicules par heure, la quasi-fermeture de cette voie et la création d'une zone de rencontre provoqueront pour le 15e arrondissement une augmentation de trafic de la rue de l'Arrivée, avec à la clé des reports vers la place des Cinq-Martyrs et vers les boulevards de Vaugirard et Pasteur, qui sont déjà saturés.

J'ajoute que si le maire du 15e arrondissement a réaménagé et végétalisé le terre-plein du boulevard Pasteur, ce n'est pas pour renvoyer les véhicules sur cet axe.

Nos préoccupations portent également sur les répercussions sur l'ensemble du secteur, en particulier sur le boulevard Montparnasse, qui devra supporter une augmentation de 250 à 350 véhicules par heure. Même scénario sur la place du 18 juin 1940, qui risque la congestion.

Sur la question des plantations, les belles images de forêt urbaine brandies dans le cadre des campagnes électorales s'étant envolées, le réaménagement de certaines places parisiennes et la transposition à Paris du modèle Miyawaki peinent encore à convaincre. Je constate que plus nous avançons dans le temps, plus la forêt urbaine annoncée rétrécit comme peau de chagrin.

Enfin, sur le calendrier, alors que les différents Exécutifs parisiens annoncent depuis des années la transformation de ce quartier, dans les faits, nous subissons des reports calendaires à répétition. Comment accepter que les habitants du 15e arrondissement soient contraints d'attendre l'horizon 2031 pour entrevoir l'achèvement des travaux de la rue de l'Arrivée et de la place du 18 juin 1940, et espérer retrouver enfin un cadre de vie plus apaisé après une décennie de chantier ?

Ce projet concernant les 6e, 14e et 15e arrondissements, avec Philippe GOUJON, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que les décisions d'arbitrage à venir sur l'ensemble du site soient prises dans un souci d'intérêt général et non à l'aune de marchandage interne à votre majorité, comme c'est aujourd'hui le cas.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup à tous.

Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur SITBON. Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

D'abord, je retiens des interventions le souhait partagé de voir le quartier évoluer. Il en a fort besoin. Heureusement que, depuis de très nombreuses années, ce chantier est engagé. Je pense à la restructuration de plusieurs grands ensembles à proximité immédiate de la gare, à la gare elle-même. Je pense aux ateliers Gaîté, aux espaces publics. Je pense aux travaux que supervise mon collègue Christophe NAJDOVSKI sur la végétalisation de la place de Catalogne, au projet de rénovation de la tour Montparnasse, au projet sur lequel nous travaillons, et nous devons remettre l'ouvrage sur le métier dans les semaines qui viennent.

Concernant le centre commercial, dont je rappelle qu'il est une copropriété privée, il faut que nous arrivions à concilier notre vision de la transformation de ce quartier et l'intérêt particulier de cette copropriété. Car, sinon, ils ne paieront pas et garderont le centre commercial tel qu'il est. Cela invite chacun à faire un effort pour ne pas bloquer le projet.

Nous portons un projet de rénovation des espaces publics tout à fait radical, en conformité avec le programme de mandature de l'apaisement, de la renaturation, des circulations mieux conçues et privilégiant les circulations piétonnes, de la question de la création des pistes cyclables, de façon à refaire les espaces publics de ce quartier qui en ont besoin. Je pense notamment au parvis de la gare, qui se situe entre l'entrée de la gare et la tour Montparnasse.

Plutôt des nouvelles encourageantes, pour ne pas dire enthousiasmantes, de l'E.I.T.M.M. C'est l'entreprise possédant la tour Montparnasse qui porte ce nom. Elle confirme l'avancée du projet. Nous avons toujours l'objectif

que les travaux commencent après les Jeux olympiques. Nous venons de fêter le cinquantenaire de la tour Montparnasse. Elle a besoin d'un beau "lifting". Le projet est absolument magnifique.

Nous avons commencé à travailler sur la rénovation du centre commercial. Le P.L.U. bioclimatique que nous avons voté offre des possibilités d'évolution et de mutation. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : en sachant que nous devrons l'articuler avec la capacité des copropriétaires à engager les investissements pour le mettre en œuvre.

Merci beaucoup de vos interventions. Le bilan de cette concertation préalable a permis à l'Exécutif d'éclairer sa vision, de le faire dans le dialogue avec les mairies d'arrondissements concernées. Elles sont 3. Nous devrons recommencer à y travailler dès début septembre, pour mettre en œuvre les enseignements tirés de cette concertation préalable.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 39).

2023 DU 51 - Projet de réaménagement de l'ensemble immobilier de l'Aquaboulevard (15e). - Avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'E.I.E. et la demande de P.C.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 51 concernant un projet de réaménagement de l'ensemble immobilier de l'Aquaboulevard, 15e. - Avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'E.I.E. et la demande de P.C.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - On se tourne vers un tout autre quartier du 15e arrondissement qui ne ressemble pas du tout à Montparnasse, mais un projet d'urbanisme qui, quelque part, y ressemble, toutes proportions gardées, puisque dans les projets de réaménagement du centre commercial Montparnasse, il y a l'idée de recréer une rue, une ouverture qui irait de la rue de Rennes à la gare Montparnasse, et donc, d'ouvrir ce qui est à l'heure actuelle un gros bloc rectangulaire, à savoir le centre commercial Montparnasse.

C'est la même philosophie qui prévaut pour le projet de l'Aquaboulevard, un projet qui évidemment n'a pas la même échelle, mais un très beau projet d'urbanisme pour le 15e arrondissement et pour ce quartier populaire qui en a bien besoin. Le centre commercial qui est autour de l'Aquaboulevard est également un gros bloc rectangulaire. Ce projet d'urbanisme prévoit de le rouvrir, d'ouvrir une rue en son centre, d'ouvrir des traverses, une sorte de place en son centre.

Ce projet de délibération doit permettre de valider le contenu du projet de réaménagement de l'ensemble immobilier de l'Aquaboulevard. A noter que ce projet de réaménagement a fait l'objet d'un vote à l'unanimité du conseil du 15e arrondissement, démontrant ainsi le soutien dont il fait l'objet dans l'ensemble des groupes politiques. La qualité de ce projet et le soutien dont il fait l'objet s'expliquent par son ambition en matière de mixité sociale, de mixité des usages, de dynamisme économique, de respect de l'environnement. Ce faisant, le projet de réaménagement de l'ensemble immobilier de l'Aquaboulevard s'inscrit dans la droite ligne du contenu du P.L.U. bioclimatique qui a fait l'objet d'un vote favorable - on s'en souvient bien - au dernier Conseil de Paris.

En effet, le projet repose sur une ambition de rénovation du patrimoine existant, puisque 70 % des structures existantes seront préservées. L'objectif de ce projet est de réduire de 45 % l'intensité carbone liée aux consommations énergétiques, en ayant recours au réemploi des matériaux existants et à l'utilisation de matériaux biosourcés. Le projet doit également permettre de créer des espaces végétalisés en toiture, de 9.000 mètres carrés, en pleine terre, de 4.000 mètres carrés, et en dalle, de 800 mètres carrés, ce qui permettra de contenir environ 8,5 tonnes de CO2 par an.

Plus précisément, ce projet de réaménagement de l'ensemble immobilier de l'Aquaboulevard va permettre de créer 17.000 mètres carrés de logements, une résidence sociale étudiante de 4.000 mètres carrés et également 4.000 mètres carrés de logements familiaux en bail réel solidaire. Ce projet est donc emblématique de la politique de mixité sociale mise en œuvre par notre majorité depuis 2001, et plus encore depuis 2014. Ce projet va également permettre la réduction de la place allouée aux places de stationnement, qui passeront de 1.086 à 541. Enfin, outre la mixité sociale, qu'il va contribuer à faire vivre, ce projet va également favoriser la mixité des usages et le dynamisme économique du quartier, puisque 2.000 mètres carrés supplémentaires vont être alloués aux commerces et 3.335 mètres carrés créés pour permettre à des pépinières d'entreprises de s'installer.

C'est un projet très important pour le quartier des Frères-Voisin. Si vous ne l'avez pas en tête, ce quartier est excentré, de l'autre côté du périphérique, et les habitants souffrent de cet écart. Il est coupé non seulement par l'héliport, que l'on est en train de "récupérer", et par le bloc de l'Aquaboulevard.

La transformation d'au moins 3,5 hectares de l'héliport en un grand jardin et grand parc en l'extension du parc Suzanne-Lenglen, additionné à ce projet ambitieux de réhabilitation de l'Aquaboulevard, va permettre de désenclaver le quartier et de changer la vie des habitants, qui en ont bien besoin.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, voilà une opération de réaménagement qui devrait faire consensus. D'une part, les élus et les acteurs locaux ont été associés très en amont. D'autre part, le contenu du projet a donné lieu à une large concertation et à de nombreux échanges avec les habitants et les résidents. Et surtout, ce projet, qui incarne une autre façon de concevoir la ville, acte le coup d'envoi de la transformation du secteur de la plaine de Vaugirard, avec à la clé le désenclavement et la rénovation attendue du quartier des Frères-Voisin, l'extension du parc Suzanne-Lenglen et la reconquête de l'héliport, bien que nous regrettions que la transformation annoncée des 3,5 hectares soit bien loin des ambitions que nous portons pour ce site de 7 hectares.

L'opération Aquaboulevard représente une véritable opportunité pour réaménager ce vaste territoire situé de l'autre côté du périphérique, pour moderniser ce secteur introverti et vieillissant, en créant un nouveau morceau de ville aéré et ouvert sur la cité des Frères-Voisin, une rue centrale avec des liaisons traversantes, une place de village de 1.000 mètres carrés, des pieds d'immeubles ouverts sur la rue du Colonel-Pierre-Avia à la place de la façade aveugle de 350 mètres de long. Enfin, ce projet proposera une vraie mixité fonctionnelle, avec une nouvelle offre commerciale, des équipements publics, 412 logements, de nombreux emplois, avec l'implantation de bureaux et d'une pépinière d'entreprises.

Ce projet représente également une occasion unique de moderniser les activités datées et énergivores existantes, notamment "Le Sextant", le centre de remise en forme du Forest Hill, les cinémas, et surtout le parc aquatique de l'Aquaboulevard. Non seulement ce nouveau quartier bas carbone exemplaire sur le plan énergétique offrira une mixité d'usages, mais, en prime et à la demande de Philippe GOUJON, il intégrera le centre de santé et la crèche attendue depuis très longtemps par les habitants des Frères-Voisin.

D'autres demandes sont en cours d'étude, notamment l'éventuel agrandissement du centre "Paris Anim'", la création d'une maison de l'artisanat, et l'installation d'un dojo et de cours de "paddle".

Enfin, ce projet est pensé dans un calendrier maîtrisé. Les travaux devraient être lancés à l'issue des Jeux olympiques pour une livraison début 2027. Le P.C. est en cours d'instruction. Les commissions de sécurité et d'équipement commercial se sont prononcées favorablement les 7 et 19 juin. Notre conseil d'arrondissement a voté à l'unanimité ce projet de délibération.

Si tous les feux sont au vert aujourd'hui, nous entendons poursuivre nos échanges avec le porteur de projet dans 3 directions : la mise en place d'un dispositif de chantier à faible nuisance ; le suivi des recommandations accompagnant l'avis favorable de l'étude d'impact ; la qualité de l'information délivrée aux riverains à chaque étape de la mise en œuvre du projet, en particulier vis-à-vis des habitants des Frères-Voisin, afin que cette opération permette de désenclaver ce grand ensemble excentré et apporte aux résidents l'offre de services attendue.

Souhaitant que ce projet soit bénéfique pour tout le secteur, avec Philippe GOUJON, nous serons également vigilants sur l'évolution des abords de ce quartier.

Premièrement, nous tenons à exprimer notre mécontentement d'avoir appris, ou plutôt découvert un peu par hasard, un projet de ligne de taxis volants, les eVTOL. Projet qui représenterait un obstacle à la récupération de la totalité de l'héliport, générerait de nouveaux types de nuisances sonores et accentuerait la circulation, puisque vous imaginez bien que les passagers de ces engins ne vont pas rentrer à pied dans Paris.

Deuxièmement, nous attendons toujours l'extension de la petite ceinture côté Balard. En l'état, la promenade se termine par une sorte de friche fermée par une grille de type industriel.

Troisièmement, la R.A.T.P. envisageant un important chantier pour permettre le retournement de la ligne du T2, nous redoutons que le secteur de la porte de Sèvres soit totalement embolisé et sa traversée encore plus dangereuse, notamment pour les piétons.

Enfin, pour conclure, je rappelle, Monsieur le Maire, la demande maintes fois réitérée par Philippe GOUJON de lancement des travaux d'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier des Frères-Voisin. Cette opération ne doit plus être reportée. Elle devra être engagée sous cette mandature afin de ne pas avoir au-delà du périphérique un quartier à deux vitesses.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Beaucoup a été dit par Florian SITBON et Claire de CLERMONT-TONNERRE sur ce projet de délibération. Je me réjouis que ce projet, que nous menons depuis plusieurs mois, recueille vraiment un soutien large. C'est un site qui est une passoire thermique, un lieu d'événementiel et de loisir très attachant, certes - et il poursuivra son activité - mais qui nécessite une rénovation. Nous souhaitons aussi à l'occasion, avec les porteurs de projet, faire de ce quartier un vrai quartier de vie, avec des logements, des activités, des commerces, recréer des circulations, créer de la végétalisation et des places publiques, et faire notamment le lien avec le grand ensemble très attachant et enclavé de la cité des Frères-Voisin.

Merci aux deux intervenants. J'appelle à soutenir ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Dan LERT au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DU 51).

Je vous remercie.

2023 DU 62 - Porte de Vincennes (12e). - Modification du Plan local d'urbanisme pour le secteur du boulevard Carnot. - Déclassement du domaine public routier aux 17 et 21, boulevard Carnot.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 62 : Porte de Vincennes,12e. - Modification du Plan local d'urbanisme pour le secteur du boulevard Carnot. - Déclassement du domaine public routier aux 17 et 21, boulevard Carnot.

La parole est au Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons ce projet de délibération qui a pour objectif de fermer le boulevard Carnot, avec un objectif de végétalisation, mais surtout, dans le cadre d'une opération d'aménagement d'une Z.A.C. de la porte de Vincennes pour réaménager ce quartier populaire.

Nous avons eu une réunion publique il y a quelques jours, en présence d'Emmanuel GRÉGOIRE, le premier adjoint, de Christophe NAJDOVSKI, adjoint aux espaces verts, et de la maire du 12e arrondissement. Je voudrais vous dire que lorsque l'on réaménage un quartier, on le fait pour les habitants qui y vivent. On s'occupe des préoccupations de ses habitants. Ce que nous avons entendu à cette réunion publique, c'est une volonté de requalifier ce quartier. Je crois que les habitants sont assez contents de l'aménagement des bâtiments qui sont boulevard Carnot pour y reloger la police municipale. Ils sont assez contents sur le fait que l'on va enfin construire un gymnase, tant attendu.

Nous devions faire un gymnase pont sur le périphérique, qui a été abandonné, car il n'était pas faisable compte tenu des coûts très importants. Nous allons construire un gymnase sur une parcelle, qui permettra non seulement l'accueil d'une salle polyvalente pour des activités physiques comme le yoga et la danse, mais aussi une salle de boxe, un dojo et un mur d'escalade de 10 mètres, qui permettront de répondre aux besoins des écoles, du collège et des associations.

Les habitants évoquaient des problèmes d'ordre social. D'abord, rappeler que plus de 90 % - je dirais même 99 % - sont des logements sociaux. Nous avons donc dans ce quartier des personnes qui ne sont pas les plus riches de Paris. Il faut le dire. Nous avons quelques sujets qu'il faut traiter en investissant aussi dans les questions de fonctionnement.

La première chose qui a été dite - j'ai déposé un amendement au budget supplémentaire dans ce sens - c'est de renforcer le nombre de jardiniers pour entretenir les espaces végétalisés déjà existants. Je sais que Christophe NAJDOVSKI est très attentif à cela, mais il faut mettre les moyens là où cela est nécessaire. Notre priorité, en tant que groupe Communiste et Citoyen, c'est de mettre les moyens dans les espaces végétalisés d'abord dans les quartiers prioritaires, les plus déshérités, notamment porte de Vincennes, en sachant que c'est un quartier impacté

par la pollution du périphérique. Regagner en végétation et entretenir ces espaces végétalisés doit donc être une priorité.

La deuxième chose qui a été dite, sur les questions sociales, c'est aussi de lutter contre le phénomène prostitutionnel. Mon groupe avait déposé un vœu au conseil du 12e arrondissement sur ce sujet. Ce quartier est fortement impacté par la prostitution. La fermeture du boulevard Carnot va certainement régler le fait qu'il n'y ait plus de camionnettes garées, puisque c'est malheureusement un phénomène prostitutionnel en camionnette. Mais cela ne réglera pas forcément le proxénétisme.

Nous demandons - c'était l'une des questions du vœu que nous avions déposé - qu'il y ait une présence policière importante, accrue, que l'on saisisse le commissariat de police du 12e arrondissement. Je sais que cela a déjà été fait, mais peut-être qu'il faut parfois des opérations coup de poing pour réduire le proxénétisme et la traite des femmes, et les accompagner avec le financement du "Bus des Femmes" et toutes les associations qui interviennent pour les sortir de la prostitution.

Le dernier point évoqué est la jeunesse. La jeunesse est importante dans ce quartier. Il y a beaucoup de jeunes, avec notamment un collège, des écoles primaires et des maternelles à proximité. Cela nécessite, avec la "politique de la ville" - nous avons tout à l'heure voté des subventions dans ce sens - des actions prioritaires pour la jeunesse. Il a été proposé - et c'est une bonne chose - que, de façon temporaire, on aménage le boulevard Carnot pour des activités sportives, notamment de "skate", de "roller park", mais aussi pour d'autres animations. Je sais que la Maire avait évoqué l'idée d'un tennis, avenue Lamoricière. Pourquoi pas ? Nous serons très sensibles et regardants sur tout ce qui est proposé aux jeunes du quartier, pour éviter à ces jeunes de tomber dans la délinquance et la facilité de commerces illégaux.

Investissement urbain, requalification du quartier, mais cela doit s'accompagner d'un investissement social, de prévention, dans la jeunesse et dans le sport. Voilà le sens de mon intervention. Nous serons très vigilants sur l'ensemble de ces sujets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON sur ce dossier.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit plus largement dans le grand projet urbain de la porte de Vincennes, qui s'est amoindri - il faut le dire - depuis plusieurs années. On est passé d'un G.P.R.U. à un P.P.R.U., un Petit Projet de Rénovation Urbain.

Ce projet de délibération, tout comme la réunion publique qui a eu lieu la semaine dernière, tente de redonner du souffle à un projet qui s'est amoindri d'année en année. Ce projet de délibération acte quoi ? Il acte la création d'un gymnase, et nous nous réjouissons de cette prise de décision. Mais il faut rappeler la genèse. C'est un bâtiment qui va être transformé en gymnase. Pourquoi ? Comme l'a dit M. BONNET-OULALDJ, c'est l'abandon du gymnase pont qui devait relier la ville de Saint-Mandé et la ville de Paris.

Je tiens à préciser que, pendant des années, le gros symbole de ce projet de G.P.R.U., c'était le fameux gymnase pont qui allait relier Paris à la banlieue, et très innovant en termes d'équipements. En effet, il a été revu à la baisse, carrément annulé pour des raisons budgétaires, mais pas de faisabilité. Aujourd'hui, bien sûr que nous sommes d'accord pour au moins créer un gymnase en réhabilitant un bâtiment existant.

Cette demande de P.L.U. est aussi - vous allez voir, c'est assez cocasse - pour annuler la démolition d'un bâtiment qui aurait dû permettre la création d'un jardin. Nous revenons donc sur la création d'un jardin, alors que vous venez de voter le P.L.U. bioclimatique. Il se trouve que personne ne va s'en offusquer, même pas moi, parce que, lors de la réunion publique, les habitants ont dit : "Nous ne voulons pas d'espaces verts supplémentaires parce que vous êtes incapables de les entretenir". En effet, les espaces verts et végétalisés de la porte de Vincennes sont laissés à l'abandon. Vous avez des herbes folles, jaunies.

Oui, mais enfin, ils ne sont pas entretenus du tout, Monsieur NAJDOVSKI. Vous avez dû le voir.

Quand ces espaces végétalisés ne sont pas entretenus, on ajoute du désarroi au désarroi. Il est vrai qu'à la porte de Vincennes, l'urbanisme est hostile. Le non-entretien de l'espace public, et notamment des espaces verts, ajoute du désarroi et de l'abandon à l'abandon. En plus, la parcelle à laquelle je fais allusion est à côté du jardin Carnot, qui n'est déjà pas une réussite. Les habitants vous l'ont répété lors de cette réunion publique. Le jardin Carnot n'a pas été conçu pour eux, ni avec eux. On se retrouve avec des équipements et un mobilier urbain qui ne sont adaptés ni aux habitants, ni aux enfants. Finalement, ce jardin Carnot est le réceptacle de rassemblements, de troubles à l'ordre public, et la nuit, à la prostitution. Un autre échec pour lequel ils ne voulaient pas rééditer.

En ce qui concerne la prostitution, il est vrai que ce n'est pas un problème récent. Cela fait des années que cela dure. Seulement, vous donnez une solution radicale qui est de fermer totalement la rue et de supprimer 70 places de

stationnement. Je vous rappelle que la fermeture brutale de cette rue ne va faire que déplacer le problème de la prostitution et qu'il faut donc d'autres mesures pour qu'il n'y ait pas simplement un report sur les rues adjacentes.

Cela pose aussi le problème de la suppression totale de toutes les places de stationnement. De nombreux riverains vous ont demandé comment ils allaient pouvoir gérer l'accessibilité de personnes en situation de handicap, notamment de membres de leur famille qui étaient handicapés ou trop âgés. Il n'y a pas eu de réponse adéquate, notamment sur les places P.M.R.

Vous avez même fermé brutalement cette rue sans concertation avec les associations de cyclistes, qui vous ont dit que vous alliez condamner une piste cyclable sécurisée et que les cyclistes allaient devoir se reporter sur une piste non sécurisée, donc moins accueillante pour eux.

Beaucoup d'incompréhension et un manque de concertation qui est criant sur ces sujets.

Je vais finir par une note positive. Il est vrai que l'on se réjouit que le bâtiment puisse être réhabilité avec des services aux habitants, notamment le service de police municipale, qui est attendu avec beaucoup d'espoir. Mais, là encore, ce sera insuffisant si vous ne portez pas une politique volontariste en matière de sécurité, notamment avec la police municipale, et en développant les équipements publics, trop absents.

Pendant la réunion, il a été abordé le sujet de la mixité sociale, déséquilibrée dans ce quartier. A ce sujet, vous êtes pleinement responsables parce qu'en 20 ans, vous avez réussi à déséquilibrer un quartier où toutes les catégories sociales coexistaient avant. Lorsque l'on déséquilibre dans sa politique de logement l'équilibre d'un quartier au niveau de la mixité, forcément cela se retrouve dans les écoles, avec tous les problèmes que rencontre l'école Lamoricière. Malgré une équipe d'encadrants et une équipe éducative qui met beaucoup de volonté pour améliorer les choses, ils ne peuvent pas tout faire. Cela se retrouve aussi du côté du tissu économique et commerçant, qui périclite dans ce quartier.

Cette réunion publique avait lieu à la porte de Vincennes le 26 juin dernier. C'était vraiment un cri de détresse - j'espère que vous l'aurez entendu - des habitants du quartier qui se sentent démunis en matière de sécurité, de trafics en tout genre, d'entretien de l'espace public, dont les espaces végétalisés, d'équipements publics et de mixité sociale.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, parce qu'il est une rustine qui ne suffira pas à répondre aux attentes des habitants, ni aux enjeux de ce quartier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est logiquement à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, c'est toujours un plaisir de parler de la porte de Vincennes.

Merci, Madame MONTANDON, de votre honnêteté intellectuelle. Pourtant, vous êtes élue depuis bien plus longtemps que moi et vous savez que c'est un marronnier, que cette Z.A.C. de la porte de Vincennes qui comporte les 12e et 20e arrondissements. Effectivement, dans le 12e arrondissement, les choses avancent et sortent enfin de terre, avec une ambition et une volonté très forte. Vous avez travesti ce qui s'est passé lundi en oubliant l'avenue Lamoricière, puisque cela vous arrange certainement. Mais, vous savez très bien que l'on s'est battu avec l'ensemble de l'équipe municipale pour que l'avenue Lamoricière soit une belle réussite, qu'il y a en plus un aménagement urbain de qualité et aussi une animation avec une Ludomouv'. Je remercie vraiment "Accessijeux" de permettre cette animation au quotidien. Sachant que, là non plus, vous n'avez pas parlé de "L'Ecole bleue". C'est à géométrie variable sur ce projet.

Je suis assez contente, doublement ravie d'ailleurs, de ce projet parce qu'il va voir le jour et qu'il a une véritable ambition à l'aune de ce que sera le P.L.U. bioclimatique. Certes, on reconstruit un gymnase, mais on garde le 15 boulevard Carnot pour y faire un accès pour notre police municipale et d'autres directions de la Ville, et aussi tout le rez-de-chaussée pour y accueillir des associations. Vous n'en faites pas cas. C'est "marrant", parce que l'on prend le problème dans l'ensemble et vous avez une façon très biaisée de faire la présentation de ce projet porte de Vincennes. Encore une fois, sur le boulevard Carnot, on enlève les places de stationnement, mais ce n'est pas comme si on ne s'y était pas engagé lors de notre contrat de mandature.

A côté de cela, on va complètement transformer ce boulevard et réaménager de manière plus végétale et plus accessible pour toutes et tous. Sachant que, là aussi, ce n'est pas juste une rustine, comme vous dites, mais un projet de grande ampleur et dont on peut être fier collectivement. Cet urbanisme tactique que l'on a mis en place - c'est à partir du 8, donc de demain - sur cet aménagement du boulevard Carnot, va permettra de configurer cette rue. Il est important non seulement d'avoir des aménagements de qualité, mais aussi de faire avec les habitants et les habitantes. Contrairement à ce que vous dites, je pense que moi, comme Emmanuel GRÉGOIRE et toute l'équipe

municipale qui était présente ce soir de concertation, de réunion publique, nous avons entendu et nous allons faire ensemble.

Quant aux places de stationnement, excusez-moi, mais je pense que nous avons le plus grand nombre de places de stationnement pour les personnes en situation de handicap. Nous les déployons systématiquement quand elles nous sont demandées avec une recherche, et les places de livraison leur sont aussi dédiées. Vous avez parlé de la coordination avec la police municipale. Non, c'est avec la police nationale puisque c'est elle qui traite les problèmes de sécurité.

Merci pour votre élégance, Monsieur ALPHAND.

Et surtout, vous savez que c'est une coordination de l'ensemble de ces acteurs qu'il nous faut mettre en lien, avec l'arrivée de "Jeunesse Feu Vert" avenue Lamoricière, que vous avez omis de mentionner également.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle que seule la présidence de séance est maîtresse du temps accordé à chaque intervenant. Je signale que j'ai laissé parler Valérie MONTANDON au-delà de 5 minutes. Je n'aurais pas dû ; c'est cela, en fait.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je vais être très court, Monsieur le Maire, pour dire plusieurs choses parce que beaucoup a déjà été dit.

La porte de Vincennes est un quartier que je connais plus que bien, qui connaît de nombreuses difficultés - Emmanuelle PIERRE-MARIE avait raison de le rappeler - depuis plusieurs dizaines d'années. Il y a notamment un problème endémique de prostitution spécifiquement sur le secteur du boulevard Carnot, que le projet a pour vocation d'aider à résoudre.

Ce projet de délibération n'a pas la prétention de régler tous les problèmes de la porte de Vincennes à lui seul. D'une certaine façon, durant la réunion publique que nous avons organisée avec la maire du 12e arrondissement et les habitants, on a bien observé que les interpellations portaient moins sur le projet urbain que sur des remontées d'insatisfactions, d'attentes. J'ai pris le temps de discuter avec plusieurs d'entre eux, dans un discours de vérité. Ils disent qu'il y a des jeunes qui mettent le bazar. Oui, mais ce sont aussi des jeunes du quartier. C'est la réalité. C'est un quartier qui connaît des difficultés.

Nous sommes convaincus que la restructuration du boulevard Carnot va être une vraie amélioration. Madame MONTANDON, vous vous interrogez sur la cohérence entre le projet que nous présentons ici et le P.L.U. bioclimatique. Elle est totale. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de conserver le bâtiment du 15 boulevard Carnot, avec le principe qu'il valait mieux garder des bâtiments et les réhabiliter, plutôt que de les détruire et d'en reconstruire à côté. Nous avons fait un gros travail de sobriété sur le secteur, de préservation des arbres. On parle souvent des arbres que l'on coupe parfois, mais malheureusement on ne parle jamais de tous ceux que l'on sauve. Je dis cela sous le contrôle vigilant de Christophe NAJDOVSKI. Nous avons réorienté les choses pour que le projet de végétalisation soit essentiel, que les bâtiments aient une destination d'intérêt local pour les habitants. Il y a le dojo sportif. Nicolas BONNET-OULALDJ en a très bien parlé. Il y a aussi la police municipale. Ce n'est pas pour rien que l'on va installer la police municipale boulevard Carnot. Evidemment qu'il y aura des conséquences avantageuses pour les habitants.

Dire que nous allons, grâce à ce projet de délibération, beaucoup améliorer le quartier, ne nous exonère nullement de toutes les autres choses que nous devons faire pour la porte de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DU 62).

2023 DU 86 - Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur le lot n° 101 de la copropriété 220, rue du Faubourg Saint-Martin (10e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Concernant le projet de délibération DU 86 relatif à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur le lot n° 101 de la copropriété 220, rue du Faubourg Saint-Martin, 10e, il y a un amendement technique n° 100 qui s'y rattache.

Je mets donc directement aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 100 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 100 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 86 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DU 86).

2023 DU 90 - Opération d'aménagement Jardin des Mécanos (ex-Ordener Poissonniers 18e). - Avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'E.I.E. et la demande de P.A.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 90 et les amendements n° 131 et n° 131 bis. Il s'agit d'une opération d'aménagement Jardin des Mécanos, ex-Ordener-Poissonniers, 18e. - Avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'E.I.E. et la demande de P.A.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un projet de délibération concernant le jardin des Mécanos, anciennement Ordener-Poissonniers, dans le 18e arrondissement. Connu des services, de tout le monde, puisqu'il a fait l'objet de nombreux débats ici. Je veux rappeler que l'on peut être content que, sur une surface de 3,7 hectares, il y avait à l'origine un square prévu de 4.000 mètres carrés, qui, aujourd'hui, devient un grand jardin et même un parc de 1,5 hectare. J'ajoute qu'il va y avoir des équipements publics, indispensables pour le quartier : un conservatoire, un cinéma. Je crois que la moitié de l'activité économique sera consacrée à des activités de production, des logements sociaux en masse et publics. Tout ce projet convient donc très bien à ce que nous voulons faire dans le cadre du P.L.U. bioclimatique.

Néanmoins - c'est l'objet de mon intervention - sans remettre en cause l'aspect positif de ce projet que nous soutenons, l'étude d'impact a révélé un problème que l'on n'avait pas identifié à l'origine : les logements qui ont été mis trop près des rails sont mono-orientés, c'est-à-dire qu'il n'y a que la fenêtre qui donne sur les rails. Là où il y a des rails, il y a des trains qui passent, et là où il y a des trains qui passent, il y a du bruit. Et même, d'ailleurs, des particules fines. Ce qu'il faut absolument faire, ce sont des logements traversants pour que les personnes qui sont logées dans ces logements sociaux puissent en été ouvrir la fenêtre de l'autre côté des rails et ne pas subir le bruit. Sinon, ce sera la double peine. Il y a aussi un immeuble où il doit y avoir un foyer de jeunes travailleurs, qui est directement impacté.

Ce que nous demandons, à travers notre amendement à ce projet de délibération, c'est que les recommandations - qui ont été identifiées par vous, Monsieur le premier adjoint, de devoir modifier la conception de ces logements pour être certain que les nouvelles populations ne soient pas en danger - soient renforcées et que le permis d'aménager dépende de la bonne exécution de ces recommandations.

Je rappelle que la santé environnementale pour les écologistes - et maintenant, j'ose le croire, pour tout le monde ici - c'est vraiment le mantra de ce qui a agité le nouveau P.L.U. On doit réduire les risques pour les populations existantes et l'on ne doit jamais exposer de nouvelles populations à des risques lorsqu'ils existent. Avec ce projet, nous devons être capables de le faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques compléments par rapport à ce que dit mon collègue Émile MEUNIER.

D'abord, je ne rentre pas dans le détail de la programmation, qui est assez bien connue. C'est l'un des gros projets urbains du 18e arrondissement, avec quelques autres, parce qu'il est vraiment en cœur de quartier. Rappeler que cette étude d'impact sur l'environnement se déploie sur 8 items, sauf 1 où l'impact est considéré comme neutre. L'impact de ce projet est considéré comme positif sur l'ensemble des items. Cela veut donc dire que ce projet a été bien pensé sur les différents sujets. Au final, on va avoir un nouveau morceau de ville qui aura un impact très bénéfique sur tout ce quartier du 18e arrondissement. C'est le premier élément à ajouter.

Le deuxième élément, effectivement, il y a un point soulevé sur les logements qui peuvent être à proximité des voies ferrées. Je crois que la Ville est tout à fait prête, mais Emmanuel GRÉGOIRE sera plus précis que moi sur les engagements de la Ville en la matière, à prendre en considération cette demande. Pour ce qui nous concerne, la seule exigence que l'on a, s'il faut revoir l'implantation des lots, il ne faut pas que, d'une part, cela diminue le nombre de logements "in fine", et d'autre part, que cela n'ait pas de conséquence sur les équipements publics prévus - indispensables, comme tu l'as soulevé - et sur lesquels tout le quartier compte. Moyennant ces deux exigences, dès lors qu'elles sont remplies, s'il y a un bougé ici ou là pour satisfaire à cette exigence de santé vis-à-vis du bruit et des différentes nuisances occasionnées par le trafic ferroviaire, nous serons totalement favorables.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup aux deux intervenants qui permettent d'introduire le débat sur ce projet de délibération de façon très complète. Il s'agit de l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant l'étude d'impact et sur le projet d'aménager. C'est un beau projet qui a évolué et que nous portons depuis maintenant plusieurs années. Effectivement, nous avons une étude d'impact sur l'environnement - une E.I.E. - qui a permis à l'Autorité environnementale de rendre un avis mettant en exergue plusieurs risques d'exposition de certains lots à des nuisances sonores de la voie ferrée.

C'est donc bien volontiers que j'ai repris l'amendement du groupe "Les Ecologistes" sous forme d'amendement de l'Exécutif, de façon à intégrer ou à confirmer un engagement qui me paraissait naturel - mais c'est toujours mieux de l'écrire - de prendre en compte les enseignements de tout cela. Il y a un amendement de l'Exécutif qui permet de s'engager via l'application des recommandations suivantes, et puis quelques considérations, notamment sur le fait que nous garantirons que les fiches de lots permettent l'habitabilité dans l'ensemble des lots et le droit à la fenêtre ouverte dans les logements. Vous le savez, la santé environnementale était un axe essentiel, qui est devenu cardinal. C'est un soutien au projet de délibération, avec un amendement de l'Exécutif qui reprend les orientations suggérées par le groupe "Les Ecologistes".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

J'imagine que le groupe "Les Ecologistes" retire son amendement n° 131.

De ce fait, je ne mets aux voix, à main levée, que le projet d'amendement n° 131 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 131 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 90 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DU 90).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la privatisation de l'espace public par LVMH.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons à la dernière ligne droite des vœux.

C'était assez facile pour moi d'avoir ce moment intense de popularité.

Nous examinons le vœu référencé n° 101 relatif à la privatisation de l'espace public par LVMH.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est relatif à la privatisation du Pont-Neuf du 14 au 24 juin, soit 10 jours, pour un défilé de mode organisé par LVMH qui a causé beaucoup de nuisances dans le quartier, notamment concernant les questions de circulation.

Cette privatisation pose à notre sens plusieurs problèmes. Le premier, ce sont les relations de Paris avec LVMH. Nous devons en être à l'épisode 4.775, je crois, de la privatisation de l'espace public par LVMH. Le quartier Samaritaine, mais pas que. Il y a aussi les Champs-Elysées. Je ne vais pas tous les citer, je n'aurai pas assez de

temps. Il étend son emprise et finit par se croire au-dessus des règles. Preuve en est avec la statue où il avait mis son logo partout, en contravention avec le règlement local de publicité. Le rôle de notre Ville est d'éviter que se constitue ce type de féodalité, et je n'ai pas l'impression que c'est la direction que l'on prend.

Le deuxième problème, Monsieur le premier adjoint, c'est que vous avez dit être fier de cet événement - le défilé sur le Pont-Neuf - car cela fait rayonner Paris. Vous voyez, nous sommes en désaccord. C'est Paris qui fait rayonner LVMH, et pas l'inverse. Nous sommes une chance pour LVMH. C'est d'ailleurs pour cela qu'il tient à tout prix à associer sa marque à nous - notre marque - qui a 3.000 ans. Même s'ils font des beaux sacs à main, pardon, mais ils ne souffrent pas la comparaison.

Ensuite, nos valeurs d'écologistes, ce n'est pas d'aider une marque de luxe à promouvoir des produits que seulement 0,01 % de la population peut se payer. Ce n'est pas notre vision de la culture pour Paris. Je ne pensais pas que cela aurait été la vôtre.

Le troisième problème est démocratique. C'est l'objet de notre vœu. Il faut mettre de l'ordre et de la transparence dans les conditions d'attribution de ces occupations du domaine public. 10 jours sans qu'aucun Conseiller de Paris ne soit au courant. On est mis devant le fait accompli. On ne sait pas combien cela a coûté. On apprend cela dans "Le Canard enchaîné". En plus, les critères sont inconnus. Il faut donc mettre de l'ordre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président MEUNIER.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE. Monsieur le premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur MEUNIER.

Effectivement, nous ne sommes pas d'accord. C'est rare, mais cela arrive.

D'abord, j'ai une question simple à vous poser : pourquoi cette obsession pour LVMH seul ? Il y a des dizaines de marques qui organisent des événements, y compris dans le secteur de la mode et du luxe. Des dizaines de marques. Exactement, il y a de nombreux autres marques, des marques de télécoms, des marques de "sportswear", etc. Peut-être parce que, et je le dis sans aucune ironie, ce groupe est, par le propriétaire qui l'incarne, un symbole un peu facile à mettre au pilori. Il y a beaucoup d'autres marques françaises et internationales, qui, à Paris et ailleurs, font des événements. Je dis cela parce que c'est un débat intéressant sur le fond. Mais, à mon avis, il est plus intéressant de le traiter de façon transversale sur tous les sujets qui sont concernés, plutôt que systématiquement et avec peut-être un peu d'instrumentalisation uniquement sur celle-là.

Evidemment qu'un événement "privatisé" crée des nuisances de proximité. C'est le cas de tous les grands événements que l'on organise, qu'ils soient culturels, sportifs, etc. Mais j'ai répété aux questions d'actualité l'autre jour que notre grille de lecture, c'est d'abord le respect de la loi et de toute la loi. Quand vous mentionnez le logo qui a été mis sur la statue, dès lors que nous l'avons observé, nous l'avons verbalisé et ils l'ont retiré instamment. Chacun doit respecter les règles, c'est une évidence, et les règles sont les mêmes pour tous, quels que soient les marques et leur rayonnement.

Oui, je considère que, par la renommée et le rayonnement que cela crée… Vous avez raison de dire que c'est un rayonnement qui se nourrit réciproquement, car, s'ils ont organisé le défilé à cet endroit, c'est bien parce que ce qui est mis en valeur est d'abord Paris. On est d'accord. Mais il y a aussi une réalité qui est celle des retombées économiques tout à fait exceptionnelles.

J'émettrai donc un avis défavorable parce que je n'aime pas que les questions de principe ne s'appliquent que de façon déséquilibrée et en ne ciblant qu'un acteur parmi d'autres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Au nom de l'égalité républicaine, si j'ai tout compris, avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 101.

Nous avons une explication de vote de Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur le premier adjoint, j'ai la même analyse que vous sur l'obsession anti-LVMH de notre collègue MEUNIER. Pour notre part, nous ne voulons pas servir d'alibi dans un jeu d'instrumentalisation. Notre position est claire : c'est celle d'un équilibre et d'une transparence entre les demandes des riverains et des riveraines de calme et de libre circulation, et de l'attractivité de la ville. Emmanuel GRÉGOIRE vient de le souligner.

Paris est une destination de choix pour le cinéma, et l'on va continuer les tournages. Paris est une place de la mode, et l'on va continuer les défilés et la "Fashion Week", particulièrement à Paris Centre puisque l'on a les studios, les ateliers du Sentier et l'Ecole Duperré. Cela fait partie de notre A.D.N. et de notre fierté.

Les A.O.T. sont encadrées. Elles ont un tarif parfaitement transparent. Il y a une charte des événements écoresponsables à Paris qui existe. Il faut rester vigilant. En l'occurrence, avec LVMH, il y a toute la question du stationnement sauvage autour du "Cheval blanc", sur lequel on travaille depuis longtemps, notamment avec les acteurs ultra-locaux du conseil de quartier. On va continuer cette position d'équilibre et de transparence en s'assurant - c'est un dernier point sur lequel je veux insister - que la circulation est toujours assurée. C'était le cas lors de ce défilé. J'étais moi-même sur les berges et je peux vous assurer que l'on pouvait parfaitement passer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous avons une demande d'explication de vote de Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Très rapidement.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Dans la lignée des propos de Béatrice LECOUTURIER lors des questions d'actualité, nous partageons tout à fait le souci du groupe "Les Ecologistes" de demander de la transparence, d'avoir simplement les informations en amont.

Quand vous dites, Monsieur le premier adjoint, que l'on ne réagit que lorsque les faits sont connus, par définition oui, puisque comme il n'y a pas de transparence sur le sujet, on ne peut pas…

Simplement, le caractère anti-LVMH des considérants du vœu du groupe "Les Ecologistes" fera que nous nous abstiendrons, même si nous partageons en tout point les quatre demandes de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas d'autre demande d'explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au montant de la redevance versée par le groupe LVMH à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 102 déposé par le groupe Changer Paris relatif au montant de la redevance versée par le groupe LVMH à la Ville de Paris, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif au devenir de la Tour INSEE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 103, puisqu'il n'y a plus de vœu n° 102, relatif au devenir de la tour INSEE.

La parole est à la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, pour le présenter au nom du groupe "Les Ecologistes".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, d'abord, je veux dire que je suis aussi la porte-parole de Jacqueline BELHOMME et des habitantes et habitants de Malakoff.

Pardon, je croyais qu'il y avait quelque chose qui se passait.

De Jacqueline BELHOMME, la maire de Malakoff, et des habitants et habitantes de cette commune.

La tour anciennement siège de l'INSEE, située porte de Malakoff, porte de Vanves, c'est 32.500 mètres carrés construits sur une hauteur de 48 mètres. L'Etat, le Gouvernement, propriétaire, veut la démolir pour y reconstruire 32.500 mètres carrés de bureaux, avec un bâtiment d'une hauteur de 65 mètres. Si l'installation des Ministères sociaux sur un site unique comprend une dimension d'intérêt général qui n'est pas contestable et que nous sommes même très heureuses d'accueillir sur ce site, l'argumentaire, la méthode du Gouvernement est inacceptable. Et ici, nous assistons à une aberration écologique et environnementale, à un mépris démocratique des collectivités locales et de leurs habitants.

Pour une telle opération, de cette ampleur, le Gouvernement use et abuse d'artifices sémantiques. L'Etat propriétaire s'exonère de toutes les règles du P.L.U. des communes : d'abord, de celles Malakoff ; de celles de l'E.P.T., dont la révision est en cours ; de celles de Paris aussi, dont le projet de P.L.U. bioclimatique révise profondément les tours de grande hauteur. L'Etat s'exonère aussi de tout dialogue, de toute capacité d'écoute : pétition de plus de 18.000 signatures, avis défavorable de la commune de Malakoff, expression publique de l'Ordre régional des architectes et habitants et habitantes de Malakoff, constitués aussi dans de nombreuses associations qui se mobilisent contre.

Le Ministre BÉCHU, dont les conseillers nous ont reçus il y a quelques mois, ne nous a toujours pas véritablement répondu. Il y a quelques semaines, dans "Le Monde", il nous invitait à sortir du déni climatique. Il invitait également à une table ronde à Nanterre pour nous inciter toutes et tous à sortir des tours de grande hauteur.

Le secteur du bâtiment, vous le savez, est toujours un gros fournisseur d'empreinte carbone. Les alternatives existent, fonctionnent, sont maintenant bien connues. La non-démolition de cette tour est un impératif climatique. Elle serait également garante d'un respect du tissu urbain et humain de Malakoff.

Le Haut Conseil pour le climat appelle le Gouvernement à doubler la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Cour des comptes demande aussi et suggère au Gouvernement d'être attentif au budget public. Ici, le choix du Gouvernement, c'est plus 25 % d'émission carbone et plusieurs dizaines de millions d'euros.

Ce vœu tombe à pic. Nous avons été reçus à la Préfecture de Nanterre ce mercredi. Tous les avis étaient défavorables. En tout cas, aucun avis favorable autour de la table. Ce vœu demande que le Conseil de Paris se prononce pour demander à la Première Ministre de stopper le projet actuel, de stopper le chantier en cours…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Et de réunir l'ensemble des Ministres qui ne répondent pas à la maire de Malakoff, la mairie de Malakoff, la Ville de Paris, et de stopper tout chantier pour réviser, obtenir la non-démolition et sa restructuration, et respecter aussi la démocratie et les collectivités locales.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole au premier adjoint.

Cher Emmanuel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Que dire de plus ? Je suis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

En cumulé, Carine PETIT, Emmanuel GRÉGOIRE, cela fait moins de 4 minutes. Parfait. Le règlement intérieur du Conseil de Paris est respecté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par les groupe "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 150).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement de la place du Louvre.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au réaménagement de la façade Est du musée du Louvre.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de la place du Louvre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons une discussion commune des vœux référencés n^{os} 104, 105, 106 et 106 bis relatifs à l'aménagement de la place du Louvre.

Le premier vœu, le vœu n° 104 du groupe "Les Ecologistes", est présenté par Corine FAUGERON, en 2 minutes naturellement.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

En général, je ne suis pas très longue.

La place du Louvre est cet espace entre la façade orientale du musée d'un côté, et de l'autre l'église Saint-Germain l'Auxerrois et l'ancienne mairie du 1er arrondissement, qui aujourd'hui abrite "QJ", un lieu dédié à la jeunesse.

En 1964, Malraux a choisi de dégager le soubassement de la colonnade du Louvre et de créer des fossés, qui n'avaient jamais existé, pour donner encore plus de majesté à cette somptueuse façade commandée au XVIIe siècle par Louis XIV pour fermer la cour Carrée et offrir au Palais du Louvre une entrée sur la ville. C'est Olivier Lahalle, architecte en chef du palais, qui réalise ces fossés en 1964. Ces fossés remplacent les anciennes grilles pour protéger le Palais. D'ailleurs, Malraux est aussi à l'origine des fossés des Invalides pour les mêmes raisons. Jusqu'en 1964, 2 immenses pelouses encadrées par des parterres fleuris encadrés de grilles bordent ces façades.

Aujourd'hui, le long des fossés, il y a un grand parvis sablonneux. Les Algeco des travaux en cours sont dissimulés dans les fossés. De toute façon, la magnifique façade est rendue invisible par la présence permanente de cars qui attendent les touristes qu'ils ont amenés. Pour un nouvel aménagement de cet espace, il faut que travaillent ensemble le Louvre, la Ville de Paris et la mairie de Paris Centre, en concertation avec les Parisiens et les Parisiennes.

Au dernier conseil du premier secteur, nous avons adopté un vœu souhaitant limiter l'emprise du secteur du luxe sur le futur de la place du Louvre, à la suite de ce qui était sorti dans "La Lettre A" et avait provoqué une pétition recueillant immédiatement plusieurs milliers de signatures. En effet, l'arrivée d'un restaurant gastronomique sur cet espace apparaissait en contradiction avec la volonté de la direction du Louvre d'améliorer l'ouverture du palais sur la ville ainsi qu'à toutes les Parisiennes et les Parisiens, et non à quelques privilégiés seulement.

A la suite de nombreux échanges avec le cabinet du premier adjoint, nous nous sommes accordés sur un vœu bis - qui va vous être présenté - mais dans lequel nous regrettons la disparition de nos derniers attendus. Ces derniers disaient s'opposer au projet d'installation d'un restaurant gastronomique par LVMH - toujours LVMH - et à l'installation de tout nouvel espace marchand dans le cadre du réaménagement de la place du Louvre.

Nous allons retirer notre vœu et voter le vœu bis de l'Exécutif, mais nous resterons très vigilants sur les 2 points que je viens d'évoquer et sur la mise en place de la concertation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Corine FAUGERON.

Je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ, pour présenter le vœu n° 105 du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais essayer de ne pas faire de l'anti-LVMH pour pouvoir rassembler tout le monde. Cela dit, "La Lettre A" explique, dans l'article publié le 16 mars 2023, que la présidente du Louvre aurait contacté Bernard ARNAULT afin de l'inclure dans le projet de transformation et lui aurait proposé l'installation d'un restaurant de luxe. Nous avons fait œuvre d'alerte - comme on dit aujourd'hui : il y a les lanceurs d'alerte - et nous avons initié une pétition avec les militants communistes du Centre, qui a recueilli 40.000 signatures s'opposant fermement à la réalisation d'un restaurant de luxe ou de tout type d'action commerciale.

Je voudrais dire que nous ne souhaitons pas qu'un nouvel espace public soit privatisé. Nous souhaitons que cet espace public, qui est au cœur de Paris, dans un lieu où il y a des îlots de chaleur, soit en priorité végétalisé dans le sens du P.L.U. bioclimatique que nous avons tous voté.

C'est pour cette raison que nous vous présentons ce vœu, même si le cabinet de Bernard ARNAULT a démenti. Vous l'avez relayé, Emmanuel GRÉGOIRE. Le cabinet de Bernard ARNAULT a démenti la volonté de faire un restaurant. Mais, aujourd'hui, la présidente du Louvre n'a pas démenti le fait qu'il y aurait un investisseur privé. La question qui reste, centrale, c'est : est-ce qu'il y aura un aménagement public au profit des habitants du Centre, des Parisiens, des nombreux touristes qui viennent et pourront se rafraîchir dans un espace vert végétalisé ? Voilà le sens de notre vœu.

Comme l'a dit ma collègue, un vœu bis, en réponse à plusieurs vœux déposés, a été proposé par l'Exécutif. Nous retirerons notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, pour présenter le vœu n° 106 du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le réaménagement de la place du Louvre avait déjà été envisagé une première fois en 2006 par les élus de droite, lors de l'élaboration du P.L.U. précédent. Il demandait une étude d'impact sur la possibilité de piétonniser la rue de l'Amiral-de-Coligny, avec la circulation des autobus. Il avait été adopté, mais cette

étude n'a jamais été réalisée par la Municipalité. Nous nous réjouissons donc qu'une réflexion soit à nouveau engagée en ce sens. L'aménagement actuel de la place du Louvre n'est pas à la hauteur de sa localisation ni de son histoire.

Je relaye les demandes de mon collègue Aurélien VÉRON. Pour être mené à bien, ce projet devra respecter impérativement le caractère historique et patrimonial de ce lieu, et aussi être mené dans le cadre d'une consultation large. Nos demandes sont donc les suivantes : que la Ville s'assure que le processus de définition du projet de réaménagement de la place du Louvre respecte le cadre d'une concertation large et d'un partenariat étroit avec les différentes parties prenantes. Que la Ville étudie aussi la possibilité de réduire les voies de circulation, tout en assurant un flux de circulation suffisant avec 2 couloirs - bus et voitures - pour permettre aux habitants, artisans et commerçants du Centre, d'atteindre les quais, dans la future Z.T.L., depuis la rue du Louvre. Et enfin, que la Ville envisage la végétalisation de la place, en harmonie avec le caractère patrimonial et historique du lieu et les espaces environnants.

Je profite de mon intervention pour vous dire que nous voterons positivement le vœu de l'Exécutif. Par contre, nous maintiendrons le nôtre qui est beaucoup plus exigeant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup pour ces vœux concernant un sujet éminemment important sur le plan historique, patrimonial, symbolique.

Je sais que des interrogations ou des inquiétudes ont émergé. Je vous le dis, pour avoir vérifié : elles ne sont fondées sur rien. Cela nous renvoie à l'idée que la presse n'est pas souvent la mieux informée. J'aurais trouvé cela particulièrement incongru, comme vous. Le Louvre et le groupe en question ont confirmé que jamais il n'en a été question.

Le projet que nous avons commencé à travailler avec Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, et avec Laurence DES CARS, qui est venue il y a à peu près une année pour voir la Maire afin de donner quelques intentions et intuitions de réaménagement n'a fait l'objet, à aucun moment, d'une évocation de la question de la privatisation. Je répète que tout cela ne me semble être fondé sur absolument rien. Ce débat permet au moins de clarifier les choses.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité faire ce vœu de l'Exécutif, qui reprend et clarifie d'une certaine manière les intentions portées par Ariel WEIL et par la Maire de Paris, et conséquemment par moi-même. Dans notre vœu, nous disons plusieurs choses. Premièrement, les partenaires compétents se mettent autour de la table. Il y a l'Etat, au titre de ses prérogatives de contrôle patrimonial, le Louvre lui-même, avec l'établissement public, la Mairie centrale, la mairie de Paris Centre, qui organisent une concertation pour engager un projet global de réaménagement concernant la partie de réaménagement des douves au droit de la colonnade de Perrault, mais aussi la partie qui concerne le domaine public parisien qui va jusqu'à Saint-Germain l'Auxerrois.

Que l'on engage une concertation avec les Parisiennes et les Parisiens sur ce projet de réaménagement. Que nous intégrions les enjeux climatiques - c'est un souhait que la majorité porte - en faisant une part importante à la végétalisation, aux mobilités douces et à l'aménagement d'îlots de fraîcheur. Puis, dans un esprit de maîtrise d'ouvrage public - ce n'est pas un lieu anodin ; on est peut-être au centre historique du pouvoir, de la construction de Paris - que puisse être créé un nouvel espace de vie au profit de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, et des nombreux visiteurs qui nous font l'honneur de nous rendre visite.

Ce vœu de l'Exécutif clarifie la méthode et les grandes orientations que nous souhaitons défendre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Est-ce que le vœu n° 104 du groupe "Les Ecologistes" est retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Pardon ? Ah, d'accord, je n'ai pas été assez attentif. Excusez-moi, Monsieur GLEIZES, je ne le ferai plus.

Le vœu n° 104 est donc retiré.

On se fait rectifier comme cela. Il faut faire "gaffe".

J'avais bien entendu Nicolas BONNET-OULALDJ. Le vœu n° 105 est retiré.

J'ai entendu Valérie MONTANDON qui a dit que, en revanche, le vœu n° 106 était maintenu, même si le groupe Changer Paris va voter le vœu n° 106 bis.

C'est bien cela ? Voilà.

J'ai donc bien saisi de ce côté-là. Ouf pour moi.

De ce fait, j'ai une demande d'explication de vote de Boris JAMET-FOURNIER concernant le vœu n° 106 du groupe Changer Paris.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme vous avez été attentif, vous aurez noté que l'on peut remarquer que le consensus transpartisan de notre proposition d'imaginer ensemble une nouvelle place du Louvre est réel. On peut souligner que les vœux qui sont faits reprennent la position qui a été celle du groupe Paris en commun, et pour tout dire d'Ariel WEIL - comme le premier adjoint l'a souligné - Ariel dont je veux excuser l'absence aujourd'hui.

Je me félicite, bien sûr, de la réunion publique qui a été organisée à la mairie de Paris Centre en mai dernier, qui a présenté l'étude historique passionnante conduite par le GRAHAL, et que la tribune publiée par le maire de Paris Centre ait pu lancer cette envie partagée de voir nos groupes cheminer en commun pour voir changer la place du Louvre actuelle, qui, de fait, est moins que ce qu'elle mérite.

On doit aller vers la végétalisation, vers la réduction de la circulation rue de l'Amiral-de-Coligny. Madame MONTANDON, vous avez parlé du vœu du groupe Changer Paris en disant qu'il était plus exigeant. Il est probablement un peu moins exigeant que ce que l'on voudrait en termes de réduction de la place de la voiture. Mais on aura l'occasion d'en discuter puisque c'est ce qu'il faut faire : travailler ensemble - tous les groupes, bien sûr - mais l'Etat, le Louvre, le diocèse, en n'oubliant pas les acteurs microlocaux. J'ai déjà parlé du conseil de quartier Seine. J'en reparle ici puisqu'il faudra l'associer également. Nous avons tous la même volonté. Il faut avancer ensemble pour faire de ce qui est aujourd'hui un parking à ciel ouvert une belle place au cœur de Paris, avec son aspect patrimonial que l'on ne doit pas oublier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Boris JAMET-FOURNIER, vous souhaitiez à nouveau faire une explication de vote sur le n° 106 bis de l'Exécutif ? Très bien.

Votre nom était inscrit, mais il y a des moments, surtout en fin de séance, où il est déconseillé de vivre dangereusement.

Vous auriez pu intervenir une deuxième fois.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 151).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'acquisition de parcelles et de bâtiments pour des logements sociaux, équipements publics et espaces verts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 107 relatif à l'acquisition de parcelles et de bâtiments pour des logements sociaux, équipements publics et espaces verts.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ, pour présenter ce vœu du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, la stratégie "Logement 2035" de la Ville de Paris a fixé l'objectif à 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux. Une ambition qui a été réaffirmée dans l'adoption du P.L.U. bioclimatique. Un P.L.U. qui fixe d'autres objectifs très ambitieux en matière d'équipements sportifs, culturels et sportifs, car la Ville compte en moyenne 14 équipements sportifs pour 10.000 habitants, contre une moyenne de 46 pour 10.000 en France, soit trop peu.

Il y a également des enjeux en matière d'espaces verts. Il s'agit d'une urgence rappelée lors de la dernière M.I.E., inscrite dans le P.L.U. C'est une question de rafraîchissement de notre ville, de santé publique et de pérennité écologique. Il y a donc beaucoup d'équipements et d'espaces qui manquent cruellement à de nombreux Parisiens,

notamment à celles et ceux des quartiers populaires. Développons au plus vite ces espaces. C'est répondre à l'objectif du quartier du quart d'heure, clairement inscrit dans les orientations de l'aménagement programmé par le P.L.U.

C'est pourquoi, avec ce vœu, nous demandons que la Ville établisse une liste des parcelles identifiées dans le P.L.U. pour lesquelles les propriétaires seraient déjà favorables à une cession, afin d'engager au plus vite des procédures d'acquisition à l'amiable des parcelles, permettant de développer soit des logements, soit des équipements publics, soit des espaces verts. Dès que la procédure aura abouti, nous pourrons enfin lancer les déclarations d'utilité publique pour mettre en application les réserves logements, équipements et espaces verts, inscrites dans le P.L.U.

Voilà l'objectif de ce vœu. C'est un vœu qui s'inscrit dans ce que la Maire appelle le "plan d'accélération d'investissement de la mandature".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je n'aurais pas pu dire mieux.

Avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Valérie MONTANDON a demandé une explication de vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour moi, le P.L.U. est quand même une procédure qui a un calendrier et des règles bien précises. On rentre dans la phase de consultation des personnes publiques associées. Ensuite, il va y avoir une enquête publique. Je trouve assez bizarre de commencer à vouloir aller vers les propriétaires qui ont été pastillés. Je rappelle que le pastillage, c'est limite en termes d'atteinte au droit à la propriété. Si je comprends bien, à travers ce vœu, vous voulez déjà mettre la pression. Je pense que les propriétaires ont quand même le droit d'attendre l'enquête publique, de donner des préconisations à l'enquête publique, d'inscrire leurs desiderata, d'attendre aussi la décision de l'enquêteur public et de voir les préconisations, les réserves et les avis.

Honnêtement, c'est un vœu de rapace. Vous commencez à mettre la pression sur les propriétaires alors que l'on n'a même pas commencé l'enquête publique. Je suis étonnée également que M. GRÉGOIRE accepte le vœu de rapace.

Pour ces considérations, on va considérer d'abord qu'il y a une enquête publique. Il va y avoir l'avis d'un enquêteur. Ensuite, il y aura éventuellement les négociations à l'amiable. On votera contre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette explication de vote du groupe Changer Paris. Je rappelle qu'il ne s'agit que d'un vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 152).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de requalification et d'extension de l'ESPCI (5e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 108 et n° 108 bis relatifs au projet de requalification et d'extension de l'ESPCI, 5e.

La parole est toujours à Valérie MONTANDON, pour présenter le vœu n° 108, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous vous proposons ce vœu pour connaître l'engagement de l'ESPCI sur l'avenir de la parcelle dite "à valoriser" suite à la surdensification du bâtiment cœur et couronne sur l'autre moitié de la parcelle.

Je vais profiter de cette intervention pour défendre le vœu de ma collègue Anne BIRABEN et répondre à votre vœu bis. Nous avons 2 préoccupations majeures.

D'abord, patrimoniale. Il est convenu aujourd'hui de ne plus détruire la célèbre bibliothèque patrimoniale, mais de la déménager afin de la conserver et la préserver en l'état. Nous voulons d'abord avoir l'assurance qu'elle ne sera pas tronçonnée, ni fragmentée en morceaux, ni raccourcie dans sa hauteur. Pour cela, il faut qu'elle soit remontée en rez-de-chaussée du bâtiment D sous la responsabilité d'un architecte d'intérieur. Cette bibliothèque historique, qui a vu travailler Pierre et Marie Curie, est bien plus qu'un joyau de l'Art déco. Elle participe à la transmission scientifique des grands anciens auprès des jeunes générations d'ingénieurs. Malheureusement, il n'est rien dit à ce sujet dans le vœu bis que vous nous avez soumis.

Ensuite, que devient la parcelle libérée à valoriser ? Nous avons 2 demandes importantes fondamentales. Que la vocation académique des bâtiments soit conservée et que cet espace reste dans le giron de l'école, afin d'y implanter l'EPC Tech tant attendue. Et que des logements sociaux pour chercheurs, doctorants et leur famille y soient installés.

Je vous remercie.

Pardon, excusez-moi, je n'ai pas fini.

Concernant le vœu des logements sociaux pour étudiants, il est tout à fait louable et c'est tout l'enjeu de l'avenir de la résidence Concordia située juste en face. Nous savons que c'est un combat cher à Mme LEMARDELEY, qui a fait l'unanimité au conseil du 5e arrondissement et au Conseil de Paris. Cette résidence Concordia doit conserver sa vocation de logements sociaux d'étudiants et libérer ainsi sur l'ESPCI un peu de surface pour loger quelques chercheurs et leur famille.

Aussi, nous ne pouvons pas approuver votre vœu qui reste flou sur la vocation de "cluster" scientifique de la demi-parcelle à valoriser et nous vous demandons que le pilotage reste à la main de l'ESPCI.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame MONTANDON, de rendre hommage au travail de Marie-Christine LEMARDELEY. Vous avez raison, elle fait beaucoup de choses pour soutenir cette école dans le projet de rénovation, dans le pilotage du conseil d'administration de l'école. Incontestablement, cette école prestigieuse de la Ville de Paris connaîtra, grâce à l'action de la Ville de ces dernières années, une nouvelle accélération à la hauteur de son histoire académique et de recherche.

Je ne comprends pas très bien votre vœu, qui n'a pas été rédigé par vous, Madame MONTANDON - je l'ai bien compris - mais par Mme BIRABEN. Pourquoi ? Parce que vous revenez sur des choses pour lesquelles on a déjà pris des engagements. Vous soulevez des questions qui sont absurdes sur le plan technique. Par exemple, on a pris l'engagement de reconstituer - et tout le monde s'est mobilisé pour - la bibliothèque historique. Vous nous demandez de préciser que l'on ne va pas couper en copeaux de bois les murs, etc. Tout cela ne me paraît pas à la hauteur des débats.

Ensuite, vous reprochez au vœu de l'Exécutif, qui est un peu un vœu d'agacement en réponse au vôtre, qui vient nous demander de faire des choses que nous faisons déjà et pour lesquelles nous avons pris des engagements. Je pense notamment au sujet du devenir des locaux libérés. Il s'agit de l'aile. Nous avons pris l'engagement maintes et maintes fois répété de garder ces locaux à destination de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'hébergement, notamment pour les étudiants et les chercheurs. Vous nous demandez des choses sur lesquelles nous nous sommes déjà engagés.

Vous dites que ce n'est pas assez clair. On dit bien que l'on veut renforcer le "cluster" scientifique actuel et la vocation d'enseignement supérieur et de recherche. J'imagine y voir votre attachement à l'école. C'est très bien, nous le partageons.

De ce fait, j'émettrai une proposition de retrait de votre vœu au profit de celui de l'Exécutif. Sinon, je demanderai un vote défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Le vœu n° 108 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Non.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 108 bis de l'Exécutif, nous avons une explication de vote du groupe "Les Ecologistes" par la voix de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, comme l'a dit M. GRÉGOIRE, le vœu précédent et l'intervention sont étranges puisque Mme LEMARDELEY, qui a été citée par l'élue de droite, est aussi présidente du conseil d'administration de l'ESPCI. Il faut quand même lui faire confiance par rapport à ce qui est écrit, quant à l'avenir de l'ESPCI. Je verrai mal Mme LEMARDELEY mettre en difficulté la vocation scientifique de cet établissement historique créé au XIXe siècle, à un moment où, après la défaite de la France, il a fallu construire des écoles d'ingénieurs à Paris dans le domaine de la physique et la chimie. Aujourd'hui, cette école a produit 3 Prix Nobel.

Ce serait un peu stupide de notre part de vouloir mettre en difficulté cette école. C'est pourquoi le vœu de l'Exécutif répond de manière tout à fait intelligente à cette critique sous-jacente, mais que l'on ne voit pas dans l'intervention.

Tout cela était étrange et j'invite l'opposition à voter le vœu de l'Exécutif, qui n'est pas du tout contradictoire avec le précédent. J'espère qu'on va le voter à l'unanimité pour montrer tout notre soutien à l'ESPCI.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Pas tout à fait l'unanimité.

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 153).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la demande de labellisation "arbre remarquable" pour le tilleul du jardin de l'École polytechnique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 109 relatif à la demande de labellisation "arbre remarquable" pour le tilleul du jardin de l'Ecole polytechnique.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Président.

C'est une belle histoire. Sur la Montagne Sainte-Geneviève, il y a l'ancienne Ecole polytechnique. Le bâtiment d'entrée s'appelle la "boîte à claque". A l'intérieur de la "boîte à claque", il y avait un beau jardin qui était un E.V.P. - un Espace Vert Protégé - qui est aujourd'hui totalement chamboulé, saccagé. C'est une friche de terre et de boue. Au centre, il reste un arbre. Un arbre magnifique, un tilleul, qui doit avoir à peu près 80 ans, absolument splendide aujourd'hui, qui est comme un appel sur cette Montagne Sainte-Geneviève, parce qu'il n'y a pas beaucoup de végétalisation et d'arbres en pleine terre. C'est quelque chose de tout à fait important. L'été, c'est aussi une sorte de climatiseur, tant il est beau et fier.

J'ai entendu dire pendant un conseil de quartier qu'il pourrait être transplanté. Mais comment transplanter un arbre de cette envergure avec le volume racinaire qui doit être le sien ? Je vous demande donc de bien vouloir surseoir et de ne pas abattre cet arbre, ce tilleul magnifique et remarquable. Je vous demande de bien vouloir voter mon vœu parce que ce serait un symbole fort de votre politique écologique. Ce serait aussi un symbole fort de la construction du plan local d'urbanisme bioclimatique que vous souhaitez faire et construire au profit des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

Je donne la parole au premier adjoint. Cher Emmanuel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BIRABEN, pour votre vœu.

Votre vœu - pardon de le résumer ainsi - n'a pas de sens sur le plan juridique. Vous me demandez de surseoir à l'abattage d'un arbre qui relève juridiquement d'un projet qui a fait l'objet d'une mise en conformité du P.L.U. par l'Etat, à la demande de l'Etat, pour un établissement public de l'Etat, en l'occurrence l'Ecole polytechnique. A moins que vous n'alliez vous enchaîner à cet arbre, je n'ai aucun moyen juridique d'empêcher sa transplantation. Je ne suis pas botaniste, ni paysagiste. Je ne sais pas si l'on peut transplanter cet arbre.

Ce que je sais, c'est que le projet de la "boîte à claque", et pardon de revenir à ce sujet, franchement, on va finir par penser que c'est obsessionnel sur nos bancs, consiste à faire obstacle au financement en mécénat de la rénovation du centre des congrès et des séminaires de l'Ecole polytechnique par le groupe LVMH. En l'occurrence, plus exactement, par un mécénat personnel. Franchement, cela devient une forme d'obsession. Vous pouvez l'habiller sous l'argument du tilleul, mais, enfin, ce sujet a été réglé et mis en œuvre par l'Etat lors de la mandature précédente.

Chacun d'entre nous ici est libre d'avoir son avis personnel sur la question, de l'assumer et de le porter publiquement. D'ailleurs, peut-être en étant plus honnête sur les motifs qui conduisent à le porter. Mais je ne peux pas surseoir à l'abattage d'un arbre. Cela ne relève ni juridiquement, ni techniquement de la compétence de la Ville. On laissera l'Etat et les porteurs de projets décider de ce qu'ils souhaitent faire de ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Demande d'explication de vote ?

J'imagine que le vœu est maintenu ? Evidemment.

Nous avons une demande d'explication de vote d'Émile Meunier.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons voter pour, parce que nous voterons toujours pour ce qui permet de sauver cet espace vert de la menace de qui ? LVMH.

Vous m'accusez d'être obsédé par LVMH. Peut-être que je le serais un peu moins si vous vous inquiétiez un peu plus de son expansion immobilière à Paris. J'en veux pour preuve son secrétaire général, qui est président de l'association des Champs-Elysées, président du jardin d'Acclimatation, directeur de la branche immobilier de LVMH et, accessoirement, maire du Val-de-Reuil. Je me demande même pourquoi il n'est pas maire de Paris.

Ce qui me pose un problème dans ce dossier, c'est que, certes, c'est un permis d'Etat puisque c'est l'Ecole polytechnique, et donc, c'est dérogatoire au P.L.U. de Paris. C'est comme cela qu'ils ont pu détruire l'espace vert protégé. Enfin, il n'est pas encore détruit et l'on va continuer à se battre pour qu'il reste en vie.

Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que LVMH est sorti du chapeau et a récupéré le permis de construire. Non seulement il a récupéré le permis de construire, mais il a mis à la porte tous les architectes de l'Ecole polytechnique et a mis ses architectes "in house", puis vous a demandé un permis de construire modificatif pour densifier encore plus la parcelle. Et qu'est-ce que vous avez fait ? Vous l'avez accepté. Ce n'est pas l'Etat, ni la Préfecture, mais la Direction de l'Urbanisme, sous votre autorité, qui a accepté de délivrer le permis modificatif à LVMH, qui va détruire l'espace vert protégé alors même qu'il a bénéficié d'une procédure dont il n'aurait jamais dû bénéficier en tant que société commerciale privée.

Je suis désolé, les écologistes veillent aux intérêts des Parisiennes et des Parisiens. Et nous continuerons à être sur le dos de LVMH.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Très bien.

Non, non, j'ai déjà compté. Cela fait 27.

Contre ?

Cela fait 30.

Abstentions ?

Excusez-moi, j'ai voulu gagner du temps, j'ai compté avant.

La proposition de vœu est repoussée, vous l'avez compris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au boulevard de la Guyane (12e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 111 relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri-Frenay, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Monsieur le Maire, il n'y a pas le vœu n° 110 avant ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si. Je suis désolé. J'ai voulu aller trop vite.

Merci beaucoup pour ce rappel.

Nous examinons le vœu référencé n° 110 relatif au boulevard de la Guyane, dans le 12e arrondissement.

C'est vrai que la parole est toujours à Valérie MONTANDON. Un abonnement en cette fin de séance.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le boulevard de la Guyane a la particularité de se situer à l'extérieur du périphérique. Il est rattaché, certes, à Paris et au 12e arrondissement. Il longe sur 1 kilomètre la ville de Saint-Mandé. Il est vraiment en périphérie entre la ville de Saint-Mandé et le périphérique.

Le boulevard de la Guyane est dans un état déplorable. Il y a un défaut d'entretien systématique, tant au niveau de la propreté et de la voirie, qu'au niveau du mobilier urbain. Il est vrai, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, que vous devriez être attaché à cela, vous qui avez participé amplement au manifeste de l'esthétisme et du mobilier urbain.

Il se trouve que les riverains et les usagers de cette rue ont vraiment le sentiment d'être oubliés par la Ville de Paris, à laquelle ils sont pourtant rattachés administrativement. Malgré les nombreuses alertes et doléances du maire de Saint-Mandé auprès de la Ville de Paris et de la mairie du 12e arrondissement, la situation ne s'est pas améliorée. Le maire de Saint-Mandé a d'ailleurs fait récemment une lettre ouverte à la Maire de Paris à ce sujet. Au moment où j'ai écrit ce vœu, il n'avait toujours pas reçu de réponse.

Oui, nous vous demandons en effet plusieurs choses. La première, c'est que la Ville de Paris mette en œuvre les dispositifs pour améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du boulevard de la Guyane. Que la Ville de Paris renforce la propreté et l'entretien de ce boulevard. Enfin, que la Ville de Paris étudie une convention de gestion du boulevard de la Guyane avec la ville de Saint-Mandé afin de déléguer l'entretien de cette rue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole au premier adjoint pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MONTANDON.

Je vais émettre un avis défavorable sur votre vœu même si je partage beaucoup des éléments. Pourquoi un avis défavorable ? Parce qu'il y a une petite part de communication là-dedans. Le maire de Saint-Mandé, que je connais fort bien, sait que nous discutons de la rétrocession de l'organisation du nettoyage contre contribution financière. Très opportunément, il nous envoie une lettre, fait un reportage sur BFM et donne une copie à la présidente de votre groupe. Je l'aime beaucoup. Je lui ai dit que c'était un mode de collaboration entre collectivités riveraines qui ne me semblait pas idéal. Je l'ai d'ailleurs informé que toute communication de ma part à son endroit serait mise en copie des collègues de gauche dans l'opposition de Saint-Mandé désormais.

On va le faire. Je connais très bien le boulevard de la Guyane. Vous aussi, vous y courez souvent. C'est un axe pratique pour rentrer dans le bois de Vincennes. Il n'y a aucun riverain du 12e arrondissement sur cet axe. C'est donc bien normal que la Ville de Saint-Mandé "rouspète" un peu sur la qualité de l'entretien. Nous avons prévu de travailler à une convention pour qu'elle puisse en prendre la charge, et la Ville la financera. C'est sûr que ce sera beaucoup mieux pour le boulevard de la Guyane.

Mais avis défavorable sur le principe des bonnes relations entre collectivités limitrophes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Votre vœu est maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je vais vous prendre au mot et vais retirer mon vœu. Mais si jamais il n'y a pas d'avancées, parce que pour l'instant il n'y en a pas, parce qu'il y a eu de nombreuses doléances du maire et que rien n'a bougé, si jamais cela n'avance pas, vous reverrez le même vœu au mois d'octobre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 110 est donc retiré.

Mais, oui, applaudissons ce geste généreux. Cela fait tellement de bien.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri-Frenay.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 111.

C'est le dernier. Mais vous resterez en place parce que j'ai quelques désignations à faire.

Nous examinons donc le vœu référencé n° 111 relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri-Frenay, dans le 12e arrondissement.

La parole est à nouveau à Valérie MONTANDON, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je voulais vous dire que j'étais étonnée que ce vœu soit rattaché à la 5e Commission parce que c'est un vœu qui s'adresse au Préfet de police, qui parle de sécurité aussi. Pourquoi pas la 5e Commission, mais j'en étais étonnée.

Ce n'est pas la première fois que nous évoquons la situation de la place Henri-Frenay. Les distributions alimentaires et vestimentaires qui s'y déroulent depuis 2021 ont créé beaucoup de tensions, parce qu'elles maintiennent des populations en grande précarité et engendrent des troubles violents, des trafics divers, des errances et de nombreuses nuisances. Le manque d'encadrement des distributions est à l'origine de l'insécurité, aussi bien pour les bénévoles des associations que pour les habitants du quartier et les passants.

Les riverains de la place Henri-Frenay subissent de très fortes dégradations de leur cadre de vie en matière d'insécurité - je l'ai dit - et de propreté également, parce que beaucoup de détritus restent après les distributions et ne sont pas ramassés. Il est vrai qu'il y a une intensification des passages des services de propreté, donc la situation s'améliore. Il y a, petit à petit, une prise de conscience des problèmes de la place Henri-Frenay. Je tenais à préciser ces améliorations. Je remercie aussi le Préfet de police, qui a mis en place un arrêté préfectoral interdisant la vente d'alcool entre 17 heures et 7 heures du matin dans le secteur de la gare de Lyon jusqu'au 31 décembre 2023.

Mais, voilà, des problèmes persistent quand même. C'est pourquoi nous avons voulu soumettre ce vœu à notre Assemblée et au Préfet afin de demander un arrêté préfectoral d'une nouvelle affectation pour les distributions alimentaires et non-alimentaires dans le quartier de la place Henri-Frenay, et également d'étudier un autre lieu - ce n'est pas la première fois que nous le disons - qui soit plus adapté, comme un local, afin d'organiser ces distributions en lien avec les associations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je vais donner la parole, puisque c'est de droit, à la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MONTANDON.

Oui, effectivement, ce n'est pas la première fois que nous parlons de la place Henri-Frenay puisque c'est un abord de gare qui nous occupe quotidiennement.

Le vœu commence néanmoins par déplorer que les distributions alimentaires maintiennent sur place des populations en grande précarité et engendrent des troubles violents, des trafics divers, des errances et des nuisances. L'écrire de la sorte, c'est faire preuve d'une certaine malhonnêteté intellectuelle - c'est la deuxième fois - quand on sait les nuisances que génère un abord de gare, quand on sait la situation d'hébergement d'urgence à Paris qui nous a été rappelée par Léa FILOCHE hier et la problématique justement - je ne sais pas où vous étiez hier, Madame MONTANDON, quand Léa FILOCHE nous en a parlé - qui s'aggrave dans notre Capitale, et nous devons absolument faire œuvre de solidarité.

Je ne vous ai pas vue non plus la semaine dernière lors de la "Nuit de la Solidarité", où vous auriez pu venir avec nous compter le nombre de sans-abri dans les rues, mais aussi dans nos gares. C'est un endroit de repli, qui leur permet de rejoindre leur lieu d'accompagnement diurne, les établissements scolaires, les activités professionnelles. Vous faites un amalgame qui est malheureusement fâcheux. Ce lieu de passage où ils se sentent sécurisés et où l'aide peut venir à eux.

Nier la réalité de la situation de la place n'aidera pas à la traiter. Le plus difficile est de rester engagé et de garantir un meilleur cadre de vie pour les riverains et riveraines, tout en ayant à cœur de préserver les actions de solidarité. Vous savez que le recensement et la sensibilisation des associations et des collectifs informels au respect des règles en vigueur n'est pas aisé, mais nous nous y attelons depuis plusieurs mois.

Quant à la propreté, je ne vous trouve vraiment pas à la hauteur sur le fait que vous savez très bien qu'ils passent tous les matins systématiquement - Colombe me fait oui de la tête - sans les machines, justement pour

éviter les nuisances. Tout est donc fait à la main à partir de 6 heures et demie du matin. Les machines arrivent à 8 heures 30. Il y a 2 passages dans la journée, et plus si nécessaire. Je veux rendre hommage à nos équipes de la propreté, à l'ensemble des maraudes mobilisées sur ce secteur, à la police municipale coordonnée avec la police nationale, parce qu'effectivement, comme la place d'Aligre, c'est le lieu où sont déployées le plus de personnes dans l'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La place Henri-Frenay fait en effet l'objet de nuisances récurrentes. Nous avons enregistré ces derniers mois beaucoup de plaintes et de doléances de riverains, et organisé en lien avec la police municipale un certain nombre d'interventions de patrouilles, en renforçant les patrouilles quotidiennes sur le secteur, notamment en fin d'après-midi et en soirée, et en organisant régulièrement des opérations ciblées en lien avec les partenaires institutionnels, notamment la police municipale et le G.P.I.S.

En 2022, nous avons opéré 180 opérations de sécurisation sur cette place. 159 interventions ont été réalisées sur signalement. Depuis le début de l'année 2023, les efforts se poursuivent, avec 46 opérations organisées par les services de police. Nous continuons sur cette lancée.

Evidemment, nous intervenons en complément du travail social très important qui est effectué par les travailleurs sociaux de la maraude sociale et de l'unité d'assistance aux sans-abri, maraude complétée par la B.A.P.S.A., la Brigade d'Aide aux Personnes Sans-Abri. Néanmoins, la situation reste complexe sur cette place puisque le Samu social, sollicité par le commissariat du 12e arrondissement, a constaté qu'aucune des personnes présentes sur place ne souhaitait être prise en charge.

C'est dans ces conditions que nous avons pris très récemment, le 30 juin, un arrêté d'interdiction de distribution alimentaire sur la place Henri-Frenay, qui court du samedi 1er juillet au mardi 1er août prochain. C'est une restriction qui intervient en complément d'autres mesures de police administrative que nous avons prises, et que vous avez citées, qui visent à interdire la vente et la consommation d'alcool durant certaines plages horaires : entre 11 heures et 7 heures pour la consommation des boissons alcooliques, et entre 17 heures et 7 heures pour la vente.

Je tiens à préciser que, dans cet arrêté, nous renvoyons également au dialogue et à l'échange ainsi qu'au site de la mairie du 12e arrondissement pour identifier d'autres lieux. Les effectifs de police travaillent en lien avec les associations présentes. Ils les invitent, lors de leur passage, à s'installer à proximité, rue Roland-Barthes, une rue située un peu plus loin, ce qui permet de dégager l'espace sur la place Henri-Frenay.

L'objectif de cet arrêté n'est pas d'interdire pour interdire. Ce n'est pas d'interdire une distribution alimentaire pour interdire la distribution alimentaire. Mais il n'appartient pas au Préfet de police, dans ses prérogatives, de dire : cela ne doit pas se tenir sur tel lieu, mais sur tel autre. Il ne peut pas prescrire de le tenir obligatoirement à un autre endroit. Néanmoins, pour un mois, les distributions alimentaires sont interdites sur cette place. Nous pourrons tirer un bilan dans un mois pour voir l'impact de cet arrêté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice.

Je donne la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la directrice adjointe du cabinet de M. le Préfet de police.

Merci, Valérie MONTANDON, pour votre vœu.

Comme l'a évoqué Emmanuelle PIERRE-MARIE, c'est un sujet qui nous mobilise depuis plusieurs années. La gare de Lyon a connu une augmentation importante d'activité. La conception urbaine de cette place ne me paraît pas totalement idéale pour un parvis de gare compte tenu de l'effet de résonance. Effectivement, depuis plusieurs années, nous avons des difficultés pour l'organisation des distributions alimentaires. C'est d'ailleurs un sujet que j'avais déjà travaillé dans la mandature précédente avec Dominique VERSINI concernant la mise en place de la "Charte des distributions alimentaires". Le sujet n'étant pas les grands acteurs de la distribution alimentaire, qui sont très professionnels, mais une habitude de distribution alimentaire plus spontanée, donc plus dure à organiser de la part d'acteurs qui n'étaient pas toujours très soucieux des effets de voisinage.

Nous avions déjà, lors de la mandature précédente, engagé le transfert sur le secteur Roland-Barthes, notamment des grandes distributions alimentaires des acteurs. Cela ne suffisait pas. On a engagé beaucoup de mesures sur la place Henri-Frenay, que ce soit la S.N.C.F., Gares & Connexions, la Préfecture de police, la police municipale. Nous avons encore fait une visite sur place avec M. le Préfet de police, la maire du 12e arrondissement et l'ensemble des services concernés il y a quelques semaines seulement, qui conduit à prendre une décision.

Votre vœu a des éléments intéressants, mais, comme l'a dit Emmanuelle PIERRE-MARIE : on ne peut pas soutenir un vœu dans lequel il y a quelques éléments trop stigmatisants, sans différenciation sur l'intérêt principal, social, de ces distributions alimentaires. Mais je partage l'avis qu'il faut pouvoir bien les organiser pour qu'elles soient bien acceptées et que les usagers puissent en bénéficier dans de bonnes conditions de sécurité.

Je proposerai donc un retrait, sinon un avis défavorable.

Qu'il me soit permis de finir les quelques secondes qui me restent. En septembre, quelques-uns d'entre nous, de l'Exécutif, quitteront peut-être nos bancs vers d'autres aventures. Je veux leur souhaiter le meilleur et leur dire que je les regretterai beaucoup, si c'était le cas, et qu'ils ont fait beaucoup pour l'Exécutif parisien ces dernières années. La mandature précédente, la mandature actuelle. C'est un moment un peu émouvant. Je suis sûr que Ian est parti à cause de cela, car il aurait versé une larme. Bisous à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Est-ce que le vœu n° 111 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je remercie Mme la directrice de cabinet du Préfet de police pour les expérimentations effectuées, mais, oui, nous allons maintenir notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 SG 34 - Convention de prêt d'arceaux vélos entre la Ville de Paris et l'EPT Plaine Commune.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération SG 34 relatif à une convention de prêt d'arceaux vélos entre la Ville de Paris et l'EPT Plaine Commune, est retiré de l'ordre du jour.

2023 DVD 57 - Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (273.500 euros en fonctionnement et 201.635 euros en investissement) et conventions associées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DVD 57 relatif au soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations, 273.500 euros en fonctionnement et 201.635 euros en investissement, et conventions associées, est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous invite à procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Conseil parisien de prévention et de sécurité (R. 16) :

- M. Nicolas NORMAN ;

- Mme Dominique VERSINI ;

- M. Jean-Philippe DAVIAUD ;

- Mme Alexandra CORDEBARD ;

- M. Florian SITBON ;

- Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- M. Nour DURAND-RAUCHER ;

- M. Jean-Philippe GILLET ;

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ ;

- M. Francis SZPINER ;

- M. Rudolph GRANIER ;

- M. Geoffroy BOULARD ;

- M. Philippe GOUJON ;

- Mme Catherine IBLED ;

- Mme Maud GATEL.

Association Théâtre de la Bastille-Paris (R. 17) :

- M. François VAUGLIN.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris(CDAC) (R. 18) :

- Mme Marie-Caroline DOUCERÉ ;

- Mme Marine ROSSET ;

- M. Frédéric BADINA-SERPETTE, en remplacement de Mme Antoinette GUHL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020 ;

- Mme Dorine BREGMAN, en remplacement de M. Eric THEBAULT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) (Conseil d'administration) (R. 19) :

- M. Frédéric BADINA-SERPETTE, en remplacement de M. Florentin LETISSIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société d'économie mixte Ile-de-France "Investissements et Territoires" (SEM IDF) (Assemblée générale) (R. 20) :

- M. Antoine GUILLOU, représentant à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la SEM Ile-de-France Investissements et Territoires qui désignera son représentant au Conseil d'administration de la SEM.

Mission d'Information et d'Évaluation relative aux bois de Boulogne et de Vincennes (MIE) (R. 21) :

Titulaires :

- Mme Halima JEMNI ;

- Mme Nathalie LAVILLE ;

- M. Jean-Philippe DAVIAUD ;

- M. Hamidou SAMAKÉ ;

- Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE ;

- Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- M. Emile MEUNIER ;

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ ;

- M. Jean-Philippe GILLET ;

- Mme Valérie MONTANDON ;

- Mme Samia BADAT-KARAM ;

- Mme Brigitte KUSTER ;

- Mme Véronique BALDINI ;

- Mme Catherine IBLED ;

- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Suppléants :

- Mme Célia BLAUEL ;

- Mme Chloé SAGASPE ;

- Mme Raphaëlle PRIMET ;

- M. Franck MARGAIN ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;

- Mme Maud GATEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2023, R. 16 à R. 21).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, vous l'avez compris, la séance du Conseil de Paris se termine. Nous devions terminer en projection à minuit 10. Nous terminons à 19 heures, ce qui est raisonnable.

Je vous souhaite un bon week-end, un bon repos, de belles vacances.

Je remercie en votre nom chaleureusement les agents du service du Conseil de Paris, les collaborateurs des cabinets d'adjoints et des groupes qui composent notre Assemblée.

Je salue amicalement les Parisiennes et les Parisiens qui ont suivi nos débats sur "paris.fr". J'en connais au moins un.

Je vous souhaite à nouveau de très belles vacances.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe "Les Ecologistes".

QE 2023-14 Question de Mmes Nathalie MAQUOI, Fatoumata KONÉ et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux annulations de dernière minute de classes découvertes dans des écoles parisiennes.

Libellé de la question :

"Chaque année, la Ville de Paris organise des séjours de classes de découvertes répartis selon 5 thématiques : neige, mer, équitation, verte et culture. Ces classes, principalement à destination des élèves de CM1 et CM2, concernent des milliers d'élèves parisiens, leur permettant d'accéder à des loisirs, d'apprendre dans des conditions nouvelles, de vivre en collectivité et de découvrir de nouveaux horizons.

A fortiori, dans leur vie quotidienne, nombre d'entre elles et eux n'ont pas la possibilité d'accéder aux loisirs et destinations proposés par ces séjours découvertes. Il s'agit donc pour certains enfants d'une des rares possibilités qu'ils ont d'accéder à la nature.

Cependant, une classe découverte, prévue fin mai début juin 2023, pour les élèves de CM2 de l'école Tandou, à Paris 19e, située en réseau d'éducation prioritaire, a été annulée 5 jours avant la date de départ prévue le 31 mai 2023. Les seules explications fournies par la DASEN résident en ce que les conditions d'hébergement ne sont pas conformes, alors que les centres, UCPA en l'espèce, accueillent des classes et des enfants depuis des années. Sans compter la déception suscitée par une annulation de dernière minute, ces séjours ont été préparés par les enfants, les parents et les enseignant.es, engendrant notamment des achats d'équipement nécessaire à ces séjours. De plus, certains enfants n'avaient jamais eu l'occasion de voir la mer. Par ailleurs, il semble que d'autres classes situées dans le 15e arrondissement aient rencontré une situation identique d'annulation de séjour au dernier moment.

Malgré des courriels adressés à la DASEN et la DASCO pour obtenir plus d'éléments, les parents d'élèves de l'école Tandou n'ont eu aucun retour sur les raisons concrètes qui ont poussé à l'annulation, de dernière minute, de ces classes découvertes à la mer.

Ainsi, Mmes Nathalie MAQUOI, Fatoumata KONÉ et les élus du groupe "Les Ecologistes" souhaitent connaître les raisons d'une annulation de dernière minute de ces classes de mer, les éléments dont vous disposez et les dates auxquelles vous les avez eus."

Réponse non parvenue.

QE 2023-15 Question de Mme Léa VASA, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux contrats de collecte des déchets pour les professionnels.

Libellé de la question :

"Les professionnels peuvent avoir recours soit à des solutions privées de collecte de leurs déchets, soit à un contrat avec la Ville de Paris de redevance pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers.

En l'absence de ce contrat, dans le respect de la franchise accordée par la Ville, ils et elles participent au coût du service de collecte et de traitement par le paiement de la TEOM.

Mme Léa VASA, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître les données relatives aux coûts et recettes de la collecte et du traitement des déchets des professionnels à Paris, notamment : nombre de professionnels concernés par la collecte par les services de la Ville, nombre de contrats actifs avec une typologie de leurs montants et des volumes de déchets, typologie des déchets des commerces (proportion de chaque flux), TEOM imputable à la participation des professionnels, etc."

Réponse non parvenue.

QE 2023-16 Question de M. Emile MEUNIER, Mme Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au projet du BHV de déconstruction-reconstruction d'un immeuble situé 42, rue de la Verrerie à Paris Centre.

Libellé de la question :

"La société Bazar de l'Hôtel de Ville porte le projet immobilier dit "142" qui consiste à détruire un immeuble situé rue de la Verrerie pour reconstruire une surface commerciale plus importante et fusionner le tout avec un autre immeuble situé rue du Temple (Paris Centre).

Le 12 avril 2023, la Commission du Vieux Paris s'est "fermement opposée à cette approche simplificatrice, qui implique la démolition totale de l'immeuble du 42, rue de la Verrerie et lui substitue une façade tramée hors d'échelle dans le tissu ancien du quartier". La Commission a rappelé "l'importance des strates historiques que révèlent les deux adresses et fait plus particulièrement observer la présence de caves datant du XVIe siècle, et même médiévales sous les immeubles voisins". Elle a recommandé par conséquent "la réalisation d'une étude plus poussée sur les sous-sol, préalable indispensable à une reprise du projet dans le respect de ce site façonné au cours des siècles".

Le 20 avril 2023, la Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (CDAC), pourtant sensible aux intérêts marchands, a refusé de donner une autorisation pour des motifs très étayés d'ordre patrimonial, architectural, environnemental et même au regard de la protection du consommateur.

Le maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL, a depuis publiquement pris position contre ce projet.

Cependant, le BHV a exercé un recours contre la décision de la CDAC et continue à défendre son projet.

Ainsi, M. Emile MEUNIER, Mme Corine FAUGERON et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent que la Ville puisse préciser officiellement sa position sur ce projet "142" et, en cas d'opposition à ce projet, transmettre un mémoire en réplique contre le recours du BHV et en soutien la décision de la CDAC."

Réponse non parvenue.

QE 2023-17 Question de MM. Emile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris concernant les décorations en fleurs artificielles sur les devantures des cafés et restaurants.

Libellé de la question :

"Les décorations en fleurs artificielles sur les devantures des cafés et restaurants parisiens sont devenues une tendance pour attirer les clients et touristes ainsi qu'augmenter la visibilité sur les réseaux sociaux. Cependant, cette pratique suscite des préoccupations et des critiques.

Ces décorations, en plastique ou en tissu importé principalement de Chine, posent des problèmes environnementaux, car ces matériaux sont difficilement réutilisables ou recyclables et contribuent à la pollution plastique.

De plus, leur extravagance et leur taille peuvent changer considérablement l'aspect des façades et donc l'esthétique générale de la ville, ce qui peut porter atteinte à la beauté de Paris et à son patrimoine architectural.

Enfin, toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment devrait donner lieu à une autorisation d'urbanisme, être préalablement autorisée par l'assemblée générale des copropriétaires. Dans certaines zones de Paris, l'Architecte des bâtiments de France doit être consulté, ce qui ne semble pas toujours être le cas pour ces décorations.

Nous sommes particulièrement préoccupés par ces considérations environnementales et esthétiques.

Ainsi, MM. Emile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent vous interroger sur les points suivants :

- Quelle est la position de la Ville de Paris sur cette tendance des décorations en fleurs artificielles sur les devantures des cafés et restaurants ?

- Quelle est la réglementation actuellement en vigueur concernant ces décorations ?

- Comment la Ville de Paris compte-t-elle faire respecter cette réglementation ?"

Réponse non parvenue.

QE 2023-18 Question de MM. Alexandre FLORENTIN, Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'efficacité de la rénovation du parc de la Ville de Paris et du parc social des bailleurs.

Libellé de la question :

"Le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation Paris à 50°C alerte les Parisiennes et les Parisiens sur l'insuffisance de prise en compte de l'habitabilité d'été dans les politiques publiques de rénovation énergétique et de réhabilitation en France.

En effet, les aides financières publiques et les règles de calcul du diagnostic de performance énergétique sont basées sur des économies d'énergie l'hiver, et ne prennent donc pas en compte l'adaptation du bâti aux canicules.

À Paris, le parc de bâtiments publics représente 5 millions de mètres carrés, dont 3 millions sont gérés par la DCPA. Avec 100 millions d'euros annuels consacrés à la rénovation de son parc public et 175 millions pour le parc social (financements Ville et bailleurs sociaux), la Ville de Paris est la collectivité qui investit le plus pour la transition énergétique de ses bâtiments, se rapprochant ainsi des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

La question de l'efficacité des rénovations engagées et de leur performance tant l'hiver que l'été est alors une question essentielle, tant pour des raisons sociales et environnementales que dans un souci d'efficacité de l'investissement public.

Ainsi, MM. Alexandre FLORENTIN, Émile MEUNIER et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître l'efficacité de la politique de rénovation énergétique des bâtiments publics et du parc social :

- mètres carrés rénovés et euros investis par typologie de bâti (équipement public, moderne, haussmannien, faubourien etc.) et par année des travaux ;

- performance visée et réellement atteinte (kWh / mètre carré, température hiver et été) ;

- scénario climatique utilisé pour dimensionner la rénovation énergétique nécessaire ;

- bilan carbone des travaux de réhabilitation et temps de retour carbone (nombre d'années nécessaires pour que les émissions évitées grâce aux travaux de rénovation soient égales à l'empreinte carbone des travaux) ;

- historique sur 10 ans de chiffres demandés."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiés.

M. Frédéric PÉCHENARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 46, DAE 131, DVD 89, DVD 83 et DTEC 9.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 89 et DVD 83.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 46, DAE 131, DVD 89, DVD 83 et DTEC 9.

Mme Anouch TORANIAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 42.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 81, PP 24 et PP 54.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 48.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 77, DFA 39, DFA 41, DFA 44, DU 5 et DGRI 33.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 22.

Mmes Marie-José RAYMOND-ROSSI, Audrey PULVAR, Geneviève GARRIGOS et Olivia POLSKI votent contre le projet de délibération DFPE 52.

Mmes Marie-José RAYMOND-ROSSI, Audrey PULVAR et Geneviève GARRIGOS votent contre les projets de délibération DFPE 133 et DFPE 148.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI s'abstient sur les projets de délibération DFPE 15, DFPE 16, DFPE 117, DFPE 33, DFPE 52, DFPE 68, DFPE 99, DFPE 100, DFPE 101, DFPE 103, DFPE 110, DFPE 111, DFPE 112, DFPE 133 et DFPE 148.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 141 et DFA 43.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 39, DSOL 28 et DRH 42.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 135 et DGRI 33.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 132 et DAE 135 ainsi que sur le vœu n° 108 bis.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 93, DAE 110, DAE 142, DAE 145 et le vœu n° 22.

M. Alexis GOVCIYAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 42.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 100, DLH 122 et DAC 525.

Le groupe Changer Paris vote contre les articles n^{os} 5, 16 et 21 et s'abstient sur les articles n^{os} 2 et 6 du projet de délibération DDCT 72.

Le groupe Changer Paris vote contre les projets de délibération DLH 81, DLH 46 et DLH 146 mais pour le projet de délibération DJS 21 excepté son article 2.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 141, DFA 43, DVD 55, DU 90 et DU 91.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DJS 12 et DICOM 9.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 135, DASCO 45, DASCO 57, DAE 19, DEVE 48, DFA 46, DAE 143, DAC 45, DVD 84, DSOL 28, DLH 100, DLH 122, DLH 94, DTEC 25 et le vœu n° 108.

M. Eric PLIEZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 122 et vote contre le projet de délibération DFPE 52.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 46, DAE 131, DVD 89, DVD 83, DTEC 9 et le vœu n° 107 et vote contre le projet de délibération DU 39.

M. Patrick VIRY vote contre le projet de délibération DU 39.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 16, DAE 19, DPE 29, DTEC 16, DVD 84 et DSOL 28.

Mme Johanne KOUASSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 57.

M. David BELLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 89.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE vote pour le projet de délibération SG 51.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 190, DAE 95, DAC 325, DGRI 2 et DGRI 15.

M. Jérémy REDLER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 46, DAE 131, DVD 89, DVD 83, DFPE 133, DFPE 148, DTEC 9 et DAC 81.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 9, DAC 23, DAC 30, DAC 37, DAC 38, DAC 40, DAC 42, DAC 46, DAC 48, DAC 421 et DAC 453 et vote contre le projet de délibération DFPE 52.

M. Vincent BALADI ne prend pas part au vote sur l'article 2 du projet de délibération DDCT 72 et l'article 7 du projet de délibération DEVE 37.

Mme Marie TOUBIANA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération PP 24 et PP 54.

M. Sylvain RAIFAUD ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 15 et 65.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 143.

Le groupe Communiste et Citoyen vote contre les projets de délibération DFPE 15, DFPE 16, DFPE 117, DFPE 52, DFPE 68, DFPE 100, DFPE 101, DFPE 110, DFPE 111, DFPE 112, DFPE 133 et DFPE 148 et s'abstient sur les projets de délibération DAE 135 et DAE 140.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2023 DCPA 9 Stade Max Rousié - Indemnisation de la Ville de Paris suite à un trop perçu de la société SN ERCT.

2023 DLH 122 Réalisation allées des Cardinoux et Mollaret (19e) d'un programme d'îlots de fraîcheur par la RIVP - Subvention (138.655 euros).

2023 DLH 154 Partenariat entre Saint Gobain et la Ville de Paris pour développer le recyclage en boucle fermée des matériaux et produits de construction.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2023 DVD 81 Attribution DSP modernisation du parc de stationnement Van-Gogh - Mise en conformité des 5 parcs "Paris Rive Gauche" - Exploitation de l'ensemble.

2023 DVD 84 Avenant à la convention du 19 novembre 2021 entre Eau de Paris et la Ville de Paris relative à la mise en conformité des tunnels Lac Supérieur et Butte Mortemart sur le boulevard périphérique.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2023 DJS 73 Subventions (242.000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

2023 DJS 83 Transformations olympiques - Lancement de la 5e édition de l'appel à projets "Talents 2024" " et signature d'une convention de financement avec le Département de Seine-Saint-Denis.

2023 DJS 89 Convention de partenariat et de mise à disposition avec l'association Jet d'encre dans le cadre de l'organisation du festival Expresso.

2023 DJS 94 Ensemble immobilier situé 6 rue Emile Levassor (13e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Garef Paris.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2023 DAJ 23 Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris.

2023 DASCO 3 Subvention (32.795 euros) et convention annuelle d'objectifs avec un organisme pour des projets d'animation dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

2023 DASCO 13 Convention d'occupation du domaine public par une association - Mise à disposition de locaux à l'association ASEI (6e).

2023 DASCO 35 Subvention (9.000 euros) à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP75) avec convention pour le fonctionnement de l'APADHE.

2023 DASCO 36 Subvention (30.000 euros) à l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2023 DASCO 37 Soutien de la Ville de Paris à l'opération "Colos apprenantes" - Convention avec l'État et la Caisse d'Allocations Familiales.

2023 DASCO 55 Subvention (73.120 euros) et signature d'une convention pluriannuelle avec le Mémorial de la Shoah pour un parcours éducatif d'histoire et de mémoire.

2023 DASCO 45 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155.030 euros), subventions d'équipement (106.280 euros) et subventions pour travaux (344.427 euros).

2023 DASCO 57 Collèges publics - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715.069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration.

2023 DASCO 58 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année scolaire 2023-2024.

2023 DASCO 59 Caisse des écoles (8e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (1.506.610 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 60 Caisse des écoles (10e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (5.511.134 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 61 Caisse des écoles (11e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (6.556.197 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 62 Caisse des écoles (13e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (8.924.163 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 63 Caisse des écoles (15e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (8.743.213 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 64 Caisse des écoles (19e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (11.652.743 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 65 Caisse des écoles (20e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (12.298.376 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DASCO 54 Caisse des écoles (19e) - Subvention d'investissement (44.103 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Guillaume Budé.

2023 DASCO 56 Caisse des écoles (13e) - Subvention d'investissement (50.083 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Moulin des Près.

2023 DASCO 67 Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans Ma Ville 2023" et subvention (9.500 euros).

2023 DASCO 76 Convention d'occupation temporaire des locaux de la Cinémathèque Robert Lynen à titre onéreux avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM).

2023 DASCO 77 Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200.000 euros).

2023 DASCO 86 Séjours labellisés "Arc-en-Ciel" - Subvention à la Caisse des écoles du 15e arrondissement (31.270 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2023 DFPE 91 Subventions (34.994 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs.

2023 DFPE 139 Subvention (974.496 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF.

2023 DFPE 141 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association L'École des Parents et des Éducateurs pour ses actions visant à favoriser les échanges entre pairs dans le 11e et sur tout Paris.

2023 DFPE 144 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Au Temps du Jeu" pour la rénovation et le réaménagement de sa ludothèque "Nautilude" située 11 rue Jules Verne (11e).

2023 DFPE 147 Signature d'une convention d'indemnisation relative au marché public n°20212021F06949, dont le titulaire est la Société Française de Restauration et Services (SODEXO).

2023 DFPE 151 Convention d'objectifs et de financement des RPE de la Ville de Paris et la CAF de Paris pour l'année 2023.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2023 DDCT 75 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 - Subventions de fonctionnement (95.000 euros) à 7 associations.

2023 DJS 21 Subventions (25.000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2023 DLH 31 Subvention de fonctionnement (25.000 euros) à l'association VRAC - avenant à convention triennale 2021-2023.

2023 DLH 37 Location de l'immeuble 11-13, rue au Maire (Paris Centre) à Elogie-SIEMP - Avenant au bail emphytéotique.

2023 DLH 81 Location de l'immeuble 7-9, rue des Minimes (Paris Centre) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 83 Location de l'immeuble 6, rue Lanneau (5e) à Seqens - Bail emphytéotique.

2023 DLH 84 Location de l'immeuble 33 place Maubert - 33, rue Frédéric Sauton (5e) à Seqens - Bail emphytéotique.

2023 DLH 88 Réalisation 9, rue de Plaisance (14e) d'un programme d'aménagement de locaux associatifs par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif - Subvention (130.000 euros).

2023 DLH 105 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logement sociaux réalisés par la RIVP.

2023 DLH 108 Modification de la garantie d'emprunts à contracter par Seqens Solidarités pour le financement d'un programme de logement social situé 310, rue de Vaugirard (15e) (4.257.250 euros).

2023 DLH 114 Location d'un lot de copropriété dans l'immeuble 96, rue d'Alleray (15e) à Elogie-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique.

2023 DLH 116 Location d'immeuble 123 boulevard de Charonne (11e) à Heneo - Bail emphytéotique.

2023 DLH 117 Subvention (317.432 euros) et avenant 2023 à la convention pluriannuelle du 18 mai 2021 entre la Ville de Paris et Soliha Grand Paris.

2023 DLH 124 Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de création 16 logements sociaux à 119 boulevard Bessières (17e) par Pierres et Lumières.

2023 DLH 125 Octroi d'une garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par Emmaüs habitat (959.157 euros).

2023 DLH 139 Adoption de conventions de partenariat LOC'annonces pour la mise à disposition de la plateforme.

2023 DLH 146 Location de l'immeuble 7, rue aux Ours (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2023 DSOL 72 Subventions (145.000 euros) à huit associations pour leurs programmes et actions favorisant l'insertion professionnelle et l'accès aux études supérieures des réfugié.es à Paris - Conventions.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2023 DPE 29 Convention de partenariat entre le musée des Égouts de Paris et l'association Souffleurs de sens - Adhésion (70 euros) à ladite association.

2023 DPE 31 Subvention (10.000 euros) à l'association Surfrider Foundation Europe pour son projet "Paris sans plastique".

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2023 DFA 39 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 80% pour le réaménagement de deux prêts initialement souscrits par la SPL Paris & Métropole Aménagement.

2023 DFA 41 Approbation de la prise de participation indirecte de SOGARIS SAEML au capital de SOGARIS Haropa Port Les Amarres SAS.

2023 DFA 44 Prolongation de la durée de vie du Syndicat interdépartemental pour la gestion du foncier sur le domaine du Marché de Rungis.

2023 DFA 46 Projet de fusion-absorption de la SEM Ile-de-France Energies par la SEM Ile-de-France Investissements et Territoires.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2023 DSOL 54 Mois parisien du Handicap - Subventions (50.770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles.

2023 DSOL 80 Subventions (17.500 euros) à 3 associations, avenant et convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de l'événement d'ouverture du Mois Parisien du Handicap 2023.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2023 DSOL 15 Participation (680.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

2023 DSOL 27 Subventions (247.000 euros) à 7 organismes et conventions pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement, l'accès aux droits, la prévention des expulsions, la lutte contre l'habitat indigne.

2023 DSOL 36 Subventions (985.900 euros), dans le cadre d'une convention annuelle et 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.

2023 DSOL 88 Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 entre l'État et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA (2.272.000 euros).

2023 DSOL 94 Avenant n° 1 à la convention de mise en place de services communs signée le 21 juillet 2022, dans le cadre de la création de la Direction des Solidarités, entre la Ville de Paris et le CASVP.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2023 DAE 25 Subventions en fonctionnement (605.000 euros), conventions annuelles et avenants à des CPO avec 21 organismes dans le cadre de l'AAP Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023.

2023 DAE 83 AAP ParisCode#8 - Subventions de fonctionnement (488.000 euros) et d'investissement (50.000 euros) et conventions avec 22 organismes pour l'AAP ParisCode#8 et avenants à 2 conventions ParisCode#7.

2023 DAE 95 Protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Paris 2022-2027 porté par l'EPEC.

2023 DAE 121 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI - Universcience) (8e).

2023 DAE 123 Mise en œuvre pour l'année 2023 de la convention quadriennale avec la CCIP : participation au financement du plan d'action (80.000 euros).

2023 DAE 128 Aide financière (50.000 euros) et convention avec la société coopérative à responsabilité limitée et capital variable La Fabrique de la Goutte d'Or.

2023 DAE 157 Avenant à la convention de coopération entre la Ville de Paris et Pôle Emploi 2019-2022.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2023 DDCT 66 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2023 DDCT 71 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 20e arrondissement et du Pavillon Carré de Baudouin.

2023 DDCT 77 Demande de dissolution de la Congrégation des sœurs de Sainte Clotilde.

2023 DDCT 79 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

2023 DDCT 86 Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices des maires d'arrondissement.

2023 DU 27 ZAC Python-Duvernois (20e) - Déclassement par anticipation du domaine public d'emprises et de volumes, cession à la SEMAPA d'emprises (2ème phase de l'îlot 5-6-7) et constitution de servitudes.

2023 DU 5 APUI "La Folie Champerret" (17e) - Avenant à la concession Indigo, déclassement, autorisation de dépôt de permis de construire et constitution d'une servitude au profit de Sogaris.

2023 DU 35 Constitution de servitudes au profit de RTE sur des volumes en tréfonds à Saint-Denis (93).

2023 DU 28 Maine-Montparnasse (6e, 14e et 15e) - Contrat de transaction avec le syndicat principal des copropriétaires de l'Ensemble Immobilier Tour Maine Montparnasse.

2023 DU 61 ZAC Paul Bourget (13e) - Constitution d'une servitude de passage pour accès au parc public Kellermann.

2023 DU 91 Petite Ceinture (20e) - Secteur Cours de Vincennes - Convention de superposition d'affectations avec SNCF Réseau.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2023 DRH 1 Modification de la délibération 2021 DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris.

2023 DRH 10 Approbation des modifications des annexes du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris.

2023 DRH 35 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des ATEA, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité éclusier.

2023 DRH 42 Convention de mise à disposition contre remboursement entre la Ville de Paris et le Groupe Hospitalier APHP Centre - Université de Paris / site Necker.

2023 DRH 43 Approbation de deux conventions de mise à disposition d'un agent contractuel entre le Groupe Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences (GHU) et la Ville de Paris (DSP).

2023 DRH 44 Fixation des dispositifs de scolarité en faveur des personnels des administrations parisiennes pour l'accès à certains recrutements de la Ville de Paris.

2023 DRH 47 Modification d'une convention relative à la mission de protection et de sécurité de la maire de Paris.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2023 DFPE 11 Subvention (1.814.947 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association Envoludia pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 14 Subvention (194.337 euros), avenant n° 3 et subvention (16.548 euros) et convention d'investissement à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche située 38-40 rue des Annelets (19e).

2023 DFPE 50 Subventions (394.333 euros), avenant n° 3 à l'Association des Cités Caritas (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 53 Subvention (96.051 euros), avenant n° 3 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2023 DFPE 56 Subvention (92.362 euros) et avenant n° 2 avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9e) pour la crèche située 12-14 rue Carlos Fuentes (14e).

2023 DFPE 71 Subventions (634.408 euros), avenant n° 3 à l'association La Goutte de Lait Saint-Léon (15e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 94 Subvention (394.552 euros), avenant n° 3 et subvention (3.724 euros) et convention d'investissement à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie.

2023 DFPE 102 Subvention (540.225 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 104 Subvention (322.978 euros), avenant n° 3 avec la Fondation de Rothschild pour la crèche collective Les 2 Marie située 15A rue Lamblardie (12e).

2023 DFPE 105 Subvention (78.708 euros), avenant n° 3 à l'association Société maternelle, La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective, A Petit Pas 32, rue de Romainville (19e).

2023 DFPE 109 Subventions (722.194 euros), avenant n° 2 à l'association France Horizon (10e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 116 Subvention (167.845 euros) et convention avec l'association ABC Puériculture pour son établissement d'accueil du jeune enfant situé 9, 9 bis rue Labie (17e).

2023 DFPE 123 Subvention (15.382 euros), avenant n° 3 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2023 DFPE 130 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association "La maison kangourou" (10e) pour la réalisation de travaux de restructuration pour le multi accueil situé 143 quai de Valmy (10e).

2023 DFPE 131 Avenant n° 1 à la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage confiée à l'État (Sénat) pour la restructuration de la crèche Garancière (6e).

2023 DFPE 132 Subvention (10.637 euros) et convention avec l'association "La Porte Entr'ouverte" (14e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour la crèche parentale située 67 rue Ripoche (14e).

2023 DFPE 135 Avenant n° 2 à la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage confiée à Paris Habitat pour la création d'un multi accueil 43 rue des Meuniers (12e).

2023 DFPE 136 Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la Ville de Paris à HLM Logis Transports pour la construction d'un multi accueil 77 avenue du Dr Arnold Netter (12e).

2023 DFPE 142 Subvention (11.463 euros) et convention avec l'association "Crèche parentale Farandole" pour la réalisation de travaux de rénovation et permettant de répondre aux attentes de la PMI pour la crèche.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2023 DDCT 83 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention d'objectifs avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2023 DAE 120 Subventions de fonctionnement (4.500.000 euros) et d'investissement (249.000 euros) et conventions avec l'association Forum des images (Paris Centre).

2023 DAE 143 Hôtel d'activités Losserand (14e) : avenant au bail à construction avec la RIVP.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2023 DAE 110 Subventions (455.000 euros) à 17 associations dans le cadre du dispositif Kit Asso 3.

2023 DAE 142 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail".

2023 DAE 145 17 quai d'Anjou (4e), Hôtel de Lauzun - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut d'Études Avancées de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2023 DPE 28 Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses trois projets 2023 en lien avec l'eau à Paris.

2023 DTEC 16 Convention cadre relative à la stratégie de rafraîchissement par des dispositifs utilisant l'eau potable.

2023 DTEC 20 Adhésion à l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC).

2023 DVD 75 Canaux parisiens - Conventions d'Occupation Temporaire (COT) pour les glaciers et la buvette de l'édition 2023 de Paris Plages sur le Bassin de la Villette.

2023 DVD 78 Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit - Convention de superposition du domaine public fluvial au pont dit "des Vaches" par la ville de Mareuil-sur-Ourcq (Oise).

M. Dan LERT, rapporteur.

2023 DAE 5 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2023.

2023 DAE 6 Subventions (724.000 euros) à dix organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

2023 DAE 118 Subventions (367.000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2023 DSOL 66 Subventions (14.500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

2023 DSOL 74 Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie".

2023 DSOL 77 Subventions (9.853 euros) à cinq associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

2023 DSOL 78 Subvention (8.000 euros) à l'association École des Grands Parents Européens (EGPE) pour son action en faveur des seniors parisiens.

2023 DSOL 79 Subvention complémentaire (500 euros) à l'Association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités (ADIPR).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2023 DEVE 36 Contrats de concession de droits d'auteur portant sur des illustrations botaniques en vue d'une exploitation commerciale par la Ville de Paris.

2023 DEVE 47 Subventions (6.000 euros) à 4 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

2023 DEVE 52 Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres nécessaires aux travaux de réfection de l'étanchéité du mur d'enceinte du Cimetière de Montrouge (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2023 DGRI 6 Avenant à la convention tripartite entre Paris, le Syctom et la Ville de Brazzaville.

2023 DGRI 8 Accord Cadre entre la Ville de Paris et l'Agence Française de Développement.

2023 DGRI 31 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Columbia Global Center de Paris pour le développement d'un outil d'évaluation de la démocratie climatique au sein des villes.

2023 DGRI 33 Convention relative au programme de travail 2023-2026 entre la DGRI et l'Apur.

2023 DGRI 43 Acceptation de la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour le projet de coopération entre Kigali et Paris.

2023 DGRI 44 Acceptation de la subvention du Ministère de L'Europe et des Affaires Étrangères pour le projet de coopération entre Montréal et Paris.

2023 DGRI 46 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et Solthis pour l'organisation de l'événement "Pour une (R)évolution en santé mondiale, 20 ans d'actions et perspectives en Afrique de l'Ouest".

2023 DGRI 48 Subvention (20.855 euros) et convention entre la Ville de Paris, France Volontaires et l'Adice pour la mobilisation de deux Volontaires de Solidarité Internationale à Accra et Nouakchott.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2023 PP 35 Convention de réservation de logements auprès de Paris Habitat pour la BSPP.

2023 PP 36 Accord-cadre de fourniture de matériaux de peinture et de revêtements muraux pour l'approvisionnement des magasins de la BSPP.

2023 PP 37 Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon à Paris (4e).

2023 PP 38 Modification de contrat n° 2 au marché n°20190000015201 de travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité - lot 3.

2023 PP 39 Modification de contrat n° 3 - Marché de travaux pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon à Paris (4e) - lot 4.

2023 PP 40 Protocole d'accord transactionnel.

2023 PP 41 Protocoles d'accord transactionnels.

2023 PP 42 Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules d'occasion.

2023 PP 43 Convention de groupement de commandes pour la fourniture de matériels de connectique, éléments passifs, outils de mesure et accessoire associés.

2023 PP 44 Convention de groupement de commandes relatif aux agents de licence pour la définition d'une stratégie de produits dérivés et sa mise en œuvre.

2023 PP 45 Signature des marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la CAO de la Ville de Paris.

2023 PP 46 Modification des dispositions relatives à l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2023 PP 47 Modification des dispositions relatives aux modalités de versement du "forfait mobilités durables" aux personnels relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2023 PP 48 Dispositions relatives aux modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels sur des emplois de catégorie B et C relevant du statut des administrations parisiennes.

2023 PP 49 Modification des dispositions relatives à l'attribution de la prime spécifique à certains corps de la Préfecture de police.

2023 PP 50 Modification de la délibération 2018 PP 61 fixant la nature, le programme des épreuves et règles générales d'organisation du concours pour l'accès au grade d'identificateurs.

2023 PP 51 Modification de la délibération portant fixation du mode de gestion et de calcul des amortissements des immobilisations financées sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2023 PP 54 Convention annuelle de subvention de la Fondation Louis Lépine.

2023 PP 55 Convention de dons de masques chirurgicaux au profit de la BSPP.

2023 PP 56 Convention de dons d'un véhicule poids lourd au profit de la BSPP.

2023 PP 59 Fourniture de pièces détachées pour les échelles portables de marque ABA au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2023 PP 60 Fourniture et installation de deux solutions mobiles pour le stockage temporaire de corps et la réalisation d'examens médico-légaux.

2023 PP 61 Subvention de la Mairie de Créteil au profit de la BSPP.

2023 PP 62 Subvention GPSEA au profit de la BSPP.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2023 DAC 272 Subventions (9.800 euros) à sept associations d'anciens combattants appartenant à des régiments qui ont servi sous le drapeau français.

2023 DAC 276 Subventions (19.000 euros en fonctionnement et 5.000 euros en investissement) à six associations commémorant la mémoire des déportés politiques dans les camps et signature d'une convention.

2023 DAC 280 Subvention de fonctionnement (30.000 euros), subvention d'investissement (10.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

2023 DAC 283 Subvention (5.000 euros) au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

2023 DAC 285 Subvention (15.000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP).

2023 DAC 288 Subventions (15.100 euros) à quatre associations commémorant les faits historiques et l'histoire des communautés.

2023 DAC 289 Subventions (10.150 euros) à deux associations commémorant la mémoire de la Shoah.

2023 DAC 324 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lili et Georges Garel au 51 rue de Passy (16e).

2023 DU 92 Dénomination Cité Marthe Condat (12e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2023 DAE 124 Subvention (19.500 euros) en fonctionnement à l'association Fontaine O Livres (11e).

2023 DAE 125 Subvention de fonctionnement (26.500 euros) à l'association Le MILA (18e).

2023 DAE 126 Subvention de fonctionnement (6.500 euros) accordée à l'association Disquaire Day pour l'évènement du même nom.

2023 DAE 147 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) à La Table des Matières (14e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2023 DEVE 29 Subvention annuelle de fonctionnement (42.500 euros) à l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle et à la Fondation AgroParistech sous égide de la Fondation Paristech.

2023 DEVE 37 Subventions (64.000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

2023 DEVE 45 Subventions (66.180 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2023 DICOM 1 Conventions de partenariat en soutien au Village du rugby.

2023 DJS 27 Subvention (55.600 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

2023 DJS 29 Subvention (160.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (dispositif Réduc'Sport).

2023 DJS 54 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le comité départemental de Paris de Tennis au titre des années 2023,2024 et 2025.

2023 DJS 85 Subvention (96.000 euros) et conclusion de 32 conventions tripartites avec 9 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs parisiens de haut niveau en 2023.

2023 DJS 90 Subvention (5.000 euros) au Lagardère Paris Racing pour l'organisation du Trophée Clarins 2023.

2023 DJS 91 Subvention (60.000 euros) et convention annuelle d'objectifs pour la Fédération Française de Triathlon au titre de l'organisation du Triathlon de paris 2023.

2023 DJS 97 Contrat de cession non exclusive de droits d'auteur ("œuvre éphémère") pour l'œuvre de Lucas STROEBELE réalisée sur le sol des courts d'urban tennis du CS Charles Moureu, 17, avenue Charles Moureu (13e).

2023 DTEC 25 Convention de partenariat avec l'ASPP pour le lavage d'EcoCups - Test d'une course sur route sans PUU.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2023 DAC 9 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10e).

2023 DAC 23 Subventions d'équipement (587.500 euros) et conventions avec 9 structures culturelles.

2023 DAC 30 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres.

2023 DAC 37 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e).

2023 DAC 38 Contribution (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (Clichy-sous-Bois).

2023 DAC 40 Subventions (22.100 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien au second semestre 2023 et un avenant à convention.

2023 DAC 42 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18e).

2023 DAC 45 Subvention (27.000 euros) à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement pour l'organisation de la deuxième édition du festival artistique du 13e arrondissement (13e).

2023 DAC 48 Subvention d'équipement (50.000 euros) et convention avec la Maison des Métallos dans le cadre du budget participatif 2019 (11e).

2023 DAC 83 Subvention (5.500 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama.

2023 DAC 84 Subventions (50.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

2023 DAC 85 Subventions (2.435.000 euros), convention et avenants avec des structures exploitant des lieux musicaux.

2023 DAC 87 Subventions (40.000 euros) à deux structures organisant des événements musicaux et convention avec l'association Technopol - Techno Parade.

2023 DAC 100 Subvention (4.600.000 euros) et avenants à conventions avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2023 DAC 102 Subventions (52.000 euros) à l'association Pro quartet (10e) et Jeunes Talents (20e) et convention avec l'association Jeunes Talents.

2023 DAC 103 Subventions (34.000 euros) à 6 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention avec l'association Théâtre irruptionnel.

2023 DAC 110 Subvention (8.000 euros) à l'association Les forces majeures.

2023 DAC 120 Subvention (10.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e et 7e).

2023 DAC 134 Subvention (10.000 euros) avec l'association Glassbox (11e).

2023 DAC 139 Subvention (20.000 euros) à l'association Art Azoï (20e).

2023 DAC 140 Subvention de fonctionnement (200.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2023 DAC 141 Subvention (912.173 euros) et avenant à la convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18e).

2023 DAC 142 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association Fetart (10e).

2023 DAC 144 Subvention (340.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Bal (18e).

2023 DAC 148 Budget participatif 2022 "Faisons du 12e un arrondissement toujours plus culturel !" : subvention d'équipement (22.500 euros) pour le projet "La traversée" sur le mur de la piscine Jean Boiteux.

2023 DAC 149 Convention relative à l'occupation du mur pignon de l'immeuble du 13 rue Morand (11e).

2023 DAC 151 Subventions (116.000 euros) à quatorze associations au titre des actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration.

2023 DAC 153 Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques.

2023 DAC 161 Subventions (281.700 euros) à 31 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, avenants à convention et conventions.

2023 DAC 188 Subvention (37.000 euros) à dix formations chorales et un orchestre harmonique.

2023 DAC 189 Subvention (53.000 euros) à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions.

2023 DAC 190 Subvention de fonctionnement (2.317.500 euros) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et avenant à convention.

2023 DAC 238 Subvention (3.000 euros) à l'association Prix Clara (8e).

2023 DAC 241 Subventions (16.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque et au Centre Medem Arbeter Ring (10e).

2023 DAC 242 Subvention (50.000 euros) et deuxième avenant à la convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine-Saint-Denis.

2023 DAC 243 Subventions (11.000 euros) à trois associations pour la promotion de la lecture et signature d'un avenant.

2023 DAC 250 Convention de partenariat avec le Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris, psychiatrie et neurosciences.

2023 DAC 290 Subvention (2.138.805 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (Paris Centre).

2023 DAC 375 Adhésion de la Ville de Paris à l'association ECOPROD.

2023 DAC 376 Subvention (28.500 euros) à 5 associations au titre de l'aide à la diffusion des cinémas étrangers.

2023 DAC 377 Subventions (143.000 euros) à 11 associations œuvrant dans le domaine du cinéma et conventions.

2023 DAC 402 Subventions (12.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 10e arrondissement et signature d'un avenant.

2023 DAC 403 Subventions (13.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 19e arrondissement et signature d'une convention et d'un avenant.

2023 DAC 411 Subvention (10.000 euros) et avenant à convention à l'association Paris Culture 20ème au titre de l'action culturelle locale du 20e arrondissement.

2023 DAC 412 Subventions (15.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 12e arrondissement et signature de 2 avenants.

2023 DAC 421 Subventions (300.000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention.

2023 DAC 440 Subvention (1.000 euros) à l'association Valentin Haüy au titre de l'action culturelle locale du 7e arrondissement.

2023 DAC 441 Subventions (13.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement.

2023 DAC 442 Subventions (10.000 euros) à l'association Vivre Lire et à l'ARCAS au titre de l'action culturelle locale du 5e arrondissement.

2023 DAC 443 Subventions complémentaires (2.000 euros) pour deux associations au titre de la politique de la ville (20e) et signature de deux avenants.

2023 DAC 481 Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.

2023 DAC 485 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Paris-Audiovisuel / Maison Européenne de la Photographie pour les locaux situés 5/7 rue de Fourcy (4e).

2023 DAC 497 Subvention (18.000 euros dont 3.000 euros à titre exceptionnel) en faveur de l'association L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion et signature d'un avenant.

2023 DAC 500 Subventions (10.000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 16e arrondissement.

2023 DAC 523 Subventions (5.800 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2023 DAC 525 Subvention de fonctionnement (55.450.000 euros), subventions d'investissement (6.340.000 euros) à l'établissement public Paris Musées et signature d'un avenant à convention.

2023 DAC 530 Subvention (8.000 euros) à l'association Toiles & toiles au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2023 DAC 531 Subventions (165.000 euros), conventions et avenants avec 4 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

2023 DAC 532 Subvention de fonctionnement (556.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2023 DICOM 6 Conventions de partenariats relatives à l'opération Paris Plages.

2023 DICOM 7 Conventions de partenariat relatives à l'opération 14 juillet 2023.

2023 DICOM 19 Convention de co-production et modification de la programmation prévisionnelle des expositions sur la voie publique.

2023 DICOM 20 Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention d'occupation du domaine public relatives aux festivités du 14 juillet 2023.

2023 DICOM 25 Nouvelles fresques peintes de Zepha et MadC dans l'espace public parisien.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2023 DGRI 47 Subvention (34.000 euros) et convention avec la Maison des Journalistes, renouvellement de bail, aide en nature.

2023 DDCT 48 Subventions (226.000 euros) à 18 associations au titre de l'appel à projets REFUG 2023.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2023 DFA 35 Convention de mandat de dépense dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de "carte logée" pour le marché transport ASE.

2023 DFA 36 Convention de mandat de dépense dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de "carte logée" pour le marché congés bonifiés.

2023 DFA 37 Convention d'exécution avec l'UGAP pour des prestations de services d'agence de voyage et de services associés pour les déplacements des agents et des élus de la Ville de Paris.

2023 DFA 40 Convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Royal (16e) - Avenant n° 3.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2023 DSP 18 Subvention (55.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Le Kiosque infos sida et toxicomanie" (11e).

2023 DSP 36 Subvention (10.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (14e).

2023 DSP 38 Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Droits d'Urgence (10e).

2023 DSP 39 Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2023 DSP 42 Subventions (35.000 euros) et avenant n° 2 avec l'Association l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation L'EPOC (19e).

2023 DSP 46 Subvention (19.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2023 DSP 48 Subvention (12.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou SOL EN SI (Bobigny 93).

2023 DSP 64 Convention avec l'établissement public du musée du Louvre dans le cadre d'un partenariat santé et culture.

2023 DSP 77 Subventions (111.400 euros) et conventions avec six associations intervenant au sein de Quartier Jeunes.

2023 DSP 78 Subvention (15.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e).

2023 DSP 84 Subventions (175.000 euros) et conventions à l'association SAFE pour la gestion du dispositif d'automates de réduction des risques et l'analyse des pratiques des usagers dans un but de prévention.

2023 DSP 86 Conventions préalables à l'utilisation de marchés dans le cadre de l'adhésion au RESAH (réseau d'acheteurs hospitaliers-GIP).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2023 DAC 277 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard.

2023 DAC 286 Subvention (1.000 euros) à l'association Les Amis de la Revue Archéologique d'Ile-de-France.

2023 DAC 490 Subvention (800 euros) à l'association Comité Interreligieux pour une Éthique Universelle et contre la Xénophobie (CIEUX).

2023 DAJ 7 Refus d'un legs particulier consenti à la bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2023 DDCT 30 Subventions (15.000 euros) à 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre.

2023 DDCT 31 Subventions (10.000 euros) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 5e arrondissement.

2023 DDCT 32 Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 6e arrondissement.

2023 DDCT 33 Subventions (10.000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 7e arrondissement.

2023 DDCT 34 Subventions (10.000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8e arrondissement.

2023 DDCT 35 Subventions (10.000 euros) à cinq associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 9e arrondissement.

2023 DDCT 37 Subventions (17.750 euros) à huit associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11e arrondissement.

2023 DDCT 39 Subventions (22.750 euros) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 13e arrondissement.

2023 DDCT 40 Subventions (17.7500 euros) à 6 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14e arrondissement.

2023 DDCT 42 Subventions (20.000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16e arrondissement.

2023 DDCT 43 Subventions (22.750 euros) à 17 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17e arrondissement.

2023 DDCT 44 Subventions (26.000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 18e arrondissement.

2023 DDCT 46 Subventions (26.000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20e arrondissement.

2023 DDCT 73 Subventions (77.000 euros) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du budget participatif.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2023 DSOL 89 Création d'un nouvel établissement parisien de l'aide sociale à l'enfance (EPASE) au 303 rue des Pyrénées (20e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2023 DJS 4 Subventions (94.050 euros) à quatorze associations sportives localisées (dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (Paris Centre).

2023 DJS 5 Subventions (19.600 euros) à huit associations sportives locales (5e).

2023 DJS 6 Subventions (16.650 euros) à quatre associations sportives localisées (dont un avenant à la CPO) (6e).

2023 DJS 7 Subventions à plusieurs associations sportives locales (7e).

2023 DJS 12 Subventions (313.700 euros) à vingt-deux associations sportives localisées (dont dix avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (12e).

2023 DJS 14 Subventions (271.500 euros) à dix-neuf associations sportives locales dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (14e).

2023 DJS 15 Subventions (239.440 euros) à vingt-huit associations locales (dont 6 avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) (15e).

2023 DJS 16 Subventions (36.050 euros) à sept associations sportives localisées (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (16e).

2023 DJS 19 Subventions (256.800 euros) à 20 associations sportives locales (19e) (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'Objectifs).

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2023 DSOL 73 Rapport d'exécution 2022 et convention prévoyant le co-financement de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2023.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2023 SG 50 Rapport de suivi de recommandations : la Ville de Paris et sa métropole, ZAC Paris Rive-Gauche et rapport sur les parcs de stationnement souterrains de la Ville de Paris : une attractivité à renforcer.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2023 PP 53 Communication sur le processus d'adoption d'un SPASER.

2023 PP 63 Communication de la liste des marchés conclus du 1er juin 2021 au 31 mai 2023 au titre de la délégation accordée au préfet de Police, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2023 DAJ 16 Communication de la liste des marchés conclus du 21 avril 2023 au 19 mai 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 27 juin 2023

Présents :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI et Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florent LETISSIER, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Florence BERTHOUT et M. Francis SZPINER.

Absent :

M. Jean-François MARTINS.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 88 à l'ordre du jour :

Présentation du budget supplémentaire 2023 du budget spécial de la Préfecture de police par la Préfecture de police.

Questions de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et de M. Jérôme GLEIZES.

Réponse de la Préfecture de police.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. Paul SIMONDON présente le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023.

Question de M. David ALPHAND.

Réponse de M. Paul SIMONDON.

Question de Mme Alice TIMSIT.

Réponse de M. Paul SIMONDON.

Question de M. Geoffroy BOULARD.

Réponse de M. Paul SIMONDON.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme Sandrine CHARNOZ présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, dont le DAE 141 et le DFA 43.

(Plan parisien pour le commerce), le DFA 39, le DFA 44 et le DFA 46.

Questions de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme Sandrine CHARNOZ.

Intervention de M. Jérôme GLEIZES sur le DFA 46.

Question de M. David ALPHAND.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme Afaf GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE sur le DAE 128.

Réponse de Mme Afaf GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. Antoine GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, y compris le DFA 28 (Budget supplémentaire emplois de la Ville de Paris pour 2023).

Intervention de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE sur le DRH 1.

Réponse de M. Antoine GUILLOU.

Pas d'autre intervention.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. Frédéric HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme Pénélope KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. Florentin LETISSIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme Olivia POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. Paul SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Vœux :

1 vœux rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux.

Séance levée à 17 heures 47.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB et Mélody TONOLLI.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 110 à l'ordre du jour :

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Pensée et soutien aux victimes de l'effondrement de l'immeuble rue Saint-Jacques, 5e arrondissement, du mercredi 21 juin 2023.

Mme Carine ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme Mélody TONOLLI, de M. Christophe GIRARD et de Mme Raphaëlle PRIMET.

Présentation du projet de délibération SG 41 par M. Jacques MARTIAL.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme Laurence PATRICE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de M. Jérôme COUMET, de M. Christophe GIRARD et de Mme Corine FAUGERON.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme Karen TAÏEB présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme Béatrice LECOUTURIER.

Vœux et amendements :

10 vœux non rattachés et 2 amendements ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 12 heures 30.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présents :

Mmes Jeanne D'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Marie TOUBIANA et MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE.

Absente :

Mme Hanna SEBBAH.

Sous la présidence de Mme RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Election du vice-président de la Commission :

Suite à la démission du vice-président de la 3e Commission et conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire un nouveau vice-président afin d'en compléter le bureau.

M. Rudolph GRANIER se porte candidat.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Commission procède au vote par appel nominal.

Résultats du vote :

13 pour.

0 contre.

0 abstention.

M. Rudolph GRANIER est élu vice-président de la 3e Commission à l'unanimité.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à l'ordre du jour :

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux dans l'espace public et transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GRANIER sur le projet de délibération 2023 DVD 91 relatif à la rénovation et remise à niveau du patrimoine d'éclairage public du site du Louvre (Paris Centre).

Réponse de M. BAUDRIER.

Présentation du budget supplémentaire 2023 du budget spécial de la Préfecture de police par M. LEFEVBRE, directeur des finances, de la commande publique et de la performance.

Interventions de Mme RÉMY-LELEU, M. GRANIER, M. GOUJON et M. WEIL.

Réponses de M. LEFEVBRE et M. NORDMAN.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente un point sur le code de la rue. (2023 SG 51)

Intervention de Mme LAVIELLE et de M. DAVIAUD.

M. BELLIARD présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le 2023 DVD 30, 2023 DVD 43, 2023 DVD 70 et le 2023 DVD 83.

Intervention de M. GOUJON sur le projet de délibération 2023 DVD 43 relatif au stationnement de surface. - Mesures de simplification.

Réponse de M. BELLIARD.

Interventions de Mme LAVIELLE, M. GOUJON et M. WEIL sur le projet de délibération 2023 DVD 83 relatif au Plan Vélo. - Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment le 2023 DSOL 49.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 53.

****

4e COMMISSION

Réunion du mardi 27 juin 2023

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jérôme LORIAU et Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Lamia EL AARAJE et Emmanuelle RIVIER.

Absents :

MM. Jacques GALVANI, Emmanuel MESSAS et Hamidou SAMAKÉ.

Sous la présidence de M. Gautier CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 02.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à l'ordre du jour :

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Prise de parole de Mme Léa FILOCHE.

Rappel de l'événement de la Nuit de la Solidarité estivale ayant lieu le mardi 27 juin en soirée.

Mme Léa FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DSOL 69, le DSOL 39, le DSOL 68, le DSOL 73, le DSOL 15, le DAE 95, le DSOL 88, le DSOL 27 et le DSOL 28, le DEVE 45 et le DEVE 51, le DSOL 36, le DDCT 67, le DJS 76 et le DSOL 94.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL présente les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DDCT 14, le DDCT 17, le DDCT 48, le DGRI 32, le DGRI 47, le DJS 75.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme Véronique LEVIEUX présente les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DSOL 59, le DSOL 74, le DSOL 75, le DSOL 77, le DSOL 78 et le DSOL 79.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme Véronique LEVIEUX présente les projets de délibération relatifs à la délégation de Mme Lamia EL AARAJE (absente excusée), notamment le DSOL 54, le DSOL 80, le DSOL 87, le DAC 161, le DAE 89 et le DVD 43.

Intervention de M. Vincent BALADI sur le DVD 43.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme Anne SOUYRIS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DSP 70, le DSP 83, le DSP 81, le DSP 43, le DSP 38, le DSP 84, le DSP 69, le DSP 39, le DSP 36, le DSP 21, le DSP 77, le DSP 33, le DSP 42, le DSP 2, le DSP 31, le DSP 78.

Intervention de M. Vincent BALADI sur le déplombage des écoles parisiennes.

Réponse de Mme Anne SOUYRIS.

Vœux :

1 vœu rattaché et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 10 heures 23.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie MONTANDON, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA et MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Pierre RABADAN.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Fatoumata KONÉ et Carine PETIT.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC et M. Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 91 à l'ordre du jour :

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets 2023 DDCT 67, 2023 DDCT 73, 2023 DDCT 75, 2023 DDCT 78 et 2023 DJS 21.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DLH 81, 2023 DLH 83, 2023 DLH 84, 2023 DLH 108, 2023 DLH 141, 2023 DLH 146 et 2023 DLH 148.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2023 DLH 141 relatif à l'adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Réponse de M. BROSSAT.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Sport, Jeux olympiques et paralympiques et Seine. - M. RABADAN, rapporteur

M. RABADAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2023 DU 90 relatif à l'opération d'aménagement Jardin des Mécanos (ex-Ordener Poissonniers 18e). - Avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'EIE et la demande de PA.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Vœux et amendements :

4 amendements, 7 vœux rattachés et 18 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 37.

****

6e COMMISSION

Réunion du mardi 27 juin 2023

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Inès DE RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI et MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE**,** François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Absente :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 104 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme MAQUOI sur les projets de délibération 2023 DJS 76 relatif à des subventions (281.000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e,

18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances, 2023 DJS 80 relatif aux centres Paris Anim' Arras et Censier (5e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Actisce", 2023 DJS 81 relatif au centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris", 2023 DJS 82 relatif aux centres Paris Anim' Brancion, Espace Cévennes, Sohane Benziane, Frères Voisin et théâtre Paris Plaine (15e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association MJC Brancion.

Réponses de Mme BIDARD, de Mme BOUGERET et de M. LABEDAYS, sous-directeur de la jeunesse.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DASCO 37, 2023 DASCO 86, 2023 DFPE 129 et 2023 DFPE 151.

Question de M. AQUA sur l'évolution des séjours d'été.

Question de Mme MAQUOI sur l'évolution du dispositif des colos apprenantes.

Réponses de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOËLLE sur le projet de délibération 2023 DFPE 151 relatif à la convention d'objectifs et de financement des R.P.E. de la Ville de Paris et la C.A.F. de Paris pour l'année 2023.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme MAQUOI et de M. AQUA sur les projets de délibération 2023 DFPE 148 relatif à une subvention (276.677 euros) et convention d'ouverture avec l'association "Gan Menahem" pour l'établissement d'accueil du jeune enfant "Gan Zalmi" situé 11-13, rue Henri-Heine (16e), 2023 DFPE 117 relatif à une subvention (658.484 euros) et convention avec l'association "Ohel Esther" (19e) pour la création d'un multi accueil 19, rue Armand-Carrel (19e) dans le cadre d'une opération de relogement et 2023 DFPE 133 relatif à une subvention (400.000 euros) et convention avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri-Heine (16e).

Réponse de Mme HERVIEU et de M. BLOCHE.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation par Mme HERVIEU d'un point sur les établissements d'accueil de la petite enfance parisiens gérés par des associations subventionnées à caractère propre et d'un point sur le bilan mi-mandat d'ouverture des crèches.

Question de Mme MAQUOI.

Réponse de Mme HERVIEU et de M. BLOCHE.

Vœux :

1 vœu rattaché er 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 31.

****

7e COMMISSION

Réunion du mardi 27 juin 2023

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN et

MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 81 à l'ordre du jour :

Sports de proximité. - M. ZIADY-rapporteur.

M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'étape sur :

La billetterie des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;

Le relais de la flamme olympique ;

L'actualité sportive estivale ;

Le championnat du monde parathlétisme ;

La coupe du monde de rugby ;

Le festival formes olympiques.

Questions de Mme BADAT-KARAM et de M. BONNET-OULALDJ.

Réponses de M. RABADAN.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme GUHL et intervention de Mme BADAT-KARAM sur le projet de délibération 2023 DJS 65 relatif à l'avenant n° 1 à la concession de service conclue le 5 avril 2019 avec la société "Amaury Sport Organisation" pour l'organisation du semi-marathon et du marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024.

Réponse de M. RABADAN.

Audition de Mme Hamida AMAN, présidente de l'association "BOW".

Intervention de Mme BADAT-KARAM.

Réponse de Mme AMAN.

Relations internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

5 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures.

****

8e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2023

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Agnès EVREN, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE et Anne-Claire TYSSANDIER.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Colombe BROSSEL et M. François DAGNAUD.

Absente :

Mme Delphine TERLIZZI.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 47 à l'ordre du jour :

PEC 1 sur la condition animale.

Prise de parole de M. Rémi FÉRAUD.

Interventions de M. Christophe NAJDOVSKI, de M. René-François BERNARD, de Mme Maud LELIÈVRE, de Mme Douchka MARKOVIC et de Mme Véronique BALDINI.

Réponses de M. Rémi FÉRAUD et de M. Christophe NAJDOVSKI.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme Audrey PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. Dan LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. Christophe NAJDOVSKI présente les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le DEVE 44, le DEVE 47 et le DAC/DEVE 83.

Intervention de Mme Véronique BALDINI sur le DDCT 85.

Réponse de M. Christophe NAJDOVSKI.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSSEL, rapporteure.

M. Christophe NAJDOVSKI présente les projets de délibération relatifs à la délégation de Mme Colombe BROSSEL (absente excusée), notamment le DPE 26, le DPE 31, le DPE 29 et le DPE 15.

Interventions de M. Alexis GOVCIYAN et de Mme Chloé SAGASPE sur les nouvelles modalités d'organisation des Commissions.

Vœux et amendement :

2 vœux rattachés, 8 vœux non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 15 heures 45.

****

Listes des membres présents.

Mardi 4 juillet 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET.

Mardi 4 juillet 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET.

Mercredi 5 juillet 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusé :

M. Jean-Noël AQUA.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusé :

M. Jean-Noël AQUA.

Absents :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 6 juillet 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Patrick VIRY.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Barbara GOMES, Mme Maud LELIÈVRE.

Jeudi 6 juillet 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick VIRY.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Barbara GOMES, Mme Maud LELIÈVRE.

Vendredi 7 juillet 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, M. Jacques GALVANI, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Eric LEJOINDRE, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Audrey PULVAR, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, M. Jacques GALVANI, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Aurélien VÉRON.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023.										
1	1		Exécutif		A	2023 DFA 26	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23
1	112		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, SAGASPE, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à l'amplification du programme des rues aux écoles.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	113		les Ecologistes	GUHL, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la préfiguration de la sécurité sociale de l'alimentation.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	114		les Ecologistes	GLEIZES, TIMSIT, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la politique de santé publique et environnementale de la Ville.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	117		les Ecologistes	MAQUOI, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la subvention de fonctionnement de la Ville à la MJC les Hauts de Belleville.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	118		les Ecologistes	FAUGERON, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à l'équipement culturel la Place.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	119		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif aux travaux de menuiserie dans les écoles du 14e.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	120		les Ecologistes	MAQUOI, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la rénovation thermique, au mobilier et à l'entretien des établissements scolaires.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	121		les Ecologistes	GLEIZES, TIMSIT, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la vie nocturne.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	135		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET, GILLET	A	2023 DFA 26	relatif de la durabilité des produits proposés dans le cadre de l'aide alimentaire.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	136		GCC	BONNET-OULALDJ	A	2023 DFA 26	relatif à l'apprentissage du vélo.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	137		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES, NAGET	A	2023 DFA 26	relatif au renforcement du soutien aux structures partenaires de l'emploi.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	138		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2023 DFA 26	relatif à la Halle Saint-Pierre.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	139		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2023 DFA 26	relatif au soutien à l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	140		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	A	2023 DFA 26	relatif au dispositif "Paris Jeunesc Vacances".	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	145		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2023 DFA 26	relatif au soutien à la Flèche d'Or.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	2		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 26	relatif à la réduction de l'augmentation du taux de la taxe foncière.	SIMONDON	Rejeté	4-juil.-23
1	3		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 26	relatif à la suppression de l'augmentation du taux de la taxe foncière.	SIMONDON	Rejeté	4-juil.-23
1	115		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 28	relatif aux moyens humains de la DSP.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	116		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 28	relatif aux moyens dédiés à la mise en œuvre de la politique de végétalisation de la Ville.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	141		GCC	BONNET-OULALDJ	A	2023 DFA 28	relatif au renforcement de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	142		GCC	BONNET-OULALDJ	A	2023 DFA 28	relatif au renforcement RH de la mise en œuvre du Schéma directeur du bois de Vincennes.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23
1	145bis	107	Exécutif		V	2023 DFA 26	en réponse aux A112 à 121 et A135 à l'A142 et A145.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23
1	122		Exécutif		A	2023 DSOL 101	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23
1	123		Exécutif		A	2023 PP 52	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Santé publique										
4	4		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	V	2023 DSP 70	relatif à la création de centres municipaux de santé.	SOUYRIS	**Retiré**	4-juil.-23
4	4bis	108	Exécutif		V	2023 DSP 70	en réponse au V4.	SOUYRIS	**Adopté**	4-juil.-23
Code de la rue										
3	150		Changer Paris	BADAT-KARAM	A	2023 SG 51	relatif à la réalisation d'un audit des panonceaux M12 "cédez-le-passage cycliste".	BELLIARD	**Rejeté**	6-juil.-23
3	151		Changer Paris	BIRABEN	A	2023 SG 51	relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre".	BELLIARD	**Rejeté**	6-juil.-23
3	155		Changer Paris	BERNARD	A	2023 SG 51	relatif à la préférence pour les pistes cyclables unidirectionnelles.	BELLIARD	**Rejeté**	6-juil.-23
3	5		Changer Paris	TOUBIANA	V	2023 SG 51	relatif à l'apprentissage des règles du code de la rue aux enfants.	BELLIARD	**Rejeté**	6-juil.-23
3	6		MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking des administrations et logements sociaux.	BELLIARD	**Rejeté**	6-juil.-23
3	7	109	MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif à la réalisation de contrôles renforcés après travaux sur la voirie.	BELLIARD	**Adopté**	6-juil.-23
3	8	110	MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif à sanctuarisation des trottoirs pour les piétons.	BELLIARD	**Adopté**	6-juil.-23
3	9	111	MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif aux cheminements piétons lors de travaux de voirie.	BELLIARD	**Adopté**	6-juil.-23
3	156		Changer Paris	BERNARD	A	2023 SG 51	sous-amendement au V11	BELLIARD	**Rejeté**	6-juil.-23
3	11		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET, GILLET	V	2023 SG 51	relatif aux aides à l'achat de vélo.	BELLIARD	**Retiré**	6-juil.-23
3	11bis	112	Exécutif		V	2023 SG 51	en réponse au vœu V11	BELLIARD	**Adopté**	6-juil.-23
3	10		MDE	GATEL	V	2023 DVD 43	relatif au stationnement des professionnels.	BELLIARD	**Rejeté**	6-juil.-23
La condition animale à Paris										
8	124		les Ecologistes		A	2023 PEC 1	relatif à la création d'un groupe de travail sur les rats bruns.	NAJDOVSKI	**Adopté**	5-juil.-23
8	125		les Ecologistes		A	2023 PEC 1	relatif à la fin des balades à poney.	NAJDOVSKI	**Adopté**	5-juil.-23
8	126			BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 PEC 1	relatif à la création d'abreuvoirs pour la faune sauvage.	NAJDOVSKI	**Rejeté**	5-juil.-23
8	127			BURKLI, LELIEVRE	A	2023 PEC 1	relatif au dispositif "J'ai un animal chez moi"	NAJDOVSKI	**Adopté**	5-juil.-23
8	128		GIP		A	2023 PEC 1	relatif à l'interdiction de la pêche à Paris.	NAJDOVSKI	**Rejeté**	5-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	132		MDE		A	2023 PEC 1	relatif à l'interdiction des activités nuisibles pour la faune sauvage parisienne.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23
8	133		MDE		A	2023 PEC 1	relatif à l'ouverture d'espaces de liberté pour les chiens.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23
8	134		MDE		A	2023 PEC 1	relatif au renforcement du lien social entre les humaines et les animaux.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23
8	146		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif à la structuration de réseaux de garde des animaux de compagnie.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23
8	147		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif aux actions pour accompagner les animaux de personnes sans domicile fixe.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23
8	148		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif à une meilleure information sur les modalités d'identification des animaux de compagnie à Paris.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23
8	149		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif à la sensibilisation aux incivilités liées à la présence d'animaux domestiques dans l'espace public.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23
8	12	113	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	V	2023 PEC 1	relatif à la mise en place d'une mutuelle municipale parisienne pour les animaux.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23
Autres dossiers										
6	157		Exécutif		A	2023 DJS 75	AT	BIDARD	Adopté	4-juil.-23
6	13	114	PEC, GCC, les Écologistes	PLIEZ, BONNET-OULALDJ, PRIMET, MAQUOI	VNR		relatif la situation de la MJC "Les hauts de Belleville" rue du Borrégo.	BIDARD	Adopté	4-juil.-23
6	14	115	les Écologistes	COFFIN, RAIFAUD, SAGASPE, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à la constitutionnalisation de l'IVG.	BIDARD	Adopté	4-juil.-23
6	15	116	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris au droit à l'avortement.	BIDARD	Adopté (amendé)	4-juil.-23
6	16	117	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20e arrondissement.	BLOCHE	Adopté	4-juil.-23
6	17	118	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au développement du service national universel sur le temps scolaire.	BLOCHE	Adopté	4-juil.-23
6	18		Changer Paris	DUMAS	VNR		relatif aux ateliers de sensibilisation aux métiers d'art dans les établissements scolaires.	BLOCHE	Rejeté	4-juil.-23
6	19		Changer Paris	DOUCERÉ, DE RAGUENEL, BOËLLE	VNR		relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans.	BLOCHE	Rejeté	4-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	20		Changer Paris	TYSSANDIER, BADAT-KARAM	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.	BLOCHE	Rejeté	4-juil.-23
6	144		les Ecologistes	SAGASPE, KONÉ	A		sous/amendement au V21	HERVIEU	Rejeté	4-juil.-23
6	21		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2023 DFPE 15	relatif à une évaluation indépendante des crèches confessionnelles financées par la Ville.	HERVIEU	Rejeté	4-juil.-23
6	22	119	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au bilan parisien de Parcoursup 5 ans après sa création.	LEMARDELEY	Adopté	4-juil.-23
7	23	120	PEC	DAVIAUD	VNR		relatif à l'action européenne.	NGATCHA	Adopté	5-juil.-23
7	24		Changer Paris	KERBOUA, BADAT-KARAM, DOUCERÉ, STIBBE	VNR		relatif aux conditions d'exercice des missions des volontaires de la Ville de Paris au cours des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	5-juil.-23
7	25		Changer Paris	KERBOUA, BADAT-KARAM, DOUCERÉ, STIBBE	VNR		relatif au risque de sabotage des missions des volontaires de la Ville au cours des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	5-juil.-23
7	26		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ, KERBOUA, STIBBE	VNR		relatif au déploiement de bassins aquatiques mobiles sur le territoire parisien.	RABADAN	Rejeté	5-juil.-23
7	27		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives.	ZIADY	Rejeté	5-juil.-23
7	27bis	121	Exécutif		VNR		en réponse au V27.	ZIADY	Adopté	5-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	28	122	les Écologistes	VASA, BADINA-SERPETTE, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour réduire les déchets.	BROSSEL	Adopté	5-juil.-23
8	29	123	les Écologistes	VASA, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à la massification de la collecte des biodéchets.	BROSSEL	Adopté	5-juil.-23
8	30	124	MDE	DE COMPREIGNAC	VNR		relatif à la collecte et à la valorisation des bio-déchets.	BROSSEL	Adopté	5-juil.-23
8	31		Changer Paris	DATI, BALADI, BERTHAULT	VNR		relatif à l'entretien du réseau de gaz à Paris.	LERT	Rejeté	5-juil.-23
	31bis	125	Exécutif		VNR		en réponse au V31	LERT	Adopté	5-juil.-23
8	32		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux parties basses des quais de la Tournelle et de Montebello (5e).	LERT	Rejeté	5-juil.-23
8	33		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e).	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23
8	34		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif à l'accès de la Petite Ceinture aux chiens tenus en laisse (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23
8	35		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sauvegarde des quatre squares de la promenade Richard Lenoir (11e).	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23
8	36		MDE	GATEL	VNR		relatif au maintien des grilles du square de la tour Saint-Jacques.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23
8	37	126	PEC, les Écologistes, GCC	PLIEZ, GUHL, BONNET-OULADJ, PRIMET	V	2023 DAE 16	relatif au soutien des commerces et structures d'alimentation durable.	PULVAR	Adopté	5-juil.-23
8	38		Exécutif		A	2023 DEVE 48	Amendement technique.	PULVAR	Adopté	5-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	39	127	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	V	2023 DAE 140	relatif à la protection des travailleurs.euses des plateformes numériques de travail.	GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-23
1	41		Changer Paris	LECOQ, OLIVIER	V	2023 DRH 36	relatif au logement des agents de la Ville de Paris.	GUILLOU	Rejeté	6-juil.-23
1	129		Exécutif		A	2023 DRH 40	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	6-juil.-23
1	42		les Écologistes	MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à une convention citoyenne parisienne pour une intelligence artificielle responsable et éthique.	KOMITÈS	Retiré	6-juil.-23
1	42bis	128	Exécutif		VNR			KOMITÈS	Adopté	6-juil.-23
1	43	129	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'adoption de dispositions particulières "charte locale rue Mouffetard" au règlement des étalages et des terrasses.	POLSKI	Adopté	6-juil.-23
1	44	130	Changer Paris	BOULARD, BOHBOT	VNR		relatif à une ouverture du Cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne.	SIMONDON	Adopté (amendé)	6-juil.-23
1	45	131	Changer Paris	BOHBOT	VNR		relatif à la mise en place d'un comité d'éthique pour les questions funéraires parisiennes.	SIMONDON	Adopté	6-juil.-23
2	46	132	PEC	FERAUD	VNR		relatif à un hommage dans l'espace public à Laurent Schwartz.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23
2	47	133	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à un hommage à Françoise Gilot.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	48	134	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GOMES	VNR		relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23
2	49	135	NI	SOREL	VNR		relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à Clément Méric.	PATRICE	Adopté (amendé)	6-juil.-23
2	50	136	NI	GIRARD	VNR		relatif à une dénomination d'un lieu public au nom de Alberto Giacometti.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23
2	51		Exécutif		A	2023 DAC 119	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23
2	52		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, DOUCERÉ	A	2023 DAC 119	relatif au montant de la subvention.	ROLLAND	Retiré	6-juil.-23
2	143		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2023 DAC 143	relatif à la Halle Saint-Pierre.	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-23
2	153		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DAC 143	relatif à la modification du montant de la subvention.	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-23
2	53		Exécutif		A	2023 DAC 244	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23
2	54		Exécutif		A	2023 DAC 453	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23
2	55		Exécutif		A	2023 DAC 496	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23
2	56		Exécutif		A	2023 DAC 526	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23
2	57		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à la subvention de l'association "Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris".	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-23
2	158	137	Exécutif		VNR		relatif à la librairie l'Ecume des pages.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	152		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, CONNAULT, COURTOIS, CLERMONT-TONNERRE, RAGUENEL, DOUCERE, LAHOUSSA, LEFEVRE, LORIAU, TYSSANDIER	A	2023 DVD 83	relatif au Plan vélo dans le 15e.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23
3	58	138	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	V	2023 DVD 89	relatif au prix du Pass Navigo.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23
3	59	139	PEC	WEIL	VNR		relatif à la mise en place de la Zone à Trafic Limité dans le centre de Paris.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23
3	60		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à la mise en place d'un forfait post-stationnement pour les résidents.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23
3	61		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en valeur du patrimoine parisien sur les pistes cyclables.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23
3	62		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23
3	63		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au stationnement en bon ordre des vélos dans l'espace public parisien.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23
3	64		Changer Paris	GOUJON, EVREN	VNR		relatif à la réalisation d'une piste cyclable rue Linois (15e).	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23
3	65		MDE	GATEL	VNR		relatif à la trajectoire budgétaire du service Vélib'.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23
3	66	140	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au projet de végétalisation et de piétonisation de la rue Mouffetard.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23
3	67	141	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la qualité esthétique et la mise en valeur du patrimoine de la rue Mouffetard.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23
3	68		Exécutif		A	2023 DAJ 21	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	7-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	69	142	Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à la limitation du survol de Paris en basse altitude.	NORDMAN	Adopté	7-juil.-23
3	70	143	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif au maintien du groupement parisien inter-bailleurs de surveillance au 8 boulevard Berthier.	NORDMAN	Adopté (amendé)	7-juil.-23
4	72		Exécutif		A	2023 DSOL 39	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	7-juil.-23
4	73		PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la situation des familles à la rue.	FILOCHE	Retiré	7-juil.-23
4	74		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif à la multiplication des campements et l'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence.	FILOCHE	Rejeté	7-juil.-23
4	74bis	144	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V73 et V74	FILOCHE	Adopté	7-juil.-23
4	75		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement.	FILOCHE	Rejeté	7-juil.-23
4	76		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à la transparence et au fonctionnement des PIMMs parisiens.	FILOCHE	Retiré	7-juil.-23
4	77		les Écologistes	SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à un plan amiante dans le bâti appartenant à la Ville de Paris.	SOUYRIS	Retiré	7-juil.-23
4	78		Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR		relatif à la présence d'amiante dans les établissements scolaires et de la petite enfance parisiens.	SOUYRIS	Retiré	7-juil.-23
4	79		MDE	GATEL	VNR		relatif au désamiantage des écoles publiques à Paris.	SOUYRIS	Rejeté	7-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	79bis	145	Exécutif		VNR		en réponse aux V77, V78 et V79	SOUYRIS	Adopté	7-juil.-23
5	91	146	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI, CHICHE	VNR		relatif à la réhabilitation/surélévation de la Résidence Belleville par CDC Habitat.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	7-juil.-23
5	80		Exécutif		A	2023 DU 81	Amendement technique.	BOUX	Adopté	7-juil.-23
5	81	147	les Écologistes, GCC, PEC	RAIFAUD, PIERRE-MARIE, PETIT, NIAKATÉ, KONÉ, BONNET-OULALDJ, CORDEBARD, VAUGLIN, COUMET, LEJOINDRE, DAGNAUD, PLIEZ	VNR		relatif à la géographie prioritaire des quartiers politique de la ville.	BOUX	Adopté	7-juil.-23
5	82		Changer Paris	BOULARD	V	2023 DLH 94	relatif à la préservation des commerces du 69, rue Guy Môquet et à l'instauration de logements intermédiaires.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23
5	83		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif à la priorisation des désignations de demandeurs DALO du 17e pour l'attribution des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23
5	84		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23
5	85		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif au renforcement des moyens humains de l'antenne logement (17e).	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23
5	86		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif au renforcement du dispositif "Échanger Habiter" et à l'amélioration du taux de rotation.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	88		Exécutif		A	2023 DLH 148	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23
5	130		les Ecologistes		A	2023 DLH 148	relatif au TEP Ménilmontant.	BROSSAT	Retiré	7-juil.-23
5	130bis		Exécutif		A	2023 DLH 148	Amendement technique. En réponse à l'A130.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23
5	89		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DLH 148	relatif au réaménagement des anciens vestiaires du Stade de Ménilmontant.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23
5	92	148	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à un hommage aux personnes mortes ou disparues en mer Méditerranée.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23
5	93		GCC	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la création de logements sociaux au 40 avenue d'Iéna.	BROSSAT	Retiré	7-juil.-23
5	93bis	149	Exécutif		VNR		relatif à la mobilisation du foncier de l'Etat pour la création de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23
5	94		Changer Paris	OLIVIER, de CLERMONT-TONNERRE, MONTANDON	VNR		relatif à un bilan des ventes de logements HLM des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23
5	95		Changer Paris	KERBOUA, TOUBIANA	VNR		relatif à l'externalisation de la location des places de parking par les bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	96		Changer Paris	BALADI, de CLERMONT-TONNERRE, MONTANDON, OLIVIER	VNR		relatif au développement du Bail Réel Solidaire dans le parc social.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23
5	97		Exécutif		A	2023 DAE 129	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	98		Exécutif		A	2023 DU 18	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	99		Exécutif		A	2023 DU 29	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	100		Exécutif		A	2023 DU 86	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	131		les Ecologistes		A	2023 DU 90	relatif aux mesures adaptées avant de délivrer le permis d'aménager.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23
5	131bis		Exécutif		A	2024 DU 90	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	101		les Écologistes	MEUNIER, FAUGERON, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à la privatisation de l'espace public par LVMH.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23
5	103	150	les Écologistes, GCC, PEC	PETIT, MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ, BONNET-OULALDJ, FERAUD	VNR		relatif au devenir de la Tour INSEE.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	104		les Écologistes	RÉMY-LELEU, FAUGERON, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement de la place du Louvre.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23
5	105		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au réaménagement de la façade Est du musée du Louvre.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23
5	106		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au réaménagement de la place du Louvre.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	106bis	151	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V104, V105 et V106.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	107	152	GCC	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'acquisition de parcelles et de bâtiments pour des logements sociaux, équipements publics et espaces verts.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	108		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au projet de requalification et d'extension de l'ESPCI (5e).	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23
5	108bis	153	Exécutif		VNR		en réponse au V108	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23
5	109		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la demande de labellisation "arbre remarquable" pour le tilleul du jardin de l'École polytechnique.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23
5	110		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au boulevard de la Guyane (12e).	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23
5	111		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri Frenay.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
6						2023 DAJ 22	Ctrol de la protection fonctionnelle.	BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																			X
Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2023.																													
1	1		Exécutif		A	2023 DFA 26	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1	112		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, SAGASPE, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à l'amplification du programme des rues aux écoles.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	113		les Ecologistes	GUHL, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la préfiguration de la sécurité sociale de l'alimentation.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	114		les Ecologistes	GLEIZES, TIMSIT, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la politique de santé publique et environnementale de la Ville.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	117		les Ecologistes	MAQUOI, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la subvention de fonctionnement de la Ville à la MJC les Hauts de Belleville.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	118		les Ecologistes	FAUGERON, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à l'équipement culturel la Place.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	119		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif aux travaux de menuiserie dans les écoles du 14e.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	120		les Ecologistes	MAQUOI, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la rénovation thermique, au mobilier et à l'entretien des établissements scolaires.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	121		les Ecologistes	GLEIZES, TIMSIT, KONE	A	2023 DFA 26	relatif à la vie nocturne.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	135		GCC	BONNET-OULALDI, NAGET, GILLET	A	2023 DFA 26	relatif de la durabilité des produits proposés dans le cadre de l'aide alimentaire.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	136		GCC	BONNET-OULALDI	A	2023 DFA 26	relatif à l'apprentissage du vélo.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	137		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES, NAGET	A	2023 DFA 26	relatif au renforcement du soutien aux structures partenaires de l'emploi.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	138		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2023 DFA 26	relatif à la Halle Saint-Pierre.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	139		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2023 DFA 26	relatif au soutien à l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	140		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	A	2023 DFA 26	relatif au dispositif "Paris Jeunesse Vacances".	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	145		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2023 DFA 26	relatif au soutien à la Flèche d'Or.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	2		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 26	relatif à la réduction de l'augmentation du taux de la taxe foncière.	SIMONDON	Rejeté	4-juil.-23		X			X			X		X			X			X		
1	3		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	V	2023 DFA 26	relatif à la suppression de l'augmentation du taux de la taxe foncière.	SIMONDON	Rejeté	4-juil.-23		X			X			X		X			X			X		
1						2023 DFA 26-1	section investissement.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1						2023 DFA 26-2	section fonctionnement.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1						2023 DFA 27		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X					X			X		
1	115		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 28	relatif aux moyens humains de la DSP.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	116		les Ecologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2023 DFA 28	relatif aux moyens dédiés à la mise en œuvre de la politique de végétalisation de la Ville.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	141		GCC	BONNET-OULALDI	A	2023 DFA 28	relatif au renforcement de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1	142		GCC	BONNET-OULALDI	A	2023 DFA 28	relatif au renforcement RH de la mise en œuvre du Schéma directeur du bois de Vincennes.	SIMONDON	Retiré	4-juil.-23																		
1	145bis	107	Exécutif		V	2023 DFA 28	en réponse aux A112 à 121 et A135 à TA142 et A145.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1						2023 DFA 28		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1						2023 DILT 7		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1						2023 DPE 16		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1						2023 DPE 15		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X			X		
1						2023 DSOL 41		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23																X		
1	122		Exécutif		A	2023 DSOL 101	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23																		
1						2023 DSOL 101		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23																		
1	123		Exécutif		A	2023 PP 52	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23																		
1						2023 PP 52	Chapitre 931-2 - Sections 93-1211 93-1212 93-122	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23				X												X		
1						2023 PP 52	Chapitre 901-2 - Sections 90-1211 90-1212 90-122	SIMONDON	Adopté	4-juil.-23				X												X		
1						2023 PP 52		SIMONDON	Adopté	4-juil.-23	X				X		X			X			X			X		
Santé publique																													
4						2023 DSP 94		SOUYRIS	Pas de vote	4-juil.-23																		
4						2023 DSP 2		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4						2023 DSP 31		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4						2023 DSP 33		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4						2023 DSP 43		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4	4		GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	V	2023 DSP 70	relatif à la création de centres municipaux de santé.	SOUYRIS	Retiré	4-juil.-23																		
4	4bis	108	Exécutif		V	2023 DSP 70	en réponse au V4.	SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4						2023 DSP 70		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4						2023 DSP 80		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4						2023 DSP 81		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
4						2023 DSP 83		SOUYRIS	Adopté	4-juil.-23																X		
Code de la rue																													
3	150		Changer Paris	BADAT-KARAM	A	2023 SG 51	relatif à la réalisation d'un audit des panoceaux M12 "cédez-le-passage cycliste".	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23		X			X			X								X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
3	151		Changer Paris	BIRABEN	A	2023 SG 51	relatif à la mise en place de zones "cyclistes pieds à terre".	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23		X			X			X								X			
3	155		Changer Paris	BERNARD	A	2023 SG 51	relatif à la préférence pour les pistes cyclables unidirectionnelles.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23		X			X			X								X			
3	5		Changer Paris	TOUBIANA	V	2023 SG 51	relatif à l'apprentissage des règles du code de la rue aux enfants.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23		X			X			X								X			
3	6		MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking des administrations et logements sociaux.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23		X			X			X		X						X			
3	7	109	MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif à la réalisation de contrôles renforcés après travaux sur la voirie.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23										X						X			
3	8	110	MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif à sanctuariser des trottoirs pour les piétons.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23										X						X			
3	9	111	MDE	GATEL	V	2023 SG 51	relatif aux cheminements piétons lors de travaux de voirie.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23										X						X			
3	156		Changer Paris	BERNARD	A	2023 SG 51	sous-amendement au V11	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23		X			X			X								X			
3	11		GCC	BONNET-OULALDI, NAGET, GILLET	V	2023 SG 51	relatif aux aides à l'achat de vélo.	BELLIARD	Retiré	6-juil.-23																			
3	11bis	112	Exécutif		V	2023 SG51	en réponse au V 11.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23	X			X			X										X		
3						2023 SG 51		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23	X			X			X										X		
3	10		MDE	GATEL	V	2023 DVD 43	relatif au stationnement des professionnels.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23										X							X		
3						2023 DVD 43		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23	X			X			X									X			
3						2023 DVD 55		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23																X			
3						2023 DVD 70		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23																X			
3						2023 DVD 76		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23																X			
3						2023 DVD 77		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23																			X
3						2023 DVD 85		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23																X			
La condition animale à Paris																													
8	124		les Ecologistes		A	2023 PEC 1	relatif à la création d'un groupe de travail sur les rats bruns.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23				X			X						X				X		
8	125		les Ecologistes		A	2023 PEC 1	relatif à la fin des balades à poney.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23				X			X						X				X		
8	126			BURKLI, GOVCIYAN, LELIEVRE	A	2023 PEC 1	relatif à la création d'abreuvoirs pour la faune sauvage.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23					X			X		X			X			X			
8	127			BURKLI, LELIEVRE	A	2023 PEC 1	relatif au dispositif "J'ai un animal chez moi"	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23							X			X			X			X			
8	128		GIP		A	2023 PEC 1	relatif à l'interdiction de la pêche à Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23				X				X					X				X		
8	132		MDE		A	2023 PEC 1	relatif à l'interdiction des activités nuisibles pour la faune sauvage parisienne.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23								X		X						X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
8	133		MDE		A	2023 PEC 1	relatif à l'ouverture d'espaces de liberté pour les chiens.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23								X		X						X			
8	134		MDE		A	2023 PEC 1	relatif au renforcement du lien social entre les humaines et les animaux.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																			
8	146		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif à la structuration de réseaux de garde des animaux de compagnie.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																X			
8	147		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif aux actions pour accompagner les animaux de personnes sans domicile fixe.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																X			
8	148		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif à une meilleure information sur les modalités d'identification des animaux de compagnie à Paris.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																X			
8	149		Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	A	2023 PEC 1	relatif à la sensibilisation aux incivilités liées à la présence d'animaux domestiques dans l'espace public.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																X			
8	12	113	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET	V	2023 PEC 1	relatif à la mise en place d'une mutuelle municipale parisienne pour les animaux.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23	X															X			
8						2023 PEC 1		NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																			
Autres dossiers																													
6						2023 DDCT 24	Vote dissocié : Articles 5-7 et 15.	BIDARD	Adopté	4-juil.-23																			X
6						2023 DDCT 24		BIDARD	Adopté	4-juil.-23																X			
6	157				A	2023 DJS 75		BIDARD	Adopté	4-juil.-23																X			
6						2023 DJS 75		BIDARD	Adopté	4-juil.-23																X			
6						2023 DJS 76	Article 73.	BIDARD	Adopté	4-juil.-23																	X		
6						2023 DJS 76		BIDARD	Adopté	4-juil.-23																X			
6						2023 DJS 80		BIDARD	Adopté	4-juil.-23	X					X	X			X			X			X			
6						2023 DJS 81		BIDARD	Adopté	4-juil.-23	X			X			X			X			X				X		
6						2023 DJS 82		BIDARD	Adopté	4-juil.-23	X					X	X			X			X			X			
6	13	114	PEC, GCC, les Ecologistes	PLIEZ, BONNET-OULALDI, PRIMET, MAQUOI	VNR		relatif la situation de la MJC "Les hauts de Belleville" rue du Borrégo.	BIDARD	Adopté	4-juil.-23																X			
6	14	115	les Écologistes	COFFIN, RAIFAUD, SAGASPE, DURAND-RAUCHER, KORÉ	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à la constitutionnalisation de l'IVG.	BIDARD	Adopté	4-juil.-23	X			X			X									NPPV			
6	15	116	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris au droit à l'avortement.	BIDARD	Adopté (amendé)	4-juil.-23	X			X			X									NPPV			
6						2023 DAE 135		BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																X			
6						2023 DASCO 2	Vote dissocié : Articles 40 et 52.	BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																		X	
6						2023 DASCO 2		BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																X			
6						2023 DASCO 71		BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																X			
6						2023 DASCO 68		BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																X			
6						2023 DASCO 72		BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
6						2023 DFPE 118		BLOCHE	Adopté	4-juil.-23																X			
6	16	117	PEC	PUEZ	VNR		relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20e arrondissement.	BLOCHE	Adopté	4-juil.-23	X			X			X										X		
6	17	118	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif au développement du service national universel sur le temps scolaire.	BLOCHE	Adopté	4-juil.-23	X			X			X											X	
6	18		Changer Paris	DUMAS	VNR		relatif aux ateliers de sensibilisation aux métiers d'art dans les établissements scolaires.	BLOCHE	Rejeté	4-juil.-23		X			X			X								X		
6	19		Changer Paris	DOUCERÉ, DE RAGUENEL, BOËLLE	VNR		relatif à la formation des animateurs à la surexposition des enfants aux écrans.	BLOCHE	Rejeté	4-juil.-23		X			X			X								X		
6	20		Changer Paris	TYSSANDIER, BADAT-KARAM	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.	BLOCHE	Rejeté	4-juil.-23		X			X			X		X			X			X		
6	144		les Ecologistes	SAGASPE, KONÉ	S/A		relatif au lancement d'une évaluation des crèches confessionnelles financées par la Ville.s/A 21.	HERVIEU	Rejeté	4-juil.-23	X			X				X						X			X		
6	21		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2023 DFPE 15	relatif à une évaluation indépendante des crèches confessionnelles financées par la Ville.	HERVIEU	Rejeté	4-juil.-23	X			X				X						X			X		
6						2023 DFPE 15		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X				X	X						X			X			
6						2023 DFPE 16		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X				X	X						X			X			
6						2023 DFPE 117		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X			X		X						X			X			
6						2023 DFPE 33		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23																			X
6						2023 DFPE 52		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X			X		X						X			X			
6						2023 DFPE 68		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X				X	X						X			X			
6						2023 DFPE 99		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X			X		X						X			X			
6						2023 DFPE 100		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X				X	X						X			X			
6						2023 DFPE 101		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X		X			X						X			X			
6						2023 DFPE 103		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X		X			X						X			X			
6						2023 DFPE 110		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X			X		X						X			X			
6						2023 DFPE 111		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X			X		X						X			X			
6						2023 DFPE 112		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X				X	X						X			X			
6						2023 DFPE 126		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23																			X
6						2023 DFPE 129		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23																			
6						2023 DFPE 133		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X			X		X									X			
6						2023 DFPE 148		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23		X			X		X									X			
6						2023 DFPE 145		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23																			X
6						2023 DAE 93		HERVIEU	Adopté	4-juil.-23																			X
6	22	119	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif au bilan parisien de Parcoursup 5 ans après sa création.	LEMARDELEY	Adopté	4-juil.-23	X			X			X										X	
7						2023 DAE 132		NGATCHA	Adopté	5-juil.-23																			X

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
7						2023 DGRI 25		NGATCHA	Adopté	5-juil.-23																X			
7						2023 DGRI 41		NGATCHA	Adopté	5-juil.-23																X			
7						2023 DGRI 42		NGATCHA	Adopté	5-juil.-23																			X
7						2023 DGRI 49		NGATCHA	Adopté	5-juil.-23																			X
7	23	120	PEC	DAVIAUD	VNR		relatif à l'action européenne.	NGATCHA	Adopté	5-juil.-23																			X
7						2023 DJS 65		RABADAN	Adopté	5-juil.-23					X		X			X			X			X		
7						2023 DJS 93		RABADAN	Adopté	5-juil.-23																			X
7						2023 DJS 98		RABADAN	Adopté	5-juil.-23																			X
7						2023 SG 44		RABADAN	Adopté	5-juil.-23																X			
7						2023 SG 46	Article 25 et 39.	RABADAN	Adopté	5-juil.-23																		X	
7						2023 SG 46		RABADAN	Adopté	5-juil.-23																X			
7	24		Changer Paris	KERBOUA, BADAT-KARAM, DOUCERÉ, STIBBE	VNR		relatif aux conditions d'exercice des missions des volontaires de la Ville de Paris au cours des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	5-juil.-23		X			X			X								X		
7	25		Changer Paris	KERBOUA, BADAT-KARAM, DOUCERÉ, STIBBE	VNR		relatif au risque de sabotage des missions des volontaires de la Ville au cours des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	5-juil.-23		X			X			X		X			X			X		
7	26		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ, KERBOUA, STIBBE	VNR		relatif au déploiement de bassins aquatiques mobiles sur le territoire parisien.	RABADAN	Rejeté	5-juil.-23		X			X			X		X			X			X		
7						2023 DJS 18		ZIADY	Adopté	5-juil.-23																X			
7						2023 DJS 20	Article 5.	ZIADY	Adopté	5-juil.-23																	X		
7						2023 DJS 20		ZIADY	Adopté	5-juil.-23																X			
7						2023 DJS 95		ZIADY	Adopté	5-juil.-23																X			
7	27		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à l'optimisation des créneaux sportifs scolaires au profit des associations sportives.	ZIADY	Rejeté	5-juil.-23		X			X			X								X			
7	27bis		Exécutif				en réponse au V27.	ZIADY	Adopté	5-juil.-23																			X
7						2023 DDCT 36		TORANIAN	Adopté	5-juil.-23																X			
7						2023 DDCT 38	Article 9.	TORANIAN	Adopté	5-juil.-23																	X		
7						2023 DDCT 38		TORANIAN	Adopté	5-juil.-23																X			
7						2023 DDCT 41		TORANIAN	Adopté	5-juil.-23																X			
						2023 DDCT 72	Articles 2 et 6.	TORANIAN	Adopté	5-juil.-23																		X	
						2023 DDCT 72	Articles 5, 16, 21.	TORANIAN	Adopté	5-juil.-23																	X		
7						2023 DDCT 72		TORANIAN	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DFE 26		BROSSEL	Adopté	5-juil.-23																X			
8	28	121	les Écologistes	VASA, BADINA-SERPETTE, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour réduire les déchets.	BROSSEL	Adopté	5-juil.-23				X			X									X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
8	29	122	les Écologistes	VASA, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à la massification de la collecte des biodéchets.	BROSSEL	Adopté	5-juil.-23				X			X											X	
8	30	123	MDE	DE COMPREIGNAC	VNR		relatif à la collecte et à la valorisation des bio-déchets.	BROSSEL	Adopté	5-juil.-23							X			X						X			
8						2023 DAE 19		LERT	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DTEC 9		LERT	Adopté	5-juil.-23																			X
8						2023 DTEC 24		LERT	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DTEC 27	Article 1.	LERT	Adopté	5-juil.-23				X			X										X		
8						2023 DTEC 27		LERT	Adopté	5-juil.-23																X			
8	31	124	Changer Paris	DATI, BAIADI, BERTHAULT	VNR		relatif à l'entretien du réseau de gaz à Paris.	EL AARAJE	Rejeté	5-juil.-23								X								X			
8	31bis	125	Exécutif		VNR		en réponse au V31.	EL AARAJE	Adopté	5-juil.-23																			X
8	32		Changer Paris	BRABEN	VNR		relatif aux parties basses des quais de la Tournelle et de Montebello (5e).	LERT	Rejeté	5-juil.-23					X			X								X			
8						2023 DDCT 85		NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DEVE 44	Article 16.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																	X		
8						2023 DEVE 44		NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-23																X			
8	33		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e).	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23					X			X		X						X			
8	34		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif à l'accès de la Petite Ceinture aux chiens tenus en laisse (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23					X			X		X						X			
8	35		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sauvegarde des quatre squares de la promenade Richard Lenoir (11e).	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23					X			X					X			X			
8	36		MDE	GATEL	VNR		relatif au maintien des grilles du square de la tour Saint-Jacques.	NAJDOVSKI	Rejeté	5-juil.-23					X			X		X			X			X			
8	37	126	PEC, les Écologistes, GCC	PLIEZ, GUHL, BONNET-OULALDI, PRIMET	V	2023 DAE 16	relatif au soutien des commerces et structures d'alimentation durable.	PULVAR	Adopté	5-juil.-23	X			X			X										X		
8						2023 DAE 16		PULVAR	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DAE 76		PULVAR	Adopté	5-juil.-23	X			X			X			X			X					X	
8						2023 DAE 122		PULVAR	Adopté	5-juil.-23																X			
8	38		Exécutif		A	2023 DEVE 48	Amendement technique.	PULVAR	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DEVE 48		PULVAR	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DEVE 50	Article 1.	PULVAR	Adopté	5-juil.-23																	X		
8						2023 DEVE 50		PULVAR	Adopté	5-juil.-23																X			
8						2023 DEVE 51		PULVAR	Adopté	5-juil.-23																X			
1						2023 DAE 141		CHARNOZ	Adopté	5-juil.-23				X			X											X	
1						2023 DFA 43		CHARNOZ	Adopté	5-juil.-23				X			X											X	
1						2023 DFA 46		CHARNOZ	Adopté	5-juil.-23																	X		
1	39	127	GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	V	2023 DAE 140	relatif à la protection des travailleurs.euses des plateformes numériques de travail.	GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-23	X			X			X											X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1						2023 DAE 140		GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-23	X				X		X											X	
1						2023 DAI 19		GUILLOU	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DDCT 74		GUILLOU	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DSIN 1		GUILLOU	Adopté	6-juil.-23				X			X											X	
1						2023 DAE 140		GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-23			X															X	
1	41		Changer Paris	LECOQ, OLIVIER	V	2023 DRH 36	relatif au logement des agents de la Ville de Paris.	GUILLOU	Rejeté	6-juil.-23				X				X								X			
1						2023 DRH 36		GUILLOU	Pas de vote	6-juil.-23																			
1	129		Exécutif		A	2023 DRH 40	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DRH 40		GUILLOU	Adopté (amendé)	6-juil.-23																X			
1						2023 DRH 45		GUILLOU	Adopté	6-juil.-23																X			
1						IG 1	Rapport d'activité de l'Inspection Générale - 2022.	GUILLOU	Pas de vote	6-juil.-23																			
1						2023 DAE 89		HOCQUARD	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DAE 90		HOCQUARD	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DAE 111		KOMITES	Adopté	6-juil.-23						X	X									X			
1						2023 DAE 131		KOMITES	Adopté	6-juil.-23						X	X									X			
1	42		les Écologistes	MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à une convention citoyenne parisienne pour une intelligence artificielle responsable et éthique.	KOMITÉS	Retiré	6-juil.-23																			
1	42bis	128	Exécutif		VNR		en réponse au V42.	KOMITÉS	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DAE 130	SCRUTIN PUBLIC.	POLSKI	Adopté (scrutin public)	6-juil.-23																			
1	43	129	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'adoption de dispositions particulières "charte locale rue Mouffetard" au règlement des étalages et des terrasses.	POLSKI	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DFA 45		SIMONDON	Adopté	6-juil.-23																X			
1						2023 DFA 49		SIMONDON	Adopté	6-juil.-23	X			X			X											X	
1	44	130	Changer Paris	BOULARD, BOHBOT	VNR		relatif à une ouverture du Cimetière des Batignolles sur le boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne.	SIMONDON	Adopté (amendé)	6-juil.-23																X			
1	45	131	Changer Paris	BOHBOT	VNR		relatif à la mise en place d'un comité d'éthique pour les questions funéraires parisiennes.	SIMONDON	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 SG 41		MARTIAL	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DASCO 74		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DASCO 75		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DAC 281		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			X
2						2023 DAC 287		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			X
2						2023 DAC 323		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			X

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DAC 325		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			
2						2023 DEVE 23		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			X
2	46	132	PEC	FERAUD	VNR		relatif à un hommage dans l'espace public à Laurent Schwartz.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23																			X
2	47	133	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à un hommage à Françoise Gilot.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23																X			
2	48	134	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, GOMES	VNR		relatif à l'installation d'une statue de Louise Michel dans le square portant son nom.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23				X			X										X		
2	49	135	NI	SOREL	VNR		relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à Clément Méric.	PATRICE	Adopté (amendé)	6-juil.-23	X			X			X										X		
2	50	136	NI	GIRARD	VNR		relatif à une dénomination d'un lieu public au nom de Alberto Giacometti.	PATRICE	Adopté	6-juil.-23	X			X			X										X		
2						2023 DAC 29		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DAC 41		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DAC 46		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DAC 86		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DAC 92		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2	51		Exécutif		A		Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2	52		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, DOUCERÉ	A	2023 DAC 119	relatif au montant de la subvention.	ROLLAND	Retiré	6-juil.-23																			
2						2023 DAC 119		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			
2	143		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2023 DAC 143	relatif à la Halle Saint-Pierre.	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-23					X			X								X			
2	153		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DAC 143	relatif à la modification du montant de la subvention.	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-23					X			X								X			
2						2023 DAC 143		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23				X			X									X		
2						2023 DAC 147		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23				X			X									X		
2	53		Exécutif		A	2023 DAC 244	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23				X			X									X		
2						2023 DAC 244		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23				X			X									X		
2	54		Exécutif		A	2023 DAC 453	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23							X								X		
2						2023 DAC 453		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			
2	55		Exécutif		A	2023 DAC 496	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			
2						2023 DAC 496		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2	56		Exécutif		A	2023 DAC 526	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DAC 526		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2						2023 DAC 527		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																X			
2	57	137	Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à la subvention de l'association "Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris".	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-23							X								X			
2	158	138	Exécutif		VNR		relatif à la librairie "L'Ecume des pages" (6e arrdt).	ROLLAND	Adopté	6-juil.-23																			X
2						2023 DAC 278		TAIEB	Adopté	6-juil.-23																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DAC 279		TAIEB	Adopté	6-juil.-23																		X	
2						2023 DAC 342		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23					X											X			
3						2023 DVD 91		BAUDRIER	Adopté	6-juil.-23																X			
3						2023 DVD 30		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23				X			X											X	
3	152		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, CONNAULT, COURTOIS, CLERMONT-TONNERRE, RAGUENEL, DOUCERE, LAHOUSSA, LEFEVRE, LORIAU, TYSSANDIER	A	2023 DVD 83	relatif au Plan vélo dans le 15e.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23		X			X			X			X						X			
3						2023 DVD 83		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23				X			X										X		
3	58	139	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET	V	2023 DVD 89	relatif au prix du Pass Navigo.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23	X			X			X										X		
3						2023 DVD 89		BELLIARD	Adopté	6-juil.-23	X			X			X									X			
3	59	140	PEC	WEIL	VNR		relatif à la mise en place de la Zone à Trafic Limité dans le centre de Paris.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23				X			X										X		
3	60		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à la mise en place d'un forfait post-stationnement pour les résidents.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23								X								X			
3	61		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en valeur du patrimoine parisien sur les pistes cyclables.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23								X								X			
3	62		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif à la circulation sur l'avenue de Clichy et les rues adjacentes.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23								X								X			
3	63		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au stationnement en bon ordre des vélos dans l'espace public parisien.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23					X			X								X			
3	64		Changer Paris	GOUJON, EVREN	VNR		relatif à la réalisation d'une piste cyclable rue Linois (15e).	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23					X			X								X			
3	65		MDE	GATEL	VNR		relatif à la trajectoire budgétaire du service Vélib'.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-23					X			X		X						X			
3	66		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au projet de végétalisation et de piétonnisation de la rue Mouffetard.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23							X						X			X			
3	67	141	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la qualité esthétique et la mise en valeur du patrimoine de la rue Mouffetard.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-23							X						X			X			
3	68		Exécutif		A	2023 DAJ 21	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	6-juil.-23																X			
3						2023 DAJ 21		NORDMAN	Adopté	6-juil.-23																X			
3						2023 DPMP 4		NORDMAN	Adopté	6-juil.-23	X					X	X										X		
3						2023 DSOL 49		NORDMAN	Adopté	6-juil.-23																X			
3						2023 FP 24		NORDMAN	Adopté	6-juil.-23																X			
3	69	142	Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à la limitation du survol de Paris en basse altitude.	NORDMAN	Adopté	6-juil.-23																X			
3	70	143	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif au maintien du groupement parisien inter-bailleurs de surveillance au 8 boulevard Berthier.	NORDMAN	Adopté (amendé)	6-juil.-23																X			
4						2023 DSOL 28		FILOCHE	Adopté	7-juil.-23																			X
4						2023 DSOL 38		FILOCHE	Adopté	7-juil.-23																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Écologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
4	72		Exécutif		A	2023 DSOL 39	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	7-juil.-23															X			
4						2023 DSOL 39		FILOCHE	Adopté	7-juil.-23																		X
4						2023 DSOL 68		FILOCHE	Adopté	7-juil.-23																		X
4						2023 DSOL 69		FILOCHE	Adopté	7-juil.-23																		X
4	73		PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la situation des familles à la rue.	FILOCHE	Retiré	7-juil.-23																		
4	74		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif à la multiplication des campements et l'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence.	FILOCHE	Rejeté	7-juil.-23					X			X								X		
4	74bis	144	Exécutif		VNR		en réponse aux V73 et 74.	FILOCHE	Adopté	7-juil.-23	X						X									X	
4	75		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement.	FILOCHE	Rejeté	7-juil.-23								X			X					X		
4	76		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à la transparence et au fonctionnement des PIMMs parisiens.	FILOCHE	Retiré	7-juil.-23																		
4						2023 DSOL 59		LEVIEUX	Adopté	7-juil.-23															X			
4						2023 DSOL 75		LEVIEUX	Adopté	7-juil.-23															X			
						2023 DDCT 14	Article 2.	ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-23																	X	
						2023 DDCT 14	Articles 22 et 24.	ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-23																X		
4						2023 DDCT 14		ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-23																		
4						2023 DDCT 17	Article 2.	ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-23																X		
4						2023 DDCT 17		ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-23															X			
4						2023 DGRI 32		ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-23																		X
4						2023 DSP 21		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-23																		X
4						2023 DSP 69		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
4						2023 DSP 85		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-23															X			
4	77		les Écologistes	SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à un plan amiante dans le bâti appartenant à la Ville de Paris.	SOUYRIS	Retiré	7-juil.-23																		
4	78		Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR		relatif à la présence d'amiante dans les établissements scolaires et de la petite enfance parisiens.	SOUYRIS	Retiré	7-juil.-23																		
4	79		MDE	GATEL	VNR		relatif au désamiantage des écoles publiques à Paris.	SOUYRIS	Rejeté	7-juil.-23								X			X					X		
4	79bis	145	Exécutif		VNR		en réponse aux V77, 78 et 79.	SOUYRIS	Adopté	7-juil.-23																X		
5						2023 DLH 100		BAUDRIER	Adopté	7-juil.-23																		
5	91	146	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI, CHICHE	VNR		relatif à la réhabilitation/surélévation de la Résidence Belleville par CDC Habitat.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	7-juil.-23																		X
5						2023 DDCT 67	Article 139.	BOUX	Adopté	7-juil.-23																X		
5						2023 DDCT 67		BOUX	Adopté	7-juil.-23															X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Écologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5						2023 DDCT 78		BOUX	Adopté	7-juil.-23																		X
5	80		Exécutif		A	2023 DU 81	Amendement technique.	BOUX	Adopté	7-juil.-23															X			
5						2023 DU 81		BOUX	Adopté	7-juil.-23																		X
5	81	147	les Écologistes, GCC, PEC	RAIFAUD, PIERRE-MARIE, PETIT, MAKAGHÉ, KONÉ, BONNET-OULALDI, CORDEBARD, VAUGLIN, COUMET, LEKKINDRI, DAGNAUD, PLIEZ	VNR		relatif à la géographie prioritaire des quartiers politique de la ville.	BOUX	Adopté	7-juil.-23	X			X			X					X					X		
5	82		Changer Paris	BOULARD	V	2023 DLH 94	relatif à la préservation des commerces du 69, rue Guy Môquet et à l'instauration de logements intermédiaires.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X								X		
5						2023 DLH 94		BROSSAT	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	83		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif à la priorisation des désignations de demandeurs DALO du 17e pour l'attribution des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X								X		
5	84		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif à la mixité sociale au sein du parc social parisien.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X								X		
5	85		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif au renforcement des moyens humains de l'antenne logement (17e).	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X			X					X		
5	86		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DLH 141	relatif au renforcement du dispositif "Échanger Habiter" et à l'amélioration du taux de rotation.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X			X					X		
5						2023 DLH 141		BROSSAT	Adopté	7-juil.-23	X			X			X				X							X
5	88		Exécutif		A	2023 DLH 148	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	130		les Écologistes		A	2023 DLH 148	relatif au TEP Ménilmontant.	BROSSAT	Retiré	7-juil.-23																		
5	130bis		Exécutif		A	2023 DLH 148	en réponse à l'A 130.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	89		Changer Paris	GARNIER	V	2023 DLH 148	relatif au réaménagement des anciens vestiaires du Stade de Ménilmontant.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X			X					X		
5						2023 DLH 148		BROSSAT	Adopté (amendé)	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	92	148	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif à un hommage aux personnes mortes ou disparues en mer Méditerranée.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23	X			X			X					X					X	
5	93		GCC	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la création de logements sociaux au 40 avenue d'Iéna.	BROSSAT	Retiré	7-juil.-23																		
5	93bis	149	Exécutif		VNR		en réponse au V93.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	94		Changer Paris	OLIVIER, de CLERMONT-TONNERRE, MONTANDON	VNR		relatif à un bilan des ventes de logements HLM des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X								X		
5	95		Changer Paris	KERBOUA, TOUBIANA	VNR		relatif à l'externalisation de la location des places de parking par les bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X								X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5	96		Changer Paris	BALADI, de CLERMONT-TONNERRE, MONTANDON, OLIVIER	VNR		relatif au développement du Bail Réel Solidaire dans le parc social.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X		X						X		
5	97		Exécutif		A	2023 DAE 129	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23															X			
5						2023 DAE 129		GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-23															X			
5						2023 DICOM 9		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23	X				X		X										X	
5	98		Exécutif		A	2023 DU 18	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23															X			
5						2023 DU 18		GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-23															X			
5	99		Exécutif		A	2023 DU 29	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5						2023 DU 29		GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-23	X			X			X										X	
5						2023 DU 39		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23															X			
5						2023 DU 51		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23																		X
5						2023 DU 62		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	100		Exécutif		A	2023 DU 86	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23															X			
5						2023 DU 86		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23															X			
5	131		les Ecologistes		A	2023 DU 90	relatif aux mesures adaptées avant de délivrer le permis d'aménager.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23																		
5	131bis		Exécutif		A	2023 DU 90		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5						2023 DU 90		GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	101		les Écologistes	MEUNIER, FAUGERON, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à la privatisation de l'espace public par LVMH.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23		X		X				X				X					X	
5	103	150	les Écologistes, GCC, PEC	PETIT, MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ, BONNET-OULALDI, FERAUD	VNR		relatif au devenir de la Tour INSEE.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23	X			X			X				X					X	
5	104		les Écologistes	RÉMY-LELEU, FAUGERON, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement de la place du Louvre.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23																		
5	105		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif au réaménagement de la façade Est du musée du Louvre.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23																		
5	106		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au réaménagement de la place du Louvre.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X							X			
5	106bis	151	Exécutif		VNR		en réponse au V106.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23															X			
5	107	152	GCC	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à l'acquisition de parcelles et de bâtiments pour des logements sociaux, équipements publics et espaces verts.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23	X			X			X									X		
5	108		Changer Paris	BRABEN	VNR		relatif au projet de requalification et d'extension de l'ESPCI (5e).	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X		X						X		
5	108bis	153	Exécutif		VNR		en réponse au V108.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-23	X			X			X										X	
5	109		Changer Paris	BRABEN	VNR		relatif à la demande de labellisation "arbre remarquable" pour le tilleul du jardin de l'École polytechnique.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23		X		X				X								X		
5	110		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au boulevard de la Guyane (12e).	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-23																		
5	111		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri Frenay.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-23		X			X			X								X		

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	Stock brut au 31/12/2022 (a)	CA 2022		Stock net au 31/12/2022 réporté en 2023 (d=a-b-c)	BP 2023 (e)	DM1 2023 (f)	Stock brut 2023 avant BS (g=d+e+f)	Liquidé au 16/06/2023 (h)	Stock net avant BS au 13/06/2023 (i=g-h)	BS 2023 (j)	Stock net après BS (k=i+j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
0	Services généraux	1 109 515 318,15	224 064 984,68	150 751 795,13	734 698 538,34	380 968 685,00	- 59 751 629,15	1 055 915 594,19	62 908 150,45	993 007 443,74	84 261 000,00	1 077 268 443,74
1	Sécurité	43 316 212,17	24 597 729,76	728 813,06	17 989 669,35	28 301 664,00	- 1 243 963,97	45 047 369,38	14 647 454,52	30 399 914,86	3 180 000,00	33 579 914,86
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	505 956 726,59	113 231 093,32	4 484 184,49	388 241 448,78	105 880 221,00	- 15 757 077,30	478 364 592,48	29 506 408,92	448 858 183,56	15 025 640,00	463 883 823,56
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	822 049 504,41	222 096 151,62	6 586 275,05	593 367 077,74	156 776 319,00	14 076 272,77	764 219 669,51	80 996 919,43	683 222 750,08	57 145 065,00	740 367 815,08
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	299 098 722,23	48 556 786,71	9 358 324,62	241 183 610,90	64 148 100,00	- 5 652 221,56	299 679 489,34	15 391 835,13	284 287 654,21	16 565 400,00	300 853 054,21
5	Aménagement des territoires et habitat	3 825 960 891,74	717 641 209,73	24 604 251,66	3 083 715 430,35	848 961 134,00	- 317 146 062,38	3 615 530 501,97	263 569 765,68	3 351 960 736,29	85 576 982,00	3 437 537 718,29
6	Action économique	168 064 263,45	18 640 348,82	676 879,46	148 747 035,17	49 854 000,00	- 4 021 956,02	194 579 079,15	1 659 674,56	192 919 404,59	1 830 000,00	194 749 404,59
7	Environnement	185 845 275,58	47 361 111,96	3 699 424,65	134 784 738,97	127 003 000,00	- 318 584,64	261 469 154,33	17 903 144,66	243 566 009,67	11 500 000,00	255 066 009,67
8	Transports	848 298 031,16	258 187 226,91	3 867 817,13	586 242 987,12	79 699 667,00	32 373 670,33	698 316 324,45	107 004 973,57	591 311 350,88	45 290 000,00	636 601 350,88
	TOTAL GENERAL	7 808 104 945,48	1 674 376 643,51	204 757 765,25	5 928 970 536,72	1 841 592 790,00	- 357 441 551,92	7 413 121 774,80	593 588 326,92	6 819 533 447,88	320 374 087,00	7 139 907 534,88

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**1 678 332 163,00**	**32 518 664,54**	**261 934 087,00**	**145 788 000,00**	**145 788 000,00**	**145 788 000,00**	**0,00**	**178 306 664,54**
900	Services généraux	143 944 799,00	10 834 742,38	25 821 000,00	9 983 000,00	9 983 000,00	9 983 000,00	0,00	20 817 742,38
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	30 371 664,00	1 030 076,26	3 180 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	2 630 076,26
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	88 080 900,00	3 133 811,88	15 025 640,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00	14 133 811,88
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	260 798 100,00	6 493 494,96	57 145 065,00	7 115 000,00	7 115 000,00	7 115 000,00	0,00	13 608 494,96
904	Santé et action sociale (hors RSA)	62 330 000,00	985 003,18	16 565 400,00	10 470 000,00	10 470 000,00	10 470 000,00	0,00	11 455 003,18
904-4	RSA	400 000,00	27 267,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 267,65
905	Aménagement des territoires et habitat	749 573 500,00	6 482 364,50	85 576 982,00	70 620 000,00	70 620 000,00	70 620 000,00	0,00	77 102 364,50
906	Action économique	38 418 400,00	461 097,80	1 830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 097,80
907	Environnement	96 247 100,00	2 181 411,72	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181 411,72
908	Transports	208 167 700,00	889 394,21	45 290 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00	0,00	35 889 394,21
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**812 402 249,00**	**660 729,67**		**39 340 000,00**	**39 340 000,00**		**0,00**	**40 000 729,67**
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		4 740 000,00	4 740 000,00		0,00	4 740 000,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00		0,00	100 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	472 969 737,00	660 729,67		4 500 000,00	4 500 000,00		0,00	5 160 729,67
925	*Opérations patrimoniales*	*283 400 000,00*			*30 000 000,00*	*30 000 000,00*		*0,00*	*30 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*55 632 512,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	*Chapitre de prévision sans réalisation*			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 490 734 412,00	33 179 394,21	320 374 087,00	185 128 000,00	185 128 000,00	185 128 000,00	0,00	218 307 394,21

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00
TOTAL	218 307 394,21

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	175 966 300,00	0,00	72 504 521,07	72 504 521,07	72 504 521,07
900	Services généraux	848 500,00	0,00	64 521,07	64 521,07	64 521,07
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	7 451 600,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	58 663 300,00	0,00	19 200 000,00	19 200 000,00	19 200 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	7 770 900,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	79 119 000,00	0,00	4 240 000,00	4 240 000,00	4 240 000,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	3 913 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	17 000 000,00	0,00	37 000 000,00	37 000 000,00	37 000 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 768 975 263,00	0,00	33 300 000,00	33 300 000,00	33 300 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	835 196 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*283 400 000,00*		*30 000 000,00*	*30 000 000,00*	*30 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*550 378 781,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	Chapitre de prévision sans réalisation	545 792 849,00	0,00	67 354 085,96	67 354 085,96	67 354 085,96
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*384 592 849,00*		*67 354 085,96*	*67 354 085,96*	*67 354 085,96*
954	Produit des cessions d'immobilisations	161 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 490 734 412,00	0,00	173 158 607,03	173 158 607,03	173 158 607,03

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	45 148 787,18
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
TOTAL	218 307 394,21

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

IV – ANNEXES — IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	**636 637 536,00**	**0,00**	**31 971 664,00**	**99 080 900,00**	**267 913 100,00**	**72 800 000,00**	**400 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	324 246 337,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 003 515,00	0,00	33 000,00	23 915 490,20	32 263 175,00	5 619 350,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 890 000,00	0,00	20 577 664,00	7 845 000,00	36 010 500,00	14 027 100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 192 500,00	0,00	4 356 000,00	2 775 409,41	8 524 150,00	3 406 644,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 841 784,00	0,00	6 305 000,00	64 420 000,39	191 515 275,00	49 746 906,00	360 000,00
26	Participations et créances rattachées	34 375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	118 848 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	700 000,00	125 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	**1 100 609 503,07**	**0,00**	**1 200 000,00**	**15 451 600,00**	**77 863 300,00**	**11 770 900,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	161 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	103 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 555 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	913 021,07	0,00	0,00	15 326 600,00	74 708 300,00	11 770 900,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	809 395 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 801 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 200 000,00	125 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**820 193 500,00**	**38 418 400,00**	**96 247 100,00**	**243 167 700,00**		**2 306 829 900,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 240 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	400 000,00	0,00	0,00		400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		324 246 337,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 381 554,00	736 500,00	3 067 300,00	5 316 100,00		96 395 984,20
204	Subventions d'équipement versées	225 144 900,00	16 689 400,00	5 315 000,00	101 425 500,00		457 925 054,00
21	Immobilisations corporelles	434 566 874,00	12 839 857,00	4 522 400,00	1 600 000,00		482 783 834,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	144 850 172,00	7 752 643,00	83 322 400,00	131 326 100,00		780 440 290,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		34 375 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		118 848 400,00
45	Opérations pour compte de tiers	250 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00		6 175 000,00
	RECETTES	**83 359 000,00**	**0,00**	**3 913 000,00**	**54 000 000,00**		**1 348 167 303,07**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		161 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		104 865 000,00
13	Subventions d'investissement	83 359 000,00	0,00	3 913 000,00	49 000 000,00		238 990 821,07
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		809 395 082,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		25 801 400,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00		7 925 000,00

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	**Services ventilés**	**6 869 849 440,00**	**18 691 968,88**	**0,00**	**96 939 994,00**	**96 939 994,00**	**0,00**	**96 939 994,00**	**115 631 962,88**
930	Services généraux	823 598 218,00	2 913 329,66	0,00	25 690 074,00	25 690 074,00	0,00	25 690 074,00	28 603 403,66
930-5	Gestion des fonds européens	438 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	444 870 790,00	254 409,53	0,00	-8 200 000,00	-8 200 000,00	0,00	-8 200 000,00	-7 945 590,47
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	772 342 798,00	1 391 427,31	0,00	17 610 000,00	17 610 000,00	0,00	17 610 000,00	19 001 427,31
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	603 008 354,00	742 216,11	0,00	20 575 000,00	20 575 000,00	0,00	20 575 000,00	21 317 216,11
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 859 421 522,00	4 051 104,15	0,00	8 630 000,00	8 630 000,00	0,00	8 630 000,00	12 681 104,15
934-3	APA	134 239 508,00	40 965,90	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	540 965,90
934-4	RSA / Régularisations de RMI	471 018 803,00	167 374,97	0,00	2 320 000,00	2 320 000,00	0,00	2 320 000,00	2 487 374,97
935	Aménagement des territoires et habitat	273 448 307,00	2 870 310,10	0,00	7 283 103,00	7 283 103,00	0,00	7 283 103,00	10 153 413,10
936	Action économique	59 412 888,00	195 634,39	0,00	3 431 817,00	3 431 817,00	0,00	3 431 817,00	3 627 451,39
937	Environnement	758 592 343,00	3 258 109,47	0,00	12 400 000,00	12 400 000,00	0,00	12 400 000,00	15 658 109,47
938	Transports	669 457 009,00	2 807 087,29	0,00	6 700 000,00	6 700 000,00	0,00	6 700 000,00	9 507 087,29
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**2 427 437 686,00**	**0,00**		**22 093 021,00**	**22 093 021,00**		**22 093 021,00**	**22 093 021,00**
940	Impositions directes	1 366 396 762,00	0,00		5 146 674,00	5 146 674,00		5 146 674,00	5 146 674,00
941	Autres impôts et taxes	275 371 173,00	0,00		16 660 000,00	16 660 000,00		16 660 000,00	16 660 000,00
942	Dotations et participations	54 295 747,00	0,00		-213 653,00	-213 653,00		-213 653,00	-213 653,00
943	Opérations financières	177 886 636,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 108 587,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*550 378 781,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**384 592 849,00**		**0,00**	**67 354 085,96**	**67 354 085,96**		**67 354 085,96**	**67 354 085,96**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
952	Dépenses imprévues			**0,00**					
953	*Virement à la section d'investissement*	*384 592 849,00*			*67 354 085,96*	*67 354 085,96*		*67 354 085,96*	*67 354 085,96*
TOTAL des groupes fonctionnels		**9 681 879 975,00**	**18 691 968,88**	**0,00**	**186 387 100,96**	**186 387 100,96**	**0,00**	**186 387 100,96**	**205 079 069,84**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	205 079 069,84

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 545 614 746,00	0,00	8 923 817,00	8 923 817,00	8 923 817,00
930	Services généraux	201 470 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	76 630 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	96 234 408,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	371 698 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	22 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	263 590 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	78 717 034,00	0,00	1 932 000,00	1 932 000,00	1 932 000,00
936	Action économique	182 393 096,00	0,00	681 817,00	681 817,00	681 817,00
937	Environnement	756 182 998,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00	6 100 000,00
938	Transports	492 615 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	7 136 265 229,00	0,00	47 124 211,00	47 124 211,00	47 124 211,00
940	Impositions directes	4 374 220 483,00	0,00	-508 041 492,00	-508 041 492,00	-508 041 492,00
941	Autres impôts et taxes	2 607 626 023,00	0,00	526 377 525,00	526 377 525,00	526 377 525,00
942	Dotations et participations	69 963 541,00	0,00	28 788 178,00	28 788 178,00	28 788 178,00
943	Opérations financières	28 822 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*55 632 512,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		9 681 879 975,00	0,00	56 048 028,00	56 048 028,00	56 048 028,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	149 031 041,84
TOTAL	205 079 069,84

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

IV – ANNEXES — IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	**2 748 440 218,00**	**438 900,00**	**436 670 790,00**	**789 952 798,00**	**623 583 354,00**	**1 868 051 522,00**	**134 739 508,00**
011	Charges à caractère général	180 895 177,00	254,00	15 699 869,00	44 608 212,00	89 922 588,00	85 296 681,00	460 813,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	416 032 950,00	438 646,00	172 464 892,00	536 757 798,00	341 909 181,00	549 544 210,00	4 278 695,00
014	Atténuations de produits	1 879 985 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	78 031 758,00	0,00	248 464 281,00	208 586 788,00	191 751 585,00	1 233 210 631,00	130 000 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 608 587,00	0,00	41 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	177 866 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**7 329 226 943,00**	**2 500 000,00**	**1 282 500,00**	**76 630 557,00**	**96 444 408,00**	**371 698 238,00**	**22 300 000,00**
013	Atténuations de charges	4 273 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 507 776,00	0,00	0,00	11 008 358,00	47 794 453,00	86 100 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 765 497 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 243 876 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	95 490 101,00	2 500 000,00	1 282 500,00	49 142 090,00	7 033 136,00	237 342 238,00	18 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	171 758 843,00	0,00	20 000,00	16 480 111,00	41 616 819,00	48 256 000,00	4 300 000,00
76	Produits financiers	28 822 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**473 338 803,00**	**280 731 410,00**	**62 844 705,00**	**770 992 343,00**	**676 157 009,00**		**8 865 941 360,00**
011	Charges à caractère général	14 199 832,00	80 031 776,00	9 453 672,00	273 493 153,00	99 964 892,00		894 026 919,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 335 835,00	176 051 494,00	12 644 698,00	356 018 340,00	77 476 184,00		2 658 952 923,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	13 636 383,00	0,00	0,00		1 892 621 473,00
65	Autres charges de gestion courante	443 803 136,00	24 648 140,00	27 109 972,00	141 480 850,00	498 415 933,00		3 225 503 074,00
6536	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 860 335,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		177 886 636,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00		13 300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	**263 590 010,00**	**80 649 034,00**	**183 074 913,00**	**762 282 998,00**	**492 615 890,00**		**9 682 295 491,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	78 200,00	0,00		4 351 884,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 607 719,00	55 845 930,00	34 588 934,00	436 802 214,00		695 255 382,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 765 497 289,00
731	Fiscalité locale	246 590 010,00	1 666 667,00	113 636 363,00	644 889 706,00	0,00		5 250 659 526,00
74	Dotations et participations	11 500 000,00	2 742 000,00	400 000,00	1 772 000,00	6 587 482,00		433 771 547,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500 000,00	71 632 648,00	13 192 620,00	80 954 158,00	49 226 194,00		502 937 193,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 822 670,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

E R R A T U M

SCRUTIN PUBLIC du 6 juillet 2023

Il a été constaté que deux votes ont été comptés à tort deux fois dans le rapport de vote public. Cette erreur est rectifiée dans le tableau ci-dessous.

Nb	N°Délib	Objet	Résultat affiché	Nombre de doublons constatés	Elu.e.s concerné.e.s	Résultat rectifié
1	DAE 130	Terrain 17 ave Junot (18e) - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.	147 votants : 104 pour / 41 contre / 2 NPPV	2	V. BALADI L. VASA	145 votants : 103 pour / 40 contre /2 NPPV

Le vote de Mme Farida KERBOUA relatif au projet de délibération DAE 130 a été enregistré en tant que vote contre alors qu'elle souhaitait voter pour ce projet de délibération.

Annexe n° 3 - Scrutin public sur le projet de délibération DAE 130.

	AKKARI (proc) M.	1 - PEC		1
90	AKKARI M.	1 - PEC	Pour[++]	1
7	BLAUEL (proc) C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	BLAUEL C.	1 - PEC		1
	BLOCHE (proc) P.	1 - PEC		1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	BROSSEL (proc) C.	1 - PEC		1
8	BROSSEL C.	1 - PEC	Pour[++]	1
10	CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC	Pour[++]	1
	CARON-THIBAULT G.	1 - PEC		1
115	CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC	Pour[++]	1
	CHEVANDIER T.	1 - PEC		1
	CHICHE (proc) M.	1 - PEC		1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Pour[++]	1
90	COBLENCE (proc) E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	COBLENCE E.	1 - PEC		1
72	CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	CORDEBARD A.	1 - PEC		1
24	COUMET (proc) J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	COUMET J.	1 - PEC		1
	DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC		1

94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC		1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Pour[++]	1
5	EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC	Pour[++]	1
	EL AARAJE L.	1 - PEC		1
	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Pour[++]	1
29	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GABELOTAUD A.	1 - PEC		1
	GALVANI (proc) J.	1 - PEC		1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
163	GREGOIRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC		1
80	GUILLOU A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC		1
79	HERVIEU C.	1 - PEC	Pour[++]	1
163	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	HIDALGO A.	1 - PEC		1
31	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC	Pour[++]	1
	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Pour[++]	1
92	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC	Pour[++]	1
	KIELEMOES D.	1 - PEC		1
	KOMITES (proc) P.	1 - PEC		1
24	KOMITES P.	1 - PEC	Pour[++]	1
4	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	KOUASSI J.	1 - PEC		1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Pour[++]	1

	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Pour[++]	1
141	MADEC (proc) R.	1 - PEC	Pour[++]	1
	MADEC R.	1 - PEC		1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1
78	MARTIAL J.	1 - PEC	Pour[++]	1
97	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	MARTINS J-F.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Pour[++]	1
80	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	NGATCHA A.	1 - PEC		1
13	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC	Pour[++]	1
	NORDMAN N.	1 - PEC		1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	POLSKI (proc) O.	1 - PEC		1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Pour[++]	1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Pour[++]	1
11	RABADAN (proc) P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	RABADAN P.	1 - PEC		1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Pour[++]	1
8	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC		1
	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC		1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Pour[++]	1
139	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC		1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1

96	SITBON F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	TAIEB (proc) K.	1 - PEC		1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Pour[++]	1
138	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC	Pour[++]	1
	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Pour[++]	1
28	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	VAUGLIN F.	1 - PEC		1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
93	WEIL A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ZIADY (proc) K.	1 - PEC		1
77	ZIADY K.	1 - PEC	NPPV[--]	1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris		1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
110	BALDINI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
129	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris		1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
108	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris		1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
133	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOELLE S.	2 - Changer Paris		1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris		1
63	BOUGERET A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

14	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris		1
83	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
162	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris		1
149	CONNAULT F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris		1
86	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	NPPV[--]	1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
	DATI R.	2 - Changer Paris		1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris		1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris		1
62	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris		1
154	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris		1
16	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris		1
	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris		1
132	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
86	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	EVREN A.	2 - Changer Paris		1
149	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	GARNIER N.	2 - Changer Paris		1
132	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris		1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris		1
	KUSTER B.	2 - Changer Paris		1
	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris		1
126	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
127	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris		1
	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris		1
	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris		1
	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris		1
	LORIAU J.	2 - Changer Paris		1
160	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris		1
129	MARGAIN F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
110	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	PECHENARD F.	2 - Changer Paris		1

	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
35	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris		1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
64	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris		1
107	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
126	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris		1
102	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VERON A.	2 - Changer Paris		1
58	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
46	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes		1
88	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes		1
66	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes		1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
26	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes		1
	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
88	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1

45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
137	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes		1
22	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	KONE F.	3 - les Ecologistes		1
87	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LERT D.	3 - les Ecologistes		1
23	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
2	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes		1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
45	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
21	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
65	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		1
	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes		1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
111	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Contre[+]	1

	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC		1
	AQUA J-N.	4 - GCC		1
	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC		1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
	BIDARD H.	4 - GCC		1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC		1
19	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BROSSAT I.	4 - GCC		1
54	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC	Pour[++]	1
	GILLET J-P.	4 - GCC		1
17	GOMES (proc) B.	4 - GCC	Pour[++]	1
	GOMES B.	4 - GCC		1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Pour[++]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Pour[++]	1
	PATRIE (proc) B.	4 - GCC		1
	PATRIE B.	4 - GCC		1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1
19	PRIMET R.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
145	BERTHOUT F.	5 - GIP	Contre[+]	1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Contre[+]	1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Contre[+]	1
101	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP	Contre[+]	1
	GOVCIYAN A.	5 - GIP		1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
123	IBLED C.	5 - GIP	Contre[+]	1
100	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP	Contre[+]	1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE		1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1

	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE		1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1
99	GATEL (proc) M.	6 - MDE	Contre[+]	1
	GATEL M.	6 - MDE		1
	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE		1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Contre[+]	1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
	LELIEVRE M.	6 - MDE		1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Pour[++]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
144	GIRARD C.	7 - NI	Pour[++]	1
	JEANNETE (proc) N.	7 - NI		1
	JEANNETE N.	7 - NI		1
	SOREL (proc) L.	7 - NI		1
157	SOREL L.	7 - NI	Contre[+]	1